



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 09-08-2021

Sigles et acronymes

ABEJ	Association burundaise pour l'emploi des jeunes
AF	accord de financement
AGR	activité génératrice de revenus
ANO	avis de non-objection
ASAP+	Enhanced Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (programme d'adaptation de l'agriculture paysanne)
BAD	Banque africaine de développement
BIF	Franc burundais
CAPAD	Collectif des associations paysannes pour l'auto-développement
CC	changement climatique
CCAP	centre communal de développement agro-pastoral
CDFC	centre pour le développement familial et communautaire
CL	cadre logique
COC	coût d'opportunité du capital
COSOP	Country Strategic Opportunities Paper (document d'orientation stratégique de pays)
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CPDN	contribution prévue déterminée au niveau national
CSLP-II	cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de deuxième génération
CSO	comité de politique stratégique
CTP	comité de pilotage technique
DOPEAE	Document de politique de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage
EES	évaluation d'impact environnemental et social
EGAF	égalité de genre et autonomisation des femmes
EMER	exploitation modèle économiquement rentable
ESPP	Evaluation de la stratégie et du programme pays
FAN	Food, Agriculture and Nutrition
FARN	Foyer d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIER	Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
FIPS-PFF	préfinancement dans le cadre du mécanisme d'exécution plus rapide pour le démarrage des projets
GALS	Gender Action Learning System Approach (système d'apprentissage par l'action en matière de genre)
GERME	«Gérer mieux son entreprise»
GHI	indice de la faim dans le monde (Global Hunger Index)
GIE	groupement d'intérêt économique
GSADR	Groupe sectoriel agriculture et développement rural
IIA	Institut des auditeurs internes
IIG	indice inégalité genre
IMF	institution de micro-finance
IPC	Integrated Food Security Phase Classification
KM	knowledge management (gestion des connaissances)
IDH	Institut des droits de l'homme
MGP	mécanisme de gestion des plaintes
MINEAGRIE	Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage
MP	marchés publics
MPER	micro et petites entreprises rurales
MPESA	micro et petites entreprises satellites
ND-GAIN	Notre-Dame Global Adaptation Index

OBM	Office burundais pour l'emploi et la main d'œuvre
ODD	Objectifs de développement durable
OFID	Fonds de l'OPEC pour le développement international
OM	Objectif du millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OP	organisations de producteurs
ORMS	Système de gestion des résultats opérationnels (Operational Results Management System)
OS	objectif stratégique
OSC	organisations de la société civile
PAIFAR-B	Projet d'appui à l'inclusion financière, agricole et rurale
PAIVA-B	Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
PDAIGL	Projet de développement agricole et d'intégration de la région de grands lacs
PDI	personnes déplacées internes
PEA-Jeunes	Programme d'entrepreneuriat agro-pastoral des jeunes
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	produit intérieur brut
PIPARV-B	Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi
PME	petites et moyennes entreprises
PNCP-SS-PCE	Programme de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique
PND	Plan national de développement
PNEJ	Plan d'action national pour l'emploi des jeunes
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNPER	Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi
PNSADR-IM	Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso
PNUD	Programme des Nations unies de développement
PPM	plan de passation de marchés
PRODEFI	Programme de développement des filières agricoles
PRODER	Programme de développement de l'entrepreneuriat rural
PROMER	Projet de promotion des micro-entreprises rurales
PROPA-O	Projet pour accélérer l'atteinte de l'objectif du millénaire pour le développement
PTBA	plan de travail et budget annuel
RESPAY-BU	Projet de restauration des paysages du Burundi
RIFNA	rapport financier intermédiaire non audité
RIM	Réseau des institutions de microfinance
RMP	revue à mi-parcours
RSE	responsable de suivi et évaluation
SAN	Stratégie agricole nationale
SARL	société à responsabilité limitée
SCLP	Stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté
SEAD	Suivi évaluation automatisé et décentralisé
SECAP/PESEC	Note d'examen des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA
SIG	Système intégré de gestion
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SNU	Système des Nations unies
SSE	système de suivi-évaluation

TDR	Termes de référence
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TURIKUMWE	Projet d'appui aux réfugiés et à la communauté hôte de la région du nord-Est du Burundi
UFCP	unité de facilitation et de coordination du programme
UFCR	unité de facilitation et de coordination régionale
UGP	unité de gestion du programme
UNDAF	cadre d'aide au développement des Nations unies
USD	Dollar des États unis
VAN	Valeur actuelle nette
VBG	violence basée sur le genre
VCDP	Programme de développement des chaînes de valeur
VICOBA	Village Community Bank
VIH/SIDA	virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise
VSBG	violence de l'intégrité physique, sexuelle et psychosociale
ZIP	zone d'intervention du programme

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA11, le projet a été validé comme:

Porteur de transformation dans le domaine de la question du genre Prise en compte des questions relatives aux jeunes
Prise en compte des enjeux nutritionnels Financement pour questions climatiques

Financement FIDA des activités d'adaptation	\$15,146,000
Financement FIDA des activités de mitigation	\$0
Financement total FIDA pour questions climatiques	\$15,146,000

Résumé

Political context and fragility. The Republic of Burundi (hereafter referred to as 'Burundi') is a landlocked country of the Great Lakes Region of Africa. After successive socio-political crises, in June 2018, a new Constitution was promulgated and in May 2020, elections were successfully organised. Since this time, the country's socio-political situation has improved considerably, in spite of the fact that the security situation continues to remain very fragile, especially in rural areas. Burundi is in the 'Harmonized list of fragile and conflict affected situations' for 2022, in the category of countries with 'medium intensity conflict'. The social context is fragile, due to the high level of youth unemployment, poverty, inequality, malnutrition, recurrence of land disputes, and vulnerability to climate change. As per IFAD's definition of fragility, a fragility assessment for Burundi (Appendix A) confirms that the country's fragility is characterized by 'high vulnerability to shocks' and 'transition to resilience'.

Economy and impact of COVID-19. Burundi is a low-income country (LIC), with a high risk of external debt distress and a low level of economic diversification. Its GDP was estimated at US\$3.012 Billion in 2019, thus ranking the country 167th out of 196 countries in the world. Due to the impact of COVID-19, in 2020 real GDP contracted by 3.3 percent. If COVID-19 is mitigated by the second half of 2021, an economic recovery could occur, with a projected growth rate of 3.5 per cent in 2021.

Burundi is currently ranked among the poorest countries in sub-Saharan Africa, with 64.6 per cent of the population living below the national poverty line of BIF 1,774/day (about US\$0.9/day) in 2014. An estimated 38.7 per cent of Burundians live in extreme poverty, with a clear concentration in rural areas with highest rates among youth, women, Indigenous peoples (Batwa) as well as internally displaced persons (IDP). According to the UNDP's Human Development Index for 2019, Burundi is in the low human development category, and ranks 185th out of 189 countries with an index of 0.433 (Human Development Report 2020).

Social context. Burundi is facing worrisome demo-environmental problems. The country has a high population density with an area of 27,834 km² for about 12.24 million inhabitants, of which 87 per cent live in rural areas. Smallholder farmers represent 90 per cent of the total rural population. The area allocated to agriculture is 73.3 per cent of the country's total land area, of which only 38.9 per cent is arable land, but with low soil fertility and erosion-prone. The average size of agricultural holdings is estimated at 0.27ha per household i.e. below 0.90ha, defined as the minimum size for economic viability. Ninety per cent of rural workers are in informal sector and 42 per cent are affected by underemployment, especially young women and men. Indeed, youth unemployment and dependency rates are very high: 65 per cent and 86.4 per cent respectively. Financial exclusion affects 90 per cent of the rural population.

Agriculture contributes to over 40 per cent of GDP and employs about 93.6 per cent of the workforce. Despite the disparity between men and women, 85 per cent of Burundian women, of all ages, work in agriculture and are involved in nearly 70 per cent of rural production activities. Agricultural activities continue to comprise primarily subsistence farming, with low yields and high vulnerability to weather conditions/climate change. Subsistence agriculture is mainly practiced in areas with hilly geomorphology, with average slopes sometimes exceeding 50 per cent. The risks of natural disasters are acute and 70 per cent of internal displacements are due to natural disasters. Despite the Government's commitment and efforts, agriculture is unable to meet the country's food security needs. More than 50 per cent of the population is chronically food insecure.

In the context presented earlier, IFAD is one of main and trusted partners in agricultural and rural development in Burundi; which remained engaged in the country in the aftermath of the sociopolitical crises. In order to address the challenges hindering agricultural transformation, the Government of Burundi (GoB) requested a new investment, using part of its IFAD11 performance-based allocation (PBA), which would facilitate access of youth and women to employment as well as an integrated approach, in the intensification of agricultural production; environmental protection and climate change; value addition of agricultural products; institutional strengthening as well as capacity building of targeted beneficiaries. The sustainable transition of Burundi's rural sector entails a progressive move from addressing issues through a short-term lens to a longer-term perspective. Many activities, focusing on classic value chains approaches, provided a first level solution to rural communities' development. In the current transition phase, it is important to establish an environment where sustainable enterprise development will evolve. Taking into account the most important challenges relating to employment creation, especially for the youth, it is recommended to build on previous interventions on short-term employment creation to establish more coherent and durable solutions to youth under and unemployment, through the creation and/or strengthening of sustainable rural enterprises, while promoting a conducive environment for agribusinesses. Other challenges are related to malnutrition, climate change, gender equality and social inclusion, namely IFAD11 mainstreaming themes.

Gender and social inclusion. In 2019, Burundi's Gender Inequality Index stood at 0.504, ranking it 124th out of 162 countries. Prevailing social norms and values, including traditional roles and responsibilities, often limit women's access to and control over resources as well as their ability to make choices, define goals, act on them and influence decision making in their households and communities. A specific gender strategy and action plan to mainstream gender in all components will be finalized during the start-up phase of Rural Entrepreneurship and Agribusiness Promotion Programme (PRODER) and carefully monitored during implementation.

As per social inclusion, Burundi has a Batwa minority who belong to the poorest strata of the population. Other categories such as people living with disability, internally displaced persons should also be considered. PRODER's approach will be to make sure that no one is left behind; special packages will be considered for the vulnerable Burundians.

Youth and nutrition. Given the youthful age structure of the Burundian population, it is important to support the Government's efforts to involve youth in modernization and intensification of agriculture, notably through an improved agribusiness environment to achieve productivity, production and resilience of value chains. Youth will also contribute to reduce malnutrition. It is to be recalled that the prevalence of chronic malnutrition in Burundi is the highest in the world, with an estimated economic impact of US\$102 million a year. Child malnutrition is high; stunting affects 54 per cent of children under 5 years of age. PRODER will contribute in the Government's ongoing efforts to sustainably reduce malnutrition.

Environment and climate. According to the Notre-Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN, 2018), Burundi is ranked 169th out of 181 countries. Burundi is vulnerable to a range of environmental and climate challenges. The most common natural hazards are flooding and droughts, followed by tornadoes/storms and landslides. Climatic disturbances resulting in long droughts or torrential rains have been observed in recent years. Activities of PRODER will incorporate contribution to sustainable environmental management and climate change adaptation.

Lessons learned. PRODER has been designed drawing on many lessons learned; some of the main ones being the effectiveness of approach to pro-poor value chains; strategies and actions to reduce land pressure and facilitate access to assets for the most vulnerable; actions to build resilience of populations and infrastructure to climate change; as well as scaling-up interventions to improve the food and nutrition security of beneficiaries. In addition, the approach to entrepreneurship and employment creation for young people and the endogenous mechanisms of self-financing and coaching of young micro-entrepreneurs in rural areas was recommended, especially as the COSOP's MTR 2019 emphasized the need to prioritize entrepreneurship in agriculture.

PRODER is aligned with the second objective of Burundi's Vision 2025 around the development of a competitive economy. The Programme will also contribute to the first and fourth pillars of the National Development Plan (NDP 2018-2027) around agriculture and natural resource management. In the context of implementation of NDP, the Programme is also aligned with the third and fourth priorities of the National Programme for Capitalization of Peace, Social Stability and Promotion of Economic Growth (PNCP-SS-PCE). PRODER will also contribute to the three pillars of the National Agriculture Strategy (NAS): (i) sustainable increase in agricultural production; (ii) promotion of sectors, agribusiness and market access facilitation; and (iii) capacity building of the sector. PRODER is also fully aligned with Sustainable Development Goals (SDGs) 1, 2, 5, 8, 12 and 13 as well as the United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) for Burundi (2019-2023). PRODER is aligned with the objectives of IFAD's strategic framework for the period 2016-2025 and the objectives of COSOP 2016-2021. The upcoming COSOP, scheduled to be reviewed by IFAD's Executive Board in April 2022, will also incorporate strategies and approaches already being agreed on during design of PRODER. The Programme, which incorporates commitments of IFAD11 and IFAD12, takes into account IFAD's guidance on targeting, gender, nutrition, social and environmental assessment as well as private sector engagement. It is also aligned with IFAD strategy for engagement in countries with fragile situations as well as IFAD Rural Youth Action Plan 2019-2021.

Goal, objectives and targets. PRODER's goal is: "To contribute to poverty reduction and improved food and nutrition security of rural communities". The Programme's Development Objective (PDO) is: "To promote equitable and inclusive youth entrepreneurship as well as a conducive environment for agribusiness and support the resilience of the most vulnerable rural poor". This includes climate resilience. Given that the Government's request is to ensure national coverage, with available IFAD11 resources, PRODER will be implemented in ten Provinces among the most affected by poverty, malnutrition and climate change. These include Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega and Muyinga, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, and Ruyigi, provinces, where IFAD is already intervening, through PIPARV-B and PAIFAR-B. A phased geographical targeting will be implemented, which is critical for countries in a fragile situation, such as Burundi; it may also be adjusted during implementation, as required. The extension to Makamba and Bururi provinces will be assessed during PRODER's mid-term review.

The Programme's implementation period will be for seven (07) years (2022-2028) for a total cost of US\$89,40 million, including a financing gap of US\$25,00 million. Out of the total 85,000 direct beneficiary households, 50 per cent will be women; 50 per cent will be youth with an equal representation of women and men and 5 per cent will be indigenous peoples (Batwa). Out of the direct beneficiaries, there will be 60,730 newly targeted and 24,270 will be those from ongoing/completing projects, who will be supported to consolidate their activities and to graduate to the agribusiness environment.

Programmatic approach. From a country programme perspective, PRODER's overarching objective is to complete the transition to the programmatic approach and consolidate IFAD's comparative advantage in Burundi while devoting particular attention to resolving the continued youth unemployment challenge; one of the drivers of fragility in the country and high levels of malnutrition with high socio economic impact. Taking into account fragility in the country, service providers will be involved to support implementation of all the components of the Programme. PRODER will have three complementary and mutually reinforcing components within the agribusiness dimension:

- **Component 1:** inclusive development of youth rural enterprises, aims at providing young women and men with a path to join the agribusiness environment with US\$36.34 million (40.7 per cent total financing). Activities will include: (i) sensitization of youth; (ii) acceleration of existing micro and small rural enterprises; (iii) incubation for promotion/establishment of micro and small rural enterprises; (iv) provision of funding through matching grants taking into account fragility, as well as business development services including coaching to micro and small rural enterprises. At completion, PRODER is expected to support 7,840 micro and small rural enterprises. At least 30 percent of these enterprises should clearly be focused on "green" (environmental friendly-climate smart) and/or nutrition-sensitive initiatives.
- **Component 2:** promotion of a conducive environment for agribusiness will focus on access to land and other assets for food security and agribusiness as well as infrastructure including those necessary for transformation of products and market connectivity with US\$40,93 million (45.8 per cent total financing). Activities will include: (i) promotion of service centers including on state properties to facilitate access to land, intensification of production and improvement of assets for poor rural

producers; (ii) provision of judicial support and nutrition education to beneficiaries in service centers; (iii) construction/rehabilitation of infrastructure for production and market connectivity. At completion, it is expected that PRODER will have improved access of 8,000 beneficiary households to assets; facilitated resilient management of 20,000 ha of land; construction of 4 regional warehouses; and 20 km of rural roads. At least 40,000 poor rural households will benefit from these activities.

- **Component 3:** Institutional strengthening and programme coordination, will improve the capacities of Ministry of Environment, Agriculture and Livestock and the Programme Management Unit (PMU) to effectively facilitate implementation and contribute to rural transformation in Burundi with US\$12.12 (13.5 per cent total financing). The strategic oversight of the programme in support to the PMU will be ensured by the Strategic Policy Committee (CSO) and the Technical Steering Committee (CTP), common to the projects supported by IFAD in Burundi. Activities will include: (i) review/updating policies pertaining to rural development with the view to make sure they are gender, youth, nutrition and climate change sensitive; (ii) institutional support to consultative and coordination structures of MINEAGRIE as well as decentralized services; (iii) institutional strengthening of farmer organizations involved in support to aggregation of smallholders production; and (iv) coordination, monitoring and knowledge management of the Programme.

The theory of change is mainly based on the need to address drivers of fragility and PRODER seeks to equitably lift young women from the fragility trap. Interventions will promote youth and women's agricultural entrepreneurship along the nutrition sensitive value chains. The programme will promote equitable gender participation and representation in all activities as well as investments to improve productivity and make it more climate-resilient. PRODER will incorporate policy support and capacity building activities thus empower the MINEAGRIE to make evidenced-based data driven decisions.

Based on analyses of poverty and inequality in rural areas with emphasis on the most vulnerable groups (women, youth, indigenous people, etc.) in targeted provinces, further correlation was established between the context and environment, climate, nutrition and food security. The major environmental problems are: deforestation, land degradation, loss of biodiversity, pollution and natural disasters. The programmes' area is vulnerable to environment and climate change. Identified mitigation measures that will be in place include promotion and adoption of improved and climate resilient technologies for agricultural production and rural infrastructure development to minimize environmental impacts. Therefore, PRODER is considered for category B and climate risks were assessed as moderate. Furthermore, social challenges were also assessed and include access to land; gender equality and empowerment of women; social inclusion as well as capacity building. Based on recommendations from SECAP, Resettlement Action and Indigenous Peoples Planning Frameworks, including FPIC approach, were designed. In addition, an environment and social management framework (ESMF) including environment and social management plan has been formulated for PRODER.

The major inherent risks classified as "high" or "substantial" for PRODER are political engagement, macroeconomic, fragility and security, vulnerability to climate change, financial management and indigenous peoples. Mitigation measures, defined in the integrated project risk management matrix (IPRM), will be monitored. Overall, PRODER's monitoring and evaluation (M&E) system will be developed with a gender perspective and will identify, track and assess targeted groups disaggregated by women, youth and men, vulnerable group (Indigenous people, 'Batwa'). These targets are defined within the logical framework. IFAD's core indicators on gender and nutrition will be monitored. All studies will be presented with disaggregated data, including effects surveys to monitor the integration of gender and youth strategy into program implementation. The M&E will support the evaluation of stakeholders of the Programme.

Sustainability and knowledge management. The implementation approach, including partnerships with local institutions and involvement of beneficiaries, from the initial planning of interventions to their implementation and final evaluation, will facilitate the sustainability of programme interventions after its completion. A knowledge management (KM) strategy will be elaborated to ensure that innovations and lessons learned will be identified and used to inform decision-making during implementation. The overall capacity building strategy of the project at all levels will take into account fragility and therefore strengthen institutional and individual capacities for sustainability purposes.

The financing of PRODER is as follows: (i) IFAD funding from IFAD11 of US\$53.65 million (60 per cent), of which 80 per cent is DSF grant and 20 per cent loan; (ii) financing gap estimated at US\$25.00 million (27.9 per cent), to be mobilized from ASAP+, the OPEC Fund and Adaptation Fund; (iii) Government's contribution of US\$7.06 million (7.9 per cent), in the form of taxes and customs duties and certain management costs of PRODER; and (vi) a contribution from beneficiaries of US\$3.68 million (4.1 per cent).

PRODER's economic and financial analysis (EFA) shows that the programme is economically viable; which is noteworthy, given the objective, nature and target group of the programme (access to business creation by young people). The Economic Internal Rate of Return (EIRR) of PRODER would be 17.3 per cent and the Net Present Value (NPV) of the economic net cash flow generated by the project at a 14 per cent cost of capital would be US\$7.86 million. This rate is sensitive to the rate of start-up and exit after the incubation period. The sensitivity analysis of the EIRR for the different assumptions of variation of costs and benefits (cost increase, reduction and/or delay of benefits, etc.) confirmed a robust EIRR in the different cases.

PRODER will establish a complaint management mechanism. The mechanism will apply to PAPs and will provide a structured means of receiving and resolving any concerns raised by an individual or community who feels they have been adversely affected by the project. Communities will be directly consulted to designate their representatives in the complaint management mechanism in a participatory and inclusive manner. PRODER will also be aligned with IFAD and national whistle-blower protection procedures that aim to better protect staff, beneficiaries and other stakeholders against possible retaliation for reporting, in good faith, wrongdoing, abuse, alleged professional misconduct or corruption.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

- Contexte politique.** La République du Burundi (ci-après désignée "Burundi") est un pays enclavé de la Région Africaine des Grands Lacs. Depuis son indépendance en 1962, le développement socio-économique du Burundi est entravé par des crises socio-politiques successives et la fragilité environnementale, économique, sociale, institutionnelle et sanitaire. En 2015 les contestations liées à l'élection présidentielle ont occasionné le départ de près de 210 000 réfugiés burundais^[1] vers des pays voisins. En juin 2018, une nouvelle constitution a été promulguée et en mai 2020, les dernières élections présidentielles ont été organisées. Le Gouvernement s'emploie à améliorer la gouvernance démocratique et le développement socio-économique ; le climat politique s'est apaisé et la situation sécuritaire s'est améliorée mais reste fragile^[2]. Dans ce sens, il convient de noter la survenue récente de quelques incidents sécuritaires^[3] de nature à faire ressortir la persistance de quelques foyers de tension communautaire.
- Le Burundi figure sur la liste harmonisée des pays en situations de fragilité pour 2022^[4] dans la catégorie des « pays touchés par des conflits d'intensité moyenne » avec un indice des États fragiles qui est passé de 98,2 en 2019 à 97,9 en 2020^[5]. Pour le FIDA, *"La fragilité est une situation de grande vulnérabilité face aux chocs, naturels ou provoqués par l'homme, qui s'accompagne souvent d'un risque élevé de violence et de conflit. La faiblesse des structures de gouvernance et le manque de capacités des institutions constituent un commun dénominateur et une conséquence des situations de fragilité. En règle générale, les situations de fragilité créent un environnement peu favorable à une transformation inclusive et durable du monde rural; elles se caractérisent par des crises prolongées et/ou périodiques ayant des répercussions fréquentes sur l'agriculture paysanne et la sécurité alimentaire."*^[6] Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du FIDA relative aux fragilités, le Programme spécial distingue quatre stades de fragilité, allant de la fragilité à la résilience (même s'il ne s'agit pas toujours d'une trajectoire linéaire), en fonction desquels l'approche du FIDA sera différenciée. Dans ce cadre, et selon l'analyse de fragilité du Burundi (c.f. Appendice A), ladite fragilité est caractérisée par deux stades soient : (i) grande vulnérabilité aux chocs; et (ii) transition vers la résilience.
- Les principaux facteurs de la fragilité du Burundi sont: (i) l'environnement politique marqué par des crises socio-politiques successives depuis l'indépendance en 1962 ; (ii) la position géographique du pays par rapport à d'autres pays affectés par des conflits armés, qui crée l'insécurité dans les régions frontalières et des entrées d'importants groupes de réfugiés dans le pays, exacerbant la vulnérabilité des populations en place ; (iii) la récurrence des inondations et des sécheresses dues aux changements climatiques et leur incidence négative sur les moyens de subsistance des populations (dessèchement et baisse de la fertilité des sols, destruction des parcelles cultivées, pollution de l'eau) ; (iv) la croissance démographique rapide et la recherche des parcelles arables qui entraînent le défrichement des forêts pour l'agriculture de subsistance et accélèrent la baisse de fertilité et l'intégrité des sols et la pollution des ressources hydriques, (v) la COVID-19 dont les mesures de limitation de sa propagation s'accompagnent notamment du ralentissement des échanges commerciaux avec les pays frontaliers et de la décapitalisation des ménages pauvres, (vi) la faiblesse des institutions tel qu'il ressort de l'évaluation annuelle des politiques et des institutions nationales où le Burundi a une note de 2.9, se situant en dessous de la moyenne pour les pays fragiles et non-fragiles d'Afrique Sub-saharienne^[7].
- Ces facteurs fragilisent davantage la situation sanitaire^[8], nutritionnelle et alimentaire des plus vulnérables, accentuent les inégalités et provoquent (i) des déplacements internes de populations à la recherche d'un abri et de moyens de subsistance^[9], (ii) l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, (iii) la présence prolongée de réfugiés particulièrement dans l'Est du Burundi^[10] ainsi que (iv) l'arrivée massive des populations rapatriées volontaires^[11] avec des besoins importants, venant augmenter la pression sur les ressources naturelles (terre, pâturages, eaux) des zones d'accueil déjà fragilisées.
- Selon la Banque mondiale (2020), des efforts sont nécessaires pour résoudre les facteurs de fragilité afin d'aider à promouvoir la stabilité et la croissance. Le renforcement des relations entre l'État et la société par une plus grande inclusion sociale et la mise en place des institutions légitimes dotées de capacités techniques et de responsabilisation restent l'élément clé pour y parvenir^[12].
- Contexte économique.** Le Burundi est classé comme pays à faible revenu^[13]. Son PIB était estimé à 3,012 milliards de dollars USD en 2019, ce qui le classait au 167^{ème} rang sur 196 pays dans le monde. En 2020, le PIB réel s'est contracté de 3,3 pour cent en raison de la crise de COVID-19, et la croissance économique est estimée à 0,3 pour cent contre 1,8 pour cent en 2019. L'inflation moyenne est de 7,5 pour cent, tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et la disponibilité limitée des produits de consommation importés. Face à la croissance démographique rapide, la faible croissance économique entraîne une faible croissance du revenu par habitant, estimé à environ 276 dollars USD pour 2020^[14].
- La dette publique nominale brute projetée représente 68,8 pour cent du PIB^[15] avec un risque élevé de surendettement extérieur^[16]. L'économie du Burundi est peu diversifiée : selon la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté (SCLP), l'agriculture et l'élevage contribuent généralement pour 40 à 60 pour cent du PIB. L'agriculture à elle seule absorbe plus du tiers des investissements dans l'appareil productif, et cette part est en augmentation. L'apport des partenaires techniques et financiers est significatif : sur les 44,5 milliards de BIF consacrés à l'agriculture, 33,5 pour cent proviennent des dons extérieurs^[17].
- Selon le classement « *Ease of Doing Business* » de 2020, le Burundi a obtenu une note de 46,8 et se classe 166^{ème} sur 190 pays, contre la 168^{ème} la place en 2019. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile du pays reste faible à 13,2 pour cent. Le taux d'accès à l'électricité est faible (1,2 pour cent dans les zones rurales et 58,5 pour cent dans les zones urbaines en 2016)^[18] en raison du développement inadéquat des infrastructures.

9. Une reprise économique pourrait se produire avec un taux de croissance prévu de 3,5 pour cent en 2021[19] si la COVID-19 est atténuée au deuxième semestre de 2021.
10. **Pauvreté (ODD 1), sécurité alimentaire et nutrition (ODD 2), et développement de l'agriculture paysanne et des territoires ruraux.**
11. **Pauvreté et développement humain.** Le Burundi est classé parmi les pays d'Afrique subsaharienne les plus pauvres. Le taux de pauvreté s'élève à 72,9 pour cent (soit environ 30 points de pourcentage plus élevé que la moyenne des pays à faible revenu évaluée à 47,2 pour cent et des pays de l'Afrique subsaharienne estimée à 42,7 pour cent)[20]. Selon le PNUD (2020), le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de revenu est établi à 8 pour cent par rapport au seuil de pauvreté international[21]. Les zones rurales restent plus fragiles que les zones urbaines où se concentre l'essentiel des activités économiques et des services (68,8 pour cent de pauvreté en milieu rural contre 27,6 pour cent en milieu urbain pour la pauvreté monétaire et 71,1 pour cent en milieu rural contre seulement 6,6 pour cent en milieu urbain pour la dimension non monétaire)[22]. Le taux de sous-emploi est de 42 pour cent en milieu rural contre 30,1 pour cent en milieu urbain[23].
12. Les ménages « absolument pauvres » ou « vulnérables » sont estimés à plus de 79,1 pour cent dans le pays selon les dimensions de la pauvreté monétaire et des conditions de vie[24]. La pauvreté est plus marquée chez les chefs de ménage opérant dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (taux de pauvreté est de 71,3 pour cent)[25]. Elle sévit particulièrement chez les individus de moins de 20 ans, des tranches d'âges 25-34 ans et 35-54 ans avec des taux respectivement de 55,3 pour cent et de 56,7 pour cent de la pauvreté monétaire. Les taux de chômage, de sous-emploi et de dépendance des jeunes sont très élevés avec 65 pour cent et 86,4 pour cent. Les Batwa et les personnes déplacées internes (PDI) sont également très vulnérables à la pauvreté[26]. Le défi majeur pour le pays reste l'atteinte des ODD[27] retenus dans le programme national de développement (PND) pour amorcer son développement.
13. **Sécurité alimentaire et nutrition.** Au Burundi les situations de faim et de dénutrition sont considérées comme très préoccupantes selon l'Indice de la faim dans le monde (GHI, 2020). Pour les mois d'avril à mai 2021, plus de 1,61 millions de la population (14% de la population totale) sont en situation d'insécurité alimentaire élevée (phases de Crise et d'Urgence) et plus de 5 millions (43%) sont en phase de Stress (Phase 2 de l'IPC)[28]. La situation risque de s'aggraver en raison des effets de la COVID-19.
14. Le taux de prévalence de la malnutrition aigüe est de 4,5 pour cent au niveau national. La prévalence de la malnutrition chronique est de 57,0 pour cent avec 25,6 pour cent sous sa forme sévère. Ce taux de près de 6 enfants sur 10, est de loin supérieur au seuil d'alerte de 40 pour cent, fixé par l'OMS[29], et nettement supérieur aux taux de prévalence moyen du retard de croissance (29.1 pour cent) des pays de l'Afrique subsaharienne. Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par cette situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison de l'inégalité entre les sexes et des vulnérabilités structurelles. Les franges les plus affectées sont celles de 6 à 23 mois[30]. A l'exception de la ville de Bujumbura (20,7 pour cent), toutes les autres provinces ont franchi le seuil de 50 pour cent.
15. **Développement rural, agriculture et exploitation familiale.** Au Burundi, l'agriculture constitue la principale composante du secteur rural. La superficie affectée à l'agriculture représente 73.3 pour cent [31] du territoire et comprend seulement 38,9 pour cent de terres arables peu fertiles et majoritairement sujettes à l'érosion. La population burundaise est essentiellement rurale (87 pour cent de la population) dont 90 pour cent sont de petits producteurs. Près de 80 pour cent de la population totale vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage qui sont des secteurs économiques très sensibles au climat. L'élevage occupe 40 pour cent de la population rurale avec les femmes et les jeunes fortement impliqués dans l'élevage des espèces à cycle court.
16. Les cultures vivrières occupent 90 pour cent des terres cultivées et contribuent pour 80 pour cent au PIB agricole[32]. Les cultures d'exportation (café, thé, coton, sucre, huile de palme), bien que dépendantes des cours mondiaux et des fluctuations des récoltes, constituent les principales sources de revenu monétaire. Environ 69 pour cent des ménages agricoles pratiquent l'élevage intégré à l'agriculture et une tendance vers les systèmes semi-intensifs et intensifs (sédentarisation de l'élevage, stabulation semi ou permanente, développement des cultures fourragères, introduction d'animaux de races exotiques et leurs croisés). La pêche s'effectue principalement dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord. La pisciculture (principalement de Tilapia et clarias) est également pratiquée dans le pays[33].
17. L'agriculture est essentiellement de subsistance souvent pratiquée dans des zones de géomorphologie vallonnée, avec : (i) des pentes moyennes dépassant parfois 50 pour cent accentuant les risques de vulnérabilité au climat, (ii) un faible ou sans accès effectif à des systèmes d'irrigation et autres biens performants et résilients, entraînant des rendements assez faibles et donc l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
18. L'effectif des ménages agricoles du Burundi est estimé à 1.556.529 dont 78,5 pour cent dirigés par des hommes et 21,5 pour cent dirigés par des femmes. La densité foncière est élevée, la taille moyenne des exploitations agricoles est de 0,4 ha par ménage, et donc inférieure à 0,90 ha définie comme la taille minimale pour la viabilité économique d'exploitation au Burundi[34]. 90 pour cent des travailleurs ruraux sont dans le secteur informel et 42 pour cent sont touchés par le sous-emploi, en particulier les jeunes. L'agriculture offre des opportunités : (i) possibilité de cultiver en plusieurs saisons par année; (ii) diversification des cultures en raison de la variété des écosystèmes; (iii) disponibilité de nombreux marais et plaines irrigables, qui demeurent sous-exploités, (iv) pluviométrie satisfaisante pour une agriculture pluviale ; (v) émergence d'organisations de producteurs (OP) dans certaines filières (café, riz, maïs, etc.) et des ONG et cabinets conseil fournissant formation et accompagnement pour améliorer la performance (compétitivité et productivité du travail) des petits producteurs.
19. Le secteur minier burundais est potentiellement riche mais très peu exploité. Le secteur industriel reste sous-développé et dominé par l'industrie agroalimentaire, caractérisée par un niveau d'équipements insuffisant, notamment, par les contraintes d'accès à l'électricité.[35] En 2019, le taux d'accès à l'eau potable était de 83 pour cent en milieu urbain contre 60 pour cent en milieu rural[36]. Selon le PND (2018-2027), le taux de couverture en eau potable en milieu rural a connu une légère régression, suite à la croissance démographique plus rapide que celle des infrastructures.

20. **Stratégies, politiques et/ou programmes nationaux pertinents concernant l'agriculture familiale, la réduction de la pauvreté rurale, le genre et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition**
21. **Cadre national, politique et stratégique.** Les politiques et stratégies adoptées par le gouvernement burundais ont pour objectifs communs (i) l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la production nationale, (ii) l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD1), (iii) l'élimination de la faim et de l'insécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable (ODD2), (iv) la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD5) et (v) la mise en place d'une infrastructure résiliente, la promotion d'une industrialisation soutenable qui profite à tous et l'encouragement de l'innovation (ODD9).
22. Parmi ces politiques et stratégies figurent notamment (i) Vision Burundi 2025 qui vise à (a) faire passer le PIB par tête d'habitant de 137 USD en 2008 à 720 USD en 2025 et réduire de moitié le taux de pauvreté, (b) développer une économie forte et compétitive, (c) instaurer la bonne gouvernance dans un Etat de droit, (d) améliorer les conditions de vie des burundais ; (ii) Plan National de Développement (PND) qui succède au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP-II) 2012-2015 et s'articule autour de cinq orientations stratégiques (a) Renforcement de l'autosuffisance alimentaire et la diversification des exportations, (b) Protection de l'environnement et aménagement du territoire, (c) Amélioration de la gouvernance financière et la décentralisation, (d) Rétablissement des équilibres structurels de l'économie burundaise ; (iii) Stratégie agricole nationale (SAN) qui a pour objectifs de contribuer de façon durable à : (a) l'augmentation de la production agricole, (b) la gestion responsable des ressources naturelles, (c) la résilience aux changements climatiques et au bien-être des populations ; (iv) Plan National d'Investissement Agricole (PNIA II 2016-2020), le gouvernement s'est fixé comme Objectif d'améliorer la Sécurité alimentaire et nutritionnelle et augmenter les revenus des ménages à travers (a) l'intensification durable des productions pour une amélioration de la nutrition et la protection du patrimoine foncier, (b) le développement de la transformation et de la commercialisation de productions, (c) le renforcement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole, (d) l'amélioration du niveau d'attractivité de l'agriculture pour les jeunes, d'autonomisation des femmes et des filles, de résilience de l'agriculture familiale et des filières au changement climatique et d'accès à l'électricité.
23. Le PNIA II et la SAN devraient être actualisés pendant la période d'exécution du PRODER pour prendre en compte les évolutions récentes du contexte démo-environnemental, économique et social en particulier le défi des jeunes (femmes et jeunes) principale composante de la population burundaise, le défi des changements climatiques avec l'amplification des événements naturels de plus en plus violents qui affectent négativement les moyens de subsistance des populations, le défi de la COVID-19 avec l'exacerbation des inégalités sociales et genre, de la paupérisation des populations, des violences basées sur le genre, de la dégradation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du chômage et du sous-emploi ainsi que des déplacements des populations.
24. **Acteurs et arrangements institutionnels:** Le MINEAGRIE est responsable de la gestion des enjeux liés au développement rural durable, ce qui justifie son choix pour la mise en œuvre du PRODER. Ses capacités institutionnelles et organisationnelles restent faibles^[37]. D'autres institutions clés sont : (i) Ministère des Finances, du Budget et de la Planification du Développement Économique, responsable entre autres, de la coopération économique avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux; (ii) Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA ; Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ; Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui participeront au comité de pilotage et au suivi de la mise en œuvre des politiques appliquées dans le cadre du PRODER ; (iii) le Réseau des Institutions de Microfinance (RIM), les centres d'alphabétisation, les écoles de formations techniques et professionnelles, les chambres consulaires, les ONG et Cabinets conseils qui participeront aux plateformes de concertation et de dialogue sur les politiques liées à l'entrepreneuriat rural, aux groupes thématiques Entrepreneuriat rural et jeunes – Innovation et marchés – Technico-économique – Finances rurales inclusives et/ou au dispositif d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi qu'au suivi et accompagnement des MPER créées/consolidées. Le PRODER soutiendra le renforcement institutionnel du MINEAGRIE sur la base du plan d'action pluriannuel ainsi que le renforcement des capacités de ces institutions pour qu'elles jouent effectivement leurs rôles.
25. La faiblesse institutionnelle est généralisée au Burundi. L'administration publique burundaise, qui était parmi les meilleures en Afrique avant 1993^[38], fait face à de nombreux défis qui affectent son efficacité. Le CSLP II 2012-2015 mentionnait déjà que plusieurs facteurs affectent la performance des services: les lourdeurs administratives, l'instabilité des cadres techniques, des rémunérations peu motivantes et l'inefficacité du système d'évaluation des prestations des fonctionnaires de l'Etat. Les conséquences de ces lacunes sont souvent l'absentéisme des agents de la fonction publique, qui affecte négativement le climat des affaires et freine les initiatives des investisseurs du fait de longs retards dans le traitement des dossiers. Parallèlement, les insuffisances du dialogue social qui sont parfois à l'origine des grèves, constituent des entraves supplémentaires à l'efficacité de l'administration. En outre, le fait que la loi sur la distinction des fonctions techniques et politiques n'est pas appliquée de façon stricte et l'absence d'une culture de redevabilité sont quelques-uns des facteurs qui expliquent le rendement inadéquat de l'administration burundaise. Ces facteurs méritent donc d'être étudiés pour en atténuer les effets. L'évaluation de l'exécution des programmes retenus dans le cadre du CSLPI a révélé un grave déficit de capacités humaines et institutionnelles dans la conception des politiques économiques et sociales, dans leur pilotage et dans le suivi des impacts." La situation n'a pas assez évolué car il ressort de l'évaluation des politiques et des institutions nationales 2019 (CPIA-Banque Mondiale) que la note globale du Burundi est 2,9 ; note inférieure à la moyenne IDA en Afrique Sub-saharienne qui est de 3,1. Le score le plus bas (2,3) pour le Burundi est attribué au groupe d'indicateurs de la gestion et des institutions du secteur public.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

26. Genre, jeunes et nutrition

27. 23. **Égalité de Genre et Autonomisation des Femmes (EGAF)**. Le Burundi dispose de : (i) constitution garantissant le principe d'égalité des sexes et instaurant un mécanisme de quota d'au moins 30 pour cent pour améliorer la participation politique des femmes dans les instances de prise de décision, (ii) politique de genre promouvant l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et Ministère en charge des questions des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ayant entre autres, pour mandat l'opérationnalisation et le suivi de la mise en œuvre cette politique, (iii) Plan d'Action National (2017-2021) "Pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des nations unies pour les femmes, la paix et la sécurité" dont huit des dix objectifs sont focalisés sur les questions d'amélioration du cadre légal, d'égalité, de sécurité de la femme et de la jeune fille, de prise en charge des VBG et de la participation des femmes aux processus de paix, de sécurité et de relèvement économique , (iv) Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2015-2020) renforçant l'accès des femmes et des jeunes à un ensemble de produits et services financiers ; (v) Stratégie de genre élaborée par le programme-pays du FIDA au Burundi qui favorise l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux facteurs de production, l'équité dans les avantages et le contrôle des revenus des ménages afin d'accélérer la promotion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la génération de revenus dans les ménages ruraux.
28. 24. Les résultats de la mise en œuvre de ce cadre juridique et légal et les pratiques restent en deçà des attentes. L'IDH du Burundi est de 0.432 pour les femmes, contre 0.432 pour les hommes, ce qui donne un IDG de 0.999 et place le pays dans le groupe des pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est élevé (écart absolu inférieur à 2,5 pour cent) . Avec un IIG de 0.504, le Burundi est classé au 124e rang sur 162 pays dans l'indice 2019. Cet indice est interprété comme une perte du développement humain imputable à l'inégalité entre les hommes et les femmes. 21,5 pour cent d'entre elles sont cheffes de ménages contre 78,5 pour cent des hommes . Par rapport aux hommes, les femmes ont un accès très limité au crédit, à des emplois mieux rémunérés, aux actifs productifs (17 pour cent seulement des propriétaires fonciers du pays sont des femmes et moins de 15 pour cent des terres enregistrées au nom de personnes physiques le sont au nom d'une femme, individuellement ou solidairement). Elles participent peu aux processus de planification et de prise de décisions en matière de développement. De plus, l'alimentation plus nutritive est souvent attribuée aux hommes de la famille . Les effets des changements climatiques et de la pandémie du COVID 19 ont placé en particulier les plus vulnérables, les femmes, les filles et les enfants , dans une situation d'insécurité notoire et de précarité. Les femmes et les filles continuent d'être affectées par d'importantes inégalités, de violence de l'intégrité physique, sexuelle et psychosociale (VSBG) et de violence basée sur le genre (VBG) : (i) plus d'un tiers des femmes âgées de 15 à 49 ans (36%) ont déclaré avoir subi des violences physiques à un moment de leur vie depuis l'âge de 15 ans ; (ii) près d'une femme sur quatre (23 %) ont connu des violences sexuelles ; (iii) la moitié des femmes syndiquées (50 %) ont été victimes de violence familiale .
29. 25. Pour accélérer la promotion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la génération de revenus dans les ménages ruraux, le PRODER veillera donc au respect de la politique nationale de genre et de la stratégie de genre du programme-pays du FIDA. Au cours de la conception du PRODER, une stratégie spécifique et un plan d'action préliminaire en matière d'égalité entre les sexes ont été élaborés et seront finalisés lors de la phase de démarrage.
30. 26. **Jeunesse**. Le Burundi a adopté la définition de la Charte africaine de la jeunesse, qui considère jeunes les personnes âgées de 15 à 35 ans . La population burundaise est essentiellement jeune : les moins de 25 ans représentaient 63 pour cent de la population en 2015 et les jeunes en âge de travailler (15 à 34 ans) représentaient 35 pour cent de la population burundaise en 2020.
31. 27. En année scolaire 2018/2019, les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont respectivement de 120,3 pour cent, 30 pour cent et 7 pour cent sans variations significatives entre les provinces, le sexe ou le revenu des ménages, de suite de l'introduction de l'enseignement gratuit en 2005. Mais seule une adolescente sur cinq entre dans l'enseignement secondaire et entre 15 et 24 ans, une femme sur cinq est analphabète. Les jeunes adolescentes (15 et 19 ans) sont particulièrement sujettes aux (i) grossesses et mariages précoces (8 pour cent des filles ont déjà commencé leur vie reproductive), (ii) stéréotypes du genre qui résultent en une inégalité dans la charge des tâches ménagères, portées par elles.
32. 28. Tel que mentionné dans le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PNEJ 2021-2025), le taux de chômage officiel des jeunes de 15-35 ans est très faible, il est évalué à 2,4 pour cent au sens strict et 3,7 pour cent au sens élargi, mais il ne traduit pas toutes les réalités liées au chômage des jeunes. Le sous-emploi est un autre phénomène qui touche majoritairement les jeunes burundais. Il permet de révéler certaines réalités du chômage au Burundi, particulières les actifs occupés. La part de la population active occupée (employée) en situation de sous-emploi est de 36,2 pour cent. Il touche plus les actifs occupés du milieu rural (42,3 pour cent) que ceux du milieu urbain (30,1 pour cent). L'analyse selon le sexe montre que les femmes (42,7 pour cent) sont les plus touchées par le sous-emploi que les hommes (39,6 pour cent).
33. 29. Les jeunes ruraux ont notamment un faible accès aux ressources productives (terres, crédits et/ou technologies). La précarité des conditions de vie des jeunes les expose à de nombreux risques (mariages précoces, exploitation sexuelle, toxicomanie et délinquance juvénile) et au décrochage lorsqu'ils sont sans prise en charge, inscrits dans des parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-pastorale. Cette précarité peut également les amener à jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale des communautés et contribuer à une augmentation de la violence sociale. Cet ensemble des facteurs accroît leur vulnérabilité et fait de jeunes en particulier les jeunes filles des groupes cibles spécifiques, objet d'attention particulière du PRODER qui en fait son principal public cible.
34. 30. **Inclusion sociale**. Au Burundi, les groupes souvent identifiés comme potentiellement plus vulnérables sont : les femmes (veuves, chefs de ménages monoparentaux, celles affectées par le VIH/SIDA et handicapées), les jeunes (15-24 ans) avec un

niveau de chômage élevé, les déplacés et les ménages qui accueillent les rapatriés volontaires et les réfugiés ainsi que les Batwa (30.000-40.000 personnes) constituant une minorité ethnique vulnérable puisqu'ils ne possèdent que peu ou pas de terres agricoles et ont un accès limité aux emplois décents non agricoles. La loi 03 du 10 janvier 2018 relative à la protection des personnes vivant avec handicap et la « Vision Burundi 2025 » considèrent le soutien aux personnes vulnérables comme un thème central avec l'ambition de mettre en œuvre une politique proactive pour protéger et réintégrer les personnes les plus vulnérables. Cependant, 1,77 millions de personnes ont encore besoin d'assistance humanitaire. La matrice de suivi des déplacements indique qu'il y avait 127.519 personnes déplacées à l'intérieur du pays en novembre 2020, dont 55 pour cent étaient des femmes et 58 pour cent avaient 18 ans ou moins. La plupart n'arrivent pas à satisfaire les besoins de base (alimentation, terre pour l'agriculture, logement) et 77 pour cent ont l'intention de rentrer chez eux. L'approche du PRODER sera de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte – conformément à son avantage comparatif et aux dispositions prévues - des packages spéciaux seront envisagés pour les Burundais les plus vulnérables.

35. 31. **Le PRODER tient compte des enjeux nutritionnels.** La malnutrition chronique tend à devenir structurelle au Burundi du fait de facteurs de malnutrition conduisant à un apport calorique et nutritionnel insuffisant des mères et des enfants. Pour réduire durablement la malnutrition, le PRODER focalisera ses interventions de nutrition sur la transformation des systèmes alimentaires inclusifs et durables en soutenant (i) la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle (sésame, arachides, soja, tomates, les patates douces à chair orange, poisson, champignons), (ii) la production et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au prémélange de micronutrients (prémix) pour les enfants, (iii) la réalisation des campagnes d'éducation nutritionnelle combinées au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux ainsi que (iv) l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique.
36. 32. **Environnement et Climat.** Suivant l'Indice d'Adaptation "Notre-Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN, 2018)", le Burundi est classé 169ème sur 181 pays. Le Burundi est le 18ème pays parmi les plus vulnérables et le 19ème parmi les moins préparés[39]. Le changement climatique (CC) entraîne une augmentation prolongée de la température de l'air, une évaporation accrue, une réduction des ressources en eau et des saisons agricoles instables. Les risques naturels les plus courants sont les inondations et les sécheresses, suivies de tornades/tempêtes et de glissements de terrain. De plus, la déforestation a augmenté entre 1995 et 2015.
37. 33. Plus de quatre millions de personnes (environ 36 pour cent de la population totale) ont été touchées par des pluies torrentielles et d'autres phénomènes liés aux CC, entre 2015 et 2019. Il est prévu que les précipitations en février, qui correspond au début du calendrier des cultures de maïs, seront plus faibles (- 13 mm en moyenne, ce qui indique une fréquence plus élevée de périodes sèches) pour la période 2031-2050 par rapport à la période 1986-2005. Le rendement du maïs par hectare devrait diminuer de 17 pour cent en 2040 par rapport à 2020. La température en saison sèche devrait augmenter de 1,50 °C entre 2031 et 2050 par rapport à 1986-2005. Les précipitations extrêmes de cinq jours devraient augmenter de 10 pour cent par année entre 2031 et 2050 par rapport à 1986-2005.
38. 34. La volonté politique de promouvoir la gestion durable de l'environnement et l'adaptation au changement climatique est confirmée dans la CPDN et la Vision Burundi 2025, qui intègrent l'environnement comme question transversale avec l'engagement de prioriser la protection de l'environnement, afin que les Burundais vivent dans un environnement géré de manière durable. Le PRODER contribuera à la gestion durable de l'environnement et à l'adaptation au CC avec des fonds du FIDA (allocation FIDA11 et potentiellement ASAP+) ainsi qu'un financement parallèle potentiel du Fonds d'adaptation et un cofinancement de l'OFID.

Tableau 1. Critères d'admissibilité aux thématiques transversales [40]

	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des rapports femmes-hommes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des questions relatives aux jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des enjeux nutritionnels	<input type="checkbox"/> Le projet est axé sur les questions climatiques
Analyse de situation	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes <input checked="" type="checkbox"/> Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence, par sexe	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Principaux groupes de jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe <input checked="" type="checkbox"/> Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition, par groupe	

Théorie du changement	<input checked="" type="checkbox"/> Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail) <input type="checkbox"/> Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes <input checked="" type="checkbox"/> Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets	<input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires de promotion de la nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts	
Indicateurs des cadres logiques	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe <input checked="" type="checkbox"/> Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> · Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1) 	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe et par âge	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe, par âge, personnes autochtones (le cas échéant) <ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs de base du niveau de réalisation <ul style="list-style-type: none"> o Niveau 1.1.8 obligatoire · Indicateurs de base du niveau de réalisation (au moins un des deux ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> o Niveau 1.2.8 o Niveau 1.2.9 	
Ressources humaines et financières	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions de genre <input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives au genre <input type="checkbox"/> Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Fonds destinés aux activités relatives aux jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition	Le budget du PRODER affecté aux activités d'adaptation au changement climatique est de US\$15,146,000 sur fonds FIDA. De plus, une proposition portant sur un montant de US\$10 Million sera soumise au Fonds d'Adaptation pour cofinancer le PRODER.

c. Justification de l'intervention du FIDA

39. Le FIDA est depuis plus de quatre décennies l'un des principaux partenaires techniques et financiers du Burundi à investir dans le développement agricole et rural. Son expertise technique couvre la promotion (i) d'un développement rural équitable, inclusif et durable, (ii) de l'autonomisation des petits producteurs et (iii) des services de conseil, et partant la promotion de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. Les interventions passées et en cours du FIDA ont largement pris en compte la réhabilitation et le renforcement du secteur de la production agricole, par l'amélioration de la planification locale et du développement du capital social, le développement des infrastructures de production/irrigation, de transformation et de mise en marchés des produits agricoles, la structuration et la formation des OP, ainsi que l'augmentation et la préservation du capital productif^[41].
40. Cependant, le Burundi connaît la fragilité politique et institutionnelle (gouvernance et institutions faibles), économiques (faible diversification économique, taux de chômage élevé chez les jeunes et faible accès aux ressources productives, y compris la terre, faibles investissements du secteur privé) et structurelle (vulnérabilité au changement climatique, marginalisation des femmes, malnutrition chronique). Actuellement exacerbée par l'impact de la COVID-19, cette fragilité affecte la capacité du

gouvernement à investir dans les populations rurales et la capacité de ces dernières à investir dans les initiatives économiques viables.

41. Ces dernières années, le FIDA a apporté des investissements, notamment dans le cadre des programmes de développement des chaînes de valeur phases I (PRODEFI I) et II (PRODEFI II), afin d'améliorer l'accès aux intrants et aux marchés pour les petits producteurs, ainsi que le développement inclusif des chaînes de valeur (riz, lait, maïs, etc.) y compris l'intégration économique des jeunes ruraux. Ces investissements ont démontré que la génération de revenus, par le biais d'emplois à court terme, procure un revenu immédiat aux ménages, injecte de l'argent dans les économies locales et aide à relancer les secteurs de la production et des services, qui sont des sources potentielles d'opportunités de moyens de subsistance durables. Malgré les investissements dans les chaînes de valeur, le marché du travail au Burundi reste fragmenté et ne répond pas totalement aux besoins d'emplois décents.
42. Il est donc urgent de promouvoir différentes approches pour aider les populations rurales en particulier les jeunes à faire une transition équitable vers des sources d'emploi plus durables, y compris par la promotion de l'esprit d'entreprise, qui est un soutien important que le FIDA est en mesure de fournir puisqu'il l'a fait avec succès par exemple au Sénégal avec le projet de promotion de la microentreprise rurale (PROMER, 1997), au Togo à travers le projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER, 2013), au Cameroun avec le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes, 2014) et au Mali avec le Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER, 2014). De plus, ces approches ont été également conduites au Burundi par le FIDA à travers notamment les projets de promotion des filières, de l'intensification et de valorisation agricoles, de sécurité alimentaire et développement rural. La capitalisation de ces expériences a permis au FIDA de disposer d'avantages comparatifs en matière de conception, de suivi/supervision de la mise en œuvre et d'évaluation des projets/programmes de promotion des entreprises rurales ainsi que de connaissance du pays, de ses institutions et de sa population.

B. Enseignements tirés

43. Les leçons apprises sont tirées essentiellement du rapport d'évaluation des résultats à mi-parcours du COSOP, des rapports récents d'achèvement de projets (PAIVA-B[42], PROPA-O[43] et PRODEFI-I) ainsi que de l'Evaluation de la Stratégie et du Programme Pays (ESPP) conduite en 2020 par le Bureau Indépendant de l'Evaluation du FIDA.
44. **Approche programme.** Dans le contexte du portefeuille FIDA au Burundi, l'approche programme est définie comme une approche stratégique, intégrée et complémentaire de gestion des projets/programmes, qui vise à générer un impact plus important sur la transformation rurale. Cette approche est renforcée par : (i) la mise en commun des fonctions administratives et de suivi ; (ii) la rationalisation des domaines d'intervention de chaque projet, afin de s'assurer qu'ils contribuent mieux à répondre aux facteurs de fragilité du pays ; et (iii) la promotion de l'interaction, du partage de l'expertise et de la collaboration entre les projets. Dans le cadre de cette approche programme, le programme-pays a développé des stratégies sur des thèmes transversaux à tous les projets, y compris la stratégie de genre, la stratégie de sortie de projet, la gestion des connaissances (KM) ainsi qu'une stratégie et une analyse comparative des appuis aux OP et aux organisations communautaires.
45. **Priorisation de l'entrepreneuriat.** En 2019, la revue à mi-parcours (RMP) du COSOP a mentionné la nécessité de prioriser l'entrepreneuriat agricole déjà initié par le PRODEFI I et le PRODEFI II. Le développement de l'entrepreneuriat rural est un puissant moyen de lutte contre la pauvreté à travers la diversification et l'augmentation des revenus des ménages permettant ainsi de lutter contre le chômage des jeunes et de favoriser l'insertion des femmes dans des chaînes de valeurs et leur autonomisation[44].
46. Le développement de l'entrepreneuriat rural se fera dans les chaînes de valeur par l'identification au sein de maillons des tâches, opérations ou activités correspondant à des occupations effectives des individus dans leur milieu socio-économique (bassin de production, de transformation et de commercialisation), qui peuvent devenir des emplois pour les ruraux en particulier les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap, réfugiés, rapatriés) ou des projets d'entreprise à créer ou à développer. L'entrepreneuriat mobilisera également l'approche bassin pour répertorier au sein de bassins de production, de transformation et de commercialisation, les activités et les métiers de filière et les besoins en services et biens de qualité dont les producteurs / fournisseurs peuvent être encouragés à s'installer dans lesdits bassins tout en s'assurant de leur viabilité. Le PRODER soutiendra l'amplification de ces dynamiques de chaînes de valeur et des bassins ainsi que les dynamiques entrepreneuriales et œuvrera à développer le triptyque « formation-financement-appuis-conseils/business coaching » adapté à la situation spécifique de chaque entreprise qui constitue le gage de la réussite des programmes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.
47. **Ciblage transparent des bénéficiaires.** L'approche participative utilisée pour définir les critères de sélection des bénéficiaires, partagée par toutes les parties prenantes, contribue à l'efficacité du ciblage[45]. En effet, cette approche améliore la transparence dans le ciblage, atténue le risque de capture d'élite et facilite une bonne collaboration de tous les intervenants.
48. **Recours aux prestataires de service.** Sur la base des recommandations de l'ESPP et des résultats de l'évaluation des prestataires de services en novembre 2020, le PRODER va (i) poursuivre le recours à des prestataires de services sur la base de contrats basés sur les résultats et d'accords de collaboration ; (ii) soutenir la mise en œuvre des mécanismes de renforcement des capacités de prestataires de services non financier parties prenantes et (iii) renforcer les capacités du gouvernement et de l'UGP en matière de passation des marchés et de suivi les performances desdits prestataires de services
49. **Gestion fiduciaire.** Il est nécessaire que le respect des exigences fiduciaires et une coordination adéquate à cet effet soient gérés par le chef de l'UGP et soutenus par l'organisme de mise en œuvre. Une séparation claire des tâches entre les cadres des services financiers et ceux de la passation des marchés ne suffit pas. Ces derniers, ainsi que toutes les parties prenantes impliquées dans l'acquisition de biens, de travaux ou des services, devraient avoir accès à toutes les informations, formations et appuis nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions conformément à toutes les exigences du FIDA.

50. **L'approche intégrée de vulgarisation est importante pour l'épanouissement des producteurs.** L'approche de vulgarisation basée sur le modèle "Exploitation Modèle Economiquement Rentable" (EMER)" promue par PRODEFI I et II et mise à échelle par le PNSADR-IM[46] et le PIPARV-B[47], couplée avec le système d'apprentissage par l'action en matière de genre (GALS[48]), a permis d'accroître la production, de diversifier les cultures et les revenus ainsi que de gérer les actifs des ménages. La diffusion de cette approche à l'échelle du pays devra se poursuivre.
51. **Combattre la malnutrition par FARN[49].** L'approche de la lutte contre la malnutrition, fondée sur le lien entre l'éducation nutritionnelle et les centres de réadaptation nutritionnelle (FARN) et l'accès aux micro-projets pour les adultes qui y ont participé vise à maximiser les ressources, les compétences et les stratégies existantes pour surmonter un problème, et utilise largement des méthodologies participatives avec une forte participation des femmes[50]. Le PRODER poursuivra la mobilisation de l'approche (FARN[51]) et l'accès aux micro-projets pour les adultes qui ont participé au FARN, pour permettre aux ménages souffrant de problèmes de malnutrition d'accéder aux ressources et d'échapper de manière durable au cercle vicieux de la vulnérabilité.
52. **Entrepreneuriat et emplois des jeunes.** Tirant profit des leçons apprises de la mise en œuvre notamment du PRODEFI, du projet promotion des microentreprises rurales (PROMER, Sénégal, du Programme d'entrepreneuriat agro-pastoral des jeunes au Cameroun et du Programme de développement des chaînes de valeur (VCDP), Nigéria, le PRODER soutiendra : (i) le ciblage fondé sur les opportunités offertes par les filières par rapport à de simples critères géographiques de ciblage de l'incidence de la pauvreté, des conflits sociaux, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques qui, dans le cadre de projets antérieurs, n'ont pas toujours permis d'assurer une efficacité élevée; (ii) le développement de chaînes de valeur à haute valeur ajoutée (champignons, cultures maraîchères) dont le gain rapide est très efficace pour motiver les jeunes femmes et les jeunes hommes à s'impliquer dans l'agriculture, (iii) les méthodes permettant de lier des groupes de petits producteurs ruraux à de gros producteurs et/ou acheteurs privés dans le cadre d'une relation d'affaires gagnant-gagnant et durable, facilitant/favorisant le transfert de technologie, l'accès aux marchés et l'établissement de normes. Le FIDA devrait continuer à soutenir : la résilience des chaînes de valeur; les approches favorables aux pauvres, l'agriculture sensible à la nutrition et les interventions, y compris l'éducation nutritionnelle; la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, tout en continuant à intégrer le genre et à accorder plus d'attention à l'intégration des jeunes dans la transformation rurale du Burundi.
53. Le PRODER adoptera également l'approche modulaire pour prendre en compte les besoins des entreprises qui vont varier selon la catégorie à laquelle le porteur du projet appartient et le temps nécessaire pour réaliser le parcours choisi.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

54. Le **but** du PRODER est: "de contribuer à la réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales".
55. L'**objectif de développement du Programme** est: "de promouvoir de manière équitable et inclusive l'entrepreneuriat des jeunes ainsi qu'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales et au renforcement de la résilience[52] des pauvres ruraux les plus vulnérables".
56. A son terme, le PRODER aura entre autres bénéficiaires : (i) au moins 39.000 emplois créés ou consolidés dans la zone du programme ; (ii) au moins 7.840 micro et petites entreprises rurales viables portées en particulier par les jeunes et les femmes individuellement ou en groupes (coopératives, GIE, SARL, etc.) créées / consolidées dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et activités et métiers d'appui ; (iii) plus de 51.000 ménages avec des enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer consomment sur une base quotidienne au moins 5 groupes d'aliments sur la dizaine conventionnelle selon les normes de diversité alimentaire minimale pour les femmes et environ 2.000 personnes bénéficient d'un appui ciblé visant à améliorer leur nutrition aux fins d'une amélioration sensible de l'état nutritionnel dans la zone d'intervention du projet ; (iv) 40000 les bénéficiaires appuyés en particulier les jeunes ont adopté des techniques, technologies et pratiques de production et de transformation respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique; (v) au moins 20 000 hectares des collines aménagés, 4 magasins de stockage et 20 kilomètres de pistes reliant les zones de production aux principaux axes routiers sont réhabilités/construits, permettant d'améliorer la résilience des systèmes respectivement de production, de transformation et de mise en marché de produits ; (vi) au moins 80 pour cent des Burundais auront été informés sur des textes sur les politiques et sur les actions de sensibilisation-éducation sur la nutrition et les violences basées sur le genre traduits et diffusés.
57. **Zone d'intervention:** Le PRODER sera exécuté durant sept ans (2022 à 2028) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale ; en fonction de la disponibilité des financements FIDA11, le PRODER interviendra d'abord dans dix provinces où le FIDA intervient déjà notamment à travers le PIPARV-B et le PAIFAR-B : Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga pour capitaliser sur l'approche programme du FIDA au Burundi et, au cours de la troisième année, dans deux autres provinces (Makamba et Bururi). Les possibilités d'extension des interventions aux provinces restantes seront progressivement analysées et discutées tenant compte de la disponibilité des financements (FIDA12-13). Le choix des provinces d'intervention tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (iii) le potentiel de développement rural et les possibilités pour l'intensification des activités agrosylvopastorales et halieutiques, (iv) les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes et (v) les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des

interventions sur les cibles.

58. Ces 12 provinces peuvent être regroupées dans quatre des cinq zones agro-écologiques du pays : (i) Zone des plateaux (Karusi Ngozi Muyinga Rutana Bururi^[53]), (ii) Versant ouest de la crête Congo-Nil (Cibitoke Bubanza), (iii) Crête Congo-Nil (Kayanza Muramvya) et (iv) zone Dépressions du Nord -Est (Ruyigi Makamba).
59. La zone d'intervention du PRODER couvre une superficie de 19.302 km² (69 pour cent du territoire), regroupe 71 pour cent des communes et concentre 8,7 millions d'habitants (soit 70 pour cent de la population totale du pays) dont 4,5 millions de femmes (70 pour cent de la population féminine totale) et plus de 3 millions de jeunes actifs de 15-35 ans (soit 68 pour cent de la population jeune du pays). Les provinces comptent parmi les plus peuplées avec des densités variant de 400 à 1.000 hab/km². L'atteinte des ménages ruraux pauvres dans les dix provinces prioritaires reste faible (54 pour cent des ménages pauvres doivent encore être atteints ; la pauvreté et la malnutrition restent élevées).
60. Dans les provinces d'intervention, le PRODER s'attachera à identifier des communes d'intervention (unité administrative de planification) et des collines (unité de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) en adoptant une approche « zone de concentration ». L'identification des zones de concentration prendra en compte les critères tels que : (i) l'envergure des filières pour lesquelles chaque localité à retenir dispose d'avantage comparatif pour son développement ; (ii) l'existence d'une dynamique d'intensification ou des possibilités de stimuler l'intensification de la production en générale et d'évolution des activités agrosylvopastorales et halieutique en particulier, (iii) la dynamique des marchés ainsi que la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement^[54] susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises^[55] et (iv) la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
61. **Groupe cible.** Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services qui seront renforcés par le programme. Sur ces 80.000 bénéficiaires, 30 pour cent seront des anciens bénéficiaires des projets en cours ou achevés. Ils recevront des appuis pour consolider leurs activités. Les plus vulnérables seront soutenus en vue d'atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles à la subvention à coût partagé prévue dans la sous-composante 1.2.
62. Cinq catégories ont été identifiées pour le ciblage de 80.000 ménages:
1. 1. 5.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance, mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ;
 2. 24.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers ;
 3. 11.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ;
 4. 33.000 ménages ayant peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat ; et
 5. 7.000 ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel
63. Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER leur propose trois parcours: (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3, et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5.

Tableau n ° 2 : Répartition des bénéficiaires^[56] par catégorie (âge, genre et statut du ménage)

Catégories de groupes-cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes micro-entrepreneurs (15-35 ans)	50%	40.000	50%	20.000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32.000	25%	20.000
3. peuple Autochtone (Batwa)	5%	4.000	2,5%	2.000
4. personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4.000	2,5	2.000
Total	100%	80.000	55%	44.000

- 64.
65. La catégorie de bénéficiaires fournisseurs des biens et services rassemble : (i) les fournisseurs d'équipements et/ou d'intrants agricoles et agropastoraux; (ii) les structures privées et/ou confessionnelles de formation technique agricole, de services divers, y compris les animateurs conseillers de proximité^[57]; (iii) les structures publiques et privées, en l'occurrence des entités administratives dont les services provinciaux et les centres communaux de développement agro-pastoral (CCAP), les chambres consulaires en particulier la chambre d'agriculture, (iv) les Organisations de la Société Civiles (OSC), (v) les instituts de recherche et universités, (vi) les institutions publiques et structures privées et la diffusion/commercialisation des intrants, (vii) les structures publiques et/ou privées s'investissant dans la production, la certification des intrants et les infrastructures et la définition des normes d'hygiène et qualité des produits, etc.
66. Au total, les interventions du PRODER toucheront 85.000 ménages, qui représentent environ 510.000 membres des ménages^[58].
67. **Stratégie de ciblage des bénéficiaires.** Le PRODER sera doté d'une stratégie de ciblage participative et inclusive. Elle reposera sur un mécanisme à quatre dimensions:
- Le ciblage géographique à deux dimensions: ciblage des communes d'intervention (unité administrative de planification) et ciblage des collines (unité de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet). Des complémentarités seront établies avec les projets en cours notamment le PIPARV-B et le PAIFAR-B.
 - Le ciblage socio-économique pour orienter les appuis envisagés vers les cibles prioritaires et favoriser ainsi leur autonomisation.
 - le ciblage direct visant les groupes spécifiques tels que les jeunes notamment de 15-24 ans et femmes chefs de ménages/chefs d'exploitation pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, les adolescentes mères, les ménages avec enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments), la communauté Batwa, les personnes vivant avec handicap, les Personnes Déplacées internes, et les rapatriés vulnérables, etc.). Ce mécanisme sera adossé à des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente.
 - l'auto-ciblage après des campagnes de sensibilisation, d'information et communication autour des opportunités du projet à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires en l'occurrence les jeunes et les femmes porteurs d'initiatives économiques pour les amener à postuler aux appuis du projet.
68. L'ensemble des mécanismes de ciblage seront adossés à des mesures de facilitation, d'incitation et d'autonomisation pour créer l'émulation nécessaires pour la promotion de l'entrepreneuriat rural, créateur des revenus et des emplois décents et durables, et offreur des possibilités réelles d'insertion des jeunes et d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques viables susceptibles de contribuer à l'amélioration du bien-être des ménages ciblés et de la population de la zone d'intervention du programme.
69. **Stratégie genre, inclusion sociale et nutrition.** Elle intégrera des actions bien ciblées et calibrées pour renforcer leur ciblage et la participation des peuples autochtones, des jeunes (15-17 ans), des adolescentes mères, des femmes victimes de violence basées sur le genre, les personnes handicapées afin de leur permettre de mieux profiter des bénéfices et des opportunités offertes en direction des groupes cibles. Le PRODER mettra en œuvre des mesures de discrimination positive pour promouvoir le ciblage des femmes et des filles à la fois pour soutenir la formulation de demandes/propositions, dans un encadrement spécifique ainsi que pour faciliter les partenariats économiques et le renforcement des capacités (en éducation nutritionnelle, sensibilisation à la violence basée sur le genre, alphabétisation fonctionnelle, inclusion financière, etc.). En plus de soutenir l'accès des femmes aux terres sur les propriétés privées, PRODER assurera également la parité d'accès aux propriétés de l'État qui seront disponibles pour les bénéficiaires. Le PRODER utilisera les canaux appropriés et représentatifs et consentira des efforts pour (i) garantir la participation de l'ensemble des groupes-cibles aux actions d'identification, de planification et de mise en œuvre des activités ; (ii) assurer un équilibre entre les femmes et les hommes aux différents appuis ; (iii) renforcer l'inclusion socioéconomique et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le PRODER facilitera leur participation aux partenariats productifs/commerciaux favorisant l'inclusion des plus vulnérables et contribuant à améliorer durablement leur accès aux biens (actifs productifs matériels) et services (formation, alphabétisation, accompagnement, coaching) à des prix abordables et aux marchés à des prix rémunérateurs. Il favorisera également la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le système d'apprentissage par l'action en matière de genre (GALS^[59]) pour renforcer la culture de l'égalité des sexes au niveau des ménages.
70. La stratégie genre et d'inclusion sociale se déclinera dans chacune des composantes opérationnelles. Elle s'adaptera en fonction de la nature et de la catégorie du groupe-cible en tenant compte du sexe, de l'âge, du statut du ménage et autres facteurs spécifiques de différenciation. PRODER facilitera des campagnes de sensibilisation pour des changements de comportement dans les familles/communautés afin d'améliorer l'accès aux terres et les droits d'utilisation pour les populations les plus vulnérables (femmes y compris les chefs de famille, jeunes garçons et filles, personnes handicapées, peuples autochtones, etc. Le programme mettra en place les mesures de facilitation nécessaires pour renforcer l'accès aux terres et les droits d'utilisation des terres pour les peuples autochtones, les femmes et les jeunes (filles et garçons). Le programme travaillera pour la réduction de la pénibilité du travail des femmes, ainsi que de l'accès aux intrants agricoles essentiels en tant qu'ensemble intégré (p. ex., terres, finances, intrants agricoles, compétences, etc.) Pour accroître l'accès des femmes aux services d'incubation et de promotion des entreprises, par exemple, leurs maris seront invités et intégrés dans les cohortes. En outre, PRODER soutiendra le recrutement de femmes dans les centres d'incubation pour s'occuper des bébés, tandis que les mères participeront aux activités promues par le programme. Des efforts seront faits pour assurer un équilibre entre les formateurs et les participants aux différentes sessions de renforcement des capacités.
71. Au regard de l'enjeu de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone d'intervention du programme (ZIP) à travers les activités d'appui à la nutrition, le projet touchera quasiment l'ensemble des ménages de la zone d'intervention. La priorité sera accordée aux ménages avec des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en

micronutriments), les femmes enceintes, les jeunes filles mères dans les actions de sensibilisations et de promotion des AGR à caractère nutritionnel.

D. Composantes/résultats et activités

72. Le PRODER est structuré en trois composantes intégrées et complémentaires : i) développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux ; (ii) promotion d'un environnement propice à l'entrepreneuriat agropastoral et (iii) renforcement institutionnel et coordination du programme. Ces composantes se complètent et se renforcent mutuellement et les interdépendances entre elles seront soigneusement détaillées et programmées pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés.
73. Avec une approche de réponse à la demande, PRODER sera flexible pour ajuster ses opérations étant donné le contexte de fragilité du Burundi. Les événements imprévus seront intégrés aux plans de travail et budget annuels qui présenteront les activités à court terme. PRODER mettra en œuvre trois mécanismes qui refléteront la flexibilité de sa mise en œuvre : (i) l'adaptation des parcours aux capacités, motivations et projets de chaque candidat à la création ou à la consolidation de micro et petites entreprises rurales; (ii) le soutien aux bénéficiaires qui sont motivés à participer aux voies d'incubation et d'accélération afin de les empêcher de décrocher; (iii) le soutien aux groupes les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle afin de les faire évoluer du stade de besoin d'aide alimentaire et nutritionnelle à leur participation effective à la création d'entreprises qui renforceront leur autonomisation économique et leur bien-être social de manière durable. Les modalités de mise en œuvre du PRODER sont adaptées aux capacités institutionnelles. Des mesures d'atténuation comme le recours à des prestataires de services sont déjà intégrées à la conception en tenant compte du besoin de flexibilité.

• Composante 1: Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

74. Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au genre et résilientes au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous-composantes.



75. **Effets attendus** : Cette composante vise à améliorer l'accès des jeunes à des biens et services appropriés pour le développement d'entreprises rentables, viables et résilientes.
76. **Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux**
77. **Produits attendus** : (i) Au moins 52.000 porteurs d'initiatives économiques et d'entreprises ont conclu avec le PRODER des conventions de formation et d'accompagnement pour la maturation de leur projet d'entreprise et l'élaboration de plans d'affaires bancables.
78. Afin de réaliser cet objectif, le PRODER mettra en place un mécanisme de prise en charge des jeunes ciblés selon leur situation personnelle pour limiter le décrochage durant le processus d'incubation, d'accélération ou d'intensification agro-pastorale ainsi que des mécanismes institutionnels à deux composantes complémentaires qui se renforcent mutuellement : (i) les plateformes de services à l'entreprise et (ii) les dispositifs institutionnels d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique durable. Cependant, des bénéficiaires de ces appuis qui ne mettront pas en place des entreprises pourront être employés par leurs pairs ou des structures privées.
79. La plateforme nationale et les plateformes régionales de service spécialisés seront des consortium d'institutions, aux mandats complémentaires, qui mutualiseront leurs compétences dans l'objectif d'élargir la gamme de services non financiers à l'endroit des MPER et Porteurs d'Initiatives économiques, ciblés par le PRODER. Ce dispositif permettra de tenir compte de la fragilité institutionnelle. Le dispositif institutionnel d'incubation-accélération du PRODER comportera un triple parcours : 1) parcours d'incubation pour un appui complet ; 2) parcours d'intensification agro-sylvo-pastorale pour permettre au porteur des projets qui s'y réfèrent à parvenir à la couverture d'une partie de besoins du parcours d'incubation et 3) parcours d'accélération pour la consolidation.
80. Pour tous les types de projet et selon les besoins exprimés par le porteur ou la porteuse, la formation et l'accompagnement tout au long de ces deux parcours combineront des modalités d'appuis « intra-muros » au sein d'une ou de plusieurs structures participant à l'incubation / l'accélération, et des modalités « extra-muros » chez des référents ou structures de proximité pour le / la porteuse de projet d'entreprise. Les formations seront techniques, en gestion d'entreprises (GERME), juridique, en éducation financière, en marketing, etc.

81. La sélection de plans d'affaires sera transparente, et reposera sur des critères d'éligibilité, qui incluront la situation des jeunes promoteurs en particulier les filles de 15 à 18 ans, la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience climatique. Au moins 30 pour cent de ces entreprises devront présenter des projets portant sur et/ou garantissant la préservation de l'environnement et la résilience au changement climatique (projets "verts") ainsi que la sensibilité à la nutrition.
82. En se focalisant dans la transformation des systèmes alimentaires inclusifs et durables, les interventions de nutrition se concentreront sur (i) la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle (arachides, soja, les patates douces à chair orange, champignons), (ii) la production et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au prémix pour les enfants, (iii) des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux ainsi que (iv) l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique. Ces approches permettront à la communauté d'acquérir les connaissances et techniques nécessaires pour une meilleure utilisation de leurs ressources existantes localement, afin d'assurer une bonne alimentation et santé au sein de la famille.
83. Les opportunités comprendront toutes les activités des chaînes de valeur des filières (production, transformation et commercialisation) et celles d'appui à leur développement. L'inscription dans l'approche chaînes de valeur devra se traduire entre autres par le renforcement des liens entre les entreprises d'un même maillon et /ou entre les entreprises de maillons différents. Le développement de ces partenariats productifs/commerciaux devront renforcer l'inclusion et la résilience des groupes vulnérables en particulier les filles de 15 à 18 ans.
84. **Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables.**
85. **Produit attendu 1:** 840 micro-petites entreprises rurales viables créées ou consolidées grâce à la subvention du PRODER (maxima : 90 pour cent pour les entreprises en création et 75 pour cent pour les entreprises en accélération/consolidation) et aux apports complémentaires des promoteurs et 39.000 emplois ruraux décents et durables créés ou consolidés dans la zone d'intervention du programme. Tout en respectant ces maxima, les montants des subvention et apport des promoteurs sont indicatifs car seront déterminés dans chacun des cas après une analyse approfondie des plans d'affaires.
86. Ces entreprises seront individuelles ou collectives et assureront notamment : (i) la production vivrière; (ii) la production maraîchère; (iii) la production de plants fruitiers, d'essences forestières résilientes aux changements climatiques ; (iv) l'embouche porcine ; (v) l'embouche bovine ; (vi) l'embouche caprine ; (vii) l'engraissement de poissons ; (viii) l'engraissement avicole traditionnelle ; (ix) la production de champignon ; (x) le traitement post récolte/production et de transformation de production agricole, animale et forestière entre autres, pour accroître la disponibilité et l'accessibilité des aliments sains et nutritifs à l'échelle locale et (xi) la production/ fourniture des services et biens (y compris les emballage) de qualité aux entreprises de production et/ou de transformation agricole, animale et forestière.
87. Au niveau de cette sous-composante, l'appui du programme portera essentiellement sur la mise en place de la subvention à coût partagé nécessaire à l'acquisition et la mise en œuvre des biens et de services dont le porteur ou la porteuse de projet d'entreprise a besoin pour réaliser ses objectifs définis dans le plan d'affaires adossé à la convention de cofinancement signée avec le PRODER. Le montant de cette subvention variera donc en fonction du plan d'affaires qui lui aussi sera fonction de type d'activité et de catégorie du parcours du porteur de projet d'entreprise. Une allocation maximale de 1.000 USD a été arrêtée par porteur de projet d'entreprises pour servir d'hypothèse de calcul de l'enveloppe totale de la subvention. Cette allocation ne prend pas en compte la contribution du/des promoteurs à leurs plans d'affaires. L'allocation a été estimée sur la base des modèles financiers à la conception qui projettent les coûts des plans d'affaires entre 300 et 5.000 dollars USD.
88. Les statuts des entreprises collectives devront préciser le niveau de participation de chaque contributeur et la part des avantages qui lui reviendra. Les conseillers d'entreprises assurant l'accompagnement seront renforcés à cet effet. Des incitations seront apportées par le PRODER pour les encourager à participer au capital des entreprises collectives. Le manuel de gestion de subvention en précisera les modalités. La répartition des subventions ainsi que de kits d'appuis par type d'entreprises et de parcours est présentée dans le tableau ci-après:

Tableau n° 3 : Nombre d'entreprises, montant moyen de subvention à coût partagé et allocation totale de la sous-composante 1.2

mbr	Entrepreneurs viables		MPER viables		Subvention à coût partagé par type d'entreprises (USD)	Total montant subvention (USD)	Type de parcours	Appuis du PRODER
	nombre	nbre	nbre	%				
1. MPER individuelle déjà établie	800	800	10%	1000	800 000	Accélération	Selon le cas, (i) Aide à la maturation d'idée de consolidation d'entreprise, à l'élaboration de plan d'affaires, à la structuration et professionnalisation et formations complémentaires, (ii) Etudes ou prospection de marchés, (iii) Renforcement du plateau technique (équipement, mise aux normes de l'atelier de transformation de produits, certification bio de l'exploitation, etc.), (iv) Facilitation de l'accès au crédit et aux marchés et au Suivi-accompagnement-coaching différencié, (v) Facilitation de l'inclusion des petits exploitants dans son modèle d'affaires pour (a) réaliser ses objectifs de vente, (b) placer l'excédent des intrants acquis, (c) améliorer le taux d'utilisation des infrastructures / équipements acquis, (d) mutualiser les coûts de certains biens et services, (e) minimiser les risques de vol, de dégradation des productions, etc.	
2. MPER collective déjà établie (5 personnes par MPER)	1200	240	3%	5000	1 200 000	Accélération		
3. MPER individuelle à créer	3000	3000	38%	1000	3 000 000	Incubation	A tous, (i) Orientation et aide à la maturation d'idée de création d'entreprise, à l'élaboration de plan d'affaires, à la structuration et professionnalisation et formations diverses, (ii) Etudes ou prospection de marchés, (iii) mise en place du plateau technique adapté et climato sensible, certification de l'exploitation et bâtiments professionnels, etc.), (iv) Facilitation de l'accès au crédit et aux marchés et au Suivi-accompagnement-coaching différencié, (v) Facilitation de l'inclusion des petits exploitants dans son modèle d'affaires pour (a) réaliser ses objectifs de vente, (b) placer l'excédent des intrants acquis, (c) améliorer le taux d'utilisation des infrastructures / équipements acquis, (d) mutualiser les coûts de certains biens et services, (e) minimiser les risques de vol, de dégradation des productions, etc.	
4. MPER à créer pouvant participer à une entreprise collective (5 personnes par MPER)	19000	3800	48%	5000	19 000 000	Incubation		
Total	24000	7840	100%	3000	24 000 000			
Prise en charge des jeunes en parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification	52000				100	5 200 000		
Total général						29 200 000		
Subvention moyenne par bénéficiaire (moyenne pondérée) en USD					384,2			

89. Le mécanisme de subvention à cout partagé sera géré par un établissement de microfinance sélectionnée par consultation restreinte parmi celles qui sont partenaires du PAIFAR B. Ledit mécanisme comprendra deux guichets : Guichet I dédié aux entreprises individuelles et collectives en création et Guichet II, dédiée aux entreprises individuelles ou collectives déjà établies. Les candidats devront remplir les critères suivants : critères généraux d'éligibilité suivants :

- Etre domicilié dans la province d'implantation du projet d'entreprise et au-delà dans la zone d'intervention du PRODER ;
- Avoir réalisé personnellement toutes les étapes du parcours choisi (incubation ou accélération) (1^{er} critère pouvant décourager la capture d'élite);
- Être disposé à assurer personnellement la maîtrise d'ouvrage de la MPER (2eme critère pouvant décourager la capture d'élite);
- Accepter de signer avec le PRODER, une Convention de co-financement et une convention de suivi-accompagnement après la mise en place de financement; (3eme critère pouvant décourager la capture d'élite)
- S'engager à ouvrir un compte dans une Institution Financière (IMF ou Banque commerciale) et y déposer sa contribution telle que définie dans la Convention de co-financement ;
- Etre capable de mobiliser l'apport personnel fixé pour la catégorie de MPER dans laquelle s'inscrit sa demande, à partir de ses fonds propres, d'emprunts auprès d'IF, ou d'autres sources (partenaires associés à la MPER, réseau familial ou d'amis).
- Accepter les procédures administratives, financières, de passation des marchés qui régissent le don de contrepartie (4eme critère pouvant décourager la capture d'élite) ;
- Accepter de faire les retraits des sommes déposées suivant l'état d'exécution du plan d'affaires, les procédures de passation des marchés, la mise en œuvre de la convention de suivi-accompagnement après la mise en place du financement ; (5eme critère pouvant décourager la capture d'élite)
- Accepter de tenir à jour des outils de gestion au moins de comptabilité simplifiée ;
- Accepter de recevoir les missions du programme et de donner des informations dans le cadre du suivi/supervision/évaluation de la MPER.

90. Les promoteurs des MPER déjà établies devront en plus satisfaire à d'autres critères suivants :

- Avoir existé de manière active pendant au moins une année et être dynamique ;
- Avoir une reconnaissance juridique ou accepter d'entreprendre les démarches pour être reconnu ;
- Accepter de mettre en place un organe de gestion de la MPER qui inclut les groupes vulnérables et être disponible à recevoir des formations et / ou l'assistance pour la gestion, la structuration, etc.

91. Parmi les promoteurs ayant satisfait aux critères d'éligibilité ci-dessus, une priorité sera accordée aux femmes, filles, jeunes femmes, les jeunes hommes, personnes vivant avec handicap, personnes déplacées internes, peuples autochtones (Batwa) ainsi qu'à ceux qui proposeront des innovations sur ces aspects.

- **Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales**

92. Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises.
93. **Effets attendus** : Au moins 40.000 ménages vulnérables appuyés par le PRODER améliorent leur accès aux terres et/ou aux autres actifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements de production et de mise en marché performants et résilients notamment aux CC et aux pertes quantitatives et qualitatives.
94. **Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entrepreneuriat agricole**
95. **Produits attendus 1** : Au moins 40.000 porteurs de projets agricoles en particulier les jeunes et les peuples autochtones (« Batwa ») ont accès à la terre à raison d'au moins 0,5 ha par personne soit environ 20.000 ha des terres pour la production agropastorale et halieutique et l'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation, mobilisées à cet effet. 69 pour cent et 21 pour cent de ces terres relèvent respectivement du domaine public et des coopératives.
96. Les terres du domaine public (49,5 pour cent des terres domaniales et 50,5 pour cent des terres des centres semenciers) sont attribuées par le MINEAGRIE au PRODER, par sa lettre du 07 juillet 2021, pour servir des centres de rayonnement, des centres naisseurs, etc. Dans les centres de rayonnement, le PRODER appuiera uniquement les coopératives de producteurs vulnérables dont les membres dans leur composition regrouperont les cibles prioritaires (jeunes, femmes, peuples autochtones, etc.).
97. Les terres relevant des coopératives (environ 4.122 ha) sont les regroupements des terres des membres des coopératives sur les collines qui seront également soutenues par le PRODER. La mission de formulation du PRODER a travaillé, en étroite collaboration avec les intervenants, pour identifier les terres disponibles pour l'intensification de la production végétale et animale, avec une participation effective et équitable des jeunes, dont l'accès sera facilité et, le cas échéant, leurs droits garantis.
98. Le PRODER apportera également des appuis aux populations vulnérables pour qu'elles améliorent : (i) leur accès à la terre rendue disponible et aux autres actifs productifs ainsi que (ii) leur niveau de sécurité alimentaire et de revenus issus des ventes de surplus. Les deux voies d'impact pour la nutrition dans ce projet sont donc la promotion de la production et diversification agricole et la promotion des cultures riches en micronutriments (ex. patate douce à chair orange riche en vitamine A) et la deuxième voie est celle de l'accroissement des revenus facilitant l'autonomisation des femmes pour renforcer leur contrôle et pouvoir de décision sur les revenus générés, accompagnés par une éducation nutritionnelle afin que les ménages ciblés par le projet arrivent à une diversification alimentaires nutritifs et sains.
99. Au terme de plusieurs cycles de cultures annuelles, la vente du surplus permettra aux jeunes ciblés par le PRODER, qui sont les plus vulnérables, de disposer des actifs leur permettant d'être pris en compte dans les appuis à l'entrepreneuriat de la Composante 1. Le PRODER apportera des appuis fournis aux plus pauvres et aux marginalisés en matière d'alphabétisation fonctionnelle et techniques de production/transformation afin de les rendre capables à développer leurs idées de projets.
100. **Produit attendu 2** : Au moins 80 pour cent de terres mobilisées sont soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques de gestion durable et à un usage foncier sécurisé pour les attributaires en particulier les jeunes. Des actions de conseil juridique en matière foncière seront à cet effet menées.
101. Les principales activités seront : (i) le renforcement des capacités des bureaux fonciers, (ii) Renforcement des capacités d'Etudes/suivi environnemental.
102. **Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché**
103. **Produit attendu 1** : Au moins 40.000 membres des ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes exploitant environ 0,5 ha de terres des collines aménagés par personne, pour environ 20.000 ha collinaires aménagés et 0,27 ha de terres de marais par personne pour environ 1.000 ha de marais.
104. Les principales activités seront comme suit : (i) installation notamment des fossés selon les courbes de niveau consolidés, (ii) installation des ouvrages antiérosifs à la parcelle et (iii) installation des bandes enherbées, garantissant une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, (iv) diffusion d'un ensemble de bonnes pratiques durables permettant (a) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures ; (b) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés ; et (c) de produire les matières végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux. PRODER favorisera également : la gestion durable des marais bassins versants ; de petites structures de récolte et de gestion des eaux de surface ; l'irrigation avec des panneaux solaires ; des techniques de production et de transformation résilientes au climat ; la culture de plantes vivaces pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffage, des résilientes au climat et polyvalentes/usages multiples dans les pépinières ainsi que le renforcement des capacités et des connaissances.
105. **Produit attendu 2** : Au moins 30.000 personnes accéderont aux 4 hangars/silos et magasins de stockage, abattoir moderne et/ou emprunteront les 20 km de pistes de désenclavement de bassins de production réhabilités/construits.
106. Les principales activités seront : (i) réhabilitation/construction de hangars/silos et magasins de stockage; (ii) réhabilitation/construction de pistes de désenclavement de bassins de production pour promouvoir notamment le groupage des productions et l'accès aux marchés par des ventes groupées; (iii) Renforcement des capacités des communautés à gérer les infrastructures mises en place, (iv) la facilitation de l'établissement de partenariats publics-privés pour les infrastructures répondant aux priorités nationales ; (v) la promotion des innovations technologiques y compris les options numériques/de digitalisation relatives aux liens directs entre les jeunes agro-entrepreneurs, les fournisseurs d'intrants et les acheteurs.
107. Ces infrastructures seront conçues et installées de la manière la plus adaptée possible à l'augmentation des températures et

aux phénomènes météorologiques extrêmes, par exemple une toiture plus élevée pour une meilleure ventilation, ainsi que des structures de base plus élevées dans les zones à risque d'inondation. Elles seront implantées dans des sites qui permettront d'accroître leur taux d'exploitation pour assurer la prise en charge des coûts d'exploitation et la provision à leur renouvellement. Des partenariats public-privés seront également mis en place dans ce domaine des infrastructures structurantes.

108. Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

109. L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

110. **Effets attendus:** Le MINEAGRIE, l'équipe de gestion du programme et les parties prenantes au programme assurent efficacement, effectivement et convenablement leurs missions et rôles dans la mise en œuvre, le suivi / supervision des activités du programme, le développement des MPER viables et la transformation du monde rural.

- **Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.**

111. **Produits attendu 1.** Au moins 3 Règlements et Textes (y compris les mesures politiques qui s'attaquent à la fragilité et répondent aux besoins spécifiques des jeunes afin de faciliter leur accès aux opportunités dans l'environnement des affaires agroalimentaire) sont relus, adaptés, traduits, diffusés

112. Le PRODER appuiera notamment la révision, l'adaptation, la traduction et la diffusion des textes et règlements (notamment Stratégie Agricole Nationale ; Plan national d'investissement agricole ; Contribution Prévue Déterminée au niveau National) ainsi que mesures politiques pour les rendre plus axés sur l'entrepreneuriat, les jeunes, les groupes vulnérables et plus sensibles au climat / environnement, au genre et à la nutrition. Le programme de réforme, nécessaire pour promouvoir l'entrepreneuriat rural, consiste à placer l'entrepreneuriat des jeunes au centre des discussions politiques et institutionnelles. Le nombre d'emplois formels est insuffisant pour embaucher des jeunes. De plus, toute initiative de développement ne peut réussir qu'avec la participation active des jeunes. La réalité, c'est que les jeunes manquent de compétences et d'un environnement propice.

113. Les plateformes de dialogue et de consultation travailleront sur : (i) l'examen/la mise à jour des politiques et des stratégies visant à faciliter le développement de l'entrepreneuriat rural, en particulier par les jeunes hommes et femmes ; (ii) la traduction des textes, leur large diffusion ; (iii) la consultation et le dialogue sur les politiques et stratégies révisées ; et (iv) la sensibilisation et la mobilisation des populations rurales et publiques. La durabilité de l'engagement politique repose également sur le choix de structures durables, telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, le Centre National des Techniques Alimentaires, les universités et les écoles supérieures, les entreprises et/ou entreprises connexes, ONG/sociétés de conseil, associations professionnelles de banques et structures financières décentralisées (SFD) pour participer aux groupes thématiques innovation et marchés, entrepreneuriat, technico-économique, finance rurale inclusive. Ces structures seront renforcées par PRODER afin qu'elles puissent sensibiliser et mobiliser l'animation de groupes thématiques. Le gain en termes financiers, la prise de conscience, les compétences qu'ils peuvent vendre dans les autres pays de la sous-région, les amèneront à perpétuer cette activité.

114. La participation active des institutions publiques et privées à toutes les étapes du cycle du programme favorisera la durabilité des activités et des résultats. PRODER soutiendra également toutes les politiques et stratégies contribuant au développement rural durable (agriculture, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) en mettant l'accent sur le genre, la jeunesse, la nutrition et l'environnement/changement climatique. De ce fait, l'engagement politique sera également un moyen de promouvoir la durabilité du programme.

115. **Produit attendu 2:** le MINEAGRIE et ses organes consultatifs sont renforcés.

116. Le PRODER soutiendra : (i) sur la base des recommandations de l'évaluation menée par le FIDA en 2020, le renforcement institutionnel de MINEAGRIE aux niveaux central et décentralisé y compris les services provinciaux et les centres communaux de développement agro-pastoral (CCAP), à gérer des contrats basés sur la performance ainsi qu'à s'acquitter des fonctions de gestion de programmes conformément aux exigences du FIDA, y compris les exigences en matière de rapports pour les thèmes transversaux, (ii) le Recensement et l'évaluation des organes consultatifs existants entre MINEAGRIE et les partenaires techniques et financiers, tels que le Groupe sectoriel agriculture et développement rural (GSADR), (iii) l'Elaboration et mise en œuvre de plan d'actions de renforcement des organes existants ou à créer pour répondre au mieux aux besoins de l'entrepreneuriat rural des jeunes (par exemple, plateforme de concertation et de dialogue sur les politiques relatives à l'entrepreneuriat, plateformes de services à l'entrepreneuriat au niveau région, les groupes thématiques (Innovation et marchés, Entrepreneuriat, Finance rurale inclusive et technico-économique).

117. **Produit attendu 3 :** Des organisations de producteurs (OP), les partenariats productifs/commerciaux, les réseaux de jeunes agriculteurs et les partenaires d'exécution sont renforcés.

118. Le PRODER aidera à : (i) l'identification, le diagnostic institutionnel et organisationnel, audit technique et financier des organisations professionnelles, des partenaires d'exécution et des partenariats productifs/commerciaux et des réseaux existants, (ii) l'Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions de renforcement de ces entités en particulier celles qui sont susceptibles de jouer un rôle clé dans l'accès durable aux biens et services dont les porteurs de projets d'entreprises ont besoin pour réaliser leurs objectifs et aux marchés . Le renforcement des partenaires d'exécution portera sur leur capacité à intégrer les objectifs environnementaux, de genre, de jeunesse et de nutrition dans leurs activités et à participer aux parcours d'incubation, d'accélération ou d'intensification agropastorale et halieutique et aux suivi-accompagnement des porteurs sortis de ces parcours.

- **Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme**

119. **Produits attendus 1:** l'unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP) et les unités de facilitation et de

coordination régionales (UFCR) disposent d'une expertise technique veillant à l'intégration des jeunes, de l'environnement, du genre et de la nutrition dans toutes les composantes du projet et à la participation des autorités locales et des populations à la planification et à la mise en œuvre des activités du PRODER afin qu'elles s'approprient les réalisations et s'assurent de la bonne gestion des investissements.

120. Le PRODER soutiendra l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi : (i) de la stratégie de mobilisation sociale en faveur du PRODER, (ii) de la stratégie de gestion des savoirs, (iii) de la stratégie de communication, (iv) des programmes de travail et budget annuel, avec information et sensibilisation. (v) des plans de renforcement des capacités des partenaires d'exécution (structures de formation et d'accompagnement) et des OP qui ont pour rôle de fournir de services respectivement à leurs clients et leurs membres et de contribuer à l'amélioration de l'environnement politique, législatif et institutionnel, (vi) des documents de capitalisation des connaissances, à savoir, genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, appui à la communauté autochtone, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations.
121. **Produit attendu 2** : Au moins 40.000 jeunes ont adhéré au programme et participent massivement à sa planification et son exécution ainsi qu'à la réalisation de ses résultats.

E. Théorie du changement

122. La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité : niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité entre les sexes, taux élevés de chômage et de dépendance des jeunes, malnutrition généralisée, dégradation de l'environnement et faible capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette situation est également liée à la fragmentation des exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles. Le PRODER cherche à sortir équitablement les populations en particulier jeunes du cercle vicieux de la fragilité, en ciblant les différentes catégories de jeunes femmes et d'hommes vivant dans les zones rurales alphabétisés ou non, qui sont déjà actifs ou portent des idées d'entreprise ayant un potentiel entrepreneurial avéré.
123. Le PRODER soutiendra la mise en place : (i) du dispositif institutionnel, le processus et les parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-pastorale et halieutique personnalisé pour chaque porteur de projet d'entreprise ; (ii) des plateformes de services à l'entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies nationales pour les rendre davantage sensible à l'entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition, au genre, au climat et à l'évolution de l'environnement des affaires au Burundi ; (iii) des groupes thématiques : Entrepreneuriat rural jeune – Innovation et marchés – Technico-économique – Finances rurales inclusives pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus partenaires et renforcer leurs capacités à cet effet (sous-composante 1.1). Il soutiendra également la création ou la consolidation et le développement des entreprises des jeunes hommes et des femmes ainsi que la création/consolidation d'emplois pour les jeunes dans la zone géographique ciblée (sous-composante 1.2).
124. Le PRODER contribuera également à créer un environnement propice au développement des affaires avec l'amélioration de l'accès aux actifs productifs (terre, technologies résilientes et performantes dans la sous-composante 2.1 et aux infrastructures structurantes collectives de production et de mise en marché dans la sous-composante 2.2 et avec l'adaptation, la traduction et la diffusion des documents de stratégies et de politiques nationales, le suivi de l'application de ces documents et le renforcement du MINEAGRIE, des organes consultatifs et des coopératives (sous-composante 3.1) et l'amélioration du pilotage stratégique et opérationnel, de la planification, de la passation des marchés et du suivi de l'exécution des activités (sous-composante 3.2).
125. Les activités soutenues se traduiront par : (i) des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures (accroissement des revenus, amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (forte réduction de la malnutrition), de la prise en compte de question de genre à toutes les étapes de développement des entreprises, y compris les innovations durables; et (ii) la protection et le maintien de la diversité, de la productivité, de la résilience, des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes forestiers, des pâturages et des marais. Cela contribuera à réduire la pauvreté, la malnutrition par à la fois l'accroissement et la diversification de l'offre des biens et services de qualité et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux aliments diversifiés et nutritifs et à renforcer la résilience climatique des ménages dans les provinces de la zone d'intervention du programme.
126. Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) le gouvernement continue de s'engager à soutenir le développement de l'entrepreneuriat rural des jeunes ; (ii) les effets du changement climatique (eaux de ruissellement à l'origine des dégradations des sols), les effets anthropiques (feux de brousse et déforestation) qui les favorisent et des inondations occasionnant les destructions de moyens de subsistance de ménages sont contrôlés et gérés dans la zone du programme ; (iii) les autorités administratives et les populations des collines de 12 provinces d'intervention adoptent des comportements et pratiques genre sensible, nutrition sensible, jeunes sensibles, climat sensible.

F. Cohérence, appropriation et partenariats

127. **Alignement avec les ODDs**: Le PRODER contribuera principalement aux Objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 5, 8, 12 et 13 en ce sens que les objectifs, les résultats et les activités prévues des différentes composantes contribueront à la lutte contre la faim et la pauvreté tout en promouvant un accès équitable pour les femmes, les hommes et les jeunes aux activités économiques et à l'emploi ainsi qu'en respectant l'équilibre environnemental et en favorisant l'action climatique.

128. Alignement avec l'assistance des Nations Unies au Burundi. Le PRODER est entièrement aligné sur le cadre d'aide au développement des Nations Unies au Burundi (UNDAF 2019-2023) et en particulier sur l'effet 5, à savoir que « D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechmique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ». Le PRODER est également aligné sur le positionnement stratégique du SNU au Burundi (Mai 2021) en appui au PNCP-SS-PCE au cœur duquel se trouve l'ambition d'accélérer la croissance économique du Burundi. Ledit document de positionnement stratégique précise que: (i) le premier choix stratégique fait par l'ONU au Burundi, en appui au PNCP, est celui d'une approche intégrée et holistique, qui emmène les agences à contribuer, chacune dans son domaine, à l'établissement et/ou à l'appui des chaînes de valeurs agro-sylvo-zootechmiques, créatrices d'emplois et de filets sociaux. Le PRODER est en cohérence avec le PNCP-SS-PCE, qui est l'une des stratégies d'opérationnalisation du PND du Burundi (2018-2027).

129. Alignement avec les priorités nationales. Au niveau national, le PRODER est aligné sur (i) le deuxième objectif de la Vision Burundi 2025 relatif au développement d'une économie compétitive ; (ii) le premier et le quatrième pilier du Plan national de développement (PND) en matière d'agriculture et de gestion des ressources naturelles ; (iii) les trois piliers de la Stratégie Agricole Nationale (SAN).

130. Alignement sur les politiques et les priorités du FIDA : Le PRODER est aligné sur :

- Les objectifs du cadre stratégique du Fonds pour la période 2016-2025 et les objectifs stratégiques (OS) du COSOP 2016-2021. Pour ce dernier, l'OS1 vise à 'Poursuivre l'extension et l'entretien des investissements productifs en adoptant une gestion raisonnée de l'écosystème pour améliorer la résilience aux changements climatiques et assurer la durabilité des effets/impacts'. Les interventions de PRODER sur la gestion des bassins versants et des marais comprendront : (i) des bancs d'absorption pour la gestion des eaux de surface, construits à l'aide de courbes de niveau consolidées par des systèmes de décantation des plantes agro-pastorales, (ii) des travaux anti-érosifs sur le site ; (iii) des bandes de gazon ; et (iv) les brigades de construction, de réhabilitation, d'entretien et de réparation.

131. L'OS2 du COSOP vise à 'Développer les filières par le biais de la structuration des organisations de producteurs en induisant la croissance économique par le développement des filières tout en augmentant la résilience aux changements climatiques'. Le développement des entreprises sera réalisé par PRODER dans les chaînes de valeur, à travers l'identification, le soutien aux opérations répondant aux opportunités que les ménages ruraux pauvres ont dans leur environnement socio-économique (production, transformation et pool de commercialisation). Les activités seront effectivement résilientes aux changements climatiques; elles favoriseront la diversification et l'augmentation de la production ainsi que les opérations à valeur ajoutée dans les chaînes de valeur. Celles-ci généreront des emplois pour les populations rurales en particulier les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées, réfugiés, rapatriés). Ainsi le PRODER est également aligné sur l'OS3 qui vise à 'renforcer l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques en général et celles promues dans le cadre des filières appuyées'.

- Les engagements de FIDA11 et de FIDA12, tenant compte en particulier des orientations du FIDA en matière de ciblage, de genre, de nutrition, d'évaluation sociale et environnementale et d'engagement du secteur privé; et
- La stratégie du FIDA pour l'engagement dans les pays en situation de fragilité.
- Le Plan d'action du FIDA pour la jeunesse rurale 2019-2021.

132. Appropriation nationale, harmonisation et partenariats. Le PRODER favorisera son appropriation par le gouvernement grâce à des mécanismes de coordination et de gestion appropriés et à une responsabilisation accrue au niveau provincial. Le programme répond également aux nouvelles orientations de la politique de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (DOPEAE) qui synthétisent les politiques antérieures, y compris la Stratégie Agricole Nationale (SAN) et le Plan national d'investissement agricole (PNIA).

133. Le programme proposé offre un certain nombre d'opportunités de partenariats avec d'autres donateurs (Fonds de l'OPEC, Fonds pour l'adaptation, etc.). Lors de l'atelier d'harmonisation de la conception du PRODER, le Gouvernement s'est engagé à accélérer des démarches auprès du Fonds de l'OPEC. Le Programme prévoit également d'établir des partenariats avec les OP au niveau national, en particulier la CAPAD, les acteurs privés impliqués dans la professionnalisation des filières agricoles et des organisations telles que le Programme alimentaire mondial (PAM) pour soutenir l'aménagement du territoire et les contrats d'achat locaux de produits agricoles; les Centres pour le développement familial et communautaire (CDFC) pour les questions de genre et d'éducation nutritionnelle; les ONG ayant une expertise avérée dans la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, l'intégration de la dimension de genre et les approches participatives; l'Association burundaise pour l'emploi des jeunes (ABEJ); et l'Office Burundais pour l'Emploi et la Main d'œuvre (OBM).

134. Des partenariats pourront également être établis avec d'autres programmes. Dans ce cadre, lors de la revue à mi-parcours de son Document de stratégie de pays (2019-2023), la BAD a annoncé la formulation en 2022 d'une intervention portant sur l'entreprenariat agropastoral de jeunes. La Banque mondiale a financé des projets en cours notamment le projet d'appui aux réfugiés et à la communauté hôte de la région du nord-Est du Burundi (TURIKUMWE), le Projet de développement agricole et d'intégration de la région de grands Lacs (PDAIGL), le projet de restauration des paysages du Burundi (RESPAY-BU) et accompagne leur exécution sur les périodes respectivement 2021-2026, 2018 – 2022 et 2019 – 2023. Ces projets couvrent totalement ou partiellement des thématiques et des provinces d'intervention du PRODER qui pourra bénéficier des innovations introduites et/ou adaptées par ces projets.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

135. Le coût total du programme sur 7 ans est estimé à 89,399 millions USD équivalents à 158,469 milliards BIF. Les coûts de base sont de 83,755 millions de USD ou 147,175 milliards BIF, soit près de 94% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers atteignent 5,644 millions de dollars US, soit 6% des coûts de base. Les coûts d'investissement représentent 90,8% des coûts du projet. Les coûts de fonctionnement interviennent pour 9,2% de ces coûts. Le tableau ci-après donne la répartition des coûts du programme en dollars USD.

Tableau n°4 : Résumé des coûts du programme par composante

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)
Résumé composantes

	(BIF Millions)			(US\$ '000)						
	Local	Devise	Total	% Total Coûts		Local	Devise	Total	% Total Coûts	
				De vise	de base				De vise	de base
A. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux										
1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux	8 547	21 37	10 684	20	7	4 328	1 082	5 410	20	8
2. Appui au développement d'entreprises rurales viables	47 342	2 669	50 012	5	34	28 929	1 370	30 299	5	34
Sous-total Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	55 889	48 06	60 696	8	41	31 256	2 452	33 708	7	40
B. Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales										
1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entrepreneuriat agricole	6 449	1 3815	20 264	68	14	4 031	8 635	12 665	68	15
2. Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	32 066	1 35 08	45 672	30	31	18 684	7 588	26 282	29	31
Sous-total Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	38 515	27 322	65 838	41	45	22 714	16 222	38 947	42	47
C. Renforcement institutionnel et coordination du Programme										
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	4 298	6 82	4 977	14	3	2 565	428	2 991	14	4
2. Gestion et Coordination du Programme	13 110	2 5 58	15 665	16	11	6 795	1 314	8 108	16	10
Sous-total Renforcement institutionnel et coordination du Programme	17 405	3 2 37	20 643	16	14	9 360	1 740	11 100	16	13
Total Coûts de base	111 810	3 6 3 65	147 175	24	100	63 331	20 424	83 755	24	100
Imprévus physiques	975	1 0 13	1 9 88	51	1	547	598	1 145	52	1
Imprévus financiers	8 069	8 16	8 8 85	9	6	4 085	413	4 498	9	5
Total Coûts du PRODER	1 20 883	3 7 1 94	158 047	24	107	67 963	21 438	89 399	24	107

136. Les composantes suivantes du projet : la composante 1 : « Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux », et composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agro-pastorales » sont concernées en partie par les **financements du FIDA axés sur le climat** ^[60].

137. **Coûts du programme par composante.** Les composantes du programme sont au nombre de trois: (i) développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agro-pastorales et (iii) appui aux politiques et renforcement institutionnel, gestion du programme, le suivi & évaluation, ainsi que la gestion des savoirs. La principale composante du programme en termes de coûts est la composante 2 relative à la promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agro-pastorales avec 45,8 pour cent des coûts. Elle est suivie par la composante 1 relative au développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux (40,7 pour cent des coûts). Ces deux composantes sont concernées en partie par les financements du FIDA axés sur le climat ^[61]. Le tableau 5 ci-après fournit une décomposition des coûts par composante et sous-composante.

Tableau 5: Coût du programme, par composante (et sous-composante) et par source de financement

138. (en milliers d'USD)

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)
Composantes par année - Total avec imprévus

	Total avec imprévus (BIF Million)							Total avec imprévus (US\$ '000)								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
A. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux																
1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux	564	1 439	2 163	2 294	2 310	1 902	1 332	12 023	285	739	1 095	1 161	1 170	963	674	6 088
2. Appui au développement d'entreprises rurales viables	32	486	12 103	15 972	13 334	10 084	1 862	53 873	20	249	6 770	9 121	7 500	5 601	995	30 256
Sous-total Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	596	1 945	14 266	18 266	15 644	11 986	3 194	65 896	305	987	7 865	10 283	8 670	6 564	1 670	36 344
B. Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales																
1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entrepreneuriat agricole	-	3 496	5 882	5 630	3 639	1 163	1 163	20 574	-	2 185	3 676	3 519	2 275	727	727	13 109
2. Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	-	1 114	16 464	10 120	10 584	8 404	1 830	46 515	-	686	9 101	5 847	6 139	5 011	1 031	27 824
Sous-total Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	-	4 610	22 346	15 750	14 223	9 567	2 993	69 488	-	2 881	12 777	9 366	8 413	5 738	1 758	40 932
C. Renforcement institutionnel et coordination du Programme																
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	-	1 812	756	708	611	617	624	5 129	-	1 112	446	421	360	363	367	3 068
2. Gestion et Coordination du Programme	324	3 846	2 267	2 792	2 570	2 485	3 031	17 534	311	1 995	1 164	1 429	1 319	1 275	1 561	9 035
Sous-total Renforcement institutionnel et coordination du Programme	324	5 658	3 023	3 500	3 181	3 102	3 675	22 663	311	3 107	1 610	1 850	1 678	1 639	1 928	12 123
Total Coûts du PRODER	1 120	12 213	39 633	37 517	33 047	24 655	9 862	138 047	617	6 976	22 251	21 499	18 761	13 941	5 335	89 399

139. Les dépenses par catégorie et par source de financement sont déclinées dans le tableau 6, ci-après.

Tableau 6. Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)
Catégories de dépenses par Financier
(US\$ '000)

	FIDA-don		FIDA-prêt		Autres Financiers (gap)		BENEFICIAIRES		GOVT		Total		Local (Hors. Taxes)		Droits & Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises	Taxes	
I. Coût Investissement															
A. Génie civil/Infrastructures	2 135	9.1	755	3.2	15 739	67.0	775	3.3	4 103	17.5	23 506	26.3	6 898	12 505	4 103
B. Equipements et matériels	4 924	29.2	1 548	9.2	9 261	54.9	272	1.6	866	5.1	16 871	18.9	10 468	5 855	548
C. Assistance Technique	2 100	80.0	525	20.0	-	-	-	-	0	-	2 626	2.9	493	2 132	-
D. Etudes	752	50.4	188	12.6	-	-	-	-	553	37.0	1 492	1.7	230	1 125	137
E. Formation et Information	8 345	76.3	1 686	15.2	-	-	277	2.5	650	5.9	10 938	12.2	1 704	8 584	650
F. Fonds d'Appui	16 790	72.0	4 187	18.0	-	-	2 340	10.0	0	-	23 316	26.1	783	22 533	-
G. Contrat de Prestation de Services	1 764	71.6	441	17.9	-	-	16	0.7	244	9.9	2 465	2.8	463	1 758	244
Total Coût Investissement	36 810	45.3	9 310	11.5	25 000	30.8	3 679	4.5	6 415	7.9	81 214	90.8	21 039	54 493	5 682
II. Coûts Récurrents															
A. Salaires et indemnités	5 047	81.4	1 154	18.6	-	-	-	-	0	-	6 200	6.9	-	6 200	-
B. Opérations et Maintenance	1 067	53.8	267	13.4	-	-	-	-	650	32.8	1 984	2.2	397	1 474	114
Total Coût Récurrents	6 114	74.7	1 420	17.4	-	-	-	-	650	7.9	8 185	9.2	397	7 675	114
Total Coûts du PRODER	42 924	48.0	10 730	12.0	25 000	28.0	3 679	4.1	7 065	7.9	89 399	100.0	21 436	62 168	5 796

Tableau 7. Coûts du projet ou programme par composante et par année du projet

140. (en milliers d'USD)

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)
Composantes par année - Total avec imprévus

	Total avec imprévus (BIF Million)							Total avec imprévus (US\$ '000)								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
A. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux																
1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux	564	1 439	2 163	2 294	2 310	1 902	1 332	12 023	285	739	1 095	1 161	1 170	963	674	6 088
2. Appui au développement d'entreprises rurales viables	32	486	12 103	15 972	13 334	10 084	1 862	53 873	20	249	6 770	9 121	7 500	5 601	995	30 256
Sous-total Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	596	1 945	14 266	18 266	15 644	11 986	3 194	65 896	305	987	7 865	10 283	8 670	6 564	1 670	36 344
B. Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales																
1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entrepreneuriat agricole	-	3 496	5 882	5 630	3 639	1 163	1 163	20 574	-	2 185	3 676	3 519	2 275	727	727	13 109
2. Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	-	1 114	16 464	10 120	10 584	8 404	1 830	46 515	-	686	9 101	5 847	6 139	5 011	1 031	27 824
Sous-total Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	-	4 610	22 346	15 750	14 223	9 567	2 993	69 488	-	2 881	12 777	9 366	8 413	5 738	1 758	40 932
C. Renforcement institutionnel et coordination du Programme																
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	-	1 812	756	708	611	617	624	5 129	-	1 112	446	421	360	363	367	3 068
2. Gestion et Coordination du Programme	324	3 846	2 267	2 792	2 570	2 485	3 031	17 534	311	1 995	1 164	1 429	1 319	1 275	1 561	9 035
Sous-total Renforcement institutionnel et coordination du Programme	324	5 658	3 023	3 500	3 181	3 102	3 675	22 663	311	3 107	1 610	1 850	1 678	1 639	1 928	12 123
Total Coûts du PRODER	1 120	12 213	39 633	37 517	33 047	24 655	9 882	158 047	617	6 976	22 251	21 499	18 761	13 941	5 355	89 399

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

141. **Le financement du programme** comprend: (i) un financement FIDA de 53,65 millions dollars US (60 pour cent), dont 80 pour cent en don et 20 pour cent en prêt (ii) un financement estimé à 25 millions dollars US (27,9 pour cent) par plusieurs financiers et partenaires, notamment le fonds OPEC (US\$10 millions), le Programme ASAP+ (US\$5 millions) et le Fonds d'Adaptation (US\$10 millions); (iii) la contribution du Gouvernement pour 7,06 millions dollars US (7,9 pour cent), correspondant aux taxes et droits de douanes applicables aux biens et services à acquérir par le PRODER et à la valeur locative des bâtiments que le gouvernement mettra à la disposition du programme; (iv) une contribution des bénéficiaires à hauteur de 3,67 million USD (4,1 pour cent). D'après les consultations préliminaires avec le Fonds OPEC pour le Développement International (Ancien OFID), le co-financement sollicité pourrait se matérialiser au cours de la troisième année du PRODER. Il a été convenu que la gestion de ces fonds soit faite suivant les procédures du FIDA en matière de sauvegarde environnementale et sociale (PESEC/SECAP) ainsi que de gestion/adaptation au changement climatique. Par ailleurs, le budget du PRODER affecté aux activités d'adaptation au changement climatique est de US\$15,14 millions de dollars USD sur fonds FIDA (28 pour cent du financement total FIDA).

c. Décaissements

142. Un compte désigné en USD domicilié à la Banque de la République de Burundi et géré par l'UFC/Programme sera ouvert et servira à alimenter un compte d'opérations ouvert en BIF (francs burundais) dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA. Le compte d'opérations sera géré et mouvementé sous la double signature du Coordonnateur du Programme et du Chef de l'unité administration et finance, et servira à payer les tierces parties et à alimenter les sous-comptes ouverts dans les UFCRP. Pour chaque UFCRP, un sous-compte sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et libellé en BIF (francs burundais). Il sera géré et mouvementé sous la double signature du responsable de l'UFCRP et de l'Analyste comptable régional.

143. Les modalités de décaissement (procédures de décaissement, relevés des dépenses et pièces justificatives, compte désigné...) seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur-bénéficiaire qui sera élaboré par le FIDA. Des modalités spécifiques de gestion financière seront définies dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.

d. Résumé des avantages et analyse économique

144. **Résultats de l'analyse financière.** La mission a simplifié l'exercice et a construit les modèles qui ont des impacts directs pour les bénéficiaires à travers les différentes activités déclinées dans les programmes. Les modèles suivants ont été pris :

145. (i) pour l'intensification agricole, les rendements par hectare pour les collines et dans les marais. La mission a construit de production en retenant 2 modèles (i) un modèle sur colline et bassin versant, et (ii) un modèle sur marais. Les cultures choisies sont le riz, le haricot^[62], le maïs, la pomme de terre et la banane. Il existe d'autres cultures qui peuvent être réalisées en association et décalées sur l'année. Ces modèles de production sont dans certains cas associés au petit élevage qui contribue également au revenu des ménages ruraux. Les animaux sont considérés comme une épargne sur pied pouvant servir de

garantie en cas de problèmes familiaux (scolarisation des enfants et paiement des frais de santé). Un résumé de la rentabilité de chaque culture est présenté dans le tableau 1 ci-après:

146. (ii) pour les revenus à travers les MPER individuelles et collectives pour les plus vulnérables, les activités choisies sont celle qui auront un impact immédiat sur les jeunes. Ces modèles (une dizaine) ont fait leur preuve dans les projets FIDA à travers l'Emploi des Jeunes Ruraux. La mission a choisi 10 modèles pour les MPER individuelles.
147. (iii) pour les entreprises collectives, avec l'hypothèse d'en avoir 240 déjà établies et 3.800 viables durant la mise en œuvre du programme et qui survivront, la mission a choisi 4 modèles.
148. (iv) étant donné le contexte spécifique de cette mission, on n'a pas élaboré d'autres activités.
149. Sur le plan quantitatif, PRODER formera les jeunes hommes et jeunes femmes ruraux sur des métiers techniques et l'initiation de plusieurs microprojets. La rentabilité des principales AGR et des micro entreprises est relativement intéressante. En terme monétaire, ceux impliqués dans les AGR et les petites entreprises pourront avoir en moyenne des bénéfices nets annuels d'environ BIF 2 millions, dépendant du type d'activité.
150. Dans l'exercice des entreprises créées et supportées, le PRODER portera aussi une attention particulière aux activités collectives suivantes: (i) l'élevage associé (la pisciculture et l'aviculture associées). On a constaté que l'élevage associé est adapté aux ménages vulnérables avec un accès limité à la terre et rentable (ii) l'élevage des caprins va se pratiquer en association. (iii) l'aviculture traditionnelle améliorée se fera à petites échelles avec des poules de race locale soumise aux traitements prophylactiques et avec un dispositif permettant d'éviter la prédation des poussins. (iv) la culture de champignons vise à améliorer la diversification des revenus en faveur des ménages bénéficiaires, etc. Les activités préconisées et utilisées comme modèles sont rentables. Un résumé est fourni dans le tableau ci-après :
151. **Bénéfices économiques.** L'analyse économique au niveau de l'ensemble du projet tient compte du rythme des interventions du projet durant la période d'exécution de 6 ans. Néanmoins le programme a l'avantage de puiser sur les acquis des projets FIDA en cours dans le pays, et tirera des leçons à travers ces projets en cours.
152. **Bénéfices quantifiables.** Les principaux bénéfices économiques du programme seraient les suivants: (i) les revenus dégagés par toutes ces entreprises individuelles et collectives, avec la création d'emploi permanent, (ii) l'augmentation de la production agricole (manioc, banane, igname et maïs), animale (petits ruminants, etc.) et les produits de la pêche et pisciculture largement déficitaire par rapport aux besoins au niveau national. On s'attend aussi que le désenclavement et les actions d'appui institutionnel entraînent une extension des superficies cultivées; (ii) la réduction des coûts de transaction, notamment grâce au désenclavement, qui entraînera une réduction des coûts de transport et d'une réduction du temps de trajet nécessaire. Ceci permettrait à ralentir dans une certaine mesure l'augmentation du prix des filières d'année en année; (iii) une réduction des pertes après récolte grâce à l'amélioration des voies d'accès aux bassins de production.
153. **Bénéfices non quantifiables.** Le programme devrait également générer des bénéfices économiques substantiels qui ne peuvent être quantifiés facilement: (a) l'impact des actions qui amélioreront les conditions de vie des populations, comme la formation sur les bonnes pratiques de gouvernance locale; (b) l'amélioration du bilan nutritionnel, due à l'amélioration de la sécurité alimentaire; (c) le niveau d'implication des populations et de leurs organisations dans le processus de décision au niveau communal et provincial, (d) un meilleur accès aux informations commerciales et au renforcement du pouvoir de négociation des producteurs; (e) une mise en relation plus directe des petits producteurs avec les marchés; (iv) la gestion durable des ressources; (f) le renforcement du statut de la femme et de sa participation active au développement local à travers les AGR et PME; et (g) l'amélioration des conditions de vie des populations grâce au désenclavement (accès plus aisé aux centres où se trouvent les principaux services sanitaires, éducatifs et administratifs.
154. **Hypothèses de l'analyse économique.** L'analyse économique au niveau de l'ensemble du projet a été faite en tenant compte du rythme des interventions durant la période d'exécution de 6 ans et des réalités du système productif dans les provinces qui contiennent parmi les catégories les plus démunies, caractérisées par un taux de malnutrition aigu et chronique. Les flux de biens et services consommés et produits par le projet, présentés en quantités physiques et en coûts financiers dans le COSTAB ont été convertis en coûts économiques^[63].
155. **Taux de rentabilité interne économique (TRIE).** L'analyse révèle que le programme est économiquement viable, ce qui est excellent compte tenu de l'objectif, de la nature et cible du programme (accès à la création des entreprises par les jeunes) dans la zone du programme, en grande partie sans terre). Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet PRODER serait de 17,3 pour cent et la Valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée par le programme, à un COC^[64] du capital de 14 pour cent^[65] serait 7,860 millions dollars USD. Ce taux est sensible au rythme de création des entreprises et leur sortie après la période d'incubation.
156. Afin de tester la rentabilité du programme sous différents scénarios, une analyse de sensibilité a été faite par rapport au cas de base. Cette analyse a tenu compte des risques qui peuvent, à défaut de mesures conséquentes pour les atténuer, entraver la réalisation des objectifs recherchés. Le programme a tenu compte de ces risques en prévoyant des moyens et mesures précis pour les atténuer /réduire. Ce faisant, le risque résiduel suite à la mise en œuvre de ces dispositions sera réduit à un niveau acceptable.
157. L'analyse de sensibilité et degré de risque du TRIE pour les différentes hypothèses de variation des coûts et des bénéfices (augmentation des coûts, réduction et/ou retard des bénéfices, etc.) a confirmé un TRIE satisfaisant dans les différents cas.

e. Stratégie de retrait et durabilité

158. Le PRODER met l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de sortie et de durabilité au centre de ses préoccupations pour ne pas perdre sa mémoire institutionnelle et son héritage. La durabilité sera recherchée pour des activités ou des fonctions dont les résultats seront utiles ou celles dont le potentiel permettra des résultats positifs. La stratégie à mettre en œuvre se reposera sur les principes suivants : (i) le transfert ou la rétrocession/ dévolution d'une activité ou une fonction permettant d'en assurer la poursuite au terme du programme, (ii) privatisation ou transfert d'une activité ou fonction avec totalité ou partie du capital au secteur privé plutôt qu'aux structures publiques, suivant des modalités d'appel à la concurrence ou autres à définir précisément, (iii) partenariat permettant de poursuivre l'activité ou la fonction sous la coupe de la structure d'origine (ou celle qui prend la relève de cette structure) en partenariat/ synergie avec d'autres structures, qui s'en partageront la responsabilité ou dont la responsabilité principale restera ou non avec la structure de départ ; (iv) capitalisation qui permet de prendre en compte les leçons d'expériences (positives et négatives) de l'activité actuelle et de les intégrer dans la définition des opérations futures.

159. La participation active des bénéficiaires et des structures publiques et privées locales dans toutes les étapes du cycle du programme : conception, mise en œuvre, suivi/ supervision et évaluation est un gage d'inscription du programme dans la perspective de durabilité de ses activités et résultats.

160. La stratégie globale de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles à tous les niveaux (national, provincial et collinaire), dans tous les domaines (notamment alphabétisation fonctionnelle, techniques, gestion, marketing, passation des marchés, résilience au climat, genre, jeunes, etc.) et des parties prenantes d'exécution s'inscrit dans la perspective de pérennisation des acquis du programme.

161. **Durabilité économique** : PRODER se concentrera sur l'amélioration de l'accès aux actifs productifs (terre, technologies performantes et résilientes, informations stratégiques, technologiques, commerciales), au marché et aux services et produits financiers adaptés qui contribueront à augmenter la productivité, la valeur ajoutée et à réduire les pertes après récolte des chaînes de valeur sélectionnées, à créer des emplois pour les chômeurs et élargir les opportunités socio-économiques des jeunes entrepreneurs. Les petits agriculteurs et/ou leurs organisations seront liées aux marchés appropriés pour leurs produits. Tant que les liens commerciaux sont mutuellement bénéfiques pour les parties prenantes, la demande stimulera la production des produits de manière durable.

162. **Durabilité institutionnelle** : La cohérence du PRODER avec les stratégies et politiques de développement du Burundi notamment le plan national d'investissement agricole et le Plan National de Développement (PND2018-2027) constitue un gage de la durabilité des résultats du programme. Ceci entre également dans la logique du travail du FIDA. Les processus et les parcours d'incubation-accelération d'entreprises ainsi que Les plateformes de services à l'entreprise et les groupes thématiques (Entrepreneuriat rural et jeunes – Innovation et marchés – Technico-économiques – Finances rurales inclusives) reposant et animés par les institutions locales leader dans leurs domaines de compétences répondent également aux préoccupations de durabilité des activités et fonctions initiées et/ou renforcées dans le cadre du PRODER.

Durabilité environnementale : Pour améliorer la durabilité environnementale et renforcer la résilience au changement climatique (sécheresse et inondations entraînant l'érosion et la perte de la fertilité des sols et la destruction des moyens de subsistance des populations, PRODER favorisera la gestion durable des ressources naturelles en facilitant la diffusion et l'adoption des technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat. Une note d'examen du SECAP a été élaborée conformément aux directives du FIDA.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

163. Les principaux risques inhérents classés comme « élevés » ou « substantiels » du Programme se retrouvent aux niveaux de l'engagement politique, macroéconomique, fragilité et sécurité, vulnérabilité au changement climatique, gestion financière et peuples autochtones.

164. **Tableau n°9 : Risques inhérents classés comme « élevés » ou « substantiels »**

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels
Contexte national		
Engagement politique	Substantiel	Modéré

<p>Risque(s): Même si le Gouvernement considère le programme PRODER comme étant très important pour le pays, la COVID-19 et la priorisation de la réponse sanitaire pourront avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement dans le cadre du projet.</p> <p>Mesures d'atténuation: Planifier davantage la contribution du gouvernement en taxes plutôt qu'en espèces. Le gouvernement pourra également apporter d'autres formes de contribution en nature. Le gouvernement a amélioré ses relations avec les partenaires techniques et financiers et recevra de plus en plus d'appuis budgétaires qui pourront être valorisés comme contributions en espèces pour le financement des projets structurants.</p> <p>Augmenter la productivité agricole et les surplus commercialisables dans des filières bien organisées pour contribuer à la réduction des importations de produits de base et améliorer la balance commerciale du pays</p>		
Gouvernance	Substantiel	Modéré
<p>Risque(s): Le Burundi occupe le 44^{ème} rang sur 54 pays africains suivant l'indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en 2020^[66], situation similaire en matière de perception de la corruption ou le pays occupe le 165^{ème} rang sur 180 pays dans le monde.</p> <p>Mesures d'atténuation: Les organes et les outils de lutte contre la corruption sont fonctionnels. Les cadres des ministères impliqués dans l'orientation, le financement et la gestion du programme (Ministères en charge des Finances et de l'Agriculture) ; des institutions en charge de la passation des marchés ; de la protection de l'environnement ainsi que l'équipe de gestion du programme seront formés/recyclés sur les politiques anti-corruption du FIDA.</p>		
Macroéconomie	Substantiel	Modéré
<p>Risque(s): Le Burundi est tombé en récession en 2020, en grande partie à cause des effets de la COVID-19. Le PIB réel s'est contracté de 3,3 %, après une croissance de 4,1 % en 2019. Si la pandémie est relativement bien maîtrisée d'ici le second semestre 2021, une reprise économique pourrait se produire avec des taux de croissance projetés à 3,5 % en 2021 et 2,1 % en 2022. La dette publique du Burundi est à 70 % intérieure et a fortement augmenté depuis 2015. En 2020, la dette publique représente environ 63,7 % du PIB. La dette extérieure était de 18,4% du PIB en 2020 contre 36 % du PIB en 2012.^[67]</p> <p>Mesures d'atténuation: Les mesures d'augmentation des recettes fiscales prévues par la Loi de finances 2020– 2021 et la perspective d'une baisse des dépenses courantes devraient faire passer le déficit budgétaire global de 8,7 % du PIB en 2020 à 7,9 % en 2021. Le PRODER va contribuer à l'augmentation de la contribution de l'agriculture au PIB notamment à travers l'augmentation des productions dans les filières ciblées.</p>		
Fragilité et sécurité	Elevé	Substantiel
<p>Risque(s): Des questions politiques et culturelles qui figurent parmi les principaux facteurs de fragilité du Burundi (favoritisme et faible participation des populations rurales aux processus décisionnels, marginalisation des femmes et des peuples autochtones, taux élevé de dépendance des jeunes, questions ethniques, etc.) pourraient perturber le bon déroulement des activités et limiter substantiellement la durabilité des effets et impacts des investissements du Programme. L'incapacité de créer des emplois et des moyens de subsistance pour tous, en particulier pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, pourrait avoir un effet déstabilisateur.</p> <p>Mesures d'atténuation: Mobiliser systématiquement les OP et les associations de la société civile pour la planification et l'appropriation des réalisations du Programme. Le PRODER a été conçu de manière participative et inclusive afin de répondre de manière la plus adéquate possible aux besoins des jeunes hommes et femmes mais aussi influencer les programmes complémentaires des autres partenaires au développement.</p> <p>Mettre un accent particulier sur la création de nouveaux emplois et activités génératrices de revenus en amont et en aval des filières agricoles et non agricoles accompagnés de formations et de financement faciliteraient aussi la réinsertion des sous-employés.</p>		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Substantiel	Modéré

<p>Risque(s):Déforestation, dégradation des terres, perte de biodiversité, pollution de l'air intérieur et les catastrophes naturelles constituent des problèmes très persistants dans la zone du projet. La mise en œuvre de certaines activités du projet telles que le développement d'infrastructures peut entraîner la perte de certaines espèces végétales (d'où des perturbations écologiques), le compactage des sols, la monoculture à des fins commerciales (d'où une menace d'érosion génétique des races locales) et la pollution des terres et des cours d'eau.</p> <p>Mesures d'atténuation: Guidé par une évaluation d'impact environnemental et social (EES), le développement d'infrastructures pour soutenir l'agro-industrie ne doit pas être fait à proximité ou dans les points chauds de la biodiversité. La promotion des technologies adaptées permettant aux jeunes entrepreneurs, les vulnérables producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets aux déficits pluviométriques/ sécheresse et des inondations, et aux défis environnementaux liés à l'érosion des sols.</p>		
Vulnérabilité du projet à l'impact des changements climatiques	Substantiel	Modéré
<p>Risque(s):Les activités du projet seront implémentées dans les régions du pays qui sont déjà vulnérables aux déficits pluviométriques et dans certaines zones à l'érosion des sols, et dans les plaines qui connaissent à la fois des déficits pluviométriques et des inondations.</p> <p>Mesures d'atténuation: Sensibilisation des jeunes agripreneurs sur les risques environnementaux; intégration de mesures appropriées dans les plans d'affaires; promotion des technologies adaptées permettant aux jeunes entrepreneurs, les vulnérables producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique ; et diversification des sources de revenus pour les ménages.</p>		
Gestion financière		
Processus budgétaire	Substantiel	Modéré
<p>Risques : Les règles, procédures et outils (formulaire, modèle...) de gestion budgétaire en place dans le programme du FIDA seront utilisés et faciliteront le processus de budgétisation. Cependant les budgets adoptés pourraient ne pas être réalistes au regard des contextes d'exécution et, par conséquent, ne pas constituer des bases de planification financière.</p> <p>Mesures d'atténuation: Les règles, procédures et outils de budgétisation seront renforcées avec des critères sur les possibilités de décaissement des activités avant d'être incluses dans le budget</p>		
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement	Substantiel	Modéré
<p>Risque(s):La trésorerie en devises du projet pourraient ne pas être disponibles au moment que le projet en a besoin pour payer ses fournisseurs du fait d'une insuffisance de devise dans le pays. De plus, les paiements aux fournisseurs au niveau décentralisé peuvent prendre du temps.</p> <p>Mesures d'atténuation: Le FIDA communiquera avec le Ministère des Finances sur la nécessité que la trésorerie en devises soit disponible à tout moment pour assurer le financement des activités.</p> <p>La délégation de pouvoir de signature sur les comptes bancaires de projet déjà initiée sera renforcée.</p>		
Contrôles internes	Substantiel	Modéré
<p>Risque(s):Des contrôles financiers sur l'utilisation des fonds du financement conformément à l'accord de financement pourraient ne pas être systématiquement appliqués sur tout le processus d'exécution des activités, de la budgétisation au paiement.</p> <p>Le positionnement stratégique, la structure et l'organisation actuels de la cellule d'audit interne ne lui permet pas de rendre des services d'audit interne suivant les standards internationaux.</p> <p>Mesures d'atténuation:Des contrôles financiers sur tout le processus d'exécution des activités devront être définies, adoptées, diffusées et expliquées à tous les acteurs du projet. L'application de ces contrôles financiers devra être un élément des critères performance de chaque personnel.</p> <p>La Cellule d'audit interne devra être renforcée avec un Spécialiste en infrastructure (civil or rural engineering) et un Spécialiste en Passation des Marchés. Son positionnement stratégique sera révisé et une assistance sera apportée pour une certification des auditeurs internes au niveau de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA).</p>		

Comptabilité et rapports financiers	Substantiel	Modéré
<p><i>Risque(s):</i> L'information comptable et financière produite pourrait ne pas être pertinente pour fournir une connaissance sur l'état d'avancement de l'exécution du projet du fait de données enregistrées ne répondant pas au besoin des parties prenantes et de longs délais dans la disponibilité des données des UFCR et des prestataires de services au niveau de l'UFCP.</p> <p><i>Mesures d'atténuation:</i> Un logiciel comptable avec accès web sera acquis, installé et paramétré et le personnel sera formé à son utilisation. Les plans de codes à utiliser pour enregistrer, traiter et de rendre compte des activités du projet seront définis à travers une concertation de toutes les parties prenantes.</p>		
Audit externe	Substantiel	Modéré
<p><i>Risque(s):</i> Les actions de préparation de l'audit externe peuvent ne pas être suffisantes pour assurer que les travaux d'audit se déroulent avec suffisamment de temps avant le dépôt des états financiers audités dans les délais. Le traitement des conclusions provisoires et définitives de l'audit ne serait pas suffisamment rigoureux pour permettre au projet de répondre aux conclusions provisoires de l'auditeur et de mettre en œuvre les conclusions définitives avant l'audit subséquent.</p> <p><i>Mesures d'atténuation:</i> Des dispositifs pour préparer le projet à un audit et pour traiter les conclusions provisoires et définitives seront définis : clôtures comptables semestrielles, revue du niveau de préparation par l'audit interne, rapport d'analyse du rapport d'audit externe par une commission interne, partage de ce rapport d'analyse et du rapport d'audit au comité de pilotage avant la production du rapport d'audit définitif.</p>		
<u>Impact environnemental, social et climatique</u>		
Conservation de la biodiversité	Substantiel	Modéré
<p><i>Risque(s):</i> En général, la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter au Burundi. La surexploitation des animaux, prolifération d'espèces exotiques, remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages, et le changement climatique constituent les principales menaces de dégradation de la biodiversité. Le développement d'infrastructures peut entraîner la perte d'habitats la perte de certaines espèces végétales, la monoculture à des fins commerciales (d'où une menace d'érosion génétique des races locales) et la pollution des terres et des cours d'eau.</p> <p><i>Mesures d'atténuation:</i> Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales ; vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse ; inclure le développement des capacités et la connaissance du marché des petits exploitants ; vulgariser les techniques de zéro-pâturage ; et identifier et vulgariser les essences forestières résistantes à la sécheresse.</p>		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Modéré
<p><i>Risque(s):</i> La pollution de l'eau est liée surtout à l'application insuffisante de la réglementation, en particulier dans les traitements agricoles (par ex. huile de palme, café). Cela compromet la faune aquatique, la santé publique, et la rareté de l'eau potable. La promotion d'une production améliorée pour stimuler l'agro-industrie peut donc conduire à la pollution des eaux et des sols.</p> <p><i>Mesures d'atténuation:</i> La mise en œuvre des activités liées à l'agro-industrie devra garantir qu'il existe des mécanismes d'élimination des déchets suffisants et le respect de la réglementation environnementale concernant l'élimination des déchets. Les mesures sont incluses dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui détaille les procédures d'intégration des questions de gestion durable des ressources naturelles.</p>		
Peuples autochtones	Elevé	Substantiel

Risque(s): Les prévisions du Projet en faveur des peuples autochtones peuvent se heurter au problème lié à la faible disponibilité des cibles remplissant les conditions de ciblage mais également à une inégale répartition des Batwas dans les différentes zones d'action du Projet. Aussi, les interventions peuvent ne pas répondre aux défis majeurs de cette catégorie. Exclusion sociale des personnes marginalisées comme les Batwas, Refus de participation. Incapacité à mobiliser leur apport personnel. Stigmatisation et auto-stigmatisation. Confinement dans les métiers ou filières qui leur sont traditionnellement dévolus.

Mesures d'atténuation: Prévoir des mesures de compensation (discrimination positive) des Batwas pour des interventions dont ils répondent aux conditions de ciblage. Prévoir une étude sur la situation de référence des peuples autochtones pour orienter les interventions. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de mobilisation-inclusion des peuples autochtones (aux Batwas pour leur participation effective dans les interventions du Projet et autres catégories pour inclusion sociale) pour une participation effective de toutes les catégories. Dédier des ressources financières adéquates pour le diagnostic sur les métiers et services favorable à leur inclusion lors de l'étude bassin et étude filière Intégrer leur besoins et demandes dans offres d'appuis spécifiques et les innovations techniques et technologiques et toutes les activités à promouvoir par le projet. Leur donner d'autres perspectives pour sortir de leur état de vulnérabilité. Mettre en place une mesure de discrimination positive pour leur permettre de pouvoir tirer suffisamment de bénéfices dans les interventions du projet.

Un cadre de planification en faveur des peuples autochtones a été élaboré garantir que tous les mécanismes de sauvegarde seront mis en œuvre.

Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques

Substantiel

Modéré

Risque(s): Le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et marais et polluent les eaux. Les fluctuations et aléas climatiques exacerbent le contexte vulnérable des communautés particulièrement rurales qui dépendent directement des services écosystémiques (nourriture et énergie) et de l'agriculture (production végétale et animale) qui est sensible au changement climatique. Les crises alimentaires précédentes dans le pays ont été liées au changement climatique.

Mesures d'atténuation: Les mesures d'atténuation comprennent les suivantes: intégrer les connaissances autochtones dans la conception de systèmes de production agricole résilients au climat et étendre les meilleures pratiques de gestion durable des terres existantes; vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse; vulgariser les techniques de récupération des eaux de pluie à usage agricole ou domestique; identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales; vulgariser les techniques de zéro-pâturage; et identifier et vulgariser les essences forestières résistantes à la sécheresse.

165. Processus budgétaire: Les règles, procédures et outils de gestion budgétaire en place dans le programme du FIDA seront utilisés et faciliteront le processus de budgétisation. Cependant les budgets adoptés pourraient ne pas être réalistes au regard des contextes d'exécution et, par conséquent, ne pas constituer des bases de planification financière. Les règles, procédures et outils de budgétisation seront renforcées avec des critères sur les possibilités de décaissement des activités avant d'être incluses dans le budget.

166. Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement: La trésorerie en devises du projet pourraient ne pas être disponibles au moment que le projet en a besoin pour payer ses fournisseurs du fait d'une insuffisance de devise dans le pays. De plus, les paiements aux fournisseurs au niveau décentralisé peuvent prendre du temps. Le FIDA communiquera avec le Ministère des Finances sur la nécessité que la trésorerie en devises soit disponible à tout moment pour assurer le financement des activités. La délégation de pouvoir de signature sur les comptes bancaires de projet déjà initiée sera renforcée.

167. Contrôles internes: Des contrôles financiers sur l'utilisation des fonds du financement conformément à l'accord de financement pourraient ne pas être systématiquement appliqués sur tout le processus d'exécution des activités, de la budgétisation au paiement. Le positionnement stratégique, la structure et l'organisation actuels de la cellule d'audit interne ne lui permet pas de rendre des services d'audit interne suivant les standards internationaux.

168. Une cellule indépendante sera créée au niveau du Ministère des Finances ou de l'Agriculture. La Cellule d'audit interne devra avoir un Spécialiste en infrastructure (civil or rural engineering) et un Spécialiste en Passation des Marchés. Son positionnement stratégique sera révisé et une assistance sera apportée pour une certification des auditeurs internes au niveau de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA). Des contrôles financiers sur tout le processus d'exécution des activités devront être définies, adoptées, diffusées et expliquées à tous les acteurs du projet. L'application de ces contrôles financiers devra être un élément des critères performance de chaque personnel.

169. Comptabilité et rapports financiers: L'information comptable et financière produite pourrait ne pas être pertinente pour fournir une connaissance sur l'état d'avancement de l'exécution du projet du fait de données enregistrées ne répondant pas au besoin des parties prenantes et de longs délais dans la disponibilité des données des UFCR et des prestataires de services au niveau de l'UFCP. *Un logiciel comptable avec accès web sera acquis, installé et paramétré et le personnel sera formé à son utilisation. Les plans de codes à utiliser pour enregistrer, traiter et de rendre compte des activités du projet seront définis à travers une concertation de toutes les parties prenantes.*

170. Audit externe: Les actions de préparation de l'audit externe peuvent ne pas être suffisantes pour assurer que les travaux d'audit

se déroulent avec suffisamment de temps avant le dépôt des états financiers audités dans les délais. Le traitement des conclusions provisoires et définitives de l'audit ne serait pas suffisamment rigoureux pour permettre au projet de répondre aux conclusions provisoires de l'auditeur et de mettre en œuvre les conclusions définitives avant l'audit subséquent. *Des dispositifs pour préparer le projet à un audit et pour traiter les conclusions provisoires et définitives seront définis : clôtures comptables semestrielles, revue du niveau de préparation par l'audit interne, rapport d'analyse du rapport d'audit externe par une commission interne, partage de ce rapport d'analyse et du rapport d'audit au comité de pilotage avant la production du rapport d'audit définitif.*

I. Catégorie environnementale et sociale

171. Selon la catégorisation et les critères environnementaux et sociaux du FIDA, ainsi que les résultats des questions directrices concernant la sélection des risques environnementaux et sociaux, le projet PRODER a été classé comme un projet de **catégorie B** d'évaluation environnementale. Cela indique que les impacts négatifs potentiels sont spécifiques aux sites, ne sont pas irréversibles et peuvent être facilement corrigés par des mesures d'atténuation appropriées. Les différentes activités prévues ne devraient pas avoir d'impacts significatifs négatifs sur le plan environnemental et social. À travers ses composantes, le projet visera des opportunités commerciales pour des chaînes de valeur agro-pastorales pour lesquels le FIDA a des réalisations tangibles ainsi que les secteurs non agricoles dans les zones rurales. Cela augmentera les opportunités pour les jeunes dans les activités. Le projet soutiendra le développement des infrastructures liées à la production d'aliments sains et nutritifs, la qualité de la transformation, le stockage pour minimiser les pertes d'aliments et de nutriments ainsi que la commercialisation de produits sains, de qualité et nutritifs par des entreprises promues par des jeunes femmes et hommes. Le projet cherchera donc à contribuer au maintien et à l'amélioration de la résilience du système socio-écologique dans la zone cible du projet. Néanmoins, il reste primordial de définir les étapes nécessaires et identifier les mesures pertinentes pour améliorer les opportunités, relever les défis et minimiser des risques potentiels.

172. Pour ce faire et dans l'optique de s'assurer que les mesures de sauvegarde environnementale et sociale seront effectivement prises aux niveaux national, provincial, communal et collinaire, un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a été élaboré. La mise en œuvre du CGES nécessite un budget de 2,062 millions de dollars USD, intégrant plusieurs opérations et particulièrement un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) doté de 500,000 dollars USD. Ce budget est inclus dans le budget du PRODER. Le CGES qui intègre des procédures d'études d'impact environnemental et social (EIES) et leur application, est fondé sur les dispositions institutionnelles et légales nationales et internationales y compris celles du FIDA en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Ces dispositions intègrent les conditions de travail, le genre et les violences basées sur le genre ; le travail des enfants ; les mécanismes de gestion des plaintes ainsi que le respect du principe de « consentement libre, préalable et éclairé - CLIPE ». Afin de prendre en compte les déplacements éventuels des populations lors de la construction des infrastructures, un cadre d'action de réinstallation a été élaboré et intègre le CLIPE, la protection des droits des populations y compris les plus vulnérables (femmes, jeunes peuples autochtones, etc.). Ce cadre est également soutenu par un cadre de planification en faveur des peuples autochtones. Le PGES détaille les procédures d'intégration des questions de conservation de la biodiversité, des terres, d'inclusion sociale et de gestion durable des ressources naturelles, en général lors de la mise en œuvre du programme.

J. Classification du risque climatique

173. Le projet est classé à **risque climatique modéré**. Cette classification est sur la base que le projet sera mis en œuvre dans des zones agro-écologiques sensibles au changement climatique en termes de vulnérabilité à la sécheresse et de répartition spatiale et temporelle inégale des précipitations. La zone cible du projet se caractérise par une dégradation des ressources naturelles en termes de déforestation et d'érosion des sols. En outre, les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours chauds par an pour 2046-2065 et 2081-2100 dans les scénarios d'émissions faibles et élevées. Dans l'ensemble, une augmentation de la sécheresse est attendue dans la partie nord du pays qui entraînera une baisse des niveaux d'eau dans les lacs du nord où le projet sera mis en œuvre. Des études sur les risques climatiques et la vulnérabilité des filières identifiées pour l'insertion des jeunes sont recommandées dès le début du projet et dont les résultats contribueront à renforcer les mesures d'atténuation proposées dans le PGES. Un document sur l'analyse des risques climatiques sera produit.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

174. **Unité de facilitation et de coordination (UFCP) du Programme.** Dans le cadre de l'approche-programme, la coordination, la gestion administrative, financière et le suivi-évaluation ont été analysés tenant compte des projets en cours d'exécution. Le PRODER sera sous la responsabilité effective d'un Coordonnateur National devant à terme coordonner l'ensemble des opérations étant donné que le PRODER a la perspective la plus longue en terme de période de mise en œuvre. Il en sera de même pour le Chef d'Unité Administrative et Financière et du Responsable de la Passation des marchés. Un Responsable des Opérations assurera la coordination des opérations techniques. Le PRODER aura ses propres manuels d'exécution, de suivi-évaluation et de gestion administrative, financière et comptable. L'Unité communication/gestion des savoirs du programme pays recrutée (à coûts partagés avec les projets en cours) sera en appui au PRODER. Il en est de même pour les trois Cadres Nutritionniste ; Spécialiste en Environnement et changement climatique (en charge des questions relatives au PESEC) ainsi que Spécialiste en Genre et Inclusion Sociale recrutés à coûts partagés entre les projets du portefeuille. Au niveau décentralisé, deux cadres respectivement Agent Nutritionniste et Responsable des Infrastructures et Environnement (en charge du PESEC) seront

recrutés dans chaque Unité de Facilitation et de Coordination Régionale (UFCR). Les deux Jeunes Volontaires VNU de chaque UFCR seront en charge des questions de genre et inclusion sociale au niveau décentralisé.

175. L'unité de l'UFC/Programme en charge de l'administration et des finances sera dotée d'un Chef d'unité, appuyé au niveau national par un Comptable et un Analyste en administration et finance, et au niveau régional par un Analyste comptable pour chaque UFCR. Ils seront recrutés sur une base compétitive et sur la base de termes de référence approuvés à l'avance par le FIDA. Chaque personnel sera tenu de remettre au Coordonnateur un e-certificat de réussite à la formation e-learning sur la gestion financière de FIDA, au plus tard avant la fin de sa période d'essai.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

176. En matière de gestion financière, le PRODER sera utilisé comme la fondation d'une approche programme dans les arrangements institutionnels qui au niveau « gestion de programme » compléteront ceux concernant le pilotage stratégique et opérationnel avec le Comité de politique stratégique (CSO) et le Comité de pilotage technique (CTP), communs aux projets soutenus par le FIDA au Burundi. Au niveau de la gestion de programmes, le Programme sera dirigé par un seul poste de coordination et appuyé par des postes d'experts technique et financiers : i) administration et finance, ii) Passation des marchés, iii) Suivi & évaluation, iv) technique. Chaque nouveau projet (PRODER y compris) sera rajouté au programme. Des équipes complémentaires seront recrutées en fonction des besoins. Pour la gestion financière, un comptable et un assistant administratif et financier seront recrutés.

177. Chaque fois qu'un projet clôture (y compris les projets en cours) ses actifs seront gardés par le Programme et le contrat de tout personnel qui serait recruté que pour ce projet sera clôturé. Pour le Programme, il sera acquis et installé un logiciel comptable multi-sites, multi-projets et accessible par internet (web-based). Une unité d'audit interne sera constituée (rôles et composition à définir : finance, technique, évaluation...) pour le Programme. Pour éviter des doublons, les rôles de l'unité seront définis en tenant compte du dispositif de supervision et de contrôle existant (supervision, revue à priori en passation marchés, audit externe). L'unité sera développée (avec le temps) pour répondre aux normes internationales (certification des auditeurs à l'Institut International des Auditeurs Internes – IIA). L'unité d'audit interne sera rattachée soit au MINEAGRIE soit au Ministère des Finances pour asseoir son indépendance par rapport au Programme.

178. Les règles et les procédures de budgétisation (systèmes d'élaboration du budget annuel et de suivi de l'exécution) seront détaillées dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Programme. Ces règles et procédures de budgétisation tiendront compte des bonnes pratiques recensées par les projets en cours ou récemment clôturés. Le système d'information budgétaire (désignation de responsable de budget, plans des codes budgétaires, budget intégré dans le logiciel de comptabilité...) et les modalités de suivi du budget devront permettre de faire du budget un outil utile de prise de décision.

179. Un Manuel de procédures administratives, financières et comptables sera élaboré et soumis à l'approbation du FIDA. Le PRODER appuiera la constitution d'une unité d'audit interne pour le Programme FIDA au Burundi. L'unité sera développée (avec le temps) pour répondre aux normes internationales (certification des auditeurs à l'Institut International des Auditeurs Internes – IIA). Elle sera rattachée soit au MINEAGRIE soit au Ministère des Finances pour asseoir son indépendance par rapport au Programme.

180. Le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA – Décembre 2017 et le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021 seront appliqués. Il sera acquis et installé un logiciel comptable multi-sites, multi-projets et accessible par internet (web-based). L'Emprunteur-bénéficiaire soumettra au FIDA un rapport financier intermédiaire non audité (RIFNA) au plus tard 45 jours après la fin du trimestre, dont le contenu et le format seront convenus avec le FIDA au plus tard lors des négociations de l'accord de financement.

181. L'audit externe du PRODER s'effectuera conformément au Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA – Décembre 2017 et au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021. En accord avec les Conditions générales du FIDA, l'Emprunteur-bénéficiaire remettra au FIDA dans les six (6) mois suivant la fin de l'année fiscale (soit le 31 décembre N car l'année fiscale se termine le 30 juin N), un dossier d'audit comprenant : i) les états financiers audités, ii) une opinion d'audit sur les états financiers, iii) un rapport sur les constatations factuelles, dans le cadre des procédures convenues et iv) une lettre de recommandations.

182. **Passation des marchés.** Les institutions, les méthodes et les procédures d'approvisionnement inscrites dans le Code national de passation des marchés publics du Burundi sont applicables, s'ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA. La lettre à l'emprunteur donnera les précisions relatives au cadre organisationnel et aux responsabilités en passation des marchés. Les dossiers d'appels d'offres seront soumis aux conditions du FIDA ; leur publicité se fera à travers les canaux prévus à cet effet. Le plan de passation de marchés (PPM) est préparé et validé en même temps que le PTBA, et selon les mêmes dispositions, avec avis préalable du FIDA. Le PPM est suivi selon les mêmes dispositions précédemment décrites concernant le PTBA.

183. Risques de passation des marchés :

184. Dans l'ensemble, les lois et règlements du Burundi sont conformes aux directives du FIDA en matière de passation des marchés. Les autorités de régulation des marchés publics et les mécanismes de recours indépendants sont établis par la loi, les marchés sont généralement attribués par des méthodes fondées sur une mise en concurrence durant le dernier exercice clos, le public a accès aux informations de passation des marchés.

185. Néanmoins, certaines lacunes sont mises en évidence dans la matrice des risques liés à la passation des marchés en annexe (principalement pour les piliers A et B). Les principales lacunes relevées sont : l'absence des documents standards de passation des marchés qui multiplient les risques d'erreurs et d'incohérences, les retards chroniques aussi bien dans les processus

internes qu'externes d'approvisionnement et dans l'exécution des contrats, le code de passation des marchés au Burundi ne prévoit pas la méthode de sélection des consultants individuels, pour ce qui est de la redevabilité et de la transparence le défi notoire est l'abolition récente des institutions anti-corruption.

186. Les mesures d'atténuation des risques ci-haut relevés est l'utilisation des modèles du FIDA publiés en décembre 2019 avec le nouveau manuel de passation des marchés applicable aux projets, le modèles de plan de passation des marchés et l'outil CMT mis en place par FIDA permet aux projets de remarquer les contrats en retard et les causes desdits retards étant généralement connus, l'unité de gestion du projet peut pro activement les mitiger en respectant les dates arrêtées pour chaque contrat et en assurant un suivi régulier et des relances et rappels aux responsables interne et externes appelés à prendre une action. Relativement à l'abolition de la cour et de la brigade spéciales anti-corruption, le FIDA conjointement avec les autres partenaires techniques et financiers devront engager un dialogue politique avec le Gouvernement pour adresser ce défi.
187. D'autres mesures d'atténuation des risques sont également proposées pour améliorer la transparence et l'accès à l'information, en améliorant l'utilisation du site du FIDA et celui du web du projet pour annoncer les opportunités et les décisions d'adjudication des contrats. Le PRODER appliquera la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations^[68]. Les cadres du PRODER ainsi que des Ministères impliqués dans la mise en œuvre (Ministère des Finances et MINEAGRIE) et des prestataires de service seront formés sur les politiques et dispositifs du FIDA.
188. Plusieurs faiblesses et défis doivent être surmontés pour contribuer à atténuer l'impact de la corruption dans les marchés publics. Parmi les défis, les principales questions fréquemment posées par les différents rapports d'évaluation au Burundi sont : i) la mise en œuvre inefficace des réformes dans la passation des marchés, y compris le renforcement des capacités et des institutions en matière d'approvisionnement ; ii) l'efficacité et l'efficience des systèmes de passation des marchés publics qui sont encore minés par des retards; iii) les sollicitations, les incitations et les niveaux de responsabilité des fonctionnaires publics qui retardent la mise en œuvre du projet; ainsi que la lutte insuffisante contre la corruption. Au niveau du programme, ces faiblesses sont atténuées par la mise en place d'unité autonome et techniquement compétente recruté sur concours et de façon transparente, la supervision du FIDA à travers des revues régulières, des formations et appuis techniques.

189. Principes et Procédures

190. Les travaux et fournitures ainsi que les services d'expertise spécialisés ou de consultants nécessaires à la mise en œuvre du projet et devant être financés au moyen de l'Accord de Financement seront livrés conformément au code^[69] de passation des marchés en vigueur au Burundi. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PRODER seront cohérentes avec le cadre national, les directives et les manuels du FIDA.
191. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, les procédures seront en général celles d'appels d'offres sauf dans le cas suivant : utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture du logiciel comptable et de suivi/évaluation. Ces exceptions qui nécessitent des procédures rapides pour accélérer la mise en œuvre du projet devront être prévues dans les accords de financement. La mission a constaté que les projets en place utilisent le logiciel TOM²PRO qui est modulables selon les spécificités et les besoins d'information à produire et elle est d'avis qu'il faudrait acquérir le même logiciel pour harmoniser et éviter un temps d'apprentissage pouvant ralentir le démarrage du projet.

192. Règles applicables au PRODER

193. Législation nationale, soit le Code Burundais des MP, loi du 29 janvier 2018 ainsi que les décrets et ordonnances d'application. Les seuils du FIDA selon précisés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire selon l'état de risques.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

194. **Planification.** Le PRODER sera exécuté sur une période de sept ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles (en termes de résultats, de produits et d'effets) définis dans le présent document. En complément le programme fera recours au cadre logique (CL) comme outil de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 12 mois, répondant aux normes du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) une description détaillée des activités prévues dans l'année, les groupes bénéficiaires à cibler, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi des réalisations, les responsables d'activités et leurs objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA sera préparé par l'UGP en consultation avec les parties prenantes avant d'être validé par le comité de pilotage (CP). L'élaboration des PTBA sera participative et tiendra compte des différentes parties prenantes du Programme. Le PTBA du programme sera soumis au FIDA pour l'obtention de la non-objection.
195. **Suivi-évaluation.** Les coûts associés au suivi-évaluation pour la durée du programme sont inclus dans COSTAB. Les coûts totaux s'élèvent à 2.644.000 USD (près de 3% du coût total de PRODER) et comprennent les enquêtes/études, le suivi, la supervision, les missions d'examen à mi-parcours et d'achèvement ainsi que les salaires du personnel de S&E. Sur la base des modalités de suivi-évaluation du FIDA et le système harmonisé déjà opérationnel au niveau du programme pays, un système de suivi-évaluation (SSE) basé sur les résultats avec des données désagrégées sera développé pour faire ressortir des informations détaillées et fiables pour soutenir la planification et la prise de décision du PRODER. Le SSE sera intégré dans le système de Suivi Evaluation Automatisé et Décentralisé (SEAD) dont le logiciel appliqué dans un premier temps au PNSADR-IM a été généralisé pour l'ensemble des projets sur financement du FIDA au Burundi. Il intègre le renseignement des données par toutes les parties prenantes et son alignement/harmonisation avec le SSE du MINEAGRIE. Le SSE sera également aligné aux exigences du FIDA intégrant les outils ci-après : (i) enquêtes de référence, à mi-parcours et finale sur les indicateurs de base des

résultats (les TDR et demandes de proposition standards sont en annexe de ce manuel de mise en œuvre) ; (ii) Système de Gestion des Résultats Opérationnels (ORMS)[\[70\]](#); (iii) SIG ; (iv) base de données des bénéficiaires ; (v) participation communautaire ; (vi) missions régulières de vérification et discussions de groupes pour la collecte des données qualitatives. Afin d'assurer le monitoring des résultats en matière de nutrition, conformément aux critères du FIDA pour les projets sensibles à la nutrition, le PRODER a un indicateur de base d'extrait/produit (C.I.1.1.8) et un indicateur de base de résultat (C.I. 1.2.8).

196. Le SSE du PRODER sera conçu sur la base de la théorie du changement afin de faciliter la mesure des avancées dans l'exécution du Programme à travers le cadre logique. Un logiciel sera acquis pour faciliter la disponibilité en temps réel des données et informations sur l'impact, les effets, résultats et extrants pour chaque objectif spécifique. Il devra également être relié aux indicateurs des objectifs du COSOP en cours (2016 – 2021), à savoir l'Objectif stratégique 1 : "Améliorer la résilience aux changements climatiques et la durabilité à travers l'extension et l'entretien des investissements productifs (bassins versants, infrastructures hydro-agricoles, pistes de désenclavement, reboisement)"; 2 : "Augmenter la production, la SAN par le billet du développement des filières et des OP), y compris la transformation de la production et la mise en marché" ; et 3 : "le renforcement de l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques et les filières appuyées". Ces indicateurs seront adaptés au nouveau COSOP en cours d'élaboration.
197. Le SSE, qui sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE), sera responsable de la collecte et l'analyse des données. Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Programme. Il devra assurer : (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données ; (ii) l'analyse des données, (ii) la production des rapports ; (iii) le suivi des activités sur site ; (iv) l'information des parties prenantes de l'avancement du Programme.
198. La situation de base sera établie lors du démarrage du programme. Des évaluations participatives rapides des ressources et sociales seront effectuées au début du programme pour fournir des informations sur les conditions des ressources au niveau des bassins versants et des marais et plaines dans le cadre de la situation de référence. Les informations seront utilisées pour renforcer les stratégies et les objectifs du programme. Des évaluations participatives seront également réalisées à la fin du projet
199. **Groupes cibles et SSE.** Le SSE du programme sera développé avec une perspective de genre et permettra d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes ciblés désagrégés par femmes, jeunes et hommes, groupe vulnérable (peuple autochtone, Batwa). Ces cibles sont définies dans le cadre logique. Les indicateurs de base du FIDA sur la parité hommes-femmes et la nutrition feront l'objet d'un suivi. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d'effets pour suivre l'intégration de la stratégie de genre et jeunes dans la mise en œuvre du Programme. Pour mesurer la résilience des groupes cibles, le tableau de bord de la résilience, actuellement en cours d'élaboration par les divisions techniques du FIDA, serait utilisé. Le SSE appuiera l'évaluation participative avec différentes parties prenantes du Programme.
200. **Apprentissage et gestion des savoirs** Les actions permettront d'identifier et de capitaliser les bonnes pratiques et les savoirs générés par le PRODER, afin de les mettre à l'échelle. Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont : genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, appui à la communauté autochtone, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. La Spécialiste en Communication et gestion des savoirs sera responsable de ce volet. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Spécialiste en Suivi-évaluation afin de s'assurer que les connaissances générées, utilisées et partagées seront fondées sur des données et des preuves. La promotion de l'apprentissage se fera à tous les niveaux partant des communautés au niveaux communal, provincial et national. Les savoirs générés seront valorisés pour améliorer la formulation de politiques et plus généralement la prise de décisions.
201. Suivant la stratégie de gestion de savoirs et de communication mise en œuvre au niveau du programme-pays, les innovations et expériences du PRODER seront régulièrement documentées en vue de disséminer les bonnes pratiques, les leçons apprises et les savoirs générés par le programme à travers : (i) les ateliers de partage des connaissances et de capitalisation des bonnes pratiques avec toutes les parties prenantes[\[71\]](#), (ii) l'organisation des clubs d'écoute communautaires, (iii) la publication régulière des informations à travers différents canaux de communication (les médias traditionnels[\[72\]](#) et en ligne, les imprimés, les réseaux sociaux développés par le programme pays et la plateforme FIDAFRIQUE dont le programme pays est membre actif, le site web du programme pays, le site des Nations unies au Burundi, le bulletin UN INFO, etc.), (iii) la participation à des événements locaux, nationaux et internationaux (les journées internationales, les journées d'informations organisées par le programme pays, les journées portes ouvertes, foires et expositions, etc.), (iv) les visites d'échange d'expérience avec les projets financés par le FIDA et par d'autres bailleurs au Burundi et dans d'autres pays afin de partager des expériences, des connaissances et des résultats du PRODER. Une attention supplémentaire sera également accordée à la génération de connaissances et d'enseignements pour contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, compte tenu du contexte politique fragile.
202. **Communication.** Les actions de communication vont contribuer à informer les bénéficiaires, les décideurs et les autres groupes cibles sur les objectifs et les réalisations du PRODER, tout en valorisant spécialement le rôle du Gouvernement du Burundi, du FIDA, des co-financiers et des autres partenaires de développement dans la mise en œuvre du programme. Elles contribueront à améliorer la visibilité des effets et impacts des interventions et des investissements du FIDA au Burundi. La mise en œuvre du PRODER sera accompagnée dès le démarrage des actions de communication institutionnelle[\[73\]](#) couplées à des actions de communication pour le développement[\[74\]](#). Ces deux outils permettront à toutes les parties prenantes d'avoir l'accès à l'information et à la communication durant toute la période de mise en œuvre et après son achèvement[\[75\]](#)

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

203. Le PRODER se veut être un programme innovant. Il est inscrit dans une approche climato-sensible, nutrition sensible et genre sensible qui vise à promouvoir un entrepreneuriat agro-sylvo-pastoral et halieutique viable et sensible aux risques climatiques, au genre, à la nutrition. Il tirera particulièrement profit des savoirs générés sur les thématiques similaires menées par d'autres

projets ou acteurs du développement dans le pays. Il bâtira et mettra à échelle d'abord les approches et pratiques telles Village Community Bank (VICOPA), GERME (Gérer Mieux son Entreprise), Concours d'idée d'entreprise, entreprise Rurale- entreprise Satellite (MPER-MPESA), Exploitant Modèle Economiquement Rentable (EMER), Chaîne de Solidarité Communautaire, Gender Action Learning System (GALS), FARN-FAN-POPO, Intensification du maïs hybride, les clubs d'écoute communautaires, etc.

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

204. La stratégie relative à la transparence et à la participation citoyenne sera appliquée selon les orientations du FIDA à cet effet. Il sera installé des cadres d'échanges et de concertations avec les parties prenantes de même que des ateliers bilans et de recherche-action pour la restitution des résultats, assurer le retour d'information à tous les niveaux, interagir avec les populations, prendre en compte leurs requêtes, renforcer leur participation et anticiper sur les causes d'exclusion. Par ailleurs, toutes les consultations avec les communautés des zones cibles se reposeront sur le principe d'inclusion.

205. Une plateforme numérique sera également mise en place pour informer, communiquer et interagir au besoin en temps réel avec les populations des zones cibles sur les activités du projet, répondre à leurs préoccupations, recueillir les commentaires, plaintes et les réclamations des bénéficiaires, en utilisant les radio-locales, les médias sociaux (WhatsApp, Facebook et Twitter, Numéros verts).

b. Processus de traitement des plaintes.

206. Il sera inclus dans tous les contrats conclus avec le personnel du projet, les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de service, des dispositions spécifiques relatives au traitement des plaintes. Le PRODER s'alignera également sur les procédures nationales ou celles du FIDA^[76] de protection de lanceurs d'alerte. Un mécanisme de gestion des différents griefs est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du projet.

207. Pour répondre en temps opportun aux préoccupations et aux plaintes des parties qui pourraient être affectées par ces activités, le PRODER mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Un mécanisme de remontée et de traitement d'information sera installé. Des formations seront données à l'ensemble des parties prenantes pertinentes à cet effet. Les communautés seront directement consultées pour désigner de manière participative et inclusive leur représentant dans le mécanisme de gestion des plaintes. L'accès à l'information sur les plaintes sera géré au niveau stratégique avec le bureau pays du FIDA et le ministère de tutelle avec un nombre limité de personnes ayant accès à des informations sensibles pour garantir la confidentialité et la protection des bénéficiaires et autres personnes porteuses des plaintes. Les plaintes en matière de passation des marchés se feront suivant la législation en vigueur.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

208. Le Gouvernement du Burundi a sollicité un préfinancement dans le cadre du mécanisme d'exécution plus rapide pour le démarrage des projets (FIPS-PFF) afin de faciliter la mise en place de dispositions permettant de ne pas retarder l'exécution du programme. En effet, l'ESPP du Burundi fait ressortir que les délais entre la mise en vigueur et le premier décaissement sont considérables (8,3 mois). Les fonds seront principalement alloués à ces activités relatives aux conditions de premier décaissement conformément à la liste en annexe 11.

209. Les activités menées au cours de cette période initiale feront partie intégrante de la planification globale du programme. Cette phase permettra d'anticiper l'actualisation et la mise en œuvre du plan de passation de marchés qui permettra d'améliorer le taux de décaissement du programme. La forte participation du gouvernement à la conception du programme s'accompagne de son engagement à soutenir efficacement la mise en œuvre du programme. La passation des marchés facilitée par le FIDA s'appliquera. Le FIDA fournira une formation et un soutien institutionnels sur le Code des marchés publics et les normes et lignes directrices internationales du FIDA. Les seuils pour les examens préalables seront minimaux au début du projet et seront révisés sur la base des résultats de la première année du programme. Le programme utilisera le manuel du FIDA et les documents standards du FIDA.

210. Le FIDA et le Gouvernement du Burundi assureront conjointement la supervision du PRODER. Une mission d'appui à la mise en œuvre sera organisée au démarrage et au moins une mission conjointe de supervision sera organisée par an. De plus, des missions d'appui à la mise en œuvre seront organisées en fonction des besoins.

211. La revue à mi-parcours sera organisée conjointement par le FIDA et le Gouvernement trois ans après le démarrage du Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du programme, son efficacité, son efficacité, son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle permettra également d'actualiser si nécessaire, le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière ainsi que la matrice des risques du programme.

212. Une évaluation finale des effets et impact du PRODER et une mission d'appui à la mise en œuvre précéderont la mission d'élaboration du rapport d'achèvement. Ce rapport portera entre autres sur la contribution du PRODER à la réduction de la fragilité du Burundi et la pauvreté rurale ; la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des résultats ; la prise en compte des thèmes transversaux (genre et inclusion sociale, nutrition, jeunesse, changement climatique, etc.) ainsi que les innovations

Notes de bas de page

[1] Burundi Regional Refugee Response Plan available at <https://www.unhcr.org/57ab34fef3.pdf>

[2]<https://news.un.org/en/story/2019/06/1040571>

[3] Une série d'attaques à la grenade a été enregistrée le 18 septembre à l'aéroport de Bujumbura, une attaque revendiquée par le groupe rebelle Red Tabara. L'attaque a été suivie d'une explosion de grenade mortelle dans un bar de Gitega le dimanche 19 septembre 2021. Le lundi 20 septembre 2021, de nombreuses explosions de grenades ont tué au moins cinq personnes et blessé 50 à différents endroits à Bujumbura. Depuis lors la situation sécuritaire est calme.

[4] <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/bb52765f38156924d682486726f422d4-0090082021/original/FCSList-FY22.pdf>

[5]<https://fragilestatesindex.org/country-data/>

[6] Document relatif à la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, publié sous la cote EB 2016/119/R.4.

[7] Donnée de l'Association internationale de développement (IDA), la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres (CPIA 2019, Banque Mondiale)

[8] Persistance des maladies d'origines hydriques dont le choléra ou les diarrhées pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que des pandémies telles que le paludisme.

[9] Selon OCHA 2020, « D'octobre 2019 à septembre 2020, les catastrophes naturelles ont affecté plus de 100 000 personnes dans 13 des 18 provinces du Burundi, tué ou blessé 81 personnes, endommagé des hectares de production agricole et détruit partiellement ou totalement plus de 22.000 maisons » (OCHA, 2020 : 21).

[10] Selon OCHA, 2020, les besoins estimés des demandeurs d'asile et des réfugiés ont augmenté pour la quatrième année consécutive en passant de 90 000 personnes en 2020 à 95 000 personnes en 2021, soit une augmentation de 5,56 pour cent (OCHA, 2020 : 86).

[11] Le Programme de Rapatriement Volontaire (VolRep) a démarré en 2017 avec la République Unie de Tanzanie et qui inclut, depuis 2020, la République du Rwanda et la République démocratique du Congo

[12] Voir Banque mondiale (2011) *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement* et Banque mondiale (2017) *Rapport sur le développement dans le monde 2017 : Gouvernance et droit*.

[13]<https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>

[14] Données Banque Mondiale 2021,

[15] IMF country report no. 20/224; July 2020.

[16] <http://ida.worldbank.org/debt/burundi>

[17] Centre d'Echange d'Informations du Burundi sur la Convention sur la Diversité Biologique, consultation en ligne le 3 juillet 2021, <http://www.archives.biodiv.be/burundi/biodiversity/presentation-du-burundi>.

[18]<https://www.afdb.org/en/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook>

[19] <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook>

[20] Le seuil de pauvreté national a été établi à 1 774 BIF (soit environ 0,9 USD) en 2014 (comparé à 67,1% de la population en 2006 avec un seuil de pauvreté de 1 303 BIF, soit environ 0,7 USD, par adulte et par jour) (FIDA, 2020, Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP), Burundi, Document d'Orientation, p4.

[21] Le seuil de pauvreté international de 1,9 USD par habitant par jour (PNUD –BURUNDI, 2020 Rapport sur le développement humain 2020)

[22] Burundi, 2015, op.cit p 9.

[23] Burundi, 2015, op. cit. p28.

[24] Burundi, 2015, Profil et Déterminants de la pauvreté, Rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014, P.52

[25] Burundi 2015, op.cit. p9.

[26] Selon l'UNDAF 2019-2023, les catastrophes naturelles et les crises politico-sécuritaires continuent de déclencher des mouvements de population. Le Burundi compte actuellement plus de 330 000 réfugiés dans les pays limitrophes et 112 522 PDI; et (iv) les Batwa, minorité ethnique d'environ 78 000 habitants des forêts (chasseurs-cueilleurs), sont éparpillés dans plusieurs provinces. Ils ont progressivement perdu leur habitat traditionnel et leurs moyens de subsistance et vivent dans des conditions de marginalisation et pauvreté (FIDA, 2020, Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP), Burundi, Document d'Orientation, p5).

- [27] L'analyse des indicateurs des six ODD retenus (4, 8, 10, 13,16 et 17) révèle que la dégradation de la situation sécuritaire a provoqué une poussée des homicides volontaires et des décès liés aux conflits. Le nombre de décès liés aux homicides et aux conflits pour 100 milles habitants est passé respectivement de 33,6 et 8 décès en 2015 à 40,3 et 10 décès en 2018. Il en est de même pour les victimes des violences physiques, psychologiques et sexuelles car, leur proportion est passée de 19,9 pour cent en 2015 à 25,1% en 2018.
- [28] Les mois d'avril à mai coïncident avec la petite période de soudure. Selon les prévisions, ce taux est susceptible de passer de à 1,04 million de personnes (9%), soit une diminution de 35% entre les deux périodes avec la prochaine récolte de la grande saison culturale B, de juin à septembre 2021.
- [29] Le taux de retard de croissance est passé de 58% (2010) à 56% (2017) 54% (2019) puis à 52% en 2020, élevé en milieu rural (>50 %) par rapport aux zones urbaines de Bujumbura (23,7%).
- [30] La tranche de 6 à 11 mois et de 12 à 23 mois sont plus touchées que les enfants plus grands de 24 à 59 mois. Les enfants de 24 à 59 mois et de 12 à 23 mois sont les plus affectées avec respectivement 61,4% et 60,7%.
- [31]<https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/burundi/>
- [32] PNIA 2016 – 2020 et SAN 2018 - 2027
- [33] Le Burundi compte cinq stations nationales d'alevinage, plus 153 ha d'étangs piscicoles sous eau et trois stations privées de production d'aquaculture en construction, selon la SAN 2018-2027, p.22-24.
- [34] Banque mondiale 2019
- [35] Moins de 5% de la population totale a accès à l'électricité (ISTEEBU, 2015), p. 16.
- [36] Rep Burundi, op.cit.
- [37] Conclusion du diagnostic institutionnel et organisationnel du MINEAGRIE conduite par le FIDA avec la collaboration de la FAO en 2019
- [38] USAID, Reconstruction for Development in Burundi: Guiding Criteria and Selected Key Issues, 2006.
- [39]<https://gain-new.crc.nd.edu/country/burundi> 16/03/2021
- [40] *Ces listes ont été simplifiées pour faciliter l'entrée des données. Veuillez-vous référer à l'annexe sur la transversalisation des Directives relatives à la conception des projets pour des conseils détaillés et la liste complète des critères.*
- [41] *Terre, matériel génétique, gestion des ressources naturelles.*
- [42] PAIVA-B – Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles
- [43] PROPA-O - Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du millénaire pour le développement.
- [44] Comment promouvoir l'entrepreneuriat rural, expérience du PROMER au Sénégal.
- [45] Stratégie de ciblage fondée sur des enquêtes d'évaluation participative de la pauvreté pour déterminer les catégories, définir les facteurs déterminants de la pauvreté et disposer d'une typologie des ménages ruraux. Cette stratégie a été développée avec l'ONG ACORD
- [46] PNSADR-IM – Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso
- [47] PIPARV-B – Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi
- [48] GALS – gender action learning system approach
- [49] FARN - Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
- [50] République du Burundi Évaluation de la stratégie et du programme de pays
- [51] FARN - Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
- [52] Ceci intègre également la résilience aux changements climatiques
- [53] La possibilité d'extension géographique est prévue pour la revue mi-parcours.
- [54] Les centres de rayonnement sont des entités régionales d'intensification agricole, animale et halieutique dans le court terme. Ces centres ont une vocation d'évoluer vers l'agropole afin d'arriver à un développement intégré et durable. (Burundi-Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, 2020, Document d'Orientation de la Politique Environnementale, agricole et d'élevage, p13.
- [55] L'agropole peut être définie comme étant « un ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation, de services d'appui et de commercialisation d'un produit végétal, animal, halieutique ou forestier donné ». C'est aussi « une zone d'activités à vocation agricole

ou agro-industrielle et logistique, qui regroupe plusieurs acteurs de taille et de niveau technique et technologique variable, évoluant sur une ou plusieurs filières agricoles ciblées ».

[56] Les jeunes, les femmes et les peuples autochtones sont fortement défavorisées dans l'accès à la terre, aux intrants et au crédit agricole aux opportunités pour renforcer et/ou diversifier leurs moyens de subsistance, augmenter et/ou diversifier leurs revenus et améliorer leur état nutritionnel.

[57] Ces acteurs d'appuis, en particulier les animateurs conseillers de proximité, ont pour rôle de 'coacher' les jeunes entrepreneurs, d'accompagner l'ensemble des groupes cibles à se connaître et échanger sur les facteurs majeurs qui limitent leurs performances respectives et sur les possibilités de collaboration pouvant aider chaque catégorie d'acteurs à lever durablement ses contraintes. Le projet formera ces catégories d'acteurs afin d'accompagner les groupes cibles à maîtriser l'utilisation des biens et services et la gestion de leurs exploitations et des produits générés.

[58] Calcul sur la base de 6 personnes par ménage en milieu rural

[59] GALS – gender action learning system approach.

[60] Aux termes des [méthodes des banques multilatérales de développement relatives au suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets](#) (disponible en anglais).

[61] Aux termes des [méthodes des banques multilatérales de développement relatives au suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets](#) (disponible en anglais).

[62] Connue dans le langage populaire comme la viande du pauvre.

[63] Les taxes, droits de douane et TVA ont été déduits pour calculer les coûts économiques.

[64] Coût d'opportunité du capital.

[65] On a pris comme référence le taux d'intérêt des appels d'offres des coupons émis par le Trésor, qui a un taux de 14% en octobre 2017. Les bons de trésor, par contre étaient à 11.34% pour les titres à 52 semaines.

[66] <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2020-11/2020-index-report.pdf> L'indice de gouvernance est mesuré suivant des critères relatifs à la sécurité et l'Etat de droit ; la participation, les droits et l'inclusion; les opportunités économiques ainsi que le développement humain.

[67] <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook>

[68] <https://www.ifad.org/fr/-/document/2005-eb-document-ifad-policy-on-preventing-fraud-and-corruption-in-its-activities-and-operations>

[69] Un nouveau code de passation des marchés a été promulgué le 29 janvier 2018.

[70] Ce système implique l'adoption des critères tels que l'insertion (et le renseignement) des dimensions de ventilations obligatoires (par sexe et âge du bénéficiaire, par personnes autochtones, par secteur d'intervention). Sur la base de ce système, l'évaluation des indicateurs d'effet direct (du FIDA) sera obligatoire.

[71] Responsable S&E, Equipes de Projet, prestataires, tous les intervenants dans la mise en œuvre.

[72] La radio (publique, privée et communautaire), la télévision, la presse écrite...

[73] La communication institutionnelle s'inscrit dans le cadre d'une politique d'image et de visibilité institutionnelle

[74] La communication pour le développement est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information.

[75] Communication après projet pour le transfert des connaissances

[76] https://www.ifad.org/documents/38711624/39628938/whistleblower_procedures_f.pdf/4ac8a6eb-2da6-478f-bfa3-1e2f4756caf5



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Rapport de l'UGP	Annuellement	UGP	Il n'y a pas de retard dans le démarrage et la mise en œuvre du projet. L'environnement socio-politique du pays est stable et apaisé
	Membres des ménages		255000	510000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Rapport de l'UGP	Annuellement	UGP	
	Ménages dirigés par une femme		10625	21250				
	Ménages		42500	85000				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Rapport de l'UGP	Annuellement	UGP	
	Hommes		21250	42500				
	Femmes		21250	42500				
	Jeunes		21250	42500				
	Personnes autres que les jeunes							
Personnes autochtones		2125	4250					
Nombre total de personnes bénéficiant de services		42500	85000					
Objectif du projet Contribuer à la réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales	Incidence de la pauvreté dans la zone du programme				Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	Gouvernement	Les politiques économiques sont propices au développement des entreprises
	Pourcentage	64.6	60	55				
Objectif de développement Promouvoir de manière équitable et inclusive l'entreprenariat des jeunes ainsi qu'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales et au renforcement de la résilience des pauvres ruraux les plus vulnérables	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.
	Membres des ménages		229500	459000				
	Ménages (%)		90	90				
	Ménages (nombre)		38250	76500				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation d'au moins 20% de leurs revenus parmi les ménages bénéficiaires		30	50	Enquêtes COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	
Effet direct Effet 1: Meilleure implication des jeunes dans le développement des entreprises rurales	2.2.1 Emplois nouveaux créés				Enquêtes COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes
	Bénéficiaire du travail - hommes		9750	19500				
	Emplois nouveaux		19500	39000				
	Bénéficiaire du travail - femmes		9750	19500				
	Bénéficiaire du travail - personnes autochtones		975	1950				
	Bénéficiaire du travail - jeunes		9750	19500				
	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices				Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	
	Nombre d'entreprises		2350	6280				
Pourcentage d'entreprises		60	80					
Produit Produit 1.1.: Promotion des entreprises des jeunes ruraux	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes. Le système de S&E du Programme est efficace
	Hommes		6000	12000				
	Femmes		6000	12000				
	Personnes autochtones		600	1200				
	Jeunes		6000	12000				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises		12000	24000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 1.2: Services de développement des affaires pour les entreprises rurales	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes. Le système de S&E du Programme est efficace
	Taille des entreprises							
	Entreprises rurales		3950	7840				
Effet direct Effet 2: Amélioration de l'environnement pour le développement de l'agrobusiness.	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquête COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace. Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.
	Membres des ménages		240000	480000				
	Ménages		80	80				
	Ménages		40000	80000				
	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquête COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés		80	80				
	Ménages dirigés par une femme		4000	8000				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation		80	80				
	Ménages dirigés par une femme		4000	8000				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage		80	80				
Ménages dirigés par une femme		4000	8000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés		20000	40000				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation		20000	40000				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage		20000	40000				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquête COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	
	Membres des ménages		191250	413100				
	Ménages		75	81				
	Ménages		31875	68850				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Enquête COI	Référence, revue à mi-parcours, achèvement	UGP	
	Femmes (%)		50	70				
	Femmes (nombre)		10625	29750				
	Ménages (%)		60	70				
	Ménages (nombre)		3506	9817				
	Membres des ménages		87655	245435				
	Personnes autochtones		531	1487				
Produit Produit 2.1: Amélioration de l'accès des pauvres à la terre et aux actifs pour l'agro-business	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace
	Nombre de personnes qui participent		26160	52320				
	Hommes		10464	20928				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Femmes		15696	31392				
	Ménages		60	70				
	Membres des ménages bénéficiaires		210580	421160				
	Personnes autochtones		260	520				
	Jeunes		15696	31392				
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	
	Hommes		16348	32696				
	Femmes		16348	32696				
	Jeunes		16348	32696				
	Personnes autochtones		1634	3268				
	Producteurs ruraux		32696	65392				
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	
	Nombre total de personnes formées par le projet		32696	65392				
	Hommes formés à la production végétale		9808	19617				
	Femmes formées à la production végétale		9808	19617				
	Jeunes formés à la production végétale		9808	19617				
	Hommes formés à la production animale		6540	13079				
	Femmes formées à la production animale		6540	13079				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Jeunes formés à la production animale		6540	13079				
Produit Produit 2.2: Infrastructure améliorée pour la production et la connectivité du marché	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace
	Superficie en hectares		350	1000				
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	
	Longueur des routes (km)		70	100				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	
	Superficie en hectares		8000	16000				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	
	Nombre total d'installations		106	212				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état		3	7				
	Installations de transformation construites ou remises en état		101	201				
Installations de stockage construites ou remises en état		2	4					
Effet direct Effet 3: Capacités améliorées de MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour une transformation rurale efficace	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	La volonté politique du gouvernement est maintenue
	Nombre		3	3				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	
	Membres des ménages		120000	320000				
	Ménages (%)		60	80				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Ménages (nombre)		24000	80000				
Produit Produit 3.1: Politiques et capacités institutionnelles du MINEAGRIE renforcées	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				MINEAGRIE	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	La volonté politique du gouvernement est maintenue
	Nombre		2	2				
	Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées				MINEAGRIE	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	
	Nombre		1	1				



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 2: Théorie du changement

1. La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance de plusieurs facteurs de fragilité : (i) environnement politique marqué par des crises socio-politiques successives, (ii) la recrudescence des catastrophes naturelles (vents violents, orages, déficit hydrique occasionnant le dessèchement de prairie favorisant les feux de brousse) entraînant des inondations, des érosions hydrique et éolienne qui détruisent les infrastructures, et en particulier les pistes d'accès aux sites de production, causent des pertes de terres cultivables et de cultures, de la fertilité des sols et la baisse de rendements agricoles, exacerbent la pression humaine sur les ressources et intensifient l'exploitation des terres basses et la fragmentation des exploitations agricoles, (iii) l'aggravation et l'amplification (a) de la paupérisation des populations en particulier les jeunes et les femmes ((89 habitants sur 100 vivent avec moins de 3,2 dollars USD par jour¹), (b) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (14 % de la population burundaise souffre d'une insécurité alimentaire sévère), (c) insécurité physique (0,4% de la population est déplacée à l'intérieur du Burundi suite aux conflits et violences) ; (d) du chômage et du sous-emploi, ensemble des phénomènes aggravés davantage par le Covid-19 et les mesures adoptées pour limiter sa propagation.

2. Bien que fortement représentés, les femmes et les jeunes de 15 à 34 ans respectivement 51% et 35,4% de la population burundaise en 2021²), rencontrent des nombreux défis qui entravent leur intégration économique et leur participation dans les chaînes de valeur agricoles. Ces défis comprennent entre autres, (i) la faible productivité des facteurs de production, (ii) le nombre limité d'opportunités pour mieux valoriser l'augmentation de la production, (iii) l'accès limité aux infrastructures/moyens de production et aux marchés rémunérateurs et les faibles opportunités d'emploi, en particulier pour les petits producteurs, les femmes et les jeunes, (iv) le faible niveau de développement de l'esprit entrepreneurial, (v) l'accès limité au financement, (vi) l'insuffisance et parfois l'inadéquation des dispositifs de formation professionnelle aux réels aspirations des populations jeunes et aux besoins de développement des filières. Cette situation entraîne une plus grande vulnérabilité des familles dont le chef de ménage est femme ou jeune, une insécurité alimentaire chronique.

3. L'intervention du PRODER contribuera à l'amélioration du bien-être de toute la population de zone d'intervention, ciblée avec l'intensification de l'agriculture, tirée par des investissements dans les chaînes de valeur productives et, surtout, des infrastructures rurales ciblant les zones de production les plus pauvres. Reconnaisant le contexte fragile du pays et l'objectif d'intensification d'une agriculture orientée vers le marché affiché par le gouvernement, les investissements prévus seront réalisés dans une approche inclusif de définition des priorités ciblées et de participation effective des groupes cibles et de l'ensemble des parties prenantes au niveau locales (autorités décentralisées, organisation de producteurs, des organisations de la société civile, etc.), avec une attention particulière pour la participation des femmes, les jeunes et des groupes vulnérables. Les domaines d'intervention prioritaires seront identifiés dans le renforcement des capacités des porteurs d'initiatives économiques et de leurs institutions. Le projet appuiera la promotion d'une agriculture résiliente soutenue par des nouvelles technologies et la réalisation ou la réhabilitation des infrastructures rurales structurantes pour faciliter l'ajout de la valeur à la production agro-sylvo-pastorale et halieutique.

4. Le développement d'infrastructures rurales résilientes au climat, engendrera une amélioration des productivités des cultures prioritaires dans les zones d'intervention du

¹ D'après la base de données des indicateurs de développement de la Banque mondiale

² Selon les données de ISTEEDU; Projections démographiques 2010-2050 niveau national et provincial ; Avril 2017.

PRODER et garantira une meilleure stabilité de la production agricole, la conservation et la transformation des produits ainsi que l'accès aux marchés. Cette approche permettra d'accroître les opportunités d'implication effective des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur des produits à soutenir. Les pistes rurales construites ou réhabilitées soutiendront les zones de production en aidant à assurer leur connectivité avec les marchés pour la vente des produits, ce qui se traduira par une augmentation de la quantité et de la qualité des produits accédant aux marchés. La disponibilité sur les marchés des produits à haute valeur nutritive, à soutenir par le PRODER à travers l'entrepreneuriat jeune et femme et l'éducation nutritionnelle, contribueront à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Le PRODER va soutenir l'éclosion des initiatives économiques intégrant les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Burundi.

5. L'un des objectifs essentiels du PRODER est d'asseoir les conditions favorables au développement des agro-entreprises particulièrement des jeunes et des femmes. A cet effet, le PRODER financera des investissements pour le renforcement du capital humain et social et du capital productif des jeunes et des femmes porteurs d'initiative économique dans le domaine agro-sylvo-pastorale ou halieutique et dans les domaines connexes y compris des activités non agricoles qui participent au bien-être des bénéficiaires soutenues. Le PRODER utilisera des approches éprouvées et différenciées d'accélération, d'incubation et d'intensification durable pour la création des micros, petites et moyennes entreprises agricoles, des emplois durables et décents pour les jeunes et les femmes et des activités génératrices de revenus en direction des ménages vulnérables dont les Batwa.

6. Dans son approche d'intervention, le PRODER soutiendra particulièrement les jeunes et les femmes dans la création et le développement de leurs agro-entreprises ou leurs activités génératrices de revenus dans les chaînes de valeurs sensibles à la nutrition et intelligentes face au climat. Les porteurs d'initiatives économiques à accompagner par le projet et les institutions d'appui au développement de l'entrepreneuriat seront formés et renforcés de manière à les doter de compétences adéquates pour le développement de l'entrepreneuriat rural, de gestion d'une entreprise agricole, de bonnes pratiques agronomiques, de prise en compte de la dimension environnementale et nutritionnelle.

7. La composante 2 soutiendra la mise en place d'un environnement propice aux jeunes afin qu'ils puissent profiter des débouchés dans le secteur agroalimentaire. Le renforcement de l'écosystème entrepreneurial se fera à travers le soutien à la mise en œuvre et l'amélioration des cadres politiques réglementaires et institutionnels favorisant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Le PRODER soutiendra également l'ensemble des politiques et stratégies concourant au développement durables des activités rurales (agriculture, élevage, sylviculture, pêche et aquaculture). Il assurera l'amélioration de la qualité des services financiers et services non financiers. L'amélioration des services non financiers se fera à travers les plateformes de concertation et de dialogue sur les politiques liées à l'entrepreneuriat rural, à l'innovation et marché, au climat, à la nutrition au genre et à l'autonomisation des jeunes et des femmes. Une plateforme nationale de concertation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial sera mise en place à cet effet. Elle sera soutenue par des plateformes provinciales avec des rôles et fonctions spécifiques (par exemple, innovation et marché, finance rural inclusive, aspects technico-économique, entrepreneuriat rural intégrant les dynamiques filières, les dynamiques bassins, etc.). L'ensemble des actions ajoutées au financement des infrastructures structurantes de production, de transformation, d'accès au marché contribueront à améliorer durablement l'écosystème de développement rural au Burundi et à créer les conditions nécessaires pour le développement de l'entrepreneuriat rural soutenu par des institutions plus solides, pour des niveaux de production plus élevés, la génération de plus de revenus et d'emplois qui induiront la réduction de la pauvreté et une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle aux ménages ruraux.

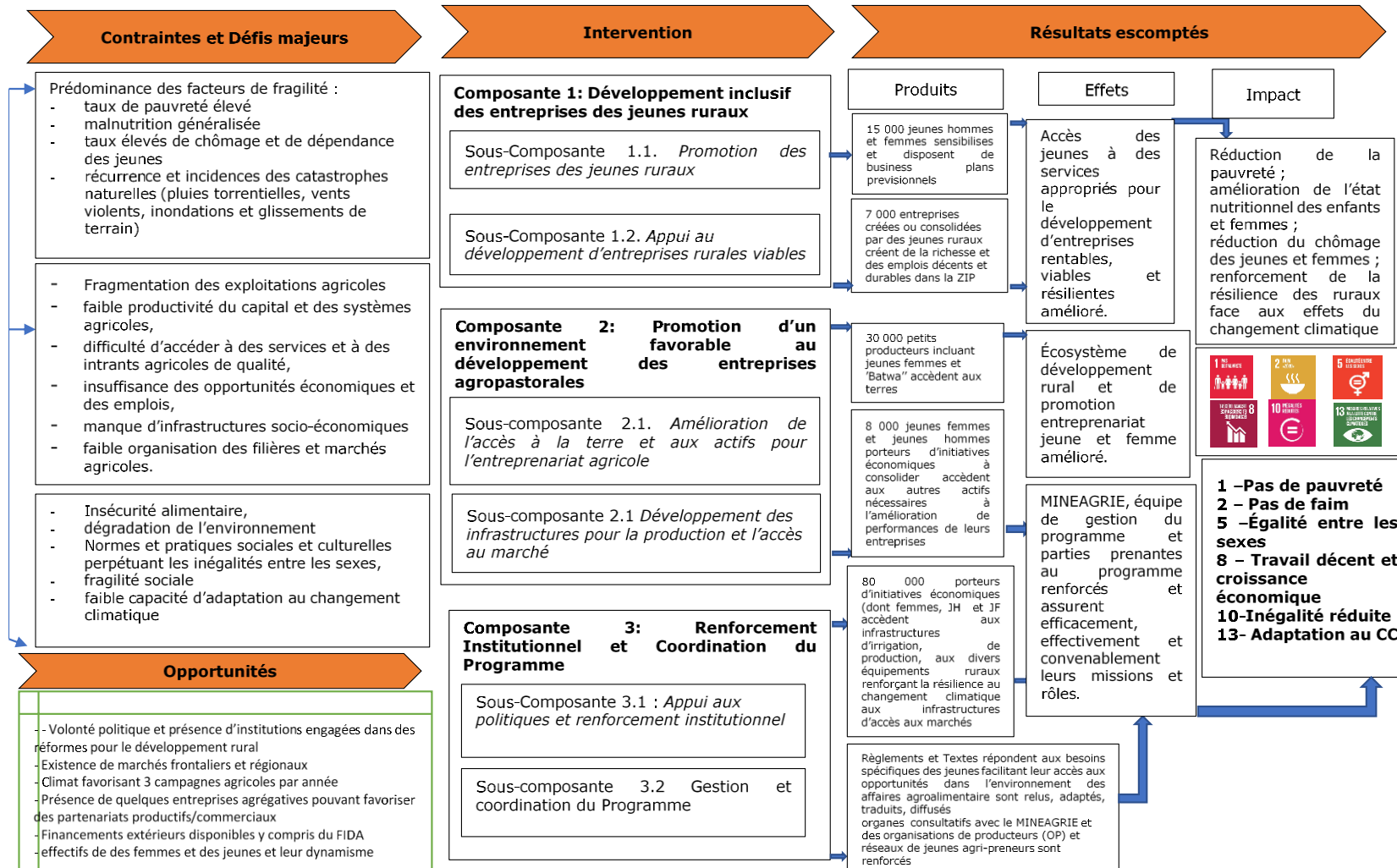
8. La promotion des innovations agricoles intelligentes face au climat (CSA) et des technologies diminuant la pénibilité du travail et sensibles au climat et à la nutrition contribueront à stimuler la productivité agricole, à renforcer la résilience des populations face aux catastrophes naturelles dues aux effets du climat. Cette démarche contribuera à faire de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et l'aquaculture des domaines d'activités plus attrayante aux yeux des jeunes et des femmes. À travers la composante 1, des femmes et des jeunes ruraux seront mobilisés pour développer des idées d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques. Des mécanismes de financements directs (subventions partielles d'incitation) et adaptés aux besoins et aux spécificités de l'initiative économique portée par les bénéficiaires sélectionnés seront mis en place pour les soutenir dans leur parcours d'entrepreneur (incubation, appui à l'installation, soutien et coaching rapproché, suivi, etc.) pour le développement de leurs entreprises. Des appuis spécifiques seront donnés aux jeunes et aux femmes bénéficiaires ainsi qu'à leur organisation pour développer des partenariats productifs et commerciaux inclusifs pour améliorer leur accès aux marchés plus rémunérateurs et leur intégration dans les chaînes de valeur porteuses et rentables.

9. Le programme soutiendra l'autonomisation économique et sociale des jeunes, des femmes et des peuples Batwa et autres groupes vulnérables et s'attaquera aux causes de leur vulnérabilité. La production et la valorisation des aliments à haute valeur nutritive couplée à l'éducation nutritionnelle et l'alphabétisation fonctionnelle amélioreront sensiblement la situation nutritionnelle des enfants et contribueront à l'autonomisation des femmes. L'éducation nutritionnelle sera combinée au développement des compétences commerciales afin de faciliter l'identification des opportunités commerciales prometteuses qui peuvent avoir le triple avantage de créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire et obtenir un résultat positif en matière de nutrition. Les jeunes seront mieux employés, bénéficieront de revenus accrus et éviteront les aventures migratoires, criminelles et d'insécurité. Les revenus supplémentaires générés et l'amélioration des habitudes nutritionnelles et la disponibilité de la nourriture apporteront des gains pour toute la région. Les résultats du projet en améliorant les moyens de subsistance, la croissance économique et réduction des violences basées sur le genre notamment la violence économique et les violences sexuelles.

10. Le PRODER ambitionne de bénéficier directement 80 000 ménages ruraux pauvres au bout de six ans de mise en œuvre. Il contribuera à assurer la mobilité économique, notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire et de la nutrition pour au moins 30 000 bénéficiaires. Ces différentes interventions aideront à créer environ 70 000 nouveaux emplois directs, à travers le soutien à environ 7 000 micro, petites et moyennes entreprises agricoles au profit de 40 000 jeunes entrepreneurs et 40 000 population vulnérables porteurs d'activités génératrices de revenus. Le PRODER contribuera ainsi à l'accroissement des revenus (ODD1), à la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes et leur autonomisation sur tous les plans (ODDs 5 et 8), et à la transformation des systèmes alimentaires durables (ODD 2 et 13) en veillant à ne laisser personne de côté (ODD1).

11. Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) bonnes perspectives macro-économiques de reprise de la croissance, (ii) un cadre politique et de gouvernance favorable, (iii) contrôle des aléas climatiques des calamités et catastrophes et des crises sanitaires ; (v) une bonne appropriation et participation des bénéficiaires.

Figure XX : Théorie de changement de PRODER





Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

1. Ce document présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du programme de développement de l'entrepreneuriat rural (PRODER). La première partie expose les principales hypothèses retenues et concerne la durée d'exécution du programme, les coûts unitaires, les imprévus physiques et financiers, et les taxes et droits de douane et devises. La seconde partie présente l'estimation des coûts totaux par composante, par source de financement, et par catégories. Les tableaux des coûts synthétiques et des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes du programme sont présentés dans des tableaux.

2. PRODER a pour objectif la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales. L'objectif de développement est d'améliorer les conditions de vie de communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi qu'un environnement propice au développement des entreprises agro-pastorales.

3. Le programme s'articule autour de deux composantes techniques: (i) Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, et (ii) Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agro-pastorales. La composante 1 se consacre à la promotion des entreprises des jeunes ruraux, l'appui au développement d'entreprises rurales viables et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée. La composante 2 met à l'échelle l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole, et le développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché. Les activités et coûts au niveau de la composante 3 concernent l'appui aux politiques et le renforcement institutionnel, la gestion du programme, le suivi et évaluation ainsi que la gestion des savoirs.

I. Hypothèses de travail

4. **Hypothèses.** Les principales hypothèses de travail retenues pour le calcul des coûts du Programme sont les suivantes: (i) un taux d'inflation nationale de 3,6% par an et un taux d'inflation internationale de 1,6% par an; (ii) un taux de change de BIF 1975/1USD; et (iii) une provision pour imprévus physiques allant jusqu'à 5% a été appliquée à certaines catégories des dépenses, conformément aux différents projets en cours. Les coûts sont estimés sur la base des prix en vigueur au Burundi en juin 2021.

5. **Les coûts unitaires.** Les coûts unitaires du programme sont fournis toutes taxes comprises (TTC) et englobent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA¹ à 18%), et les autres taxes directes et indirectes, en particulier l'impôt sur le revenu des personnes physiques imputé aux salaires. La partie des coûts correspondants aux taxes et droits de douane est prise en charge par le budget du gouvernement. Le gouvernement prend aussi en charge certaines dépenses, dont les bureaux pendant la durée du programme.

6. **Les taxes** sont calculées en pourcentage des coûts de base. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)² s'applique à presque toutes les catégories de dépenses, sauf aux dépenses pour le personnel³. Les droits de douane n'ont été considérés que pour les produits qui seront importés pour les besoins du programme. Le niveau de taxes dans les coûts

¹ Les biens et services importés ou achetés localement par le FIDA sont exonérés de la TVA. Voir Ordonnance Ministérielle

No 540/245 du 16 février 2016.

² Ordonnance Ministérielle n°540/708/2009 du 2/06/2009 portant mesures d'application de la loi n° 1/02 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée «tva».

³ Les rémunérations des personnels des programmes et projets FIDA au Burundi sont régies par l'Ordonnance Ministérielle portant sur harmonisation des rémunérations et frais de fonctionnement des Gestionnaires et projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) – Ordonnance 540.1/3627/CSE/ du 20 novembre 2020. 540/1336/2016.

unitaires a été estimé pour chiffrer la contrepartie financière du Gouvernement correspondant aux droits et taxes.

7. **Achats locaux et importations.** Les achats locaux les plus importants réalisés par le Programme surtout des prestations de formation et d'étude, d'aménagements, d'assistance technique nationale, de conventions d'exécution par des prestataires de services, qui seront principalement fournis par des individus ou des bureaux d'études. Pour ces prestations de services et conventions d'exécution (travaux d'aménagements, appui technique, formation, information, animation), la part des taxes dans le coût total varie en fonction du statut du fournisseur et du type de formation.

8. **Provisions pour hausse des prix dans le pays.** Les provisions pour hausse des prix en monnaie locale sont estimées grâce aux prévisions concernant l'inflation au Burundi, mais elles ne sont pas faciles à évaluer. En effet, les chiffres publiés (évolution de l'indice des prix à la consommation) ne sont pas forcément représentatifs de l'inflation BIF locale à appliquer aux coûts du programme, dans la mesure où les achats d'un projet sont notablement différents du panier de la ménagère. La Banque de la République du Burundi a indiqué une inflation annuelle moyenne de 3,6% sur les années 2022 considérée exceptionnelle.

9. Le taux de change BIF/USD à juin 2021 était de 1975 BIF/1 USD⁴. Il est certain que le dollar continue à s'apprécier par rapport au BIF. La mission a construit le COSTAB en USD et s'est assuré que les prix utilisés et libellés en USD n'ont pas d'effet négatif à la mise en œuvre du programme à partir de 2022 car les taux d'inflation sont pris en compte dans le logiciel COSTAB.

II. Coûts du programme

10. **Le coût total du programme sur 7 ans** est estimé à 89,399 millions USD équivalents à 158,469 milliards BIF. Les coûts de base sont de 83,755 millions de USD ou 147,175 milliards BIF, soit près de 94% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers atteignent 5,644 millions de dollars USD, soit 6% des coûts de base. Les coûts d'investissement représentent 90,8% des coûts du projet. Les coûts de fonctionnement interviennent pour 9,2% de ces coûts. Le tableau ci-après donne la répartition des coûts du programme en dollars USD.

11. **Répartition du coût total du programme en monnaie locale et devises.** Le coût total du projet se répartit en: millions de dollars US en devises, soit % des coûts totaux du projet, millions de dollars USD en monnaie locale (taxes incluses), soit % des coûts totaux du programme. La part des coûts en devises est due principalement aux associés aux travaux d'aménagements, aux besoins spécifiques liés aux équipements, véhicules et autres dépenses liées aux fonctionnements. Autant que possible, le projet fera appel aux institutions nationales, aux bureaux d'études et consultants régionaux/nationaux. De même, l'achat des équipements et des véhicules est limité au strict nécessaire. Les coûts du programme décomposés en monnaie locale et en devises sont présentés par composante dans le tableau no. 1 ci-après.

⁴ Le cours officiel publié par la Banque Centrale du Burundi au 30 juin 2021.

Tableau 1: Décomposition des coûts du projet en monnaie locale et devises (BIF et dollars USD)

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural (PRODER)
Résumé composantes

	(BIF Million)			(US\$ '000)						
	Local	Devises	Total	% Total Coûts		Local	Devises	Total	% Total Coûts	
				Devises	de base				Devises	de base
A. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux										
1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux	8 547	2 137	10 684	20	7	4 328	1 082	5 410	20	6
2. Appui au développement d'entreprises rurales viables	47 342	2 669	50 012	5	34	26 929	1 370	28 299	5	34
Sous-total Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	55 890	4 806	60 696	8	41	31 256	2 452	33 709	7	40
B. Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales										
1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole	6 449	13 815	20 264	68	14	4 031	8 635	12 665	68	15
2. Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	32 066	13 506	45 572	30	31	18 684	7 598	26 282	29	31
Sous-total Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	38 515	27 322	65 836	41	45	22 714	16 232	38 947	42	47
C. Renforcement institutionnel et coordination du Programme										
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	4 296	682	4 977	14	3	2 565	426	2 991	14	4
2. Gestion et Coordination du Programme	13 110	2 556	15 665	16	11	6 795	1 314	8 108	16	10
Sous-total Renforcement institutionnel et coordination du Programme	17 405	3 237	20 643	16	14	9 360	1 740	11 100	16	13
Total Coûts de base	111 810	35 365	147 175	24	100	63 331	20 424	83 755	24	100
Imprévus physiques	975	1 013	1 988	51	1	547	598	1 145	52	1
Imprévus financiers	8 069	816	8 885	9	6	4 085	413	4 499	9	5
Total Coûts du PRODER	120 853	37 194	158 047	24	107	67 963	21 436	89 399	24	107

12. **Coûts du programme par composante.** Les composantes du programme sont au nombre de trois: (i) développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales et (iii) Renforcement institutionnel et coordination du programme. La principale composante du programme en termes de coûts est la composante 2 relative à la promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agro-pastorales avec 45,8 pour cent des coûts. Elle est suivie par la composante 1 relative au développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux (40,7 pour cent des coûts). Le tableau n°2 ci-après fournit une décomposition des coûts par composante et sous-composante et par année.

Tableau 2 (a): Coût du Projet par composante et année (en USD 000)

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural (PRODER)
Composantes par année - Total avec imprévus

	Total avec imprévus (BIF Million)							Total avec imprévus (US\$ '000)								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
	A. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux															
1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux	564	1 459	2 163	2 294	2 310	1 902	1 332	12 023	285	739	1 095	1 161	1 170	963	674	6 088
2. Appui au développement d'entreprises rurales viables	32	486	12 103	15 972	13 334	10 084	1 862	53 873	20	249	6 770	9 121	7 500	5 601	995	30 256
Sous-total Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	596	1 945	14 265	18 266	15 644	11 986	3 194	65 896	305	987	7 865	10 283	8 670	6 564	1 670	36 344
B. Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales																
1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole	-	3 496	5 882	5 630	3 639	1 163	1 163	20 974	-	2 185	3 676	3 519	2 275	727	727	13 109
2. Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	-	1 114	16 464	10 120	10 584	8 404	1 830	48 515	-	696	9 101	5 847	6 139	5 011	1 031	27 824
Sous-total Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	-	4 610	22 346	15 750	14 223	9 567	2 993	69 488	-	2 881	12 777	9 366	8 413	5 738	1 758	40 932
C. Renforcement institutionnel et coordination du Programme																
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	-	1 812	756	708	611	617	624	5 129	-	1 112	446	421	360	363	367	3 068
2. Gestion et Coordination du Programme	524	3 846	2 267	2 792	2 570	2 485	3 051	17 534	311	1 995	1 164	1 429	1 319	1 275	1 561	9 055
Sous-total Renforcement institutionnel et coordination du Programme	524	5 658	3 023	3 500	3 181	3 102	3 675	22 663	311	3 107	1 610	1 850	1 678	1 639	1 928	12 123
Total Coûts du PRODER	1 120	12 213	39 633	37 517	33 047	24 655	9 862	158 047	617	6 976	22 251	21 499	18 761	13 941	5 355	89 399

III. FINANCEMENT

13. **Le financement du programme** comprend: (i) un financement FIDA de 53,654 millions dollars USD (60%), dont 80% en don et 20% en prêt (ii) un financement estimé à 25 millions dollars USD (28%) par plusieurs financiers et partenaires; (iii) la contribution du Gouvernement pour 7,065 millions dollars USD (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de 3,679 million USD (4,1%)

14. Le plan de financement par financier et par composante est donné dans le tableau 3 ci-après

Tableau 3: Plan de financement par composante (en dollar USD)

République du Burundi Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) Composantes et sous-composantes par Financier (US\$ 1000)														
	FIDA-don		Autres Financiers				Total				Local			
	Montant	%	FIDA-prêt	(gap)	BENEFICIAIRES	GOVT	Montant	%	Montant	%	Devises	Taxes	Droits & Taxes	
A. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux														
1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux	4 870	80,0	1 218	20,0	-	-	-	-	0	-	6 088	6,8	1 148	4 940
2. Appui au développement d'entreprises rurales viables	22 028	72,8	5 507	18,2	-	-	2 638	8,7	83	0,3	30 256	33,8	1 468	28 705
Sous-total Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	26 898	74,0	6 725	18,5	-	-	2 638	7,3	83	0,2	36 344	40,7	2 615	33 645
B. Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales														
1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entrepreneuriat agricole	3 544	27,0	886	6,8	8 285	63,2	110	0,8	284	2,2	13 109	14,7	9 027	4 081
2. Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	4 360	15,7	1 090	3,9	16 715	60,1	932	3,3	4 727	17,0	27 824	31,1	7 982	15 115
Sous-total Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	7 905	19,3	1 976	4,8	25 000	61,1	1 041	2,5	5 010	12,2	40 932	45,8	17 009	19 197
C. Renforcement institutionnel et coordination du Programme														
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	2 093	68,2	537	17,5	-	-	-	-	438	14,3	3 068	3,4	426	2 429
2. Gestion et Coordination du Programme	6 028	66,6	1 493	16,5	-	-	-	-	1 533	16,9	9 055	10,1	1 385	6 897
Sous-total Renforcement institutionnel et gestion du Programme	8 122	67,0	2 029	16,7	-	-	-	-	1 972	16,3	12 123	13,6	1 811	9 326
Total Coûts du PRODER	42 924	48,0	10 730	12,0	25 000	28,0	3 679	4,1	7 065	7,9	89 399	100,0	21 436	62 168

15. **Contribution du FIDA.** Le montant du don FIDA est de 53,654 millions de dollars USD, soit 60% du coût total du programme. La source de financement sera le reliquat de l'allocation FIDA11 du Burundi, qui s'élève à 53 654 876 dollars. La contribution du FIDA sera dans toutes les composantes, avec un montant important consacré à l'appui au développement des entreprises rurales viables. La ventilation par composante est la suivante : composante 1 – 33,623 millions dollars USD (63%), composante 2 – 9,881 millions dollars USD (18%) et composante 3 – 10,151 millions dollars USD (19%). Le FIDA est à 14% sur la gestion du programme, suivi et évaluation et gestions des savoirs.

16. **Contributions des autres financiers.** Le montant estimé du gap de financement pour ce programme s'élève à 25 millions USD (28% du coût total). Le Gouvernement, conjointement avec le FIDA, continue d'explorer la mobilisation de cofinancements, en particulier auprès du Fonds OPEC pour le développement international (ancien OFID) pour le financement des infrastructures (10 millions de dollars EU) ainsi que de ASAP+ (5 millions de dollars EU) et du Fonds d'adaptation (10 millions de dollars EU) pour le changement climatique, pour des mesures liées à l'adaptation. Si le déficit de financement de 25 millions de dollars USD n'est pas comblé

par les co-financiers, le Gouvernement du Burundi pourra demander que ce déficit soit comblé par l'allocation FIDA12, sous réserve du montant.

17. **Contribution du Gouvernement.** La contribution du Gouvernement au titre du programme serait de 7,065 millions de dollars US, soit 7,9% du coût total. Cette contribution servirait à financer les droits et taxes générés par la mise en œuvre du projet, ainsi que les coûts récurrents relatifs à la location de bâtiment. Même si la TVA est exonérée pour le projet FIDA, nous avons jugé utile de l'inclure dans les coûts du programme, pour mieux évaluer la contribution importante du gouvernement.

18. **Les bénéficiaires.** Quant aux bénéficiaires, leur participation consisterait en grande partie en nature, plus particulièrement pour les activités liées à l'entrepreneuriat et le développement des entreprises et des initiatives locales au niveau de l'infrastructure – magasins, etc. La participation des bénéficiaires (4,1%) sera de l'ordre de 3,679 millions de dollars US.

19. **Catégories de décaissements des bailleurs.** Les financiers participeraient dans les différentes catégories, avec une allocation remarquable dans certaines catégories, par exemple les autres financiers pour les travaux d'aménagements et l'infrastructure. Le Gouvernement participera aux frais de la location du bâtiment abritant les projets techniques en cours et ultérieurement PRODER. Les dépenses par catégorie et par source de financement sont déclinées dans le tableau 4, et celle du FIDA est résumée dans le tableau 5.

Tableau 4: Financements par bailleurs

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)
Catégories de dépenses par Financier
(US\$ '000)

	FIDA-don		FIDA-prêt		Autres Financiers				GOVT		Total		Devises	Local (Hors. Taxes)	Droits & Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
I. Coût Investissement															
A. Génie civil/Infrastructures	2 135	9.1	755	3.2	15 739	67.0	775	3.3	4 103	17.5	23 506	26.3	6 898	12 505	4 103
B. Equipements et matériels	4 924	29.2	1 548	9.2	9 261	54.9	272	1.6	866	5.1	16 871	18.9	10 468	5 855	548
C. Assistance Technique	2 100	80.0	525	20.0	-	-	-	-	0	-	2 626	2.9	493	2 132	-
D. Etudes	752	50.4	188	12.6	-	-	-	-	553	37.0	1 492	1.7	230	1 125	137
E. Formation et Information	8 345	76.3	1 666	15.2	-	-	277	2.5	650	5.9	10 938	12.2	1 704	8 584	650
F. Fonds d'Appui	16 790	72.0	4 187	18.0	-	-	2 340	10.0	0	-	23 316	26.1	783	22 533	-
G. Contrat de Prestation de Services	1 764	71.6	441	17.9	-	-	16	0.7	244	9.9	2 465	2.8	463	1 758	244
Total Coût Investissement	36 810	45.3	9 310	11.5	25 000	30.8	3 679	4.5	6 415	7.9	81 214	90.8	21 039	54 493	5 682
II. Coûts Récurrents															
A. Salaires et indemnités	5 047	81.4	1 154	18.6	-	-	-	-	0	-	6 200	6.9	-	6 200	-
B. Opérations et Maintenance	1 067	53.8	267	13.4	-	-	-	-	650	32.8	1 984	2.2	397	1 474	114
Total Coût Récurrents	6 114	74.7	1 420	17.4	-	-	-	-	650	7.9	8 185	9.2	397	7 675	114
Total Coûts du PRODER	42 924	48.0	10 730	12.0	25 000	28.0	3 679	4.1	7 065	7.9	89 399	100.0	21 436	62 168	5 796

Tableau 5: Résumé des catégories de décaissements du FIDA (000 USD)

	FIDA-don		FIDA-prêt	
	Montant	%	Montant	%
I. Coût Investissement				
A. Génie civil/Infrastructures	2 135	9.1	755	3.2
B. Equipements et matériels	4 924	29.2	1 548	9.2
C. Assistance Technique	2 100	80.0	525	20.0
D. Etudes	752	50.4	188	12.6
E. Formation et Information	8 345	76.3	1 666	15.2
F. Fonds d'Appui	16 790	72.0	4 187	18.0
G. Contrat de Prestation de Services	1 764	71.6	441	17.9
Total Coût Investissement	36 810	45.3	9 310	11.5
II. Coûts Récurrents				
A. Salaires et indemnités	5 047	81.4	1 154	18.6
B. Opérations et Maintenance	1 067	53.8	267	13.4
Total Coût Récurrents	6 114	74.7	1 420	17.4
Total Coûts du PRODER	42 924	48.0	10 730	12.0

20. Les plans des décaissements par bailleur et par année sont fournis dans le tableau ci-dessous:

Tableau 6: Décaissements par bailleur et par semestre

République du Burundi
Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural (PRODER)
Décaissements par bailleur et par semestre
(US\$ '000)

	Financement				Total	Coûts a		Cash flow cumulatif
	FIDA-don	FIDA-prêt	Autres			Coûts du projet	GOVT Cash Flow	
			Financiers	(gap)				
Montant	Montant	Montant	Montant	Montant				
1	229	57	-	-	287	308	-22	-22
2	229	57	-	-	287	308	-22	-43
3	1 642	393	1 050	16	3 102	3 488	-386	-429
4	1 642	393	1 050	16	3 102	3 488	-386	-815
5	5 487	1 518	2 830	433	10 268	11 126	-858	-1 673
6	5 487	1 518	2 830	433	10 268	11 126	-858	-2 531
7	5 250	1 258	3 069	528	10 105	10 749	-644	-3 175
8	5 250	1 258	3 069	528	10 105	10 749	-644	-3 819
9	4 204	1 023	2 863	465	8 556	9 381	-825	-4 644
10	4 204	1 023	2 863	465	8 556	9 381	-825	-5 469
11	3 187	774	2 102	346	6 408	6 970	-562	-6 031
12	3 187	774	2 102	346	6 408	6 970	-562	-6 593
13	1 463	341	585	53	2 441	2 678	-236	-6 829
14	1 463	341	585	53	2 441	2 678	-236	-7 065
Total	42 924	10 730	25 000	3 679	82 334	89 399	-7 065	-7 065



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Appendice 4: Analyse économique et financière

I. Introduction

1. PRODER s'intègre dans une approche programme-pays au Burundi et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie du développement agricole du pays. Le but principal de PRODER est la *réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales*. L'objectif de développement du programme est l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales.

2. **Généralités du contexte rural.** Les activités agricoles consistent principalement en une agriculture de subsistance, avec de faibles rendements et une grande vulnérabilité aux conditions météorologiques. Les petits producteurs représentent 90% de la population rurale. Quatre-vingt-dix pour cent des travailleurs ruraux sont dans le secteur informel et 42% sont touchés par le sous-emploi, en particulier les jeunes femmes et les jeunes hommes. L'exclusion financière touche 90 % de la population rurale. La taille moyenne des exploitations agricoles est estimée à 0,27 ha par ménage, donc inférieure à 0,90 ha définie comme la taille minimale pour une viabilité économique. La forte densité de population entraîne un risque élevé de conflits sur la propriété foncière. Le sous-emploi touche principalement les jeunes, qui, pour la plupart, n'ont pas accès à la terre. En effet, les taux de chômage et de dépendance des jeunes sont très élevés : 65% et 86,4% respectivement.

3. La « Vision 2025 » du Burundi considère le soutien aux personnes vulnérables comme un thème central avec l'ambition de mettre en œuvre une politique proactive pour protéger et réintégrer les personnes les plus vulnérables. La cinquième priorité stratégique de la PNE vise à promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. L'insécurité alimentaire et la malnutrition demeurent un défi majeur. Malgré les efforts du gouvernement, l'agriculture ne comble pas les besoins du pays en matière de sécurité alimentaire. Plus de 50% de la population souffre d'insécurité alimentaire chronique dans un pays où la production annuelle totale de nourriture ne couvrirait que 55 jours par personne et par an¹ et la situation se déradant à cause de la pandémie de COVID-19.

4. L'analyse économique et financière (AEF) est basée sur les priorités de PRODER qui sont: (i) la consolidation des acquis des projets FIDA dans le pays ; (ii) l'intensification agricole résiliente au changement climatique ; (iii) la promotion des entreprises des jeunes ruraux, et (vi) la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes à travers l'augmentation durable des revenus. Dans toute cette équation, les jeunes entrepreneurs/cibles sont encadrés et assistés par les différents services techniques des différents partenaires/ministères, qui seront eux-mêmes renforcés.

5. L'analyse financière démontrera que les systèmes et méthodes proposés dans le cadre de ce programme permet aux bénéficiaires de produire suffisamment pour satisfaire le besoin quotidien² et si possible vendre un surplus à travers les facilités disponibles. Elle a été conduite pour les activités agricoles, activités génératrices de revenus et les petits entrepreneurs. Elle est réalisée du point de vue: i) des petits producteurs ruraux vulnérables qui ont juste besoin d'un petit montant pour s'insérer dans des activités économiques, ii) des jeunes ruraux promoteurs d'activités génératrices de revenus (AGR) et de microprojets rurales, iii) des coopératives que le programme va encadrer, et iv) les activités liées au petit élevage seront axées sur la chaîne de solidarité communautaire porcine (CSCP) et la promotion de la chaîne de solidarité communautaire

¹ FAO, Dec 2017 in <https://www.wfp.org/countries/burundi>, consulted on 27 March 2021

² Augmentation du nombre de repas par jour (de 2 à 3) et diminution de la malnutrition infantile aigue et chronique. Ce problème est rendu encore plus aigu suite à l'avènement de la pandémie de COVID-19.

caprine (CSCC) à travers les associations des ménages vulnérables, ainsi que la valorisation de l'aviculture, élevage associé, etc. L'analyse se base sur des comptes d'exploitations simples représentatifs des activités du programme et comprend les coûts d'investissements, les coûts récurrents, les frais financiers et les revenus. Ces modèles permettent d'évaluer l'impact des activités du programme sur l'amélioration des revenus.

6. L'analyse économique vise à évaluer la rentabilité du programme du point de vue macro-économique. Elle permet de démontrer qu'elle contribue positivement au bien-être économique de la collectivité toute entière. Compte tenu des différentes activités prévues, PRODER aura beaucoup d'avantages économiques qu'il serait difficile de prendre tous en compte³ dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique (TRIE et VAN). La présente analyse prend toutefois en compte les principaux avantages attendus du programme, résultant des travaux d'aménagements, d'infrastructure, de stockage, des appuis ciblés aux groupes démunis, et aux jeunes entrepreneurs ruraux.

7. Il est prévu que le groupe cible principal du PRODER sera constitué de : (i) bénéficiaires de projets achevés et en cours qui ont besoin d'appui pour consolider leur sécurité alimentaire et leurs activités de manière évolutive pour qu'ils mettent en place des entreprises agricoles; et (ii) de nouveaux bénéficiaires, issus des couches les plus pauvres de la population, afin de leur permettre de passer progressivement de la seule concentration sur leurs besoins en matière de sécurité alimentaire à l'environnement des affaires dans le domaine agropastoral. Parmi les ménages visés, 55 730 (70%) seront nouveaux et 24 270⁴ (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés. Ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles pour la promotion des entreprises agropastorales

8. Les ménages cibles sont (i) pour l'intensification agricole ceux faisant parties de 21000 ha de terre aménagés sur les collines (20 000 ha) et marais (1 000 ha) et (ii) les jeunes formés sur le métier de l'entrepreneuriat, les ménages au niveau des groupes de caution solidaire, ceux bénéficiant des microprojets, et ceux directement impliqués dans les activités du petit élevage. Les interventions au niveau de la structuration communautaire auront quatre types de bénéficiaires : (i) le renforcement des capacités des principaux acteurs ; (ii) les plus vulnérables pour faire face aux problèmes de malnutrition, (iii) le développement des centres de rayonnement, et (iii) les activités génératrices des revenus et micro entreprises et la diversification des certaines activités.

9. La combinaison des activités auxquelles les bénéficiaires de PRODER participeront sont les jeunes hommes et jeunes femmes entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes, dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement – 10 000, les jeunes, les jeunes hommes et jeunes femmes vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers – 21 000, les jeunes hommes et jeunes et femmes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales 9 000, Les ménages avec peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs et des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et

³ Surtout tous les avantages long terme liés aux actions environnementales.

⁴ Composition des 24,270 ménages: (1) 2400 ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités par les projets (PRODEFI-II, PNSADR-IM, PROPA-O) ; (2) 3300 ménages membres actifs des coopératives laitières ; (3) 4000 ménages membres actifs de 4 mini rizeries ; (4) 13 000 ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaîne de solidarité communautaire bovine et EMER ; (5) 750 ménages membres de 5 unités de transformation de maïs ; (6) 820 ménages membres des micro entreprises des jeunes et structures d'encadrement et de coaching des organisations de jeunes pour leur autopromotion.

bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat Les ménages avec un peu plus accès à la terre et aux autres actifs pour augmenter leur potentiel .

10. **Résumé des bénéficiaires du PRODER.** Au total le programme touchera 85.000 ménages (510.000 bénéficiaires) dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services qui seront renforcés par le programme (voir tableau 1 ci-après). Pour l'intensification agricole, au moins 40.000 ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes sont concernés. Chaque ménage aura en moyenne 0,5 ha sous cultivation situant dans les collines aménagées pour exploiter. Il y aura ainsi 20.000 ha au niveau des collinaires aménagés. et 1000 ha au niveau des marais (0,27 ha en moyenne par ménage, donc la plupart compris déjà dans les collines) ⁵.

Ménages cibles	nombre
Jeunes/femmes entrepreneurs engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes	5 000
Jeunes/femmes vivant en milieu rural sans formation dans le domaine agro-pastoraux et ayant accès limité aux technologies agricoles modernes	24 000
Jeunes/femmes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non souhaitant créer leurs entreprises agropastorales	11 000
Ménages ayant peu accès à la terre souhaitant améliorer leurs actifs en passant par l'incubation	33 000
Ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel	7 000
Fournisseurs de biens et services renforcés par le programme	5 000
TOTAL	85 000

11. Les principaux résultats attendus à travers les différentes activités du programme sont : (i) l'intensification de la production agricole sur les collines et dans les marais, et le renforcement de la résilience des systèmes de production et la protection contre l'érosion des sols, (ii) l'intensification de la production agricole sur les collines et les marais, le renforcement de la résilience des systèmes de production et la protection contre l'érosion des sols ; un meilleur accès à l'approvisionnement en semences et plants améliorés et en engrais ; L'accès aux marchés permettant les petits exploitants agricoles de diversifier leurs productions, la réduction des pertes de récolte et en valorisant les surplus de production ; L'augmentation des rendements et les capacités d'adaptation aux petits agriculteurs face aux chocs externes tout en valorisant la production; L'adoption de bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène à travers les différentes mesures prises au niveau des ménages vulnérables; La maîtrise et gestion des risques aux niveaux des différents maillons des filières (production, stockage, commercialisation, crédit) dans le but de les contrôler pour augmenter et sécuriser la production; Le renforcement des capacités des acteurs des filières : renforcement des capacités techniques au niveau de la cellule de gestion et facilitation du projet ainsi que les renforcements au niveau des institutions et des services techniques provinciaux⁶.

12. Le PRODER aura une complémentarité avec le PIPARV-B au niveau des cinq provinces communes d'intervention. Pour les aménagements et autres infrastructures de production dans ces zones, le PRODER se concentrera sur les communes ou collines bassins de production non ciblés par le PIPARV-B et qui présentent des caractéristiques favorables pour les aménagements hydro agricoles, ou des infrastructures de soutien pour le développement pour mieux répondre à l'objectif d'intensification de la production. Dans les communes ou collines bassins ayant déjà reçues des aménagements, la synergie et complémentarité d'activité à rechercher viseront les infrastructures structurantes de valorisation et de mise en marchés et le financement des initiatives

⁵ Normalement ce sont les mêmes ménages bénéficiaires qui exploitent et les superficies collinaires et superficies marais.

⁶Les expériences des projets PNSADR-IM, PRODEFI et PRODEFI II, PAIVAR-B.

privées génératrices d'opportunités d'emplois pour jeunes notamment sur les métiers et services de soutien non prise en compte par le PIPARV-B. Il s'agira dans ces zones d'argumenter et de raisonner le ciblage de manière à assurer la complémentarité dans les interventions du PIPAVB et du PRODER tout en tenant compte des possibilités de créer ou de renforcer les conditions favorables à la valorisation de la production, à la dynamisation des infrastructures et équipements existant ou à faciliter la mise en place d'autres pour renforcer la transformation et la mise en marché des produits.

13. Le parcours incubation-accompagnement-suivi d'un entrepreneur potentiel est décrit dans l'appendice ciblage. D'après le plan suivi une entreprise survivra et deviendra viable après une période de 3 ans. Au total 24 000 entrepreneurs individuelles et collectives déjà établies et à créer. Pour le calcul des bénéficiaires, la mission a utilisé 7840 MPER (Micro Petite Entreprise Rurale)⁷.

II. Analyse financière

14. L'analyse financière démontre que les systèmes et méthodes proposés dans le cadre de ce programme permet au ménage cible de produire suffisamment pour satisfaire le besoin quotidien⁸ et vendre un surplus à travers les facilités disponibles. Elle a été conduite pour les activités qui sont génératrices de revenus. Elle est réalisée du point de vue : i) des petits producteurs ruraux vulnérables (catégorie 1 et 2A) qui ont juste besoin d'un petit montant pour s'insérer dans des activités économiques, ii) des jeunes ruraux promoteurs d'activités génératrices de revenus (AGR) et de microprojets rurales, iii) des coopératives que le projet va encadrer, et iv) les activités liées au petit élevage seront axées sur la chaîne de solidarité communautaire porcine (CSCP) et la promotion de la chaîne de solidarité communautaire caprine (CSCC) à travers les associations des ménages vulnérables, ainsi que la valorisation de l'aviculture, élevage associé, etc. L'analyse se base sur des comptes d'exploitations simples représentatifs des activités du projet et comprend les coûts d'investissements, les coûts récurrents et les revenus. Ces modèles permettent d'évaluer l'impact des activités du projet sur l'amélioration des revenus.

15. Les hypothèses formulées sont les suivantes: en situation sans projet, les petits exploitants recourent à du matériel peu performants, ne bénéficient pas d'un accompagnement de qualité et enregistrent des rendements faibles et des pertes de récolte. En situation avec projet, les petits exploitants recevront les appuis nécessaires avec les aménagements, la formation, et l'approvisionnement en intrants qui ne sera plus en déphasage avec le calendrier agricole⁹. Une attention particulière sera donnée à la fumure organique à travers des activités au niveau du petit élevage, pour la culture des haricots et maïs. L'analyse financière se conforme aussi étroitement que possible à de vraies conditions dans la zone du programme, prenant en compte les modèles d'entreprise basés sur des situations réelles. En effet, elle s'appuie sur les informations techniques et économiques recueillies auprès des départements de suivi et évaluation des projets FIDA en cours, et validées par les techniciens du terrain.

16. Au Burundi, les prix des produits végétaux, animaux et des consommations intermédiaires sont pour l'essentiel déterminés selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix retenus pour l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux producteurs pour les produits au bord des champs. Ces prix ont été confirmés par les équipes techniques des différents projets en vigueur, lors des visites sur le terrain et des interviews avec les producteurs. Les prix financiers des principaux produits correspondent à des prix moyens obtenus au moment de la récolte. Pour les intrants agricoles les prix sont subventionnés par l'Etat à 40%.

⁷ MPER viables – 800 MPER individuelle déjà établie, 3000 MPER individuelle créée, 240 MPER collective déjà établie et 3800 MPER collective créée.

⁸ Augmentation du nombre de repas par jour (de 2 à 3) et diminution de la malnutrition infantile aigue et chronique.

⁹ Le PAIFAR-B (Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi) vient combler cette lacune à partir de 2018.

17. **Main d'œuvre.** Les ménages de la catégorie 1 ne possèdent pas de terre. Ils n'ont que leur main d'œuvre à offrir. Les ménages de la catégorie 2A ont recours à la main d'œuvre familiale, qui n'est d'ailleurs pas occupée à plein temps. On a rapporté la marge brute au nombre de jours de main d'œuvre familiale. La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production relatifs aux différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée dans l'agriculture pluviale (maïs, haricot, banane, pomme de terre, maraichages) est essentiellement de type familial. En revanche, il est courant de recourir à la main-d'œuvre salariée dans les marais en raison du besoin plus important. Le coût de la main-d'œuvre salariée retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération effectivement versée aux travailleurs salariés, qui est généralement de l'ordre de 3.000 BIF/jour/personne pour la main-d'œuvre temporaire dans les zones visitées. La main-d'œuvre familiale est traitée de deux manières dans les budgets de cultures et comptes d'exploitation: i) sans valorisation de la main-d'œuvre familiale, en partant sur l'hypothèse que sa rémunération est comprise dans la marge nette de l'exploitation et ii) avec valorisation de la main-d'œuvre familiale au prix de 3000 BIF/jour/personne, qui est supposé couvrir ses dépenses de subsistance (nourriture, transport, santé, etc.).

18. Le pays est classé parmi les pays d'Afrique subsaharienne les plus pauvres. Le taux de pauvreté s'élève à 72,9 pour cent (soit environ 30 points de pourcentage plus élevé que la moyenne des pays à faible revenu : 42,7 pour cent et des pays de l'Afrique subsaharienne : 42,7 pour cent)¹⁰. Selon le PNUD (2020), le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de revenu est établi à 71.8 pour cent par rapport au seuil de pauvreté international¹¹. Le taux de sous-emploi est de 42 pour cent en milieu rural contre 30,1 pour cent en milieu urbain.

19. Les ménages cibles de PRODER font parties de ceux « absolument pauvres » ou « vulnérables ». Ils sont estimés à plus de 79,1 pour cent dans le pays selon les dimensions de la pauvreté monétaire et des conditions de vie¹². La pauvreté est plus marquée chez les chefs de ménage opérant dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (taux de pauvreté est de 71,3 pour cent)¹³. Les situations de faim et de dénutrition sont considérées comme très préoccupantes selon l'Indice de la faim dans le monde (GHI, 2020). Malgré l'engagement et les efforts du Gouvernement, la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste un défi¹⁴. Pour les mois d'avril à mai 2021, plus de 1,61 millions de la population (14% de la population totale) sont en situation d'insécurité alimentaire élevée (phases de Crise et d'Urgence) et plus de 5 millions (43%) sont en phase de Stress (Phase 2 de l'IPC)¹⁵. La situation s'est aggravée en raison des effets de la COVID-19. Avec ces données on peut avancer que *sans le PRODER les ménages cibles n'arriveront même pas à produire suffisamment pour leur propre consommation*. D'où il y a une panoplie d'activités – aménagement des marais et collines, AGR et entreprises collectives.

¹⁰ Le seuil de pauvreté national a été établi à 1 774 BIF (soit environ 0,9 USD) en 2014 (comparé à 67,1% de la population en 2006 avec un seuil de pauvreté de 1 303 BIF, soit environ 0,7 USD, par adulte et par jour) (FIDA, 2020, Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP), Burundi, Document d'Orientation, p4.

¹¹ Le seuil de pauvreté international de 1,9 USD par habitant par jour (PNUD –BURUNDI, 2020 Rapport sur le développement humain 2020)

¹² Burundi, 2015, Profil et Déterminants de la pauvreté, Rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014, P.52

¹³ Burundi 2015, op.cit. p9.

¹⁴ En 2018, la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle touchait 44,8 pour cent de la population avec 9,7 pour cent sous sa forme grave selon l'évaluation de la nutrition et de la sécurité alimentaire (JANFSA,2018). Cependant, l'Enquête démographique et sanitaire (EDS, 2017) et l'évaluation conjointe de la nutrition et de la sécurité alimentaire (ENSNSAB 2018-2019) montrent une tendance à la baisse de la progression des enfants souffrant d'un retard de croissance par rapport à l'EDS 2010.

¹⁵ Les mois d'avril à mai coïncident avec la petite période de soudure. Selon les prévisions, ce taux est susceptible de passer de à 1,04 million de personnes (9%), soit une diminution de 35% entre les deux périodes avec la prochaine récolte de la grande saison culturale B, de juin à septembre 2021.

20. **Aménagements des collines et des bassins versants.** Les aménagements des collines concernent l'aménagement des terres des collines, l'aménagement des bassins versants et le reboisement des crêtes. Dans la situation sans programme, la culture de riz est en quantité négligeable, et les haricots, maïs et bananes sont les cultures qui dominent. Dans la situation avec programme, le riz est cultivé dans au moins 5% de la superficie totale, avec toujours le haricot, le maïs, la banane et la pomme de terre (tableau 2).

SUPERFICIE		Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07
Sans PRODER		ha	20000	20000	20000	20000	20000	20000
Avec PRODER - Aménagement des superficie cumulative		ha	0	3000	5000	7000	5000	0
			0	3000	8000	15000	20000	20000

RENDEMENT		superficie	production (tonne)						
Avant PRODER	Mais	60%	0	12000	12000	12000	12000	12000	12000
	Haricot	60%	0	12000	12000	12000	12000	12000	12000
	Pomme de terre	5%	0	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	Banane	30%	0	6000	6000	6000	6000	6000	6000
Avec PRODER	Mais	55%	0	1650	4400	8250	11000	11000	11000
	Haricot	55%	0	1650	4400	8250	11000	11000	11000
	Pomme de terre	7%	0	210	560	1050	1400	1400	1400
	Banane	35%	0	1050	2800	5250	7000	7000	7000

21. **Aménagement des marais.** Les aménagements dans les marais concernent 2000 ha, avec le riz occupant 100% de la superficie aménagée, contre 60% dans la situation sans projet. Le haricot et le maïs sont toujours présents. avec la pomme de terre qui prend de l'importance avec 15% de superficies aménagées (tableau 3).

SUPERFICIE		Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07
Sans PRODER		Superficie	0	1000	1000	1000	1000	1000
Avec PRODER - Aménagement des marais		ha	0	100	250	350	300	0
superficie cumulative			0	100	350	700	1000	1000

RENDEMENT		superficie	production (tonne)						
Avant PRODER	Riz	90%	0	900	900	900	900	900	900
	Mais	10%	0	100	100	100	100	100	100
	Haricot	80%	0	800	800	800	800	800	800
	Pomme de terre	10%	0	100	100	100	100	100	100
	Maraichage	10%	0	0	0	0	0	0	0
Avec PRODER	Riz	100%	0	100	350	700	1000	1000	1000
	Mais	0%	0	0	0	0	0	0	0
	Haricot	80%	0	80	280	560	800	800	800
	Pomme de terre	15%	0	15	52,5	105	150	150	150
	Maraichage	5%	0	0	0	0	0	0	0

22. **Résultats de l'analyse financière.** La mission a simplifié l'exercice et a construit les modèles qui ont des impacts directs pour les bénéficiaires à travers les différentes activités déclinées dans les programmes. Les modèles suivants ont été pris :

- (i) pour l'intensification agricoles, les rendements par hectare pour les collines et dans les marais. La mission a construit de production en retenant 2 modèles (i) un modèle sur colline et bassin versant, et (ii) un modèle sur marais. Les cultures choisies sont le riz, le haricot¹⁶, le maïs, la pomme de terre et la banane. Il existe d'autres cultures qui peuvent être réalisées en association et décalées sur l'année.

¹⁶Connu dans le langage populaire comme la viande du pauvre.

Ces modèles de production sont dans certains cas associés au petit élevage qui contribue également au revenu des ménages ruraux. Les animaux sont considérés comme une épargne sur pied pouvant servir de garantie en cas de problèmes familiaux (scolarisation des enfants et paiement des frais de santé). Un résumé de la rentabilité de chaque culture est présenté dans le tableau 4 ci-après:

(ii) pour les revenus à travers les PMER individuelles et collectives pour les plus vulnérables, les activités choisies sont celle qui auront un impact immédiat sur les jeunes. Ces modèles (une dizaine) ont fait leur preuve dans les projets FIDA à travers l'Emploi des Jeunes Ruraux. La mission a choisi 10 modèles pour les MPER individuelles.

(iii) pour les MPER collectives, avec l'hypothèse d'en avoir 3800 viables sur 19000 durant la mise en œuvre du programme et qui survivront, la mission a choisi 4 modèles.

(iv) étant donné le contexte spécifique de cette mission, on n'a pas élaboré d'autres activités.

Tableau 4: Rentabilité financière (brute, nette et taux de rentabilité) des cultures préconisées dans PRODER

Analyse financière	PRODER					
	sans	avec	Taux de rentabilité	sans	avec	Taux de rentabilité
	Brut (BIF/ha)			Nets (BIF/ha)		
Riz-marais	799 510	1 879 580	135%	399 510	886 580	122%
Mais hybride - colline	948 500	1 320 700	39%	678 500	953 500	41%
Haricot volubile - colline	744 000	1 320 800	78%	444 000	750 800	69%
Haricot volubile - marais	952 500	2 002 460	110%	736 500	1 489 460	102%
Pomme de terre - colline	3 976 500	5 957 550	50%	3 576 500	5 057 550	41%
Pomme de terre - marais	4 937 500	7 845 000	59%	4 497 500	6 945 000	54%
Banane à cuire	1 625 000	3 515 748	116%	1 225 000	2 969 748	142%

Analyse financière	Avec PRODER		Ratio bénéfices/coûts B/C	TRI
	Brut (BIF/ha)			
	Coûts	Bénéfices		
Riz-marais	2 613 420	3 500 000	1,34	12,3%
Mais hybride - colline	2 687 300	3 600 000	1,34	12,0%
Haricot volubile - colline	2 469 200	3 220 000	1,30	10,4%
Haricot volubile - marais	2 359 900	3 500 000	1,48	17,8%
Pomme de terre - colline	5 742 450	10 800 000	1,88	33,2%
Pomme de terre - marais	5 655 000	12 600 000	2,23	45,3%
Banane à cuire	7 530 252	10 500 000	1,39	10,4%

23. **Main d'œuvre pour les travaux d'aménagements.** PRODER fera appel à la main d'œuvre pour les travaux d'aménagement des collines, des bassins versants et la réhabilitation des pistes. Le programme va s'assurer que l'offre de travail créée par les chantiers des travaux d'aménagement et de réhabilitation bénéficie aux populations de la catégorie 1 et 2A, durant la période de la mise en œuvre. Le tableau 5 démontre les nombres de jours de travail créés durant la mise en œuvre du projet.

Tableau 5: Nombre des journées de travail pendant la mise en œuvre du PRODER

Emplois temporaires créés dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 1.1

Activité	Quantité	Nombre de jours de travail créés	Emplois temporaires créés (1)	Emplois temporaires créés/an (2)	Observations
Aménagement des terroirs des collines et bassin versant (ha)	90 000	8 550 000	95 000	19 000	95 hommes/j/ha
Aménagement des marais (ha)	2 000	1 300 000	14 400	4 800	650 hommes/j/ha
Réhabilitation de pistes (km)	150	190 500	2 100	700	1 270 hommes/j/km
Total		10 040 500	111 500		

1: Sur la base d'une durée moyenne de 3 mois par emploi

2: Moyenne sur les années de mise en œuvre pour chaque activité

24. **Les étapes de ciblage des promoteurs des initiatives économiques** suivent un schéma bien défini. Le processus implique 5 étapes en débutant par identification/ciblage, orientation, maturation/montage de projet, création du projet pour enfin aboutir à l'appui-conseil et accompagnement pour la consolidation de projet. Au bout de 3 années, on arrivera à avoir les entreprises viables avec un taux de survie élevé pour les MPER à créer. PRODER a tablé sur 24 000 entrepreneurs dont 3 800 pour les MPER individuelles (AGR) et 20 200 pour les MPER collectives.

Le phasage des MPER est présenté dans le tableau 6 ci-après :

	Entrepreneurs viables		MPER viables		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	nombre		nombre	%						
1. MPER individuelle déjà établie	800		800	10%	0	400	800	800	800	800
2. MPER collective déjà établie (5 personnes par MPER)	1 200		240	3%	0	120	240	240	240	240
3. MPER individuelle à créer	3 000		3 000	38%	0	0	1 000	2 000	3 000	3 000
4. MPER à créer pouvant participer à une entreprise collective (5 personnes par MPER)	19 000		3 800	48%	0	0	1 800	2 800	3 800	3 800
Total	24 000		7 840	100%	0	520	3 840	5 840	7 840	7 840

25. **Revenus des MPER individuelles et collectives pour les catégories vulnérables et les jeunes.** Les différentes interventions dans le cadre du Proder pour la valorisation et diversification de la production agricole sont toutes axées vers les catégories vulnérables, et vers l'entreprenariat des jeunes et jeunes femmes en particulier. Les activités concernent la formation aux métiers non-agricoles¹⁷ comme le petit élevage (pour diversifier les revenus et la fumure en appui aux chaînes de solidarité porcine et caprine), la diversification des revenus à travers l'apiculture, l'aviculture, l'élevage associé-pisciculture, etc.

26. Les projets financés par le FIDA (PRODEFI et PRODEFI-II) avaient déjà une sous-composante EJR (Emplois Jeunes Ruraux) qui soutient les initiatives individuelles et collectives des jeunes dans le cadre de la création des micros et petites entreprises. Pour les modèles des activités des jeunes micro-entrepreneurs, la présente mission a puisé sur le rapport conduit dans le cadre des EJR ainsi que les rapports de suivi-évaluation. Le programme PAIFARB¹⁸ mis en œuvre depuis 2018, attache une importance particulière à ces activités. Le PAIFAR-B a confirmé que les jeunes investissent essentiellement dans 3

¹⁷Le projet PRODEFI a déjà une sous-composante EJR (Emplois Jeunes Ruraux) qui soutient les initiatives individuelles et collectives des jeunes dans le cadre de la création des micros et petites entreprises. Pour les modèles des activités des jeunes micro-entrepreneurs, la présente mission a puisé sur le rapport d'audit¹⁷ conduit dans le cadre des EJR ainsi que les rapports de suivi-évaluation. Le nouveau projet PAIFARB, mis en œuvre à partir de 2018, attache une importance particulière à ces activités. Le rapport a confirmé que les jeunes investissent essentiellement dans 3 groupes d'activités; activités généralistes, activités de valorisation des filières et activités dans les métiers appris dans des écoles de formation.

¹⁸ L'objectif de développement du PAIFARB est d'améliorer l'accès à des services financiers adaptés et rentables, pour des populations rurales, en particulier les producteurs et OP des filières agricole et d'élevage, les vulnérables, femmes, jeunes et micro-entrepreneurs. Le programme concerne le financement inclusif dans toutes les zones rurales encadrées techniquement par les projets du FIDA.

groupes d'activités ; activités généralistes, activités de valorisation des filières et activités dans les métiers appris dans des écoles de formation¹⁹

27. Sur le plan quantitatif, PRODER formera les jeunes hommes et jeunes femmes ruraux sur des métiers techniques et l'initiation de plusieurs microprojets. La rentabilité des principales AGR et des micros entreprises est relativement intéressante. En terme monétaire, ceux impliqués dans les AGR et les petites entreprises pourront avoir en moyenne des bénéfices nets annuels d'environ 2 millions FBU, dépendant du type d'activité, voir tableau 7 ci-après.

Tableau 7: Bénéfices nets annuels par activité

Activité	fréquence	Ventes	charges	Bénéfice net	Taux de rentabilité	Bénéfices annuels	Ratio Bénéfices/Coûts	TRI
		(BIF)	(BIF)	(BIF)		(BIF)		
Commerce de banane	4 fois par semaine	87 500	63 500	24 000	27%	4 800 000	1,38	37,8%
Commerce des produits vivriers (riz)	Au plus 2 fois l'an	320 000	214 200	10 500	33%	211 600	1,49	49,4%
Brochettes de chèvre	Presque tous les jours	80 000	62 490	17 510	22%	5 253 000	1,28	28,0%
Commerce des produits vivriers (haricot)	Au plus 2 fois l'an	300 000	107 000	193 000	64%	386 000	2,80	>100%
Transformation de la banane en vin	10 jours - 3 fois/mois	120 000	70 820	4 980	41%	1 770 480	1,69	69,4%
Commerce de pomme de terre	2 fois par semaine	37 500	29 500	8 000	21%	800 000	1,27	27,1%
Commerce d'avocat (grossiste)	En principe 1 fois l'an, mais peut	636 000	138 000	498 000	78%	498 000	4,61	>100%
Restauration	Tous les jours	75 000	55 840	19 160	26%	5 748 000	1,34	34,3%
Commerce de chèvre	Tous les jours	260 000	217 000	43 000	17%	516 000	1,20	19,8%
Commerce de maïs	Une saison dans l'année	167 000	112 000	55 000	33%	110 000	1,49	49,1%

28. Dans l'exercice des entreprises créées et supportées, le PRODER portera aussi une attention particulière aux activités collectives suivantes: (i) l'élevage associé (la pisciculture et l'aviculture associées). On a constaté que l'élevage associé est adapté aux ménages vulnérables avec un accès limité à la terre et rentable (ii) l'élevage des caprins va se pratiquer en association. (iii) l'aviculture traditionnelle améliorée se fera à petites échelles avec des poules de race locale soumise aux traitements prophylactiques et avec un dispositif permettant d'éviter la prédation des poussins. (iv) la culture de champignons vise à améliorer la diversification des revenus en faveur des ménages bénéficiaires, etc. Les activités préconisées et utilisées comme modèles sont rentables. Un résumé est fourni dans le tableau 8 ci-après:

Tableau 8: Résumé de la rentabilité par activité

Activité	Recettes (BIF)	Charges (BIF)	Rentabilité (BIF)	Taux de rentabilité	Ratio Bénéfices/Coûts
Elevage associé (pour un étang de 100m ²)	157 500 000	111 099 350	46 400 650	42%	1,42
Aviculture (moyenne sur 2 ans)	4 449 600	1 611 125	2 835 475	175%	2,76
Caprin (moyenne sur 4 ans)	13 208 350	6 851 900	6 356 450	93%	1,93
Elevage porcin (moyenne sur 3 ans)	2 155 413	814 257	1 341 156	165%	2,64
Champignon	7 200 000	3 854 400	3 308 600	86%	1,86

29. Les aménagements des collines et marais vont encouragés les bénéficiaires à augmenter la production annuelle des cultures. Il n'y a pas de culture de rente comme le café, dont le retour en investissement est étalé dans le temps et qui nécessite un investissement initial important. Les bénéficiaires dans le contexte de PRODER ont besoin

¹⁹ En raison du retard dans le recrutement du prestataire de service, les 90 jeunes prévus n'ont encore reçu ni de formations sur le GERME, ni un coaching pour la création et la gestion des micro entreprises artisanales, agricoles et de métiers. Pour rattraper ce retard, la mission recommande au projet et au MINEAGRIE de finaliser le recrutement et la contractualisation d'un prestataire de service –mission de Supervision du PIPARB- décembre 2020.

des prêts à très court terme, remboursable avant une année, après la récolte. Les AGR et entreprises collectives tombent dans ces mêmes catégories. Les bénéficiaires ne sont pas dans une situation où ils ont la possibilité ou le privilège de faire un choix d'investissement. Dans le contexte actuel, surtout avec le COVID-19, c'est plutôt la survie qui est la priorité.

30. Les différents budgets de culture dans les collines et marais aménagés, les superficies ainsi que la rentabilité dans les situations «sans» et «avec» programme, de même que les revenus dérivés des activités des AGR et les micro entreprises sont fournis dans le document de travail 3 – analyse économique et financière.

31. Analyse financière du PRODER. La mission a conduit une analyse financière du PRODER dans sa globalité, en considérant tous les bénéficiaires – pour les 40 000 ménages exploitant les 21 000 ha liés aux aménagements des collines et basins versants (20 000 ha) et les aménagements des marais (1000 ha) et les 7 840 MPER (individuelles et collectives).

32. Le taux de rentabilité s'établit à 21.6%, considéré satisfaisant. Les taux sont moins intéressants dans l'hypothèse de retard des bénéfices, mais toujours positifs.

Résumé des analyses de sensibilité - analyse financière

	Cas de base	Accroissement des coûts			Accroissement des bénéfices		Diminution des bénéfices			Retard des bénéfices	
		+10%	+20%	+50%	10%	+20%	-10%	-20%	-30%	1 an	2 ans
TRI	21,6%	19,0%	16,9%	12,0%	22,2%	22,8%	20,9%	20,2%	20,0%	13,90%	11,6%
VAN (USD 000)	21 032	15 213	9 394	-8 063	23 571	26 111	18 492	15 953	15 191	-172	-7218

33. **Coût par bénéficiaire.** Proder touchera 85 000 ménages, donc 510 000 bénéficiaires, faisant un coût par personne bénéficiaire de 175 dollars US, et un coût par ménage bénéficiaire de 1050 dollars US. A titre de comparaison et selon les chiffres fournis pour les projets dans le pays, le coût par ménage bénéficiaire de 1009 (tableau 9) :

Année	Projet /programme	Coûts	bénéficiaires
2009-2018	En cours	406 millions dollars US	402 082
PIPARV-B	En cours	101 millions dollars US	235 000

III. Analyse économique

34. Le PRODER se positionne idéalement dans ce contexte de VISION «Burundi 2025» et sera un des participants importants car il cible directement les jeunes les plus vulnérables dans des régions pauvres du pays. Les actions du programme dans les provinces cibles devraient se traduire par l'amélioration du bien-être économique et social des populations cibles, notamment par un accroissement du niveau de revenus sachant que le revenu est un indicateur pertinent pour mesurer le niveau de pauvreté des populations. La notion de pauvreté est appréhendée sous deux angles: la pauvreté par rapport au faible niveau de revenu et celle due à l'insuffisance des capacités productives. Le projet vise à cibler les deux types de pauvreté.

35. **Les prix financiers et économiques.** Les prix économiques ont été introduits afin de corriger les distorsions dues à l'intervention du gouvernement (fiscalité, subvention) et à l'imperfection des marchés du travail, du capital et de biens et services concerné par PRODER. Les prix économiques ont été obtenus par conversion des prix financiers. Les hypothèses relatives aux modèles de cultures et aux modèles d'exploitations sont présentées dans le document de travail 3.

36. Les facteurs de conversion pour transformer les coûts financiers en coûts économiques ont été calculés sur la base des hypothèses prises en compte dans l'analyse économique et financière des projets achevés récemment en cours²⁰, notamment PIPARVB. Le facteur de conversion du prix financier en prix économique est de 0.9 pour le prix de la main d'œuvre. Elle s'explique par le fait que la majorité des emplois dans le milieu rural sont non déclarés et les charges sociales et avantages sociaux reliés sont moindres. Quant aux autres facteurs et coûts, et surtout pour les activités du petit élevage, etc., la mission a trouvé utile de s'aligner sur les exemples de la banque mondiale²¹ avec un facteur de conversion de 1.

37. La valeur financière du paddy et du riz a été assimilée à son prix du marché corrigé comme indiqué dans les hypothèses des facteurs de conversion et des prix financiers dans les modèles de production. Le prix économique est corrigé par un facteur de conversion spécifique appliqué à la production de 0,8. Dans ce cas, le marché est considéré comme un marché fermé où le prix à l'importation ne s'applique pas. Les taux de conversions variant de 0,8 à 1,4 ont été appliqués de manière différenciée pour le passage du prix financier au prix économique comme indiqué dans les hypothèses (voir tableau 10 ci-dessous pour les autres prix.)

Tableau 10: Prix financiers et prix économiques

Rubrique	Unité	Prix financier (BIF)	Prix économique (BIF)	Facteur de Conversion (FC)	Note
Au niveau des produits					
Paddy (vente)	1 Kg	700	700	1	
Riz décortiqué (vente)	1 Kg	1.500	1.200	0,8	Inclus transport et autres TVA
Paddy ordinaire (achat)	1 Kg	550	440	0,8	Le transport est inclus dans le prix de vente
Haricot	kg	1400	1400	1	Vente informelle pas de transport et pas de charges sociales
Mais	kg	800	800	NA	Vente informelle pas de transport et pas de charges sociales. Prix du marché.
Au niveau des intrants					
Intrants subventionnés (moyen)	1 Kg	5000	8000	1,6	Subventions de l'État appliqué par le fonds d'engrais à 40%
Intrants non subventionnés	1 Kg	variable	variable	1	Pas de correction.
Au niveau de la main d'œuvre					
Main d'œuvre marais, décortiqueuses et CCL	1 jour	3000 à 5.000	2700 à 4 500	0,9	Faibles charges sociales et avantages gouvernementaux. Emplois le plus souvent non déclarés
Élevage	Incrémentation	100%	100%	1	Caprin/porcin indivisible

38. Une combinaison de différents facteurs expliquent une évolution positive dans les projets en cours d'exécution. Les plus catalyseurs sont l'accompagnement des jeunes

²⁰ PRODEFI-11, PNSDRIM, PAIFARB, et PIPARVB

²¹...so financial prices and economic prices for tradable goods were essentially identical following correction for transfers and taxes. Trade barriers with major trading partners (Uganda, Rwanda and Tanzania) have been negligible since Burundi's accession to the East Africa Community Customs Union in the 2000s, and exchange rate distortions are minimal. Rapport Coffee Sector Competitiveness Project – May 2016.

entrepreneurs durant tout le processus du développement de leur entreprise, jusqu'à l'amélioration technique, une bonne maîtrise d'eau engendrée par des aménagements, l'utilisation d'engrais ainsi que des semences améliorées, sans oublier l'acquisition des petits matériels. Ces facteurs ont été comptabilisés dans les calculs de rentabilité des diverses cultures. Le programme PAIFAR-B au niveau national permette d'assurer un financement coordonné des ces activités, de la production et de la commercialisation/transformation des filières et entreprises. Le maillon finance/crédit a toujours été considéré très faible à raison de la faiblesse des institutions en place, les manques de régulations saines de bonne gouvernance, la crainte des bénéficiaires envers le crédit, et surtout les effets néfastes quand il s'agit de retard de déboursement des prêts par les institutions de crédit/micro finance. L'expérience du FIDA a récemment démontré qu'une politique judicieuse de crédit, couplée avec les mesures appropriées et encadrant toutes les parties prenantes peut avoir des résultats très positifs de son côté.

39. **Les productions additionnelles** dues aux différents volets résulteront à l'augmentation des rendements, une meilleure maîtrise du calendrier culturale, de l'organisation de la commercialisation et du développement d'activités post-récolte. La combinaison de ces interventions engendrera une production additionnelle due aussi à la diminution de la perte post-récolte. La production additionnelle reste quand même faible au regard des besoins du pays. Une large part du financement sera aussi consacrée aux ménages vulnérables et les jeunes. A part un encadrement approprié, des actions spécifiques traitant la malnutrition et appui aux victimes de la violence prennent une importance capitale dans le projet et qui dépasse le cadre purement considération sociale. Les bénéfices qui en découlent ne sont pas énormes, mais permettent aux ménages, femmes et jeunes ciblés d'avoir suffisamment des activités rémunératrices.

40. **Les revenus** dégagés des entreprises créées par les jeunes dégagent des surplus et agiront comme un catalyseur pour l'émergence des différents types d'entrepreneurs dans différents secteurs. Le secteur agricole, avec toute sa contrainte, ne peut à elle seule subvenir aux besoins de ces jeunes. L'émergence des secteurs comme le commerce, le manufacturier et le service seront appelés à jouer des rôles importants dans l'économie.

41. **Bénéfices économiques.** L'analyse économique au niveau de l'ensemble du projet tient compte du rythme des interventions du projet durant la période d'exécution de 6 ans. Néanmoins le programme a l'avantage de puiser sur les acquis des projets FIDA en cours dans le pays, et tirera des leçons à travers ces projets en cours.

42. **Bénéfices quantifiables.** Les principaux bénéfices économiques du programme seraient les suivants: (i) les revenus dégagés par toutes ces entreprises individuelles et collectives, avec la création d'emploi permanent, (ii) l'augmentation de la production agricole (manioc, banane, igname et maïs), animale (petits ruminants, etc.) et les produits de la pêche et pisciculture largement déficitaire par rapport aux besoins au niveau national. On s'attend aussi que le désenclavement et les actions d'appui institutionnel entraînent une extension des superficies cultivées; (ii) la réduction des coûts de transaction, notamment grâce au désenclavement, qui entraînera une réduction des coûts de transport et d'une réduction du temps de trajet nécessaire. Ceci permettrait à ralentir dans une certaine mesure l'augmentation du prix des filières d'année en année; (iii) une réduction des pertes après récolte grâce à l'amélioration des voies d'accès aux bassins de production.

43. **Bénéfices non quantifiables.** Le programme devrait également générer des bénéfices économiques substantiels qui ne peuvent être quantifiés facilement: (a) l'impact des actions qui amélioreront les conditions de vie des populations, comme la formation sur les bonnes pratiques de gouvernance locale; (b) l'amélioration du bilan nutritionnel, due à l'amélioration de la sécurité alimentaire; (c) le niveau d'implication des populations et de leurs organisations dans le processus de décision au niveau communal et provincial, (d) un meilleur accès aux informations commerciales et au renforcement du pouvoir de négociation des producteurs; (e) une mise en relation plus directe des petits producteurs avec les marchés; (iv) la gestion durable des ressources; (f) le renforcement du statut de la femme et de sa participation active au développement

local à travers les AGR et PME; et (g) l'amélioration des conditions de vie des populations grâce au désenclavement (accès plus aisé aux centres où se trouvent les principaux services sanitaires, éducatifs et administratifs).

44. **Hypothèses de l'analyse économique.** L'analyse économique au niveau de l'ensemble du projet a été faite en tenant compte du rythme des interventions durant la période d'exécution de 6 ans et des réalités du système productif dans les provinces qui contiennent parmi les catégories les plus démunies, caractérisées par un taux de malnutrition aiguë et chronique. Les flux de biens et services consommés et produits par le projet, présentés en quantités physiques et en coûts financiers dans le COSTAB ont été convertis en coûts économiques²². L'analyse économique est basée sur les hypothèses suivantes:

- l'analyse porte sur une période de 20 ans;
- le taux de change utilisé dans l'analyse est le taux moyen de la Banque de la République du Burundi en vigueur, soit BIF 1975 pour 1 USD;
- les bénéfices économiques ont été exprimés en valeurs constantes de 2021 et valorisent les bénéfices additionnels des entreprises individuelles et collectives, ainsi qu'agricoles qui ont été pris en compte dans le calcul du TRIE du Proder. Les activités liées à la production du riz et les autres cultures sont les principales sources de revenus des populations dans les dix provinces;
- les actions d'aménagement des marais, des bassins versants et d'intensification de la production améliorent les rendements de toutes les cultures. Ce taux est cependant sensible au rythme d'adoption de nouvelles techniques et des appuis conseils aux populations cibles;
- les revenus dégagés par la population des catégories 1 et 2A qui vend sa main-d'œuvre sont pris en considération dans les travaux d'aménagements. Ils sont exclus dans le calcul de l'analyse économique;
- les coûts économiques du programme dont il a été tenu compte sont nets de taxes et de droits de douane, lesquels constituent des transferts;
- Le programme porte une attention particulière sur les jeunes des catégories vulnérables, avec leurs réalités et leurs contraintes. La mission a jugé utile d'être conservatrice dans ce cas spécifique. Durant la mise en œuvre du programme, on s'attend que la mobilisation soit totale. Avec le programme mis en place, et la sortie des projets viables dans un laps de temps de 3 années, il est très probable que les nombres d'entreprises qui passent le test de financement et qui réussissent ne soient pas à la hauteur des estimations. La mission a pris un taux allant de 100% à 50% des projets financés et qui peuvent durer dans le temps. Malheureusement pour certaines activités, même durant la mise en œuvre, elles risquent d'avoir un taux d'adoption moindre²³, s'agissant surtout des jeunes qui se regroupent, avec le risque d'une mobilité plus grande. Ensuite, le taux varie suivant les types d'activité.
- Par contre le taux d'adoption pour les cultures dans les collines et les marais resteront élevés. Dans les marais un taux de 100% est très raisonnable, tandis que pour les collines, le taux d'adoption descend jusqu'à 50%.

45. **Taux de rentabilité interne économique (TRIE).** Les résultats de l'analyse de PRODER sont présentés dans le tableau 11 ci-dessous. L'analyse révèle que le programme est économiquement viable, ce qui est satisfaisant compte tenu de l'objectif, de la nature et cible du programme (accès à la création des entreprises par les jeunes) dans la zone du programme, en grande partie sans terre). Le taux de rentabilité interne économique **(TRIE) du projet PRODER serait de 17,3% et la Valeur actuelle nette**

²²Les taxes, droits de douane et TVA ont été déduits pour calculer les coûts économiques.

²³L'exemple type est l'aviculture, où le choix de consommer les volailles peut primer sur toute autre considération. Ou les activités génératrices des revenus, ou même après la formation il y a un «gaspillage naturel» - les jeunes cherchant ailleurs, etc.

(VAN) du flux de trésorerie nette économique générée par le programme, à un COC²⁴ du capital de 14%²⁵ serait 7,860 millions dollars US. Ce taux est sensible au rythme de création des entreprises et leur sortie après la période d'incubation.

Tableau 11: Taux de rentabilité économique de PRODER

Cash flow économique (USD 000)		PRODER -Taux de rentabilité - Rapport de conception																			
Année	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	année 7	année 8	année 9	année 10	année 11	année 12	année 13	année 14	année 15	année 16	année 17	année 18	année 19	année 20	
1. COÛTS ÉCONOMIQUES																					
1. Autres coûts associés au projet																					
2. Coûts COSTAB																					
J Coûts économiques USD 000)																					
Coûts totaux	4 250	19 935	20 014	18 426	13 225	4 424	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES NETS																					
Bénéfice économique lié aux aménagements des collines et bassins versants																					
	0	0	1 146	3 057	5 732	7 643	7 643	7 643	7 643	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732	5 732
Bénéfice économique lié aux aménagements des marais																					
	0	0	66	229	459	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655	655
Bénéfice économique lié aux MPER collectives																					
	0	189	3 217	4 794	6 371	4 112	3 084	3 084	3 084	3 084	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056	2 056
Bénéfice économique lié aux MPER individuelles																					
	0	366	1 648	2 564	3 490	3 268	3 268	3 268	3 268	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	1 634	1 634	1 634	1 634	1 634	1 634
Bénéfices Totaux	0	555	6 077	10 644	16 042	15 678	14 650	14 650	14 650	12 739	10 893	10 893	10 893	10 893	10 893	10 077	10 077	10 077	10 077	10 077	10 077
3. CASH FLOW ÉCONOMIQUE																					
	-4 250	-19 380	-13 937	-7 782	2 817	11 254	14 650	14 650	14 650	12 739	10 893	10 893	10 893	10 893	10 893	10 077	10 077	10 077	10 077	10 077	10 077

TRIE

17,3%

Les bénéfices des aménagements commencent une année après les aménagements.
 Les bénéfices des entreprises collectives commencent dans la 2ème année pour celles déjà établies
 Les bénéfices à partir de la 2ème année pour les MPER déjà établies
 Le taux d'adoption -voir tableau sur les bénéfices des MPER

IV. Analyse de sensibilité

46. Afin de tester la rentabilité du programme sous différents scénarios, une analyse de sensibilité a été faite par rapport au cas de base. Cette analyse a tenu compte des risques qui peuvent, à défaut de mesures conséquentes pour les atténuer, entraver la réalisation des objectifs recherchés. Le programme a tenu compte de ces risques en prévoyant des moyens et mesures précis pour les atténuer /réduire. Ce faisant, le niveau de risque résiduel suite à la mise en œuvre de ces dispositions sera réduit à un niveau acceptable, toutes choses étant égales.

47. Les différents scénarios tenant compte de ces risques concernent l'impact sur le TRIE d'une augmentation des coûts, d'une augmentation/diminution des bénéfices, et de retards dans la réalisation des bénéfices.

48. Une augmentation des coûts de PRODER est possible, les sous-composantes constituant les plus grandes dépenses sont les aménagements et les infrastructures. Les bénéfices et les retards sur les bénéfices sont des facteurs à risques dans le contexte actuel. Il se peut que durant la mise en œuvre du programme, on doit faire appel à des financements additionnels suite à l'augmentation des coûts, même si les augmentations sont atténuées par les imprévus financiers.

49. L'augmentation des bénéfices de 10% laisserait PRODER rentable avec un TRIE de 18,0% tandis qu'une diminution des bénéfices de 10%, 20% et 30% aurait toujours un TRIE supérieur au COC. Le TRIE serait de 16,6% (diminution des bénéfices par 10%), de 15,9% pour des bénéfices diminuant de 20%, et de 15,6% pour des bénéfices diminuant de 30%. Le TRIE serait positif à 15,0% en cas d'accroissement des coûts de 10%. Un accroissement des coûts à 20% donnerait un TRIE de 13,1%, inférieur au coût du capital, un scénario peu probable.

50. La mission a porté une attention particulière sur les retards des bénéfices. C'est un facteur important. Déjà dans des conditions normales les projets en cours dans le pays accusaient des retards dans la mise en œuvre. Avec l'avènement du COVID-19, la

²⁴Coût d'opportunité du capital.

²⁵On a pris comme référence le taux d'intérêt des appels d'offres des coupons émis par le Trésor, qui a un taux de 14% en octobre 2017. Les bons de trésor, par contre étaient à 11.34% pour les titres à 52 semaines.

situation s'est aggravée. Les deux derniers rapports de supervision du PAIVAR-B²⁶ et PIPARV-B²⁷ ont tiré la sonnette d'alarme. Les responsables de PRODER doivent s'assurer avoir pris toutes les précautions. Un retard d'une année portera le taux de rentabilité à 13,9%, et un retard de 2 ans sera de 11,6%.

Tableau 12: Résumé des analyses de sensibilité

	Cas de base	Accroissement des coûts			Accroissement des bénéfices		Diminution des bénéfices			Retard des bénéfices	
		+10%	+20%	+50%	10%	+20%	-10%	-20%	-30%	1 an	2 ans
TRIE	17,3%	15,0%	13,1%	8,6%	18,0%	18,6%	16,6%	15,9%	15,6%	13,90%	11,6%
VAN (USD 000)	7 860	2 623	-2 614	-18 325	9 746	11 632	5 975	4 089	3 523	-172	-7218

a/ Tous les coûts du PRODER

51. L'analyse de sensibilité du TRIE pour les différentes hypothèses de variation des coûts et des bénéfices (augmentation des coûts, réduction et/ou retard des bénéfices, etc.) a confirmé un TRIE robuste dans les différents cas (voir tableau n° 13 ci-après).

Tableau 13: Variations du TRIE

Hypothèses de calcul		Taux de rentabilité	Valeur actuelle nette (en USD 000)
Scenario de base		17,3%	7 860
Augmentation des coûts <i>Risques : coûts unitaires élevés, passation des marchés retardée, retard dans le financement etc.</i> <i>Atténuation : risque élevé car c'est un programme dont une grande partie des financements va vers les entreprises jeunes et des aménagements des infrastructures .Les prix des matières peuvent augmenter avec la présent situation économique et crise sanitaire. Le projet a été formulé en USD et le risque d'augmentation des rubriques sont atténués. Malgré les imprévus physiques et financiers pris en considération, le risque existe.</i> <i>Le risque est minime. A défaut, les activités et cibles seront réduits.</i>	10%	15,0%	2 623
	20%	13,1%	-2 614
Accroissement des bénéfices <i>Risques : souhaitable pour les</i>	10%	18,0%	9 746
	20%	18,6%	11 632

²⁶ Le Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi – PAIFARB rapport de supervision No 5604-BI du 22 décembre 2020.

²⁷ Le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité – rapport de supervision No 5628-BI du 8 janvier 2021.

<p>nombres des bénéficiaires, taux d'adoption, durabilité des AGR, entreprises etc.</p> <p>Atténuation : un taux d'adoption conservateur de 50%-75% pour certaines activités après la mise en œuvre. Appui, encadrement et accompagnement des producteurs, formation et suivi des bénéficiaires cibles par le programme.</p>			
<p>Diminution des bénéfices</p> <p>Risques : nombre des bénéficiaires, taux d'adoption, durabilité des AGR, mauvaise gestion de la terre, etc.</p> <p>Atténuation : un taux d'adoption conservateur, encadrement et accompagnement des producteurs, formation et suivi par le programme, l'avantage de PRODOR de puiser les bénéficiaires des projets antérieurs, donc déjà mobilisés, etc.</p>	10%	16,6%	5 975
	20%	15,9%	4 089
	30%	15,6%	3 523
<p>Bénéfices retardés</p> <p>Risques réels: retards dans la mise en œuvre du programme, administration/réglementation instable, délai dans la participation des partenaires, etc.</p> <p>Atténuation : renforcement de capacité et de moyens d'intervention des structures de mise en œuvre du projet. Les projets techniques ont continué malgré la crise socio-économique.</p> <p>Il y a un montant important que doivent apporter d'autres financiers partenaires, pas encore confirmés.</p> <p>Le risque est considéré élevé.</p>	1 an	13,9%	-172
	2 ans	11,6%	- 7 218



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA

I. Introduction

1. L'objectif de la note de revue de la Procédure d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) est de donner des orientations pour permettre aux projet d'appui à l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural d'encourager l'entrepreneuriat des jeunes dans une approche équitable et inclusive ; de promouvoir un environnement propice à l'agrobusiness au Burundi ; d'intégrer les dimensions sociales, environnementales et climatiques dès la phase d'identification et de formulation des activités. Cette démarche contribuera à une meilleure internalisation des aspects sociaux et des enjeux environnementaux pour une réduction des effets négatifs et d'amplifier les effets positifs induits par le projet. Pour cela, cette note évalue le contexte de développement, en analysant les impacts du projet en lien avec les aspects socioéconomiques, environnementaux et climatiques, et propose des mesures d'atténuation des risques identifiés. Elle a été produite en partant d'une revue de littérature, combinée à des visites de terrain et des consultations avec les parties prenantes.

II. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet

II.1. Évaluation socio-économique et nutritionnelle

2. Dynamique démographique et socio-économique : Avec une population estimée à environ 11,2 millions d'habitants en 2018, une superficie de 27 834 km² et une densité moyenne de 435,2 habitants par km², le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés de la région des Grands Lacs¹ et le deuxième pays avec la plus forte densité de population en Afrique. Le taux d'accroissement naturel est de 3,2% par an. La croissance démographique et la fertilité au niveau du pays figurent parmi les plus élevées en Afrique de l'Est et au monde (5,7 enfants/femme en 2016). La structure globale de la population révèle une population à dominante jeune: les jeunes de moins de 24 ans constituent 55% de la population et ceux de 9-35 ans, 51%.²

3. *Un développement humain faible malgré les évolutions constatées au plan économique* : Le Burundi est classé comme pays à faible revenu. Selon le rapport 2020 du PNUD, entre 1990 et 2019, le pays a enregistré une progression de son indice de développement humain (IDH) qui est passé de 0.299 à 0.433 (soit une hausse de 44.8 %) entraînant ainsi une amélioration pour chacun des indicateurs de l'IDH sur la même période³. Cependant, le pays reste toujours dans la catégorie « développement humain faible ». En 2018, le Burundi s'est classé 185 sur 189 pays selon l'indice du développement humain. Parmi 189 pays et territoires⁴. En matière de capital humain, beaucoup reste à faire. Le pays est classé 138^e en 2018 avec un indice de 0,38 selon le classement par indice du capital humain de la Banque Mondiale. Il n'y a guère eu d'amélioration en 2020. Avec le taux de mortalité infantile de 0.94, un indice du capital humain est de 0,386 pour 2020 (indice du capital humain femme est de 0,426 contre 0,37 pour l'indice du capital humain homme), le pays est rentré dans la catégorie de l'indice de capital humain faible.

¹ Banque Mondiale, 2019, Burundi -Vue d'ensemble

² Banque de données de la BM, 2018; Évaluation du programme de pays de la FAO au Burundi (2012-2018), 2020, p.7. Selon BAD, 2018b (Annexe 10) : les jeunes enfants âgés entre 0 et 14 ans représentent 45,5% de la population totale respectivement

³ L'espérance de vie à la naissance au Burundi a augmenté de 13.8 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1.8 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 6.6 années. Le RNB par habitant du Burundi a diminué de près de 32.9 % entre 1990 et 2019.

⁴ Selon L'IDH de la L'IDH du Burundi en 2019, à savoir 0.433, est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547.

4. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2016-2017, le ratio de mortalité maternelle était de 334 pour 100.000 naissances vivantes ; ce taux de mortalité maternel fait partie des plus élevés au monde.^{5,6}

5. En matière de scolarisation, depuis 2013, le taux brut de scolarisation fait partie des meilleurs de l'Afrique (111% en 2019)⁷ mais le taux net de scolarisation des 7-12 ans ne suis pas la même tendance. En effet, 2017/2018, le taux net de scolarisation était de 86,1% selon l'Annuaire Statistique Scolaire (Décembre, 2018), ce qui montre qu'il y a aussi des enfants de cette tranche d'âge non scolarisés et ceux qui ont quitté prématurément l'école⁸. Le RNB par habitant du Burundi a diminué de près de 32.9 % entre 1990 et 2019⁹.

6. En termes d'égalité de genre dans l'accès à l'éducation on peut retenir que le pays a fait de très grandes avancées: seule une adolescente sur cinq entre dans l'enseignement secondaire; une femme sur cinq (entre 15 et 24 ans) est analphabète. Certains défis à relever pour une éducation sensible au genre incluent les grossesses et mariages précoces (8% des filles entre l'âge de 15 et 19 ans ont déjà commencé leurs vies reproductives), la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi que les stéréotypes du genre qui résultent en une inégalité dans la charge des tâches ménagères, portées par les jeunes filles. De plus, le taux de natalité est élevé chez les adolescentes avec 55,6 naissances sur un total de 1000¹⁰. Ce taux important de mortalité maternelle persiste en raison notamment de l'insuffisance du plateau technique des services de santé¹¹. Des efforts supplémentaires restent à faire pour l'éducation préscolaire où moins d'un enfant burundais sur dix (11,6%) a accès¹². Ce niveau d'éducation reste un défi principalement pour faciliter le travail des femmes et des jeunes filles mères en vue de leur autonomisation des femmes.

7. Selon la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS-III Burundi 2016-2017), 63.6% des femmes de 15-49 ans ont déclaré le manque de ressources financières comme cause principale de leur non accès aux soins de santé, tandis que 33.9% des ménages burundais ne scolarisent pas leurs enfants pour des raisons financières (ECVMB 2013-2014). Même s'il existe des causes non monétaire qui expliquent le niveau de pauvreté chez les enfants¹³, le ciblage des femmes et des jeunes filles et leur

⁵Selon l'EDS 2016-2017, depuis 2010, les taux de mortalité néonatale et infantile ont baissé de près de 40%, à 23 et 47 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. De plus, 83,9% des enfants sont nés dans des établissements de santé et 49,4% des nouveau-nés ont reçu des soins postnatals dans les deux jours suivant l'accouchement. Le taux de mortalité maternelle a également baissé de plus de 500 à 344 par 100 000 naissances vivantes, mais reste encore trop élevé.

⁶ Rapports sectoriels, PNDS-III (2019-2023) & EDS-III (2016-2017).

⁷ Depuis l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2005, le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire a atteint 120,3 % au cours de l'année scolaire 2018/2019 sans variation significative entre les provinces, les sexes ou les niveaux de richesse.

⁸République du Burundi-Ministère des finances, du budget et de la coopération au développement économique, 2020, Rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Burundi, p25

⁹ PNUD -Burundi, 2021, Rapport sur le développement humain 2020, Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, P3

¹⁰ Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2016-2017, le rapport de mortalité maternelle est de 334 décès pour 100000 naissances (<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR247/SR247.pdf>, P. 33) contre une moyenne de 239 dans les pays en développement (<https://www.who.int/fr/newsroom/fact-sheets/detail/maternal-mortality>). De plus, la grossesse chez les adolescentes influe négativement sur leur accès à l'éducation notamment. Selon le même rapport, au cours de l'année scolaire 2018- 2019, 1 524 cas de grossesses chez les élèves ont été enregistrés avec pour conséquence des interruptions / abandons scolaires.

¹¹ PNUD-Burundi 2021, Rapport sur le développement humain 2020, p 6.

¹² Burundi 2020, Rapport de l'examen volontaire sur la mise en œuvre des ODD, op. cit. p

¹³ Il est indiqué dans le Rapport de l'examen volontaire sur la mise en œuvre des ODD, 2020 qu' « En considérant la ligne de pauvreté nationale, plus d'enfants vivent dans des ménages pauvres (69%) plus que d'adultes (64.6%). Cette tendance reste la même en considérant les autres lignes de pauvreté internationales. De même, près de 1 enfant sur cinq (19.7%) des enfants vivant dans des ménages non pauvres, subissent cependant des privations dans au moins trois domaines (MODA ; 2017) ». Selon le même rapport, « Il existe donc des causes autres que financières qui expliquent le nonaccès aux services sociaux par les enfants (absence de services, mauvaise qualité de services, ignorance ou autres barrières culturelles, ...) ». (Burundi, 2020 : 30)

autonomisation notamment économique est un enjeu capital l'atteinte de l'objectif de développement du REAPP.

8. Malgré, l'amélioration de la situation sécuritaire¹⁴ dans le pays impliquant le retour progressif des populations déplacées et bien que l'économie burundaise ait commencé récemment à se redresser lentement, une certaine accélération de la croissance économique grâce à la reprise soutenue des activités agricoles, au plan social, la situation demeure précaire. La croissance économique est estimée à 0,3 % en 2020 contre 1,8 % en 2019. En 2020 le pays a connu une inflation (7,5 %), tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et la disponibilité limitée des produits de consommation importés. Cette faiblesse de la croissance économique par rapport à la croissance démographique entraîne une faible croissance du revenu par habitant, estimé à environ 276 dollars pour 2020¹⁵. Le Taux d'alphabétisation pour la population de + de 15 ans en 2018 est de 68.3%.

9. En d'autres termes, les différentes crises sociopolitiques qui ont secoué le Burundi ces dernières années ont généré une dégradation de l'ensemble des secteurs de développement économique du pays et entraîné de lourde perte en matière d'équilibre sociale sur l'ensemble du territoire. Le défi majeur pour le pays reste la lutte pour l'atteinte des ODD¹⁶ retenus dans le PND pour amorcer son développement.

II.1.1.Profil de Pauvreté et des inégalités dans le pays

10. Selon ISTEERU (2014), 58,3% de la population sont qualifiés de pauvres et la pauvreté monétaire individuelle s'élève à 64,6%. Le seuil de pauvreté défini par ISTEERU (2014) est 636 510 Francs Burundais (FBU) au niveau national par an, soit 1 744 FBU par jour. Le taux de pauvreté monétaire, en 2014, s'est établi à 64,6% de la population totale du Burundi contre 67,1% en 2006. Près de 2 burundais sur 3 ne parviennent pas à satisfaire quotidiennement leurs besoins alimentaires et non-alimentaires de base. Le même rapport indique que 72,7% des dépenses sont allouées à l'alimentation, alors que les sources de revenus sont limitées et très peu diversifiées toute chose qui en rajoute à la vulnérabilité des ménages déjà très pauvres. Le seuil de pauvreté national a été établi à 1 774 BIF (soit environ 0,9 USD) en 2014 (comparé à 67,1% de la population en 2006 avec un seuil de pauvreté de 1 303 BIF, soit environ 0,7 USD, par adulte et par jour).¹⁷

11. Le PNUD (2020) indique qu'en 2016/2017, l'ampleur (l'intensité) des privations s'élève à 54.3%¹⁸. Les données les plus récentes disponibles sur l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)¹⁹ montrent que la proportion de la population vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, ajusté en fonction de l'intensité des privations, est de 0.403. L'intensité des privations²⁰ au niveau national est de l'ordre de 54.3 %²¹. Les zones rurales restent plus fragiles que les zones urbaines où se trouvent concentrés l'essentiel des activités économiques et des services.

¹⁴ Le Burundi a été secoué par des crises socio-politiques récurrentes depuis plus de deux décennies qui ont fortement impacté la performance économique et sociale du pays

¹⁵ Données Banque Mondiale 2021,

¹⁶ L'analyse des indicateurs des six ODD retenus (4, 8, 10, 13,16 et 17) révèle que la dégradation de la situation sécuritaire a provoqué une poussée des homicides volontaires et des décès liés aux conflits. Le nombre de décès liés aux homicides et aux conflits pour 100 milles habitants est passé respectivement de 33,6 et 8 décès en 2015 à 40,3 et 10 décès en 2018. Il en est de même pour les victimes des violences physiques, psychologiques et sexuelles car, leur proportion est passée de 19,9% en 2015 à 25,1% en 2018.

¹⁷ Le rapport PNUD 2020 indique que le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté de revenu est de 71.8%. Le seuil de pauvreté international de 1,9 USD par habitant par jour, le taux de pauvreté du Burundi s'élève à 72,9%. Cela signifie que la pauvreté est d'environ 30 points de pourcentage plus élevé que la moyenne des pays à faible revenu (47,2%) et des pays de l'Afrique subsaharienne (42,7%), selon BM, 2016 (p. 15).

¹⁸ Le seuil de pauvreté international de 1,9 USD par habitant par jour, le taux de pauvreté du Burundi s'élève à 72,9%. Cela signifie que la pauvreté est d'environ 30 points de pourcentage plus élevé que la moyenne des pays à faible revenu (47,2%) et des pays de l'Afrique subsaharienne (42,7%), selon BM, 2016 (p. 15).

¹⁹ Les plus récentes données d'enquêtes publiées disponibles pour estimer l'IPM

²⁰ L'intensité des privations est la moyenne des scores de privation des personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle

²¹ PNUD –BURUNDI, 2020 Rapport sur le développement humain 2020, op. cit.

12. Les régions du nord et de l'est du Burundi comptent parmi les régions les plus pauvres du pays. Les trois provinces les plus pauvres - Ruyigi, Muyinga et Cankuzo - sont situées dans le nord-est et ont des taux de pauvreté de 85,4, 83,5 et 79,5 pour cent respectivement par rapport au seuil national de pauvreté, bien au-dessus de la moyenne nationale de 64,9 pour cent. Souffrant de la dégradation et de la rareté des ressources foncières, de la forte densité de population et de l'isolement des centres d'activité économique, les provinces du Nord-Est sont confrontées à de graves problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition. L'accès aux infrastructures et aux services de base est également limité dans le pays, mais surtout dans le nord-est.²²

13. Globalement, les causes de la pauvreté rurale sont multiples. On peut retenir principalement : (i) la faible disponibilité et maîtrise des facteurs de production et de valorisation agropastoraux, (ii) la disparition ou l'effondrement du tissu économique dû aux différentes crises, (iii) l'enclavement du pays et spécifiquement de ses zones rurales et la faible efficacité des services publics dans les zones rurales.

14. Pauvreté et vulnérabilité des ménages agricoles : Selon l'évaluation de la pauvreté de 2016 et l'enquête nationale sur les ménages la plus récente, environ 73 % de la population burundaise est considérée comme pauvre²³. C'est près du double de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (ASS) et des pays à faible revenu. Le Burundi souffre du taux de retard de croissance le plus élevé au monde (56 pour cent)²⁴ et la diversité alimentaire est bien en dessous des niveaux minimums acceptables.²⁵

15. Pour une population à plus de 90% agricoles, la terre constitue une limite à la production car la superficie moyenne nationale est de 0,5 ha par ménage, avec des provinces dont la densité dépasse 400 habitants au km². Cependant, les évolutions récentes affichent des augmentations provenant notamment de la production vivrière qui s'est accrue de manière substantielle avec une croissance de 26,3% entre 2017 et 2018 pour atteindre 5 722,1 tonnes (Enquête Nationale Agricole 2018) et de la pêche sur le Lac Tanganyika qui était en hausse de 9,1% en 2018 et a atteint 21 282 tonnes.

16. Selon les résultats de l'enquête agricole de 2011-2012²⁶, l'effectif des ménages agricoles du Burundi est estimé à 1.556.529 dont 1.221.688 dirigés par des hommes (78,5 %) et 334.841 dirigés par des femmes (21,5%). La taille moyenne d'un ménage agricole est de 5,1 personnes. La population agricole burundaise est estimée à 7.902.860 personnes. La désagrégation par genre montre une proportion de 48,4% d'hommes et de 51,6% de femmes agricoles.

17. Au plan social, il est noté une certaine hiérarchie dans les manifestations de la pauvreté. En effet, les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture sont parmi les plus pauvres car, ces ménages représentent près de 90% de la population et vivent dans des zones rurales. Ils dépendent essentiellement d'une agriculture de subsistance pluviale à petite échelle et concentrent parfois plus de 8 personnes pauvres sur 10. L'âge moyen des chefs de ménage est de 42,7 ans dont 40,4 ans pour les hommes et 51,1 ans pour les femmes. La densité de la population vivant dans les ménages agricoles est estimée à 305,6 personnes au km². Cette densité connaît d'importantes variations selon la province considérée. La densité la plus faible est enregistrée à Cankuzo (130,3 habitants au km²) et la plus élevée est observée à Kayanza (464,6 habitants au km²). La superficie totale des exploitations a été estimée en 2012 à 803.422 ha, soit en moyenne 0,516 ha par exploitation.

²² Les données de l'indice de vulnérabilité INFORM des Nations Unies montrent : a) sur la sécurité alimentaire, Ruyigi est la province la plus vulnérable, Ngozi étant la deuxième et Cankuzo la cinquième ; b) sur les infrastructures, Ruyigi est la deuxième et Cankuzo la troisième ; c) sur l'éducation, Muyinga la deuxième, Ngozi quatrième, Ruyigi cinquième et Cankuzo septième ; d) sur l'accès aux soins, Ruyigi est troisième et Cankuzo quatrième.

²³ ECVMB, *Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Burundais* (2017).

²⁴ Enquête démographique et de santé (EDS) 2016-2017.

²⁵ Environ 10 pour cent des enfants burundais de moins de 2 ans consomment un régime alimentaire minimum acceptable: Enquête démographique et de santé 2016-17.

²⁶ Burundi 2013, L'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012,

18. Le secteur agricole demeure une agriculture de subsistance, principalement traditionnelle, souvent, sans accès effectif à des systèmes d'irrigation performants et avec des rendements assez faibles. Les ménages burundais sont très exposés aux risques des aléas climatiques et autres facteurs impactant négativement leur productivité. Ce secteur ne participe qu'à hauteur de 40 pour cent au PIB du Burundi.

19. Par ailleurs dans les zones rurales notamment, près d'un ménage sur deux est en situation d'insécurité alimentaire chronique.²⁷ La persistance des catastrophes naturelles fréquentes et de grande envergure liées aux changements climatiques et les déplacés internes qu'elle génère constituent des facteurs qui exacerbent davantage la question de manque de terre et la difficulté à sécuriser ou formaliser la propriété des terres. La récurrence de ces catastrophes naturelles, notamment les pluies excessives, a contribué à accroître les vulnérabilités préexistantes.

20. D'autres contraintes majeures sont entre autres: (i) le manque des moyens financiers et matériels pour répondre aux besoins des personnes vulnérables les plus nécessiteuses; (ii) la persistance du phénomène des enfants en situation de rue, (iii) le faible niveau de coordination compte tenu de la dimension intersectorielle de la réintégration des sinistrés.²⁸

21. La faible productivité due entre autres à l'inadéquation entre intrants/technologies et mécanisation améliorés, l'insuffisance de compétences chez les agriculteurs, l'utilisation de pratiques agricoles dépassées et les conséquences des aléas climatiques sur la dégradation des sols déjà très pauvres pour la plupart. Cette situation est exacerbée par les possibilités limitées des ménages vulnérables pour conduire d'autres activités génératrices de revenus. Elle contribue également à la faiblesse générale de la production alimentaire nationale, qui, conjuguée aux faibles revenus limitent la demande de produits alimentaires importés ainsi que les disponibilités alimentaires dans le pays. A ces contraintes majeures s'ajoutent entre autres : (i) des sociétés coopératives en place sur les collines qui ne sont pas encore bien fonctionnelles ; (ii) des cas de détournements des parts sociales ; (iii) des groupements communautaires d'épargne et de crédits qui ne sont pas très développés ; (iv) certaines personnes qui ne remboursent pas les crédits ; (v) des conflits qui conduisent à des dislocations de quelques groupements²⁹. Les effets de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) ont également constitué des facteurs de fragilisation des populations les plus vulnérables.

II.1.2. Facteurs aggravant la vulnérabilité des ménages ruraux.

22. La population burundaise est essentiellement rurale (9,7 millions de la population vivent en milieu rural). Près de 80 pour cent de la population totale vivent essentiellement de l'agriculture et l'élevage qui sont des secteurs économiques très sensibles au climat. En effet, le pays est régulièrement soumis aux effets des catastrophes naturelles principalement les inondations qui touchent régulièrement des cultures, des habitations³⁰ et qui provoquent la perte des biens de nombreuses populations. Cet état de fait fragilise davantage la situation nutritionnelle et alimentaire en l'occurrence des plus vulnérables et provoque des déplacements de populations à la recherche d'un abri et de moyens de subsistance.³¹

23. Par ailleurs, selon les données de la Banque mondiale 2019, la densité foncière est élevée, la taille moyenne des terres est de 0,4 ha par ménage. La superficie des

²⁷ Rapport OCHA 2021, op.cit. p16

²⁸ Rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD, op.cit., p85

²⁹ Burundi, 2020, op. cit. p33

³⁰ Selon OCHA 2021, le Burundi a enregistré entre janvier et octobre 2020 près de 18 099 maisons partiellement ou complètement détruites. Cette situation récurrente affecte les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations principalement celles déjà très vulnérables

³¹ Selon OCHA (2021), par exemple pour 2020, le manque de terres durables et disponibles a résulté en la création de sites de déplacement spontanés à la suite des inondations ayant eu lieu durant la première partie de l'annexe 2020, notamment à Gatumba (Bujumbura), où plus de 24 043 personnes (OCHA, Flash Update du 16 septembre 2020) ont trouvé refuge temporairement, en attendant la possibilité de mise en œuvre de solutions plus durables.

principaux écosystèmes naturels a été de 413 083 ha de 2009 à 2011 et de 462 483 ha de 2012 à 2018. Elle est composée principalement de 623.242 ha de superficie physique cultivée pendant les saisons A, B et C, soit 77,6% de la superficie totale des exploitations. Les autres composantes sont : les jachères avec 63.612 ha (7,9% de la superficie totale des exploitations), les prairies et pâturages occupant 59.584 ha (7,4%), les boisements sur 56.871 ha (7,1%) et les étangs avec 114 ha ne représentent que 0,01% de la superficie totale des exploitations³².

24. Les contraintes majeures des sites en exploitation sont entre autres: (i) les feux de brousse; (ii) l'insuffisance de synergie et de collaboration effective des ministères concernés par les questions de biodiversité; (iii) l'inexistence d'une loi sur l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation durable des ressources naturelles³³. En terme de perspectives en matière d'accès à la terre, le Gouvernement envisage de: (i) Maintenir les superficies des principaux écosystèmes naturelles; (ii) éradiquer en toute force les feux de brousse; (iii) augmenter le nombre de gardes forêt; (iv) mettre en place un cadre juridique favorisant la protection des espèces et des populations menacées; (v) diffuser suffisamment les thèmes relatifs à la biodiversité en qualité et en quantité; (vi) impliquer les populations locales et autochtones dans la gestion des écosystèmes, (vii) préserver les ressources génétiques, etc.³⁴

25. Accès à l'eau potable : En 2019, le taux d'accès à l'eau potable est de 83% en milieu urbain contre 60% en milieu rural présentant un déficit respectif de 17% et de 40%³⁵. Selon le PND (2018-2027), le taux de couverture en eau potable en milieu rural a connu une légère régression, suite à la croissance démographique plus rapide que celle des infrastructures.

II.1.3. Question des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes et l'aggravation de la pauvreté des ménages agricoles.

26. En septembre 2019, le Burundi a accueilli 85 894 réfugiés et demandeurs d'asile, presque tous originaires de la République démocratique du Congo (RDC). Parmi la population réfugiée, dont une partie se trouve dans le pays depuis les années 90, 48 269 vivent dans l'un des cinq camps de réfugiés situés dans les provinces du nord-est. Les 37 625 autres vivent à l'extérieur des camps, principalement à Bujumbura. Par ailleurs, la poursuite du Programme de Rapatriement Volontaire (VolRep) qui a démarré en 2017 avec la République Unie de Tanzanie inclut depuis 2020, la République du Rwanda et la République démocratique du Congo³⁶ augmentant ainsi l'ampleur du rapatriement volontaire.

27. Les inondations en 2020 ont également résulté en l'apparition de sites de déplacement dans la localité de Gatumba (Bujumbura), hébergeant 24 023 personnes (OCHA, Flash Update du 16 septembre 2020). Les personnes déplacées internes (PDI) sont principalement concentrées dans les provinces de Bujumbura Mairie (28 459 personnes) et Bujumbura (27 563) mais on note également des concentrations importantes au niveau de Cankuzo (14 419), de Cibitoke (9 767), et de Bubanza (8 667).

28. Au niveau du rapatriement volontaire des réfugiés burundais en provenance des pays voisins, plus de 99 391 personnes étaient recensées en date du 30 septembre et plus de 66 pour cent des ménages rapatriés restaient en besoin d'un abri. Ces retours se font principalement dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Makamba. Ces régions doivent faire l'objet d'une attention particulière selon OCHA (2021), Pour l'année 2021, 248 000 personnes ont été identifiées en besoin d'une aide en abris et Article Non Alimentaire (ANA), dont 131 000 PDI. Ces types de besoin en abris et ANA se traduit généralement par une augmentation conséquente de la vulnérabilité des ménages, et notamment par leur exposition à des problématiques

³² Burundi 2013, L'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012

³³ Idem, Burundi 2020, op. cit. p98.

³⁴ Idem, Burundi 2020, op. cit. p98.

³⁵ Rep Burundi, op.cit.

³⁶ Ocha, 2021, *Aperçu des Besoins Humanitaires au Burundi In Cycle de Programme Humanitaire 2021*, P20

d'hygiène, de santé ou de protection. Parmi ces PDI, 83 pour cent ont déclaré s'être retrouvées dans une situation de déplacement en raison des catastrophes naturelles. Elles sont à près de 80% hébergées au sein des communautés hôtes qui voient une pression supplémentaire s'ajouter sur leurs ressources déjà limitées. Le HCR estime que le nombre de personnes rapatriées approchera 250 000 (près de 100 000 rapatriés sont déjà enregistrés et 143 000 autres sont planifiés).

29. Les contraintes majeures au niveau du rapatriement sont entre autres: (i) l'insuffisance d'information sur les réalités du pays; (ii) le profit des pays limitrophes sur les personnes déplacées; (iii) la persistance des rumeurs; (iv) l'insuffisance des moyens pour l'assistance; et (v) la réinsertion et la réintégration des rapatriés³⁷.

30. La présence de réfugiés a eu des effets mitigés sur les communautés d'accueil. D'une part, elle a causé des dommages à l'environnement, mis à rude épreuve les services de base, dépeuplé le bétail et les ressources halieutiques et créé une concurrence pour les ressources de base comme l'eau et le bois de chauffage³⁸. Toutefois, les communautés d'accueil ont également bénéficié de l'augmentation des possibilités d'affaires et de commerce. En plus de la présence de réfugiés, en juillet 2019, il y avait 109 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays³⁹. Les évaluations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) montrent que les personnes déplacées sont confrontées à des difficultés majeures pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et accéder aux services de base.^{40,41}

31. Conséquence de la présence des réfugiés, des rapatriés et des déplacés interne sur les conditions de vie des ménages. Les effets des catastrophes naturelles (principalement des inondations) et la poursuite du Programme de Rapatriement Volontaire (VolRep) qui a démarré en 2017 avec la République Unie de Tanzanie et qui inclut, depuis 2020, la République du Rwanda et la République démocratique du Congo engendrent de nombreuses conséquences sur les conditions de vies des ménages principalement ceux d'accueil. Le rapport de OCHA 2021 indique qu'entre janvier et octobre 2020, près de 18 099 maisons ont été partiellement ou complètement détruites. Ces destructions s'accompagnent souvent de la perte quasi-totale des biens.

32. En raison des impacts de l'absorption par la communauté hôte de nouvelles arrivées mais aussi pour des raisons de cohésion sociale, la prise en compte des besoins de cette communauté, également vulnérable, est nécessaire. En effet, plus de 27 000 personnes de la communauté hôte sont ainsi affectées parce que hébergeant des personnes affectées par les aléas climatiques (mais qui ne se sont pas déplacées, par manque de moyens ou en raison des efforts de la communauté humanitaire) juste après la catastrophe.

II.1.4. Pauvreté et inégalité de genre

33. Les femmes et les filles représentent plus 50,8 pour cent des burundais (contre 49,2 pour les hommes et les garçons). Sur le plan national, la Constitution garantit le principe d'Égalité des sexes et instaure un mécanisme de quota d'au moins 30% pour améliorer la participation politique des femmes dans les instances de prise de décisions. En dépit d'un système juridique formel qui garantit l'égalité des sexes, les femmes et les filles se heurtent à des obstacles importants, notamment un niveau d'éducation et des résultats sanitaires inférieurs. Les femmes sont également désavantagées sur le marché

³⁷ Rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD, op.cit., p85

³⁸ Trois des quatre provinces cibles du projet proposé (Muyinga, Ruyigi et Cankuzo) sont parmi les plus gravement dégradées du pays sur le plan environnemental. (Banque mondiale, 2018).

³⁹ Les réfugiés vendent des produits d'aide alimentaire moins courants dans la communauté d'accueil, comme le riz et l'huile, en échange de légumes frais (manioc et haricots). (PAM/CRHC 2014).

⁴⁰ Voir OIM mai 2019, "Aperçu de la situation humanitaire des personnes déplacées au Burundi. "

⁴¹ Des sources latentes de conflits sont également perceptibles du fait que « Dans le cas des rapatriements et des retours spontanés, les personnes retrouvent parfois leurs terrains investis par des membres de leur famille ou de la même communauté » (OCHA, 2021 : 62).

du travail où, surtout dans les zones rurales, elles ont tendance à être confinées dans des emplois moins bien rémunérés.

34. Des progrès notables ont été réalisés quant à la participation des femmes dans la vie politique⁴². Toutefois, les inégalités de genre demeurent importantes sur le plan social. L'IDH du Burundi est de 0.432 pour les femmes, contre 0.432 pour les hommes, ce qui donne un IDG de 0.999 et place le pays dans le groupe des pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est élevé (écart absolu inférieur à 2,5 %).⁴³

35. Avec un IIG de 0.504, le Burundi est classé au 124^e rang sur 162 pays dans l'indice 2019. Cet indice est interprété comme une perte du développement humain imputable à l'inégalité entre les hommes et les femmes. Le score élevé du Burundi est principalement lié à la santé reproductive des femmes et à leur autonomisation et à leur participation au marché du travail.

36. En effet, bien qu'une analyse comparative entre les sexes effectuée en 2017 ait mis en lumière un certain nombre de progrès, plusieurs lacunes importantes en matière d'équité entre les sexes ont été relevées, notamment : a) L'accès limité des femmes au crédit et à des emplois mieux rémunérés ; b) L'exclusion des femmes de la planification et de la prise de décisions en matière de développement ; c) L'accès inéquitable aux actifs (par exemple, 17 % seulement des propriétaires fonciers du pays sont des femmes) ; et d) Une alimentation plus nutritive est souvent attribuée aux hommes de la famille.⁴⁴

37. Si le taux d'activité des femmes est de 80.4 % contre 77.8 % pour les hommes, les inégalités de genre sont encore très importantes au niveau de l'accès aux opportunités économiques et exacerbent le phénomène de la pauvreté des femmes notamment pour les plus vulnérables (Batwas, femmes rapatriées/déplacées internes, filles- mères, femmes albinos, femmes vivant avec un handicap, veuves, etc.). Ces inégalités touchent : a) L'accès limité des femmes au crédit et à des emplois mieux rémunérés ; b) L'exclusion des femmes de la planification et de la prise de décisions en matière de développement ; c) L'accès inéquitable aux actifs (par exemple, 17 % seulement des propriétaires fonciers du pays sont des femmes) ; et d) Une alimentation plus nutritive est souvent attribuée aux hommes de la famille.⁴⁵

38. En effet, des barrières structurelles empêchent les femmes d'exercer leurs droits sociaux et économiques les plus élémentaires. Ce qui en même temps constitue une menace pour leur intégrité physique, sexuelle et psychosociale (VSBG).

39. Par ailleurs, le pourcentage de la population Burundaise vivant en situation d'extrême pauvreté est de 38,7%, avec une concentration dans les zones rurales. Ces taux sont plus élevés chez les femmes, les Batwas et les personnes déplacées internes (PDI)⁴⁶. Le coefficient de Gini (niveau d'inégalité) du Burundi en 2016 n'est pas très élevé (ce taux est environ 37,3, en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu). Mais de grandes disparités subsistent en termes de bien-être, entre les milieux ruraux et ceux urbains.

⁴² Selon OCHA 2021, à la suite des élections de mai 2020 et grâce au système de quotas, les femmes détiennent 40 pour cent des sièges à l'Assemblée nationale (contre 32 pour cent avant) et 45 pour cent au Sénat (contre 42 pour cent avant). Parallèlement, 30 pour cent des membres du Gouvernement sont des femmes. En outre, la représentation des femmes à d'autres niveaux de l'administration reste limitée

⁴³ Rapport PNUD -Burundi 2021, op.cit.

⁴⁴ Victoria Rames, Clémence Bununagi et Caritas Niyonzima (2017) *USAID/Burundi Gender Analysis Report*. Préparé par Banyan Global.

⁴⁵ Victoria Rames, Clémence Bununagi et Caritas Niyonzima (2017) *USAID/Burundi Gender Analysis Report*. Préparé par Banyan Global.

⁴⁶ PNUD, 2010; PNUD, 2015. BAD, 2018b souligne par rapport à l'IDH au Burundi le faible niveau de l'espérance de vie (57,1 ans en 2015), la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la précarité des services sociaux de base.

²⁴ Sur une échelle de 0 (Egalité parfaite ou répartition uniforme) à 100 (inégalité parfaite, accaparement par un seul individu). BM, 2016, p.17.

40. Selon la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS-III Burundi 2016-2017), 63.6% des femmes de 15-49 ans ont déclaré le manque de ressources financières comme cause principale de leur non accès aux soins de santé, tandis que 33.9% des ménages burundais ne scolarisent pas leurs enfants pour des raisons financières (ECVMB 2013-2014). En considérant la ligne de pauvreté nationale, plus d'enfants vivent dans des ménages pauvres (69%) plus que d'adultes (64.6%) Cette tendance implique qu'en terme de ciblage l'accent doit être porté sur les ménages avec des enfants de moins de 15 ans.

41. Au total, en dépit du rôle essentiel dans l'assurance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, les femmes restent confrontées à un accès inéquitable aux facteurs de production, dont la propriété foncière. Moins de 15 pour cent des terres enregistrées au nom de personnes physiques le sont au nom d'une femme, individuellement ou solidairement⁴⁷ Cette situation est aggravée par le fait que les femmes, surtout dans les zones rurales, ne participent pas souvent à la gestion des biens et des revenus familiaux.

II.1.5. Jeunes et question de pauvreté au Burundi

42. La population burundaise est caractérisée par sa jeunesse. Les moins de 25 ans représentent 63 pour cent de la population. Sur le plan social, le Gouvernement burundais a effectué des efforts significatifs ces dernières années pour faciliter l'accès à l'éducation pour cette catégorie de la population. Ainsi, à la suite de l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2005, le taux brut de scolarisation pour l'année scolaire 2018/2019 est passé à 120,3 pour cent sans variations significatives entre les provinces, le sexe ou le revenu des ménages. Toutefois, l'accès à l'emploi reste un défi chez les jeunes. Le taux de chômage atteint 55,2 pour cent chez cette catégorie de la population et les effets de la Covid-19 pourraient exacerber cette situation. Au regard de l'ampleur du problème et de son possible impact sur la situation sécuritaire, l'accès des jeunes à l'emploi a été inscrit par le nouveau gouvernement parmi les six priorités pour les cinq prochaines années dans son discours d'investiture du 18 juin 2020.

43. Pour mémoire, le rapport de l'étude sur l'état des lieux de l'emploi des jeunes au Burundi (2016)⁴⁸ avait fait le constat que le chômage chez les jeunes est trois fois plus élevé que chez les personnes âgées de 35 ans et plus. Sous ce même angle, le rapport avait mis en évidence les principales caractéristiques de l'emploi des jeunes qui sont notamment (i) l'insuffisance des données statistiques fiables et actualisées, (ii) l'absence d'une stratégie cohérente de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, et (iii) de fortes disparités sur le marché de l'emploi. Sur ce dernier point, le rapport distingue les disparités liées aux secteurs d'activités où les indicateurs font état de 88,57% des travailleurs qui sont dans le secteur primaire, 1,80% dans le secteur secondaire et 9,63 % dans le secteur tertiaire. Le rapport montre aussi qu'il y a des disparités liées à la géographie. En effet, selon le milieu de résidence, le sous-emploi concerne plus les actifs occupés en milieu rural qu'en milieu urbain avec des taux respectifs de 42,3% et 30,1%. Pour ce qui est du taux de chômage, le Burundi affiche un taux de chômage extrêmement élevé : 14,6% en milieu urbain contre environ 11% en milieu rural. D'autres disparités sont liées à la formation. Les analyses font apparaître que le chômage touche 10,7% des actifs qui ne sont pas allés à l'école, 13,7% de ceux ayant fréquenté le primaire, 18,9% de ceux qui ont le niveau du secondaire général, et enfin 12% des actifs ayant suivi un enseignement supérieur. Au niveau des caractéristiques sociodémographiques des jeunes, le rapport montre que les jeunes femmes sont moins embauchées que les jeunes hommes. En effet, en effectuant la moyenne nationale par rapport aux milieux de résidence, 66,4% de jeunes hommes sont en emploi contre seulement 33,6% de jeunes femmes en emploi. Quant aux difficultés que rencontrent les jeunes en quête d'emploi, ceux du milieu rural évoquent à 52,9% le manque d'opportunités ; 23,5% parlent du manque d'expérience ; 11,1% évoquent l'inadéquation

⁴⁷ OCHA 2021, op.cit.

⁴⁸ <https://www.adisco.org/rapport-final-letude-reja-adisco.pdf>

entre profil et offre d'emploi tandis que 12,5% s'expriment en disant qu'ils sont victimes de la discrimination. Pour ce qui est des perspectives des jeunes, une forte proportion de ces derniers (60,3%) en milieu urbain et 60,4% en milieu rural aspirent à l'auto emploi tandis que 30,3% des jeunes du milieu rural et 26,8% du milieu urbain aspirent à un l'emploi salarié.

44. Il ressort du Programme Pays Pour La Promotion Du Travail Décent (PPTD) 2020-2023 De La République Du Burundi (BIT-Gouvernement du Burundi)⁴⁹ que l'agriculture est le premier pourvoyeur d'emploi avec un taux de 85,8% suivi par les services avec 7,3%, l'industrie avec 3,6% et enfin le commerce avec 3,4%. En milieu rural, 91,3% soit plus de 9 emplois sur 10 sont dans la branche « agriculture ». Globalement, le secteur informel concentre la majeure partie des emplois (93,5%). Dans ce secteur, les femmes prédominent à 56,3% contre 43,7% pour les hommes. Quant au secteur public, les actifs s ne représentent que 2.3%. Le marché du travail a une capacité d'absorption limitée au regard du nombre important des jeunes qui y entrent chaque année. Cette situation s'explique, entre autres, par le faible développement du secteur privé. A cela s'ajoute, du fait des faibles performances du système éducatif, l'inadéquation persistante entre les compétences et les besoins du marché du travail due à l'absence de politique appropriée de développement de l'enseignement technique et professionnel. Comme dans les autres pays, les causes du chômage des jeunes au Burundi sont multiples et complexes. Elles relèvent aussi bien des facteurs de l'offre que de la demande. Du côté de la demande, il s'agit essentiellement de la faiblesse de la croissance en raison principalement d'un secteur privé embryonnaire qui crée peu ou pas d'emploi ; d'une fonction publique contrainte à limiter les recrutements dans les secteurs stratégiques. Il convient également d'ajouter la forte croissance démographique qui entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Du côté de l'offre, la formation n'est généralement pas adaptée aux besoins du marché du travail et reste souvent trop théorique, et ne favorise pas, par conséquent l'esprit d'entreprise et la créativité.

45. Le Document de Stratégie Pays (DSP) de la BAD pour le Burundi 2019-2023 souligne que ce dernier est confronté à un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes avec un taux de chômage des jeunes estimé à 65 % en décembre 2017 et donc préoccupant. Les raisons évoquées pour expliquer cette situation sont, entre autres, le faible développement du secteur privé, les difficultés d'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs, les faibles performances du système éducatif, l'inadéquation persistante entre les compétences et les besoins du marché du travail due à l'absence de politique appropriée de développement de l'enseignement technique et professionnel. La même stratégie reconnaît que des initiatives en appui à la création d'emplois des jeunes (incubateur de projets, installation des jeunes dans des projets d'élevage et l'agriculture notamment) ont été lancées par les autorités au cours de ces dernières années mais qu'elles restent peu coordonnées et insuffisantes au vu de l'importance des besoins. Dès lors, ce DSP souligne la nécessité d'identifier les voies d'appuyer le développement du secteur privé pour qu'il puisse créer plus d'emplois et contribuer à réduire l'ampleur du phénomène de chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes.

46. Il ressort donc de ce qui précède que la réduction du chômage des jeunes nécessite des interventions a plusieurs niveaux. S'il est vrai que le développement du secteur privé est potentiellement pourvoyeur d'emploi, il n'en demeure pas moins que cela nécessitera encore assez de temps. Suivant Doing Business, le Burundi a régressé en matière de facilité à créer une entreprise entre 2019 et 2020⁵⁰. Cependant le nombre de procédures (4) reste inchangé et la durée moyenne de 5 jours. Malgré ces statistiques encourageantes, d'autres conditions doivent encore être réunies pour des investissements à même d'inverser les tendances actuelles compte tenu de la croissance démographique au Burundi. **La priorité devrait donc être dans un premier temps de**

⁴⁹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_754727.pdf

⁵⁰ <https://francais.doingbusiness.org/fr/data/exploreeconomies/burundi>

procéder à la promotion de l'auto-emploi conformément aux aspirations des jeunes et aux réalités contextuelles.

47. Le Gouvernement est fortement engagé pour la réduction du chômage des jeunes. Le Burundi a adopté, en novembre 2014, une Politique nationale de l'emploi (PNE) et une stratégie de sa mise en œuvre a été validée en avril 2018 avec le soutien des PTF et en particulier le PNUD. La Politique Nationale de l'Emploi s'articule autour de cinq axes à savoir

: Axe 1 : Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.

Axe 2: Développer les compétences et l'employabilité.

Axe 3: Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents.

Axe 4: Instituer une politique de dialogue et de la gouvernance du marché du travail.

Axe 5: Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et l'inclusion sur le marché du travail.

48. La politique n'a pas été soutenue par des programmes d'investissements publics / privés stratégiques en faveur de l'emploi dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre (agriculture, infrastructures, mines, services, etc.). Cependant, il est à souligner que des initiatives en appui à la création d'emplois des jeunes ont été lancées mais elles restent peu coordonnées et insuffisantes au vu de l'importance des besoins au niveau national. De même, la mise en place d'une Politique Nationale de l'Emploi et la création de structures en charge de l'emploi en général et l'emploi des jeunes en particulier tels que l'Agence Burundaise pour l'Emploi des Jeunes (ABEJ) et l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main d'œuvre (OBEM), démontrent la volonté pour la promotion de l'emploi décent au Burundi. Le Gouvernement du Burundi alloue annuellement un budget pour financer le stage de premier emploi et d'autres formations en entrepreneuriat à travers l'Agence Burundaise pour l'emploi des jeunes (ABEJ) créée en 2010 par décret n°100/92 du 31 mai 2010.

49. La stratégie de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi pour la période 2018-2022 a identifié les défis suivants: (i) une croissance économique non soutenue ne créant pas des emplois; (ii) l'inadéquation formation-emploi; (iii) la pression démographique galopante sur les terres ; (iv) les emplois en milieu rural non diversifiés ; (v) le non-développement du système d'information sur le marché du travail (SIMT); (vi) la déconsidération de la dimension genre en matière de l'emploi , (vii) la faible couverture de la protection sociale en matière d'allocation de chômage, (viii) les politiques macro-économiques peu incitatives pour la création des PMI/PME ; (ix) la législation du travail du Burundi non harmonisée avec les autres textes et le contexte régional ; (x) les ressources techniques, matérielles et financières insuffisantes pour la mise en œuvre de la PNE ; (xi) l'absence des textes marquant les allocations au chômage.

50. Le diagnostic du marché du travail opéré en prélude de l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PAN EJ) résume les principaux problèmes du chômage des jeunes. Ces problèmes se résument par : ✓ l'inadéquation entre la croissance démographique et la croissance économique ✓ les perspectives sectorielles moins ambitieuses et pauvres en emplois ✓ la forte orientation de la population active dans l'agriculture ✓ la faible participation des jeunes au marché ✓ la précarité des emplois existants ✓ l'inadéquation Formation - Emploi ✓ le secteur Privé moins développé ✓ l'absence de coordination des interventions sur l'emploi ✓ l'absence de données actuelles et fiables sur l'emploi et le travail ✓ l'insuffisance et l'asymétrie du système d'information du marché du travail (faiblesses des infrastructures et mécanismes de production et de diffusion d'information sur les offres d'emplois, opportunités d'informations concentrées à Bujumbura). Face à cette situation et conscient des dangers que représentent des enjeux du chômage des jeunes dans le pays, le gouvernement de

la République du Burundi a décidé d'opérationnaliser la politique nationale d'emploi et sa stratégie de mise en œuvre et conformément aux orientations du Plan National de Développement du Burundi (PND2018-2027).

51. Le PANEJ est élaboré pour un cycle de quatre années allant de 2021 à 2024. Il va appuyer et valoriser les initiatives encourus. Il est articulé autour de sept orientations stratégiques, définies comme suit :

1. Planification, programmation, budgétisation, pilotage et suivi évaluation des programmes sectoriels sensible à l'emploi et au travail décent
2. Mise en adéquation entre la Formation – les besoins du marché du travail
3. Dynamisation du secteur privé et amélioration du climat des affaires
4. Promotion du travail décent des jeunes
5. Amélioration de la gouvernance du marché du travail en faveur des jeunes
6. Mise en place et opérationnalisation d'un Système d'informations sur le marché du travail (SIMT)
7. Promotion et développement de l'entrepreneuriat et l'auto-emploi en faveur des jeunes

52. Ces sept options ou orientations ou axes stratégiques d'intervention du PANEJ ont pour encrage les instruments programmatiques (PND, PNE, PNJ, etc) et juridiques nationaux ainsi que tous les instruments sous régionaux et internationaux que le Burundi a signé et ratifié. Dans la perspective des sept options stratégiques, le PANEJ se donne pour objectif de réduire considérablement le chômage en facilitant l'accès à l'emploi pour les jeunes burundais âgés de 18 à 35 ans.

53. Le PRODER contribuera à la mise en œuvre du PANEJ.

54. Le travail des enfants est une réalité au Burundi comme dans d'autres pays du monde. Sur le plan juridique, la Loi 1/11 du 24 novembre 2020 portant révision consacre en sa Section 3 l'interdiction du travail des enfants et de ses pires formes. Cette loi prévoit l'âge de 16 ans comme âge d'admission au travail avec une ouverture pouvant permettre d'admettre des jeunes dès l'âge de 15 ans.

55. Il ressort du Programme Pays Pour La Promotion Du Travail Décent (PPTD) 2020-2023 que le Burundi a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, à savoir les deux conventions fondamentales nos 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective, les deux conventions fondamentales nos 100 et 111 sur la non-discrimination, les deux Convention sur l'élimination du travail des enfants Nos. 138 et 182 ainsi que les deux conventions fondamentales nos sur le travail forcé. 29 et 105. Le pays n'a cependant pas encore ratifié le Protocole de la Convention 29 sur le travail forcé, adoptée en 2014 et particulièrement utile pour lutter contre la traite des personnes à des fins de travail. S'il est positif que le pays ait ratifié les huit conventions fondamentales (à l'exception du Protocole N° 29), il convient de noter que la CEACR a formulé des commentaires concernant leur mise en œuvre dans la pratique et qu'un suivi est nécessaire à cet égard. En ce qui concerne l'élimination du travail forcé ou obligatoire, le Burundi a inscrit le principe dans le Code du travail à travers l'article 2 du Code du travail qui dispose que "le travail forcé ou obligatoire est absolument interdit ». Le gouvernement du Burundi a en outre pris des mesures et adopté des lois pour abolir les pires formes de travail des enfants tout en notant que le travail des enfants est étroitement lié à la pauvreté et au manque d'emplois productifs et de mécanismes de protection sociale. Un tableau plus complet des problèmes qui restent à résoudre en ce qui concerne la mise en œuvre des huit conventions fondamentales est disponible dans les commentaires de la CEACR. En protégeant les droits des enfants, en particulier des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV), il est important de noter que le Burundi a réalisé des progrès significatifs dans la protection des droits des enfants en développant des lois, des politiques et des stratégies, qui protègent les droits des enfants. Cependant,

beaucoup reste encore à faire. Le Burundi a en outre ratifié deux des quatre conventions de gouvernance, à savoir la Convention n° 144 de 1976 sur les consultations tripartites (normes internationales du travail) et la Convention n° 81 sur l'inspection du travail (industrie et commerce) de 1947. Deux autres conventions de gouvernance restent à ratifier, notamment la Convention n° 129 de 1969 sur l'inspection du travail (agriculture), ainsi que la Convention n° 122 de 1964 sur la politique de l'emploi. Enfin, 21 conventions techniques ont été ratifiées, dont 11 sont en vigueur.

56. Genre, Jeunes et sécurité alimentaire : Outre les facteurs climatiques défavorables à la production agricole, les inégalités de genre contribuent à la malnutrition. Très souvent la femme burundaise, qui pourtant joue un rôle primordial dans l'alimentation du ménage comme dans la production agricole, n'est pas en mesure d'influencer positivement l'alimentation des ménages. Le système patriarcal lui accorde très peu de pouvoir décisionnel sur la santé et les dépenses d'où sa capacité réduite à choisir, acheter, produire, consommer et préparer une alimentation nutritive.

57. Au niveau des jeunes, il apparaît une faible implication des jeunes filles et garçons dans les activités ou interventions de nature à préserver la sécurité alimentaire. La faible exploitation de leur dynamisme, pourtant futurs pères et mères de la famille, responsables et gestionnaire de la nutrition dans leurs ménages respectifs.

II.1.6. Peuples autochtones et autres groupes vulnérables et la pauvreté

58. Malgré une amélioration sensible de la situation humanitaire au Burundi en 2017-2018, 1,77 million de personnes ont encore besoin d'assistance humanitaire.³⁰ Certains groupes sont souvent identifiés comme potentiellement plus vulnérables : les femmes, les jeunes, les déplacés, ainsi que les Batwas. (i) les femmes: malgré leur contribution significative à l'économie du pays, la majorité des femmes n'a aucun contrôle sur les facteurs de production ni sur les revenus du ménage et ont encore peu d'accès aux services d'appui. En outre, près de 90% du travail non rémunéré est en effet exercé par des femmes. Leur productivité et bien-être sont aussi négativement affectés par les violences basées sur le genre. Quelques catégories de femmes spécialement vulnérables sont constituées par les femmes veuves et chefs de ménages monoparentaux, celles affectées par le VIH/SIDA et handicapées; (ii) les jeunes: Le niveau élevé du chômage chez les jeunes est un défi politique et social majeur, étant donné qu'il peut jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale des communautés et contribuer à une augmentation de la violence sociale. Il n'y a pas de concept harmonisé sur la tranche d'âge considérée comme «jeune» au Burundi, ni dans les documents gouvernementaux ni de plusieurs bailleurs.

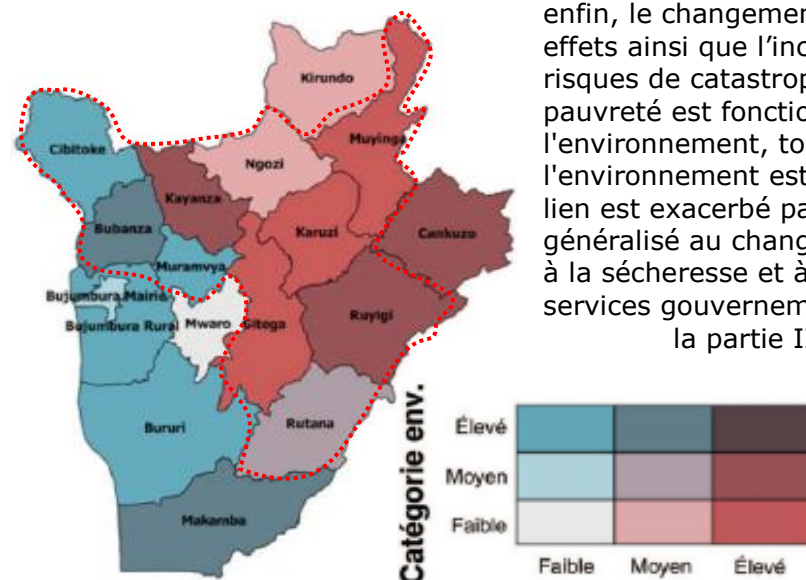
59. Les Batwas : L'analyse des informations disponibles révèle l'existence de groupes marginalisés et surtout très vulnérable dont principalement les Batwas. Ces derniers font partie des minorités ethniques vulnérables. Ils sont environ 78 000 habitants des forêts (chasseurs-cueilleurs), sont éparpillés dans plusieurs provinces. Ils ont progressivement perdu leur habitat traditionnel et leurs moyens de subsistance et vivent dans des conditions de marginalisation et pauvreté. Ils vont rarement à l'école et mènent une vie misérable. Faute de terre, les Batwa manquent de terre et d'argile pourtant clé pour leur survie alimentaire

60. Autres groupes marginalisés : La question des populations déplacées internes, les rapatriés, réfugiés reste un défi capital dans la lutte contre la pauvreté. La signature des accords d'Arusha a facilité le rapatriement des réfugiés (plus de 570 000 retours entre 2002 et 2015). Selon l'UNDAF 2019-2023, les catastrophes naturelles et les crises politico-sécuritaires continuent de déclencher des mouvements de population. Le Burundi compte actuellement plus de 330 000 réfugiés dans les pays limitrophes et 112 522 PDI.

II.1.7. La question de pauvreté et l'environnement au Burundi

61. Au Burundi, une croissance démographique rapide a eu comme corollaire, le défrichement des forêts pour l'agriculture de subsistance. De plus, les pratiques non viables utilisées ont affecté la fertilité et à l'intégrité des sols; les ressources hydriques ont été polluées, impactant plusieurs secteurs dont la santé des populations souffrant déjà d'une pollution atmosphérique sévère due à la combustion de biocarburants; et

enfin, le changement climatique a amplifié ces effets ainsi que l'incidence et la fréquence des risques de catastrophes naturelles. Au Burundi, la pauvreté est fonction de la dégradation de l'environnement, tout comme la dégradation de l'environnement est fonction de la pauvreté. Ce lien est exacerbé par un contexte vulnérable généralisé au changement climatique, à l'érosion, à la sécheresse et à la mauvaise prestation des services gouvernementaux (plus de détails dans



la partie II sur les aspects environnementaux et climatiques). Compte tenu du lien entre bien-être socioéconomique et environnement, la pauvreté est étroitement liée à l'intégrité des ressources au pays (Fig. 1⁵¹) - avec le rouge plus prononcé dans la zone du projet.

II.1.8. Sécurité alimentaire et Nutrition

62. La sécurité alimentaire et nutritionnelle reste un défi majeur au Burundi malgré l'engagement et les efforts du Gouvernement. Elle est encore exacerbée par les chocs climatiques récurrents, qui se traduisent par une détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ainsi que par des déplacements internes.

63. Alors que 80% de la population burundaise dépend de l'agriculture comme principal moyen de subsistance pour sa survie, les chocs climatiques récurrents, l'accès à la terre pour la culture limitée en raison de la forte densité de population, associée à de faibles revenus, sont à l'origine de niveaux élevés d'insécurité alimentaire touchant 44,8% de la population avec 9,7% sous sa forme grave selon l'évaluation de la nutrition et de la sécurité alimentaire (JANFSA, 2018). Les provinces les plus touchées par une grave insécurité alimentaire comprennent Karuzi (18,8%), Gitega (17,5 %), Muramvya (16,0 %), Kirundo (14,3 %) et Mwaro (12,5 %). La disponibilité et l'accès à une alimentation nutritive est un handicap majeur pour un apport nutritionnel adéquat, jusqu'à 67% de la population n'ayant pas les moyens de s'offrir une alimentation nutritive (Fill the Nutrient Gap, 2019).

64. La malnutrition chronique tend à devenir structurelle au Burundi. L'Enquête démographique et sanitaire (EDS, 2016-2017) et l'évaluation conjointe de la nutrition et de la sécurité alimentaire (ENSNSAB 2018-2019) montrent une tendance à la baisse de la progression des enfants souffrant d'un retard de croissance par rapport à l'EDS 2010. Le taux de retard de croissance est passé de 58% (2010) à 56% (2017) puis à 54% en 2019. Malgré les progrès, le taux de retard de croissance reste constamment élevé, au-dessus du seuil d'alerte de 40% fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et nettement supérieur aux taux de prévalence moyen de retard de croissance (34%) des

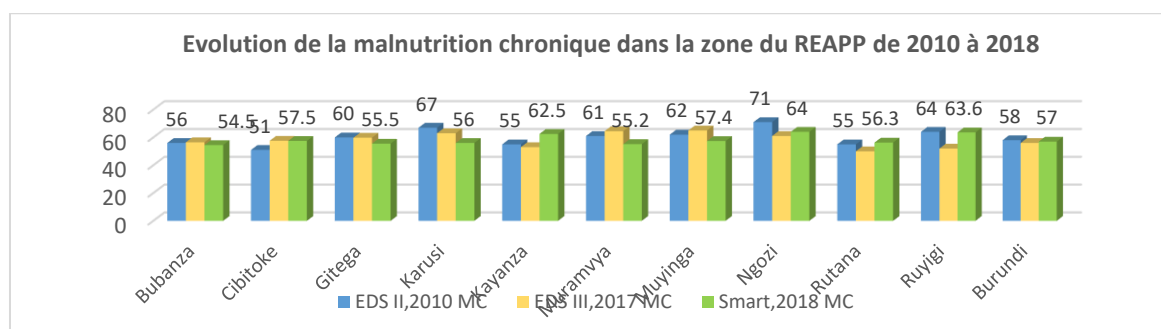
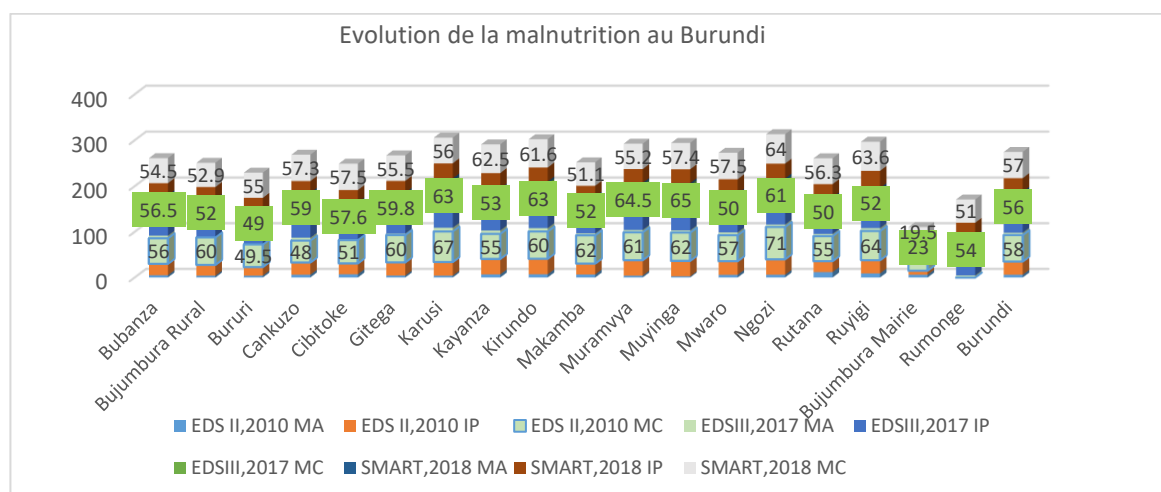
⁵¹ Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

pays de l'Afrique subsaharienne. Au Burundi, il est supérieur à 50 % dans toutes les provinces, sauf dans la capitale de Bujumbura qui est à un taux de prévalence de 23,7%.

65. Les résultats préliminaires de SMART, 2020 montrent une dégradation de la malnutrition aiguë globale (MAG) de 6,1% en 2020 contre 4,5% en 2018 et 5,1% en 2019. En plus des facteurs précités, la situation est exacerbée par l'impact socio-économique de la COVID-19 qui a provoqué un choc chez les enfants vivant déjà dans une situation très fragile. L'insuffisance pondérale est restée stable à 30%. Le taux de malnutrition est plus élevé chez les enfants dont les mères sont moins instruites.

66. Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par cette situation d'insécurité en raison de l'inégalité entre les sexes et des vulnérabilités structurelles. La prévalence de l'anémie globale est de 61% chez des enfants de 6 à 59 mois alors qu'elle est de 40 % chez les femmes entre 15-49 ans. Alors que les pratiques d'allaitement au Burundi sont généralement bonnes avec un allaitement maternel exclusif supérieur à 72%, l'alimentation complémentaire et le régime alimentaire des femmes restent médiocres avec seulement 10% des enfants âgés de 6 à 23 mois satisfaisant aux exigences du régime minimum acceptable (MAD) et 18% des femmes en âge de procréer (15-49 ans) répondant aux exigences minimales de diversité alimentaire pour les femmes (MDD-W). D'autre part, des progrès en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement restent insuffisants.

67. Selon les résultats de l'enquête SMART 2018, la situation nutritionnelle au niveau national y compris la zone d'intervention du REAPP se présente ainsi :



- **Contexte environnemental et climatique, tendances et implications**

III.1 La Géographie et le contexte environnemental du pays

68. Le Burundi est situé aux confins de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale et au cœur de la région des Grands Lacs. Il est entouré par le Rwanda, la République Unie de Tanzanie et la République Démocratique du Congo. Le climat du pays est tropical avec de fortes variations de températures et de précipitations dans les différentes zones

climatiques du pays.⁵² Malgré ses dimensions modestes, le Burundi se distingue par sa diversité de paysage, avec cinq régions éco-climatiques (la plaine occidentale de l’Imbo, l’escarpement occidental du Mimirwa, la crête Congo-Nil, les plateaux centraux, et les dépressions du Kumoso à l’Est et du Bugesera au Nord-Est).⁵³

69. Le relief du Burundi est dans l’ensemble accidenté, caractérisé par des collines au profil souvent convexe et dont les pentes fragilisent les sols vis-à-vis des risques d’érosion. Les sols du Burundi sont d’une fertilité relativement faible avec plus de 36% de sol acide présentant une toxicité aluminique.⁵⁴ Le couvert forestier du Burundi s’élevait à 6,6% du territoire en 2018, dont aucune forêt n’est considérée comme intacte⁵⁵. Le Burundi appartient à deux grands bassins hydrographiques africains (le bassin du Nil et du fleuve Congo) et est très riche en lacs naturels. Malgré cette richesse, l’eau est une ressource vulnérable dans le pays, avec une distribution spatio-temporelle des pluies inégale.⁵⁶ En terme de découpage territorial, le Burundi est subdivisé en 18 provinces⁵⁷ et 119 communes. Les communes rurales sont sous-divisées en zones et collines de recensement tandis que les communes urbaines en zones et quartiers. L’Accord d’Arusha et la loi communale du 20 avril 2005 (révisée en 2010 puis en 2014) ont jeté les bases du processus de décentralisation de l’Etat dont les résultats attendus étaient le développement local et communautaire et l’amélioration de la démocratie locale et la bonne gouvernance.

III.2 Le projet et le contexte environnemental

70. Pour rappel, le projet vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés Rurales. Il est axé sur des aspects importants tels que (i) l'intensification agricole résiliente au changement climatique, (ii) l'accès des petits agriculteurs au marché, (iii) l'intégration du genre et de la nutrition dans les activités du projet, (iv) l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur, tout en accordant une attention particulière à la résolution du problème persistant du chômage des jeunes. Il sera mis en œuvre dans cinq provinces. Il s'agit de Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga.

Tableau 1 Principaux problèmes environnementaux au Burundi⁵⁸

Problème	Causes principales	Conséquences principales
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Déforestation</i>** 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • Déboisement et défrichement pour l’agriculture et l’habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la production de produits forestiers • Perte de la biodiversité et des services des écosystèmes • Érosion des sols, importants dommages causés par les catastrophes naturelles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dégradation des terres</i>** 	<ul style="list-style-type: none"> • Cultures intensives sans pratiques adéquates de gestion des terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de productivité agricole • Perte de biodiversité et autres services des écosystèmes

⁵² Les températures moyennes varient entre 16-18 °C sur la crête Congo-Nil et 23-24,5 °C dans la région de l’Imbo, tandis que les précipitations moyennes varient entre 1 600 et 900 mm par an. 3eme Communication Nationale sur les Changements Climatiques, 2019; BAD, Profil National de CC, 2018; Plan d’action national d’adaptation aux CC, 2007.

⁵³ Centre d’Echange d’Informations du Burundi sur la Convention sur la Diversité Biologique (consulté le 14 avril 2020); Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, 2019, p.63-65.

⁵⁴ Les pertes de terre par l’érosion sont évaluées à 47/ha/an à l’Est du pays, 18 t/ha/an au Centre-Ouest et à plus de 100 t/ha/an sur le Mimirwa (SAN 2018-2027, 2018, p.12).

⁵⁵ BM, 2016, p. 182-183. En outre, ce document souligne l’importance des forêts comme source d’énergie, étant donné que plus de 95 pour cent de l’énergie consommée par les ménages proviennent du bois (bois de chauffage et charbon).

⁵⁶ Plan d’action national d’adaptation aux changements climatiques, 2007, p.4.

⁵⁷ Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karuzi, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rumonge, Rutana et Ruyigi.

⁵⁸ Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l’environnement dans la dynamique d’un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

	<ul style="list-style-type: none"> • Cultures sur les collines escarpées sans contrôle de l'érosion • Incertitude des droits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion des sols, importants dommages causés par les catastrophes naturelles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Perte de biodiversité**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Déforestation, dégradation des terres, pollution de l'air et de l'eau et catastrophes naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé des écosystèmes compromise • Perte de diversité génétique vitale • Perte des services écosystémiques
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pollution de l'air intérieur**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine à l'intérieur des habitations avec carburant "sale" et ventilation insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique compromise, déforestation • Émission de gaz à effet de serre (GES)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Catastrophes naturelles**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse (exacerbée par le changement climatique) • Inondations, glissements de terrains (exacerbés par l'érosion des sols et le changement climatique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages physiques à l'environnement, dommages physiques aux infrastructures • Décès et perte de moyens de subsistance
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pollution de l'eau*</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement insuffisant • Application insuffisante de la réglementation, en particulier dans les traitements agricoles (par ex. huile de palme, café) 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique compromise • Faune aquatique compromise, rareté de l'eau potable

Clé : **Problèmes très persistants dans la zone du projet *Problème moins persistant

71. Sur le plan du programme, le projet comprendra également Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana et Ruyigi. Le choix de ces provinces est rationalisé sur la base d'une approche programmatique pour tirer parti et créer une synergie avec les investissements en cours du FIDA au Burundi. Le choix est également rationalisé en fonction du niveau de pauvreté et du contexte de vulnérabilité au climat et à la nutrition de ces provinces. Une proportion élevée de la population burundaise est très vulnérable parce qu'elle dépend des services qui sont directement fournis par les écosystèmes (nourriture et énergie), et parce qu'une proportion aussi élevée de la population (et de l'économie) dépend des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (notant les précédentes crises alimentaires liées au climat).⁵⁹

72. Au Burundi, la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter. En plus des points du tableau ci-dessus, les menaces pour la biodiversité au Burundi comprennent les suivantes⁶⁰:

- *Surexploitation des animaux*: L'exploitation abusive des animaux sauvages a réduit énormément certaines populations. L'exportation de la faune sauvage a également occasionné une pression sur plusieurs espèces devenues rares. C'est le cas des serpents notamment *Bitis nasicornis*, *Bitis gabonica*, *Naja nigricollis* et *Naja melanoleuca*;
- *Prolifération d'espèces exotiques*: L'existence d'*Eichhornia crassipes*, *Lantana camara*, *Solanum torvum*, *Mimosa pudica* et *Mimosa diplotricha* sont des plantes envahissantes connues avec un caractère de prolifération. L'introduction des essences exotiques (*Pinus*, *Callitris*, *Eucalyptus*), considérée comme une solution à la régression des écosystèmes naturels, a provoqué des effets dégradateurs incontestables;
- *Remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages*: Plusieurs causes sont à l'origine de l'érosion génétique et l'augmentation des niveaux de vulnérabilité des ressources génétiques des cultures et de l'élevage. Les causes les plus

⁵⁹ Department of International Development (2009). Economic Impacts of Climate Change in Burundi https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method_and_work_plan_Burundi_vs_1-1.pdf

⁶⁰ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

frappantes sont: l'absorption des races locales; la reproduction parentale; et épidémies et maladies. Avec les introductions anarchiques des espèces animales et végétales, les agri-éleveurs finissent par abandonner les races et les variétés des cultures anciennement domestiquées; et

- *Changements climatiques*: Le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et marais et polluent les eaux.

73. En ce qui concerne les causes profondes de la dégradation de la biodiversité, les menaces principales de la biodiversité et leurs causes directes sont celles liées aux actions anthropiques suivantes⁶¹:

- *La pauvreté des communautés locales et autochtones*: La pauvreté des communautés se manifeste par l'absence des alternatives aux ressources vulnérables. L'atomisation des terres agricoles est généralisée. Ces terres se caractérisent par la perte de la fertilité suite au labour continu du petit terroir jachère et avec l'usage de méthodes rudimentaires et traditionnelles à productivité limitée;
- *La mauvaise gouvernance dans la gestion de la biodiversité*: Ceci se manifeste de la manière suivante: implication des autorités dans l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles; la promotion des activités sans se soucier des impacts négatifs possibles; les promesses faites lors des campagnes politiques de céder les terres des aires protégées aux populations une fois le prétendant «autorité» est élu; la modification du statut légal d'une aire protégée dans le but de s'approprier des terres sans que toutes les parties prenantes en soient averties ou consultées;
- *La faible concertation dans la planification du développement*: Au Burundi, il n'est pas rare que des institutions entreprennent des activités de développement dans les aires protégées sans que les conservateurs en soient avertis. C'est donc suite à ce manque de concertation que des activités à effets pervers sont développées. Ces dernières provoquent ainsi la disparition des services écosystémiques nécessaires pour la survie de la population et favorisant le fonctionnement de plusieurs secteurs notamment l'agriculture, les secteurs de l'énergie, de l'industrie, etc;
- *L'insuffisance des capacités pour réduire les pressions et conserver le maximum possible d'écosystèmes, d'espèces et de gènes*: Au Burundi, le niveau pour la sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes est encore faible. Les capacités techniques et l'insuffisance d'outils pour réduire les pressions exercées sur les écosystèmes et ressources biologiques restent encore très minimes. Ce pays accuse encore un faible niveau pour la maîtrise des effets néfastes des changements climatiques sur la biodiversité; et
- *L'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés*: Les Burundais multiplient plusieurs activités à effets pervers ayant comme conséquence des pertes des écosystèmes, des espèces et des gènes pourtant utiles à la survie des populations. Cela est lié à l'ignorance de la valeur réelle de la biodiversité surtout celle autochtone. Il en découle ainsi un faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Le rôle de la biodiversité dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés reste méconnu.

⁶¹ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura
<https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

74. Le climat varie selon l'altitude (Fig 2 – carte climatologique du Burundi). Les altitudes supérieures à 2000 m, matérialisées par le bassin versant Congo-Nil ont des précipitations moyennes comprises entre 1400 mm et 1600 mm et des températures moyennes annuelles oscillant autour de 15°C avec des minima descendant parfois jusqu'à 0°C. Les plateaux centraux, dont l'altitude oscille entre 1500 et 2000 m, reçoivent environ 1200 mm de précipitations annuelles avec 18 à 20°C de température moyenne. Les zones d'altitudes inférieures à 1400 m dans la plaine inondable de l'Imbo et les dépressions de Kumoso et Bugesera ont des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et parfois inférieures à 1000 mm, et des températures annuelles moyennes supérieures à 20°C. Le pays est divisé en deux grands bassins versants: le bassin du Nil qui comprend d'une part le Ruvubu et ses affluents et d'autre part les affluents Kanyaru, Kagera et le bassin du fleuve Congo. Malgré ces richesses en eau, l'eau au Burundi est une ressource vulnérable, limitée par une variété de facteurs dont notamment les fréquentes conditions climatiques défavorables dans certaines zones et la répartition spatio-temporelle inégale des eaux de pluie (Tableau 2).⁶²

75. L'eau et les systèmes hydrologiques sont abondants, bien que la couverture forestière du pays soit inférieure à 5%. Sur la base des données des 60 dernières années, le Burundi a connu des cycles alternés de précipitations excessives ou déficitaires presque chaque décennie, ainsi qu'une augmentation globale de la température moyenne, la saison sèche s'allongeant.

Tableau 2 Répartition des précipitations et des températures en fonction de la région écoclimatique au Burundi (1950-2008).⁶³

Région écoclimatique	% du total	Altitude (mètres)	Température annuelle moyenne (°C)	Précipitations annuelles moyennes (millimètres)
Plaines de l'Imbo	7	800-1,100	23	800-1,100
Pentes de Mumirwa	10	1,000-1,700	18-28	1,100-1,900
Division Congo-Nil	15	1,700-2,500	14-15	1,300-2,000
Hauts Plateaux du Centre	52	1,350-2,000	17-20	1,200-1,500
Kumoso et Bugesera	16	1,100-1,400	20-23	1,100-1,550

76. Au niveau mondial, le Burundi a les émissions de GES par habitant les plus faibles, se classant 188e sur 188 pays et ne contribuant que 0,01 % aux émissions mondiales. Cependant, il est très vulnérable au changement climatique mondial. Le Burundi se classe 171e sur 181 pays dans l'indice ND-GAIN index⁶⁴ (2016) pour la vulnérabilité climatique. C'est le 14e pays le plus vulnérable et le 17e pays le moins prêt, ce qui signifie qu'il est extrêmement vulnérable, mais très peu prêt à lutter contre les effets du changement climatique.⁶⁵

77. Climat actuel. Les précipitations annuelles et la température moyenne diffèrent par endroit et par saison. Les basses terres de la zone Imbo et la plaine de la Ruzizi à l'ouest et au nord-est reçoivent le moins de précipitations (inférieures à 900 mm/an (Tableau 2)), tandis que l'Imbo est également la zone la plus chaude du Burundi (23-25

⁶² Republic of Burundi (2007). National Adaptation Plan of Action (NAPA). <https://unfccc.int/resource/docs/napa/bdi01e.pdf>

⁶³ Juvent Baramburiye, Miriam Kyotalimye, Timothy S. Thomas et Michael Waithaka: publication IFPRI <https://ebrary.ifpri.org/digital/collection/p15738coll2/id/127925> cité de Beck et al., 2010.

⁶⁴ The ND-GAIN index summarizes a country's vulnerability to climate change and other global challenges in combination with readiness to improve resilience. <http://index.gain.org/country/burundi>

⁶⁵ Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf

°C). Les hautes terres du bassin versant Congo-Nil reçoivent la plupart des précipitations (plus de 1600 mm/an) et sont beaucoup plus froides (16-18 °C). Les précipitations totales et la température moyenne dans les autres parties du pays se situent entre ces extrêmes.

78. Quatre saisons se distinguent:

- La longue saison humide (février-mai, 300-700 mm) ;
- La longue saison sèche (juin-août, en dessous de 50 mm) ;
- La courte saison des pluies (septembre-décembre, 300-750 mm) ; et
- La courte saison sèche (mi-janvier à mi-février, 300-600 mm ; baisse des précipitations dans l'Ouest et le Nord-Est.⁶⁶

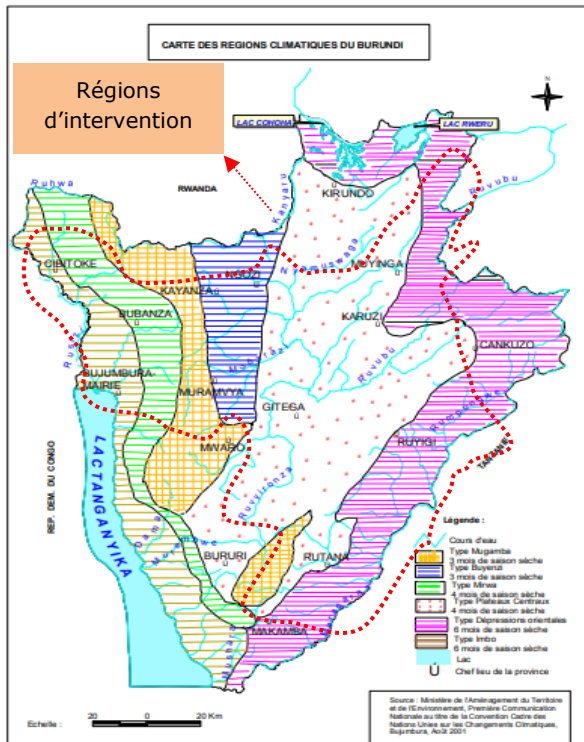
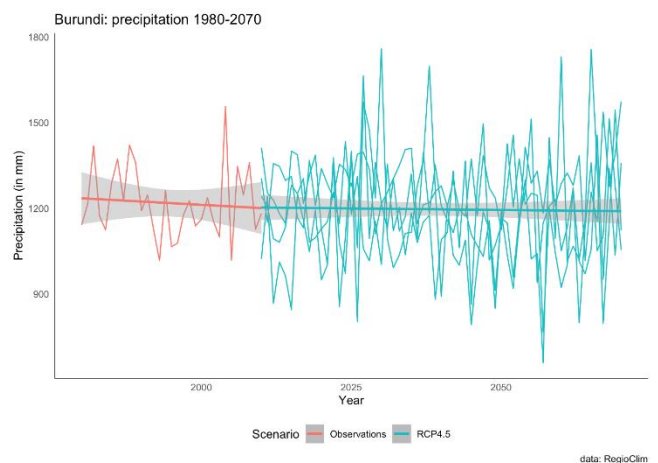
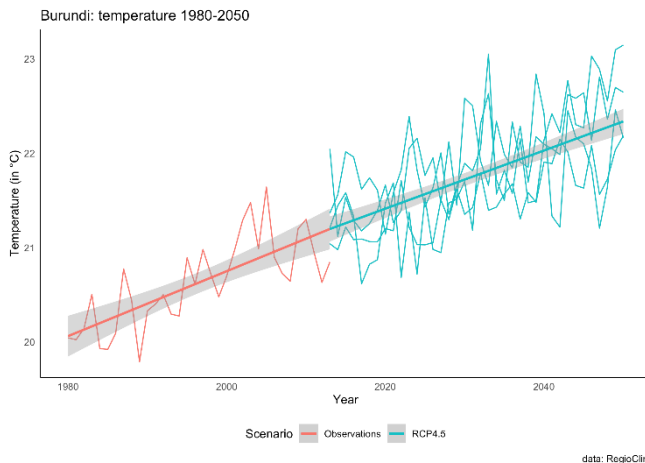


Fig 2 Régions climatologiques du Burundi

Tendances climatiques au Burundi en général

79. Sur la base du scénario RCP 4.5, la température annuelle moyenne du Burundi devrait augmenter de 0,75 °C pour 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020 (Fig. 1 ci-dessous). Les précipitations deviendront de plus en plus variables avec plus d'extrêmes et augmenteront d'environ 10 % dans la partie sud du pays (Fig. 2 ci-dessous). Variabilité de la température en 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020: +23,8%. Variabilité des précipitations en 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020 : +22,7 %. Les projections climatiques indiquent également que les précipitations ont tendance à diminuer en mars/avril et août/septembre de 10 à 25 % prolongeant les périodes sèches et augmentant considérablement le risque de sécheresse. En conséquence, les précipitations de forte intensité pendant la courte saison des pluies

augmenteront. Ces changements climatiques entraîneront un certain nombre de risques accrus associés à : (i) des changements dans les saisons de croissance des cultures et des forêts ; (ii) les inondations épisodiques des marécages et des plaines ; (iii) la dégradation des terres due à la déforestation et la perte de fertilité des sols dues à des



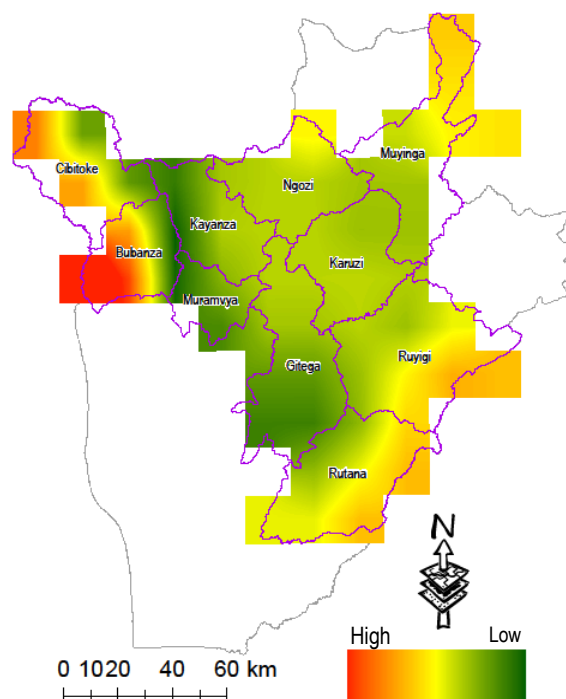
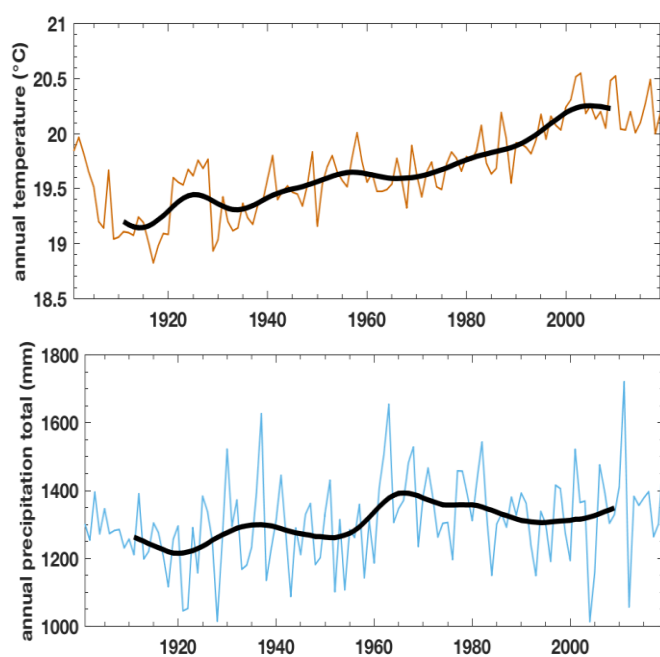
⁶⁶ Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf

événements de ruissellement plus fréquents et intenses et (iv) des événements météorologiques extrêmes plus fréquents (grêle, averses violentes, vents violents, etc.).

80. Des changements dans la durée des saisons humides et sèches ont été récemment observés. Les précipitations totales ont diminué, la longue saison humide se termine plus tôt (souvent en avril) tandis que la courte saison humide commence plus tard (en octobre).⁶⁷ Cela signifie que la «longue saison sèche» est encore prolongée et peut désormais être considérée comme s'étendant de mai à septembre. De plus, une augmentation de la température moyenne d'env. 0,8°C a été observé entre 1930 et 2000.⁶⁸ Cette intensification des saisons sèches et humides se traduit par des sécheresses et des inondations plus graves.

Tendances climatiques dans la zone du projet

81. La zone du projet est une zone vulnérable à un ensemble de défis liés à l'environnement et au climat, notamment les sécheresses, les inondations et l'érosion. Depuis 50 ans, les températures ont augmenté d'environ 0,9°C et les régimes pluviométriques sont susceptibles d'augmenter. Cette intensification des saisons sèches et humides se traduit par des sécheresses et des inondations plus graves. Le côté ouest de la zone du projet comprenant les provinces de Cibitoke et Bubanza est susceptible de connaître le plus une augmentation de la température, suivi par Rutana, Ruyigi et la partie nord de Muyinga. Ce sont les mêmes provinces avec le plus haut niveau de vulnérabilité à la sécheresse et à l'érosion des sols. La figure ci-dessous montre le changement de température et la fluctuation des



précipitations dans la zone du projet.

Implications sur les activités du projet

82. Entre autres interventions, le projet aidera les jeunes (hommes et femmes) des zones rurales du Burundi à créer leurs entreprises et à contribuer à la sécurité alimentaire. Certaines des interventions sont directement liées à la production vivrière, à

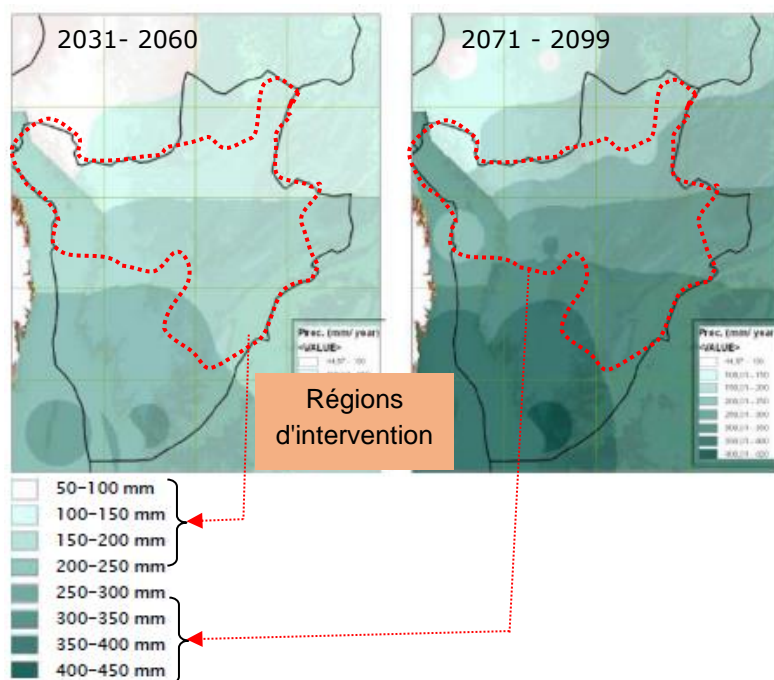
⁶⁷ Baramburiye J, Kyotalimye M, Thomas TS, Waithaka M (2013) Burundi, in East African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. International Food Policy Research Institute, Washington, DC

⁶⁸ Department of International Development (2009). Economic Impacts of Climate Change in Burundi https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method_and_work_plan_Burundi_vs_1-1.pdf

l'amélioration des chaînes de valeur ainsi qu'à la réhabilitation des terres. Compte tenu des conditions environnementales et climatiques dans la zone du projet, il est recommandé que le projet mette en place les mesures nécessaires pour garantir que les interventions et les avantages du développement ne soient pas annulés par les aléas du changement climatique et des pratiques de production non durables. Un certain nombre de mesures ont été recommandées dans le tableau X pour assurer la durabilité des interventions du projet au niveau des défis environnementaux et climatiques.

83. En termes de priorisation des activités, il est recommandé que la proposition d'activités prenne en compte les vulnérabilités environnementales des provinces pour i) proposer des activités qui renforcent la résilience des systèmes socio-écologiques dans les provinces ; et s'assurer que les activités proposées et les gains ne sont pas annulés par les impacts du changement climatique.

84. Projections du changement climatique. Les projections des futurs changements de température dus au changement climatique indiquent que les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 2,1 °C d'ici 2050 selon le RCP8.5.⁶⁹ D'autres simulations des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 ont montré une hausse de la pluviométrie variant de 3 à 10% et les mois de mai à octobre verront leurs quantités pluviométriques diminuées de 4 à 15%. L'analyse de l'évolution de la température moyenne a montré une augmentation de température de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050, correspondant à la haute émission des gaz à effet de serre.⁷⁰ Compte tenu du climat tropical humide du Burundi, cela impliquerait des taux d'évaporation-transpiration élevés, réduisant l'eau disponible pour la croissance des plantes et d'autres utilisations.⁷¹ Malgré l'augmentation de la température, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter au Burundi d'ici le milieu et la fin du 21e siècle⁷² (Fig 3). D'ici 2050, les régimes pluviométriques seront probablement modifiés de sorte qu'il y aura essentiellement deux saisons de six mois, une saison des pluies de novembre à avril et une saison sèche de mai à octobre.



⁶⁹ World Bank Climate Change Portal: Burundi: <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

⁷⁰ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

⁷¹ Moin Ahmad Khan and Mohd Sayeed Akhtar (2015). Agricultural Adaptation and Climate Change Policy for Crop Production in Africa https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F978-3-319-23162-4_18.pdf

⁷² World Bank Climate Change Portal: Burundi: <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

Fig 3 Précipitations annuelles prévues

Source:⁷³

85. Au niveau national, le Burundi a connu alternativement de graves sécheresses, entraînant de mauvaises récoltes et une mortalité du bétail de 35% (1998-2005) et de graves inondations, avec des effets similaires (2006-2007). On estime que de tels événements entraînent une perte de 5 à 17 % du PIB par événement.⁷⁴ Dans l'ensemble, les modèles de changement climatique prédisent que le Burundi connaîtra à l'avenir des conditions météorologiques plus extrêmes caractérisées par des vents violents, de la grêle et des sécheresses prolongées.⁷⁵

86. Deux bassins hydrologiques traversent le pays: le bassin du Nil et le bassin du Congo. Pourtant, l'eau est une ressource vulnérable en raison de multiples facteurs, notamment les conditions climatiques et la distribution inégale spatio-temporelle des précipitations. L'agriculture est le pilier de l'économie avec 90% de la population qui en dépend pour leur subsistance. Ce secteur, combiné à l'élevage, contribue à environ 40 à 60% du produit intérieur brut, les exportations principalement de café, de thé et de coton constituant 70 à 85% des revenus d'exportation.⁷⁶

87. Dans l'ensemble, une augmentation de la sécheresse est attendue dans la partie nord du pays qui entraînera une baisse des niveaux d'eau dans les lacs du nord. Les sécheresses devraient devenir plus intenses et plus fréquentes (Fig 4), se produisant entre 40 et 60 % du temps. Dans les plaines (par exemple, Imbo), les inondations devraient augmenter en fréquence et en ampleur. Les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours «chauds» par an pour 2046-2065 et 2081-2100 dans les scénarios d'émissions faibles et élevées.⁷⁷

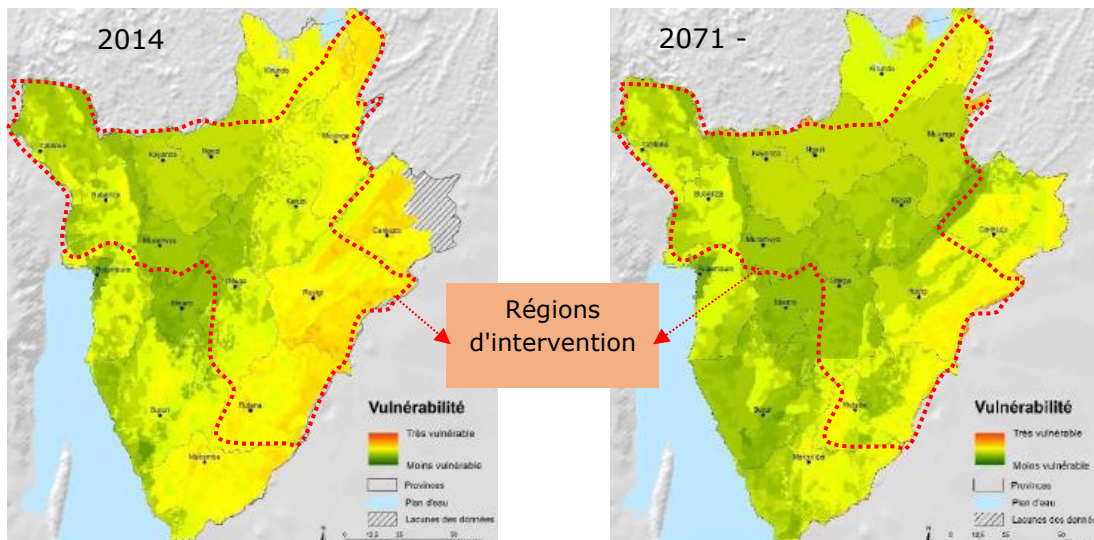


Fig 4 Vulnérabilité à la sécheresse

Source:⁷⁸

⁷³ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de Bollin et al. (2014)

⁷⁴ Baramburiye J, Kyotalimye M, Thomas TS, Waithaka M (2013) Burundi, in East African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. International Food Policy Research Institute, Washington, DC

⁷⁵ Célestin, M., Emmanuel, L.A., Batablinè, L. and Marc, N. (2019) Spatio-Temporal Analysis of Climate Change Impact on Future Wind Power Potential in Burundi (East Africa). American Journal of Climate Change, 8, 237-262. <https://doi.org/10.4236/ajcc.2019.82014>

⁷⁶ World Bank Climate Change Portal: Burundi. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

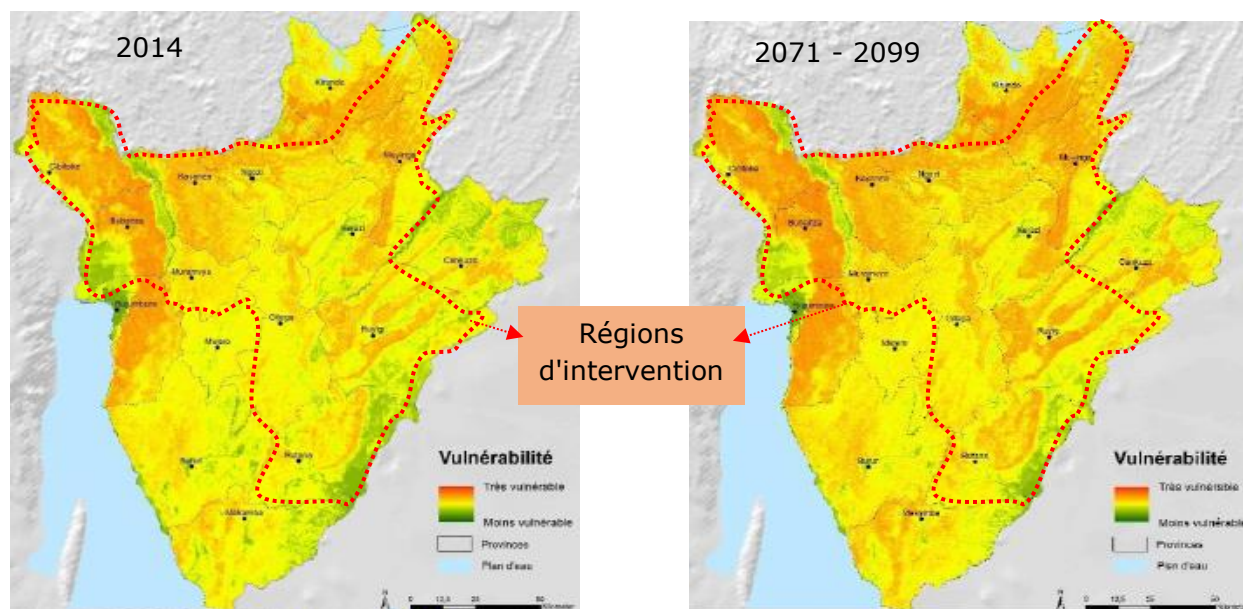
⁷⁷ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de <http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/countryprofile/home>

⁷⁸ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de Bollin et al. (2014)

88. Les effets actuels et attendus du changement climatique diffèrent localement, nationalement et régionalement. Les impacts des effets du changement climatique sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et hydrique, les écosystèmes, les infrastructures, etc. diffèrent selon les pays et les régions ainsi que les communautés et les individus, le genre étant un facteur de vulnérabilité particulièrement important. Muramvya dans le centre est, Bubanza et Cibitoke dans l'ouest, et Ngozi et Kayanza dans le nord figurent parmi les provinces affectées par les stress - affectant les moyens de subsistance des ménages à cause de manque de précipitations et la sécheresse.⁷⁹

89. Impact du changement climatique: L'agriculture burundaise dépend des pluies. Des perturbations climatiques se traduisant par une longue sécheresse ou par des pluies torrentielles ont été observées au cours des dernières années. Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à réduire l'impact du changement climatique notamment en mettant en œuvre les actions prioritaires inscrites dans la Stratégie et le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique (PANA). Conformément à la déclaration de Rio+20, le pays déploie des efforts en vue de la promotion d'un développement écologiquement viable.

90. Le pays est densément peuplé, a une forte croissance démographique, et pourtant seulement 36% du pays est arable. Pour réaliser ses objectifs de sécurité alimentaire, le pays doit augmenter sa productivité agricole, qui est la plus faible de la région. *L'impact prévu du changement climatique menacera davantage la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau. Les risques sont les plus élevés dans le nord et le nord-est du pays qui sont déjà vulnérables aux déficits pluviométriques et dans certaines zones à l'érosion des sols (Fig 5), et dans les plaines occidentales de l'Imbo qui connaissent à la fois des déficits pluviométriques et des inondations. Les risques pour la sécurité alimentaire sont les plus élevés pendant la « longue saison sèche », qui s'est de plus en plus prolongée au cours des dernières décennies (mai-septembre) et deviendra plus sèche et plus chaude en raison du changement climatique. On estime que les inondations et les sécheresses extrêmes entraînent une perte de rendement.⁸⁰*



⁷⁹ Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

⁸⁰ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de Bollin et al. (2014)

⁸¹ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de Bollin et al. (2014)

III.3 Effets des changements climatiques sur l'agrobiodiversité

91. Les projections faites sur les rendements des cultures vivrières (sauf le riz), avec les futurs changements climatiques pour les deux saisons agricoles, montrent une tendance en baisse très accentuée. Les rendements en saison 1 étant toujours inférieurs à ceux de la saison 2 à cause du départ précoce des précipitations en saison 2. Suite aux variabilités climatiques observées ces 20 dernières années, le Burundi enregistre l'érosion génétique des espèces et des variétés traditionnelles de sorgho, de haricot et de pomme de terre observée dans plusieurs sites semenciers par la disparition de certains cultivars.

92. Les cultures industrielles ne seront pas épargnées par les changements climatiques car tout accroissement des précipitations au-delà du seuil de la situation de référence provoquera une diminution de rendement que ce soit dans la période de floraison ou de maturation des fruits du palmier à huile et du caféier. L'excès de précipitations favorisera également la prolifération des maladies et des ravageurs qui vont diminuer le rendement.

93. Dans le secteur de l'élevage, les pertes du cheptel bovin, caprin, ovin et volaille seront plus importantes suite à des sécheresses plus prolongées et plus fréquentes avec des probabilités d'occurrence entre 40% et 60%. Les rendements de production de viande, de lait seront encore plus affectés et plus réduits de même que la production de poissons en cas de sécheresse. En cas de forte pluviométrie, des coups de foudre apparaissant pendant des tornades seront plus importants et provoqueront des morts supplémentaires de bétail dans les zones de montagne.⁸²

Cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet

IV.1. Stratégie de lutte contre la pauvreté genre et inclusion des vulnérables

94. Lutte contre la pauvreté. Pour accroître le revenu moyen des ménages et lutter efficacement contre la pauvreté afin de réduire les inégalités au Burundi, plusieurs mesures ont été prises par les autorités. Ces mesures concernent entre autres l'élaboration et la mise en œuvre du PND (2020-2025), le Gouvernement a adopté des politiques sectorielles dont le plan national d'investissement agricole (PNIA), la politique nationale de l'emploi, la politique nationale de la protection sociale, la politique nationale de l'énergie et la politique nationale de l'industrialisation qui participent beaucoup plus à la réduction de la pauvreté.

95. Depuis 2017, le PND2018-2027 est le cadre de référence visant à (i) Dynamiser les secteurs porteurs de croissance; (ii) Développer le capital humain; (iii) Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire et (iv) Renforcer la démocratie, la gouvernance, l'État de droit et la sauvegarde de la souveraineté nationale; (v) Renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources et développer la coopération et le partenariat.

96. Principalement OS 1: Dynamiser les secteurs porteurs de croissance, OS 2 Développer le capital humain et OS3 : Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire dont les axes se focalisent sur développement de l'agriculture, élevage et renforcement de la sécurité alimentaire (axe 1) ; Axe 5. Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation, Axe 6. Développement du secteur de la protection sociale, Axe 9 : Gestion durable de l'environnement ; Axe 10 : Ressources en eau et assainissement global et Axe 11, Changements et gestion des risques climatiques.

97. Les objectifs du projet cadrent parfaitement avec les orientations de l'État du Burundi énoncés dans les différents documents de politique et stratégies de développement économique, social: PND, la politique genre et le Plan de l'Environnement pour un Développement Durable.

⁸² Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

98. Politique Genre et prise en charge des violences basées sur le genre. Sur le plan de l'égalité des sexes, le Burundi dispose d'un cadre juridique et politique pour la promotion l'équité entre les sexes. Le PNIA (Plan National d'Investissement Agricole) 2012- 2017 et celui 2016- 2020 intègrent la dimension genre. En 2012, le gouvernement a élaboré une politique nationale d'égalité des sexes (PNG 2012-2025) qui sert de référence pour les actions en faveur de la promotion de l'égalité des sexes mais elle n'a pas encore été suffisamment et véritablement opérationnelle. De plus, le pays dispose d'une politique nationale de genre.

99. La politique nationale d'égalité de genre (PNG) 2012- 2025 identifie plusieurs axes d'action prioritaires, parmi lesquels : «le développement d'un cadre juridique et institutionnel propice à la réalisation de l'égalité de genre; l'élimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi; l'accès égal aux opportunités (y compris le foncier) et aux prises de décisions, le développement de mesures concrètes en vue de réduire la pauvreté des femmes et autres groupes marginalisés, l'élimination des violences basées sur le genre, le droit à la santé, notamment de la reproduction et la prise en compte du genre dans les budgets et comptes nationaux».

100. Au plan social, les questions de violences basées sur le genre et la traite des êtres humains demeurent des défis majeurs. Depuis l'adoption en 2016 de la loi N°1-13 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre (VBG), le traitement judiciaire des dossiers sur les VBG s'est amélioré grâce à la mise en place d'un logiciel d'enregistrement et de suivi installé dans toutes les juridictions. Selon le Plan National de Développement (PND), depuis 2017, 2 968 dossiers de VBG sur 4 004 ont été clôturés par la Justice⁸³.

101. La question des Batwas et des personnes vivant avec handicap. Les avancées sur le plan juridique et politique: (i) la Constitution de la République du Burundi reconnaît et garantit sans distinction les droits pour tous (Article 22); (ii) la loi sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (Loi N°1/03 du 10 janvier 2018 portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi), (iii) le décret n°100/0125 du 09 août 2019 portant création, missions, composition et fonctionnement du Comité National pour les Droits des personnes Handicapées au Burundi; (iv) la mise en place des écoles pilotes pour une éducation inclusive; (v) la mise en place d'une cellule d'éducation inclusive au sein du Cabinet du Ministère en charge de l'éducation; (vi) l'aménagement raisonnables de certains lieux publics pour accessibilité aux personnes handicapées; (viii) la création des centres et associations pour personnes handicapées ainsi que leur réseautage; (ix) les initiatives d'autonomisation des enfants et jeunes handicapés et le renforcement des Organisations des personnes vivant avec un handicap et (x) la promotion du sport pour les personnes handicapées à travers le Comité National Paralympique pour l'amélioration de leur estime de soi.

102. De même le FIDA en 2009, a amélioré la prise en compte des questions environnementales et sociales dans ses opérations. Il a été procédé à l'actualisation des procédures d'Évaluation Environnementales et Sociales (PEES) dont le code du document est EB 2009/96/R.7. Ces procédures visent à aider le personnel et les partenaires du FIDA à intervenir dans le domaine de l'environnement et la concertation sur les politiques. Destinées à la « gestion de l'environnement et au développement durable », ces procédures tirent les enseignements de l'expérience passée et récente en matière d'environnement acquise par le FIDA et ses partenaires et orientent les activités du Fonds s'agissant de l'environnement et des ressources naturelles pour le long terme ainsi que dans le domaine de l'inclusion sociale et de la transformation des relations de genre.

⁸³ Selon OCHA 2020, l'accès à des services de qualités et adaptés aux besoins des survivantes de violences basées sur le genre est limité en raison (i) des faibles capacités institutionnelles des services judiciaires, administratifs et de santé, (ii) des mécanismes parfois déficients en matière de responsabilité et de transparence aux niveaux national et local, et (iii) de la faible capacité de plaidoyer des défenseurs des Droits de l'Homme. Actuellement, le pays dispose de six centres intégrés de prise en charge des survivants de VBG capables de couvrir tous les niveaux de services essentiels (psychosocial, médical, juridique et hébergement d'urgence),

IV.2. Dispositions politiques institutionnelles et contexte en matière d'environnement et climat

103. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE), avec l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), élaborent et mettent en œuvre les questions liées au changement climatique. Le Ministère bénéficie de l'appui de la Commission Nationale de l'Environnement, du Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement, du Partenariat National de l'Eau et de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Le Burundi a ratifié l'Accord de Paris le 17 janvier 2018⁸⁴.

104. PRODER sera sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE). Le Ministère a, entre autres, comme principales missions de: (i) concevoir, planifier, coordonner et exécuter la politique nationale en matière d'environnement, d'eau, des terres, d'agriculture et d'élevage; (ii) concevoir et exécuter la politique nationale en matière de l'environnement, en veillant à la protection et à la conservation des ressources naturelles; (iii) concevoir et exécuter la politique nationale en matière d'assainissement et de lutte contre la pollution industrielle en collaboration avec les autres services concernés; (iv) concevoir et élaborer des normes environnementales devant servir de code de conduite en matière de gestion environnementale; (v) élaborer et faire appliquer la réglementation en matière de protection et de gestion de l'environnement; (vi) décider de la vocation des terres domaniales urbaines et semi-urbaines et de leur affectation en suivant les orientations des schémas directeurs d'aménagement.

- i. Le MINEAGRIE comprend, en plus de la Coordination du Cabinet et du Secrétariat Permanent:

1° Six Directions Générales : (i) La Direction Générale de la Planification Environnementale, Agricole et de l'Élevage ayant entre autres missions de concevoir des politiques et stratégies à court, moyen et longs termes en matière d'environnement, de l'agriculture et de l'élevage ; de produire et diffuser les statistiques environnementales, agricoles et d'élevage ; (ii) La Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto développement et la Vulgarisation Agricoles ayant entre autres mission de coordonner les actions des Bureaux Provinciaux du ressort de son ressort, élaborer en collaboration avec les autres Directions Générales des curricula de formation pour les écoles techniques et centres de métiers a vocation environnementale, agricole et d'élevage ainsi qu'aux agri-éleveurs, assurer en collaboration avec les autres Directions Générales la formation de qualité; (iii) La Direction Générale de l'Agriculture ayant entre autres missions de concevoir des politiques de développement des filières agricoles et de produits forestiers non-ligneux en collaboration avec les structures concernées, élaborer la politique nationale d'aménagement hydroagricole, etc.; (iv) La Direction Générale de l'Élevage ayant entre autres missions de concevoir des politiques de développement des filières d'élevage et halieutiques forestiers non-ligneux en collaboration avec les structures concernées, élaborer et suivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production, stockage, distribution et utilisation d'intrants d'élevage et halieutiques ; (v) La Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement qui a, entre autres, pour missions de promouvoir les politiques de gestion de risques liées aux changements climatiques, élaborer et faire appliquer les réglementations en matière de protection et gestion de l'environnement, participer à l'évaluation des études d'impact environnemental et au suivi des plans de gestion environnementale des projets en rapport avec les ressources environnementales, etc. ; (vi) La Direction Générale des Ressources en charge des questions de ressources humaines, financières, des approvisionnements et du patrimoine foncier. Le MINEAGRIE dispose également d'une Inspection Générale.

2° Des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE) dont les missions sont, entre autres de mettre en œuvre les politiques, stratégies, plans

⁸⁴ World Bank Climate Change Portal: Burundi. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

et programmes du MINEAGRIE au niveau provincial, coordonner et superviser les interventions environnementales, agro-sylvo-zootechniques et halieutiques au niveau provincial, mettre en œuvre le plan de gestion des terres agricoles, des boisements et des aires protégées coordonner les actions des directions communales de l'environnement, agriculture et élevage du ressort de la province.

3° Des techniciens communaux (Techniciens du génie rural, agronome et vétérinaires communaux, des Techniciens Assistants au niveau des zones et des moniteurs agricoles au niveau des collines) qui travaillent sous la coordination des serves du BPEAE.

4° Des Organismes et Administrations personnalisées : (i) l'OBPE (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement) ayant comme principales missions de faire l'analyse des Etudes d'Impact Environnementales (EIES), faire le suivi de la protection des espaces verts et des zones de sauvegarde, suivre au quotidien la mise en œuvre de la politique, de la stratégie nationale et du Plan d'Action sur le changement climatique par les différents intervenants ; (ii) l'IGEUBU (Institut Géographique du Burundi) qui a entre autres missions de promouvoir les activités hydrométéorologiques et Agro météorologiques au Burundi.

105. Par le caractère transversal de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, plusieurs autres entités administratives et partenaires sont impliquées. Il s'agit principalement du Ministère de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique à travers les entités déconcentrées (Provinces) et décentralisées (les communes), du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, du Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, des différents partenaires nationaux agissent à travers la Commission Nationale de l'Environnement.

106. En ce plus de l'UGP du REAPP qui doit avoir en son sein une unité qui suivra de près les questions en rapport avec l'environnement, la concertation avec d'autres projets ou programme qui sont dans la même zone d'intervention doit demeurer de rigueur afin d'atténuer les effets cumulatifs d'interventions.

107. En plus, certaines des stratégies et des plans pertinents pour le projet comprennent les suivants:

108. Plan National de Développement du Burundi 2018-2027: Ce document a été adopté en juin 2018 et décrit la situation générale du pays et décrit les grandes orientations stratégiques pour faire du Burundi un pays émergent à l'horizon 2030. L'une des cinq orientations stratégiques énoncées dans le plan qui est pertinent pour ce projet se concentre sur «assurer une gestion durable de l'environnement, atténuer le changement climatique et améliorer l'aménagement du territoire».

109. Vision 2025: Ce document fournit un outil de planification à long terme qui guide les politiques et les stratégies aux niveaux national et local pour un développement durable. Dans ce cadre six défis ont été identifiés, en particulier le projet répondra aux défis suivants:

- Défi 2: Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire
- Défi 3: Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages
- Défi 4: Diversifier et promouvoir une croissance économique compétitive et saine
- Défi 5: Mettre en place des infrastructures d'appui à la production

110. Le Plan National d'Investissement pour l'Agriculture (PNIA) pour 2012-2017: C'est un plan national qui pilote les investissements dans l'Agriculture de manière coordonnée pour le public et les financements privés ainsi que nationaux et internationaux et identifie les priorités pour le secteur agricole au Burundi. Quatre programmes ont été identifiés pour atteindre l'objectif du PNIA: (i) Croissance durable de la production et de la sécurité alimentaire, (ii) Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation, (iii) le développement des chaînes de valeur et de l'agro-industrie, et (iv) le renforcement des

institutions publiques. Les activités du projet soutiendront directement la réalisation des quatre programmes par l'importance accordée à l'amélioration du secteur agricole.

111. **Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté II:** Ce cadre vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté. Le cadre comporte quatre axes: (i) Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité des sexes; (ii) Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et la création d'emplois; (iii) Améliorer la l'accessibilité et la qualité des services sociaux de base et le renforcement de la base de la protection sociale; et (iv) Gestion de l'espace et de l'environnement pour le développement durable. Ce projet contribuera à ces axes en accompagnant les populations vulnérables face au changement climatique et en les conduisant vers des moyens de subsistance améliorés.

IV.3 Impacts/risques environnementaux et sociaux potentiels globaux du Projet

112. *La propriété foncière:* La construction d'infrastructures peut empiéter sur la propriété foncière de certains ménages, avec le potentiel de générer des conflits fonciers entre voisins. Les investissements dans les infrastructures nécessiteront donc une clarification préalable des statuts fonciers afin d'éviter les conflits ou les rentes. En plus, le Burundi est très densément peuplé. Le développement des infrastructures soulève également des inquiétudes quant à la disponibilité des pâturages et des terres pour la production agricole. Le choix des zones de développement des infrastructures doit se faire par une approche participative pour éviter les conflits sur les pâturages et les zones de production agricole.

113. *La santé humaine:* Le développement des infrastructures peut impliquer le déplacement de certains ménages, l'utilisation du travail des enfants, une mauvaise rémunération des travailleurs et des accidents de travailleurs. La mauvaise manipulation (équipements de protection, quantités apportées, etc.) des produits phytosanitaires et de fertilisants qui seront distribués dans le cadre du projet peut provoquer de sérieux effets négatifs sur la santé des utilisateurs.

114. *Les écosystèmes:* Le ruissellement des intrants et produits phytosanitaires avec l'intensification des activités maraîchères, est une source de pollution des étangs et cours d'eau situés à proximité des points d'eau. En outre, le développement des infrastructures pour stimuler l'entrepreneuriat des jeunes et les agro-industries augmentera les activités socio-économiques et la population dans les zones du projet. Les activités sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes.

115. *Ressources en eau:* Le développement de l'usage d'intrants et de produits phytosanitaires dans les zones aménagées pour l'irrigation peut avoir un effet délétère sur la qualité des eaux. Enfin, des pratiques telles que la Régénération Naturelle Assistée pourra améliorer la rétention d'eau sur la parcelle et réduire le ruissellement en aval de l'eau de superficie.

116. *Le couvert végétal et la biodiversité:* La construction de nouvelles infrastructures peut conduire au défrichement et encourager l'empiètement sur les terres forestières. Cela peut entraîner la disparition d'espèces forestières et l'occupation permanente de zones agricoles. La réduction de la couverture végétale peut entraîner une diminution de la diversité des habitats, une augmentation du taux d'érosion de l'énergie hydraulique et éolienne, l'épuisement des sols, la surcharge des routes pastorales et un déclin des ressources phytogénétiques. La biodiversité végétale serait ainsi affectée.

117. *Les sols.* Dans le cadre des interventions liés à la petite irrigation, les sols peuvent être touchés de la façon suivante: (i) l'érosion hydrique ou éolienne avec perte de la couche superficielle la plus fertile ainsi que l'ensablement des terres du fait du déboisement et de l'insuffisance du couvert végétal à proximité des parcelles irriguées; (ii) la salinisation; (iii) la contamination par une mauvaise utilisation de pesticides; (iv) la perte de fertilité liée à l'intensification de la production dans un contexte de disparition de la jachère et de restitutions insuffisantes (apports de matière organique insuffisants).

IV.3.Catégorie environnementale et sociale

118. À travers ses composantes, le projet visera des opportunités commerciales pour des chaînes de valeur agro-pastorales en mettant l'accent sur le riz, les produits laitiers, le maïs et la banane pour lesquels le FIDA a des réalisations tangibles ainsi que les secteurs non agricoles dans les zones rurales. Cela augmentera les opportunités pour les jeunes dans les activités. Le projet soutiendra le développement des infrastructures liées à la production d'aliments sains et nutritifs, la qualité de la transformation, le stockage pour minimiser les pertes d'aliments et de nutriments ainsi que la commercialisation de produits sains, de qualité et nutritifs par des entreprises promues par des jeunes femmes et hommes. Le projet cherchera donc à contribuer au maintien et à l'amélioration de la résilience du système socio-écologique dans la zone cible du projet.

119. Entre autre, PRODER appuiera la diffusion et l'adoption des techniques performantes et résilientes d'aménagement des marais et des bonnes pratiques culturelles dans les marais aménagés. Pour réduire la pression sur la terre tout en encourageant l'employabilité des jeunes ruraux, le PRODER soutiendra des entreprises dans les métiers et activités hors productions agricoles, pastorales, agropastorales et piscicoles en particulier celles d'appui au développement desdites productions, à savoir, les entreprises devant assurer notamment, (i) les opérations post récolte (battage, égrenage, etc.), (ii) la transformation de produits, (iii) la collecte, le courtage et la commercialisation de produits, (iv) la restauration, (v) le transport rural de proximité, (vi) la production, la réparation et l'entretien des équipements et matériels, (vii) l'appui-conseil/encadrement, accompagnement, coaching (a) technique (conduite, fertilisants et protection des cultures, conduite de l'élevage, santé, habit, alimentation animale, labour en milieu humide, irrigué, etc.), (b) technique de transformation, (c) technique d'irrigation (pose, entretien et contrôle des réseaux d'irrigation), (d) en gestion (comptable, stocks), (e) en qualité (hygiène, norme, mise en place et contrôle de la démarche assurance qualité, etc.), (viii) l'audit environnemental et mise en place, suivi et contrôle des mesures de renforcement de la résilience environnemental, (ix) la coiffure.

120. Enfin, le projet renforcera les capacités des principales parties prenantes à mettre en œuvre les activités du projet. La mise en œuvre des activités des composantes 1 et 2 est susceptible de provoquer des perturbations environnementales localisées. Cela nécessite une diligence raisonnable dans la conception des activités et leur mise en œuvre afin de minimiser les impacts des implications environnementales localisées. Compte tenu des composantes proposées à ce stade, le projet est classé comme projet de **catégorie B**. Il convient de noter que cela pourrait potentiellement changer lorsque les activités de chaque composante, en particulier les composantes 1 et 2, seront clarifiées davantage. Néanmoins, pour définir les étapes nécessaires et identifier les mesures pertinentes pour améliorer les opportunités, relever les défis et minimiser le potentiel des risques, il est recommandé qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) soit élaborés au démarrage du projet pour détailler les procédures d'intégration des questions de conservation de la biodiversité, des terres durables et de la gestion durable des ressources naturelles, en général lors de la mise en œuvre du projet.

Iv.4.Catégorie de risque climatique

121. Le projet est classé à risque climatique **modéré**. Cette classification est sur la base que le projet sera mis en œuvre dans des zones agro-écologiques sensibles au changement climatique en termes de vulnérabilité à la sécheresse et de répartition spatiale et temporelle inégale des précipitations. La zone cible du projet se caractérise par une dégradation des ressources naturelles en termes de déforestation et d'érosion des sols. Des études sur les risques climatiques et la vulnérabilité des filières identifiées pour l'insertion des jeunes sont recommandées dès le début du projet et dont les résultats contribueront à renforcer les mesures d'atténuation proposées dans le Plan de

Gestion Environnementale et Sociale. Un document sur l'analyse des risques climatiques sera produit.

IV.5. Analyse des alternatives

122. Les provinces ciblées au Burundi ont des niveaux de pauvreté élevés liés à l'utilisation des ressources naturelles. Certaines provinces de la zone du projet ont des niveaux élevés de malnutrition, de dégradation de l'environnement et d'inondations. Les jeunes ont donc besoin d'un soutien pour stimuler leurs entreprises, y compris les agro-industries pour élargir leurs opportunités socio-économiques. La pauvreté et la malnutrition seront accentuées et joueront négativement sur le développement économique et social.

123. L'alternative de non-Projet ne permettrait pas de bénéficier des nombreux impacts socio-économiques et environnementaux des activités notamment: (i) augmentation de la résilience des populations aux changements climatiques; (ii) amélioration de la gestion des ressources naturelles et des caractéristiques qualitatives de celles-ci; (iii) diminution de la vulnérabilité à l'érosion des sols et aux impacts du changement climatique, en général. Le projet propose des interventions qui permettront d'améliorer la capacité des populations locales au Burundi à s'adapter aux impacts du changement climatique, ainsi que de renforcer la résilience du système socio-écologique dans la zone du projet.

124. Enjeux sociaux majeurs dans les potentielles zones d'implantation du projet et Actions stratégiques de ciblage, genre et inclusion sociale

- *Enjeu social 1 : Les enjeux sociaux touchent en premier lieu le domaine du foncier*

125. Cette pression foncière conduit à considérer tous les nouveaux arrivants, les déplacés internes et les réfugiés comme des exploitants susceptibles de partager le peu d'espace déjà existant, y compris ceux qui seront restaurés. Il est donc très important, afin de limiter les conflits entre communautés, entre ménage et faciliter l'accès aux fonciers au jeunes d'intégrer la négociation et l'appui à la clarification foncière, la facilitation de l'accès des jeunes et de certains ménages vulnérables aux terres aménagés dans les aménagements à faire ainsi qu'aux ressources qu'il permet d'exploiter. Par ailleurs, il est impérieux de bien définir la stratégie de ciblage et d'inclusion sociale pour éviter les conflits ou les destructions des sites en exploitation par des personnes se sentant lésées dans leur droit⁸⁵. Le ciblage doit être inclusif et participatif (implication de tous les acteurs parties prenantes potentielles pour aboutir à un consensus social).

126. Par ailleurs, les questions en rapport avec les droits traditionnels et les textes de lois réglementant l'utilisation de certaines prairies doit être réquisitionnée il est important de relire la loi portant utilisation des prairies pour permettre une exploitation durable et optimale pouvant être bénéfique à la population (exemple utilisation des herbes de ces prairies pour nourrir le bétail).

127. Le retour de certains réfugiés autochtones qui ont vu leurs terres occupées par les membres de leur famille est également des sources latentes de conflits entre ménage dont il faudra tenir compte au cours du ciblage des ménages bénéficiaires des appuis du projet⁸⁶. Ainsi, il a été rappelé que des espaces peuvent être affectés à une femme ou groupe de femmes, mais que s'il y a des aménagements et une mise en production, le propriétaire traditionnel peut revendiquer sa propriété et dépouillé, après quelques années, les groupes qu'il avait laissés s'installer.

⁸⁵ Des cas de brûlures de certains sites, des prairies interdites d'utilisation ou de passages du bétail par la loi ou de destruction de certains basfonds en exploitation du fait du vandalisme de certaines prairies créant des éboulements dès les premières pluies et conduisant à la destruction des cultures sont signalées

⁸⁶ Même si certains ne revendiquent pas actuellement leur droit de propriété sur ces terres des conflits peuvent n'être si ces espaces permettent d'avoir accès à des ressources naturelles étant données que ces populations de retour reviennent sans ressources et sont classées parmi les ménages vulnérables

- *Enjeu social 2 : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

128. Par rapport au genre, les disparités sont élevées et le ciblage des femmes en tant que chef d'exploitation, le ciblage des jeunes en l'occurrence des jeunes filles ainsi que leur autonomisation présentent un défi pour le développement, particulièrement dans les domaines de l'accès aux biens et services de qualité adaptés à leurs besoins spécifiques et la gestion autonome de ces biens principalement pour les femmes en ménage. Comme partout en Afrique, les femmes burundaises notamment dans les zones rurales, portent le poids de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leur ménage et le grand fardeau que représente l'accomplissement des tâches domestiques dans la gestion de leur temps ainsi que les travaux agricoles.

129. En cohérence avec les recommandations contenues dans le dernier COSOP, le projet adoptera une approche genre qui va au-delà du soutien à l'autonomisation économiques des femmes : les interventions prévues devront chercher aussi de réduire les inégalités aux niveaux des ménages et des communautés. A cet effet, cinq objectifs devraient être visés : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes; (iii) améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle; (iv) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision; (v) réduire les déséquilibres et inégalités de genre.

130. L'amélioration des conditions économiques des femmes devra être poursuivie à travers la facilitation de leur accès aux facteurs de production (foncière, financements, équipements), aux activités génératrices de revenu et aux formations en leadership, à la participation des femmes à la planification, à l'améliorer de leur inclusion financière principalement l'inclusion financières des femmes chefs d'entreprise ou chef d'exploitation et sensibiliser la population des zones d'intervention sur l'importance de la nutrition pour les femmes.

131. Le projet développera aussi des mesures de facilitation afin de promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à la prise en compte des aspects environnementaux. Il s'agit entre autres de la participation active au dialogue sur les politiques y affèrent.

132. Par ailleurs, les femmes et les filles sont vulnérables à la violence sexiste et de nombreux cas ne sont pas signalés, notamment la violence physique, le refus de ressources, d'opportunités et de services, le viol, le mariage forcé, l'agression sexuelle et la violence psychologique.

133. Le projet abordera ces aspects dans une approche intégrée pour mieux répondre aux préoccupations des femmes et des jeunes filles. Dans les actions d'ingénierie sociale, l'accent sera mis sur l'ensemble des dimensions d'autonomisation des femmes. Pour à travers l'objectif de parité travaillera à l'autonomisation économique des femmes, la promotion de la participation à la prise de décision. Les questions de nutrition et d'alphabétisation seront couplées et avec les informations de sensibilisation sur la prévention des VBG. Des mesures de discrimination positives seront intégrées à la stratégie de ciblage et aux mécanismes de financement des activités des chaînes de valeur qui seront portées par les femmes, les jeunes en l'occurrence les jeunes filles. L'ensemble de ces activités contribueront à combler les écarts entre les sexes et à réduire les risques de VBG.

134. Au regard des enjeux de parité visé par le projet, la stratégie de ciblage et de mise en œuvre du projet doit inclure impérativement non seulement des mesures de discrimination positives dans l'accès et la gestion des ressources à faciliter par le projet mais également des actions d'ingénierie sociale pour garantir l'atteinte de l'objectif de parité homme-femme fixé et pour plus d'équité et égalité dans la gestion des organisations et dans l'accès et l'utilisations des biens et services facilités par le projet. De même, les actions d'ingénierie sociale mettront le doigt sur les rôles spécifiques pour les femmes dans les organes de gestion des coopératives et leur faitières, les comités de gestion communautaire.

135. Des actions d’alphabétisation seront renforcées et des appuis en matière d’accès et d’approvisionnement en eau seront conçus pour faciliter et garantir l'accès. Les appuis à apporter concerneront également la diminution de la pénibilité du travail agricole par (i) la promotion l’appui à la mécanisation de certaines tâches spécialement confiées aux femmes et aux jeunes filles dans les exploitations familiales, (ii) le soutien au développement des innovations techniques et technologiques et la promotion de ces innovations principalement celles qui sont les plus adaptées aux besoins et spécificité des femmes. Cela contribuerait à l’exposition et à la réduction des femmes aux VBG principalement la violence économique axée sur les moyens de subsistance existants, tels que la collecte de bois de chauffage.

136. Au-delà du renforcement de capacité et appui à la mise en œuvre des approches ménages dont la méthode GALS, plusieurs actions d’ingénieries sociales sont nécessaires à conduire. On peut retenir entre autres :

- (i) les sensibilisations, informations, communications (SIC) orientées en direction des femmes, des jeunes filles et des jeunes adultes et autres jeunes ainsi qu’en direction des peuples autochtones et tout autre catégorie jugée vulnérable pour le renforcement de leur ciblage
- (ii) des campagnes ciblées pour les hommes et les femmes sur les bonnes pratiques alimentaires, y compris la fourniture de suppléments nutritionnels aux femmes enceintes
- (iii) la sensibilisation sur des thématiques touchant au travail des enfants, les violences basées sur le genre, le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, les maladies hydriques et diarrhéiques, les questions de nutrition et les VBG
- (iv) la sensibilisation des coopératives de producteurs et leurs faitières pour une bonne répartition et gestion des sites pastoraux et irrigués pour s'assurer de leur gestion et exploitation durable et de la bonne place des jeunes et des femmes parmi les bénéficiaires de ces sites dans les comités de gestion principalement des espaces aménagés par le projet
- (v) la question de la gestion des ressources naturelles, la protection de l’environnement,
- (vi) la mobilisation sociale des parties prenantes à différent niveau y compris au niveau politique (Dialogue sur les politiques dans la gestion des réfugiés et déplacés internes), inclusion sociale,

- *Enjeu social 3 : l’inclusion sociale en particulier l’inclusion des Batwa, des personnes handicapées et autres populations identifiées comme vulnérables*

137. Les activités du projet cibleront les groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées, les Batwa, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les albinos et les personnes déplacées de force - réfugiés, rapatriés et déplacés internes. Le projet utilisera une approche intégrée dans le processus de ciblage et la planification, le suivi et l’évaluation des activités. Les appuis du projet profiteront de manière équitablement à l’ensemble de ces couches dites marginalisées.

138. En cohérence avec la stratégie de ciblage et genre du projet, il sera utilisé une approche transversale argumentée autour des interventions complémentaires et bien coordonnées en leur direction. Les défis de développement et d’inclusion sociale dans les provinces d’intervention sont énormes et la stratégie du projet devra s’assurer que les activités prévues soient développées et mises en œuvre dans une perspective d’inclusion sociale afin de contribuer à lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes et des plus pauvres/vulnérables, des peuples autochtones tout en tenant compte des aspects environnementaux.

139. La stratégie d’intervention vers les jeunes (18 et 35 ans) devra prévoir une facilitation de leur accès aux ressources productive, à l’information, à l’éducation et au

renforcement de leur capacité. Elle devra prendre en considération les aspirations des jeunes, en mettant en place des activités qui puissent répondre à leurs besoins spécifiques. Un des défis pour la stratégie sera d'identifier des modalités d'intervention qui puissent contribuer à réduire l'exode des jeunes vers les villes urbaines et à la création d'emplois décent pour leur stabilisation dans leur milieu.

- *Enjeu social 4: Renforcement des capacités.*

140. Les équipes des projets et les partenaires de mise en œuvre devront être sensibilisés et formés à la prise en compte des questions liées au genre, à la jeunesse, à la nutrition à l'environnement et au changement climatique. Ces dimensions seront aussi prises en compte dans le système de suivi- évaluation du programme et des projets (désagrégation des données et analyse prenant en compte le genre).

IV.6 Contribution de PRODER à la gestion de l'environnement et au changement climatique

Le Burundi est confronté à divers défis de développement. Outre l'histoire qui a été caractérisée par des troubles civils qui ont eu des défis sociaux et environnementaux concernant la gestion des ressources naturelles, le pays est également très densément peuplé. En termes d'adaptation au changement climatique, le Burundi a été caractérisé comme l'un des pays de la région «moins activement engagés» (en comparaison avec des pays très engagés tels que l'Éthiopie, le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda). Ceci est le résultat des priorités nationales et des capacités nationales et, plus récemment, de la crise politique qui a également entraîné une diminution des opportunités de soutien financier et technique.⁸⁷

Les événements climatiques ont posé d'importants défis socio-économiques et environnementaux. Par exemple, en 2014, les inondations ont touché 12 682 personnes; en 2015, les glissements de terrain et les inondations ont touché respectivement 2 870 personnes et 4 179; en 2017, des glissements de terrain ont touché 810 personnes; et en 2018, les inondations ont touché au moins 12 000 personnes.⁸⁸ Dans l'ensemble, les principales vulnérabilités au Burundi comprennent:

- Les sécheresses frappent à plusieurs reprises le Burundi représentant 67,8% de la répartition des risques naturels qui se produisent dans le pays. Ils ont des impacts dévastateurs sur des secteurs économiques clés et peuvent affecter une grande partie de la population comme celui qui a frappé en 2004 et touché plus de 2 millions de Burundais; et
- Les tempêtes ont touché des milliers de personnes au cours de la première décennie du 21e siècle, avec 15 500 personnes touchées en 2004 seulement. Alors que la saison des pluies semble diminuer dans les régions du nord-est du Burundi, elles ont connu des pluies torrentielles, des éclairs et du tonnerre pendant la saison des pluies, augmentant leur vulnérabilité à la perte de bétail, à l'insuffisance alimentaire, à la baisse de la production agricole, aux feux de brousse et aux pertes de la vie humaine.⁸⁹

Ces vulnérabilités clés affectent les ressources en eau; alimentation et agriculture; et les écosystèmes des terres et des zones humides, tels qu'identifiés dans la deuxième communication nationale du Burundi à la CCNUCC.⁹⁰

Les provinces cibles du PRODER sont vulnérables aux sécheresses, aux inondations et à l'érosion des sols. Comme les températures devraient augmenter, la configuration et la répartition des précipitations à travers le pays auront un impact négatif sur ces zones clés. Dans les zones rurales,

⁸⁷ Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands. (2018). Climate Change Profile: [Burundi](#)

⁸⁸ Natural Hazards Statistics: [Burundi](#)

⁸⁹ Idem

⁹⁰ UNDP. Burundi- Second National [Communication](#)

la grande majorité de la population vit dans l'extrême pauvreté et dépend presque entièrement de l'exploitation des ressources foncières et forestières pour sa survie. Les activités du PRODER sont alignées pour soutenir l'amélioration des ressources en eau; alimentation et agriculture; et les écosystèmes terrestres et humides.

Compte tenu des domaines prioritaires du PRODER et du contexte d'adaptation et d'atténuation du Burundi, les éléments suivants constituent des opportunités pour relever les défis d'adaptation au Burundi:

- Sauvegarder les boisés existants et reboiser les zones dénudées ;
- Installer des mécanismes de contrôle de l'érosion dans les zones sensibles;
- Vulgariser les techniques de récupération des eaux de pluie à usage agricole ou domestique;
- Vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse ;
- Former et informer les décideurs et autres partenaires, y compris les communautés locales, sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique ; et
- Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales.

Concernant les actions d'atténuation, le Burundi a l'objectif inconditionnel (national) de 3% de réduction à atteindre par : (i) un programme de reboisement sur 15 ans (taux de reboisement annuel de 4, 000 hectares) dans le cadre du Programme National de Reboisement et (ii) l'augmentation du taux d'électrification de 35% en construisant trois centrales hydroélectriques. L'objectif conditionnel de 20% doit être réalisé par un financement supplémentaire de (i) projets forestiers - visant à reboiser 8, 000 hectares par an, et (ii) développement agricole - principalement le remplacement des engrais minéraux par des engrais organiques pour réduire les émissions de l'agriculture. Le PRODER contribuera donc aux objectifs d'atténuation et d'adaptation du Burundi à travers des activités qui cibleront (i) Aménagement des 20, 000 ha de terres des collines par installation notamment des fossés selon les courbes de niveau consolidés, des ouvrages antiérosifs à la parcelle et des bandes enherbées, garantissant une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée qui permettront (a) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures, (b) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés, et (c) la production de matières végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux - réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces activités de la sous-composante 2.2 réduiront le déficit d'adaptation tout en augmentant la résilience au changement climatique du statu quo dans les provinces cibles. À cet égard, le PRODER contribuera aux priorités nationales d'adaptation, d'atténuation et de développement durable.

Le PRODER sera mis en œuvre dans les provinces présentant des niveaux élevés d'érosion des sols et vulnérables à la fois aux sécheresses et aux inondations. Les communautés de ces provinces vivent de ressources foncières et forestières. La pression démographique, l'extraction des ressources et les pratiques d'utilisation non durables, y compris la culture itinérante, continuent de dégrader les terres et les forêts, exacerbant le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation des ressources. Outre l'épuisement des ressources, la dégradation des terres et des forêts contribue également aux émissions de gaz à effet de serre. La conception de PRODER est consciente de ces enjeux environnementaux. En relevant les défis socio-économiques des populations cibles, le PRODER cherchera à contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement et du climat, qui sont liés.

Concrètement, PRODER:

Soutiendra les systèmes de production des petits producteurs pour éviter la culture itinérante qui conduit au défrichement des terres contribuant ainsi à l'émission de gaz à effet de serre. Ceci sera soutenu par des systèmes d'irrigation améliorés pour augmenter la production par unité de surface. La faible productivité encourage l'expansion des terres agricoles. L'utilisation de panneaux solaires pour faire fonctionner les systèmes d'irrigation sera également un plus sur les émissions de GES.

Soutiendra la gestion des terres sur les collines où l'érosion est un gros problème. Le soutien ira vers des structures anti-érosives comprenant des fossés, des courbes de niveau, des bandes enherbées, entre autres. Celles-ci viseront à limiter les effets néfastes des inondations et à améliorer la fertilité des sols des collines en améliorant l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et la restauration des sols dégradés. En outre, le projet soutiendra également la revégétalisation et le reboisement des sols marginaux.

Cet ensemble combiné d'interventions soutiendra et garantira une gestion durable des terres résiliente au changement climatique.

Principales recommandations pour la formulation

VI.1. Recommandations en matière de Ciblage, genre et inclusion sociale dans le PRODER

- i. Au regard de la fragilité du Burundi, le Programme pour l'entrepreneuriat rural et la promotion de l'agro-industrie (PRODER) adoptera une stratégie alignée sur les principes directeurs de la stratégie du FIDA pour l'engagement dans les pays en situation de fragilité : (a) gestion des risques et résilience ; (b) se concentrer sur les causes profondes (dans le cadre du mandat et de l'avantage comparatif du FIDA); c) cibler, intégrer l'égalité des sexes et la nutrition; d) renforcer les institutions pour promouvoir la confiance et la cohésion sociale; e) disposer de ressources, d'instruments et d'approches souples et adaptés; f) les partenariats stratégiques et complémentaires; g) la mesure des résultats et l'apprentissage.
- ii. En matière de ciblage, le PRODER adoptera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux secteurs retenues, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les ménages ruraux les plus vulnérables, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes. La stratégie inclura des approches de ciblage direct et participatif, dans lesquelles on tiendra compte des conditions de départ des bénéficiaires, de leurs besoins et de leurs capacités à participer de façon active aux interventions du projet. Le ciblage de groupes marginalisés tels que les handicapés sera fait avec l'aide d'organisations expertes dans ce domaine.
- iii. Des mécanismes seront mis en place pour garantir que le programme touche effectivement les cibles prévues; ceux-ci incluront les consultations périodiques avec les représentantes des organisations des bénéficiaires, de la société civile et du gouvernement; le suivi de l'implémentation de la stratégie par les partenaires de mise en œuvre; les missions de suivi périodiques du programme.

VI.2. Principales recommandations volet sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la formulation du projet REAPP

- iv. En matière de sécurité alimentaires et nutritionnelles, les principales recommandations sont:
 - i. Promotion de la disponibilité, diversification et acceptabilité des produits à haute valeur nutritionnelle et alimentaire ;
 - ii. Autonomisation de jeunes femmes 15-49 ans et jeunes hommes à travers l'accroissement et diversification de sources de revenus ;

- iii. Implication des jeunes (filles et garçons dans des innovations entrepreneuriales, alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelles); et
- iv. Renforcement des capacités sur le processus de transformation, conservation des produits alimentaires à haute valeur nutritionnelle.

VI.3. Principales recommandations volet environnement et au changement climatique

Les principales recommandations détaillées dans le tableau ci-dessous se basent sur les activités prévues pour PRODER

No.	Activités	Recommandations et Indicateurs Proposés
Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux		
<i>Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux</i>		
1	l'information - sensibilisation des jeunes et l'identification des activités économiques	<p>Pour la plupart des jeunes du Burundi rural, leurs opportunités économiques sont liées à l'utilisation des ressources naturelles. La sensibilisation et sur l'identification des opportunités économiques doivent inclure la gestion durable des ressources naturelles - pour inspirer les jeunes champions de l'environnement parmi eux.</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Nombre de jeunes ayant reçu l'information sur la gestion durable des ressources naturelles ii) Nombre de sessions de sensibilisation incluant les informations sur la gestion durable des ressources naturelles
2	Mise en place d'une plateforme nationale de concertation et de dialogue sur les politiques relatives à l'entrepreneuriat rural de jeunes	<p>Ces plateformes nationales sont un bon mécanisme pour sensibiliser les jeunes entrepreneurs à l'environnement. Donc, les dialogues politiques doivent inclure des campagnes de sensibilisation à l'environnement, la propriété foncière et des investissements fonciers durables.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Nombre de dialogues sur l'environnement, la propriété foncière et des investissements fonciers durables.
3	Mise en place de 4 plateformes régionales de services à l'entreprises - d'incubation-accélération d'entreprises	<p>Pour renforcer l'engagement envers les aspects environnementaux, les plateformes régionales de services aux entreprises - incubation d'entreprises-accélération doivent développer une carte de pointage environnementale pour guider l'engagement avec le secteur privé, mais aussi pour les bénéficiaires afin d'assurer l'intégration des aspects environnementaux (adaptation) des entreprises commerciales. Le développement des centres devrait inclure un spécialiste de l'environnement/économiste de l'environnement.</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Carte de pointage environnementale ii) Nombre d'entreprise privées sur la Carte de pointage environnementale

4	Renforcement de 240 entreprises de référence pouvant participer à l'amélioration de l'offre de formation par apprentissage existante	Le renforcement des entreprises de référence doit être accompagné de manuels de formation qui incluent la durabilité commerciale et environnementale, détaillant les bonnes pratiques. Indicateur: i) Manuels de formation détaillant les bonnes pratiques
5	5 structures de formation par région (y compris les centres d'alphabétisation)	Le renforcement des centres doit inclure des campagnes de sensibilisation sur la jeunesse et la durabilité environnementale, et la gestion durable des ressources naturelles en général. Indicateurs : i) Nombre de jeunes ayant reçu l'information sur la gestion durable des ressources naturelles ii) Nombre de sessions de sensibilisation incluant les informations sur la gestion durable des ressources naturelles
6	Déploiement et fonctionnement des plateformes nationale et régionales	Il est très important que le déploiement et le fonctionnement des plateformes nationales et régionales incluent des spécialistes de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles pour s'assurer que les aspects environnementaux ne sont pas périphériques au fonctionnement des centres. Indicateurs : i) Nombre de spécialistes de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles
7	Déploiement et fonctionnement de comités d'orientation, de pré-sélection et de sélection des PIE et d'entreprises à consolider.	Comme ci-dessus, le déploiement et le fonctionnement des comités d'orientation, de présélection et de sélection des PIEs et des entreprises à suivre doivent inclure des spécialistes de l'environnement et des ressources naturelles. Indicateurs : i) Nombre de spécialistes de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles
<i>Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables</i>		
Produit 1.1.2		
1	Introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, etc	Le projet assurera la production durable des produits qu'il cherche à promouvoir. Cela peut être fait en utilisant des mécanismes tels que les cartes de pointage de la production durable et en soutenant l'éco-étiquetage des produits. Indicateurs : i) Nombre d'éco-étiquetage des produits promu ii) Cartes de pointage de la production durable
Produit 1.1.3		
	Identification des tâches, opérations et activités qui se dissocient de l'itinéraire cultural traditionnel	Il est recommandé de faire une évaluation pour comprendre l'impact de l'amélioration de l'irrigation sur la nappe phréatique (compte

		tenu des sécheresses dans la zone du projet), et le compactage des sols lié aux labours. Les mesures nécessaires doivent être prises après l'évaluation. Indicateurs: i) Rapport d'évaluation
	Identification de services d'appui au développement des filières dans le bassin (par exemple, installation de réseau d'irrigation, de panneaux solaires etc)	Il est fortement recommandé que l'identification de services d'appui inclue des spécialistes de l'environnement / des spécialistes de la gestion des ressources naturelles. L'équipe de projet doit avoir un spécialiste de l'environnement/spécialiste de la gestion des ressources naturelles. Indicateurs : i) Nombre de spécialistes de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles
Sous-composante 1.3. Promotion de l'entreprenariat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée		
1	La disponibilisation accrue d'aliments divers et nutritifs pour la consommation des ménages par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle (arachides, soja, les patates douces à chair orange, champignons, aviculture, pisciculture, myciculture)	La mise en œuvre de cette activité devra prêter attention aux systèmes de production durables qui i) n'érodent pas les variétés locales ; et ii) éviter l'utilisation de produits agrochimiques, y compris les pesticides qui polluent l'environnement et mettent en danger la vie humaine. L'évaluation des produits agrochimiques qui peuvent être utilisés et ceux qui ne le peuvent pas doit être effectuée pour les activités soutenues par le projet. Indicateurs: i) Rapport d'évaluation
2	La production, transformation et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au premix pour les enfants	Le commentaire ci-dessus s'applique également à cette activité. Plus précisément, il est recommandé que la mise en œuvre de cette activité et les aliments produits répondent aux normes nationales - le bureau des normes peut être engagé. Indicateurs: i) Rapport d'évaluation
3	Organisation des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux	Dans les campagnes d'éducation nutritionnelle, il est recommandé que les campagnes incluent également une éducation sur les systèmes de production durables et les pratiques de gestion durable des terres. Indicateurs: i) Nombre de systèmes de production durables et les pratiques de gestion durable des terres ii) Nombre de bénéficiaires
4	L'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique	Aucune recommandation portant sur les aspects environnementaux par rapport à la mise en œuvre de cette activité
Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales		
Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entreprenariat agricole		
Produit 2.1.1		

1	1600 ha de terres pour la production végétale dont 1300 pour la réhabilitation / création des 65 centres de rayonnement sur terres domaniales pour la production de manioc, maïs, bananiers, haricot volubile, pomme de terre, blé / orge, 100 pour la Réhabilitation / aménagement maraîcher et 200 pour les cultures fourragères	<p>La mise en œuvre de cette activité doit garantir que, i) la production de cultures vivrières sur 1600 ha n'entraîne pas de dégradation supplémentaire des terres (utiliser des systèmes de production durables tels que l'agriculture intelligente face au climat) ; ii) la réhabilitation de 1300 ha ne modifie pas la structure et la composition floristique de la végétation dans la zone du projet ; iii) la production de blé/orge n'éclipse pas la production de cultures vivrières ; et iv) les cultures sont adaptées et survivent aux conditions climatiques de la zone du projet.</p> <p>Indicateurs:</p> <p>i) Rapport d'évaluation sur le mécanismes en place</p>
2	20000 ha pour la réhabilitation / construction de 10 grands centres naisseurs avec prise en compte de la santé et alimentation animale	<p>Le Burundi est un pays à très forte densité de population. Le projet devra évaluer la capacité de charge des terres où seront construits les centres de naisseurs afin de minimiser les conflits liés aux terres pastorales et aux terres de production agricole. Par conséquent, la santé et la nutrition des animaux et des humains doivent être prises en compte.</p> <p>Indicateurs:</p> <p>i) Mécanismes de règlement des griefs</p> <p>ii) Nombre de conflits résolus</p>
3	20 ha pour la mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage)	<p>En lien avec le point ci-dessus, il sera important d'évaluer les implications environnementales directes et indirectes de l'établir un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage).</p> <p>Indicateurs :</p> <p>i) Rapport d'évaluation</p>
Produit 2.1.2		
1	Création/consolidation des X entreprises de production de plants horticoles (avocatier, manguier, citronnier, mandarinier, maracoudja, prune de Japon, papayer, etc.)	<p>Les activités proposées ici doivent prendre en compte les points suivants:</p> <p>La production des plantes horticoles proposées a un potentiel socio-économique pour les communautés. Il faut veiller à ce que la production de ces plantes n'entraîne pas la perte d'autres variétés locales. De plus, les systèmes de production horticole doivent utiliser un système de production respectueux de l'environnement. À plus grande échelle, des fiches d'évaluation environnementales, y compris l'étiquetage environnemental, peuvent être envisagées pour promouvoir une production durable.</p> <p>De plus, une évaluation est recommandée pour comprendre ce qui suit : i) l'implication floristique et structurelle de la production agricole intensive sur la végétation des collines et marais ; ii) l'érosion des sols ; iii) la pollution des sols et des eaux due à</p>
2	Création / consolidation des X entreprises de production vivrière/Intensification de la production sur collines et marais	
3	Création / consolidation des X entreprises agricoles individuelle de production des fruits/Intensification sur les collines ;	
4	Création / consolidation de X entreprises de prestation de services de labour, récolte de tubercule et de transport de proximité à l'aide de tracteurs),	
5	Création / consolidation des X entreprises de transformation et de commercialisation de produits de MPER.	

		l'utilisation de méthodes de production intensives ; iv) et le potentiel d'émergence d'espèces envahissantes. Indicateurs i) Nombre d' l'éco-étiquetage des produits ii) Rapport d'évaluation
Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché		
Produit attendu 2.2.1		
1	(i) Aménagement des 20 000 ha de terres des collines par installation notamment des fossés selon les courbes de niveau consolidés, des ouvrages antiérosifs à la parcelle et des bandes enherbées, garantissant une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée qui permettront (a) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures, (b) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés, et (c) la production de matières végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux.	Aucune recommandation portant sur les aspects environnementaux par rapport à la mise en œuvre de cette activité
Produit attendu 2.2.2		
1	(i) réhabilitation / construction et équipement des 5 magasins de stockage dont 2 au niveau régional et 3 au niveau communal	Une évaluation des besoins sur l'utilisation des terres est recommandée avant la construction d'entrepôts de stockage pour s'assurer que la construction n'entraîne pas de défrichement ailleurs. Indicateurs : i) Rapport d'évaluation
2	(ii) Réhabilitation / construction de 20 km de pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation	
Produit attendu 2.2.3		
1	Mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testées et adoptées au niveau local dans le cadre des autres interventions sous financement FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers au Burundi ou dans la sous-région, (ii) introduction, adaptation et diffusion des innovations pertinentes et résilientes identifiées grâce à veille technologique et commerciales une mise place dans le cadre du PRODER	Il est recommandé que les innovations et les technologies passent le test environnemental pour éviter d'introduire des innovations préjudiciables aux systèmes environnementaux et de production adaptés aux caractéristiques agroécologiques de la zone du projet. Indicateurs : i) Rapport d'évaluation
Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme		
Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme		
Produit attendu 3.2.6		
1	Elaboration et mise de la stratégie de mobilisation sociale en faveur du PRODER	Pour une intégration efficace des aspects environnementaux et de changement climatique dans les activités du projet, il est recommandé que : i) l'équipe du projet comprenne des spécialistes de l'environnement/des spécialistes de la
2	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de gestion des savoirs	
3	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication avec information et sensibilisation (a)	

<p>institutionnelle : message transmis avant d'atteindre les populations rurales, aux autorités administratives que sont Gouverneurs, maire, élus locaux, chefs de collines ciblées pour connaître le programme, les amener à participer à diffuser une bonne information et améliorer la visibilité du projet, (b) cibles directes du programme (ce sont les jeunes porteurs d'Initiatives économiques, MPER, individus ou groupes d'individus intervenant dans les filières ciblées et des activités génératrices de revenus. Elle visait à porter aux populations rurales vivant dans les bassins de concentration identifiées sur les opportunités offertes par le programme, mais également de susciter la mobilisation et l'action de agri-preneurs potentiels,(c) les structures de formation et d'accompagnement et (d) les organisations des producteurs, de transformateurs, de commerçants. Les structures de formation et d'accompagnement et les OP ont un rôle majeur à jouer dans la fourniture de services à leurs respectivement clients et membres et dans l'amélioration de l'environnement politique, législatif et institutionnel.</p>	<p>gestion des ressources naturelles ; ii) le renforcement des capacités supplémentaires correspondant aux domaines thématiques du projet est confié aux spécialistes de l'environnement ; iii) la parité hommes-femmes dans l'équipe technique soutenant la mise en œuvre des activités du projet.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Nombre de spécialistes de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ii) Formations suivies par des spécialistes de l'environnement du projet iii) Nombre de femmes vs homme dans l'équipe technique du projet
--	--

iii) Suivi évaluation

- i. Le tableau ci-dessous propose des indicateurs de performance pour les thématiques transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition, environnement et climat)

Priorités transversales	Indicateurs clés de performance
Ciblage et Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes recevant des services promus ou soutenus par le projet* • Nombre correspondant de ménages avec une femme cheffe de ménage touchés* • Nombre de femmes déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux ententes d'eau à des fins de production* • Nombre de femmes déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production* • Nombre de femmes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales* • Nombre de femmes déclarant utiliser les services financiers ruraux* • Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des femmes aux postes de décisions* • Nombre de femmes déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible* • Nombre de femmes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise* • Nombre de femmes formées à l'approche GALS
Inclusion des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) recevant des services promus ou soutenus par le projet*

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre correspondant de ménages avec un jeune chef de ménage touchés* • Nombre de jeunes déclarant utiliser les services financiers ruraux* • Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des jeunes aux postes de décisions* • Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes* • Nombre de jeunes formés aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*
Peuple autochtone	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de peuple autochtone recevant des services promus ou soutenus par le projet • Nombre de peuple autochtone formé aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise
Autres personnes marginalisées (dont Personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes vivant avec un handicap recevant des services promus ou soutenus par le projet • Nombre de personnes vivant avec un handicap formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise.
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire*
Environnement et Climat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat* • Nombre de personnes accédant à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre* • Nombre de personnes bénéficiant de services d'informations climatologiques* • Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat*

* Indicateurs de base du FIDA

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

1. Ce plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé afin d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des interventions du PRODER sur le plan social et environnemental. Ces mesures doivent permettre une répartition juste et équitable des bénéficiaires du projet aux différentes catégories de groupes ciblées, en particulier les jeunes, les femmes, les autochtones Batwas et autres groupes vulnérables et marginalisés (comme les handicapés). C'est-à-dire que le plan a été préparé pour renforcer et exploiter les impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs potentiels afin que le résultat global du projet ait un impact socio-écologique positif dans les zones d'intervention du projet aux niveaux central et décentralisé jusqu'aux Collines. Des mesures spécifiques seront prises pour la lutte contre le travail des enfants en collaboration avec d'autres institutions impliquées.
2. Afin de garantir l'appropriation du projet par l'ensemble des populations de la zone cible et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement des bénéficiaires et de toute la communautaire est un élément clé dont le projet s'assurera avant le démarrage de toute activité. Des actions de mobilisation sociale (sensibilisation, information, communication) avec les parties prenantes et une stratégie d'ingénieries sociale et environnementale seront développées (initiation des ateliers périodiques d'échange avec les différents groupes thématiques à appuyés par le projet) pour saisir les besoins et les désirs de tous les catégories de publics cibles et les acteurs locaux partie prenante de la gouvernance du territoire et de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que des acteurs porteurs des initiatives économiques à accompagner et ceux en charge des investissements économiques structurants à caractère communautaire. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités des communautés pour la construction d'une base solide et durable des connaissances en matières de gestion environnemental pour une appropriation et une répliquabilité dans l'avenir. En outre, le projet prendra des dispositions pour nouer des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs dans la mesure du possible.

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux					
<i>Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux</i>					
Dégradation des ressources de la ZIP du fait de la multiplication des demandes d'appuis portant sur l'intensification agricole et le développement de nouvelles activités peu compatibles avec la gestion de l'environnement	- Inclusion des informations sur la gestion durable des ressources naturelles, favorisant l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des sols et des ressources des eaux	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Semestrielle pendant le projet	5 000
Augmentation ou développement d'activités économique à impact important sur l'environnement à partir des subventions accordées par le projet	-Assurer le suivi du respect du plan de zonage ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.				12 000
Pollution de la zone d'implantation des activités par des déchets solides	- Valoriser des activités productrices de peu de	- UGP, Communautés entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés	- Semestrielle pendant le projet	14 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
résultant des activités entrepris par les promoteurs soutenus - Pollution de l'air par l'odeur des produits de transformation	déchets non biodégradables - Intégrer dans chaque le plan d'affaire de chaque activité susceptible de produire des déchets un plan de gestion des déchets - Mettre en place un mécanisme d'appui à la préparation et un plan de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion de déchets élaborés - Sensibilisation des populations sur la gestion durable des ressources naturelles, y compris la propriété foncière et des investissements durables. Assurer le bon conditionnement				
- Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	- Signer avec les bénéficiaires un engagement du respect de normes environnementales et sociales	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Semestrielle pendant le projet	14 000
- Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques	- Définir et ajouter dans les conventions de partenariats avec les Entrepreneurs bénéficiaires des mesures de mitigation des risques environnementaux				
- Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	- Mettre en place un plan communautaire de suivi des bonnes pratiques en matière de gestion environnemental et social - Faire un screening environnemental systématique de toutes les demandes d'appuis reçues				

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	avant leur validation et leur financement - Faire une convention de partenariat incluant le respect des normes environnemental et social avec tous les promoteurs dont la demande est validée Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités mises en place avec les fonds reçus et entrant dans le cadre du projet				
Risques de violence basée sur le genre (VBG) dans les structures d'incubation	- Faire signer un engagement de respect des droits des jeunes et des femmes et de leur intégrité physique et morale à tous les structures postulant pour faire partir du dispositif d'incubation - Sensibiliser, élaborer et faire afficher dans tous les structures du dispositif d'incubation et au niveau de toutes les antennes du projet des images parlant sur les VBG - Sensibiliser sur les questions de genre et d'égalité des sexes - faire signer un code de bonne conduite à tous les intervenants directement impliqués dans la mise en œuvre du projet - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention sur les risques et les questions de VBG	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP	- Trimestriel pendant le projet	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<p>aussi bien au niveau des populations de la ZIP, des structures impliquées dans le dispositif d'incubation, les promoteur de demande d'appui les équipes opérationnelles assurant le suivi-appui rapproché et l'équipe de gestion du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet 				
<p>Risque de travail des enfants dans la ZIP</p> <p>Réticence d'améliorer leur système d'exploitation et d'adopter des comportements respectant les normes environnementales et sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire traduire et diffuser la loi sur le travail des enfants - Faire signer aux bénéficiaires un engagement pour respecter le droit des enfants - Mettre en place un système de prévention et de contrôle de travail des enfants dans la ZIP à travers une plateforme de collaboration entre les institutions impliquées (BIT, UNICEF, ONGs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<p>Durant chaque cycle de recrutement</p>	10 000
<p>Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Semestrielle pendant le projet 	PM
<p>Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Trimestrielle pendant le projet 	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.				
Inadaptation des modules de formation sur l'entrepreneuriat au contexte local et au niveau d'alphabétisation et d'instruction des bénéficiaires notamment des jeunes et des femmes déscolarisés ou non scolarisés et porteur de demande d'appui	- Faire traduire les modules TRIE CRE ET GERME du BIT en langue et s'assurer d'une bonne adaptation et appropriation des modules de formation au contexte de mise en œuvre et par les promoteurs de demandes accompagnés en l'occurrence l'adaptation au niveau d'instruction et d'éducation des jeunes et des femmes bénéficiaires	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP	- Après chaque séance et sur une base mensuelle pendant le projet	20 000
Faible promotion des jeunes et des femmes dans les activités à caractères collectif promus par le projet et au sein des organisations bénéficiaires	- S'assurer d'un bon niveau de sensibilisation des organisations sur la vie associative et les accompagner dans la gestion la structuration et l'organisation de leur activité	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Trimestriel pendant le projet	25 000
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des activités soutenues					
Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices et autres avantages facilités par le projet (exemple participation aux formations, gestion de la subvention reçue, etc.)	- Assurer une bonne sensibilisation et une bonne organisation des structures coopératives				
Destruction des infrastructures financées dans le cadre des activités individuelles ou collectives du fait de l'éclatement de conflit entre les non bénéficiaires, les PDI et les rapatriés internes dans la zone du projet	- Fournir un accompagnement adéquat au montage des plans d'affaires et à leur mise en œuvre				PM
- Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits	- Formation des gestionnaires des associations et coopératives sur la gestion des entreprises.				25 000
- Risques de contamination des consommateurs des produits ne	- Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.				PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
respectant pas les normes d'hygiène et la qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un ciblage équitable des bénéficiaires du projet - Accompagner la recherche des marchés par la promotion des partenariats productifs/commerciaux - Assurer un bon contrôle de qualité des produits avant leur mise sur le marché pour la consommation 				20 000
- Déplacement de population dans la ZIP la recherche de nouvelles opportunités pour bénéficier des appuis du projet fournies par le projet					
- Baisse de rendement et de revenu	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon contrôle de la production avec le maximum de contrôle sur les aléas - Compartimenter les dépôts et assurer un suivi régulier de sa gestion en utilisation des techniques d'identification des produits - S'assurer que les structures coopératives détiennent des titres de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	- Mensuelle pendant le projet	PM
- Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits				- Mensuelle pendant le projet	
- Risque de conflit pour le site de construction des dépôts				- Avant toute construction – avant et pendant le projet	
- Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à assurer un bon contrôle intégré des pestes - Rechercher des partenariats viables avec le secteur privé - Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés. - Assurer une bonne structuration des associations et coopératives et augmenter leur résilience 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	- Trimestrielle pendant le projet	PM
- Risque de marché ; manque de commercialisation des produits				- Trimestrielle pendant le projet	
- Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques				- Trimestrielle pendant le projet	
- Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet				- Semestrielle pendant le projet	
<i>Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables</i>					
Introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, etc					

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles; - Fuites / déversements déchets et matériaux d'emballage - 3. L'accent mis sur ces cultures peut promouvoir des pratiques mono-culturelles, conduisant à l'application d'engrais inorganiques qui conduiront à la pollution des sols et de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; - utiliser des emballages biodégradables et/ou mener des campagnes d'élimination des déchets; promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	UGP	Pendant le projet	10 000
Identification des tâches, opérations et activités qui se dissocient de l'itinéraire culturel traditionnel					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles - Épuisement des eaux souterraines, y compris la pollution souterraine due à l'utilisation d'engrais et de produits chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; utiliser des emballages biodégradables et/ou mener des campagnes d'élimination des déchets; promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement 	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant et après le projet	PM
Identification de services d'appui au développement des filières dans le bassin (par exemple, installation de réseau d'irrigation, de panneaux solaires etc)					
<ul style="list-style-type: none"> - 1. Gestion durable des ressources naturelles - Risque d'accidents durant des travaux - Perturbation des sols dans les zones où des systèmes d'irrigation seront installés - 4. Potentiel de corruption dans le choix des prestataires 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles 	Entreprise de travaux/UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant le projet	PM
<i>Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée</i>					
Disponibilité accrue d'aliments divers et nutritifs pour la consommation des ménages par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle					
<ul style="list-style-type: none"> - L'érosion des variétés de cultures locales, risquant la perte de l'agrobiodiversité; - Pollution des sols et de l'eau 	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes; une évaluation des produits agrochimiques qui seront utilisés est exigée; respect	UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant et après le projet	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
- Risques pour la santé humaine liés à la manipulation de certains produits chimiques requis pour certaines cultures	strict des clauses de santé humaine				
Production, transformation et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au premix pour les enfants					
- L'érosion des variétés de cultures locales; - Déchets, Pollution des sols et de l'eau - Risques pour la santé humaine liés à la manipulation de certains produits chimiques requis pour certaines cultures	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes; Favoriser l'adoption des approches de systèmes de production respectueux de l'environnement	UGP/MINEAGRIE	UGP	Avant le projet	PM
Organisation des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux					
- Gestion durable des ressources naturelles	Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	PM
L'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique					
- Gestion durable des ressources naturelles - Autonomisation des jeunes et des femmes - Amélioration de la résilience des jeunes et des femmes face aux chocs (maladies, phénomènes climatiques) - Changement de la dynamique des ménages qui peut conduire à des violences basées sur le genre et conflits entre jeunes et parents	Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; Sensibilisation des bénéficiaires sur l'importance du travail/de leur participation à la vie active; Assurer la sécurité des bénéficiaires dans les zones d'intervention; et formation des bénéficiaires sur l'entreprenariat, les techniques agricoles	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	PM
Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales					
<i>Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entreprenariat agricole & Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché</i>					
Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché					
Aménagement de terres pour la production végétale, Réhabilitation / création de centres de rayonnement, Réhabilitation / aménagement maraîcher et aménagement d'espace pour les cultures fourragères, réhabilitation / construction de grands centres naisseurs, mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage)					
- Gestion durable des ressources naturelles;	- Étudier avec les acteurs les lieux d'implantation		- UGP et fournisseurs de services	- Pendant le projet	40 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des sols et pollution de l'eau, y compris son épuisement; - Pollution de l'environnement (air, déchets); - Utilisation non-efficace des ressources; - 5. Pollution phytosanitaire - Nuisance pour les population de la zone (Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents) 	<ul style="list-style-type: none"> - des infrastructures - Sélectionner dans la mesure du possible des sites suffisamment à l'écart des récepteurs sensibles (exemple, école, centre de santé). - Mettre en place un plan de communication information des populations avant toute réalisation - Anticiper sur les possibles conflits et mettre en œuvre des procédures adéquates de gestion des conflits. - Visiter des sites de magasins sélectionnés avec des représentants locaux du ministère de l'environnement avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher. - S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) - Développer une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et des règles pour les chantiers de construction. Assurer l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) par les travailleurs de la construction. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et pendant le projet 	

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sols dans la zone où le grand centre de rayonnement sera mis en place - Conflits fonciers et déplacements involontaires 	Plan de gestion environnementale et sociale exigé; et garantir un consentement préalable donné en connaissance de cause et un mécanisme de règlement des plaintes.	Entreprise de travaux/UGP/MINEAGRIE	UGP	Avant et pendant le projet	PM
Domaine en rapport avec la Gestion durable des Terres					
<ul style="list-style-type: none"> - Formation et accompagnement des promoteurs d'entreprise en gestion intégré de la fertilité du sol - Formation des bénéficiaires en utilisation responsable des pesticides et produits agricoles - Mise en place de magasin de stockage pilotes avec des normes environnementales (design, orientation, solaire...) - Acquisition d'équipements résilients au Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Exposé de la pratique - Démonstration - Nombre agriculteurs formés - Nombre de magasin de stockage - Caractéristique environnemental de référence - Caractéristique des équipements et tolérance au climat 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Formation des producteurs sur les techniques de production durable - Conservation des aires et espèces autochtones menacées - Vulgarisation des engrais organiques et disponibilités auprès des vendeurs locaux - Promotion des énergies renouvelables dans les zones d'habitation - Formation à l'utilisation des énergies durable - Accompagnement des bénéficiaires des aménagements à la Préservation de l'environnement et résilience au Changement Climatique - Conception des fiches de kits de formation et sensibilisation à la protection de l'environnement - Mise en place de système d'alerte 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé de la pratique - Démonstration visuelle - Nombre agriculteurs formés - Recensement des espèces - Nombre des aires et espèces autochtones menacées - Condition de conservation - Nombre de comportements adoptés à la préservation de l'environnement - Nombre de pratique de résilience maîtrisé et adopté - Nombre de kits de formation conçu - Nombre de kits disponibles - Procédure d'intervention disponible - Équipe d'intervention disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
et développer les mécanismes de relais de la météo	<ul style="list-style-type: none"> - Situation actuelle - Nombre de non-conformité observé - Nombre d'action corrective observé 				
Réhabilitation / construction des pistes					
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore (Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents) - Risque d'érosion du sol - Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux - Risque d'accidents de la circulation - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits - S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) - Veiller à ce que les travaux restent dans les limites physiques des voies/routes existantes pour éviter toute perturbation de la végétation, des champs, etc. - Prévoir de travailler en saison sèche - Installer des clôtures limoneuses en descente du sol nu pour capturer tous les écoulements, le cas échéant (en particulier près des cours d'eau) - Mettre en place des mesures de sécurité routière, y compris une signalisation et un contrôle de la vitesse appropriés (bosses sur la route, etc.) lorsque cela est jugé nécessaire. - Respect strict des clauses de santé et de sécurité pour le chantier ; 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires/fournisseurs de services - Entreprise de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et fournisseurs de services - UGP/DGE/Communautés des zones d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après les travaux 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des machines et véhicules lourds; Respect des heures de travail et informer les populations si utilisation de dynamite pour l'extraction des roches - Arrosage régulier des pistes 				
<ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur la biodiversité - Risque de pollution de l'eau et des sols - Risques pour la santé et la sécurité de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer un programme de reboisement au projet, en consultation avec le ministère de l'environnement. Les espèces doivent inclure les espèces et espèces menacées ayant un habitat/valeur de nidification/recherche de nourriture pour les animaux - Dispenser une formation sur l'utilisation rationnelle des produits agrochimiques (dosage, etc.), l'utilisation du compost organique et du fumier, les techniques de rotation/association des cultures et d'autres techniques pour minimiser l'utilisation d'intrants agricoles - Dispenser une formation aux méthodes d'application et aux équipements de protection individuelle appropriés (gants, masque, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet et après le projet 	30 000
Construction et réhabilitation des magasins de stockage					

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
- Risque d'accidents lors des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses de santé et sécurité sur les chantiers vulgarisées ; - Respect strict des clauses de santé et de sécurité sur les chantiers ; - Disposer des kits de premiers soins sur les chantiers et prise en charge des blessés éventuels par les centres de santé locaux ; - 4. Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant et pendant les travaux	PM
- Déforestation et destruction d'habitats lors des défrichements	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la végétation et reboisement compensatoire - Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux en partenariat avec le MINEAGRIE	UGP/DGE	Avant et pendant les travaux	PM
- Perturbation des sols, risque d'érosion, contamination des sols suite à des fuites/déversement d'huile et autres substances et déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les chantiers, aménager des aires de vidange, d'entretien et de lavage étanches et gestion des déchets des chantiers et des basses vies - Limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau - Mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles - 4. Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux		Avant et pendant les travaux	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
- Pollution des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - 1. Sur les chantiers, aménagement des aires de vidange, d'entretien et de lavage loin des cours d'eau - Gestion des déchets solides et liquides sur les chantiers et construire des sanitaires en fonction du nombre d'ouvriers sur les chantiers - Sensibiliser les travailleurs à l'hygiène - Stabilisation des berges sur les chantiers - Aménagement des aires de vidange, d'entretien et de lavage loin des cours d'eau. Construire des sanitaires en nombre suffisants sur les chantiers et sensibiliser les travailleurs à l'hygiène. - 6. Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service. 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant et pendant les travaux	10 000
- Risques de destruction des sols lors du planage et lors de transport de matériaux avec le mouvement des engins lourds	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux d'aménagements agricoles et limitation de l'utilisation des engins lourds - Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 			Avant et Pendant les travaux	PM
- Abattage des arbres sur le site, y compris la destruction de la végétation	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement compensatoire (au niveau des aires d'abattage, au niveau des sites de construction) - Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude 	Entreprise de travaux en partenariat avec le MINEAGRIE	E&F/Communautés locales	Après les travaux	10 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
	des impacts sociaux des prestataires de service				
- Perturbation des sols, y compris l'érosion, contamination des sols suite à des fuites/ déversement d'huile et autres substances et déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les chantiers, aménager des aires de vidange, d'entretien et de lavage étanches et gestion des déchets des chantiers et des basses vies; - Limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; - Mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles; - Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant, pendant et après les travaux	PM
- Déforestation et destruction d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la végétation et reboisement compensatoire - Sélection de zones ne représentant pas de risque pour la biodiversité 	Entreprise de travaux	UGP/DGE/Communautés des zones d'intervention	Avant, pendant et après les travaux	PM
Création/consolidation des entreprises de production					
- Perte d'autres variétés locales;	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes	UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant et après le projet	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre producteurs agricoles et ménages pastoraux, en particulier parce que la terre est une ressource rare au Burundi; - Augmentation de la production de gaz à effet de serre; - Pollution phytosanitaire; - Pollution de l'environnement (air, déchets); - Utilisation non-efficace des ressources; - Dégradation des sols (y compris l'érosion et le compactage du sol) 	Garantir un consentement préalable donné en connaissance de cause et un mécanisme de règlement des plaintes ; veiller à l'adoption de pratiques ayant une faible émission ; limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles; Plan de gestion environnementale et sociale exigé	Entreprise de travaux/UGP/MINEAGRIE	UGP		PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
Intensification agricoles					
<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité via la mise en place des cultures de rente - Érosion et lessivage des sols à cause des aménagements pour l'agriculture pluviale - Faible productivité à l'amont des filières de production à cause du changement et de la variabilité climatiques - Déboisement des terres pour aménagement hydro-agricole et risque d'érosion des sols. A baissement de la nappe - Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées et à l'eau - Déséquilibre environnemental dans le lit des cours d'eau en aval aux ouvrages de prise d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les cultures mixtes/interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique - Identifier les zones à risque d'érosion et ériger des structures physiques et ou biologiques pour minimiser le risque d'érosion des sols dans la zone cible Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente. - Information, éducation et communication environnementale. - Suivi écologique et mesures d'adaptation aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	75 000
	<ul style="list-style-type: none"> - Restreindre l'aménagement des périmètres irrigués aux terres qui sont déjà sous cultures vivrières et saisonnières. - Former les bénéficiaires sur la lutte contre l'érosion. - Former les bénéficiaires sur la gestion économe des eaux - Sensibiliser les populations aux objectifs du programme et expliciter les critères et les modalités de sélection qui seront transparentes. - Intervenir que dans des zones où le statut foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires/ fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et pendant le projet 	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<p>est clarifié et l'usage consensuel et conforme au principe du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les bénéficiaires sur les techniques de distribution de l'eau et de l'application efficace de l'eau à la parcelle ainsi que sur les techniques de gestion de conflit. <p>Mettre en œuvre des mesures pour laisser un débit écologique égal au moins au tiers du débit d'étiage des cours d'eau en vue d'assurer le maintien des écosystèmes aquatiques en aval des ouvrages de prise d'eau.</p>				
Mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testées et adoptées au niveau local dans le cadre des autres interventions					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles, mais aussi l'amélioration de la résilience des jeunes et des femmes face aux chocs (maladies, phénomènes climatiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de technologies vertes ; - Favoriser l'adoption d'approches pour l'utilisation efficace des ressources d'eau ; - Financement des bénéficiaires pour l'investissement dans des technologies sobres de l'environnement 	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion sociale des personnes marginalisées comme les Batwas, femmes, des jeunes et des handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer activement les Batwas, femmes, handicapés et les jeunes dans toutes les composantes et niveaux de prise de décision du projet 	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre producteurs agricoles et ménages pastoraux, en particulier parce que la terre est une ressource rare au Burundi 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place / renforcer le comité des parties prenantes / le comité de résolution des conflits pour inclure le conseil traditionnel local / communautaire et les représentants 	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
<p>Impacts sur la biodiversité Perte de la végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'érosion du sol - Risque de déplacement physique / économique - Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses) - Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction - Nuisance pour la population - Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux - Dégradation de la terre 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées - Préserver les arbres dans la mesure du possible - Intégrer la plantation d'arbres dans la conception des magasins, en priorisant les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle - Prévoir du travail en saison sèche - Sélectionner les sites inhabités et inutilisés - Utiliser du matériel de prévention des déversements, - Désigner un site d'élimination approprié, 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant, pendant le projet et après le projet 	PM
Suivi environnemental					
<ul style="list-style-type: none"> - Notice d'impact environnemental - Etude d'impact environnemental et social sommaire - Étude sur le cout de la dégradation des sols et impact des changements sur la productivité et les populations les plus vulnérables, 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut étude de référence des conditions environnementales - Impacts et mesures d'atténuation - Enquête autour du voisinage - Cahier des clauses environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et pendant le projet 	60 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des initiatives de restauration des sols par zone agroécologique - Étude des technologies de construction climato- résilientes - Évaluation des performances environnementales et Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut étude de référence des conditions environnementales - Collecte de données SIG, permettant de faire le suivi des éléments de l'environnement biophysique et humain - Description du projet - Analyse des impacts et mesures d'atténuation, - Descente sur le terrain (avis du public) - Plan de gestion environnemental et social - Suivi régulier de la qualité de l'eau - Suivi régulier des effluents de production - Nombre de site dégradé lors des audits - Niveau de dégradation des sols - Statut étude de référence des actions des restaurations des sols dans les 4 zones agro écologique du pays - Identification et caractérisation de chaque initiative - Acteurs de suivi et de mise en œuvre - Partenaires et institut de recherche spécialisé pour accompagnement nombre d'agriculteurs impacté par les changements climatiques - Étude de référence sur les matériaux et option de construction durable en tenant compte des conditions climatiques 				

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme					
- Autonomisation des tous les bénéficiaires	- Sensibilisation des bénéficiaires sur l'importance du travail/de leur participation à la vie active - Assurer la sécurité des bénéficiaires dans les zones d'intervention - Formation des bénéficiaires, particulièrement les femmes sur l'entreprenariat, les techniques agricoles	- Communautés des bénéficiaires/Consultants ou partenaires de mise en œuvre identifiés pour la stratégie de communication	- UGP et communautés bénéficiaires	- Pendant et après le projet	PM
- Gestion durable des ressources naturelles	- Utilisation de technologies vertes, s'assurer que des spécialistes de l'environnement et des femmes font partie des équipes de projet ; - Financement des bénéficiaires pour l'investissement dans des technologies soucieuses de l'environnement.	- Communautés des bénéficiaires/Consultants ou partenaires de mise en œuvre identifiés pour la stratégie de communication		- Pendant et après le projet	PM
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PRODER					
- Prévention et gestion des plaintes des bénéficiaires et autres parties prenantes du PRODER	- Prévention des conflits - Règlements à l'amiable - Recours à l'arbitrage administratif - Recours à la justice - Recours à la procédure de réclamation du FIDA. Les réclamations peuvent également être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: SECAPcomplaints@ifad.org . - Toute plainte relative au Harcèlement Sexuel ainsi	- Communautés des bénéficiaires/Consultants et partenaires de mise en œuvre	- UGP ; communautés bénéficiaires ; Gouvernement et FIDA	- Pendant et après la mise en œuvre du PRODER	60 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	qu'aux Exploitations et Abus Sexuels doit être transmise au Bureau de l'Ethique du FIDA à travers le téléphone au +39 06 5459 2525 ou l'adresse email confidentielle ethicsoffice@ifad.org				
TOTAL	-	-			500 000

PM : Pour mémoire. Est indiqué lorsque les coûts sont majoritairement supportés à travers d'autres activités du PRODER ou s'ils sont déjà pris en compte dans une autre section du PGES.

Annexe 2: Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie
environnementale et sociale

Question d'orientation pour l'examen de la catégorie environnemental et social	Oui / Non	Commentaires
Catégorie A – Les éléments suivants peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement et / ou la société, souvent irréversibles ou importantes.		
Emplacement du projet		
1. Le projet développerait-il des zones humides ?	Non	
2. Le projet aurait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (conversion de plus de 50 hectares de forêt naturelle, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation, fragmentation et modifications hydrologiques des sols) ?	Non	
3. La zone cible du projet proposé inclut-elle des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale / nationale pour la conservation de la biodiversité et / ou des zones et des habitats riches en biodiversité, dont dépendent les espèces menacées ?	Non	
4. La zone du projet est-elle soumise à des destructions majeures du fait des risques géophysiques (tsunamis, glissements de terrain, tremblements de terre, éruptions volcaniques) ?	Non	
Ressources naturelles		
5. Le projet aboutirait-il à des pratiques de gestion non durables des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage) ?	Non	
6. Le projet développerait-il des projets aquacoles ou maricoles à grande échelle ou si leur développement implique une modification importante des zones écologiquement sensibles ?	Non	
7. Le projet entraînerait-il une utilisation importante de produits agrochimiques pouvant entraîner des maladies potentiellement mortelles et des problèmes à long terme de santé publique et de sécurité ?	Non	
8. Le projet repose-t-il sur un développement à base d'eau (sol et / ou de surface) où il y a des raisons de croire qu'un épuisement important et / ou une réduction du débit ont été causés par les effets du changement climatique ou de la surexploitation ?	Non	
9. Le projet présente-t-il un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'OGM susceptibles de modifier les traits génétiques d'espèces indigènes ou d'avoir un effet négatif sur la biodiversité locale?	Non	
10. Le projet utilise-t-il des eaux usées (par exemple, effluents industriels, miniers, d'eaux usées)?	Non	
Infrastructures		
11. Le projet comprend-il la construction / réhabilitation / modernisation de barrages / réservoirs répondant au moins à l'un des critères suivants ?	Non	

12. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de projets d'irrigation à grande échelle?	Non	
13. Le projet comprend-il la construction / la réhabilitation / la modernisation de routes impliquant une surface totale défrichée de plus de 10 km de long, ou tout agriculteur dont plus de 10% de ses terres privées ont été prises?		Le projet va construire et réhabiliter des pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation etc
14. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des masses d'eau naturelles (formation en rivière, par exemple) ?	Non	
15. Le projet implique-t-il une extraction / détournement / confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière inférieur à 20% du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ?	Non	
Social		
16. Le projet entraînerait-il un déplacement économique ou une réinstallation physique de plus de 20 personnes, ou aurait un impact sur plus de 10% des actifs d'un ménage donné ?	Non	
17. Le projet entraînerait-il une conversion et / ou une perte de ressources culturelles physiques ?	Non	
18. Le projet aurait-il des effets sociaux négatifs importants sur les communautés locales (y compris les groupes défavorisés et vulnérables et les peuples autochtones) ou d'autres parties touchées par le projet ?	Non	
Autres		
19. Le projet comprend-il la fabrication et le transport de matières dangereuses et toxiques pouvant affecter l'environnement ?	Non	
20. Le projet comprend-il la construction d'une installation industrielle de grande taille ou de taille moyenne ?	Non	
21. Le projet inclut-il le développement de la foresterie de production à grande échelle ?	Non	
Finance rurale		
22. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q1 à Q22) en fournissant une ligne de crédit aux fournisseurs de services financiers?	Non	
Catégorie B – Les éléments suivants peuvent avoir des conséquences environnementales et / ou sociales néfastes auxquelles il est facile de remédier.		
Emplacement du projet		
23. Le projet implique-t-il une intensification de l'agriculture et / ou une expansion de la superficie cultivée dans des zones non sensibles pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance ?	Non	
Gestion des ressources naturelles		
24. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage ?	Oui	Le PRODER promouvra L'intégration de l'agriculture – mettra en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage.
25. Le projet concerne-t-il la pêche contenant des informations sur les stocks, l'effort de pêche et le rendement durable ? Existe-t-il un risque de surpêche, de dégradation de l'habitat et de connaissance des zones et des saisons de pêche ?	Non	

26. Les activités du projet incluraient-elles l'aquaculture et / ou l'agriculture dans les zones nouvellement introduites ou pratiquées de manière intensive ? Les activités du projet incluent-elles la conversion des zones humides et le défrichage de la végétation côtière, la modification de l'hydrologie ou l'introduction d'espèces exotiques ?	Non	
27. Les activités du projet incluent-elles le développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles ?	Oui	Le PRODER appuiera l'introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, y compris le développement de filières végétales et animales
28. Les activités du projet incluent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants ?	Oui	Le PRODER appuiera 520 brigades d'exécution et l'entretien des aménagements de bassins versants, de marais et de pistes
29. Le projet comprend-il des mesures de conservation à grande échelle des sols et de l'eau ?		
Infrastructures		
30. Le projet comprend-il des systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, ainsi que des sous-projets de barrages de petite et moyenne taille ?	Oui	Le projet mettra en place des systèmes efficaces d'irrigation
31. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?	Oui	Le projet comprend des activités de développement de petites et de micro entreprises
32. Le projet comprend-il la mise en place d'installations de transformation des produits agroalimentaires?	Oui	Le PRODER appuiera la création / consolidation des entreprises de transformation et de commercialisation de produits de MPER
33. La construction ou l'exploitation du projet entraînerait-il une augmentation du trafic sur les routes rurales?	Oui	La réhabilitation des pistes rurales et l'appui à la commercialisation peuvent entraîner une augmentation du trafic sur les pistes rurales.
Social		
34. Certaines des activités du projet auraient elles des incidences négatives mineures sur les ressources culturelles physiques?	Non	
35. Le projet entraînerait-il une réinstallation physique de moins de 20 personnes ou un impact sur moins de 10% des actifs d'un ménage ?	Oui	Les investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. A cela s'ajouteront les superficies de terres agricoles regroupées par

		les membres des coopératives. Au stade de la conception, il est envisagé de manière marginale un impact potentiel en termes de déplacement des populations. Si une réinstallation physique s'avère nécessaire, elle ne pourra pas affecter plus de 20 personnes ou plus de 10% des actifs d'un ménage, d'un producteur ou d'une communauté.
36. Le projet entraînerait-il des problèmes de santé publique et de sécurité à court terme ?	Non	
37. Le projet nécessiterait-il une main-d'œuvre migrante ou des travailleurs saisonniers (pour la construction, la plantation et / ou la récolte)?	Oui	Les travaux de construction des différentes infrastructures prévues dans le projet nécessiteront une main d'œuvre technique migrante.
Finance rurale		
38. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q24 à Q37) en fournissant une marge de crédit à des fournisseurs de services financiers ?	Oui	A ce propos, le projet appuiera la mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testées et adoptées au niveau local dans le cadre des autres interventions sous financement FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers au Burundi ou dans la sous-région

"Yes" response to any questions between 1 and 22	Environmental and social category is A	Environmental and Social Impact Assessment or an Environmental and Social Management Framework (full or specific) is required depending on availability of information.
"No" responses to all Q1-Q22 and "Yes" response to any questions between 23 and 38	Environmental and social category is B	An environmental and social analysis to develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP) is required.
"No" response to all questions between 1 and 38	Environmental and social category is C	No further analysis is required.

Annexe 3: Questions d'orientation pour l'examen du risque climatique

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
----------	-----	-----	---

1. Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?	x	Agriculture de subsistance, pluviale et sensible au climat dans les zone avec une forte vulnérabilité à l'érosion, à la sécheresse et à la mauvaise prestation des services gouvernementaux. Faible diversification des activités ou des sources de revenus.
2. Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (telles inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur)?	x	Des évaluations récentes indiquent une longue histoire de crises graves dans la zone du projet et les événements météorologiques extrêmes observés sont (inondations majeures et sécheresses, l'érosion accentuent la pression sur les ressources foncières, agricoles, halieutiques et hydriques des provinces.
3. Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie?	x	Les projections climatiques prévoient des changements en termes d'intensité, de distribution spatiale et temporelle de la pluviométrie dans la zone du projet. Les perturbations de la pluviométrie, avec des périodes de sécheresse plus longues et des températures en augmentation dans les régions devraient avoir des effets sur la production agropastorale.
4. Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?	x	Réduction du risque de perte partielle/totale de récolte par sécheresse, et réduction de l'impact, par rapport à un scénario sans Projet.
5. Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clés des chaînes de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?	x	Les aléas climatiques impactent négativement le fonctionnement et la productivité des systèmes agro-sylvopastoraux et halieutiques et rendent de plus en plus vulnérables les communautés et les écosystèmes.
6. Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques)?	x	Le Projet intègre la résilience climatique dans le schéma de vulgarisation mis en place par ailleurs.
7. Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillée pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques?	x	Le projet prévoit mener des activités afin de lutter contre la dégradation des sols et rendre possibles des stratégies de gestion des risques. Ces deux actions permettront de réduire les impacts des risques liés aux perturbations des régimes pluviométriques. Par exemple, le projet appuiera l'amélioration de la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la

			restauration des sols dégradés, y compris le reboisement des sols marginaux
--	--	--	---



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 6: Premier programme de travail et budget annuel

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRENARIAT RURAL (PRODER)**

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS (PTBA) DU PRODER
EXERCICE 2022-2023**

Juillet 2021

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des indicateurs clés par composante	8
Tableau 2 : Répartition du budget par composante, sous-composante et par source de financement (1000 USD)	11
Tableau 3: Répartition du budget par catégorie de dépense et source de financement	12
Tableau 4 : Modalité pratique de mise en œuvre des activités de suivi	14

Table des matières

Liste des tableaux	i
Table des matières	i
Abréviations et Sigles	i
Résumé du PTBA 2020-2021	1
1 PARTIE I : DESCRIPTION DU PROGRAMME	3
1.1 Présentation du programme	3
2 PARTIE II. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS	6
2.1 modalités d'élaboration ET DE MISE EN OEUVRE du PTBA 2020-2021	6
2.1.1.1 Processus d'élaboration participative du PTBA 2020-2021	6
2.1.1.2 Mise en œuvre de l'approche programme	6
2.1.1.3 Mise en œuvre de la stratégie de ciblage	6
2.1.1.4 La mise en œuvre de la stratégie genre et inclusion sociale	6
2.1.1.5 Recours aux prestataires de service	6
2.1.1.6 Entrepreneuriat et emplois des jeunes	6
2.2 Orientation stratégiques du ptba 2022-2023	7
2.2.1 Alignement avec les priorités nationales	7
2.2.2 Alignement sur les politiques et les priorités du FIDA	7
2.3 Principaux résultats attendus du PTBA 2022-2023	8
2.4 Coordination globale, partenariat et modalités de mise en œuvre des activités	10
2.4.1 Organisation du Programme	10
2.5 Budget et plan de financement	11
3 PARTIE III : COMMUNICATION, CAPITALISATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS	13
3.1 Communication et gestion des savoirs	13
3.2 SUIVI-EVALUATION	13
3.3 Gestion des risques	14
3.4 mise EN œuvre DU PLAN DE DESENGAGEMENT DES PROJETS FINANCES PAR LE FIDA	14
ANNEXES	15

Abréviations et Sigles

ACSA	Agent communautaire en Santé animale
BIF	Francs Burundi
BPEAE	Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
BV	Bassin versant
COI	Core Indicator Outcome
COSOP	Country Strategy Opportunity Paper
CSO	Comité Stratégique d'Orientation
CTP	Comité Technique de Pilotage
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGMAVAE	Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto développement et la Vulgarisation Agricole et Environnementale
DGPEAE	Direction Générale de la Planification de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
DSA	Direction de la Santé Animale
EMER	Exploitant Modèle Economiquement Rentable
FARN-POPO	Foyer d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle-Porcs-Potager
FBu	Franc Burundais
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GALS	Gender Acton Learning System
GERME	Gérer Mieux Son Entreprise
GOV	Gouvernement
Ha	Hectare
HTVA	Hors taxe sur la valeur ajoutée
MER-MIESA	Concours d'idée d'entreprise, Microentreprise Rurale- Microentreprise Satellite
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
PAIVA-B	Programme d'Appui à la Valorisation et à l'Intensification Agricoles du Burundi
PND	Plan National de Développement
PNSADR-IM	Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso
PNCP-SS-PCE	Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRODER	Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural
PRODEFI	Programme de Développement des Filières
PROMER	Projet de Promotion de la Micro-Entreprise Rurale (Sénégal)
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuels
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SIG	Système d'information géographique
SSE	Système de Suivi-évaluation
TVAC	Taxe sur la valeur ajoutée comprise
UFCP	Unité de Facilitation et de Coordination du Programme au niveau National
UFCR	Unité de Facilitation et de Coordination du Programme au niveau Régional
UN-INFO	Système d'Information des Nations Unies
USD	Dollar américain
VICOBA	Village Community Bank

Résumé du PTBA 2020-2021

Le Programme de Développement de l'Entreprenariat au Burundi a été formulé au cours du mois de juillet 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du COSOP 2016-2021 du Burundi. La formulation du PRODER a pris en compte les leçons apprises tirées essentiellement du rapport d'évaluation des résultats à mi-parcours du COSOP, des rapports récents d'achèvement de projets (PAIVA-B¹, PROPA-O² et PRODEFI-I) ainsi que de l'Evaluation de la Stratégie et du Programme Pays (ESPP) conduite en 2020 par le Bureau Indépendant de l'Evaluation du FIDA.

La formulation du PRODER tient notamment compte des recommandations de l'ESPP : (i) Achever la transition vers l'approche-programme et consolider l'avantage comparatif du FIDA au Burundi; (ii) Consolider l'approche holistique des chaînes de valeur pro-pauvres³; (iii) Prioriser les stratégies et actions pour réduire la pression foncière et faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables; (iv) Poursuivre et renforcer les dispositions règlementaires et financières pour assurer la durabilité des acquis; (v) Renforcer les actions pour développer la résilience des populations et des infrastructures face au changement climatique; et (vi) Poursuivre et mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.

Le **but** du PRODER est : "Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales".

L'**objectif de développement du Programme** est : "Amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entreprenariat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales".

Le PRODER sera exécuté durant six ans (2022 à 2028) avec l'ambition d'avoir une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales. La mise en œuvre du PRODER démarrera dans les cinq provinces d'intervention du PIPARV-B (Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga), ainsi que les cinq autres provinces (Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana et Ruyigi). Les activités du projet seront concentrées dans les zones rurales dans dix provinces avec une possibilité l'extension des activités à d'autres provinces notamment Makamba et Bururi

Le **financement du programme** comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions dollars US (60%), dont 80% en don et 20% en prêt (ii) un financement estimé à 25 millions dollars US (27,9%) par plusieurs financiers et partenaires ; (iii) la contribution du Gouvernement pour 7,067 millions dollars US (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de 3,677 million USD (4,2%).

Le présent PTBA est élaboré pour l'exercice **2022-2023** La première année du projet sera consacrée en grande partie aux activités de démarrage en rapport avec la satisfaction des conditions de démarrage et de décaissement (recrutement du personnel, mise en place du Comité d'Orientation Stratégique et du Comité Technique de pilotage, finalisation des manuels de gestion administrative et financière, manuel d'exécution et de suivi-évaluation, premier PTBA , le plan de passation des marchés sur 18 mois), l'organisation des ateliers de démarrage au niveau national et provincial ; la réalisation du ciblage des jeunes et des entreprises rurales à souvenir, le recrutement des prestataires de services.

Les principales activités de l'année 1 sont résumées ci-dessous par composante.

a) Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Pour la sous-composante 1.1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux : la sensibilisation de la population et des jeunes sur la proposition des entreprises des jeunes ruraux à retenir ; la sélection des initiatives économiques à soutenir ; l'élaboration d'une stratégie de ciblage détaillée des zones de concentration ; la réalisation du ciblage proprement dit ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en entreprenariat rural ainsi que le renforcement des capacités pour l'équité genre.

Pour la sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables : la promotion de l'entreprenariat des jeunes et femmes pour une alimentation saine et équilibrée ; la réalisation d'une enquête de référence nutritionnelle ; la mise en place/formation des animatrices communautaires et encadreurs ; la promotion de bonnes pratiques de nutrition dans les

¹ PAIVA-B – Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

² PROPA-O - Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du millénaire pour le développement.

³ La Note pratique pour les Projets de développement des filières agricoles sera utilisée lors de la conception.

communautés par la diffusion des programme de nutrition sur radio locales; l'introduction des innovation basées sur les champs écoles paysans

b) Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Pour la sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole : l'appui à la prévention et contrôle des maladies animales à travers des réponses d'urgence,

Pour la sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché : le développement des infrastructures d'accès aux marchés à travers la protection des sources d'eau, des rivières et des lacs par la mise en place des pépinières de bambous pour la stabilisation des berges ;

c) Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

Pour la -Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel : i) appui aux politiques et renforcement institutionnel : l'appui aux politiques et renforcement institutionnel à travers l'acquisition du charroi pour les services centraux du MINEAGRIE (6 véhicules et 50 motos) ; l'équipement informatique ; l'appui aux bureaux fonciers communaux ; l'appui à la Direction de la santé animale ; l'appui au système de veille sanitaire ; l'appui aux système de données statistiques du MINEAGRIE ; l'appui à l'insémination artificielle et l'appui à la Direction générale de l'Elevage pour la traçabilité des bovins ; ii) l'appui à la cellule de coordination des partenaires : la mise en place centrale des données agricoles, d'élevage et environnementales ; l'interconnexion physique entre le niveau central et les niveaux déconcentrés du MINEAGRIE ; l'appui aux autres ministères impliquées dans la mise en œuvre du PRODER

Pour la sous-composante 3.2. Gestion et coordination du Programme : i) l'acquisition des véhicules et équipements informatiques et de bureau ; la réalisation de l'enquête de base du projet, la réalisation des ateliers de lancement au niveau national et provincial, ii) la mise en place du système de suivi-évaluation ; la gestion des avoirs

Le montant total du budget s'élève à 8 381 788 560 BIF équivalent à 4 234 940 USD TVAC (au taux de USD =1975 Fu) dont 3 296 964 USD pour le Don FIDA (79%), 808 611 USD pour le prêt FIDA (19%), 110 600 USD pour la contrepartie du Gouvernement (3%) et 27 769 USD pour la contribution des bénéficiaires (1%).

PARTIE I : DESCRIPTION DU PROGRAMME

Présentation du programme

Désignation	Contenu												
Nom du Projet	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT RURAL (PRODER)												
Maître d'ouvrage	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE												
Maître d'œuvre	Unité de Facilitation et de Coordination Nationale (UFCP)												
Objectifs	<p>Le Projet a pour finalité : Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales”.</p> <p>Son Objectif développement est de : “Amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales”.</p> <p>Effet 1 : Meilleure implication des jeunes dans le développement des entreprises rurales</p> <p>Effet 2 : Amélioration de l'environnement pour le développement de l'agrobusiness</p> <p>Effet 3 : Capacités améliorées de MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour une transformation rurale efficace</p>												
Durée	Nombre d'années :6												
Financement	Répartition du financement : <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>DON FIDA</td> <td>: 42 924 000 USD</td> </tr> <tr> <td>PRET FIDA</td> <td>: 10 730 000 USD</td> </tr> <tr> <td>GAP A COMPLETER</td> <td>: 25 000 000 USD</td> </tr> <tr> <td>GOUVERNEMENT</td> <td>: 7 067 000 USD</td> </tr> <tr> <td>BENEFICIAIRES</td> <td>: 3 677 000 USD</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>: 89 399 000 USD</td> </tr> </table>	DON FIDA	: 42 924 000 USD	PRET FIDA	: 10 730 000 USD	GAP A COMPLETER	: 25 000 000 USD	GOUVERNEMENT	: 7 067 000 USD	BENEFICIAIRES	: 3 677 000 USD	TOTAL	: 89 399 000 USD
DON FIDA	: 42 924 000 USD												
PRET FIDA	: 10 730 000 USD												
GAP A COMPLETER	: 25 000 000 USD												
GOUVERNEMENT	: 7 067 000 USD												
BENEFICIAIRES	: 3 677 000 USD												
TOTAL	: 89 399 000 USD												
Zone d'intervention et groupe cible	Nombre d'entités administratives (provinces, communes et collines) et de bénéficiaires à toucher : 12 (Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana et Ruyigi dans un premier temps ; Makamba et Bururi dans un deuxième temps en extension Nombre de Provinces : 12 Nombre de communes : A déterminer Catégories de bénéficiaires : Le PRODER touchera 80 000 ménages ruraux pauvres, dont 50 % soit 40000 seront des jeunes avec une représentation égale des jeunes femmes et hommes. Parmi les 40000 ménages restant au moins 50 % seront des femmes chef de ménages et/ou chef d'exploitation ayant une représentation adéquate au sein des comités de prise de décision dans toutes les composantes du projet. De même, 5 % de ces ménages seront des Autochtones (Batwa). En plus des peuples autochtones, le projet portera également une attention particulière aux personnes en situation de handicap en vue de leur insertion économique et sociale. Parmi les ménages visés, 55 730 (70%) seront nouveaux et 24 270 ⁴ (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés.												

⁴ Composition des 24,270 ménages: (1) 2400 ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités par les projets (PRODEFI-II, PNSADR-IM, PROPA-O) ; (2) 3300 ménages membres actifs des coopératives laitières ; (3) 4000 ménages membres actifs de 4 mini rizeries ; (4) 13 000 ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaîne de solidarité communautaire bovine et EMER ; (5) 750 ménages membres de 5 unités de transformation de maïs ; (6) 820 ménages membres des microentreprises des jeunes et structures d'encadrement et de coaching des organisations de jeunes pour leur autopromotion.

Désignation	Contenu
	<div data-bbox="435 219 1492 1489"> <p>Le nouveau projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme de développement de l'entrepreneuriat rural (PRODER) <p>Opérations en cours financées par le FIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) Programme de développement des filières - Phase II (PRODEFI-II) Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B) Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B) </div> <p data-bbox="435 1500 1364 1590"> Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés. Source: FIDA 12-04-2021 </p>
Stratégie d'intervention	<p>Les approches et principes de la stratégie d'intervention en quelques lignes :</p> <p>Les principes de référence pour la mise en œuvre du PRODER concernent : i) l'approche programme caractérisée par : la mise en commun des fonctions administratives et de suivi ; la rationalisation des domaines d'intervention de chaque projet, afin de s'assurer qu'ils contribuent mieux à répondre aux facteurs de fragilité du pays et la promotion de l'interaction, partage de l'expertise et de la collaboration entre les projets ; ii) la priorisation de l'entrepreneuriat et promotion des emplois pour jeunes ; iii) le ciblage transparent des bénéficiaires, iv) le recours à des prestataires de services ; v) la lutte contre la malnutrition ; vi) l'approche de vulgarisation intégrée ; l'équité genre et l'autonomisation de la femme.</p>
Composantes du Programme/Projet	<p>Les activités du programme sont articulées autour de trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Désignation	Contenu	
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales ☞ Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme 	
Dates clés DON FIDA	Références du financement	Don FIDA
	Date de signature	
	Date d'entrée en vigueur	
	Date 1 ^{er} décaissement	
	Date d'achèvement	
Dates clés PRET FIDA	Références du financement	Prêt FIDA
	Date de signature	
	Date d'entrée en vigueur	
	Date 1 ^{er} décaissement	
	Date d'achèvement	
Dates clés Financement complémentaire (GAP)	Références du financement	GAP à déterminer
	Date de signature	
	Date d'entrée en vigueur	
	Date 1 ^{er} décaissement	
	Date d'achèvement	
	Date de clôture	

PARTIE II. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS

MODALITES D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE DU PTBA 2020-2021

Processus d'élaboration participative du PTBA 2020-2021

Le présent PTBA a été élaboré sur la base du phasage des activités prévues dans le document de conception du Projet. Il sera soumis à l'analyse du Comité Technique de Pilotage et à la non objection du FIDA avant sa mise en œuvre.

Mise en œuvre de l'approche programme

Le programme-pays a développé des stratégies sur des thèmes transversaux à tous les projets, y compris la stratégie de genre, la stratégie de sortie de projet, la gestion des connaissances (KM) ainsi qu'une stratégie et une analyse comparative des appuis aux OP et aux organisations communautaires. Le PRODER tirera parti de ce travail. Il s'appuiera sur le soutien des projets en cours dans l'accès aux marchés, y compris les services de développement des entreprises, tout en faisant une extension à d'autres provinces avec des critères de ciblage utilisés dans le cadre du PRODEFI et du PAIFAR-B.

Mise en œuvre de la stratégie de ciblage

Le projet sera doté d'une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible qui reposera sur une approche de ciblage à trois dimensions: (i) un ciblage géographique des bassins de production pour la détermination des zones d'intervention et sur un ciblage socio-économique pour orienter les appuis envisagés vers les cibles prioritaires et favoriser ainsi leur autonomisation (ii) un Ciblage direct et (iii) un auto-ciblage, le tout adossé à des mesures de facilitation et d'autonomisation pour promouvoir l'entrepreneuriat rural et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur bien-être au plan économique et social. La stratégie de ciblage tiendra compte de la pauvreté et de la vulnérabilité des groupes spécifiques (petits exploitants, femmes, jeunes, ménages pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, peuple autochtones Batwa, personnes handicapées, etc.).

La mise en œuvre de la stratégie genre et inclusion sociale

Les jeunes en particulier femmes sont fortement défavorisées dans l'accès à la terre, aux intrants et au crédit agricole pour renforcer et/ou diversifier leurs moyens de subsistance, augmenter et/ou diversifier leurs revenus et améliorer leur état nutritionnel. Le PRODER soutiendra l'élaboration de la stratégie de ciblage qui intégrera des critères bien définis pour le genre. Il favorisera également la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS) pour renforcer la culture de l'égalité des sexes au niveau des ménages.

Recours aux prestataires de service.

La mise en œuvre des projets financés par le FIDA a nécessité le recours intensif à des prestataires de services, compte tenu des capacités limitées du gouvernement. Dans ce contexte, la mobilisation de ces prestataires sur la base de contrats basés sur les résultats et d'accords de collaboration, s'est avérée déterminante pour améliorer la performance. Le FIDA a procédé à une évaluation des prestataires de services en novembre 2020. Le PRODER tirera parti de cette évaluation et renforcera les capacités du gouvernement et de l'UGP en matière de passation des marchés. Le programme va également soutenir la mise en œuvre des mécanismes de renforcement des capacités de prestataires de services non financier parties prenantes.

Entrepreneuriat et emplois des jeunes.

Le développement de l'entrepreneuriat rural est un puissant moyen de lutte contre la pauvreté à travers la diversification et l'augmentation des revenus des ménages permettant ainsi de lutter contre le chômage des jeunes et de favoriser l'insertion des femmes dans des chaînes de valeurs et leur autonomisation⁵. L'approche chaînes de valeur devra permettre d'identifier le long des chaînes de valeur des tâches, opérations ou activités correspondant à des occupations effectives des individus dans leur milieu économique (bassin de production, de transformation et de commercialisation), qui peuvent

⁵ Comment promouvoir l'entrepreneuriat rural, expérience du PROMER au Sénégal.

devenir des emplois pour les ruraux en particulier les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap, réfugiés, rapatriés) ou des projets d'entreprise qu'ils peuvent créer ou développer. L'approche bassin devra permettre de répertorier au sein de bassins de production, de transformation et de commercialisation, les activités et les métiers de filière et d'appui au développement des filières existantes et les besoins en services et biens de qualité dont les fournisseurs peuvent être encourager à s'installer dans lesdits bassins tout en s'assurant de leur viabilité. Le PRODER soutiendra l'amplification de ces dynamiques de chaînes de valeur et des bassins ainsi que les dynamiques entrepreneuriales et œuvrera à développer le triptyque « formation-financement-appuis-conseils / accompagnement » adapté à la situation spécifique de chaque entreprise qui constitue le gage de la réussite du PROMER. Le PRODER intégrera l'approche d'incubation, les enseignements tirés notamment du PRODEFI, du projet promotion des microentreprises rurales (PROMER, Sénégal) et Programme d'entrepreneuriat agro-pastoral pour les jeunes au Cameroun ont également été pris en compte.

ORIENTATION STRATEGIQUES DU PTBA 2022-2023

Alignement avec les priorités nationales.

Au niveau national, le PTBA 2022-2023 contribuera au deuxième objectif de la Vision 2025 du Burundi autour du développement d'une économie compétitive. Le Programme contribuera également aux premier et quatrième piliers du Plan national de développement (PND) en matière d'agriculture et de gestion des ressources naturelles. Le PRODER est aligné avec le Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique, (PNCP-SS-PCE) qui est l'une des stratégies d'opérationnalisation du PND du Burundi (2018 - 2027). Il vise la promotion de la croissance économique du pays, le relèvement communautaire significatif, la réinsertion et réinstallation durables, inclusives et participatives de toute la population en général et des vulnérables en particulier au Burundi. Le programme est directement aligné au PND du Burundi (2018-2027) et traduit les six priorités fixées par le Gouvernement du Burundi pour la période 2021 - 2027. Les quatre principes directeurs du Président de la République, le Chef de l'Etat qui y sont dégagés sont : 1) Redevabilité envers la population ; 2) Autonomisation économique de la population ; 3) Pérennisation de la Paix, la Sécurité et la Croissance économique et 4) bonne gouvernance. Découlant des principes directeurs, le Président de la République a identifié les six priorités du Gouvernement à savoir : 1. La bonne gouvernance ; 2. La santé publique ; 3. L'agriculture et de l'élevage ainsi que les infrastructures socio-économiques ; 4. L'emploi des jeunes dans l'industrialisation du pays ; 5. La Protection Sociale des retraités et d'autres vulnérables ; 6. La paix et la réconciliation. Le PRODER contribuera également aux trois piliers de la Stratégie Agricole Nationale (SAN) : (i) l'augmentation durable de la production agricole ; (ii) la promotion des secteurs, l'agro-industrie et la facilitation de l'accès aux marchés ; et (iii) le renforcement des capacités du secteur.

Alignement sur les politiques et les priorités du FIDA

Le PTBA 2022-2023 du PRODER est aligné sur les objectifs du cadre stratégique du Fonds pour la période 2016-2025 et les objectifs du COSOP 2016-2021. Le Programme, qui est également aligné sur les engagements de FIDA11 et de FIDA12, tient compte des orientations du FIDA en matière de ciblage, de genre, de nutrition, d'évaluation sociale et environnementale et d'engagement du secteur privé. Il est également important de mentionner l'alignement sur la stratégie du FIDA pour l'engagement dans les pays en situation de fragilité. Le PRODER est également aligné sur le Plan d'action du FIDA pour la jeunesse rurale 2019-2021.

PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS DU PTBA 2022-2023

Tableau 1 : Répartition des indicateurs clés par composante

Composante/sous-composante/indicateurs	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objectif 2022-2023
Composante 1: Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux			
Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux			
Etudes sur les bassins réalisées	études	5	3
Etude stratégie de ciblage personnes vulnérables réalisées	études	14	4
Etude de caractérisation des chaînes des valeurs et métiers réalisées	études	5	3
Ciblage des initiatives économiques et des bénéficiaires	forfait	5	1
Elaboration stratégie ciblage détaillé des zones de concentration	Nombre	1	3
Nombre de plan d'action sur l'entrepreneuriat élaborés	forfait	165	-
Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables			
A. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes pour une alimentation saine et équilibrée			
Enquête de référence nutritionnelle	enquête	2	1
Elaboration document stratégique	document	1	1
2. Mise en place/formation animatrices communautaires et encadreurs			
Nombre d'animatrices communautaires identifiés	Nombre	348	150
Nombre d'animatrices communautaires formés	session	3489	150
Formation de 10 antennes provinciales	session	1	1
3. Promotion de bonnes pratiques de nutrition dans les communautés			
Sensibilisation des filles adolescentes et mères	provinces	10	-
Démonstration culinaire	nombre	1 392	-
4. Production et Promotion des produits à haute valeur nutritive			
Nombre de groupements de production et conservation champignon	Groupement	500	-
Nombre de groupements de production soja et arachide	Groupement	600	-
Nombre de groupements de fabrication lait de soja	Groupement	50	-
Nombre de groupements de production tomate	Groupement	100	-
Nombre de groupements de transformation et conservation tomate	Groupement	100	-
Nombre de groupements de production patate douce à chair orange	Groupement	348	-
Nombre de groupements d'élevage poules /l	Groupement	280	-
Nombre de groupements de fabrication de foyers améliorés par les batwa	Groupement	1	-
Nombre de groupements de fabrication d'ustensiles de cuisine et objet d'art par les batwa	Groupement	1	-
Nombre de groupements de production et commercialisation farine de bouillie	Groupement	100	-
5. Alphabétisation fonctionnelle des adultes /n			
Nombre de centres d'alphabétisation équipés fonctionnels	centre	33	-
Nombre de sessions de formation encadreurs	session	467	-
B. Intensification agricole et mise en place des centres de rayonnement			
Superficie d'entrepreneuriat de production vivrières	ha	1 100	-
Superficie d'entrepreneuriat horticole	ha	100	-
Superficie d'entrepreneuriat culture fourragère, plants améliorés et résilients aux changements climatiques	ha	200	-
Superficie des grands centres de rayonnement mixte	ha	200	-
5. Introduction des innovations/CEP			
Mise en place, formation et appui aux CEP riz en marais aménagés	nombre	280	60
Mise en place, formation et appui aux CEP intégrés agriculture/élevage sur colline	nombre	180	-
Facilitateurs externes CEP formés	nombre	460	60
Facilitateurs internes CEP formés	nombre	920	120
Nombre de villages aquacoles construits	nombre	2	-
7. Réhabilitation centres avicoles à Gitega et Muramvya			
Nombre de centres avicoles réhabilités	nombre	2	-
Nombre de poussins parentaux importés	nombre	10000	-
Nombre d'une unité de fabrication des aliments mis en place	nombre	1	-
Stock de de sécurité des produits vétérinaires	1	5	-
C. Appui aux entreprises agricoles en fin d'incubation - entreprise d'élevage			
1. Entreprise d'élevage			
Entreprise individuelle - porc de recapitalisation créées	nombre	9 000	-

Composante/sous-composante/indicateurs	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objectif 2022-2023
Entreprise individuelle - porc naisseur créées	nombre	500	-
Entreprise individuelle - bovin laitier créées	nombre	1 500	-
Entreprise individuelle - taurillon d'embouche créées	nombre	600	-
Entreprise individuelle - aviculture traditionnelle améliorée créées	nombre	600	-
Entreprise collective caprins créés	nombre	1 500	-
ME pisciculture associée de 40 ménages créées	nombre	120	-
ME apiculture créées	nombre	32	-
ME champignon de 20 ménages créées	nombre	1 100	-
ME individuelle naisseur d'alevins créées	nombre	12	-
ME collective producteurs d'aliments pour bétail et poisson créées	nombre	6	-
ME abattoir créées	nombre	1	-
ME transformation des peaux créées	nombre	11	-
ACSA (du niveau technicien vétérinaire) mis en place et opérationnels	nombre	300	-
2. Intégration agriculture-élevage			
Entreprise individuelle – EMER créées	nombre	120	-
Entreprise Collective Centre Agropastorale créées	nombre	6	-
D. Appui à la formation de brigades d'exécution et d'entretien des travaux			
1. Brigades d'entretien des pistes mis en place et opérationnels	brigade	20	-
2. Brigades d'entretien des marais aménagés mis en place et opérationnels	brigade	100	-
3. Brigades d'exécution et d'entretien des aménagements antiérosifs sur les BV mis en place et opérationnels	brigade	400	-
Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales			
Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole			
A. Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun			
Nombre de centres naisseurs de 50 bovins chacun mis en place	nombre	3	-
Nombre de bovins de race améliorée (pure sang) importés	nombre	150	-
Stock de de sécurité des produits vétérinaires mis en place	Nombre	5	-
B. Importation de porcs de race améliorée			
Nombre de 150 porcs de race améliorée importés	nombre	150	-
Nombre de porcheries construits	forfait	1	-
Nombre d'unité de fabrication aliments mis en place	nombre	1	-
C. Repeuplement cheptel			
Importation bovins	nombre	3 000	-
Importation caprins de race améliorée	nombre	20 000	-
D. Appui à la prévention et contrôle des maladies animales			
Nombre de doses de vaccins acquis	Nombre	A déterminer	-
Nombre de kits de médicaments spéciaux	Nombre	A déterminer	-
Nombre de kits de réactifs de laboratoire	Nombre	A déterminer	-
Nombre d'animaux vaccinés en masse	Nombre	A déterminer	-
Appui contre ravageurs des cultures - stock de produits phytosanitaires	Nombre	A déterminer	-
Nombre de situation d'urgence maîtrisé	Nombre	A déterminer	1
Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché			
A. Aménagement et gestion des terres			
Superficie de terres des collines aménagés	ha	20 000	-
Superficiés de terres aménagés pour développement cultures de rente	ha	1 000	-
B. Développement des infrastructures d'accès aux marchés			
Réhabilitation des pistes	km	100	-
Magasins de stockage des produits vivriers	unité	100	-
Unités de transformation des produits vivriers	unité	200	-
Protection des sources d'eau, des rivières et des lacs	forfait	5	1
Mise en place de 4 unités de transformation des fruits	forfait	4	-
Réhabilitation des silos de stockage de Gitega et Bujumbura	forfait	2	-
Usine de transformation de viande mise en place	forfait	1	-
Usine de production des emballages pour les produits agricoles et animaux	forfait	1	-
Usine régionale de transformation de pomme de terre mise en place	unité	1	-
Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme			
Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.			
A. Appui aux politiques et renforcement institutionnel			

Composante/sous-composante/indicateurs	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objectif 2022-2023
1. Appui aux services centraux du Ministère (SP, DGPEAE, DGA, DGE, DGMVAE, DGEREA)			
Vehicles - double cabine pick-up	Unité	6	6
Motos	Unité	50	50
Appui en internet , ordinateurs portables.	forfait	1	1
Appui aux bureaux fonciers communaux	forfait	72	12
Appui à l'élaboration des documents stratégiques et textes réglementaires	forfait	2	1
Suivi des activités sur terrain /b	forfait	5	-
Appui DSA	forfait	3	1
Appui aux systèmes des données statistiques et de suivi & évaluation du MINAGRIE	forfait	3	1
Appui aux systèmes de veille et d'alerte en élevage	forfait	5	-
Appui au NCIA pour assurer les services d'insémination artificielle	forfait	2	-
Appui à la DGE pour la traçabilité des bovins	forfait	6	1
2. Appui à la cellule de coordination des partenaires			
Centrale des données agricoles, d'élevage et environnementales mis en place	Nombre	1	1
Interconnexion physique entre niveau central et déconcentré du MINEAGRIE.	forfait	6	1
Nombre de réunions des partenaires (réunion physique et virtuelle) appuyées.	Nombre	6	1
Document stratégique élaborés	Nombre	6	1
Nombre de missions de suivi et supervision	Nombre	6	1
Nombre d'appuis apportés aux autres ministères impliquées dans la mise en œuvre du PRODER	Nombre	6	1
Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme			
B. Enquêtes			
Etude - enquête situation avant-projet	enquête	1	1
Etude - caractérisation de bassins de production/transformation	enquête	1	1
Enquêtes / études thématiques de suivi & évaluation /e	enquête	4	-
Atelier sur les rapports et données (niveau régional)	Etudes	48	8
Atelier sur les rapports et données (niveau national)	Etudes	12	2
Etudes quantitatives effets/impacts /f	Etudes	2	-
Audit interne /g	Audit	12	2
Audit externe	Audit	6	1
Revue à mi-parcours	nombre	1	-
Rapport d'achèvement du programme	nombre	1	-
Atelier lancement du programme	FF/an	1	1
Atelier au niveau régional - lancement de projet	forfait	5	5
Atelier d'échange internationale	forfait	4	-
Participation atelier d'échange entre projets FIDA	forfait	3	1
Evènement d'échange régional/national	forfait	6	1
M. Gestion des savoirs (documentation et dissémination des leçons)			
1. Nombre d'atelier de gestion des savoirs	forfait	A déterminer	-
2.Nombre de produits de capitalisation élaborés et diffusés	forfait	A déterminer	1
5. Clubs d'écoute communautaire mis en place	forfait	A déterminer	-
6. Nombre de publication, kits de visibilité, site web	forfait	A déterminer	1
7. Bibliothèque numérique mis en place	forfait	A déterminer	1
8. Nombre de films/vidéos produits	FF/an	A déterminer	1

COORDINATION GLOBALE, PARTENARIAT ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

Organisation du Programme.

Le pilotage stratégique et opérationnel sera constitué par un Comité de politique stratégique (CSO) et un Comité de pilotage technique (CTP), communs aux projets soutenus par le FIDA au Burundi.

Dans le cadre de l'approche-programme, la coordination, la gestion administrative, financière et le suivi-évaluation ont été analysés tenant compte des projets en cours d'exécution. Le PRODER sera sous la responsabilité effective d'un Coordonnateur National devant à terme couvrir l'ensemble des opérations étant donné que le PRODER a la perspective la plus longue en termes de période de mise en œuvre. Il en sera de même pour le Chef d'Unité Administrative et Financière et du Responsable de la Passation des marchés. Un Responsable des Opérations assurera la coordination des opérations techniques. Le

PRODER aura ses propres manuels d'exécution, de suivi-évaluation et de gestion administrative, financière et comptable. L'Unité communication/gestion des savoirs du programme pays recrutée (à couts partagés avec les projets en cours) sera en appui au PRODER.

L'unité de l'UFC/Programme en charge de l'administration et des finances sera dotée d'un Chef d'unité, appuyé au niveau national par un Comptable et un Analyste en administration et finance, et au niveau régional par un Analyste comptable pour chaque UFCRP. Ils seront recrutés sur une base compétitive et sur la base de termes de référence approuvés à l'avance par le FIDA. Chaque personnel sera tenu de remettre au Coordonnateur un e-certificat de réussite à la formation e-learning sur la gestion financière de FIDA, au plus tard avant la fin de sa période d'essai.

Passation des marchés. Les institutions, les méthodes et les procédures d'approvisionnement inscrits dans le Code national de passation des marchés publics du Burundi sont applicables, s'ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA. La lettre à l'emprunteur donnera les précisions relatives au cadre organisationnel et aux responsabilités en passation des marchés. Les dossiers d'appels d'offres seront soumis aux conditions du FIDA ; leur publicité se fera à travers les canaux prévus à cet effet. Le plan de passation de marchés (PPM) est préparé et validé en même temps que le PTBA, et selon les mêmes dispositions, avec avis préalable du FIDA. Le PPM est suivi selon les mêmes dispositions précédemment décrites concernant le PTBA.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total du budget s'élevé à 8 381 788 560 BIF équivalent à 4 234 940 USD TVAC (au taux de USD =1975 FBu) dont 3 296 964 USD pour le Don FIDA (79%), 808 611 USD pour le prêt FIDA (19%), 110 600 USD pour la contrepartie du Gouvernement (3%) et 27 769 USD pour la contribution des bénéficiaires (1%). Le détail du budget par activité et par source de financement se trouve en annexe 2.

Tableau 2 : Répartition du budget par composante, sous-composante et par source de financement (1000 USD)

Composante/Sous-composante	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	DON FIDA (1000 USD)	PRÊT FIDA (1000 USD)	GAP (1000 USD)	GOV (1000 USD)	Bénéficiaires (1000 USD)
Composante 1: Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux	2 416 130,560	1 223,357	961,655	240,414	0,000	0,000	21,288
Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux	1 942 412,500	983,500	786,800	196,700	0,000	0,000	0,000
Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables	473 718,060	239,857	174,855	43,714	0,000	0,000	21,288
Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales	288 480,000	146,066	111,668	27,917	0,000	0,000	6,481
Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entreprenariat agricole	160 480,000	81,256	65,005	16,251	0,000	0,000	0,000
Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché	128 000,000	64,810	46,663	11,666	0,000	0,000	6,481
Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme	5 665 178,000	2 868,445	2 218,780	539,065	0,000	110,600	0,000
Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme	4 580 828,000	2 319,407	1 779,549	429,257	0,000	110,600	0,000
Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.	1 084 350,000	549,038	439,230	109,808	0,000	0,000	0,000
Total général	8 369 788,560	4 237,868	3 292,103	807,396	0,000	110,600	27,769

Tableau 3: Répartition du budget par catégorie de dépense et source de financement

Catégorie	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	DON FIDA (1000 USD)	PRÊT FIDA (1000 USD)	GAP (1000 USD)	GOV (1000 USD)	Bénéficiaires (1000 USD)
AT	938 125,000	475,000	380,000	95,000	0,000	0,000	0,000
CPS	325 875,000	165,000	132,000	33,000	0,000	0,000	0,000
EFAC	1 136 285,000	575,334	407,787	101,947	0,000	65,600	0,000
EQUIPEMENT_DA	2 150 668,000	1 088,946	871,157	217,789	0,000	0,000	0,000
EQUIPMENT	297 600,000	150,684	115,362	28,841	0,000	0,000	6,481
ET_1	345 625,000	175,000	140,000	35,000	0,000	0,000	0,000
FOND	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
FORMATION_ET_INFORMATION	1 581 255,560	800,636	623,478	155,870	0,000	0,000	21,288
INFRA	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
O&M_DA	414 750,000	210,000	132,000	33,000	0,000	45,000	0,000
O&M_EA	152 000,000	76,962	61,570	15,392	0,000	0,000	0,000
SA	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SAL_DA	1 039 605,000	526,382	433,610	92,772	0,000	0,000	0,000
Total général	8 381 788,560	4 243,944	3 296,964	808,611	0,000	110,600	27,769

PARTIE III : COMMUNICATION, CAPITALISATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS

COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS

La stratégie de communication à mettre en œuvre par le PRODER s'inscrit dans le programme-pays qui prévoit de réaliser la communication institutionnelle⁶ et pour le développement⁷ et de documenter régulièrement les innovations et expériences du programme en vue de disséminer, de renforcer l'implication des autorités administratives à tous les niveaux et les populations locales, les bonnes pratiques, les leçons apprises et les savoirs générés par le programme à travers : (i) les ateliers de partage des connaissances et de capitalisation des bonnes pratiques avec toutes les parties prenantes, (ii) l'organisation des clubs d'écoute communautaires, (iii) la publication régulière des informations à travers différents canaux de communication (les médias traditionnels⁸ et en ligne, les imprimés, les réseaux sociaux développés par le programme pays et la plateforme FIDAFRIQUE dont le programme pays est membre actif, le site web du programme pays, le site des Nations unies au Burundi, le bulletin UN INFO, etc.), (iii) la participation à des événements locaux, nationaux et internationaux (les journées internationales, les journées d'informations organisées par le programme pays, les journées portes ouvertes, foires et expositions, etc.), (iv) les visites d'échange d'expérience avec les projets financés par le FIDA et par d'autres bailleurs au Burundi et dans d'autres pays afin de partager des expériences, des connaissances et des résultats du PRODER. Dans le cadre du PTBA 2022-2023, il est prévu notamment : la couverture des ateliers de lancement au niveau national, provincial communal, la couverture du ciblage des initiatives économiques à appuyer, la production des films et vidéo, la réalisation des publiportages et des émissions radio-télévisés sur les principales réalisations.

Le PRODER se veut être un programme innovant. Toutefois, il tirera profit des savoirs générés sur les thématiques similaires menées par d'autres projets ou acteurs du développement dans le pays. Les approches et pratiques telles Village Community Bank (VICOBA), GERME (Gérer Mieux son Entreprise), Concours d'idée d'entreprise, Microentreprise Rurale- Microentreprise Satellite (MER-MIESA), Exploitant Modèle Economiquement Rentable (EMER), Chaîne de Solidarité Communautaire, Gender Action Learning System (GALS), FARN-FAN-POPO, Intensification du maïs hybride, les clubs d'écoute communautaires, etc... seront mises à l'échelle.

SUIVI-EVALUATION

Sur la base des modalités de suivi-évaluation du FIDA et le système harmonisé déjà opérationnel au niveau du programme pays, un système de suivi-évaluation (SSE) basé sur les résultats avec des données désagrégées sera développé pour faire ressortir des informations détaillées et fiables pour soutenir la planification et la prise de décision du PRODER. Le SSE sera participatif, décentralisé et aligné aux exigences du FIDA intégrant les outils ci-après : (i) enquêtes de référence, à mi-cours et finale sur les indicateurs de base des résultats ; (ii) SIG ; (iii) base de données des bénéficiaires ; (iv) participation communautaire ; (v) missions régulières de vérification et discussions de groupes pour la collecte des données qualitatives. Afin d'assurer le monitoring des résultats en matière de nutrition, conformément aux critères du FIDA pour les projets sensibles à la nutrition, le PRODER a un indicateur de base d'extrait/produit (C.I.1.1.8) et un indicateur de base de résultat (C.I. 1.2.8)

Le SSE du PRODER sera conçu sur la base du cadre logique afin de faciliter la mesure des avancées dans l'exécution du Programme. Un logiciel sera acquis pour faciliter la disponibilité en temps réel des données et informations sur l'impact, les effets, résultats et extraits pour chaque objectif spécifique. Le SSE sera connecté avec le système national de suivi-évaluation du MINEAGRIE. Il devra également être relié aux indicateurs des objectifs du COSOP en cours (2016 – 2021), à savoir

Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Programme. Il devra assurer : (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données ; (ii) l'analyse des données, (ii) la production des rapports ; (iii) le suivi des activités sur site ; (iv) l'information des parties prenantes de l'avancement du Programme.

Au cours de l'exercice 2022-2023, il est prévu notamment : la réalisation de la situation de référence, le recrutement d'une assistance technique nationale pour l'intégration du PRODER dans le système de suivi-évaluation automatisé et décentralisé et l'intégration du SIG, l'élaboration du manuel de suivi-évaluation du Programme, la réalisation des ateliers trimestriels d'évaluation et de planification.

⁶ La communication institutionnelle s'inscrit dans le cadre d'une politique d'image et de visibilité institutionnelle

⁷ La communication pour le développement est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information.

⁸ La radio (publique, privée et communautaire), la télévision, la presse écrite...

Tableau 4 : Modalité pratique de mise en œuvre des activités de suivi

Activités	Périodicité	Modalités de mise en œuvre
SUIVI DE L'EXECUTION DU PTBA		
Ateliers de lancement	Démarrage	Ateliers au niveau national, provincial et communal
Etude de référence du PRODER	Démarrage	Recrutement bureau d'études
Mise en place du système de suivi-évaluation	Démarrage	Elaboration du manuel de suivi-évaluation
		Mise en place du système de suivi-évaluation automatisé et décentralisé (SEAD)
		Intégration du système d'information géographique
Suivi d'avancement du Programme au niveau national	Hebdomadaire, mensuel et trimestriel	Réunion de l'UFCP hebdomadairement
		Réunion mensuelle entre l'UFCP et les UFCR
		Réunions trimestrielles d'avancement sur base des rapports, les tableaux de bord de suivi des indicateurs, le SEAD entre l'UFCP, les UFCR et les prestataires de service
Missions de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires	Continu	Missions de suivi sur terrain par les différents chefs de composante et Experts Missions mensuelles de suivi par les Experts régionaux Missions trimestrielles de suivi par le RSE

GESTION DES RISQUES

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du PTBA 2022-2023 ne comportent pas beaucoup de risques étant donné que ce PTBA est consacré principalement aux actions de démarrage. Les principaux risques sont liés essentiellement aux défauts dans la priorisation et le ciblage des initiatives économiques et aux compétences du bureau d'étude chargée à réalisation de études de références diverses. Ces risques pourront être atténués par le recrutement des prestataires de services et bureaux d'études plus qualifiés et en recourant à l'assistance technique du FIDA pour la réalisation de la situation de référence basé sur les enquêtes basées sur la méthodologie Core Indicator Outcome (COI).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DESENGAGEMENT DES PROJETS FINANCES PAR LE FIDA

Le PRODER devra se conformer à la stratégie de désengagement des projets financés par le FIDA qui devra être adaptée au programme dès son démarrage. La participation active des bénéficiaires et des structures locales dans tous les aspects du cycle de mise en œuvre du projet est un aspect important pour assurer la durabilité du projet. La stratégie de désengagement sera restituée dès la première années aux différentes parties prenantes au niveau local, communal, provincial et nationale.

ANNEXES

Annexe 2 : Cadre logique actualisé au 30/06/2020⁹

Logique d'intervention	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Revue à mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Sensibilisation	1b. Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages				Rapport de l'UGP	Annuellement	UGP	Il n'y a pas de retard dans le démarrage et la mise en œuvre du projet. L'environnement socio-politique du pays est stable et apaisé.
	Membres des ménages		255,000	510,000				
	1a. Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages		42,500	85,000				
	Ménages dirigés par des femmes:		8,000	16,000				
	1 Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet							
	Femmes		21,250	42,500				
	Hommes		21,250	42,500				
	Jeunes (50:50)		21,250	42,500				
	Peuples autochtones		2,000	4,000				
Total		42,500	85,000					
Objectif de développement: Réduction de la pauvreté et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés rurales	Incidence de la pauvreté dans la zone du programme				Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	Gouvernement	Les politiques économiques sont propices au développement des entreprises.
	Pourcentage (%)	64.6%	60%	55%				
	SF 2.1. Pourcentage de ménages satisfaits des services soutenus par le programme				Enquêtes COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.
	Ménages (Nombre)		36,000	72,000				
	Pourcentage de ménages (%)		90%	90%				
	Membres des ménages		216,000	432,000	Enquêtes COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.
	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation d'au moins 20 % de leurs revenus parmi les ménages bénéficiaires							
	Pourcentage		30%	50%				
	2.2.1 Nombre d'emplois nouveaux créés				Enquêtes COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.
	Nombre		30,000	70,000				
	- Bénéficiaires d'emplois - Hommes		18,000	36,000				
	- Bénéficiaires d'emplois - Femmes		12,000	24,000				
	- Bénéficiaires d'emplois – Jeunes (50 :50)		15,500	35,000				
- Bénéficiaires d'emplois – indigènes (50:50)		1,000	2000					
IE.2.1 : - Pourcentage d'individus démontrant une amélioration de l'autonomisation (indice d'autonomisation du FIDA) : Dimensions de ventilation obligatoire :				Enquête COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.	
- Total de personnes (Nombre)								
- Total de personnes (%)								
- Femmes (Nombre)								
- Femmes (%)								
		32 000	64 000					

⁹ Les bénéficiaires n'ont pas été ajustés au 30/6/2020 ainsi que les indicateurs d'effets qui restent ajustés au 31/12/2019, dans la mesure où les rapports semestriels des régions et des prestataires, le SEAD et le rapport de l'enquête de suivi des effets ne sont pas encore disponibles. Seules les données relatives aux infrastructures, coopératives et kits diffusés ont été ajustées au 30/6/2020.

Logique d'intervention	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Revue à mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Hommes (Nombre) - Hommes (%) 		80 12 800 40 19 200 60	80 25 600 40 38 400 60				
Effet1 : Meilleure implication des jeunes dans le développement des entreprises rurales	Pourcentage d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits (CI (2.2.2.))		60	80	Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.
Produit 1.1.: Promotion des entreprises des jeunes ruraux	Nombre de personnes formées aux activités génératrices de revenus, gestion d'entreprise et innovations vertes Males <ul style="list-style-type: none"> - Total de personnes - Femmes - Hommes - Peuples autochtones 				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes. Le système de S&E du Programme est efficace
			7500	15000				
			3000	6000				
			4500	9000				
			112	224				
Output 1.2: Services de développement des affaires pour les entreprises rurales	Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (micro, petits et moyens) (CI 2.1.1) <ul style="list-style-type: none"> - Total - Entreprises créées - Entreprises consolidées 							
			3 500	7000				
			2 750	5 500				
			750	1 500				
Effet 2 : -Amélioration de l'environnement pour le développement de l'agrobusiness.	Pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production (CI 1.2.4) <ul style="list-style-type: none"> - Ménages (Nombre) - Ménages (%) - Membres des ménages 				Enquête COI	Revue à mi-parcours et achèvement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace
			32000	64000				
			40	80				
			192000	384000				
	Pourcentage de personnes/ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (CI 2.2.6) <ul style="list-style-type: none"> - Ménages (Nombre) - Ménages (%) - Membres des ménages 							
			32000	64000				
			40	80				
			192000	384000				

Logique d'intervention	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Libellé	Situation de référence	Revue à mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
	Pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique (CI 3.2.2) <ul style="list-style-type: none"> - Ménages (Nombre) - Ménages (%) - Membres des ménages 		30 000	65 000					
			75	81					
			180 000	390 000					
	Pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire (MDDW) – (CI 1.2.8) Dimensions de ventilation obligatoires <ul style="list-style-type: none"> - Femmes (Nombre) - Femmes (%) - Jeunes - Jeunes (%) - Peuples autochtones 		26160	36624	Enquête COI	Référence, revue à mi-parcours, achèvement	UGP	Les bénéficiaires participent pleinement aux enquêtes.	
			50	70					
			15696	21970					
			60	60					
			260	366					
	Produit 2.1: Amélioration de l'accès des pauvres à la terre et aux actifs pour l'agro-business	Nombre de personnes/ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (C.I. 1.1.8) Dimensions de ventilation obligatoires: <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de personnes participants - Hommes (Nombre) - Femmes (Nombre) - Jeunes (Nombre) - Peuples autochtones (Nombre) (Obligatoires si pertinents) <ul style="list-style-type: none"> - Ménages - Membres des ménages bénéficiaires 		26160	52320	Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace
				15696	31392				
			260	520					
Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques (CI 1.1.3) pour la production animale <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de personnes bénéficiaires des services - Hommes - Femmes 									

Logique d'intervention	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Revue à mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	- Jeunes							
	- Peuples autochtones							
	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (CI 1.1.4)							
	- Total de personnes (Nombre)							
	- Total de personnes (%)							
	- Femmes (Nombre)							
- Femmes (%)								
- Hommes (Nombre)								
- Hommes (%)								
Produit 2.2: Infrastructure améliorée pour la production et la connectivité du marché	Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (CI 1.1.2)-marais		10000	20000	Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace
	Nombre de kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (CI 2.1.5)							
	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (CI 3.1.4)		10000	20000				
	Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (CI 2.1.6) - Nombre d'infrastructures de stockage - Nombre d'unités de transformation - Nombre de points de vente créés - Nombre d'abattoirs/marchés ruraux				Rapport de l'UGP	Trimestriellement	UGP	Le système de S&E du Programme est efficace
Effet 3: Capacités améliorées de MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour une transformation rurale efficace	Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification (CI Policy 3)		3	3	Enquêtes statistiques nationales	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	La volonté politique du gouvernement est maintenue
	Pourcentage de ménages déclarant qu'ils peuvent influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF 2.2.)		60	80				
	- Ménages (Nombre) - Ménages (%) - Membres des ménages							
Produit 3.1: Politiques et capacités institutionnelles du MINEAGRIE renforcées	Nombre de produits de savoirs pertinents en matière de politiques réalisés (CI Politique 1)		2	2	MINEAGRIE	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	La volonté politique du gouvernement est maintenue
	Nombre de plateformes multipartites en service soutenues (CI Politique 2)		1	1	MINEAGRIE	Revue à mi-parcours et achèvement	MINEAGRIE	

Code	Catégories financières	Libellé	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objectif 2022-2023	Coût unitaire (1000 BIF)	Coût total (1000 BIF)	TVA	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	FIDA	PRÉ T	GAP	GOV	Bénéficiaires	Hypothèse/Risques
2A040301	EQUIPEM ENT_DA	3. Acquisition réactifs de laboratoire	forfait	5	-	19200	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2A040401	EQUIPEM ENT_DA	4. Vaccination de masse	forfait	5	-	208000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2A040501	EQUIPEM ENT_DA	5. Appui contre ravageurs des cultures - stock de produits phytosanitaires	forfait	5	-	112000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2A040601	EQUIPEM ENT_DA	E. Réponse aux situations d'urgence	forfait	6	1	136000	136 000,000	24 480,000	160480	81,26	65,00	16,25	0,00	0,00	0,00	
2B		Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché					-	-	0	0,00						
2B01		A. Aménagement et gestion des terres /a					-	-	0	0,00						
2B010101	INFRA	1. Aménagement des terres des collines	ha	20 000	-	640	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010201	INFRA	2. Aménagement des terres pour développement cultures de rente /b	ha	1 000	-	2680	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B02		B. Développement des infrastructures d'accès aux marchés					-	-	0	0,00						
2B020101	INFRA	1. Réhabilitation des pistes	km	100	-	49375	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010201	INFRA	2. Magasins de stockage des produits vivriers	unité	100	-	64000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010301	INFRA	3. Unités de transformation des produits vivriers	unité	200	-	39500	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010401	EQUIPME NT	4. Protection des sources d'eau, des rivières et des lacs /c	forfait	5	1	128000	128 000,000	-	128000	64,81	46,66	11,67	0,00	0,00	6,48	
2B010501	EQUIPME NT	5. Mise en place de 4 unités de transformation des fruits	forfait	4	-			-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010601	EQUIPME NT	6. Réhabilitation des silos de stockage de Gitega et Bujumbura	forfait	2	-	360000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010701	EQUIPME NT	7. Mise en place 1 usine de transformation de viande /d	forfait	1	-	960000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010801	EQUIPME NT	8. Usine de production des emballages pour les produits agricoles et animaux /e	forfait	1	-	640000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2B010901	EQUIPME NT	9. Usine régionale de transformation de pomme de terre /f	unité	1	-	480000	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3		Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme					-	-	0	0,00						
3A		Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.					-	-	0	0,00						
301		A. Appui aux politiques et renforcement institutionnel					-	-	0	0,00						

Code	Catégorie s financière s	Libellé	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objec tif 2022- 2023	Coût unitaire (1000 BIF)	Coût total (1000 BIF)	TVA	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	FIDA	PRÉ T	GAP	GOV	Bénéfi ciaires	Hypothèse/Risque s
3A0101		1. Appui aux services centraux du Ministère (SP, DGPEAE, DGA, DGE, DGMAVAE, DGEREA)					-	-	0	0,00						
3A010101	EQUIPME NT	Véhicules - double cabine pick-up	Unité	6	6	83,200	83200	-	83200	42,13	33,70	8,43	0,00	0,00	0,00	
3A010102	EQUIPME NT	Motos	Unité	50	50	6,400	6400	-	6400	3,24	2,59	0,65	0,00	0,00	0,00	
3A010103	EQUIPME NT	Appui en internet , ordinateurs portables.	forfait	1	1	80,000	80000	-	80000	40,51	32,41	8,10	0,00	0,00	0,00	
3A010104	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Appui aux bureaux fonciers communaux /a	forfait	72	12	9,875	9875	-	9875	5,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
3A010105	ET_1	Appui à l'élaboration des documents stratégiques et textes réglementaires	forfait	2	1	49,375	49375	-	49375	25,00	20,00	5,00	0,00	0,00	0,00	
3A010106	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Suivi des activités sur terrain /b	forfait	5	-	39,500	39500	-	39500	20,00	16,00	4,00	0,00	0,00	0,00	
3A010107	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Appui DSA /c	forfait	3	1	32,000	32000	-	32000	16,20	12,96	3,24	0,00	0,00	0,00	
3A010108	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Appui aux systèmes des données statistiques et de suivi & évaluation du MINAGRIE	forfait	3	1	32,000	32000	-	32000	16,20	12,96	3,24	0,00	0,00	0,00	
3A010109	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Appui aux systèmes de veille et d'alerte en élevage	forfait	5	-	40,000	40000	-	40000	20,25	16,20	4,05	0,00	0,00	0,00	
3A010110	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Appui au NCIA pour assurer les services d'insémination artificielle	forfait	2	-	40,000	40000	-	40000	20,25	16,20	4,05	0,00	0,00	0,00	
3A010111	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Appui à la DGE pour la traçabilité des bovins	forfait	6	1	16,000	16000	-	16000	8,10	6,48	1,62	0,00	0,00	0,00	
3A010112	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Réunions du Comité Technique de Pilotage	Nombre	24	4	3 000,000	12 000,000	-	12000	6,08	4,86	1,22	0,00	0,00	0,00	
3A0102		2. Appui à la cellule de coordination des partenaires					-	-	0	0,00						
3A010201	FORMATI ON_ET_I NFORMA TION	Mise en place centrale des données agricoles, d'élevage et environnementales /d	forfait	1	1	280,000	280000	-	280000	141,77	113,42	28,35	0,00	0,00	0,00	

Code	Catégories financières	Libellé	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objectif 2022-2023	Coût unitaire (1000 BIF)	Coût total (1000 BIF)	TVA	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	FIDA	PRÉ T	GAP	GOV	Bénéficiaires	Hypothèse/Risques
3A010202	FORMATION_ET_INFORMATION	Interconnexion physique entre niveau central et déconcentré du MINEAGRIE.	forfait	6	1	24,000	24000	-	24000	12,15	9,72	2,43	0,00	0,00	0,00	
3A010203	FORMATION_ET_INFORMATION	Appui à l'organisation des réunions des partenaires (réunion physique et virtuelle).	forfait	6	1	40,000	40000	-	40000	20,25	16,20	4,05	0,00	0,00	0,00	
3A010204	FORMATION_ET_INFORMATION	Document stratégique /e	forfait	6	1	40,000	40000	-	40000	20,25	16,20	4,05	0,00	0,00	0,00	
3A010205	FORMATION_ET_INFORMATION	mission de suivi et supervision	forfait	6	1	40,000	40000	-	40000	20,25	16,20	4,05	0,00	0,00	0,00	
3A010206	FORMATION_ET_INFORMATION	3. Appui aux autres ministères impliquées dans la mise en œuvre du PRODER	forfait	6	1	80,000	80000	-	80000	40,51	32,41	8,10	0,00	0,00	0,00	
3A09		II. Recurrent Costs /f					-	-	0							
3A090101	O&M_EA	A. Carburant et entretien véhicules	forfait	36	6	12 000,000	72 000,000	-	72000	36,46	29,16	7,29	0,00	0,00	0,00	
3A090201	O&M_EA	B. Carburant et entretien motos	forfait	300	50	1 600,000	80 000,000	-	80000	40,51	32,41	8,10	0,00	0,00	0,00	
3B		Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme					-	-	0	0,00						
3B01		A. Véhicule et équipement					-	-	0	0,00						
3B010101	EQUIPEMENT_DA	pick-up /a	unité	10	10	102700	1 027 000,000	184 860,000	1211860	613,60	490,88	122,72	0,00	0,00	0,00	
3B010201	EQUIPEMENT_DA	Rénovation des bureaux	forfait	2	1	98750	98 750,000	17 775,000	116525	59,00	47,20	11,80	0,00	0,00	0,00	
3B010301	EQUIPEMENT_DA	Equipement de bureau (tables, chaises, etc.)	lot	2	1	39500	39 500,000	7 110,000	46610	23,60	18,88	4,72	0,00	0,00	0,00	
3B010401	EQUIPEMENT_DA	Ordinateurs et accessoires	Unité	7	7	5925	41 475,000	7 465,500	48940,5	24,78	19,82	4,96	0,00	0,00	0,00	
3B010501	EQUIPEMENT_DA	Logiciel de comptabilité /b	Logiciel	1	1	59250	59 250,000	10 665,000	69915	35,40	28,32	7,08	0,00	0,00	0,00	
3B010601	EQUIPEMENT_DA	Photocopieuse	unité	3	3	19750	59 250,000	10 665,000	69915	35,40	28,32	7,08	0,00	0,00	0,00	
3B010701	EQUIPEMENT_DA	Installation communication / téléphonie /c	forfait	1	1	49375	49 375,000	8 887,500	58262,5	29,50	23,60	5,90	0,00	0,00	0,00	
3B010801	EQUIPEMENT_DA	Equipements et matériels pour UFCR /d	forfait	1	1	312000	312 000,000	56 160,000	368160	186,41	149,13	37,28	0,00	0,00	0,00	

Code	Catégorie s financière s	Libellé	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objec tif 2022- 2023	Coût unitaire (1000 BIF)	Coût total (1000 BIF)	TVA	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	FIDA	PRÉ T	GAP	GOV	Bénéfi ciaires	Hypothèse/Risque s
3B02		B. Enquêtes					-	-	0	0,00						
3B0201 01	EFAC	Etude - enquête situation avant- projet	enquête	1	1	144000	144 000,000	-	144000	72,91	58,33	14,5 8	0,00	0,00	0,00	
3B0202 01	EFAC	Etude - caractérisation de bassins de production/transformation	enquête	1	1	240000	240 000,000	-	240000	121,52	97,22	24,3 0	0,00	0,00	0,00	
3B0203 01	EFAC	Enquêtes / études thématiques de suivi & évaluation /e	enquête	4	-	39500	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0204 01	EFAC	Atelier sur les rapports et données (niveau régional)	Etudes	48	8	35550	284 400,000	-	284400	144,00	115,20	28,8 0	0,00	0,00	0,00	
3B0205 01	EFAC	Atelier sur les rapports et données (niveau national)	Etudes	12	2	43450	86 900,000	-	86900	44,00	35,20	8,80	0,00	0,00	0,00	
3B0206 01	EFAC	Etudes quantitatives effets/impacts /f	Etudes	2	-	177750	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0301 01	EFAC	C. Audit interne /g	Audit	12	2	45030	90 060,000	-	90060	45,60	0,00	0,00	0,00	45,60	0,00	
3B0401 01	EFAC	D. Audit externe	Audit	6	1	39500	39 500,000	-	39500	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	
3B0501 01	EFAC	E. Sessions annuelles en suivi- évaluation participatif	sessions	-	-			-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0601 01	EFAC	F. Revue à mi-parcours	nombre	1	-	246875	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0701 01	EFAC	G. Rapport d'achèvement du programme	nombre	1	-	296250	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0801 01	EFAC	H. Atelier lancement du programme	FF/an	1	1	39500	39 500,000	-	39500	20,00	16,00	4,00	0,00	0,00	0,00	
3B1001 01	EFAC	I. Atelier au niveau régional - lancement de projet	forfait	5	5	19750	98 750,000	-	98750	50,00	40,00	10,0 0	0,00	0,00	0,00	
3B1110 10	EFAC	J. Atelier d'échange internationale	forfait	4	-	19750	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B1201 01	EFAC	K. Participation atelier d'échange entre projets FIDA	forfait	3	1	9875	9 875,000	-	9875	5,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
3B1301 01	EFAC	L. Evènement d'échange régional/national	forfait	6	1	19750	19 750,000	-	19750	10,00	8,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
3B03		M. Gestion des savoirs (documentation et dissémination des leçons)					-	-	0	0,00						
3B0301 01	EFAC	1. Atelier de gestion des savoirs	forfait	5	-	11200	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0302 01	EFAC	2. Production et publication des produits de capitalisation	forfait	9	1	8000	8 000,000	-	8000	4,05	3,24	0,81	0,00	0,00	0,00	
3B0303 01	EFAC	3. Participation événements nationaux et visite d'échange d'expérience nationale	forfait	5	-	13600	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0304 01	EFAC	4. Participation événements internationaux et visite d'échange d'expérience internationale	forfait	5	-	14400	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0305 01	EFAC	5. Mise en place des clubs d'écoute communautaire /i	forfait	8	-	12800	-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0306 01	EFAC	6. Publication, kits de visibilité, site web /j	forfait	3,5	1	24000	24 000,000	-	24000	12,15	9,72	2,43	0,00	0,00	0,00	
3B0307 01	EFAC	7. Bibliothèque numérique	forfait	3,5	1	16000	16 000,000	-	16000	8,10	6,48	1,62	0,00	0,00	0,00	

Code	Catégorie s financière s	Libellé	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objec tif 2022- 2023	Coût unitaire (1000 BIF)	Coût total (1000 BIF)	TVA	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	FIDA	PRÉ T	GAP	GOV	Bénéfi ciaires	Hypothèse/Risque s
3B0308 01	EFAC	8. Production des films/vidéos	FF/an	3,5	1	35550	35 550,000	-	35550	18,00	14,40	3,60	0,00	0,00	0,00	
3B0309 01	EFAC	Assistance technique divers (manuels de gestion, recrutement personnel, intégration SEAD, intégration SIG)	FF/an	6,	1	100 000,000	100 000,000	-								
3B09		II. Recurrent Costs					-	-	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901		A. Salaires et indemnités (UFCP) /k					-	-	0	0,00						
3B0901 01	SAL_DA	Coordonnateur	personn e/mois	78	12	5925	71 100,000	-	71100	36,00	28,80	7,20	0,00	0,00	0,00	
3B0901 02	SAL_DA	Responsable Administratif et Financier	personn e/mois	78	12	4345	52 140,000	-	52140	26,40	21,12	5,28	0,00	0,00	0,00	
3B0901 03	SAL_DA	Responsable Composante 1	personn e/mois	72	12	3851,25	46 215,000	-	46215	23,40	18,72	4,68	0,00	0,00	0,00	
3B0901 04	SAL_DA	Responsable Composante 2	personn e/mois	72	12	3851,25	46 215,000	-	46215	23,40	18,72	4,68	0,00	0,00	0,00	
3B0901 05	SAL_DA	Responsable Gestion des savoirs et communication	personn e/mois	60	12	3910,5	46 926,000	-	46926	23,76	19,01	4,75	0,00	0,00	0,00	
3B0901 06	SAL_DA	Responsable suivi & évaluation	personn e/mois	72	12	3910,5	46 926,000	-	46926	23,76	19,01	4,75	0,00	0,00	0,00	
3B0901 07	SAL_DA	Responsable passation des marchés	personn e/mois	72	12	3910,5	46 926,000	-	46926	23,76	19,01	4,75	0,00	0,00	0,00	
3B0901 08	SAL_DA	Responsable nutrition	personn e/mois	72	12	3910,5	46 926,000	-	46926	23,76	23,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901 09	SAL_DA	Responsable genre et gestion des litiges et plaintes	personn e/mois	72	12	3910,5	46 926,000	-	46926	23,76	23,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901 10	SAL_DA	Assistant suivi & évaluation	personn e/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901 11	SAL_DA	Assistant passation des marchés	personn e/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901 12	SAL_DA	Assistant gestion des savoirs	personn e/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901 13	SAL_DA	Assistant comptable	personn e/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0901 14	SAL_DA	Assistante Administrative (niveau national)	personn e/mois	72	12	1975	23 700,000	-	23700	12,00	9,60	2,40	0,00	0,00	0,00	
3B0901 15	SAL_DA	Assistante Administrative (niveau régional)	personn e/mois	72	12	1975	23 700,000	-	23700	12,00	9,60	2,40	0,00	0,00	0,00	
3B0901 16	SAL_DA	Chauffeur /l	personn e/mois	156	24	320	7 680,000	-	7680	3,89	3,11	0,78	0,00	0,00	0,00	
3B0901 17	SAL_DA	Coursier/Planton /m	personn e/mois	156	24	160	3 840,000	-	3840	1,94	1,56	0,39	0,00	0,00	0,00	
3B0902		B. Salaires et indemnités (UFCR) /n					-	-	0	0,00						
3B0902 01	SAL_DA	Coordonnateur régional	personn e/mois	78	12	4937,5	59 250,000	-	59250	30,00	24,00	6,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 02	SAL_DA	Responsable agronome	personn e/mois	72	12	3555	42 660,000	-	42660	21,60	17,28	4,32	0,00	0,00	0,00	
3B0902 03	SAL_DA	Responsable infrastructure	personn e/mois	72	12	3555	42 660,000	-	42660	21,60	17,28	4,32	0,00	0,00	0,00	

Code	Catégorie s financière s	Libellé	Unit	Objectif sur la durée du projet	Objec tif 2022- 2023	Coût unitaire (1000 BIF)	Coût total (1000 BIF)	TVA	Coût total TVAC (1000 BIF)	Coût total 1000 (USD)	FIDA	PRÉ T	GAP	GOV	Bénéfi ciaires	Hypothèse/Risque s
3B0902 04	SAL_DA	Spécialiste développement des entreprises	personne/mois	60	12	3555	42 660,000	-	42660	21,60	17,28	4,32	0,00	0,00	0,00	
3B0902 05	SAL_DA	Assistant administratif	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 06	SAL_DA	Agent nutrition	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 07	SAL_DA	Assistant suivi & évaluation	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 08	SAL_DA	Assistant passation des marchés	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 09	SAL_DA	Assistant microfinance	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 10	SAL_DA	Assistant suivi/gestion des savoirs	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 11	SAL_DA	Assistant comptable	personne/mois	72	12	2468,75	29 625,000	-	29625	15,00	12,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
3B0902 12	SAL_DA	Chauffeur	2 personne/mois	288	48	320,000	15 360,000	-	15360	7,78	6,22	1,56	0,00	0,00	0,00	
3B0902 13	SAL_DA	Coursier/Planton	2 personne/mois	72	12	160,000	1 920,000	-	1920	0,97	0,78	0,19	0,00	0,00	0,00	
3B0903		C. Fonctionnement					-	-	0	0,00						
3B0903 01	O&M_DA	Véhicule 4*4	nombre	60	10	15800	158 000,000	-	158000	80,00	64,00	16,0 0	0,00	0,00	0,00	
3B0903 02	O&M_DA	Frais de mission	forfait	6	1	124425	124 425,000	-	124425	63,00	50,40	12,6 0	0,00	0,00	0,00	
3B0903 03	O&M_DA	Bureaux, équipements et autres frais	forfait	6	1	23700	23 700,000	-	23700	12,00	9,60	2,40	0,00	0,00	0,00	
3B0903 04	O&M_DA	Location du bâtiment /o	mois	6	1	88875	88 875,000	-	88875	45,00	0,00	0,00	0,00	45,00	0,00	
3B0903 05	O&M_DA	Gardiennage /p	Forfait	6	1	9875	9 875,000	-	9875	5,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
3B0903 06	O&M_DA	Autres services /q	Forfait	6	1	9875	9 875,000	-	9875	5,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
									8 381 788,56	4 243,94	3 296,96 4	808, 611	0,00 0	110,60 0	27,769	



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Prévu de passation des marchés-Sommaire				
Pays:	Burundi			
Nom du Projet	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX (PRODER)			
Projet ID:			
Version	1.0			
Date version	14-Jul-21			
Préparé par	Jean Baptiste Hakizimana			
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réel	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	5 116 000.00	-	-	-
Travaux	3 550 000.00	-	-	-
Services de Consultant	673 000.00	-	-	-
Services - Non consultants	1 169 500.00	-	-	-
Dons	-	-	-	-
TOTAL	10 508 500.00	-	-	-

Les tableaux des seuils ci-dessous sont basés sur la nouvelle lettre à l'emprunteur/bénéficiaire modèle 2020. Veuillez remplir les champs qui sont applicables en fonction des dispositions de la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire pour le projet.

Examen préalable des seuils					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Mémorandum d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA:
Seuils	≥ US\$ 50,000	≥ US\$ 100,000	≥ US\$ 30,000	≥ US\$ 15,000	Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable OU Pour toutes les activités de passation de marchés

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	< US\$ 50,000	≥ US\$ 50,000 to ≤ US\$ 100,000	> US\$ 80,000		(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	(ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable)
	Entente Directe	Demande de prix	AON	AOI	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	>= US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	< US\$ 50,000	≥ US\$ 50,000 to ≤ US\$ 150,000	> US\$ 150,000	Travaux en régie	Jusqu'à un montant total maximum de: US\$ (sous réserve d'un examen préalable)
Travaux et services non liés aux travaux	>= US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	< US\$ 145,000	≥ US\$ 145,000 to ≤ US\$ 500,000	> US\$ 500,000	Participation des communautés	Autorisé OU Non autorisé

Prévu de passation des marchés- Biens

Burundi

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX (PRODER)

Project ID:

Préparé par: Jean Baptiste Hakizimana

Approuvé par:

	USD	LCU	
Montant total	5 286 000.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	170 000.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version	1.0	14-Jul-21	Données de base										Présélection						Procédure d'appel d'offres				
PTBA/Composant e ref	№	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot №/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pr-qualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner
DT5.I.A.1 + DT6.I.A	1	Véhicules - double cabine pick-up		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	832 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30-Jun-22	7-Jul-22	9-Jul-22
DT5.I.A.1	2	Motos		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	200 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30-Jun-22	7-Jul-22	9-Jul-22
DT5.I.A.1	3	Appui en internet , ordinateurs portables.		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	50 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Nov-22	N/A	11-Nov-22
DT5.I.A.1	4	Appui aux bureaux fonciers communaux (toutes les Province)	Yes	FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	120 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Oct-22	17-Oct-22	19-Oct-22
DT5.I.A.1	5	Appui à l'élaboration des documents stratégiques et textes réglementaires	Yes	FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	50 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Sep-22	N/A	6-Sep-22
DT6.I.A	6	Equipement de bureau (tables, chaises, etc)		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	20 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Aug-22	N/A	21-Aug-22
DT6.I.A	7	Ordinateurs et accessoires Logiciel de comptabilité Photocopieuse Installation communication / téléphonie		FIDA	4 Lots Lot 1 Lot 2 Lot 3 Lot 4	Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Prévu Prévu Prévu Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	106 000.00 21 000.00 30 000.00 30 000.00 25 000.00 -	-	Prévu Prévu Prévu Prévu Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25-Sep-22	2-Oct-22	4-Oct-22
DT3.I.A	8	Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun/Importation de 150 bovins de race améliorée (pure sang) Repasement cheptel / importation bovins		FIDA	Lot 1 Lot 2	Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	1 150 000.00 150 000.00 1 000 000.00 -	-	Prévu Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Jul-22	8-Jul-22	10-Jul-22
DT3.I.A	9	Mise en place stock de de sécurité des produits vétérinaires				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	20 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Nov-22	N/A	16-Nov-22
DT3.I.A	10	Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun / Achat matériels divers				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	25 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30-Aug-22	N/A	31-Aug-22
DT3.I.B	11	Importation de 150 porcs de race améliorée				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	75 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Jul-22	27-Jul-22	29-Jul-22
DT3.I.B	12	Achat des ingrédients de départ pour une année				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	110 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30-Aug-22	6-Sep-22	8-Sep-22
DT3.I.C	13	Importation de caprins de race améliorée				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	1 000 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Apr-22	22-Apr-22	24-Apr-22
DT3.I.D.1	14	Acquisition des vaccins			4 Lots Lot 1	Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	552 000.00 360 000.00	-	Prévu Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Mar-22	27-Mar-22	29-Mar-22
DT3.I.D.2		Acquisition des médicaments spéciaux			Lot 2	Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	50 000.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Mar-22	27-Mar-22	29-Mar-22
DT3.I.D.3		Acquisition réactifs de laboratoire			Lot 3	Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	12 000.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Mar-22	27-Mar-22	29-Mar-22
DT3.I.D.4		Vaccination de masse			Lot 4	Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	130 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Mar-22	27-Mar-22	29-Mar-22
							Prévu Réel							Prévu Réel									

Prévu de passation des marchés- Biens

Burundi

PROGRAMME DE DEVELOPEMENT DE L'ENTREPRE

Project ID:

Préparé par: Jean Baptiste Hakizimana

Approuvé par:

Méthode de passation des marchés
 NS: Demande de prix national
 IS: Demande de prix international
 ADN: Appel d'offres national
 AOI: Appel d'offres international
 LIB: Appel d'offres

Version		Evaluation des offres							Attribution du contrat et signature										
PTBA/Composant e ref	Ne	Description	Oùverture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés dévaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/D	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques
DTS.I.A.1 + DT6.I.A	1	Vehicules - double cabine pick-up	23-Aug-22	N/A	N/A	13-Sep-22	20-Sep-22	Prévu	23-Sep-22	8-Oct-22	13-Oct-22	20-Oct-22	24-Oct-22			832 000.00	-		
								Réel											
DTS.I.A.1	2	Motos	23-Aug-22	N/A	N/A	13-Sep-22	20-Sep-22	Prévu	23-Sep-22	8-Oct-22	13-Oct-22	20-Oct-22	24-Oct-22			200 000.00	-		
								Réel											
DTS.I.A.1	3	Appui en internet , ordinateurs portables.	25-Nov-22	N/A	N/A	2-Dec-22	N/A	Prévu	N/A	8-Dec-22	13-Dec-22	N/A	17-Dec-22			50 000.00	-		
								Réel											
DTS.I.A.1	4	Appui aux bureaux fonciers communaux (toutes les Province)	18-Nov-22	N/A	N/A	2-Dec-22	9-Dec-22	Prévu	12-Dec-22	27-Dec-22	1-Jan-23	8-Jan-23	12-Jan-23			120 000.00	-		C'est essentiellement le matériel topo (gps, jalons, décamètre, etc), parfois un ordinateur et une moto par guichet foncier, des plaques solaires pour l'alimentation en énergie et du matériel topographique.
								Réel											
DTS.I.A.1	5	Appui à l'élaboration des documents stratégiques et textes réglementaires	20-Sep-22	N/A	N/A	27-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	3-Oct-22	8-Oct-22	N/A	12-Oct-22			50 000.00	-		
								Réel											
DT6.I.A	6	Equipement de bureaux (tables, chaises, etc)	4-Sep-22	N/A	N/A	11-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	17-Sep-22	22-Sep-22	N/A	26-Sep-22			20 000.00	-		
								Réel											
				N/A	N/A			Prévu								106 000.00	-		
		Ordinateurs et accessoires	3-Nov-22	N/A	N/A	17-Nov-22	24-Nov-22	Prévu	27-Nov-22	12-Dec-22	17-Dec-22	24-Dec-22	28-Dec-22			21 000.00	-		
		Logiciel de comptabilité	3-Nov-22	N/A	N/A	17-Nov-22	24-Nov-22	Prévu	27-Nov-22	12-Dec-22	17-Dec-22	24-Dec-22	28-Dec-22			30 000.00	-		
		Photocopieuse	3-Nov-22	N/A	N/A	17-Nov-22	24-Nov-22	Prévu	27-Nov-22	12-Dec-22	17-Dec-22	24-Dec-22	28-Dec-22			30 000.00	-		
		Installation communication / téléphonie	3-Nov-22	N/A	N/A	17-Nov-22	24-Nov-22	Prévu	27-Nov-22	12-Dec-22	17-Dec-22	24-Dec-22	28-Dec-22			25 000.00	-		
								Réel											
				N/A	N/A			Prévu								1 150 000.00	-		
DT3.I.A	8	Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun / importation de 150 bovins de race améliorée (pure sang) Repiquement cheptel / importation bovins	24-Aug-22	N/A	N/A	14-Sep-22	21-Sep-22	Prévu	24-Sep-22	9-Oct-22	14-Oct-22	21-Oct-22	25-Oct-22			150 000.00	-		
			24-Aug-22	N/A	N/A	14-Sep-22	21-Sep-22	Prévu	24-Sep-22	9-Oct-22	14-Oct-22	21-Oct-22	25-Oct-22			1 000 000.00	-		
								Réel											
DT3.I.A	9	Mise en place stock de de sécurité des produits vétérinaires	30-Nov-22	N/A	N/A	7-Dec-22	N/A	Prévu	N/A	13-Dec-22	18-Dec-22	N/A	22-Dec-22			20 000.00	-		
								Réel											
DT3.I.A	10	Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun / Achat matériels divers	14-Sep-22	N/A	N/A	21-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	27-Sep-22	2-Oct-22	N/A	6-Oct-22			25 000.00	-		
								Réel											
DT3.I.B	11	Importation de 150 porcs de race améliorée	28-Aug-22	N/A	N/A	11-Sep-22	18-Sep-22	Prévu	21-Sep-22	6-Oct-22	11-Oct-22	18-Oct-22	22-Oct-22			75 000.00	-		
								Réel											
DT3.I.B	12	Achat des ingrédients de départ pour une année	8-Oct-22	N/A	N/A	22-Oct-22	29-Oct-22	Prévu	1-Nov-22	16-Nov-22	21-Nov-22	28-Nov-22	2-Dec-22			110 000.00	-		
								Réel											
DT3.I.C	13	Impoyrtation de caprins de race améliorée	8-Jun-22	N/A	N/A	29-Jun-22	6-Jul-22	Prévu	9-Jul-22	24-Jul-22	29-Jul-22	5-Aug-22	9-Aug-22			1 000 000.00	-		
								Réel											
								Prévu								552 000.00	-		
DT3.I.D.1		Acquisition des vaccins	13-May-22	N/A	N/A	3-Jun-22	10-Jun-22	Prévu	13-Jun-22	28-Jun-22	3-Jul-22	10-Jul-22	14-Jul-22			360 000.00	-		
DT3.I.D.2		Acquisition des médicaments spéciaux	13-May-22	N/A	N/A	3-Jun-22	10-Jun-22	Prévu	13-Jun-22	28-Jun-22	3-Jul-22	10-Jul-22	14-Jul-22			50 000.00	-		
DT3.I.D.3		Acquisition réactifs de laboratoire	13-May-22	N/A	N/A	3-Jun-22	10-Jun-22	Prévu	13-Jun-22	28-Jun-22	3-Jul-22	10-Jul-22	14-Jul-22			12 000.00	-		
DT3.I.D.4		Vaccination de masse	13-May-22	N/A	N/A	3-Jun-22	10-Jun-22	Prévu	13-Jun-22	28-Jun-22	3-Jul-22	10-Jul-22	14-Jul-22			130 000.00	-		
								Réel											
								Prévu								-	-		
								Réel											

Prévu de passage des marchés- Travaux

Burundi

PROGRAMME DE DEVELOPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX (PRODER)

Project ID:

Préparé par: Jean Baptiste Hakizimana

Approuvé par:

	USD	LCU	
Montant total	3 550 000.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version		1.0		14-Jul-21		Données de base													Présélection						Procédure d'appel d'offres		
PTBA/Composante ref	Nr	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N° /Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner				
DT6.1.A	1	Rénovation des bureaux		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	50 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-May-22	N/A	6-May-22				
DT3.1.A	2	Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	300 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Jul-22	22-Jul-22	24-Jul-22				
DT3.1.B	3	Construction de porcherie		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	NS	1	100 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2-Apr-22	9-Apr-22	10-Apr-22				
DT3.1.B	4	Mise en place unité de fabrication aliments		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Post Review	NS	1	50 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	17-Aug-22	N/A	18-Aug-22				
DT4.1.B.1	5	Réhabilitation des pistes		FIDA		Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	500 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-22	22-Mar-22	24-Mar-22				
DT4.1.B.2	6	Magasins de stockage des produits vivriers				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	400 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Jun-22	8-Jun-22	10-Jun-22				
DT4.1.B.3	7	Unités de transformation des produits vivriers				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	400 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30-Jun-22	7-Jul-22	9-Jul-22				
DT4.1.B.6	8	Réhabilitation des silos de stockage de Gitega et Bujumbura				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	450 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Apr-22	22-Apr-22	24-Apr-22				
DT4.1.B.8	9	Mise en place 1 usine de transformation de viande				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	600 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-May-22	22-May-22	24-May-22				
DT4.1.B.9	10	Usine de production des emballages pour les produits agricoles et animaux				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	400 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Jul-21	8-Jul-21	10-Jul-21				
DT4.1.B.12	11	Usine régionale de transformation de pomme de terre				Provinces Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga	Prévu Réel	Post-Qual	Prior Review	AON	1	300 000.00 -	-	Prévu Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Aug-22	8-Aug-22	10-Aug-22				
							Prévu Réel							Prévu Réel													
							Prévu Réel							Prévu Réel													
							Prévu Réel							Prévu Réel													

Prévu de passation des marchés- Travaux

Burundi

PROGRAMME DE DEVELOPEMENT DE L'ENTREPRENI

Project ID:

Préparé par: Jean Baptiste Hakizimana

Approuvé par:

Méthode de passation des marchés
 NS: Demande de prix national
 IS: Demande de prix international
 AON: Appel d'offres national
 AOI: Appel d'offres international
 LIB: Appel d'offres

Version		1.0		14-Jul-21		Evaluation des offres							Attribution des contrats et signature							
PTBA/Composante ref	Nz	Description	Cloture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques	
DT6.1.A	1	Rénovation des bureaux	20-May-22	N/A	N/A	27-May-22	N/A	Prévu	N/A	2-Jun-22	7-Jun-22	N/A	11-Jun-22			50 000.00	-			
									Réel											
DT3.1.A	2	Construction de 3 centres naisseurs de 50 bovins chacun	23-Aug-22	N/A	N/A	6-Sep-22	13-Sep-22	Prévu	16-Sep-22	1-Oct-22	6-Oct-22	13-Oct-22	17-Oct-22			300 000.00	-			
									Réel											
DT3.1.B	3	Construction de porcherie	24-Apr-22	N/A	N/A	1-May-22	8-May-22	Prévu	N/A	14-May-22	19-May-22	26-May-22	30-May-22			100 000.00	-			
									Réel											
DT3.1.B	4	Mise en place unité de fabrication aliments	1-Sep-22	N/A	N/A	8-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	14-Sep-22	19-Sep-22	N/A	23-Sep-22			50 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.1	5	Réhabilitation des pistes	8-May-22	N/A	N/A	29-May-22	5-Jun-22	Prévu	8-Jun-22	23-Jun-22	28-Jun-22	5-Jul-22	9-Jul-22			500 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.2	6	Magasins de stockage des produits vivriers	10-Jul-22	N/A	N/A	24-Jul-22	31-Jul-22	Prévu	3-Aug-22	18-Aug-22	23-Aug-22	30-Aug-22	3-Sep-22			400 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.3	7	Unités de transformation des produits vivriers	8-Aug-22	N/A	N/A	22-Aug-22	29-Aug-22	Prévu	1-Sep-22	16-Sep-22	21-Sep-22	28-Sep-22	2-Oct-22			400 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.6	8	Réhabilitation des silos de stockage de Gitaga et Bujumbura	24-May-22	N/A	N/A	7-Jun-22	14-Jun-22	Prévu	17-Jun-22	2-Jul-22	7-Jul-22	14-Jul-22	18-Jul-22			450 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.8	9	Mise en place 1 usine de transformation de viande	8-Jul-22	N/A	N/A	29-Jul-22	5-Aug-22	Prévu	8-Aug-22	23-Aug-22	28-Aug-22	4-Sep-22	8-Sep-22			600 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.9	10	Usine de production des emballages pour les produits agricoles et animaux	9-Aug-21	N/A	N/A	23-Aug-21	30-Aug-21	Prévu	2-Sep-21	17-Sep-21	22-Sep-21	29-Sep-21	3-Oct-21			400 000.00	-			
									Réel											
DT4.1.B.12	11	Usine régionale de transformation de pomme de terre	9-Sep-22	N/A	N/A	23-Sep-22	30-Sep-22	Prévu	3-Oct-22	18-Oct-22	23-Oct-22	30-Oct-22	3-Nov-22			300 000.00	-			
									Réel											
								Prévu								-	-			
									Réel											
								Prévu								-	-			
									Réel											

Procurement Prévu - Services Consultants

Burundi

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX (PRODER)

Projet ID:

Préparé par: Jean Baptiste Hakizimana

Approuvé par:

USD LCU

Total Amount	1 672 500.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants:	999 500.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Dons:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version	1.0	14-Jul-21	Données de base										EOI Procédure de Prélégation						Procédure de proposition				Evaluation					
			AWP/Comp onent Ref	No	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Prélégation (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de pré-légation	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	Date de lancement	RFP/RCQ Date de lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection
DT1.A.4.a.	1					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi, Gitega et Muvumba	Prévu	No	Prior Review	SFOC	75 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30-Jul-22	6-Aug-22	8-Aug-22	22-Sep-22	6-Oct-22	13-Oct-22	27-Oct-22
								Réel				-	-	Réel														
DT1.A.4.a.	2					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Prior Review	SFOC	84 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Jun-22	22-Jun-22	24-Jun-22	8-Aug-22	22-Aug-22	29-Aug-22	12-Sep-22
								Réel				-	-	Réel														
DT1.A.4.a.	3					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Prior Review	SFOC	75 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Aug-22	27-Aug-22	29-Aug-22	13-Oct-22	27-Oct-22	3-Nov-22	17-Nov-22
								Réel				-	-	Réel														
DT1.A.4.b.	4					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Prior Review	SFOC	75 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Jun-22	22-Jun-22	24-Jun-22	8-Aug-22	22-Aug-22	29-Aug-22	12-Sep-22
								Réel				-	-	Réel														
DT2.A.1.	5					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Post Review	SFOC	20 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Oct-22	N/A	17-Oct-22	1-Dec-22	15-Dec-22	N/A	29-Dec-22
								Réel				-	-	Réel														
DT2.A.1.	6					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Post Review	SCBD	5 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Oct-22	N/A	17-Oct-22	7-Nov-22	21-Nov-22	N/A	5-Dec-22
								Réel				-	-	Réel														
DT2.A.1.	7					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Post Review	QC	2 000.00		Prévu	Enter Date	N/A				N/A	N/A	10-Nov-22	N/A	12-Nov-22	3-Dec-22	N/A	N/A	17-Dec-22
								Réel				-	-	Réel														
DT6.I.C	8					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Prior Review	SFOC	92 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-May-22	12-May-22	14-May-22	28-Jun-22	12-Jul-22	19-Jul-22	2-Aug-22
								Réel				-	-	Réel														
DT6.I.C	9					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Post Review	SFOC	40 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-May-22	N/A	12-May-22	26-Jun-22	10-Jul-22	N/A	24-Jul-22
								Réel				-	-	Réel														
DT6.I.M.7	10					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Post Review	SFOC	10 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Oct-20	N/A	12-Oct-20	26-Nov-20	10-Dec-20	N/A	24-Dec-20
								Réel				-	-	Réel														
DT1.I.A.3	11					FIDA	Provinces Karuzi, Kavanza, Ngozi	Prévu	No	Prior Review	SFOC	800 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Nov-21	22-Nov-21	24-Nov-21	8-Jan-22	22-Jan-22	29-Jan-22	12-Feb-22
								Réel				-	-	Réel														
DT1.I.A.4.b	12					FIDA	Provinces Karuzi,	Prévu	No	Prior Review	SFOC	199 500.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Apr-21	22-Apr-21	24-Apr-21	8-Jun-21	22-Jun-21	29-Jun-21	13-Jul-21
								Réel				-	-	Réel														
DT5.I.A.2	13					FIDA	Provinces Karuzi,	Prévu	No	Post Review	SFOC	175 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-May-21	N/A	17-May-21	1-Jul-21	15-Jul-21	N/A	29-Jul-21
								Réel				-	-	Réel														
DT6.I.B.3	14					FIDA	Provinces Karuzi,	Prévu	No	Post Review	SFOC	20 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Oct-21	N/A	12-Oct-21	26-Nov-21	10-Dec-21	N/A	24-Dec-21
								Réel				-	-	Réel														
								Prévu				-	-	Réel														
								Réel				-	-	Réel														

Procurement Prévu - Services Consultan

Burundi

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPR

Project ID:

Préparé par: Jean Baptiste Hakizimana

Approuvé par:

Méthodes de sélection

SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût

SFO: Sélection fondée sur la qualité

QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La présélection est requise)

SMC: Sélection au moindre coût

SCBD Sélection dans le cadre d'un budget déterminé

QCI: Sélection fondée sur consultants individuels (La présélection est requise)

SED: Sélection par entente direct

Sélection (Conception/MIP): Sélection par entente directe établi dans le manuel de conception ou d'implémentation du projet.

Version		1.0	14-Jul-21	Attribution des contrats et signature												Remarques	
AWP/Compo	onent Ref	Nº	Description*	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Submission d'un projet de contrat et Mon	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques
DT1.A.4.a.		1	Etudes sur les bassins	3-Nov-22	Prévu	6-Nov-22	21-Nov-22	6-Dec-22	11-Dec-22	18-Dec-22	22-Dec-22			75 000.00	-		Le PTBA est de 18 mois
					Réel												
DT1.A.4.a.		2	Etude stratégie de ciblage personnes vulnérables (incluant personne en situation de handicap assortie de 2 plans d'actions)	19-Sep-22	Prévu	22-Sep-22	7-Oct-22	22-Oct-22	27-Oct-22	3-Nov-22	7-Nov-22			84 000.00	-		
					Réel												
DT1.A.4.a.		3	Etude de caractérisation des chaînes des valeurs et métiers (Pour inclusion économique des vulnérables (batwa, personnes handicapées, etc).	24-Nov-22	Prévu	27-Nov-22	12-Dec-22	27-Dec-22	1-Jan-23	8-Jan-23	12-Jan-23			75 000.00	-		
					Réel												
DT1.A.4.b.		4	Elaboration stratégie ciblage détaillé des zones de concentration (Inclut stratégie de ciblage des jeunes, stratégie d'inclusion sociale et intégration de genres.)	19-Sep-22	Prévu	22-Sep-22	7-Oct-22	22-Oct-22	27-Oct-22	3-Nov-22	7-Nov-22			75 000.00	-		
					Réel												
DT2.A.1.		5	Enquete de référence	N/A	Prévu	1-Jan-23	16-Jan-23	31-Jan-23	5-Feb-23	N/A	9-Feb-23			20 000.00	-		
					Réel												
DT2.A.1.		6	Elaboration document strategique (Pour la communication en nutrition, hygiene et assainissement.)	N/A	Prévu	8-Dec-22	23-Dec-22	7-Jan-23	12-Jan-23	N/A	16-Jan-23			5 000.00	-		
					Réel												
DT2.A.1.		7	Outils de communication (Conception d'outils de communication relatifs à la santé, nutrition, hygiene et assainissement (vidéos, affiches, brochures, etc)	N/A	Prévu	N/A	23-Dec-22	6-Jan-23	11-Jan-23	N/A	15-Jan-23			2 000.00	-		
					Réel												
DT6.I.C		8	Audit interne /g	9-Aug-22	Prévu	12-Aug-22	27-Aug-22	11-Sep-22	16-Sep-22	23-Sep-22	27-Sep-22			92 000.00	-		
					Réel												
DT6.I.C		9	Audit externe	N/A	Prévu	27-Jul-22	11-Aug-22	26-Aug-22	31-Aug-22	N/A	4-Sep-22			40 000.00	-		
					Réel												
DT6.I.M.7		10	Bibliothèque numérique	N/A	Prévu	27-Dec-20	11-Jan-21	26-Jan-21	31-Jan-21	N/A	4-Feb-21			10 000.00	-		
					Réel												
DT1.I.A.3		11	Prestataire de service - pour plan d'affaires et validation	19-Feb-22	Prévu	22-Feb-22	9-Mar-22	24-Mar-22	29-Mar-22	5-Apr-22	9-Apr-22			800 000.00	-		
					Réel												
DT1.I.A.4.b		12	Appui réalisation de formation sur approches de ciblage, etc (25 personnes	20-Jul-21	Prévu	23-Jul-21	7-Aug-21	22-Aug-21	27-Aug-21	3-Sep-21	7-Sep-21			199 500.00	-		
					Réel												
DT5-I.A.2		13	Mise en place centrale des données agricoles, d'élevage et environnementales	N/A	Prévu	1-Aug-21	16-Aug-21	31-Aug-21	5-Sep-21	N/A	9-Sep-21			175 000.00	-		
					Réel												
DT6.I.B.3		14	Enquêtes / études thématiques de suivi & évaluation	N/A	Prévu	27-Dec-21	11-Jan-22	26-Jan-22	31-Jan-22	N/A	4-Feb-22			20 000.00	-		
					Réel												
					Prévu												
					Réel												

Biens & Travaux

Méthode de passation	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non- objection			Soumission des documents d'appel d'offres			Date
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	
Enveloppe unique																						
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7
Deux enveloppes																						
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7

Services

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non- objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Soumission du rapport de présélection			Date de non- objection			Soumission de RFP/RCQ			Date
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	
SFQC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	14	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
SCBD (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
SMC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
SFQ (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
QC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7
QCI (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7
SFQC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7
SCBD (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date	7
SMC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7
SFQ (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7
SED/ Sélection (Conception/MIP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7

NOTE

1. Certaines méthodes de passation des marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des seuils. Quand ils ne sont pas nécessaires, le nombre de jour doit être zéro.
2. **RFP**: demande de propositions. Document standard de passation des marchés pour les services
3. Demand de prix **RCQ**: demande des qualifications des consultants : Document de passation des marchés utilisés pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation des marchés.
4. Les méthodes relatives aux services de consultants et Biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants
5. Tous les jours sont des jours calendaires

Source de la liste de validation
Yes
Prior Review
Post Review
NS
IS
AON
AOI
LIB
ED
Travaux en régie
SFQC
SCBD
SMC
SFQ
QC
QCI
SED
Sélection (Conception/MIP)

Biens & Travaux

Méthode de passation	Date de non- objection		Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non- objection			Soumission d'un rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres			Date de non- objection			Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill		
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
Enveloppe unique																							
RFQ/Shopping (NS/IS)	10	7	1	3	1	5	21	14	0	0	0	0	0	0	1	7	7	7	10	7	0	0	0
AON (no PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	3	21	14	7	10	7	1	3	3
AOI (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3	3
LIB (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3	3
AON (with PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	1	3	3
AOI (with PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3
LIB (with PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	10	7	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0	0	3	21	7	7	10	7	0	0	0
Deux enveloppes																							
AON (no PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	3	21	3	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3
AOI (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3
LIB (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3
AON (with PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	7	21	14	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3
AOI (with PreQual)	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3
LIB (with PreQual)	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3

Services

Méthode de sélection	Date de non- objection		RFP/RCQ Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TER			Date de non- objection			Soumission def CER			Date de non- objection			Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill		
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3
SCBD (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3
SMC (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3
SFQ (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3
QC (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0
QCI (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0
SFQC (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3
SCBD (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3
SMC (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3
SFQ (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3
SED/ Sélection (Conception/MIP)	10	7	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	0	0	0

Source de la liste de validation
Yes
Prior Review
Post Review
NS
IS
AON
AOI
LIB
ED
Travaux en régie
SFQC
SCBD
SMC
SFQ
QC
QCI
SED
Sélection (Conception/MIP)

Biens & Travaux

Méthode de passation	Date d'attribution du contrat			Submission d'un projet de Contrat			Date de non- objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months/Days
Enveloppe unique																
RFQ/Shopping (NS/IS)	4	-	6	3	7	5	7	10	7	4	7	4	40	78	58	1m 27d
AON (no PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	78	123	94	3m 3d
AOI (no PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	93	148	116	3m 25d
LIB (no PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	93	148	116	3m 25d
AON (with PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	126	208	164	5m 12d
AOI (with PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	141	233	186	6m 4d
LIB (with PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	139	233	186	6m 4d
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	4	-	6	3	7	5	7	10	7	4	7	4	44	101	58	1m 27d
Deux enveloppes																
AON (no PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	88	147	104	3m 13d
AOI (no PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d
LIB (no PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d
AON (with PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	136	232	185	6m 3d
AOI (with PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d
LIB (with PreQual)	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d

Services

Méthode de sélection	Date d'attribution du contrat			Négociations achevées			Submission d'un projet de Contrat et MoN			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months/Days
SFQC (w/Liste restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	193	6m 11d
SCBD (w/Liste restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SMC (w/Liste restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SFQ (w/Liste restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	134	244	179	5m 27d
QC (w/Liste restreinte)	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
QCI (w/Liste restreinte)	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
SFQC (noListe restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	128	190	145	4m 24d
SCBD (noListe restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	158	121	3m 30d
SMC (noListe restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	97	160	125	4m 4d
SFQ (noListe restreinte)	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	166	124	4m 3d
SED/ Sélection (Conception/MIP)	4	-	6	7	21	21	3	7	5	7	10	7	4	7	4	55	126	103	3m 12d

Source de la liste de validation
Yes
Prior Review
Post Review
NS
IS
AON
AOI
LIB
ED
Travaux en régie
SFQC
SCBD
SMC
SFQ
QC
QCI
SED
Sélection (Conception/MIP)



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

République du Burundi

Projet (PRODER)

**ANNEXE 8: MANUEL D'EXECUTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)**

Project ID: [2000003549](#)

I. CHAPITRE I: CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PRODER

A. Objectifs et principes de mise en œuvre du PRODER

Objectifs

1. Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la "Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales" de sa zone d'intervention. Son objectif de développement du Programme est : "d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales".

2. A travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs: (i) 7840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39000 emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité; (ii) 40000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs; (iii) le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l'entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés. Les principaux indicateurs de mesures de ces performances sont (i) entreprises viables survivant après trois ans créées ; (ii) Emplois décents et durables créés et/ou consolidés; (iii) utilisation/ fréquentation des infrastructures de production et de mise en marché réhabilitées / construites; (iv) les jeunes sans terres pour l'agriculture ayant accédé aux terres relevant du domaine public.

Approches et principes de mise en œuvre

3. Vision du PRODER. Le programme se veut contribuer à la transformation progressive et durable de l'économie rurale burundaise à travers l'appui à la promotion de la micro, petite et moyenne entreprise rurale (MPER) le long des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le développement de ces MPER rurales répondra à deux défis majeurs du gouvernement, à savoir : (i) l'amélioration du bien-être des ruraux en facilitant la création ou la consolidation des entreprises viables et résilientes portées par des jeunes, des femmes et les groupes vulnérables (personnes vivant avec handicap, peuples autochtones, déplacés internes, réfugiés rentrés au pays); et (ii) la nécessité urgente de contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en les intéressant à des activités économiques relevant du secteur rural.

4. Le PRODER contribuera à la réalisation de cette vision par un dosage harmonieux d'interventions interdépendantes et complémentaires, sectorielles et intersectorielles dont entre autres: (i) l'amélioration l'Etat du cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour le rendre plus favorable au développement de la MPER ainsi qu'au comportement/pratiques climato-sensible, genre sensible, nutrition sensible et jeune sensible ; (ii) une diversification et renforcement de l'offre nationale de formation et d'accompagnement des Micro et Petites Entreprises Rurales (MPER) et des porteurs d'initiatives économique; (iii) l'accroissement des opportunités d'accès aux marchés des biens et services de qualité et aux marchés de produits à de prix rémunérateurs; et (iv) l'accès des sans terres pour l'agriculture aux terres des domaines publics. Le PRODER concentrera son appui sur la Composante 2 (44,5% du total de l'enveloppe allouée suivie de la composante 1 avec 36% de l'enveloppe totale.

5. Stratégie générale du programme. Le PRODER sera exécuté durant six ans (mi-2022 à 2028) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale mais la mise en œuvre se fera de manière progressive entre autres en fonction de la disponibilité des financements du FIDA, des cofinancements et des interventions des autres partenaires au développement du Burundi. Dans un premier temps et tenant compte des fonds disponibles sur FIDA11 et de la nécessité de capitaliser sur l'approche programme du FIDA au Burundi, le projet se concentrera sur les zones géographiques des projets existants afin de consolider les réalisations antérieures. Plus précisément, la mise en œuvre du PRODER démarrera dans dix provinces que sont : Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana et Ruyigi. Une phase d'extension est prévue au cours de la troisième année (revue à mi-parcours) et concernera principalement les provinces de Makamba et Bururi.

6. Les 12 provinces cibles sont réparties dans quatre des cinq zones agro-écologiques¹ du pays. Ces zones sont: Zone des plateaux (Karuzi Ngozi Muyinga Rutana Bururi²), le Versant ouest de la crête Congo-Nil (Cibitoke Bubanza), Crête Congo-Nil (Kayanza Muramvya) et zone Dépressions du Nord -Est (Ruyigi Makamba). Les possibilités d'extension dans les autres provinces seront progressivement analysées et discutées lors de la mise en œuvre du PRODER.

7. Le choix de ces provinces se justifie, entre autres, par : (i) le fort potentiel de développement agri-sylvo-pastoral et halieutique pour favoriser l'émergence d'une masse critique de MPER viables capables de tirer l'économie collinaire vers le haut, (ii) la forte densité des populations, cette zone qui s'étend sur une superficie de 19.302 km² (69% du territoire), regroupe 71% des communes et concentre 8,7 millions d'habitants (soit 70% de la population totale du pays) dont 4,5 millions de femmes (70% de la population féminine totale) et plus de 3 millions de jeunes actifs de 15-35 ans (soit 68% de la population jeune du pays). Les provinces comptent parmi les plus peuplées avec des densités³ variant de 400 à 1.000 hab/km².

8. Cinq catégories de public cible ont été identifiées : (i) Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement, (ii) Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers, (iii) Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non - y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ; (iv) Regroupera des ménages avec peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat et (v) ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel. Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER leur propose trois parcours : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3 et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5. Les entreprises à promouvoir dans le programme seront regroupées en trois types : (i) MPER établies avec un besoin d'appui en formations complémentaires, études de marchés, renforcement du plateau technique, coaching ; (ii) primo entrepreneurs individuels (jeunes pour l'essentiel) qui ont besoin

¹ Les 5 zones agro-écologiques selon Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) de Burundi sont définies ainsi qu'il suit : (i) la plaine occidentale correspondant à la région naturelle de l'Imbo et occupe 7% de la superficie terrestre du pays ; (ii) l'escarpement occidental du Mumirwa qui couvre 10% de la superficie du pays ; (iii) la crête Congo-Nil qui comprend les régions naturelles du Mugamba et du Bututsi avec environ 15% de la superficie du pays ; (iv) les plateaux centraux englobant les régions naturelles de Buyenzi, Kirimiro, Buyogoma et Bweru et représentant 52 % de la superficie du territoire national ; (v) les dépressions de Kumoso et de Bugesera qui occupent environ 16% de la superficie du pays.

² Possibilité d'extension prévue pour la revue mi-parcours

³ La densité moyenne est d'environ 454hab/km². La densité de la population vivant dans les ménages agricoles est estimée à 305,6 personnes au km². Cette densité connaît d'importantes variations selon la province considérée. La densité la plus faible est enregistrée à Cankuzo (130,3 habitants au km²) et la plus élevée est observée à Kayanza (464,6 habitants au km²) (Burundi- Enquête Nationale Agricole du Burundi de 2011-2012)

d'un appui complet et soutenu dans le temps ; (iii) MPER collectives avec un besoin d'appui complet et de structuration.

9. Principes d'intervention. L'exécution du PRODER se fera sur la base d'un certain nombre de principes généraux.

- L'approche programme : Dans le contexte du portefeuille FIDA au Burundi, l'approche programmatique est définie comme une approche stratégique, intégrée et complémentaire de gestion des projets/programmes, qui vise à générer un impact plus important sur la transformation rurale. Cette approche programmatique est renforcée par : (a) la mise en commun des fonctions administratives et de suivi ; (b) la rationalisation des domaines d'intervention de chaque projet, afin de s'assurer qu'ils contribuent mieux à répondre aux facteurs de fragilité du pays ; et (c) la promotion de l'interaction, partage de l'expertise et de la collaboration entre les projets. Dans le cadre de cette approche programme, le programme-pays a développé des stratégies sur des thèmes transversaux à tous les projets, y compris la stratégie de genre, la stratégie de sortie de projet, la gestion des connaissances (KM) ainsi qu'une stratégie et une analyse comparative des appuis aux OP et aux organisations communautaires. Le PRODER tirera parti de ce travail ; il s'appuiera sur le soutien du PRODEFI dans l'accès aux marchés, y compris les services de développement des entreprises, tout en faisant une extension à d'autres provinces avec des critères de ciblage utilisés dans le cadre du PRODEFI et du PAIFAR-B.
- L'approche d'intervention :
 - i) La progressivité dans la mise en œuvre des activités. Sa mise en œuvre se fera de manière progressive entre autres pour prendre le rythme de ciblage des jeunes et femmes devant être incubés et de la durée de leur incubation qui est fonction des catégories du public cible.
 - ii) Le triptyque Formation/Financement/Appui-Conseil-business coaching (FFAC) comme approche de création et de consolidation des MPER viables
 - iii) L'approche de densification des interventions dans les bassins ou sous-bassins de concentration de la production de manière à créer une masse critique des MPER pouvant permettre la mutualisation des coûts des formations, de l'appui-conseil, de l'accompagnement et l'émergence des externalités positives,
 - iv) Le principe du "faire faire" marqué par la contractualisation avec des prestataires publics et privés pour la fourniture de services (information, formation, conseil, accompagnement); (iii) l'approche par la demande qui consiste à intervenir en réponse à une demande mûrie des porteurs d'initiatives économiques ;
 - v) L'identification et la sélection des MPER à promouvoir ou à consolider dans le cadre du développement d'activités relevant essentiellement du secteur privé au niveau province, commune et collinaire ;
 - vi) Une approche de mise en relation avec les institutions de finances rurales inclusives construite sur la base d'une demande solvable pour financer des MPER viables;
 - vii) La régionalisation des interventions et la responsabilisation des acteurs régionaux dans la coordination du projet, la sélection et le suivi des MPER ;
- L'approche participative qui consiste à associer les différentes parties prenantes dans la conception et l'exécution des actions prévues;
- Le renforcement des institutions de formation et d'appui accompagnement en vue de qualifier et pérenniser l'offre nationale et provinciale de service;
- La gestion axée sur les résultats en veillant à ce que tous les contrats de prestation de services soient assortis d'obligations de résultats évalués annuellement;

- la recherche de complémentarité et de synergie avec les autres projets (PAIVA-B⁴, PROPA-O⁵ et PRODEFI-I et des initiatives développées par d'autres ministères...) intervenant dans le même domaine et dans la même zone;
- La prise en compte des acquis techniques et méthodologiques des projets similaires menés aux niveaux national et sous régional (entre autres PROMER-Sénégal, REP-Ghana, PEAJ-Cameroun...).

10. Sur la base de ces principes et approches, les arrangements de mise en œuvre s'articuleront autour de trois fonctions principales:

11. *Fonction de supervision, de pilotage et d'orientation stratégique* assurée par les acteurs institutionnels aux niveaux central et provincial; Elles seront traduites en programmes de travail et budget annuel qui seront mis en œuvre sous la supervision de quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) et des CDC, porte d'entrée au niveau colline et pivot du programme. Le choix de la stratégie de mise en œuvre du programme reposant sur la déconcentration confère à ces entités, une responsabilité institutionnelle importante dans le bon fonctionnement du dispositif provincial d'intervention y compris les instances de sélection des porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales et la participation aux parcours d'incubation et d'accélération et d'intensification agricole;

12. Fonction d'opération et de maîtrise d'ouvrage déléguée technique et fiduciaire qui sera dévolue aux équipes de coordination et de gestion du projet (nationale et régionales); Elles seront traduites en programmes de travail et budget annuel qui seront mis en œuvre sous la supervision de quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) et des CDC. Le choix de la stratégie de mise en œuvre du programme reposant sur la déconcentration confère à ces entités, une responsabilité institutionnelle importante dans le bon fonctionnement du dispositif provincial d'intervention y compris les instances de sélection des porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales et la participation aux parcours d'incubation et d'accélération et d'intensification agricole;

13. Fonction opérationnelle exercée dans le cadre de partenariats axés sur la performance et l'obligation de résultats à formaliser avec des partenaires de mise en œuvre. Elle sera assurée à travers la conclusion (a) de conventions de collaboration entre le programme et les services compétents du MINAGRIE, d'autres ministères impliqués, les CDC, de la profession agricole et des prestataires de services spécialisés publics et (b) la contractualisation avec des ONG, bureaux d'études et autres prestataires de services privés pour l'animation des plateformes de concertation et de dialogue sur les stratégies et les politiques pro entrepreneuriat, genre sensible, nutrition sensible, jeunes sensible et climato sensible, l'animation des plateformes de services à l'entrepreneuriat spécialisées (i) en Innovations et marchés avec le CNTA⁶ comme chef de file, (ii) en finances rurales inclusives avec pour chef de file, les IMF partenaires des projets passés du FIDA, (iii) en entrepreneuriat rural avec les chambres consulaires comme chef de file, (iv) en expertise technico-économique avec chef de file à identifier.

14. Les capacités des chefs de file seront renforcées pour développer les services répondant à la demande des groupes cibles.

15. Le PRODER capitalisera et consolidera les acquis antérieurs à travers une approche programmatique. Le projet sera mis en œuvre dans les mêmes provinces où les opérations achevées et en cours sont mises en œuvre. Cependant, le PRODER se concentrera sur les zones non couvertes par les projets en cours en tenant compte de l'incidence de la pauvreté, en particulier sur les ménages, qui ne sont pas touchés par les projets en cours. En se focalisant dans la transformation des systèmes alimentaires inclusifs et durables, les interventions de nutrition se concentreront sur (i) la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires

⁴ PAIVA-B – Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

⁵ PROPA-O - Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du millénaire pour le développement.

⁶ CNTA= Centre National de technologie alimentaire

d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle (arachides, soja, les patates douces à chair orange, champignons), (ii) la production et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au prémix pour les enfants (iii) des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux ainsi que (iv) l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique. Ces approches permettront à la communauté d'acquérir les connaissances et techniques nécessaires pour une meilleure utilisation de leurs ressources existantes localement, afin d'assurer une bonne alimentation et santé au sein de la famille.

16. A l'instar de l'expérience des autres projets en cours/achevés comme le PRODEFI-II, le PNSADR-IM et le PIPARV-B, les activités d'éducation nutritionnelle et la promotion de l'hygiène et assainissement ainsi que la sensibilisation à la diversification alimentaire, à la consommation de la farine enrichie au prémix sera mise en œuvre à travers les CEP, les GCS pour les projets clôturés ou en cours et les autres groupements afin de toucher le maximum possible de bénéficiaires. Elles seront mises en œuvre par les animateurs communautaire (Mères Lumières, Agents de santé communautaire, les TPS, les TVC et les TAC) qui seront renforcés en capacité.

17. Le PRODER disposera d'une expertise technique chargée d'intégrer le genre et la nutrition dans toutes les composantes du projet. Un expert nutritionniste chargé d'intégrer le genre et la nutrition dans toutes les composantes du projet sera recruté par le projet. Les encadreurs de nutrition seront recrutés au niveau de chaque province et placés sous supervision de l'expert nutrition et s'occuperont directement de l'encadrement des animatrices communautaires (ML, ASC). Ces derniers seront identifiés et sélectionnés au sein de leur communauté pour un total de 438 animatrices. L'expert nutritionniste s'occupera des aspects techniques dans la planification globale des activités, renforcera les capacités des encadreurs, fera le suivi régulier des activités sur le terrain et élaborera le rapport narratif.

18. Les Encadreurs de nutrition vont être affectés dans les 10 provinces d'intervention et vont travailler sous la responsabilité de l'expert nutritionniste et lui rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités en étroite collaboration avec les différentes antennes des projets. Les animatrices nutritionnelles, à leur tour, travailleront sous la responsabilité des encadreurs de nutrition et travailleront directement avec la communauté, en collectant des données lors des séances des sessions de formations, de sensibilisation, d'éducation et information. Ensuite elles les centraliseront au niveau des antennes et ces dernières les remonteront à l'expert nutritionniste qui travaillera directement avec le responsable du suivi et évaluation (RSE) au niveau de la Coordination du projet.

19. Les activités de nutrition seront mises en œuvre en collaboration, coordination et en convergences géographiques avec les interventions des autres bailleurs des fonds intervenants dans les mêmes domaines tels l'UNICEF, la FAO, le PAM ainsi que des ONG locales intervenant dans le domaine de la nutrition.

20. A l'instar de l'expérience des autres projets du FIDA en cours/achevés, le programme d'éducation nutritionnelle sera poursuivi et renforcé par (i) des sessions face à face au niveau des villages identifiés par le projet et grâce aux relais communautaires (et mamans lumières) formés par le Projet; (ii) des campagnes radio participatives d'information et éducation sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, y compris celles améliorant la salubrité des aliments; et (iii) des démonstrations culinaires organisés au niveau des villages, des Champs Ecoles Paysans (CEP) et des centres d'alphabétisation.

21. Des activités d'alphabétisation fonctionnelle seront développées dans le sens de faciliter l'entreprenariat des jeunes filles et femmes ne sachant pas ni lire ni écrire.

22. La lutte contre la malnutrition de façon durable au Burundi devrait être basé sur une approche du cycle de vie sensible au genre qui engage les hommes et les femmes à se concentrer sur les individus les plus nutritionnellement vulnérables: les enfants de moins de 2 ans, les filles

adolescentes, et les femmes enceintes ou allaitantes. PRODER impliquera les filles adolescentes et les jeunes femmes dans l'entreprenariat agropastoral sensible à la nutrition.

23. Concernant les activités de nutrition, elles cibleront 52320 ménages de jeunes filles et femmes (18 à 49 ans) pour les activités de production, transformation, commercialisation et promotion de la culture des champignons, l'aviculture, la culture de soja, le maraichage et seront organisés en 1744 groupements avec 30 membres /groupement donc un total de 313920 bénéficiaires directs avec 5 groupements par commune pour les 348 communes du PRODER.

B. Définition des Concepts clés

24. **Information** : elle est « émission, réception, création, retransmission de signaux groupés oraux ou écrits, sonores, visuels ou audiovisuels, en vue de la diffusion et de la communication d'idées, de faits, de connaissances, d'analyses, de concepts, de thèses, de plans, d'objets, de projets, d'effets de toute sorte, dans tous les domaines, par un individu, par des groupes d'individus ou par un ou plusieurs organismes agissant ou rétroagissant ainsi sur leur environnement immédiat, proche ou lointain, et dont le but est de déclencher éventuellement des processus dialectiques plus ou moins amples alimentant l'échange, base naturelle et indispensable de l'animation de la vie sociale »

25. **Initiative économique** : C'est un projet ou une idée de création d'activité économique en phase avec la personnalité, les ambitions, les moyens et les capacités entrepreneuriales et managériales de son porteur qui peut être un individu ou un groupe d'individus

26. **Innovation** : « C'est un processus qui ajoute de la valeur ou apporte une solution à un problème d'une façon nouvelle » Pour être innovants, une idée, un produit ou une approche doivent être nouveaux dans le contexte dans lequel ils sont appliqués, utiles par rapport au but recherché ou pour résoudre un problème spécifique et capable de durer après la période test.

27. **Innovation commerciale** : Toute innovation allant dans le sens de la promotion, de la mise en marché ou de la différenciation (nouveau format de conditionnement, etc.) des produits des MPER

28. **Innovation technologique** : Nouveau produit, nouvelle certification ou norme, nouveau schéma de production intégrant des améliorations ou des équipements nouveaux.

29. Entreprenariat rural est l'ensemble des entreprises qui exerce une activité sur des territoires ruraux, cette activité peut être agricole ou non agricole (artisanale, touristique, commerciale, d'appui à l'activité agricole ou artisanale, etc.⁷

Agro-sylvo-pastorales et halieutiques

30. **Zone de concentration** : C'est une zone agro-socioéconomique présentant des opportunités économiques intéressantes, identifiées ou non, en termes de filières et de créneaux prometteurs, de métiers ou activités d'appui aux filières. Elle doit présenter des atouts majeurs pour les critères suivants : possibilité de valoriser les ressources locales, existence de marchés réels ou potentiels accessibles aux niveaux local, régional, national ou international, possibilités de formations, perspectives de développement et de pérennisation de services de suivi-accompagnement-coaching, perspectives de création / consolidation d'emplois.

31. **Suivi-accompagnement, business coaching** : Cette activité permet, d'une part, de consolider les acquis des appuis du projet à l'intention des MPER et de les adapter sur le terrain, et, d'autre part, d'éviter l'abandon des actions sous la pression des difficultés rencontrées. Le suivi-accompagnement est un moyen de faire émerger des MPER. Cependant il ne s'agit pas de conduire les actions à la place des MPER, mais plutôt de leur apporter essentiellement un appui conseil.

⁷ www.legalstart.fr/fiches-pratiques/accompagnement/entreprendre-milieu-rural/

32. **Chaîne de valeur agricole** : « désigne l'ensemble des acteurs et des activités qui font passer pour un marché donné, un produit agricole de base du stade de la production dans les champs à sa consommation finale, processus dont chaque stade voit de la valeur être ajoutée au produit", FAO – FIDA, Développement de la chaîne de valeur agricole : menace ou opportunité pour l'emploi des femmes ? dans Document d'orientation n° 4 sur les sexo-spécificités et l'emploi rural, 2010.

33. **Emploi rural décent** : « se réfère à toute activité, profession, travail, entreprise ou service effectué par des femmes et des hommes, des adultes et des jeunes, dans les zones rurales qui: (i) Respecte les normes fondamentales au travail telles que définies dans les conventions de l'OIT, et implique que: a. il n'y a pas de travail des enfants; b. il n'y a pas de travail forcé ; c. la liberté d'association et le droit à la négociation collective sont garantis et l'organisation des travailleurs ruraux favorisée ; d. il n'y a aucune discrimination au travail fondée sur l'appartenance ethnique, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, la nationalité, l'origine sociale ou autre. (ii) Garantit un revenu de subsistance; (iii) Offre un degré adéquat de stabilité et sécurité de l'emploi; (iv) Adopte des mesures minimales de santé et sécurité au travail (SST) pour répondre aux risques et dangers spécifiques du secteur ; (v) Evite des heures de travail excessives et permet aux travailleurs de se reposer suffisamment; (vi) Promeut l'accès à la formation technique et professionnelle adaptée". FAO, Boîte à outil pour un emploi rural décent: définition appliquée à l'emploi rural décent, 2014.

34. **Entrepreneur** est une personne qui crée une entreprise. Très impliqués dans leurs projets, les entrepreneurs se distinguent des hommes d'affaires focalisés sur les revenus pouvant être tirés d'une activité professionnelle. Un entrepreneur n'hésite pas à s'investir personnellement et matérielle⁸ment pour contribuer au succès de son entreprise, sans nécessairement rechercher à s'enrichir.

35. **Agripreneurs**. Ils sont vus comme une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles qui ont adopté la voie de l'ajout de valeur à leur production agricole en visant à produire après transformation (ou non) et conditionnement des aliments pour créer une chaîne de valeur réussie tout en apportant des changements⁹. Les agripreneurs sont créatifs, ouverts aux innovations avec une prise de risques importante. Ils sont à l'affût des nouvelles informations techniques sur ses productions afin de toujours faire mieux, afin de s'améliorer au niveau des rendements.

36. **Réplication** : Mise à l'échelle par des structures autres que l'organisation qui a eu à développer le pilote initial. Elle se réfère à une classification basée sur le cheminement organisationnel pour la mise à l'échelle. Le cheminement organisationnel comprend deux autres modèles : l'expansion (mise à l'échelle par l'organisation ayant développé le pilote initial) et la diffusion spontanée du modèle du pilote initial.

C. Justification de l'intervention du FIDA

37. Le FIDA intervient au Burundi depuis plus de quatre décennies. Il est l'un des principaux partenaires du pays à investir dans le développement agricole et rural. Outre son soutien financier, le FIDA est reconnu pour son expertise technique en matière de promotion d'un développement rural équitable, inclusif et durable, d'autonomisation des petits producteurs et de promotion des services de conseil, et partant de promotion de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. Les interventions passées et en cours du FIDA ont largement pris en compte la réhabilitation et le renforcement du secteur de la production agricole, par l'amélioration de la planification locale et du développement du capital social, le développement des infrastructures de production / irrigation, de transformation et de mise en marchés des produits agricoles, la structuration et la formation des OP, ainsi que l'augmentation et la préservation du capital productif¹⁰.

38. Cependant, le Burundi connaît la fragilité politique et institutionnelle (gouvernance et institutions faibles), économiques (faible diversification économique, taux de chômage élevé chez les jeunes et

⁸ www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Entrepreneurs-245218.htm

⁹ [/www.agrifind.fr/agripreneur-lagriculteur-complet/](http://www.agrifind.fr/agripreneur-lagriculteur-complet/)

¹⁰ Terre, matériel génétique, gestion des ressources naturelles.

faible accès aux ressources productives, y compris la terre, faibles investissements du secteur privé) et structurelle (vulnérabilité au changement climatique, marginalisation des femmes, malnutrition chronique). Actuellement exacerbée par l'impact de la pandémie de COVID-19, cette fragilité affecte la capacité du gouvernement à investir dans les populations rurales.

39. Ces dernières années, le FIDA a apporté des investissements, notamment dans le cadre des programmes de développement des chaînes de valeur phases I (PRODEFI I) et II (PRODEFI II), afin d'améliorer l'accès aux intrants et aux marchés pour les petits producteurs, ainsi que le développement inclusif des chaînes de valeur (riz, lait, maïs, etc.), y compris l'intégration économique des jeunes ruraux. Ces investissements ont démontré que la génération de revenus, par le biais d'emplois à court terme, procure un revenu immédiat aux ménages, injecte de l'argent dans les économies locales et aide à relancer les secteurs de la production et des services, qui sont des sources potentielles d'opportunités de moyens de subsistance durables. Malgré les investissements dans les chaînes de valeur, le marché du travail au Burundi reste fragmenté et ne répond pas totalement aux besoins d'emplois décents.

40. Il est donc urgent de promouvoir différentes approches pour aider les jeunes femmes et les jeunes hommes à faire une transition équitable vers des sources d'emploi plus durables, y compris par la promotion de l'esprit d'entreprise, qui est un soutien important que le FIDA est en mesure de fournir puisqu'il l'a fait avec succès par exemple au Sénégal avec le projet de promotion de la microentreprise rurale (PROMER, 1997), au Togo à travers le projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER, 2013), au Cameroun avec le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes, 2014) et au Mali avec le Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER, 2014). De plus, ces approches ont été également conduites au Burundi par le FIDA à travers notamment les projets de promotion des filières, de l'intensification et de valorisation agricoles, de sécurité alimentaire et développement rural. La capitalisation de ces expériences a permis au FIDA de disposer d'avantages comparatifs en matière de conception, de suivi / supervision de la mise en œuvre et d'évaluation des projets / programmes de promotion des entreprises rurales ainsi que de connaissance du pays, de ses institutions et de sa population.

D. Enseignements tirés

41. Les leçons apprises sont tirées essentiellement du rapport d'évaluation des résultats à mi-parcours du COSOP, des rapports récents d'achèvement de projets (PAIVA-B¹¹, PROPA-O¹² et PRODEFI-I) ainsi que de l'évaluation de la Stratégie et du Programme Pays (ESPP) conduite en 2020 par le Bureau Indépendant de l'évaluation du FIDA. L'ESPP a fait des recommandations qui sont prises en compte au cours de la formulation du PRODER: (i) Achever la transition vers l'approche-programme et consolider l'avantage comparatif du FIDA au Burundi; (ii) Consolider l'approche holistique des chaînes de valeur pro-pauvres¹³; (iii) Prioriser les stratégies et actions pour réduire la pression foncière et faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables; (iv) Poursuivre et renforcer les dispositions réglementaires et financières pour assurer la durabilité des acquis; (v) Renforcer les actions pour développer la résilience des populations et des infrastructures face au changement climatique; et (vi) Poursuivre et mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.

E. Théorie du changement

42. La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité. La population rurale des zones d'intervention à l'image de celle de l'ensemble du pays fait face à la question de pauvreté (89 habitants sur 100 vivent avec moins de 3,2 dollars USD par jour¹⁴ (taux de pauvreté monétaire au seuil international), d'insécurité alimentaire et nutritionnelle

¹¹ PAIVA-B – Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

¹² PROPA-O - Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du millénaire pour le développement.

¹³ La Note pratique pour les Projets de développement des filières agricoles sera utilisée lors de la conception.

¹⁴ D'après la base de données des indicateurs de développement de la Banque mondiale

(14 pour cent de la population burundaise souffre d'une insécurité alimentaire sévère), d'insécurité physique (0,4 pour cent de la population est déplacée à l'intérieur du Burundi suite aux conflits et violences), des conséquences de la dégradation de l'environnement et des effets du changement climatique et des conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Ces chocs affectent les moyens de subsistance des ménages ruraux. De plus, la population rurale est également confrontée à la fragmentation des exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles.

43. Les femmes et les jeunes (filles et garçons) sont les couches les plus touchées du fait de leur nombre (femmes 51 pour cent, jeunes (15 à 34 ans) : 35,4 pour cent de la population burundaise en 2021¹⁵). Alors qu'ils constituent une grande réserve de l'activité économique dans le pays femmes et les jeunes rencontrent des nombreux défis qui entravent leur intégration économique et leur participation dans les CDV agricole. Ces défis comprennent entre autres, (i) la faible productivité des facteurs de production, (ii) le nombre limité d'opportunités pour mieux valoriser l'augmentation de la production, (iii) l'accès limité aux infrastructures/moyens de production et aux marchés rémunérateurs et les faibles opportunités d'emploi, en particulier pour les petits producteurs, les femmes et les jeunes, (iv) le faible niveau de développement de l'esprit entrepreneurial, (v) l'accès limité au financement, (vi) l'insuffisance et parfois l'inadéquation des dispositifs de formation professionnelle aux réels aspirations des populations jeunes et aux besoins de développement des filières. Cette situation entraîne une plus grande vulnérabilité des familles dont le chef de ménage est femme ou jeune, une insécurité alimentaire chronique.

44. Les femmes en tant qu'actrices majeures de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, connaissent plusieurs défis en termes d'accès aux facteurs de production clés (financement, terre, etc.), à une alimentation moins équilibrée que celui des hommes, à l'analphabétisme, à la précarité économique et de profondes inégalités basées sur le genre. En plus de ces défis, les femmes et les jeunes filles sont confrontées à des risques additionnels principalement ceux liés aux violences basées sur le genre (violence économique, viole, prostitution, violence physique). De même les minorités ethniques (peuples autochtones Batwa), les personnes déplacées internes, les rapatriés sont également confrontés à la perte de leur habitat traditionnel, de leurs moyens de subsistance et vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et de marginalisation. Toutes ces catégories de cibles ont une faible compréhension et une faible adoption des nouvelles technologies numériques, ainsi que des innovations technologiques susceptibles de réduire leur vulnérabilité et promouvoir leur intégration dans les chaînes de valeur à forte potentialité de croissance.

45. L'intervention du PRODER contribuera à l'amélioration du bien-être de toute la population des zones d'intervention ciblées avec une l'intensification de l'agriculture tirée par des investissements dans les chaînes de valeur productives et, surtout, des infrastructures rurales ciblant les zones de production les plus pauvres. Reconnaisant le contexte fragile du pays et l'objectif d'intensification d'une agriculture orientée vers le marché affiché par le gouvernement, les investissements prévus seront réalisés dans une approche inclusif de définition des priorités ciblées et de participation effective des groupes cibles et de l'ensemble des parties prenantes au niveau locales (autorités décentralisées, organisation de producteurs, des Organisation de la société civile, etc.) avec une attention particulière pour la participation des femmes, les jeunes et des groupes vulnérables. Les domaines d'intervention prioritaires seront identifiés dans le renforcement des capacités des porteurs d'initiatives économiques et de leurs institutions. Le projet appuiera la promotion d'une agriculture résiliente soutenue par des nouvelles technologies et la réalisation ou la réhabilitation des infrastructures rurales structurantes pour faciliter l'ajout de la valeur à la production agrosylvopastorale et halieutique.

¹⁵ Selon les données de ISTEERU; Projections démographiques 2010-2050 niveau national et provincial ; Avril 2017.

46. Le développement d'infrastructures rurales résilientes au climat, engendrera une amélioration des productivités des cultures prioritaires dans les zones d'intervention du PRODER et garantira une meilleure stabilité de la production agricole, la conservation et la transformation des produits ainsi que l'accès aux marchés. Cette approche permettra d'accroître les opportunités d'implication effective des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur des produits à soutenir. Les pistes rurales construites ou réhabilitées soutiendront les zones de production en aidant à assurer leur connectivité avec les marchés pour la vente des produits, ce qui se traduira par une augmentation de la quantité et de la qualité des produits accédant aux marchés. La disponibilité sur les marchés des produits à haute valeur nutritive à soutenir par le PRODER à travers l'entrepreneuriat jeune et femme et l'éducation nutritionnelle contribueront à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Le PRODER va soutenir l'éclosion des initiatives économiques intégrant les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Burundi.

47. L'un des objectifs essentiels du PRODER est d'asseoir les conditions favorables au développement des agro-entreprises particulièrement des jeunes et des femmes. A cet effet, le PRODER financera des investissements pour le renforcement du capital humain et social et du capital productif des jeunes et des femmes porteurs d'initiative économique dans le domaine agrosylvopastorale ou halieutique et dans les domaines connexes y compris des activités non agricoles qui participent au bien-être des bénéficiaires soutenues. Le PRODER utilisera des approches éprouvées et différenciées d'accélération, d'incubation et d'intensification durable pour la création des MPER, des emplois durables et décents pour les jeunes et les femmes et des activités génératrices de revenus en direction des ménages vulnérables dont les Batwa.

48. Dans son approche d'intervention, le PRODER soutiendra particulièrement les jeunes et les femmes dans créer et le développement de leurs agro-entreprises ou leurs activités génératrices de revenus dans les chaînes de valeurs sensibles à la nutrition et intelligentes face au climat. Les porteurs d'initiatives économiques à accompagner par le projet et les institutions d'appui au développement de l'entrepreneuriat seront formés et renforcés de manière à les doter de compétences adéquates pour le développement de l'entrepreneuriat rural, de gestion d'une entreprise agricole, de bonnes pratiques agronomiques, de prise en compte de la dimension environnementale et nutritionnelle.

49. La Composante 2 offre un environnement propice aux jeunes afin qu'ils puissent profiter des débouchés dans le secteur agroalimentaire. L'ensemble des actions relatives au financement des infrastructures structurantes de production, de transformation, d'accès au marché contribueront à améliorer durablement l'écosystème de développement rural au Burundi et à créer les conditions nécessaires pour le développement de l'entrepreneuriat rural soutenu par des institutions plus solides, pour des niveaux de production plus élevés, la génération de plus de revenus et d'emplois qui induiront la réduction de la pauvreté et une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle aux ménages ruraux. Le projet impactera sur la nutrition à travers l'autonomisation économique des jeunes et des femmes via le développement des agro entreprises résilientes et rentables, accompagnés, d'une éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique et alphabétisation fonctionnelle des jeunes et femmes.

50. La promotion des innovations agricoles intelligentes face au climat (CSA¹⁶) et des technologies diminuant la pénibilité du travail et sensibles au climat et à la nutrition contribueront à stimuler la productivité agricole, à renforcer la résilience des populations face aux catastrophes naturelles dues aux effets du climat. Cette démarche contribuera à faire de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et l'aquaculture des domaines d'activités plus attrayante aux yeux des jeunes et des femmes. À travers la composante 1, des femmes et des jeunes ruraux seront mobilisés pour développer des idées d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques. Des mécanismes de financements directs (subventions partielles d'incitation) et adaptés aux besoins et aux spécificités de l'initiative économique portée par les bénéficiaires sélectionnés seront mis en place pour les soutenir dans leur parcours d'entrepreneur (incubation, appui à l'installation, soutien et coaching rapproché, suivi, etc.)

¹⁶ CSA – climate smart agriculture

pour le développement de leurs entreprises. Des appuis spécifiques seront donnés aux jeunes et aux femmes bénéficiaires ainsi qu'à leur organisation pour développer des partenariats productifs et commerciaux inclusifs pour améliorer leur accès aux marchés plus rémunérateurs et leur intégration dans les chaînes de valeur porteuses et rentables.

51. Le programme soutiendra l'autonomisation économique et sociale des jeunes, des femmes et des peuples Batwa et autres groupes vulnérables et s'attaquera aux causes de leur vulnérabilité. La production et la valorisation des aliments à haute valeur nutritive couplée à l'éducation nutritionnelle et l'alphabétisation fonctionnelle amélioreront sensiblement la situation nutritionnelle des enfants et contribueront à l'autonomisation des femmes. L'éducation nutritionnelle sera combinée au développement des compétences commerciales afin de faciliter l'identification des opportunités commerciales prometteuses qui peuvent avoir le triple avantage de créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire et obtenir un résultat positif en matière de nutrition. Les jeunes seront mieux employés, bénéficieront de revenus accrus et éviteront les aventures migratoires, criminelles et d'insécurité. Les revenus supplémentaires générés et l'amélioration des habitudes nutritionnelles et la disponibilité de la nourriture apporteront des gains pour toute la région. Les résultats du projet en améliorant les moyens de subsistance, la croissance économique et réduction des violences basées sur le genre notamment la violence économique et les violences sexuelles (prostitution, viole, violences physiques ou psychologiques, etc.).

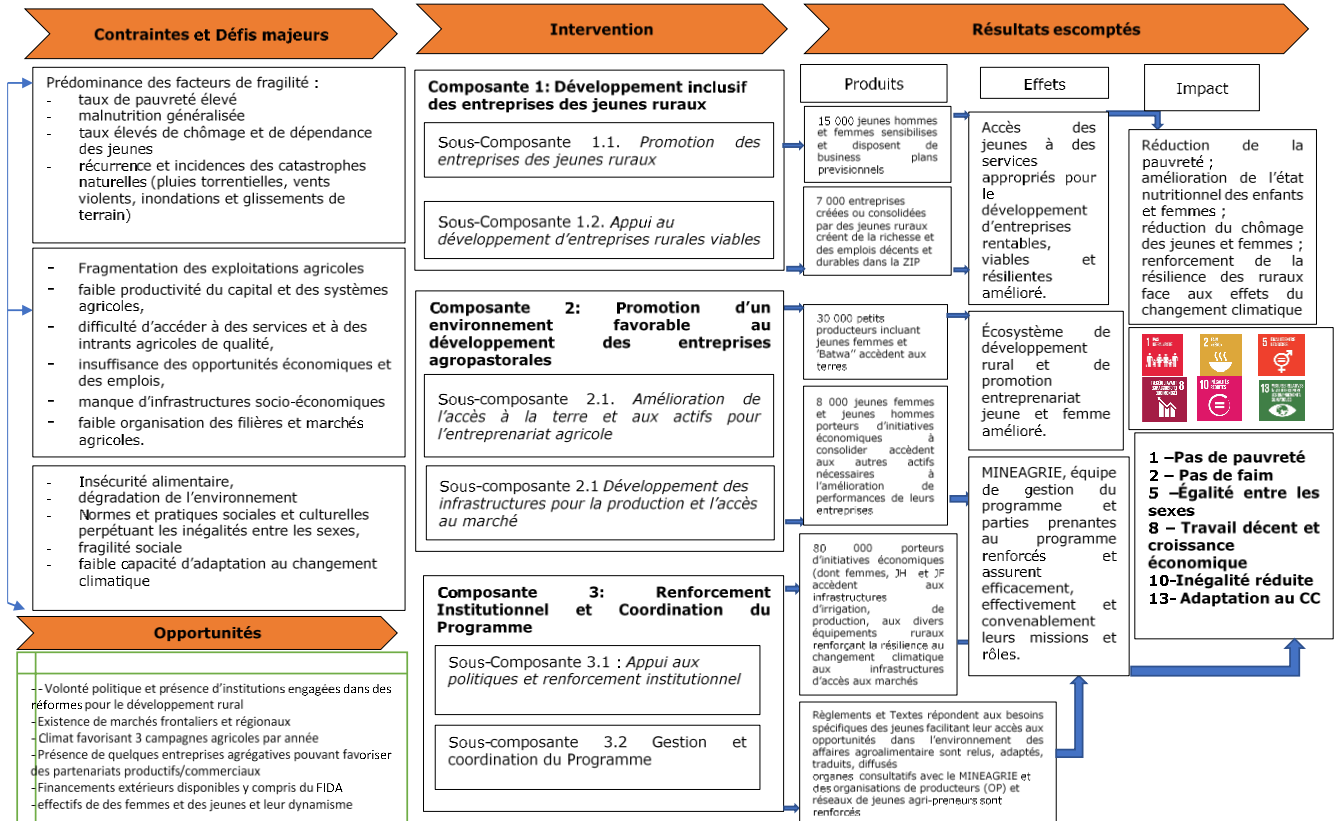
52. Au bout de six ans de mise en œuvre, le PRODER ambitionne de bénéficier directement à 85 000 personnes dont 80000 ménages ruraux pauvres et 5000 les producteurs / fournisseurs de biens et de services qui seront renforcés dans le cadre du programme. Sur ces 80000 ménages ruraux, 70 pour cent et 30 pour cent proviendront respectivement de nouvelles provinces et des zones d'intervention des projets en cours ou achevés. Une partie de ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et une autre, sera soutenue en vue d'atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles à la subvention à coût partagé prévue dans la sous-composante 1.2. Parmi ces bénéficiaires, 40000 jeunes inscrit seront dotés des compétences et recevront les appuis nécessaires pour soit créer leur propre entreprise, soit participer à des entreprises collectives, soit encore être employés qualifiés dans les entreprises créées ou consolidées. Les jeunes restants retourneront dans leurs milieux d'origine pour renforcer la résilience économique des exploitations familiales dont ils sont issus. Le Prévoit également d'aménager 21000 ha dont 1000 de marais et 20000 de bassins versants, réhabiliter / construire 20 km de piste de désenclavement de bassins de production et 4 magasins de stockage pouvant servir de centra de groupage des produits. Le PRODER contribuera ainsi à l'accroissement des revenus (ODD1), à la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes et leur autonomisation sur tous les plans (ODD 5 et 8), et à la transformation des systèmes alimentaires durables (ODD 2 et 13) en veillant à ne laisser personne de côté (ODD1). Les activités de nutrition dans le cadre du PRODER sont alignées aux axes 3 et 5 du plan stratégique multisectoriel de sécurité alimentaire et de nutrition (PSMSAN II, 2019-2023)

53. Le renforcement de l'écosystème entrepreneurial se fera à travers le soutien à la mise en œuvre et l'amélioration des cadres politiques réglementaires et institutionnels favorisant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Le PRODER soutiendra également l'ensemble des politiques et stratégies concourant au développement durables des activités rurales (agriculture, élevage, sylviculture, pêche et aquaculture). Il assurera l'amélioration de la qualité des services financiers et services non financiers. L'amélioration des services non financiers se fera à travers les plateformes de concertation et de dialogue sur les politiques liées à l'entrepreneuriat rural, à l'innovation et marché, au climat, à la nutrition au genre et à l'autonomisation des jeunes et des femmes. Une plateforme nationale de concertation des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale sera mise en place à cet effet. Elle sera soutenue par des plateformes provinciales avec des rôles et fonctions spécifiques (par exemple, innovation et marché, finance rural inclusive, aspects technico-économique, entrepreneuriat rurale intégrant les dynamiques filières, les dynamiques bassins, etc.)

54. Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) bonnes perspectives macro-économiques de reprise de la croissance, (ii) un cadre politique et de gouvernance favorable, (iii) contrôle des aléas climatiques des calamités et catastrophes et des crises sanitaires ; (v) une bonne appropriation et participation des bénéficiaires.

Figure : Théorie de changement du PRODER

Figure XX : Théorie de changement de PRODER



II. CHAPITRE II : STRATEGIE DE CIBLAGE GENRE ET D'INCLUSION SOCIALE

55. Vu que les interventions des projets/programmes passés ou en cours financés par le FIDA au Burundi notamment le PNSADR- IM, le PAIFAR-B et PIPARV-B ont couvert la quasi-totalité des 12 provinces ciblées¹⁷, le PRODER inscrira sa démarche de ciblage dans une perspective globale (i) d'optimisation de l'impact des interventions, (ii) de complémentarité et de mise à l'échelle des acquis positifs des interventions passées ou en cours dans la zone, (iii) de synergie et complémentarité avec les initiatives financées par le FIDA et en cours ou prévus par le gouvernement et/ou avec l'appui d'autres PTF en matière de mise en valeur d'aménagements/infrastructures, de développement de l'entrepreneuriat rurale, de formation, de professionnalisation et d'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux ainsi que de leurs organisations.

56. La stratégie de ciblage sera inclusive et s'appuiera : (i) sur les politiques du FIDA en matière de ciblage, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, d'inclusion des jeunes et des peuples autochtones et (ii) sur les orientations contenues dans les documents de politique et de stratégie de l'État en matière d'inclusion sociale et économique des groupes vulnérables (dont les femmes et les jeunes) dans sa politique d'intensification de la production et de développement d'une agriculture orientée vers le marché au-delà de la sécurité alimentaire. Le PRODER capitalisera sur les leçons apprises en matière de mise en œuvre des approches ménages et de renforcement du pouvoir économique des ménages ruraux à faibles revenus. Le ciblage en l'occurrence des femmes et des jeunes se basera sur la prise en compte de leurs aspirations en tant que porteurs d'initiatives économiques à accompagner, de leurs besoins spécifiques, de leurs contraintes ainsi que des caractéristiques de leur environnement social et des spécificités et opportunités qu'offrent l'écosystème entrepreneuriale au Burundi pour leur insertion dans des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques porteuses.

A- CIBLAGE GEOGRAPHIQUE

57. Le PRODER sera exécuté durant six ans (mi-2022 à 2028) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale mais la mise en œuvre se fera de manière progressive entre autres en fonction de la disponibilité des financements du FIDA, des cofinancements et des interventions des autres partenaires au développement du Burundi. Dans un premier temps et tenant compte des fonds disponibles sur FIDA11 et de la nécessité de capitaliser sur l'approche programme du FIDA au Burundi, le projet se concentrera sur les zones géographiques des projets existants afin de consolider les réalisations antérieures. Plus précisément, la mise en œuvre du PRODER démarrera dans dix provinces que sont : Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana et Ruyigi. Une phase d'extension est prévue au cours de la troisième année (revue à mi-parcours) et concernera principalement les provinces de Makamba et Bururi.

¹⁷ PNSADR- IM a couvert cinq provinces que sont : Ruyigi et Rutana Cibitoke, Bujumbura Rural et Bubanza) ; le PAIFAR-B couvre les provinces de Ngozi, Kayanza, Muramvya, Gitega, Karusi, Cankuzo, Ruyigi, Cibitoke, Bubanza, Bujumbura) et le PIPARV-B couvre les provinces de Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga.

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA | 12-04-2021

58. La zone d'intervention du PRODER couvre une superficie de 19.302 km² (69 pour cent du territoire), regroupe 84 communes (71 pour cent des communes du pays) et 2.195 collines (75 pour cent des collines du territoire). La zone concentre 8,7 millions d'habitants (soit 70 pour cent de la population totale), dont 4,5 millions de femmes (70 pour cent de la population féminine totale) et plus de 3 millions de jeunes actifs de 15-35 ans (soit 68 pour cent de la population jeune du pays).

59. Les provinces comptent parmi les plus peuplées avec des densités variant de 400 à 1000 hab/km² (cf. tableau 1). Le choix des 12 provinces prioritaires d'intervention, tient compte des critères suivants: (i) le poids démographique et l'incidence de la pauvreté de la zone¹⁹; (ii) le niveau

¹⁸ La densité moyenne est d'environ 454 hab/km². La densité de la population vivant dans les ménages agricoles est estimée à 305,6 personnes au km². Cette densité connaît d'importantes variations selon la province considérée. La densité la plus faible est enregistrée à Cankuzo (130,3 habitants au km²) et la plus élevée est observée à Kayanza (464,6 habitants au km²) (Burundi- Enquête Nationale Agricole du Burundi de 2011-2012)

¹⁹ La prévalence de la pauvreté est élevée au Centre-Est et au Nord. Les ménages de l'Ouest et du Sud du Burundi semblent avoir un niveau de vie plus élevé. Ils sont également moins susceptibles d'être pauvres que ceux situés dans le Nord et le Centre-Est. Comme le montre la figure II.6, environ 75 % de la population du Centre-Est et 73 % dans le Nord sont pauvres. Cela se traduit par plus de deux millions de personnes vivant dans la pauvreté dans chaque région contre moins d'un million dans l'Ouest et le Sud, respectivement. Il existe également de grandes disparités spatiales dans la pauvreté au sein des régions. Dans le Nord, les niveaux de pauvreté varient du plus bas de 60,7 pour cent dans la province de Ngozi et plus élevés de 83,5 pour cent dans la province de Muyinga et dans le Centre-Est ils varient entre 60 pour cent à Mwaro et plus de 85 pour cent à Ruyigi. En Occident, la pauvreté est la plus faible à Bujumbura-Mairie avec 20,8 pour cent et la plus élevée à Bubanza avec 63,9 pour cent, tandis qu'au Sud, Bururi semble être la province la moins pauvre avec un niveau de pauvreté de 46,3 pour cent et Rutana la plus pauvre avec 71,6 pour cent, (Évaluation de la pauvreté au Burundi – Banque mondiale, 2016).

de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique, (iii) le potentiel agricole; (iv) les conditions favorables au développement à l'insertion des jeunes; et (iv) l'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvert de manière à créer une densité des interventions en complémentarité avec des actions passées ou en cours dans la zone afin d'accroître l'impact de ses actions dans le pays.

60. Logique de ciblage. Le PRODER adoptera une démarche de ciblage géographique à deux dimensions: ciblage des communes d'intervention (unité administrative de planification) et ciblage des collines (unité de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet). Il s'agit de la « colline » en tant qu'entité territoriale de 3^e niveau couvrant l'ensemble du terroir communautaire dans une perspective d'inclusion de toutes les catégories de cibles y compris les groupes vulnérables ou exclus des actions de développement dans la zone²⁰.

61. Principe directeur. Pour : (i) maximiser son impact sur les ruraux pauvres, (ii) accroître les possibilités pour le ciblage des jeunes, (iii) faciliter l'apprentissage et l'adoption des innovations à promouvoir ainsi que les possibilités de mutualisation des avantages qu'offrent les collines pour le développement des centres de rayonnement ou agropoles d'entreprises, l'approche de ciblage sera une approche « zone de concentration ». Le ciblage des zones de concentration à l'intérieur des communes sera fondé sur le croisement de l'approche bassin de production/territoire et l'approche filière/chaine de valeur. L'intervention par bassin croise le ciblage économique et le ciblage géographique en considérant le bassin comme un territoire où existent les meilleures potentialités de développement des productions agricoles, agrosylvopastorales ou halieutiques ciblées et des métiers connexes et où sont recherchés des effets d'entraînement entre les entités économiques/entreprises qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation des produits²¹.

62. La zone de concentration peut être une colline²² ou un regroupement de collines « bassins ou sous-bassins » de production agrosylvopastorale ou halieutique à fort potentiel et de taille raisonnable dont les sites exploitables/exploités sont concentrés dans un espace géographique de rayon entre 5 et 20 km maximum du centre du bassin. L'objectif étant de faciliter la mutualisation de certains coûts notamment les coûts de l'appui conseil mais également de permettre aux entreprises ou exploitations bénéficiaires de mieux capitaliser les appuis du projet de manière à devenir des centres de rayonnement ou à évoluer vers les agropoles (objectif affiché par le gouvernement)²³.

63. Critères et démarche d'identification des zones de concentration des interventions du projet. Six critères principaux orienteront le choix des bassins ou sous bassins d'intervention à l'intérieur des provinces. Ce sont : (i) le niveau de concentration des populations rurales pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) l'envergure des filières pour lesquelles chaque province cible dispose d'avantage comparatif pour son développement ; (iv) l'existence d'une dynamique d'intensification ou des possibilités de stimuler l'intensification de la production en générale et d'évolution des activités agrosylvopastorales et halieutique en particulier, (iii) le niveau de vulnérabilité socio-économique et climatique affectant les systèmes de production ; (iv) la dynamique des marchés ainsi

²⁰ Le DCP de PIPARV-B indique que dans plusieurs zones aménagées, un grand nombre de ménages très pauvres sans terre ne bénéficie que ponctuellement d'emplois saisonniers sur les chantiers HIMO et reste largement exclu de la chaîne de solidarité communautaire bovine. Plusieurs missions ont relevé également un gap important entre les ménages et les types d'appuis reçus des interventions passées. Ces gaps ne sont pas de nature à favoriser l'équité et l'égalité dans l'accès aux ressources et aux opportunités facilitées par les projets. Le PRODER portera une attention particulière à ces aspects et évitera le saupoudrage.

²¹ Ces effets d'entraînement sont générateurs d'un impact significatif au niveau local : chaque entité économique ou entreprise pour son propre développement s'appuie sur les ressources de son territoire et contribue également au développement du tissu économique. La dynamique d'ensemble de ces interactions joue un rôle structurant sur le territoire et renforce les possibilités de partenariats et de mutualisation de certains coûts.

²² Taille moyenne d'une colline en matière de superficie 10 km²

²³ Se référer au Document d'Orientation de la Politique Environnementale, agricole et d'élevage, (Burundi-Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, 2020).

que la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement²⁴ susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises²⁵ ; (v) l'importance des questions de migration interne dans la zone, de présence (importance des DPI, importance des personnes rapatriées ou réfugié) ; (vi) la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau 1: **Critères de ciblage géographique**

Critères détaillés de ciblage géographique des zones de concentration	
(i)	Niveau de pauvreté et de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire y compris la prévalence de la malnutrition chronique
(ii)	Poids démographique de la population rurale en particulier des actifs agricoles et le niveau d'agrégation des populations rurales agropastorales dans la zone
(iii)	Importance de l'activité agrosylvopastorale ou halieutique (bassin d'élevage traditionnel, zone à fort potentiel agricole,) ou existence d'une dynamique d'intensification des productions agricoles ou sylvopastorales et halieutique
(iv)	Niveau de production des exploitations familiales et des organisations de producteurs existant dans les filières agrosylvopastorales et halieutique dans la zone et -Niveau de vulnérabilité des systèmes de production/Potentiel agrosylvopastoral et halieutique favorable aux interventions du programme visant l'amélioration des revenus des ménages ruraux et le renforcement de la résilience
(v)	Existence d'un marché à bétails ou marché de produits vivriers ou proximité de grands centres de consommation ou accessibilité de la zone aux marchés de groupage et/ou distribution
(vi)	Dynamique de transformation ou de commercialisation des produits agrosylvopastoraux ou halieutique dans la zone (d'unité de transformation des produits céréaliers, laiteries, abattoir, magasin de stockage des produits vivriers, banques céréaliers, ou toute infrastructure de valorisation, etc.)
(vii)	Dynamique organisationnelle autour des filières ciblées (existence d'organisation communautaires et/ou d'organisation des producteurs)
(viii)	Importance et acuité des besoins en matière d'infrastructures de soutien à la production, à la valorisation et la mise en marché ou d'accès aux zones de production

²⁴ Les centres de rayonnement sont des entités régionales d'intensification agricole, animale et halieutique dans le court terme. Ces centres ont une vocation d'évoluer vers l'agropole afin d'arriver à un développement intégré et durable. (Burundi-Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, 2020, Document d'Orientation de la Politique Environnementale, agricole et d'élevage, p13.

²⁵ L'agropole peut être définie comme étant « un ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation, de services d'appui et de commercialisation d'un produit végétal, animal, halieutique ou forestier donné ». C'est aussi « une zone d'activités à vocation agricole ou agro-industrielle et logistique, qui regroupe plusieurs acteurs de taille et de niveau technique et technologique variable, évoluant sur une ou plusieurs filières agricoles ciblées ».

64. Au plan opérationnel, la démarche de ciblage sera différenciée en fonction des localités et des catégories de groupes-cibles visées, des priorités de l'État pour le développement des filières et des territoires concernés.

65. Le PRODER reste dans une recherche permanente de synergie et de complémentarité avec les projets du portefeuille FIDA au Burundi. La priorité sera accordée en matière d'aménagements hydroagricoles et d'intensification agricole sur colline/centres de rayonnement aux provinces non couvertes par le PIPARV-B. Au niveau des cinq provinces communes d'intervention entre le PIPARV-B et le PRODER (Gitega, Karusi, Kayanza, Muyinga, Ngozi), le PRODER se concentrera sur les communes ou collines bassins de production non ciblés par le PIPARV-B et qui présentent des caractéristiques favorables pour les aménagements hydroagricoles, ou des infrastructures de soutien pour le développement pour mieux répondre à l'objectif d'intensification de la production. Dans les communes ou collines bassins ayant déjà reçues des aménagements, la synergie et complémentarité d'activité à rechercher viseront les infrastructures structurantes de valorisation et de mise en marchés et le financement des initiatives privées génératrices d'opportunités d'emplois pour jeunes notamment sur les métiers et services de soutien non prise en compte par le PIPARV-B. Il s'agira dans ces zones d'argumenter et de raisonner le ciblage de manière à assurer la complémentarité dans les interventions du PIPARV-B et du PRODER tout en tenant compte des possibilités de créer ou de renforcer les conditions favorables à la valorisation de la production, à la dynamisation des infrastructures et équipements existant ou à faciliter la mise en place d'autres pour renforcer la transformation et la mise en marché des produits. Le PRODER mettra en œuvre dans toute sa zone d'intervention, des activités de promotion de l'entrepreneuriat et collaborera avec le PAIFAR-B pour ce qui est de la finance rurale. Le schéma des complémentarités entre les projets et programmes est présenté ci-dessous.

66. Dans les nouvelles zones, la priorité sera accordée aux bassins de production disposant de plus de localités/sous bassins à forte contribution à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les provinces concernées. Le bassin est le lieu de construction de la dynamique entrepreneuriale. A ce titre, le bassin dispose et offre au jeune promoteur l'ensemble des conditions favorables (structures d'incubation, programmes de formation ciblés, appui-conseil, facilités de marchés, services financiers, etc.) à la réalisation de son parcours et de son projet de vie socioéconomique. En retour, l'accès du jeune promoteur à ces opportunités est conditionné par son rapport physique avec le bassin dans lequel il doit résider, y exercer son activités et y inscrire son projet d'entreprise lequel doit relever de l'une des filières prioritaires du bassin. Le ciblage dans ces zones tiendra également compte (i) des opportunités de marché (proximité d'acheteurs, de présence d'entreprises agrégatrices, susceptibles de servir de « tête de pont » pour des partenariats productives/ commerciaux ; (ii) des opportunités de mutualisation de certaines fonctions nécessaires au développement des entreprises, (iii) de l'existence et du niveau important de demande portée par les potentiels bénéficiaires du projet (les jeunes, les femmes et les ménages vulnérables en insécurité alimentaire et nutritionnelle ; jeunes, etc.) ; et (iv) de l'ambition du projet de générer un impact en matière de rayonnement et de développement de l'entrepreneuriat rural à l'échelle du pays.

67. Ciblage des sites pour la réalisation des infrastructures de production, de valorisation et de désenclavement (Sous-composante 2.1 Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché). Dans la zone de concentration, pour le choix des zones et des sites devant abriter des infrastructures structurantes de soutien au développement des filières aménagement collinaire, aménagement des marais ou des périmètres maraichers, il s'agira de démarrer l'intervention dans les collines bassins de production qui concentrent une masse critique d'exploitations agricoles familiales de manière à répondre aux priorités en termes de sécurité alimentaire et à l'objectif d'intensification de la production et de mise en valeur du potentiel agricole faiblement exploité ou non exploité. Dans ces zones, le projet s'attachera à : (i) identifier les zones de polyculture susceptibles d'extension moyennant des aménagements permettant de limiter la dégradation du couvert végétal ; (ii) cibler les zones de production nécessitant des aménagements pour une gestion

intégrée des ressources en eau et pour une amélioration de la productivité et de la commercialisation des produits agricoles agrosylvopastoraux et/ou halieutiques; (iii) préserver l'intégrité des zones protégées situées à proximité des zones de production et (iv) donner priorité aux collines bassin de production à fort taux d'insécurité alimentaire, fort taux de chômage des jeunes. Une attention sera accordée aux collines bassins ou sous bassin de production n'ayant reçu aucun aménagement ou ayant été faiblement appuyés dans ce sens.

68. Pour les magasins de stockage ou autres infrastructures de valorisation, plusieurs critères seront pris en compte. Ces critères (non-exhaustifs) sont les suivants : (a) le positionnement du site au sein du bassin de production concerné (accessibilité, positionnement par rapport aux autres centres de collecte/ de conditionnement/ stockage et transformation des produits agricoles,) ; (b) la proximité des grands centres de consommation, distance par rapport aux habitations ou axes principaux desservant le bassin, etc.); (c) le niveau d'exploitation actuelle (des magasins de stockage existant ou des sites en exploitation totale ou partielle dans la zone), et (d) l'importance stratégique de l'infrastructure pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc.

69. Pour la réhabilitation des pistes de désenclavement ou des infrastructures de valorisation et de mise en marché des produits : (a) l'état des pistes avant le projet; (b) l'importance réelle ou les potentialités des bassins de production desservis par les pistes, (c) son importance par-rapport à la route et le flux des produits, (d) la proximité ou l'accessibilité des axes centraux desservant les marchés de distribution ou centres de consommation; (e) le type et l'importance des demandes en rapport avec l'infrastructure dans la zone et son importance dans l'accès aux biens et aux services pour les cibles prioritairement visées notamment les jeunes et les femmes.

70. Pour les activités du volet nutrition ou de soutien au développement durable, le maillage sera fait dans l'ensemble des communes des provinces d'intervention. Vu que les provinces ciblées connaissent des taux d'insécurité alimentaire élevés et sont classées parmi les provinces prioritaires pour l'assistance humanitaire en nutrition²⁶, le ciblage géographique ainsi que les activités prévues seront conduites dans une approche transversale à l'ensemble de la zone d'intervention. Pour le financement des initiatives économiques à caractère nutritif ou de pour le développement durable, la priorité sera donnée au porteur de demande d'appui dont le site d'implantation de l'activité se situe dans les localités à forte contribution à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et/ou avec des défis environnementaux importants dans la zone d'intervention. L'ensemble de ces enjeux affectent et déterminent (i) la vulnérabilité accrue des communautés rurales avec une menace de catastrophe naturelle récurrente pour leurs biens de production ; (ii) provoque des déplacements réguliers des populations et (iii) contribue à l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles, déjà fragilisées par les effets du changement climatique.

²⁶ À l'exception Muyinga, les provinces cibles du PRODER sont classées comme prioritaires pour l'assistance humanitaire en nutrition du fait de la prévalence d'une MAG comprise entre 5 et 10 pour cent et/ou d'une MAS supérieure à 1 pour cent (OCHA, 2021, A Aperçu des Besoins Humanitaires Burundi, p71)

Tableau 2: Caractéristiques socio-démographiques des zones d'intervention

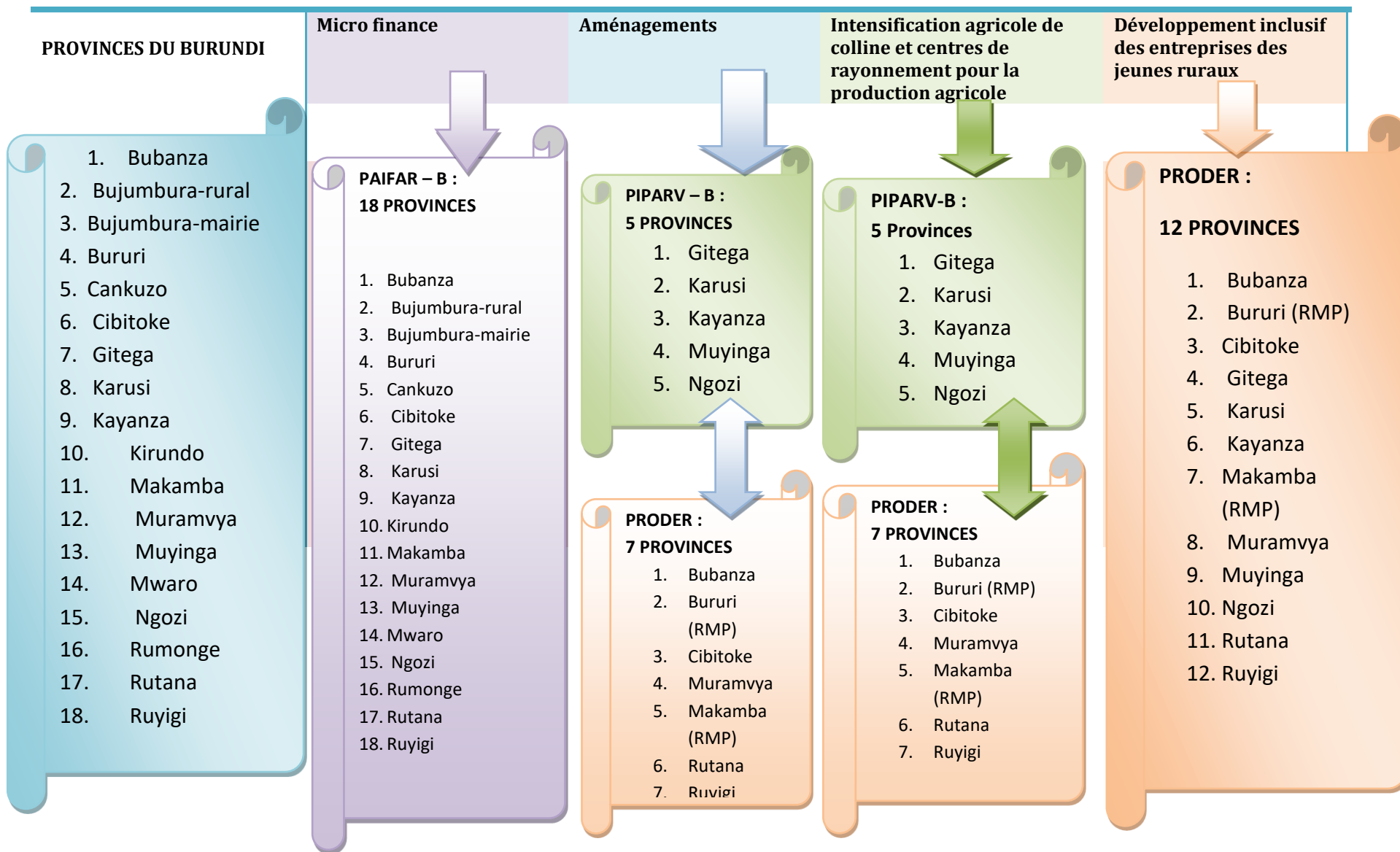
Zone agro-écologique ²⁷	Zone des plateaux (plateaux centraux)						zone des hautes terres de la crête Congo-Nil				Dépressions du Nord -Est	
							Versant ouest de la crête Congo-Nil		Crête Congo-Nil			
Province d'intervention	Karusi	Ngozi	Muyinga	Gitega	Rutana	Bururi	Cibitoke	Bubanza	Kayanza	Muramvya	Ruyigi	Makamba
Population	T : 681447 F : 353209 J ²⁸ : 234611	T : 1031621 F : 527242 J : 354064	T : 987421 F : 506496 J : 338279	T : 1132338 F : 591356 J : 414763	T : 520731 F : 266527 J : 174188	T : 488867 F : 251556 J : 170155	T : 718907 F : 361576 J : 249652	T : 527777 F : 255369 J : 196741	T : 914042 F : 473804 J : 305147	T : 456838 F : 238764 J : 160937	T : 625374 F : 317227 J : 206452	T : 672791 F : 337987 J : 227846
Superficie (km²)	1457	1474	1836	1979	1959	1 644	1636	1089	1233	696	2339	1960
Ratio de pauvreté²⁹ (monétaire%)	65,8	49,5	80,4	72	60,1	48,9	54,8	53,7	71,8	53,3	77,8	69,2
Sévérité de pauvreté	12,7	8,7	15,3	13	11,6	7,2	11,2	9,1	15	4,7	16,7	7
Taux de prévalence (malnutrition chronique sévère)	56	64	57,4	55,5	56,3	55	57,5	54,5	62,5	55,2	63,6	51,1
Communes	Bugenyuzi Buhiga Gihogazi Gitaramuka Mutumba Nyabikere Shombo	Busiga Gashikanwa Kiremba Marangara Mwumba Ngozi Nyamurenza Ruhororo Tangara	Buhinyuzi Butihinda Gashoho Gasorwe Giteranyi Muyinga Mwakiro	Bugendana Bukirasazi Buraza Giheta Gishubi Gitega Itaba Makebuko Mutaho Nyarusange Ryansoro	Bukemba Giharo Gitanga Mpinga- Kayove Musongati Rutana	Bururi Matana Mugamba Rutovu Songa Vyanda	Buganda Bukinanyana Mabayi Mugina Murwi Rugombo Buhayira	Bubanza Gihanga Musigati Mpanda Rugazi	Butaganzwa Gahombo Gatara Kabarore Kayanza Matongo Muhanga Muruta Rango	Bukeye Kiganda Mbuye Muramvya Rutegama	Butaganzwa Butezi Bweru Gisuru Kinyinya Nyabitsinda Ruyigi	Kayogoro Kibago Mabanda Makamba Nyanza- Lac Vugizo
Nombre de collines	144	298	230	264	163	199	130	90	261	99	178	139

²⁷ Sur la base de la cartographie faite par le centre d'information environnementale de Burundi, (CIE) web: www.meeatu.gov.bi

²⁸ Jeune de 15-35 ans

²⁹ Données de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVM) de 2013/2014 ; plus récente enquête à ce jour.

Complémentarité des projets dans la zone d'intervention



B- CIBLAGE ECONOMIQUE.

71. Le PRODER ne propose pas un ciblage prédéfini et fermé des filières à promouvoir. Toute filière agrosylvopastorale et halieutique est concernée à partir du moment où son développement aura un effet d'entraînement sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation économiques en particulier des femmes, assurer une alimentation saine et de qualité aux populations rurales et contribuer à l'amélioration de leur revenu. D'autres critères telles que (i) les orientations de développement économique et les priorités nationales pour le développement de la filière ; (ii) l'existence (potentielle ou avérée) d'une demande de marché à satisfaire, la possibilité de nouer des partenariats incluant les petits producteurs, transformateurs ou commerçants; et (iii) le potentiel de la filière pour l'insertion des jeunes et la possibilité d'une synergie et complémentarité entre projets pour le développement de cette filière.

72. Pour faciliter le développement des initiatives privées principalement les initiatives économiques portées par les jeunes et les femmes, le programme restera flexible dans le choix des filières et des activités d'appui. Dans son approche de ciblage, le PRODER s'inscrira dans une démarche non seulement de synergie mais aussi de complémentarité dans le choix des activités éligibles à ses appuis. Pour le choix des types d'initiatives à financer, en complémentarité ou en synergie avec le PIPARV-B ainsi que les types d'activités orientées directement vers les cibles prioritaires jeunes et les femmes, les grandes orientations seront revues et discutées à la mise en œuvre en fonction de l'évolution de la situation et des besoins exprimés par les cibles et la nature de leur demande.

73. De manière générale, à travers les aménagements et les infrastructures de valorisation de la production et de désenclavement des bassins de production, le projet apportera ses appuis principalement à: (i) l'intensification des productions vivrières (riz, maïs, manioc, haricot) et maraîchères (pour les légumes destinés en première intention à la consommation familiale) et (ii) les produits laitiers et la banane pour lesquels le FIDA a des réalisations tangibles ainsi que des domaines non agricoles dans les zones rurales. Le développement des capacités d'organisation des acteurs des filières y inclut le renforcement de la petite transformation pour les activités en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des appuis techniques seront apportés aux promoteurs individuels d'initiatives économiques ou des regroupements de promoteurs (en particulier des producteurs) dynamiques sur les maillons des différentes filières d'appui du projet. L'appui en direction des regroupements d'entrepreneurs, des organisations ou des faitières de producteurs sera basé sur un diagnostic participatif préalable de leur niveau d'organisation et de structuration ainsi que sur les possibilités de partenariat pour la facilitation de l'accès aux marchés rémunérateurs. Une étude filière et bassin pourra être conduite au démarrage du projet pour affiner le ciblage des zones et des filières ou activités prioritaires d'appui.

74. L'étude de sélection des filières répondra à une double logique : (i) l'objectif de promotion d'un entrepreneuriat rural basé sur une agriculture orientée vers le marché; et (ii) l'objectif de promouvoir des initiatives économiques susceptible de contribuer à relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (satisfaire la demande intérieure de produits alimentaires), tout en visant également une augmentation des revenus. L'éligibilité des initiatives économiques à financer dans le premier tiendra compte entre autres de l'existence d'un marché sécurisé à travers les partenariats économiques et commerciaux. Dans le deuxième cas, l'éligibilité de l'appui du projet pour le financement de l'initiative tiendra compte des possibilités de diversification axées sur les cinq groupes d'aliments nécessaires pour une alimentation saine et équilibrée.

Au total, le ciblage géographique et économique sera affiné au démarrage de la mise en œuvre. Un document de stratégie de ciblage intégrant les aspects genre, jeune et nutrition sera élaboré avec des critères détaillés et une démarche appropriée qui intègre la complexité de la mise en œuvre du projet. Ce document sera intégré au manuel d'exécution technique du projet.

Tableau 3: Caractéristiques et potentiel agricole des zones agroécologiques³⁰ couvertes par le PRODER

	Zone des plateaux (plateaux centraux)	zone des hautes terres de la crête Congo-Nil		Dépressions du Nord -Est
		Versant ouest de la crête Congo-Nil	Crête Congo-Nil	
<i>Situation géographique</i>	entre la crête Congo-Nil à l'Ouest et les dépressions du Mosso, de Muyinga à l'Est, (régions naturelles de Buyenzi, Kirimiro, Bweru)	régions naturelles du Mugamba, du Bututsi		
<i>Superficie (par rapport à la superficie du Pays)</i>	1 237 000	(environ 410 000 en ha)		env. 700 00
<i>Taille (par rapport à la superficie du pays)</i>	52%	15%		2%
<i>Altitude</i>	1350 m à plus de 2000	L'altitude varie entre 2000-2670 et décroissante du nord au sud (moyenne 2 300 m)		entre 1125m à 1400 m
<i>Pluviométrie</i>	1200 à 1500mm.	1400- 2000 mm	1300 à 2000 mm	1100 à 1550 mm (moyenne 1000mm/an)
<i>Température</i>	17°C à l'ouest et 20°C à l'Est.	18 à 28°C	16 C	20 et 23°C.
<i>Climat</i>	Le climat est de type tropical à courte saison sèche de quatre mois (juin-septembre)	rais de montagnes caractérisé par des températures de 14° à 15 °C		durée saisons sèches 5-6 mois
<i>Sol</i>	ferralsols fertilité variable, en baisse constante suite à la surexploitation, (érosion et mauvaises pratiques culturales)	ferralitiques, fortement lessivés, jeunes assez fertiles au nord, de fertilité faible au centre et au sud.		Vertisols, fluvisols.
<i>Autres spécificités</i>	région est sillonnée par un réseau très dense de cours d'eau qui découpent sa surface en une multitude de collines de tailles variées. Les collines sont séparées par des vallées larges, à fond plat, marécageuses. Beaucoup de rivières et marais cultivables (Point de rencontre des cours d'eau qui alimentent la	Forte érosion de sol et perte de fertilité dues aux pentes raides, aux mauvaises techniques culturales, mis en culture des aires marginales, à la faible couverture de végétation. Perte de terre par Érosion : 18T/ha/an. Plusieurs rivières qui alimentent le Ruvubu principale affluent de l'Akagera prennent source dans la crête. La densité des cours d'eau est de plus de 750 m/km ² , plus exposée à l'érosion, irrégularité et la mauvaise répartition des pluies au cours de		Basses et irrégulières : 750 à 1100 mm, sécheresses saisonnières fréquentes, 6 mois de saison sèche. Beaucoup de lacs : Cohoha, Rweru, lac Rwihinda, Kanzigi. Les marais occupent 10% de la superficie des dépressions de l'Est. la densité des cours d'eau 250 à 500 m/km ²

³⁰ Du point de vue agro écologique, le Burundi est subdivisé en 5 zones : Les basses terres de l'Imbo, le Mumirwa, les hautes terres de la crête Congo-Nil, les plateaux centraux, les basses terres de l'Est et du Nord- Est (BURUNDI-FAO 2006, *État des lieux du bassin de L'AKAGERA*, p10.)

	Ruvubu). La densité des cours d'eau : plus de 750 m/km ² une pluviométrie assez moyenne favorable à l'agriculture et une bonne qualité des sols et des pâturages,	l'année se traduisent par la médiocrité des récoltes ³¹	
<i>Activité dominante</i>	agriculture	Élevage (gros bétail)	agriculture
<i>Principales cultures</i>	café comme culture de rente, une polyculture avec des associations complexes autour du bananier, riz irrigué dans les vallées.	pomme de terre, maïs, petit pois, théier et les légumes et fruits	
<i>Cultures potentielles</i>	Caféier, bananier, haricot, patate douce, riz, manioc,	Blé, pomme de terre, maïs, théier, petit pois, légumes et fleurs, région d'élevage du gros bétail. Beaucoup de pâturages mais en perpétuelle régression au profit des cultures	Sorgho, haricot, riz, manioc
<i>Taille exploitation agricole</i>	Petite (<0.5ha)	Varie entre 0, 5 et 1 ha	Moyenne > 1ha
<i>Principaux problèmes environnementaux</i>	Dégradation de la fertilité des sols par surexploitation, érosion, faible utilisation de la fumure organique, mauvaises techniques culturales	Perte de sol par érosion suite à la déforestation, surpâturage, feux de brousse, Acidité des sols	Sècheresse prolongée, manque d'eau pour les humains et animaux, marais mal aménagés, disparition des zones humides (4000 ha de marais tourbeux brûlés en 2000)

³¹ Source : GAHAMA, J, *Une innovation agricole grandiose : l'exemple de l'aménagement de la plaine de la Rusizi* in Questions sur la paysannerie au Burundi, Actes de la Table Ronde sur « Sciences Sociales, Humaines et Développement rural », Université du Burundi, Mai 1985, page 102.

75. Caractérisation des systèmes de production/ modèles d'exploitation. Les systèmes de production au Burundi reposent sur des modèles d'agriculture familiale caractérisés par la polyculture et parfois avec un mixage entre cultures dites de rente et cultures vivrières. Les ménages agricoles disposent en moyenne 0,8 ha sur lesquels il est pratiqué une agriculture de subsistance orientée vers l'autoconsommation. La taille des exploitations les plus fréquemment rencontrées oscille entre 0,4 ha/ménage dans la zone des plateaux centraux où la densité de population serait supérieure à 500 habitants au km² et 1,5 ha/ménage dans la zone des plaines et des dépressions qui compte environ 300 et 400 habitants par km², en passant par 1,0 ha/ménage dans la zone des hautes terres où vivent environ 400 à 500 habitants au km².

76. Dynamique d'occupation des sols dans les zones de production. Pour tirer la meilleure partie de l'étendue de terre agricole à leur disposition, les ménages burundais augmentent le taux d'utilisation de surface agricole utilisée en spéculations dont la durée du cycle végétatif est inférieure à cinq mois. Ce taux est inversement proportionnel à la taille de l'exploitation (Cf. tableau n°1). L'intensité culturale se situe à 1,6 dans la zone de plateaux centraux. 60% de la superficie agricole de l'exploitation est cultivée au moins deux fois par an. En zone des plaines et des dépressions, l'intensité culturale s'établit à 1,3. Les ménages de la zone reviennent au moins deux fois sur 30% de leur superficie agricole. Dans la zone des hautes terres, les ménages pratiquent au moins deux campagnes agricoles sur environ 50% de leurs terres. Cette pratique permet aux ménages ruraux d'augmenter leur superficie agricole utilisée (SAU) de 60%, de 30% et de 50% respectivement. Son développement est limité par un cycle végétatif très long de la quasi-totalité des cultures vivrières. Le cycle le plus court dure quatre mois alors qu'il existe dans la région des variétés de maïs et de riz à cycle plus court (moins de quatre mois), qui pourraient être testées dans le pays. L'augmentation de l'intensité culturale s'accompagne cependant de peu ou pas d'apport de fumure organique et/ou minérale ; ce qui contribue à accélérer l'appauvrissement des sols et donc à une baisse tendancielle de rendement des cultures.

77. Les cultures, pratiquées en association, sont dominées par les cultures vivrières intégrant plus ou moins élevage, micro boisements et cultures de rente (café, thé,). Les exploitations agricoles pratiquent des cultures associées à deux, jusqu'à cinq sur la même parcelle. Les fréquentes combinaisons sont : haricot- maïs; haricot- maïs, manioc; haricot- bananier ; haricot- bananier-colocase, etc. A cette polyculture sur une même parcelle se greffe la présence de plusieurs variétés d'une même culture. Les cultures vivrières représentent 87%. Elles sont principalement dominées par la banane, les plantes à tubercules, les légumineuses et les céréales. Les cultures de rente sont dominées par le caféier, le théier, le coton, palmier à huile et la canne à sucre. Les cultures fruitières: avocatiers, les manguiers, papayers et citronniers. Les cultures maraichères: les choux, aubergines, oignons etc.

78. Les contraintes. Les contraintes agronomiques les plus importantes sont notamment : (a) la faible fertilité des terres (plus de 36 % des sols sont acides avec une toxicité aluminique), (b) l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production, et (c) la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures et les animaux Les contraintes technologiques ont trait à l'insuffisance des innovations technologiques, à la non maîtrise des systèmes de production appropriés, le faible accès aux informations sur les itinéraires techniques de production.

79. De plus, les cultures étant principalement autoconsommées, une partie réduite est commercialisée. Les producteurs sélectionnent leurs semences dans leur récolte. Les ménages pauvres sont contraints de semer du grain issu du marché. La diffusion de variétés améliorées et reproductibles est assez limitée malgré les investissements réalisés auprès du système semencier à travers la mise en œuvre des différents projets. L'engrais et les produits phytosanitaires sont peu disponibles et inabordables au prix du marché. Parfois ces exploitations sont soumises à des conflits entre communautés, entre agriculteurs et éleveurs ou entre populations déplacées et résidentes. Par ailleurs (i) le mauvais état des routes, le relief accidenté ou l'éloignement/l'enclavement des exploitations par rapport aux routes, (ii) l'insuffisance voire, l'absence des infrastructures de

stockage dans certaines collines, (iii) le coût élevé des frais de transport, (iv) les questions d'insécurité, (iv) l'accès insuffisant au matériel végétal de qualité et adapté aux conditions dictées par les changements climatiques ; (v) la faible structuration des organisations paysannes constituent des contraintes majeures à prendre en considération.

80. Spécificité des exploitations gérées par les femmes. Le problème de l'accès au foncier est fortement ressenti par les femmes. En zone rurale où l'accès est moins restreint, les superficies cultivées sont plus petites pour les femmes principalement celles qui sont chefs de ménages ou chefs de leur exploitation : les superficies cultivées sont inférieures à 0,4 ha, contre 19% chez les hommes. Elles sont les plus exposées à l'absence de mécanismes de financement durable des activités agricoles dans le pays.

81. Contraintes liées aux exploitations familiales³². Les problèmes majeurs sont (i) l'étroitesse des superficies (une exploitation sur moins d'un ha pour au moins 6 personnes dans les ménages principalement où le chef de ménage est de sexe féminin) et la dispersion des exploitations ce qui rend l'appui conseil rapproché difficile, (ii) la prédominance des pratiques culturales fortement extensives sur brûlis, itinérantes et peu mécanisées, avec de faibles rendements, (iii) l'accès limité aux intrants de bonne qualité. De plus, les exploitations familiale sont confrontées (a) aux problèmes fonciers, (b) à l'analphabétisme, (d) aux faibles pouvoir d'achat et au faible accès au crédit agricole et aux facteurs performants de production.

82. Contraintes liées à la conservation et à la transformation des produits : périssabilité du produit entre récolte et transformation, pertes post-récoltes importantes (manque d'infrastructures de conservation adaptées et efficaces). Ces contraintes sont liées à la difficulté des producteurs à maîtriser les techniques et d'acquérir les équipements de conservation et de transformation appropriés.

83. Contraintes liées aux marchés : les circuits de commercialisation sont non organisés, avec des difficultés d'écoulement des productions (difficultés de transport, difficulté de mise en relations entre les différents acteurs impliqués dans les chaînes de valeur). On y note : (i) l'enclavement du pays et des nombreuses zones rurales de production ; (ii) la non organisation et l'étroitesse des marchés intérieurs pour l'écoulement des produits agricoles et d'élevage, (iii) le manque de connaissance de la part des producteurs des exigences des consommateurs, (iv) la faible utilisation des techniques appropriées de transformation et de conservation, (v) la médiocre qualité sanitaire des produits (liée aux contraintes de conservation et de transformation), (vi) l'absence de partenariats entre producteurs et privés.

³² La catégorisation faite dans le pays conduit à noter (5) catégories de ménages: C1: sans terre et sans animaux, catégorie la plus vulnérable; C2a: accès limité à la terre (<0.5 ha) et n'ayant pas d'animaux d'élevage; C2b: accès limité à la terre (0.5-1ha); C3: accès à la terre (1-2 ha) et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (<5 caprines ou <3 porcins); C4: accès à la terre (>1 ha) et aux pâturages, pratiquant un élevage extensif avec des races locales; C5: accès à la terre et des animaux en stabulation permanente.

Tableau 4: Profil type des exploitations rencontrées par grande zone agro-écologique

Caractéristiques majeures des fermes-types		Profil des exploitants		
		Petit exploitant	Moyen exploitant	Gros exploitant
Ferme structurée autour de riz et de palmier à huile				
Spéculation		Superficie moyenne (ha)		
Riz de plaine	0,25	< 0,2	0,2-0,4	> 0,4
Banane de plaine	0,45	< 0,3	0,3-0,5	> 0,5
Palmier à huile/	0,60	< 0,35	0,35-1	> 1
Vache laitière	1	0	1	>1
Ferme structurée autour de thé				
Spéculations	(ha)			
Pomme de terre	0,20	< 0,1	0,1-0,3	> 0,3
Thé	0,50	< 0,4	0,4-0,6	> 0,6
Vache laitière	1	0	1	>1
Ferme-type structuré autour de riz et caféier				
Spéculations	(ha)			
Riz de marais	0,25	< 0,2	0,2-0,4	> 0,4
Banane de colline	0,08	0	0,01- 0,1	>0,1
Café	0,10	0	0,05- 0,1	>0,1
Haricot	0,25			
Vache laitière	1			

C- GROUPES-CIBLES

84. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5000 constitués par les fournisseurs de biens et de services. Sur les 80000 ménages ruraux pauvres, 50 pour cent (soit 40.000) seront des jeunes avec une représentation égale des jeunes femmes et 50 pour cent (des 40.000 ménages restant) seront des femmes chef de ménages et/ou chef d'exploitation ayant une représentation adéquate au sein des comités de prise de décision dans toutes les composantes du projet. Le projet ciblera parmi les bénéficiaires 5 pour cent de ménages des peuples Autochtones (Batwa). En plus de ces derniers, une attention sera accordée également à d'autres publics cibles à travers l'appui aux ménages vulnérables. Il s'agit notamment : (i) des Personnes vulnérables déplacées (PDI) et rapatriées victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation et qui sont en instance d'insertion socio-économique dans les milieux d'accueil, (ii) des ménages extrêmement vulnérables composés de personnes Vivants avec le VIH/SIDA, les personnes victimes des violences diverses, les handicapés, les personnes de troisième âge, veuves et veufs (encore actifs). L'ensemble se caractérisant par une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économique. Ils représenteront 5% des ménages bénéficiaires à cibler.

85. Catégorisation des ménages bénéficiaires. L'ensemble des 80.000 ménages ruraux bénéficiaires sont répartis en cinq catégories ci-après :

- i. 5.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance, mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ;
- ii. 24.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers ;
- iii. 11.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ;

- iv. 33.000 personnes issues des ménages vulnérables ayant peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs.
- v. 7.000 personnes issues des ménages vulnérables avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel.

Tableau : synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage

Catégories de groupes-cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes micro-entrepreneurs (15-35 ans)	50%	40000	50%	20000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32000	25%	20000
3. peuple Autochtone (Batwa)	5%	4000	2,5%	2000
4. personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4000	2,5	2000
Total	100%	80000	55%	44000

86. Il est prévu qu'une partie du groupe cible principal du PRODER soit constituée de (i) bénéficiaires de projets achevés et en cours qui ont besoin d'appui pour consolider leur sécurité alimentaire et leurs activités de manière évolutive pour qu'ils mettent en place des entreprises agricoles; et (ii) de nouveaux bénéficiaires, issus des couches les plus pauvres de la population, afin de leur permettre de passer progressivement de la seule concentration sur leurs besoins en matière de sécurité alimentaire à l'environnement des affaires dans le domaine agropastoral. Parmi les ménages visés, 55.730 (70%) seront nouveaux et 24.27033 (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés. Ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles pour la promotion des entreprises agropastorales.

87. L'atteinte des ménages ruraux pauvres dans les provinces ciblées reste faible (54 % des ménages pauvres doivent encore être atteints ; la pauvreté et la malnutrition restent élevées). Deux catégories de ménages sont prioritaires des interventions de PRODER. Ce sont : (i) les ménages avec peu d'accès à la terre, (ii) les ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel aux autres actifs productifs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages ou chef d'exploitation (36 -50 ans) issus de ces ménages. De même les jeunes (hommes et femmes) issus des ménages de même profil seront privilégiés pour améliorer leurs actifs et capacités en passant par l'incubation. Ils bénéficieront d'appuis à *l'entrepreneuriat*.

88. Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER propose trois parcours aux principaux bénéficiaires en l'occurrence les jeunes ; soit : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii)

³³ Composition des 24,270 ménages: (1) 2400 ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités par les projets (PRODEFI-II, PNSADR-IM, PROPA-O) ; (2) 3300 ménages membres actifs des coopératives laitières ; (3) 4000 ménages membres actifs de 4 mini rizeries ; (4) 13 000 ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaîne de solidarité communautaire bovine et EMER ; (5) 750 ménages membres de 5 unités de transformation de maïs ; (6) 820 ménages membres des microentreprises des jeunes et structures d'encadrement et de coaching des organisations de jeunes pour leur autopromotion.

l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3 et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5.

89. Les entreprises à promouvoir dans le programme seront regroupées en trois types :

- (i) MPER établies avec un besoin d'appui en formations complémentaires, études de marchés, renforcement du plateau technique, coaching ;
- (ii) primo entrepreneurs individuels (jeunes pour l'essentiel) qui ont besoin d'un appui complet et soutenu dans le temps ;
- (iii) MPER collectives avec un besoin d'appui complet et de structuration.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des groupes cibles par parcours retenus.

Tableau 4 : Caractéristiques des bénéficiaires et parcours du PRODER

Catégories et Caractéristiques	Parcours	Cibles
<p><u>Catégorie 1</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes, dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.</p> <p>Ils sont pleinement engagés dans les très petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par un effectif de moins de 5 personnes) ou les petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par avec un effectif de 5 à 20 personnes)</p>	<p>Accélération: Processus pour accroître la compétitivité des entreprises et les accompagner face aux défis d'augmentation de la productivité, de la rentabilité, sécurisation des approvisionnements, diversification des débouchés, financement, etc. L'accélérateur accompagne le porteur de projet sur des aspects techniques et managériaux pointus, lui permettant de croître de manière exponentielle.</p>	5 000
<p><u>Catégorie 2</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers</p>	<p>Incubation: processus favorisant l'émergence et la croissance d'entreprises agroalimentaires à haut potentiel afin qu'elles deviennent compétitives. Les incubateurs favorisent le développement de nouvelles idées en privilégiant l'innovation. Ils permettent aux jeunes de faire mûrir leur projet, tester leurs idées, les confronter au marché et les former aux bases de la gestion d'une entreprise.</p> <p>Ce dispositif intègrera l'apprentissage y compris chez des entreprises référentes: des opportunités de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant une courte période, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing » sur les itinéraires de production et de transformation des produits agroalimentaires.</p>	24 000
<p><u>Catégorie 3</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales</p>	<p>Ils permettent aux jeunes de faire mûrir leur projet, tester leurs idées, les confronter au marché et les former aux bases de la gestion d'une entreprise.</p> <p>Ce dispositif intègrera l'apprentissage y compris chez des entreprises référentes: des opportunités de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant une courte période, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing » sur les itinéraires de production et de transformation des produits agroalimentaires.</p>	11 000
<u>Catégorie 4</u>		33 000

<p>Regroupera des ménages avec peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat.</p> <p>C4a: sans terre et sans animaux, catégorie la plus vulnérable; (12 000)</p> <p>C4b: accès limité à la terre (<0.5 ha) et n'ayant pas d'animaux d'élevage; C4b': accès limité à la terre (0.5-1ha); (15 000)</p> <p>C4c: accès à la terre (1-2 ha) et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (<5 caprines ou <3 porcins) ; (6 000)</p> <p>Cette catégorie intégrera des femmes adultes (36-50 ans) et personnes vulnérables issues des petites exploitations familiales (0,4ha) ou des ménages ruraux à faibles revenus, moins connectés aux marchés, avec un accès très limité aux technologies et sans accès au financement. Ils s'engagent dans une activité génératrice des revenus (AGR) principalement pour en dégager une source de revenu de subsistance personnelle. Ils ne créent pas - et n'aspirent pas à créer - d'opportunités d'emplois pour des personnes extérieures à leur cercle familial proche</p>	<p>Intensification durable (Activités génératrices des revenus) à travers l'amélioration de l'accès à la terre, la vulgarisation et la promotion des innovations et itinéraires techniques pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation de la productivité orientée vers le marché, la diversification des revenus et l'amélioration de la productivité du travail.</p>	
<p><u>Catégorie 5</u></p> <p>Regroupera des ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel</p> <p>C5a : accès à la terre (>1 ha) et aux pâturages, pratiquant un élevage extensif avec des races locales; (4 000)</p> <p>C5b: accès à la terre et des animaux en stabulation permanente (3 000). Cette catégorie intégrera : Femmes adultes (36 à 50 ans) exerçant une activité économique non ou peu structurée, avec un accès relativement limité aux technologies et un faible accès au financement (souvent informel) ainsi que des femmes adultes alphabétisés/diplômés ou non, sous-employés ou sans-emploi porteuses d'initiatives économiques et motivées, souhaitant s'engager à pratiquer l'agriculture comme business.</p>		7 000
<p>Total</p>		80 000

Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires par catégorie (âge, genre et statut)

Catégories de groupes-cibles	Nombre de ménages	total (%)	Dont femmes adultes chef de ménage ou d'exploitation	Homme adulte	Homme jeune bénéficiaires des trois parcours				Jeune femme bénéficiaires des trois parcours		Total Jeunes		% jeunes	Peuples autochtones (Batwa)	
				bénéf	%	bénéf	%	Nb	%	Nb	Nb	Nb		%	bénéf
Nouveaux ménages bénéficiaires des interventions du PRODER	55730	70	50%	13932,5	50%	11146	50%	13932,5	50%	13932,5	27865		0,5	5%	2786,5
Ménage issus des interventions des projets passés ou en cours et bénéficiaires des actions de consolidation	24270	30	50%	6 068	50%	4 854	50%	6067,5	50%	6067,5		12135	0,5	5%	1 214
Total ménages cibles	80000	100	25%	20 000	20%	16 000	25%	20000	25%	20000	40000		0,5	5%	4 000

Tableau 5 : Répartition des ménages issus à cibler dans les zones d'intervention des projets en cours ou achevés et ciblés pour des actions de consolidation

Ménages déjà bénéficiaires des projets en cours ou achevés et ciblés pour des actions de consolidation	Nombres
Ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités par les projets (PRODEFI-II, PNSADR-IM, PROPA-O)	2.400
Ménages membres actifs des coopératives laitières	3.300
Ménages membres actifs de 4 mini rizeries	4.000
Ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaine de solidarité communautaire bovine et EMER	13.000
Ménages membres de 5 unités de transformation de maïs ;	750
Ménages membres des microentreprises des jeunes et structures d'encadrement et de coaching des organisations de jeunes pour leur autopromotion	820
Total	24.270

90. **Autres catégories de bénéficiaires.** L'une des perspectives de développement rural envisagées à travers le PRODER est d'inscrire la démarche d'intervention en direction des publics cibles et l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale et des filières/chaines de valeur appuyés dans un nouveau paradigme économique et commercial afin de mieux répondre aux différents enjeux de développement de l'entrepreneuriat rural et de promotion d'une agriculture orientés sur les priorités du marché national et des marchés sous régionaux. Cette perspective s'opérationnalisera à travers la promotion des modèles économiques innovants et des partenariats dynamiques et opérationnels avec des entités économiques plus performantes et/ou avec des entreprises agrégatives plus structurées susceptibles de servir de « tête de pont » dans la construction de ces partenariats. Les actions du projet à cet effet viseront les entités économiques référentes (exploitant individuel ou collectif, petites, moyennes et grandes entreprises performantes) qui seront impliqués dans les 3 différents parcours retenus.

91. Les appuis en direction de ces cibles de premier niveau passeront par le soutien au renforcement des dynamiques organisationnelles, des incitations diverses de manière à générer des résultats clés qui permettront l'atteinte des objectifs du projet en matière d'incubation-insertion des jeunes et des femmes.

92. Le Projet appuiera également les acteurs de base des différentes filières ainsi que les fournisseurs de biens et de services divers y compris les animateurs conseillers de proximité. Ces acteurs d'appuis en particulier les animateurs conseillers de proximité ont pour rôle de coacher les jeunes entrepreneurs, d'accompagner l'ensemble des groupes cibles à se connaître et échanger sur les facteurs majeurs qui limitent leurs performances respectives et sur les possibilités de collaboration pouvant aider chaque catégorie d'acteurs à lever durablement ses contraintes. Le projet forme ces catégories d'acteurs afin d'accompagner les groupes cibles à maîtriser l'utilisation des biens et services et la gestion de leurs exploitations et des produits générés.

93. **Structures publiques et privées.** Il s'agit en l'occurrence des entités administratives dont les services provinciaux et les centres communaux de développement agro-pastoral (CCAP). Par ailleurs, les chambres consulaires en particulier la chambre d'agriculture, la chambre des métiers, (c) les OSC, (d) les instituts de recherche et universités, (e) les structures privées et/ou confessionnelles de formations techniques dans le domaine agricole, les institutions publiques et structures privées s'investissant dans la production, la certification et la diffusion/commercialisation des intrants agricoles et agropastorales y compris les semences, (f) les structures publiques et/ou privées en charge de la définition des normes d'hygiène et qualité des produits etc.

94. Toutes ces structures qui apportent un soutien et services nécessaires pour le développement des filières de même que celles qui sont en charge de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes bénéficieront de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux acteurs des filières cibles du projet ou pour la conduite des activités qui seront menées dans le cadre du projet. A ce titre, ils sont des acteurs majeurs de soutien pour le développement des différentes chaînes de valeur et méritent des appuis et accompagnement particulier (à la demande) y compris les renforcements de capacité divers (formation, équipement et outils adaptés, etc.) pour une meilleure performance dans les services de proximité à fournir aux jeunes et aux femmes dans leur parcours entrepreneurial. Le PRODER touchera dans ce cadre environ 6% de personnes bénéficiaires de premier niveau.

95. Par des mécanismes de ciblage direct, le PRODER ciblera individuellement ou collectivement les personnes vulnérables et/ou marginalisées notamment les Batwa, les personnes vivant avec

handicap en œuvrant à leur insertion dans les parcours répondant à leur profil et en fonction de la spécificité de leur besoin. Leur ciblage sera fait avec l'aide d'organisations expertes dans ce domaine.

96. L'exploitation des infrastructures socio-économiques à caractère communautaire (route, piste, magasin de stockage, marché réhabilité, etc.) profiteront à l'ensemble des acteurs impliqués dans les filières d'appui depuis la production, la transformation jusqu'à la commercialisation/la consommation des produits ainsi qu'à l'ensemble des populations de la zone d'intervention du projet.

97. Les effets d'entraînement sur la professionnalisation des jeunes des femmes permettront de toucher les actifs agricoles membres de leur ménage et bien au-delà. Avec les formations en leur direction et les activités à haute intensité de main d'œuvre, le nombre de jeunes bénéficiaires pourrait fortement augmenter.

98. Au regard de l'enjeu de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la ZIP, à travers les activités d'appui à la nutrition, le projet touchera quasiment l'ensemble des ménages de la zone d'intervention notamment les ménages avec des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments). Le projet permettra également de toucher des MPER du fait de la nature spécifique de leurs activités (MPE positionnées sur des activités économiques à haute valeur nutritive).

99. Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les Violences Basées sur le Genre ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention.

100. Globalement, à travers ses interventions le PRODER touchera environ 510.000 membres des ménages³⁴. Cela se fera conformément à l'approche de catégorisation des ménages vulnérable³⁵, adoptée par le Gouvernement et le programme-pays du FIDA. Le projet à travers les appuis aux bénéficiaires directs contribuera à la création ou la consolidation d'environ 39 000 emplois décente et durable soit environ 1,6 emplois par entreprise. Ce chiffre représente 49% des bénéficiaires ciblés ou 70% des Promoteurs d'Initiatives Économique n'ayant pas créé ou consolidé d'entreprises et des PIE ayant fait faillite.

D- STRATEGIE DE CIBLAGE

101. Le projet sera doté d'une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible qui reposera sur une approche de ciblage à quatre dimensions: (i) un ciblage géographique des bassins de production pour la détermination des zones d'intervention ; (ii) un ciblage socio-économique pour orienter les appuis envisagés vers les cibles prioritaires et favoriser ainsi leur autonomisation (ii) un Ciblage direct et (iii) un auto-ciblage le tout adossé à des mesures de facilitation et d'autonomisation pour promouvoir l'entreprenariat rural et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur bien-être au plan économique et social.

³⁴ Calcul sur la base de 6 personnes par ménage en milieu rural en fonction de la taille moyenne du ménage dans le pays de 5,6 personnes

³⁵ Il y a (5) catégories de ménages: C1: sans terre et sans animaux, catégorie la plus vulnérable; C2a: accès limité à la terre (<0.5 ha) et n'ayant pas d'animaux d'élevage; C2b: accès limité à la terre (0.5-1ha); C3: accès à la terre (1-2 ha) et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (<5 caprines ou <3 porcins); C4: accès à la terre (>1 ha) et aux pâturages, pratiquant un élevage extensif avec des races locales; C5: accès à la terre et des animaux en stabulation permanente.

102. Ces mécanismes de ciblage seront fondés sur des critères d'éligibilité établis de manière participative, transparente et collaborative avec les projets FIDA en cours dans la zone d'intervention, les structures en charge du développement rurale et la promotion de l'entrepreneuriat et les bénéficiaires. La stratégie de ciblage tiendra compte du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des ménages des groupes spécifiques (petits exploitants, femmes, jeunes, ménages pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, peuple autochtones Batwa, personnes handicapées, etc.).

103. La totalité des activités liées au sensibilisation, information, éducation nutritionnelle et communication sur les activités du projet, ses cibles, son mode opératoire, les bénéficiaires et le mécanisme de leur ciblage ainsi que de l'éligibilités des initiatives économiques à soumettre à travers les demandes concerneront toute la population de la zone d'intervention du projet et au besoin pourront aller au-delà. Les catégories directes du projet peuvent être un promoteur individuel ou un groupe de promoteurs (OP, GIE, PME, association de jeune organisé en brigade de jeune, tout porteur d'initiative (économique ou de sécurité alimentaire) dans l'un ou l'autre domaine en rapport avec les activités agrosylvopastorales ou halieutique ou dans les métiers connexes de même que tout métier ou service pouvant contribuer au développement de l'entrepreneuriat jeune et femme.

104. Pour les activités destinées à la sécurité alimentaire. Au regard du nombre élevé de jeunes et de femmes chefs de ménages ou chefs d'exploitation qui ont été fixées, le ciblage accordera également une importance ou ménages ayant à leur tête des jeunes ou des femmes comme chef de ménage. Les organisations de producteurs qui seront ciblé dans ce cadre seront également sensibilisées à l'importance d'intégrer les jeunes et les femmes vulnérables dans leur organisation. Somme toute pour l'ensemble des activités à mettre en œuvre par le projet, trois mécanismes de ciblage seront utilisées

105. Le mécanisme de ciblage direct vise les groupes spécifiques prioritaires du projet (voir Tableau 2), Ce sont en priorité les jeunes et femmes chef de ménages/chef d'exploitation pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, les adolescentes mères, la communauté Batwa, etc.). Ce mécanisme sera adossé à des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente. Le projet accordera également une attention particulière aux personnes en situation d'handicap en vue de leur insertion économique et sociale.

106. Le mécanisme d'auto-ciblage : le processus de ciblage des bénéficiaires sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation, d'information et communication autour des opportunités du projet, ses cibles et mode opératoire, à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage. De même, des séances de plaidoyers et de mobilisation sensibilisation en direction des autorités locales et de toutes les parties prenantes pertinentes pour le développement de la zone concernées seront conduites. Dans les bassins de production ciblés, le mécanisme d'auto-ciblage, au plan technique, s'appuiera sur le choix d'un dispositif d'appui-technique rapproché qui répondra aux besoins de tous les maillons pour le renforcement de leur capacité, la facilitation de leur accès aux biens et services de qualité et aux marchés rémunérateurs ainsi que l'inclusion social notamment des petits exploitants dans des modèles d'affaires viables et durables à promouvoir.

107. Un mécanisme de ciblage direct des OP sera mis en place pour leur structuration, leur professionnalisation et leur autonomisation dans l'optique de faciliter l'accès des cibles vulnérables aux facteurs de production et aux marchés et par ricochet le renforcement de leur autonomisation économique.

108. Les Mesures de facilitation et d'autonomisation. Pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes et des femmes, limiter leur décrochage (en l'occurrence le décrochage des jeunes filles) des parcours entrepreneuriaux prévus, le projet mettra en place des mesures particulières pour les accompagner dans leurs parcours choisis: (i) aménagement des lieux

d'incubation et de formation, (ii) mise à disposition de kit et équipement diminuant la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles), (iii) aménagement des créneaux horaires adaptés, aménagement des espaces garderie d'enfant, etc. (iv) mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les femmes (paire coach en entreprise), etc. De plus, le projet s'efforcera à travers chaque mécanisme à faire émerger des initiatives économiques endogènes, collectives ou individuelles, qu'il accompagnera en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans des partenariats productifs et/ou commerciaux dynamiques inclusifs concourant à la levée des contraintes de chaque maillon des filières cibles et induisant un développement global des bassins de concentration ciblés. En outre, en tenant compte des interventions antérieures du FIDA, le PRODER travaillera avec les institutions traditionnelles de manière non exclusive, tout en faisant attention aux détournement des bénéficiaires par les élites («elite capture»).

109. Critères d'éligibilité aux appuis du projet. Le ciblage des bénéficiaires, l'éligibilité de leur demande ainsi que des appuis et investissement structurants à soutenir par le projet sont intimement liés. De manière générale, l'éligibilité des potentiels bénéficiaires aux appuis du projet portera essentiellement sur deux aspects à savoir:

- (i) Profil de l'exploitant porteur de l'initiative d'appui (âge, sexe, statut socio-économique, degré de vulnérabilité);
- (ii) Profil de l'activité objet de sa demande (type et nature de l'activité objet de la demande: filière/maillon/segment d'activité de la chaîne de valeur concernée, nature des besoins d'appui sollicités, niveau d'investissement requis, capacité d'absorption du porteur, intérêt pour le développement de la chaîne de valeur dans le bassin, etc.);
- (iii) Expérience dans l'activité objet de la demande (pour les investissements structurants uniquement);
- (iv) Dynamisme, niveau d'engagement et d'investissement de l'acteur porteur de la demande d'appui ...);
- (v) Capacité de mobilisation de la contrepartie demandée aux promoteurs porteurs des demandes d'appui; viabilité économique et sociale et rentabilité économique et financière de l'activité. Ce travail permettra de regrouper les demandes par catégorie en fonction des profils pour mieux orienter le jeune ou la femme adulte dans le parcours qui convient le mieux à son profil.

110. Pour l'éligibilité des activités en rapport avec la promotion de l'entrepreneuriat jeune et femme : les critères de sélection suivants serviront de base dans l'identification des bénéficiaires (à affiner au début de la mise en œuvre) :

- (i) Critères techniques permettant d'apprécier la qualité technico-économique et la viabilité financière de l'initiative économique objet de la demande soumises au projet ainsi que la motivation des porteurs de demande ;
- (ii) Critères fondés sur l'âge, le sexe, le profil du ménage d'appartenance, la situation familiale et la situation professionnelle du porteur de demande en vue d'accorder la priorité aux jeunes, aux femmes, notamment à ceux qui sont chefs de ménage sans emplois ou en sous-emploi.

111. Dans le cadre de la sélection des entités économique partenaires à retenir pour les trois parcours d'incubation ou dans le cadre des « Partenariats productifs et/ou commerciaux » à créer ou à renforcer pour faciliter l'insertion des économiques des jeunes et des femmes (notamment leur accès aux biens et services de qualité et aux marché rémunérateurs), des critères techniques permettant d'apprécier la performance technique et la motivation des structures ou entités économiques intéressés seront retenues en collaboration avec la plateforme nationale de

concertation et de dialogue sur les politiques liées à l'entrepreneuriat et des plateformes régionales de services à l'entrepreneuriat qui seront installées par le projet.

112. Pour toutes les activités d'appui à des promoteurs individuels ou collectifs, la subvention à accorder par le projet sera adossée à une contrepartie financière qui sera exigée par le projet dans le but de promouvoir l'appropriation par les bénéficiaires et s'assurer de leur motivation. Lors de la définition du montant des contreparties financières, le projet s'assurera qu'elles ne représentent pas des critères discriminants pour la participation des femmes pauvres chefs de ménages ou chef d'exploitation ni pour les jeunes filles sans situation familiale stable. Des mesures de discrimination positives seront prises dans la définition des contreparties pour renforcer la participation des personnes vulnérables.

E- OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE DE CIBLAGE

113. Au plan opérationnel, le ciblage des bénéficiaires partira d'une analyse situationnelle détaillée et d'une évaluation du niveau de vulnérabilité des ménages bénéficiaires. La stratégie de ciblage reposera sur des mesures et des approches participatives pour (i) prioriser les jeunes et les ménages ayant un mauvais état nutritionnel; et (ii) cerner les défis et les possibilités d'améliorer l'état nutritionnel et les connaissances des personnes admissibles à bénéficier du PRODER. Cette stratégie de ciblage se déclinera dans chacune des composantes opérationnelles.

114. L'opérationnalisation de la stratégie de ciblage suivra une démarche participative durant tout le processus qui se déroulera au niveau des collines, des Communes inclus dans les zones de concentration au sein des provinces cibles. Tous les acteurs des différentes plateformes à installer ainsi que les représentants des groupes cibles seront membres des comités locaux de ciblage à installer. Ce dispositif de ciblage qui impliquera les représentants des organisations socio-économiques évoluant dans l'écosystème entrepreneuriale, leurs structures faitières et cadres de concertation des groupes cibles (notamment les organisations de femmes, les organisations/regroupement des jeunes au niveau des collines et au niveau du communal ainsi que les autorités locales (Communes, Collines).

115. Au vu de l'objectif du projet, la stratégie d'intervention en direction des bénéficiaires sera articulée autour de: (i) l'orientation dans les différents parcours; (ii) l'appui accompagnement à la formulation et au montage des dossiers de demandes d'appuis; (iii) la mise en place des mesures (appuis techniques et appuis financiers selon les besoins et les appuis retenus pour les bénéficiaires de chaque parcours); (iv) de facilitations pour la construction/renforcement des modèles d'affaires, des partenariats commerciaux/productifs entre les jeunes, les femmes et leurs organisations et les privés (Partenariats publics-privés-producteurs, Entreprises des services aux organisations des producteurs, contractualisation, commercialisation groupée), (v) le soutien et le renforcement de capacités divers en direction des acteurs et leurs organisations y compris le soutien à la construction et au renforcement des différents partenariats pour l'accès durable aux biens et services de qualité et aux marchés rémunérateurs; soutien aux différentes plateformes de dialogues pour la diffusion des normes de qualité et de prix, le dialogue multi-acteur, etc.

116. La mise en œuvre du mécanisme d'auto-ciblage. Le mécanisme d'auto-ciblage, au plan technique, s'appuiera sur le choix d'un dispositif d'orientation, de suivi dans les différents parcours d'entrepreneuriat prévus, d'appui- technique rapproché qui répond aux besoins des jeunes et des femmes pour le renforcement de leur capacité, la facilitation de leur accès aux biens et services de qualité et aux marchés rémunérateurs. Un coach rapproché (qui peut être un pair éducateur en entreprise, un entrepreneur modèle référent qui sera le jeune dans son parcours pour éviter ou diminuer le risque d'abandon.

117. Le mécanisme d'auto-ciblage tiendra compte de l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les jeunes ruraux qui est caractérisé par la présence de différents acteurs, à savoir: (i) les exploitations familiales; (ii) les organisations paysannes / organisations des producteurs/d'élèves,

leurs faitières et cadres de concertation aux niveaux national, local; (iii) les organisations interprofessionnelles; (iv) les chambres consulaires, (v) les différentes formes de regroupement des jeunes, etc. Le projet collaborera avec ces différentes entités et les utiliser au besoin comme porte d'entrée pour favoriser le l'identification, la mobilisation et le ciblage des jeunes et des femmes et faciliter leur inclusion. Des sensibilisations, plaidoyers seront organisés en leur direction à cet effet. L'auto-ciblage permettra de définir et valider avec les catégories de groupe cibles en particulier, les critères d'éligibilité basés sur le niveau de pauvreté, de vulnérabilité et d'accès aux ressources et aux marchés, etc. et de faciliter l'identification des jeunes ruraux pauvres.

118. La mise en œuvre du mécanisme d'auto-ciblage sera facilité par la sensibilisation et l'information autour des opportunités du Projet à l'endroit des jeunes ruraux. De plus, un programme d'information et communication durant toute la durée du Programme permettra de renforcer la transparence, veiller à ce que les informations soient mises à la disposition de tous et que les questions concernant le ciblage, ainsi que le genre et les jeunes soient pris en compte.

119. Information sensibilisation et communication pour une mobilisation et adhésion des parties prenantes aux activités du projet. La communication sur le projet et l'information/sensibilisation des groupes cibles visés demeure un enjeu de taille pour la connaissance, l'appropriation des activités la diffusion et l'adoption des bonnes pratiques par les bénéficiaires. Elle reste l'élément clé pour un ciblage performant et pour l'atteinte des objectifs du projet. Le processus de ciblage des bénéficiaires du PRODER sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation et d'information autour des opportunités du projet, ses cibles et mode opératoire, à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage. Le PRODER utilisera les canaux représentatifs appropriés pour s'assurer que les différentes catégories de groupes prévus sont informés, impliqués dans le processus de leur ciblage et bénéficie effectivement de l'appui du PRODER.

120. Un programme de sensibilisation, information et communication direct sera développé du niveau des collines jusqu'au niveau des provinces cibles avec des séances grand publics au niveau communal, provincial et national pour informer sensibiliser les jeunes ruraux potentiels bénéficiaires ainsi que l'ensemble des parties prenantes sur les opportunités d'appui du projet pour chaque catégories d'acteurs visés. Les messages clés porteront entre autre sur la justification du projet, les objectifs, les activités, la zone d'intervention, les filières d'appui, principales composantes, le profil des potentiels bénéficiaires, services offerts et conditions pour en bénéficier, les opportunités facilitées etc.). Globalement, trois niveaux d'information/sensibilisation. L'information est, d'abord, transmise aux autorités administratives au niveau déconcentré, aux élus locaux puis aux populations rurales de la zone cible.

121. En direction des jeunes particulièrement, l'accent sera mis sur les différents dispositifs d'incubation et d'insertion, le temps de chaque étape du parcours d'entrepreneurs, les types d'appui techniques et financiers possibles à apporter à chaque étapes et pour l'installation/insertion du jeunes, le dispositif de suivi-accompagnement durant tout le parcours d'entrepreneur, le temps d'appui global du projet y compris le dispositif de suivi post appui intervention du projet. Les séances d'information, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes seront organisées et dirigées également en direction des structures de formation des jeunes, des centres de promotions des jeunes, des coopératives, associations, unions, groupements d'intérêt des femmes, des jeunes, entités ou structures reliées aux personnes en situation de handicap, des organisations représentant les jeunes, etc. La stratégie s'adaptera en fonction de la nature et de la catégorie du groupe-cible en tenant compte des facteurs de différenciation et des critères spécifiques.

122. La mise en œuvre du ciblage socio-économique. Ce mécanisme passe par les appels à manifestation d'intérêt autour des activités structurantes du projet ou des appels à la demande pour les activités en direction des bénéficiaires directs du projet. La démarche repose sur: (i) l'identification des besoins d'investissement structurant après le diagnostic global de chaque bassin ciblé, (ii) la mise en œuvre des activités (de préinvestissement et d'investissement) en amont par le

projet; (iii) la sensibilisation des jeunes et des femmes à postuler aux possibilités offertes par le projet en réponse aux besoins identifiés et pour le développement de chaque colline bassin de production de la zone de concentration. Il s'agira de partir de l'étude de caractérisation des demandes, de la nature et du type d'investissement sollicité à travers les demandes des promoteurs et de travailler à mieux calibrer les appuis à apporter à chaque groupe cible en fonction des besoins et contraintes réels dans le bassin concerné et les aspirations particulières caractérisant le promoteur de la demande d'appui. C'est à partir de la caractérisation des demandes que les promoteurs qui intégreront les dispositifs d'incubation seront mis en cohorte et orienté dans les dispositifs d'incubation correspondant au besoin, au profil du porteur et à la nature de sa demande.

123. Pour ce faire, de manière générale, le ciblage des bénéficiaires se fera par des appels à la demande (directe ou suscitée par le projet). Le mécanisme de sélection partira du recueil et de la catégorisation des demandes, leur analyse et regroupement par catégorie et par parcours et leur validation par le projet.

124. La connaissance des aspirations et besoins des porteurs de demande d'appui permettra de démarrer le processus de leur classement dans les catégories prédéfinies. Des échanges seront également organisés avec les porteurs pour: (i) mieux comprendre l'activité objet de demande des appuis et les besoins/aspirations de l'exploitant, (ii) définir la nature et le contenu de l'offre de services ainsi que le calibrage de l'appui à leur apporter en réponse à la demande reçue. Pour certains cas, le projet peut solliciter des avis d'experts pour l'analyse de la demande avant sa validation.

125. Toutefois, le restera flexible dans son mécanisme d'intervention et dans sa stratégie de ciblage pour faire bénéficier les appuis aux jeunes et femmes de différents profils porteurs des initiatives économiques innovantes principalement sur des métiers connexes, des activités économiques structurantes pouvant améliorer la qualité des produits à mettre sur le marché, le taux d'exploitation des périmètres irrigués et/ou des infrastructures de conservation, de transformation, de conditionnement et de mise en marché des produits. Le projet pourra susciter des demandes dans les bassins pour couvrir les besoins et les maillons non couverts par les demandes reçues si ces activités sont nécessaires pour lever des contraintes / difficultés à une bonne conduite des activités déjà financées ou en cours de financement.

126. Le projet portera une attention particulière au financement des demandes portées par les jeunes ou les femmes chef de ménages ou chef d'exploitation. Les micros, petites ou moyennes exploitations ou entreprises dont les promoteurs sont des femmes ou des jeunes sont à privilégier pour servir d'exemple et susciter la demande auprès des autres catégories attendues comme bénéficiaires.

127. Sur la base des critères d'admissibilité établis et partagés avec tous, et en fonction des opportunités d'appuis disponibles dans chaque bassin de concentration, le projet: (i) identifiera les chaînes de valeur porteuses à partir du diagnostic global du bassin; (ii) identifiera les potentiels porteurs de demandes (les catégories visées à travers ce mécanisme de ciblage direct en l'occurrence les cibles prioritaires visés à travers ce mécanisme); (iii) organisera des rencontres d'échanges sur les possibilités identifiées et les accompagnera dans le dimensionnement de leurs besoins tout en les orientant (notamment les jeunes et les femmes) à se positionner et se fixer sur des maillons ou métiers ou emplois qui leurs sont favorables ou qu'ils peuvent facilement intégrer; (iv) mettra en place un mécanisme de suivi, appui-conseil de proximité (un coaching spécifique aux jeunes exploitants ainsi qu'aux femmes pour une meilleure organisation et gestion de leurs affaires), (v) mettra également en place un accompagnement spécifique pour la signature des contrats de partenariat pour l'inclusion de l'acteur financé dans les partenariats productifs/commerciaux pour leurs accès durable aux biens et services de qualité et à un marché plus rémunérateur.

128. Dans tous les cas, chaque type d'acteurs accompagné dans ce mécanisme bénéficiera d'un niveau de renforcement de capacités et/ou d'investissement différent et croissant y compris

l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils technico-économiques. La poursuite de l'appui à l'exploitant, à l'organisation ou l'entité économique classée dans les différentes catégories ou la qualification pour un deuxième niveau d'appui (accès au financement des équipements structurants par exemple, la participation à des voyages d'études/échange, etc.) dépendra des performances accumulées et du respect des engagements contenus dans l'accord de partenariat conclu avec les autres acteurs, le projet s'assurant de la bonne mise en œuvre de ces accords.

129. L'évaluation de la performance de chaque catégorie d'acteurs dans ce mécanisme devra être conduite de manière participative à travers des ateliers bilans annuels pour le partage de l'exemplarité. Le bilan de cette évaluation permettra d'ajuster au besoin, les appuis spécifiques d'accompagnement ensuite d'identifier dans le plan de renforcement de capacité notamment: (a) les formations, (b) les investissements matériels et en infrastructures, etc.

Tableau 6 : Les étapes du mécanisme de ciblage et d'inclusion des promoteurs des initiatives économiques dans les différents parcours prévus

Etapes	Activités	Résultats attendus	Durée
1.	Identification/éligibilité		1-2 semaines
	• Sensibilisation-ciblage	A partir des campagnes de sensibilisation, repérage et prise de RDV auprès des PIE	
	• Entretiens Conseiller d'Entreprise (CE) avec jeune porteur du projet (JPP) pour identification idée	Conduite d'entretien semi-directif avec les PIE (3h/PIE)	
	• Rédaction fiche idée JPP et tableaux de pré-sélection	Mise au propre/rédaction d'une fiche de synthèse + réalisation d'un tableau de synthèse pour l'ensemble des JPP à soumettre au comité de sélection	
	sélection – validation par Comité ad hoc	Présentation des idées de projets par les CE devant le comité de validation	
2.	Orientation		2 – 4 semaines
	Entretien trajectoire de vie / Bilan de compétence	Entretien CE-PIE = étude cohérence trajectoire de vie-compétence et projet	
	Cadrage des objectifs du projet (enjeu-finalité-objectif)	Entretien CE-PIE = cadrage des objectifs	
	Étude de l'insertion du projet dans le territoire (zone agro-écologique / centre de rayonnement) : opportunité filière, bassin de production /transformation, marchés et insertion / inclusion sociale)	Sur la base des objectifs souhaités du projet, vérifier son insertion territoriale (filière, centre de rayonnement et acteurs notamment l'entrepreneur de référence, fournisseurs de biens et services essentiels, acheteurs de produits)	
	Élaboration d'un plan d'action projet	A partir du cadrage des objectifs un plan d'action du projet est élaboré par le PIE avec assistance du CE	
	Élaboration du parcours individualisé	Sur la base des actions à développer, un plan de renforcement et d'accompagnement du PIE est élaboré avec les coûts	
	Validation du parcours (technique et financière)	Présentation du projet de parcours individualisé par les PIE devant le comité de validation	
	Contractualisation du parcours avec le JPP	A l'issue de la validation du projet de parcours par le comité, un contrat est élaborer et signé. Les PIE dont les projets	

		n'ont pas été validés sont éventuellement réorientés	
3.	Maturation/montage du projet		4-6 semaines
	Entretien réguliers du CE avec le JPP - Aide sur formation (technique, gestion, etc.) - Suivi stage pratiques dans le réseau entrepreneurs de référence - Études des résultats des différents diagnostics - Points de blocages à lever - Mise en relation avec partenaires	RDV réguliers prévus dans le parcours pour effectuer des bilans (compétence, motivation, points de blocage, etc.) au minimum 1 tous les mois	
	Formation à l'entreprenariat		
	Formation à la gestion et à la comptabilité		
	Formation technique pratique spécifique à la conduite de l'activité		
	Formation sur la réalisation d'étude (technique, de marché, qualité et hygiène, etc.)		
	Stage pratique chez un entrepreneur référent		
	Mise en relation avec les différents partenaires en particulier avec les autorités compétentes pour finaliser les démarches administrative relative au foncier		
	Etude durabilité (technique-financière, sociale, environnementale du projet, démarche foncière)	A partir des différents résultats d'étude et du renforcement en compétence éventuel du JPP, travail sur la durabilité du projet	
	Elaboration d'un plan d'affaire sur 5 ans	Un plan d'affaire est élaboré afin d'envisager la viabilité financière du projet ainsi que l'atteinte du revenu minimum du JPP	
	Finalisation du document projet (Budget du projet – BP - et présentation technique)	Le CE travaille avec le JPP pour finaliser un document de projet qui intègre tous les éléments du projet ainsi qu'un BP avec un plan de financement clair	
	Validation du projet par le comité de validation	Présentation du projet par le JPP devant le comité de validation	
4.	Création du projet		3 – 6 semaines
	Suivi du plan de financement et de l'équipement	Après validation du financement, suivi de l'achat et de l'installation des équipements	
	Accompagnement des démarches administratives (foncier, création entreprise)	Le CE met en relation le JPP avec les autorités compétentes pour finaliser la création administrative de l'entreprise	
	Accompagnement et suivi de la création de l'entreprise	Le CE suit les différentes étapes de création de l'entreprise (mise en place des activités de production)	
	Accompagnement et suivi du démarrage (test production)	Le CE suit les 1ers résultats de mise en production	
	Accompagnement et contrôle de gestion	Le CE suit la mise en place des outils de gestion comptable et financière et la réalisation de la comptabilité et de la gestion mensuellement	
	Organisation d'échanges d'expérience entre JPP identiques	Le CE en lien avec le coordinateur organise des rencontres entre JPP	

	Bilan année 1	Un bilan global est réalisé pour réajuster le développement des activités et de l'accompagnement	
	Sous-total		10 – 18 semaines
5.	Appui - conseil et accompagnement/coaching pour consolidation		26 – 156 semaines
	Accompagnement ciblé adapté au besoin de l'entreprise et de l'entrepreneur en année 2	MPER viables	
	Accompagnement ciblé adapté au besoin de l'entreprise et de l'entrepreneur en année 3	MPER viables et taux de survie élevé	
Total			36-174 semaines, soit 9 – 43,5 mois

F- INCLUSION DES JEUNES ET DES FEMMES ET MECANISMES DE FACILITATION DE LEUR CIBLAGE ET DE LEUR AUTONOMISATION

130. Le dispositif d'appui prévu en direction des jeunes et des femmes sera mis en place selon une approche différenciée compte tenu de la diversité de leur profil et de la spécificité de leur besoin et des aspirations les caractérisant. Pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes et les femmes et limiter leur décrochage des trois parcours entrepreneuriaux prévus (en l'occurrence le décrochage des jeunes filles et garçons de 18-35 ans), le projet mettra en place des mesures particulières pour les accompagner dans le parcours d'entrepreneur par exemple, (i) l'aménagement des lieux d'incubation et de formation, (ii) la mise en relation avec un coach pair éducateurs ou référents (à appeler ou à contacter chaque fois que le besoin se fera sentir) ; (iii) la mise à disposition de kit et équipement diminuant la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles), (iv) l'aménagement des créneaux horaires adaptés, (v) l'aménagement des espaces garderie d'enfant, etc.

131. Par ailleurs, le projet travaillera (i) à la valorisation du métier d'agri-preneur à travers le développement de curricula adaptés sanctionnés des formes de reconnaissance comme des prix du meilleur jeune ou femme agri-preneur, (ii) à la promotion des modèles de réussites pour le partage de l'exemplarité, (iii) à la mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec chaque jeune (paire coach en entreprise), etc.

132. Par exemple pour les brigades de jeunes pour l'entretien des pistes et autres infrastructures, la valorisation du métier peut passer par :

- (i) L'identification et la mise en œuvre des mécanismes permettant d'allonger la durée annuelle de la période d'activités des MPER portées par les brigades de jeunes et des femmes ;
- (ii) L'appui à la mise en place de kit spécialisé pour assurer convenablement l'activité ;
- (iii) La formation adéquate pour développer des compétences sur au moins trois types d'infrastructures (Brigade d'exécution et d'entretien de plusieurs types d'infrastructures rurales y compris la construction de l'habitat), la couverture de plusieurs collines et la formation des usagers à l'utilisation des dites infrastructures ainsi que pour mieux valoriser le coût de la prestation à fournir ;
- (iv) L'initiation d'un partenariat avec le ministère des transports, travaux publics sur le fonds d'entretien de route et piste dans la perspective de mise en place d'un mécanisme de financement pérenne de ces brigades d'exécution et d'entretien des infrastructures rurales

(pistes, marais, bassin versant, etc.), l'appui à l'établissement de partenariat adapté (consortium des brigades de jeunes) pour une meilleure répartition dans les collines.

133. Pour le ciblage des femmes adultes (35-50 ans), le projet s'efforcera à travers chaque mécanisme à faire émerger des initiatives économiques endogènes, collectives ou individuelles, qu'il accompagnera en veillant à ce que ces initiatives s'inscrivent dans des partenariats productifs et/ou commerciaux dynamiques inclusifs qui concourent à la levée des contraintes de cette catégorie (accès aux biens et services de qualité, accès aux marchés rémunérateurs entre autres). Le projet travaillera sur le développement des innovations et des équipements adaptés pour la transformation de produits permettant de transformer plusieurs types de fruits avec de période de récolte étalée sur l'année, de même que la facilitation de l'accès aux biens et services adéquat et de qualité et l'accès aux marchés à travers la facilitation de la construction ou du renforcement des partenariat productif et/ou commerciaux durables.

134. PRODER facilitera des campagnes de sensibilisation pour des changements de comportement dans les familles/communautés afin d'améliorer l'accès aux terres et les droits d'utilisation pour les populations les plus vulnérables (femmes y compris les chefs de famille, jeunes garçons et filles, personnes handicapées, peuples autochtones, etc. Le programme mettra en place les mesures de facilitation nécessaires pour renforcer l'accès aux terres et les droits d'utilisation des terres pour les peuples autochtones, les femmes et les jeunes (filles et garçons). Dans les mesures de facilitation à mettre en place, une attention particulière sera accordée aux chefs de famille adolescents, aux jeunes filles et aux mères adolescentes. Le programme travaillera pour la réduction de la pénibilité du travail des femmes, ainsi que de l'accès aux intrants agricoles essentiels en tant qu'ensemble intégré (p. ex., terres, finances, intrants agricoles, compétences, etc.) mettra en évidence les lacunes réelles et les investissements nécessaires pour combler cet écart. L'achat d'équipement ménager et d'outils agricoles pertinents pour réduire la charge de travail et les corvées, ainsi que l'ensemble intégré (plans d'affaires, formation en entrepreneuriat, etc.) contribueront à améliorer la situation des personnes vulnérables. L'accent sera mis sur le développement des marchés locatifs et des cadres de sécurité foncière au niveau local. Pour accroître l'accès des femmes aux services d'incubation et de promotion des entreprises, par exemple, leurs maris seront invités et intégrés dans les cohortes. En outre, PRODER soutiendra le recrutement de femmes dans les centres d'incubation pour s'occuper des bébés, tandis que les mères participeront aux activités promues par le programme. Des efforts seront faits pour assurer un équilibre entre les formateurs et les participants aux différentes sessions de renforcement des capacités.

135. Il s'agira également de soutenir (i) le développement des partenariats entre notamment les MPER de différents maillons de filières soutenues par le programme afin que certaines deviennent des clients (acheteur des biens et/ou services) générés par les autres (génératrices desdites biens et services ; (ii) le développement des partenariats entre MPER pour la promotion des filières et avec les MPER fournisseurs des biens et des services d'appui au développement des filières ; (iii) la facilitation de l'accès aux biens et services de qualité à travers le développement de partenariats productifs et commerciaux

Tableau 7: Mesures opérationnelles pour le développement de l'entrepreneuriat féminin et l'entrepreneuriat jeune

Objectifs/actions	Principales mesures opérationnelles proposées ³⁶
Objectifs:	Faciliter l'atteinte des cibles en matière de ciblage des jeunes (filles et garçon) et des femmes chefs de famille.
Actions en rapport avec le ciblage	1. (a) Étude de caractérisation des bassins, Études sur les potentiels métiers de soutien au développement des filières ciblées; (à faire au démarrage du projet)

³⁶ Un document de Stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale sera élaboré. Ce document prendra appui sur les mesures proposées, leur pertinence, leur complétude et proposer les ajustements nécessaires pour un meilleur ciblage et une bonne intégration de la dimension genre et inclusion sociale.

Objectifs/actions	Principales mesures opérationnelles proposées ³⁶
<p>technique et ciblage des jeunes et femmes porteurs d'initiatives économique et la démarche de leur ciblage</p>	<p>2. (b) Réalisation d'une étude d'identification (affinement) des types d'activités économiques et métiers pertinents pour le développement des filières et chaînes de valeur favorables aux jeunes et aux femmes (peut se faire à partir d'une étude filière légère conduite en même temps que l'étude de caractérisation des bassins de production/transformation et commercialisation);</p> <p>(c) Réalisation d'un diagnostic complet sur la situation des femmes et des jeunes en milieu rural (sur la base des résultats de l'enquête de référence et enquête nutritionnelle), avec identification des obstacles pouvant entraver la participation des femmes et des jeunes (en l'occurrence les très jeunes (15-24 ans) les jeunes femmes (15-35ans) aux activités et bénéfices du projet;</p> <p>(d) sensibilisation, information et communication en direction des jeunes et des femmes et incitation à postuler pour des demandes portant sur les activités et métiers identifiés (Organisation des séances d'information et de sensibilisation sur les métiers et services identifiés en direction des jeunes, installation des plateformes virtuels ou physiques d'orientation des jeunes sur les opportunités du projet (séances d'auto-ciblage)</p> <p>(e) Identification des critères et mesures de discrimination positive appropriées aux conditions de vie et moyens d'existence des jeunes et des femmes (principalement ceux qui sont des chefs de famille ou vivant avec handicap) lors de l'évaluation des propositions demandes d'appui et au cours de la mise en œuvre des accords et propositions de partenariats productifs et commerciaux.</p> <p>(f) mise en place de mesures de participation et d'autonomisation (Possibilité de contrepartie en nature (travail) pour les femmes chefs de famille, les jeunes (y compris les jeunes filles et garçons chefs de ménage) et personnes handicapées avec accès limité au foncier par exemple).</p> <p>(g) Regroupement et caractérisation des demandes portées par des jeunes entrepreneurs</p> <p>(h) Orientation des jeunes dans les différents parcours et appui pour formations complémentaires dans les domaines d'activités cibles du projet selon leur profil</p> <p>(i) Appui à l'installation des jeune</p> <p>(j) mise en place d'un mécanisme de coaching et de suivis réguliers et rapprochés ainsi que de suivi-évaluation périodique des résultats en matière de ciblage des femmes chefs de familles et des jeunes (15-24ans)</p> <p>(k) Mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de suivi régulier des appuis (financiers et non financiers reçus par chaque bénéficiaire pour une identification rapide des iniquités et procéder à leur correction</p>

Tableau 8 : *Quelques activités et métiers potentiels d'appui aux filières / chaînes de valeur identifiés pour accompagner l'émergence / l'essor des activités et métiers d'appui aux filières / chaînes de valeur favorables aux jeunes et aux femmes*

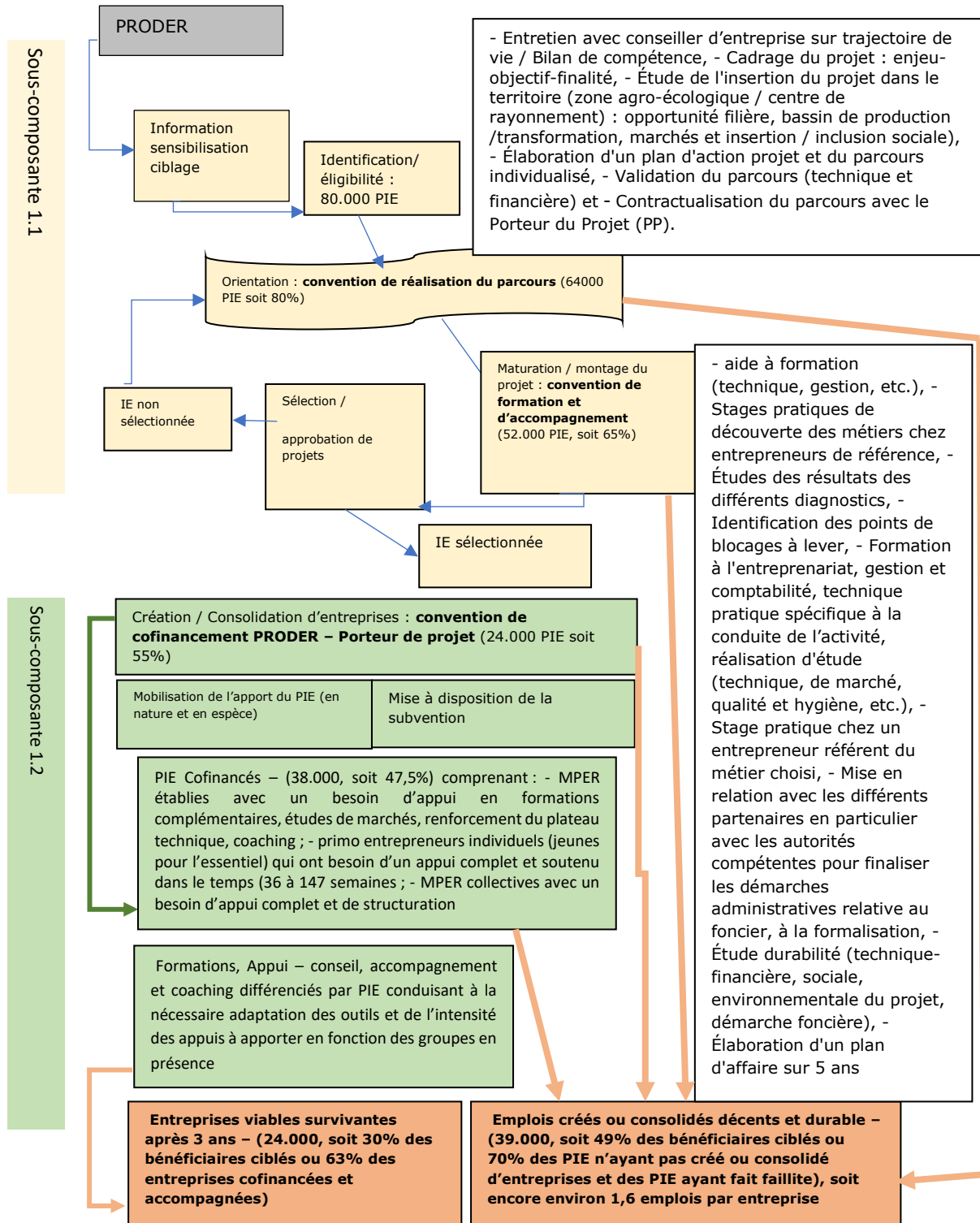
Actions	Domaines
<p>Action en rapport avec l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes vulnérables (y compris l'inclusion dans la formation/mise à niveau des différents types de partenariats productif et commerciaux)</p>	<p>Domaine technique</p> <p>(a) formation, appui conseil et accompagnement spécifiques à la production de semences / plants, la production agricole, la production animale, la transformation de produits (opérations de traitement post-récolte – battage, vannage, traitement et conditionnement de produits – fabrication de produits semi-finis, produits finis, restauration, etc.), la commercialisation (courtage, pistage, exportation, vente gros, demi-gros, détail, etc.),</p> <p>(b) formation, appui conseil et accompagnement spécifiques à la santé animale / protection végétale, à la qualité, normes et hygiène, à l'entretien et maintenance des infrastructures, des équipements et matériels d'irrigation, de production, de transformation et de mise en marché, etc.,</p> <p>(c) formation, appui conseil et accompagnement spécifiques à l'environnement: recyclage, traitement des sous-produits (y compris les effluents), des déchets (y compris produits périmés et contenant des produits chimiques, etc.), prévention, protection et gestion des ressources naturelles, des superficies cultivées, etc.);</p>

<p>Action en rapport avec l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes (y compris l'inclusion dans la formation/mise à niveau des différents types de partenariats productif et commerciaux) Action</p>	<p>Domaine commercialisation Formation, appui conseil et accompagnement spécifiques à: (a) l'amélioration de la connaissance et reconnaissance des produits et de leur visibilité sur des marchés tant nationaux, sous régional qu'international, (b) la production et diffusion de l'information stratégique sur ces différents marchés, (c) l'amélioration de l'accès à l'information et à ces différents marchés, etc.</p> <p>Domaine organisationnel Formation, appui conseil et accompagnement dans (a) la construction / co-construction des partenariats productifs et/ou commerciaux (b) l'organisation du travail et/ou de la production au sein des entreprises / exploitations participant au partenariat, (c) l'élaboration, mise en place et suivi de l'application des accords de partenariat contribuant au renforcement de la coordination horizontale et la coordination verticale, ainsi qu'à l'amplification des résultants générés (d) l'identification, la documentation et la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par des acteurs participants au partenariat au niveau d'un même maillon (par exemple: qualité biens et services, leur disponibilité dans le temps et l'espace, l'accès aux marchés d'approvisionnement, accès aux marchés de produits, etc.) et/ou au niveau des différents maillons des filières ciblées (par exemple: qualité de produits et de relations, entre les acteurs, l'équité dans la répartition de la valeur ajoutée créée, etc.)</p>
<p>Action en rapport avec l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes (y compris l'inclusion dans la formation/mise à niveau des différents types de partenariats productif et commerciaux)</p>	<p>Domaine de gestion et gouvernance Formation, appui conseil, accompagnement dans: (a) la sensibilisation et formation des cadres du projet, des directions techniques déconcentrées et des structures d'exécution du projet aux questions d'innovation et d'entrepreneuriat féminin et ses spécificités, des questions relatives à la transformation des relations de genre et d'inclusion sociale; (b) le développement de manière durable d'une attitude générale favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation: L'innovation adaptée aux femmes, jeunes, petits exploitants et entreprises / exploitations susceptibles de participer aux différents partenariats; (c) Le management adapté aux femmes, jeunes, petits exploitants, entreprises / exploitations participant au partenariat en complément des autres actions de soutien; La gestion et la direction d'entreprise / exploitation,</p> <p><i>Nb: un besoin d'adaptation des appuis aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles chefs de famille est nécessaire du fait de la vulnérabilité de moyens d'existence et la dynamique qui prévaut actuellement dans le pays en terme d'évolution dans les rôles des femmes ainsi que les conditions socio-culturelles auxquelles elles sont soumises³⁷</i></p>
	<p><u>Domaine juridique:</u> la formation, appui conseil accompagnement dans: (a) la lecture, la rédaction et la négociation des accords, (b) l'amélioration de la connaissance / la lisibilité des accords conclus ou à conclure au cours des partenariats productifs/commerciaux. (c) le suivi de la mise en œuvre des accords et leur actualisation ou renégociation, si besoin, (d) la gestion des litiges / conflits, etc. (e) la connaissance et la prise en compte de l'évolution de l'environnement politique, économique, social, technologique, règlementaire et juridique</p>

³⁷ Selon ECOSIT4 (2018), le mariage précoce est généralisé. Trois femmes sur dix âgées de 25-49 ans étaient déjà en union avant d'atteindre 15 ans exacts. Ce pourcentage est de 70 % avant d'atteindre 18 ans exacts (EDS-MICS, 2014-2015). Le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour cent femmes) montre une prédominance numérique des femmes au Tchad en 2018 (93,0 hommes pour 100 femmes). Par ailleurs, l'augmentation du nombre des femmes (chefs de famille ou chef d'exploitation) et de la pauvreté parmi les femmes illustre un changement dans le rôle de la femme au sein de la famille tchadienne dans ces dernières années. Tenant compte des responsabilités accrues prises par les femmes dans le processus de gestion de l'économie familiale, leur participation au développement économique du pays est de plus en plus prépondérante. Paradoxalement, cette augmentation de responsabilité n'est pas accompagnée des transformations positives attendues dans le statut social et au niveau des conditions de vie des femmes (TCHAD-Ministère de 'agriculture, 2013)

136. Au total, l'application de la stratégie de ciblage revient à toute l'équipe technique du Projet tant au niveau de la coordination que des antennes ainsi qu'aux différents prestataires d'appui conseils spécialisés associés à la mise en œuvre. Au début de la mise en œuvre, la stratégie de ciblage dans sa globalité sera affinée. Tout le personnel du projet recevra une formation sur les approches de ciblage, d'inclusion sociale et de l'intégration du genre et jeunesse dans les interventions du projet. Une personne responsable de la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de ciblage sera recrutée et formée pour accompagner la mise en œuvre.

Figure 1 : Parcours incubation-accompagnement-suivi de l'entrepreneur et de son activité



137. Le suivi de la mise en œuvre du ciblage sur la base des données concernant les bénéficiaires permettra de vérifier l'évolution : (i) du nombre des jeunes bénéficiaires repartis entre hommes et femmes, (ii) de l'implication effectives des différents sous-groupes aux activités prévues pour chacun d'entre eux ; (iii) de la pauvreté/vulnérabilité des jeunes bénéficiaires à la suite des actions du Projet. Le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée sera un critère de sélection et de renouvellement des contrats/accords de partenariats avec les prestataires de services.

G- STRATEGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE

138. Le PRODER se dotera d'une stratégie genre et d'inclusion sociale pour faciliter la prise en compte et le suivi des questions d'égalité des sexes et d'inclusion sociale dans la conduites des activités. La stratégie genre et d'inclusion sociale se déclinera dans chacune des composantes opérationnelles. Elle s'adaptera en fonction de la nature et de la catégorie du groupe-cible en tenant compte du sexe, de l'âge, du statut du ménage et autres facteurs spécifiques de différenciation. Elle intégrera des critères bien définis pour la promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. La Stratégie genre et inclusion sociale devra permettre de s'assurer que les approches et mécanismes de mise en œuvre aident à atteindre les jeunes principalement les jeunes filles (15-25 ans) déjà chef de ménage, les adolescentes mères et les femmes chefs de ménage vulnérables.

139. Au regard de l'importance des questions d'inégalité de genre dans la zone, la stratégie à élaborer sera assortie d'un plan d'action genre et inclusion sociale détaillé pour en faciliter la mise en œuvre et le suivi des actions. Il s'agira d'élaborer une stratégie de genre qui s'intègre dans chaque mécanisme de ciblage retenu et permette de s'assurer que les approches et mécanismes de mise en œuvre du projet contribueront à l'atteinte des objectifs de ciblage et de réduction des inégalités sociales y compris les inégalités de genre dans la zone du projet et au-delà.

140. La promotion de l'égalité des sexes, le soutien à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles de même que l'inclusion socio-économique des peuples autochtones et des personnes en situation d'handicap demande une analyse approfondie des contraintes spécifiques auxquelles chaque catégorie de groupe cible est confrontée. L'élaboration de la stratégie de genre et inclusion sociale partira des résultats de l'étude de caractérisation du bassin et des différents diagnostics à réaliser (l'enquête de référence et l'enquête nutritionnelle). Ces études permettront d'avoir une meilleure connaissance sur l'environnement économique et sociale des groupes cibles pour définir de meilleures stratégies et mesures de facilitation et d'autonomisation les plus appropriées pour la levée des contraintes recensées. De même, une étude légère sur la carte de distribution de la pauvreté dans les collines et les relations de genre et sur l'acquitté des inégalités et des violences basées sur le genre dans la zone d'intervention sera faite pour compléter les différentes études prévues au démarrage des activités du programme. Cette étude permettra de mieux caractériser la situation des femmes et des jeunes (filles et garçons) au sein de leurs communautés et leur niveau de participation à la prise de décision au niveau locale et dans leur ménage. A travers les différentes études, une attention sera accordée à la situation des peuples autochtones et de leur ménage. La bonne compréhension de l'ensemble de ces dynamiques (statut social des femmes, relations de pouvoir, participation aux décisions communautaires, représentation au sein des organes dirigeants des OP et association diverses, relation hommes/femmes, répartition des tâches, gestion du temps, décisions sur les moyens d'existence du ménage, situation des femmes chefs de ménages, chef d'exploitation au sein de leur ménage, situation des peuples autochtones Batwa, etc.) permettra d'affiner de manière efficace la stratégie, genre et inclusion sociale.

141. Des mesures de facilitation seront mises en place pour accroître le ciblage et le suivi des catégories spécifiques (jeunes en l'occurrence des jeunes femmes, peuples autochtones, personnes vivant avec handicap, etc.). Ces catégories sont fortement défavorisées dans l'accès à la terre, aux intrants et au crédit agricole pour diversifier leurs moyens de subsistance, augmenter leurs revenus et améliorer leur état nutritionnel. Le projet travaillera à l'accès des femmes et des jeunes aux biens

et services de qualité facilement accessibles et mobilisables en temps adéquat pour conduire efficacement leurs activités. A cet effet, le PRODER soutiendra leur regroupement en réseaux d'entreprises ou en coopératives afin d'améliorer leur accès aux actifs productifs, aux biens/services, à la formation (alphabétisation, nutrition), l'amélioration des compétences, y compris la mise à profit des services des fournisseurs d'intrants et des acheteurs organisés.

142. En particulier, le projet mettra en place des mesures de facilitation nécessaires pour renforcer l'accès au foncier sécurisé pour les peuples autochtones, les femmes et les jeunes (filles et garçons). Dans les mesures de facilitation à mettre en place, une attention particulière sera accordée aux adolescents chefs de ménage, aux jeunes filles et adolescentes mères. Un diagnostic sera conduit à la mise en œuvre dans chaque zone de concentration pour mieux caractériser ces publics cibles de façon à mieux appréhender la spécificité de leur besoin afin de pouvoir y apporter les réponses les plus adéquates. Les réflexions à conduire dans les études à cet effet contribueront à alimenter le dialogue sur les politiques et proposer des mesures de renforcement de capacités institutionnelles à prendre en compte au niveau de la composante 3 du projet.

143. Afin d'accroître l'accès des femmes aux services d'incubation et de promotion des entreprises, par exemple, leurs maris pourront être invités et intégrés dans les cohortes. En outre, le PRODER soutiendra le recrutement des femmes dans les centres d'incubation pour prendre soin des bébés pendant que les mères participent aux activités promues par le programme. Des efforts seront consentis pour assurer un équilibre entre les femmes et les hommes parmi les formateurs et les participants aux différentes sessions de renforcement de capacité.

144. Par ailleurs, le PRODER favorisera la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif en matière de genre (Gender Action Learning System- GALS) pour renforcer la culture de l'égalité des sexes au niveau des ménages. Le projet va œuvrer au renforcement de (i) l'accès des femmes et des jeunes aux compétences et aux connaissances, (ii) l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en facilitant leur accès aux actifs/ressources et facteurs de production, leur participation aux activités rémunératrices, ainsi qu'en renforçant leur contrôle sur les ressources; (iii) des activités améliorant le bien-être des femmes et allégeant leurs charges de travail (petite irrigation, prestation des services de labour, équipement de transformation, séchoirs solaires polyvalents, bioénergie, unité modernes et semis modernes de transformation, facilitation de la mécanisation des tâches confiées aux femmes au sein de l'exploitation familiale); et (iv) des activités renforçant la participation des femmes et des jeunes et leurs rôles dans les instances de prises de décisions (des groupements, coopératives, les partenariats productifs et ou commerciaux à caractère inclusif et visant l'équité dans les relations d'affaires. Des actions spécifiques de renforcement de capacité intégrant des besoins et contraintes en matière de gestion d'une entreprise viseront particulièrement les femmes, les jeunes filles et les peuples autochtones.

145. Pour renforcer l'inclusion sociale et limiter le décrochage des jeunes et des peuples autochtones (Batwa), le PRODER mettra en place un mécanisme de suivi et de recherche action permanente pour identifier les potentiels facteurs de décrochage des jeunes (filles comme garçons) en particulier les primo-entrepreneurs et prendre des mesures pour l'endiguer.

146. Plusieurs risques sont perceptibles quant à l'effectivité des quotas de jeunes et de femmes prévus à atteindre par le projet. Ce sont : (i) risque d'entraver l'effectivité du ciblage des femmes ou autres vulnérables comme bénéficiaires directs des interventions du PRODER, (ii) risque de marginaliser la représentativité des groupes vulnérables ou de certaines catégories comme cible directe ; (iii) risque de promotion d'une approche sélective accordant des privilèges à certaines catégories de bénéficiaires sans raison apparente ou susceptible de conduire à l'accaparement de certains avantages, notamment de terres aménagées/récupérées par des acteurs sociaux plus dynamiques ou plus influents que les publics cibles visés. Le PRODER travaillera à diminuer les

risques de positionnement opportuniste d'acteurs de la filières ou d'acteurs susceptibles d'exercer une influence sur les orientations du projet conduisant au ciblage des catégories autres que celles attendues des interventions. A cet effet, il faudra : (i) accorder une place prépondérante à la participation des jeunes et des femmes dans les processus d'identification, de communication et de sensibilisation et (ii) œuvrer de manière à garantir l'inclusion socioéconomique des vulnérables principalement les Batwa ; (iii) promouvoir le dialogue entre acteurs et parties prenantes impliqués dans les questions de développement; (iv) mettre en place des mesures de discrimination positives pour favoriser le ciblage des femmes et des jeunes filles aussi bien dans l'appui à la formulation des demandes, dans le coaching rapproché, dans la facilitation des partenariats économiques que dans le renforcement de leur capacité (en matière d'éducation nutritionnelles, de sensibilisation sur les questions de violences basées sur le genre, d'inclusion financière d'alphabétisation fonctionnelle, etc.)

147. Inclusion des peuples autochtones et personnes vivant avec handicap. L'étude sur le ciblage genre et inclusion sociale à conduire au démarrage du projet intégrera le diagnostic sur la situation les peuples autochtones (Batwa) et des personnes handicapées de manière à s'assurer que la définition des critères pour la sélection des bénéficiaires individuels ne soit pas discriminante pour eux.

148. La stratégie permettra de définir les mesures opérationnelles susceptibles de conduire à l'inclusion et à la promotion de l'autonomisation de ces deux catégories de cibles. Un dialogue politique pourra être initié dans ce sens. Du fait de leurs conditions de vie et de leur situation de marginalisés et des difficultés d'accès à la terre, nombre d'entre eux sont devenus des déplacés internes. Il s'agira d'œuvrer au renforcement de leur participation aux activités du projet au même aux processus de décisions au niveau des institutions communautaires de bases. La Stratégie devra identifier (i) des mesures de communication et d'information/sensibilisation adaptées à leurs conditions de vie, (ii) les modules de formation ou de sensibilisation spécifiques orientées vers eux pour leur permettre de renforcer leur sentiment de confiance en eux et mieux participer et postuler à la demande au niveau du projet. La Stratégie définira également les moyens et processus pour amorcer un dialogue avec les associations et coopératives s'agissant de la représentation des personnes exclues au sein des différents organes de décisions au niveau communautaire à soutenir par le projet.

149. Pour soulager les ménages pauvres et renforcer la participation des personnes en situation de handicap et leur insertion / inclusion dans le processus économique, le projet prévoit de promouvoir leur employabilité dans les activités agricoles ou d'élevage, etc. adaptés et répondant à leur contraintes spécifiques. Les exigences des filières et activités agrosylvopastorales et halieutique rendent nécessaires de connaître les opérations, les emplois, les métiers et les activités agricoles et métiers connexes qui sont les mieux adaptés aux différentes formes de handicap. A cet effet, le projet conduira une étude de caractérisation du handicap en rapport avec les filières d'appui du PRODER et des conditions d'exercice des activités et proposera les parcours appropriés d'employabilité adaptée à différentes formes de handicap. Ces conditions peuvent être l'amélioration de l'accessibilité au lieu du travail, les équipements appropriés pour les sourds, les muets, les aveugles, les formations techniques et en gestion, etc.

FICHE SYNOPTIQUE SUR LA CARACTERISATION DES POTENTIELS BENEFICIAIRES DU PRODER

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)		
Catégorisation/caractéristiques		Réponses PRODER
<p>Catégorie 1 : Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes,</p>	<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ pleinement engagés dans les très petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par un effectif de moins de 5 personnes) ou les petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par avec un effectif de 5 à 20 personnes) ✓ à la tête d'une entreprises ou d'une activité économique agricole ou connexe disposant de réels potentiels de croissance et d'orientation commerciale en réponse à la demande ✓ souvent déjà chef de ménage avec des charges familiales (donc disposant de peu de temps pour s'investir dans de long processus d'incubation ou de formation additionnelle) <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compétences techniques et savoir agricole ou agropastoraux limités ✓ Connaissances limitées des itinéraires techniques performants et innovants dans la conduite des activités agricoles (production transformation et commercialisation) et connexes ✓ Faible orientation vers le marché ✓ Maîtrise limitée de la gestion d'une vraie entreprise ✓ Forte instabilité foncière/Risque d'éviction élevé (du fait de leur âge qui donne un statut social peu propice en matière de droit foncier) 	<p>Profil de sortie attendu : Jeunes agripreneurs (hommes et femmes) formés, professionnels ayant accrue la rentabilité de leur activité économique et la capacité de relation avec les autres partenaires des chaînes de valeurs et des organisations professionnelles.</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole, ✓ Acquisition des facteurs de production de qualité (semences, plantes, races, inputs en général), ✓ Équipements et technologies performantes et innovantes. <p>Acquisition de Compétences en management et gestion financière/comptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacité d'autofinancement, ✓ Relation financière avec les IF, ✓ Établissement d'outils de gestion comptable et financière, ✓ Compétence Systèmes de fixation de prix non maîtrisé/Non prise en compte de manière exhaustive des charges
		<p>Parcours d'entrepreneuriat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ orientation et inscription du jeune dans le parcours accélération: Processus pour accroître la compétitivité des entreprises et les accompagner face aux défis d'augmentation de la productivité, de la rentabilité, sécurisation des approvisionnements, diversification des débouchés, financement, etc. ✓ Accompagnement et appuis sur les aspects techniques et managériaux pointus, lui permettant de croître de manière exponentielle. ✓ Professionnalisation du jeune dans le domaine d'activité agricoles/agropastorale/ ou dans les métiers connexes choisis par lui par des renforcements de capacité mieux calibrés sur ses besoins et aspirations ✓ Appui individuel ou en groupement coopérative, GIE, SARL de jeune à travers le financement des microprojets/sous-projet ou à travers le partenariat productif intégrant les jeunes en nombre important ✓ Appui à la formation sur les itinéraires techniques de production, de transformation (amélioration de la productivité par l'augmentation des rendements agricoles, bonne utilisation des intrants, amélioration des techniques de production et de transformation/stockage des produits) <p>Sur le plan organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic participatif institutionnel et organisationnel ✓ Clarification du statut/forme juridique ✓ Élaboration d'un programme d'appui (3ans) ✓ Accompagnement dans l'organisation et la gestion du personnel ✓ Mise en place d'outils de gestion du personnel <p>Sur le plan technique et technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités productives (techniques et technologiques) en relation avec les besoins d'accroissement de la productivité, de la qualité, de l'hygiène ✓ Appui à la sécurisation foncière du site exploité par les jeunes pour favoriser des investissements structurants ; ✓ Accompagnement pour un accès durable aux opportunités de mise en marché par des mises en relation à travers le modèle partenariat productif/commerciaux ✓ appui à l'accès aux dispositifs d'information stratégique de qualité de façon durable à travers les réseaux sociaux ✓ Mise en place d'un mécanisme adapté de coaching permanent pour l'accompagner dans son parcours d'entrepreneur

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)			
Catégorisation/caractéristiques		Réponses PRODER	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficultés d'accès au crédit et aux autres facteurs de production. ✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. Niveau d'équipement très souvent peu adapté à la taille de l'entreprise ✓ Non maîtrise du fonctionnement des équipements ✓ Accès limité aux facteurs à l'électricité/eau ✓ Absence de planification dans la production ✓ Capacités de production très limitées /Taille du marché conditionnée par la production - 	<p>Acquisition et facilitation pour l'amélioration de la capacités de mise en marché et de marketing :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositif de production portée sur le marché, ✓ capacité de communication sur les produits, capacité d'innovation des produits, ✓ accompagnement en prospection commerciale et en étude de marché systématique avant lancement de produits <p>Besoin d'appui en accès ou à l'obtention d'unités de production d'emballages de qualité et adaptés aux différents produits et marchés)</p>	<p>Sur le plan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse et évaluation des besoins en financement ✓ Identification des sources de financement en relation avec les capacités de la PMER ✓ Élaboration du BP, Mise en œuvre et suivi-évaluation <p>Sur le plan de la gestion et de la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'esprit entrepreneurial du promoteur ✓ Formation en gestion d'entreprise (bonnes pratiques de gouvernance et de relations de partenariat ✓ Gestion administrative, comptable et financière et élaboration d'outils de gestion et de contrôle interne/Gestion du personnel <p>Sur le plan du Marketing et de la commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition d'une stratégie de commercialisation Accompagnement dans la recherche de marchés en réponse/Contractualisation ✓ Connaissance et respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement) ✓ Consolidation des parts de marchés acquises ✓ Développement d'innovation pour capter de nouvelles niches sur la base ✓ Définition et mise en œuvre d'une politique de communication
<p><u>Catégorie 2</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) vivant en milieu rural. <u>2.1.</u> - jeunes adultes (26-35 ans) n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non</p>	<p><u>Caractéristiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sans emploi ou en sous emplois et porteurs d'initiatives économiques dans un des maillons des filières cibles du projet ou dans les activités connexes ✓ souhaitant créer ou développer leurs propres entreprises agricole, pastorales ✓ lancer dans le développement des micro entreprises rurales opérant dans le secteur en amont ou en aval de la 	<p>Profil de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeune entrepreneur ✓ Prestataire de services de qualité en amont et en aval de la production ✓ Jeune artisan capable de fournir des services de qualité aux producteurs pour le relèvement du plateau technique ✓ Relèvement du plateau d'offres d'emplois ruraux et valorisation des métiers en rapport avec 	<p>Parcours d'entrepreneuriat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ orientation et inscription du jeune dans le parcours Incubation (processus favorisant l'émergence et la croissance d'entreprises agroalimentaires à haut potentiel afin qu'elles deviennent compétitives (maturation de leur projet, teste de l'idées, confronter au marché et les former aux bases de la gestion d'une entreprise.) ✓ l'apprentissage y compris chez des entreprises référentes: des opportunités de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant une courte période, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing » sur les itinéraires de production et de transformation des produits agroalimentaires

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)			Réponses PRODER
Catégorisation/caractéristiques			
<p>des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers 2.2. Jeunes diplômés récents n'ayant pas d'expérience mais souhaitant s'installer de manière permanente dans les métiers agricoles ou agropastoraux ou dans des services de soutien/connexes 2.3. jeunes diplômés, pratiquant déjà une activité agricole /agropastorale/ ou un métier connexe soit de manière temporaire, saisonnière ou de manière permanente ; désireux de renforcer leur niveau d'activité : - Age : 20 à 34 ans 2.4. certains Jeunes (18-35 ans) diplômés Sortants des écoles ou centre de formation</p>	<p>production, et dans l'incapacité de réaliser leurs activités par leurs propres moyens, du fait de leur pauvreté, de leur faible esprit entrepreneurial ou de leur méconnaissance des modes de financement, des technologies appropriées et des marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Motivés avec forte envie de se réaliser et plus portés vers l'auto-emploi ✓ Présents/disposés à s'investir dans les activités de prestation de service agricole en amont et en aval des activités de production et de commercialisation des produits agricoles ✓ Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique. ✓ Primo-entrepreneurs potentiels porteurs d'initiatives économiques potentiellement viables (le plus souvent au stade de l'idée, sans avoir nécessairement exercé l'activité en rapport avec leur projet). ✓ Secteurs/maillons de prédilection : ouverts mais toutefois portés sur la transformation, le conditionnement, le stockage, la transformation, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements et matériels agricoles, la fabrication d'équipement, le transport de proximité des produits agricoles, la transformation, le conditionnement, la distribution, 	<p>les prestations de service agricole sur les différents maillons des filières promues</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Perspective : Faire des jeunes le levier pour la modernisation et la transformation des exploitations agricoles afin de favoriser leur émergence en entreprises dynamiques au-delà d'une activité agricole/agropastorale de subsistance ✓ - Développer une activité agricole ou agropastorale rentable, porteur de croissance et créateurs d'emplois ✓ - Montée en puissance des entreprises (micro-petite et moyennes portées par des jeunes ✓ - Émergence des niches d'activités en soutien au développement des filières ciblées <p><u>Besoins d'appuis identifiés</u> -</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques. ✓ Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes. ✓ Sécurisation foncière d'attribution par actes de 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ appui individuel ou en groupement coopérative, GIE, SARL de jeune à travers le financement des microprojets/sous-projet ou à travers le partenariat productif intégrant les jeunes en nombre important ✓ accompagner la montée en puissance de leur entreprise par des appuis axés sur les besoins spécifiques et en fonction des aspirations des jeunes (caractérisation des demandes portées par des jeunes entrepreneurs ✓ appui aux formations complémentaires dans les domaines d'activités cibles du projet selon les faiblesses identifiées au niveau des jeunes, financement des voyages d'expérience) ✓ Insertion durable dans des activités et métiers attractifs et rentables en milieu rural en fonction de l'âge, des opportunités et l'état d'évolution de l'activité (démarrage, en activité). ✓ Relations d'affaires avec les institutions financières et les TICS pour développer les réseaux et la connexion des jeunes agriprenuers au monde extérieur et aux dynamiques des marchés. Activités de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales. ✓ Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes favorisant : (i) l'attractivité des métiers agricoles ; (ii) la maîtrise des itinéraires techniques, l'intensification de la production, l'amélioration de la qualité des produits et la diffusion des innovations ; (iii) la diversité et la qualité des formations ; (iv) l'accompagnement - appui en équipement pour le transport des produits agricoles, la collecte et le transport du lait vers les unités de transformation, la distribution des produits à base de lait ou autres des produits transformés, (v) formation et financement des microprojet/sous-projet pour l'accès aux équipements adaptés pour la fourniture des services de labour, d'entretiens des équipements et des infrastructures, ✓ Formation et équipement adapté pour la maîtrise des techniques de compostage et pour la commercialisation du compost, ou pour toute niche d'activité pouvant leur permettre d'avoir rapidement de l'argent. <p>Formation/mise à niveau en Entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ information sur les opportunités de créations d'entreprises et d'emplois dans les filières agricoles/susciter de nouvelles activités à plus forte VA

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)		
Catégorisation/caractéristiques		Réponses PRODER
<p>agricole ou de gestion ou appuyés par les programmes nationaux d'insertion des jeunes ou toute initiative similaire y inclus les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur</p> <p><u>Catégorie 3</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non - y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales</p>	<p>la commercialisation adossée à la production agricole, etc.</p> <p><u>Contraintes et défis</u></p> <p>1. Sous-information sur les opportunités de création de d'entreprise et d'emplois dans les filières ciblées pour la plupart des jeunes³⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'information sur les potentialités du secteur agricole ✓ L'agriculture et la fonction de production peu attractives à leurs yeux ✓ Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil. ✓ Faible opportunité d'accès à la terre ✓ Faible qualification et maîtrise des itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services). <p>Contraintes majeures pour les jeunes femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible capacité et inégalité d'accès aux facteurs de production, dont le financement. ✓ Faible possibilité et inégalité dans l'accès à la terre ✓ • Faible représentativité des jeunes femmes en particulier dans les sphères de décision (au plan de la gestion des activités économiques et au plan sociales) 	<p>délibération de la part des Collectivités locales (Communes) tant pour les parcelles individuelles que de groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ • Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits agropastoraux et halieutiques de qualité. ✓ Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes. Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires. ✓ Capacités accrues de planification et gestion des activités économiques, lobbying et négociation. ✓ Accompagnement et appui-conseil. Reconnaissance et représentativité au sein des organes de décision

³⁸ Globalement les jeunes ignorent les opportunités de créations d'emplois dans le secteur agricole à l'exception des formés dans les écoles de formation agricole. La plupart des jeunes producteurs ont aussi une vision très limitée sur les opportunités du secteur.

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)		
Catégorisation/caractéristiques		Réponses PRODER
	<p>2. Potentiel entrepreneurial énorme chez les jeunes mais très peu orienté vers le secteur agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Méconnaissance de l'approche filière ✓ Non appréhension des maillons des filières comme des niches de création de richesses ✓ Très peu de modèle de jeunes entrepreneurs réussis pouvant servir de modèle et de référence aux jeunes diplômés <p>3. Méconnaissance des modes de fonctionnement des Institutions de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucune relation avec le secteur bancaire qui plus est avec le secteur de la finance rurale ✓ Fausse /mauvais impression sur l'efficacité et la pertinence de la microfinance ✓ Méconnaissance presque totale des services <p>4. Peu de connaissance et ou expérience pratique en management/gestion d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible connaissance en gestion d'entreprise ✓ La formation entrepreneuriat très peu présent dans les cursus ou programmes <p>5. Faible orientation vers le marché Attitudes à priori pas systématiquement vers une « approche marché avant production</p>	<p>Conception des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post alpha en phase avec les besoins spécifiques des promoteurs non instruits en entrepreneuriat, gestion d'entreprise et techniques selon les métiers ciblés</p> <p><u>Quelques activités de soutien transversale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ✓ Études sur les potentiels métiers de soutien au développement des filières ciblées (à faire lors de l'étude rapide filières aux démarrage du projet) ✓ organisation des séances d'information et de sensibilisation sur les métiers et services identifiés en direction des jeunes ✓ installation des plateformes virtuels ou physiques d'orientation des jeunes sur les opportunités du projet (séances d'auto-ciblage ✓ appui pour la promotion des niches d'activités en particulier dans les domaines transformation, collecte des produits et transports des produits, installation et entretien maintenance des équipements agricoles (ex installation, réparation/maintenance des systèmes d'irrigation. ✓ Accompagner l'insertion des jeunes (filles/garçons) dans des niches de métiers non agricoles et dans les services para-agricoles et connexes émergents : ✓ Appui à la promotion de Micro Petite et moyenne Entreprise Rurale de commercialisation de lait caillé, de riz étuvé, de produits à base de manioc, de produits maraichers tels que la transformation des produits maraichers de contre saison (tomate, pomme purée, en confitures divers, légumes séchés, etc.)

III. CHAPITRE III: DESCRIPTION DES COMPOSANTES

COMPOSANTE 1 – Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

A. Sous-Composante 1.1. Promotion des entreprises des jeunes ruraux

150. L'objectif de la sous-composante est d'aider au montage des plans d'affaires des entreprises à créées ou à consolider par des porteurs d'initiatives économiques en particulier jeunes, femmes, déplacés internes, réfugiés rapatriés et peuples autochtones qui ont participé aux parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorales et halieutiques en vue de la demande de subvention à cout partagé du PRODER et du crédit bancaire ou SFD.

151. Pour réaliser cet objectif, le PRODER mettra en place des mécanismes institutionnels contribuant à améliorer la performance et la qualité des services non financiers et des services financiers adaptés aux besoins des micros et petites entreprises rurales et d'en améliorer l'accès pour le public cible du programme dans toutes les régions de sa zone d'intervention. Ce mécanisme comportera deux volets complémentaires qui se renforcent mutuellement.

152. Volet stratégique. Le PRODER se propose d'installer un espace pour le dialogue politique et la concertation continue (plateformes nationale et plateformes régionales de services à l'entrepreneuriat) en vue de développer des partenariats et mécanismes de collaboration entre les structures existantes offrant des services non financiers et les services financiers. Ce dialogue et cette concertation viseront notamment les domaines des services de développement d'entreprise (SDE), le suivi-accompagnement et coaching, les formations professionnelles modulaires et formation continue à l'endroit en particulier des jeunes femmes et jeunes hommes déscolarisés en milieu rural (centres de formations professionnels, centres d'alphabétisation fonctionnelle et autres dispositifs d'apprentissage existants). Leur adaptation aux besoins de développement des MPER se fera à travers la mise en place d'une plateforme nationale de concertation et de dialogue sur les politiques à l'entrepreneuriat rural, jeunes sensible, genre sensible, nutrition sensible et climato sensible et des plateformes régionales de services spécialisés à l'entrepreneuriat.

153. A travers ces plateformes, le PRODER vise le renforcement des institutions existantes et privilégie une approche systémique pour que ses interventions s'inscrivent dans la durée. La plateforme nationale et les plateformes régionales de service spécialisés permettront la montée en compétence des structures fournissant les services (formation, conseil, accompagnement) et les services de financement rurales inclusives ainsi que l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de services à travers:

- L'amélioration de la gouvernance des institutions de formation et d'accompagnement, d'incubation – accélération d'agri-preneurs pour qu'elles s'adaptent de façon durable à une demande évolutive de ces acteurs;
- Le renforcement des capacités des formateurs et conseillers des institutions existantes en privilégiant des démarches d'ingénierie de formation
- La mise en réseau des institutions de formation et d'accompagnement, d'incubation – accélérateurs d'agri-preneurs afin de mutualiser les services offerts
- La mise à disposition l'information utiles aux opérateurs de services non financiers et aux porteurs d'initiatives économiques et MPER existantes.

154. La plateforme nationale et les plateformes régionales de service spécialisés sont des consortium d'institutions aux mandats complémentaires qui mutualiseront leurs compétences dans l'objectif d'élargir la gamme de services non financiers à l'endroit des MPER et Porteurs d'Initiatives économiques ciblés par le PRODER, à savoir: (i) l'appui-conseil pour les micro et petites entreprises

rurales et les porteurs de projets; (ii) la formation professionnelle; (iii) l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) l'apprentissage, et (v) l'éducation financière.

155. Elles auront pour missions de : (i) produire, traduire et diffuser de la connaissance afin d'améliorer les pratiques et les comportements dans l'entrepreneuriat rural et en particulier des porteurs d'initiatives économiques existants ou en cours de création ainsi que des entités en charge de les former et de leur assurer le suivi-accompagnement et coaching , (ii) tirer les leçons des expériences d'entrepreneuriat au niveau pays ou de la sous-région ou des projets similaires financés par le FIDA ou d'autres partenaires technique et financiers pour améliorer la conduite des activités du PRODER ou la conception de nouveaux projets et changer les comportements des acteurs des filières et des bassins de concentration, (iii) inspirer d'autres acteurs de développement et de nouvelles stratégies et politiques publiques, (iv) conforter les partenaires dans l'accompagnement orienté entrepreneuriat rural, (v) faciliter la mobilisation de ressources pour l'entrepreneuriat rural

156. La plateforme nationale sera logée à la chambre d'agriculture et aura pour mission, le renforcement des capacités des plateformes régionales de services spécialisés qui leur tour renforcera les capacités des ONG et cabinets de conseil parties prenantes à la formation et suivi-accompagnement et coaching des Porteurs d'Initiatives économiques.

157. Les plateformes régionales de services spécialisés seront animées par des institutions ou un consortium d'institutions reconnues au plan national pour leur leadership dans leur domaine de compétence et organisées en groupes thématique ci-après :

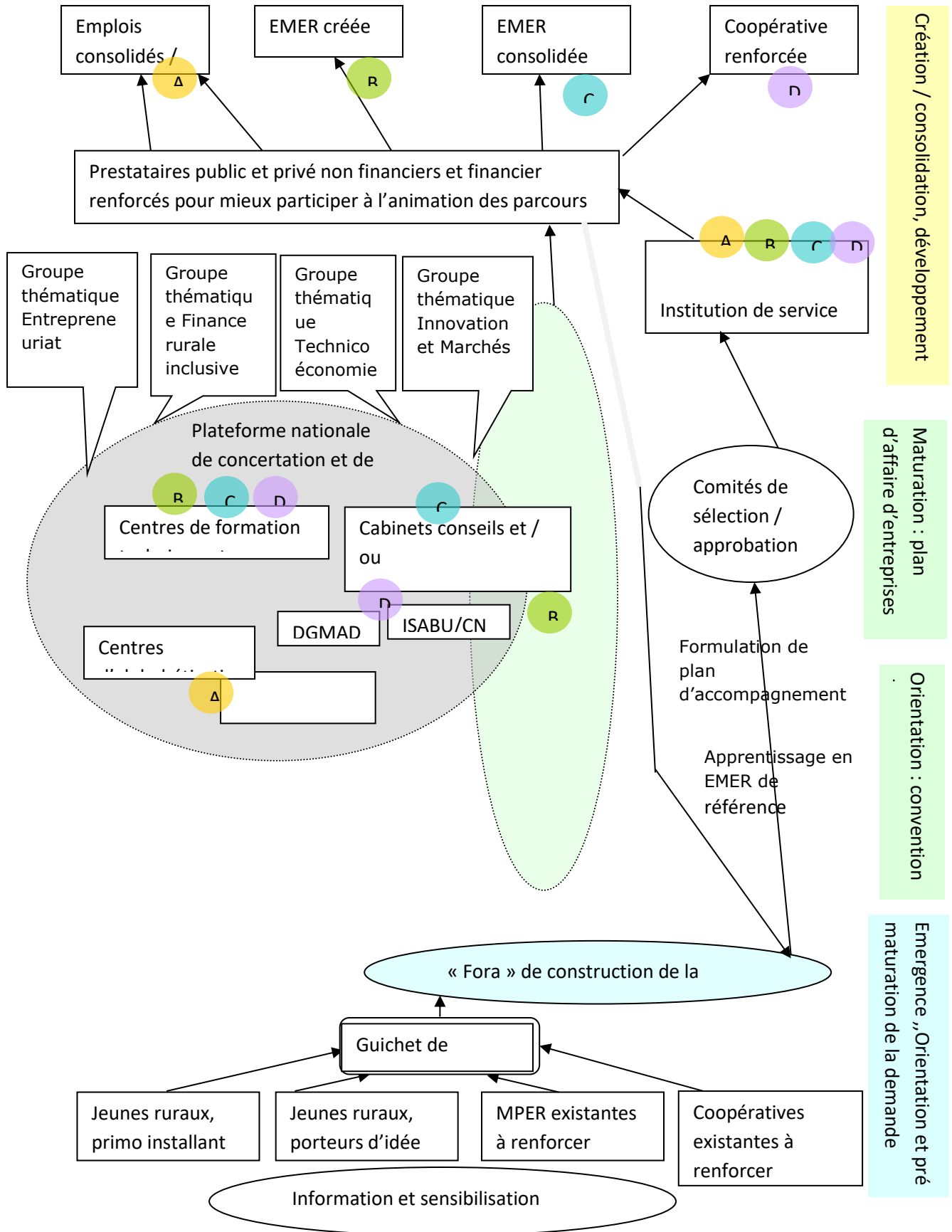
- (a) Le groupe thématique *entreprenariat rural*, sous la coupe de la Chambre de Commerce et d'Industrie dont les mandats sont notamment de promouvoir l'entrepreneuriat, l'emploi et la réduction du chômage et du sous-emploi et l'amélioration des performances (compétitivité et productivité) des entreprises.
- (b) Le groupe thématique *technico-économique* qui sera également logé à la chambre de commerce et de l'industrie aura en charge de caractériser les entreprises en fonction non seulement de leur taille mais surtout de leur niveau de performance de façon à adapter les appuis aux besoins et attentes de chaque catégorie d'entreprises suivi et accompagnée et les opérations réalisées par les entreprises suivies selon les performances réalisées par rapport à la norme de la recherche et des structures de vulgarisation. Le partenariat initié dans le cadre du PRODEFI et dont les actions contribuent déjà à la formation des professionnels agricoles et innovent dans le domaine de la pédagogie adaptée aux adultes peut servir de base de travail.
- (c) Le groupe thématique *en finance rurale inclusive* qui sera placé sous le leadership de l'APIM (Association professionnelle des institutions de microfinance) travaillera à caractériser les filières / chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques en vue de faire connaître aux institutions de financement le secteur rural, ses risques et les mécanismes de gestion de ces risques, de mettre en évidence les besoins spécifiques de financement des activités rurales et d'adapter / développer et faire connaître l'offre des produits et services financiers pour les activités rurales, ainsi que les conditions d'amélioration de l'accès en particulier des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables aux produits et services financiers.
- (d) Le groupe thématique *Innovations et marchés* qui sera placé sous le leadership du CNTA/ISABU va faire connaître notamment par le biais de formations et des visites d'études ou des journées portes ouvertes aux futurs et actuels entrepreneurs ruraux les innovations commerciales et technologiques disponibles dans le domaine de la transformation de produits et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutiques, respectivement. Il s'agira aussi dans ce pôle de permettre au CNTA et ISABU d'adapter de nouvelles techniques et technologies aux besoins des MPER.

158. Les institutions leader des plateformes de services spécialisés s'engageront à entrer dans des partenariats visant la promotion d'approches innovantes dans le développement de l'entrepreneuriat

rural au Burundi et l'harmonisation des approches utilisées et/ou promues par les différentes interventions.

159. Les groupes thématiques ainsi constitués participeront et/ou animeront des cadres de concertation sur des thématiques relatives à la promotion de l'entrepreneuriat rural et renforceront des capacités de la plateforme nationale et des plateformes régionales de services ainsi que des dispositifs d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique durable.

Figure : Ecosystème des acteurs participant aux dispositifs institutionnels d'incubation, d'accélération et d'intensification et au renforcement de ses capacités.



160. Volet Parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique durable.

161. **Activités** : Pour assurer un accompagnement une dynamique personnalisé et aider à transformer chaque projet du porteur d'initiative économique en une entreprise prospère et viable les activités suivantes sont envisagées :

- 'information/sensibilisation et ciblage : la sensibilisation sera organisée à travers les associations des jeunes, les radios locales, les centres de métier, les centres jeunes et tous autres lieux de concentration des jeunes dans les collines et communes du projet. Des concours de bonnes idées seront également organisés pour stimuler la créativité et l'innovation. Les jeunes seront enfin classés par catégorie avant d'entrer en processus d'incubation.
- Phase de pré-incubation ou d'enregistrement et pré-maturation (diagnostic, analyse): la phase de pré-incubation servira à filtrer les idées afin d'identifier de manière proactive les entrepreneurs potentiels. Elle permettra aux jeunes de réduire les risques et prendre une décision éclairée pour démarrer de bonnes entreprises. Les outils simples déjà testés par le PRODEFI notamment les modules TRIE et CREE seront utilisés pour pré-évaluer les compétences managériales, les objectifs souhaitables, le financement, l'idée d'entreprise, les opportunités reconnues et la technologie disponible du jeune porteur de projet. Après une sélection réussie, le projet du jeune entrera dans le processus d'incubation et aura recours à différents services.
- Phase d'orientation. Elle comporte notamment les activités suivantes : (i) Entretien avec conseiller d'entreprise sur trajectoire de vie/Bilan de compétence, (ii) Cadrage du projet : enjeu-objectif-finalité, - Etude de l'insertion du projet dans le territoire (zone agro-écologique/centre de rayonnement) : opportunité filière, bassin de production /transformation, marchés et insertion / inclusion sociale), (iii) Elaboration d'un plan d'action projet et du parcours individualisé, (iv) Validation du parcours (technique et financière) et (v) Contractualisation du parcours avec le Porteur du Projet (PP).
- Phase de maturation. Elle comprend les activités ci-après : (i) aide à formation (technique, gestion, etc.), (ii) Stages pratiques de découverte des métiers chez entrepreneurs de référence, (iii) Etudes des résultats des différents diagnostics, (iv) Identification des points de blocages à lever, (v) Formation à l'entrepreneuriat, gestion et comptabilité, technique pratique spécifique à la conduite de l'activité, réalisation d'étude (technique, de marché, qualité et hygiène, etc.), (vi) Stage pratique chez un entrepreneur référent du métier choisi, (vii) Mise en relation avec les différents partenaires en particulier avec les autorités compétentes pour finaliser les démarches administratives relatives au foncier, à la formalisation, (viii) Etude durabilité (technique-financière, sociale, environnementale du projet, démarche foncière), (ix) Elaboration et sélection de plans d'affaire sur 5 ans ; Les porteurs dont les plans d'affaires ne sont pas sélectionnés pourront reprendre le processus à partir de l'étape orientation.
- Phase de création ou de consolidation d'entreprises. Elle comprend (i) la mobilisation de l'apport du promoteur en puisant dans ses économies et/ou en contractant un crédit dans une institution de financement, (ii) la mise à disposition de la subvention à coût partagée, (iii) l'acquisition des équipements et ou la mise en place des infrastructures et équipements, (iv) les formations à l'utilisation et la gestion des infrastructures et des équipements, (v) la réalisation du premier cycle de production, (vi) l'évaluation et l'analyse des résultats, (vii) l'amélioration si nécessaire des pratiques techniques, de gestion, commerciales et ou organisationnelles par des formations complémentaires et ou le renforcement du suivi-accompagnement et le coaching

- Phase post incubation, accélération et intensification agricole durable ou de Formations, Appui – conseil, accompagnement et coaching différenciés par PIE : c'est une phase où le programme va évaluer l'évolution des performances des entreprises créées ou consolidées ainsi que des résultats, les effets et les impacts possibles sur les jeunes, les femmes et les autres vulnérables entrepreneurs ou employés dus au programme. Les jeunes entrepreneurs continueront à bénéficier des services de conseil et d'assistance commerciaux continus afin de maintenir la rentabilité, la création d'emplois, la viabilité et la compétitivité. Les collaborations inter-plateformes d'acteurs seront renforcées dans le but de pérenniser les relations commerciales et l'offre de services dont les entrepreneurs auront besoin.

162. **Principes.** Les interventions du programme à ce niveau reposent sur les principes suivants: (i) concertation des différentes institutions et opérateurs; (ii) modularité de l'offre de services en fonction des objectifs à atteindre et de la demande (iii) professionnalisation des dispositifs d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique durable par une plus grande implication des organisations ou représentants de professionnels dans ces dispositifs en vue de l'amélioration de la qualité de ces services et de leur capacité d'adaptation de leur offre à la demande; (iv) harmonisation des interventions sur la base des bonnes pratiques repérées au niveau national, sous-régional et/ou international; (v) durabilité des services non financiers mis en place par le programme en veillant à renforcer les dispositifs existants; (vi) complémentarité des interventions qui revient à fonder les modalités d'intervention sur celles qui font le plus consensus afin d'éviter toutes distorsions qui pourraient s'avérer contreproductives.

163. **Mécanisme de mise en œuvre:** Trois types de partenariats seront initiés :

- Partenariats stratégiques : Ils seront initiés et développés dans le cadre de la plateforme nationale de concertation et de dialogue sur les politiques relatives à l'entrepreneuriat rural et les plateformes régionales de services à l'entrepreneuriat rural jeunes sensibles, femmes sensibles, genre sensible, climato sensible, nutrition sensibles qui comportent des groupes thématiques suivants (i) Entrepreneuriat rural, (ii) technico-économique, (iii) Innovations et marchés et (iv) finances rurales inclusives. Des conventions ou des contrats seront signés avec les institutions étatiques ou privées pouvant participer aux activités de ces pôles pour promouvoir l'entrepreneuriat rural, le travail et l'emploi décent. Il s'agira essentiellement des chambres de commerce et d'industrie, des Centres d'enseignement des métiers et les centres de formation professionnelle, de l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main d'œuvre (OBEM), l'Agence Burundaise de l'Emploi des Jeunes (ABEJ) pour le pôle entrepreneuriat, du Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et l'ISABU pour le pôle innovation et marchés, de l'Association professionnelle de la micro-finance, de la Cellule de micro finance de la banque centrale du Burundi / du Ministère des finances pour la finance rurale inclusive, des Universités et Institutions de recherches (à identifier) pour la technico-économie.
- Partenariats opérationnels: ils seront initiés et développés avec des entités de référence (exploitation agro-sylvo-pastorale, unité de transformation, centre de formation professionnelle, structures d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique, etc.). Des conventions/ contrats seront conclus avec les entités existantes ou potentielles identifiées premièrement parmi celles ayant démontré des performances dans l'initiative pilote du PRODEFI. Il s'agit notamment de l'Africain Agribusiness Incubator Network-Burundi (AAIN Burundi) pour le renforcement des capacités des incubateurs, le partage des connaissances, technologies et innovations; le Burundi Business Incubator Network (BBIN) pour les services d'incubation des entreprises des jeunes, le réseau d'entreprises référent « Youth agribusiness incubator » Network » (YAIN)" pour les formations pratiques en agribusiness, le Centre de l'Entrepreneuriat et d'Innovation pour la Création de l'Emploi au Burundi (CEICEBU) pour le ciblage, la collecte des données sur les besoins des jeunes et les opportunités d'emplois à la base, l'Association des Formateurs Germe (AFORGER) pour la formation en gestion GERME et l'Action de Développement Communautaire Axée sur l'Aquaculture (ADECA). Le programme appuiera le renforcement de leurs capacités par les plateformes et mettra à leur disposition des outils adaptés au contexte burundais. D'autres entités seront choisies parmi les organisations référentes connues dans

le pays et ayant fait preuves de performance dans le domaine d'incubation, d'accélération et d'intensification agricole durable ; par exemple BDS Consulting.

- Partenariats de collaboration: le programme développera des collaborations avec d'autres institutions, projets et organisations nationales et internationales œuvrant sur les thématiques, les filières et les bassins de concentration couverts par le PRODER en vue d'harmoniser les approches, les instruments et outils, de développer les complémentarités et les synergies en vue de l'accélération de la réalisation des résultats, effets et impacts du programme.

164. Selon les besoins exprimés par les porteurs d'initiative économique, l'accompagnement combinera tout au long du parcours, des modalités d'appuis « intra-muros » au sein d'un ou plusieurs incubateurs, et des modalités « extra-muros » chez des référents. Les services d'incubation comprendront: (i) l'appui à la création, installation physique et juridique de l'entreprise, (ii) formation en gestion d'entreprises (GERME), (iii) formation pratique en différents métiers (transformation agroalimentaires, mécanique, menuiserie, maintenance, transport, artisanat, etc.), (iv) stages de premier emploi et/ou d'insertion professionnelle dans les institutions référent, (v) accompagnement/référence aux institutions financières et autres partenaires pour appuyer le démarrage, (vi) éducation financière (vii) appui en équipements appropriés au projet du jeune (équipements de production, de transformation, de conservation, etc.), (viii) suivi personnalisé et coaching du jeune ou groupe de jeunes pour le développement de leur initiative économique, (ix) appui au contrôle de la qualité, à la certification et à la commercialisation par la prospection et l'accès aux marchés niches ; (xi) voyage d'apprentissage et de recherche des marchés et (xii) appui à l'étude du marché, vente et marketing.

165. **Mécanisme de sélection des plans d'affaires.** Des comités régionaux de sélection et de validation des projets d'entreprises seront mis en place. Ces comités intégreront des représentants des provinces couvertes par le PRODER et au moins 30% de femmes, conformément à la réglementation communale. Le programme accompagnera des jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs et veillera dans sa démarche à donner aux groupes cibles (jeunes hommes et femmes) un accès équitable aux ressources, activités et bénéfices.

166. Quatre (4) Comités régionaux de sélection et de validation (CRSV) seront mis en place dans les provinces abritant les UFCR. Chaque comité sera présidé par le Directeur du Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE) de la province abritant l'UFCR et comprendra outre les autres Directeurs des BPEAE des provinces couvertes par l'UFCR, le Responsable des Opérations de l'UFCP ou son représentant, des représentants des ministères en charge des questions de genre, de nutrition, d'emploi etc. ; l'Administrateur de la Commune abritant l'UFCR ; un Représentant des prestataires de services techniques du programme (plateforme régionale/structures d'incubation, etc.), un représentant des prestataires de l'EMF gestionnaire du fonds d'appui à coûts partagés du programme. Un arrêté du MINEAGRIE précisera la composition et le mandat des quatre (4) Comités régionaux de sélection et de validation (CRSV). Le Président du comité peut, selon la nature des dossiers à traiter, inviter une ou plusieurs personnes ressources pour prendre part aux assises du comité avec voix consultative. Le secrétariat du comité sera assuré par l'UFCR.

167. Le comité régional de sélection et de validation (CRSV) siègera 4 fois par an et assumera les responsabilités suivantes : (i) examiner les dossiers des porteurs de projets en s'assurant qu'ils n'ont pas reçu d'autres appuis similaires et examiner les éléments de la fiche d'analyse renseignée par l'UFCR, écouter les présentations orales faites par les porteurs de projet de MPER ; (ii) valider les plans d'affaires présentés, sur la base de critères et d'une grille d'analyse élaborés par l'UFCP et consignés dans le manuel de procédure ; (iii) décider, sur la base du plan d'affaires, de la nature et du montant de la subvention à octroyer (maximum admissible 90%) à chaque MPER et de l'échéancier.

168. **Description des différents Parcours:** selon leurs caractéristiques respectives les personnes concernées participeront respectivement aux trois différents parcours de développement

entrepreneurial proposés, à savoir : (i) Accélération pour accroître les performances (compétitivité et productivité) de leurs entreprises, (ii) Incubation pour l'accompagnement à créer et développer leur entreprise, (iii) intensification durable par l'amélioration de l'accès à la terre, la vulgarisation et la promotion des innovations et itinéraires techniques pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation de la productivité orientée vers le marché, la diversification des revenus et l'amélioration de la productivité du travail.

Tableau : Type d'entreprises par parcours et interventions du PRODER

Parcours	Type d'entreprise	Paramètres techniques clés	
		Situation sans projet	Situation avec Projet
Accélération	Micro-petite et moyenne entreprise viable établies (MPER)	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne performance • Chiffre d'affaire annuelle de moins de 5,0 millions BIF • Faibles capacités techniques • Fortes contraintes techniques et financières • 3 personnes • Faible accès au financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande performance • Chiffre d'affaire annuelle entre 5,0 millions à 10,0 millions BIF • Au moins 5,0 Employés • Fortes capacités techniques • Faible contraintes techniques et financières • Accès facile au financement
Incubation	Micro-petite et moyenne entreprise viable satellite (MIESA)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible performance • Chiffre d'affaire annuelle de moins de 1,5 millions BIF • Très Faibles capacités techniques • Faible accès au financement • Fortes contraintes techniques et financières • 2 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande performance • Chiffre d'affaire annuelle entre de 2,5 millions BIF à 5,0 millions BIF • Au moins 3 Employés • Bonnes capacités techniques • Faible contraintes techniques et financières • Accès au financement
Intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique	Activité génératrice de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible performance • Chiffre d'affaire annuelle de moins 0,6 millions BIF • Faibles capacités techniques • Sans accès au financement • Fortes contraintes techniques et financières • 1 personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande performance • Chiffre d'affaire annuelle entre de plus d'un million jusqu'à 1,0 millions BIF • Au moins 2 Employés • Accès au financement • Bonnes capacités techniques • Faibles contraintes techniques et financières

Tableau : Profil des structures d'appuis

N°	Structure d'appui	Profil
1	Accélérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des compétences dans le domaine pour lequel la demande d'être une entité d'accélération a été déposée • Disposer d'espace adéquat pour pouvoir recevoir les porteurs de projets • Avoir des équipements et matériel adapté à l'activité pour laquelle la demande d'être une entité d'accélération a été déposée
2	Incubateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des compétences dans le domaine pour lequel la demande d'être une entité d'incubation a été déposée • Disposer d'espace adéquat pour pouvoir recevoir les porteurs de projets • Avoir des équipements et matériel adapté à l'activité pour laquelle la demande d'être une entité d'incubation a été déposée
3	Structures-référentes	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des compétences dans le domaine pour lequel la demande d'être une entité de référence a été déposée • Disposer d'espace adéquat pour pouvoir recevoir les porteurs de projets • Avoir des équipements et matériel adapté à l'activité pour laquelle la demande d'être une entité de référence a été déposée

169. Pour des activités spécifiques telles qu'accompagnateur à la lecture des contrats / conventions, formateurs en outils de gestion, etc. le profil des personnes d'appui accompagnement devra en plus de ce qui est indiqué plus haut devra comprendre les éléments ci-dessous :

- Niveau universitaire de préférence en économie, en gestion des entreprises, en sociologie, en agronomie, agroéconomie, en sciences vétérinaires, ou équivalent en expérience professionnelle
- Expérience en accompagnement des entrepreneurs/producteurs
- Connaissance des défis de création de microentreprises
- Connaissance des modèles de business adaptées au monde rural
- Technique de coaching personnalisé
- Connaissance des techniques des diagnostics des besoins en renforcement des capacités
- Une large connaissance de l'environnement des affaires
- Bonnes compétences organisationnelles et administratives
- Maîtrise de l'outil informatique

Tableau : Kits par type d'entreprise

N°	Type d'entreprise	Kits
1	Micro- petite moyenne entreprise déjà établies	<ul style="list-style-type: none"> • Formations complémentaires, • Etudes ou prospection de marchés, • Renforcement du plateau technique (équipement, mise aux normes de l'atelier de transformation de produits, certification bio de l'exploitation, etc.), • Facilitation de l'accès au crédit • Facilitation de l'accès aux marchés • Suivi-accompagnement-coaching différencié • Facilitation de l'inclusion des petits exploitants dans son modèle d'affaires pour réaliser ses objectifs de vente • Facilitation de l'inclusion des petits exploitants pour placer l'excédent des intrants acquis • Facilitation de l'inclusion des petits exploitants pour minimiser les risques de vol, de dégradation des productions, etc. • Facilitation de l'inclusion des petits exploitants dans son modèle d'affaires pour améliorer le taux d'utilisation des infrastructures / équipements acquis
2	Micro petite et moyenne entreprise individuelle portée par des primo entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la maturation de leur idée de projet, • Formations, • Financement à la création d'entreprises (acquisition d'équipement, construction d'infrastructures et leur mise aux normes, formation à l'utilisation et entretien des infrastructures et équipements acquis) • certification bio de l'exploitation, etc.) • Facilitation de l'accès au crédit • Facilitation de l'insertion dans un modèle d'affaires pour réaliser ses objectifs de vente • Facilitation de l'insertion dans un modèle d'affaires pour accéder à des prix intéressants aux biens et services de qualité dont il a besoin pour réaliser ses objectifs • Suivi-accompagnement et coaching soutenu dans le temps
3	Micro petite et moyenne entreprise collective portée par des primo entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la maturation de leur idée de projet, • Formations, • Financement à la création d'entreprises (acquisition d'équipement, construction d'infrastructures et leur mise aux normes, certification bio de l'exploitation, etc.) • Facilitation de l'accès au crédit • Facilitation de l'insertion dans un modèle d'affaires pour réaliser ses objectifs de vente • Facilitation de l'insertion dans un modèle d'affaires pour accéder à des prix intéressants aux biens et services de qualité dont il a besoin pour réaliser ses objectifs • Structuration • Professionnalisation • Suivi-accompagnement et coaching soutenu dans le temps

170. Mécanismes de suivi des performances entrepreneuriales des agri-preneurs bénéficiaires du projet : un système de suivi évaluation comportant deux volets sera mis en place.

171. **Suivi des indicateurs d'aide au pilotage des MPER.** Il sera installé au niveau du dispositif d'appui et accompagnement des porteurs des projets d'entreprises. Il devra (i) identifier et caractériser toutes les opérations des itinéraires techniques mobilisés par les entreprises et obtenir ou créer les indicateurs de référence permettant d'évaluer le niveau des performances de ces opérations et de résultats des entreprises concernées ; (ii) collecter les données technico-économiques des entreprises créées ou consolidées, (iii) comparer ces résultats aux référence obtenues ou créées ; (iii) identifier les faiblesses de l'entreprise et proposer les actions pour les lever. L'exemple du PROMER Sénégal repris dans le tableau ci-dessous est très illustratif à ce sujet.

Tableau n° xx : Classes des entreprises selon le niveau de maîtrise de la gestion et options stratégiques d'accompagnement.

Classes des entreprises	Options stratégiques d'accompagnement
MPER embryonnaire : tient une gestion correcte de son activité (comptabilité simplifiée), produit pour les marchés locaux (de proximité), a un faible niveau de maîtrise des fonctions approvisionnement, production, commercialisation, de tenue des documents comptables et de mobilisation de réseaux (familiaux, amicaux, religieux, etc.) pour l'accès aux ressources (financement, matières premières, main-d'œuvre).	Produire des MPER ayant à terme, la maîtrise la fonction de production et parfois celle d'approvisionnement en matières premières. MPER maîtrisant les savoir-faire liés à la production et assurant cette fonction et PROMER maîtrisant les fonctions recherche de marchés, transport, commercialisation et paiement des MER
MPER émergente : est en mesure d'interpeller par elle-même le PROMER en plus d'autres intervenants sur les problèmes qu'elle rencontre et de formuler des protocoles pour la solution de ces problèmes ; produit pour des marchés locaux et lointains (départemental, régional, national), a un bon niveau de maîtrise des fonctions (approvisionnement, production, savoir-faire, recherche des marchés et/ou d'équipements/matériels, commercialisation, tenue des documents comptables), et de mobilisation des réseaux (familiaux, amicaux, religieux, et professionnels) pour accéder aux ressources (financement, matières premières, main-d'œuvre, savoir-faire).	produire des MPER ayant à terme, la maîtrise de l'ensemble des fonctions d'entreprise (approvisionnement, production, tenue de documents comptables simples, recherche de marché, commercialisation de produits, etc.), et le PROMER assurant l'accompagnement dans l'apprentissage tel un moniteur d'auto-école avec un apprenant à conduire un véhicule
MPER autonome : a acquis tous les outils d'émancipation économique ; le PROMER ne lui apporte plus d'appui particulier ; elle vole de ses propres ailes et contracte avec les différents acteurs, produit pour des marchés locaux et lointains (départemental, régional, national), a une bon niveau de maîtrise des fonctions (approvisionnement, production, savoir-faire, recherche des marchés et/ou d'équipements/matériels, commercialisation, tenue des documents comptables), et de mobilisation des réseaux (familiaux, amicaux, religieux, et professionnels) pour accéder aux ressources (financement, matières premières, main-d'œuvre, savoir-faire).	Produire des MPER ayant à terme, la maîtrise de la fonction production et leur organisation devant assurer les fonctions approvisionnement, recherche de marchés et commercialisation, et PROMER assurant aux MPER et à leur Organisation, l'accompagnement dans l'apprentissage tel un moniteur d'auto-école avec un apprenant à conduire un véhicule

Source : Comment promouvoir l'entrepreneuriat rural, exemple du PROMER, Sénégal, 2018.

172. Cette classification des entreprises repose sur les données technico-économiques collectées dans le cadre du projet. Le PRODOR devra soutenir le **paramétrage technico-économique des**

activités pour faciliter la collecte et l'organisation des informations technico-économiques relatives aux activités / opérations conduites par les producteurs, transformateurs, commerçants / exportateurs, etc., et à leurs coûts respectifs, en vue de permettre la mesure des performances techniques, financières, commerciales, etc., et de l'impact escompté en termes d'amélioration de la qualité, de réduction de pertes et donc d'augmentation des rendements, d'augmentation de la production commercialisable et donc de revenus. Un bon paramétrage et suivi de la mise en œuvre de cet outil permet de connaître les forces et les faiblesses de chaque entreprise partenaire du programme ainsi que les difficultés / contraintes d'elle rencontre et de lui proposer un appui-conseil et un accompagnement spécifique adapté à ses attentes et à ses besoins à chaque étape de développement de l'activité. Cet outil peut servir également d'outil d'aide à la décision au pilotage de l'activité ainsi qu'à la décision d'adoption de nouvelles pratiques et les avantages qu'elles engendrent. De plus le système de suivi évaluation devra être actualisé pour intégrer ces différentes préoccupations.

173. Suivi des indicateurs de pilotage du programme. Le suivi et évaluation devra collecter et fournir des informations pertinentes pour l'atteinte des résultats du programme et contribuer à l'amélioration de l'environnement entrepreneurial. La vie du programme sera jalonnée par (i) des évaluations internes faites par le programme avec les structures d'incubation et les jeunes. Ce sera l'occasion de mesurer les écarts enregistrés dans le PTBA et de planifier les actions futures afin de combler les gaps ; (ii) évaluations externes permettront d'enregistrer les progrès du Programme par rapport aux résultats escomptés. A cet effet (i) une étude de références sera conduite à la première année de mise en œuvre, (ii) des études d'effets seront réalisées par le programme et/ou avec l'appui des consultants à différents stades de la mise en œuvre

B. Sous-Composante 1.2. Appui au développement d'entreprises rurales viables

174. L'objectif global des entreprises rurales est de contribuer à (i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) l'augmentation et la diversification des revenus, (iii) la diversification et l'accroissement de l'offre des produits (biens et services) agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et (iv) la réduction de la pauvreté en particulier chez les jeunes entrepreneurs ruraux grâce à la vente de tout ou partie des biens et services qu'ils génèrent. Cet objectif sera poursuivi à travers l'augmentation de la compétitivité et de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques obtenues grâce au renforcement des capacités des entrepreneurs accompagnés, l'adoption des pratiques modernes de production, l'utilisation des intrants³⁹ de qualité y compris les semences et autres kits adaptés au changement climatique et à la nutrition. Le développement de ces entreprises pourra augmenter l'employabilité des jeunes ruraux sans terre engagés sur le maillon de production dans les entreprises agricoles collectives installées sur les terres domaniales ou celles ne nécessitant pas de sol comme le champignon et l'apiculture et sur les maillons de collecte, transformation et commercialisation des produits agricoles

Justification

175. Ce volet va contribuer à (i) la création/consolidation d'au moins 7840 entreprises viables dans la zone d'intervention du programme, tenues par les ruraux en général et en particulier les jeunes ; (ii) la réduction du chômage par la création/consolidation et d'au moins 39.000 emplois ruraux décents, (iii) l'augmentation de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique, (iv) l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales ainsi que (v) la réduction de la pauvreté obtenue grâce à l'augmentation des revenus des entrepreneurs et des bénéficiaires de la main d'œuvre engagés dans ces entreprises.

³⁹ Semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires ; races améliorées, produits vétérinaires et aliments pour bétail

Description synthétique des activités

176. Le point de départ des interventions dans cette sous-composante sera la validation des plans d'affaires des porteurs d'initiative économique dans le cadre de la sous-composante 1. Les plans d'affaires validés feront l'objet d'appui dans le cadre des activités de cette sous-composante à travers le mécanisme de subvention à coût partagé.

177. **La subvention à coût partagé** est un mécanisme de subvention ayant pour logique de base, la prise en charge par une subvention, d'une partie du coût d'un plan d'affaires bancable présenté par un porteur d'une MPER et approuvé par un comité de sélection, l'autre partie étant financée par le porteur du projet d'entreprise. Le PRODER mettra en œuvre un mécanisme de subvention à coût partagé pour renforcer la résilience des porteurs de MPER à la fragilité relative au financement des activités rurales. Le mécanisme de subvention à coût partagé sera géré par un établissement de microfinance sélectionnée par consultation restreinte parmi celles qui sont partenaires du PAIFAR B. Ledit mécanisme comprendra deux guichets : Guichet I dédié aux entreprises individuelles et collectives en création et Guichet II, dédiée aux entreprises individuelles ou collectives déjà établies. Il ciblera les MPER de production, de transformation de produits, de collecte primaire, de commercialisation et de services utiles au développement des activités et des métiers de filières / chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ciblées dont la rentabilité est avérée. Les plans d'affaires qui seront élaborés indiqueront le niveau de cette rentabilité.

178. Une allocation maximale de 1.000 USD a été arrêtée par porteur de projet d'entreprises pour servir d'hypothèse de calcul de l'enveloppe totale de la subvention. Cette allocation ne prend pas en compte la contribution du/des promoteurs à leurs plans d'affaires. Le montant de l'allocation se justifie par (i) le coût moyen des modèles financiers identifiés estimé entre 300 et 5000 USD ; (ii) son attribution en fin de parcours d'incubation, d'accélération ou d'intensification d'une durée de 2 à 12 mois limitera l'appétit de l'élite capture ; (iii) la somme de l'apport individuel au capital d'une entreprise collective (par exemple unité de traitement et conditionnement de miel, un décortiqueuse de paddy, unité de collecte transformation des légumes, unité de transport rural de proximité) aidera à constituer un montant pouvant permettre d'acquérir des équipements et le fonds de roulement requis pour ce type d'entreprises ; (iv) l'opportunité qu'offre le PRODER à chaque porteur de projet d'entreprise de choisir de conduire l'activité à titre individuel ou de participer à une entreprise collective. Dans le cas d'une entreprise collective dont la création ou la consolidation nécessitera par exemple 20.000 USD, le PRODER aidera à regrouper 20 personnes autour du projet et apporteront chacune sa part de 1.000 USD. Autrement dit, une entreprise collective, souhaitant investir 20.000 USD, devra faire participer 20 personnes à son capital.

179. Le PRODER appuiera les porteurs d'initiative de MPMR sur la base de leurs plans d'affaires à accéder au financement de leurs investissements à travers un mécanisme de financement à coûts partagés. Le projet accordera des subventions couvrant au maximum 90% des coûts selon le plan d'affaires. Le Fonds sera objet d'un guichet spécifique dans une institution de microfinance gestionnaire qui sera sélectionnée sur la base de critères de performance. Un manuel de gestion de fonds de subvention à coût partagé précisera les modalités de fonctionnement de ce fonds. C'est ce fonds qui supportera la mise en œuvre des activités décrites dans cette sous-composante. L'établissement de microfinance qui assurera la gestion devra également assurer plus tard sur ses propres ressources l'accès au crédit et à d'autres services financiers dont les porteurs de MPER ont besoin pour réaliser leurs objectifs ; ainsi, le PRODER contribuera à accroître l'offre de financement aux MPER rurales au Burundi et en particulier dans la zone d'intervention du programme.

180. **Squelette du manuel de gestion du mécanisme de subvention à coût partagé.**

Par ce mécanisme de subvention à coût partagé, le PRODER voudrait permettre à des porteurs de projet d'entreprises ayant réalisé le parcours d'incubation ou celui d'accélération (sous-composante 1.1), de bénéficier individuellement ou collectivement d'un appui du programme pour la création (parcours d'incubation) ou la consolidation (parcours d'accélération) et le développement de leurs entreprises (sous-composante 1.2) dans les domaines de production agro-sylvo-pastorale et

halieutique, la transformation et /ou la commercialisation de ces produits, la production, la fourniture, la réparation, l'entretien des biens et services de qualité dont les producteurs, les transformateurs et les commerçants des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ont spécifiquement besoin pour réaliser leurs objectifs.

L'approche adoptée privilégie une concentration des appuis non financiers et financiers sur des actions susceptibles de créer un effet d'entraînement et des interrelations dans un même milieu (bassin ou sous bassin de concentration), plutôt que la réponse à des demandes isolées dans différentes zones. Les actions sont essentiellement entreprises sur la base de ce qui existe et fonctionne déjà dans le milieu (même avec une faible ampleur). Elles sont flexibles, composent avec la situation actuelle (projets FIDA passés et en cours), et utilisent au maximum les acquis disponibles (expériences capitalisées). Au besoin, la demande de certaines actions sera suscitée par le programme pour compléter et / ou renforcer, amplifier, accélérer l'effet d'entraînement. Les activités sont conduites en déléguant aux promoteurs individuellement ou collectivement (coopératives), la responsabilité de la formulation et de l'exécution des actions. Cette approche se base sur le principe selon lequel les promoteurs sont en mesure, avec les appuis appropriés, d'identifier globalement leur situation socio-économique et leurs problèmes puis de proposer des solutions par ordre de priorité. Le processus de préparation, de sélection et de mise en œuvre des initiatives des acteurs, doit respecter la démarche décrite dans le présent document qui constitue une annexe au manuel d'exécution du Programme (PIM).

Pour accompagner le processus de maturation des idées de projets d'entreprises, de création / consolidation et de développement des entreprises ciblées, le PRODER s'appuiera principalement sur des Conseillers en Entreprise (CE) et les Institutions Financières (IMF) sélectionnées parmi celles qui sont partenaires des projets FIDA passés ou en cours (PAIFAR-B). Le PRODER privilégie ainsi le principe de séparation des fonctions de coordination (UCP), d'appui technique (CE) et d'appuis financiers (IF). Les CE et les IMF font partie du dispositif de préparation et de mise en œuvre des MPER.

Conseillers en Entreprises (CE). Le principe de base de la gestion des MPER est que le promoteur assure la maîtrise d'ouvrage de son MPER. Le Programme l'accompagne dans son parcours depuis l'identification des idées de projet d'entreprises jusqu'à la signature de convention de suivi-accompagnement après la mise en place du don de contrepartie à travers la mise à sa disposition des conseillers d'entreprises (CE). Ces derniers serviront d'intermédiaire entre le Programme et les porteurs de MPER potentiels ou financés. Le recrutement de ces prestataires spécialisés sera fait sur la base d'un appel à concurrence (comparaison de curriculum vitae et entretien). Leur mandat sera spécifié dans les contrats de prestation de service qu'ils signeront avec l'UCP. Les principaux éléments de ce mandat peuvent être de réaliser notamment :

- de réaliser le diagnostic, d'établir la situation de référence et de proposer un plan de développement de la MPER portant sur les principales fonctions d'une entreprise (approvisionnement, production/transformation/conservation, commercialisation et les activités transversales (formation technique, gestion simplifiée, accès au financement,...) ;
- d'élaborer/contrôler de qualité des documents à produire par les promoteurs (formulation de MPER, requêtes, demandes, etc. pour les promoteurs de MPER ;
- de conception et de montage/contrôle qualité des dossiers de demande de financement (accès au fonds de promotion des filières et/ou au fonds de garantie);
- de programmer et réaliser les activités d'appui-conseil et de renforcement des capacités des promoteurs des MPER prévues dans le plan de développement /le plan d'affaires ;
- de réaliser le suivi technique régulier des activités à toutes les étapes du processus et du parcours afin de favoriser leur renforcement par le biais de formation additionnelle, d'une assistance en matière d'adoption de bonnes pratiques de production et d'hygiène, de gestion, de commercialisation, de développement et d'organisation de la production etc. ;

- d'appuyer le promoteur dans la commercialisation en travaillant en étroite collaboration avec les promoteurs individuels ou collectives pour l'identification de débouchés en privilégiant le développement des partenariats productives ou commerciaux ;
- d'appuyer la contractualisation au niveau local ;
- de concevoir et de monter les dossiers de demande de financement des MPER ;
- d'appuyer la formalisation des MPER et de suivre sa mise en œuvre ;
- d'appuyer les promoteurs des MPER à l'adoption d'un plan d'épargne ;
- d'assister les promoteurs pour leur mobilisation et leur participation aux activités de développement/structuration de la filière et des bassins de production / transformation ;
- de renforcer la compréhension des textes légaux et réglementaires relatifs à l'entrepreneuriat rural, des jeunes, au genre, à la nutrition, à l'environnement, etc. ;
- d'assister les promoteurs des MPER à tenir régulièrement la comptabilité au moins simplifiée ;
- de collecter régulièrement les informations sur les MPER, les dynamiques bassins, les dynamiques filières, les dynamiques entrepreneuriales, les prix et les marchés de principaux biens et services utilisés par les promoteurs des MPER suivies et accompagnées ;
- d'évaluer les performances des MPER pour repérer les MPER embryonnaires, les Emergentes et les MPER autonomes suivant les critères présentés dans le PIM ;
- toute autre tâche qui lui sera confiée par son responsable d'antenne dans le cadre de l'exécution de sa mission.

Le CE fera recours, chaque fois que besoin, à d'autres prestataires de services y compris ceux participants aux groupes thématiques ou aux plateformes nationale et régionales de services à l'entreprises avec l'approbation de l'unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP) et les unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR).

Financement des MPER. Il sera assuré à travers le don de contrepartie ou subventions à coûts partagés (matching grant) sur la base des montages financiers qui associent la contribution du Programme à celle des bénéficiaires sur fonds propre ou en contractant un crédit auprès d'une IF. Le montant de la subvention partielle variera selon le type d'activités à financer, le montant du plan d'affaires et le type de parcours suivis par lesdits promoteurs de MPER, toutefois, le montant de la subvention sera plafonné à 1000 USD par porteur de projet d'entreprise. Le plan d'affaires devra être bancable et approuvé à travers les mécanismes d'approbation à mettre en place dans le cadre du programme.

Institutions financières (IF). Les porteurs de projets d'entreprises ne pouvant assurer totalement ou partiellement leur apport financier, pourront s'adresser aux institutions financières (Banques ou IMF) qui ont travaillé avec lesquels les projets FIDA passés ou en cours. Ces IF qui seront sélectionnées sur une base compétitive seront amenées à signer des accords de gestion des comptes dédiés ou des protocoles tripartites (PRODER, IF et Promoteurs des MPER ou leurs organisations). Le promoteur sera tenu de choisir l'IF, qui doit abriter son compte dédié, parmi celles avec lesquelles le programme aura signé un accord de gestion de comptes dédiés ou un protocole tripartite. Les critères déterminants à privilégier dans le choix des IF sont entre autres : i) existence légale au regard des textes en vigueur ; ii) présence effective de représentations de cette IF dans les provinces couvertes par le PRODER ; (iii) travail avec les promoteurs d'entreprises dans le cadre des projets FIDA.

Protocole tripartite. Concernant le protocole d'accord tripartite, il sera signé, le cas échéant, par le Directeur Général de l'IF concernée ou son représentant par délégation, le Coordonnateur National du PRODER ou le Responsable de l'UFCR concernée par délégation, et le promoteur.

Les éléments de base de ce protocole d'accord seront définis de commun accord et devraient inclure entre autres :

- la participation d'un représentant de l'IF aux sessions d'approbation des plans d'affaires des promoteurs susceptibles d'entrer dans le portefeuille de son institution
- L'ouverture par le Promoteur d'un compte dédié uniquement aux opérations de financement de la MPER ;
- L'objet de l'accord ;
- Les modalités de gestion du compte (contribution du promoteur, versement de la contribution du PRODER, retrait des fonds du compte, suivi du compte par l'IF);
- Les modalités de rappel par le Programme des fonds non utilisés.

Critères d'éligibilité des promoteurs. Les candidats devront remplir les critères suivants : critères généraux d'éligibilité suivants :

- Etre domicilié dans la province d'implantation du projet d'entreprise et au-delà dans la zone d'intervention du PRODER ;
- Avoir réalisé personnellement toutes les étapes du parcours choisi (incubation ou accélération) 1^{er} critère pouvant décourager l'élite capture;
- être disposé à assurer personnellement la maîtrise d'ouvrage de la MPER 2^{ème} critère pouvant décourager l'élite capture ;
- accepter de signer avec le PRODER, une Convention de co-financement et une convention de suivi-accompagnement après la mise en place de financement; 3^{ème} critère pouvant décourager l'élite capture
- s'engager à ouvrir un compte dans une Institution Financière (IMF ou Banque commerciale) et y déposer sa contribution telle que définie dans la Convention de co-financement ;
- Etre capable de mobiliser l'apport personnel fixé pour la catégorie de MPER dans laquelle s'inscrit sa demande, à partir de ses fonds propres, d'emprunts auprès d'IF, ou d'autres sources (partenaires associés à la MPER, réseau familial ou d'amis).
- accepter les procédures administratives, financières, de passation des marchés qui régissent le don de contrepartie ; 4^{ème} critère pouvant décourager l'élite capture
- accepter de faire les retraits des sommes déposées suivant l'état d'exécution du plan d'affaires, les procédures de passation des marchés, la mise en œuvre de la convention de suivi-accompagnement après la mise en place du financement ; 5^{ème} critère pouvant décourager l'élite capture
- accepter de tenir à jour des outils de gestion au moins de comptabilité simplifiée ;
- accepter de recevoir les missions du programme et de donner des informations dans le cadre du suivi/supervision/évaluation de la MPER.

Les promoteurs des MPER déjà établies devront en plus satisfaire à d'autres critères suivants :

- avoir existé de manière active pendant au moins une année et être dynamique ;
- avoir une reconnaissance juridique ou accepter d'entreprendre les démarches pour être reconnu ;
- accepter de mettre en place un organe de gestion de la MPER qui inclut les groupes vulnérables et être disponible à recevoir des formations et / ou l'assistance pour la gestion, la structuration, etc.

Parmi les promoteurs ayant satisfait aux critères d'éligibilité ci-dessus, une priorité sera accordée aux femmes, filles, jeunes femmes, les jeunes hommes, personnes vivant avec handicap, personnes déplacées internes, peuples autochtones (Batwa) ainsi qu'à ceux qui proposeront des innovations sur ces aspects.

Mécanisme de subvention à coût partagé. Il comprend deux guichets : guichet I dédié aux entreprises individuelles et collectives en création et Guichet II, dédiée aux entreprises individuelles ou collectives déjà établies

Guichet	Dépenses éligibles⁴⁰	Subvention (%)	Conditions spéciales
<i>Entreprises individuelles ou collectives à créer par des porteurs incubés</i>	Investissements physiques, appui technique, dépenses initiales de fonds de roulement liées aux intrants améliorés	90%	Apport personnel en nature ne doit pas excéder 25%
<i>Entreprises individuelles ou collectives à consolider par des porteurs en Accélération</i>	Investissements physiques, appui technique, dépenses initiales de fonds de roulement (intrants améliorés), assistance technique et fourniture de services liées aux activités novatrices.	75%	Nécessité du recours totalement ou partiellement au crédit des IMF.

Menu d'activités à financer selon le guichet

N°	Guichet	Kits
1	MPER individuelle ou collectives portée par des primo entrepreneurs (parcours d'incubation)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la maturation de leur idée de projet, • Formations, • Financement à la création d'entreprises (acquisition d'équipement, construction d'infrastructures et leur mise aux normes, formation à l'utilisation et entretien des infrastructures et équipements acquis) • certification bio de l'exploitation, etc.) • Structuration • Professionnalisation • Facilitation de l'accès au crédit • Facilitation de l'insertion dans un modèle d'affaires pour réaliser ses objectifs de vente • Facilitation de l'insertion dans un modèle d'affaires pour accéder à des prix intéressants aux biens et services de qualité dont il a besoin pour réaliser ses objectifs • Suivi-accompagnement et coaching soutenu dans le temps
2	MPER individuelles ou collectives déjà établies (parcours d'accélération)	<ul style="list-style-type: none"> • Formations complémentaires, • Etudes ou prospection de marchés, • Renforcement du plateau technique (équipement, mise aux normes de l'atelier de transformation de produits, certification bio de l'exploitation, mise aux normes des infrastructures, etc.), • Structuration • Professionnalisation • Facilitation de l'accès au crédit • Facilitation de l'accès aux marchés • Suivi-accompagnement-coaching différencié • Facilitation de l'inclusion des petits exploitants dans son modèle d'affaires pour réaliser ses objectifs de vente

⁴⁰ Ces dépenses sont les dépenses 'additionnelles' nécessaires à la réalisation du sous-projet. Les dépenses déjà consenties éventuellement par le promoteur pour son sous-projet ne sont pas prises en considération.

		<ul style="list-style-type: none">• Facilitation de l'inclusion des petits exploitants pour placer l'excédent des intrants acquis• Facilitation de l'inclusion des petits exploitants pour minimiser les risques de vol, de dégradation des productions, etc.• Facilitation de l'inclusion des petits exploitants dans son modèle d'affaires pour améliorer le taux d'utilisation des infrastructures / équipements acquis
--	--	--

181. **L'intensification des cultures** sera organisée dans les marais aménagés et sur les collines. Elle ciblera les filières principales (riz, maïs, haricot, banane) et secondaires (pomme de terre, patate douce à chaire orange, fruits et légumes). La mise en œuvre de cette activité capitalisera l'expérience du PRODEFI tout en introduisant des innovations visant à renforcer la résilience des ménages au changement climatique (variété précoces, variétés résistantes aux fortes intempéries ou à la sécheresse, variétés résistantes aux maladies, utilisation des cordes des plantes comme tuteurs pour réduire le phénomène de déboisement, reboisement et promotion de l'agroforesteries en ajoutant les plants fruitiers, petite irrigation, etc.) et à améliorer la nutrition (cultures maraichères, champignons, patate douce à chaire orange, variétés bio-fortifiées, etc.). Elle devra tenir compte des pratiques existantes (rotation des cultures, cultures en bandes alternées) et de l'exploitation rentable des terres dans un contexte de pression foncière, de surexploitation et réduction drastique des terres cultivables liées à la croissance démographique.

182. **Élevage** : La mise en œuvre des entreprises d'élevage capitalisera l'approche de la chaîne de solidarité communautaire animale (CSCA) développée par les projets financés par le FIDA. La CSCA pourra concerner les entreprises bovin-laitier, taurillon d'embouche, porcs de capitalisation, porcs naisseurs et volailles. Chaque bénéficiaire sera identifié comme entrepreneur agricole pouvant offrir des opportunités d'emploi à ses voisins et rembourser une partie du kit octroyé par le projet. La distribution des caprins sera réalisée à travers des entreprises rurales associatives composées d'au moins 30 ménages dont la rétrocession des animaux sera réalisée entre les membres de chaque association en suivant l'approche du PIPARV-B et celles des projets appuyés par la Banque Mondiale⁴¹. Il sera de même pour les microentreprises économiquement rentables (MER) de pisciculture associée, apiculture et champignon.

183. Pour soutenir les productions animales, (i) le suivi vétérinaire de proximité sera renforcé par la mise en place des Agents Communautaires en Santé Animales (ACSA) jeune opérant sous forme privée en vendant leur services et produits vétérinaires au niveau de chaque colline cible du projet, (ii) l'alimentation animale sera améliorée par la mise en place des entreprises de production d'aliment et du fourrage pour le bétail, des alevins pour le poisson et des poussins pour les volailles, (iii) l'amélioration génétique sera assurée par l'appui à la mise en place des entreprises de production des alevins, des poussins et des porcelets de qualités.

184. En plus du développement de la filière laitière actuellement appuyée par les autres projets du FIDA, le projet appuiera la mise en place et en fonction d'un abattoir moderne et des unités de transformation de la viande et des peaux.

185. L'accès aux marchés des produits agricoles sera assuré par des entreprises rurales individuelles ou collectives impliquées dans la collecte, la transformation et la commercialisation de ces produits.

Cohérence aux politiques nationales

186. La mise en œuvre des entreprises rurales agricoles va contribuer aux objectifs du millénaire pour le développement "ODD" en général et en particulier aux deux premiers ODD visant à éliminer

⁴¹ Le choix de cette approche est justifié par le problème de remboursement généralisés lors de la mise en œuvre de la chaîne de solidarité communautaire caprines dans les projets appuyés par le FIDA.

la pauvreté et la faim. Elle devra tenir compte du genre pour contribuer à l'égalité de sexe promue par le cinquième ODD.

187. La promotion des entreprises agricole s'inscrit dans les priorités nationales en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté définies par le 2^{ème} axe stratégique du CSLP II du Burundi, le Programme d'Appui Prioritaire(PAP), la Stratégie Agricole Nationale (SAN 2017-2027) ainsi que le Plan National de Développement du Burundi (PND 2018 - 2027). Leur exécution pourra contribuer aux objectifs du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018 -2027) ; du Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et d'Élevage (DOPEAE) ; du Document d'Orientation Stratégique du secteur de l'élevage (DOS), du Plan d'Action pour la gestion des ressources zootecniques au Burundi (PAN-RZG) ainsi que des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) des communes cibles du PRODER.

188. Le volet s'inscrit totalement aux objectifs du Plan National de l'Emploie (PNE) et du Plan Stratégique de l'Emploie (PSE) qui visent à (i) promouvoir la création d'emplois et la réduction du chômage et (ii) assurer l'autonomie financière de la population et des jeunes (diplômés et non diplômés) en particulier qui sont à majorité sans emplois

189. Les interventions du PRODER, ses approches et sa zone d'action vont tenir compte des acquis des autres projets appuyés par le FIDA pour assurer la complémentarité et leur consolidation afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du COSOP⁴².

Description succincte des mécanismes de mise en œuvre.

190. La mise en œuvre du volet « entreprises agricoles » devra suivre l'approche globale de la première composante incluant les étapes de (i) sensibilisation de la population en général et des jeunes en particulier visant au partage et à la validation d'idées des projets figurant dans le Document de conception, (ii) renforcement des capacités des jeunes visant à leur permettre d'acquérir l'autonomie dans l'élaboration et la soumission des projets et les plans d'affaires bancables ; (iii) accompagnement des jeunes pour l'élaboration des projets ; (iv) sélection et approbation des idées de projets, (iv) formations techniques préparatoires pour la mise en œuvre des entreprises agricoles sélectionnées ; (v) financement des entreprises agricoles sélectionnées, (vi) exécution, suivi et encadrement des entreprises agricoles. Ces activités seront assurées par un prestataire de service privé sous la supervision des services décentralisés du MINEAGRIE qui assureront le système de suivi et évaluation du PRODER sur terrain en capitalisant l'approche du SEAD actuellement utilisé par le PNSADR-IM.

191. Les entreprises agricoles seront collectives ou individuelles suivant qu'elles seront installées sur des terres mises en commun de façon volontaire et domaniales ou sur des exploitations familiales privées. Les activités de ce volet seront axées à l'intensification des cultures vivrières, l'élevage, la pisciculture, l'apiculture ainsi que la culture du champignon. Leur mise en œuvre ciblera dans un premier temps les zones de concentration des projets appuyés par le FIDA pour consolider et renforcer les effets et l'impact de ces projets avant de s'étendre dans la nouvelle zone pour adopter l'approche colline à l'instar du PIPARV-B.

192. Les **entreprises agricoles collectives** qui seront organisées sur des terres domaniales et sur des centres agro-pastorales constitueront une opportunité des jeunes sans terre de pouvoir intégrer le maillot de production. En plus d'assurer leur production, ces entreprises pourront servir comme centres d'apprentissage et de dissémination des pratiques agricoles et des semences améliorées aux agriculteurs de la zone cible du PRODER. Les entreprises collectives pourront également naître de la volonté des agriculteurs qui vont décider d'harmoniser leur système de production en adoptant les mêmes techniques culturales, les mêmes cultures et semences, les mêmes intrants (engrais et produits phytosanitaires) et un encadrement commun sur des propriétés voisines leur appartenant. De telles approches ont l'avantage d'enregistrer une production agricole importante nécessitant des stratégies concertées de gestion et de valorisation de la récolte. En cas de monoculture, ce système de production est cependant exposé aux risques de maladies et ravageurs qui peuvent occasionner

⁴² COSOP: Country Strategic Opportunity Program.

de pertes énormes et fragiliser les agriculteurs. A cet effet, le PRODER devra appuyer la mise en place des entreprises collectives vendant les intrants agricoles y compris les produits phytosanitaires des filières cibles. Il devra prévoir les stratégies de lutte prophylactique et curative contre les maladies phytosanitaires et animales.

193. Dans la mesure du possible, le projet et les bénéficiaires devront tenir compte des cultures en bandes alternées (par exemple maïs et haricot en saison A) et des rotations raisonnées qui donnent l'avantage sur la gestion rationnelle de la terre, la résilience aux maladies et au changement climatique. Les différentes études socioéconomiques faites sur le PAPAB⁴³ ont montré une faible adoption de cultures pures en lignes par les bénéficiaires de l'approche PIP⁴⁴ et de l'approche GIS⁴⁵ et une volonté manifeste d'adopter **les techniques culturales en bandes alternées surtout sur les propriétés individuelles** qui sont de petite taille. Une telle diversité permet également de garantir l'équilibre nutritionnel des petits agriculteurs sans devoir recourir au marché.

194. Les entreprises collectives concerneront particulièrement la multiplication des semences, la production des plants à travers les pépinières mixtes, les étangs piscicoles, les unités d'engraissements installées sur les centres agropastoraux, les centres naisseurs pour les porcins et l'apiculture installés dans les boisements domaniaux.

195. La mise en œuvre de ces entreprises nécessitera un inventaire préalable des terres domaniales dans la zone du PRODER, une sélection et structuration des jeunes qui seront bénéficiaires, une élaboration des plans d'affaires de ces entreprises incluant la nature des cultures et autres activités à réaliser sur base des potentialités de production et de marché. Pour être éligibles, ces entreprises devront montrer clairement la part de chaque membre dans la production, dans la gestion et le partage de la récolte. A titre indicatif, une entreprise agricole collective devra avoir au moins deux hectares de superficie réservée à l'activité figurant dans leur plan d'affaire à l'exception des pépinières. Elle devra en outre protéger la parcelle contre l'érosion pluviale et en assurer la fertilisation pour garantir une bonne productivité agricole. Ces entreprises devront également avoir un papier certifiant le droit et les délais d'exploitation par les bénéficiaires délivrés par l'autorité communale.

196. Noter que les jeunes pourront également intégrer les différents maillots de chaîne de valeur de façons individuelles ou collectives sur les maillots de collecte, transformation et commercialisation des produits agricoles. Ils pourront également offrir des services comme prestataires à tous les maillons (ACSA, techniciens agricoles et vétérinaires, techniciens de maintenance des équipements, etc.)

197. Concernant les entreprises agricoles individuelles, les critères de sélection des projets seront développés dans les paragraphes montrant les coûts des kits qui les composent ainsi que la contribution des bénéficiaires.

VOLET : DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'INTENSIFICATION AGRICOLE

198. Le volet sera axé sur : (i) la mise en place des entreprises agricoles collectives d'intensification de la production agricole dans les centres de rayonnement sur des terrains domaniaux rétrocédés par l'Etat, (ii) la mise en place des entreprises agricoles collectives de production de plants améliorés et résilients aux changements climatiques dans les pépinières communautaires installées dans les centres de rayonnement sur des terrains domaniaux rétrocédés par l'Etat, (iii) les entreprises individuelles mises en place sur des exploitations agricoles familiales sur collines ou dans les marais, qui par le fait de mettre en commun leurs parcelles peuvent devenir des entreprises collectives, (iv) les entreprises individuelles de production de fruits.

199. *Ces entreprises présentent des avantages aussi bien, agronomiques, financiers que sociaux notamment la mise en commun des parcelles qui permet la synchronisation des opérations culturales*

⁴³ Projet d'Appui à la Productivité Agricole qui a été financé par la Coopération Hollandaise

⁴⁴ PIP : Plan Intégré paysan

⁴⁵ GIS : gestion intégrée des sols

depuis le labour jusqu'à la récolte et le conditionnement, ce qui permet le respect du calendrier cultural, la réduction de la concurrence déloyale, la maîtrise des prix, le montage des synergies, le montage des achats et ventes groupés, la maîtrise de la traçabilité de la production et le contrôle de la qualité, forte capacité de négociation, facilité de mise en place des plateformes et des interprofessions, meilleur accès aux crédits, l'établissement de partenariats gagnant-gagnant, meilleure réinsertion et cohésion sociales grâce aux revenus.

Entreprise agricole collective cultures vivrières

200. **Contexte** : L'évaluation finale du PRODEFI I (Rapport d'achèvement) a montré que les cultures ciblées par la nouvelle intervention ont affiché des rendements très élevés tant au niveau des collines, des marais aménagés/réhabilités qu'au niveau des périmètres irrigués :

Au niveau des collines

Types de cultures	Rendements (T/ha) avant-projet	Evolution des rendements avec projet (T/ha)										
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)
Maïs composite	0,745	0	0	0,921	1,23	2,5	2,7	2,5	2,8	2,5	2,4	2,5
Maïs hybride	0	0	0	0	0	5	5	5,2	5	5,4	5,9	6
Haricot Nain	0,679	0	0	0,875	1,5	2	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3
Haricot volubile	0,97	0	0	1,5	2,0	2,2	2,8	3,2	3,5	3,4	3,5	3,5
Banane	3,88	0	0	4,23	4,56	5,2	6,5	6,8	7,1	14	14,5	18
Pomme de terre	3,78	0	0	4,5	4,5	4,8	4,9	4,5	4,75	4,94	4,8	6
Soja	0,733	0	0	0,75	0,75	1	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3	1,5
Choux	9,3	0	0	9,7	12,7	15	15,6	14,5	15,4	15,8	15,4	15
Tomate	7,7	0	0	9,6	9,6	9,6	11,3	12	12,6	13,5	14,6	15,00
Oignons	11,7	0	0	11,7	11,7	11,7	12,5	12,47	13	14,2	17,3	18,9
Aubergine	2,5	0	0	5,2	5,2	10	11,3	12,2	12,6	12,8	13,6	14

Au niveau des marais

Types de cultures	Rendements (T/ha) avant-projet	Evolution des rendements avec projet (T/ha)										
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)
Riz	1,5	0	5,34	5,31	4,78	5,09	5,59	5,84	5,28	5,36	5,88	5,9
Maïs	0,745	0	0	0,921	1,23	1,5	5	5,2	5	5,4	5,9	6
Haricot	0,679	0	0	0,875	1,2	1,8	2	2,2	2,4	2,3	2,5	3
Pomme de terre	2,2	0	0	2,5	3	3,2	3,5	3,5	3,8	4	4,2	4,5
Choux	9,3	0	0	10,7	13,7	15,8	15,6	16,5	16,4	15,8	17	18
Tomate	7,7	0	0	7,7	9,6	9,6	12,3	12	12,6	13,5	14,6	16,00
Aubergine	6,2	0	0	6,2	6,8	7,4	7,0	7,2	7,6	9,2	9,6	10,5

Au niveau des périmètres irrigués des plaines.

Types de cultures	Rendements (T/ha) avant-projet	Evolution des rendements avec projet (T/ha)										
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)	(T/ha)
Riz	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	6	6,5	6,5	6,8	6,3	7,0	7,0
Maïs composite	0,745	0	0	1,5	1,7	1,5	1,8	2,0	2,5	2,5	2,5	3
Maïs hybride	0	0	0	0	0	0	5,4	5,8	6,2	6,8	7,0	7,0
Haricot Nain	0,679	0	0	0,875	1,5	2	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3
Haricot Volubile	0,978	0	0	1,5	2,0	2,3	2,5	3	3,5	3,5	3,5	3,5
Soja	0,733	0	0	1,0	1,2	1,2	1,6	1,5	1,45	1,5	1,7	1,7

Choux	5,7	0	0	5,7	5,7	5,7	6	6,5	7,4	8	8,1	8,15
Tomate	9,6	0	0	9,6	9,6	9,6	11,3	12	12,6	13,5	14,6	15,00
Oignons	11,7	0	0	11,7	11,7	11,7	12,5	12,47	13	14,2	17,3	18,9
Aubergine	5,2	0	0	5,2	5,2	5,2	6,3	7,2	7,6	8	9,6	10

Au niveau des champs écoles des producteurs

Types de cultures	Rendements (T/ha) avant-projet	Evolution des rendements avec projet (T/ha)										
		2010 (T/ha)	2011 (T/ha)	2012 (T/ha)	2013 (T/ha)	2014 (T/ha)	2015 (T/ha)	2016 (T/ha)	2017 (T/ha)	2018 (T/ha)	2019 (T/ha)	2020 (T/ha)
Riz en marais d'altitude	1,5	0	0	3	5	5,6	5,4	6	5,9	6	6	6
Riz dans les périmètres de plaine	4,2	0	0	0	0	0	0	6,5	6,8	7	7	7
Maïs composite	0,745	0	0	1,5	1,7	1,5	1,8	2,0	2,5	2,5	2,5	3
Maïs hybride	0	0	0	0	0	0	5,4	5,8	6,2	6,8	7,0	7,0
Haricot Nain	0,679	0	0	0,875	1,5	2	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3
Haricot Volubile	0,978	0	0	1,5	2,0	2,3	2,5	3	3,5	3,5	3,5	3,5
Banane	3,88	0	0	4,23	4,56	5,2	9,4	10,2	14	15	18,6	20
Pomme de terre	3,78	0	0	6,5	8,2	8,6	9,1	10,5	10,5	12	12,5	12
Soja	0,733	0	0	1,0	1,2	1,2	1,6	1,5	1,45	1,5	1,7	1,7
Choux	5,7	0	0	5,7	5,7	5,7	6	6,5	7,4	8	8,1	8,15
Tomate	9,6	0	0	9,6	9,6	9,6	11,3	12	12,6	13,5	14,6	15,00
Oignons	11,7	0	0	11,7	11,7	11,7	12,5	12,47	13	14,2	17,3	18,9
Aubergine	5,2	0	0	5,2	5,2	5,2	6,3	7,2	7,6	8	9,6	10

201. Cette situation a contribué à la réduction du taux d'insécurité alimentaire qui est passé de 85% et de 76.5% à mi-parcours ; et elle est tombée à 73% à l'achèvement, soit une réduction de « 12% » contre « 10% » attendue, la prévalence de la malnutrition infantile chronique qui est passée de 64,4% à 49,9% et la prévalence de la pauvreté qui est passée de 94,8% à 37.6%, soit une réduction de 57.2% contre une réduction attendue de 15%. Cette nouvelle intervention capitalisera l'expérience du PRODEFI I en utilisant les variétés plus performantes et résilientes aux changements climatiques dans le cadre des entreprises agricoles collectives et individuelles de production vivrières.

Description de l'activité :

202. Les entreprises agricoles collectives d'intensification de la production agricole seront installées dans les centres de rayonnement sur des terrains domaniaux rétrocédés par l'Etat. Ces entreprises sont (i) Entreprise agricole collectives « filière banane » qui seront installées dans 20 centres de rayonnement sur une superficie de 400 ha (20 ha par centre) ; (ii) Entreprise agricole collective « filière maïs » installées dans 20 centres de rayonnement sur une superficie de 400 ha (20 ha par centre) ;(iii) Entreprise agricole collective « filière haricot volubile » mises en place dans 10 centres de rayonnement sur une superficie de 200 ha (20 ha par centre) ; (iv) Entreprise agricole collectives « filière manioc » dans 10 centres de rayonnement sur une superficie de 200 ha (20 ha par centre) ; (v) Entreprise agricole collective « filière blé/orge » dans 20 centres de rayonnement sur une superficie de 200 ha (20 ha par centre) ; (vi) Entreprise agricole collectives « filière pomme de terre » dans 20 centres de rayonnement sur une superficie de 400 ha (20 ha par centre) ; (vii) Entreprise agricole collective « filière maraîchage » sur une superficie de 100 ha ; (viii) Entreprise agricole collective « graminées et légumineuses fourragères » et (ix) Entreprise agricole collective « plants agro-forestiers ». Chaque centre de rayonnement sera doté d'un dispositif d'irrigation pour permettre la production de contre saison et prévenir les aléas consécutifs au stress hydrique.

203. L'approvisionnement en semences de pré-base par les entreprises agricoles se fera auprès de l'ISABU à travers le système de précommande mis en place par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (haricot, blé/orge, pomme de terre, manioc, maïs composite etc.... Les semences de riz proviendront des variétés introduites par l'IRRI à haut potentiel de rendement, de résistance aux maladies et à cycle court. Les semences maraîchères et les semences de maïs hybride seront commandées auprès des maisons spécialisées pour la production ou la commercialisation. Les plants de bananiers seront commandés auprès du Laboratoire AGROBIOTEC, qui est le premier laboratoire privé de culture in vitro travaillant sur le bananier et qui présente aussi l'avantage d'avoir une longue collaboration avec les institutions de recherche agronomiques travaillant sur le bananier à commencer par l'ISABU et l'ITC (International Transit Centre – une banque mondiale des gènes du bananier), l'IITA et Bioversity.

204. Pour les entreprises agricoles de production vivrière, l'appui sera assuré pendant trois saisons agricoles successives (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, équipements agricoles) suivant l'approche de la chaîne de solidarité « semences et autres intrants » dont les modalités seront fixées dans la convention de financement. 950 Entreprises agricoles collectiv.es opérant chacune sur 2 ha seront créées et regrouperont au total 14.250 jeunes dont 50% sont des femmes (15 jeunes/Entreprise agricole de production vivrière).

205. **Facilitation de l'accès aux financements des entreprises agricoles créées.** Le programme appuiera le financement des plans d'affaires des entreprises agricoles des jeunes femmes et jeunes hommes retenus à l'issue du processus d'incubation. Le projet mettra en place des mécanismes de financement par la mise à la disposition des entreprises de jeunes d'un fonds de démarrage pour les investissements initiaux nécessaires dont certains facteurs de production, y compris des équipements de production et de valorisation des produits agro-alimentaires. Le programme capitalisera l'expérience du PRODEFI et du PAIFAR-B pour affiner ces mécanismes de financement. L'Etat mettra à la disposition des entreprises des terres domaniales sur lesquelles seront installées les entreprises agricoles. La gestion des financements pourra être confiée à un établissement de micro finance dans lequel les jeunes agri-entrepreneurs seront encouragés et ouvrir des comptes bancaires pour faciliter leur bancarisation et leur inclusion financière. La Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJ) récemment mise en place permettra aux jeunes dont les plans d'affaires ont été éligibles, d'accéder également aux crédits.

206. Le programme soutiendra les jeunes et femmes agri-entrepreneurs à améliorer leur accès aux marchés, à développer des partenariats ou des contrats commerciaux, et à mieux s'organiser et se structurer en réseau des jeunes agri-preneurs.

207. Conditions d'éligibilité : Catégorie : jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non-y compris des jeunes de niveau post -primaire, secondaire ou supérieur- et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales avec un accès limité à la terre et aux services financiers. L'entreprise doit disposer d'un terrain rétrocédé par l'Etat. L'entreprise doit présenter son plan d'affaire montrant également sa contribution en termes de de main d'œuvre pour les opérations culturelles exigées par la spéculation.

Tableau 1 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière riz » sur 1 ha : Coût et Profit

COMPTE D'EXPLOITATION POUR LE RIZ								
Désignation des besoins	Culture sous SRI				Culture traditionnel			
	Unités	Quantité	C.U (FBu)	C.T (FBu)	Unités	Quantité	C.U (FBu)	C.T (FBu)
A. Données Techniques								
1. Main d'œuvre pour installation, entretien et gardiennage des champs	HJ	400	2000	800 000	HJ	400	2000	800 000
S/T1				800 000				
2. Les intrants								
Semences de base (25 kg/ha)	Kg	25	1 600	40 000	Kg	40	1 200	48 000
DAP (70 kg/ha)	Kg	70	1 200	84 000	Kg	0	1 200	0
Urée (140 kg/ha)	Kg	140	1 100	154 000	Kg	50	1 100	55 000
KCl (50 kg/ha)	Kg	50	1 100	55 000	Kg	20	1 100	22 000
Kitazin (2 litre/ha)	Litre	2	20 000	40 000	Litre	1	20 000	20 000
Dursban (2 litre/ha)	Litre	2	20 000	40 000	Litre	1	20 000	20 000
Benlate (1 kg/ha)	Kg	1	25 000	25 000	Kg	0	25 000	0
S/T2				438 000	165 000			
3. Matériel agricole								
Cordes pour repiquage (2 rouleaux/ha)	Rouleau	2	5 000	10 000	Rouleau	0	5 000	0
Mètres ruban (1 pce/ha)	Pce	1	20 000	20 000	Pce	0	20 000	0
Pulvérisateurs (1pce/ha)	Pce	1	80 000	80 000	Pce	0	80 000	0
Ficelles fermer les sacs (2 rouleaux/ha)	Rouleau	2	3 000	6 000	0	2	3 000	6 000
Balances à suspendre (1 pce/ha)	Pce	1	20 000	20 000	Pce	0	20 000	0
Bâches (2 pces/ha)	Pce	2	30 000	60 000	Pce	0	30 000	0
S/T3				196 000	6 000			
B. Données économiques								
1. Valeur de la production	Tone	6	1 500 000	9 000 000	Tone	1	1 200 000	1 200 000
S/T4				9 000 000	1 200 000			
2. Dépenses liées à la productions								
3. Emballage production	Sac	60	1 000	60 000	Sac	10	1 000	10 000
4. MO récolte, séchage et conditionnement et triage	HJ	30	50 000	1 500 000	HJ	40	2 000	80 000
Transport	Bene	1	150 000	150 000	Bene	1	100 000	100 000
Certification	FF	FF	FF	300 000	0	-	-	-
S/T5				2 010 000				
PROFIT				6 640 000	949 000			

Tableau 2 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière Haricot volubile » sur 1 ha : Coût et Profit

COMPTÉ D'EXPLOITATION POUR LE HARICOT								
Désignation	Culture améliorée (volubile)				Culture non améliorée (volubile)			
	Unité	Qté total	Cout Unitaire	Cout total	Unité	Qté total	Cout Unitaire	Cout total
1. Main d'œuvre pour installation, entretien et gardiennage des champs	HJ	300	2 500	750 000	HJ	300	2 000	600 000
S/T1				750 000				600 000
2. Intrants								
Achat fumure organique	T	10	20 000	200 000	T	3	20 000	60 000
Transport du fumier (10 tonnes/Fuso)	Tours	1	500 000	500 000	Tours	1	250 000	250 000
Semences haricot pour emblaver 1 ha	Kg	60	1 500	90 000	Kg	100	1 500	150 000
DAP (100 kg par Ha)	Kg	100	1 708	170 800	Kg	25	2 000	50 000
KCL (50kg par ha)	Kg	50	1 624	81 200	Kg	25	2 000	50 000
Chaux	Kg	300	100	30 000				
Dursuban à raison 5l par ha	Litre	1	20 000	20 000	Litre	-	20 000	-
Dithane M45 à raison 5kg par ha	Kg	1	20 000	20 000	Kg	-	20 000	-
Benlate à raison de 5l par ha	Kg	1	25 000	25 000	Kg	-	25 000	-
Diméthoate à raison de 5l par ha	Kg	1	20 000	20 000	Kg	-	20 000	-
Mètre ruban (décamètre)	Pièces	5	20 000	100 000	Pièces	-	20 000	-
Cordes	Rouleau x	6	10 000	60 000	Rouleau x	-	10 000	-
Tuteurs (50.000 tu /ha)	Tuteurs	50 000	20	1 000 000	Tuteurs	10 000	20	200 000
S/T 2				2 317 000				760 000
B. Données économiques								
Valeur de la production	Tone	3,5	1 500 000	5 250 000	Tone	1	1 200 000	1 200 000
S/T3				5 250 000				1 200 000
Dépenses liées à la productions								
Emballage production	Sac	30	1 000	30 000	Sac	10	1 000	10 000
MO récolte, séchage et conditionnement	HJ	10	50 000	500 000	HJ	40	2 000	80 000
Transport	Bene	1	150 000	150 000	Bene	1	100 000	100 000
Certification	FF	FF	FF	400 000		0	-	-
S/T5				1 080 000				190 000
PROFIT		4 147 000		1 103 000				(350 000)

Tableau 3 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière maïs » sur 1 ha : Coût et Profit

Désignation	Production de semences de base de maïs composite sur 1 ha				Production du maïs hybrides sur 1 ha			
	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1. Mise en place								
Préparation et mise place	Ha	1	400 000	400 000	Ha	1	400 000	400 000
Entretien cultural	Ha	1	120 000	120 000	Ha	1	120 000	120 000
Gardiennage	HJ	20	2 500	50 000	HJ	20	2 500	50 000
S/T1				570 000				570 000
2. Intrants								
Semences de maïs pour emblaver 1ha	Kg	50	1 500	75 000	Kg	25	6 000	150 000
Fumier de ferme bien décomposé dont 20 t par Ha	T	20	20 000	400 000	T	20	20 000	400 000
Chaux	kg	300	100	30 000				
Charges de transport du fumier à raison de 3 tonnes par bene et 4 tours par jour	Tours	2	200 000	400 000	Tours	2	200 000	400 000
DAP (150 kg par Ha)	Kg	150	1 000	150 000	Kg	150	1 000	150 000
Urée (50kg/ha)	Kg	50	1 000	50 000	Kg	50	1 000	50 000
KCL (50kg par ha)	Kg	50	1 000	50 000	Kg	50	1 000	50 000
Orthène	Kg	1	20 000	20 000	Kg	1	20 000	20 000
Décis	Litres	1	20 000	20 000	Litres	1	20 000	20 000
S/T2				1 195 000				1 240 000
3. Matériels agricole								
Cordes	Rouleaux	1	10 000	10 000	Rouleaux	1	10 000	10 000
Pulvérisateurs	Pièces	1	85 000	85 000	Pièces	1	85 000	85 000
Mètres ruban	Pièces	1	25 000	25 000	Pièces	1	25 000	25 000
Serpettes	Pièces	2	40 000	80 000	Pièces	2	40 000	80 000
S/T3				200 000				200 000
B. Données économiques								
Valeur de la production	Tone	3	1 500 000	4 500 000	Tone	6	1 000 000	6 000 000
S/T2				4 500 000				6 000 000
Dépenses liées à la productions								
Sacs	Pièces	25	1 000	25 000	Pièces	50	1 000	50 000
Bâches	Pièces	2	50 000	100 000	Pièces	4	50 000	200 000
MO récolte et l'enlèvement des grains sur l'épis	HJ	40	2 000	80 000	HJ	80	2 000	160 000
Transport	Bene	1	100 000	100 000	Bene	2	100 000	200 000
Conditionnement	HJ	30	2 000	60 000	HJ	60	2 000	120 000
Certification	FF	FF	FF	500 000		0	-	-
S/T3				865 000				730 000
PROFIT				1 670 000				3 260 000

Tableau 4 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière Pomme de terre » sur 1 ha : Coût et Profit

Désignation	SEMENCES DE POMME DE TERRE				POMME DE TERRE A MANGER			
	Unit é	Quantit é	Prix unitaire	Total	Unit é	Quantit é	Prix unitaire	Total
A. Données techniques								
Labour	H/J	350	3 000	1 050 000	H/J	250	3 000	750 000
Sarclage	Hj	10	3 000	30 000	Hj	10	3 000	30 000
Traitement	HJ	16	2 000	32 000	HJ	10	2 000	20 000
Semences	Kg	2000	1 500	3 000 000	Kg	2000	1 000	2 000 000
Emballage semences	Sac	20	1 500	30 000	Sac	20	1 500	30 000
Dithane	kg	15	20 000	300 000	kg	15	20 000	300 000
Ridomil	Kg	5	20 000	100 000	Kg	5	20 000	100 000
Diméthoate	Kg	3	20 000	60 000	Kg	3	20 000	60 000
Fumure organique	Tone	25	20 000	500 000	Tone	20	20 000	400 000
DAP	Kg	200	1 000	200 000	Kg	200	1 000	200 000
KCl	Kg	100	1 000	100 000	Kg	100	1 000	100 000
Urée	Kg	50	1 000	50 000	Kg	50	1 000	50 000
Chaux	Kg	1500	100	150 000	Kg	0	-	-
S/T1				5 602 000				4 040 000
B. Données économiques								
Valeur de la production	Tone	17	1 500 000	25 500 000	Tone	12	800 000	9 600 000
S/T2				25 500 000				12 000 000
Dépenses liées à la productions								
Emballage production	Sac	250	1 500	375 000	Sac	200	1 500	300 000
MO récolte	HJ	55	2 000	110 000	HJ	55	2 000	110 000
MO triage	HJ	100	2 000	200 000	HJ	50	2 000	100 000
Transport	Bene	1	600 000	600 000	Bene	1	600 000	600 000
Conditionnement	HJ	30	2 000	60 000	HJ	0	2 000	-
Certification	FF	FF	FF	600 000		0	-	-
S/T3				1 945 000				1 110 000
PROFIT				17 953 000				9 070 000

Tableau 5 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière Patate douce à chair orange » sur 1 ha : Coût et Profit

Désignation	Culture améliorée				Culture non améliorée			
	Unité	Quantité	PU	P total	Unité	Quantité	PU	P total
Main d'œuvre défrichage	HJ	50	2 000	100 000	HJ	50	2 000	100 000
Nettoyage/billonnage	HJ	50	2 000	100 000	HJ	50	2 000	100 000
Plantation	HJ	30	2 000	60 000	HJ	30	2 000	60 000
Sarclage/buttage	HJ	30	2 000	60 000	HJ	0	2 000	0
Application d'engrais	HJ	40	2 000	80 000	HJ	0	2 000	0
Gardiennage	HJ	50	2 000	100 000	HJ	0	2 000	0
S/T1				500 000				260 000
2. les intrants								
2.1. Engrais								
Fumier	Tonne	10	20 000	200 000	Tonne	0	20 000	0
Urée	Kg	200	1 000	200 000	Kg	0	2 000	0
DAP	Kg	100	1 000	100 000	Kg	0	2 000	0
KCl	Kg	100	1 000	100 000	Kg	0	2 000	0
S/T2				600 000				0
2,1. Produits phytosanitaires et autres matériels								
Dursban	Litre	10	15 000	150 000	Litre	0	15 000	0
Pulvérisations insecticides	HJ	20	2 000	40 000	HJ	0	2 000	0
Kit NCM ELISA	Kit	1	250 000	250 000	Kit	0	250 000	0
S/T3				440 000				0
B. Données économiques								
Valeur de la production tubercule	Tone	18	500 000	9 000 000	Tone	3	500 000	1 500 000
Valeur des boutures	Boutures	750 000	6	4 500 000	Boutures	250 000	6	1 500 000
S/T4				13 500 000				3 000 000
Dépenses liées à la productions								
Emballage production	Sac	180	1 000	180 000	Sac	30	1 000	30 000
MO récolte	HJ	60	2 000	120 000	HJ	40	2 000	80 000
Transport	Bene	1	600 000	600 000	Bene	1	150 000	150 000
S/T5				900 000				260 000
PROFIT				11 060 000				2 480 000

Tableau 6 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière Banane à cuire » sur 1 ha : Coût et Profit

	Unité	Culture traditionnelle		Culture améliorée avec pratiques modernes	
		Prix unit		Prix unit	
A. Données techniques					
Rendements regimes	Kg/ha		4 500		18 000
Données techniques					
Rejets	Nbre		1 500		1 334
Engrais (uree)	Kg/ha		0		85
Engrais (DAP)	Kg/ha		0		40
Engrais (KCl)	Kg/ha		0		133
Calcaire	Kg/ha		0		1 000
Fumure organique	KG/ha		0		40 020
Pesticides	FBur/ha		10 000		852 300
Outillage	FBur/ha		15 000		450 000
Travaux manuels	HJ/ha		200		182
Travaux attelés	AJ/ha		0		0
Emballage	Unité		0		0
B. Données économiques					
Valeur de la production	Fbur/kg	700	3 150 000	700	12 600 000
Coûts de la production					
Rejets	FBur/unite	1000	1 500 000	2 500	3 335 000
Engrais (urée)	FBur/kg	1137	0	1 624	138 040
Engrais (DAP)	FBur/kg	1196	0	1 708	68 320
Engrais (KCl)	FBur/kg	1137	0	1 624	215 992
Calcaire	FBur/kg	100	0	100	100 000
Fumure organique	FBur/tonne		0	30	1 200 600
Pesticides	FBur/ha		10 000	0	852 300
Outillage	FBur/ha		15 000	0	450 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	2000	400 000	3 000	546 000
Travaux attelés	Fbur/AJ	0	0	0	0
Emballage	Fbur/u	0	0	0	0
Taxe communale vente banane	Fbur/kg	0,1	315 000	0	1 260 000
Transport	Fbur/kg	0,15	472 500	0	1 890 000
Total couts	FBur/ha		2 712 500		10 056 252
C. Résultats (bénéfices)					
Bruts (sans main d'oeuv.)	FBur/ha		837 500		3 089 748
Nets (m. d'œuvre. 3000 Fbur/HJ)	FBur/ha		437 500		2 543 748
Valorisation main d'œuvre Fbur/HJ	Fbur/HJ		4 188		16 977

Tableau 7 : Modèle Entreprise Agricole Collective « Filière Blé/orge » sur 1 ha : Coût et Profit

Désignation des besoins	Culture améliorée				Culture traditionnel			
	Unités	Quantité	C.U (BIF)	C.T (BIF)	Unités	Quantité	C.U (BIF)	CBIF)
1.Main d'œuvre pour installation, entretien et gardiennage des champs	HJ	400	3000	1 200 000	HJ	400	2000	800 000
S/T1				1 200 000				800 000
2, les intrants								
Semences de base (40 kg/ha)	Kg	40	2 000	80 000	Kg	60	1 200	72 000
DAP (70 kg/ha)	Kg	70	1 200	84 000	Kg	0	1 200	0
Urée (140 kg/ha)	Kg	140	1 100	154 000	Kg	50	1 100	55 000
KCl (50 kg/ha)	Kg	50	1 100	55 000	Kg	20	1 100	22 000
Kitazin (2 litre/ha)	Litre	2	20 000	40 000	Litre	1	20 000	20 000
Dursban (2 litre/ha)	Litre	2	20 000	40 000	Litre	1	20 000	20 000
Benlate (1 kg/ha)	Kg	1	25 000	25 000	Kg	0	25 000	0
S/T2				478 000				189 000
3, Matériel agricole				0				0
Cordes pour repiquage (2 rouleaux/ha)	Rouleau	2	5 000	10 000	Rouleau	0	5 000	0
Mètres ruban (1 pce/ha)	Pce	1	20 000	20 000	Pce	0	20 000	0
Pulvérisateurs (1pce/ha)	Pce	1	80 000	80 000	Pce	0	80 000	0
Ficelles fermer les sacs (2 rouleaux/ha)	Rouleau	2	3 000	6 000	0	2	3 000	6 000
Balances à suspendre (1 pce/ha)	Pce	1	20 000	20 000	Pce	0	20 000	0
Bâches (2 pces/ha)	Pce	2	30 000	60 000	Pce	0	30 000	0
S/T3				196 000				6 000
B. Données économiques								
Valeur de la production	Tone	2,5	2 000 000	5 000 000	Tone	1	1 200 000	1 200 000
S/T4				5 000 000				1 200 000
Dépenses liées à la productions								
Emballage production	Sac	60	1 000	60 000	Sac	10	1 000	10 000
MO récolte, séchage et conditionnement et triage	HJ	30	50 000	1 500 000	HJ	40	2 000	80 000
Transport	Bene	1	150 000	150 000	Bene	1	100 000	100 000
Certification	FF	FF	FF	300 000		0	-	-
S/T5				2 010 000				190 000
PROFIT				1 116 000				949 0

Tableau 8 : Modèle d'Entreprise agricole collective « graminées et légumineuses fourragères ».

I.1. Cultures fourragères et légumineuses				
Activité	Unité	Quantité	CU (BIF)	CT (BIF)
1.1. Mettre en place de 1 ha de graminée fourragère : Brachiaria Mulato				
Préparation et mise place	Ha	1	500000	500 000
Entretien récolte et gardiennage	Ha	1	800000	800 000
Semences	Kg	20	150000	3 000 000
Kcl	Kg	100	2200	220 000
DAP	Kg	200	2200	440 000
Urée	Kg	200	2200	440 000
Fumier	T	20	20000	400 000
S/T1				5 800 000
Coût en USD				2 900
1.2. Mettre en place d'1 ha de champs de légumineuses fourragères : Mucuna pruriens				
Préparation et mise place	Ha	1	1500000	1 500 000
Entretien, gardiennage et récolte	Ha	1	1500000	1 500 000
Kcl	Kg	100	2200	220 000
DAP	Kg	200	2200	440 000
Urée	Kg	200	2200	440 000
Sacs vides	Pcs	50	1000	50 000
Balances	Pcs	5	30000	150 000
Cordes	Pcs	50	6000	300 000
Metre ruban	Pcs	3	20000	60 000
Pancarte	Pièces	1	80000	80 000
Pesticides	Kg	10	25000	250 000
Fumier	T	20	20000	400 000
S/T2				5 390 000
Coût en USD				2 695
1.3. Mettre en place des champs de légumineuses : Lablab				
Préparation et mise place	Ha	1	1500000	1 500 000
Entretien récolte et gardiennage	Ha	1	1500000	1 500 000
Semences	Kg	40	15000	600 000
DAP	Kg	100	2200	220 000
Urée	Kg	50	2200	110 000
Sacs vides	Pcs	50	1000	50 000
Visibilité (Pancartes)	Pièces	3	80000	240 000
Imperméables	Pcs	7	35000	245 000
Bottes	Paires	7	25000	175 000
Cordes	Pcs	50	6000	300 000
Pesticides	Kg	10	25000	250 000
Fumier	T	40	20000	800 000
S/T3				5 990 000
Coût en USD				2 995
Activité	Unité	Quantité	CU (BIF)	CT (BIF)
1.4. Mettre en place de 1 ha de graminée fourragère : Bana grass				
Préparation et mise place	Ha	1	500000	500 000
Entretien récolte et gardiennage	Ha	1	800000	800 000
Semences	Bouture	40000	10	400 000
Kcl	Kg	100	2200	220 000
DAP	Kg	200	2200	440 000

Urée	Kg	200	2200	440 000
Fumier	T	20	20000	400 000
S/T1				3 200 000
Coût en USD				1 600

Tableau 9 : Modèle d'Entreprise collective « maraîchage »

✚ Amarante :

Libellé	Unité	Prix unit	PT
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		25 000
Semences/	Kg/ha		0,5
Engrais (Urée)	Kg/ha		125
Engrais (DAP)	Kg/ha		25
KCl	Kg/ha		250
Fumure organique	Kg/ha		20 000
Pesticides	FBur/ha		30 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		240
B. Données économiques			
Vente de légumes	Fbur/kg	1 000	25 000 000
Coûts de la production			
Semences	FBur/kg	25 000	12 500
Engrais (Urée)	FBur/kg	1 624	203 000
Engrais (DAP)	FBur/kg	1 708	42 700
KCl	Fbu/Kg	1 624	406 000
Fumure organique	Fbu/Kg	24	480 000
Pesticides	FBur/ha		30 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	3 000	720 000
Total coûts de production	FBur/ha		2 219 200

✚ Poireaux

Libellé	Unité	Prix unit	Prix total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		30 000
Données techniques			
Semences/	Kg/ha		1,0
Engrais (Urée)	Kg/ha		120
Engrais (DAP)	Kg/ha		50
KCl	Kg/ha		140
Fumure organique	Kg/ha		20 000
Pesticides	FBur/ha		30 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		200
Emballage	Unité		100
B. Données économiques			
Vente de légumes	Fbur/Kg	1 800	54 000 000
Coûts de la production			
Semences	FBur/kg	250 000	250 000
Engrais (Urée)	FBur/kg	1 624	194 880
Engrais (DAP)	FBur/kg	1 708	85 400
KCl	Fbu/Kg	1 624	227 360
Fumure organique		24	480 000
Pesticides	FBur/ha		30 000

Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	3 000	600 000
Emballage	Fbur/kg	100	3 000 000
Transport	Fbur/sac	500	15 000 000
Total coûts	FBur/ha		20 192 640

 **Oignon rouge**

Libellé	Unité	Prix unit	Prix Total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		30 000
Semences/	Kg/ha		3,00
Engrais (Urée)	Kg/ha		100
Engrais (DAP)	Kg/ha		70
KCl	Kg/ha		120
Fumure organique	Kg/ha		0
Pesticides	FBur/ha		210 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		230
Emballage	Unité		100
Conditionnement/Stockage	HJ/ha		20
B. Données économiques			
Vente de légumes	FBur/kg	2 000	60 000 000
Coûts de la production			
Semences	FBur/kg	240 000	720 000
Engrais (Urée)	FBur/kg	1 624	162 400
Engrais (DAP)	FBur/kg	1 708	119 560
KCl	Fbu/Kg	1 624	194 880
Fumure organique		24	0
Pesticides	FBur/ha		210 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	3 000	690 000
Emballage	Fbur/u	1 500	150 000
Transport	Fbur/sac	1 000	100 000
Conditionnement/Stockage	HJ/ha	3 000	60 000
Total coûts	FBur/ha		2 731 840

 **Choux**

Libellé	Unité	Prix unit	Prix Total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		40 000
Données techniques			
Semences/	Kg/ha		1
Engrais (Urée)	Kg/ha		175
Engrais (DAP)	Kg/ha		200
KCl	Kg/ha		90
Fumure organique	Kg/ha		0
Pesticides	FBur/ha		90 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		120
B. Données économiques			
Vente de légumes	Fbur/ha	1 200	48 000 000

Coûts de la production			
Semences	FBur/kg	1 300 000	650 000
Engrais (Urée)	FBur/kg	1 624	284 200
Engrais (DAP)	FBur/kg	1 708	341 600
KCl	Fbu/Kg	1 624	146 160
Fumure organique		24	0
Pesticides	FBur/ha		90 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	3 000	360 000
Emballage	Fbur/u	1 500	0
			20 000
Transport	Fbur/sac	500	000
Total coûts	FBur/ha		22 196 960

✚ Carotte

Libellé	Unité	Prix unit	Prix Total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		40 000
Semences/	Kg/ha		0,040
Engrais (Urée)	Kg/ha		80
Engrais (DAP)	Kg/ha		120
KCl	Kg/ha		125
Fumure organique	Kg/ha		10 000
Pesticides	FBur/ha		90 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		120
Emballage	Kg		40 000
B. Données économiques			
Vente de légumes	Fbur/ha	1 500	60 000 000
Coûts de la production			
Semences	FBur/kg	120 000	4 800
Engrais (Urée)	FBur/kg	1 624	129 920
Engrais (DAP)	FBur/kg	1 708	204 960
KCl	Fbu/Kg	1 624	203 000
Fumure organique		24	240 000
Pesticides	FBur/ha		90 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	3 000	360 000
Emballage	Fbur/kg	100	4 000 000
			20 000
Transport	Fbur/sac	500	000
Total coûts	FBur/ha		25 557 680

✚ Aubergine africaine

Libellé	Unité	Prix unit	Prix Total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		20 000
Semences/	Kg/ha		0,05
Engrais (Urée)	Kg/ha		0,00
Engrais (DAP)/NPK	Kg/ha		100

KCl	Kg/ha		50
Fumure organique	Kg/ha		400
Pesticides	FBur/ha		90 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Emballage	FBur/sac		20
Travaux manuels	HJ/ha		250
B. Données économiques			
Vente de légumes	Fbur/ha	1 500	30 000 000
Coûts de la production			
Semences	FBur/kg	120 000	6 000
Engrais (Urée)	FBur/kg	1 624	0
Engrais (DAP)	FBur/kg	1 708	170 800
KCl	Fbu/Kg	1 624	81 200
Fumure organique		24	9 600
Pesticides	FBur/ha		90 000
Outillage	FBur/ha		325 000
Travaux manuels	Fbur/HJ	3 000	750 000
Emballage	Fbur/Kg	100	2 000 000
Transport	Fbur/sac	500	10 000
Total coûts	FBur/ha		3 442 600

✚ **Aubergine violette.**

Libellé	Unité	Prix unit	Prix Total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		40 000
Données techniques			
Semences/	Kg/ha		0,050
Engrais (Urée)	Kg/ha		180
Engrais (DAP)/NPK	Kg/ha		50
KCl	Kg/ha		180
Fumure organique	Kg/ha		400
Pesticides	BIF/ha		90 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		250
Emballage	Sac		40
B. Données économiques			
Vente de légumes	BIF/ha	1 500	60 000 000
Coûts de la production			
Semences	BIF/kg	120 000	6 000
Engrais (Urée)	BIF/kg	1 624	292 320
Engrais (DAP)	BIF/kg	1 708	85 400
KCl	BIF/kg	1 624	292 320
Fumure organique		24	9 600
Pesticides	BIF/ha		90 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	BIF/HJ	3 000	750 000
Emballage	BIF/u	1 500	60 000
Transport	BIF/sac	500	20 000
Total coûts	BIF/ha		1 930 640

✚ **Tomate**

Libellé	Unité	Prix unit (BIF)	Prix Total (BIF)
---------	-------	-----------------	------------------

A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		50 000
Données techniques			
Semences/	Kg/ha		0,250
Engrais (Urée)	Kg/ha		120
Engrais (DAP)/NPK	Kg/ha		40
KCl	Kg/ha		175
Fumure organique	Kg/ha		300
Pesticides	FBur/ha		210 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		300
Emballage	Panier		500
B. Données économiques			
Vente de légumes	BIF/ha	2 000	100 000 000
Coûts de la production			
Semences	BIF/kg	120 000	30 000
Engrais (Urée)	BIF/kg	1 624	194 880
Engrais (DAP)	BIF/kg	1 708	68 320
KCl	BIF/kg	1 624	284 200
Fumure organique		24	7 200
Pesticides	BIF/ha		210 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	BIF/HJ	3 000	900 000
Emballage	BIF/u	200	100 000
Transport	BIF/Panier	500	250 000
Total coûts	BIF/ha		2 369 600

✚ **Courgette**

Libellé	Unité	Prix unit	Prix Total
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		30 000
Semences/	Kg/ha		3,0
Engrais (Urée)	Kg/ha		75
Engrais (DAP)/NPK	Kg/ha		20
KCl	Kg/ha		100
Fumure organique	Kg/ha		150
Pesticides	BIF/ha		30 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		230
Transport	Kg		30 000
B. Données économiques			
Vente de légumes	BIF/ha	2 000	60 000 000
Coûts de la production			
Semences	BIF/kg	120 000	360 000
Engrais Urée)	BIF/kg	1 624	121 800
Engrais (DAP)	BIF/kg	1 708	34 160
KCl	BIF/kg	1 624	162 400
Fumure organique		24	3 600
Pesticides	BIF/ha		30 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	BIF/HJ	3 000	690 000
Transport	BIF/kg	200	6 000 000
Total coûts	BIF/ha		7 726 960

Pastèque

Libellé	Unité	Prix unit (BIF)	Prix Total (BIF)
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		11 000
Semences/	Kg/ha		1,0
Engrais (Urée)	Kg/ha		75
Engrais (DAP)/NPK	Kg/ha		20
KCl	Kg/ha		100
Fumure organique	Kg/ha		150
Pesticides	BIF/ha		30 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		120
Emballage	Unité		110
B. Données économiques			
Vente de fruits	BIF/ha	3 000	33 000 000
Coûts de la production			
Semences	BIF/kg	300 000	300 000
Engrais (Urée)	BIF/kg	1 624	121 800
Engrais (DAP)	BIF/kg	1 708	34 160
KCl	BIF/kg	1 624	162 400
Fumure organique		24	3 600
Pesticides	BIF/ha		30 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	BIF/HJ	3 000	360 000
Emballage	BIF/u	1 500	165 000
Transport	BIF/sac	1 000	110 000
Total coûts	BIF/ha		1 611 960

Poivron

Libellé	Unité	Prix unit (BIF)	Prix (BIF)
A. Données techniques			
Rendements	Kg/ha		11 000
Données techniques			
Semences/	Kg/ha		1
Engrais (Urée)	Kg/ha		75
Engrais (DAP)/NPK	Kg/ha		20
KCl	Kg/ha		100
Fumure organique	Kg/ha		150
Pesticides	BIF/ha		30 000
Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	HJ/ha		120
Emballage	Unité		110
B. Données économiques			
Vente de légumes	Fbur/ha	3 000	33 000 000
Coûts de la production			
Semences	BIF/kg	325 000	162 500
Engrais (Urée)	BIF/kg	1 624	121 800
Engrais (DAP)	BIF/kg	1 708	34 160
KCl	BIF/Kg	1 624	162 400
Fumure organique		24	3 600
Pesticides	BIF/ha		30 000

Outillage	BIF/ha		325 000
Travaux manuels	BIF/HJ	3 000	360 000
Emballage	BIF/u	1 500	165 000
Transport	BIF/sac	1 000	110 000
Total coûts	BIF/ha		1 474 460

Entreprise agricole collective production des plants fruitiers améliorés, agro-forestiers et résilients aux changements climatiques.

208. **Contexte** : L'importance que le Burundi accorde à l'agriculture et, plus particulièrement, au secteur horticole apparaît à travers les différents documents stratégiques indiquant le cadre politique, légal et institutionnel pour le développement de tous les secteurs de la vie nationale. Il y a lieu de citer (i) la Vision 2025 du Burundi, où l'horticulture trouve sa place dans l'accroissement et la diversification de l'économie du pays afin de relever le revenu par tête d'habitant, (ii) le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP II 2013 – 2015), qui réaffirme encore la volonté du Gouvernement de promouvoir les cultures horticoles qui font partie des filières rentables pouvant contribuer à la diversification des exportations du Burundi, (iii) la Stratégie Agricole Nationale (SAN 2008-2015), qui suggérait d'explorer et d'organiser les cultures horticoles en filières de rente ; (iv) le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA 2009-2015), qui souligne l'intérêt de promouvoir les cultures horticoles pour limiter la fuite des devises liées à l'importation car, selon les statistiques, le Burundi avait importé 34,7 tonnes de fruits et 211,7 tonnes de légumes en 2007 ; (v) le Plan national d'Investissement agricole (PNIA 2012-2017) qui propose que les fruits et légumes puissent faire partie de la restructuration des filières et l'Agro-business pour contribuer au développement du secteur agricole et, surtout, à la création d'emplois dans les activités de valorisation des sous-produits, notamment la transformation et la commercialisation.

209. Le PRODEFI a diffusé beaucoup de plants fruitiers surtout à travers les Exploitations Modèles Economiquement Rentables (EMER) et aux ménages sortis des FAN/FARN. Les plants fruitiers ont beaucoup contribué à l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages en situation de malnutrition et à l'amélioration des revenus des EMER. A l'instar des entreprises agricoles collectives des cultures vivrières, les entreprises collective de production de plants améliorés vont être installés sur les terres domaniales rétrocédées aux bénéficiaires par l'Etat. Par ailleurs, le PRODEFI à travers la convention avec l'ISABU a formé des associations de pépiniéristes sur le greffage des plants fruitiers dont les agrumes, l'avocatier et le manguier. Cette nouvelle intervention pourra capitaliser cette expérience en mettant en place des pépinières mixtes ou non mixtes pour les plants qui ont été appréciés par les bénéficiaires notamment l'avocatier, le manguier, les agrumes (orangers, citronniers, mandariniers), le maracouja, le prunier de japon, le macadamia, l'ancardier.

210. **Description de l'activité** : les pépinières de plants fruitiers seront installées dans les centres de rayonnement mis à la disposition par l'Etat. Le programme appuiera les entreprises à travers la fourniture des semences, des portes greffes et des greffons, les fertilisants et autres amendements ainsi que les produits phytosanitaires pour la lutte contre les maladies et ravageurs. Les activités seront axées sur la (i) création d'entreprise agricole collective de production de 8.400.000 plants d'avocatiers greffés, (ii) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000 plants de manguiers greffés, (iii) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000 de plants d'orangers greffés, (iv) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000 de plants citronniers greffés, (v) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000 de plants de mandariniers greffés, (vi) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000 de plants de pruniers de japon ; (vii) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000

de plants de maracujas, (viii) création d'entreprise agricole collective de production de 1.000.000 de plants de papayers, (ix) création d'une entreprise collective de production de plants agro-forestiers, (x) mise en place d'un dispositif d'irrigation pour 1570 ha.

211. Pour les entreprises agricoles de production de plants fruitiers et agro-forestiers, l'appui sera assuré pendant deux campagnes sylvicoles successives (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, équipements agricoles), avant que celles se prennent en charge. 3215 Entreprises collectives « plants fruitiers » opérant chacune sur une superficie de 10 ha seront créées et 64.297 jeunes participent aux activités entrepreneuriales.

212. Le programme assurera également une formation par un prestataire spécialisé et un encadrement de proximité par l'intermédiaire des BPEAE. Les plants produits seront d'une part, plantés par les entreprises des jeunes soit en blocs industriels, soit en association avec d'autres cultures sur les terres domaniales rétrocédées par l'Etat, et d'autres parts, achetés par le programme pour la diffusion auprès des entreprises individuelles exploitants les bassins versants. L'approche d'intervention du programme est la même que celles décrite pour les Entreprises agricoles collectives de productions vivrières.

213. **Condition d'éligibilité** : Catégorie : jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non-y compris des jeunes de niveau post -primaire, secondaire ou supérieur- et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales avec un accès limité à la terre et aux services financiers. L'entreprise doit disposer d'un terrain rétrocédé par l'Etat. L'entreprise doit présenter son plan d'affaire montrant également sa contribution en termes de de main d'œuvre pour les opérations culturales exigées par la spéculation. La parité homme/femme sera respectée.

Tableau 10 : Modèle d'Entreprise collective « Avocatier »

COUT D'UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION DE 500 000 PLANTS D'AVOCATIERS GREFFES					
Numéro	Libellé	Unité	Quantité	CU (BIF)	Montant (BIF)
1	Noix d'avocateurs	Kg	27 770	200	5 554 000
2	Dursban	l	25	30 000	750 000
3	Benlate	Kg	125	30 000	3 750 000
4	Dithane	Kg	125	30 000	3 750 000
5	Sachets	Kg	1300	30 000	39 000 000
6	Main d'œuvre pour remplissage	HJ	2500	3 000	7 500 000
7	Main d'œuvre pour ranger sachets remplis	HJ	125	3 000	375 000
8	Main d'œuvre mise des noyaux dans les sachets	HJ	50	3 000	150 000
9	MO arrosage et entretien	HJ	900	3 000	2 700 000
10	Perches	Nombre	5000	1 000	5 000 000
11	Fumure organique	Tonnes	40	50 000	2 000 000
12	Paillis	Fagot	10000	700	7 000 000
13	Construction pépinière	HJ	1500	10 000	15 000 000
14	Sachets de greffage	Kg	3000	30 000	90 000 000
15	Sachet de protection des plants	Nombre	3000	30 000	90 000 000
16	Greffage	HJ	5000	30000	150 000 000
17	Greffoirs	Nombre	200	20 000	4 000 000
18	Sécateurs	Nombre	200	50 000	10 000 000
19	Brouettes	Nombre	25	70 000	1 750 000
20	Arrosoires	Nombre	100	15 000	1 500 000
21	Tuyau souple	M	100	5 000	500 000

22	Robinet	Nombre	15	15 000	225 000
23	Gravier	Benne	25	70 000	1 750 000
24	Rlx de cordes	Nombre	100	3 000	300 000
25	Pulvérisateurs	Nombre	25	100 000	2 500 000
26	Sable	Benne	15	80 000	1 200 000
27	Ciment	Sacs	50	25000	1 250 000
28	Clous	kg	100	3000	300 000
29	Greffons	Pièce	500000	150	75 000 000
30	Gardiennage	HJ	480	3000	1 440 000
31	Total				524 244 000
Coût de production d'un plant d'avocatier greffé en BIF					1 048
Coût de production d'un plant d'avocatier greffé en USD					0,524
Prix de vente d'un plant greffé en BIF					2 000
Prix de vente d'un plant greffé en USD					1

Tableau 11 : Modèle d'Entreprise Collective « Manguier »

COUT D'UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION DE 500 000 PLANTS DE MANGUIERS GREFFES					
Numéro	Libellé	Unité	Quantité	CU (BIF)	Montant (BIF)
1	Noix d'avocatiers	Kg	27 770	150	4 165 500
2	Dursban	l	25	30 000	750 000
3	Benlate	kg	125	30 000	3 750 000
4	Dithane	Kg	125	30 000	3 750 000
5	Sachets	Kg	1300	30 000	39 000 000
6	Main d'œuvre pour remplissage	HJ	2500	3 000	7 500 000
7	Main d'œuvre pour ranger sachets remplis	HJ	125	3 000	375 000
8	Main d'œuvre mise des noyaux dans les sachets	HJ	50	3 000	150 000
9	MO arrosage et entretien	HJ	900	3 000	2 700 000
10	Perches	Nombr e	5000	1 000	5 000 000
11	Fumure organique	Tonnes	40	50 000	2 000 000
12	Paillis	Fagot	10000	700	7 000 000
13	Construction pépinière	HJ	1500	10 000	15 000 000
14	Sachets de greffage	Kg	3000	30 000	90 000 000
15	Sachet de protection des plants		3000	30 000	90 000 000
16	Greffage	HJ	5000	30000	150 000 000
17	Greffoirs	Nombr e	200	20 000	4 000 000
18	Sécatteurs	Nombr e	200	50 000	10 000 000
19	Brouettes	Nombr e	25	70 000	1 750 000
20	Arrosoirs	Nombr e	100	15 000	1 500 000
21	Tuyau souple	M	100	5 000	500 000
22	Robinet	Nombr e	15	15 000	225 000
23	Gravier	Benne	25	70 000	1 750 000
24	Rouleaux de cordes	Nombr e	100	3 000	300 000
25	Pulvérisateurs	Nombr e	25	100 000	2 500 000
26	Sable	Benne	15	80 000	1 200 000
27	Ciment	Sacs	50	25000	1 250 000

28	Clous	Kg	100	3000	300 000
29	Greffons	Pièce	500000	150	75 000 000
30	Gardiennage	HJ	480	3000	1 440 000
31	Total				522 855 500
Coût de production d'un plant de manguier greffé en BIF					1 046
Coût de production d'un plant de manguier greffé en USD					0,523
Prix de vente d'un plant greffé en BIF					2 000
Prix de vente d'un plant greffé en USD					1

Tableau 12 : Modèle d'Entreprise Collective « agrumes » (Orangers, Citroniers, Mandariniers)

COÛT D'UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION DE 500 000 PLANTS D'AGRUMES GREFFES					
Numéro	Libellé	Unité	Quantité	CU (BIF)	Montant (BIF)
1	Noix d'avocatiers	Kg	50	200 000	10 000 000
2	Dursban	l	25	30 000	750 000
3	Benlate	Kg	125	30 000	3 750 000
4	Dithane	Kg	125	30 000	3 750 000
5	Sachets	Kg	1300	30 000	39 000 000
6	Main d'œuvre pour remplissage	HJ	2500	3 000	7 500 000
7	Main d'œuvre pour ranger sachets remplis	HJ	125	3 000	375 000
8	Main d'œuvre mise repiquage des plants dans les sachets	HJ	50	3 000	150 000
9	MO arrosage et entretien	HJ	900	3 000	2 700 000
10	Perches	Nombre	5000	1 000	5 000 000
11	Fumure organique	Tonnes	40	50 000	2 000 000
12	Paillis	Fagot	10000	700	7 000 000
13	Construction pépinière	HJ	1500	10 000	15 000 000
14	Sachets de greffage	kg	3000	30 000	90 000 000
15	Sachet de protection des plants		3000	30 000	90 000 000
16	Greffage	HJ	5000	30000	150 000 000
17	Greffoirs	Nombre	200	20 000	4 000 000
18	Séccateurs	Nombre	200	50 000	10 000 000
19	Brouettes	Nombre	25	70 000	1 750 000
20	Arrosoirs	Nombre	100	15 000	1 500 000
21	Tuyau souple	M	100	5 000	500 000
22	Robinet	Nombre	15	15 000	225 000
23	Gravier	Benne	25	70 000	1 750 000
24	Rouleaux de cordes	Nombre	100	3 000	300 000
25	Pulvérisateurs	Nombre	25	100 000	2 500 000
26	Sable	Benne	15	80 000	1 200 000
27	Ciment	Sacs	50	25000	1 250 000
28	Clous	Kg	100	3000	300 000
29	Greffons	Pièce	500000	150	75 000 000
30	Gardiennage	HJ	480	3000	1 440 000
31	Total				528 690 000
Coût de production d'un plant d'agrumes greffé en BIF					1 057
Coût de production d'un plant d'agrumes greffé en USD					0,529
Prix de vente d'un plant greffé en BIF					1 500,000
Prix de vente d'un plant greffé en USD					0,7500

Tableau 13: Modèle d'Entreprise Collective « Maracuja »

COÛT D'UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION DE 500 000 PLANTS DE MARACUJA					
Numéro	Libellé	Unité	Quantité	CU (BIF)	Montant (BIF)

1	Semences	Kg	50	200 000	10 000 000
2	Dursban	l	25	30 000	750 000
3	Benlate	Kg	125	30 000	3 750 000
4	Dithane	Kg	125	30 000	3 750 000
5	Sachets	Kg	1300	30 000	39 000 000
6	Main d'œuvre pour remplissage	HJ	2500	3 000	7 500 000
7	Main d'œuvre pour ranger sachets remplis	HJ	125	3 000	375 000
8	Main d'œuvre mise des plants dans les sachets	HJ	50	3 000	150 000
9	MO arrosage et entretien	HJ	900	3 000	2 700 000
10	Perches	Nombre	5000	1 000	5 000 000
11	Fumure organique	Tonnes	40	50 000	2 000 000
12	Paillis	Fagot	10000	700	7 000 000
13	Construction pépinière	HJ	1500	10 000	15 000 000
14	Brouettes	Nombre	25	70 000	1 750 000
15	Arrosoirs	Nombre	100	15 000	1 500 000
16	Tuyau souple	M	100	5 000	500 000
17	Robinet	Nombre	15	15 000	225 000
18	Gravier	Benne	25	70 000	1 750 000
19	Rouleau de cordes	Nombre	100	3 000	300 000
20	Pulvérisateurs	Nombre	25	100 000	2 500 000
21	Sable	Benne	15	80 000	1 200 000
22	Ciment	Sacs	50	25000	1 250 000
23	Clous	Kg	100	3000	300 000
24	Gardiennage	HJ	480	3000	1 440 000
25	Total				109 690 000
Coût de production d'un plant de maracuja en BIF					219
Coût de production d'un plant de maracuja en USD					0,110
Prix de vente d'un plant en BIF					800,000
Prix de vente d'un plant en USD					0,4000

Tableau 14 : Modèle d'Entreprise Collective « Prunier de japon »

COÛT D'UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION DE 500 000 PLANTS D'AVOCATIERS GREFFES					
Numéro	Libellé	Unité	Quantité	CU (BIF)	Montant (BIF)
1	Semences	Kg	50	200 000	10 000 000
2	Dursban	l	25	30 000	750 000
3	Benlate	Kg	125	30 000	3 750 000
4	Dithane	Kg	125	30 000	3 750 000
5	Sachets	Kg	1300	30 000	39 000 000
6	Main d'œuvre pour remplissage	HJ	2500	3 000	7 500 000
7	Main d'œuvre pour ranger sachets remplis	HJ	125	3 000	375 000
8	Main d'œuvre mise des plants dans les sachets	HJ	50	3 000	150 000
9	MO arrosage et entretien	HJ	900	3 000	2 700 000
10	Perches	Nombre	5000	1 000	5 000 000
11	Fumure organique	Tonnes	40	50 000	2 000 000
12	Paillis	Fagot	10000	700	7 000 000
13	Construction pépinière	HJ	1500	10 000	15 000 000
14	Brouettes	Nombre	25	70 000	1 750 000
15	Arrosoirs	Nombre	100	15 000	1 500 000
16	Tuyau souple	M	100	5 000	500 000

17	Robinet	Nombre	15	15 000	225 000
18	Gravier	Benne	25	70 000	1 750 000
19	Rouleau de cordes	Nombre	100	3 000	300 000
20	Pulvérisateurs	Nombre	25	100 000	2 500 000
21	Sable	Benne	15	80 000	1 200 000
22	Ciment	Sacs	50	25000	1 250 000
23	Clous	Kg	100	3000	300 000
24	Gardiennage	HJ	480	3000	1 440 000
25	Total				109 690 000
Coût de production d'un plant de maracuja en BIF					219
Coût de production d'un plant de maracuja en USD					0,110
Prix de vente d'un plant en BIF					800,000
Prix de vente d'un plant en USD					0,4000

Tableau15 : Modèle d'entreprise agricole collective « plants agro-forestiers »

Libellé de l'activité	DEVIS ESTIMATIF POUR LA PRODUCTION DE 100 000 PLANTS FOURRAGERS ET AGROFORESTIERS + 10% DE PERTES				Contributions du PRODEFI et des Bénéficiaires	
	Unité	Quantité	PU (BIF)	PT (BIF)	Bénéficiaires (BIF)	PRODEFI (BIF)
Nombre de plants à produire		100 000				
Acquisition des intrants et du matériel						
1.1 Achat des semences						
Eucalyptus	Kg	1	12 500,00	12 500,00		12 500,00
Calliandra	Kg	4	15 000,00	60 000,00		60 000,00
Gréviléa	Kg	1	45 000,00	45 000,00		45 000,00
1.2 Achat du matériel						
Sachets	Pièce	110 000,00	10	1 100 000,00		1 100 000,00
Perches	Pièce	250	1 500,00	375 000,00	187 500,00	187 500,00
Cordes	Rlx	2	15 000,00	30 000,00		30 000,00
Houes	Pièce	4	5 000,00	20 000,00	20 000,00	
Pioches	Pièce	-	5 000,00	-		-
Pelles	Pièce	-	5 000,00	-		-
Rateaux	Pièce	4	12 000,00	48 000,00		48 000,00
1.3 Achat des engrais et des produits phytosanitaires						
Urée	Kg	40	2 200,00	88 000,00		88 000,00
DAP	Kg	12,5	2 200,00	27 500,00		27 500,00
Dithane	l	8	14 000,00	112 000,00		112 000,00
Ridomil	l	4	30 000,00	120 000,00		120 000,00

Dursuban	kg	4	20 000,00	80 000,00		80 000,00
Travaux de pépinières						
Dessouchage	h/j	20	1 000,00	20 000,00	20 000,00	
Labour	h/j	16	1 000,00	16 000,00	16 000,00	
Mise en place des germoirs	h/j	4	1 000,00	4 000,00	4 000,00	
Mise en place des plates bandes	h/j	100	1 000,00	100 000,00	100 000,00	
Semis en germoirs	h/j	0,5	1 000,00	500	500	
Construction des ombrières	h/j	100	1 000,00	100 000,00	100 000,00	
Remplissage des sachets	h/j	440	1 000,00	440 000,00		440 000,00
Repiquage	h/j	146,67	1 000,00	146 666,67		146 666,67
Semis direct	h/j	54	1 000,00	54 000,00		54 000,00
Entretien et arrosage	h/j	900	1 000,00	900 000,00	540 000,00	360 000,00
Triage et chargement des plants	h/j	100	1 000,00	100 000,00	100 000,00	
Gardiennage	h/j	450	1 000,00	450 000,00	270 000,00	180 000,00
				4 449 166,67	1 358 000,00	3 091 166,67
Prix de revient d'un plant produit				44,49	13,58	30,91
Contribution du projet et des bénéficiaires en %				100	30,52	69,48

Entreprises individuelles de production des cultures vivrières et des fruits

214. **Contexte** : Le volet est axé sur les entreprises individuelles de production des cultures vivrières et cible les jeunes femmes et jeunes hommes issus de petites exploitations familiales, ne pouvant pas s'engager dans des activités génératrices de revenus faute d'accès limité aux technologies et au financement et des ménages ayant un accès à la terre mais à faibles revenus pour s'engager dans des activités d'intensification agricole.

215. **L'approche d'intervention sera axée sur** la facilitation de l'accès aux intrants agricoles (semences et plants de qualité, engrais, amendement, fumure organique, produits phytosanitaires, petit équipement agricole), aux technologies post récolte et de transformation. *Ces entreprises vont capitaliser l'expérience réussie du PRODEFI en intensification agricole au niveau des marais avec le riz, le maïs hybride et le haricot consistant à mettre en commun des parcelles. Cette approche présente des avantages aussi bien, agronomiques, financiers que sociaux notamment la synchronisation des opérations culturales depuis le labour jusqu'à la récolte et le conditionnement, ce qui permet le respect du calendrier cultural, la réduction de la concurrence déloyale, la maîtrise des prix, le montage des synergies, le montage des achats et ventes groupés, la maîtrise de la traçabilité de la production et le contrôle de la qualité.*

216. **Description de l'activité** : Pour les entreprises individuelles de production vivrières, les activités seront axées à la (i) diffusion et production du riz sur 300 ha de marais, (ii) exploitation de 4600 ha de maïs hybride, (iii) exploitation de 1200 ha de maïs composite, (iii) diffusion de 1.296.000 plants de bananiers améliorés, sur 992 ha détenus par 48.000n ménages, (iv) exploitation de 800 ha de pomme de terre, (vi) exploitation de 1200 ha de haricot bio fortifié, (vii) exploitation de 1200 ha de soja, (viii) exploitation de 1500 ha de patate douce à chair orange et (ix) 2000 ha du maraîchage.

217. Pour les entreprises individuelles de production des fruits, les activités sont liées à : (i) diffusion de 8,4 millions de plants d'avocatiers greffés, (ii) diffusion de 1 million de plants de manguiers greffés, (iii) diffusion de 1 million de plants de d'orangers greffés, (iv) diffusion de 1 million de plants de citronniers greffés, (v) diffusion de 1 million de plants de mandariniers greffés, (vi) diffusion de 1 million de plants de maracujas, (vii) diffusion de 1 million de plants de pruniers de japon, (viii) diffusion de 1 million de plants de papayers, (ix) diffusion de 2000 plants d'anacardier, (x) diffusion de 2000 plants de macadamia et 2000 kg de millet. Au moins 48.000 ménages bénéficiaires des catégories 1 et 2 seront touchés

218. Les entreprises agricoles individuelles de production des cultures vivrières et de production de fruits pour les jeunes femmes et jeunes hommes issus de petites exploitations familiales, ne pouvant pas s'engager dans des activités génératrices de revenus faute d'accès limité aux technologies et au financement et des ménages ayant un accès à la terre mais à faibles revenus pour s'engager dans des activités d'intensification agricole bénéficieront des appuis en intrants agricoles pour permettre l'augmentation de la productivité, des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

VOLET : DEVELOPPEMENT DES MICROENTREPRISES « ELEVAGE »

219. Le volet sera axé sur (i) les entreprises de productions animales fonctionnant en suivant l'approche CSCA (bovins, porcs) ; (ii) les microentreprises associatives des caprins ; (iii) la pisciculture associée aux volailles ou aux porcs, (ii) l'apiculture, (iii) l'aviculture traditionnelle améliorée, (iv) la culture des champignons ainsi que l'initiation et l'appui des entreprises de fourniture (v) des services (ACSA), (vi) des aliments et (vii) de la génétiques notamment les naisseurs d'alevins et de porcins. Au niveau de la promotion des filières animales, le projet appuiera les activités en rapport avec (i) le renforcement des maillons de collecte, transformation, sécurisation et commercialisation du lait, (iii) la construction d'un abattoir moderne pour valoriser les taurillons et les porcs nés de la CSCA mise en place par les projets appuyés par le FIDA dans différentes zones de concentration. En complément à ces activités, le projet financera les unités de transformation et de valorisation des peaux et de la viande pour augmenter leur valeur ajoutée.

Entreprise « porc de recapitalisation »

220. Contexte : La mise en œuvre des projets financés par le FIDA a montré que la chaîne de solidarité communautaire porcine « CSCP » a amélioré les conditions de vie des ménages pauvres grâce à l'augmentation de la production agricole et la diversification des revenus⁴⁶. La forte prolificité des porcins a facilité le remboursement des animaux dans la CSCP et le métayage en faveur des ménages de la zone cible. Cette situation a engendré la démultiplication des effets de la CSCP sur un nombre important des ménages pauvres et l'introduction de ce kit dans la sous composante « EJER » du PRODEFI pour la création de l'emploi en faveur des jeunes ruraux. Toutefois, la CSCP est confrontée au problème d'alimentation et au risque d'apparition de la peste porcine africaine (PPA).

221. Description de l'entreprise : La Revue à mi-parcours du PRODEFI a montré que l'octroi de quatre porcelets aux jeunes s'est soldé par un échec suite à l'inexpérience des bénéficiaires pour faire face au problème d'alimentation. A cet effet, l'entreprise sera composée d'un porc en âge de reproduction au lieu de quatre porcelets pour réduire la quantité d'aliments et permettre une génération rapide des revenus grâce à la vente des porcelets. Cette entreprise comprendra aussi une quantité de concentré de 200 kg⁴⁷ et des semences de muriers. Le projet fournira aussi une formation et un encadrement techniques aux jeunes entrepreneurs bénéficiaires pour l'installation des muriers et des cultures dont les sous-produits sont utilisés dans l'alimentation porcine. Concernant le risque d'infection à la PPA, le projet renforcera le système de surveillance épidémiologique, l'utilisation des mesures de biosécurité et la sensibilisation visant à réaliser les économies sur la vente des porcelets pour servir de repeuplement en cas d'attaque à la PPA. La construction des porcheries tiendra compte de l'isolement respectant les mesures de biosécurité.

222. Conditions d'éligibilité : Le jeune candidat devra appartenir au ménage de la catégorie 2, avoir une exploitation protégée contre l'érosion pluviales par des courbes de niveau, être reconnue comme intègre pour pouvoir rembourser deux porcelets⁴⁹ à la naissance de la première portée, présenter son plan d'affaire montrant également sa contribution en termes de construction de la porcherie, de suivi de son élevage et d'installation des cultures dont les

⁴⁶ Suite à l'utilisation du fumier, la vente des porcelets et des saillies

⁴⁷ qui sera distribuée en deux temps 100 Kg à l'acquisition des porcs et 100 kg à la parturition.

⁴⁸ 100 Kg à l'acquisition des porcs et 100 kg à la parturition.

⁴⁹ Un porcelet pour le remboursement de l'animal dans la CSCP et un autre pour rembourser le kit d'accompagnement (aliment et produits vétérinaires)

résidus seront valorisées dans l'alimentation des animaux. Au moins 500 jeunes entrepreneurs appartenant à la catégorie 2 dont au moins 40% de femmes seront bénéficiaires directs d'animaux.

223. Le tableau 1 montre la composition et les coûts alloués à l'entreprise « Porcs de recapitalisation ».

Tableau 6: Composition et cout du kit de l'entreprise « porc de recapitalisation »

Nature des investissements	Coûts (BIF)
Achat d'un porcin	200000
Achats tourteaux palmistes	180000
Muriers	25000
Produits vétérinaires et biosécurité	40000
Semences de chaillotes	2000
Jardin potager	36000
Contribution du bénéficiaire : construction porcherie	150000
Total (FBU)	583000
Total en USD	291.5

Entreprise « porcs naisseurs »

224. Pour renforcer les capacités de production nationale en porcins de race améliorée et réduire l'utilisation des devises pour l'importation des animaux, le projet devra appuyer la mise en place des entreprises naisseurs de porcs. Ces entreprises ont l'avantage d'être à proximité des éleveurs pour promouvoir l'amélioration génétique et la reproduction de façon simple et rapide. Les candidats aux entreprises « porcs naisseurs » devront appartenir à la catégorie 3 pour avoir des terres réservées à la production des cultures dont les résidus et une partie de la récolte seront utilisés dans l'alimentation des animaux. Ils devront en outre remplir les mêmes critères que ceux des bénéficiaires des entreprises « porc de recapitalisation ». Les entreprises « porcs naisseurs » seront composées d'un verrat et de 3 truies de race exotique pure (Large White, Piétrain ou Duroc) ou d'au moins 3/4 sang exotique. Au total 50 entreprises porcs naisseurs sélectionnées seront appuyées par le projet. Le tableau 2 montre la composition de l'entreprise porc naisseur.

Tableau 7: Composition du kit naisseur porcin en faveur des jeunes entrepreneurs naisseurs

Nature des investissements	Coûts (en BIF)
Achats trois truies de race améliorée ⁵⁰	1200000
Achat d'un verrat de race améliorée	400000
Achats tourteaux palmistes	720000
Muriers	100000
Produits vétérinaires et biosécurité	80000
graines de chaillotes	3000
Contribution à la construction de la porcherie	150000
Total (FBU)	2653000
Total en USD	1360

225. Ces entreprises sont aussi prévues sur les centres agropastoraux qui sont proposées par le gouvernement comme centre de rayonnement. Elles pourront servir de naisseur pour les membres des coopératives collinaires impliqués dans la mise en œuvre des activités de

⁵⁰ Les porcins naisseurs sont importés à partir des pays de la région

ces centres. Le fumier produit pourra également servir pour la fertilisation des champs pilotes et ceux de multiplication des centres de rayonnement.

Entreprise associative « élevage des caprins »

226. Contexte : La progression de la CSC Caprine individuelle a été limitée par la vente précoce et le refus de remboursement des animaux par les bénéficiaires directs. Pourtant, les ménages pauvres restent demandeurs de chèvres considérées comme rustiques et faciles à élever en comparaison avec les porcs. Certains ménages pauvres appuyés dans les AGR ou la mise en place des associations villageoises d'épargne et de crédits ont pu acheter des caprins grâce aux bénéfices tirés de ces appuis. La mise en œuvre de la CSCC au sein des associations appuyées par les projets agricoles de la Banque Mondiale a produit des résultats positifs. Elle a suivi l'approche de CSCC associative

227. Description : Le projet répliquera l'approche dans la mise en œuvre par les projets de la Banque mondiale en appuyant les entreprises collectives formées par au moins 30 ménages des jeunes entrepreneurs. Chaque entreprise comprend 45 têtes de caprins. Au total 45.000 jeunes entrepreneurs ménages organisés en 1500 associations de 30 jeunes entrepreneurs seront bénéficiaires directs de 45 chèvres de race locale et 2 boucs boer. Ainsi, 67.500 caprins⁵¹ seront acquis pour la création des entreprises d'élevage caprin. Chaque entreprise associative caprine procédera à la sélection de 15 premiers jeunes bénéficiaires qui recevront 3 chèvres par ménage qui procéderont à leur tour au remboursement des animaux à d'autres membres de l'association. Une fois les premières associations saturées, la CSCC pourra toucher les membres des associations voisines dont leur projet-caprin aura été sélectionné. Ces associations recevront également une formation.

228. L'introduction des caprins sera précédée par la vaccination contre la PPR et l'enregistrement pour la traçabilité des sujets à distribuer. Étant donné la mise en application de la loi interdisant la divagation des animaux, les bénéficiaires des entreprises collectives caprins seront appuyés pour l'intensification des cultures fourragères et la valorisation des résidus agricoles pour l'alimentation des caprins. Le tableau de 3 montre la composition du kit caprin par association.

Tableau 8 : Composition du Kit « entreprise associative caprins ».

Nature des investissements	Coûts (BIF)
Achat 45 caprins	4500000
Achats 2 boucs boer	500000
Boutures 60 milles boutures	900 000
Produits vétérinaires	225000
Semences	10000
Pompes	70000
Mangeoire	150000
Abreuvoirs	150000
Total en Francs Bu	60505000
Total en USD	3 335,9

229. Les formations préparatoires sur les techniques d'alimentation et de suivi vétérinaire des caprins seront données par des experts recrutés par le projet. Le ciblage, le remboursement des animaux seront assurés par les CCDC52 formés et encadrés par un prestataire de service privé en collaboration avec les BPEAE. Les ACSA assureront le suivi

⁵¹ Dont 8550 chèvres et 380 boucs Boer

⁵² Comité Collinaire de développement communautaire

vétérinaire des animaux au niveau collinaire avec l'appui et le contrôle des TVC au niveau communal.

230. Pour rentabiliser le fumier produit, les entreprises bénéficiaires performantes seront appuyées dans l'intensification des filières cibles du projet (banane, maïs, haricot, cultures maraichères, fruits, etc.). Une telle approche a donné des succès chez les Exploitations Économiquement rentables du PRODEFI.

231. Effets attendus: Les entreprises bénéficiaires directs et ceux de la CSCC des animaux pourront augmenter la production agricole grâce à l'usage du fumier, les revenus grâce à la vente des animaux et d'une partie de leur récolte. Ces effets leurs permettront d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que leurs conditions de vie.

Entreprise « élevage bovin laitier »

232. Contexte : La CSCB a été développée par plusieurs partenaires techniques et financiers dont les principaux sont le FIDA et la Banque Mondiale. Cette activité a permis de réhabiliter les ménages sinistrés et d'améliorer leurs conditions de vie avant d'entrer dans le processus de production du lait créant ainsi le maillon de production pour le développement de la filière laitière actuellement en cours de d'organisation à travers la plateforme lait (PIN-lait). Actuellement, la CSCCB est maîtrisée par les bénéficiaires des projets appuyés par le FIDA ainsi que les structures locales de pérennisation (BPEAE, administration locale). Le nombre de bénéficiaires et d'animaux s'étendent progressivement dans le temps et dans l'espace. Cependant avec la mise en application de la mesure de stabulation et l'augmentation des effectifs d'animaux dans les zones de concentration, la disponibilité de fourrage commence à devenir problématique. De même, l'augmentation des effectifs d'animaux a généré une augmentation importante du lait de façon que la commercialisation du lait dans certaines localités surtout celles qui sont éloignées des zones de consommation devient très difficile.

233. De ce fait, les entreprises bovines laitiers ne pourront être implantées que dans les ménages se trouvant sur les bassins versants des marais aménagés dont les prévisions d'acquisition des bovins restent encore non atteintes et dans les nouvelles zone d'extension. Leur implantation devra éviter les zones de concentration des autres projets appuyés par le FIDA.

234. Pour être bénéficiaires, il faudra appartenir à la catégorie 3, avoir installé les cultures fourragères, donner leur contribution dans la construction de leur étable et accepter de participer dans les formations préparatoires pour démarrer l'entreprise « élevage bovin laitier ». La composition de l'entreprise bovine laitier est reprises dans le tableau 4.

Tableau 9 : Composition du Kit « entreprise bovin laitier ».

N°	Nature du kit	Unité	Quantité	CU (BIF)	CT (BIF)	Coût par bénéficiaire (BIF)
I.	Semences fourragères					
1	Boutures de bana grass	Bouture	4000	10	40000	40000
2	Calliandra	Plants	2000	80	160000	160000
3	Mucuna	Kg	1	15000	15000	15000
	Total semences fourragères				215000	215000
II	Sacs de ciment	Sac	6	25000	150000	150000

	Total ciment				15000	150000
	0					
II	Matériel vétérinaire					
I						
1	Pompe d'aspersion (1 pour 7 bénéficiaires)	Pièce	1	17000	170000	24286
	Ruban pèse-bétail (1 pour 20 bénéficiaires)	Pièce	1	25000	25000	1250
2	Thermomètre digital	Pièce	1	8000	8000	8000
3	Seringue de 20 ml	Pièce	1	7000	7000	7000
4	Aiguille pour injection intramusculaire	Pièce	1	1000	1000	1000
	Total matériel vétérinaire				21100	41536
	0					
IV	Produits vétérinaires					
	Antitheileriens et antipyrétiques					
1	Buparvaquone (Butalex)	Flacon de 50ml	1	50000	50000	50000
2	Novalgine	Flacon de 100ml	1	10000	10000	10000
3	Phénylbutazone	Flacon de 100 ml	1	12000	12000	12000
	Antibiotiques et sulfamidés				72000	72000
4	Oxytétracycline 20% injection	Flacon de 100ml	1	10000	10000	10000
5	Oxytétracycline spray	Flacon de 200ml	1	15000	15000	15000
6	Pénicilline-streptomycine	Flacon de 100ml	1	15000	15000	15000
7	Sulfadimidine	Flacon de 100ml	1	8000	8000	8000
8	Pommade intra-mammaire	Tube	1	4000	4000	4000
9	Pommade ophtalmique	Tube	1	1000	1000	1000
10	Bougie intra-utérine	Bolus	2	1000	2000	2000
	Hormones, fortifiants et vitamines				55000	55000
11	Prostaglandine (1 flacon pour 10 bénéficiaires)	Flacon de 20ml	1	35000	35000	3500
12	Borogluconate de calcium (1 pour 2 bénéficiaires)	Flacon de 500ml	1	15000	15000	7500
13	Multivitamine	Flacon de 100ml	1	10000	10000	10000
	Antiparasitaires externes et internes				60000	21000
14	Acaricide	Flacon de 100ml	1	7000	7000	7000
15	Albendazole 2500mg	Bolus	2	500	1000	1000
16	Douvicide	Flacon de 100ml	1	30000	30000	30000
17	Amprolium	Sachet de 100mg	1	10000	10000	10000
					48000	48000
	Total produits vétérinaires				23500	196000
	0					
V	Sels minéraux					

18	Bloc à lécher	Bloc de 5kg	1	20000	20000	20000
19	Mélasse en bidon de 20 litres	kg	20	2000	40000	40000
	Total sels minéraux				60000	60000
	TOTAL kit d'accompagnement				87100	662536
					0	
20	Génisse frisonne					1677464
	Total « Entreprise bovin laitier »					2340000
	TOTAL EN USD					1200

Entreprise élevage des taurillons d'embouche

235. **Contexte :** L'élevage d'embouche est une activité habituellement faite par les jeunes agriculteurs. Cette activité est surtout présente dans les régions naturelle de Mumigwa en provinces Bubanza (Bubanza et Musigati), Cibitoke (Mugwi et Mabayi) et Bujumbura (Isale, Mubimbi et Mutimbuzi) et du Moso dans les provinces de de Ruyigi (Gisuru, Kinyinya) et de Rutana (Giharo). Dans ces localités, les jeunes hommes achètent des taurillons en provenance de la Tanzanie et des élevages laitiers de la Crête Congo Nil. Ces animaux sont alimentés durant une période de 6 à 10 mois et vendus pour être abattus soit localement ou acheminés vers les abattoirs de Bujumbura et Gitega en même temps que les animaux en provenance de la Tanzanie. Dans le cadre de l'élaboration du PAN-RZG, la caractérisation des systèmes d'élevage au Burundi a montré que l'élevage d'embouche est plus rentable que celui du système agro-pastoral et celui du système Intégration agro-sylvo-pastorale et halieutique. En effet, l'élevage d'embouche constitue une stratégie de placement de l'argent sous forme de capital vivant grandissant dans la nature. Cet élevage peut également servir d'activité complémentaire valorisant les taurillons nés de la CSCB.

236. **Mise en œuvre :** La sélection des bénéficiaires des entreprises des taurillons intéressera les jeunes déscolarisés ayant démontré la volonté et la capacité de réaliser les activités d'embouche, d'être organisés au sein des associations de 20 à 30 membres et disposés à alimenter correctement les taurillons pour une croissance rapide et à entretenir durablement les ateliers d'embouche qui seront mis en place. Pour maximiser les chances de succès, chaque association devra avoir au moins 25% des membres ayant déjà pratiqué l'élevage des taurillons. Ces associations devront avoir des statuts légaux, être agréées au niveau communal et disposer d'un compte.

237. La sélection pourra également favoriser les jeunes entrepreneurs privés connectés à l'abattoir de Bugendana qui seront identifiés lors de l'étude de faisabilité technico-économique de l'installation de l'abattoir moderne de Bugendana. La sélection favorisera les acteurs impliqués actuellement dont le circuit d'alimentation des aires d'abattages et de l'abattoir de Gitega.

238. Les prix d'un taurillon à l'achat oscillent entre 700 et 800 milles Francs Burundais pour être vendu à un montant de 1,4 à 1,6 millions. La composition de l'entreprise comprendre le même kit d'accompagnement que celui des bénéficiaires des bovins laitiers. Le remboursement de l'animal se fera une année après la vente du taurillon octroyé par le projet.

239. Au total 100 ménages des jeunes bénéficieront des entreprises taurillons d'embouche pour un montant équivalent à 800 dollars y compris les kits d'accompagnements, l'appui à la construction de l'étable et les formations.

Microentreprises « Pisciculture associée »

240. **Description de l'activité:** Les expériences antérieures des projets appuyés par le FIDA ont montré que la pisciculture associée à l'aviculture a connu des échecs en raison des problèmes de manque d'aliments et de gestion des volailles qui a conduit à leur réforme précoce, occasionnant le manque de fiente pour alimenter le lithosol servant d'aliments de poissons. Cette activité a également souffert de manque des unités de production des alevins de qualité et d'aliments pour poisson ainsi que d'un problème d'absence d'un encadrement technique adéquat⁵³. De ce fait, les étangs piscicoles n'ont enregistrés que de faibles récoltes de poisson et cela à partir de la troisième année. Cette situation a causé la démotivation des membres des coopératives piscicoles et l'observation des dettes difficilement remboursables par certaines coopératives.

241. Pourtant, le diagnostic montre une forte demande interne de poissons par la population de la zone cible et celle des principales agglomérations du pays. Aussi, ces coopératives ont dû acheter des couveuses pour produire des poussins de souche Hubbar et Kuroiller dont une partie peut servir à leur activité et une autre peut être vendue pour générer des revenus aux membres. Cet atout pourra donc aider le projet dans le renforcement de l'appui à l'approvisionnement en aliment pour poisson et volaille.

242. Sur base de ces résultats, le PRODER devra d'abord appuyer les étangs actuellement financés par le FIDA avant d'étendre cette activité dans d'autres localités. En effet, un besoin d'avoir des étangs réussis pour réduire la démotivation de la population s'avère indispensable. Le projet devra changer d'approche en (i) engageant les institutions spécialisées pour la formation et l'accompagnement techniques des membres sur les itinéraires techniques de l'élevage des porcs, des volailles et des poissons ; de production des cultures vivrières (patate douce, maïs, échalote, murier, manioc, etc.) dont une partie et les résidus sont utilisés dans l'alimentation des porcs, des volailles et des poissons ; (ii) diversifiant les activités agricoles et celles génératrices de revenus pour garder la motivation des membres, (iii) demandant le droit d'exploitation des terres domaniaux surplombant ces étangs pour installation des cultures vivrières en vue de la diversification des sources de revenus et d'alimentation pour les animaux et (iv) renforçant la distribution directe d'aliment pour poisson grâce l'appui aux entreprises responsable de la fabrication de ces aliments.

243. Composition du kit : Chaque étang piscicole aura une superficie de 10 ares et pourra êtreensemencés en *Tilapia* sp. (2 alevins/m²) ou en *Clarias* sp. (5 alevins/ m²) ou en *Carpe* sp. (4 alevins/m²) suivant les potentialités de productions et de commercialisation des zones dans lesquelles seront implantées les étangs. Des poulaillers sur pilotis d'au moins 250 poules ou canards ou des porcheries de 20 porcs seront construits sur chaque étang concerné respectivement par l'élevage associé à l'aviculture ou aux porcs. Pour des activités de consolidation, le PRODER tiendra compte des infrastructures, des équipements et du matériel animal existant sur les étangs des projet-FIDA. Le tableau 5 montre la composition et les couts de chaque étang piscicole, élément d'un village piscicole.

Tableau 10: Composition et coût de l'étang piscicole avec élevage associé : poulailler vs porcs⁵⁴

Composition du Kit	Associé aux volailles	Associé aux porcs
Etang piscicole	3060000	3060000
Poulaillers/Porcheries	1530000	4500000
alevins et poussins et aliments poissons	8640000	6345000

⁵³ ADECA n'a pas été à la hauteur pour une formation et un suivi technique de l'élevage associé. Toutefois, elle dispose des capacités de mobilisation des membres

⁵⁴ Source: Étude de faisabilité des activités d'élevage associe (pisciculture intégrée) au Burundi

Intrants	1740600	1845000
Montant total	14970600	15750000
Montant total en dollars	7677	8077

244. **Sélection des sites et des bénéficiaires:** Dans une première phase, le projet se concentrera sur les étangs actuellement appuyés par le FIDA. L'identification des autres sites où seront implantés les étangs piscicoles tiendra compte de l'aptitude écologique et des éventuelles expériences des bénéficiaires⁵⁵. Chaque étang sera entretenu par une association de 40 jeunes dont 50% seront femmes. Au moins 30% de ces jeunes auront déjà pratiqué la pêche ou la pisciculture. Chaque association recevra une formation préalable avant de recevoir un kit piscicole et un encadrement continu.

245. La mise en œuvre sera assurée par la Direction de l'Aquaculture et la Pêche Artisanale (DAPA) sous la supervision de l'UFC du projet en collaboration avec ADECA56. Le formation et l'encadrement techniques seront assurée par les services techniques des BPEAE qui affecteront les Ingénieurs et techniciens spécialistes en pisciculture, élevage et agriculture à chaque village aquacole. Ce dernier étant composé par au moins 5 étangs piscicoles.

246. Effets attendus: Au moins 1000 emplois permanents de sentinelles seront directement créés par l'activité. Les revenus de 600 jeunes pisciculteurs organisés en 120 coopératives pourront augmenter grâce à la vente des poissons produits par étang piscicole avec des rendements semestriels varient de 40 à 60 Kg/are.

Entreprise producteurs d'alevins

247. Le financement des entreprises de production des alevins a pour objectif d'introduire l'approche de production des alevins de qualité par les pisciculteurs de la zone du PRODER pour faciliter leur accès aux pisciculteurs voisins (une production de proximité). Les entreprises naisseurs d'alevins seront des pisciculteurs modèles sélectionnées sur base de leur expérience et leur capacité de bien mener l'élevage associé. Chaque naisseur recevra une contribution de 5 appas. Dans chaque appas, il mettra trois femelles et un géniteur mâle pour avoir au total 15 femelles et 5 géniteurs. Étant donné que chaque femelle est capable de produire au moins 500 alevins par mois⁵⁷, au total 7500 et 90 000 alevins seront respectivement produits par mois et par an. Pour promouvoir une diffusion des mâles chez les pisciculteurs, les naisseurs auront besoin d'une hormone de sexage appelée méthyltestostérone pour favoriser la production des alevins mâles dont les performances pondérales sont de loin supérieures à celles des femelles. Le tableau 6 montre la composition de l'entreprise naisseurs d'alevins.

Tableau 11 : Composition de l'entreprise production des alevins

Modèle de subvention avec la contribution du multiplicateur d'alevin								
Besoins	Quantité	Unité	Coûts unitaires (BIF)	Coûts totaux (BIF)	Quantité	Unité	Coûts unitaires (BIF)	Coûts totaux
I. Contribution propre								

⁵⁵ Le projet favorisera les localités dont les habitants ont déjà conduit dans le passé la pisciculture ou celles hébergeant déjà les activités piscicoles pour permettre la synergie et la valorisation des expériences et leçons apprises.

⁵⁶ Action pour le développement économique accès sur l'aquaculture intégré. Association des Démobilisés et ex-Combattants pour l'Auto-développement

⁵⁷ Car une femelle bien nourrie peut produire 500 alevins par 2 semaines, soit 1000 alevins par mois

1. entretien d'un étang piscicole de 5 ares (placement de nouveaux tuyaux)	0	HJ	8000	0	200	HJ	8000	1600000
2. Matériel aratoires pour entretien de l'étang (10 houe, 2 brouette, 5 pelles, 2 râtaux, 2 pioches, 10 coupe-coupe, etc.)	0	forfait	800	0	1	forfait	995000	995000
3. Matériel de captures (filet et épuisette, sceau)	0	Forfait	15000	0	1	Forfait	15000	15000
Balance de précision				70000	1	pièces	70000	70000
Une balance (charge du pisciculteur)	0	pièce	30	0	2	pièce	80000	160000
4. Main d'oeuvre pour la construction du poulailler sur pilotis	0	HJ	2500	0	50	HJ	6000	300000
5. Entretien annuel de l'étang	0	HJ	2500	0	4	HJ	8000	32000
Total contribution propre								3172000
II. Contribution du PRODER								
Achat des Clous pour la construction du poulailler sur pilotis (kg)					5	kg	5000	25000
Tôles pour les poulailler (pièces)					15	pièces	22000	330000
Appas (m3 de reproduction et fer à béton (20	m2	15000	300000
Appas d'alevinage					2	m2	15000	30000
Appas de pré-grossissement					10	m2	15000	150000
Épuisette pour collecter les alevins					1	pièces	20000	20000
Balance électronique					1	pièce	12000	12000
PH-mètre					1	pièce	140000	140000
femelles améliorées de Tylapia Nyloica					15	femelle	15000	225000
Géniteurs mâles améliorés(effectif: tête)					5	mâles	15000	75000
Volailles (canards barbarie de Chine) (tête)					100	canard	20000	2000000
granulés des poissons (pour nourrir 7500 alevins pendant 1mois) (kg)					500	kg	3000	1500000
Méthyltestostérone					3	dose	100000	300000
Concentré de démarrage pour les volailles (kg)					50	Kg	1600	80000

Bacs de transport des poissons					1		400000	400000
Sachet de transport produits vétérinaires pour volailles					50		3000	150000
					20	kits	20000	400000
Total de subvention								6137000
TOTAL ENTREPRISE (BIF)								9039000
TOTAL ENTREPRISE (dollars USD)								4774

248. Au total 8 entreprises de productions des alevins installées dans chaque province cible du PRODER seront appuyées

Entreprise de fabrication d'aliments pour poissons, volailles, porcins et bovins.

249. L'objectif de ces entreprises est d'améliorer l'accès d'aliments pour bétail. Le kit composant cette entreprise de production des aliments a définis sur base de la production des aliments pour alevins et pour volailles. Ces deux espèces monogastriques ont une alimentation compétitive à l'homme mais peuvent développer une efficience alimentaire permettant un taux de rentabilité élevé une fois que la fabrication des aliments tient compte du dimensionnement des aliments en fonction des besoins de ces animaux tout en évitant les pertes.

250. L'entreprise sera collective et installé à chaque centre provincial. Le projet appuiera une association de 30 jeunes bénéficiaires ayant une expérience dans l'aviculture et surtout la pisciculture. Le tableau 7 montre la composition de l'entreprise de fabrication d'aliment pour alevins.

Tableau 12 : Entreprise de fabrication d'aliments pour poisson

Libellé	Unité	quantité	cout unitaire (BIF)	prix total (BIF)
Investissement				
Infrastructures				
Hangar (10 sur 12)	pièces	1	20000000	20000000
Compteur électricité	pièce	1	800000	800000
Installation électricité	forfait	1	300000	300000
Compteur eau	pièce	1	320000	320000
Raccordement	forfait	1	100000	100000
ST1				21520000
Équipements				
Moulins	pièce	1	2500000	2500000
Machine extrudeuse	pièce	1	10000000	10000000
machine pour fermer les sacs	pièce	1	250000	250000
bâches	pièce	5	40000	200000
Sacs	pièce	1000	1000	1000000
ST2				13950000
Fond de roulement				
maïs	kg	2000	700	1400000
soja	kg	1300	2000	2600000
farine de poissons	kg	670	3000	2010000
Huile de palme	L	330	1500	495000
Tourteau de coton/tournesol	kg	670	1400	938000
Farine de manioc	kg	330	10000	3300000
ST3				10743000
Total général				46213000
Total général en USD				23699

251. Cette entreprise pourra fabriquer des aliments pour volailles et pour bétail. Elle sera collective, mais pourra devenir individuelle si l'entrepreneur dispose d'un hangar dont la valeur est de 43% de cette entreprise auquel cas le PRODER appuiera le privé dans l'acquisition des équipements et pourra l'accompagner dans l'accès facile au crédit servant de fonds de roulement. Au total 180 jeunes organisés dans 6 coopératives de production des aliments bénéficieront d'appui à la mise en place des entreprises de fabrication d'aliment.

Microentreprise « Aviculture traditionnelle »

252. La promotion de l'aviculture moderne avec des souches améliorées comme Hubbard a connu des échecs suite au problème d'accès à l'alimentation observé chez les petits exploitants et les jeunes familles de EJER. Pourtant, les volailles constituent l'un des rares moyens pouvant améliorer les conditions de vie des ménages sans terre en général et des jeunes en particulier. La mise en œuvre des micro-entreprises « aviculture traditionnelle » se fera à petite échelle sous forme d'innovation avec des poules de race locale ou de souche kuroiler⁵⁸ achetées dans la zone du projet⁵⁹ et/ou produites par les couveuses appartenant aux étangs piscicoles. Elle devra réduire le taux de mortalité des poussins grâce à leur mise

⁵⁸ Cette souche est choisie car adaptée aux conditions locales et à une alimentation modeste avec des possibilités de substitution avec des produits locaux

⁵⁹ Cet achat local a pour objectif d'avoir des animaux adaptés aux conditions locales et d'éviter le risque de dissémination des épizooties.

en claustration pendant au moins 45 jours, leur vermifugation et leur vaccination contre la maladie de Newcastle. De telles expériences ont déjà produit de très bons résultats au Sénégal.

253. Pour augmenter la diversification des revenus des villages aquacoles, l'aviculture traditionnelle améliorée devra cibler en priorité les membres des coopératives aquacoles. Ces derniers pourront recevoir des poussins à partir des couveuses tenues par les coopératives. Ils recevront également une formation pratique, des intrants d'élevage, un accès au marché des œufs et des animaux à travers ces coopératives. Ces entreprises pourront par la suite s'étendre dans d'autres localités voisines à ces étangs pour constituer des entreprises avicoles concentrées afin de constituer des bassins de production réparties autour des coopératives piscicoles et avicoles. Au total 600 ménages des jeunes composés principalement de femmes en seront bénéficiaires.

254. Après soumission, sélection et approbation des jeunes, ils recevront un kit composé de 10 poules de race locale et u coq améliorateurs, 100 kg de concentrés des volailles pour le démarrage, une mini-case de protection des poussins à jeunes âge, deux mangeoires permettant d'économiser les concentrés et un abreuvoir. Le tableau 8 montre la composition du kit avicole.

Tableau 13: Composition du kit avicole

Kits volailles	Montant (BIF)
Achat des poules: 10 par aviculteur	150000
Un coq améliorateur	20000
kit de démarrage aliments volailles	90000
Une mini-case de protection	100000
Deux mangeoires	30000
Abreuvoirs	15000
Total en Francs Burundais	405000
Total en Dollars USD	208

255. Mise en œuvre: Pour réduire les risques de contamination, les jeunes ménages bénéficiaires des entreprises avicoles auront vermifugé et vacciné les volailles initialement présentes dans leurs exploitations et celles des voisins. L'approvisionnement en poussins de 3 mois vaccinés contre toutes les épizooties sera réalisé à travers un appel d'offres local des maisons disposant des couveuses de capacité suffisante ou à partir des couveuses appartenant aux coopératives piscicoles. L'encadrement des aviculteurs, la formation technique et la mise en place des dispositifs anti-prédateurs seront assurés par des institutions de recherche⁶⁰ prestataire de service. Au total...aviculteurs performants bénéficieront d'un voyage d'échange d'une semaine au Sénégal pour assurer l'appropriation de cette activité.

256. Effets escomptés: Au moins 600 ménages de jeunes dont 300 dirigées par les femmes bénéficieront de l'emploi et pourront augmenter de revenus grâce à la commercialisation des œufs et des poules. La consommation d'une partie des œufs permettra aux ménages bénéficiaires d'améliorer la nutrition.

Microentreprise « apiculture » (connexion Production transformation et commercialisation)

⁶⁰La Faculté d'Agronomie et de Bio-Ingénierie dispose d'un centre de recherche Universitaire sur le petit élevage "CURPEL" et d'un chercheur spécialisé qui a travaillé sur l'aviculture traditionnelle améliorée au Sénégal.

257. Description de l'activité: Ce kit a l'avantage d'accompagner les activités de reboisement et d'agroforesterie responsable de la production des fleurs pour l'alimentation des abeilles et du bois servant de support des ruches. Avec l'expérience du PARSE61, la production communautaire du miel par mise en commun des ruches a connu des échecs liés à l'absence de responsabilité pour le suivi de l'élevage. Le projet adoptera donc l'approche de production individuelle et de commercialisation groupée dont les résultats ont été tangibles. Cette activité sera organisée sur terre domaniales pour les jeunes sans terre et sur des exploitations individuelles pour les jeunes ayant accès à la terre.

258. L'activité sera axée sur la sélection des sous-projets soumis par les membres des associations de la zone cibles, leur structuration, la formation technique des techniciens vétérinaires encadreurs et des apiculteurs membres des associations avant la distribution des kits apicoles. Cette formation comprendra les techniques d'élevage des abeilles, d'installation des plantes mellifères, de reconnaissance et de lutte contre les maladies des abeilles, de gestion des ruches, d'extraction et transformation du miel. Au total 1280 ménages organisés en 32 associations d'apiculteurs de 40 membres dont au moins 30% de femmes seront ciblées par l'activité. Pour valoriser le savoir-faire traditionnel, chaque association sera composée d'au moins 20% d'apiculteurs traditionnels qui assureront la formation in situ des autres membres. Chaque apiculteur recevra 5 ruches modernes pour une production individuelle. Les équipements d'extraction, de maturation et de commercialisation seront communautaires et stockés à la miellerie de chaque association. Le tableau 9 montre la composition du kit apicole pour une association de 40 membres structurée autour d'une miellerie.

Tableau 14: Composition et cout de l'entreprise apicole pour 40 apiculteurs

Matériel apicole et kit pour 40 apiculteurs			
Libellé	Nombre	CU (BIF)	CT(BIF)
Ruche Langstroth	200	120 000	24 000 000
Enfumoir	10	60 000	600 000
Paire de gants	40	25 000	1 000 000
Salopettes	40	30 000	1 200 000
Paire de bottines	40	30 000	1 200 000
Chemise-masques	40	50 000	2 000 000
Couteau à désoperculer	10	20 000	200 000
Bac à désoperculer	10,0	30 000	300 000
Extracteur -centrifugeuse	1,0	2 000 000	2 000 000
Maturateur	6	1 000 000	6 000 000
Bidons	30	30 000	900 000
Bocaux	500	1 000	500 000
Maisonnette de transformation et vente	1		25 000 000
S/Total en BIF			64 900 000
S/Total en dollars USD			33 282

259. Modalités de mise en œuvre: La formation technique⁶² des représentants des associations sera assurée par le Centre de Formation Rural (CFR) de Cibitoke. Participeront

⁶¹ Projet de Relance du Secteur de l'Élevage

⁶² Cette formation comprendra les techniques d'élevage des abeilles y compris la lutte contre les maladies des abeilles, les techniques de gestion des ruches, d'extraction et transformation du miel.

également à cette formation les TVC des communes ciblées par cette activité. Le CFR formera également les gestionnaires des mielleries. Pour faciliter la pérennisation et le transfert des connaissances, le CFR devra donner les manuels de formations aux bénéficiaires candidats formateurs. Ces derniers formeront et encadreront à leur tour les membres des associations bénéficiaires. L'extraction, la transformation et la commercialisation du miel sera organisée à travers les mielleries communautaire. Le projet financera à cet effet, la construction et l'équipement de trente-deux mielleries. Ces dernières pourront identifier les marchés à haute valeur ajoutée⁶³.

260. Effets attendus: Au moins 1280 emplois directs sont créés en faveur des apiculteurs dont la diversification des revenus sera rendue possible grâce à la production et la commercialisation du miel et de leurs dérivés. Au total 96 emplois permanents des gestionnaires, des veilleurs et manutentionnaires des mielleries seront également créés.

Microentreprise « culture des champignons »

261. Contexte : L'introduction de la culture de champignons a connu des succès tant pour la production que pour la consommation. Pour la production, elle dispose de l'avantage d'être produite par des ménages sans terre dont les jeunes font partie, elle est moins exigeante en eau et assure la production toute l'année. Elle permet une génération des revenus toute l'année et semble donc résiliente au changement climatique. Au niveau nutritionnel, elle assure la production des protéines adaptées aux ménages pauvres⁶⁴ et aux personnes malades ayant déjà une interdiction formelle de consommation de viande rouge. A cet effet la demande en milieu rural commence à exploser.

262. Objectif : Ces microentreprises visent à améliorer l'accès aux protéines et la diversification des revenus en faveur des jeunes ménages entrepreneurs et des ménages malnutris bénéficiaires des FARN/FAN. La mise en place et le fonctionnement de ces microentreprises suivra l'approche actuellement développée par l'UNICEF de production, gestion et commercialisation communautaire des champignons. Au total 1100 champignonnières et 22.000 jeunes entrepreneurs et 1.100 FARN/FAN seront touchés par ces entreprises.

263. Les microentreprises seront encadrées par les prestataires de services capables de donner une formation pratique de production de substrats sur base des résidus produits localement et des champignons pour préparer l'appropriation de l'activité par les jeunes entrepreneurs. La formation devra également tenir compte de la substitution des sachets en plastics par d'autres équipements locaux biodégradables pouvant contenir les substrats. Les entreprises seront structurées au niveau collinaire par une entreprise produisant le mycélium qui est connectée à au moins dix autres assurant la production des champignons. Cette entreprise de production du substrat sera connectée à une entreprise provinciale capable de produire des semences (mycelium) connectée à son tour à une institution de recherche (exemple la FABI⁶⁵) pouvant produire des semences de champignon de qualité. Le tableau 10 montre la composition du kit d'une champignonnière.

⁶³ La recherche des marchés capitalisera l'expérience des mielleries qui ont été appuyées par le PRODEFI et le PARSE.

⁶⁴ Un kg de champignon coute 3 à 4 milles contre 6 à 9 milles le kg de viande et 12 à 15 milles BIF le kg de poisson.

⁶⁵ La FABI: La Faculté d'Agronomie et de Bio-ingénierie a une expertise régionale (RDC, Rwanda et Burundi) et pourra appuyer les associations dans l'approvisionnement du mycélium, les techniques de production du substrat et de suivi des champs de champignons.

Tableau 15 : Composition du kit de production des champignons pour une entreprise collective de

Libellé	Nombre	Coût unitaire	Coût total (BIF)
A) Champignonnière	1	1200000	1200000
B) Équipement			
<i>Fût métallique</i>	2	70000	140000
<i>Bidons</i>	2	5000	10000
<i>Bassin</i>	2	6000	12000
<i>Balance</i>	1	30000	30000
<i>hache</i>	1	10000	10000
<i>Machette</i>	2	5000	10000
<i>Bâche</i>	1	30000	30000
<i>Support des sacs dans le fût</i>	2	15000	30000
<i>Table</i>	2	20000	40000
<i>Fourche</i>	1	20000	20000
<i>Casserole</i>	1	30000	30000
<i>Tamis</i>	3	6000	18000
Total investissement en FBU			1380000
c) Charges variables			
<i>Semences tertiaires (kg)</i>	240	3500	840000
<i>Sachets en polyéthylène (kg)</i>	7	10000	70000
<i>Sacs en polyéthylène de 100 kg</i>	96	1000	96000
<i>Bois de chauffage (pièces)</i>	125	2000	250000
<i>Substrat (kg)</i>	4800	300	1440000
<i>Chargement (sac)</i>	96	1000	96000
<i>Transport du substrat (sac)</i>	96	4000	384000
<i>Ouate (rouleau)</i>	10	5000	50000
<i>Élastiques (paquet)</i>	7	3000	21000
<i>Scotch (pièce)</i>	5	3000	15000
<i>Sachets noirs (kg)</i>	6	6000	36000
<i>Corde (roule)</i>	3	4000	12000
Total charge variable			3310000
Total général (en BIF)			4 680 000
Total général (en dollars USD)			2 405

264. **Effets attendus:** Au moins 2000 ménages membres des 400 associations pourront améliorer leur situation nutritionnelle grâce à l'autoconsommation des champignons riches en protéines. Ils pourront également diversifier les revenus grâce à la vente des champignons. Cette activité occasionnera la création d'emploi pour au moins 400 sentinelles.

Entreprise Agent Communautaire en santé animale

265. L'objectif de ces entreprises est de renforcer les capacités de suivi vétérinaire et de contrôle des épizooties jusqu'au niveau collinaires. Ces ACSA pourront fonctionner de façon privée en vendant des services et des produits vétérinaires auprès des éleveurs et cela sous le contrôle des services vétérinaires des BPEAE.

266. La mise en place de ces entreprises capitalisera l'expérience des autres projets financés par le FIDA. Étant donné qu'il existe plusieurs techniciens vétérinaires en chômage, la sélection des projets ACSA favorisera le critère d'avoir un diplôme d'au moins technicien

vétérinaire. Le kit de ces ACSA sera revu à la hausse pour permettre à ces entreprises d'exercer le métier vétérinaire de façon durable et autonome. A long termes, ces techniciens vétérinaires seront formés en technique d'insémination artificielle pour assurer les services d'IA sur chaleur naturelle au niveau de la colline une fois le CNIA autonomisé. Le tableau 11 montre la composition de l'entreprise ACSA.

Tableau 16 : Composition et cout de l'entreprise ACSA

Libellé	Quantité	Coût Unitaire	Coût Total (BIF)
Oxytétracycline 5% (flacon de 100 ml)	2	4000	8000
Oxytétracycline 20% (flacon de 100 ml)	2	10000	20000
Oxytétracycline Spray	2	15000	30000
Butalex (Buparvaquone) (flacon de 40 ml)	1	50000	50000
Péni-strepto	2	15000	30000
Multivitamine	2	10000	20000
Sulfamethoxazole	2	15000	30000
Amprolium (100g)	1	10000	10000
Albedanzole 2500 mg	100	500	50000
Albendazole 300 mg	150	200	30000
Levamisole 300 mg	150	200	30000
Levamisole 150 mg	150	100	15000
Phenylbutazone	2	12000	24000
Novalgine	2	10000	20000
Pommade intra-mammaire	6	4000	24000
Pommade ophtalmique	6	1000	6000
Bougies intra-utérine	8	2000	16000
Seringue avec 2 aiguilles	1	9000	9000
Thermomètre électronique	1	7000	7000
Pince hémostatique	1	25000	25000
Pince Bourdizzo	1	150000	150000
Ouate 500g	1	10000	10000
Imperméable	1	45000	45000
Pompe pour aspersion de 16 L	1	170000	170000
Acaricide Amitix (1 litre)	1	45000	45000
Gants gynécologiques	15	500	7500
Salopette	1	25000	25000
Paire de bottines	1	20000	20000
Ruban pèse-bétail	1	35000	35000
Vélo	1	350000	350000
Total Général en BIF			1311500
total Général en dollars USD			673

267. Volet: Promotion des actions essentielles de nutrition et d'alphabétisation fonctionnelle. Il est envisagé d'organiser: (1) des actions d'éducation nutritionnelle et de sensibilisation sur la gestion de l'environnement/changement climatique et des campagnes d'éducation nutritionnelle combinées au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux, ((2)) l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique. L'éducation nutritionnelle sera combinée au développement

des compétences commerciales afin de faciliter l'identification des opportunités commerciales prometteuses qui peuvent avoir le triple avantage de créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire et obtenir un résultat positif en matière de nutrition.

268. Volet promotion des actions essentielles pour les Batwa: des actions orientées vers les populations Batwa seront mises en place à travers les centres de rayonnement pour leur permettre d'accéder aux terres à des fins de production végétale et animale et d'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation. Il est prévu un soutien ciblé aux plus pauvres et aux marginalisés dont les Batwa en matière d'alphabétisation fonctionnelle et techniques de production/transformation afin de les rendre capables de développer leurs idées de projets. Pour ce faire, le PRODER appuiera, dans les centres de rayonnement, uniquement les coopératives de producteurs vulnérables dont les membres dans leur composition regrouperont les cibles prioritaires (jeunes, femmes, peuples autochtones, etc.). Les centres de rayonnement seront également utilisés comme parcelles d'application dans le cadre de l'incubation. Cela facilitera l'accès à plus long terme à la terre pour une participation soutenue à l'entrepreneuriat.

269. Les partenariats: Le PRODER appuiera le développement de partenariats productifs et commerciaux pour s'assurer d'un meilleur et durable accès des agri-preneurs aux biens et services dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs et aux marchés des produits et services de qualité générés à des prix rémunérateurs. Le programme encouragera le développement de ces partenariats dans la perspective de faire en sorte que certains agri-preneurs accompagnés soient les clients des autres et vice et versa.

270. Typologie des opérateurs d'incubation et structures d'accélération: le PRODER conduira une évaluation préliminaire des structures pour faire une typologie des différentes fonctions nécessaires à un dispositif d'incubation et de l'existant au Burundi. Des visites seront effectuées dans les établissements présélectionnés publics, privés ou ONG pour caractériser les structures en fonction de leurs principales activités mobilisables. Ces structures pourraient, après avoir bénéficié d'un renforcement de compétence et d'infrastructure, devenir structure d'incubation, d'autres peuvent en revanche être partenaires ou prestataires. Un tableau sera établi comme suit:

Structure	Catégories		
	Catégorie1 (structure qui assure la majorité des fonctions d'incubation)	Catégorie2: structure de formation avec accompagnement	Catégorie3: Structure de formation sans accompagnement

Volet : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée

271. Cette activité est structurée en trois volets et se focalisera sur (i) la disponibilisation accrue d'aliments divers et nutritifs pour la consommation des ménages par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle (arachides, soja, les patates douces à chair orange, champignons, aviculture, pisciculture, myciculture), (ii) la production et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au prémix pour les enfants (iii) des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au

développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux ainsi que (iv) l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique.

Production et promotion des produits à haute valeur nutritive.

272. Cette activité vise l'amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables à travers la Production et la promotion de la diversification alimentaire et des aliments nutritifs en adressant de façon directe l'insécurité alimentaire à travers l'accroissement et la diversification de la production agricole et d'élevage en promouvant les aliments à haute valeur nutritive :

273. Augmentation et diversification de la production : Les jardins nutritifs de case, le maraichage, les champignons, la patate douce à chair orange, le soja et l'arachide.

274. La mise en place des jardins nutritifs va être organisées au niveau ménage et au niveau et niveau villageoise pour des groupements de femmes. La distribution de semences maraichères pour les jardins nutritifs sera couplée avec des appuis techniques et des suivis, pour assurer la mise en place correcte de ces productions à petite échelle et de bons niveaux de production. Les kits de production agricole (semences améliorées du maraichage et de la patate douce à chair orange, soja, arachide, champignons) destinés aux femmes les plus vulnérables seront complétés avec une assistance technique en production.

275. Dans la production et promotion de chaînes de valeur à cycle court et contribuant à la nutrition la production et la conservation du champignon va concerner, un total de 500 groupements soit 10 membres/groupement totalisant 5000 membres dont 250 filles adolescentes et 250 jeunes femmes.

276. La promotion des cultures légumineuses à haute valeur nutritive dont le soja et l'arachide ciblera un total de 18 000 bénéficiaires dont 9000 filles adolescentes et 9000 jeunes femmes, soit 600 groupements avec 30 membres/groupement.

277. La production du soja et la transformation du lait de soja pour 50 groupements avec 30 membres par groupement soit 1500 membres bénéficiaires directs.

278. La production, la transformation et la conservation du maraichage (tomates, oignons, carottes, papayes) 100 groupements avec 30 membres /groupements : 3000 bénéficiaires

279. La production et la commercialisation des patates douces à chair orange ciblera 348 groupements avec 30 membres par groupements soit 10440 bénéficiaires directs.

280. Il sera développé des activités donnant du pouvoir économique et social aux femmes (petits ruminants : aviculture, pisciculture, élevage des lapins, élevage de porcs, apicultures). La production et commercialisation des poussins +élevage de poules pour 280 groupements (GCS pour les projets cloturés ou en cours) avec 30 membres par groupements donc un total de 84000 ménages de bénéficiaires directs.

281. Il sera formé trois groupements (120 ménages de bénéficiaires directs) de Batwa dont deux groupements qui seront formés à fabriquer les foyers améliorés dans le sens de limiter la surutilisation du bois de chauffage et préserver l'environnement et l'autre à fabriquer les ustensiles en argiles (casseroles, gobelets, objets de décoration...)

282. Transformation et commercialisation des produits à haute valeur nutritionnelle. Dans le cadre du projet PRODOR, il sera mis en place des unités de production locale d'aliments de

complément pour améliorer la nutrition de sa population d'enfants. Il sera question de produire de la farine de bouillie à base de céréales et légumineuses fortifiée au prémix en collaboration avec le PAM qui est actuellement chef de file dans la fortification des farines au niveau des petites et moyennes entreprises au Burundi. Le PRODER financera la transformation et la commercialisation des produits sains à haute valeur nutritive, ainsi que la formation au respect des normes de qualité et des normes essentielles pour améliorer la compétitivité des produits locaux ; aux technologies post-récolte : séchoirs solaires polyvalents, équipements de conservation et de transformation qui conservent et améliorent les valeurs nutritives des produits.

283. La production, la promotion et la commercialisation de la farine de bouillie à base de céréale et légumineuse enrichie au champignon ou au prémix ciblera 100 groupements avec 30 membres /groupement donc un total de 3000 bénéficiaires directs.

Education nutritionnelle

284. La stratégie de changement des comportements devra viser un travail sur toute la durée de vie du projet, et ciblera les ménages impliqués dans le projet d'une part et les groupements productifs d'autre part. Les activités mettront l'accent sur la prévention de la malnutrition chronique, en ciblant aussi les jeunes filles adolescentes et les femmes enceintes, allaitantes en âge de procréer (15 à 49 ans). Cette stratégie d'éducation nutritionnelle s'appuiera sur l'axe (5) Promotion des pratiques favorables à la nutrition optimale, à l'hygiène et à l'assainissement de base du Plan stratégique multisectoriel de sécurité alimentaire et de nutrition (PSMSANII,2019-2023)

285. Le PRODER capitalisera sur le travail mené par les autres projets en travaillant avec les acteurs communautaires locaux de développement dont les Mamans Lumières et les Agents de santé communautaire. Des synergies en coordination et en convergences géographiques avec les interventions des autres bailleurs des fonds intervenants dans les mêmes domaines (PAM) aussi bien que d'autres initiatives en cours dans ce domaine seront exploitées. Le programme d'éducation nutritionnelle sera poursuivi et renforcé par (i) des sessions face à face au niveau des villages identifiés par le projet et grâce aux relais communautaires (et mamans lumières) formés par le Projet; (ii) des campagnes radio participatives d'information et éducation sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, y compris celles améliorant la salubrité des aliments; et (iii) des démonstrations culinaires organisés au niveau des villages, des Champs Ecoles Paysans (CEP) et des centres d'alphabétisation et au niveau des groupement des petites et moyennes entreprises.

286. Divers thèmes seront abordés dont : (i) l'allaitement maternel précoce et exclusif (ii) l'alimentation complémentaire appropriée y compris l'utilisation de farines de complément enrichies ; (iii) la vaccination ; (iv) la supplémentation en fer et en vitamine A (v) l'importance du suivi de la croissance ; (vi) la nutrition des femmes enceintes et allaitantes ; (vii) la lutte contre le paludisme par l'usage de moustiquaires imprégnés ; (viii) l'hygiène et l'assainissement de base. Des modules d'éducation nutritionnelle seront aussi intégrés dans le cycle d'alphabétisation fonctionnelle et dans les formations au sein des Champs écoles paysans (CEPs) ainsi que dans des groupements des petites et moyennes entreprises appuyées par le projet. Les sessions au sein des CEPs serviront pour renforcer d'avantage l'intégration entre les activités agricoles, y compris les bonnes pratiques agricoles et de l'élevage et leur importance dans l'alimentation des ménages.

287. La sensibilisation des filles adolescentes , des mères sur les pratiques optimales de nutrition constitue l'un des meilleurs moyens de prévenir les conséquences de la malnutrition et consiste à ce que les mères et les familles soient informées des bonnes pratiques

d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) et puissent les suivre : allaitement dans l'heure qui suit la naissance ; allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois de la vie ; introduction de l'alimentation complémentaire adéquate à partir de 6 mois et poursuite de l'allaitement jusqu'à au moins 2 ans.

288. Les démonstrations culinaires et développement de recettes sur la base des produits locaux. Dans le but de promouvoir une diversification alimentaire des ménages ciblés et d'améliorer durablement les régimes alimentaires, les mamans lumières qui sont les femmes de référence sur le plan nutritionnel dans la communauté appuyés par les agents de santé communautaire vont organiser les séances de démonstration nutritionnelle et pour ce faire, des recettes améliorées sur la base d'aliments à haute valeur nutritionnelle disponibles localement, abordables économiquement pour les familles et promus par le projet y compris le champignons seront développées. Les démonstrations culinaires permettent aussi de transmettre les bases de l'hygiène alimentaire telles que : se laver les mains avant la préparation et la consommation des aliments et laver les mains des enfants avant les repas, utiliser des ustensiles propres pour préparer et servir les aliments et utiliser de l'eau potable.

289. Dans le souci de toucher un maximum de bénéficiaires possible, les CEP, les petites et moyennes entreprises, les GCS, les AUM et les cycles d'alphabétisation fonctionnelle serviront aussi comme porte d'entrée pour l'éducation nutritionnelle. Les sessions de démonstration culinaire au sein des CEP serviront pour renforcer d'avantage l'intégration entre les activités agricoles, y compris les bonnes pratiques agricoles et de l'élevage et leur importance dans l'alimentation des ménages

290. La promotion de la conservation et transformation des aliments, pour augmenter la durabilité et la variété des aliments tout en préservant leur valeur nutritive et la sécurité sanitaire alimentaire. Ces actions de transformation et conservation concernent les aliments disponibles localement dont les tomates, les légumes, les champignons, le soja et l'arachide qui peuvent subir des transformations et être conservés.

291. La promotion de petits jardins potagers, pour augmenter la disponibilité d'une alimentation diversifiée et riche. La promotion des jardins familiaux s'inscrit en complémentarité avec les activités d'éducation nutritionnelle et de démonstrations culinaires. Ainsi, le projet fera une promotion des cultures maraîchères et fruitières fournissant des aliments hautement nutritifs qui accompagnent l'aliment de base, ou fournissant une source de revenu. Des aliments tels que le haricot rouge bio fortifié, riches en fer ainsi que la patate douce orange, riche en vitamine A, permettent d'accroître les apports en micronutriments des ménages.

292. Le volet appuiera : (a) la mise en place de 4000 jardins nutritifs de case au niveau ménage, et (b) la mise en place de 500 GCS issues des mères ayant fréquentées les Foyers de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) servant comme point d'entrée pour l'éducation nutritionnelle en plus des CEP, des AUM et des petites et moyennes entreprises.

293. Le projet mettra en œuvre des interventions sensibles à la nutrition en collaboration avec le PRONIANUT et les districts sanitaires pour compléter les interventions existantes et les efforts envisagés par le GdB, ses partenaires et Agences (PAM, UNICEF, FAO etc.) dans les régions d'intervention.

294. Les séances d'éducation nutritionnelle toucheront un total de 60 000 ménages bénéficiaires du programme soit 52 320 bénéficiaires des interventions de nutrition et 7680 des interventions dans les autres composantes du projet.

Alphabétisation fonctionnelle des adultes :

295. Le projet appuiera 33 centres d'alphabétisation fonctionnelle au bénéfice de 14.000 femmes et jeunes, la conduite des sessions d'information sur les pratiques alimentaires et nutritionnelles et, l'organisation des formations interactives sur le genre (GALS) ainsi que des formations sur le leadership des femmes dans les groupements au sein des entreprises.

Autonomisation des jeunes et des femmes

296. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour faciliter l'intégration sociale et la pleine participation des femmes et des jeunes au développement communautaire au sein des associations et groupements et accroître leur dynamique organisationnelle. Il s'agira de renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans leurs capacités d'analyse et de manifestation des besoins, d'organisation et de gestion tant des activités économiques que des structures associatives à travers les activités d'entreprenariat agropastorales.

297. Renforcement des capacités des femmes et des jeunes. L'action sera déclinée à travers : (i) la formation en développement organisationnel et leadership féminin ; (ii) la formation en développement organisationnel et leadership des jeunes ; (iii) un programme de sensibilisation /information /communication sur les droits des femmes ; (iv) l'organisation de journées portes ouvertes sur droits des femmes ; et (v) le renforcement des organisations faitières des femmes. Les formations sur le développement organisationnel des groupes de femmes, ainsi que sur le leadership féminin et des jeunes instances, droits et devoirs des membres, etc. Pour les formations en leadership féminin et en leadership des jeunes, elles s'adresseront aux femmes et aux jeunes impliqués dans la gestion de leur organisation.

298. Formation des jeunes femmes et femmes aux différents métiers de l'ensemble des maillons des chaînes de valeur hautement nutritive. Les jeunes seront formés non seulement pour la production, mais seront surtout orientés dans les métiers de la transformation, du stockage, de la commercialisation, de la vente/distribution d'intrants agricoles

299. Alphabétisation fonctionnelle. Cette activité répond au problème d'analphabétisme qui affecte les communautés et les femmes les plus pauvres. L'alphabétisation est un outil d'inclusion économique et sociale des jeunes, des femmes. Elle facilite ainsi la mise en œuvre des activités avec une vision entrepreneuriale. Elle ciblera des personnes particulièrement défavorisées, les femmes et les jeunes déscolarisés. Les participants seront entre autres ceux qui seront appelés à la gestion des unités de production et transformation (ex : gestion de magasin de stockage, unités de transformation, etc.). Le Programme prendra en charge la formation des alphabétiseurs et ensuite la formation de 14 000 jeunes filles et femmes en leadership, structuration et de gestion des organisations ; 467 sessions de 30 membres chacun seront organisées.

V.MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Cadre de partenariat

300. Les activités d'éducation nutritionnelle, de promotion nutritionnelle des aliments à haute valeur nutritionnelle, de démonstration culinaire seront mises en œuvre en collaboration avec le PRONIANUT du ministère de la santé publique et ses structures décentralisées. En plus, les animateurs communautaires seront mis à profit dans cette activité sous la supervision des antennes provinciales et l'expert nutritionniste au niveau de l'unité de coordination.

301. Les activités d'alphabétisation fonctionnelle seront mises en œuvre en collaboration avec les CDFC du ministère de la promotion féminine et du genre. Divers intervenants dont les ONG locales ou internationales seront mises à profit pour la mise en œuvre efficace des activités sur le terrain.

302. La formation d'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation nutritionnelle prévus seront mise en œuvre dès la deuxième année du projet après la mise en place de centres d'alphabétisation fonctionnelle au niveau de la communauté.

Modalités de mise en œuvre

303. Le projet va appuyer et travailler en étroite collaboration avec le MSPLS, le MINEAGRI et les ONG nationales et internationales œuvrant sur terrain et les organisations du système des nations Unies (PAM) dans l'exécution des activités. Le projet en collaboration avec le PRONIANUT sera responsable d'une manière générale de la coordination des activités de tous les ONG intervenants en nutrition dans le but d'éviter les chevauchements dans les interventions de la zone du projet. Au niveau communautaire, des comités locaux de nutrition (CLN) choisis d'une façon participative joueront le rôle consultatif auprès du Programme et autres intervenants. Des agents communautaires (ML et ASC) de nutrition seront mise à profit pour exécuter les tâches quotidiennes sous la responsabilité du projet ou de son représentant sur terrain et en collaboration avec le CLN. Dans un souci de mise en œuvre efficace du projet, il serait souhaitable qu'une convention ou contrat de performance soit élaboré avec les animateurs pour le suivi et la mise en œuvre efficace des activités au niveau de la communauté. Les mêmes conventions seront élaborées pour la réalisation de l'alphabétisation fonctionnelle.

Suivi et l'Évaluation des activités de nutrition

304. Le Projet mettra en place un système d'information sur les données nutritionnelles, disponibilités alimentaires et les consommations alimentaires à travers un cadre de suivi évaluation, y compris les indicateurs de base de nutrition, commun avec les partenaires. En plus, un processus de collecte de données régulière sera mis en place et pourra renseigner sur la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, des femmes en âge de procréer

305. Au démarrage du Projet, une situation de base nutritionnelle intégrant les indicateurs de base de nutrition sera élaborée et devra servir comme base de comparaison du Programme pour ses performances en cours et après. Cette situation de base portera sur des paramètres et variables de mesure d'effets et impact et se fera également en fin de Projet. Les principaux indicateurs qui feront objet de mesure sont contenus dans le cadre logique du projet.

306. Chaque fois, le Projet organisera, en collaboration avec les acteurs communautaires de nutrition une remontée des informations collectées et une constitution d'une base de données nutritionnelles informatisées.

307. L'implication du MSPLS via les structures décentralisées des districts sanitaires et du ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme via les CDFC seront sollicitées pour appuyer afin de garantir la pérennisation des acquis du projet une fois les incitations matérielles et financières du projet terminées. Le PRODER organisera des ateliers d'échange avec les PTF en collaboration avec le MSPLS via le PRONIANUT/le MINAGRIE pour le partage de progrès du projet ainsi que renforcer le suivi-évaluation conjointe dans le secteur

308. Pour l'alphabétisation fonctionnelle, le mécanisme de suivi et évaluation se fera avec l'équipe du projet+ le ministère (CDFC) +les opérateurs en alphabétisation fonctionnelle.

IV. CHAPITRE IV: COMPOSANTE 2: PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGROPASTORALES

A. Sous-composante 2.1. Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole

309. L'accès à la terre pour les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques sera facilité par la mise à disposition des terres 10880 ha du domaine public (49,5 pour cent des terres domaniales et 50,5 pour cent des terres des centres semenciers) qui sont attribuées par le MINEAGRIE au PRODER par sa lettre du 07 juillet 2021. L'exploitation de ces terres se sera à travers les centres de rayonnement, des centres naisseurs, etc. Dans ces centres, le PRODER appuiera uniquement les coopératives de producteurs vulnérables dont les membres dans leur composition regrouperont les cibles prioritaires (jeunes, femmes, peuples autochtones, etc.).

310. Les terres relevant des coopératives (environ 4122 ha) sont les regroupements des terres des membres des coopératives sur les collines qui seront également soutenues par le PRODER. La mission de formulation du PRODER a travaillé, en étroite collaboration avec les intervenants, pour identifier les terres disponibles pour l'intensification de la production végétale et animale, avec une participation effective et équitable des jeunes, dont l'accès sera facilité et, le cas échéant, leurs droits garantis.

311. Le PRODER apportera également des appuis aux populations vulnérables pour qu'elles améliorent (i) leur accès à la terre rendue disponible et aux autres actifs productifs ainsi que (ii) leur niveau de sécurité alimentaire et de revenus issus des ventes de surplus. Au terme de plusieurs cycles de cultures annuelles, la vente du surplus permettra aux jeunes ciblés par le PRODER, qui sont les plus vulnérables, de disposer des actifs leur permettant d'être pris en compte dans les appuis à l'entrepreneuriat de la Composante 1. Le PRODER apportera des appuis fournis aux plus pauvres et aux marginalisés en matière d'alphabétisation fonctionnelle et techniques de production/transformation afin de les rendre capables à développer leurs idées de projets.

312. Activités: Outre ces questions, il sera réalisé avec l'appui du PRODER : (i) une Cartographie des terres disponibles ; (ii) une actualisation si nécessaire, une traduction, une production et une diffusion des textes et dispositions règlementaires relatives à la gestion foncière ; (iii) un renforcement des capacités des bureaux fonciers à tous les niveaux pour contribuer à l'amélioration des procédures/mécanismes et modalités de sécurisation foncière et garantie d'accès sécurisé des jeunes et les femmes à la terre pour l'agriculture ; (iv) le PRODER soutiendra l'évaluation des risques de capture d'élite et mécanismes d'atténuation des risques d'éviction des jeunes et femmes ainsi que (v) les mécanismes de gestion de litiges et de plaintes liées au foncier.

313. L'orientation principale retenue par le MINEAGRIE pour l'intensification agro-sylvo-pastorale et halieutique est la mise en place des centres de rayonnement. Ces centres sont définis dans le DOPEAE comme étant des centres "d'une personne ou groupe de personnes qui se concentrent sur une activité agricole ou d'élevage avec un investissement relativement grand permettant une intensification de la production sur un espace remarquable". Lesdits centres doivent se distinguer par leur paquet technologique plus complets ; leur capacité plurielle de production et de création d'emplois ainsi que leur grandeur (au moins 5 ha). Pour

contribuer de manière plus efficace à l'intensification de la production dans ces centres, le Gouvernement met à disposition des producteurs des superficies de terres domaniales et des centres semenciers. Dans ce cadre, la mission de formulation du PRODER a travaillé en étroite collaboration avec les intervenants (représentants du gouvernement, autorités administratives, leaders traditionnels, etc.) pour identifier les terres disponibles pour l'intensification de la production végétale et animale avec une participation effective et équitable des jeunes femmes et des jeunes hommes dont l'accès sera facilité et, le cas échéant, leurs droits garantis. D'autres initiatives telles les regroupements des terres des membres des coopératives sur leurs collines seront également soutenues par le PRODER. Des actions de conseil juridique en matière foncière seront également menées.

314. Amélioration des actifs. La documentation fournie par le MINEAGRIE fait état d'au moins 3 348 ha de terres domaniales disponibles et 3 410 ha mobilisables dans les centres semenciers. Le PRODER apportera des appuis aux populations vulnérables dans ces centres aux fins d'amélioration de l'accès à la terre, du niveau de sécurité alimentaire et de revenus issus des ventes de surplus. Lesdites ventes permettront alors au terme de plusieurs cycles de cultures annuelles, que des jeunes des couches les plus vulnérables qui y seront disposent des actifs leur permettant d'être pris en compte dans les appuis à l'entrepreneuriat de la composante 1. Pour ce faire, le PRODER appuiera, dans les centres de rayonnement, uniquement les coopératives de producteurs vulnérables dont les membres dans leur composition regrouperont les cibles prioritaires (jeunes, femmes, peuples autochtones, etc.). Les centres de rayonnement seront également utilisés comme parcelles d'application dans le cadre de l'incubation. Cela facilitera l'accès à plus long terme à la terre pour une participation soutenue à l'entrepreneuriat. Un soutien ciblé sera également fourni aux plus pauvres et aux marginalisés en matière d'alphabétisation fonctionnelle et techniques de production/transformation afin de les rendre capables de développer leurs idées de projets.

315. Les superficies minimales disponibles pour les Coopératives de producteurs appuyés par le PRODER sont : (i) 7533,82 ha de terres pour la production végétale dont de manière indicative : 1100 pour la réhabilitation / création des 65 centres de rayonnement sur terres domaniales pour la production de manioc, maïs, bananiers, haricot volubile, pomme de terre, blé / orge, 100 pour la Réhabilitation / aménagement maraîcher et 200 pour les cultures fourragères ; 200ha pour la mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage).

316. Le PRODER veillera également à ce que les terres disponibles soient soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée. Les infrastructures résilientes seront restaurées de façon à ce que les bassins hydrographiques soient mieux en mesure de préserver les sols et ressources en eau. Des systèmes efficaces d'irrigation des terres seront mis en place, notamment grâce à l'utilisation alternée de culture du riz irrigué et pluvial pour réduire l'utilisation de l'eau et les émissions de GES et de méthane. Des zones de pâturage riches en biomasse seront aménagées ; des centres-naisseurs/de reproduction intégrant la résilience seront aménagés, etc.

317. Les activités d'intensification agricole cibleront 40 000 ménages qui intégreront 20 950 ménages des bénéficiaires des anciens projets FIDA : (1) 1200 ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités; (2) 2000 ménages membres actifs des coopératives laitières ; (3) 4000 ménages membres actifs de 4 mini rizeries ; (4) 13 000 ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaîne de solidarité communautaire bovine et EMER ; (5) 750 ménages membres de 5 unités de transformation de maïs.

B. Sous-composante 2.2 Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché

Volet 1 : Infrastructures pour la production (Aménagements des marais et des bassins versants, etc.)

Aménagement et gestion des terres tenant compte de la résilience au changement climatique

318. Le PRODER sera mis en œuvre dans les provinces qui sont vulnérables à une combinaison de sécheresse, d'érosion des sols et d'augmentation prévue des températures. Améliorer les moyens de subsistance ruraux en améliorant les systèmes de production agricole et les pratiques de gestion des terres est donc important pour construire et renforcer la résilience socio-écologique des provinces. Un aspect important de la construction et du renforcement de la résilience socio-écologique est la gestion durable de l'eau et des terres en tant que ressources primaires pour la production de cultures résilientes au climat. À cet égard, l'objectif de ce Volet est de contribuer à accroître les rendements des cultures sur les terres des collines par la maîtrise de l'eau de ruissellement, la conservation des sols et l'utilisation de techniques culturales résilientes. Le PRODER veillera à ce que les terres disponibles soient soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée.

319. Activités Le volet aménagement et gestion des terres comprend les activités suivantes :
i) Aménagement des terres des collines; (ii) Développement des cultures de rente sur les terres des marais; et (iii) Développement de la petite irrigation collinaire.

i) Aménagement des terres des collines;

320. Il s'agit de protéger les terres des collines de l'érosion hydrique et de restaurer la fertilité des sols dégradés sur les versants en exécutant des ouvrages de conservation des eaux et du sol (CES) résilient au changement climatique.

321. L'aménagement des terres des collines permettra une utilisation rationnelle des terres sur les versants en pente. Les actions retenues doivent atténuer les impacts négatifs de l'érosion hydrique des sols et limiter ainsi les actions destructrices des inondations. Les activités à mener dans le cadre de ce volet sont : (i) l'élaboration des plans d'aménagement collinaires ; (ii) l'aménagement des terres des collines par des techniques de CES appropriées ; (iii) l'aménagement des terres escarpées par des plantations agroforestière et forestières ; et (iv) la consolidation des aménagements existants exécutés par les projets FIDA dans la zone d'intervention du PRODER.

322. L'aménagement des terres des collines concerne l'ensemble de la zone d'intervention du PRODER. Les interventions couvriront 20 000 ha de terroirs des Collines : 18 000 ha de parcelles agricoles pour améliorer la production agricole des cultures pluviales (fossés d'absorption d'eau, haies vives, bandes enherbées, etc.), et la plantation de 2 000 ha de plants agroforestiers et forestiers sur des terres à fortes pentes, crêtes dénudées et domaines des communes. Les actions retenues doivent atténuer les impacts négatifs de l'érosion hydrique des sols et limiter les actions destructrices des inondations. Les techniques utilisées pour l'aménagement des versants seront principalement composées par : (i) les fossés selon les courbes de niveau consolidés par des plantes agro-pastorales fixatrices ; (ii) les ouvrages antiérosifs à la parcelle ; et (iii) les bandes enherbées. Les plants seront fournis par les

pépinieristes appuyés par le projet et mis à la disposition des bénéficiaires des aménagements.

- ii) Développement des cultures maraichères et vivrières sur les terres des marais et développement de la petite irrigation collinaire.

323. Il s'agit d'accroître la productivité des cultures maraichères et vivrières, à travers la maîtrise de l'abondance des eaux de surface par l'aménagement de système d'irrigation et de drainage, tout en s'assurant que l'installation de petits systèmes d'irrigation contribue à l'amélioration de la productivité des cultures maraichères et vivrières sans causer de dommages environnementaux liés à l'épuisement des systèmes d'eau et à l'érosion des sols. Les sites seront identifiés lors de la mise en œuvre du projet. Les sites de petites tailles peuvent correspondre (i) aux terres en contrebas des collines dans la zone de transition colline/marais ; (ii) des marais allongés avec petit émissaire ; et (iii) zones collinaires avec présence de sources d'eau pérennes. Le PRODER ciblera des sites de petites tailles et appuiera leur exploitation.

324. L'expérience du projet et programme du FIDA au Burundi a montré que l'aménagement des périmètres d'irrigation dans les marais a permis le doublement des rendements de riz (2 à 3 T de paddy/ha) et le développement de cultures vivrières de rente (tomates, poivrons, pomme de terre, choux, maïs hybride, haricots, etc.) dans les zones non adaptées à la riziculture et pendant la saison sèche. Ceci a été rendu possible grâce à la maîtrise de l'eau d'irrigation et le drainage. L'application de nouvelles techniques culturales sur les Champs-Ecoles Paysans vivriers (CEP), et l'utilisation de semences améliorées permettront aux jeunes promoteurs de constater en conditions réelles l'intérêt et les avantages des pratiques proposées et des variétés promues, facilitant ainsi leur adoption. La mise en valeur des nouveaux sites à aménager va permettre un accroissement significatif des productions vivrières dans les zones d'intervention PRODER.

325. L'aménagement des sites pour le développement des cultures maraichères et vivrières concernera une superficie de 1 000 ha. Le choix des sites à aménager prendra en compte: (i) les priorités de la population de la colline; (ii) le potentiel exploitable; (iii) la ressource en eau disponible; (iv) le niveau d'organisation des futures usagers; et (vi) la situation foncière. Les sites seront choisis d'un commun accord avec les autorités déconcentrées de l'état sur chaque colline ciblée et la population bénéficiaire.

326. Les activités porteront sur : (i) l'élaboration des études techniques ; (ii) l'appui à l'exécution des travaux d'aménagements sur les sites identifiés et étudiés. Les infrastructures seront adaptées aux conditions hydrographiques, topographiques et hydrogéologiques, ainsi qu'aux capacités de gestion et d'entretien des bénéficiaires.

327. Pour les sites dans la zone de transition colline/marais et marais allongés, les travaux d'aménagements comprendront : (i) la réalisation d'un système de dérivation des eaux d'irrigation; (ii) la réalisation d'un système de drainage. Pour les sites en zones collinaires avec présence de sources d'eau pérennes; l'aménagement sera constitué par : (i) un ouvrage de captage des eaux de surface ou émergences ; (ii) un bassin de stockage et de régulation d'eau ; et (iii) un système d'adduction et de distribution d'eau jusqu'à la parcelle. Le PRODER aménagera les accès aux sites aménagés pour permettre l'acheminement des intrants jusqu'aux exploitations et l'évacuation des productions agricoles. Ces aménagements devraient permettre l'exploitation du site en polyculture et cultures vivrières pendant toute l'année.

328. Les aménagements concernés seront d'une conception et réalisation simples pour faciliter leur prise en charge par les associations des usagers (AU) et leur appropriation progressive par les exploitants. La « prise en charge par les AU » prend en compte tous les aspects de gestion du site par l'AU : (i) la gestion des systèmes d'irrigation et de drainage ; et (ii) la collecte des contributions ou redevances des usagers en cash ou en nature.

- Mécanismes de sélection des bénéficiaires

329. La sélection des bénéficiaires sera effectuée d'une manière participative par des prestataires de services au démarrage du projet. Il consistera à : (i) identifier les collines et marais à aménager à partir des plans de développement des communes ; (ii) identifier, lors de l'assemblée générale collinaire à laquelle sont invités tous les ménages, les catégories de ménages suivant l'accès au foncier et la possession d'animaux de ferme ; (iii) cibler les jeunes femmes et jeunes hommes pouvant bénéficier des aménagements futurs ;(iv) cibler les ménages les plus démunis pour bénéficier des travaux en HIMO.

330. Le PRODER appuiera les futures bénéficiaires des zones à aménager à se regrouper en groupements d'intérêt économique ou coopératives de producteurs. Une priorité sera donnée aux jeunes femmes et aux jeunes hommes ayant bénéficiés des activités de la composante 1. Le PRODER interviendra auprès des coopératives existantes pour que certains jeunes parmi les bénéficiaires des sites aient une place dans les comités de gestion principalement des zones à aménager par le projet.

331. Avant d'intervenir sur un site, le PRODER doit s'assurer de certaines conditions : (i) l'adhésion et la participation effective des bénéficiaires (Adoption des nouvelles techniques culturales, utilisation des semences améliorées, etc.) ; (ii) la participation des bénéficiaires aux travaux de creusement des fossés d'absorption d'eau (FAE) sur les versants et les canaux d'irrigation et de drainage et travaux de planage des parcelles ; et (ii) les conflits liés aux fonciers et à l'accès à la terre ne sont pas de nature à entraver la mise en œuvre des activités.

- Structures/ mode de gestion des aménagements

332. Le PRODER appuiera le renforcement des capacités des bénéficiaires des aménagements par l'appui à la formation des Associations d'usagers (AU) des sites aménagés et des comités de gestion et de suivi de chaque site aménagé. Il appuiera la formation sur les techniques de suivi et d'entretien des ouvrages dans les marais et périmètres d'irrigation collinaires et la formation sur les techniques de conservation des eaux et des sols et d'entretien des aménagements antiérosifs sur les terres des versants et collines.

333. Le renforcement des capacités des bénéficiaires se fera à travers : (i) l'animation de Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation ; (ii) une assistance juridique aux acteurs ; (iii) une assistance technique au niveau des usagers ; (iv) la formation des Jeunes pour la maintenance des aménagements ; (v) la formation des comités de suivi de travaux d'aménagement des marais et des versants ; (vi) l'organisation des AG collinaires de ciblage ; (vii) l'organisation des utilisateurs et des CDC ; (viii) la formation des relais (CDC, CCDC, AUM, BMP) ; et (ix) l'accompagnement et l'élaboration des outils de gestion des AU (mise en place de manuels de gestion des aménagements).

- Mécanisme de mise en œuvre

334. Pour les terres des collines et versant, des plans d'aménagement collinaires (PAC), qui peuvent faire partie des plans généraux de développement des collines, seront élaborés pendant la saison des pluies (octobre à mars) de chaque année par des prestataires de services (bureaux d'études ou des experts indépendants nationaux) spécialisés dans l'élaboration participative des plans et schémas d'aménagement des BV. Le choix des zones d'intervention dans le territoire de chaque colline doit être fait en suivant une démarche

scientifique basée sur des cartes thématiques de l'ensemble de la zone d'intervention. Les cartes thématiques sont: (i) la carte des pentes; (ii) la carte pédologique; (iii) la carte d'occupation des sols; et (iv) la carte de l'érosion. Le croisement des informations contenues dans les cartes permettra de définir le type d'aménagement en fonction de la sensibilité à l'érosion et de choisir la technique de CES la mieux adaptée qui prend en compte le savoir-faire local. Chaque plan d'aménagement sera soumis à l'approbation préalable des bénéficiaires de la colline, de l'administration collinaire et communale, et des services déconcentrés de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE), à l'occasion d'une Assemblée Générale Collinaire.

335. Afin de garantir la bonne qualité et la durabilité des aménagements, les travaux d'aménagement des terres des collines seront sous-traités aux Brigades d'exécution et d'entretien des aménagements antiérosifs appuyées par le PRODER et exécutés en HIMO (haute intensité de main-d'œuvre) en recrutant la population des collines des catégories C4a et C4b. La main d'œuvre sera rémunérée suivant la pratique de "cash for work". Les activités de suivi et de réception des travaux seront de la responsabilité de l'UFCP qui pourra s'appuyer sur un opérateur privé prestataire de services (ONG spécialisée ou bureau d'études).

336. Pour les terres de marais et périmètres d'irrigation collinaires, les activités seront initiées dès le démarrage de la mise en œuvre du PRODER par l'identification des sites aménageables sur les collines cibles. Les études techniques seront réalisées par des experts nationaux indépendants ou bureaux d'études nationaux, de préférence les mêmes prestataires responsables des études des plans d'aménagements collinaires. Les travaux d'aménagement seront exécutés dès la finalisation des études et leurs validations par le PRODER et les autorités provinciales en charge de l'agriculture (DPAE).

337. En fonction de la taille de l'aménagement et la complexité d'exécution des ouvrages, les travaux peuvent être réalisés par des tâcherons recrutés sur la Colline ou dans la Commune. Le projet fournira les matériaux de base (ciments, fer à béton, le payement des moellons, sable et gravier). Les travaux de terrassement, canaux d'irrigation et de drainage, seront exécutés par les bénéficiaires avec l'appui de l'équipe technique du PRODER et des prestataires responsables de la réalisation des études. Pour les sites les plus complexes, des entreprises spécialisées seront sélectionnées par appel d'offres national suivant les procédures habituelles de passation de marchés de la République du Burundi et du FIDA. Les opérations de contrôle et de surveillance des travaux seront confiées à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés selon les mêmes procédures.

338. Le Programme appuiera la mise en place, là où elles n'existent pas, de structures de gestion et d'entretien des ouvrages afin d'assurer la durabilité des investissements acquis. Ces comités doivent être mises en place avant le démarrage des travaux. Les bénéficiaires doivent s'engager à participer à l'investissement et à prendre en charge la maintenance des ouvrages. Dans les marais où des comités de gestion ou groupements sont fonctionnels, le Programme évitera de créer de nouvelles structures et apportera les appuis spécifiques nécessaires pour que ces structures puissent intégrer les nouveaux ouvrages

- Effets escomptés

339. L'aménagement des 20 000 ha de terres des collines dans le cadre du PRODER, permettra une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée. Les aménagements permettront (i) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures, (ii) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés, et (iii) la production de matières

végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux. L'aménagement des terres des collines bénéficiera directement à 40 000⁶⁶ nouveaux ménages et permettra de générer 1,9 millions⁶⁷ jours de travail pour la population des catégories C4a et C4b, soit environ 21 000⁶⁸ emplois temporaires créés.

340. L'aménagement des 1 000 ha de nouveaux sites pour les cultures maraichères et vivrières dans le cadre du PRODER permettra l'augmentation significative de la production agricole. Il bénéficiera directement à 10 000⁶⁹ ménages et généreront environ 650 000⁷⁰ jours de travail, soit plus de 7 200⁷¹ emplois temporaires créés, pour les populations des catégories 1 et 2a

a. Infrastructures de commercialisation (pistes, magasins de stockage, etc.)

- Volet 1: Réhabilitation de pistes d'accès aux collines ciblées par le projet

341. L'objectif de ce Volet est le désenclavement des zones de production agricole par la réhabilitation de 100 km de pistes d'accès aux collines ciblées par le projet. Les pistes permettront l'acheminement des intrants jusqu'aux exploitations et l'évacuation des productions agricoles.

342. Les activités porteront sur : (i) les études techniques détaillées et la supervision des travaux de réhabilitation ; et (ii) la réalisation des travaux de réhabilitation des pistes d'accès aux collines ciblées et aux sites de production. Les études d'impact environnemental et social (EIES) ne seront pas requises puisque le linéaire de chaque piste sera inférieur à 10km. Toutefois, les études techniques devront proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement et mises en œuvre lors de l'exécution des travaux.

- Volet 2 : Construction de magasins de stockage et d'unités de transformation des produits vivriers sur les Collines ciblées

343. L'objectif de ce Volet la construction d'infrastructures de stockage et de valorisation des produits agricoles. Le PRODER prévoit la construction de 100 magasins de stockage des produits vivriers et construction de 200 unités de transformation des produits vivriers sur les Collines ciblées.

344. L'infrastructure de stockage de mauvaise qualité entraîne une augmentation des pertes après récolte et une mauvaise qualité des produits - ce qui réduit les prix du marché et les bénéfices pour les (petits) producteurs - les rendant plus vulnérable au changement climatique. L'effet d'entraînement d'une mauvaise manipulation des produits a des impacts sur l'exploitation des ressources naturelles car les producteurs doivent compenser les produits perdus en utilisant davantage de ressources en terre et en eau. En d'autres termes, En

⁶⁶ Sur la base d'une surface moyenne 0,5 ha par ménage

⁶⁷ Sur la base de 95 homme/jour par hectare aménagé (Chiffre donné par ACORD prestataire responsable de la mise en œuvre des activités de protection des BV)

⁶⁸ Sur la base d'une durée moyenne de 3 mois par emplois

⁶⁹ Sur la base d'une surface moyenne 10 ares par ménage

⁷⁰ Sur la base d'une moyenne de 650 hommes/jours par ha, chiffre fournie par le PRODEFI.

⁷¹ Sur la base d'une moyenne de 3 mois par emploi

d'autres termes, la réduction des pertes alimentaires post-récolte contribue à la durabilité des ressources. Réduire le gaspillage d'aliments déjà produits est plus durable que d'augmenter la production pour compenser les pertes post-récolte. L'augmentation de la production conduit à une agriculture plus intensive ou à une extension de la superficie cultivée, ce qui peut avoir des effets négatifs sur l'environnement, en particulier lorsque les ménages ruraux pauvres ont tendance à cultiver dans des écosystèmes fragiles ou des terres marginales⁷² (comme les collines).

345. L'aménagement des terres sur les collines et des nouveaux sites de production des cultures maraichères et vivrière dans le cadre du PRODER va permettre un accroissement significatif des productions vivrières dans les zones d'intervention. Les magasins permettront de stocker les produits vivriers après les récoltes pour les vendre plus tard. Les unités de transformation seront installées à la demande et en fonction des produits à transformer (légumes séchés, conserves, fruits séchés, jus, etc.) par des bénéficiaires présentant un plan d'affaire de l'activité ayant bénéficié du renforcement de capacité du PRODER

- Mécanismes de sélection des bénéficiaires

346. Le PRODER a prévu la réalisation d'infrastructures de commercialisation : pistes d'accès et de désenclavement, magasins de stockages et unités de transformation dans les collines ciblées par le Projet. Les infrastructures seront érigées dans les collines ayant bénéficiées d'aménagement des terres des collines et des sites de production des cultures maraichère et vivrière dans le cadre du PRODER. Les pistes réhabilitées permettront de garantir l'acheminement des intrants vers les parcelles aménagées et l'écoulement de la production des exploitations vers les magasins de stockage et les unités de transformation et vers les zones de consommation. Les bénéficiaires seront des groupements de femmes ou de jeunes ayant bénéficié du renforcement de capacité par le PRODER dans le montage des entreprises et présentant un plan d'affaire pour la transformation des produits agricoles (légumes séchés, conserves, fruits séchés, jus, etc.). Les investissements couvriront les équipements de chaque unité de transformation. Il sera demandé aux futures bénéficiaires de contribuer à l'investissement. Le montant et la nature de la contribution seront définis à la mise en œuvre du PRODER.

- Structures / mode de gestion Infrastructures de commercialisation (pistes, stockage, conditionnement conservation).

347. Le PRODER appuiera la mise en place et le renforcement des capacités de structures de gestion de toutes les infrastructures de commercialisation (pistes, stockage, conditionnement conservation) créées. Il s'appuiera sur les prestataires de services d'ingénierie sociale ayant exercé avec les projets et programmes du FIDA au Burundi. Une attention particulière sera donnée aux femmes et jeunes pour qu'ils soient représentés dans les structures de gestion des infrastructures.

348. Comme pour l'aménagement et la gestion des terres, le PRODER appuiera le renforcement des capacités des bénéficiaires par l'appui à la formation des Associations d'usagers des infrastructures : association d'usager des pistes (AUP) pour les pistes réhabilitées ; des groupements d'intérêt économique ou coopératives pour la gestion des magasins de stockage ; groupement de transformateurs pour la gestion des unités de transformation des produits agricoles.

⁷² Francesco Goletti and Christiane Wolff (1999). The Impact of Postharvest Research. International Food Policy Research Institute. MSS Discussion Paper No. 29

349. Les associations d'usager des pistes (AUP) et les groupements d'intérêt économique ou coopératifs pour la gestion des magasins de stockage seront composés de 7 membres, assurant la gestion et l'entretien courant des infrastructures (1 Président, 1 Secrétaire, 1 trésorier, 1 conseiller, 1 animateur (sensibilisation) et 2 inspecteurs). Les groupements de transformateurs seront formés de femmes et de jeunes ou de promoteurs qui présentent un plan d'affaire jugé acceptable par l'équipe du PRODER. Le PRODER appuiera aussi la promotion des activités commerciales au niveau des magasins de stockage et des unités de transformation à travers l'organisation de foires et de journée commerciales dans les chefs-lieux de Communes et de Provinces.

- Mécanisme / modalités de mise en œuvre

350. La mise en œuvre de ce volet sera assurée par des prestataires de services. Ainsi, les travaux de réhabilitation des pistes et de construction des magasins et unités de transformation seront réalisés par des entreprises spécialisées sélectionnées par appel d'offres national, suivant les procédures habituelles de passation de marchés de la République du Burundi et du FIDA. Les opérations de contrôle des travaux seront confiées à un cabinet privé suivant les mêmes procédures. Les activités de suivi et de réception des travaux seront de la responsabilité de l'UFC, qui pourra s'appuyer sur un opérateur privé prestataire de services (ONG spécialisée ou bureau d'études) à qui pourrait être éventuellement confiée la responsabilité de l'encadrement et du suivi des travaux réalisés en HIMO.

351. La construction des magasins de stockage et d'installations de conservation et les travaux de réhabilitation des pistes peuvent entraîner l'érosion des sols, la perte d'habitats et des déplacements involontaires, entre autres. Pour un impact positif global de la mise en œuvre des activités proposées liées à la construction des magasins de stockage et d'installations de conservation et à la réhabilitation des pistes, les prestataires de services procéderont à une évaluation de l'utilisation des terres et des implications sociales et environnementales potentielles – pour s'assurer que les mesures appropriées soient proposées et qu'elles soient prises pendant la mise en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels.

352. Les pistes auront une largeur de chaussée normalisée de 6 m avec des accotements de 1 m de chaque côté, une bande de roulement en graveleux latéritique ou argilo-latéritique compactée en couches successives de 0,10 cm d'épaisseur et des fossés latéraux.

353. Les magasins permettront le stockage des produits vivriers (haricot, maïs, blé, pomme de terre, etc.). Ils seront adaptés à la capacité de production des exploitants dans les Collines cibles. Des unités de transformations des produits vivriers et fruits seront construits à la demande des bénéficiaires et seront adaptées à la capacité de transformation des produits. Les unités seront équipées par les équipements appropriés aux produits à transformer. Les unités de transformation peuvent être des bâtiments annexes aux magasins de stockage.

354. Il sera demandé aux entreprises attributaires des marchés de réhabilitation de pistes de recruter la main d'œuvre locale parmi la population vulnérable des catégories C4a et C4ba pour l'exécution des travaux en HIMO. Les jeunes des collines bénéficiaires seront privilégiés pour l'exécution de certains travaux qui ne requièrent pas une main d'œuvre qualifiée. Lors des formations spécifiques, assurées par le projet, pour la maintenance et l'entretien des pistes, la priorité sera accordée à ces jeunes.

355. Sur le plan technique, la stratégie d'intervention sera d'assurer la « praticabilité » des pistes ciblées, préférentiellement en assurant le traitement conséquent des points critiques ; pour des raisons de moindre complexité technique, les radiers submersibles et les ouvrages busés seront –dans toute la mesure du possible– préférés aux autres types d'ouvrages de

franchissement (ponceaux, dalots). Lorsque requis, le remblaiement, sur des distances limitées / raisonnables, de tronçons sablonneux ou pulvérulents / boueux pourra être envisagé

a. Volet : Appui à la formation de brigades d'exécution et d'entretien des travaux (BEET)

356. L'objectif du volet est la promotion des brigades pour l'exécution, le suivi et l'entretien des aménagements (pistes, marais, CES, bâtiments) à travers la formation, l'équipement et l'accompagnement des jeunes issus de familles sans terre ou avec accès limité à la terre, dans l'exécution et l'entretien des travaux d'aménagement.

357. Pour garantir la pérennisation des investissements des travaux d'entretien régulier et périodiques seront nécessaires. C'est dans ce contexte que le PRODER va appuyer la mise en place de brigades par l'équipement et la formation et l'accompagnement des jeunes issus de familles sans terre ou avec accès limité à la terre, dans l'exécution et l'entretien des travaux d'aménagement réalisés dans le cadre des projets et programme du FIDA au Burundi.

358. Activités : Le PRODER appuiera la mise en place de brigades pour l'exécution, le suivi et l'entretien des aménagements (pistes, marais, CES, bâtiments). Les brigades ou groupements d'intérêt économique seront formés de 10 membres chacun, des jeunes issus de familles sans terre ou avec accès limité à la terre, dont les prestations pourraient être sollicitées par l'administration provinciale et communale, les collectivités territoriales décentralisées, les collines ou même les privés, dans le cadre de contrat d'entretien des aménagements. Chaque brigade sera responsable des travaux d'entretien de (i) 5km de pistes pour les Brigades d'entretien des pistes ; (ii) 10 ha de marais et irrigation collinaire pour les Brigades d'entretien des marais aménagés ; et (iii) 50 ha d'aménagement anti érosif sur les collines et versant pour les Brigades d'exécution et d'entretien des aménagements antiérosifs sur les BV.

359. Modalités de mise en œuvre: Le PRODER appuiera le renforcement des capacités des bénéficiaires par l'appui à la formation de brigades pour l'exécution, le suivi et l'entretien des aménagements (pistes, marais, CES, bâtiments), une priorité sera donnée aux jeunes issus de familles sans terre ou avec accès limité à la terre. Des modules de formation sur les techniques d'entretien des aménagements (pistes, marais, CES) seront dispensés aux jeunes des collines bénéficiaires, dans le cadre de l'exécution des marchés par les entreprises adjudicataires. Ces marchés constitueront des chantiers-écoles en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) permettant de coupler la réalisation des travaux à la formation des jeunes. Cette formation intégrée sera conçue pour les jeunes des collines cible qui seront identifiés lors des ateliers de présentation des activités du PRODER. Ces derniers pourront par la suite se constituer en groupements d'intérêt économique ou Brigade de 10 membres chacun dont les prestations pourraient être sollicitées par l'administration provinciale et communale ou les collectivités territoriales décentralisées, dans le cadre de contrat d'entretien de pistes. Les équipements de travail seront fournis à ces groupements de jeunes, sous forme de kits de petits matériels de maintenance (pioches, pelles, brouettes, barres à mines, etc.).

- Équipe de mise en œuvre et Plan de mise en œuvre

360. L'équipe de l'Unité de Gestion du PRODER comprendra un responsable infrastructures rurales de formation ingénieur en génie rural. Il sera chargé de l'ensemble des infrastructures de commercialisation et de l'aménagement des terres des collines et périmètres d'irrigation. Il sera responsable de l'élaboration des TDR d'études, des dossiers de consultation des bureaux d'études et des entreprises et fournisseurs. Avec les techniciens de l'UGP, il sera responsable de la validation des études techniques, du suivi de la supervision des travaux de réalisation des infrastructures et aménagements et les réceptions techniques des travaux.

361. Pour les aménagements des terres des collines et les infrastructures de commercialisation, les étapes de mise en œuvre sont : (i) identification des zones et des sites à aménager ; (ii) animation de Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation ; (iii) signature d'un protocole de l'adhésion et la participation effective des bénéficiaires aux activités; (iii) consultation et contractualisation des prestataires chargés des études techniques et contrôle des travaux ; (iv) étude technique détaillé/DAO, y compris les études d'impact environnemental et social assortis d'un PGES quand c'est nécessaire ; (v) consultation et contractualisation des entreprises pour les travaux d'exécution des pistes, magasins de stockage et unités de transformation et des tacherons et brigades d'aménagement pour les aménagements des collines et versants et périmètres d'irrigation collinaires ; (vi) suivi de l'exécution des travaux par les prestataires de services ainsi que par les cadres de l'UFC du projet et les partenaires institutionnel du PRODER ; (vii) les réceptions provisoires et définitives des ouvrages par les comités techniques de suivi.

- Calendrier de mise en œuvre des infrastructures

362. Le chronogramme global de réalisation des infrastructures sera comme suit:

- Année 1 : Identification des sites à aménager et lancement des études techniques et choix des entreprises pour le premier lot (aménagement terres des collines, périmètres d'irrigation collinaire, réhabilitation des pistes, magasins de stockage et unités de transformation) ;
- Année 2 : Exécution des travaux pour le premier lot et Identification des sites à aménager et lancement des études techniques et choix des entreprises du deuxième lot (aménagement terres des collines, périmètres d'irrigation collinaire, réhabilitation des pistes, magasins de stockage et unités de transformation) ;
- Année 3 : Exécution des travaux pour le deuxième lot et Identification des sites à aménager et lancement des études techniques et choix des entreprises du troisième lot (aménagement terres des collines, périmètres d'irrigation collinaire, réhabilitation des pistes, magasins de stockage et unités de transformation) ;
- Année 4 : Exécution des travaux pour le troisième lot et Identification des sites à aménager et lancement des études techniques et choix des entreprises du quatrième lot (aménagement terres des collines, périmètres d'irrigation collinaire, réhabilitation des pistes, magasins de stockage et unités de transformation) ;
- Année 5 : Exécution des travaux pour le quatrième lot et Identification des sites à aménager et lancement des études techniques et choix des entreprises du cinquième lot (aménagement terres des collines, périmètres d'irrigation collinaire, magasins de stockage et unités de transformation) ;
- Année 6 : Consolidation des réalisations et poursuite de l'accompagnement des promoteurs et de la mise en valeur des terres aménagés ;

Le tableau suivant donne le chronogramme détaillé

Chronogramme de mise en œuvre des aménagements et infrastructures								
	Unité	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26	2026/27	2027/28	
Volet Aménagement et gestion des terres tenant compte de la résilience au changement climatique								
Etudes techniques détaillés	ha	3100	5250	7350	5300			21000
Travaux d'aménagement des collines et versant	ha		3 000	5 000	7 000	5 000		20000
Travaux des périmètres d'irrigation dans les marais et sur collines	ha		100	250	350	300		1000
Volet Développement des infrastructures d'accès au marché								
Etudes techniques détaillés des pistes	km	20	50	30				100
Réhabilitation des pistes	km		20	50	30			100
Etudes de réalisation des magasins de stockage		10	30	30	30			100
Réalisation de magasins de stockage	U		10	30	30	30		100
Etudes de réalisation d'unités de transformation								
Réalisation d'unités de transformation et équipement	U		30	60	90	30		200
Volet Appui à la formation de brigades d'exécution et d'entretien des travaux (BEET)								
Brigades d'exécution et d'entretien des travaux de pistes	Brigade		4	10	6			20
Brigades d'exécution et d'entretien des travaux de marais	Brigade		10	25	35	30		100
Brigades d'exécution et d'entretien des travaux de CES	Brigade		60	100	140	100		400

- Durabilité

363. Pour assurer la durabilité des investissements et la pérennisation des aménagements le PRODER doit s'assurer que certaines conditions minimales doivent être remplies :

- L'adhésion et la participation effective des bénéficiaires à toutes les étapes de mise en œuvre de la phase identification jusqu'à la réalisation des travaux ;
- L'adoption d'un protocole d'accord entre les services décentralisés de l'état (Province, DPAE) et les bénéficiaires précisant les modalités de gestion et la prise en charge des entretiens des infrastructures et équipements ;
- La mise en place d'un comité de gestion assurant la gestion des aménagements et les travaux d'entretien avec les fonds des redevances collectées ;
- Le renforcement de capacité des bénéficiaires par un appui conseil adapté à l'exploitation et la gestion des aménagements.

364. Le PROFER reprend également certaines activités menées avec succès dans les différents projets et programmes financés du FIDA au Burundi, les risques et les mesures d'atténuation sont facilement identifiables et maîtrisables. Les principaux risques et les mesures de mitigation préconisées sont décrits dans le tableau suivant :

Risques	Impact	Mesures d'atténuation des risques	Probabilité
Retards dans la réalisation des études et travaux d'aménagement et d'infrastructures de commercialisation	Moyen	Critères rigoureux du choix des prestataires de services (bureaux d'études, consultants, ONG, etc.) et des entreprises disposant des moyens techniques, matériels et financiers requis pour la bonne exécution de leurs prestations et dans les délais requis	Faible
Non maîtrise de l'érosion des sols et menace sur les infrastructures	Moyen	Elaboration de Plan d'aménagement participatif intégrée des collines et BV selon une approche participative permettant la protection et la restauration de la fertilité des sols des parcelles des collines et BV par des techniques de lutte antiérosive adaptées et résilientes au CC et par une production accrue de biomasse et de fumier.	Faible
Manque d'entretien et de maintenance des aménagements et infrastructures de commercialisation	Moyen	Sélection des membres des AUM, AUP, et BEET et responsabilisation effective des CDC en leur donnant les moyens requis (formation adéquate sur les techniques d'entretien et de maintenance des ouvrages, moyens financiers, réglementaires et physiques). Mise en place d'un système de redevance dans les marais aménagés pour financer les travaux d'entretien et de réparation des infrastructures hydrauliques	Moyenne
Faible préparation des bénéficiaires et usagés	Moyen	Recrutement de prestataires de services et ONG spécialisées dans la formation et le suivi	Moyenne
Conflits entre les utilisateurs de l'eau	Moyen	Implication effective de tous les usagers à l'amont et à l'aval des aménagements dans la	Moyenne

		mise en œuvre et la gestion des infrastructures hydrauliques réalisées par le Projet. Aucune intervention ne sera faite sur des sites qui peuvent contenir ce genre de conflit.	
Problèmes fonciers	Elevé	Le Projet vérifiera l'existence de conflits sur les droits fonciers directs ou indirects lors de la réalisation des études (études socioéconomique) et n'interviendra pas sur des sites qui présentent des conflits fonciers ou d'usage des terres.	Faible

- Mécanisme de traitement des plaintes (MTP)

365. Un MTP sera établi dans le cadre de la mise en œuvre du PRODER pour la main d'œuvre du projet. Ce mécanisme fera partie des procédures de gestion du personnel pour le projet. Le MTP au niveau du projet, pour les travailleurs du projet, est basé sur la Politique existante en matière de résolution des conflits et de plaintes formelles. Chaque travailleur/travailleuse de la mise en œuvre des activités du projet a le droit de travailler dans un environnement sûr et positif, sans subir de discrimination, harcèlement ou autres comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Ce droit s'accompagne de la responsabilité d'agir conformément aux politiques d'emploi, aux valeurs fondamentales et au code d'éthique).

366. Le MTP sera basé sur les six étapes suivantes : l'accès, le tri et le traitement des plaintes, la vérification et l'action, le suivi et l'évaluation, le retour d'information et l'archivage.

Dispositifs Institutionnels et Administratifs Pour la Mise En Oeuvre et le Suivi du CGES des Mesures Environnementales et Sociales

1.1 Coordination

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et l'Elevage (MINEAGRIE), par l'intermédiaire de la Direction Générale de l'Aménagement Agricole et de l'Elevage et la Direction Générale de la mobilisation pour l'autodéveloppement et la vulgarisation agricole, assurera la coordination du projet.

1.2 Gestion de la mise en oeuvre

MINEAGRIE, par le biais de ses services techniques compétents, sera responsable de la supervision technique du projet et de la mise en oeuvre des activités, et rendra compte au coordinateur du projet. L'Unité de Coordination sera responsable de la gestion quotidienne du projet et s'occupera des fonctions fiduciaires: (i) gestion financière, y compris les flux de fonds vers les différentes parties prenantes; (ii) l'achat de biens pour garantir l'efficacité; (iii) l'obtention et la revue de services de consultants; ainsi que la surveillance de la conformité des mesures de normes environnementales et sociales du projet.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, par le biais de ses services techniques compétents, sera responsable de la supervision technique du projet et de la mise en oeuvre des activités. L'unité de facilitation et de Coordination du Programme (UFCP) en charge des projets/programmes FIDA au sein du MINEAGRIE sera responsable de la gestion quotidienne du programme. Le programme a prévu l'engagement d'un spécialiste de l'environnement ainsi que d'un spécialiste de l'inclusion sociale pour s'assurer que les questions environnementales et sociales sont dûment prises en compte lors de la mise en œuvre des activités du projet.

Les spécialistes Environnement et Social assumeront les responsabilités de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux des sous projets sélectionnés liés au respect et performance des normes environnementales et sociales du cadre environnemental et social du FIDA durant la mise en oeuvre. Cette équipe de spécialistes Environnement et Social seront également chargés de revoir et valider les instruments élaborés pour les sous projets par les consultants.

L'équipe du FIDA apportera son soutien à l'UFCP du MINEAGRIE pour renforcer sa capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux. L'UFCP sera responsable de la gestion financière du suivi et de l'évaluation des passations des marchés et des sauvegardes environnementales et sociales. Sous la direction du MINEAGRIE, UFCP assurera la liaison avec d'autres institutions clés, à savoir: Ministère des Finances, du Budget et de la Planification au Développement Economique, responsable entre autres de la coopération économique avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux; Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA; Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ; Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre; Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; le Réseau des Institutions de Microfinance (RIM); la Confédération des associations des producteurs agricoles pour le développement (CAPAD) ainsi qu'un secteur privé qui se développe.

MINEAGRIE et en particulier l'UFCP seront chargés de mener des actualisations des instruments de mobilisation des parties prenantes, de procédures de gestion de main d'oeuvre, d'engagement environnemental et social, tout en travaillant en étroite collaboration avec d'autres entités, telles que les autorités locales, les médias, etc.

Les activités d'engagement des parties prenantes seront documentées dans des rapports d'avancement trimestriels, à partager avec le FIDA.

1.3 Besoins en renforcement des capacités

La mise en œuvre réussie des activités du projet nécessitera des professionnels dynamiques et multidisciplinaires. Par conséquent, des sessions de formation sur mesure seront nécessaires pour renforcer les capacités et les compétences des parties prenantes et les agriculteurs pendant toute la durée du projet.

Pour gérer efficacement les données environnementales, sociales et climatiques relatives au PRODER, il est recommandé qu'un Système d'Information Géographique (SIG)/un Système de gestion d'Information Environnementale et Sociale (SGIES) soit mis en place. Le SIG/ SGIES rassemblera toutes les informations pertinentes pour les processus de planification et de gestion environnementales et sociales du PRODER, soutiennent les et la formulation de la stratégie sociale et la planification des actions, y compris la cartographie. Il fournira également la base pour les audits environnementaux, la surveillance et la conformité réglementaire. Le SIG/ SGIES sera composé de des étapes formalisées pour capturer les informations, ainsi que des procédures fixes pour récupérer ces informations. Le SGIES sera un système d'information participatif qui assimilera les connaissances collectives des parties prenantes concernées.

Frais de saisie SIG/ESMIS, équipement, les logiciels, etc., peuvent être absorbés dans les coûts alloués dans le budget du PRODER pour les informations climatiques, renforcement des capacités pour le changement climatique et la gestion de l'environnement, collecte de données pour les évaluations d'impact social et les évaluations de la santé des sols, et les coûts de S&E et de gestion des données. Ce qui suit est un aperçu des besoins de renforcement des capacités et de formation en matière environnementale et sociale gestion pour PRODER.

Thèmes de formation: La formation sera dispensée en fonction du niveau auquel la mise en œuvre des activités spécifiques et des actions est nécessaire:

- Exigences des politiques, législations et politiques nationales environnementales, sociales et climatiques cadres administratifs;
- Exigences des politiques SECAP et ERNM, climat, terres et divulgation du FIDA;
- Processus, procédures et dispositions institutionnelles du CGES pour développer et mettre en œuvre les PGES et d'autres exigences du FIDA;
- Examen des sous-projets tel que prescrit dans le CGES;
- Impacts environnementaux, sociaux et climatiques, IPMP, évaluation PCR;
- Préparation, mise en œuvre et suivi des PGES et PGIP;
- Reporting et suivi de la mise en œuvre des EIES, PGES, PMP;
- Sensibilisation au VIH/SIDA et VBG/EAS;
- Le règlement des griefs;

- Meilleures pratiques environnementales et sociales - y compris l'application appropriée d'intrants chimiques, gestion, pratiques agronomiques économes en eau, gestion de la fertilité des sols et économie de main-d'œuvre technique;
- Mise en place et application de systèmes d'information géographique/ système de gestion d'Information Environnementale et Sociale;
- Cartographie participative;
- Techniques de récupération de l'eau; et
- Techniques d'agriculture de conservation.

Public cible: Les publics cibles de la formation sont destinés à être:

- Comités Nationaux de Pilotage et Techniques ;
- Equipes environnementales et sociales MINEAGRIE/PRODER au niveau du Projet et de la communauté;
- Comités de développement des agriculteurs dans les zones cibles du projet ;
- Organisations de la société civile, y compris les organisations communautaires

1.4 Budget de la mise en oeuvre du présent CGES

La mise en oeuvre du présent CGES nécessite des moyens financiers. Ce budget est proposé en fonction des activités à mettre en oeuvre inscrites dans le présent PGES. Ainsi, le tableau suivant, résume le coût de la mise en oeuvre du CGES selon les activités développées dans les différents chapitres ci-dessus.

Table 1 du budget de la mise en oeuvre du présent CGES

No	Ligne budgétaire	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Year 6	Total (\$USD)
1	Renforcement des capacités et formation	80,000	70,000	60,000				210,000
2	Services d'information climatique, matériels et formation	80,000	70,000	60,000	30,000			240,000
3	Évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité	80,000	70,000	60,000				200,000
4	Évaluations d'impact social	90,000	70,000					160,000
5	Préparation/actualisation EIES et PGES		80,000	70,000				150,000
6	Sensibilisation à l'environnement	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	12,000
7	Bilan annuel/ateliers		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000
	Total	332,000	367,000	257,000	37,000	7,000	7,000	1,007,000
	Autres coûts pour améliorer la gestion des risques et des impacts environnementaux, climatiques et sociaux							
8	Sensibilisation communautaire	45,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	295,000
	Total	45,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	295,000
10	Système d'apprentissage par l'action en matière de genre	60,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	260,000
	Total	60,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	260,000
11	Implementation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	150,000	120,000	90,000	50,000	45,000	45,000	500,000
	Total	150,000	120,000	90,000	50,000	45,000	45,000	500,000
	Coût Total	587,000	577,000	437,000	177,000	142,000	142,000	2,062,000

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

1. Ce plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé afin d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des interventions du PRODER sur le plan social et environnemental. Ces mesures doivent permettre une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de groupes ciblées, en particulier les jeunes, les femmes, les autochtones Batwas et autres groupes vulnérables et marginalisés (comme les handicapés). C'est-à-dire que le plan a été préparé pour renforcer et exploiter les impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs potentiels afin que le résultat global du projet ait un impact socio-écologique positif dans les zones d'intervention du projet aux niveaux central et décentralisé jusqu'aux Collines. Des mesures spécifiques seront prises pour la lutte contre le travail des enfants en collaboration avec d'autres institutions impliquées.
2. Afin de garantir l'appropriation du projet par l'ensemble des populations de la zone cible et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement des bénéficiaires et de toute la communauté est un élément clé dont le projet s'assurera avant le démarrage de toute activité. Des actions de mobilisation sociale (sensibilisation, information, communication) avec les parties prenantes et une stratégie d'ingénieries sociale et environnementale seront développées (initiation des ateliers périodiques d'échange avec les différents groupes thématiques appuyés par le projet) pour saisir les besoins et les désirs de tous les catégories de publics cibles et les acteurs locaux partie prenante de la gouvernance du territoire et de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que des acteurs porteurs des initiatives économiques à accompagner et ceux en charge des investissements économiques structurants à caractère communautaire. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités des communautés pour la construction d'une base solide et durable des connaissances en matières de gestion environnemental pour une appropriation et une répliquabilité dans l'avenir. En outre, le projet prendra des dispositions pour nouer des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs dans la mesure du possible.

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux					
<i>Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux</i>					
Dégradation des ressources de la ZIP du fait de la multiplication des demandes d'appuis portant sur l'intensification agricole et le développement de nouvelles activités peu compatibles avec la gestion de l'environnement	- Inclusion des informations sur la gestion durable des ressources naturelles, favorisant l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des sols et des ressources des eaux	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Semestrielle pendant le projet	5 000
Augmentation ou développement d'activités économique à impact important sur l'environnement à partir des subventions accordées par le projet	-Assurer le suivi du respect du plan de zonage ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.				12 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<p>Pollution de la zone d'implantation des activités par des déchets solides résultant des activités entrepris par les promoteurs soutenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'air par l'odeur des produits de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser des activités productrices de peu de déchets non biodégradables - Intégrer dans chaque le plan d'affaire de chaque activité susceptible de produire des déchets un plan de gestion des déchets - Mettre en place un mécanisme d'appui à la préparation et un plan de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion de déchets élaborés - Sensibilisation des populations sur la gestion durable des ressources naturelles, y compris la propriété foncière et des investissements durables. Assurer le bon conditionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Semestrielle pendant le projet 	14 000
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer avec les bénéficiaires un engagement du respect de normes environnementales et sociales - Définir et ajouter dans les conventions de partenariats avec les Entrepreneurs bénéficiaires des mesures de mitigation des risques environnementaux - Mettre en place un plan communautaire de suivi des bonnes pratiques en matière de gestion environnemental et social - Faire un screening environnemental systématique de toutes les demandes d'appuis reçues avant leur validation et leur financement 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Semestrielle pendant le projet 	14 000
<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques 					
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 					

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une convention de partenariat incluant le respect des normes environnemental et social avec tous les promoteurs dont la demande est validée Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités mises en place avec les fonds reçus et entrant dans le cadre du projet 				
Risques de violence basée sur le genre (VBG) dans les structures d'incubation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire signer un engagement de respect des droits des jeunes et des femmes et de leur intégrité physique et morale à tous les structures postulant pour faire partir du dispositif d'incubation - Sensibiliser, élaborer et faire afficher dans tous les structures du dispositif d'incubation et au niveau de toutes les antennes du projet des images parlant sur les VBG - Sensibiliser sur les questions de genre et d'égalité des sexes - faire signer un code de bonne conduite à tous les intervenants directement impliqués dans la mise en œuvre du projet - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention sur les risques et les questions de VBG aussi bien au niveau des populations de la ZIP, des structures impliquées dans le dispositif d'incubation, les promoteur de demande 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP 	<ul style="list-style-type: none"> - Trimestriel pendant le projet 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<p>d'appui les équipes opérationnelles assurant le suivi-appui rapproché et l'équipe de gestion du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet 				
<p>Risque de travail des enfants dans la ZIP Réticence d'améliorer leur système d'exploitation et d'adopter des comportements respectant les normes environnementales et sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire traduire et diffuser la loi sur le travail des enfants - Faire signer aux bénéficiaires un engagement pour respecter le droit des enfants - Mettre en place un système de prévention et de contrôle de travail des enfants dans la ZIP à travers une plateforme de collaboration entre les institutions impliquées (BIT, UNICEF, ONGs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<p>Durant chaque cycle de recrutement</p>	<p>10 000</p>
<p>Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du programme. - Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Semestrielle pendant le projet 	<p>PM</p>
<p>Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Trimestrielle pendant le projet 	<p>PM</p>
<p>Inadaptation des modules de formation sur l'entreprenariat au contexte local et au niveau d'alphabétisation et d'instruction des bénéficiaires notamment des jeunes et des femmes déscolarisés ou non scolarisés et porteur de demande d'appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire traduire les modules TRIE CRE ET GERME du BIT en langue et s'assurer d'une bonne adaptation et appropriation des modules de formation au contexte de mise en œuvre et par les promoteurs de demandes accompagnés en l'occurrence 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP 	<ul style="list-style-type: none"> - Après chaque séance et sur une base mensuelle pendant le projet 	<p>20 000</p>

Impacts Sociaux et Environnementaux/ Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
	l'adaptation au niveau d'instruction et d'éducation des jeunes et des femmes bénéficiaires				
Faible promotion des jeunes et des femmes dans les activités à caractères collectif promus par le projet et au sein des organisations bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'un bon niveau de sensibilisation des organisations sur la vie associative et les accompagner dans la gestion la structuration et l'organisation de leur activité - Assurer une bonne sensibilisation et une bonne organisation des structures coopératives - Fournir un accompagnement adéquat au montage des plans d'affaires et à leur mise en œuvre - Formation des gestionnaires des associations et coopératives sur la gestion des entreprises. - Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes. - Assurer un ciblage équitable des bénéficiaires du projet - Accompagner la recherche des marchés par la promotion des partenariats productifs/commerciaux - Assurer un bon contrôle de qualité des produits avant leur mise sur le marché pour la consommation 	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Trimestriel pendant le projet	25 000
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des activités soutenues					PM
Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices et autres avantages facilités par le projet (exemple participation aux formations, gestion de la subvention reçue, etc.)					25 000
Destruction des infrastructures financées dans le cadre des activités individuelles ou collectives du fait de l'éclatement de conflit entre les non bénéficiaires, les PDI et les rapatriés internes dans la zone du projet					PM
- Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits					20 000
- Risques de contamination des consommateurs des produits ne respectant pas les normes d'hygiène et la qualité					
- Déplacement de population dans la ZIP la recherche de nouvelles opportunités pour bénéficier des appuis du projet fournies par le projet					
- Baisse de rendement et de revenu	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon contrôle de la production avec le maximum de contrôle sur les aléas - Compartimenter les dépôts et assurer un suivi régulier de sa 	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP UGP et Communautés et entrepreneurs	- Mensuel pendant le projet	PM

Impacts Sociaux et Climatiques	Environnementaux/	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
- Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits		gestion en utilisation des techniques d'identification des produits S'assurer que les structures coopératives détiennent des titres de propriété	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	s bénéficiaires	- Mensuelle pendant le projet	
- Risque de conflit pour le site de construction des dépôts			- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- Avant toute construction – avant et pendant le projet	
- Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes		- Aider à assurer un bon contrôle intégré des pestes - Rechercher des partenariats viables avec le secteur privé - Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés. Assurer une bonne structuration des associations et coopératives et augmenter leur résilience	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- Trimestrielle pendant le projet	PM
- Risque de marché ; manque de commercialisation des produits			- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- Trimestrielle pendant le projet	
- Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques			- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- Trimestrielle pendant le projet	
- Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet			- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- Semestrielle pendant le projet	
<i>Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables</i>						
Introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, etc						
- Gestion durable des ressources naturelles; - Fuites / déversements déchets et matériaux d'emballage - 3. L'accent mis sur ces cultures peut promouvoir des pratiques monoculturelles, conduisant à l'application d'engrais inorganiques		- Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; - utiliser des emballages biodégradables et/ou mener des campagnes d'élimination des déchets; promouvoir des	- UGP/MINEAGRI E/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	10 000

Impacts Sociaux et Climatiques	Environnementaux/	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
qui conduiront à la pollution des sols et de l'eau		systèmes de production respectueux de l'environnement				
Identification des tâches, opérations et activités qui se dissocient de l'itinéraire cultural traditionnel						
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles - Épuisement des eaux souterraines, y compris la pollution souterraine due à l'utilisation d'engrais et de produits chimiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; utiliser des emballages biodégradables et/ou mener des campagnes d'élimination des déchets; promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement 	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant et après le projet	PM
Identification de services d'appui au développement des filières dans le bassin (par exemple, installation de réseau d'irrigation, de panneaux solaires etc)						
<ul style="list-style-type: none"> - 1. Gestion durable des ressources naturelles - Risque d'accidents durant des travaux - Perturbation des sols dans les zones où des systèmes d'irrigation seront installés - 4. Potentiel de corruption dans le choix des prestataires 		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles 	Entreprise de travaux/UGP/MINE AGRIE	UGP	Pendant le projet	PM
<i>Promotion de l'entreprenariat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée</i>						
Disponibilisation accrue d'aliments divers et nutritifs pour la consommation des ménages par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle						
<ul style="list-style-type: none"> - L'érosion des variétés de cultures locales, risquant la perte de l'agrobiodiversité; - Pollution des sols et de l'eau - Risques pour la santé humaine liés à la manipulation de certains des produits chimiques requis pour certaines cultures 		Assurer l'inclusion de variétés locales performantes; une évaluation des produits agrochimiques qui seront utilisées est exigée; respect strict des clauses de santé humaine	UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant et après le projet	PM
Production, transformation et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au premier pour les enfants						
<ul style="list-style-type: none"> - L'érosion des variétés de cultures locales; - Déchets, Pollution des sols et de l'eau 		Assurer l'inclusion de variétés locales performantes; Favoriser l'adoption des approches de	UGP/MINEAGRIE	UGP	Avant le projet	PM

Impacts Sociaux et Environnementaux/ Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
- Risques pour la santé humaine liés à la manipulation de certains des produits chimiques requis pour certaines cultures	systèmes de production respectueux de l'environnement				
Organisation des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux					
- Gestion durable des ressources naturelles	Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	PM
L'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique					
- Gestion durable des ressources naturelles - Autonomisation des jeunes et des femmes - Amélioration de la résilience des jeunes et des femmes face aux chocs (maladies, phénomènes climatiques) - Changement de la dynamique des ménages qui peut conduire à des violences basées sur le genre et conflits entre jeunes et parents	Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; Sensibilisation des bénéficiaires sur l'importance du travail/de leur participation à la vie active; Assurer la sécurité des bénéficiaires dans les zones d'intervention; et formation des bénéficiaires sur l'entrepreneuriat, les techniques agricoles	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	PM
Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales					
<i>Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole & Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché</i>					
Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché					
Aménagement de terres pour la production végétale, Réhabilitation / création de centres de rayonnement, Réhabilitation / aménagement maraîcher et aménagement d'espace pour les cultures fourragères, réhabilitation / construction de grands centres naisseurs, mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage)					
- Gestion durable des ressources naturelles; - Dégradation des sols et pollution de l'eau, y compris son épuisement; - Pollution de l'environnement (air, déchets); - Utilisation non-efficiente des ressources; - 5. Pollution phytosanitaire - Nuisance pour les population de la zone (Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents)	- Étudier avec les acteurs les lieux d'implantation des infrastructures - Sélectionner dans la mesure du possible des sites suffisamment à l'écart des récepteurs sensibles (exemple, école, centre de santé). - Mettre en place un plan de communication information des populations avant toute	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et fournisseurs de services - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Pendant le projet - Avant et pendant le projet	40 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<p>réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur les possibles conflits et mettre en œuvre des procédures adéquates de gestion des conflits. - Visiter des sites de magasins sélectionnés avec des représentants locaux du ministère de l'environnement avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher. - S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) - Développer une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et des règles pour les chantiers de construction. Assurer l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) par les travailleurs de la construction. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sols dans la zone où le grand centre de rayonnement sera mis en place - Conflits fonciers et déplacements involontaires 	<p>Plan de gestion environnementale et sociale exigé; et garantir un consentement préalable donné en connaissance de cause et un mécanisme de règlement des plaintes.</p>	<p>Entreprise de travaux/UGP/MINE AGRIE</p>	<p>UGP</p>	<p>Avant et pendant le projet</p>	<p>PM</p>
Domaine en rapport avec la Gestion durable des Terres					
<ul style="list-style-type: none"> - Formation et accompagnement des promoteurs d'entreprise en gestion intégré de la fertilité du sol Formation des bénéficiaires en utilisation responsable des pesticides agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Exposé de la pratique - Démonstration - Nombre agriculteurs formés - Nombre de magasin de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	<p>PM</p>

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de magasin de stockage pilotes avec des normes environnementales (design, orientation, solaire...) - Acquisition d'équipements résilients au Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristique environnemental de référence - Caractéristique des équipements et tolérance au climat 				
<ul style="list-style-type: none"> - Formation des producteurs sur les techniques de production durable - Conservation des aires et espèces autochtones menacées - Vulgarisation des engrais organiques et disponibilités auprès des vendeurs locaux - Promotion des énergies renouvelables dans les zones d'habitation - Formation à l'utilisation des énergies durable - Accompagnement des bénéficiaires des aménagements à la Préservation de l'environnement et résilience au Changement Climatique - Conception des fiches de kits de formation et sensibilisation à la protection de l'environnement - Mise en place de système d'alerte et développer les mécanismes de relais de la météo 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé de la pratique - Démonstration visuelle - Nombre agriculteurs formés - Recensement des espèces - Nombre des aires et espèces autochtones menacées - Condition de conservation - Nombre de comportements adoptés à la préservation de l'environnement - Nombre de pratique de résilience maîtrisé et adopté - Nombre de kits de formation conçu - Nombre de kits disponibles - Procédure d'intervention disponible - Équipe d'intervention disponible - Situation actuelle - Nombre de non-conformité observé - Nombre d'action corrective observé 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRI E/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	20 000
Réhabilitation / construction des pistes					
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore (Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents) - Risque d'érosion du sol - Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux - Risque d'accidents de la circulation - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits - S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) - Veiller à ce que les travaux restent dans les limites 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRI E/ Communautés bénéficiaires/fournisseurs de services - Entreprise de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et fournisseurs de services - UGP/DGE/Communautés des zones d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après les travaux 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> physiques des voies/routes existantes pour éviter toute perturbation de la végétation, des champs, etc. - Prévoir de travailler en saison sèche - Installer des clôtures limoneuses en descente du sol nu pour capturer tous les écoulements, le cas échéant (en particulier près des cours d'eau) - Mettre en place des mesures de sécurité routière, y compris une signalisation et un contrôle de la vitesse appropriés (bosses sur la route, etc.) lorsque cela est jugé nécessaire. - Respect strict des clauses de santé et de sécurité pour le chantier ; - Entretien des machines et véhicules lourds; Respect des heures de travail et informer les populations si utilisation de dynamite pour l'extraction des roches - Arrosage régulier des pistes 				
<ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur la biodiversité - Risque de pollution de l'eau et des sols - Risques pour la santé et la sécurité de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer un programme de reboisement au projet, en consultation avec le ministère de l'environnement. Les espèces doivent inclure les espèces et espèces menacées ayant un habitat/valeur de nidification/recherche de nourriture pour les animaux - Dispenser une formation sur l'utilisation rationnelle des 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRI E/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet et après le projet 	30 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<p>produits agrochimiques (dosage, etc.), l'utilisation du compost organique et du fumier, les techniques de rotation/association des cultures et d'autres techniques pour minimiser l'utilisation d'intrants agricoles Dispenser une formation aux méthodes d'application et aux équipements de protection individuelle appropriés (gants, masque, etc.)</p>				
Construction et réhabilitation des magasins de stockage					
<p>- Risque d'accidents lors des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses de santé et sécurité sur les chantiers vulgarisées ; - Respect strict des clauses de santé et de sécurité sur les chantiers ; - Disposer des kits de premiers soins sur les chantiers et prise en charge des blessés éventuels par les centres de santé locaux ; - 4. Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	<p>Entreprise de travaux</p>	<p>UGP/DGE</p>	<p>Avant et pendant les travaux</p>	<p>PM</p>
<p>- Déforestation et destruction d'habitats lors des défrichements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la végétation et reboisement compensatoire - Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	<p>Entreprise de travaux en partenariat avec le MINEAGRIE</p>	<p>UGP/DGE</p>	<p>Avant et pendant les travaux</p>	<p>PM</p>
<p>- Perturbation des sols, risque d'érosion, contamination des sols suite à des fuites/déversement d'huile et autres substances et déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les chantiers, aménager des aires de vidange, d'entretien et de lavage étanches et gestion des 	<p>Entreprise de travaux</p>		<p>Avant et pendant les travaux</p>	<p>PM</p>

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> déchets des chantiers et des basses vies - Limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau - Mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles - 4. Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 				
<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - 1. Sur les chantiers, aménagement des aires de vidange, d'entretien et de lavage loin des cours d'eau - Gestion des déchets solides et liquides sur les chantiers et construire des sanitaires en fonction du nombre d'ouvriers sur les chantiers - Sensibiliser les travailleurs à l'hygiène - Stabilisation des berges sur les chantiers - Aménagement des aires de vidange, d'entretien et de lavage loin des cours d'eau. Construire des sanitaires en nombre suffisants sur les chantiers et sensibiliser les travailleurs à l'hygiène. - 6. Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service. 	<p>Entreprise de travaux</p>	<p>UGP/DGE</p>	<p>Avant et pendant les travaux</p>	<p>10 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Risques de destruction des sols lors du planage et lors de transport de matériaux avec le mouvement des engins lourds 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux d'aménagements agricoles et limitation de l'utilisation des engins lourds 			<p>Avant et Pendant les travaux</p>	<p>PM</p>

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 				
<ul style="list-style-type: none"> - Abattage des arbres sur le site, y compris la destruction de la végétation 	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement compensatoire (au niveau des aires d'abattage, au niveau des sites de construction) - Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux en partenariat avec le MINEAGRIE	E&F/Communautés locales	Après les travaux	10 000
<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sols, y compris l'érosion, contamination des sols suite à des fuites/ déversement d'huile et autres substances et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les chantiers, aménager des aires de vidange, d'entretien et de lavage étanches et gestion des déchets des chantiers et des basses vies; - Limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; - Mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles; - Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant, pendant et après les travaux	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation et destruction d'habitats 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la végétation et reboisement compensatoire - Sélection de zones ne représentant pas de risque pour la biodiversité 	Entreprise de travaux	UGP/DGE/Communautés des zones d'intervention	Avant, pendant et après les travaux	PM
Création/consolidation des entreprises de production					
<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'autres variétés locales; 	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes	UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant et après le projet	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre producteurs agricoles et ménages pastoraux, en particulier parce que la terre est une ressource rare au Burundi; - Augmentation de la production de gaz à effet de serre; - Pollution phytosanitaire; - Pollution de l'environnement (air, déchets); - Utilisation non-efficiente des ressources; - Dégradation des sols (y compris l'érosion et le compactage du sol) 	<p>Garantir un consentement préalable donné en connaissance de cause et un mécanisme de règlement des plaintes ; veiller à l'adoption de pratiques ayant une faible émission ; limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles; Plan de gestion environnementale et sociale exigé</p>	<p>Entreprise de travaux/UGP/MI NEAGRIE</p>	<p>UGP</p>		<p>PM</p>
Intensification agricoles					
<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité via la mise en place des cultures de rente - Érosion et lessivage des sols à cause des aménagements pour l'agriculture pluviale - Faible productivité à l'amont des filières de production à cause du changement et de la variabilité climatiques - Déboisement des terres pour aménagement hydro-agricole et risque d'érosion des sols. A baisseement de la nappe - Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées et à l'eau - Déséquilibre environnemental dans le lit des cours d'eau en aval aux ouvrages de prise d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les cultures mixtes/interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique - Identifier les zones à risque d'érosion et ériger des structures physiques et ou biologiques pour minimiser le risque d'érosion des sols dans la zone cible - Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente. - Information, éducation et communication environnementale. - Suivi écologique et mesures d'adaptation aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRI E/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	<p>75 000</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Restreindre l'aménagement des périmètres irrigués aux terres qui sont déjà sous cultures vivrières et saisonnières. - Former les bénéficiaires sur la lutte contre l'érosion. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/MINEAGRI E/ Communautés bénéficiaires/ fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et pendant le projet 	<p>PM</p>

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> - Former les bénéficiaires sur la gestion économe des eaux - Sensibiliser les populations aux objectifs du programme et expliciter les critères et les modalités de sélection qui seront transparentes. - Intervenir que dans des zones où le statut foncier est clarifié et l'usage consensuel et conforme au principe du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes. - Former les bénéficiaires sur les techniques de distribution de l'eau et de l'application efficace de l'eau a la parcelle ainsi que sur les techniques de gestion de conflit. <p>Mettre en œuvre des mesures pour laisser un débit écologique égal au moins au tiers du débit d'étiage des cours d'eau en vue d'assurer le maintien des écosystèmes aquatiques en aval des ouvrages de prise d'eau.</p>				
Mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testées et adoptées au niveau local dans le cadre des autres interventions					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles, mais aussi l'amélioration de la résilience des jeunes et des femmes face aux chocs (maladies, phénomènes climatiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de technologies vertes ; - Favoriser l'adoption d'approches pour l'utilisation efficace des ressources d'eau ; - - Financement des bénéficiaires pour l'investissement dans des 	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	technologies soucieuses de l'environnement				
- Exclusion sociale des personnes marginalisées comme les Batwas, femmes, des jeunes et des handicapés	- Impliquer activement les Batwas, femmes, handicapés et les jeunes dans toutes les composantes et niveaux de prise de décision du projet	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
- Conflits entre producteurs agricoles et ménages pastoraux, en particulier parce que la terre est une ressource rare au Burundi	- Mettre en place / renforcer le comité des parties prenantes / le comité de résolution des conflits pour inclure le conseil traditionnel local / communautaire et les représentants	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
Impacts sur la biodiversité Perte de la végétation : - Risque d'érosion du sol - Risque de déplacement physique / économique - Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses) - Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction - Nuisance pour la population - Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux - Dégradation de la terre	- Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées - Préserver les arbres dans la mesure du possible - Intégrer la plantation d'arbres dans la conception des magasins, en priorisant les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle - Prévoir du travail en saison sèche - Sélectionner les sites inhabités et inutilisés - Utiliser du matériel de prévention des déversements, - Désigner un site d'élimination approprié,	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Avant, pendant le projet et après le projet	PM
Suivi environnemental					
- Notice d'impact environnemental - Etude d'impact environnemental et social sommaire - Étude sur le cout de la dégradation des sols et impact des changements	- Statut étude de référence des conditions environnementales - Impacts et mesures d'atténuation - Enquête autour du voisinage	- UGP/MINEAGRI E/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires	- UGP et MINEAGRIE	- Avant et pendant le projet	60 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<p>sur la productivité et les populations les plus vulnérables,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des initiatives de restauration des sols par zone agroécologique - Étude des technologies de construction climato- résilientes - Évaluation des performances environnementales et Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des clauses environnementales et sociales - Statut étude de référence des conditions environnementales - Collecte de données SIG, permettant de faire le suivi des éléments de l'environnement biophysique et humain - Description du projet - Analyse des impacts et mesures d'atténuation, - Descente sur le terrain (avis du public) - Plan de gestion environnemental et social - Suivi régulier de la qualité de l'eau - Suivi régulier des effluents de production - Nombre de site dégradé lors des audits - Niveau de dégradation des sols - Statut étude de référence des actions des restaurations des sols dans les 4 zones agro écologique du pays - Identification et caractérisation de chaque initiative - Acteurs de suivi et de mise en œuvre - Partenaires et institut de recherche spécialisé pour accompagnement - nombre d'agriculteurs impacté par les changements climatiques 				

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	- Étude de référence sur les matériaux et option de construction durable en tenant compte des conditions climatiques				
Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme					
- Autonomisation des tous les bénéficiaires	- Sensibilisation des bénéficiaires sur l'importance du travail/de leur participation à la vie active - Assurer la sécurité des bénéficiaires dans les zones d'intervention - Formation des bénéficiaires, particulièrement les femmes sur l'entreprenariat, les techniques agricoles	- Communautés des bénéficiaires/C onsultants ou partenaires de mise en œuvre identifiés pour la stratégie de communication	- UGP et communautés bénéficiaires	- Pendant et après le projet	PM
- Gestion durable des ressources naturelles	- Utilisation de technologies vertes, s'assurer que des spécialistes de l'environnement et des femmes font partie des équipes de projet ; - Financement des bénéficiaires pour l'investissement dans des technologies soucieuses de l'environnement.	- Communautés des bénéficiaires/C onsultants ou partenaires de mise en œuvre identifiés pour la stratégie de communication		- Pendant et après le projet	PM
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PRODER					
- Prévention et gestion des plaintes des bénéficiaires et autres parties prenantes du PRODER	- Prévention des conflits - Règlements à l'amiable - Recours à l'arbitrage administratif - Recours à la justice - Recours à la procédure de réclamation du FIDA. Les réclamations peuvent également être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: SECAPcomplaints@ifad.org .	- Communautés des bénéficiaires/C onsultants et partenaires de mise en œuvre	- UGP ; communautés bénéficiaires ; Gouvernement et FIDA	- Pendant et après la mise en œuvre du PRODER	60 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	- Toute plainte relative au Harcèlement Sexuel ainsi qu'aux Exploitations et Abus Sexuels doit être transmise au Bureau de l'Éthique du FIDA à travers le téléphone au +39 06 5459 2525 ou l'adresse email confidentielle ethicsoffice@ifad.org				
TOTAL	-	-			500 000

PM : Pour mémoire. Est indiqué lorsque les coûts sont majoritairement supportés à travers d'autres activités du PRODER ou s'ils sont déjà pris en compte dans une autre section du PGES.

Résumé des principaux enjeux soulevés et recommandations

Modalités de mise en œuvre du projet

Les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PRODER telles que présentées dans le PDR prévoient un spécialiste du climat et de l'environnement au MINEAGRIE et PCU, et un spécialiste en infrastructures et environnement au niveau de chaque UFCR.

Le PRODER sera mis en œuvre dans douze provinces. Afin d'assurer que la sauvegarde environnementale, sociale et climatique est intégrée dans les activités du Programme, chaque UFCR sera dotée d'un spécialiste en infrastructures et environnement qui sera directement responsable de la supervision à la fois de l'environnement et aspects sociaux des activités du projet liées au développement des infrastructures. Il travaillera en étroite collaboration avec les cadres provinciaux des institutions publiques (MINEAGRIE, etc.).

Catégorisation du projet

PRODER a été classé comme projet de catégorie B. Les interventions du PRODER dans le développement des infrastructures (la réhabilitation/création des centres de rayonnement; la réhabilitation / construction de grands centres naisseurs avec prise en compte de la santé et alimentation animale; la mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage); réhabilitation / construction et équipement des abattoir/magasins de stockage au niveau régional et au niveau communal; la réhabilitation / construction des pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation) peuvent avoir des impacts environnementaux et/ou sociaux sur les populations humaines ou les zones écologiquement sensibles, mais les impacts devraient être spécifiques au site, de nature réversible et temporaire, et peuvent être facilement corrigés par des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées.

Afin de garantir que les interventions et activités du PRODER restent dans la classification de catégorie B du SECAP, chaque intervention sera examinée à l'aide de la liste de contrôle de screening du FIDA, "Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie environnementale et sociale" fournie en annexe. Ainsi, par exemple, activités situées dans ou à proximité de zones écologiquement sensibles, l'amélioration ou la construction de toutes les routes de plus de 10 km ou impliquant une traversée importante d'une rivière, ou un périmètre d'irrigation de plus de 100 ha ne seront pas considérés dans le cadre de ce projet.

Analyse des risques climatiques

Les premiers résultats de l'analyse des risques climatiques réalisée montrent que les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 2,1 °C d'ici 2050 selon le RCP8.5. D'autres simulations des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 ont montré une hausse de la pluviométrie variant de 3 à 10% et les mois de mai à octobre verront leurs quantités pluviométriques diminuées de 4 à 15%. L'analyse de l'évolution de la température moyenne a montré une augmentation de température de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050, correspondant à la haute émission des gaz à effet de serre. Compte tenu du climat tropical humide du Burundi, cela impliquerait des taux d'évaporation-transpiration élevés, réduisant l'eau disponible pour la croissance des plantes et d'autres utilisations. Malgré l'augmentation de la température, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter au Burundi d'ici le milieu et la fin du 21e siècle. D'ici 2050, les régimes pluviométriques seront probablement modifiés de sorte qu'il y aura essentiellement deux saisons de six mois, une saison des pluies de novembre à avril et une saison sèche de mai à octobre.

Sur la base des résultats, PRODER accompagnera les communautés en conséquence pour répondre aux défis de leurs systèmes de production végétale et animale, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, des systèmes de commercialisation, etc.

Déplacement physique et économique

PRODER ne soutiendra pas les interventions ou activités entraînant un déplacement physique ou économique. Les terres nécessaires pour le développement des infrastructures, seront identifiées en concertation avec les autorités locales, les membres des communautés et les bénéficiaires directs. Les collectivités joueront un rôle important dans l'identification et la priorisation du développement des infrastructures. PRODER veillera à ce que les terres sélectionnées ne déclenchent aucun déplacement économique ou physique forcé. Les investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. Alternativement, les propriétaires fonciers ou les communautés peuvent souhaiter vendre ou faire louer leur terrain pour l'infrastructure PRODER, ce qui se fera sur une base «acheteur consentant/vendeur consentant » ou « bailleur/preneur consentant». Dans ce dernier cas, des accords détaillés seront élaborés et examinés par le SIS et le SSE pour garantir que les propriétaires fonciers/communautés ont un accord de vente ou de location équitable, ce qui n'est pas à leur désavantage. Toutes les terres prises aux fins des interventions ou activités du PRODER seront basées sur un accord négocié, suivre le processus CLIP et assurer une documentation complète du processus de consultation et les résultats des consultations.

Implication de la communauté dans le développement du sous-projet

Au cours des discussions avec les fonctionnaires locaux impliqués dans les activités de mise en œuvre du projet, ainsi qu'avec les communautés, il est apparu que l'implication de la communauté sera essentielle tout au long du PRODER. En particulier, la sensibilisation des communautés sur une base continue telle que le traitement des plaintes, la violence basée sur le genre/l'évaluation environnementale stratégique, la gestion des finances (depuis la vente des récoltes ou du bétail) et les bonnes pratiques agricoles ont été soulignés comme étant nécessaires. Dans les zones du projet, cela sera particulièrement important.

En outre, PRODER veillera à ce que les communautés cibles soient impliquées dans l'identification, sélection de l'itinéraire et priorisation des activités du projet. Cela renforcera le sentiment d'appropriation des interventions du PRODER au niveau communautaire.

Opportunités de mesures d'adaptation et d'atténuation dans le PRODER

Le Burundi est confronté à divers défis de développement. Outre l'histoire qui a été caractérisée par des troubles civils qui ont eu des effets sociaux et environnementaux concernant la gestion des ressources naturelles, le pays est également très densément peuplé. En termes d'adaptation au changement climatique, le Burundi a été caractérisé comme l'un des pays de la région «moins activement engagés» (en comparaison avec des pays très engagés tels que l'Éthiopie, le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda). Ceci est le résultat des priorités nationales et des capacités nationales et, plus récemment, de la crise politique qui a également entraîné une diminution des opportunités de soutien financier et technique.⁷³

Les événements climatiques ont posé d'importants défis socio-économiques et environnementaux. Par exemple, en 2014, les inondations ont touché 12 682 personnes; en 2015, les glissements de terrain et les inondations ont touché respectivement 2 870 personnes et 4 179; en 2017, des glissements de terrain ont touché 810 personnes; et en 2018, les inondations ont touché au moins 12 000 personnes.⁷⁴ Dans l'ensemble, les principales vulnérabilités au Burundi comprennent:

- Les sécheresses qui frappent à plusieurs reprises le Burundi représentant 67,8% de la répartition des risques naturels qui se produisent dans le pays. Elles ont des impacts dévastateurs sur des secteurs économiques clés et peuvent affecter une grande partie de la population comme celle qui a frappé en 2004 et touché plus de 2 millions de Burundais; et
- Les tempêtes qui ont touché des milliers de personnes au cours de la première décennie du 21^e siècle, avec 15 500 personnes touchées en 2004 seulement. Alors que la saison des pluies semble diminuer dans les régions du Nord-Est

⁷³ Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands. (2018). Climate Change Profile: [Burundi](#)

⁷⁴ Natural Hazards Statistics: [Burundi](#)

du Burundi, elles ont connu des pluies torrentielles, des éclairs et du tonnerre pendant la saison des pluies, augmentant leur vulnérabilité à la perte de bétail, à l'insuffisance alimentaire, à la baisse de la production agricole, aux feux de brousse et aux pertes de la vie humaine.⁷⁵

Ces vulnérabilités clés affectent les ressources en eau; l'alimentation et l'agriculture; et les écosystèmes des terres et des zones humides, tels qu'identifiés dans la deuxième communication nationale du Burundi à la CCNUCC.⁷⁶

Les provinces cibles du PRODER sont vulnérables aux sécheresses, aux inondations et à l'érosion des sols. Comme les températures devraient augmenter, la configuration et la répartition des précipitations à travers le pays auront un impact négatif sur ces zones clés. Dans les zones rurales, la grande majorité de la population vit dans l'extrême pauvreté et dépend presque entièrement de l'exploitation des ressources foncières et forestières pour sa survie. Les activités du PRODER sont alignées pour soutenir l'amélioration des ressources en eau; l'alimentation et l'agriculture ainsi que les écosystèmes terrestres et humides.

Compte tenu des domaines prioritaires du PRODER et du contexte d'adaptation et d'atténuation du Burundi, les éléments suivants constituent des opportunités pour relever les défis d'adaptation au Burundi:

- Sauvegarder les espaces boisés existants et reboiser les zones dénudées ;
- Installer des mécanismes de contrôle de l'érosion dans les zones sensibles;
- Vulgariser les techniques de récupération des eaux de pluie à usage agricole ou domestique ;
- Vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse ;
- Former et informer les décideurs et autres partenaires, y compris les communautés locales, sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique ; et
- Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales.

Concernant les actions d'atténuation, le Burundi a l'objectif inconditionnel (national) de 3% de réduction à atteindre par : (i) un programme de reboisement sur 15 ans (taux de reboisement annuel de 4, 000 hectares) dans le cadre du Programme National de Reboisement et (ii) l'augmentation du taux d'électrification de 35% en construisant trois centrales hydroélectriques. L'objectif conditionnel de 20% doit être réalisé par un financement supplémentaire de (i) projets forestiers - visant à reboiser 8, 000 hectares par an, et (ii) développement agricole - principalement le remplacement des engrais minéraux par des engrais organiques pour réduire les émissions de l'agriculture. Le PRODER contribuera donc aux objectifs d'atténuation

⁷⁵ Idem

⁷⁶ UNDP. Burundi- Second National [Communication](#)

et d'adaptation du Burundi à travers des activités qui cibleront (i) Aménagement des 20, 000 ha de terres des collines par installation notamment des fossés selon les courbes de niveau consolidés, des ouvrages antiérosifs à la parcelle et des bandes enherbées, garantissant une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée qui permettront (a) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures, (b) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés, et (c) la production de matières végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux - réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces activités de la sous-composante 2.2 réduiront le déficit d'adaptation tout en augmentant la résilience au changement climatique du statu quo dans les provinces cibles. À cet égard, le PRODER contribuera aux priorités nationales d'adaptation, d'atténuation et de développement durable. Les questions d'orientation pour l'examen de la catégorie environnementale et sociale pour le PRODER seront utilisées tant au stade de la conception que lors de la mise en œuvre pour chaque sous-projet.

**Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie
environnementale et sociale pour le PRODER au stade de la conception.**

Question d'orientation pour l'examen de la catégorie environnemental et social	Oui / Non	Commentaires
Catégorie A – Les éléments suivants peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement et / ou la société, souvent irréversibles ou importantes.		
Emplacement du projet		
1. Le projet développerait-il des zones humides ?	Non	
2. Le projet aurait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (conversion de plus de 50 hectares de forêt naturelle, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation, fragmentation et modifications hydrologiques des sols) ?	Non	
3. La zone cible du projet proposé inclut-elle des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale / nationale pour la conservation de la biodiversité et / ou des zones et des habitats riches en biodiversité, dont dépendent les espèces menacées ?	Non	
4. La zone du projet est-elle soumise à des destructions majeures du fait des risques géophysiques (tsunamis, glissements de terrain, tremblements de terre, éruptions volcaniques) ?	Non	
Ressources naturelles		
5. Le projet aboutirait-il à des pratiques de gestion non durables des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage) ?	Non	

6. Le projet développerait-il des projets aquacoles ou maricoles à grande échelle ou si leur développement implique une modification importante des zones écologiquement sensibles ?	Non	
7. Le projet entraînerait-il une utilisation importante de produits agrochimiques pouvant entraîner des maladies potentiellement mortelles et des problèmes à long terme de santé publique et de sécurité ?	Non	
8. Le projet repose-t-il sur un développement à base d'eau (sol et / ou de surface) où il y a des raisons de croire qu'un épuisement important et / ou une réduction du débit ont été causés par les effets du changement climatique ou de la surexploitation ?	Non	
9. Le projet présente-t-il un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'OGM susceptibles de modifier les traits génétiques d'espèces indigènes ou d'avoir un effet négatif sur la biodiversité locale?	Non	
10. Le projet utilise-t-il des eaux usées (par exemple, effluents industriels, miniers, d'eaux usées)?	Non	
Infrastructures		
11. Le projet comprend-il la construction / réhabilitation / modernisation de barrages / réservoirs répondant au moins à l'un des critères suivants ?	Non	
12. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de projets d'irrigation à grande échelle?	Non	
13. Le projet comprend-il la construction / la réhabilitation / la modernisation de routes impliquant une surface totale défrichée de plus de 10 km de long, ou tout agriculteur dont plus de 10% de ses terres privées ont été prises?		Le projet va construire et réhabiliter des pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation etc
14. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des masses d'eau naturelles (formation en rivière, par exemple) ?	Non	
15. Le projet implique-t-il une extraction / détournement / confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière inférieur à 20% du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ?	Non	
Social		
16. Le projet entraînerait-il un déplacement économique ou une réinstallation physique de plus de 20 personnes, ou aurait un impact sur plus de 10% des actifs d'un ménage donné ?	Non	
17. Le projet entraînerait-il une conversion et / ou une perte de ressources culturelles physiques ?	Non	
18. Le projet aurait-il des effets sociaux négatifs importants sur les communautés locales (y compris les groupes défavorisés et vulnérables et les peuples autochtones) ou d'autres parties touchées par le projet ?	Non	
Autres		
19. Le projet comprend-il la fabrication et le transport de matières dangereuses et toxiques pouvant affecter l'environnement ?	Non	
20. Le projet comprend-il la construction d'une installation industrielle de grande taille ou de taille moyenne ?	Non	

21. Le projet inclut-il le développement de la foresterie de production à grande échelle ?	Non	
Finance rurale		
22. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q1 à Q22) en fournissant une ligne de crédit aux fournisseurs de services financiers?	Non	
Catégorie B – Les éléments suivants peuvent avoir des conséquences environnementales et / ou sociales néfastes auxquelles il est facile de remédier.		
Emplacement du projet		
23. Le projet implique-t-il une intensification de l'agriculture et / ou une expansion de la superficie cultivée dans des zones non sensibles pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance ?	Non	
Gestion des ressources naturelles		
24. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage ?	Oui	Le PRODER promouvra L'intégration de l'agriculture – mettra en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage.
25. Le projet concerne-t-il la pêche contenant des informations sur les stocks, l'effort de pêche et le rendement durable ? Existe-t-il un risque de surpêche, de dégradation de l'habitat et de connaissance des zones et des saisons de pêche ?	Non	
26. Les activités du projet incluraient-elles l'aquaculture et / ou l'agriculture dans les zones nouvellement introduites ou pratiquées de manière intensive ? Les activités du projet incluent-elles la conversion des zones humides et le défrichage de la végétation côtière, la modification de l'hydrologie ou l'introduction d'espèces exotiques ?	Non	
27. Les activités du projet incluent-elles le développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles ?	Oui	Le PRODER appuiera l'introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, y compris le développement de filières végétales et animales
28. Les activités du projet incluent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants ?	Oui	Le PRODER appuiera 520 brigades d'exécution et l'entretien des aménagements de bassins versants, de marais et de pistes
29. Le projet comprend-il des mesures de conservation à grande échelle des sols et de l'eau ?		
Infrastructures		
30. Le projet comprend-il des systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, ainsi que des sous-projets de barrages de petite et moyenne taille ?	Oui	Le projet mettra en place des systèmes efficaces d'irrigation
31. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?	Oui	Le projet comprend des activités de

		développement de petites et de micro entreprises
32. Le projet comprend-il la mise en place d'installations de transformation des produits agroalimentaires?	Oui	Le PRODER appuiera la création / consolidation des entreprises de transformation et de commercialisation de produits de MPER
33. La construction ou l'exploitation du projet entraînerait-il une augmentation du trafic sur les routes rurales?	Oui	La réhabilitation des pistes rurales et l'appui à la commercialisation peuvent entraîner une augmentation du trafic sur les pistes rurales.
Social		
34. Certaines des activités du projet auraient elles des incidences négatives mineures sur les ressources culturelles physiques?	Non	
35. Le projet entraînerait-il une réinstallation physique de moins de 20 personnes ou un impact sur moins de 10% des actifs d'un ménage ?	Oui	Les investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. A cela s'ajouteront les superficies de terres agricoles regroupées par les membres des coopératives. Au stade de la conception, il est envisagé de manière marginale un impact potentiel en termes de déplacement des populations. Si une réinstallation physique s'avère nécessaire, elle ne pourra pas affecter plus de 20 personnes ou plus de 10% des actifs d'un ménage, d'un producteur ou d'une communauté.
36. Le projet entraînerait-il des problèmes de santé publique et de sécurité à court terme ?	Non	
37. Le projet nécessiterait-il une main-d'œuvre migrante ou des travailleurs saisonniers (pour la construction, la plantation et / ou la récolte)?	Oui	Les travaux de construction des différentes infrastructures prévues dans le projet nécessiteront une main d'œuvre technique migrante.
Finance rurale		
38. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q24 à Q37) en fournissant une marge de crédit à des fournisseurs de services financiers ?	Oui	A ce propos, le projet appuiera la mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testés et adoptés au niveau local dans le cadre des autres

	interventions sous financement FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers au Burundi ou dans la sous-région
--	--

"Yes" response to any questions between 1 and 22	Environmental and social category is A	Environmental and Social Impact Assessment or an Environmental and Social Management Framework (full or specific) is required depending on availability of information.
"No" responses to all Q1-Q22 and "Yes" response to any questions between 23 and 38	Environmental and social category is B	An environmental and social analysis to develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP) is required.
"No" response to all questions between 1 and 38	Environmental and social category is C	No further analysis is required.

**Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie
environnementale et sociale à utiliser pour tous les sous-projets du PRODER.**

Question d'orientation pour l'examen de la catégorie environnemental et social	Oui / Non	Commentaires
Catégorie A – Les éléments suivants peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement et / ou la société, souvent irréversibles ou importantes.		
Emplacement du projet		
1. Le projet développerait-il des zones humides ?		
2. Le projet aurait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (conversion de plus de 50 hectares de forêt naturelle, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation, fragmentation et modifications hydrologiques des sols) ?		
3. La zone cible du projet proposé inclut-elle des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale / nationale pour la conservation de la biodiversité et / ou des zones et des habitats riches en biodiversité, dont dépendent les espèces menacées ?		
4. La zone du projet est-elle soumise à des destructions majeures du fait des risques géophysiques (tsunamis, glissements de terrain, tremblements de terre, éruptions volcaniques) ?		
Ressources naturelles		
5. Le projet aboutirait-il à des pratiques de gestion non durables des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage) ?		
6. Le projet développerait-il des projets aquacoles ou maricoles à grande échelle ou si leur développement implique une modification importante des zones écologiquement sensibles ?		
7. Le projet entraînerait-il une utilisation importante de produits agrochimiques pouvant entraîner des maladies potentiellement mortelles et des problèmes à long terme de santé publique et de sécurité ?		
8. Le projet repose-t-il sur un développement à base d'eau (sol et / ou de surface) où il y a des raisons de croire qu'un épuisement important et / ou une réduction du débit ont été causés par les effets du changement climatique ou de la surexploitation ?		
9. Le projet présente-t-il un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'OGM susceptibles de modifier les traits génétiques d'espèces indigènes ou d'avoir un effet négatif sur la biodiversité locale?		
10. Le projet utilise-t-il des eaux usées (par exemple, effluents industriels, miniers, d'eaux usées)?		
Infrastructures		
11. Le projet comprend-il la construction / réhabilitation / modernisation de barrages / réservoirs répondant au moins à l'un des critères suivants ?		
12. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de projets d'irrigation à grande échelle?		

13. Le projet comprend-il la construction / la réhabilitation / la modernisation de routes impliquant une surface totale défrichée de plus de 10 km de long, ou tout agriculteur dont plus de 10% de ses terres privées ont été prises?		
14. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des masses d'eau naturelles (formation en rivière, par exemple) ?		
15. Le projet implique-t-il une extraction / détournement / confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière inférieur à 20% du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ?		
Social		
16. Le projet entraînerait-il un déplacement économique ou une réinstallation physique de plus de 20 personnes, ou aurait un impact sur plus de 10% des actifs d'un ménage donné ?		
17. Le projet entraînerait-il une conversion et / ou une perte de ressources culturelles physiques ?		
18. Le projet aurait-il des effets sociaux négatifs importants sur les communautés locales (y compris les groupes défavorisés et vulnérables et les peuples autochtones) ou d'autres parties touchées par le projet ?		
Autres		
19. Le projet comprend-il la fabrication et le transport de matières dangereuses et toxiques pouvant affecter l'environnement ?		
20. Le projet comprend-il la construction d'une installation industrielle de grande taille ou de taille moyenne ?		
21. Le projet inclut-il le développement de la foresterie de production à grande échelle ?		
Finance rurale		
22. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q1 à Q22) en fournissant une ligne de crédit aux fournisseurs de services financiers?		
Catégorie B – Les éléments suivants peuvent avoir des conséquences environnementales et / ou sociales néfastes auxquelles il est facile de remédier.		
Emplacement du projet		
23. Le projet implique-t-il une intensification de l'agriculture et / ou une expansion de la superficie cultivée dans des zones non sensibles pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance ?		
Gestion des ressources naturelles		
24. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage ?		
25. Le projet concerne-t-il la pêche contenant des informations sur les stocks, l'effort de pêche et le rendement durable ? Existe-t-il un risque de surpêche, de dégradation de l'habitat et de connaissance des zones et des saisons de pêche ?		
26. Les activités du projet incluraient-elles l'aquaculture et / ou l'agriculture dans les zones nouvellement introduites ou pratiquées de manière intensive ? Les activités du projet incluent-elles la conversion des zones humides et le défrichage de la végétation côtière, la modification de l'hydrologie ou l'introduction d'espèces exotiques ?		
27. Les activités du projet incluent-elles le développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles ?		

28. Les activités du projet incluent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants ?		
29. Le projet comprend-il des mesures de conservation à grande échelle des sols et de l'eau ?		
Infrastructures		
30. Le projet comprend-il des systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, ainsi que des sous-projets de barrages de petite et moyenne taille ?		
31. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?		
32. Le projet comprend-il la mise en place d'installations de transformation des produits agroalimentaires?		
33. La construction ou l'exploitation du projet entraînerait-il une augmentation du trafic sur les routes rurales?		
Social		
34. Certaines des activités du projet auraient elles des incidences négatives mineures sur les ressources culturelles physiques?		
35. Le projet entraînerait-il une réinstallation physique de moins de 20 personnes ou un impact sur moins de 10% des actifs d'un ménage ?		
36. Le projet entraînerait-il des problèmes de santé publique et de sécurité à court terme ?		
37. Le projet nécessiterait-il une main-d'œuvre migrante ou des travailleurs saisonniers (pour la construction, la plantation et / ou la récolte)?		
Finance rurale		
38. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q24 à Q37) en fournissant une marge de crédit à des fournisseurs de services financiers ?		

"Yes" response to any questions between 1 and 22	Environmental and social category is A	Environmental and Social Impact Assessment or an Environmental and Social Management Framework (full or specific) is required depending on availability of information.
"No" responses to all Q1-Q22 and "Yes" response to any questions between 23 and 38	Environmental and social category is B	An environmental and social analysis to develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP) is required.
"No" response to all questions between 1 and 38	Environmental and social category is C	No further analysis is required.

Le cadre de planification en faveur des peuples autochtones fait partie intégrante du manuel d'exécution du PRODER. De manière résumée, les actions en faveur des "Batwa" sont présentées ci-dessous.

Actions structurantes à conduire en faveur des Batwa

Élaborer un Plan d'actions d'inclusion socio-économique des Populations Autochtones de la zone d'intervention du projet
élaborer une stratégie de plaidoyer, mobilisation sociale et sensibilisation incluant la problématiques des populations autochtones Batwas.
Conduire des actions de sensibilisation, d'éducation et de communication pour le changement social et comportemental en direction des leaders des communautés Batwa, des jeunes et des femmes Batwa pour leur adhésion et leur acceptations de participer à la promotions des actions et principes du projet y compris en matière d'équité et d'égalité de genre
Mettre en place un mécanisme de consentement préalables, de gestion des plaintes, de retour d'information, et de gestion des conflits pour une bonne mise en œuvre du Projet
soutenir la relecture, à la traduction et à la diffusion de la lettre de politique foncière au Burundi facilitation de l'accès à la terre et appui pour sa mise en valeur
Renforcer les compétences des cadres du projet sur l'inclusion socio-économique des Batwas
Organiser des formations spécifiques à l'intention des Batwa en fonction de leurs besoins mais aussi sur l'estime de soi, le leadership, la participation à la gestion au sein des organisations appuyées.
Élaborer un plan de formation après consultation des populations autochtones Batwas sur leurs priorités en formation ⁷⁷
initier des cours d'alphabétisation fonctionnelles spécifiques pour les Batwa

⁷⁷ Une fois le plan d'action disponible, la planification des sessions de mobilisation sociale et de formations spécifiques y compris l'alphabétisation fonctionnelle seront organisées et discutées avec les populations Batwa bénéficiaires en tenant compte de leur disponibilité et de leur besoins réels. Des complémentarités avec d'autres PTF intervenants dans la zone pourraient être envisagées pour prendre en compte les activités qui ne sont pas spécifiquement ciblées par le PRODER et pour assurer une large participation des Batwa dans la perspective de combler dans une certaine mesure le gap en matière d'accès à l'éducation de cette communauté.

V. CHAPITRE V: COMPOSANTE 3: RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION DU PROGRAMME

A. Sous-Composante:1 *Appui aux politiques et renforcement institutionnel*

367. Les activités de cette sous-composante visent au renforcement des capacités techniques et financières des institutions publiques et privées directement impliquées dans l'encadrement et/ou le contrôle des entreprises.

368. Au niveau agricole, le renforcement des capacités concernera (i) l'ISABU pour rendre disponible les semences de pré-base, (ii) l'ONCSS pour garantir la certification des semences agricoles ; (iv) les BPEAE pour assurer l'encadrement et le suivi des entreprises agricole.

369. Au niveau de l'élevage, l'appui sera orientée sur (i) la Direction Générale de l'élevage pour assure la traçabilité des animaux issus de la CSCA et des entreprises d'élevage ; (iii) le CNIA pour permettre une amélioration génétique des animaux et faciliter la réduction des effectifs afin d'aider les éleveurs à adopter facilement la mesure de stabulation permanente, (iv) la Direction de la santé animale pour assurer le système d'épidémiologie-surveillance et réaliser les campagnes de vaccination des animaux dont les espèces font partie des entreprises identifiées ainsi que les BPEAE pour assurer une formation et un encadrement technique des entreprises d'élevage.

370. Concernant les entreprises non agricoles, le projet appuiera les organisations suivantes : OBEM, AFORGER, YAIN, CEICEBU, BDS et ABEJ.

371. Le projet établira des stratégies de collaboration avec le PAIFAR-B pour garantir et/ou renforcer les capacités des microfinances afin de permettre aux jeunes entrepreneurs d'accéder aux crédits pour des projets jugés rentables.

Sous-composante 3.2 Gestion et coordination du Programme

CHAPITRE VI : GESTION ET COORDINATION

A. Contexte de mise en œuvre du PRODER

372. **Unité de facilitation et de coordination du Projet.** Dans le cadre de l'approche-programme, la coordination, la gestion administrative, financière et le suivi-évaluation ont été analysés tenant compte des projets en cours d'exécution. Le PRODER sera sous la responsabilité effective d'un Coordonnateur National devant à terme couvrir l'ensemble des opérations étant donné que le PRODER a la perspective la plus longue en termes de période de mise en œuvre. Il en sera de même pour le Chef d'Unité Administrative et Financière et du Responsable de la Passation des marchés. Un Responsable des Opérations assurera la coordination des opérations techniques. Le PRODER aura ses propres manuels d'exécution, de suivi-évaluation et de gestion administrative, financière et comptable. L'Unité communication/gestion des savoirs du programme pays recrutée (à coûts partagés avec les projets en cours) sera en appui au PRODER.

373. L'unité de l'UFC/Programme en charge de l'administration et des finances sera dotée d'un Chef d'unité, appuyé au niveau national par un Comptable et un Analyste en administration et finance, et au niveau régional par un Analyste comptable pour chaque UFCRP. Ils seront recrutés sur une base compétitive et sur la base de termes de référence approuvés à l'avance par le FIDA. Chaque personnel sera tenu de remettre au Coordonnateur un e-certificat de réussite à la formation e-learning sur la gestion financière de FIDA, au plus tard avant la fin de sa période d'essai.

B. Modalités institutionnelles de mise en œuvre

C. Gestion financière et dispositifs de décaissement du Projet

374. **Organisation et personnel de gestion financière.** L'unité de l'UFC/Programme en charge de l'administration et des finances sera dotée d'un Chef d'unité, appuyé au niveau national par un Comptable et un Analyste en administration et finance, et au niveau régional par un Analyste comptable pour chaque UFCRP. Ils seront recrutés sur une base compétitive et sur la base de termes de référence approuvés à l'avance par le FIDA. Chaque personnel sera tenu de remettre au Coordonnateur un e-certificat de réussite à la formation e-learning sur la gestion financière de FIDA, au plus tard avant la fin de sa période d'essai.

375. **Budgétisation.** Les règles et les procédures de budgétisation (systèmes d'élaboration du budget annuel et de suivi de l'exécution) seront détaillées dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Programme. Ces règles et procédures de budgétisation tiendront compte des bonnes pratiques recensées par les projets en cours ou récemment clôturés. Le système d'information budgétaire (désignation de responsable de budget, plans des codes budgétaires, budget intégré dans le logiciel de comptabilité...) et les modalités de suivi du budget devront permettre de faire du budget un outil utile de prise de décision.

376. **Flux de fonds et modalités de décaissement.** Un compte désigné en USD domicilié à la Banque de la République de Burundi et géré par l'UFC/Programme sera ouvert et servira à alimenter un compte d'opérations ouvert en BIF (francs burundais) dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA. Le compte d'opérations sera géré et mouvementé sous la double signature du Coordonnateur du Programme et du Chef de l'unité administration et finance, et servira à payer les tierces parties et à alimenter les sous-comptes ouverts dans les UFCRP. Pour chaque UFCRP, un sous-compte sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et libellé en BIF

(francs burundais). Il sera géré et mouvementé sous la double signature du responsable de l'UFCRP et de l'Analyste comptable régional.

377. Les modalités de décaissement (procédures de décaissement, relevé des dépenses et pièces justificatives, compte désigné...) seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur-bénéficiaire qui sera élaboré par le FIDA

378. Des modalités spécifiques de gestion financière seront définies dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.

379. **Contrôles internes.** Un Manuel de procédures administratives, financières et comptables sera élaboré et soumis à l'approbation du FIDA. Le PRODER appuiera la constitution d'une unité d'audit interne pour le Programme FIDA au Burundi. L'unité sera développée (avec le temps) pour répondre aux normes internationales (certification des auditeurs à l'Institut International des Auditeurs Internes – IIA). Elle sera rattachée soit au MINEAGRIE soit au Ministère des Finances pour asseoir son indépendance par rapport au Programme.

380. **Information comptable et financière.** Le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA – Décembre 2017 et le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021 seront appliqués. Il sera acquis et installé un logiciel comptable multisites, multiprojets et accessible par internet (web-based). L'Emprunteur-bénéficiaire soumettra au FIDA un rapport financier intermédiaire non audité (RIFNA) au plus tard 45 jours après la fin du trimestre, dont le contenu et le format seront convenus avec le FIDA au plus tard lors des négociations de l'accord de financement.

381. **Audit externe.** L'audit externe du PRODER s'effectuera conformément au Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA – Décembre 2017 et au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021. En accord avec les Conditions générales du FIDA, l'Emprunteur-bénéficiaire remettra au FIDA dans les six (6) mois suivant la fin de l'année fiscale (soit le 31 décembre N car l'année fiscale se termine le 30 juin N), un dossier d'audit comprenant : i) les états financiers audités, ii) une opinion d'audit sur les états financiers, iii) un rapport sur les constatations factuelles, dans le cadre des procédures convenues et iv) une lettre de recommandations

Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement – 4 –N – a

382. **Supervision et l'appui à l'exécution de la gestion financière.** Globalement, la gestion financière assurera la supervision et l'appui à l'exécution du PRODER suivant le schéma utilisé pour les projets en cours (mission de supervision, réunion technique d'échanges d'expériences, réunions bimensuel de suivi de la mise en œuvre des recommandations de gestion financière...). L'appui pour la mise en vigueur et durant la première année d'exécution sera plus rapproché.

D. Modalités de la gestion fiduciaire des fonds«

383. **Système de gestion financière du PRODER.** L'entité responsable de la gestion financière du PRODER sera constituée sous forme d'une Unité de facilitation et de coordination de Programme (UFC/Programme), avec une autonomie administrative et financière. L'Emprunteur-bénéficiaire a retenu l'option d'utiliser l'approche programme au niveau des arrangements institutionnels du PRODER (voir Section Cadre organisationnel – a) Gestion et coordination du projet) et capitalisera sur les ressources humaines et matérielles des projets en cours pour mettre en place l'UFC/Programme et les modalités de gestion financière.

384. Une évaluation de la gestion financière du PRODER a été effectuée conformément au Manuel de gestion et d'administration financière du FIDA - octobre 2019. L'évaluation de la gestion financière vise à vérifier que des dispositions acceptables en matière de gestion seront en place au démarrage du PRODER et à proposer des mesures d'amélioration, le cas échéant. Elle a été faite sur la base de l'option retenue par l'Emprunteur-bénéficiaire d'utiliser l'approche programme pour les arrangements institutionnels du PRODER avec les projets/programmes.

385. Les modalités de gestion financière retenues seront acceptables si elles sont en place avant le démarrage du PRODER. L'Emprunteur-bénéficiaire est tenu de les maintenir en place durant toute la période d'exécution.

Entités parties au projet avec des responsabilités fiduciaires

386. Représentant de l'Emprunteur. Le Ministère des Finances sera le représentant de l'Emprunteur.

387. Agent principal. Le MINEAGRIE sera l'agent principal du PRODER et par conséquent assumera l'entière responsabilité de l'exécution du projet. Il délèguera le pilotage stratégique et opérationnel au niveau national à un Comité de politique stratégique (CSO) et à un Comité de pilotage technique (CTP).

388. Comité de politique stratégique et le Comité de pilotage technique - Pilotage (supervision) stratégique et opérationnelle. Le pilotage stratégique et opérationnel du PRODER sera assuré par le Comité de politique stratégique (CSO) et le Comité de pilotage technique (CTP), communs aux projets soutenus par le FIDA au Burundi. Des comités seront mis en place au niveau régional. Sur le plan de la gestion financière, les rôles et les responsabilités du CSO et du CST seront de : i) examiner le Budget inclus dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) avant qu'il soit envoyé au FIDA pour observations, ii) adopter le budget approuvé par le FIDA, iii) examiner et adopter les modifications du Budget annuel, iv) examiner et adopter le rapport d'exécution du PTBA dans lequel est inclus l'exécution du Budget annuel, v) examiner et arrêter les états financiers annuels et vi) examiner et adopter le rapport d'audit des états financiers.

389. Unité de facilitation et de coordination des projets/programmes - Gestion du programme au niveau national et régional. Il est retenu que le PRODER sera utilisé comme la fondation d'une approche programme dans les arrangements institutionnels (voir Section Cadre organisationnel – a) Gestion et coordination du projet). L'arrangement institutionnel au niveau « gestion de programme » complètera ceux concernant le pilotage stratégique et opérationnel avec le Comité de politique stratégique (CSO) et le Comité de pilotage technique (CTP), communs aux projets soutenus par le FIDA au Burundi.

390. Le Programme sera géré par une Unité de facilitation et de coordination du Programme FIDA au Burundi (UFC/Programme⁷⁸), avec une autonomie administrative et financière. L'UFC/Programme sera responsable de la gestion financière du PRODER : l'organisation et la dotation en ressources humaines, l'établissement du budget, la comptabilité et l'information financière, les contrôles internes (y compris l'audit interne), les flux de fonds, ainsi que l'audit externe. L'UFC/Programme délèguera certaines de ses rôles et ses responsabilités à une Unité de facilitation et de coordination régionale du programme (UFCRP). Les rôles et responsabilités délégués à l'UFCRP porteront sur la comptabilité et l'information financière, les flux de fonds et les contrôles internes.

⁷⁸ UFC/Programme. Le sigle UFC/Programme est utilisé pour le distinguer de l'UFCP des projets en cours.

391. Capitalisation sur des connaissances et outils de gestion financière des projets en cours. Les arrangements de gestion financière retenus ci-après seront implémentés en utilisant toute la documentation, les outils, les formulaires et les leçons apprises par les projets en cours et les projets récemment clôturés.

392. Utilisation **des systèmes de gestion financière du pays**. Le PRODER n'utilisera pas les systèmes de gestion financière du pays.

Organisation et personnel de gestion financière

393. L'Emprunteur-bénéficiaire (la République de Burundi) est tenu doté l'UCF/Programme d'un personnel suffisant et disposant des qualifications et de l'expérience voulues durant toute la période d'exécution du PRODER.

394. L'unité de l'UCF/Programme en charge de l'administration et des finances (c'est-à-dire de la gestion financière et administrative) sera composée d'un (ou d'une⁷⁹) Chef d'unité appuyé au niveau national par un Comptable et un Analyste en administration et finance, et au niveau régional par un Analyste comptable pour chaque UFCRP. Au regard de l'approche programme retenu au niveau des arrangements institutionnels (voir Section Cadre organisationnel – a) Gestion et coordination du projet), le Chef d'unité sera rattaché au Programme. Il/Elle aura en charge l'ensemble des projets qui seront adoptés à la suite du PRODER. Le Comptable, l'Analyste en administration et finance, et l'Analyste comptable régional seront recrutés spécifiquement pour le PRODER. Tout le personnel de gestion financière sera recruté sur une base compétitive et sur la base de termes de référence approuvés à l'avance par le FIDA. La durée des contrats sera convenue avec le FIDA. Quelle que soit la durée d'un contrat, chaque poste sera soumis à une évaluation de performances à la fin de chaque année. Les critères de performances à évaluer seront décrits dans les termes de référence. Tout personnel recruté au niveau de l'Unité en charge de l'administration et des finances devra remettre au Coordonnateur un e-certificat de réussite à la formation e-learning sur la gestion financière de FIDA, au plus tard avant la fin de sa période d'essai.

395. Le tableau ci-après décrit, sans être exhaustivement, les principaux rôles de chaque poste et les dates de pourvoi du poste.

Poste de gestion financière	Principaux rôles (sans être exhaustif)	Date de pourvoi du poste
Chef d'unité administration et finance	<ul style="list-style-type: none"> # Expert en appui au Coordonnateur du Programme, particulièrement sur les aspects d'administration et de gestion financière # Management de l'unité et supervision des ressources humaines et matérielles de l'unité # Coordination de l'élaboration du budget # Production des états comptables et financiers # Supervision de l'existence et de l'application de contrôles financiers adéquats. # Appui au Coordonnateur de Programme à la clôture des comptes et à leur présentation au Comité de pilotage pour arrêté # Coordination de l'audit externe des comptes annuels 	Avant la mise en vigueur

⁷⁹ Partout où l'utilisation du féminin ou masculin s'impose, l'utilisation de l'un deux renvoie au deux genres.

Poste de gestion financière	Principaux rôles (sans être exhaustif)	Date de pourvoi du poste
Comptable	Toutes les activités comptables, en appui au Chef d'unité : collectes des documents justificatifs, tenue des registres comptables à jour, réconciliation régulier avec les autres sources de données (banque, finance, administration...), analyse des comptes, préparation des états financiers... Préparation et soumission des DRFs.	Au plus tard 1 mois après la mise en vigueur
Analyste en administration et finance	Toutes les activités d'administration et de finance en appui au Chef d'unité : tenue des dossiers de personnels, suivi de l'utilisation des ressources matériels (véhicules, imprimantes, téléphone...), suivi missions, préparation des documents de paiement, réconciliation des paiements avec le Comptable...	Au plus tard 1 mois après la mise en vigueur
Analyste comptable régional	Toutes les activités d'administration, de finance et de comptabilité au niveau régional.	Avant le transfert de fonds à l'UFCRP

Budgétisation

396. Les modalités de budgétisation sont définies, et devront être maintenues durant la période d'exécution, avec pour objectif d'assurer que les dépenses budgétisées sont réalistes, préparées en tenant dûment compte des hypothèses pertinentes et exécutées de manière ordonnée et prévisible.

397. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'Emprunteur-bénéficiaire soumettra, pour observations, la version provisoire du programme de travail et budget annuel (PTBA), au plus tard soixante (60) jours avant le début de l'année du projet considérée (soit le 1er mai N car l'année fiscale se termine le 30 juin N) . Le PTBA comprendra le budget de l'année décliné en budget trimestriel et un état de l'origine et de l'utilisation des fonds. Le Comité de pilotage technique approuvera le PTBA dans la forme approuvée par le FIDA.

398. Le système budgétaire du PRODER ne sera pas influencé par le système budgétaire national, notamment en termes d'approbation et de limites de paiement. Par conséquent le PRODER exécutera son budget suivant l'exécution de son plan de travail.

399. Les règles et les procédures de budgétisation (systèmes d'élaboration du budget annuel et de suivi de l'exécution) seront détaillées dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Programme. Ces règles et procédures de budgétisation tiendront compte des bonnes pratiques recensées par les projets en cours ou récemment clôturés. Les règles et les procédures seront au minimum retenues :

a) Référence au COSTAB. La budgétisation (détermination ou calcul des coûts) des activités sera effectuée en se basant sur le COSTAB du PRODER. Toute variation significative (c'est-à-dire à mesure d'impacter l'allocation des fonds), notamment à la hausse, des coûts unitaires retenus pour la budgétisation par rapport à ceux du COSTAB devra être mise en évidence dans le budget.

b) Canevas et formulaires de budget. Des canevas et des formulaires seront développés pour budgétiser les activités du plan de travail, pour décliner le budget annuel en budget trimestriel, pour présenter l'état d'exécution du budget trimestriel, pour comparer l'exécution physique et l'exécution budgétaire à la fin de chaque trimestre. Le Programme s'inspirera des canevas et formulaires développés et expérimentés par les projets en cours.

c) Calendrier et processus d'élaboration du PTBA. Le calendrier et le processus d'élaboration du PTBA seront définis et articulés de manière à permettre la consultation de toutes les parties prenantes (bénéficiaires, acteurs de mise en œuvre, autorités administratives...), d'obtenir la revue par les organes de pilotage et de soumettre le projet de PTBA au FIDA au plus 60 jours avant la fin de l'année N courant.

d) Budget ou planification financier. Le budget ou planification financière (à l'image de la planification des activités) consiste à déterminer la somme d'argent qui sera décaissée au cours de l'année en contrepartie des activités exécutées. Le budget tiendra compte du reliquat des contrats des exercices antérieurs non réalisés, du processus de passation des marchés nouveaux de l'année. Constituant l'outil de prise de décision sur les besoins de trésorerie du projet au cours de l'année, le budget devra élaborer sur la base d'hypothèses explicites pour démontrer qu'il est réaliste.

d) Système d'information budgétaire. Le système d'information budgétaire comprendra les éléments suivants : i) les responsable d'une composante sera responsable du suivi du budget de la composante avec l'appui de l'équipe finance, ii) les plans des codes budgétaires seront adoptés par le Coordonnateur du PRODER et inclut dans le Manuel, iii) tout document utilisé au cours de l'exécution d'une activité, du document de demande d'achat ou de services (termes de référence, expression de besoin, cahiers des charges...) à la facture devra comporter le code budgétaire de l'activité, iv) le budget annuel décliner en budget trimestriel sera enregistré dans le logiciel comptable, vi) tout enregistrement dans le logiciel comptable devra obligatoirement inclure une imputation au budget.

e) Suivi de l'exécution du budget. Le suivi du budget se fera à deux instants : i) avant l'entame du processus de contractualisation pour s'assurer de la disponibilité du budget et ii) à la fin de chaque mois et de chaque trimestre pour faire l'état d'exécution du plan de travail et du budget lors d'une réunion de Coordination. Le suivi budgétaire mensuel sera plus général et le suivi budgétaire trimestriel sera plus détaillé. Les états d'exécution budgétaire seront inclus dans les rapports financiers (voir Section – Information comptable et financière). Le suivi du Budget devra être fait selon trois niveaux d'appréciation : i) les décaissements trimestriels effectifs par rapport au plan de décaissement prévu, ii) l'exécution physique par rapport à l'exécution financière (factures payées et réalisations réceptionnées mais non encore payés) et iii) les engagements juridiques, définis comme les reliquats des contrats signés mais non encore exécutés par rapport au solde de financement.

f) Reporting sur le suivi de l'exécution du budget. Chaque réunion de suivi budgétaire (mensuel et trimestriel) fera l'objet d'un compte rendu, qui sera communiqué au FIDA.

Flux de fonds et modalités de décaissement

400. Les flux de fonds et les modalités de décaissement du PRODER sont définis de manière à assurer que des fonds suffisants sont disponibles pour financer les activités.

401. Les règles et procédures de décaissement du financement du FIDA seront conformes au manuel sur les décaissements du FIDA.

402. Lettre à l'Emprunteur-bénéficiaire. Les modalités de décaissement (procédures de décaissement, relevé des dépenses et pièces justificatives, compte désigné...) seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur-bénéficiaire qui sera élaboré par le FIDA.

403. Compte désigné. Le PRODER ouvrira un compte désigné en USD domicilié à la Banque de la République de Burundi et géré par l'UFC/Programme. Le compte désigné sera mouvementé sous la double signature du Coordonnateur du Programme et du Chef de l'unité administration et finance. Les modalités de la première demande de retrait sous forme d'avance de fonds au compte désigné

et les conditions spécifiques à remplir pour les demandes de retrait subséquentes pour le réapprovisionnement d'un compte désigné seront définies dans la lettre à l'Emprunteur-bénéficiaire. En principe, le compte désigné sera utilisé pour alimenter le compte d'opérations (libellé en BIF) pour effectuer des paiements à une tierce partie (par exemple, fournisseur, entreprise ou consultant) au titre des dépenses autorisées. Conformément aux Conditions générales du FIDA, le premier décaissement sera conditionné par l'approbation par le FIDA du premier Programme de travail et budget annuels (PTBA) du Programme pour les dix-huit (18) premiers mois, accompagné d'un Plan de passation des marchés.

404. **Compte d'opérations au niveau de l'UFC/Programme.** Un compte d'opérations sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et libellé en BIF (francs burundais). Ce compte d'opérations sera géré et mouvementé sous la double signature du Coordonnateur du Programme et du Chef de l'unité administration et finance. Il servira à payer les tierces parties et à alimenter les sous-comptes ouverts dans les UFCRP.

405. **Sous-comptes au niveau régional.** Un sous-compte sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et libellé en BIF (francs burundais) au niveau de chaque UFCRP. Il sera géré et mouvementé sous la double signature du responsable de l'UFCRP et de l'Analyste comptable régional. L'alimentation du sous-compte se fera sur la base de relevés des dépenses. Les originaux des pièces justificatives seront transférés à l'UFC/Programme pour classement puis archivage (Voir section Information comptable et financière).

406. **Demande de réapprovisionnement du compte désigné.** Les directives du Manuel de décaissement du FIDA seront applicables. La lettre à l'Emprunteur-bénéficiaire définira le montant minimum des retraits de réapprovisionnement du compte désigné (entre 20 à 30% environ du montant de l'avance, selon le Manuel des décaissements du FIDA) et la durée maximale entre deux demandes de retrait. La soumission de rapports financiers trimestriels sera une condition de décaissement.

407. **Avance de fonds à une entité participant à la mise en œuvre.** Des modalités spécifiques seront définies dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables, et appliquées dans le cas où le PRODER avance des fonds à une entité participant à l'exécution. Les modalités seront ajustées suivant le niveau de l'avance et pourront comprendre : un reporting financier suivant un format prédéfini, le transfert des pièces justificatives à l'UFC/Programme, la soumission du rapport d'audit de l'entité concernée, un audit de performance...

Contrôles internes (y inclus audit interne)

408. Les modalités de contrôles internes retenus visent à assurer qu'il existe des contrôles raisonnables sur les fonds du PRODER, sur les ressources matériels et immatériels acquis avec ces fonds et sur l'utilisation de ces fonds pour remettre aux bénéficiaires finaux ciblés les ouvrables, les biens et les services prévus.

409. **Systeme de contrôle interne financier.** Les composantes du système de contrôle interne financier du Programme sera documenté dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables, qui sera soumis à l'approbation du FIDA. L'environnement de contrôle financier sera renforcé à travers i) l'application du Règlement d'ordre intérieur harmonisé (ROIH) actualisé du personnel des programmes et projets financés par le FIDA au Burundi – Décembre 2013 ou tout autre document équivalent, ii) l'application et des formations du personnel sur les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption. Les principaux risques de gestion financière auxquels le PRODER sera exposé durant son exécution seront identifiés, évalués et consignés dans le Manuel. Les activités de contrôle financier seront définies de manière à traiter

les risques identifiés et porteront sur la séparation des tâches incompatibles, la supervision documentée du travail de chaque agent, des contrôles physiques, des rapprochements des sources d'informations différentes, des autorisations, de reporting financier. Un système d'information de gestion financière, comprenant un volet non informatisé (registres physiques de suivi des actifs, du personnel) et un informatisé (logiciel comptable), sera défini de manière à permettre de collecter, classer, traiter et présenter les données sur les opérations du Projet pour soutenir les décisions (décaissement par composante, utilisation des véhicules...). Une unité d'audit interne, qui sera constituée pour le Programme avec les ressources du PRODER, assurera le pilotage du système de contrôle interne (voir ci-après).

410. **Audit interne (pilotage).** Une unité d'audit interne sera constituée pour le Programme, au plus tard 3 mois après la mise en vigueur. Pour éviter des doublons, les rôles et responsabilités, et l'organisation de l'Unité d'audit interne seront définis en tenant compte du dispositif de supervision et de contrôle existant (supervision, revue à priori en passation marchés, audit externe). L'unité sera développée (avec le temps) pour répondre aux normes internationales (certification des auditeurs à l'Institut International des Auditeurs Internes – IIA). Elle sera rattachée soit au MINEAGRIE soit au Ministère des Finances pour asseoir son indépendance par rapport au Programme.

411. Le plan d'audit annuel (ou pluriannuel) et les rapports de l'audit interne seront communiqués au FIDA.

412. Du démarrage de la mise en œuvre du PRODER jusqu'à la mise en place effective de l'unité d'audit interne, les activités d'audit interne du PRODER seront regroupées avec celles des projets en cours et pour lesquelles le recrutement d'un cabinet d'audit interne est entamé.

Information comptable et financière

413. Les arrangements en matière d'information comptable et financière sont définis de manière i) à disposer en permanence de registres comptables reflétant les opérations, les ressources et les dépenses relatives au PRODER et ii) à produire et diffuser une information financière rendant compte de l'utilisation des fonds et utile pour la prise de décision.

414. L'Emprunteur-bénéficiaire appliquera le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA – Décembre 2017 et, pour cela, utilisera, comme guide, le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021.

415. Le Manuel FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021 sera annexé au Manuel d'exécution du PRODER et fera partie intégrante du référentiel applicable. Il est consultable en ligne sur le site internet du FIDA et peut-être actualisé à tout moment.

Information comptable

416. Normes et système comptable. Les registres comptables et les états financiers du PRODER seront tenus et élaborés suivant une comptabilité d'engagement et suivant les normes comptables du Plan Comptable National Révisé de 2012 du Burundi. Ces normes sont acceptables pour le FIDA. Cette exigence s'applique autant pour les états financiers annuels et que pour les rapports financiers intermédiaires non audités.

417. Logiciel comptable. Pour le Programme, il sera acquis et installé un logiciel comptable multisites, multiprojets et accessible par internet (web-based). Les contrôles systèmes intégrés dans le logiciel qui sera acquis seront utilisés et documentés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.

418. Plans des comptes comptables, budgétaires, financiers. Tous les plans de comptes seront adoptés par le Coordonnateur du Programme et présentés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.

419. Tenue des registres comptables. Toutes les opérations du PRODER quelle que soit la source de financement (contributions en espèces ou en nature des bénéficiaires, du Gouvernement ou de cofinanceurs...) seront saisies sans délai dans les registres comptables à travers principalement le logiciel comptable qui sera accessible par internet. Il sera tenu, hors de l'équipe finance, un registre manuel spécifique pour les factures et les documents analogues reçus (décomptes, déclaration de créance...), afin de disposer d'une autre source d'informations. Pour surveiller la saisie sans délai des opérations du Projet, les registres comptables seront rapprochés avec d'autres sources d'information (relevé bancaire, système du FIDA, registre manuel des factures, registre des immobilisations ...) au plus tard à la fin de chaque mois. L'Analyste comptable régional de chaque UFRCP saisira les données des opérations de l'UFRCP directement dans les registres comptables à travers le logiciel comptable qui sera accessible par internet. Il transmettra les pièces justificatives à l'UFC/Programme au moins chaque trimestre.

420. Conservation des documents comptables. Conformément aux Conditions générales du FIDA, le dispositif et les outils seront mise en place pour conserver les documents comptables le PRODER sous forme électronique pendant les dix années qui suivent la clôture du projet. Les projets/programmes en cours d'exécution se sont regroupés pour acquérir un logiciel de classement et un serveur pour le stockage. Le PRODER pourra utiliser ces outils.

Information financière

421. Exigences en matière d'information financière. L'Emprunteur-bénéficiaire sera tenu de soumettre des états financiers annuels et des rapports financiers intermédiaires du PRODER, en application du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021.

422. Principes applicables en matière d'information financière. Les principes suivants seront applicables : i) les données présentées dans les états financiers (annuels ou intermédiaires non audités) devront toujours être générées à l'aide d'un logiciel comptable approprié, ii) les données des rapports intermédiaires devront être susceptibles de rapprochement de celles des états financiers annuels (d'où une utilisation de la même monnaie de présentation), iii) il sera inclus dans les termes de référence de l'audit externe, dans la section des procédures convenues, la production d'une opinion sur la concordance des états financiers annuels du projet aux données figurant dans les rapports intermédiaires.

423. États financiers annuels non audités. (a) Obligation de reporting financier annuel. Conformément à la section 9.02 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole, l'Emprunteur-bénéficiaire fournira chaque année, dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice fiscal (du 1er juillet N au 30 juin N+1), des états financiers non audités du PRODER. (b) Contenu. Le contenu des états financiers du PRODER est celui défini dans le Plan Comptable National Révisé de 2012 du Burundi plus certaines informations supplémentaires spécifiques requises par le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021- section 5.2 Exigences en matière d'information financière. Les états financiers non audités rendront compte des opérations et des événements relatifs à tous les financements du PRODER (le financement du FIDA, les contributions de contrepartie, la contribution en espèces des bénéficiaires, les fonds provenant des cofinanceurs, qu'ils soient apportés en numéraire ou sous forme d'exonération fiscale) et à toutes les contributions en nature.

424. Rapports financiers intermédiaires non audités. (a) Obligation de reporting financier intermédiaire. L'Emprunteur-bénéficiaire soumettra au FIDA un rapport financier intermédiaire non audité (RIFNA) au plus tard 45 jours après la fin du trimestre. (b) Contenu. Le RIFNA de chaque trimestre comprendra au minimum les états financiers suivants : (i) état des sources et de l'utilisation des fonds (tous bailleurs confondus), (ii) résumé des dépenses par catégorie de dépenses et par bailleur, (iii) performance financière par composante et par bailleur, (iv) état des DRF, (v) déclaration de rapprochement du compte désigné à la fin du trimestre, (vi) prévision des flux de trésorerie des deux trimestres subséquents, (vii) le registre des contrats signés, (viii) rapport sur les suites données aux recommandations de l'audit, (ix) rapport de suivi financier des prestataires de services (le cas échéant), (x) rapport de suivi des formations et ateliers (si ce poste représente une part significative du total des dépenses), (xi) rapport relatif aux coûts de gestion du projet, (xii) registre des immobilisations. À chaque fois qu'applicable, les données des états financiers listés ci-dessus concerneront la période considérée et en valeur cumulée (depuis le début de l'année en cours et le début du projet). Le RIFNA comprendra également i) une description des éléments nouveaux concernant le projet et des progrès réalisés pendant le trimestre considéré afin de présenter le contexte dans lequel s'inscrivent les informations communiquées et ii) des notes explicatives. Le contenu et le format du rapport financier intermédiaire non audité sera convenu entre le FIDA et l'Emprunteur-bénéficiaire et consigné dans le Manuel d'exécution.

425. Rapprochement entre les données financières, les données techniques et les données sur la passation des marchés. Au niveau du Coordonnateur du Programme, chaque trimestre, seront examinés parallèlement le rapport financier intermédiaire non audité, le rapport sur l'avancement des activités et le rapport sur la passation des marchés. Les décisions prises à la suite de cet examen seront documentées et mises à la disposition des missions de supervision.

Audit externe

426. Les arrangements d'audit externe permettent d'assurer que des dispositifs d'audit indépendants et compétents seront en place durant la durée d'exécution du PRODER.

427. L'Emprunteur-bénéficiaire appliquera le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA – Décembre 2017 et, pour cela, utilisera le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021.

428. Obligation d'audit externe et délai. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'Emprunteur-bénéficiaire fera vérifier les comptes du PRODER pour chaque exercice budgétaire dans le respect des normes et procédures agréées par le FIDA. L'Emprunteur-bénéficiaire remettra au FIDA dans les six (6) mois suivant la fin de l'année fiscale (soit le 31 décembre N car l'année fiscale se termine le 30 juin N), un dossier d'audit. Suivant le périmètre de l'audit défini ci-après, le rapport d'audit comprendra : i) les états financiers audités, suivant le contenu des états financiers annuels défini et présenté dans la section – Information comptable et financière -, ii) une opinion d'audit sur les états financiers, iii) un rapport sur les constatations factuelles, dans le cadre des procédures convenues et iv) une lettre de recommandations

429. Périmètre de l'audit. En application du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés – Mars 2021, le périmètre de l'audit du PRODER comprendra au minimum i) un audit financier des états financiers et ii) un audit de procédures convenues sur la synthèse des demandes de retrait, l'état du compte désigné et les relevés des dépenses.

430. Type d'auditeur et recrutement. L'Emprunteur-bénéficiaire aura recours à un cabinet d'audit privé pour l'audit annuel des états financiers. Considérant l'approche programme retenu pour les arrangements institutionnels (voir Section Cadre organisationnel – Gestion et coordination du projet), un dialogue sera ouvert avec l'Emprunteur-bénéficiaire pour étudier les possibilités

d'implication de l'auditeur public de l'Emprunteur-bénéficiaire dans le processus d'audit du Programme.

431. Les termes de référence pour le recrutement d'un cabinet d'audit privé devront être approuvés à l'avance par le FIDA. Au plus tard 6 mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, l'Emprunteur-bénéficiaire recrutera un cabinet privé d'audit externe. Pour les exercices subséquents, au plus tard 4 mois avant la fin de l'exercice fiscal concerné, l'Emprunteur-bénéficiaire pourra soit confirmer la nomination du même auditeur – s'il a donné satisfaction dans l'exercice de sa mission – soit suivre la même procédure pour désigner un nouveau cabinet privé d'audit externe.

432. Normes d'audit applicables. Les Normes internationales d'audit (ISA).

433. Diffusion publique des informations financières auditées. Conformément à sa politique de diffusion, le FIDA publiera, en tant que de besoin, les rapports d'audit des projets. Les lettres de recommandations émises par les auditeurs ne sont pas sujettes à la diffusion publique par le FIDA.

Audit de performance

434. Comme consigné dans la section "flux de fonds et modalités de décaissement", un audit de performance pourrait être demandé au cas où le PRODER avance à une entité participant à la mise en œuvre des fonds jugés significatifs. Un tel audit de performance sera exécuté par un cabinet d'audit privé et suivant les normes ISSAI⁸⁰ 300 et 3100. L'audit de la performance consistera à examiner de façon indépendante, objective et fiable si le PRODER et l'entité participant à la mise en œuvre concerné ont mis en œuvre leur accord conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités et si des améliorations sont possibles (ISSAI 300). Les termes de référence de l'audit de performance et la sélection de l'auditeur devront être approuvés à l'avance par le FIDA.

E. Interventions d'urgence et réponse aux crises »

VI. PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS

A. Préparation à la mise en œuvre et démarrage

435. Le Gouvernement du Burundi a sollicité un préfinancement dans le cadre du mécanisme d'exécution plus rapide pour le démarrage des projets (FIPS-PFF) afin de faciliter la mise en place de dispositions permettant de ne pas retarder l'exécution du programme. L'ESPP du Burundi fait ressortir que les délais entre la mise en vigueur et le premier décaissement sont considérables (8,3 mois). Ces délais peuvent s'expliquer par la lourdeur des procédures au niveau du Gouvernement du Burundi mais aussi du FIDA, (retards dans la disposition des fonds pour les projets, instruction des différents dossiers, études de faisabilité et de mitigation environnementale, achat de biens et services, recrutement du staff, élaboration des manuels des procédures, etc.). Les fonds seront principalement alloués à ces activités relatives aux conditions de premier décaissement conformément à la liste en annexe 11.

B. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

436. **Planification**. Le PRODER sera exécuté sur une période de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles (en termes de résultats, de produits et d'effets) définis dans le présent document. En complément le programme fera recours au cadre logique (CL) comme outil de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base

⁸⁰ Les normes internationales des Institutions supérieures de contrôle (ISSAI) sont émises par l'Organisation internationale des Institutions de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 12 mois, répondant aux normes du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) une description détaillée des activités prévues dans l'année, les groupes bénéficiaires à cibler, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi des réalisations, les responsables d'activités et leurs objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA sera préparé par l'UGP en consultation avec les parties prenantes avant d'être validé par le comité de pilotage (CP). L'élaboration des PTBA sera participative et tiendra compte des différentes parties prenantes du Programme. Le PTBA du programme sera soumis au FIDA pour l'obtention de la non-objection.

437. **Suivi-évaluation.** Sur la base des modalités de suivi-évaluation du FIDA et le système harmonisé déjà opérationnel au niveau du programme pays, un système de suivi-évaluation (SSE) basé sur les résultats avec des données désagrégées sera développé pour faire ressortir des informations détaillées et fiables pour soutenir la planification et la prise de décision du PRODER. Le SSE sera intégré dans le système de Suivi Evaluation Automatisé et Décentralisé (SEAD) dont le logiciel appliqué dans un premier temps au PNSADR-IM a été généralisé pour l'ensemble des projets sur financement du FIDA au Burundi. Il intègre le renseignement des données par toutes les parties prenantes et son alignement/harmonisation avec le SSE du MINEAGRIE. Le SSE sera également aligné aux exigences du FIDA intégrant les outils ci-après : (i) enquêtes de référence, à mi-parcours et finale sur les indicateurs de base des résultats (les TDR et demandes de proposition standards sont en annexe de ce manuel de mise en œuvre) ; (ii) Système de Gestion des Résultats Opérationnels (ORMS)⁸¹ ; (iii) SIG ; (iv) base de données des bénéficiaires ; (v) participation communautaire ; (vi) missions régulières de vérification et discussions de groupes pour la collecte des données qualitatives. Afin d'assurer le monitoring des résultats en matière de nutrition, conformément aux critères du FIDA pour les projets sensibles à la nutrition, le PRODER a un indicateur de base d'extrant/produit (C.I.1.1.8) et un indicateur de base de résultat (C.I. 1.2.8).

438. Le SSE du PRODER sera conçu sur la base de la théorie du changement afin de faciliter la mesure des avancées dans l'exécution du Programme à travers le cadre logique. Un logiciel sera acquis pour faciliter la disponibilité en temps réel des données et informations sur l'impact, les effets, résultats et extrants pour chaque objectif spécifique. Le SSE sera connecté avec le système national de suivi-évaluation du MINEAGRIE. Il devra également être relié aux indicateurs des objectifs du COSOP en cours (2016 – 2021), à savoir l'Objectif stratégique 1 : "Améliorer la résilience aux changements climatiques et la durabilité à travers l'extension et l'entretien des investissements productifs (bassins versants, infrastructures hydro-agricoles, pistes de désenclavement, reboisement)"; 2 : "Augmenter la production, la SAN par le billet du développement des filières et des OP), y compris la transformation de la production et la mise en marché" ; et 3 : "le renforcement de l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques et les filières appuyées". Ces indicateurs seront adaptés au nouveau COSOP en cours d'élaboration.

439. Le SSE sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE) qui sera responsable de la collecte et l'analyse des données. Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Programme. Il devra assurer : (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données ; (ii) l'analyse des données, (ii) la production des rapports ; (iii) le suivi des activités sur site ; (iv) l'information des parties prenantes de l'avancement du Programme.

⁸¹ Ce système implique l'adoption des critères tels que l'insertion (et le renseignement) des dimensions de ventilations obligatoires (par sexe et âge du bénéficiaire, par personnes autochtones, par secteur d'intervention). Sur la base de ce système, l'évaluation des indicateurs d'effet direct (du FIDA) sera obligatoire.

440. La situation de base sera établie lors du démarrage du programme⁸². Des évaluations participatives rapides des ressources et sociales seront effectuées au début du programme pour fournir des informations sur les conditions des ressources au niveau des bassins versants et des marais et plaines dans le cadre de la situation de référence. Les informations seront utilisées pour raffermir les stratégies et les objectifs du programme. Des évaluations participatives seront également réalisées à la fin du projet

441. **Groupes cibles et SSE.** Le SSE du programme sera développé avec une perspective de genre et permettra d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes ciblés désagrégés par femmes, jeunes et hommes, groupe vulnérable (peuple autochtone, Batwa). Ces cibles sont définies dans le cadre logique. Les indicateurs de base du FIDA sur la parité hommes-femmes et la nutrition feront l'objet d'un suivi. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d'effets pour suivre l'intégration de la stratégie de genre et jeunes dans la mise en œuvre du Programme. Pour mesurer la résilience des groupes cibles, le tableau de bord de la résilience, actuellement en cours d'élaboration par les divisions techniques du FIDA, serait utilisé. Le SSE appuiera l'évaluation participative avec différentes parties prenantes du Programme.

C. Planification des activités et élaboration du PTBA

442. Le FIDA et le Gouvernement du Burundi assureront conjointement la supervision du PRODER. Une mission d'appui à la mise en œuvre sera organisée au démarrage et au moins une mission conjointe de supervision sera organisée par an. De plus, des missions d'appui à la mise en œuvre seront organisées en fonction des besoins. Les missions conjointes de supervision porteront sur: (i) l'appréciation de l'état d'avancement du programme; (ii) le suivi des recommandations des précédentes missions de supervision, d'appui à la mise en œuvre et d'audit; (iii) l'appréciation des performances de l'UFP et des partenaires d'exécution; et (iv) les risques et contraintes entravant la mise en œuvre et les mesures correctives à mettre en place.

443. La revue à mi-parcours sera organisée conjointement par le FIDA et le Gouvernement trois ans après le démarrage du PRODER. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du programme, son efficacité, son efficience, son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle permettra également d'actualiser si nécessaire, le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière ainsi que la matrice des risques du programme.

444. Une évaluation finale des effets et impact du PRODER et une mission d'appui à la mise en œuvre précéderont la mission d'élaboration du rapport d'achèvement. Ce rapport portera entre autres sur la contribution du PRODER à la réduction de la fragilité du Burundi et la pauvreté rurale ; la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des résultats ; la prise en compte des thèmes transversaux (genre et inclusion sociale, nutrition, jeunesse, changement climatique, etc.) ainsi que les innovations.

D. Apprentissage, gestion des savoirs et communication.

Des actions d'apprentissage, gestion des savoirs et communication accompagneront l'exécution du PRODER dès le démarrage des activités suivant la stratégie de communication⁸³ et de Gestion des savoirs⁸⁴ mise en œuvre au niveau du programme-pays. Le PRODER prévoit en outre d'utiliser les outils de la communication institutionnelle et pour le développement.

⁸² Voir en annexe les termes de référence standards du FIDA qui seront utilisés pour les études de référence, à mi-parcours et finales.

⁸³ Stratégie de communication du programme appuyée par le FIDA au Burundi, élaborée et validée en Mai 2016

⁸⁴ Stratégie opérationnelle de gestion des savoirs du programme pays pour compléter la stratégie de communication élaborée en Janvier 2019

445. Le PRODER capitalisera dans un premier temps sur les bonnes pratiques et le savoir-faire générés par les projets en cours ou clôturés spécifiquement sur l'emploi des jeunes ruraux du PRODEFI I & II et du PROPA-O en bénéficiant de toute la documentation disponible sur l'entrepreneuriat des jeunes, la nutrition et les chaînes de valeur : (i) les fiches de capitalisation des approches et des pratiques, les fiches techniques (ii), les émissions radiophoniques (iii), les vidéos.

446. L'Unité communication/gestion des savoirs du programme pays organisera des sessions semestrielles d'analyse des données de suivi-évaluation et des rapports pour identifier les approches et les meilleures pratiques à mettre à l'échelle.

447. Le PRODER organisera annuellement les sessions d'apprentissage et d'échanges d'expérience avec toutes les parties prenantes et avec d'autres projets au Burundi et en dehors du Burundi.

448. Des innovations et des pratiques générées par le PRODER seront systématiquement documentées et partagées sur des supports⁸⁵ disponibles et accessibles à la cible du PRODER et du Grand public.

449. Des émissions publiques pour sensibiliser les bénéficiaires et le grand public seront organisées en collaboration avec les radios⁸⁶, dès la deuxième année d'exécution sur les thèmes (i) nutrition, (ii) changement climatique, (iii) inclusion financière, (iv) digitalisation agricole, (v) intégration de la communauté autochtone et (vi) la finance verte.

450. La zone d'intervention du PRODER est couverte par la radio nationale et les radios communautaires. Cette couverture sera un atout pour la diffusion et la rediffusion des émissions et micro programmes de sensibilisation sur le changement des comportements sociaux. Les radios communautaires serviront de relais dans la diffusion et la production des contenus pour animer les clubs d'écoute communautaire. Les clubs d'écoute communautaire sont des séances interactives sur différents sujets d'intérêt pour la communauté dans le but d'atteindre les objectifs du projet, l'appropriation des acquis et la pérennisation. L'animation de ces clubs sera assurée par des animateurs communautaires avec la facilitation des stagiaires qui seront recrutés et formés par la cellule communication du programme pays pour conduire les séances. Le recours à des stagiaires se justifie du fait que les séances seront enregistrées pour que le contenu soit partagé à travers les radios communautaires et dans d'autres groupes pour l'apprentissage et le partage des expériences. En outre, la formation de ces stagiaires sur la conduite des clubs d'écoute communautaire sera rapportée dans le nombre de stages professionnels créés par le PRODER.

451. Les activités de visibilité du PRODER se feront à travers (i) la publication régulière des informations à travers différents canaux de communication (les médias traditionnels⁸⁷ et en ligne, le site web du programme pays dans lequel une page du PRODER sera créée dès son lancement, les imprimés, les réseaux sociaux développés par le programme pays et sur d'autre plateforme.

452. Des visites des réalisations du PRODER par les médias locaux et internationaux seront organisées dans le cadre de la visibilité à partir de la deuxième année de mise en œuvre. Les médias serviront de relais pour diffuser les effets et impacts du PRODER auprès du grand public.

⁸⁵ Des sons à travers les radios publiques privées et communautaires, des imprimés, des micro programmes audio, des vidéo didactiques ...

⁸⁶ La radio publique et les radios communautaires

⁸⁷ La radio (publique, privée et communautaire), la télévision, la presse écrite...

La mise en œuvre des activités de gestion des savoirs et de communication du PRODER sera assurée par la Cellule de Communication et de Gestion des Savoirs commune à tous les programmes et projets financés par le FIDA au Burundi

Innovations et reproduction à plus grande échelle

453. Le PRODER se veut être un programme innovant. Il est inscrit dans une approche climato-sensible, nutrition sensible et genre sensible qui vise à promouvoir un entrepreneuriat agro-sylvo-pastoral et halieutique viable et sensible aux risques climatiques, au genre, à la nutrition. Il tirera particulièrement profit des savoirs générés sur les thématiques similaires menées par d'autres projets ou acteurs du développement dans le pays. Il bâtira et mettra à échelle d'abord les approches et pratiques telles Village Community Bank (VICOBA), GERME (Gérer Mieux son Entreprise), Concours d'idée d'entreprise, entreprise Rurale- entreprise Satellite (MPER-MPESA), Exploitant Modèle Economiquement Rentable (EMER), Chaine de Solidarité Communautaire, Gender Action Learning System (GALS), FARN-FAN-POPO, Intensification du maïs hybride, les clubs d'écoute communautaires, etc...

454. Les actions d'apprentissage, de gestion des savoirs et de communication du PRODER qui l'accompagneront dès le démarrage, permettront une appropriation effective des acquis par toutes les parties prenantes et un désengagement effectif.

E. Participation et retour d'information du groupe cible du projet, et traitement des plaintes⁸⁸

(a) Participation et retour d'information du groupe cible du projet

455. La stratégie relative à la transparence et à la participation citoyenne sera appliquée selon les orientations du FIDA à cet effet : (i) accès transparent à l'information et compte rendu des activités et résultats des projets; (ii) suivi et évaluation des prestataires de services, des partenaires d'exécution, des bénéficiaires et de la performance des projets par des tiers; (iii) engagement actif de la société civile par le biais d'une évaluation participative du programme de pays et de ses acteurs, (iv) création d'un mécanisme de réclamation et de doléances ainsi que d'un mécanisme de retour d'information sur la satisfaction des bénéficiaires; et (v) sélection transparente des prestataires de services dans le cadre des passations de marchés en garantissant la liberté d'accès aux marchés publics, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

456. Le projet adoptera un mécanisme de participatif dans l'élaboration des PTBA, et dans la rédaction des différents documents de mise en œuvre notamment la stratégie de ciblage qui fixe les critères de sélection des bénéficiaires et de l'éligibilité de leurs demandes, l'élaboration des plans de gestion (cadre et plan de gestion environnementale et sociale, plans de réinstallation, d'atténuation et autres) et fournir des commentaires sur le projet de rapport d'étude de l'impact environnemental et social (EIES) et tout autre document pertinent pour la mise en œuvre du projet. Il sera installé des cadres d'échanges et de concertations avec les parties prenantes de même que des ateliers bilans et de recherche-actions pour la restitution des résultats, assurer le retour d'information à tous les niveaux, interagir avec les populations, prendre en compte leurs requêtes, renforcer leur participation et anticiper sur les causes d'exclusion. Des mesures de renforcement des capacités ont été proposées pour les différents acteurs impliqués (i) Membres du Comité de Pilotage de Projet, (ii) autorité provinciales communales et collinaires et structures étatiques directement impliquées dans la mise en œuvre, (iii) Services techniques partenaires et autres acteurs (Prestataires, ONG).

⁸⁸ Voir le Cadre des retours d'information opérationnels des parties prenantes (<https://webapps.ifad.org/members/eb/128/docs/EB-2019-128-R-13.pdf?attach=1>) et l'annexe ABC pour plus de précisions.

457. Par ailleurs, toutes les consultations avec les communautés des zones cibles se reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes de mobilité réduites et les autres personnes vulnérables (en l'occurrence les jeunes, les femmes, les communautés Batwa). Si nécessaire, une assistance logistique sera fournie aux représentants des provinces éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés : (a) identification des leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ; (b) implication des leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ; (c) organisation des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables ; (d) facilitation de l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes qui sera mis en place par le Projet.

458. Une plate-forme numérique sera mise en place pour informer, communiquer et interagir au besoin en temps réel avec les populations des zones cibles sur les activités du projet, répondre à leurs préoccupations, recueillir les commentaires, plaintes et les réclamations des bénéficiaires, en utilisant les radio-locales, les médias sociaux (WhatsApp, Facebook et Twitter, Numéros verts). De plus, les mécanismes de ciblage prévus (ciblage direct et auto-ciblage, de même que les mesures de facilitation) contribuent de fait au renforcement de la participation des bénéficiaires.

(b) Mécanisme de traitement des plaintes

459. Il sera inclus dans tous les contrats conclus avec le personnel du projet, les partenaires de mise en œuvre et les prestataires des services, des dispositions qui: (i) interdisent tout acte de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles; (ii) établissent l'obligation de signaler immédiatement au FIDA, au Gouvernement ou au projet des incidents de corruption, de fraude, de harcèlement et exploitation sexuels, de travail des enfants et de tout comportement contraire à l'éthique du personnel et des partenaires du projet ; (iii) prévoient la résiliation immédiate du contrat sur la base d'actes avérés de harcèlement, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA; (iv) interdisent le recours au travail des enfants dans le Projet; et (v) recommandent de mettre en place un mécanisme de règlement de griefs. Des formations régulières (en ligne) seront assurées dès le démarrage du projet et périodiquement en faveur non seulement du personnel du projet mais aussi des partenaires de mise en œuvre. Le PRODER s'alignera également sur les procédures nationales ou celles du FIDA⁸⁹ de protection de lanceurs d'alerte qui visent à mieux protéger les membres du personnel du projet, les membres de la communauté et toute autre partie prenante contre d'éventuelles représailles qu'ils pourraient subir pour avoir signalé, de bonne foi, une conduite répréhensible, des actes abusifs et maltraitants, une faute professionnelle présumée ou des actes de corruption.

460. Le projet va contribuer à l'intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier. Des activités de renforcement de l'agriculture familiale durable, aménagement (y compris des bassins versants) par la mise en œuvre des activités structurantes et la récupération des terres non exploitées/dégradées pour leur valorisation au profit des organisations de production (Fixation de dunes, Réhabilitation/construction) ; réalisation/réhabilitation de pistes rurales et des aménagements agricoles. La mise en œuvre de ces activités peut engendrer des problèmes conflictuels entre les communautés et les autorités locales, ou entre les populations elles-

⁸⁹ https://www.ifad.org/documents/38711624/39628938/whistleblower_procedures_f.pdf/4ac8a6eb-2da6-478f-bfa3-1e2f4756caf5

mêmes, ou entre la population et les bénéficiaires directs du projet. Un mécanisme de gestion de ces différents griefs est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du projet.

461. Pour répondre en temps opportun aux préoccupations et aux plaintes des parties qui pourraient être affectées par ces activités, le PRODER mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Ce mécanisme des plaintes s'appliquera aux personnes affectées par le projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler toute préoccupation soulevée par un individu ou une communauté qui estime avoir été lésé par le projet. Les plaintes et les réclamations seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, gratuit et sans représailles. Une analyse rapide de la situation en matière de gestion des plaintes sera fin en début de mise en œuvre. Le résultat de cette analyse permettra d'élaborer une stratégie de mobilisation sensibilisation des parties prenantes intégrant une stratégie de gestion participative et communautaire de gestion des plaintes. Un mécanisme de remontée et de traitement d'information sera installé. Des formations seront données à l'ensemble des parties prenantes pertinentes à cet effet sur les activités du projet, le mécanisme de remontée des informations pour aider les acteurs à mieux comprendre et contribuer à la gestion des différentes plaintes qui pourraient se poser lors de la mise en œuvre des activités. Le mécanisme à mettre en place visera en premier lieu des actions préventives sensibilisation (sensibilisation sur les questions de fraudes, de corruption, information sur les mesures de gestion environnementale et sociale du projet, sensibilisation sur les lois sur la protection de l'environnement, la gestion foncière, les activités possibilités de valorisation des zones tampons) le contact direct et l'écoute de la population dans le souci de minimiser les situations de contentieux qui vont intervenir au cours de la mise en œuvre du projet.

462. Les communautés seront directement consultées pour désigner de manière participative et inclusive leur représentant dans le mécanisme de gestion des plaintes. De même, il sera précisé à la mise en œuvre les niveaux de gestion des plaintes pour que le mécanisme soit fluide, efficace et opérationnel. En outre, le mécanisme à mettre en place respectera certains principes de base, à savoir: (a) la Participation intégrant les représentants des différentes parties prenantes pertinentes (autorités locales, communautés, prestataires de mise en œuvre, ONG, bénéficiaires directs et indirects du projet impliqués dans la mise en œuvre du projet, responsable du ministère en charge des questions de l'environnement participent au mécanisme qui intègre les questions de genre et encourage la participation des femmes ; (b) la Contextualisation et pertinence: le mécanisme est adapté au contexte du projet et cohérent avec les entités de gouvernance locale ; (c) Transparence: les utilisateurs comprennent clairement comment accéder au mécanisme dont le but et la fonction sont communiqués de manière transparente ; (d) l'accessibilité: le mécanisme sera accessible au plus grand nombre de personnes possible, en particulier à celles qui sont souvent exclues ou les plus marginalisées ou vulnérables ; (e) la sécurité et la confidentialité : toute personne qui le souhaite peut déposer une plainte en toute sécurité. Au début de la mise en œuvre, les risques potentiels auxquels sont confrontés les utilisateurs seront identifiés et intégrés dans la conception du mécanisme qui garantira la confidentialité des procédures. L'accès à l'information sur les plaintes sera géré au niveau stratégique avec le bureau pays du FIDA et le ministère de tutelle avec un nombre limité de personnes ayant accès à des informations sensibles pour garantir la confidentialité et la protection des bénéficiaires et autres personnes porteuses des plaintes.

463. **Passation des marchés.** Le code de passation des marchés publics du Burundi (CMP) prévoit deux types de recours progressifs : le recours gracieux où le fournisseur lésé adresse sa plainte à la personne responsable des marchés publics (PRMP) qui est le Coordonnateur pour le cas des projets au Burundi et puis l'ARMP (autorité de régulation des marchés publics), s'il n'est pas satisfait par la réponse de la PRMP. Les délais de traitement des recours sont clairs et bien limités pour chaque niveau de recours. Les unités de coordinations des projets respectent ces délais mais l'ARMP ne respecte dans plusieurs cas. Aussi, la matrice des risques et les évaluations (supervisions) montrent que l'ARMP a émis des notes circulaires qui ne sont pas conformes aux directives et aux procédures du FIDA -- la circulaire n°ARMP/DG/JCND/164/2020 relatif à l'application des rabais (article 49 du

CMP) et 2) et la circulaire ARMP/DG/196/EN/2018 qui stipule que le taux maximum acceptable de corrections des erreurs arithmétiques des offres financières). Le FIDA a objecté l'application de ces notes circulaires en refusant son avis de non-objection dans les cas où les projets ont voulu appliquer lesdites notes. Outre les recours institutionnels, les fournisseurs lésés peuvent porter plainte dans les cours et tribunaux du Burundi compétents pour recevoir ce genre de litiges.

VII. CHAPITRE VIII: PASSATION DES MARCHES

464. Passation des marchés. Les institutions, les méthodes et les procédures d'approvisionnement inscrits dans le Code national de passation des marchés publics du Burundi sont applicables, s'ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA. La lettre à l'emprunteur donnera les précisions relatives au cadre organisationnel et aux responsabilités en passation des marchés. Les dossiers d'appels d'offres seront soumis aux conditions du FIDA ; leur publicité se fera à travers les canaux prévus à cet effet. Le plan de passation de marchés (PPM) est préparé et validé en même temps que le PTBA, et selon les mêmes dispositions, avec avis préalable du FIDA. Le PPM est suivi selon les mêmes dispositions précédemment décrites concernant le PTBA.

Risques de passation des marchés :

465. Dans l'ensemble, les lois et règlements du Burundi (Législation nationale, soit le Code Burundais des MP, loi du 29 janvier 2018 ainsi que les décrets et ordonnances d'application) sont conformes aux directives du FIDA en matière de passation des marchés. Les autorités de régulation des marchés publics et les mécanismes de recours indépendants sont établis par la loi, les marchés sont généralement attribués par des méthodes fondées sur une mise en concurrence durant le dernier exercice clos, le public a accès aux informations de passation des marchés.

466. Néanmoins, certaines lacunes sont mises en évidence dans la matrice des risques liés à la passation des marchés en annexe (principalement pour les piliers A et B). Les principales lacunes relevées sont : l'absence des documents standards de passation des marchés qui multiplie les risques d'erreurs et d'incohérences, les retards chroniques aussi bien dans les processus internes qu'externes d'approvisionnement et dans l'exécution des contrats, le code de passation des marchés au Burundi ne prévoit pas la méthode de sélection des consultants individuels, pour ce qui est de la redevabilité et de la transparence le défi notoire est l'abolition récente des institutions anti-corruption.

467. Les mesures d'atténuation des risques ci-haut relevés est l'utilisation des modèles du FIDA publiés en décembre 2019 avec le nouveau manuel de passation des marchés applicable aux projets, le modèles de plan de passation des marchés et l'outil CMT mis en place par FIDA permet aux projets de remarquer les contrats en retard et les causes desdits retards étant généralement connus, l'unité de gestion du projet peut proactivement les mitiger en respectant les dates arrêtées pour chaque contrat et en assurant un suivi régulier et des relances et rappels aux responsables interne et externes appelés à prendre une action. Relativement à l'abolition de la cour et de la brigade spéciales anti-corruption, le FIDA conjointement avec les autres partenaires techniques et financiers devront engager un dialogue politique avec le Gouvernement pour adresser ce défi.

468. D'autres mesures d'atténuation des risques sont également proposées pour améliorer la transparence et l'accès à l'information, en améliorant l'utilisation du site du FIDA et celui du web du projet pour annoncer les opportunités et les décisions d'adjudication des contrats.

469. Plusieurs faiblesses et défis doivent être surmontés pour contribuer à atténuer l'impact de la corruption dans les marchés publics. Parmi les défis, les principales questions fréquemment posées par les différents rapports d'évaluation au Burundi sont : i) la mise en œuvre inefficace des réformes dans la passation des marchés, y compris le renforcement des capacités et des institutions en matière d'approvisionnement ; ii) l'efficacité et l'efficience des systèmes de passation des marchés publics

qui sont encore minés par des retards; iii) les sollicitations, les incitations et les niveaux de responsabilité des fonctionnaires publics qui retardent la mise en œuvre du projet; ainsi que la lutte insuffisante contre la corruption. Au niveau du programme, ces faiblesses sont atténuées par la mise en place d'unité autonome et techniquement compétent recruté sur concours et de façon transparente, la supervision du FIDA à travers des revues régulières, des formations et appuis techniques.

Principes et Procédures

470. Les travaux et fournitures ainsi que les services d'expertise spécialisés ou de consultants nécessaires à la mise en œuvre du projet et devant être financés au moyen de l'Accord de Financement seront livrés conformément au code⁹⁰ de passation des marchés en vigueur au Burundi. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PRODER seront cohérentes avec le cadre national, les directives et les manuels du FIDA.

471. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, les procédures seront en général celles d'appels d'offres sauf dans le cas suivant : utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture du logiciel comptable et de suivi/évaluation. Ces exceptions qui nécessitent des procédures rapides pour accélérer la mise en œuvre du projet devront être prévues dans les accords de financement. La mission a constaté que les projets en place utilisent le logiciel TOM²PRO qui est modulables selon les spécificités et les besoins d'information à produire et elle est d'avis qu'il faudrait acquérir le même logiciel pour harmoniser et éviter un temps d'apprentissage pouvant ralentir le démarrage du projet.

472. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifie les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, la description des articles à acheter, les exigences de revue préalable du FIDA, le calendrier des acquisitions / processus de sélection pour chaque activité, y compris la date d'attribution du contrat prévue. Le processus de passation des marchés du projet sera assuré par le Responsable de passation des marchés (RPM) du PRODER assisté par un adjoint et le projet dans le cadre de l'approche programme mettra à contribution les Responsables de passation de marchés et les autres membres du personnel dans les unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR) œuvrant pour le programme pays. Le RPM aura la responsabilité de conduire toutes les opérations de passation des marchés/ contractualisation en relation avec les responsables de composantes chargés d'élaborer les cahiers de charges techniques. L'unité de Gestion du Projet proposera, après un avis préalable du FIDA, des seuils de passation des marchés qu'il va déléguer aux responsables de passation des marchés déjà installés au niveau de chaque UFCR. Ces seuils seront revus à la hausse ou à la baisse selon l'évaluation des risques et les performances de chaque UFCR.

Règles applicables au PRODER

473. Législation nationale, soit le Code Burundais des MP, loi du 29 janvier 2018 ainsi que les décrets et ordonnances d'application.

474. Les seuils du FIDA selon précisés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire selon l'état de risques qui seront validés à chaque supervision.

475. Pour les seuils nationaux, le recours à un **appel d'offre international** est exigé pour tout marché dont la valeur égale ou excède les montants suivants :

Services : 100 000 000 BIF

⁹⁰ Un nouveau code de passation des marchés a été promulgué le 29 janvier 2018.

Biens : 700 000 000 BIF

Travaux : 1 000 000 000 BIF

476. Application du principe du mieux disant ("the best value for money") dans l'analyse des offres par opposition au principe du moins disant (article 63 du Code des MP).

Seuils Nationaux applicables⁹¹

Seuils de passation des Marchés Publics (quand faut-il passer un MP / publier ?)					
Types de marchés	Pas d'obligation de publier (BIF)		Obligations de publier		Demande de cotation / Consulter au moins (BIF) (à 5 firmes valables)
	Valeur du marché	Marchés publics	Valeur du marché (BIF)	Marchés publics	
Travaux	< ou = à 150.000.000	NON	> à 150.000.000	OUI	2. < à 150.000.000
Fournitures	< ou = à 100.000.000	NON	> à 100.000.000	OUI	< à 100.000.000
Services,	< ou = à 80.000.000	NON	> à 80.000.000	OUI	< à 80.000.000

A partir de quels seuils de revue préalable de la Direction Nationale de Contrôle des marchés Publics (DNCMP)	
Types de marchés	Valeur du marché
Travaux	>= à 450.000.000 BIF
Fournitures, Services,	>= à 300.000.000 BIF

NB ; S'il s'agit d'un appel d'offres le marché peut être conclu, même si le projet reçoit une offre évaluable.

Seuil de marchés publics et de revue à priori du FIDA

477. Les seuils de passation des marchés publics applicables au PRODER seront fixés dans la lettre à l'Emprunteur / Bénéficiaire qui sera envoyée par le FIDA au Gouvernement en complément aux accords de financement. Ces seuils seront fixés sur base des scores de la matrice des risques en annexe.

CHAPITRE IX : CADRE ORGANISATIONNEL DU PRODER

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION DU PROGRAMME

478. La mise en œuvre du PPRODER sera structurée de manière à concrétiser l'approche programme prônée par le portefeuille du FIDA au Burundi. La coordination générale ainsi que les fonctions

⁹¹ Ordonnance du Ministre des Finances n° 540/1161/2018 du 28/08/2018.

administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques et une partie des fonctions de passation de marché, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités. En conséquence, le PRODER sera mise en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre unités régionales de coordination respectives dans l'ouest, le centre, le nord et l'Est du pays qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés par le FIDA selon des modalités définies dans le manuel de procédures. La mise en place de pôles de compétences communs aux projets du FIDA sera renforcée par le PRODER. Ce dernier apportera sa contribution au fonctionnement de la Cellule d'audit Interne et de la Cellule Communication et gestion des savoirs. En plus de ces Cellules mutualisés à tous les projets et programmes financés par le FIDA, les services d'IT, d'appui au genre, à la nutrition et à la lutte contre les effets du changement climatique seront également mutualisés.

479. Les activités seront portées essentiellement par les CDC des communes et collines d'intervention du Programme par le biais d'un processus de renforcement de leurs capacités et de responsabilisation dans la mise en œuvre et dans la gestion de toutes les actions de développement rural sur leurs territoires. Les CDC sont la porte d'entrée et le pivot central du Programme. La mise en œuvre s'appuiera sur ces structures communales pour la sensibilisation, la mobilisation des bénéficiaires, la réalisation et le suivi encadrement et contrôle des activités. L'importance de leur rôle est primordiale et la réussite des actions dépendra tout d'abord de leur efficacité. Les capacités des CDC seront renforcées en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de leur permettre de faire partie intégrante du processus de prise de décision les activités seront portées essentiellement par les CDC des communes et collines d'intervention du Programme par le biais d'un processus de renforcement de leurs capacités et de responsabilisation dans la mise en œuvre et dans la gestion de toutes les actions de développement rural sur leurs territoires. Les CDC sont la porte d'entrée et le pivot central du Programme. La mise en œuvre s'appuiera sur ces structures communales pour la sensibilisation, la mobilisation des bénéficiaires, la réalisation et le suivi encadrement et contrôle des activités. L'importance de leur rôle est primordiale et la réussite des actions dépendra tout d'abord de leur efficacité. Les capacités des CDC seront renforcées en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de leur permettre de faire partie intégrante du processus de prise de décision sur les domaines d'intérêt communautaire.

480. Des synergies seront développées avec les autres PTF pour le renforcement des CDC et le financement du processus d'actualisation des PCDC, des partenaires publics et des prestataires de services privés.

1. Arrangements institutionnels

481. Le PRODER sera mis en œuvre sur une période de 6 ans. Sa structure organisationnelle comprendra trois niveaux de responsabilités:

- (i) un niveau de pilotage et d'orientation stratégique;
- (ii) un niveau de planification, de coordination et de gestion opérationnelle des interventions du Programme; et
- (iii) un niveau d'exécution des activités sur le terrain, en partenariat avec les services techniques déconcentrés du MINAGRIE et en collaboration avec les collectivités territoriales, la profession agricole et les prestataires de services spécialisés.

482. Un arrêté de la Présidence fixera le mandat et la composition du Comité stratégique d'orientation (CSO) et une ordonnance ministère du MINEAGRIE précisera la composition et le mandat du Comité Technique de Pilotage (CTP).

Le pilotage et l'orientation du Programme

483. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) sera le maître d'ouvrage du PRODER. Le Comité Stratégique d'Orientation (CSO) et le Comité Technique de Pilotage (CTP) seront des organes de supervision du programme, le premier stratégique et le second à un niveau technique.

484. **Le Comité Stratégique d'Orientation (CSO)** sera composé de titulaires des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme (des ministères en charge des finances, de la planification, de l'agriculture, de l'environnement), continuera à instruire les orientations générales pour le pilotage et la coordination du programme. Comme dans la phase passée, il continuera d'informer le Gouvernement sur la mise en œuvre du programme et son administration générale.

485. Le CSO se réunira trois fois au cours de la vie du Projet (au début de la période couvrant le PRODER, à mi-parcours et à l'achèvement du programme).

486. **Comité Technique de Pilotage (CTP)**: Il sera Composé essentiellement de hauts cadres des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme (Secrétaires Permanents, DG, Assistants des Ministres ou Conseillers) et des Gouverneurs des Provinces de la zone d'intervention.

487. La mission du CTP sera de :

- vérifier globalement et régulièrement que le PRODER œuvre et prend toutes les dispositions pour l'atteinte des objectifs et proposera le cas échéant une réorientation ;
- superviser l'état d'avancement du programme et veillera à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes:
 - (i) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA);
 - (ii) approuver les rapports annuels d'exécution;
 - (iii) examiner et approuver les rapports d'audit;
 - (iv) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'audit; et
 - (v) veiller à la cohérence du Programme et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours et à chaque fois que cela sera nécessaire pour la validation des différents rapports.

488. Le CTP se réunira au moins une fois par an en session ordinaire, autant que de besoin en session extraordinaire sur convocation du Président ou à la demande de 2/3 des membres votant. L'UFCP assurant le secrétariat. Le CTP prendra ses décisions par consensus, ou au besoin par vote, à la majorité absolue. Le CTP organise au moins une visite de terrain par an pour constater les réalisations et les problèmes.

489. Des Comités Techniques de Pilotage informel seront mis en place dans les régions, constitués de représentants des ministères présents dans le CTP mais aussi de représentants d'autres PTF présents dans la région et se réunira régulièrement pour valider le PTBA régional ou statuer sur des cas de contrainte technique conjoncturelle dans la mise en œuvre.

4.2. Coordination et Gestion du Programme

a) Renforcement institutionnel:

490. Le PRODER adoptera la structure de l'approche programme qui vise une intégration progressive de l'ensemble des projets financés par le FIDA au Burundi ainsi que le principe de décentralisation. La coordination générale ainsi que les fonctions administrative, financière et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura.

491. Les fonctions techniques et une partie raisonnable des fonctions financière et de passation de marché, seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités. Il s'agit d'une délégation de pouvoir des coordonnateurs nationaux aux coordonnateurs régionaux. Cette délégation de pouvoir de passation des marchés aux régions vise l'efficacité de ne pas tout concentrer au siège et le projet ne peut pas le faire à l'insu du FIDA. La pratique existe déjà avec les projets en cours. En conséquence, le pilotage s'organisera aux niveaux central et régional.

b) Coordination nationale du programme:

492. Le PRODER sera mis en œuvre par la coordination centrale dénommée « Unité de Facilitation et de Coordination du Programme (UFCP) » qui sera établie à Bujumbura et qui disposera d'une autonomie de gestion financière et administrative. Elle sera chargée de la mise en œuvre du Programme, de la gestion des ressources et du patrimoine, de la gestion du personnel, de la gestion des contrats de partenariat et d'exécution. Elle assurera les relations avec la tutelle, le Ministère agissant au nom de l'Emprunteur et le FIDA. Elle organisera les missions de supervision et de revue, veillera aux relations avec les autres projets du portefeuille du FIDA au Burundi et d'autres PTF.

493. L'**UFCP** est responsable de la gestion opérationnelle du PRODER et aura comme principales tâches:

- (i) la coordination de sa programmation budgétaire notamment l'élaboration du Programme de travail et du budget annuel (PTBA) et le suivi-évaluation des activités des PTBA;
- (ii) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés;
- (iii) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats;
- (iv) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités;
- (v) la coordination des actions transversales du Programme (formation, études, missions,);
- (vi) la gestion administrative du programme et du personnel ;
- (vii) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.);
- (viii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des deux unités de facilitation et coordination régionales du Programme dans la mise en œuvre des différentes activités;
- (ix) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (opérateurs, acteurs privés, fédérations de producteurs),
- (x) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP,
- (xi) la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les PTF au niveau national.
- (xii) Les relations avec le Gouvernement, le FIDA, et les partenaires extérieurs.

494. L'**UFCP** est organisée en deux départements, l'un technique et l'autre administratif et fiduciaire. Sous la supervision du Coordinateur national et du ROP, l'équipe chargée d'animer l'UFCP sera composée,

(i) au niveau technique par:

- un chef de composante chargé du développement inclusif des jeunes ruraux ;
- un chef de composante chargé de la promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales,

(ii) au niveau administratif, financier et suivi-évaluation par :

- un Chef d'Unité - responsable administratif et financier, (RAF),
- un Assistant Administratif et juridique,
- un comptable ;
- un Assistant comptable ;
- un Assistant administratif ;
- un Archiviste documentariste ;
- un Responsable en suivi-évaluation ;
- un Responsable en passation de marchés ;

- un planton coursier et des chauffeurs.

495. Les autres postes prévus au costab du projet seront recrutés dans la mesure du possible avec des contrats de consultants.

b) Coordination régionale du programme

496. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) à savoir:

- une unité au Centre pour Muramvya, Gitega et Karusi ;
- Une unité sud-Est pour Makamba, Bururi, Rutana et Ruyigi ;
- une unité au Nord pour les provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga ;
- Une unité Ouest pour Cibitoke, Bubanza.

497. Les UFCR sont chargées de mettre en œuvre et de coordonner les activités de l'ensemble des projets du portefeuille du FIDA dans les provinces qu'elles vont couvrir. Les UFCR disposeront de ressources humaines, techniques et financières nécessaires à leur fonctionnement. Le personnel clé de UFCR sera composé de :

- un coordonnateur régional;
- un assistant administratif ;
- Un assistant comptable ;
- un assistant en passation de marché ;
- Un Responsable Agronome ;
- Un Responsable infrastructures ;
- Un spécialiste développement des Entreprises ;
- Un Assistant en Suivi – Evaluation et Gestion des Savoirs ;
- Un Agent Nutrition ;
- Un Assistant micro-finance ;
- 2 VNU de mobilisation Communautaire ;
- Un planton-coursier et ;
- 4 Chauffeurs.

498. Dans la situation actuelle, la composition des UFCR diffère selon que l'UFCR est mis en place dans le cadre du PRODEFI (Nord et centre) ou dans le cadre du PNSADR-IM (Ouest et Est). Le PRODER va contribuer à harmoniser des fonctions des UFCR dans le cadre de l'approche-programme afin que la composition des UFCR réponde aux besoins de tous les projets du portefeuille et assure une bonne coordination des activités au niveau régional.

499. Ces unités de gestion régionales seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés par le FIDA selon des modalités définies soit au prorata du coût des services rendus ou selon d'autres bases de répartition de coûts convenues par les projets. Les capacités des Coordinations régionales seront renforcées.

500. Un appui sera apporté au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage en Suivi-Evaluation et Planification, notamment, pour qu'il contribue à la planification participative des activités du programme et à la diffusion des acquis. Les DPAE seront appuyées en formant le personnel clé au niveau provincial et communal pour le suivi de la mise en œuvre des activités, notamment les aménagements, le suivi-évaluation et les activités d'intensification.

TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DE L'UFCP

1. Le Coordonnateur du PRODER

Tâches générales:

- a) Sous l'autorité directe du Ministre de l'Environnement, de l'agriculture et de l'élevage et du Comité Technique Commun, le (la) Coordinateur (trice) est chargé(e) de la gestion du Programme. Il (elle) sera responsable de la gestion des ressources humaines et des fonds affectés au Programme par les différents bailleurs de fonds et sera comptable principal(e) de ces fonds auprès du Gouvernement du Burundi et des bailleurs de fonds.
- b) En tant que gestionnaire général du Programme, il (elle) elle veillera au strict respect de l'Accord de Don et autres protocoles d'accords et conventions signés entre le Gouvernement du Burundi et les bailleurs de fonds ainsi que tout autre document officiel subséquent relatif à la gestion du Programme (aide-mémoires de missions, rapports aux autorités, rapports intermédiaires d'évaluation, revue à mi-parcours, rapports de supervision, etc.). Il (elle) rendra compte aux autorités mentionnées dans les Accords de don ou autres protocoles d'Accord et établira en temps voulu et dans les formats recommandés les rapports sur les progrès physiques et financiers du Programme.
- c) Il (elle) entretiendra d'excellentes relations avec le Ministère de tutelle, les bailleurs de fonds et les autres partenaires impliqués dans la réalisation du Programme.

Tâches spécifiques:

- (a) animera et coordonnera le travail d'une équipe composée de personnel technique et d'appui, de prestataires de services et de consultants nationaux et internationaux;
- (b) apportera l'appui nécessaire au Comité Technique (CT) et au Comité National de Pilotage (CNP) du Programme et assurera le secrétariat de leurs travaux. Il tiendra à jour les compte rendus des réunions du CT et du CNP et fera en sorte que les rapports y afférents soient distribués à tous les intéressés;
- (c) préparera chaque année un Programme de travail et un Budget Annuel (PTBA) du Programme consolidé à partir des PTBA soumis par les provinces;
- (d) veillera à la préparation des Demandes de Remboursement de fonds (DRF) et à leur traitement diligent et; s'assurera que le compte d'opération soit alimenté dans les temps requis;
- (e) s'assurera que les membres du personnel sous sa responsabilité prépareront et mettront en œuvre leurs programmes de travail provinciaux conformément aux PTBA locaux et global;
- (f) supervisera et contrôlera le travail de la cellule de Suivi et Evaluation et s'assurera que les rapports sont préparés et soumis dans les temps requis;
- (g) assumera la responsabilité des marchés d'acquisition des biens et services sur appels d'offres nationaux et internationaux en conformité avec les procédures du Gouvernement et du FIDA;
- (h) gèrera les ressources du Programme conformément aux dispositions du manuel des procédures ; et organisera un audit annuel du Programme;
- (i) s'assurera de la mise en œuvre du plan de formation du personnel;
- (j) adressera régulièrement au Gouvernement, au FIDA et aux partenaires financiers les rapports prévus;
- (k) effectuera dans le cadre du suivi des activités du Programme des missions de coordination et de supervision ;

Résultats attendus de la fonction:

- Les objectifs et les activités du Programme sont réalisés dans les délais prescrits.
- Le processus de planification des activités et des budgets est réalisé en temps voulu dans une approche participative.
- Les rapports d'avancement physiques et financiers sont disponibles sur une base régulière et en conformité avec les règles nationales et avec l'accord de prêt.
- Les procédures de déboursement des fonds sont respectées et le pourcentage de déboursement des fonds est conforme au PTBA et au RPE.
- L'information sur l'impact du Programme est régulièrement mise à jour et disponible pour tous les partenaires du Programme.

2. Responsable des opérations

Sous l'autorité directe du Coordinateur du Programme, le Responsable des opérations du PRODER sera chargé de :

- Suppléer le Coordonnateur national en son absence ;
- Assurer l'ingénierie de formation-incubation et la coordination des plateformes du dispositif d'accélération-incubation ;
- Assurer l'analyse économique et concurrentielle de l'environnement de développement des petites et moyennes entreprises ;
- Contribuer à la mise en place et animation de la veille économique et d'information sur les marchés, la législation et l'assistance commerciale aux entreprises ;
- Contribuer à l'affinement des critères et modalités d'éligibilités des entreprises ;
- Contribuer à l'élaboration des cahiers de charges des partenaires de mise en œuvre ;
- Contribuer à l'évaluation des contrats des prestataires de services ;
- Veiller à la mise à disposition des financements des entreprises ;
- Contribuer à l'évaluation des plans d'affaires des entreprises ;
- Contribuer à l'animation des ateliers de formation en création d'entreprises et à la préparation du contenu du parcours d'entreprise ;
- Faciliter l'intermédiation entre les institutions de financement et les entrepreneurs ;
- Faciliter la participation des entrepreneurs aux foires nationales, régionales et visites d'échange d'expérience ;
- Développer des marchés sur base des opportunités des chaînes de valeur existantes ;
- Contribuer à l'amélioration du système d'information sur les marchés ;
- Contribuer à l'élaboration du PTBA et la production des rapports d'activités
- Transmettre régulièrement et selon les périodes fixées par le manuel des procédures du Suivi-évaluation les données sur les indicateurs d'activités et des résultats obtenus par le PRODER en matière de développement des entreprises.

Résultats attendus :

- Les capacités de l'Etat en matière d'élaboration, et de mise en œuvre des politiques et stratégies en développement entrepreneurial renforcées ;
- Les capacités opérationnelles des structures techniques publiques, privées et sectorielles renforcées ;
- Les contrats de prestation de services sont bien évalués ;
- L'appui à la promotion, à la mise à niveau et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des produits des secteurs prioritaires et émergents à fort potentiel d'emplois et d'exportation fourni ;
- La Communication, la Coordination et le suivi – évaluation des activités du Projet assurés.

3. Le (la) Responsable Administratif et financier

Tâches: Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur du Programme, le RAF aura en charge la gestion des services administratifs, des finances, de la comptabilité et de l'audit du Programme. Ses tâches spécifiques sont:

(a) Gestion des ressources humaines:

- Etablissement de contrats d'emploi pour le personnel du PRODER en conformité avec la législation nationale pour soumission au Coordinateur du Programme.
- Mise à jour régulière du manuel des procédures d'exécution pour les règles et dispositions relatives au personnel et aux partenaires du Programme.
- S'assurer que le personnel est bien couvert en matière de maladie et accident en conformité avec l'accord de don et avec la législation nationale.
- Représenter le Programme et en cas de conflits sociaux lors de négociations amiables ou devant les juridictions compétentes.

(b) Administration générale

- Superviser, contrôler et suivre les actifs du Programme et prendre toute mesure appropriée pour assurer leur bonne conservation.
- Organiser le secrétariat et la réception de l'UFC du Programme.
- Préparer et faciliter toutes les missions de supervision des donateurs et de leurs représentants et y participer.

(c) Logistique :

- Organisation de tous les appuis pratiques, techniques et financiers des séminaires, ateliers, missions, voyages, missions internes et externes, voyages d'études et autres déplacements en groupe des partenaires du Programme sur demande du Coordinateur du Programme.
- Organisation d'un système efficace et efficient de distribution du carburant ou des consommables du Programme afin d'assurer l'utilisation correcte de ces consommables et l'établissement d'un système de calcul des coûts analytiques de ces consommables en relation avec le comptable de l'UFC.
- En étroite collaboration avec les autres membres de l'UFC, mise en place d'un système de contrôle de l'utilisation des véhicules du Programme et de leur entretien et réparation réguliers et de leur assurance contre tous risques.

(d) Finances

- Elaboration en temps voulu des états financiers suivant les formats recommandés par l'accord de don et les accords subsidiaires et en conformité avec la législation nationale;
- Autoriser les paiements des factures des fournisseurs;
- Autoriser les paiements par chèques, petite caisse ou tout autre moyen légal;
- Gestion des comptes bancaires du Programme : Suivi journalier, hebdomadaire et mensuel de tous les comptes bancaires du Programme et leur réapprovisionnement suffisant et en temps voulu afin d'éviter toute interruption des activités du projet;

- Préparation des demandes de retrait de fonds des comptes du Programme suivant les directives et les méthodes dûment définies et approuvées par les donateurs de fonds;
- Suivi régulier des dépenses du Programme par catégorie de don du FIDA et autres donateurs de fonds;
- Participation active dans l'élaboration du Plan de Travail et de Budget Annuel;
- Elaboration des rapports financiers pour les autorités suivant les formats recommandés y compris l'élaboration d'indicateurs de performance financière et des progrès financiers.

•

(e) Comptabilité:

- Assurer la supervision de la cellule comptable du Programme pour la production en temps voulu des situations comptables mensuelles, trimestrielles et annuelles avec l'aide des logiciels TOMPRO/TECPRO
- Présentation des comptes conformes aux standards nationaux et internationaux généralement acceptés et détaillant les dépenses par nature, origine, destination, budget et localisation;
- Suivi strict et régulier des justifications des dépenses du Programme, des prestataires de services ou autres partenaires du Programme;
- Travail en étroite collaboration avec le Responsable du Suivi et Evaluation pour le fonctionnement d'un système de Suivi et d'Evaluation en lien direct avec le système comptable ; activation et fonctionnement du logiciel TOMPRO, TECPRO ou similaire ;
- Support et assistance aux comptables des prestataires de services;

(f) Audit:

- Préparer et faciliter les missions d'audit telles que requises par l'accord de don et par la législation nationale et assurer le suivi des recommandations de ces audits;

6. **Résultats attendus de la fonction:**

- Les ressources humaines et physiques du Programme sont gérées conformément aux règles en vigueur,
- Les Fonds du Programme sont toujours disponibles et utilisés pour des dépenses éligibles, gérés suivant les règles des bailleurs et conformément à la législation nationale;
- Les états financiers et les rapports d'audit sont élaborés en temps voulu et reflètent la situation réelle des ressources et des emplois des fonds du Programme avec des indicateurs de performance;
- Tout le personnel du PRODER et le personnel d'assistance technique sont évalués et payés dans les temps impartis dans les contrats;
- Les fournisseurs et les prestataires de services et de travaux sont évalués et payés dans les temps impartis dans les contrats;
- L'acquisition de biens, services et travaux est organisée dans les temps et de manière efficiente et en conformité avec les règles nationales et celles des donateurs;
- Des systèmes effectifs sont mis en place pour le calcul des coûts et la protection des actifs et en particulier la production d'informations statistiques comptables pour le système de Suivi et Evaluation;

- La supervision éventuelle est assurée pour d'autres accords subsidiaires de financement dûment signés avec les autres cofinancer (institutions financières ou bailleurs de fonds).
- Les relations excellentes sont établies avec tous les partenaires du Programme à tous les niveaux (international, national, provincial, communal).

4. L'Assistant Administratif et juridique (AAJ)

Tâches : Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur du Programme, l'AAJ aura en charge la gestion des ressources humaines, des partenariats et du patrimoine ainsi que l'appui en passation de marché du Programme principalement pour la gestion du contentieux. Ses tâches spécifiques sont :

(a) Gestion des ressources humaines :

- Elaborer et veiller à la mise application d'une politique rationnelle de gestion et de développement des ressources humaines ;
- Appuyer le RAF dans l'établissement des contrats d'emploi pour le personnel de l'UFCP et des UFCR en conformité avec la réglementation nationale ;
- Appuyer le RAF dans la mise à jour régulièrement le manuel des procédures d'exécution des règles et dispositions relatives au personnel du PRODER (règlement d'ordre intérieur harmonisé des projets et programmes financés par le FIDA) et aux partenaires du projet;
- En étroite collaboration avec le RAF, s'assurer que le personnel est pris en charge en matière de maladies et accidents en conformité avec l'accord de prêt et avec la législation nationale ;
- Représenter le projet en cas de conflit sociaux, lors des négociations amiables ou devant les juridictions compétentes ;
- Organiser et superviser le secrétariat, la réception du courrier, la documentation et l'archivage des documents de l'UFCP.

(b) Gestion du patrimoine et appui en passation de marché:

- Suivre la gestion des approvisionnements ;
- Contribuer à la préparation des dossiers d'appel d'offres et suivre la passation des marchés ;
- Suivre l'exécution des marchés ;
- Participer à la réception des marchés ;
- Tenir les fiches de consommation de carburant ;
- Concevoir une politique de gestion rationnelle de tout patrimoine du programme ;
- Suivre les questions d'assurance et toute question connexe ;
- Suivre les questions de maintenance des biens du programme ;
- Tenir les tableaux de bord permettant de suivre l'utilisation rationnelle du patrimoine du Programme comme la consommation des fournitures de bureau, du carburant et l'utilisation des équipements (ordinateurs, scanner, photocopieuses, imprimante, etc..) et des véhicules, de leur entretien et réparation ;
- Tenir les données actualisées sur les biens immobilisés du Programme ;
- S'occuper de la logistique des ateliers et séminaires ;

- Produire des rapports d'activités mensuels ;
- Faire tout autre tâche lui confiée par le Coordonnateur.

5. Le Responsable du Suivi-Evaluation

Tâches: Sous l'autorité directe du Coordinateur du Programme, le responsable du suivi évaluation sera chargé d'orienter la stratégie générale de SE et la mise en œuvre des activités conduites au sein du Programme et par les opérateurs partenaires sous contractants. Il devra fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes sur le suivi évaluation du PRODER. Cela suppose des communications étroites avec tous ceux qui participent à la conception et à la coordination du SE, agents chargés du SE des partenaires (Co financiers, ONGs, Bureaux d'études et divers consultants, etc), représentants des comités technique et de pilotage, représentants des CDC et des groupes cibles concernés, les consultants extérieurs et le personnel de terrain, ainsi que les membres des missions externes impliqués dans le SE. Avec l'appui d'un expert international, il/elle devra mettre sur pied le système SE et veiller à sa bonne mise en œuvre par les principaux acteurs, bénéficiaires et partenaires du Programme et en particulier, le spécialiste en SE sera chargé de :

- Elaborer le cadre général du SE et contribuer à la finalisation du cadre logique du Programme, à la définition des indicateurs et des mécanismes de suivi sur la base du système ORMS du FIDA ;
- Orienter le processus de définition et de formulation des principaux indicateurs concernant chaque composante, pour relever et prendre en compte les progrès effectifs réalisés par rapport au PTBA ;
- Aider à préparer les PTBA au niveau des CDC de chaque site;
- Gérer les processus de suivi des opérations et activités et des évaluations internes et externes ;
- Fixer, avec les acteurs concernés, le cadre et les procédures d'évaluation des activités du Programme ;
- Appuyer les revues annuelles du Programme par le CT et le CP ;
- Organiser les évaluations d'impact participatives ;
- Organiser et gérer le processus d'échanges d'expérience, de communication et la visibilité des donateurs et les autres projets/programmes sur les enseignements à tirer de l'exécution et de l'impact du Programme ;
- Orienter le processus de définition des questions relatives à la performance et des paramètres essentiels pour le suivi de la performance du Programme et la comparer aux résultats attendus ;
- Diriger le processus de définition du contenu et de l'élaboration des rapports d'activité et de performance;
- Réunir les informations essentielles nécessaires aux responsables du Programme, au CT, au CP, et au FIDA;
- Etablir une grille d'évaluation des opérateurs partenaires et réaliser semestriellement/annuellement une évaluation participative de ces opérateurs ;
- Examiner la qualité des données socio-économiques disponibles dans la zone du Programme, les méthodes de collecte et leur adéquation pour fournir les statistiques de référence nécessaires pour l'évaluation de l'impact;

- Superviser la réalisation et la mise à jour des enquêtes et études de base et de référence ;
- Examiner avec les partenaires de mise en œuvre du Programme, leurs méthodes et systèmes de gestion en vigueur et s'entendre avec eux sur les changements à apporter, l'appui et les moyens nécessaires ;
- Produire des rapports analytiques de suivi évaluation et des rapports sur les indicateurs SYGRI/RIMS à transmettre au FIDA.

Résultats attendus de la fonction:

- Un système de SE simple, efficace et efficient;
- Le processus de planification et de budgétisation basé sur une approche participative est accompli en temps voulu et le PTBA consolidé final est soumis au FIDA dans les délais contractuels;
- Des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'avancement physique du Programme sont régulièrement disponibles pour tous les partenaires du Programme ;
- Les rapports sur les indicateurs SMRO sont produits dans les délais requis et transmis au FIDA ;
- L'information sur l'impact du Programme est mise régulièrement à jour pour toutes les composantes Programme et disponible à tous les partenaires du Programme ;
- Les opérateurs partenaires sont évalués annuellement ;
- Bonnes communications avec tous les partenaires du Programme, spécialement au niveau des structures locales.

6. Responsable en Passation des Marchés

Tâches: Sous l'autorité du Coordonnateur du PRODER, le Responsable des Marchés s'occupera de la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus.

Les principales tâches du Responsable de la passation des marchés et des services généraux sont :

- L'élaboration des dossiers d'appel d'offres ;
- la préparation des dossiers de demande de non objection (en rapport avec les marchés) à envoyer au FIDA ;
- la participation à tout le processus de passation des marchés depuis l'ouverture des offres jusqu'à la conclusion des contrats ;
- la préparation des contrats et, le cas échéant, la participation aux négociations ;
- le suivi des dossiers après attribution des marchés dans les différents ministères et services;
- le suivi de l'exécution des marchés ;
- la préparation des dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services concernés ;
- l'archivage des dossiers de marchés ;
- la tenue du registre des contrats ;
- la participation à la réception des biens et équipements acquis pour le compte du Programme et de ses partenaires et l'établissement des procès-verbaux ;
- la conception d'une politique de gestion des approvisionnements et des stocks ;
- l'établissement des bons de commande ;

- la tenue du registre des bons de commande ;
- la tenue des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers ;
- la recherche des factures pro- forma de fournitures, équipements et services à commander et établissement des bons de commande après décision par les organes habilités ;
- la tenue d'une situation actualisée des engagements du Programme ;
- la réalisation d'autres activités lui confiées par le Coordonnateur dans le cadre du Programme.

Résultats attendus de la fonction :

- les dossiers d'appel d'offres sont élaborés dans les délais;
- les dossiers de demande de non objection (en rapport avec les marchés) sont préparés et envoyés au FIDA dans les délais;
- la participation à tout le processus de passation des marchés depuis l'ouverture des offres jusqu'à la conclusion des contrats est assurée;
- la préparation des contrats ainsi que la participation aux négociations sont assurées dans le respect des procédures en vigueur et selon les règles de l'art;
- les dossiers après attribution des marchés sont bien suivis;
- l'exécution des marchés est bien suivi;
- les dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes sont élaborés et suivis ;
- les dossiers des marchés sont bien conservés;
- le registre des contrats est bien tenu;
- la réception des biens et équipements acquis et l'établissement des procès-verbaux sont assurés;
- la gestion des approvisionnements et des stocks est assurée selon les procédures en la matière;
- les bons de commande sont systématiquement établis;
- un registre des bons de commande est bien tenu;
- des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers sont régulièrement dressés;
- les factures pro- forma de fournitures, équipements et services à commander sont collectées suivant les procédures en vigueur ;
- une situation actualisée des engagements du Programme est régulièrement bien tenue;
- les autres activités lui confiées par le Coordonnateur dans le cadre du Programme et en rapport avec le service sont bien exécutées.

7. Spécialiste en ciblage, genre et inclusion sociale (NIVEAU CENTRAL : UFCP)

Sous la supervision générale du coordonnateur du programme et en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe technique et les autres partenaires du projet, la/le Spécialiste en genre et inclusion sociale (genre et inclusion sociale) aura pour mandats d'organiser, de coordonner et de superviser les activités dans les domaines (thématiques) suivant(e)s : a) ciblage; b) promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de la femme; et ; c) promotion de l'inclusion sociale en particulier l'inclusion des peuples autochtones et des personnes en situation de handicap ou autres vulnérables et reconnus comme tels.

Le/la Spécialiste en ciblage, genre et inclusion sociale aura les principales responsabilités suivantes :

- a) Contribuer à l'élaboration des stratégies d'intervention du projet;
- b) Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre de manière intégrée et holistique en prenant systématiquement en compte les besoins des communautés locales en particulier

ceux des jeunes (filles et garçons), des femmes, ainsi que ceux des ménages les plus vulnérables au sein de des communautés bénéficiaires (notamment les peuples autochtones, les femmes chefs de famille ou chef d'exploitation, les jeunes "sans terre", les jeunes adolescentes mères, les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes (PDI) ou rapatriées volontaires (RV) ayant perdu leurs terres du fait de leur absence prolongée au sein de leur communauté d'origine ou autres personnes vulnérables reconnues comme telles);

- c) Coordonner les activités de ciblage, genre et d'inclusion sociale (tout en prenant en compte le contexte global du pays, le profil de chaque catégorie de bénéficiaire porteur de demande d'appui, les spécificités de leurs besoins ainsi que les aspirations les caractérisant);
- d) Suivre et s'assurer du ciblage et de l'inclusion des peuples autochtones, des ménages vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, des jeunes filles mères, des personnes en situation de handicap, des PDI, etc. ;
- e) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action genre et d'inclusion sociale;
- f) Apporter un appui aux structures décentralisées et à tout acteur partie prenante de la mise en œuvre à mieux intégrer les priorités transversales notamment les enjeux d'égalité des sexes et d'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones, personnes en situation de handicap, PDI, personnes affectées par les actions du projet, etc.) - à travers les activités du projet afin que le ciblage soit dûment effectué et que les principes d'équité et d'égalité ainsi que ceux d'inclusion sociale soient respectés ;
- g) Apporter une aide à la préparation et à l'organisation de la mobilisation et de la sensibilisation des communautés en particulier les publics cibles prioritairement visés par le projet (jeunes filles et garçons et les femmes chefs de ménage ou chef d'exploitation, les peuples autochtones, etc.);
- h) Coordonner différentes analyses pour un meilleur ciblage de la pauvreté, une bonne prise en compte des aspects genre et inclusion sociale (analyse situationnelle, cartographies sociologiques et des institutions en charge des thématiques transversales, analyse genre, évaluation niveau de vulnérabilité des porteurs de demandes d'appui, etc.);
- i) Coordonner les activités de sélection des bénéficiaires du projet (définition de critères précis de sélection des différentes catégories de publics cibles et des bénéficiaires, encadrement des exercices d'identification participative, évaluation des profils des ménages et des personnes pré-sélectionnés, etc.);
- j) Apporter une aide dans la préparation des TDR et dans la conduite et la validation des résultats des différentes études pour s'assurer de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale y sur la relecture des textes de lois, des politiques et stratégies sectorielles de développement rural pour leur sensibilité genre et jeunes;
- k) Maintenir des relations de travail avec les structures parties prenantes de la mise en œuvre au niveau central comme au niveau décentralisé en charge de l'agriculture, la dimension genre, des jeunes, de l'inclusion sociale et du développement rural ou communautaire;
- l) Apporter un appui au Responsable en charge de suivi-évaluation en matière : de vérification de l'efficacité du ciblage des jeunes, des femmes chefs de ménages, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap ou autres vulnérables reconnus comme tels; de suivi et d'évaluation des effets et de l'impact du projet sur l'insertion économique des jeunes et des femmes et sur l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires;
- m) Travailler en étroite collaboration avec tous les membres de l'équipe de mise en œuvre afin de garantir une prise en compte adéquate de la dimension genre, jeune et inclusion sociale dans les documents du projet tel que : manuel d'Exécution, le plan de Travail et budget

annuel, les rapports financiers et les rapports d'activités ; les rapports d'études, les rapports d'évaluation, etc.;

- n) Evaluer les besoins portant sur les thématiques de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'autonomisation des jeunes (filles et garçons) et de l'inclusion sociale des peuples autoctones, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables, élaborer un plan d'action en matière de renforcement des capacités du personnel du projet et des partenaires de mise en œuvre pour une bonne prise en compte des thématiques transversales (genre, jeune, inclusion sociale);
- o) Apporter les appuis nécessaires pour l'élaboration des termes de référence et faciliter la sélection des partenaires de mise en œuvre qui auront la charge de la mise en œuvre des activités dans les domaines de l'accompagnement des bénéficiaires dans les différents parcours d'entrepreneuriat prévus et ceux qui ont en charge la sélection des demandes éligibles et de l'inclusion sociale;
- p) Appuyer le Responsable de suivi-évaluation dans l'organisation et/ ou l'encadrement des études qualitatives et quantitatives régulières afin de suivre et d'évaluer les effets du projet sur le ciblage des différents publics cibles attendus de la mise en œuvre;
- q) Travailler en étroite collaboration avec le personnel du FIDA afin d'apporter un appui dans l'élaboration de documents sur les bonnes pratiques et les enseignements issus de l'expérience pour la diffusion aux niveaux régional, national et mondial;
- r) Participer aux missions de supervision du projet et veiller à la mise en œuvre des recommandations émanant de ces missions en rapport avec l'inclusion sociale, les dimensions genre, autonomisation des femmes et des jeunes) ;
- s) Effectuer d'autres fonctions tel que requis dans le cadre de la mise en œuvre globale du projet.

Spécificités en matière d'autonomisation des femmes , des jeunes et d'inclusion sociale

- Contribuer à définir les critères de ciblage sensibles au genre;
- Collaborer avec chaque spécialiste de l'équipe du projet afin de procéder à l'examen du document de conception du projet en vue d'établir et de préciser les approches opérationnelles permettant que chaque composante et sous-composante aborde la dimension genre et inclusion sociale de façon explicite et facilite l'accès prioritaire des jeunes femmes chefs de familles ou chefs d'exploitation et des jeunes (filles et garçons) en l'occurrence les jeunes filles mères seules, les adolescentes mères, les peuples autochtones, aux activités et bénéfices du projet ;
- Identifier les opportunités pour renforcer les dispositions de mise en œuvre sous l'angle de l'équité des genres et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et de l'inclusion sociale;
- Examiner les processus de mise en œuvre fondamentaux afin de fournir des commentaires et suggestions sur la façon de parvenir à atteindre les meilleurs résultats en matière de ciblage, d'équité des genres, d'autonomisation économique des jeunes filles et des femmes, et l'inclusion sociale;
- Aborder les questions d'équité des genres pendant la phase de mise en œuvre (Organiser le screening périodique des activités pour le renforcement de la prise en compte du genre, opérationnaliser la stratégie de ciblage, genre et jeune et le plan d'action afférent pour chaque composante du projet);
- Assurer le partage des connaissances et autres aspects avec l'équipe de l'équité des genres au siège du FIDA;

- Assurer une communication régulière entre le projet et les partenaires (gouvernementaux, non gouvernementaux, autres projets de bailleurs, etc.) travaillant sur les questions de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et d'intégration sociale;
- Apporter un appui technique aux responsables de composantes pour qu'ils accèdent aux informations nécessaires concernant les questions d'égalité des sexes, d'équité des genres et partager la documentation sur les bonnes pratiques;
- Sensibiliser le personnel et partenaires du projet à la nécessité de garantir que les résultats du projet soient atteints en accord avec les objectifs des politiques du FIDA en matière de ciblage, de promotion de l'équité des genres et de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale;
- Organiser des séances de formation sur les thèmes de l'approche ménage, la méthode GALS, l'équité des genres, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale à destination du personnel du projet, des partenaires de mise en œuvre, des structures gouvernementales, des acteurs privés parties prenantes pertinentes impliquées dans la réalisation des résultats clé du projet;
- Organiser ou encadrer avec l'appui du Responsable de suivi-évaluation, des études qualitatives et quantitatives régulières afin d'évaluer les effets du projet sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes (filles et garçons);
- Veiller à une bonne désagrégation par sexe, par âge et par statut socioéconomique des indicateurs dans le Système de Suivi Évaluation (SSE) en relation avec le Responsable du Suivi-Évaluation;
- Apporter des appuis dans l'élaboration des outils ad hoc ainsi que des plans de renforcement de capacité des acteurs, partenaires et bénéficiaires et l'accompagnement nécessaires pour l'accès équitable aux appuis financiers et non financiers adaptés à leurs activités économiques (fonds de roulement pour assurer des fonctions d'approvisionnement, de commercialisation, investissement en équipements, bâtiments,...);
- Contribuer à la définition des stratégies de communication, de documentation et de capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises pour le renforcement de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et de l'inclusion sociale;
- Veiller à la mise en œuvre des stratégies d'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Qualifications et expériences minimales requises

- Diplôme universitaire supérieur d'une institution accréditée dans le domaine des Sciences sociales, Agro-sociologie ou dans un domaine lié au développement rurale;
- Expérience Au moins 5 ans d'expérience acquise dans le domaine de la réduction de la pauvreté, des questions d'équité des genres et du ciblage des jeunes au sein des programmes de développement rural;
- Expérience acquise du contexte, connaissance du pays et compréhension démontrée en matière de projet de développement rural, d'entrepreneuriat féminin et ou entrepreneuriat jeune (un atout);
- Expérience requise en matière de formation et de renforcement des capacités en approche ménage, en ciblage de la pauvreté, en genre et inclusion sociale;
- Connaissance des synergies entre les aspects genre, jeunes et inclusion sociale ainsi que des aspects nutrition, environnementaux et sociaux et changement climatique est fortement souhaitable;
- Expérience acquise en matière d'interaction avec les divers intervenants internes et externes est souhaitable;
- Solides compétences en matière de gestion et de coordination de projets et des connaissances en suivi-évaluation de base sont souhaitables;

- Solides compétences analytiques;
 - Capacité avérée de travailler en équipe;
 - Bonnes compétences en informatique;
 - Bonnes aptitudes pour les relations interpersonnelles et sociales; personne à l'esprit ouvert;
 - Personne motivée et dotée d'un esprit créatif;
 - Capacité de travailler de manière autonome avec supervision limitée et de travailler efficacement sous pression.
- Timing des apports : intervention sur toute la durée du projet
- Salaire : Se référer à la grille des salaires des projets FIDA dans le pays

8. Comptable

Tâches: Sous l'autorité et la supervision du Responsable Administratif et Financier, le Comptable aura en charge la comptabilité et les finances du Programme. Ses tâches spécifiques sont:

- Tenir les livres de banque (comptes spéciaux, compte de contrepartie et comptes d'opérations)
- Superviser et contrôler la caisse
- Participer à la Codification Comptable, analytique et budgétaire
- Tenir à jour les états de rapprochement des comptes bancaires
- Enregistrer les opérations comptables dans le système comptable du Programme
- Participer à la réalisation des inventaires annuels
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services
- Participer à la préparation des Demandes de Remboursement de Fonds
- Assurer le paiement des salaires et les charges connexes
- Participer dans l'élaboration du PTBA
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision.
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit
- Elaborer des rapports financiers et budgétaires périodiques
- Assurer la tenue comptable chez les partenaires du PRODER
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur.

9. l'Assistant comptable

Tâches: Sous l'autorité et la supervision du Responsable Administratif et Financier, l'Assistant Comptable sera principalement chargé de la saisie des opérations comptables sous le logiciel Tompro, de la préparation des opérations de paiement et du classement des pièces comptables. Ses tâches spécifiques sont :

- Tenir le registre des fournisseurs ;
- Tenir les livres de banque ;

- Faire le classement des pièces justificatives des dépenses de l'UFCP et celles provenant des partenaires ;
- Tenir les livres de mouvement des stocks et en établir un rapport mensuel ;
- Conserver et établir les bons de carburant ;
- Tenir la caisse et les bons de caisse ;
- S'occuper du courrier bancaire ;
- Faire la logistique des ateliers organisés par le programme ;
- Tenir à jour les registres d'immobilisations, les fiches historiques par immobilisation et les fiches de détention (endroit) ;
- Participer à la réalisation des inventaires annuels ;
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention ;
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation ;
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services ;
- Participer à la préparation des documents au cours de mission de supervision ;
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit ;
- Assurer le classement et un archivage des pièces justificatives des entrées et de sorties de fonds ;
- Procéder à l'inventaire et la conservation des cautions ;
- Elaborer les rapports mensuels sur les consommables ;
- Participer dans l'élaboration des états financiers ;
- Préparer les listes des salaires ;
- Suivi des questions de l'assurance des véhicules ;
- Suivi de la TVA : saisi progressive, faire signer les demandes de remboursement et suivi à l'OBR jusqu'au remboursement sur les comptes du PRODER ;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur dans le cadre de ses compétences

10. Assistant(e) administratif (ve)

Tâches: Sous l'autorité et la supervision du Responsable Administratif et Financier, le Comptable aura en charge la comptabilité et les finances du Programme. Ses tâches spécifiques sont:

- Tenir les livres de banque (comptes spéciaux, compte de contrepartie et comptes d'opérations)
- Superviser et contrôler la caisse
- Participer à la Codification Comptable, analytique et budgétaire
- Tenir à jour les états de rapprochement des comptes bancaires
- Enregistrer les opérations comptables dans le système comptable du Programme
- Participer à la réalisation des inventaires annuels
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services
- Participer à la préparation des Demandes de Remboursement de Fonds
- Assurer le paiement des salaires et les charges connexes
- Participer dans l'élaboration du PTBA;
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision.
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit
- Elaborer des rapports financiers et budgétaires périodiques
- Assurer la tenue comptable chez les partenaires du PRODEFI

- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur.

11. L'Archiviste documentariste :

Tâches : Sous l'autorité et la supervision du Responsable Administratif et Financier, l'Archiviste Documentariste aura la mission d'appuyer le secrétariat dans la réception du courrier et d'assurer l'archivage et la gestion documentaire de la base de données du Projet. Ses tâches spécifiques sont :

- Participer à l'élaboration d'un manuel de gestion documentaire et de gestion des bases de données documentaires du PRODER ;
- Acquérir les différents textes de loi nationale et décrets relatifs à l'archivage ;
- Proposer un système d'archivage mixte (physique et numérique) et de conservation des documents qui répond au besoin du PRODER et minimiser les risques (perte, destruction, vol, incendie, confidentialité, etc.) ;
- Participer à la gestion de toute la chaîne documentaire notamment la bibliothèque électronique et les archives physiques ;
- Adopter un classement approprié, indexer et cataloguer les documents ;
- Trier et éliminer les documents dépourvus d'intérêt pour PRODER ;
- Participer en collaboration étroite avec la Responsable Communication et gestion des savoirs, à la mission de diffusion des savoirs plus spécialement des études, des rapports divers et des articles de publication ;
- Accueillir et orienter les chercheurs au sein de la documentation ;
- Organiser le renforcement des capacités du personnel en matière de conservation et d'archivage des documents pour l'appropriation du système.
- Exécuter toute autre tâche lui demandée par l'autorité hiérarchique.

12. Le Chef de composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Tâches : Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur National du Programme, le Chef de composante Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux aura en charge le développement des filières agricoles, la mobilisation des jeunes aux activités économiques, le renforcement des capacités de ces derniers pour la création de micro-entreprises rurales, l'appui au démarrage et à la pérennisation de ces micro-entreprises. Il travaillera en liaison avec son collègue de la composante 2 en charge des aménagements, les activités des deux UFC régionales. Il devra s'assurer que les activités de la Composante sont exécutées conformément au contenu et au calendrier convenus dans chacun des PTBA annuels. Il interagira de manière systématique avec les autres chefs de composantes (Responsable de Suivi-Evaluation, Responsable Administratif et Financier, Responsable de Passation de marché.) et supervisera les quatre agronomes régionaux et huit VNU en charge de la mobilisation communautaire.

Responsabilités spécifiques

Les principales tâches spécifiques du responsable de la composante consistent à :

- Participer à la préparation des ateliers de lancement, d'auto-évaluation et des ateliers nationaux et régionaux d'élaboration et d'approbation des PTBA,
- Participer à l'identification des acteurs des filières primaires et secondaires ;
- Veiller au renforcement des capacités des acteurs des filières dans la planification stratégique,
- Participer activement à la définition des activités à mener dans les campagnes d'information et de sensibilisation des partenaires du Programme ;
- Participer à la définition du contenu des modules de renforcement des capacités des partenaires du Programme en rapport avec les activités liées à la valorisation, le renforcement des filières et développement de l'entreprenariat rural;

- S'impliquer dans l'organisation et la mise en œuvre des plateformes de coopération commerciales entre acteurs des filières, en vue d'assurer ensuite l'opérationnalisation des filières ;
- Faciliter la mise en œuvre des formations sur le crédit warrantage relatif aux deux filières ;
- Promouvoir l'installation de points (comptoirs) de vente pour une meilleure valorisation des produits riz et lait ;
- Engager toutes actions d'appui permettant un meilleur accès à l'information sur les prix du marché pour chacun des deux produits ;
- Appuyer la mise en place des plateformes de coopération, filière par filière, et suivre l'établissement des contrats de coopération entre les acteurs des filières ;
- Suivre et veiller au bon fonctionnement et à la bonne gestion des centres de collecte du lait, des hangars de stockage et des aires de séchage, des coopératives bénéficiaires ;
- Réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur du Programme en rapport avec sa composante

Dans le cadre des appuis de la filière lait :

- Coordonner les activités visant à procéder à l'identification des lieux d'implantation des centres de collecte de lait ;
- Evaluer la maturité des coopératives afin d'envisager leur évolution ;
- Appuyer la mobilisation des contributions des coopératives tant sur les infrastructures que sur les équipements pour impliquer les bénéficiaires au financement des investissements ;
- Suivre activement les activités de collecte du lait et de promotion des jeunes amenés à s'installer comme collecteurs des zones excentrées ;
- Accompagner les Coopératives lors de leur implication au niveau du capital de structures privées/coopératives ou autres visant à la valorisation des produits ;
- Veiller au renforcement des capacités des gestionnaires et des personnels techniques des coopératives ainsi que les collecteurs du lait à la sécurité sanitaire du lait ;
- Fournir la mise en place et appui au fonctionnement des comptoirs de vente des produits laitiers
- Appuyer la mise en place d'une plateforme de coopération pour la transformation et la commercialisation du lait.

Dans le cadre des appuis de la filière riz :

- Suivre et participer à la détermination du contenu des formations en amélioration des connaissances sur les techniques de conservation –stockage-transformation ;
- S'impliquer dans la mobilisation des quotes-parts des bénéficiaires pour les constructions des hangars de stockage du riz mais aussi pour l'acquisition des équipements de décorticage ;
- S'impliquer dans la définition du contenu des activités de [renforcement des capacités](#) ;
- Contribuer dans la [structuration interprofessionnelle de la filière](#).

Dans le cadre de l'entrepreneuriat des jeunes

- Sensibiliser les jeunes et identifier les activités économiques en utilisant l'outil « Trouver son Idée d'Entreprise » (TRIE) ;
- Promouvoir des micro-entreprises rurales en utilisant entre autres l'outil « Créer son Entreprise » ;
- Faciliter et appuyer les jeunes dans l'élaboration des plan d'affaires ;
- Faciliter l'établissement des partenariats des jeunes avec des établissements publics et privés qui offrent des services de développement des entreprises ;
- Renforcer les capacités des institutions publiques et privées spécialisées dans la fourniture de services aux jeunes en matière de développement des micro-entreprises pour la mise en place de plateformes d'incubation et accélération d'entreprises rurales ;
- Faciliter le financement des plans d'affaires des jeunes et le développement des entreprises promues par des jeunes ruraux.

13. Le chef de composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur National du Programme, le Chef de composante Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales aura en charge l'organisation, la supervision et le suivi des études et travaux d'aménagement d'infrastructures, la réhabilitation/aménagement des marais, l'aménagement des bassins versants, la construction des magasins de stockage et la réhabilitation des pistes d'accès.

Il collaborera en permanence avec les autres chefs de composantes (Responsable Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, Responsable de Suivi-Evaluation, Responsable Administratif et Financier, Responsable de Passation de marché.) et supervisera les quatre responsables régionaux chargés des Infrastructures rurales.

Il travaillera en étroite collaboration avec les prestataires de services impliqués dans la structuration et le renforcement des capacités des usagers des infrastructures ainsi que les consultants impliqués dans la valorisation du riz, du lait, de la banane et du maïs.

1. Tâches générales

Le responsable du génie rural aura en charge les activités générales suivantes :

- Consolider les plans de travail et budget annuel PTBA pour les activités d'infrastructures ;
- Préparer l'ordre du jour et le calendrier des ateliers de lancement, d'auto-évaluation et des ateliers nationaux et régionaux d'élaboration et d'approbation des PTBA ;
- Produire à temps les rapports d'activités périodiques d'infrastructures consolidés (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) suivant le canevas adopté par le Projet ;
- Informer le Coordonnateur national et le responsable SE à travers des notes occasionnelles, en cas de déficience d'un prestataire et proposant des solutions, après avoir analysé la situation avec les entreprises, avec les partenaires, ou en dernier ressort après avoir organisé des visites de terrain
- Assurer le suivi des conventions spécifiques signées avec les partenaires (Ministères et Privés) et les entreprises pour l'exécution des travaux de génie rural ;
- Collaborer étroitement avec les entreprises, publiques ou privées, chargées des travaux d'infrastructures ;
- Réaliser des visites de terrain régulières pour la supervision des études et travaux ;
- Tenir un tableau de bords consolidé des indicateurs physiques et financiers en rapport avec les activités réalisées et les résultats ;
- Participer d'une manière effective et active aux diverses commissions d'analyse des offres et d'attribution et de réception des Marchés Publics (MP) suivant les instructions de la Personne Responsable des MP (le Coordonnateur du programme) ;
- Proposer un mécanisme réaliste de financement de l'entretien des infrastructures sur la base des pratiques déjà existantes.
- Analyser l'avancement des travaux à travers les rapports et noter annuellement les performances des responsables Infrastructures régionaux en remplissant la grille de mérites
- Réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur du Programme en rapport avec les infrastructures, tant au niveau de la préparation des appels d'offres, de l'analyse de ces offres, de l'attribution des marchés, ou des questions relatives au suivi des travaux sur terrain, etc.

2. Tâches spécifiques

A. Aménagements hydro agricoles et pistes

- Participer à l'identification des terrains du domaine de l'état pour le développement des centre de rayonnement ;

- Elaborer les termes de référence pour :
 - les études techniques de réhabilitation et d'aménagement hydro agricoles ;
 - les études techniques d'irrigation collinaire ;
 - les plans d'aménagement des dispositifs antiérosifs sur les bassins versants des marais retenus en collaboration avec les services du Génie Rural et la DPAE ;
 - La réhabilitation et la création des pistes de désenclavement ;
 - la surveillance des travaux définis ci-dessus en collaboration avec les services du Génie Rural de la DPAE;
- En collaboration avec le Responsable des Marchés, contrôler les normes techniques sur les DAO et suivre le lancement et dépouillement des offres ;
- Superviser la réalisation des études de faisabilité technique et d'exécution, évaluer et approuver les dossiers techniques pour les infrastructures prévues dans le cadre du Projet en général ;
- Assurer la supervision (suivi et surveillance) de l'exécution des travaux de construction et réhabilitation, d'aménagements et de protection des marais, de création et de réhabilitation des pistes rurales ;
- S'assurer de la bonne conduite des campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'encadrement des communautés bénéficiaires, pour qu'elles contribuent à la réalisation et à la pérennisation des infrastructures et aménagements hydro-agricoles et de désenclavement ; à cet effet le chef de la composante Génie Rural –UFCP participera à quelques campagnes
- Elaborer des outils d'aide à la gestion et entretien des infrastructures pour les Associations d'Usagers tels que des fiches ou manuels de gestion et d'entretien divers ou autres outils ;
- Collaborer avec le prestataire chargé du développement communautaire pour intégrer le contenu des formations et leur fournir les fiches et manuels sur la gestion et l'entretien des infrastructures destinées aux communautés bénéficiaires et à leurs Comités/bureaux qui en auront la charge ;
- Veiller à la qualité de la formation des brigades de maintenance des marais et des brigades de maintenance des pistes ;
- Superviser la formation des techniciens impliqués dans l'encadrement des populations et/ou dans la mise en œuvre des activités ;

B. Constructions réalisées dans le cadre de la valorisation du lait, du riz, de la banane et du maïs.

- Elaborer les termes de référence pour les travaux de construction ;
- Assurer la qualité des termes de références et des rapports des études d'implantation et de dimensionnement des infrastructures réalisées par les consultants valorisation riz, lait , banane ou maïs selon le cas pour :
 - Les aires de séchages et hangars de stockage du riz ;
 - Les unités de décorticage de riz ;
 - Les unités de transformation du maïs ;
 - Les unités de transformation de la Banane ;
 - Mini rizerie (en fonction de la volonté des privés de participer à leur construction) ;
 - Centres de collecte de lait ;
 - Mini-laiteries (en fonction de la volonté des privés de participer à leur construction) ;
- Réaliser des visites de terrain pour évaluer la qualité des travaux en cours par rapport aux normes du secteur et produire des rapports de missions y relatifs ;
- Participer aux commissions de réception des équipements et infrastructures ;

3. Indicateurs de résultats

- Les PTBA finalisés et approuvés en décembre de chaque année
- X terrains identifiés pour le développement des centres de rayonnement ;
- X marais et plaines totalisant X ha sont aménagés et X réhabilités et achevés dans les délais
- 100% des marais aménagés ont des dispositifs antiérosifs de protection ;
- Au moins 10% de la superficie des bassins versants autour des marais ciblés sont aménagés ;

- X ha collinaires irrigués ;
- X km de nouvelles pistes sont créé et X km d'ancienne pistes sont réhabilités pour le désenclavement des marais aménagés ;
- L'état d'entretien des ouvrages d'aménagement des marais réalisées par les AUM est satisfaisant et suit les normes prescrites ;
- L'état d'entretien des pistes réalisés par les brigades de maintenance des pistes est satisfaisant et suit les normes prescrites ;
- Au moins X emplois créés dans la création et la réhabilitation des pistes ;
- Au moins X jeunes membres des brigades de maintenance formés dans la maintenance des pistes et marais ;
- 100% des infrastructures construits (X hangars, X aires de séchage, X bâtiments des CCL) construites dans le cadre de la valorisation du lait et du riz sont durables ;
- Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels en rapport avec les activités dans les infrastructures sont produits et transmis dans les délais ;
- Des solutions apportées et documentées sur les notes occasionnelles fournies par les responsables régionaux ;
- Les tableaux de bords de suivi des activités dans les infrastructures sont tenus à jour selon les canevas approuvés ;

14. TDRS Chargé de la Communication et Gestion des Savoirs

1. Assurer la Communication et la Gestion des savoirs du programme pays
2. Les tâches spécifiques consistent à :
 - (i) Maitriser et améliorer la stratégie et le plan de communication du programme pays ;
 - (ii) Maitriser et améliorer la stratégie de gestion des savoirs du programme pays ;
 - (iii) Inventorier et identifier les activités de communication prioritaires des projets et programmes appuyés par le FIDA à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication et gestion des savoirs du programme pays ;
 - (iv) Identifier de manière précise les groupes cibles du programme pays qui seront concernés par des activités de communication et de gestion des savoirs ;
 - (v) Définir les outils de communication et développer les messages spécifiques pour chaque groupe cible à utiliser dans la mise en œuvre de ces activités en relation avec les objectifs et les phases du cycle des projets et programmes appuyés par le FIDA ;
 - (vi) Produire des supports de communication et de partage des savoirs adaptés à chaque cible ;
 - (vii) Mettre en œuvre le plan de communication de la stratégie, le compléter si nécessaire en tenant compte des activités identifiées prioritaires dans chaque projet/programme ;
 - (viii) Proposer une méthodologie pour documenter les bonnes pratiques, les leçons apprises et les cas de succès à partager dans le cadre de la gestion des savoirs et s'en servir pour mieux communiquer.

- (ix) Faire l'inventaire des équipements nécessaires à acquérir pour assurer une communication et visibilité de qualité ;
- (x) Assurer le suivi des recommandations de la stratégie de communication du programme FIDA au Burundi ;
- (xi) Organiser des cafés de presse avec les journalistes nationaux et internationaux et les coordonnateurs ;
- (xii) Assurer la production et le partage des savoirs générés par le programme pays ;
- (xiii) Concevoir et produire les outils de capitalisation et de partage des savoirs du programme pays ;
- (xiv) Actualiser, alimenter et gérer le contenu du site web du programme FIDA au Burundi et proposer des actions prioritaires à conduire pour l'améliorer et augmenter la visibilité des projets/programmes appuyés par le FIDA ;
- (xv) Rédiger des rapports mensuels et annuels en rapport avec la mise en œuvre de la stratégie de Gestion des savoirs et de communication ;
- (xvi) Effectuer toute autre tâche, entrant dans ce domaine de compétence, qui sera demandée par la Représentation du FIDA au Burundi et les UFC des projets et programmes financés par le FIDA.

15. Termes de référence :

EXPERT EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE PROGRAMME PAYS.

Sous la supervision du collège des Coordonnateurs des programmes et projets financés par le FIDA au Burundi, l'expert en Technologies de l'Information et de la Communication sera chargé d'appuyer à contribuer dans la digitalisation des services clés des projets du portefeuille du FIDA au Burundi ainsi que leurs bénéficiaires et partenaires.

1. Missions

- Assurer le suivi des contrats des prestations et des fournitures informatiques (maintenance informatique, de fourniture informatique, abonnement à l'Internet, etc.);
- Appuyer les services de passation des marchés dans l'élaboration des TDRs et/ou spécifications techniques en matière des TIC ;
- Appuyer les commissions de réception des marchés du domaine des TIC ;
- Faciliter les réunions virtuelles organisées en interne des projets ou avec leurs partenaires ;
- Assurer l'administration des réseaux informatiques et des autres infrastructures numériques des projets du portefeuille du FIDA ;
- Assurer le renforcement des capacités numériques (formations) des cadres et des bénéficiaires des projets du portefeuille du FIDA ;

- Assurer régulièrement l'assistance en informatique aux cadres et bénéficiaires des projets du portefeuille du FIDA ;
- Surveiller et contrôler la fourniture et la gestion rationnelle des bandes passantes ;
- Réaliser et actualiser régulièrement l'inventaire informatique et bureautique projets du portefeuille du FIDA ;
- Participer aux à la collecte et l'analyse des données ;
- Participer activement dans l'élaboration et la révision des PTBAs des différents projets du portefeuille du FIDA ;
- S'assurer que les activités TIC de façon générale sont mises en œuvre suivant la règle de l'art ;
- Produire et transmettre dans les délais les rapports trimestriels et tout autre rapport circonstanciel sur l'avancement des activités ;
- Coordonner les activités relatives à la digitalisation des différents services clés des projets du portefeuille du FIDA ainsi que de leurs partenaires et bénéficiaires ;
- Participer dans des missions de supervision et de formulation des projets du portefeuille du FIDA ;
- Assurer chaque fois de besoin le coaching aux coordonnateurs et aux autres parties prenantes intervenant dans l'exécution des projets du portefeuille ;
- Veiller à la sécurité informatique du patrimoine informatique (équipements, applicatifs, données, ...) des projets du portefeuille du FIDA par des mécanismes de charte informatique, de sauvegarde et restauration tout en respectant les normes et standards internationaux en la matière (exemple : ISO/CEI 27002) ;
- Assurer la veille technologique ;
- Appuyer les projets du portefeuille dans le fonctionnement normal des systèmes informatiques d'envoi des DNO et des DRF (NOTUS/ICP) et aux autres options en cas de besoin ;
- Appuyer les projets du portefeuille dans le fonctionnement normal des systèmes informatiques de Suivi-Evaluation, de gestion financière et de passation de marchés ;
- Assure l'administration système (Systèmes d'exploitations, antivirus, logiciel de gestion financière et comptable ou TOMPRO, logiciel de suivi-évaluation, logiciels de passation des marchés, système de messagerie, etc.);
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le(s) Coordonnateur(s) des différents projets du portefeuille du FIDA.

2. LIEU ET DUREE

Lieu de la mission : Bujumbura avec des missions à l'intérieur du pays pour une assistance aux autres bureaux de représentation au niveau régional des projets du portefeuille du FIDA et des autres missions lui confiées par ces derniers.

La durée de la mission est de cinq ans renouvelables chaque fois de besoin.

3. LIVRABLES

Le rapport mensuel sera axé sur les livrables suivants :

- le rapport synthétique de toutes les prestations du mois ;
- un rapport technique de la fourniture et la consommation de la bande passante ;
- les preuves d'appuis techniques réalisés ;
- les rapports des autres missions spécifiques effectuées ;

A noter que la langue de rapportage est le Français.

4. SUIVI DES PRESTATIONS

Le Consultant devra compléter la feuille de temps mis à sa disposition pour le contrôle de la régularité de ses interventions.

5. PROFIL DE L'EXPERT INFORMATICIEN

L'Expert Informaticien devra répondre aux exigences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de Master (ou BAC+ 5 ou BAC+6) en informatique ou en technologies d'information ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine informatique ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en place et l'administration des réseaux locaux, métropolitains et étendus ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans l'administration d'un data center (**CHECKPOINT ou UTM, CYBEROAM, OSPF, IPSEC, MPLS/VPLS, VLAN, NAT, CPANEL, WHM, WEBMAIL, DNS, LINUX, EXIM, SPAMD, SSL, FTP, etc.**) ;
- Avoir une expérience dans la planification stratégique en TIC (schémas directeurs informatiques, études de faisabilité dans le domaine des TIC) ;
- Avoir une expérience dans la gouvernance informatique (le suivi des contrats TIC) ;
- Avoir une expérience dans la surveillance de la fourniture et de la gestion rationnelle d'une bande passante (Internet) ;
- Avoir une expérience dans la maintenance informatique ;

- Avoir réalisé au moins une étude de mise en place d'une infrastructure de communication entre les entités éloignées (implantées dans différentes provinces du pays, par exemple);
- Avoir des connaissances avérées dans le processus de passation des marchés du FIDA ou de la Banque Mondiale ;
- Maitriser les principes de fonctionnement et de sécurisation du portail ICP/NOTUS constitue un atout ;
- Maitriser l'exploitation des réseaux sociaux (**Twitter, Facebook, Instagram**);
- Avoir déjà presté au moins dans l'un des projets et/ou programmes du FIDA au BURUNDI constituerait un atout majeur ;

En outre, la (la) candidat(e) devra :

- Avoir une bonne capacité interpersonnelle;
- Avoir déjà presté au moins dans l'un des projets et/ou programmes du FIDA au BURUNDI;
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe;
- Être capable de travailler dans un milieu multiculturel;
- Avoir de bonnes capacités de communication;
- Connaissance de la coopération entre le Gouvernement du Burundi et ses partenaires bilatéraux et multi latéraux;
- Accueillir positivement les points de vue différents;
- Maitriser le français;

TDR pour le Spécialiste Environnement et Changement Climatique commun aux projets du portefeuille

TERMES DE REFERENCE D'UN CONSULTANT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS-COMPOSANTE « ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES » DU PRODEFI DEUXIEME PHASE (PRODEF II).

1. Introduction

Le Gouvernement de la République a conclu, en date du 3 novembre 2015, un accord de don (Don n°2000001256) avec le Fonds International de développement Agricole, en sigle FIDA, et un accord de don (Don n°2000001255) avec le Fonds Fiduciaire pour le Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne (ASAP) pour financer le Programme de développement des Filières-deuxième Phase (PRODEFI II).

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements d'un consultants chargé d'appuyer la mise en œuvre de la sous-composante « Adaptation aux Changements Climatiques ».

L'objectif global du PRODEFI II est de contribuer à l'augmentation des revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans les zones d'intervention du programme.

L'objectif de développement du PRODEFI II cherche particulièrement à renforcer les capacités des petits agriculteurs pauvres et des jeunes ruraux afin d'augmenter leurs revenus et leur sécurité alimentaire et nutritionnel à travers notamment le renforcement des filières agricoles prioritaires (riz et lait-viande), et la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques et la facilitation d'un partenariat durable avec les institutions publiques, privées et la société civile.

La sous-composante spécifique à l'adaptation au changement climatique appuyé aura deux échelles d'intervention notamment (i) une approche intégrée de gestion des contraintes climatiques à travers des investissements à l'échelle du bassin versant de la Ruvubu, une intervention visant à faire de ce bassin versant un démonstrateur en terme de gestion de la biomasse, des risques de ruissellement et d'inondations ; et (ii) une approche au niveau national visant le renforcement des capacités et des normes de conception afin que les ouvrages de génie rural installés au Burundi résistent mieux aux changements climatiques.

2. Contexte et justification

Le Burundi, dont la population est fortement dépendante de l'agriculture et des ressources naturelles, est marqué par la pauvreté sur l'ensemble de son territoire et connaît des pénuries alimentaires et des famines récurrentes. La destruction des écosystèmes et la dégradation des ressources en eau et en sols sont dues, entre autres, à la forte pression exercée sur les terres et à des modes d'exploitation inadaptés de l'eau et des sols ainsi qu'à la surexploitation des ressources forestières. Le changement climatique vient aggraver ces problèmes environnementaux et risque ainsi d'amplifier à court, moyen et long terme la vulnérabilité socio-économique à laquelle les populations, notamment celles les plus vulnérables, font face.

Les études récentes commanditées par la GIZ au Burundi à travers le projet « Adaptation au Changement Climatique pour la protection des ressources en Eau et Sol » (ACCES) ont identifié le secteur de l'agriculture et de l'élevage comme étant parmi les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques. Il a été renseigné un risque de hausse de température et de pluies diluviennes. Une tendance au déplacement des calendriers de cultures a été observée et confirmée par les agriculteurs eux-mêmes. L'arrivée tardive des précipitations et leur départ précoce sont évoqués et observés dans toutes les zones agro-écologiques du pays dont la zone d'intervention du PRODEFI II.

La sous-composante « Adaptation aux Changements Climatiques » de la composante « Accroissement du capital Productif et Renforcement des Capacités Institutionnelles des Acteurs des Filières » du Programme de Développement des Filières-Deuxième Phase (PRODEFI II) est une des réponses à l'anticipation de ces changements climatiques en investissant à titre pilote dans la construction d'un modèle de gestion de l'eau et des ressources naturelles, tout en veillant à l'intensification des systèmes de production et ceci, au niveau du bassin versant de la RUVUBU avec un accent particulier à la production de la biomasse sans oublier les innovations atténuant les risques saisonniers.

La sous-composante « Adaptation aux Changements Climatiques comprend trois volets :

(i) la protection des investissements de manière intégrée à l'échelle d'un bassin versant contre les risques climatiques :

Le bassin de la Ruvubu a été spécialement ciblé pour les actions liées au changement climatique en raison d'une vulnérabilité très élevée: (i) le bassin est déjà affecté par l'**érosion collinaire**, ce qui va être encore accru sous l'effet de la hausse des cumuls comme des pluies plus violentes dues au changement climatique au Burundi; (ii) la rivière présente dans certaines portions une activité érosive intense liée aux précipitations et à la dégradation des pentes amont. Cela se manifeste pendant les années de fortes pluies par un changement de lit et la destruction des cultures ou des formations naturelles ripariennes. Cette fréquence va mécaniquement **s'accroître compte tenu de l'évolution climatique projetée**; (iii) le bassin se caractérise par **la réinstallation récente de populations** suite à la normalisation de la situation politique et sécuritaire dans le pays. Ces populations ont été installées dans cette zone car des espaces moins densément peuplés étaient présents. Leur installation a entraîné une pression soudaine sur l'écosystème suite au développement de leurs activités agricoles; (iv) Ce bassin est classé comme vulnérable en terme de sécurité alimentaire; (v) 200 ha de marais ont déjà été aménagés dans la phase passée du PRODEFI dans ce marais, et (vi) ce bassin présente, encore, un potentiel d'aménagement très important pour le PRODEFI: il est de l'ordre de 1 000 ha en irrigation. Cette opportunité peut être saisie mais cette concentration d'activités rend d'autant plus nécessaire le **besoin de protéger ces investissements contre les aléas du changement climatique** déjà prévisibles.

(ii) Adaptation de la conception des ouvrages de génie rural à la variabilité climatique

L'objectif premier visé est, d'une part de faire en sorte que les aménagements financés dans le cadre du PRODEFI bénéficient d'un contrôle de qualité renforcé. L'objectif second visé est, d'autre part, d'accroître l'efficacité du financement des ouvrages de génie rural.

Les échanges réalisés avec les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) et l'expertise internationale appuyant le programme du FIDA au Burundi confirment le besoin de **renforcement des capacités des personnes en charge de l'évaluation des offres techniques** des ouvrages de génie rural. Aujourd'hui nombre des personnes mobilisées n'ont pas toutes les capacités opérationnelles pour contrôler la pertinence des dimensionnements ou choix techniques proposés. Couplé au fait que le Burundi ne dispose pas de normes techniques nationales, il s'ensuit une situation qui peut devenir paradoxale: la proposition technique finale peut reposer uniquement sur l'expertise propre du soumissionnaire à la réalisation des études de faisabilité techniques. Cet état de fait comporte un certain nombre de risques en cas d'expertise

technique trop faible: (i) sur ou sous-dimensionnement des ouvrages, (ii) des malfaçons et (iii) des études hydrologiques ou de faisabilité de moindre qualité amenant des investissements non productifs, etc.

(iii) Amélioration de la résilience des aménagements anti érosifs et des cultures au changement climatique (ASAP)

Il s'agit d'apporter un appui technique pour introduire des innovations et les diffuser en termes de techniques antiérosives, fournir des intrants aux groupements de bénéficiaires de bovins dans le cadre de la chaîne de solidarité communautaire bovine ou des aménagements dans le but de diversifier et intensifier les cultures fourragères et introduire des variétés de cultures vivrières et agro-fourragères plus tolérantes aux changements climatiques et maintenir une production de biomasse suffisante pour des productions animales de qualité et la protection des pentes, en priorité dans le Bassin Versant de la Ruvubu.

Le PRODEFI investit déjà dans des activités favorables à l'adaptation au changement climatique dans le cadre de sa première phase à savoir dans: (i) des aménagements antiérosifs des bassins versants avec un fort ratio de 10 ha protégés pour 1 ha d'irrigation aménagé dans les marais, y compris les reboisement des crêtes; (ii) la promotion de variétés à cycle court et résistantes aux maladies et, notamment, de variétés de riz; (iv) l'irrigation et l'aménagement de marais et plaines; (iv) la diversification des revenus des agriculteurs.

Les consultations avec la recherche (IITA, ISABU) n'ont pas permis d'identifier de variétés présentant des traits de résistance aux aléas climatiques. Le cas du haricot est en particulier sensible car une hausse des températures nocturnes moyennes de 1 degré sera suffisante pour faire chuter fortement son rendement. Or, ce degré est attendu à l'horizon 2030 mais aucune variété disponible actuellement n'est connue pour être tolérante spécifiquement à des hausses de températures nocturnes. Les variétés à cycle court et résistantes aux maladies restent une option pour réduire les risques climatiques, elles sont déjà appuyées par le PRODEFI pour des motifs économiques et environnementaux.

Des travaux très récents du CIAT (mars 2015) ont identifié des lignées de haricot résistantes à l'augmentation de la température, pouvant s'adapter au contexte burundais. Ce caractère pourrait permettre de faire face aux effets négatifs du changement climatique dans les prochaines années. Sans dupliquer ce que le PRODEFI fait déjà de positif, le fonds ASAP va appuyer l'intensification de la production fourragère et ligneuse à travers des pratiques et espèces innovantes en priorité dans le BV de la Ruvubu puis d'étendre cette expérience aux autres zones cibles du PRODEFI. Il s'agit de marier un renforcement de la fixation des pentes avec un accroissement de la **productivité de biomasse fourragère, afin de pérenniser les opérations de fixation et l'accroissement de la production de fumure.**

3. Missions et tâches du consultant

3.1. Missions et tâches communes aux trois volets

- Faire une analyse de la vulnérabilité face à l'actuelle variabilité climatique et au changement climatique à venir et proposer des mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique dans la zone d'intervention du PRODEFI II spécifiquement dans le bassin versant de la Ruvubu ;

- Produire des cartes de vulnérabilité aux changements climatiques des écosystèmes des différents sous-bassins versants de la Ruvubu ;
- Conduire une planification participative des actions à mener par la population de la zone d'intervention du projet et du bassin versant de la Ruvubu en particulier pour permettre à celle-ci d'augmenter leur résilience par la mise en œuvre des mesures d'adaptation sur leurs conditions de vie ;
- Mettre en place des systèmes de maîtrise de l'information hydrométéorologiques et d'alerte précoce et proposer des outils appropriés pour le contrôle des aléas climatiques dans le but d'identifier les tendances des changements climatiques et formuler des mesures appropriées d'adaptation aux risques de sécheresse, d'érosion et d'inondations dus aux changements climatiques dans le BV de la Ruvubu.
- Elaborer une stratégie de communication en appui aux activités de lutte contre les changements climatiques et l'adaptation des populations locales, qui propose un ensemble de messages clés à promouvoir auprès du public cible au niveau central et local ; définir les moyens de mise en œuvre, les groupes cibles indirects ou directs et les groupes vulnérables

3.2. Missions et tâches relatives au volet *Protection des investissements de manière intégrée à l'échelle d'un bassin versant contre les risques climatiques.*

- Développer un **schéma directeur d'aménagement innovant** sur l'ensemble d'un grand bassin versant de la Ruvubu où des zones aménageables ont été identifiées, schéma qui prendra donc en compte les nouvelles contraintes liées aux changements climatiques et ce en connexion avec les communautés locales pour mieux gérer les risques climatiques. La phase de ciblage préliminaire amène à développer cette activité sur le bassin de la Ruvubu qui présente de forts potentiels en terme d'aménagement pour le PRODEFI tout en totalisant plus de 800 km² qui a une très forte vulnérabilité aux aléas climatiques.
- Proposer un schéma directeur de protection des terres agricoles et forestières ainsi que des berges des cours d'eau menacés par l'érosion et les modalités/outils de sa mise en œuvre (des modèles de construction d'ouvrages d'aménagement des voies d'eau du bassin de la Ruvubu) pour réduire les risques d'inondation croissants.
- Proposer un schéma de protection des terres productives et des infrastructures vulnérables et menacées par les glissements de terrain, les coulées de boue et les inondations et les modalités/outils de mise en œuvre pour réduire les risques d'inondation croissants.
- Proposer des investissements dans des ouvrages de génie rural pour casser l'action érosive et lisser le ruissellement sur les voies d'eau du bassin, ou dans des ouvrages excréteurs des crues. Le choix des sites et des techniques sera précisé à l'issue de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement.
- Dans un premier temps, l'approche technique visera à: (i) identifier les ressources disponibles au niveau du bassin versant et de les cartographier. Un zonage agro-écologique détaillé sera réalisé en utilisant des outils diversifiés (cartes des sols ou pédologiques,

cartes du couvert végétal, photographies satellites, zonages participatifs avec les communautés) et (ii) déterminer et cartographier sur le bassin versant l'ensemble des ouvrages et aménagements nécessaires pour la gestion optimale et durable de la ressource eau. Il s'agira d'identifier les zones aménageables pour l'irrigation et les ouvrages nécessaires pour leur mise en valeur, les zones d'intérêt technique prioritaire pour la lutte contre l'érosion et surtout l'aménagement des voies d'eau pour protéger les investissements et les terres agricoles contre les risques d'inondation accrus par le changement climatique.

- Cette phase sera ensuite complétée par un partage du diagnostic technique avec les autorités compétentes et les populations des collines couvertes par le futur schéma directeur. Il s'agira de confirmer la planification technique réalisée (celle-ci aura déjà auparavant consulté des acteurs de terrain pour leur connaissance historique des zones étudiées), de prioriser les zones cibles en terme d'aménagement sur la colline et de **raccrocher cette réflexion au cadre des plans communaux de développement communautaire (PCDC)** afin de s'assurer que la dimension gestion de l'eau et des risques climatiques soit bien prise en compte et devienne un élément d'un (ou de) projet communal réel.
- **Menerséances de sensibilisation au niveau collinaire à la gestion intégrée des ressources hydriques au niveau d'un bassin versant et des implications du changement climatique pour la gestion du terroir collinaire**

3.3. Missions et tâches relatives au volet *adaptation de la conception des ouvrages de génie rural à la variabilité climatique.*

Il s'agit notamment du (i) renforcement des capacités des agents du génie rural afin que les ouvrages soient plus résilients à la variabilité climatique, et (ii) de l'établissement des normes techniques nationales pour les ouvrages de génie rural afin qu'ils prennent mieux en compte la variabilité climatique, ce qui permettra l'amélioration de la qualité et la durée des investissements du programme et des autres intervenants. Les formations seront réalisées par des formateurs de haut niveau ayant des références internationales (track record en termes d'expertise) ou par un institut de formation spécialisé du continent. Les cadres ciblés par ces formations seront parmi **les cadres de niveau national en charge de l'expertise sur les ouvrages ainsi que les cadres provinciaux**. Le critère de motivation et d'implication avérée dans les commissions de revue des dossiers techniques sera clé; pour les cadres provinciaux, une priorité sera donnée à ceux des zones d'intervention du programme FIDA au Burundi. Les formations veilleront à compléter le plan de formation déjà élaboré par le ministère. Un recyclage sera organisé pour tirer parti de l'actualisation des normes techniques nationales et des éventuels turn-over de personnel. Le consultant aura pour mission de :

- Identifier les besoins urgents en renforcement des capacités cadres du PRODEFI et du Génie Rural en conception et aménagement et maintenance des ouvrages hydro-agricoles.
- Préparer un plan de formation et proposition de contrat avec les instituts d'accueil préalablement identifiés selon les besoins.
- Préparer et conduire l'audit participatif avec les cadres du génie rural des ouvrages, mis en évidence des écarts par rapport aux normes, en tenant compte des risques climatiques dont

les fortes inondations afin d'anticiper les surprises (inondations) attendues du changement climatique.

- Proposer des termes de référence pour l'équipe pluridisciplinaire neutre qui accompagnera l'équipe nationale du génie rural dans l'élaboration des normes.
- Etablir les normes techniques nationales pour les ouvrages de génie rural afin qu'ils prennent mieux en compte la variabilité climatique, ce qui permettra l'amélioration de la qualité et la durée des investissements du programme et des autres intervenants

3.4. Missions et tâches relatives au volet *amélioration de la résilience des aménagements antiérosifs et des cultures aux changements climatiques*

Il s'agit (i) d'apporter un appui technique pour introduire des innovations en termes de lutte antiérosive, (ii) de fournir des intrants aux groupements de bénéficiaires de bovins ou des aménagements dans le but de diversifier les cultures fourragères et légumineuses ainsi que l'introduction de variétés de cultures vivrières résilientes aux changements climatiques.

Le consultant aura pour tâches de :

- Proposer des paquets technologiques testés avec succès et proposés à la vulgarisation dans d'autres pays de la sous-région et pouvant être adaptés au contexte du projet en vue d'augmenter la production de biomasse fourragère et légumineuse par l'introduction conjointe d'essences et de techniques de gestion.
- Identifier et diffuser les initiatives paysannes ou de collectivités à fort impact sur les réductions des conséquences du changement climatique ou de la vulnérabilité climatique dans les secteurs agricoles, d'élevage et d'agroforesterie.
- Proposer des pistes de recherche-action pouvant déboucher sur la mise en œuvre d'innovations planifiées pour prévenir les changements futurs du climat (mise en place des systèmes d'intensification agricole basés sur la gestion efficiente de la ressource en eau et de la fertilité du sol, la lutte contre l'érosion, les systèmes des cultures innovants notamment les variétés précoces et résilientes aux changements climatiques, la mise en œuvre de bonnes pratiques zootechniques, le reboisement d'espèces appréciées).
- Pour ce volet, sera établi un partenariat avec la recherche sous régionale (ILRI et ICRAF) et nationale pour l'introduction de cultures et de pratiques intensifiant la production de fourrage sur la base des résultats à venir de l'étude sur les systèmes d'alimentation des élevages bovins en cours soit: (i) la diversification et intensification de la plantation d'arbres fourragers dans les parcelles et sur les zones aménagées contre l'érosion; (ii) le développement des cultures fourragères y compris les espèces fanables; (iii) le développement de la plantation de bananiers et de l'usage fourrager des sous-produits; (iv) la reconstitution des ceintures arborées de bas de pente avec des arbres à usages multiples notamment fourrager; (v) des essais d'autres modalités de lutte ou techniques contre l'érosion complétant le système de tranchées traditionnel de la région (courbes de niveau plantées en ligneux fourragers) et (vi) le renforcement des capacités des producteurs dans la collecte de semences, la dissémination et la multiplication des espèces fourragères.

- De manière plus spécifique, Ce volet va s'appuyer sur deux ressources externes. La première est un projet régional piloté par l'ILRI au Burundi "Improved productivity through crop-livestock interventions in Eastern DRC and Burundi" co financé par le programme de subvention du FIDA et la Commission européenne. Il a identifié des zones de recherche et développement pour l'amélioration de l'alimentation animale dans les hautes terres (communes Giheta et Bugenyuzi) qui sont à proximité des zones d'intervention de PRODEFI et qui pourront servir de modèles en terme technique pour les bénéficiaires et de modèles à répliquer dans les champs écoles Elevage. Une autre source sera l'établissement d'un partenariat avec l'ICRAF et l'ISABU afin d'adapter au Burundi des expériences testées avec succès au Rwanda et en Ouganda pour augmenter la production de biomasse fourragère par l'introduction conjointe d'essences et de techniques de gestion du paysage dans la cadre du projet EADD. Le projet appuiera aussi (ii) le test et la diffusion de variétés de haricots récemment identifiées par le CIAT pour leur résistance à la chaleur. Certaines de ces variétés seraient adaptées à la zone du Burundi mais nécessitent la mise en place de tests d'acclimatation en collaboration avec le CIAT et l'ISABU. L'ISABU testera ces variétés qui seront diffusées dans un deuxième temps.
- Ces opérations s'appuieront sur le système existant de pépinières et de champs école fourrager développée par le PRODEFI tout en visant à accroître le nombre de bénéficiaires. Les zones d'intervention du PRODEFI dans le passé seront ciblées en priorité dans lesquelles le repeuplement a déjà eu lieu

4. Résultats attendus

4.1. En rapport avec les missions et tâches communes aux trois volets

- Un rapport sur l'analyse de la vulnérabilité face à variabilité climatique est produit et des mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique dans la zone d'intervention du PRODEFI II spécifiquement dans le bassin versant de la Ruvubu sont proposées.
- Des cartes de vulnérabilité aux changements climatiques (érosion, sécheresses, pénurie alimentaire) des écosystèmes des différents sous-bassins versants de la Ruvubu sont produites.
- Un plan d'action participatif est élaboré en vue d'augmenter la résilience de la population vulnérable de la zone d'action du PRODEFI II (BV Ruvubu) par la mise en œuvre des mesures d'adaptation sur leurs conditions de vie.
- Des systèmes de maîtrise de l'information hydrométéorologiques et d'alerte précoce et des outils appropriés pour le contrôle des aléas climatiques dans le sont mis en place.
- Une stratégie de communication en appui aux activités de lutte contre les changements climatiques et l'adaptation des populations locales est proposée et mise en œuvre.

4.2. En rapport avec les missions et tâches relatives au volet *Protection des investissements de manière intégrée à l'échelle d'un bassin versant contre les risques climatiques.*

- Un **schéma directeur d'aménagement innovant** sur l'ensemble d'un grand bassin versant de la Ruvubu est élaboré et mis en œuvre.
- Un schéma directeur de protection des terres agricoles et forestières ainsi que des berges des cours d'eau menacés par l'érosion et les modalités/outils de sa mise en œuvre pour réduire les risques d'inondation croissants est élaboré et mis en œuvre.
- Un schéma de protection des terres productives et des infrastructures vulnérables et menacées par les glissements de terrain, les coulées de boue et les inondations et les modalités/outils de mise en œuvre pour réduire les risques d'inondation croissants. Est élaboré et mis en œuvre.
- Des investissements dans des ouvrages de génie rural pour casser l'action érosive et lisser le ruissellement sur les voies d'eau du bassin, ou dans des ouvrages excréteurs des crues. Sont proposés et exécutés.

4.3. En rapport avec les missions et tâches relatives au volet *adaptation de la conception des ouvrages de génie rural à la variabilité climatique.*

- Les besoins en renforcement des capacités cadres du PRODEFI et du Génie Rural en conception et aménagement et maintenance des ouvrages hydro-agricoles sont identifiés.
- Un plan de formation et un contrat avec les instituts d'accueil préalablement identifiés selon les besoins sont mis en place.
- Un audit participatif avec les cadres du génie rural des ouvrages est conduit et le rapport est fourni.
- Des termes de référence pour l'équipe pluridisciplinaire neutre qui accompagnera l'équipe nationale du génie rural dans l'élaboration des normes sont élaborés.
- Les normes techniques nationales pour les ouvrages de génie rural afin qu'ils prennent mieux en compte la variabilité climatique sont mises en place et usuelles.

4.4. En rapport avec les missions et tâches relatives au volet *amélioration de la résilience des aménagements antiérosifs et des cultures aux changements climatiques*

- Des paquets technologiques testés avec succès et proposés à la vulgarisation dans d'autres pays de la sous-région et pouvant être adaptés au contexte du projet en vue d'augmenter la production de biomasse fourragère et légumineuse par l'introduction conjointe d'essences et de techniques de gestion sont promues.
- Les initiatives paysannes ou de collectivités à fort impact sur les réductions des conséquences du changement climatiques ou de la vulnérabilité climatique dans les secteurs agricoles, d'élevage et d'agroforesterie sont identifiées et diffusées.

- Des innovations pour prévenir les changements futurs du climats sont mises au point et diffusées.
- Un partenariat avec la recherche sous régionale (ILRI et ICRAF) et nationale pour l'introduction de cultures et de pratiques intensifiant la production vivrière, fourragère et légumineuse résilientes aux changements climatiques est établi.

De façon globale, les principaux résultats sont :

- (i) Un modèle méthodologique pour la gestion de l'eau et l'intégration de la gestion de la biomasse et l'utilisation des ressources naturelles et un schéma directeur d'aménagement, la production de la biomasse, l'appropriation des innovations en réponse aux changements climatiques sont produits et opérationnels ;
- (ii) Des investissements de protection de 1.000 ha de marais aménagés par le PRODEFI II et les marais en exploitation contre les risques d'inondations sont en place.
- (iii) Une amélioration de l'efficacité et de la durée des ouvrages de génie rural construits au Burundi est assurée.
- (iv) Un maintien des capacités productives des bénéficiaires même en année de forts aléas climatiques pour au moins 8.000 ménages est assuré.

5. Compétences requises

L'expert devra posséder une expérience avérée dans les domaines suivants :

- Développement des situations de référence nécessaires aux projections d'atténuation, réalisation d'analyse d'atténuation, de l'adaptation et de l'identification du potentiel de réduction des émissions en alignement avec les considérations nationales ;
- Excellente compréhension et interprétation des besoins actuels et futurs du Burundi en général et du projet en particulier en termes d'atténuation, adaptation, développement et transfert de technologies et besoins en capacités ;
- Compréhension/appréciation claire du paysage légal et politique du Burundi en termes de changements climatiques ;
- Expertise sectorielle en aménagement des marais, en foresterie, en élevage et en agriculture ;
- Excellentes capacités de communication.

Le consultant recherché devra avoir :

- Un diplôme de niveau Ingénieur A0 ou A1 soit en Agronomie, en Foresterie, en Génie rural, en climatologie ou diplôme similaire avec une spécialisation dans le domaine spécifié (Avec moins des certificats de formation de plus de 3 mois et/ou un diplôme de spécialisation postuniversitaire dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et d'adaptation aux changements climatiques) ;
- Une expérience de 5 ans (i) en élaboration des stratégies sectorielles d'adaptation au changement climatique au niveau de l'agriculture, la gestion des ressources en eaux, l'élevage et les travaux d'aménagement et de génie rural ; (ii) dans le renforcement des capacités au niveau national et au niveau communautaire : le changement climatique au niveau national, identification des impacts du changement climatique, évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et design de mesures et paquets technologiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatiques ; (iii) dans l'alerte précoce pour la gestion des risques climatiques : montage du système, méthodologie, outils de collecte et de communication de l'information. Des connaissances avérées en génie rural, en aménagement et sur les projets de gestion des ressources naturelles, d'agriculture et de l'élevage ; (iv) dans la maîtrise des outils d'analyse et cartographie de la vulnérabilité face aux changements climatiques ; (v) en appui aux équipes de projet dans la conception des ouvrages.
- Avoir une connaissance du pays et de la zone d'action du PRODEFI constitue un avantage.

6. Localisation du poste.

Au siège du PRODEFI avec de fréquentes missions dans les zones duprogramme et dans les autres Provinces du Pays en cas de nécessité.

7. Durée du contrat :

Le contrat est de 6 mois renouvelable au plus 2 fois sur base du budget et des performances atteintes.

TERMES DE REFERENCE POUR LE PERSONNEL UFCR

TERMES DE REFERENCE DU COORDONNATEUR REGIONAL

Sous l'autorité du Coordonnateur National de l'UFCP du PRODER, le Coordonnateur des activités inscrites au Programme FIDA dans la région de [.....] sera responsable de la gestion opérationnelle des activités et de moyens tels que prévus par les conventions, les plans de financements et les PTBA des projets et programmes opérant dans la zone. Il aura comme principales missions :

- (xiii) la coordination du processus de planification-programmation participative des programmes et budgets annuels des interventions dans la région ainsi que le suivi-évaluation de la mise en œuvre des dits PTBA régionaux ;

- (xiv) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés;
- (xv) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats;
- (xvi) la préparation des rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels d'activités;
- (xvii) la coordination des actions transversales du Programme FIDA au nord (formation, études, missions,);
- (xviii) la gestion administrative du programme et du personnel affecté dans la région;
- (xix) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.);
- (xx) l'assistance, l'appui technique, le suivi des prestations des partenaires et des bénéficiaires des interventions du Programme FIDA dans la région pour la mise en œuvre des différentes activités;
- (xxi) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (opérateurs, acteurs privés, fédérations de producteurs),
- (xxii) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP,
- (xxiii) la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les PTF au niveau régional.
- (xxiv)** Les relations avec les administrations provinciales et décentralisées avec le FIDA, et les partenaires extérieurs.

Les tâches spécifiques au coordonnateur régional seront les suivantes :

A. Activités gestion technique et financière:

- ✓ Coordonner et consolider la rédaction des PTBA et les budgets annuels au niveau de son équipe régionale et les soumettre à la cellule de suivi-évaluation des Projets au niveau des UFCP pour approbation et consolidation des 4 régions, au plus tard 2 mois avant le démarrage des activités de l'année concernée.
- ✓ Organiser des campagnes d'information au niveau des provinces et des communes sur les activités du Programme ;
- ✓ Mise en œuvre efficace du PTBA régional et supervision générale des activités en respectant le plan d'action et les coûts de toutes les composantes et en s'assurant d'une bonne synergie des actions entre les différents prestataires de services et une cohésion avec l'équipe régionale.
- ✓ Suivre l'application des contrats signés entre le programme et les prestataires et partenaires;
- ✓ Développer une collaboration efficace avec les DPAE et l'administration locale, communale et provinciale;
- ✓ Participer à l'actualisation des plans communaux de développement communautaire (PCDC);
- ✓ Participer aux réunions des partenaires du développement au niveau provincial et communal ;
- ✓ Organiser de réunions périodiques de coordination de l'équipe de coordination régionale des prestataires et des partenaires ;
- ✓ Suivre la mise en œuvre des conventions et contrats conclus par le Programme avec les structures déconcentrées de l'Etat et tous les partenaires;
- ✓ Participer à la sélection des fournisseurs locaux des biens et services du Programme ;
- ✓ Participer à l'évaluation des performances des prestataires du programme ;
- ✓ Suivre la qualité d'exécution des investissements (infrastructures, agricoles, formation, information, sensibilisation.....) ;
- ✓ Faciliter des missions de supervision et d'évaluation du PRODER ;

- ✓ Privilégier le ciblage pour les zones de forte insécurité alimentaire et assurer la mise en œuvre d'une approche filière couvrant tous les aspects de la chaîne de valeur;
- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication des résultats atteint par le programme au niveau régional ;
- ✓ Veiller à harmoniser les interventions des différents projets FIDA et autre intervenants dans la région, selon les principes de l'approche programme.

B. Activités administratives

- ✓ Assurer la gestion administrative des ressources humaines et matérielles dans la région ;
- ✓ faire respecter le règlement d'ordre intérieur du personnel ;
- ✓ Procéder à l'évaluation annuelle des performances du personnel selon la grille de notation ;
- ✓ Jouer le rôle d'interface entre l'UCP et les autorités et partenaires provinciaux et communaux ;
- ✓ Assurer une gestion rationnelle du patrimoine du programme et s'assurer que toute dépense est orientée vers la réalisation des résultats:
- ✓ Veiller à l'utilisation rationnelle et transparente des ressources financières tant au niveau de l'antenne régionale que des prestataires et partenaires
- ✓ Veiller à l'utilisation rationnelle et à l'entretien des moyens logistiques mis à la disposition de la région ou assignés aux Partenaires : véhicules, motos, mobilier et fournitures de bureau etc...
- ✓ Assurer la visibilité des travaux et équipements financés par le PRODERI.

C. Activités de suivi et reportage

- ✓ Assurer le suivi régulier des performances des prestataires de services opérant dans sa région.
- ✓ Garantir l'opérationnalité du système de suivi-évaluation et le transfert de données à l'UCP;
- ✓ Garantir la qualité et la régularité des rapports trimestriels, semestriels et annuels, montrant les résultats atteints au niveau régional, les difficultés rencontrées et solutions alternatives proposées ; et assurer la transmission de ces rapports à l'UCP en respectant les échéances;
- ✓ Tenir des tableaux de bord de suivi physiques et financiers selon les formats donnés par l'UFPC ;
- ✓ Transmettre rapidement à l'UCP les notes et informations relatives au dysfonctionnement ou contraintes rencontrées par les prestataires dans la mise en œuvre.

D. Appui institutionnel aux DPAE, à l'administration communale et provinciale et aux institutions spécialisées localement dans les filières

- ✓ Identifier les besoins en renforcement des capacités des DPAE, de l'administration communale et provinciale, et proposer des actions de renforcement à l'UCP qui validera à travers les PTBA;
- ✓ Suivi des formations réalisées en faveur des DPAE, de l'administration communale et provinciale;
- ✓ Suivi de l'utilisation des équipements octroyés aux DPAE, à l'administration communale et provinciale.

E. Indicateurs provisoires de résultats

- ✓ Le PTBA régional participatif est validé et transmis à l'UFPC avant le 31 mai de chaque année,
- ✓ Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels montrent l'état d'avancement, sont conformes aux canevas du FIDA et parviennent à l'UFPC respectivement avant le 5 du mois suivant (rapport mensuel), avant le 10 du mois suivant (rapport trimestriel), avant le 15 mai (rapport semestriel), et avant le 25 juillet (rapport annuel) ;
- ✓ Le système de suivi évaluation est opérationnel, appropriée par les DPAE et les données sont transmises en temps réel au S/E central;
- ✓ La collaboration entre le programme régional et les parties prenantes régionales est bonne;
- ✓ La gestion administrative du personnel financière est jugée satisfaisante ;
- ✓ Les ciblés pour les différentes actions sont acceptés par toutes les parties prenantes ;

- ✓ Les conflits fonciers sur les parcelles des marais tendent à être résolus grâce aux actions foncières, au dialogue et à une plus grande transparence foncière;
- ✓ Les actions de lutte contre la malnutrition aiguë et chroniques sont menées de manière satisfaisantes ;
- ✓ Les actions programmées en vue de la lutte contre la malnutrition chroniques sont en place (FARN, Jardins potagers, approvisionnement en lait) ;
- ✓ Une base de données sur la malnutrition et les jardins potagers est tenue à jour et les cas de succès répertoriés ;
- ✓ Les actions de crédit et procédures IMF sont transparentes, accessibles aux ruraux y compris les femmes et les jeunes, et en accord avec la réglementation ;
- ✓ Au moins 6 types de produits financiers sont développés par les IMF et accessibles aux bénéficiaires ;
- ✓ Au moins 10% des bénéficiaires du programme au niveau régional accèdent au crédit individuel ou coopératif ;
- ✓ Le portefeuille à risque (PAR 90) pour les crédits octroyés est inférieur ou égal à 5% du portefeuille global ;
- ✓ Les bonnes pratiques en matière d'accès au crédit sont documentées ;
- ✓ Le personnel des DPAAE, l'administration communale et provinciale est formé en particulier sur l'approche filières et développement des chaînes de valeur;
- ✓ L'équipement mis à la disposition des DPAAE, de l'administration communale et provinciale ainsi que d'autres institutions spécialisées dans les filières est utilisé dans les activités du programme avec une bonne visibilité et maintenu en bon état ;

Les présents Termes de Référence sont établis pour la durée du programme PRODER. Cependant les TDR seront sujet à des possibles ajustements annuels en fonction de l'évolution de l'approche programme. Ils seront complétés chaque année par un tableau des résultats attendus référence faite au PTBA Régional et servira de référence pour son évaluation annuelle des performances.

TERMES DE REFERENCE DE L'ASSISTANT REGIONAL DU SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS

Sous l'autorité du Coordinateur régional du Programme, l'Assistant S&E est chargé, au niveau régional, d'orienter la stratégie générale de S&E et de la mise en œuvre des activités correspondantes au sein du Programme et au travers des partenaires, et aussi de fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes.

Les Termes de Référence sont établis globalement pour la durée du programme PRODER. Cependant les TDR seront sujet à des possibles ajustements annuels en fonction de l'évolution de l'approche programme.

1. Tâches Générales

L'Assistant S&E est chargé de la collecte des données, de la formation et dans l'animation au niveau de sa région, de la programmation, du suivi, de la mise en œuvre ainsi que la présentation à temps réel de toutes les fiches et rapports. Il sera chargé du suivi des acteurs de terrain, de superviser la collecte des données de qualité sur le terrain, en veillant à ce que les données collectées soient exactes et complètes. Il s'assurera de l'implication des acteurs de base (DPAAE, techniciens au niveau communal..) dans la mesure du possible à toutes les activités de suivi-évaluation.

1. Tâches Spécifiques

Le responsable du Suivi-évaluation régional aura en charge les tâches spécifiques suivantes:

1. Activités courantes :
 - planification participative annuelle des PTBA régionaux en collaboration avec le Coordonnateur régional. Cette action participative se fera à travers des ateliers de planification annuels provinciaux avec les prestataires de services ;
 - gestion du système de suivi-évaluation (SE) au niveau régional incluant :
 - Le remplissage des fiches de suivi par les prestataires ;
 - la capitalisation des données d'avancement au niveau régional ;
 - La tenue d'une base de données sur les acteurs du Programme, les évènements, les conférences, les visites...
 - la diffusion des informations au niveau régional, incluant une base de données sur les bonnes pratiques et leçons acquises;
 - Evaluation annuelle des performances de tous les partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre ;
 - Suivi permanent de terrain à travers des missions en appui aux SE des DPAAE permettant de lever les contraintes ;
 - Reporting trimestriels, semestriels et annuels incluant le SYGRI annuel à soumettre à l'UFCEP ;
 - Identification et rédaction des cas de succès au niveau régional
2. Phase I – Premier semestre 1^{ère} année ;
 - Mise en œuvre du système de suivi-évaluation semi automatisé au niveau régional avec accompagnement des DPAAE et des cellules régionales de SE ;
 - Mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués au niveau régional dans le SE semi automatisé
 - Participation à la mise en place des codes Géo-spatiaux et d'activités
3. Phase II – à partir du deuxième semestre 1^{ère} année :
 - Mise en œuvre du système automatisé de suivi-évaluation en collaboration avec le Consortium (conversion des modèles semi-automatisés) ;
 - Mise en œuvre du système de gestion et de conservation/sauvegarde des données au niveau régional ;
 - Mise en œuvre du système d'information et de communication au niveau régional ;
 - Suivi de la mise en place par le Consortium et du fonctionnement du système de suivi-évaluation automatisé au niveau des DPAAE ;
 - Mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le SE automatisé en collaboration avec la contribution du Consortium qui mettra en place des manuels de procédures et d'entretien des équipements.
4. Phase III – à partir de la 3^{ème} année :
 - Inclure le suivi des autres projets FIDA dans le système de suivi-évaluation mise en place ;
 - Formation des autres projets FIDA œuvrant au niveau régional sur le SE automatisé en collaboration avec l'informaticien recruté localement ;
5. évaluations internes et externes
 - Participation à la préparation des missions externes d'évaluation et de supervision des bailleurs de fonds et du Gouvernement;
 - Organiser et Coordonner au niveau régional des sessions d'autoévaluation participatives en étroite collaboration avec les SE des DPAAE, en vue d'apprécier leur niveau de satisfaction des bénéficiaires du Programme

2. Indicateurs de Résultats attendus

- Les fiches de suivi en provenance des prestataires de services sont collectées, apurées et saisies dans une base de données en Semi-automatique au départ puis en automatique à la troisième année ;

- le PTBA régional est disponible et rédigé selon une approche de planification participative disponible en temps voulu;
- le suivi-évaluation semi automatisé est opérationnel durant l'année 1 au niveau régional ;
- le suivi-évaluation automatisé est opérationnel à la fin de l'année 1 au niveau régional ;
- les DPAE ont la capacité de gérer les systèmes de suivi-évaluations automatisés et de maintenir les équipements ;
- le suivi-évaluation automatisé est utilisé par tous les projets FIDA opérant au niveau régional dans la mesure de leur volonté de s'intégrer ;
- les réalisations du programme sont suivies régulièrement et évaluées périodiquement ;
- les rapports semestriels et annuels régionaux sont régulièrement produits ;
- les rapports SYGRI sont produits chaque année au niveau régional;
- les données des réalisations techniques et budgétaires au niveau régional sont disponibles ;
- le plan de formation DPAE est mis en œuvre ;
- les bonnes pratiques (success stories) au niveau régional sont documentées et diffusées au sein du programme et partenaires ;
- les résultats du programme au niveau régional sont documentés et diffusés ;
- les recommandations des missions de supervision sont mises en œuvre au niveau régional.

TDR DU RESPONSABLE AGRONOME DE L'UNITE DE FACILITATION ET DE COORDINATION REGIONALE- UFRC

Sous la supervision générale du coordonnateur régional, le spécialiste agronome/ filières de l'UFRC veillera à s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des activités prévues en matière d'intensification et de diversification agricole et ceci, en collaboration avec l'expert en Génie Rural.

Les Termes de Référence sont établis globalement pour la durée du programme PRODEFI II. Cependant les TDR seront sujet à des possibles ajustements annuels en fonction de l'évolution de la mise en œuvre du PRODEFI II.

1. Taches générales

- Rédaction des PTBA annuels en matière d'activités d'intensification et de diversification agricole dans la région ;
- Suivi de la mise en œuvre des conventions et contrats conclus avec les prestataires de services et consultants sur les activités d'intensification et de diversification agricole dont il assure la supervision au niveau de la région;
- Collaborer et faire des synergies avec le Spécialiste en entrepreneuriat des jeunes à la promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans la région ;
- Suivi de l'évolution de la production agricole pour les provinces d'intervention dans la région;
- Organisation des ateliers participatifs pour le ciblage des filières secondaires en collaboration avec le prestataire du développement communautaire ;
- Assurer le pilotage de la programmation stratégique et opérationnelle des activités en rapport avec le volet « Renforcement de la CSC » ;
- Participation aux ateliers annuels de planification participative et d'auto-évaluation;
- Elaboration des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités d'intensification et de diversification agricole;
- Informer le Coordonnateur régional à travers des notes occasionnelles, en cas de déficience d'un prestataire et proposant des solutions ;

- Supervision de la mise en œuvre des activités d'approvisionnement en intrants, d'appui à la filière semencière et de mise en place du dispositif Champ Ecole Paysan et des centres de rayonnement;
- Suivi-évaluation des réalisations et résultats attendus relatifs à l'intensification et à la diversification agricole;
- Participation à la préparation des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement du Programme;
- Réalisation de toute autre tâche lui étant confiée par le Coordonnateur de l'unité régionale;

2. Tâches et responsabilités spécifiques

A. Renforcement des capacités des groupements de Pépiniéristes pour la protection des marais ;

- En collaboration avec le Responsable chargé des infrastructures et environnement, évaluation des besoins en production de plants pour la protection des marais ;
- Validation de l'identification des groupements de pépiniéristes proposés par le prestataire de services en développement communautaire pour la production des plants avec une implication visible des jeunes dans les groupements initiés;
- Suivi de l'encadrement et de la formation technique des pépiniéristes initiées par le prestataire de services pour la production et diffusion de plants ; et en année 4 poursuite des actions menées en assurant la viabilité des pépinières.
- Coordonner la production chez les pépiniéristes avec les actions d'installation des dispositifs de protection des marais aménagés et de bocages de calliandra dans les exploitations

B. Production des semences de riz

En collaboration étroite avec l'ISABU :

- Coordination des actions entre ISABU chargé de la production de semences de riz pré-base et le prestataire chargé d'identifier et former des groupements producteurs de semences riz de base ;
- Validation de l'identification des groupements semenciers des jeunes multiplicateurs de semences sélectionnés en accord avec le BPEAE;
- Participation à la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants pour les groupements producteurs de semences riz de base et des semences commerciales;
- Poursuite des activités de renforcement des capacités et d'encadrement des groupements fourragers;
- Coordination du processus de certification des semences de riz;
- Mise en place d'un système de diffusion des semences en accord avec les recommandations du prestataire de services ;
- Etablissement d'une base de données géo-spatiale des variétés de riz diffusées

C. Production des semences des cultures fourragères

En collaboration étroite avec l'ISABU :

- Coordination des actions entre le prestataire chargé d'identifier les groupements multiplicateurs de semences fourragères commerciales et l'ISABU chargé de la sélection, des recommandations techniques en matière de multiplication de semences fourragères et de former les groupements multiplicateurs ;
- Validation de l'identification des groupements fourragers et privés producteurs des semences de cultures fourragères avec une implication soutenue des jeunes parmi ces groupements à identifier;

- Participation à la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants pour les groupements fourragers sélectionnés en accord avec la DPAE ;
- Renforcement des capacités et encadrement des groupements multiplicateurs ;
- Coordination du processus de certification des semences fourragères par ONCCS;
- Mise en place d'un système de diffusion des semences sur la base de la chaîne de solidarité communautaire CSC ;
- Etablissement d'une base de données géo-spatiale des espèces et variétés fourragères diffusées.

D. Développement des CEP et des centres de rayonnement

➤ Appui aux CEP :

- Identification des sites CEP à appuyer ;
- Accompagner le consultant spécialiste des CEP dans la production de matériel didactique destiné aux formations des formateurs et membres CEP ;
- Accompagner le consultant spécialiste CEP agricoles dans la formation de formateurs et facilitateurs CEP sur les techniques SRI/SRA et des autres cultures vivrières ;
- Prendre le relais des formations initiées par le consultant CEP agricoles auprès des producteurs membres de CEP;
- Diffuser les fiches et documents didactiques auprès des membres CEP ;
- Mettre en place le système de prévisions de rendements rizicoles basé sur une sélection aléatoire des carrés de densité (nombre et poids moyen épis) tel que préconisé par la FAO ;
- Encadrer les SRI et tous les CEP vivriers sur tout le cycle de production ;
- Evaluation comparative simplifiée des coûts/bénéfice SRI / système traditionnel sur base d'un modèle proposé par le consultant.

➤ Appui aux centres de rayonnement :

- Identifier les sites d'implantation des centres de rayonnement ;
- En collaboration avec les BPEAE, évaluer les intrants agricoles nécessaires pour appuyer les centres de rayonnement ;
- Vulgariser les innovations issues des CEP à travers leur application et mise à l'échelle au sein des centres de rayonnement ;
- Accompagner les BPEAE dans la formation des producteurs et leur encadrement pour l'intensification agricole ;
- Evaluer les rendements enregistrés au sein des centres de rayonnement.

E. Coordonner et suivre les activités de la chaîne de solidarité communautaire animale

- ✓ Ciblage et préparation les bénéficiaires de première génération (embocagement, installation des cultures fourragères, construction des étables cimentés, des porcheries et autres logements des animaux);
- ✓ Ciblage et préparation les bénéficiaires de deuxième génération (embocagement, installation des cultures fourragères, construction des étables cimentés, des porcheries et autres logements des animaux) ;
- ✓ Formation et sensibilisation des éleveurs sur les techniques améliorées de conduite de l'élevage et de production, diversification et conservation du fourrage ;
- ✓ Acquisition du bétail et mise en œuvre de la chaîne de solidarité communautaire animale (participation active en tant que Cadre expérimenté dans l'élaboration des spécifications techniques des génisses à importer, la conduite des tests de laboratoire dans les laboratoires des pays de provenance des génisses à importer, proposer des actions d'amélioration des performances de la mise en œuvre de la chaîne de solidarité animale, suivi de l'exécution de la chaîne de solidarité communautaire animale dans la région) ;

- ✓ Activités d'amélioration génétique du cheptel (participation active en tant que Cadre expérimenté dans l'élaboration des spécifications techniques des semences et hormones bovines à importer par le programme, planifier, programmer et superviser l'exécution des activités des campagnes d'IA de la région);
- ✓ Activités d'amélioration de la santé animale (suivi des prestations et du renforcement des capacités des prestataires de proximité en santé animale dans la région, appui aux services vétérinaires de la zone d'intervention des projets et programmes financés par le FIDA, planifier et coordonner les activités de prévention, par vaccination et lutte contre les vecteurs, des maladies animales dans la zone d'intervention avec la participation active des bénéficiaires et en collaboration avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage).

F. Valorisation du riz

- Suivi des actions de la valorisation du riz en matière de :
 - a. Coordination des appuis aux AUM ;
 - b. structuration des groupements pré-coopératifs avec un accent particulier d'implication des jeunes;
 - c. Suivi et validation de l'identification des sites d'implantation des aires de séchage, des hangars de stockage et des unités de décorticage par le prestataire de service ;
 - d. développement des coopératives de producteurs et gestion des hangars de stockage ;
 - e. élaboration de plans de développement organisationnel des coopératives ;
 - f. identification de circuits commerciaux et les relations commerciales avec le secteur privé
- Participer aux réunions des tables de concertation des acteurs impliqués dans les filières ciblées ou à toutes autres réunions relatives aux OP ;
- Suivi des différentes étapes dans la chaîne de valeur lait pour assurer la viabilité opérationnelle et économique.

G. Valorisation du lait

- Suivi des actions de la valorisation du lait en matière de :
 - a. la structuration des coopératives laitières avec un accent particulier d'implication des jeunes;
 - b. le développement et la gestion des CCL ;
 - c. l'élaboration de plans de développement organisationnel des CCL ;
 - d. les actions de renforcement des capacités de négociation des CCL ;
 - e. l'identification de circuits commerciaux et les relations commerciales avec le secteur privé ;
- Participation aux réunions des tables de concertation des acteurs impliqués dans les filières ciblées ou à toutes autres réunions relatives aux OP ;
- Suivi des différentes étapes dans la chaîne de valeur lait pour assurer la viabilité opérationnelle et économique.

H. Développement des filières secondaires (maïs, banane, haricot, porc ...)

- Participer aux ateliers d'identification participative des filières secondaires en collaboration étroite avec le prestataire en charge de l'intensification et du développement communautaire;
- Organiser le ciblage des bénéficiaires dans le cadre des appuis aux filières secondaires ;
- Poursuivre la formation in situ et encadrer les bénéficiaires des filières secondaires en utilisant le matériel didactique préparé par le Prestataire;
- Encadrer les bénéficiaires du programme sur le cycle de production.

I. Approvisionnement en intrants

- L'agronome s'assurera de la mise en place du système d'approvisionnement en intrants pour les différentes filières agricoles et dans les composantes où il est prévu de fournir ces intrants et en fonction des modalités de fonctionnement et contribution;

J. Appui aux autres projets FIDA

- Assurer l'encadrement des actions des autres projets et programmes financés par le FIDA en matière d'agriculture;

3. indicateurs de performances

L'Agronome au niveau des régions devra s'assurer que tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre mettent en œuvre les actions de façon qualitative et dans les délais prévus :

- Les tableaux de bords mensuels, les rapports trimestriels, semestriels et annuels sont transmis dans les délais ;
- Les fiches de collectes de données en matière d'intensification agricole et activités post récolte sont transmises au BPEAE dans les délais ;
- Des plants sont produits en suffisance par les groupements de pépiniériste pour assurer la protection des marais
- Les semences de cultures fourragères améliorées sont produites en quantité suffisantes pour tous les bénéficiaires de bovins de la CSC ;
- 100% des bénéficiaires de bovins ont installé un champ de cultures fourragères et embocagé leurs exploitations avec des arbustes agro-fourragers ;
- X ha de multiplication de semences commerciales sont installés annuellement sur la durée du projet avec des rendements moyens d'au moins 5 tonnes/ha de riz paddy ;
- X ha de multiplication des semences commerciales de riz sont installés annuellement et ont des rendements moyens d'au moins 4.5T/ ha de riz paddy ;
- Les groupements multiplicateurs de semences sont économiquement viables ;
- X coopératives rizicoles opérationnelles ;
- X coopératives laitières opérationnelles ;
- X Micro-entreprises de jeunes opérationnelles.
- Tous les membres des CEP intensification riz pratiquent le SRI et disposent de fiches techniques ;
- Les activités agricoles des autres programmes et projets FIDA sont correctement encadrées.

TDR DU RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES RURALES ET ENVIRONNEMENT- UFCR

Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur de l'UFCR de la région, le Responsable des Infrastructures Rurales et Environnement au niveau régional aura en charge l'organisation, la supervision et le suivi rapproché des études et travaux d'aménagement d'infrastructures, la réhabilitation/aménagement des marais, l'aménagement des bassins versants, la construction des magasins de stockage et la réhabilitation des pistes d'accès en Provinces de

Les Termes de Référence sont établis globalement pour la durée du programme PRODER. Cependant les TDR seront sujet à des possibles ajustements annuels en fonction de l'évolution de l'approche programme.

4. Taches générales

1. Faciliter et suivre de près la réalisation des études de faisabilité technique et d'exécution et l'établissement de dossiers techniques pour les infrastructures prévues dans le cadre des projets et programmes financés par le FIDA;
2. Assurer le suivi et faciliter la surveillance des travaux par des bureaux privés;
3. Collaborer étroitement avec les prestataires de service, publics ou privés, impliqués dans la mise en œuvre des activités du PRODER et des autres projets financés par le FIDA et d'assurer leur supervision ;
4. Préparer les campagnes de sensibilisation, de mobilisation, d'organisation et d'encadrement des communautés bénéficiaires pour qu'elles contribuent à la réalisation et pérennisation de ces infrastructures ;

5. Faciliter les campagnes de sensibilisation, d'organisation et assurer la formation de ces communautés bénéficiaires pour qu'elles s'organisent en comités d'usagers et en charge de la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées ;
6. Préparer la formation des techniciens impliqués dans l'encadrement des populations et/ou dans la mise en œuvre des activités ;
7. Préparer les plans de travail et budget annuel pour les activités considérées et circonstanciels ;
8. Produire à temps et suivant le canevas adopté les rapports périodiques et circonstanciels d'avancement des activités et les rapports de mission ;
9. Les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) sont dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
10. Réaliser toute autre activité lui confiée par les Coordonnateurs des projets et programmes financés par le FIDA en général et le Coordonnateur de l'UFCR en particulier, en rapport avec les infrastructures (préparation des dossiers d'appels d'offres, analyse des offres, attribution des marchés, vérification des attachements et des factures, suivi des travaux sur terrain, organisation des réceptions techniques et communautaires ...) prévues dans le cadre des projets.

5. Tâches et responsabilités spécifiques

A. Aménagements hydro agricoles

- Les aménagements hydro agricoles ont été préalablement identifiés dans le document de projet, si bien que le responsable Infrastructures s'en informera au préalable ;
- Accompagner et suivre les bureaux d'études chargée de réaliser les études d'aménagements ;
- Assurer le suivi de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux d'aménagements ;
- Former et organiser les membres des AUM en particulier les jeunes pour la gestion et la maintenance des infrastructures;
- Planifier et diriger les travaux de protection des ouvrages ;
- Participer aux commissions de réception des infrastructures rurales.

B. Réhabilitation et création des pistes

- Coordonner les actions d'identification participative des pistes à réhabiliter et à créer en collaboration étroite avec l'administration, la DPAE et le prestataire chargé de l'intensification agricole ;
- Accompagner l'entreprise chargée de réaliser les études de création et réhabilitation des pistes
- Assurer le suivi de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux de création et réhabilitation des pistes
- Former les Brigades de Maintenance des Pistes BMP qui auront été préalablement structurées par le prestataire en charge du Développement communautaire, sur les techniques et normes d'entretien des pistes : en particulier les jeunes pour la gestion et la maintenance des infrastructures;

C. Valorisation du riz

- Les sites d'implantation des unités de décortilage et des mini-rizeries seront préalablement identifiés à travers l'étude y relative. Ce qui signifie que l'Expert Infrastructures veillera à se mettre en relation dès le démarrage avec son collègue Expert Agronome en charge de la valorisation du riz ;
- Participer avec l'entreprise sélectionnée à l'étude d'implantation et de dimensionnement des unités de décortilage et des mini-rizeries;
- Assurer le suivi des travaux
 - de construction (hangars ; aires de séchage);
 - d'installation des unités de décortilage ;

- Participer aux commissions de réception des infrastructures rurales;
- Participer aux commissions de réception des équipements ;
- Assurer le suivi de l'entretien et de la maintenance des infrastructures par les bénéficiaires.

D. Valorisation lait

- Les sites d'implantation des Centres de collecte de lait CCL seront préalablement identifiés par l'étude y relative. Ce qui signifie que l'Expert Infrastructures veillera à se mettre en relation dès le démarrage avec l'Expert Agronome en charge de la valorisation du lait ;
- Participer à l'étude d'implantation et de dimensionnement des CCL et des mini-laiteries ;
- Assurer le suivi des travaux de construction (bâtiments) en conformité avec le cahier des charges en veillant particulièrement aux aspects sanitaires;
- Participer aux commissions de réception des CCL;
- Participer aux commissions de réception des équipements ;
- Assurer le suivi des travaux d'installation des équipements ;
- Assurer le suivi et l'entretien et la maintenance des infrastructures (bâtiments et équipements):

E. Protection des marais

- Etablir des relations permanentes avec l'Agronome en charge des associations des pépiniéristes pour lui fournir une liste des besoins en végétaux pour la protection des bassins versants et suivre ses recommandations sur le choix des essences appropriées et méthodes de plantation ;
- Recruter la main d'œuvre et réaliser les travaux de plantation des végétaux dans le cadre de la protection des bassins versants autour de tous les marais sélectionnés.

F. Autres programmes et projets financés par le FIDA

- Assurer le suivi de tous les ouvrages et infrastructures mis en place sur financement des autres programmes et projets financés par le FIDA.

G. Mesures de sauvegarde environnementale et sociale

- Soutenir la mise en œuvre du PRODER dans les provinces couvertes en veillant à ce que la mise en œuvre des activités soit conforme aux normes environnementales et sociales afin que les mesures correctives soient intégrées et appliquées ;
- Effectuer un examen consolidé détaillé et une synthèse des priorités en matière de réhabilitation des terres dégradées;
- Identifier les impacts potentiels sur la biodiversité du paysage par des actions proposées pour la restauration et la réhabilitation des terres et proposer des mesures d'atténuation;
- Mener un examen et une synthèse consolidés détaillés de l'écologie et du système socio-écologique des régions ciblées au Burundi, et identifier les interventions concrètes et les meilleures pratiques pour la réhabilitation et la restauration des terres et la conservation de la biodiversité;
- Suivre les activités de mise en œuvre du cadre de planification pour les "Batwa" et de lutte contre le travail des enfants
- Clarifier les éléments clés à prendre en compte dans l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des terres dans les provinces.

6. Indicateurs objectivement vérifiables

- Les infrastructures sont programmées dans les PTBA
- Un rapport validé d'identification participative des pistes, des hangars, des aires de séchage, des unités de décorticage et mini-rizeries, des CCL et des mini-laiteries
- Le suivi des entreprises chargées des travaux d'infrastructure fait l'objet de rapports réguliers et de notes en cas de dysfonctionnement. Il s'agit: des aménagements hydro agricoles, des pistes,

des hangars, des aires de séchage, des unités de décortilage et mini-rizeries, des CCL et des mini-laiteries.

- La réception des infrastructures et équipements est notifiée formellement
- Les membres des AUM sont formés et disposent de fiches de gestion et la maintenance des infrastructures
- Les procédures du PESEC et mesures complémentaires en matière environnementale et sociale sont respectées ;
- Brigades de Maintenance des Pistes sont organisées, formées et opérationnelles
- Toutes les infrastructures financées par le FIDA dans la région sont correctement entretenues
- Les plantations des végétaux programmées pour la protection des bassins versants sont réalisées
- Les tableaux de bords mensuels, les rapports trimestriels, semestriels et annuels sont transmis dans les délais ;
- Les fiches de collectes de données en matière d'infrastructures sont transmises à la DPAE dans les délais ;

7. Profil requis

- Diplôme (attestation de réussite) de troisième cycle ou équivalent en génie rural, irrigation, ou discipline connexe;
- Un minimum de cinq (5) années d'expérience professionnelle en conception, gestion et supervision de projets;
- Aptitude à travailler en équipe; bonnes relations interpersonnelles, aptitude à la supervision, la communication et l'analyse; aptitude à appliquer des approches novatrices;
- Orientation résultats et service client et;
- Maîtrise des applications logicielles usuelles (Microsoft Office), la connaissance de logiciels d'hydraulique, de génie civil.

8. Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

9. Lieu de travail:

TERMES DE REFERENCE DE L'ASSISTANT REGIONAL EN PASSATION DES MARCHES.

Tâches et responsabilités générales :

Sous l'autorité du Coordonnateur du Régional du Programme en collaboration avec les chargés de la passation des marchés au niveau central des différents projets et programmes opérant dans la zone de l'UFCR, l'assistant sera responsable de la gestion des marchés au niveau régional.

Il travaillera selon les instructions contenues dans l'Accord de financement du FIDA et des conditions générales de financement du FIDA y relatives ainsi que des dispositions spécifiques indiquées dans les Lettres au Bénéficiaire et notamment dans le strict respect de la législation nationale en la matière et suivant les directives applicables du FIDA.

Il assistera le Coordinateur régional dans le travail de préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus dans le cadre de l'approche programme.

Tâches et responsabilités spécifiques :

Il (elle) aura notamment à accomplir les tâches suivantes:

- l'élaboration et la mise à jour constante du plan de passation des marchés de l'UFCR⁹² (suivant le format recommandé du FIDA) en mettant en exergue les différences temporelles d'exécution entre ce qui est planifié et ce qui est réalisé d'une manière effective;
- l'élaboration des dossiers d'appel d'offres en collaboration avec les Responsables de composantes techniques;
- la préparation des dossiers des demandes de non objection (en rapport avec les marchés) à envoyer à la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) et au FIDA;
- la participation à tout le processus de passation des marchés depuis l'ouverture des offres jusqu'à la signature des contrats;
- assistance et éventuellement présence effective et régulière aux différentes sous-commissions et commissions de la cellule de gestion des Marchés Publics (MP);
- l'assistance au Coordinateur pour la désignation des membres des commissions de la Commission Générale des Marchés Publics (CGMP);
- la préparation des contrats et, le cas échéant, la participation aux négociations;
- le suivi des dossiers en rapport avec l'attribution des marchés dans les différents ministères et services et au FIDA;
- le suivi de l'exécution des marchés;
- la préparation des dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services compétents;
- l'archivage des dossiers de marchés;
- la tenue à jour du registre des contrats et des fiches de suivi des marchés;
- la participation à la réception des biens et équipements pour le compte du Projet et de ses partenaires et l'établissement des procès-verbaux de réception;
- la conception et la mise en œuvre d'une politique de gestion des approvisionnements et des stocks;
- l'établissement des bons de commande;
- la tenue du registre des bons de commande;
- la tenue des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers;
- la recherche des factures pro-forma de fournitures, équipements et services à commander et établissement des bons de commande après décision par les organes habilités;
- l'établissement et mise à jour d'une banque de données de base de spécifications techniques des biens à acquérir et une base de données de fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs de travaux potentiels et;
- la tenue d'une situation actualisée des engagements du projet (éventuellement à l'aide du logiciel TOMARCHE) et la réalisation d'autres activités en rapport avec sa fonction et dans le domaine de ses compétences.

TDR DE L'ASSISTANT (E) ADMINISTRATIF (VE) DE L'UFCR

Tâches générales

Sous l'autorité du Coordinateur régional, le (la) responsable régional de la comptabilité et de l'administration inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du PRODER.

Tâches spécifiques

Elles consisteront au niveau régional à:

⁹² Le plan de PM de l'UFCR intègre ceux des projets et programmes du FIDA opérant dans la zone.

- Réceptionner et expédier le courrier sur base des registres d'entrée et d'expédition;
- Accueillir les visiteurs du Programme et les orienter dans les différents services;
- Répondre aux appels téléphoniques;
- Effectuer les saisies et impressions des documents et correspondances du Programme sur ordinateur;
- Effectuer la multiplication des documents;
- Initier et appliquer un mode de classement et d'archivage des documents et des lettres du Programme;
- Tenir les registres du personnel;
- Classer les dossiers du personnel;
- Mettre en place les outils de gestion du secrétariat d'une manière physique et informatique;
- Tenir le registre des sorties, des absences et des congés du personnel;
- Veiller à la propreté et à la sécurité des bureaux et des biens du Programme;
- Elaborer les rapports périodiques nécessaires et;
- Tenir les livres de banque (comptes spéciaux, compte de contrepartie et comptes d'opérations);
- Superviser et contrôler la caisse;
- Participer à la codification comptabilité générale, analytique, budgétaire, géographique des données comptables;
- Tenir à jour les états de rapprochement des comptes bancaires;
- Enregistrer les opérations comptables dans le système comptable du Programme
- Participer à la réalisation des inventaires annuels;
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention;
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation;
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services;
- Participer à la préparation des demandes de remboursement de fonds (DRF);
- Assurer le paiement des salaires et les charges connexes;
- Participer dans l'élaboration du PTBA;
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé;
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision;
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit;
- Elaborer des rapports financiers et budgétaires périodiques;
- S'assurer de la bonne tenue comptable chez les partenaires du Programme et du respect des règles comptables et financières du programme; et
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur dans le cadre de ses compétences.

TDR POUR L'ASSISTANT COMPTABLE-UFCR

Tâche générale

Sous l'autorité du Coordinateur de l'UFCR et sous la supervision du Responsable de la comptabilité et de l'administration, le consultant chargé d'appuyer le service de la comptabilité, de l'administration et finances de l'UFCR inscrit son action dans le respect des dispositions des règles des Manuels de procédures administratives, financières et comptables des projets/programmes œuvrant dans les zones nord et centre afin d'éviter les incompatibilités dans le circuit de paiement, de comptabilisation et de contrôle.

Tâches spécifiques

- Tenir les livres de banque (comptes spéciaux, compte de contrepartie et comptes d'opérations) de l'UFCR ;
- Superviser et contrôler la caisse de l'UFCR;
- Participer à la Codification Comptable, analytique et budgétaire ;
- Tenir à jour les états de rapprochement des comptes bancaires de l'UFCR;
- Enregistrer les opérations comptables dans le système comptable du Programme ;
- Faire le classement des pièces justificatives des dépenses de l'UFCR ;
- Faire des saisies des données comptables dans le logiciel Tom2PRO en usage dans les UFCR ; tenir les livres de mouvement des stocks et en établir un rapport mensuel ;
- Conserver et établir les bons de carburant de l'UFCR et des partenaires de la zone du ressort de l'UFCR ;
- S'occuper du courrier bancaire ;
- Faire la logistique des ateliers organisés dans la zone couverte par l'UFCR ;
- Participer à la réalisation des inventaires annuels du patrimoine de la région ;
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention ;
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation ;
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services ;
- Participer à la préparation des Demandes de Remboursement de Fonds
- Assurer le paiement des salaires et les charges connexes
- Conserver les chéquiers et autres documents de valeurs ;
- Participer dans l'élaboration du PTBA
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision.
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit
- Elaborer des rapports financiers et budgétaires périodiques ;
- Assurer la tenue comptable chez les partenaires du PRODER dans la région ;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur

TDR POUR L'ASSISTANT MICROFINANCE

Responsabilités :

Sous l'autorité du Coordonnateur régionale et du Responsable en Finance Rurale, l'Assistant micro-finance sera chargé de : (i) appuyer un meilleur suivi économique des coopératives et des conditions de vie des coopérateurs ; (ii) contribuer à renforcer les compétences techniques des acteurs ; (iii) contribuer à une meilleure articulation entre coopératives, les bénéficiaires individuels et IMF, (iv) veiller à la meilleure gestion des coopératives.

Les principales tâches de l'Assistant Micro-finance, sont :

Au niveau de la planification

- Veiller à la prise en compte dans le plan de développement des partenaires impliqués dans les différents maillons de la chaîne de financement, des bénéficiaires cibles du projet au niveau de sa zone d'action ;
- Accompagner les partenaires techniques impliqués dans le ciblage et l'analyse des dossiers des bénéficiaires des crédits ;
- S'assurer de la prise en compte des aspects de la finance rurale lors du ciblage des bénéficiaires des projets techniques dans sa zone d'action ;

- Identifier les besoins en renforcement des capacités des partenaires et veiller à la prise en compte dans un plan de formation adéquat ;
- Identifier les besoins de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ruraux et veiller à leur prise en compte dans l'offre de services non financiers ;
- Identifier les besoins en renforcement technique du staff de terrain et veiller à la prise en compte dans un plan de formation adéquat.

Au niveau de la mise en œuvre

- Proposer un plan de renforcement des capacités des partenaires de sa zone d'action ;
- S'assurer de l'accès au financement des groupes cibles du projet, notamment, des femmes et des jeunes ruraux de sa zone d'intervention ;
- Constituer une base de données relative à la finance rurale dans sa région ;
- Identifier les appuis et les actifs à transférer aux ménages les plus pauvres et les mécanismes d'accès à l'épargne et au crédit de sa zone d'intervention ;
- Identifier et développer, en appui aux IMF partenaires, les produits financiers de microcrédits et d'épargne adaptés aux bénéficiaires de sa région ;
- Elaborer des tableaux de bord permettant de suivre les indicateurs relatifs aux activités prévues ;
- Travailler sur l'amélioration de l'offre des fournisseurs des services d'information et de vulgarisation pour mieux répondre aux besoins des coopératives ;
- Participer aux réunions de coordination organisées au niveau des UFCR ;
- Préparer les missions de supervision et d'évaluation du Projet (par le Gouvernement, le FIDA, l'UFCP) ;
- Conduire les études socioéconomiques et les évaluations menées dans sa zone ;
- Réaliser les études de satisfaction des membres coopérateurs ;
- Réaliser l'analyse économique et financière des filières porteuses en appui aux groupes cibles ;
- S'assurer de l'intégration des stratégies et des actions liées à l'inclusion du genre et des jeunes à l'accès aux services financiers ;
- Renforcer la gouvernance des coopératives et s'assurer qu'elles disposent de statuts juridiques appropriés ;
- Appuyer les coopératives à concevoir et à mettre en place un système comptable adapté ;
- Appuyer les coopératives à élaborer un manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière adapté ;
- Assister les coopératives à développer des outils de gestion comptable et de trésorerie adaptés ;
- Assister les dirigeants des coopératives à assurer une gestion efficace de la trésorerie ;
- Fournir des conseils en gestion, notamment à la tenue des comptes des coopératives, gestion des contrats et subventions ;
- Renforcer les compétences techniques en gestion comptable, de trésorerie et informatique des coopératives (formation, accompagnement, coaching) ;
- Animer des séances d'éducation financière en direction des membres et des dirigeants des coopératives ;
- Contribuer à assurer le contrôle des comptes des coopératives ;
- Conduire les études de développement de services financiers et non financiers adaptés aux besoins des membres des coopératives et bénéficiaires individuels ;
- Appuyer les coopérateurs à assurer une meilleure gestion post-récolte, notamment, sur techniques de négociation et de gestion des informations sur les prix et sur les marchés (nationaux et régionaux, leur développement et le maintien des relations de marché et leur interconnexion), de marketing et de commercialisation ;
- Développer des liens commerciaux potentiels pour les petits producteurs selon l'approche « Market for Poor » et les points d'entrée possibles par rapport à chaque filière agricole ;
- Appuyer les dirigeants des coopératives à élaborer et à suivre les comptes d'exploitation des spéculations (dont les filières économiques) menées dans la zone ;
- Appuyer les dirigeants à élaborer les projets d'identification de microprojets et à réaliser leur étude économique et de rentabilité ;
- Faciliter la mise en relation entre coopératives, bénéficiaires individuels et IMF partenaires ;
- Appuyer les dirigeants des coopératives à élaborer leur plan d'actions et budget ;
- Appuyer les dirigeants des coopératives à élaborer leur plan d'affaires ;
- Participer, en appui aux IMF, à la constitution des groupes de caution solidaire ;
- Fournir, en cas de nécessité, des conseils aux IMF en vue d'une meilleure analyse des risques dans le cadre du financement rural ;

- Participer à l'appui aux dirigeants des coopératives et aux membres bénéficiaires à la recherche de marchés porteurs en vue de l'écoulement de leur production ;
- Participer, en collaboration avec les IMF, à l'élaboration d'un plan de formation des membres et des dirigeants des coopératives ;
- Renforcer les compétences techniques en économie coopérative et en informatique des dirigeants (formation, accompagnement, coaching) ;
- Animer des séances d'éducation financière en direction des membres et des dirigeants des coopératives ;
- Œuvrer à l'amélioration d'une meilleure culture d'épargne et de crédit des coopérateurs et des bénéficiaires individuels, groupes cibles du projet ;
- Contribuer à mettre en œuvre le modèle de progression (accompagnement des très vulnérables) ;
- Renforcer les capacités des dirigeants des coopératives dans l'élaboration et la négociation des dossiers de demande de financement ;
- Contribuer à assurer le suivi des crédits et la bonne qualité de portefeuille de crédit injecté par les IMF dans sa zone ;
- Participer aux actions de recouvrement de crédit menées dans sa zone ;
- Assister les dirigeants à suivre le tableau de bord d'indicateurs de performance au niveau des coopératives et unités de transformation de sa zone d'intervention ;
- Contribuer, dans sa zone, à la collecte des données au niveau des coopératives et bénéficiaires individuels financés ;
- Assurer la visibilité des activités du projet dans la zone d'intervention ;
- Rédiger et transmettre les rapports des activités périodiques ;
- Réaliser toute autre activité qui lui sera confiée par les responsables de l'UFRCR/UFRCP.

Au niveau du suivi & évaluation

- Participer aux réunions périodiques (trimestrielles, semestrielles ou annuelles) ou circonstanciées d'évaluation et de planification des activités ;
- Appuyer les services financiers partenaires du projet dans le suivi des fonds octroyés aux prestataires de service ;
- Suivre l'exécution des accords-cadres et contrats conclus entre le Projet et les prestataires de service ;
- Porter à la connaissance de la Coordination du Projet, toute situation risquant de compromettre la bonne exécution des activités de sa zone d'intervention ;
- S'assurer de la prise en compte du genre dans la promotion des produits et services financiers ;
- Assurer le suivi de la progression physique des activités conformément au PTBA et des planifications périodiques (mensuelles, trimestrielles et semestrielles) ainsi que la collecte des données ;
- Effectuer des visites régulières dans les provinces et les sites d'activités ainsi que des diverses réalisations pour évaluer le niveau et la qualité de progression technique des activités, déceler les contraintes ou les situations susceptibles d'entraver la bonne marche des activités, proposer des solutions et transmettre les rapports y relatifs à la coordination du projet ;
- Réaliser toute autre tâche à lui confiée par le Coordonnateur du Projet, le Responsable en Finance Rurale et Agricole ou le Coordonnateur Régional en rapport avec son domaine de compétences et en relation avec les projets du portefeuille appuyé par le FIDA.

Résultats attendus.

- Le financement assuré par les partenaires (banques commerciales et IMF) est efficace ;
- Une gamme de produits financiers et non financiers adaptés au monde rural est développée, en appui aux IMF partenaires ;

- Un plan de renforcement des capacités des partenaires est élaboré ;
- Les approches et autres outils méthodologiques de suivi des partenariats et des indicateurs de performance sont disponibles ;
- La mise en relation entre les Coopératives et les IMF est effective ;
- La qualité du portefeuille de crédit des groupes cibles du projet est satisfaisante ;
- La culture d'épargne des groupes cibles est améliorée ;
- Les coopératives disposent des manuels de procédures de gestion administrative, comptable et financière adapté ;
- Les coopératives disposent des outils de gestion et sont bien gérées ;
- Une base de données sur la micro-finance rurale est constituée, en appui au suivi-évaluation.

TDR DU SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Sous l'autorité du Coordonnateur régionale, le spécialiste en développement des entreprises sera chargé de renforcer l'entreprenariat des jeunes dans la région de sa responsabilité.

Tâches spécifiques :

- En collaboration avec le VNU, sensibiliser les jeunes et identifier les activités économiques à appuyer ;
- Appuyer le consultant prestataire dans la formation des jeunes sur CRE et TRI ;
- Faciliter et appuyer les jeunes dans l'élaboration des plans d'affaires bancables;
- Renforcer le partenariat des entreprises des jeunes avec des établissements publics et privés qui offrent des services de développement des entreprises;
- Suivre le renforcement des capacités des institutions publiques et privées spécialisées dans la fourniture de services aux jeunes en matière de développement des micro-entreprises
- Faciliter la connexion des micro-entreprises des jeunes à des institutions de micro-finance pour le financement de leurs plans d'affaires.

Résultats attendus :

- **X** micro-entreprises des jeunes ont développé des activités économiques viables et sont financés ;
- **X** jeunes sont formés sur CRE et TRI ;
- Des plateformes incluant les entreprises des jeunes ont été initiés ;
- Des formations en faveurs des institutions publiques et privées spécialisées dans la fourniture de services aux jeunes ont été organisées ;

TDR POUR LE RESPONSABLE NUTRITION/ANIMATEUR FARN/FAN/ANJE

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur UFCR, le nutritionniste aura pour mission (tâches) de :

- Assurer la mise en œuvre des activités de nutrition.
- Entretenir le contact avec les ONG et tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités de nutrition.
- Appuyer la formation et le recyclage des différents acteurs sur les thèmes : Genre et développement, ciblage des couches vulnérables, promotion des jeunes et femmes dans l'entrepreneuriat et la diversification alimentaire
- Participer dans les réunions périodiques (mensuelles, trimestrielle et annuelle) d'évaluation et de planification des activités organisées par l'UFCR ;
- Participer activement aux différentes réunions de concertation et de coordination entre les différents partenaires agissant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Initier la promotion de la culture des champignons, de la patate douce à chair orange ainsi que l'élevage du petit bétail et faire le suivi-encadrement des activités maraichères (jardins potagers) ;

- Ensemble avec les autres responsables du PRODER sur terrain, veiller au développement d'une synergie entre la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition ;

- Encadrer les Groupements de Caution Solidaires des mères des enfants issus des FARN/FAN en les intégrant dans les activités de petites et moyennes entreprises du PRODER.
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie de ciblage des femmes, jeunes et couches vulnérables (application des quotas de représentation des femmes et des jeunes, activités d'entrepreneuriat favorisant l'autonomisation financière des femmes, actions de renforcement des capacités, etc.).
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA)
- Assurer la collecte régulière des données sur les activités nutritionnelles autant sur les résultats, les effets et impacts observés sur terrain au sein des bénéficiaires ;
- Rédiger régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des actions en faveur des femmes, des jeunes et des plus vulnérables en rapport avec l'entrepreneuriat et la diversification alimentaire dans la zone cible du projet ; et s'assurer que toutes les données collectées sont bien désagrégées par sexe et si possible par classe d'âge ;
- Participer dans les missions de suivi & supervision des activités Nutrition ;
- Fournir à l'Unité de Facilitation et de Coordination Régionale toute information en rapport avec la mise en œuvre des activités nutritionnelles ;
- Assurer toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur de l'UFCR.

Résultats attendus de la mission/Indicateurs de résultats :

- (i) Le suivi-encadrement des activités communautaires de nutrition est assuré de façon hebdomadaire et mensuelle : Quatre (04) suivis hebdomadaires et un (01) suivi mensuel ;
- (ii) La participation dans les réunions périodiques d'évaluation et planification ainsi que celles de coordination est assurée : au moins 1 réunion par trimestre ;
- (iii) Le suivi-encadrement des cultures maraichères, de la patate douce à chair orange, des champignons et microprojets d'accompagnement est assuré de façons hebdomadaires et mensuelle ;
- (iv) La synergie des activités de sécurité alimentaire et de nutrition entre partenaires de terrain est développée et effective ;

- (v) 60 000 ménages bénéficiaires du programme soit 52 320 bénéficiaires des interventions de nutrition et 7680 des interventions dans les autres composantes du projet seront touchés par des activités d'éducation nutritionnelle.
- (vi) 500 GCS issues des mères ayant fréquentées les Foyers de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) servant comme point d'entrée pour l'éducation nutritionnelle en plus des CEP, des AUM et des petites et moyennes entreprises, seront appuyés
- (vii) 280 groupements donnant du pouvoir économique et social aux femmes (petits ruminants : aviculture, pisciculture, élevage des lapins, élevage de porcs, apicultures, production et transformation des produits agropastoraux (GCS pour les projets clôturés ou en cours) avec 30 membres par groupements donc un total de 84000 ménages de bénéficiaires directs ;
- (viii) Les données sur les activités nutritionnelles sont mensuellement collectées, compilées, analysées et transmis aux responsables hiérarchiques directs.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en sciences sociales, agronomie, et réunir 3 ans d'expériences au moins en matière de genre et promotion des activités nutritionnelles dans les projets de développement rural.

TERMES DE REFERENCE POUR L'AGENT DE SAISIE A L'UFCR

Responsabilités Générale

Tâches : Sous l'autorité du Coordonnateur Régional et la supervision directe de l'Assistant Suivi-Evaluation de l'UFCR, l'Agent de saisie aura pour mission de veiller à la mise à jour régulière de la base de données SEAD à travers la vérification et la saisie des données manquantes.

Tâches spécifiques :

Vérifier toutes les données collectées par les partenaires et prestataires ;

- Saisir les données qui ne seront pas saisies ;
- Analyser les données existantes dans le SEAD pour corriger les erreurs et compléter les données manquantes ;
- Compiler les données ;
- Importer les basées de données ;
- Tenir un tableau de bord sur la régularité de la transmission des fiches de collecte des données ;
- Former les nouveaux utilisateurs (BPEAE, prestataires de service et autres) du logiciel SEAD-SMRO ;
- Initier et appliquer un mode de classement et d'archivage des fiches de collecte des données SEAD-SMRO ;
- Assurer la saisie des listes des bénéficiaires des kits distribués sur terrain non encore saisie ;
- Assurer le classement des documents et des rapports électroniques et hard copy ;
- Effectuer toute autre tâche demandée par le supérieur hiérarchique.

Résultats attendus :

- Les données de chaque trimestre sont saisies et transférées ;
- Une base de données fiable et complète ;
- Des fiches de collecte de données transmis régulièrement
- Listes des bénéficiaires de tous les kits distribués sont saisies ;
- Les documents et les rapports sont classés en hard copy et en électronique.

COMPOSITION ACTUELLE DES UFCR

Pour la mise en œuvre du PRODER, le personnel manquant à mobiliser sera d'abord celui correspondant aux postes qui ne pourront plus être pris en charge du fait de la clôture du PRODEFI II.

Les postes existants à l'UFCR Nord

Pris en charge par PRODEFI	Pris en charge par PAIFAR-B
Coordonnateur de l'UFCR	Accompagnateur Agro-économiste (Chef d'Equipe)
Responsable Suivi-Evaluation	Accompagnateur Administratif et commercial
Responsable des Filières et Productions	Accompagnateur Gestionnaire, comptable et Financier
Responsable Elevage (Consultant)	Accompagnateur Contrôleur
Responsable Passation des Marchés	
Responsable Infrastructures et Aménagements	
Responsable de l'Administration et Comptabilité	
Secrétaire –comptable (Celle –ci vient de terminer son contrat avec la clôture du PRODEFI phase 1)	
Techniciens encadreurs de la nutrition (2 unités consultants- un par province)	
Agent de saisie (Consultant-1 unité)	
Chauffeurs (3 unités)	

Les postes existants à l'UFCR Centre

Pris en charge par PRODEFI	Pris en charge par PAIFAR-B
Coordonnateur de l'UFCR	Accompagnateur Agro-économiste (Chef d'Equipe)
Responsable Suivi-Evaluation	Accompagnateur Administratif et commercial
Responsable des Filières et Productions	Accompagnateur Gestionnaire, comptable et Financier
Responsable Elevage (Consultant)	Accompagnateur Contrôleur (parti)
Responsable Passation des Marchés	
Responsable Infrastructures et Aménagements	
Responsable de l'Administration et Comptabilité	
Secrétaire –comptable (Celle–ci vient de terminer son contrat avec la clôture du PRODEFI phase 1)	
Techniciens encadreurs de la nutrition (3 unités dont un par province)	
Agent de saisie (Consultant-1 unité)	
Chauffeurs (3 unités temporaires)	

Poste existant à l'UFCR MOSO (Région Est)

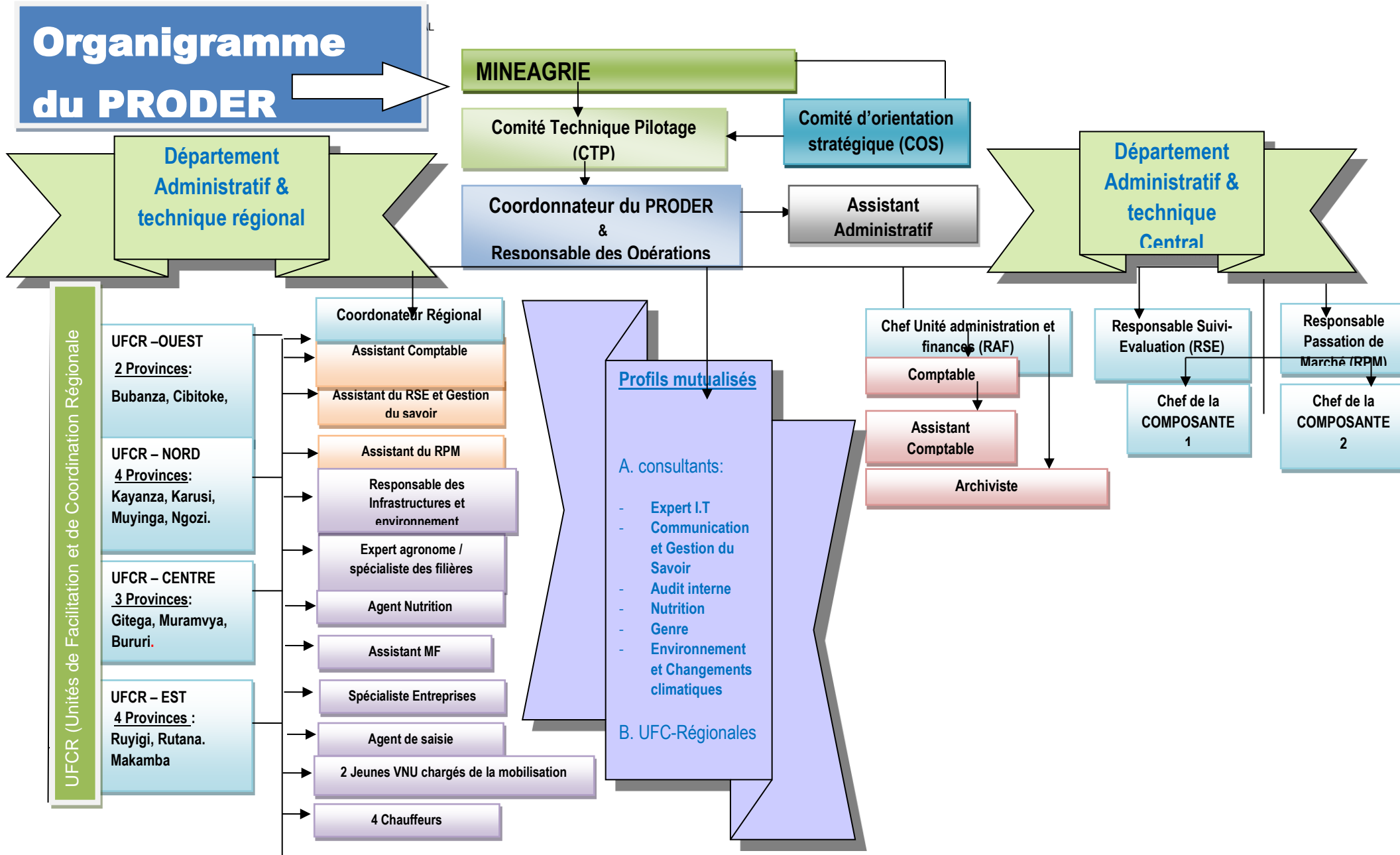
Pris en charge par PNSADR-IM	Pris en charge par PAIFAR-B
Coordonnateur de l'UFCR	Accompagnateur Agro-économiste (Chef d'Equipe)
Assistant Suivi-Evaluation	Accompagnateur Administratif et commercial
Expert OP / Coopérative	Accompagnateur Gestionnaire, comptable et Financier
Expert Elevage	Accompagnateur Contrôleur
Expert infrastructures Rurales	
Expert Agriculture	
Assistant Comptable	
Assistant Administratif	
Planton (Une unité)	
Veilleur (2 unités)	
Chauffeurs (3 unités)	

Postes existant à l'UFCR IMBO (Région Ouest)

Pris en charge par PNSADR-IM	Pris en charge par PAIFAR-B	Pris en charge par le PRODEFI II
Coordonnateur de l'UFCR	Accompagnateur Agro-économiste (Chef d'Equipe)	2 Cadres d'appuis responsable d'antennes d'un de la province Cibitoke et l'autre de la province Bubanza
Assistant Suivi-Evaluation	Accompagnateur Administratif et commercial	Chauffeurs (2 unités)
EOP/Coopératives	Accompagnateur Gestionnaire, comptable et Financier	
Expert Elevage	Accompagnateur Contrôleur	
Expert Agriculture	Accompagnateur Agro-économiste (Chef d'Equipe)	
Consultant Régional Nutrition		
Comptable Régional		
Assistante Administrative		
Chauffeurs (3 unités)		
Planton		
Veilleurs (2 unités)		
<i>L'Expert Infrastructure a remplacé le chef de composante parti et n'a pas été remplacé</i>		

ORGANIGRAMME DU PRODER

Organigramme du PRODER



ANNEXE 1 : FICHE SYNOPTIQUE SUR LA CARACTERISATION DES POTENTIELS BENEFICIAIRES DU
PRODER

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)

Catégorisation/caractéristiques		Réponses PRODER	
<p>Catégorie 1 : Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) entrepreneur, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes,</p>	<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ pleinement engagés dans les très petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par un effectif de moins de 5 personnes) ou les petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par avec un effectif de 5 à 20 personnes) ✓ à la tête d'une entreprises ou d'une activité économique agricole ou connexe disposant de réels potentiels de croissance et d'orientation commerciale en réponse à la demande ✓ souvent déjà chef de ménage avec des charges familiales (donc disposant de peu de temps pour s'investir dans de long processus d'incubation ou de formation additionnelle) <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compétences techniques et savoir agricole ou agropastoraux limités ✓ Connaissances limitées des itinéraires techniques performants et innovants dans la conduite des activités agricoles (production transformation et commercialisation) et connexes ✓ Faible orientation vers le marché ✓ maîtrise limitée de la gestion d'une vraie entreprise ✓ Forte instabilité foncière/Risque d'éviction élevé (du fait de leur âge qui donne un statut social peu propice en matière de droit foncier) ✓ Difficultés d'accès au crédit et aux autres facteurs de production. ✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. Niveau d'équipement très souvent peu adapté à la taille de l'entreprise 	<p>Profil de sortie attendu : Jeunes agripreneurs (hommes et femmes) formés, professionnels ayant accrue la rentabilité de leur activité économique et la capacité de relation avec les autres partenaires des chaînes de valeurs et des organisations professionnelles.</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole, ✓ Acquisition des facteurs de production de qualité (semences, plantes, races, inputs en général), ✓ équipements et technologies performantes et innovantes. <p>Acquisition de Compétences en management et gestion financière/comptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacité d'autofinancement, ✓ Relation financière avec les IF, ✓ Établissement d'outils de gestion comptable et financière, ✓ Compétence Systèmes de fixation de prix non maîtrisé/Non prise en 	<p>Réponses PRODER</p> <p>Parcours d'entrepreneuriat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ orientation et inscription du jeune dans le parcours accélération: Processus pour accroître la compétitivité des entreprises et les accompagner face aux défis d'augmentation de la productivité, de la rentabilité, sécurisation des approvisionnements, diversification des débouchés, financement, etc. ✓ Accompagnement et appuis sur les aspects techniques et managériaux pointus, lui permettant de croître de manière exponentielle. ✓ Professionnalisation du jeune dans le domaine d'activité agricoles/agropastorale/ ou dans les métiers connexes choisis par lui par des renforcements de capacité mieux calibrés sur ses besoins et aspirations ✓ Appui individuel ou en groupement coopérative, GIE, SARL de jeune à travers le financement des microprojets/sous-projet ou à travers le partenariat productif intégrant les jeunes en nombre important ✓ Appui à la formation sur les itinéraires techniques de production, de transformation (amélioration de la productivité par l'augmentation des rendements agricoles, bonne utilisation des intrants, amélioration des techniques de production et de transformation/stockage des produits <p>Sur le plan organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic participatif institutionnel et organisationnel ✓ Clarification du statut/forme juridique ✓ Élaboration d'un programme d'appui (3ans) ✓ Accompagnement dans l'organisation et la gestion du personnel ✓ Mise en place d'outils de gestion du personnel <p>Sur le plan technique et technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités productives (techniques et technologiques) en relation avec les besoins d'accroissement de la productivité, de la qualité, de l'hygiène ✓ Appui à la sécurisation foncière du site exploité par les jeunes pour favoriser des investissements structurants ; ✓ Accompagnement pour un accès durable aux opportunités de mise en marché par des mises en relation à travers le modèle partenariat productif/commerciaux ✓ appui à l'accès aux dispositifs d'information stratégique de qualité de façon durable à travers les réseaux sociaux ✓ Mise en place d'un mécanisme adapté de coaching permanent pour l'accompagner dans son parcours d'entrepreneur <p>Sur le plan financier</p>

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)			
Catégorisation/caractéristiques			Réponses PRODER
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non maîtrise du fonctionnement des équipements ✓ Accès limité aux facteurs à l'électricité/eau ✓ Absence de planification dans la production ✓ Capacités de production très limitées /Taille du marché conditionnée par la production - 	<p>compte de manière exhaustive des charges</p> <p>Acquisition et facilitation pour l'amélioration de la capacités de mise en marché et de marketing :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositif de production portée sur le marché, ✓ capacité de communication sur les produits, capacité d'innovation des produits, ✓ accompagnement en prospection commerciale et en étude de marché systématique avant lancement de produits <p>Besoin d'appui en accès ou à l'obtention d'unités de production d'emballages de qualité et adaptés aux différents produits et marchés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse et évaluation des besoins en financement ✓ Identification des sources de financement en relation avec les capacités de la PMER ✓ Élaboration du BP, Mise en œuvre et suivi-évaluation <p>Sur le plan de la gestion et de la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'esprit entrepreneurial du promoteur ✓ Formation en gestion d'entreprise (bonnes pratiques de gouvernance et de relations de partenariat ✓ Gestion administrative, comptable et financière et élaboration d'outils de gestion et de contrôle interne/Gestion du personnel <p>Sur le plan du Marketing et de la commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition d'une stratégie de commercialisation Accompagnement dans la recherche de marchés en réponse/Contractualisation ✓ Connaissance et respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement) ✓ Consolidation des parts de marchés acquises ✓ Développement d'innovation pour capter de nouvelles niches sur la base ✓ Définition et mise en œuvre d'une politique de communication
Catégorie 2 Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) vivant en milieu rural.	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sans emploi ou en sous emplois et porteurs d'initiatives économiques dans un des maillons des filières cibles du projet ou dans les activités connexes 	<p>Profil de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeune entrepreneur ✓ Prestataire de services de qualité en amont et en aval de la production 	<p>Parcours d'entreprenariat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ orientation et inscription du jeune dans le parcours Incubation (processus favorisant l'émergence et la croissance d'entreprises agroalimentaires à haut potentiel afin qu'elles deviennent compétitives (maturation de leur projet, teste de l' idées,

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)

Catégorisation/caractéristiques	Réponses PRODER
<p>2.1. - jeunes adultes (26-35 ans) n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers</p> <p>2.2. Jeunes diplômés récents n'ayant pas d'expérience mais souhaitant de manière permanente dans les métiers agricoles ou agropastoraux ou dans des services de soutien/connexes</p> <p>2.3. jeunes diplômés, pratiquant déjà une activité agricole/agropastorale/ou un métier connexe soit de manière temporaire, saisonnière ou de</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ souhaitant créer ou développer leurs propres entreprises agricole, pastorales ✓ lancer dans le développement des micro entreprises rurales opérant dans le secteur en amont ou en aval de la production, et dans l'incapacité de réaliser leurs activités par leurs propres moyens, du fait de leur pauvreté, de leur faible esprit entrepreneurial ou de leur méconnaissance des modes de financement, des technologies appropriées et des marchés ✓ Motivés avec forte envie de se réaliser et plus portés vers l'auto-emploi ✓ Présents/disposés à s'investir dans les activités de prestation de service agricole en amont et en aval des activités de production et de commercialisation des produits agricoles ✓ Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique. ✓ Primo-entrepreneurs potentiels ouverts d'initiatives économiques potentiellement viables (le plus souvent au stade de l'idée, sans avoir nécessairement exercé l'activité en rapport avec leur projet). ✓ Secteurs/maillons de prédilection : ouverts mais toutefois portés sur la transformation, le conditionnement, le stockage, la transformation, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements et matériels agricoles, la fabrication 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeune artisan capable de ✓ fournir des services de qualité aux producteurs pour le relèvement du plateau technique ✓ Relèvement du plateau d'offres d'emplois ruraux et valorisation des métiers en rapport avec les prestations de service agricole sur les différents maillons des filières promues ✓ Perspective : Faire des jeunes le levier pour la modernisation et la transformation des exploitations agricoles afin de favoriser leur émergence en entreprises dynamiques au-delà d'une activité agricole/agropastorale de subsistance ✓ - Développer une activité agricole ou agropastorale rentable, porteur de croissance et créateurs d'emplois ✓ - Montée en puissance des entreprises (micro-petite et moyennes portées par des jeunes ✓ - Émergence des niches d'activités en soutien au développement des filières ciblées <p>Besoins d'appuis identifiés -</p> <ul style="list-style-type: none"> confronter au marché et les former aux bases de la gestion d'une entreprise.) ✓ l'apprentissage y compris chez des entreprises référentes: des opportunités de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant une courte période, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing » sur les itinéraires de production et de transformation des produits agroalimentaires ✓ appui individuel ou en groupement coopérative, GIE, SARL de jeune à travers le financement des microprojets/sous-projet ou à travers le partenariat productif intégrant les jeunes en nombre important ✓ accompagner la montée en puissance de leur entreprise par des appuis axés sur les besoins spécifiques et en fonction des aspirations des jeunes (caractérisation des demandes portées par des jeunes entrepreneurs ✓ appui aux formations complémentaires dans les domaines d'activités cibles du projet selon les faiblesses identifiées au niveau des jeunes, financement des voyages d'expérience) ✓ Insertion durable dans des activités et métiers attractifs et rentables en milieu rural en fonction de l'âge, des opportunités et l'état d'évolution de l'activité (démarrage, en activité). ✓ Relations d'affaires avec les institutions financières et les TICS pour développer les réseaux et la connexion des jeunes agripreneurs au monde extérieur et aux dynamiques des marchés. Activités de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales. ✓ Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes favorisant : (i) l'attractivité des métiers agricoles ; (ii) la maîtrise des itinéraires techniques, l'intensification de la production, l'amélioration de la qualité des produits et la diffusion des innovations ; (iii) la diversité et la qualité des formations ; (iv) l'accompagnement - appui en équipement pour le transport des produits agricoles, la collecte et le transport du lait vers les unités de transformation, la distribution des produits à base de lait ou autres des produits transformés, (v) formation et financement des microprojet/sous-projet pour l'accès aux équipements adaptés pour la fourniture des services de labour, d'entretiens des équipements et des infrastructures, ✓ Formation et équipement adapté pour la maîtrise des techniques de compostage et pour la commercialisation du compost, ou pour

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)

Catégorisation/caractéristiques		Réponses PRODER	
<p>manière permanente ; désireux de renforcer leur niveau d'activité : - Age : 20 à 34 ans 2.4. certains Jeunes (18-35 ans) diplômés Sortants des écoles ou centre de formation agricole ou de gestion ou appuyés par les programmes nationaux d'insertion des jeunes ou tout initiative similaire y inclus les jeunes de niveau post-primaire, ou secondaire ou supérieur</p> <p>Catégorie 3 Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, ou secondaire ou</p>	<p>d'équipent, le transport de proximité des produits agricoles, la transformation, le conditionnement, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, etc.</p> <p>Contraintes et défis</p> <p>1. Sous-information sur les opportunités de création de d'entreprise et d'emplois dans les filières ciblées pour la plupart des jeunes⁹³</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'information sur les potentialités du secteur agricole ✓ L'agriculture et la fonction de production peu attractives à leurs yeux ✓ Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil. ✓ Faible opportunité d'accès à la terre ✓ Faible qualification et maîtrise des itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services). <p>Contraintes majeures pour les jeunes femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible capacité et inégalité d'accès aux facteurs de production, dont le financement. ✓ Faible possibilité et inégalité dans l'accès à la terre ✓ • Faible représentativité des jeunes femmes en particulier dans les sphères de décision (au plan de la gestion des activités économiques et au plan sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques. ✓ Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes. ✓ Sécurisation foncière d'attribution par actes de délibération de la part des Collectivités locales (Communes) tant pour les parcelles individuelles que de groupe. ✓ • Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits agropastoraux et halieutiques de qualité. ✓ Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes. Acquisition des capacités managériales 	<p>toute niche d'activité pouvant leur permettre d'avoir rapidement de l'argent.</p> <p>Formation/mise à niveau en Entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ information sur les opportunités de créations d'entreprises et d'emplois dans les filières agricoles/susciter de nouvelles activités à plus forte VA ✓ Formation en entrepreneuriat/développement de l'esprit entrepreneurial Visite de entreprise de micro ou de PME /Aperçu sur le marché potentiel à conquérir ✓ Ciblage des partenaires stratégiques potentiels du secteur et de l'activité : fournisseurs, institutions financières locales, partenaires techniques, clients ✓ Confirmation/stabilisation et validation de l'idée de projet <p>Appréciation du degré de motivation du candidat et de la viabilité du binôme idée de projet/promoteur potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen de l'adéquation binôme et identification des besoins d'appui ✓ Phase d'imprégnation (stage en entreprise ou en d'application selon le secteur d'activité) Accompagnement pour une auto-étude du marché ✓ Identification des besoins d'accompagnement ✓ Élaboration de business plan (intégrant les besoins d'appui) <p>Informations pratiques sur les institutions de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres interactives avec les structures de financement locales ✓ Mise en relation précoce des promoteurs potentiels ✓ avec les structures de financement (modes et plan de financement) <p>Formation en management et gestion d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement de l'entreprise : calcul de la rentabilité ✓ Évaluation et gestion des risques/Prise de décision ✓ Organisation et planification des activités ✓ Développement de partenariats techniques et commerciaux ✓ Gestion administrative, comptable et financière/TIC <p>Formation en marketing/mise en marché</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès aux marchés en réponse à la demande ✓ Contractualisation ✓ Respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement) ✓ Consolidation des parts de marchés acquises

⁹³ Globalement les jeunes ignorent les opportunités de créations d'emplois dans le secteur agricole à l'exception des formés dans les écoles de formation agricole. La plupart des jeunes producteurs ont aussi une vision très limitée sur les opportunités du secteur.

Tableau 3a : Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles (jeunes)

Catégorisation/caractéristiques	Réponses PRODER
<p>supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales</p> <p>2. Potentiel entrepreneurial énorme chez les jeunes mais très peu orienté vers le secteur agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Méconnaissance de l'approche filière ✓ Non appréhension des maillons des filières comme des niches de création de richesses ✓ Très peu de modèle de jeunes entrepreneurs réussis pouvant servir de modèle et de référence aux jeunes diplômés <p>3. Méconnaissance des modes de fonctionnement des Institutions de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucune relation avec le secteur bancaire qui plus est avec le secteur de la finance rurale ✓ Fausse /mauvais impression sur l'efficacité et la pertinence de la microfinance ✓ Méconnaissance presque totale des services <p>4. Peu de connaissance et ou expérience pratique en management/gestion d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible connaissance en gestion d'entreprise ✓ La formation entrepreneuriat très peu présent dans les cursus ou programmes <p>5. Faible orientation vers le marché Attitudes à priori pas systématiquement vers une « approche marché avant production</p>	<p>dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacités accrues de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation. ✓ Accompagnement et appui-conseil. Reconnaissance et représentativité au sein des organes de décision <p>Réponses PRODER</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherches de nouvelles niches ✓ Communication <p>Formation, appui technique et technologique en fonction de la nature de l'activité choisie par le promoteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploration de perspectives d'innovations ✓ Prise en compte des questions environnementales <p>Conception des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post alpha en phase avec les besoins spécifiques des promoteurs non instruits en entrepreneuriat, gestion d'entreprise et techniques selon les métiers ciblés</p> <p>Quelques activités de soutien transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> - ✓ Études sur les potentiels métiers de soutien au développement des filières ciblées (à faire lors de l'étude rapide filières aux démarrage du projet) ✓ organisation des séances d'information et de sensibilisation sur les métiers et services identifiés en direction des jeunes ✓ installation des plateformes virtuels ou physiques d'orientation des jeunes sur les opportunités du projet (séances d'auto-ciblage ✓ appui pour la promotion des niches d'activités en particulier dans les domaines transformation, collecte des produits et transports des produits, installation et entretien maintenance des équipements agricoles (ex installation, réparation/maintenance des systèmes d'irrigation. ✓ Accompagner l'insertion des jeunes (filles/garçons) dans des niches de métiers non agricoles et dans les services para-agricoles et connexes émergents : ✓ Appui à la promotion de Micro Petite et moyenne Entreprise Rurale de commercialisation de lait caillé, de riz étuvé, de produits à base de manioc, de produits maraichers tels que la transformation des produits maraichers de contre saison (tomate, pomme purée, en confitures divers, légumes séchés, etc.)

ANNEXE II : termes de référence standards pour les études e référence, à mi-parcours et finale.



NAME OF COUNTRY

NAME OF PROJECT

**REQUEST FOR PROPOSALS (RFP) FOR CONSULTING SERVICES
FOR CONDUCTING BASELINE, MID-LINE AND END-LINE
STUDIES**

TENDER NO.: XXXXXXXXX

Funded by: IFAD Loan No. XXXXX

Date XXXXX

<u>PART I.....</u>	<u>1</u>
<u>Section 1. Letter of Invitation.....</u>	<u>1</u>
<u>Section 2. Instructions to Consultants and Data Sheet.....</u>	<u>3</u>
<u>A. General Provisions.....</u>	<u>3</u>
1. <u>Definitions.....</u>	<u>3</u>
2. <u>Introduction.....</u>	<u>5</u>
3. <u>Conflict of Interest.....</u>	<u>5</u>
4. <u>Unfair Competitive Advantage.....</u>	<u>6</u>
5. <u>Corrupt and Fraudulent Practices.....</u>	<u>6</u>
6. <u>Eligibility.....</u>	<u>7</u>
<u>B. Preparation of Proposals.....</u>	<u>9</u>
7. <u>General Considerations.....</u>	<u>9</u>
8. <u>Cost of Preparation of Proposal.....</u>	<u>9</u>
9. <u>Language.....</u>	<u>9</u>
10. <u>Documents Comprising the Proposal.....</u>	<u>9</u>
11. <u>Only One Proposal.....</u>	<u>9</u>
12. <u>Proposal Validity.....</u>	<u>9</u>
13. <u>Clarification and Amendment of RFP.....</u>	<u>10</u>
14. <u>Preparation of Proposals – Specific Considerations.....</u>	<u>11</u>
15. <u>Technical Proposal Format and Content.....</u>	<u>12</u>
16. <u>Financial Proposal.....</u>	<u>12</u>
<u>C. Submission, Opening and Evaluation.....</u>	<u>13</u>
17. <u>Submission, Sealing, and Marking of Proposals.....</u>	<u>13</u>
18. <u>Confidentiality.....</u>	<u>14</u>
19. <u>Opening of Technical Proposals.....</u>	<u>15</u>
20. <u>Proposals Evaluation.....</u>	<u>15</u>
21. <u>Evaluation of Technical Proposals.....</u>	<u>15</u>
22. <u>Financial Proposals for QBS.....</u>	<u>15</u>
23. <u>Public Opening of Financial Proposals (for QCBS, FBS, and LCS methods) ...</u>	<u>16</u>
24. <u>Correction of Errors.....</u>	<u>16</u>
25. <u>Taxes.....</u>	<u>17</u>
26. <u>Conversion to Single Currency.....</u>	<u>17</u>
27. <u>Combined Quality and Cost Evaluation.....</u>	<u>17</u>
<u>D. Negotiations and Award.....</u>	<u>19</u>
28. <u>Negotiations.....</u>	<u>19</u>

29.	<u>Conclusion of Negotiations</u>	<u>20</u>
30.	<u>Award of Contract</u>	<u>20</u>
E.	<u>Data Sheet</u>	<u>21</u>
<u>Section 3. Technical Proposal – Standard Forms</u>		<u>29</u>
1.	<u>Checklist of Required Forms</u>	<u>29</u>
2.	<u>Form TECH-1 Technical Proposal Submission Form</u>	<u>30</u>
3.	<u>Form TECH-2</u>	<u>32</u>
4.	<u>Form TECH-3</u>	<u>34</u>
5.	<u>Form TECH-4</u>	<u>35</u>
6.	<u>Form TECH-5</u>	<u>36</u>
7.	<u>Form TECH-6</u>	<u>37</u>
<u>Section 4. Financial Proposal - Standard Forms</u>		<u>41</u>
<u>Section 5. Eligible Countries</u>		<u>51</u>
<u>Section 6. Government Policy – Corrupt and Fraudulent Practices</u>		<u>53</u>
<u>Section 7. Terms of Reference</u>		<u>55</u>
<u>PART II</u>		<u>63</u>
<u>Section 8. Conditions of Contract and Contract Forms</u>		<u>63</u>
<u>Preface</u>		<u>71</u>
I.	<u>Form of Contract</u>	<u>73</u>
II.	<u>General Conditions of Contract</u>	<u>77</u>
A.	<u>GENERAL PROVISIONS</u>	<u>77</u>
2.	<u>Relationship between the Parties</u>	<u>78</u>
3.	<u>Law Governing Contract</u>	<u>78</u>
4.	<u>Language</u>	<u>78</u>
5.	<u>Headings</u>	<u>79</u>
6.	<u>Communications</u>	<u>79</u>
7.	<u>Location</u>	<u>79</u>
8.	<u>Authority of Member in Charge</u>	<u>79</u>
9.	<u>Authorized Representatives</u>	<u>79</u>
10.	<u>Corrupt and Fraudulent Practices</u>	<u>79</u>

B. <u>COMMENCEMENT, COMPLETION, MODIFICATION AND TERMINATION OF CONTRACT</u>	80
11. <u>Effectiveness of Contract</u>	80
12. <u>Termination of Contract for Failure to Become Effective</u>	80
13. <u>Commencement of Services</u>	80
14. <u>Expiration of Contract</u>	80
15. <u>Entire Agreement</u>	80
16. <u>Modifications or Variations</u>	80
17. <u>Force Majeure</u>	80
18. <u>Suspension</u>	82
19. <u>Termination</u>	82
C. <u>OBLIGATIONS OF THE CONSULTANT</u>	84
20. <u>General</u>	84
21. <u>Conflict of Interests</u>	85
22. <u>Confidentiality</u>	86
23. <u>Liability of the Consultant</u>	86
24. <u>Insurance to be Taken out by the Consultant</u>	86
25. <u>Accounting, Inspection and Auditing</u>	87
26. <u>Reporting Obligations</u>	87
27. <u>Proprietary Rights of the Client in Reports and Records</u>	87
28. <u>Equipment, Vehicles and Materials</u>	87
D. <u>CONSULTANT’S EXPERTS AND SUB-CONSULTANTS</u>	88
29. <u>Description of Key Experts</u>	88
30. <u>Replacement of Key Experts</u>	88
31. <u>Removal of Experts or Sub-consultants</u>	88
E. <u>OBLIGATIONS OF THE CLIENT</u>	89
32. <u>Assistance and Exemptions</u>	89
33. <u>Access to Project Site</u>	90
34. <u>Change in the Applicable Law Related to Taxes and Duties</u>	90
35. <u>Services, Facilities and Property of the Client</u>	90
36. <u>Counterpart Personnel</u>	90

37. <u>Payment Obligation</u>	90
F. <u>PAYMENTS TO THE CONSULTANT</u>	91
38. <u>Contract Price</u>	91
39. <u>Taxes and Duties</u>	91
40. <u>Currency of Payment</u>	91
41. <u>Mode of Billing and Payment</u>	91
42. <u>Interest on Delayed Payments</u>	92
G. <u>FAIRNESS AND GOOD FAITH</u>	92
43. <u>Good Faith</u>	92
H. <u>SETTLEMENT OF DISPUTES</u>	92
44. <u>Amicable Settlement</u>	92
45. <u>Dispute Resolution</u>	93
<u>Attachment 1: Government’s Policy – Corrupt and Fraudulent Practices</u>	95
III. <u>Special Conditions of Contract</u>	98
IV. <u>Appendices</u>	107
<u>Appendix A – Terms of Reference</u>	107
<u>Appendix B - Key Experts</u>	107
<u>Appendix C – Breakdown of Contract Price</u>	107
<u>Appendix D - Form of Advance Payments Guarantee</u>	111

PART I

Section 1. Letter of Invitation

RFP No. XXXXXX

1. The **Government of XXXX** and the International Fund for Agricultural Development (IFAD) have jointly designed and established a **Name of Programme (XXX)** that is managed by the **Ministry of XXXX**. The Financing Agreement for the **XXXX Programme (XXX)** between the **Government of XXXX** and the International Fund for Agricultural Development (IFAD) was signed on **XXXXXX**. The Programme was declared effective on **XXXXXX** upon signing of the Financing Agreement and its development goal and objective is to **XXXXXXXXXX**.
2. The Client now invites proposals to provide the following consulting services (hereinafter called “Services”): *Consulting Services for conducting a Baseline Study, a Mid-line Study, and an End-line Study*. More details on the Services are provided in the Terms of Reference (Section 7).
3. **I case the Request for Proposals (RFP) is to be addressed to a number of shortlisted Consultants, please add these here (otherwise remove this paragraph):**
 - (i) XXXX
 - (ii) XXXX
 - (iii) XXXX
 - (iv) XXXX
 - (v) XXXX
 - (vi) XXXX
4. It is not permissible to transfer this invitation to any other firm.
5. A firm will be selected under *Quality and Cost Based Selection (QCBS)* procedures and in a Simplified Technical Proposal (STP) format as described in this RFP, in accordance with the **Name of country** Public Procurement Regulations and IFAD Project Procurement Guidelines & Handbook, which are available on **insert link to website for national public procurement regulations** and <http://www.ifad.org> respectively.
6. The RFP includes the following documents:
 - Section 1 – Letter of Invitation
 - Section 2 – Instructions to Consultants and Data Sheet
 - Section 3 – Technical Proposal (STP) - Standard Forms
 - Section 4 – Financial Proposal - Standard Forms

Section 5 – Eligible Countries

Section 6 – Government’s Policy – Corrupt and Fraudulent Practices Section

7 – Terms of Reference

Section 8 – Standard Forms of Contract (Lump-Sum)

7. Please inform us in writing at **add physical address** or by E-mail: **XXXX copied to XXXXXX.**
 - a) That you have received the RFP; and
 - b) Whether you intend to submit a proposal alone or intend to enhance your experience by requesting permission to associate with other firm(s) (if permissible under Section 2, Instructions to Consultants (ITC), Data Sheet 14.1.1).

8. Details on the proposal’s submission date, time and address are provided in Clauses 17.7 and 17.9 of the ITC.

Yours sincerely,

XXXXXX

Head Procurement and Supplies Unit

MINISTRY OF FINANCE

Section 2. Instructions to Consultants and Data Sheet

A. General Provisions

1. Definitions

- (a) “Affiliate(s)” means an individual or an entity that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with the Consultant.
- (b) “Applicable Regulations” means the Public Procurement Regulations, Statutory Instrument N° 63 of 2011 governing the selection and Contract award process as set forth in this RFP.
- (c) “Applicable Law” means the Laws of **Add name of country** and any other instruments having the force of law in **Add name of country** as they may be issued and in force from time to time.
- (d) “Client” means the Procuring Entity or implementing agency that signs the Contract for the Services with the selected Consultant.
- (e) “Consultant” means a legally-established professional consulting firm or an entity that may provide or provides the Services to the Client under the Contract.
- (f) “Contract” means a legally binding written agreement signed between the Client and the Consultant and includes all the attached documents listed in its Clause 1 (the General Conditions of Contract (GCC), the Special Conditions of Contract (SCC), and the Appendices).
- (g) “Data Sheet” means an integral part of the Instructions to Consultants (ITC) Section 2 that is used to reflect specific country and assignment conditions to supplement, but not to over-write, the provisions of the ITC.
- (h) “Day” means a calendar day.
- (i) “Experts” means, collectively, Key Experts, Non-Key Experts, or any other personnel of the Consultant, Sub-consultant or Joint Venture member(s).
- (j) “Government” means the government of the Republic of **Add name of country**, any Procuring Entity or the relevant approvals authority as defined in the Public Procurement Act of **XXXXXX (add date)**.

- (k) “Joint Venture (JV)” means an association with or without a legal personality distinct from that of its members, of more than one Consultant where one member has the authority to conduct all business for and on behalf of any and all the members of the JV, and where the members of the JV are jointly and severally liable to the Client for the performance of the Contract.
- (l) “Key Expert(s)” means an individual professional whose skills, qualifications, knowledge and experience are critical to the performance of the Services under the Contract and whose CV is taken into account in the technical evaluation of the Consultant’s proposal.
- (m) “ITC” (this Section 2 of the RFP) means the Instructions to Consultants that provides the shortlisted Consultants with all information needed to prepare their Proposals.
- (n) “LOI” (this Section 1 of the RFP) means the Letter of Invitation being sent by the Client to the shortlisted Consultants.
- (o) “Non-Key Expert(s)” means an individual professional provided by the Consultant or its Sub-consultant and who is assigned to perform the Services or any part thereof under the Contract and whose CVs are not evaluated individually.
- (p) “Proposal” means the Technical Proposal and the Financial Proposal of the Consultant.
- (q) “RFP” means the Request for Proposals to be prepared by the Client for the selection of Consultants, based on the SRFP.
- (r) “SRFP” means the Standard Request for Proposals, which must be used by the Client as the basis for the preparation of the RFP.
- (s) “Services” means the work to be performed by the Consultant pursuant to the Contract.
- (t) “Sub-consultant” means an entity to whom the Consultant intends to subcontract any part of the Services while remaining responsible to the Client during the performance of the Contract.
- (u) “TORs” (this Section 7 of the RFP) means the Terms of Reference that explain the objectives, scope of work,

activities, and tasks to be performed, respective responsibilities of the Client and the Consultant, and expected results and deliverables of the assignment.

2. Introduction

2.1 The Client named in the **Data Sheet** intends to select a Consultant from those listed in the Letter of Invitation, in accordance with the method of selection specified in the **Data Sheet**.

2.2 The shortlisted Consultants are invited to submit a Technical Proposal and a Financial Proposal, or a Technical Proposal only, as specified in the **Data Sheet**, for consulting services required for the assignment named in the **Data Sheet**. The Proposal will be the basis for negotiating and ultimately signing the Contract with the selected Consultant.

2.3 The Consultants should familiarize themselves with the local conditions and take them into account in preparing their Proposals, including attending a pre-proposal conference if one is specified in the **Data Sheet**. Attending any such pre-proposal conference is optional and is at the Consultants' expense.

2.4 The Client will timely provide, at no cost to the Consultants, the inputs, relevant project data, and reports required for the preparation of the Consultant's Proposal as specified in the **Data Sheet**.

3. Conflict of Interest

3.1 The Consultant is required to provide professional, objective, and impartial advice, at all times holding the Client's interests paramount, strictly avoiding conflicts with other assignments or its own corporate interests, and acting without any consideration for future work.

3.2 The Consultant has an obligation to disclose to the Client any situation of actual or potential conflict that impacts its capacity to serve the best interest of its Client. Failure to disclose such situations may lead to the disqualification of the Consultant or the termination of its Contract and/or sanctions by (XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY).

3.2.1 Without limitation on the generality of the foregoing, and unless stated otherwise in the **Data Sheet**, the Consultant shall not be hired under the circumstances set forth below:

a. Conflicting activities

- (i) Conflict between consulting activities and procurement of goods, works or non-consulting services: a firm that has been engaged by the Client to provide goods, works or non-consul-
-

ting services for a project, or any of its Affiliates, shall be disqualified from providing consulting services resulting from or directly related to those goods, works, or non-consulting services. Conversely, a firm hired to provide consulting services for the preparation or implementation of a project, or any of its Affiliates, shall be disqualified from subsequently providing goods or works or non-consulting services resulting from or directly related to the consulting services for such preparation or implementation.

b. Conflicting assignments

(ii) Conflict among consulting assignments: a Consultant (including its Experts and Sub-consultants) or any of its Affiliates shall not be hired for any assignment that, by its nature, may be in conflict with another assignment of the Consultant for the same or for another Client.

c. Conflicting relationships

(iii) Relationship with the Client's staff: a Consultant (including its Experts and Sub-consultants) that has a close business or family relationship with a professional staff of the Procuring Entity (or of the Client, or of implementing agency, or of a recipient of a part of the Government's financing) who are directly or indirectly involved in any part of (i) the preparation of the Terms of Reference for the assignment, (ii) the selection process for the Contract, or (iii) the supervision of the Contract, may not be awarded a Contract, unless the conflict stemming from this relationship has been resolved in a manner acceptable to the Government throughout the selection process and the execution of the Contract.

4. Unfair Competitive Advantage

4.1 Fairness and transparency in the selection process require that the Consultants or their Affiliates competing for a specific assignment do not derive a competitive advantage from having provided consulting services related to the assignment in question. To that end, the Client shall indicate in the **Data Sheet** and make available to all shortlisted Consultants together with this RFP all information that would in that respect give such Consultant any unfair competitive advantage over competing Consultants.

5. Corrupt and Fraudulent Practices

5.1 The Government requires compliance with its policy in regard to corrupt and fraudulent practices as set forth in Section 6.

5.2 In further pursuance of this policy, Consultant shall permit and shall cause its agents, Experts, Sub-consultants, sub-contractors, services providers, or suppliers to permit the Government to inspect

all accounts, records, and other documents relating to the submission of the Proposal and contract performance (in case of an award), and to have them audited by auditors appointed by the Government.

6. Eligibility

6.1 The Government permits consultants (individuals and firms, including Joint Ventures and their individual members) from all countries to offer consulting services for Government- financed projects.

6.2 Furthermore, it is the Consultant's responsibility to ensure that its Experts, joint venture members, Sub-consultants, agents (declared or not), sub-contractors, service providers, suppliers and/or their employees meet the eligibility requirements as established by the Government.

6.3 As an exception to the foregoing Clauses 6.1 and 6.2 above:

a. Sanctions

6.3.1 A firm or an individual sanctioned by (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) in accordance with Sections *sixty-five*, *sixty-six* and *sixty-seven* of the Public Procurement Act of 2008 and regulations 162 to 167 of the Public Procurement Regulations of 2011, shall be ineligible to be awarded a Government-financed contract, or to benefit from a Government-financed contract, financially or otherwise, during such period of time as (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) shall determine. The list of debarred firms and individuals is available at the electronic address specified in the **Data Sheet**.

b. Prohibitions

6.3.2 Firms and individuals of a country or goods manufactured in a country may be ineligible if so indicated in Section 5 (Eligible Countries) and:

- (a) as a matter of law or official regulations, the Government prohibits commercial relations with that country, provided that Cooperating Partners involved are satisfied that such exclusion does not preclude effective competition for the provision of Services required; or
 - (b) by an act of compliance with a decision of the United Nations Security Council taken under Chapter VII of the Charter of the United Nations, the Government prohibits any import of goods from that country or any
-

payments to any country, person, or entity in that country.

c. Restrictions for Government-owned enterprises

6.3.3 Government-owned enterprises or institutions in (XXXXXX Insert name of country) shall be eligible only if they can establish that they (i) are legally and financially autonomous, (ii) operate under commercial law, and (iii) that they are not dependent agencies of the Client

To establish eligibility, the government-owned enterprise or institution should provide all relevant documents (including its charter) sufficient to demonstrate that it is a legal entity separate from the government; it does not currently receive any substantial subsidies or budget support; it is not obligated to pass on its surplus to the government; it can acquire rights and liabilities, borrow funds, and can be liable for repayment of debts and be declared bankrupt; and it is not competing for a contract to be awarded by the government department or agency which, under the applicable laws or regulations, is its reporting or supervisory authority or has the ability to exercise influence or control over it.

d. Restrictions for public employees

6.3.4 Government officials and civil servants of (XXXXXX Insert name of country) are not eligible to be included as Experts in the Consultant's Proposal unless such engagement does not conflict with any employment or other laws, regulations, or policies of (XXXXXX Insert name of country), and they

- (i) are on leave of absence without pay, or have resigned or retired;
- (ii) are not being hired by the same agency they were working for before going on leave of absence without pay, resigning, or retiring

(in case of resignation or retirement, for a period of at least 6 (six) months, or the period established by statutory provisions applying to civil servants or government employees in (XXXXXX Insert name of country), whichever is longer. Experts who are employed by the government-owned universities, educational or research institutions are not eligible unless they have been full time employees of their institutions for a year or more prior to being included in Consultant's Proposal.; and
(iii) their hiring would not create a conflict of interest.

B. Preparation of Proposals

7. **General Considerations** 7.1 In preparing the Proposal, the Consultant is expected to examine the RFP in detail. Material deficiencies in providing the information requested in the RFP may result in rejection of the Proposal.
8. **Cost of Preparation of Proposal** 8.1 The Consultant shall bear all costs associated with the preparation and submission of its Proposal, and the Client shall not be responsible or liable for those costs, regardless of the conduct or outcome of the selection process. The Client is not bound to accept any proposal, and reserves the right to annul the selection process at any time prior to Contract award, without thereby incurring any liability to the Consultant.
9. **Language** 9.1 The Proposal, as well as all correspondence and documents relating to the Proposal exchanged between the Consultant and the Client, shall be written in **English**.
10. **Documents Comprising the Proposal** 10.1 The Proposal shall comprise the documents and forms listed in the **Data Sheet**.
10.2 If specified in the **Data Sheet**, the Consultant shall include a statement of an undertaking of the Consultant to observe, in competing for and executing a contract, the Client country's laws against fraud and corruption (including bribery).
10.3 The Consultant shall furnish information on commissions, gratuities, and fees, if any, paid or to be paid to agents or any other party relating to this Proposal and, if awarded, Contract execution, as requested in the Financial Proposal submission form (Section 4).
11. **Only One Proposal** 11.1 The Consultant (including the individual members of any Joint Venture) shall submit only one Proposal which shall include an itemised proposal for each study, either in its own name or as part of a Joint Venture in another Proposal. If a Consultant, including any Joint Venture member, submits or participates in more than one proposal, all such proposals shall be disqualified and rejected. This does not, however, preclude a Sub-consultant, or the Consultant's staff from participating as Key Experts and Non-Key Experts in more than one Proposal when circumstances justify and if stated in the **Data Sheet**.

**12. Proposal
Validity**

12.1 **The Data Sheet** indicates the period during which the Consultant's Proposal must remain valid after the Proposal

submission deadline.

12.2 During this period, the Consultant shall maintain its original Proposal without any change, including the availability of the Key Experts, the proposed rates and the total price.

12.3 If it is established that any Key Expert nominated in the Consultant's Proposal was not available at the time of Proposal submission or was included in the Proposal without his/her confirmation, such Proposal shall be disqualified and rejected for further evaluation, and may be subject to sanctions in accordance with Clause 5 of this ITC.

a. Extension of Validity Period

12.4 The Client will make its best effort to complete the negotiations within the proposal's validity period. However, should the need arise, the Client may request, in writing, all Consultants who submitted Proposals prior to the submission deadline to extend the Proposals' validity.

12.5 If the Consultant agrees to extend the validity of its Proposal, it shall be done without any change in the original Proposal and with the confirmation of the availability of the Key Experts.

12.6 The Consultant has the right to refuse to extend the validity of its Proposal in which case such Proposal will not be further evaluated.

b. Substitution of Key Experts at Validity Extension

12.7 If any of the Key Experts become unavailable for the extended validity period, the Consultant shall provide a written adequate justification and evidence satisfactory to the Client together with the substitution request. In such case, a replacement Key Expert shall have equal or better qualifications and experience than those of the originally proposed Key Expert. The technical evaluation score, however, will remain to be based on the evaluation of the CV of the original Key Expert.

12.8 If the Consultant fails to provide a replacement Key Expert with equal or better qualifications, or if the provided reasons for the replacement or justification are unacceptable to the Client, such Proposal will be rejected with prior no objection from (INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY).

c. Sub-Contracting

12.9 The Consultant shall not subcontract the whole of the Services.

13. Clarification and Amendment of RFP

13.1 The Consultant may request a clarification of any part of

the RFP during the period indicated in the **Data Sheet** before the Proposals' submission deadline. Any request for clarification must be sent in writing, or by standard electronic means, to the Client's address indicated in the **Data Sheet**. The Client will respond in writing, or by standard electronic means, and will send written copies of the response (including an explanation of the query but without identifying its source) to all shortlisted Consultants. Should the Client deem it necessary to amend the RFP as a result of a clarification, it shall do so following the procedure described below:

13.1.1 At any time before the proposal submission deadline, the Client may amend the RFP by issuing an amendment in writing or by standard electronic means. The amendment shall be sent to all shortlisted Consultants and will be binding on them. The shortlisted Consultants shall acknowledge receipt of all amendments in writing.

13.1.2 If the amendment is substantial, the Client may extend the proposal submission deadline to give the shortlisted Consultants reasonable time to take an amendment into account in their Proposals.

13.2 The Consultant may submit a modified Proposal or a modification to any part of it at any time prior to the proposal submission deadline. No modifications to the Technical or Financial Proposal shall be accepted after the deadline.

14. Preparation of Proposals Specific Considerations

14.1 While preparing the Proposal, the Consultant must give particular attention to the following:

14.1.1 If a shortlisted Consultant considers that it may enhance its expertise for the assignment by associating with other consultants in the form of a Joint Venture or as Sub-consultants, it may do so with either (a) non-shortlisted Consultant(s), or (b) shortlisted Consultants if permitted in the **Data Sheet**. In all such cases a shortlisted Consultant must obtain the written approval of the Client prior to the submission of the Proposal. When associating with non-shortlisted firms in the form of a joint venture or a sub-consultancy, the shortlisted Consultant shall be a lead member. If shortlisted Consultants associate with each other, any of them can be a lead member.

14.1.2 The Client may indicate in the **Data Sheet** the estimated Key Experts' time input (expressed in person-month) or the Client's estimated total cost of the assignment, but not both. This estimate is indicative and the

Proposal shall be based on the Consultant's own estimates for the same.

14.1.3 If stated in the **Data Sheet**, the Consultant shall include in its Proposal at least the same time input (in the same unit as indicated in the **Data Sheet**) of Key Experts, failing which the Financial Proposal will be adjusted for the purpose of comparison of proposals and decision for award in accordance with the procedure in the **Data Sheet**.

14.1.4 For assignments under the Fixed-Budget selection method, the estimated Key Experts' time input is not disclosed. Total available budget, with an indication whether it is inclusive or exclusive of taxes, is given in the **Data Sheet**, and the Financial Proposal shall not exceed this budget.

15. Technical Proposal Format and Content

15.1 The Technical Proposal shall not include any financial information. A Technical Proposal containing material financial information shall be declared non-responsive.

15.1.1 Consultant shall not propose alternative Key Experts. Only one CV shall be submitted for each Key Expert position. Failure to comply with this requirement will make the Proposal non-responsive.

15.2 Depending on the nature of the assignment, the Consultant is required to submit a Full Technical Proposal (FTP), or a Simplified Technical Proposal (STP) as indicated in the **Data Sheet** and using the Standard Forms provided in Section 3 of the RFP.

16. Financial Proposal

16.1 The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Forms provided in Section 4 of the RFP. It shall list all costs associated with the assignment, including (a) remuneration for Key Experts and Non-Key Experts, (b) reimbursable expenses indicated in the **Data Sheet**.

a. Price Adjustment

16.2 For assignments with a duration exceeding 18 months, a price adjustment provision for foreign and/or local inflation for remuneration rates applies if so, stated in the **Data Sheet**.

b. Taxes

16.3 The Consultant and its Sub-consultants and Experts are responsible for meeting all tax liabilities arising out of the Contract unless stated otherwise in the **Data Sheet**. Information on taxes in (XXXXXX Insert name of country) is provided in the **Data Sheet**.

c. Currency of Proposal

16.4 The Consultant may express the price for its Services in

the currency or currencies as stated in the **Data Sheet**. If indicated in the **Data Sheet**, the portion of the price representing local cost shall be stated in the national currency.

d. Currency of Payment 16.5 Payment under the Contract shall be made in the currency or currencies in which the payment is requested in the Proposal.

C. Submission, Opening and Evaluation

17. Submission, Sealing, and Marking of Proposals 17.1 The Consultant shall submit a signed and complete Proposal comprising the documents and forms in accordance with Clause 10 (Documents Comprising Proposal). The submission can be done by mail or by hand. If specified in the **Data Sheet**, the Consultant has the option of submitting its Proposals electronically.

17.2 An authorized representative of the Consultant shall sign the original submission letters in the required format for both the Technical Proposal and, if applicable, the Financial Proposal and shall initial all pages of both. The authorization shall be in the form of a written power of attorney attached to the Technical Proposal.

17.2.1 A Proposal submitted by a Joint Venture shall be signed by all members so as to be legally binding on all members, or by an authorized representative who has a written power of attorney signed by each member's authorized representative.

17.3 Any modifications, revisions, interlineations, erasures, or overwriting shall be valid only if they are signed or initialed by the person signing the Proposal.

17.4 The signed Proposal shall be marked "ORIGINAL", and its copies marked "COPY" as appropriate. The number of copies is indicated in the **Data Sheet**. All copies shall be made from the signed original. If there are discrepancies between the original and the copies, the original shall prevail.

17.5 The original and all the copies of the Technical Proposal shall be placed inside of a sealed envelope clearly marked “**TECHNICAL PROPOSAL**”, “[Name of the Assignment]“, reference number, name and address of the Consultant, and with a warning “**DO NOT OPEN UNTIL[INSERT THE DATE AND THE TIME OF THE TECHNICAL PROPOSAL SUBMISSION DEADLINE].**”

17.6 Similarly, the original Financial Proposal (if required for the applicable selection method) shall be placed inside of a sealed envelope clearly marked “**FINANCIAL PROPOSAL**” followed by the name of the assignment, reference number, name and address of the Consultant, and with a warning “**DO NOT OPEN WITH THE TECHNICAL PROPOSAL.**”

17.7 The sealed envelopes containing the Technical and Financial Proposals shall be placed into one outer envelope and sealed. This outer envelope shall bear the submission address, RFP reference number, the name of the assignment, Consultant’s name and the address, and shall be clearly marked “**DO NOT OPEN BEFORE** [insert the time and date of the submission deadline indicated in the Data Sheet]”.

17.8 If the envelopes and packages with the Proposal are not sealed and marked as required, the Client will assume no responsibility for the misplacement, loss, or premature opening of the Proposal.

17.9 The Proposal or its modifications must be sent to the address indicated in the **Data Sheet** and received by the Client no later than the deadline indicated in the **Data Sheet**, or any extension to this deadline. Any Proposal or its modification received by the Client after the deadline shall be declared late and rejected, and promptly returned unopened.

18. Confidentiality

18.1 From the time the Proposals are opened to the time the Contract is awarded, the Consultant should not contact the Client on any matter related to its Technical and/or Financial Proposal. Information relating to the evaluation of Proposals and award recommendations shall not be disclosed to the Consultants who submitted the Proposals or to any other party not officially concerned with the process, until the publication of the Contract award information.

18.2 Any attempt by shortlisted Consultants or anyone on behalf of the Consultant to influence improperly the Client in the evaluation of the Proposals or Contract award decisions may result in the rejection of its Proposal and may be subject to the application of prevailing sanctions procedures.

18.3 Notwithstanding the above provisions, from the time of the Proposals’ opening to the time of Contract award publication, if a Consultant wishes to contact the Client or (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) on any

matter related to the selection process, it should do so only in writing.

19. Opening of Technical Proposals

19.1 The Client's evaluation committee shall conduct the opening of the Technical Proposals in the presence of the shortlisted Consultants' authorized representatives who choose to attend (in person, or online if this option is offered in the **Data Sheet**). The opening date, time and the address are stated in the **Data Sheet**. The envelopes with the Financial Proposal shall remain sealed and shall be securely stored with a reputable public auditor or independent authority until they are opened in accordance with Clause 23 of the ITC.

19.2 At the opening of the Technical Proposals the following shall be read out: (i) the name and the country of the Consultant or, in case of a Joint Venture, the name of the Joint Venture, the name of the lead member and the names and the countries of all members; (ii) the presence or absence of a duly sealed envelope with the Financial Proposal; (iii) any modifications to the Proposal submitted prior to proposal submission deadline; and (iv) any other information deemed appropriate or as indicated in the **Data Sheet**.

20. Proposals Evaluation

20.1 Subject to provision of Clause 15.1 of the ITC, the evaluators of the Technical Proposals shall have no access to the Financial Proposals until the technical evaluation is concluded and (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) issues its "no objection", if applicable.

20.2 The Consultant is not permitted to alter or modify its Proposal in any way after the proposal submission deadline except as permitted under Clause 12.7 of this ITC. While evaluating the Proposals, the Client will conduct the evaluation solely on the basis of the submitted Technical and Financial Proposals.

21. Evaluation of Technical Proposals

21.1 The Client's evaluation committee shall evaluate the Technical Proposals on the basis of their responsiveness to the Terms of Reference and the RFP, applying the evaluation criteria, sub-criteria, and point system specified in the **Data Sheet**. Each responsive Proposal will be given a technical score. A Proposal shall be rejected at this stage if it does not respond to important aspects of the RFP or if it fails to achieve the minimum technical score indicated in the **Data Sheet**.

**22. Financial
Proposals for
QBS**

22.1 Following the ranking of the Technical Proposals, when the selection is based on quality only (QBS), the top-ranked Consultant is invited to negotiate the Contract.

22.2 If Financial Proposals were invited together with the Technical Proposals, only the Financial Proposal of the technically top-ranked Consultant is opened by the Client's evaluation committee. All other Financial Proposals are returned unopened after the Contract negotiations are successfully concluded and the Contract is signed.

23. Public Opening of Financial Proposals (for QCBS, FBS, and LCS methods)

23.1 After the technical evaluation is completed and (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) has issued its no objection (if applicable), the Client shall notify those Consultants whose Proposals were considered non-responsive to the RFP and TOR or did not meet the minimum qualifying technical score (and shall provide information relating to the Consultant's overall technical score, as well as scores obtained for each criterion and sub-criterion) that their Financial Proposals will be returned unopened after completing the selection process and Contract signing. The Client shall simultaneously notify in writing those Consultants that have achieved the minimum overall technical score and inform them of the date, time and location for the opening of the Financial Proposals. The opening date should allow the Consultants sufficient time to make arrangements for attending the opening. The Consultant's attendance at the opening of the Financial Proposals (in person, or online if such option is indicated in the **Data Sheet**) is optional and is at the Consultant's choice.

23.2 The Financial Proposals shall be opened by the Client's evaluation committee in the presence of the representatives of those Consultants whose proposals have passed the minimum technical score. At the opening, the names of the Consultants, and the overall technical scores, including the break-down by criterion, shall be read aloud. The Financial Proposals will then be inspected to confirm that they have remained sealed and unopened. These Financial Proposals shall be then opened, and the total prices read aloud and recorded. Copies of the record shall be sent to all Consultants who submitted Proposals.

24. Correction of Errors

24.1 Activities and items described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, and no corrections are made to the Financial Proposal.

a. Time-Based Contracts

24.1.1 If a Time-Based contract form is included in the RFP, the Client's evaluation committee will (a) correct any computational or arithmetical errors, and (b) adjust the prices if they fail to reflect all inputs included for the respective activities or items in the Technical Proposal.

In case of discrepancy between (i) a partial amount (sub-total) and the total amount, or (ii) between the amount derived by multiplication of unit price with quantity and the total price, or (iii) between words and figures, the former will prevail. In case of discrepancy between the Technical and Financial Proposals in indicating quantities of input, the Technical Proposal prevails and the Client's evaluation committee shall correct the quantification indicated in the Financial Proposal so as to make it consistent with that indicated in the Technical Proposal, apply the relevant unit price included in the Financial Proposal to the corrected quantity, and correct the total Proposal cost.

- b. Lump-Sum Contracts** 24.2 If a Lump-Sum contract form is included in the RFP, the Consultant is deemed to have included all prices in the Financial Proposal, so neither arithmetical corrections nor price adjustments shall be made. The total price, net of taxes understood as per Clause ITC25 below, specified in the Financial Proposal (Form FIN-1) shall be considered as the offered price.
- 25. Taxes** 25.1 The Client's evaluation of the Consultant's Financial Proposal shall exclude taxes and duties in (XXXXXX Insert name of country) in accordance with the instructions in the **Data Sheet**.
- 26. Conversion to Single Currency** 26.1 For the evaluation purposes, prices shall be converted to a single currency using the selling rates of exchange, source and date indicated in the **Data Sheet**.
- 27. Combined Quality and Cost Evaluation**
- a. Quality- and Cost-Based Selection (QCBS)** 27.1 In the case of QCBS, the total score is calculated by weighting the technical and financial scores and adding them as per the formula and instructions in the **Data Sheet**. The Consultant achieving the highest combined technical and financial score will be invited for negotiations.
- b. Fixed-Budget Selection (FBS)** 27.2 In the case of FBS, those Proposals that exceed the budget indicated in Clause 14.1.4 of the **Data Sheet** shall be rejected.
- 27.3 The Client will select the Consultant that submitted the highest-ranked Technical Proposal that does not exceed the

budget indicated in the RFP, and invite such Consultant to negotiate the Contract

c. Least-Cost Selection

27.4 In the case of Least-Cost Selection (LCS), the Client will select the Consultant with the lowest evaluated total price among those consultants that achieved the minimum technical score and invite such Consultant to negotiate the Contract.

D. Negotiations and Award

28. Negotiations

28.1 The negotiations will be held at the date and address indicated in the **Data Sheet** with the Consultant's representative(s) who must have written power of attorney to negotiate and sign a Contract on behalf of the Consultant.

28.2 The Client shall prepare minutes of negotiations that are signed by the Client and the Consultant's authorized representative.

a. Availability of Key Experts

28.3 The invited Consultant shall confirm the availability of all Key Experts included in the Proposal as a pre-requisite to the negotiations, or, if applicable, a replacement in accordance with Clause 12 of the ITC. Failure to confirm the Key Experts' availability may result in the rejection of the Consultant's Proposal and the Client proceeding to negotiate the Contract with the next-ranked Consultant.

28.4 Notwithstanding the above, the substitution of Key Experts at negotiations for each lot may be considered if due solely to circumstances outside the reasonable control of and not foreseeable by the Consultant, including but not limited to death or medical incapacity. In such case, the Consultant shall offer a substitute Key Expert within the period of time specified in the letter of invitation to negotiate the Contract, who shall have equivalent or better qualifications and experience than the original candidate.

b. Technical negotiations

28.5 The negotiations include discussions of the Terms of Reference (TORs), the proposed methodology, the Client's inputs, the special conditions of the Contract, and finalizing the "Description of Services" part of the Contract. These discussions shall not substantially alter the original scope of services under the TOR or the terms of the contract, lest the quality of the final product, its price, or the relevance of the initial evaluation be affected.

c. Financial negotiations

28.6 The negotiations include the clarification of the Consultant's tax liability in (XXXXXX Insert name of country) and how it should be reflected in the Contract.

28.7 If the selection method
included cost as a factor in the

evaluation, the total price stated in the Financial Proposal for a Lump-Sum contract shall not be negotiated.

28.8 In the case of a Time-Based contract, unit rates negotiations shall not take place, except when the offered Key Experts and Non-Key Experts' remuneration rates are much higher than the typically charged rates by consultants in similar contracts. In such case, the Client may ask for clarifications and, if the fees are very high, ask to change the rates after consultation with (XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY).

The format for (i) providing information on remuneration rates in the case of Quality Based Selection; and (ii) clarifying remuneration rates' structure under Clause 28.8 above, is provided in Appendix A to the Financial Form FIN-3: Financial Negotiations – Breakdown of Remuneration Rates.

29. Conclusion of Negotiations

29.1 The negotiations are concluded with a review of the finalized draft Contract, which then shall be initialed by the Client and the Consultant's authorized representative.

29.2 If the negotiations fail, the Client shall inform the Consultant in writing of all pending issues and disagreements and provide a final opportunity to the Consultant to respond. If disagreement persists, the Client shall terminate the negotiations informing the Consultant of the reasons for doing so. After having obtained (XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY)'s no objection, the Client will invite the next-ranked Consultant to negotiate a Contract. Once the Client commences negotiations with the next-ranked Consultant, the Client shall not reopen the earlier negotiations.

30. Award of Contract

30.1 After completing the negotiations the Client shall obtain (XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY)'s no objection to the negotiated draft Contract, if applicable; sign the Contract; publish the award information as per the instructions in the **Data Sheet**; and promptly notify the other shortlisted Consultants.

30.2 The Consultant is expected to commence the assignment on the date and at the location specified in the **Data Sheet**.

Instructions to Consultants

E. Data Sheet

A. General	
ITC Clause Reference	
2.1	<p>Name of the Client: <i>Ministry of XXXX – Name of project</i></p> <p>Method of selection: <i>Quality and Cost Based Selection (QCBS)</i></p> <p>Applicable Regulations: <i>XXXX</i></p>
2.2	<p>Financial Proposal to be submitted together with Technical Proposal: Yes <u>X</u></p> <p>The name of the assignment is: <i>Consulting Services for conducting Baseline, Mid-line and End-line Studies.</i></p>
2.3	<p>Pre-proposal conference will be held: Yes <u>Y</u></p> <p>Date of pre-proposal conference: <i>XXX</i></p> <p>Time: <i>XXX</i></p> <p>Address: <i>XXX</i></p> <p>Telephone: <i>XXXX</i></p> <p>E-mail: <i>XXXXXX</i></p> <p>Contact person/conference coordinator: <i>Procurement Specialist</i></p>
2.4	<p>The Client will provide the following inputs, project data, reports, etc. to facilitate the preparation of the Proposals: <i>Listed in the Terms of Reference</i></p>
4.1	<p><i>Not Applicable</i></p>
6.3.1	<p>A list of debarred firms and individuals is available at: <i>XXXX</i></p>
B. Preparation of Proposals	

10.1	The Proposal shall comprise the following: <u>For SIMPLIFIED TECHNICAL PROPOSAL (STP):</u> 1st Inner Envelope with the Technical Proposal:
-------------	--

	<p>(1) Power of Attorney to sign the Proposal (2) TECH-1 (3) TECH-4 (4) TECH-5 (5) TECH-6</p> <p>AND</p> <p>2nd Inner Envelope with the Financial Proposal (if applicable): (1) FIN-1 (2) FIN-2 (3) FIN-3 (4) FIN-4 (5) Statement of Undertaking (if required under Data Sheet 10.2 below)</p>
10.2	Statement of Undertaking is required Yes <u>X</u> ,
11.1	Participation of Sub-consultants, Key Experts and Non-Key Experts in more than one Proposal is permissible Yes
12.1	Proposals must remain valid for 120 calendar days after the proposal submission deadline (i.e., until: XXXXX)
13.1	Clarifications may be requested no later than 14 days prior to the submission deadline. The contact information for requesting clarifications is: Add address, telephone number, and email address
14.1.1	Consultants may associate with other Consultants: (a) non-shortlisted consultant(s): Yes <u>X</u> or No _____ Or (b) other shortlisted Consultants: Yes _____ or No <u>X</u>
14.1.2 (do not use for Fixed Budget method)	Estimated input of Key Experts' time-input: 4 Person months per study
14.1.3	<i>Not Applicable</i>

for time-based contracts only	
14.1.4 and 27.2 use for Fixed Budget method	<i>Not Applicable</i>
15.2	The format of the Technical Proposal to be submitted is: FTP ___ or STP <u>X</u> Submission of the Technical Proposal in a wrong format may lead to the Proposal being deemed non-responsive to the RFP requirements.
16.1	<ol style="list-style-type: none"> (1) <i>A per diem allowance, including hotel, for experts for every day of absence from the home office for the purposes of the Services;</i> (2) <i>Cost of travel by the most appropriate means of transport and the most direct practicable route;</i> (3) <i>Cost of office accommodation, investigations and studies; including overheads and back-stop support;</i> (4) <i>Communications costs;</i> (5) <i>Cost of purchase or rent or freight of any equipment required to be provided by the Consultants;</i> (6) <i>Cost of reports production (including printing) and delivering to the Client;</i> (7) <i>Other allowances where applicable and provisional or fixed sums (if any)</i> 8) <i>Cost of such further items required for purposes of the Services not covered in the foregoing.</i> (9) <i>The Consultant will provide per diem for the attached trainee(s), if any.</i>
16.2	A price adjustment provision applies to remuneration rates: No <u>X</u>
16.3	<i>Consultants will be liable for all applicable local taxes. Information on these is available from (XXXXXX Insert country revenue authority)</i>

16.4	The Financial Proposal shall be stated in the following currencies: XXXX
-------------	---

	The Financial Proposal should state local costs in: XXX insert currency
C. Submission, Opening and Evaluation	
17.1	The Consultants shall not have the option of submitting their Proposals electronically.
17.4	The Consultant must submit: <i>(a) Technical Proposal: one (1) original and four (4) copies;</i> <i>(b) Financial Proposal: one (1) original and four (4) copies</i> <i>(c) Two CD/DVD PDF Format: (1CD Technical 1CD Financial)</i>
17.7 and 17.9	The Proposals must be submitted no later than: Date: xxx Time: XX hours local time The Proposal submission address is: XXXXX
19.1	An online option of the opening of the Technical Proposals is offered: No <u>X</u> The opening shall take place at: XXXXX Date: Same as the submission deadline indicated in 17.7. Time: Immediately after the time for the submission deadline stated in 17.7
19.2	In addition, the following information will be read aloud at the opening of the Technical Proposals: <i>Not Applicable</i>
21.1 (for STP)	Criteria, sub-criteria, and point system for the evaluation of the Simplified Technical Proposals: <p style="text-align: right;"><u>Points</u></p> <p>(i) Adequacy and quality of the proposed methodology, and work plan in responding to the Terms of Reference (TORs): <i>{Notes to Consultant: the Client will assess whether the proposed methodology is clear, responds to the TORs, work plan is realistic and implementable; overall team composition is balanced and has an</i></p>

	<p><i>appropriate skills mix; and the work plan has right input of Experts}</i></p> <p>a) <i>Technical approach and methodology</i> 30 b) <i>Work Plan</i> 5 c) <i>Personnel and activity schedules</i> 5</p> <p>Total points for criterion (i): 40</p> <p>(ii) Key Experts' qualifications and competence for the Assignment (as laid out in the Terms of Reference): <i>{Notes to Consultant: each position number corresponds to the same for the Key Experts in Form TECH-6 to be prepared by the Consultant}</i></p> <p>a) <i>Position K-1: Team Leader</i> 30 b) <i>Position K-2: Evaluation and Gender Expert</i> 20 c) <i>Position K-3: Data specialist</i> d) <i>Position K-4: Insert area of expertise depending on the focus of the project (e.g. Rural Finance Expert, Youth Development Expert)</i> 10</p> <p>Total points for criterion (iii): 60</p> <p>The number of points to be assigned to each of the above positions shall be determined considering the following three sub-criteria and relevant percentage weights for each of the positions K-1 to K-4 mentioned here above:</p> <p>a) Relevant education 20% b) Relevant work experience 60% c) Relevant experience in the region (working level fluency in local language(s)/knowledge of local culture or administrative system, government organization, etc.): 20%</p> <p>Total weight 100%</p> <p>Total points for the Four criteria: 100</p> <p>The minimum technical score (St) required to pass is: 75</p>
21.1 [for FTP]	<i>Not Applicable</i>
23.1	An online option of the opening of the Financial Proposals is offered: No <u>X</u> .

25.1	For the purpose of the evaluation, the Client will exclude: (a) all local
-------------	---

	<p>identifiable indirect taxes such as sales tax, excise tax, VAT, or similar taxes levied on the contract's invoices; and (b) all additional local indirect tax on the remuneration of services rendered by non-resident experts in (XXXXXX Insert name of country). If a Contract is awarded, at Contract negotiations, all such taxes will be discussed, finalized (using the itemized list as a guidance but not limiting to it) and added to the Contract amount as a separate line, also indicating which taxes shall be paid by the Consultant and which taxes are withheld and paid by the Client on behalf of the Consultant.</p>
26.1	<p>The single currency for the conversion of all prices expressed in various currencies into a single one is: <i>Not Applicable</i></p> <p>The official source of the selling (exchange) rate is:</p> <p>The date of the exchange rate is:</p>
27.1 (QCBS only)	<p>The lowest evaluated Financial Proposal (Fm) is given the maximum financial score (Sf) of 100.</p> <p>The formula for determining the financial scores (Sf) of all other Proposals is calculated as following:</p> <p>$Sf = 100 \times Fm / F$, in which "Sf" is the financial score, "Fm" is the lowest price, and "F" the price of the proposal under consideration.</p> <p>The weights given to the Technical (T) and Financial (P) Proposals are: T = 80, and P = 20</p> <p>Proposals are ranked according to their combined technical (St) and financial (Sf) scores using the weights (T = the weight given to the Technical Proposal; P = the weight given to the Financial Proposal; T + P = 1) as following: $S = St \times T\% + Sf \times P\%$.</p>
27	<p>Preferential Procurement</p> <p><i>The following margins of preference are applied by way of adjusting the bid price:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>for Citizen-influenced Company, by 4%</i> b) <i>for Citizen-empowerment Company, by 8%</i> c) <i>for Citizen-owned Company, by 12%</i>
	D. Negotiations and Award

28.1	Expected date and address for contract negotiations: Date: <i>To be advised</i> Address: XXXXX
30.1	The publication of the contract award information following the completion of the contract negotiations and contract signing will be done as following: Add website The publication will be done within <i>10 days</i> after the contract signing.
30.2	Expected date for the commencement of the Services: Date: XXXXX at: XXXXX

Section 3. Technical Proposal – Standard Forms

{Notes to Consultant shown in brackets { } throughout Section 3 provide guidance to the Consultant to prepare the Technical Proposal; they should not appear on the Proposals to be submitted.}

CHECKLIST OF REQUIRED FORMS

Required for FTP or STP (√)		FORM	DESCRIPTION	Page Limit
FTP	STP			
√	√	TECH-1	Technical Proposal Submission Form.	
“√”	If applicable	TECH-1 Attachment	If the Proposal is submitted by a joint venture, attach a letter of intent or a copy of an existing agreement.	
“√”	If applicable	Power of Attorney	No pre-set format/form. In the case of a Joint Venture, several are required: a power of attorney for the authorized representative of each JV member, and a power of attorney for the representative of the lead member to represent all JV members	
√		TECH-2	Consultant’s Organization and Experience.	
√		TECH-2A	A. Consultant’s Organization	
√		TECH-2B	B. Consultant’s Experience	
√		TECH-3	Comments or Suggestions on the Terms of Reference and on Counterpart Staff and Facilities to be provided by the Client.	
√		TECH-3A	A. On the Terms of Reference	
√		TECH-3B	B. On the Counterpart Staff and Facilities	
√	√	TECH-4	Description of the Approach, Methodology, and Work Plan for Performing the Assignment	
√	√	TECH-5	Work Schedule and Planning for Deliverables	
√	√	TECH-6	Team Composition, Key Experts Inputs, and attached Curriculum Vitae (CV)	

All pages of the original Technical and Financial Proposal shall be initialed by the same authorized representative of the Consultant who signs the Proposal.

FORM TECH-1

TECHNICAL PROPOSAL SUBMISSION FORM

{Location, Date}

To: *[Name and address of Client]*

Dear Sirs:

We, the undersigned, offer to provide the consulting services for *[Insert title of assignment]* in accordance with your Request for Proposals dated *[Insert Date]* and our Proposal. *[Select appropriate wording depending on the selection method stated in the RFP: “We are hereby submitting our Proposal, which includes this Technical Proposal and a Financial Proposal sealed in a separate envelope” or, if only a Technical Proposal is invited “We hereby are submitting our Proposal, which includes this Technical Proposal only in a sealed envelope.”]*.

{If the Consultant is a joint venture, insert the following: We are submitting our Proposal a joint venture with: {Insert a list with full name and the legal address of each member, and indicate the lead member}. We have attached a copy {insert: “of our letter of intent to form a joint venture” or, if a JV is already formed, “of the JV agreement”} signed by every participating member, which details the likely legal structure of and the confirmation of joint and severable liability of the members of the said joint venture.

{OR

If the Consultant’s Proposal includes Sub-consultants, insert the following: We are submitting our Proposal with the following firms as Sub-consultants: *{Insert a list with full name and address of each Sub-consultant.}*

We hereby declare that:

- (a) All the information and statements made in this Proposal are true and we accept that any misinterpretation or misrepresentation contained in this Proposal may lead to our disqualification by the Client and/or may be sanctioned by **(XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY)**.
- (b) Our Proposal shall be valid and remain binding upon us for the period of time specified in the Data Sheet, Clause 12.1.
- (c) We have no conflict of interest in accordance with ITC 3.

- (d) We meet the eligibility requirements as stated in ITC 6, and we confirm our understanding of our obligation to abide by the Government's policy in regard to corrupt and fraudulent practices as per ITC 5.
- (e) In competing for (and, if the award is made to us, in executing) the Contract, we undertake to observe the laws against fraud and corruption, including bribery, in force in the country of the Client./
- (f) Except as stated in the Data Sheet, Clause 12.1, we undertake to negotiate a Contract on the basis of the proposed Key Experts. We accept that the substitution of Key Experts for reasons other than those stated in ITC Clause 12 and ITC Clause 28.4 may lead to the termination of Contract negotiations.
- (g) Our Proposal is binding upon us and subject to any modifications resulting from the Contract negotiations.

We undertake, if our Proposal is accepted and the Contract is signed, to initiate the Services related to the assignment no later than the date indicated in Clause 30.2 of the Data Sheet.

We understand that the Client is not bound to accept any Proposal that the Client receives.

We remain,

Yours sincerely,

Authorized Signature {In full and initials}: _____

Name and Title of Signatory: _____

Name of Consultant (company's name or JV's name): _____

In the capacity of: _____

Address: _____

Contact information (phone and e-mail): _____

{For a joint venture, either all members shall sign or only the lead member, in which case the power of attorney to sign on behalf of all members shall be attached }

FORM TECH-2(FOR FULL TECHNICAL PROPOSAL ONLY)

CONSULTANT'S ORGANIZATION AND EXPERIENCE

Form TECH-2: a brief description of the Consultant's organization and an outline of the recent experience of the Consultant that is most relevant to the assignment. In the case of a joint venture, information on similar assignments shall be provided for each partner. For each assignment, the outline should indicate the names of the Consultant's Key Experts and Sub-consultants who participated, the duration of the assignment, the contract amount (total and, if it was done in a form of a joint venture or a sub-consultancy, the amount paid to the Consultant), and the Consultant's role/involvement.

A - Consultant's Organization

1. Provide here a brief description of the background and organization of your company, and – in case of a joint venture – of each member for this assignment.
2. Include organizational chart, a list of Board of Directors, and beneficial ownership

B - Consultant's Experience

1. List only previous similar assignments successfully completed in the last *10 years*.
2. List only those assignments for which the Consultant was legally contracted by the Client as a company or was one of the joint venture partners. Assignments completed by the Consultant's individual experts working privately or through other consulting firms cannot be claimed as the relevant experience of the Consultant, or that of the Consultant's partners or sub-consultants, but can be claimed by the Experts themselves in their CVs. The Consultant should be prepared to substantiate the claimed experience by presenting copies of relevant documents and references if so requested by the Client.

Duration	Assignment name/& brief description of main deliverables/outputs	Name of Client & Country of Assignment	Approx. Contract value (in US\$ equivalent)/ Amount paid to your firm	Role on the Assignment
{e.g., Jan.2009–Apr.2010}	{e.g., “Improvement quality of”: designed master plan for rationalization of..... ;}	{e.g., Ministry of, country}	{e.g., US\$1 mil/US\$0.5 mil}	{e.g., Lead partner in a JV A&B&C}
{e.g., Jan-May 2008}	{e.g., “Support to sub-national government”: drafted secondary level regulations on. }	{e.g., municipality of..... , country}	{e.g., US\$0.2 mil/US\$0.2 mil}	{e.g., sole Consultant}

FORM TECH-3 (FOR FULL TECHNICAL PROPOSAL)

COMMENTS AND SUGGESTIONS ON THE TERMS OF REFERENCE, COUNTERPART STAFF, AND FACILITIES TO BE PROVIDED BY THE CLIENT

Form TECH-3: comments and suggestions on the Terms of Reference that could improve the quality/effectiveness of the assignment; and on requirements for counterpart staff and facilities, which are provided by the Client, including: administrative support, office space, local transportation, equipment, data, etc.

A - On the Terms of Reference

{Improvements to the Terms of Reference, if any}

B - On Counterpart Staff and Facilities

{Comments on counterpart staff and facilities to be provided by the Client. For example, administrative support, office space, local transportation, equipment, data, background reports, etc., if any}

FORM TECH-4 (FOR SIMPLIFIED TECHNICAL PROPOSAL ONLY)

DESCRIPTION OF APPROACH, METHODOLOGY, AND WORK PLAN FOR PERFORMING THE ASSIGNMENT

Form TECH-4: a description of the approach, methodology, and work plan for performing the assignment, including a detailed description of the proposed methodology and staffing for training, if the Terms of Reference specify training as a specific component of the assignment.

{Suggested structure of your Technical Proposal }

a) **Technical Approach, Methodology, and Organization of the Consultant's team**

{Please explain your understanding of the objectives of the assignment as outlined in the Terms of Reference (TOR), the technical approach, and the methodology you would adopt for implementing the tasks to deliver the expected output(s); the degree of detail of such output; and describe the structure and composition of your team. Please do not repeat/copy the TORs in here.}

b) **Work Plan and Stuffing**

{Please outline the plan for the implementation of the main activities/tasks of the assignment, their content and duration, phasing and interrelations, milestones (including interim approvals by the Client), and tentative delivery dates of the reports. The proposed work plan should be consistent with the technical approach and methodology, showing understanding of the TOR and ability to translate them into a feasible working plan and work schedule showing the assigned tasks for each expert. A list of the final documents (including reports) to be delivered as final output(s) should be included here. The work plan should be consistent with the Work Schedule Form.}

b) **Comments (on the TOR and on counterpart staff and facilities)**

{Your suggestions should be concise and to the point, and incorporated in your Proposal. Please also include comments, if any, on counterpart staff and facilities to be provided by the Client. For example, administrative support, office space, local transportation, equipment, data, background reports, etc.}

FORM TECH-5(FOR FTP AND STP)

WORK SCHEDULE AND PLANNING FOR DELIVERABLES

N°	Deliverables ¹ (D-..)	Months											TOTAL	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	n		
D-1	Baseline study													
	1) data collection													
	2) drafting													
	3) inception report													
	4) incorporating comments													
	5) delivery of final report to Client													
D-2	Mid-line study													
	1) data collection													
	2) drafting													
	3) inception report													
	4) incorporating comments													
	5) delivery of final report to Client													
D-3	End-line study													
	1) data collection													
	2) drafting													
	3) inception report													
	4) incorporating comments													
	5) delivery of final report to Client													

- 1 List the deliverables with the breakdown for activities required to produce them and other benchmarks such as the Client's approvals. For phased assignments, indicate the activities, delivery of reports, and benchmarks separately for each phase.
- 2 Duration of activities shall be indicated in a form of a bar chart.
- 3 Include a legend, if necessary, to help read the chart.

Section 3 – Technical Proposal – Standard Forms



FORM TECH-6(FOR FTP AND STP)

TEAM COMPOSITION, ASSIGNMENT, AND KEY EXPERTS' INPUTS

N°	Name	Expert's input (in person/month) per each Deliverable (listed in TECH-5)										Total time-input (in Months)		
		Position		D-1	D-2	D-3	D-...				Home	Field	Total
KEY EXPERTS														
K-1	{e.g., Mr. Abbbb}	[Team Leader]	[Home]	[2 month]	[1.0]	[1.0]								
			[Field]	[0.5 m]	[2.5]	[0]								
K-2														
K-3														
n														
											Subtotal			
NON-KEY EXPERTS														
N-1			[Home]											
			[Field]											
N-2														
n														
											Subtotal			
											Total			

- 1 For Key Experts, the input should be indicated individually for the same positions as required under the Data Sheet ITC21.1.
- 2 Months are counted from the start of the assignment/mobilization. One (1) month equals twenty two (22)working (billable) days. One working (billable) day shall be not less than eight (8) working (billable) hours.
- 3 “Home” means work in the office in the expert’s country of residence. “Field” work means work carried out in (XXXXX Insert name of country) or any

other country outside the expert's country of residence.

Full time input 
Part time input 

FORM TECH-6 (CONTINUED)

CURRICULUM VITAE (CV)

Position Title and No.	{e.g., K-1, TEAM LEADER}
Name of Expert:	{Insert full name}
Date of Birth:	{day/month/year}
Country of Citizenship/Residence	

Education: {List college/university or other specialized education, giving names of educational institutions, dates attended, degree(s)/diploma(s) obtained}

Employment record relevant to the assignment: {Starting with present position, list in reverse order. Please provide dates, name of employing organization, titles of positions held, types of activities performed and location of the assignment, and contact information of previous clients and employing organization(s) who can be contacted for references. Past employment that is not relevant to the assignment does not need to be included. }

Period	Employing organization and your title/position. Contact information for references	Country	Summary of activities performed relevant to the Assignment
[e.g., May 2005-present]	[e.g., Ministry of, advisor/consultant to... For references: Tel..... /e-mail.....; Mr. Hbbbb, deputy minister]		

Membership in Professional Associations and Publications:

Language Skills (indicate only languages in which you can work):

Adequacy for the Assignment:

Detailed Tasks Assigned on Consultant's Team of Experts:	Reference to Prior Work/Assignments that Best Illustrates Capability to Handle the Assigned Tasks
{List all deliverables/tasks as in TECH- 5 in which the Expert will be involved)	

Expert's contact information: (e-mail....., phone

Certification:

I, the undersigned, certify that to the best of my knowledge and belief, this CV correctly describes myself, my qualifications, and my experience, and I am available to undertake the assignment in case of an award. I understand that any misstatement or misrepresentation described herein may lead to my disqualification or dismissal by the Client, and/or sanctions by (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) .

{ day/month/year }

Name of Expert

Signature

Date

{ day/month/year }

Name of authorized
Representative of the Consultant
(the same who signs the Proposal)

Signature

Date

Section 4. Financial Proposal - Standard Forms

{Notes to Consultant shown in brackets { } provide guidance to the Consultant to prepare the Financial Proposals; they should not appear on the Financial Proposals to be submitted.}

Financial Proposal Standard Forms shall be used for the preparation of the Financial Proposal according to the instructions provided in Section 2.

- FIN-1 Financial Proposal Submission Form
- FIN-2 Summary of Costs
- FIN-3 Breakdown of Remuneration, including Appendix A “Financial Negotiations - Breakdown of Remuneration Rates” in the case of QBS method
- FIN-4 Reimbursable expenses

FORM FIN-1 FINANCIAL PROPOSAL SUBMISSION FORM

{Location, Date}

To: [Name and address of Client]

Dear Sirs:

We, the undersigned, offer to provide the consulting services for [Insert title of assignment] in accordance with your Request for Proposal dated [Insert Date] and our Technical Proposal.

Our attached Financial Proposal is for {Indicate the corresponding to the amount(s) currency (ies)} {Insert amount(s) in words and figures}, [Insert "including" or "excluding"] of all indirect local taxes in accordance with Clause 25.1 in the Data Sheet. The estimated amount of local indirect taxes is {Insert currency} {Insert amount in words and figures} which shall be confirmed or adjusted, if needed, during negotiations. {Please note that all amounts shall be the same as in Form FIN-2}.

Our Financial Proposal shall be binding upon us subject to the modifications resulting from Contract negotiations, up to expiration of the validity period of the Proposal, i.e. before the date indicated in Clause 12.1 of the Data Sheet.

Commissions and gratuities paid or to be paid by us to an agent or any third party relating to preparation or submission of this Proposal and Contract execution, paid if we are awarded the Contract, are listed below:

Name and Address of Agents	Amount and Currency	Purpose of Commission or Gratuity
_____	_____	_____
_____	_____	_____

{If no payments are made or promised, add the following statement: "No commissions or gratuities have been or are to be paid by us to agents or any third party

relating to this Proposal and Contract execution."}

We understand you are not bound to accept any Proposal you receive.

We remain,

Yours sincerely,

Authorized Signature {In full and initials}: _____
Name and Title of Signatory: _____
In the capacity of: _____
Address: _____
E-mail: _____

{For a joint venture, either all members shall sign or only the lead member/consultant,
in which case the power of attorney to sign on behalf of all members shall be attached}

Section 4 – Financial Proposal – Standard Forms

FORM FIN-2
SUMMARY OF COSTS

Item	Cost			
	{Consultant must state the proposed Costs in accordance with Clause 16.4 of the Data Sheet ; delete columns which are not used}			
	<i>{Insert Foreign Currency # 1}</i>	<i>{Insert Foreign Currency # 2, if used}</i>	<i>{Insert Foreign Currency # 3,if used}</i>	<i>{Insert Local Currency, if used and/or required (16.4 Data Sheet)}</i>
Cost of the Financial Proposal				
Including:				
(1) Remuneration				
(2) Reimbursables				
Total Cost of the Financial Proposal: {Should match the amount in Form FIN-1}				
Indirect Local Tax Estimates – to be discussed and finalized at the negotiations if the Contract is awarded				
(i) {insert type of tax: e.g., VAT or sales tax}				
(ii) {e.g., income tax on non-resident experts}				
(iii) {insert type of tax}				
Total Estimate for Indirect Local Tax:				

Footnote: Payments will be made in the currency (ies) expressed above (Reference to ITC 16.4).

Section 4 – Financial Proposal – Standard Forms

FORM FIN-3 BREAKDOWN OF REMUNERATION

When used for Lump-Sum contract assignment, information to be provided in this Form shall only be used to demonstrate the basis for the calculation of the Contract's ceiling amount; to calculate applicable taxes at contract negotiations; and, if needed, to establish payments to the Consultant for possible additional services requested by the Client. This Form shall not be used as a basis for payments under Lump-Sum contracts

A. Remuneration								
No.	Name	Position (as in TECH-6)	Person-month Remuneration Rate	Time Input in Person/Month (from TECH-6)	{Currency # 1- as in FIN-2}	{Currency # 2- as in FIN-2}	{Currency# 3- as in FIN-2}	{Local Currency- as in FIN-2}
Key Experts								
K-1			[Home]					
			[Field]					
K-2								
Non-Key Experts								
N-1			[Home]					
N-2			[Field]					
Total Costs								

Appendix A. Financial Negotiations - Breakdown of Remuneration Rates

1. Review of Remuneration Rates

- 1.1. The remuneration rates are made up of salary or a base fee, social costs, overheads, profit, and any premium or allowance that may be paid for assignments away from headquarters or a home office. An attached Sample Form can be used to provide a breakdown of rates.
- 1.2. If the RFP requests submission of a technical proposal only, the Sample Form is used by the selected Consultant to prepare for the negotiations of the Contract. If the RFP requests submission of the financial proposal, the Sample Form shall be completed and attached to the Financial Form-3. Agreed (at the negotiations) breakdown sheets shall form part of the negotiated Contract and included in its Appendix D or C.
- 1.3. At the negotiations the firm shall be prepared to disclose its audited financial statements for the last three years, to substantiate its rates, and accept that its proposed rates and other financial matters are subject to scrutiny. The Client is charged with the custody of government funds and is expected to exercise prudence in the expenditure of these funds.
- 1.4. Rate details are discussed below:
 - (i) Salary is the gross regular cash salary or fee paid to the individual in the firm's home office. It shall not contain any premium for work away from headquarters or bonus (except where these are included by law or government regulations).
 - (ii) Bonuses are normally paid out of profits. To avoid double counting, any bonuses shall not normally be included in the "Salary" and should be shown separately. Where the Consultant's accounting system is such that the percentages of social costs and overheads are based on total revenue, including bonuses, those percentages shall be adjusted downward accordingly. Where national policy requires that 13 months' pay be given for 12 months' work, the profit element need not be adjusted downward. Any discussions on bonuses shall be supported by audited documentation, which shall be treated as confidential.
 - (iii) Social Charges are the costs of non-monetary benefits and may include, inter alia, social security (including pension, medical, and life insurance costs) and the cost of a paid sick and/or annual leave. In this regard, a paid leave during public holidays or an annual leave taken during an assignment if no Expert's replacement has been provided is not considered social charges.
 - (iv) Cost of Leave. The principles of calculating the cost of total days leave per annum as a percentage of basic salary is normally calculated as follows:

$$\text{Leave cost as percentage of salary} = \frac{\text{total days leave} \times 100}{[365 - w - \text{ph} - v - s]}$$

Where w = weekends, ph = public holidays, v = vacation, and s = sick leave.

Please note that leave can be considered as a social cost only if the Client is not charged for the leave taken.

- (v) Overheads are the Consultant's business costs that are not directly related to the execution of the assignment and shall not be reimbursed as separate items under the Contract. Typical items are home office costs (non-billable time, time of senior Consultant's staff monitoring the project, rent of headquarters' office, support staff, research, staff training, marketing, etc.), the cost of Consultant's personnel not currently employed on revenue-earning projects, taxes on business activities, and business promotion costs. During negotiations, audited financial statements, certified as correct by an independent auditor and supporting the last three years' overheads, shall be available for discussion, together with detailed lists of items making up the overheads and the percentage by which each relates to basic salary. The Client does not accept an add-on margin for social charges, overhead expenses, etc. for Experts who are not permanent employees of the Consultant. In such case, the Consultant shall be entitled only to administrative costs and a fee on the monthly payments charged for sub-contracted Experts.
- (vi) Profit is normally based on the sum of the Salary, Social costs, and Overheads. If any bonuses paid on a regular basis are listed, a corresponding reduction shall be made in the profit amount. Profit shall not be allowed on travel or any other reimbursable expenses.
- (vii) Away from Home Office Allowance or Premium or Subsistence Allowances. Some Consultants pay allowances to Experts working away from headquarters or outside of the home office. Such allowances are calculated as a percentage of salary (or a fee) and shall not draw overheads or profit. Sometimes, by law, such allowances may draw social costs. In this case, the amount of this social cost shall still be shown under social costs, with the net allowance shown separately.

UNDP standard rates for the particular country may be used as reference to determine subsistence allowances.

Sample Form

Consultant:
Assignment:

Country:
Date:

Consultant's Representations Regarding Costs and Charges

We hereby confirm that:

- (a) The basic fees indicated in the attached table are taken from the firm's payroll records and reflect the current rates of the Experts listed which have not been raised other than within the normal annual pay increase policy as applied to all the Consultant's Experts;
- (b) Attached are true copies of the latest pay slips of the Experts listed;
- (c) The away- from-home office allowances indicated below are those that the Consultant has agreed to pay for this assignment to the Experts listed;
- (d) The factors listed in the attached table for social charges and overhead are based on the firm's average cost experiences for the latest three years as represented by the firm's financial statements;
- (e) Said factors for overhead and social charges do not include any bonuses or other means of profit-sharing.

[Name of Consultant]

Signature of Authorized Representative

Date

Name: _____

Title: _____

Section 4 – Financial Proposal – Standard Forms

Consultant’s Representations Regarding Costs and Charges (Model Form I)

(Expressed in {insert name of currency*})

Personnel		1	2	3	4	5	6	7	8
Name	Position	Basic Remuneration Rate per Working Month/Day/Year	Social Charges ¹	Overhead ¹	Subtotal	Profit ²	Away from Home Office Allowance	Proposed Fixed Rate per Working Month/Day/Hour	Proposed Fixed Rate per Working Month/Day/Hour ¹
Home Office									
Client’s Country									

{ * If more than one currency is used, use additional table(s), one for each currency }

1. Expressed as percentage of 1
2. Expressed as percentage of 4

Section 4. Financial Proposal - Standard Forms

FORM FIN-4 BREAKDOWN OF REIMBURSABLE EXPENSES

When used for Lump-Sum contract assignment, information to be provided in this Form shall only be used to demonstrate the basis for calculation of the Contract ceiling amount, to calculate applicable taxes at contract negotiations and, if needed, to establish payments to the Consultant for possible additional services requested by the Client. This form shall not be used as a basis for payments under Lump-Sum contracts

N°	Type of Reimbursable Expenses	Unit	Unit Cost	Quantity	{Currency # 1- as in FIN-2}	{Currency # 2- as in FIN-2}	{Currency# 3- as in FIN-2}	{Local Currency- as in FIN-2}
—	{e.g., Per diem allowances**}	{Day}						
	{e.g., International flights}	{Ticket}						
	{e.g., In/out airport transportation}	{Trip}						
	{e.g., Communication costs between Insert place and Insert place}				_____			
	{ e.g., reproduction of reports}							
	{e.g., Office rent}							
							
	{Training of the Client's personnel – if required in TOR}							
Total Costs								

Legend:

“Per diem allowance” is paid for each night the expert is required by the Contract to be away from his/her usual place of residence. Client can set up a ceiling.

Section 5. Eligible Countries

In reference to ITC6.3.2, for the information of shortlisted Consultants, at the present time firms, goods and services from the following countries are excluded from this selection:

Under the ITC 6.3.2 (a): _____ [list country/countries *or* state “none”]

Under the ITC 6.3.2 (b): _____ [list country/countries *or* indicate “none”]

Section 6. Government Policy - Corrupt and Fraudulent Practices

(This Section 6 shall not be modified)

“Fraud and Corruption”

1.23 It is the Government’s policy to require that Procuring Entities (including beneficiaries of Government funds), consultants, and their agents (whether declared or not), sub-contractors, sub-consultants, service providers, or suppliers, and any personnel thereof, observe the highest standard of ethics during the selection and execution of Government-financed contracts [footnote: In this context, any action taken by a consultant or any of its personnel, or its agents, or its sub-consultants, sub-contractors, services providers, suppliers, and/or their employees, to influence the selection process or contract execution for undue advantage is improper.]. In pursuance of this policy, the Government:

- (a) Defines, for the purposes of this provision, the terms set forth below as follows:
- (i) “corrupt practice” is the offering, giving, receiving, or soliciting, directly or indirectly, of anything of value to influence improperly the actions of another party¹;
 - (ii) “fraudulent practice” is any act or omission, including misrepresentation, that knowingly or recklessly misleads, or attempts to mislead, a party to obtain financial or other benefit or to avoid an obligation²;
 - (iii) “collusive practices” is an arrangement between two or more parties designed to achieve an improper purpose, including to influence improperly the actions of another party³;
 - (iv) “coercive practices” is impairing or harming, or threatening to impair or harm, directly or indirectly, any party or the property of the party to influence improperly the actions of a party⁴;

¹ For the purpose of this sub-paragraph, “another party” refers to a public official acting in relation to the selection process or contract execution. In this context “public official” includes World Bank staff and employees of other organizations taking or reviewing selection decisions.

² For the purpose of this sub-paragraph, “party” refers to a public official; the terms “benefit” and “obligation” relate to the selection process or contract execution; and the “act or omission” is intended to influence the selection process or contract execution.

³ For the purpose of this sub-paragraph, “parties” refers to participants in the procurement or selection process (including public officials) attempting either themselves, or through another person or entity not participating in the procurement or selection process, to simulate competition or to establish prices at artificial, non-competitive levels, or are privy to each other’s bid prices or other conditions.

⁴ For the purpose of this sub-paragraph, “party” refers to a participant in the selection process or contract execution.

Section 6. Bank Policy – Corrupt and Fraudulent Practices

- (v) “obstructive practice” is
- (aa) deliberately destroying, falsifying, altering, or concealing of evidence material to the investigation or making false statements to investigators in order to materially impede a Government investigation into allegations of a corrupt, fraudulent, coercive, or collusive practice; and/or threatening, harassing, or intimidating any party to prevent it from disclosing its knowledge of matters relevant to the investigation or from pursuing the investigation, or
 - (bb) acts intended to materially impede the exercise of the Government’s inspection and audit rights;
- (b) will reject a proposal for award if it determines that the consultant recommended for award or any of its personnel, or its agents, or its sub-consultants, sub-contractors, services providers, suppliers, and/or their employees, has, directly or indirectly, engaged in corrupt, fraudulent, collusive, coercive, or obstructive practices in competing for the contract in question;
- (c) will declare misprocurement and cancel the portion of the Loan allocated to a contract if it determines at any time that representatives of the Procuring Entity or of a recipient of any part of the proceeds of the Loan were engaged in corrupt, fraudulent, collusive, coercive, or obstructive practices during the selection process or the implementation of the contract in question, without the Procuring Entity having taken timely and appropriate action satisfactory to the Government to address such practices when they occur, including by failing to inform the Government in a timely manner they knew of the practices;
- (d) will sanction a firm or an individual at any time, in accordance with prevailing sanctions procedures, including by publicly declaring such firm or individual ineligible, either indefinitely or for a stated period of time: (i) to be awarded a Government-financed contract, and (ii) to be a nominated⁵ sub-consultant, supplier, or service provider of an otherwise eligible firm being awarded a Government-financed contract.

⁵ A nominated sub-consultant, supplier, or service provider is one which has been either (i) included by the consultant in its proposal because it brings specific and critical experience and know-how that are accounted for in the technical evaluation of the consultant’s proposal for the particular services; or (ii) appointed by the Borrower.

Section 7 – Terms of Reference

Consulting services for conducting baseline, mid-line and completion surveys

[The main elements to be adjusted and adapted according to the project's characteristics appear in yellow and in brackets]. *General instructions and explanations about the section are presented in italic and blue and will need to be removed before finalizing the ToRs.*

Prior to issuing the ToRs, the Project Team should submit the ToRs to IFAD's review and clearance.

Indicative table of Content:

1. BACKGROUND AND CONTEXT
2. DESCRIPTION OF THE PROJECT
3. PURPOSE AND OBJECTIVES OF THE CONSULTANCY
4. METHODOLOGICAL REQUIREMENTS
5. DETAILED LIST OF ACTIVITIES AND DELIVERABLES
6. COMPETENCIES REQUIRED
7. ADMINISTRATIVE AND OTHER ASPECTS

Technical Annexes:

1. DETAILED TARGETING STRATEGY
2. LOGFRAME
3. TOC
4. PROJECT AREA AND NUMBERS
5. DRAFT QUESTIONNAIRE

1. BACKGROUND AND CONTEXT

This section includes general information about the project.

1.1. General presentation of the project:

- Short description
- Dates of approval, entry into force, start-up, etc.
- State of implementation, first results if any
- Budget: IFAD financing and others

1.2. Institutional framework:

- Ministry and Lead Programme agency
- Implementing agency/agencies
- Legal framework
- Other relevant aspects

2. DESCRIPTION OF THE PROJECT

This section describes the project's main features.

2.1. Objectives

2.2. Duration of the project

2.3. Project Area

2.4. Target group:

This section describes the target group as validated by the project prior to the elaboration of the ToRs (see STEP 1 in COI measurement guidelines). This paragraph must be complemented with a detailed description of the targeting strategy in technical annex 1 of the ToRs.

2.5. Theory of change:

This section briefly describes the theory as validated by the project prior to the elaboration of the ToRs (see STEP 1 in COI measurement guidelines). This paragraph must be complemented with a detailed description of the theory of change and related logframe in technical annexes 2 and 3 of the ToRs.

2.6. Components and main activities

2.7. Budget

3. PURPOSE AND OBJECTIVES OF THE CONSULTANCY

This section explains the purpose and the objectives of the survey. Please note that they might differ according to the stage of the project: baseline/mid-term/completion.

3.1. Purpose

The planned study aims at carrying out a set of three surveys (baseline / mid-term / completion) which will consist of quantitative and qualitative information.

It will examine the effects of the projects on [Choose thematic areas addressed by the project: Agricultural/livestock production – Employment – Nutrition – Financial services – Producers Organizations – Rural enterprises – Climate

resilience – and any other impact or project specific thematic area included in the questionnaire] and will compare the situation with and without the project.

These three studies constitute key elements of the project evaluation process and are part of a global evaluation plan. Given that changes to project activities might occur during implementation, the firm might be requested to introduce a limited number of additional indicators for the mid-line and the completion surveys.

3.2. Objectives

The main objective of the study is to develop the sample design, conduct the data collection and analysis and report writing of the Baseline, the Mid-term and the Completion surveys to be used for the project evaluation process. The information to be collected includes information related to project activities in order to derive data on outcomes and on impact. Using a control group, the set of three studies will compare the situation of beneficiaries before and after the project. The objective of each of the three studies is to:

1. **Baseline:** The survey will measure the baseline values of project outcome and impact indicators and individual/household characteristics at project start. The baseline survey will be conducted on a sample of [Beneficiaries if identified or Potential beneficiaries from the eligible population]. Baseline data provide information on beneficiaries and comparison groups before the programme is implemented and are important for measuring pre-intervention outcomes and establish benchmark information for selected indicators. The analysis of baseline data will also be used to assess targeting effectiveness, that is, whether or not the [name of project] is going to reach its intended beneficiaries.
2. **Mid-Term:** The survey will measure the mid-term values of project outcome indicators on the same indicators used for the baseline in order to compare midterm with baseline data. Mid-term data provide early evidence of progress towards objectives assessing whether or not the project is on right tracks. The mid-term survey will be conducted on the same sample of beneficiaries as for baseline if feasible.
3. **Completion:** The survey will measure the final values of project outcomes and impact indicators on the same indicators used for baseline and midterm surveys. The completion survey will be conducted on a sample of beneficiaries (treatment group) and non-beneficiaries (comparison group). If feasible on the same sample as for baseline and midterm. Completion data finalize the evaluation process and allow to measure **attributable** changes at outcomes and impact level due to project's intervention and the degree at which the programme reached its objectives

The three studies should be carried out at specific points in the programme's lifetime:

- Baseline study: within one year of the project's entry into force (please specify date)
- Mid-line study (please specify date, considering that it should occur after 3-4 years of

- **implementation, ideally just before the Mid-Term Review)**
• **Completion study: (please specify date, considering that it should occur during the last year of implementation, before the Project Completion Report mission)**

All three studies will combine the use of secondary and primary data collection methods and use both quantitative and qualitative methods. The process should be as participatory as possible involving rural farmers and all relevant stakeholders. For qualitative data collection, the use of participatory approaches such as focus group discussions, semi-structured interviews and other PRA tools should be applied.

4. METHODOLOGICAL REQUIREMENTS

This section presents the methodological requirements the firm is expected to take into account in its proposal. The Project Team, in collaboration with IFAD, should define and explicit these requirements based on the COI measurement guidelines.

The Programme intends to conduct the set of three surveys to obtain quantitative data that will enable to monitor and evaluate the Programme's results. The scope of the services required under this Terms of Reference include the collection of data at the appropriate levels of analysis: **[Individual/Household/Producers Organization/Rural Enterprises: choose according to programme]**. The set of indicators to be collected will be based on Programme's log-frame indicators. The study will follow a quasi-experimental approach (at Completion, the survey will include both a treatment and a control group).

4.1. Questionnaire and variables

The survey questionnaire to be developed by the firm should include the list of questions identified by the project and presented in technical annex 5 of the ToRs (Draft COI questionnaire). The elaboration of the draft COI questionnaire is based on the COI questionnaire template presented in technical appendix 1 of the COI measurement guidelines: See STEP 2 of the COI measurement guidelines for further details.

The draft questionnaire presented in annex 5 of the TORs integrates the logframe outcomes **[and impact and any other if included]** indicators, it might be reorganized and complemented but the outcome related-questions from the draft questionnaire should remain the same when relevant to a particular group or stage of the project and should not be rephrased.

4.2. Sampling method

The sample frame is the list of all the units in the desired population, from which random samples of units are selected to build the survey samples. The sample size should be the following:

Baseline: 750 HH

Mid-line: 750 HH

Completion: 1500 households (750 treatment and 750 control group)

The baseline, mid-line and end-line should, as far as possible, use the same sample. It is necessary that the contracted party maintains an accurate register of households sampled in both the treatment and comparison groups for future

reference.

4.3. Probability sampling:

This paragraph presents the project's characteristics in terms of potential clusters or strata: it describes the different administrative/geographical units and possible strata (value chains, different agroecological areas, etc.). The sample should those characteristics.

The probability sampling refers to the sampling method in which all the members of the population has an equal chance to be a part of the sample and it uses random selection to select the sample within the desired population. The sample should be stratified in order to reflect the different geographical regions and target sub-groups (women, youth, etc.) described above in the 'project characteristics and targeting' section.

Note that decisions on the final sampling strategy will be made upon IFAD's approval.

4.4. Data quality control

The process of ensuring data quality is vital to the accuracy and usefulness of the survey. Data quality control requires a significant effort. This paragraph describes the main elements to consider in order to ensure the data quality control. See STEP 5.1 of the COI measurement guidelines for further details.

As data is collected and entered into a storage mechanism, checking for errors and data quality is an important step and sufficient time should be allocated to review the data and assure its quality.

The following strategies should be used:

- Double data entry.
- Spot checking.
- Sort data to find missing data, outliers, high, or low values.
- Use automation, such as drop-down menus.
- Format a database to accept only numbers.
- Review data for anomalies.
- Discuss data discrepancies and/or findings with implementers.

Data-quality checks can be implemented while collecting the data rather than ex-post as in the case of paper-based surveys by using electronic devices for the data collection.

4.5. Computer entry

This paragraph explains the modalities of computer data entry recommended by the PROJECT TEAM if any. See STEP 5.3 of the COI measurement guidelines for further details.

The use of electronic devices and georeferencing is recommended.

4.6. Analysis and report

- **Analysis**

This paragraph presents the type of analysis expected from the firm.

Findings should be analysed both at global level (all data combined) and also using the stratification laid out above for the sampling methodology (e.g. specific findings for women, youth, for the specific regions/districts, *please specify depending on the project's characteristics*)

The mid-line and the completion surveys should make reference in the analysis to the previous survey(s) – i.e. the mid-line should compare findings with the baseline, and the completion should compare findings with both the baseline and the mid-line survey. The study reports will be structured around the programme outcome and impact indicators. The quantitative data should be presented in detailed and summarized tables for each indicator, which should be accompanied by text and analytical comments in addition to the study process, the meaning of the data and the statistical significance. The qualitative data will be presented in a separate chapter.

Please also add here any particular requirement for how the estimation, interpretation and presentation of the results should be done.

See STEP 5.3 of the COI measurement guidelines for further details.

▪ **Report**

This paragraph presents the main elements to be included in the final report. This paragraph might also include an indicative table of content for the report.

See STEP 5.3 of the COI measurement guidelines for further details.

While writing the report, the firm will work in close collaboration with the Project Team and other implementing partners, to enable a learning process and to maximise transparency and accountability.

Once the surveys have been conducted and their quality controlled, the analysis of the results should be presented in a report. The report summarizes the conclusions emerging from the analysis and includes the following elements:

- the description of the methodology used
- the questionnaire
- the list of villages/communities surveyed
- the results of the survey
- the updated logframe (at least CIs at outcome levels)
- the ToC and its description based on the results of the survey
- the analysis and interpretation of the results (detailed analysis with statistical significance and summarized

tables for each indicator)

The survey database should also be provided to project staff and IFAD.

5. DETAILED LIST OF ACTIVITIES AND DELIVERABLES

This section presents the list of activities expected to be performed by the firm. It also describes the main deliverables to be provided.

The firm will work in close collaboration with the concerned general experts of the implementing agency and under the supervision of the Project Team and IFAD in the development and supervision of all phases of data collection and following analysis of the dataset.

5.1. List of activities

▪ Phase 1 - Inception phase

- Initial situational analysis - review of project materials and data:

The identification of the beneficiaries (and non-beneficiaries) interviewed at previous stage will enable the firm to construct a panel survey. The technical annex 4 of the ToRs presents the main data regarding the characteristics of the project area and the population: list of considered administrative/geographical units (provinces, municipalities or communities, etc.) with respective population, incidence of poverty, farm's productive orientation, etc.

The Project Team shall be responsible for providing key background documentation to the firm (financing agreements, Logframe, ToC, startup reports, supervision reports, etc). In particular, existing and previous data to be provided by the project:

[For baseline: Logframe, ToC, List of beneficiaries if any or preliminary listing of potential beneficiaries, secondary data, etc.

For Mid-term: Logframe, ToC, List of beneficiaries, Baseline data and survey sample, secondary data, etc.

For Completion: Baseline and Mid-term data and survey samples, List of beneficiaries, etc.]

- Collect and analyze secondary data (from multiple sources where available).
- Household Listing Survey if needed.

If the Project Team has not carried out a listing of potential beneficiaries (see Step 3.1 of COI Measurement guidelines), this listing should be carried out by the firm directly and it should be included in the list of activities.

[To facilitate the drawing of the sample within the eligible population, a listing of potential beneficiaries can be conducted in the field. Enumerators will collect basic information from each household in the enumeration area, taking on average no more than 5 minutes per household to assess household eligibility, basic demographic and re-contact information. The household sample will then be constructed on the basis of this listing. An initial identification and selection of enumeration areas may also be required, for instance, the preliminary listing could be done only on the primary cluster (if clusters are defined in the sampling design).]

▪ Phase 2 –Sampling strategy and survey instrument development

See previous section IV on methodological requirement for details

- Development of the survey questionnaire based on the draft provided by the project.
- Development of the sampling design
- Clearance by Project Team and IFAD of pilot sampling design and the questionnaire.
- Develop interview manuals and instructions for field staff
- Training of interviewers for the pilot study.

- Pilot study fieldwork.
- Revision of the pilot study questionnaires.
- Analysis of pilot study results, introducing adjustments to the draft questionnaire.
- Development of the Final Questionnaire.
- Development of an appropriate data management system with adequate quality controls.
- Clearance of the final questionnaire and sampling design by Project Team and IFAD.

▪ **Phase 3 – Fieldwork Activities**

See STEP 4 of the COI measurement guidelines for further details.

- Preparation for field work (recruitment of interviewers, printing of questionnaires and other fieldwork documents).

- Staffing and Enumerator training
- Administrative approval from necessary authorities
- Qualitative data collection at the appropriate level of analysis: [Individual/Household/Producers Organization/Rural Enterprises: choose according to programme].

- Data quality control

- [Quantitative data collection (focus group discussion/semi structured in-depth interviews, etc.): if qualitative survey also included in the ToRs]

▪ **Phase 4 - Data Processing, Analysis and Final Report Preparation**

See STEP 5 of the COI measurement guidelines for further details.

- Database formation.
- Data entry and cleaning.
- Statistical analysis of the data.
- Preparation of the final report.
- Translation of the final report.
- Clearance of the report.

5.2. Deliverables

Once selected, the firm will produce the following deliverables for each of the surveys:

- **Deliverable 1:** Updated working calendar and delivery schedule
- **Deliverable 2:** Survey design describing the sampling strategy, data collection instruments and data entry methodology
- **Deliverable 3:** Final questionnaire including electronic format (Stata, SPSS or SAS).
- **Deliverable 4:** List of households to be interviewed and list of communities/villages surveyed
- **Deliverable 5:** Training manual for field staff and enumerators
- **Deliverable 6:** Training of field staff and enumerators
- **Deliverable 7:** Final Survey Report Analysis and Reporting
- **Deliverable 8:** Clean dataset

The firm should deliver **all the material in electronic format.**

The expected tasks for the firm should be performed in accordance with a mutually agreed schedule. Final deliverables should be submitted according to this schedule and within the limits of the contract duration.

Deliverables are subject to agreement by the Project Team and IFAD and preliminary versions should therefore be submitted by the firm in time allowing for comments to be shared and if required changes to be introduced by the firm.

6. COMPETENCIES REQUIRED

This section presents key competencies required for the firm and staff. It also lists the key professional and support staff positions required for the elaboration and implementation of the survey. The description below is indicative and might be adapted to Project and country's characteristics.

6.1. Firm expertise and required qualifications

The selected firm shall possess the following qualifications:

- Previous experience in carrying out evaluation surveys is a compulsory requirement, including demonstrated experience in designing and conducting evaluations and of organizing surveys on the scale of this project (including survey and sampling design)
 - Strong capacity and experience in planning and organizing survey logistics
 - Good network of experienced enumerators, supervisors and data entry clerks
 - Strong capacity in data management and statistics
 - Strong capacity in survey analysis and reporting of results
 - Strong interpersonal skills and a team oriented spirit
 - Experience doing household survey work and carrying out evaluations in [country].
 - Strong background in statistics and econometrics.

6.2. Key staff/ required staff

The proposed team should consist of reasonable number of qualified and experienced professionals having proven track record in designing and implementing socio-economic and baseline studies and/ or evaluation studies and having good depth of understanding of rural development as well as of and gender and social inclusion. The bidders are expected to propose a study coordinator/Team Leader and appropriate number of experts, field supervisors, enumerators and support staff.

Minimum **key professional staff positions** (recommended):

- **One study coordinator/team leader:** Advanced degree in economics, statistics, agricultural economics or related field. At least five years relevant experiences in conducting impact evaluations, large quantitative survey implementation and analysis, experience in household and agricultural data collection and analysis required, ability to coordinate teams and ensure timely reporting.

The study coordinator/Team Leader will be in charge of coordinating the planning, implementation of the studies and ensuring that the work is conducted following the highest professional standards. The individual will be in charge of ensuring that the quality control and supervision mechanism in place for the survey is effective, manage the data collection team and ensure that each member performs their specific scope of work.

- **One expert in survey implementation and field supervision:** Minimum five years' experience with

large survey implementation, experience in implementing household and agricultural surveys required. Preferably with previous experiences in conducting surveys in [country].

- **One socio-economic researcher:** Advanced degree in economics, agricultural economics or related fields, at least five years' experience in analysing survey data using STATA or equivalent software. Strong background and experience in statistics and econometrics is required. Ability to write clearly and concisely in English. Previous experience in impact evaluation is preferred.

- **One computer specialists in data entry and data bases:** Minimum experience of three years with large survey data sets and data entry software required. The data specialist will develop appropriate data management system with adequate quality controls, and finalize the data management system before the data collection team moves to the field. The data management system would also be organized in such a way as to deliver partial datasets on a regular basis to the Project Team.

Minimum **key support staff positions** (recommended):

- **Field supervisors:** Minimum of 2-3 field supervisors should be hired (best ratio would be 1 supervisor every 4 enumerators). They should be chosen based on the firm's best practices. Some degree of knowledge of local languages is expected at least from a sufficient number of the supervisors. At least two years' experience in conducting or managing household surveys is required.

- **Survey enumerators:** Minimum of 8-10 enumerators should be hired. Minimum qualifications include knowledge of local language. Preference should be given to candidates with experience in quantitative data collection in rural [country], namely, on the themes of the questionnaire.

- **Data entry technicians:** Minimum qualifications include knowledge of local language and advanced computer skills. Preference should be given to candidates with experience in quantitative data entry and/or previous experience in survey work.

7. ADMINISTRATIVE AND OTHER ASPECTS

This section presents administrative and other aspects concerning the bidding process. The elements presented below are only indicative and might be changed or adapted; the procurement process may vary based on country-specific procurement rules. Some elements might also be added.

7.1. Proposal content

Interested consulting companies should submit their applications consisting of the following documents/information to demonstrate their qualifications:

- **Technical Proposal** will include: the profile of the company, relevant experience for the assignments, staffing (CV of each team member), proposed methodology to perform the assessment, the size of the sample to be analyzed, the work plan and schedule (activities) and resources (including number of person-day).

- **Financial proposal** will obligatory include the consulting fee and operational expenditures related to the assignment. The survey company will provide a break-down of the budget by the activities mentioned in the Activities section above.

7.2. Conditions for offer's submission

To be considered interested companies should submit their proposal (technical and financial offer) in original and a copy in separate sealed envelopes. Each envelope will consist of the technical and financial offer sealed in separate envelopes as well (a total of 2 envelopes, each with 2 envelopes inside).

7.3. Selection Process

The consulting company will be selected in accordance with [country's procurement procedures in effect for the Project].

The final score obtained by each firm being composed of [X %] of the score for the parameter "Quality" (evaluated based on technical bid) and [(100-X) %] - score obtained for the parameter "Cost" (established based on financial bid). The financial offer will be opened only if the provided technical offer will pass the minimum technical score of [xx] points.

7.4. Budget and mode of payment

Budget should cover all costs for remuneration of experts/staff including their travel and miscellaneous cost. If the applicant is a firm or a company, Value-added tax certificate is a must. Prevailing national rules will be applied for tax purpose.

According to the estimated timeframe and schedule of execution, payments for the services provided will be made, after the products/deliverables are submitted timely and cleared by the PROJECT TEAM and IFAD.

Mode of payment: payments for each of the three assignments (baseline; mid-line; end-line) will be made in the following three instalments:

- 20% of the agreed budget as an advance upon signing of the agreement and upon receiving the inception report
- 30 % of the agreed amount one week after the submission of the 1st draft report.
- Remaining 50 % after satisfactory quality check by the project team after submitting the final report after incorporating the feedback and comments.

7.5. Conditions of the contract

This ToR is guided by the Government of [XXXXX] Procurement Act no. [XXX]. The consultant (s) or firm(s) has first to submit the Expression of Interest (EOI) within the 15th days of the publication of the notice. Only the qualified firms/consultants will be invited for the full technical and financial proposals (please leave or remove this depending on the procurement process adopted). The proposals then will be selected through **Quality and Cost Based Systems (QCBS) method**.

The second (mid-line) and third (end-line) assignments will be confirmed on the basis of performance of the previous assignment. Therefore, the mid-line assignment will be confirmed based on the quality and timeliness of the baseline report, and the end-line assignment will be confirmed based on the quality and timeliness of the mid-line report. The assessment will be conducted by the project M&E officer, in consultation with other team members (and eventually

IFAD), using the criteria presented here below:

- A) Quality of report (80 points)
 - Implementation of methodology as proposed in the Request For Proposals: (50%)
 - Completeness of data (all indicators agreed to in the inception report are included): (50%)
- B) Timeliness of final report submission: 20 points (20%)
- C) Total Score = A+B = 100

Performance ratings of 75 and above will be considered adequate for confirmation of the following assignment.

The consulting firm will be answerable to the Programme Coordinator and will work closely with the Planning, Monitoring & Evaluation Officer for the Programme, in collaboration with implementing partners, other Programme staff, primary stakeholder groups to enable a learning process and inclusive decision making and to maximise transparency and accountability. The project team shall be responsible for providing key background documentation to the consulting firm (financing agreements, startup reports, supervision reports, etc.) as well as letters of introduction and liaison teams where necessary.

A table presenting the payment schedule and conditions according to the delivery of the products might be included.

7.6. Future Use of the Data

The clean dataset as well as the resulting reports will be property of the Project Team and IFAD.

ANNEXES of the TORs:

The ToRs should also include the following annexes:

1. Detailed targeting strategy

This technical annex details the project's eligibility/selection criteria of the eligible or target beneficiaries population. Eligibility and beneficiaries selection procedures should be described since they help determine the strategy for the selection of appropriate treatment and comparison groups. See STEP 2 of the COI measurement guidelines for further details.

2. Logframe

3. Theory of Change (ToC)

The ToC highlights how project activities (inputs) lead to/are linked to results (outputs and outcomes) and impacts. It is necessary to make explicit the assumptions behind those links, and the possible impact pathways. The relationship between projects activities and results, will need to be described in detail and will help identifying intermediate indicators to be collected as part of the baseline survey. Intermediate outcomes are the direct changes that are generated by the project intervention, and that as shown in the theory of change, will lead to projects impacts. It is also important to

single out the indirect changes or unexpected changes that the project will produce and that will ultimately have an impact on the projects results (impacts).

The logframe indicators will serve as a basis for the assessment by project component.

4. Project´s data:

This technical annex presents the main data regarding the characteristics of the project area and the population: list of considered administrative/geographical units (provinces, municipalities or communities, etc.) with respective population, incidence of poverty, farm´s productive orientation, etc. Electronic dataset should also be provided in addition to the tables presented in this annex.

5. Draft questionnaire:

This appendix presents the mandatory questions to be included in the final questionnaire based on the CIs (and PSIs/Impact if included) indicators identified in the logframe. See STEP 4 of the COI measurement guidelines for further details.

PART II

Section 8. Conditions of Contract and Contract Forms

Foreword

1. Part II includes two types of standard Contract forms for Consulting Services (a Time- Based Contract and a Lump-Sum Contract) that are based on the contract forms included in the harmonized Standard Request for Proposals (Master Document for Selection of Consultants prepared by participating Multilateral Development Banks (MDBs).
2. **Time-Based Contract.** This type of contract is appropriate when it is difficult to define or fix the scope and the duration of the services, either because they are related to activities carried out by others for which the completion period may vary, or because the input of the consultants required for attaining the objectives of the assignment is difficult to assess. In time-based contracts the Consultant provides services on a timed basis according to quality specifications, and Consultant's remuneration is determined on the basis of the time actually spent by the Consultant in carrying out the Services and is based on (i) agreed upon unit rates for the Consultant's experts multiplied by the actual time spent by the experts in executing the assignment, and (ii) reimbursable expenses using actual expenses and/or agreed unit prices. This type of contract requires the Client to closely supervise the Consultant and to be involved in the daily execution of the assignment.
3. **Lump-Sum Contract.** This type of contract is used mainly for assignments in which the scope and the duration of the Services and the required output of the Consultant are clearly defined. Payments are linked to outputs (deliverables) such as reports, drawings, bill of quantities, bidding documents, or software programs. Lump-sum contracts are easier to administer because they operate on the principle of a fixed price for a fixed scope, and payments are due on clearly specified outputs and milestones. Nevertheless, quality control of the Consultant's outputs by the Client is paramount.
4. The templates are designed for use in assignments with consulting firms and shall not be used for contracting of individual experts. These standard Contract forms are to be used for complex and/or large value assignments, and/or for contracts for which this SRFP is deemed to be suitably appropriate by the Procuring Entity.

STANDARD FORM OF CONTRACT

Consultant's Services

Lump-Sum

Contents

<u>PART I.....</u>	<u>1</u>
<u>Section 1. Letter of Invitation.....</u>	<u>1</u>
<u>Section 2. Instructions to Consultants and Data Sheet</u>	<u>3</u>
<u>A. General Provisions</u>	<u>3</u>
1. <u>Definitions.....</u>	<u>3</u>
2. <u>Introduction.....</u>	<u>5</u>
3. <u>Conflict of Interest</u>	<u>5</u>
4. <u>Unfair Competitive Advantage</u>	<u>6</u>
5. <u>Corrupt and Fraudulent Practices.....</u>	<u>6</u>
6. <u>Eligibility</u>	<u>7</u>
<u>B. Preparation of Proposals.....</u>	<u>9</u>
7. <u>General Considerations</u>	<u>9</u>
8. <u>Cost of Preparation of Proposal</u>	<u>9</u>
9. <u>Language</u>	<u>9</u>
10. <u>Documents Comprising the Proposal.....</u>	<u>9</u>
11. <u>Only One Proposal</u>	<u>9</u>
12. <u>Proposal Validity</u>	<u>9</u>
13. <u>Clarification and Amendment of RFP</u>	<u>10</u>
14. <u>Preparation of Proposals – Specific Considerations</u>	<u>11</u>
15. <u>Technical Proposal Format and Content.....</u>	<u>12</u>
16. <u>Financial Proposal.....</u>	<u>12</u>
<u>C. Submission, Opening and Evaluation</u>	<u>13</u>
17. <u>Submission, Sealing, and Marking of Proposals.....</u>	<u>13</u>
18. <u>Confidentiality</u>	<u>14</u>
19. <u>Opening of Technical Proposals</u>	<u>15</u>
20. <u>Proposals Evaluation.....</u>	<u>15</u>
21. <u>Evaluation of Technical Proposals.....</u>	<u>15</u>
22. <u>Financial Proposals for QBS.....</u>	<u>15</u>
23. <u>Public Opening of Financial Proposals (for QCBS, FBS, and LCS methods) ...</u>	<u>16</u>
24. <u>Correction of Errors</u>	<u>16</u>
25. <u>Taxes</u>	<u>17</u>
26. <u>Conversion to Single Currency.....</u>	<u>17</u>
<u>D. Negotiations and Award.....</u>	<u>19</u>
<u>E. Data Sheet.....</u>	<u>21</u>
<u>Section 3. Technical Proposal – Standard Forms</u>	<u>29</u>

Section 4. Financial Proposal - Standard Forms.....41

<u>Section 5. Eligible Countries</u>	<u>51</u>
<u>Section 6. Bank Policy – Corrupt and Fraudulent Practices</u>	<u>53</u>
<u>Section 7. Terms of Reference</u>	<u>55</u>
<u>PART II</u>	<u>55</u>
<u>Section 8. Conditions of Contract and Contract Forms</u>	<u>63</u>
<u>Preface</u>	<u>71</u>
I. <u>Form of Contract.....</u>	<u>73</u>
II. <u>General Conditions of Contract</u>	<u>77</u>
A. <u>GENERAL PROVISIONS</u>	<u>77</u>
2. <u>Relationship between the Parties</u>	<u>78</u>
3. <u>Law Governing Contract</u>	<u>78</u>
4. <u>Language.....</u>	<u>78</u>
5. <u>Headings</u>	<u>79</u>
6. <u>Communications.....</u>	<u>79</u>
7. <u>Location</u>	<u>79</u>
8. <u>Authority of Member in Charge</u>	<u>79</u>
9. <u>Authorized Representatives</u>	<u>79</u>
10. <u>Corrupt and Fraudulent Practices</u>	<u>79</u>
B. <u>COMMENCEMENT, COMPLETION, MODIFICATION AND TERMINATION OF CONTRACT</u>	<u>80</u>
11. <u>Effectiveness of Contract.....</u>	<u>80</u>
12. <u>Termination of Contract for Failure to Become Effective.....</u>	<u>80</u>
13. <u>Commencement of Services</u>	<u>80</u>
14. <u>Expiration of Contract</u>	<u>80</u>
15. <u>Entire Agreement.....</u>	<u>80</u>
16. <u>Modifications or Variations</u>	<u>80</u>
17. <u>Force Majeure.....</u>	<u>80</u>
18. <u>Suspension</u>	<u>82</u>
19. <u>Termination.....</u>	<u>82</u>
C. <u>OBLIGATIONS OF THE CONSULTANT.....</u>	<u>84</u>
<u>General.....</u>	<u>84</u>

20. [Conflict of Interests](#)85

21. [Confidentiality](#)86

22.	<u>Liability of the Consultant</u>	86
23.	<u>Insurance to be Taken out by the Consultant</u>	86
24.	<u>Accounting, Inspection and Auditing</u>	87
25.	<u>Reporting Obligations</u>	87
26.	<u>Proprietary Rights of the Client in Reports and Records</u>	87
27.	<u>Equipment, Vehicles and Materials</u>	87
D.	<u>CONSULTANT’S EXPERTS AND SUB-CONSULTANTS</u>	88
28.	<u>Description of Key Experts</u>	88
29.	<u>Replacement of Key Experts</u>	88
30.	<u>Removal of Experts or Sub-consultants</u>	88
E.	<u>OBLIGATIONS OF THE CLIENT</u>	89
31.	<u>Assistance and Exemptions</u>	89
32.	<u>Access to Project Site</u>	90
33.	<u>Change in the Applicable Law Related to Taxes and Duties</u>	90
34.	<u>Services, Facilities and Property of the Client</u>	90
35.	<u>Counterpart Personnel</u>	90
36.	<u>Payment Obligation</u>	90
F.	<u>PAYMENTS TO THE CONSULTANT</u>	91
37.	<u>Contract Price</u>	91
38.	<u>Taxes and Duties</u>	91
39.	<u>Currency of Payment</u>	91
40.	<u>Mode of Billing and Payment</u>	91
41.	<u>Interest on Delayed Payments</u>	92
G.	<u>FAIRNESS AND GOOD FAITH</u>	92
42.	<u>Good Faith</u>	92
H.	<u>SETTLEMENT OF DISPUTES</u>	92
43.	<u>Amicable Settlement</u>	92
44.	<u>Dispute Resolution</u>	93
	<u>Attachment 1: Government’s Policy – Corrupt and Fraudulent Practices</u>	95
III.	<u>Special Conditions of Contract</u>	98
IV.	<u>Appendices</u>	107
	<u>Appendix A – Terms of Reference</u>	107

<u>Appendix B - Key Experts</u>	<u>107</u>
<u>Appendix C – Breakdown of Contract Price</u>	<u>107</u>
<u>Appendix D - Form of Advance Payments Guarantee</u>	<u>111</u>

Preface

1. The standard Contract form consists of four parts: the Form of Contract to be signed by the Client and the Consultant, the General Conditions of Contract (GCC), including Attachment 1 (Government's Policy – Corrupt and Fraudulent Practices); the Special Conditions of Contract (SCC); and the Appendices.
2. The General Conditions of Contract, including Attachment 1, shall not be modified. The Special Conditions of Contract that contain clauses specific to each Contract intend to supplement, but not over-write or otherwise contradict, the General Conditions.

CONTRACT FOR CONSULTANT'S SERVICES

Lump-Sum

Project Name *Consulting Services for conducting a Baseline Study.*

[Loan/Credit/Grant] No. _____

Contract No. _____

between

[Name of the Client] _____

and

[Name of the Consultant] _____

Dated: _____

I. Form of Contract

LUMP-SUM

(Text in brackets [] is optional; all notes should be deleted in the final text)

This CONTRACT (hereinafter called the “Contract”) is made the *[number]* day of the month of *[month]*, *[year]*, between, on the one hand, *[name of Client or Recipient]* (hereinafter called the “Client”) and, on the other hand, *[name of Consultant]* (hereinafter called the “Consultant”).

[If the Consultant consist of more than one entity, the above should be partially amended to read as follows: “...(hereinafter called the “Client”) and, on the other hand, a Joint Venture (name of the JV) consisting of the following entities, each member of which will be jointly and severally liable to the Client for all the Consultant’s obligations under this Contract, namely, [name of member] and [name of member] (hereinafter called the “Consultant”).]

WHEREAS

- (a) the Client has requested the Consultant to provide certain consulting services as defined in this Contract (hereinafter called the “Services”);
- (b) the Consultant, having represented to the Client that it has the required professional skills, expertise and technical resources, has agreed to provide the Services on the terms and conditions set forth in this Contract;
- (c) the Client has received funds from the *[insert source of financing]*: toward the cost of the Services and intends to apply a portion of the proceeds to eligible payments under this Contract, it being understood that (i) payments by the Client will be made only at the request of the Authorized Representative and upon approval by the Controlling Officer or Chief Executive Officer; (ii) such payments will be subject, in all respects, to the terms and conditions of the Contract, including prohibitions of withdrawal from the funds for the purpose of any payment to persons or entities, or for any import of goods, if such payment or import is prohibited by the decision of the United Nations Security council taken under Chapter VII of the Charter of the United Nations; and (iii) no party other than the Client shall derive any rights from the Contract or have any claim to the proceeds;

NOW THEREFORE the parties hereto hereby agree as follows:

1. The following documents attached hereto shall be deemed to form an integral part of this Contract:

(a) The General Conditions of Contract;

- (b) The Special Conditions of Contract;
- (c) Appendices:

- Appendix A: Terms of Reference
- Appendix B: Key Experts
- Appendix C: Breakdown of Contract Price
- Appendix D: Form of Advance Payments Guarantee

In the event of any inconsistency between the documents, the following order of precedence shall prevail: the Special Conditions of Contract; the General Conditions of Contract, including Attachment 1; Appendix A; Appendix B; Appendix C; Appendix D. Any reference to this Contract shall include, where the context permits, a reference to its Appendices.

- 2. The mutual rights and obligations of the Client and the Consultant shall be as set forth in the Contract, in particular:
 - (a) the Consultant shall carry out the Services in accordance with the provisions of the Contract; and
 - (b) the Client shall make payments to the Consultant in accordance with the provisions of the Contract.
- 3. The Auditor-General or any Public Officer in accordance with section 8 (1) of the Public Audit Act, Chapter 378 of the Laws of (XXXXXX Insert name of country) is empowered to have access to, and examine all books, records papers, reports and other documents relating to this contract.

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have caused this Contract to be signed in their respective names as of the day and year first above written.

For and on behalf of *[Name of Client]*

[Authorized Representative of the Client – name, title and signature]

For and on behalf of *[Name of Consultant or Name of a Joint Venture]*

[Authorized Representative of the Consultant – name and signature]

[For a joint venture, either all members shall sign or only the lead member, in which case the power of attorney to sign on behalf of all members shall be attached].

For and on behalf of each of the members of the Consultant *[insert the Name of the Joint Venture]*

[Name of the lead member]

[Authorized Representative on behalf of a Joint Venture]

[add signature blocks for each member if all are signing]

II. General Conditions of Contract

A. GENERAL PROVISIONS

1. Definitions

1.1. Unless the context otherwise requires, the following terms whenever used in this Contract have the following meanings:

- (a) “Applicable Regulations” means Public Procurement Regulations, Statutory Instrument N^o 63 of 2011.
 - (b) “Applicable Law” means the Laws of (XXXXXX Insert name of country) and any other instruments having the force of law in (XXXXXX Insert name of country), as they may be issued and in force from time to time.
 - (c) “Client” means the Procuring Entity or implementing agency that signs the Contract for the Services with the Selected Consultant.
 - (d) “Consultant” means a legally-established professional consulting firm or entity selected by the Client to provide the Services under the signed Contract.
 - (e) “Contract” means the legally binding written agreement signed between the Client and the Consultant and which includes all the attached documents listed in its paragraph 1 of the Form of Contract (the General Conditions (GCC), the Special Conditions (SCC), and the Appendices).
 - (f) “Day” means a working day unless indicated otherwise.
 - (g) “Effective Date” means the date on which this Contract comes into force and effect pursuant to Clause GCC 11.
 - (h) “Experts” means, collectively, Key Experts, Non-Key Experts, or any other personnel of the Consultant, Sub-consultant or JV member(s) assigned by the Consultant to perform the Services or any part thereof under the Contract.
 - (i) “Foreign Currency” means any currency other than the currency of (XXXXXX Insert name of country).
 - (j) “GCC” means these General Conditions of Contract.
 - (k) “Government” means the government of (XXXXXX Insert name of country).
 - (l) “Joint Venture (JV)” means an association with or without a legal personality distinct from that of its members, of more than
-

one entity where one member has the authority to conduct all businesses for and on behalf of any and all the members of the JV, and where the members of the JV are jointly and severally liable to the Client for the performance of the Contract.

- (m) “Key Expert(s)” means an individual professional whose skills, qualifications, knowledge and experience are critical to the performance of the Services under the Contract and whose Curricula Vitae (CV) was taken into account in the technical evaluation of the Consultant’s proposal.
- (n) “Local Currency” means the currency of (XXXXXX Insert name of country).
- (o) “Non-Key Expert(s)” means an individual professional provided by the Consultant or its Sub-consultant to perform the Services or any part thereof under the Contract.
- (p) “Party” means the Client or the Consultant, as the case may be, and “Parties” means both of them.
- (q) “SCC” means the Special Conditions of Contract by which the GCC may be amended or supplemented but not over-written.
- (r) “Services” means the work to be performed by the Consultant pursuant to this Contract, as described in Appendix A hereto.
- (s) “Sub-consultants” means an entity to whom/which the Consultant subcontracts any part of the Services while remaining solely liable for the execution of the Contract.
- (t) “Third Party” means any person or entity other than the Government, the Client, the Consultant or a Sub-consultant.

2. Relationship between the Parties

2.1. Nothing contained herein shall be construed as establishing a relationship of master and servant or of principal and agent as between the Client and the Consultant. The Consultant, subject to this Contract, has complete charge of the Experts and Sub-consultants, if any, performing the Services and shall be fully responsible for the Services performed by them or on their behalf hereunder.

3. Law Governing Contract

3.1. This Contract, its meaning and interpretation, and the relation between the Parties shall be governed by the Applicable Law.

4. Language

4.1. This Contract has been executed in **English**, which shall be the binding and controlling language for all matters relating to the meaning or interpretation of this Contract.

- 5. Headings** 5.1. The headings shall not limit, alter or affect the meaning of this Contract.
- 6. Communications** 6.1. Any communication required or permitted to be given or made pursuant to this Contract shall be in writing in the language specified in Clause GCC 4. Any such notice, request or consent shall be deemed to have been given or made when delivered in person to an authorized representative of the Party to whom the communication is addressed, or when sent to such Party at the address specified in the **SCC**.
- 6.2. A Party may change its address for notice hereunder by giving the other Party any communication of such change to the address specified in the **SCC**.
- 7. Location** 7.1. The Services shall be performed at such locations as are specified in **Appendix A** hereto and, where the location of a particular task is not so specified, at such locations, whether in the Government's country or elsewhere, as the Client may approve.
- 8. Authority of Member in Charge** 8.1. In case the Consultant is a Joint Venture, the members hereby authorize the member specified in the **SCC** to act on their behalf in exercising all the Consultant's rights and obligations towards the Client under this Contract, including without limitation the receiving of instructions and payments from the Client.
- 9. Authorized Representatives** 9.1. Any action required or permitted to be taken, and any document required or permitted to be executed under this Contract by the Client or the Consultant may be taken or executed by the officials specified in the **SCC**.
- 10. Corrupt and Fraudulent Practices** 10.1. The Government requires compliance with its policy in regard to corrupt and fraudulent practices as set forth in **Attachment 1** to the GCC.
- a. Commissions and Fees** 10.2. The Client requires the Consultant to disclose any commissions, gratuities or fees that may have been paid or are to be paid to agents or any other party with respect to the selection process or execution of the Contract. The information disclosed must include at least the name and address of the agent or other party, the amount and currency, and the purpose of the commission, gratuity or fee. Failure to disclose such commissions, gratuities or fees may result in termination of the Contract and/or sanctions by **(XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY)**.

B.

COMMENCEMENT, COMPLETION, MODIFICATION AND TERMINATION OF CONTRACT

- 11. Effectiveness of Contract** 11.1. This Contract shall come into force and effect on the date (the “Effective Date”) of the Client’s notice to the Consultant instructing the Consultant to begin carrying out the Services. This notice shall confirm that the effectiveness conditions, if any, listed in the **SCC** have been met.
- 12. Termination of Contract for Failure to Become Effective** 12.1. If this Contract has not become effective within such time period after the date of Contract signature as specified in the **SCC**, either Party may, by not less than twenty two (22) days written notice to the other Party, declare this Contract to be null and void, and in the event of such a declaration by either Party, neither Party shall have any claim against the other Party with respect hereto.
- 13. Commencement of Services** 13.1. The Consultant shall confirm availability of Key Experts and begin carrying out the Services not later than the number of days after the Effective Date specified in the **SCC**.
- 14. Expiration of Contract** 14.1. Unless terminated earlier pursuant to Clause GCC 19 hereof, this Contract shall expire at the end of such time period after the Effective Date as specified in the **SCC**.
- 15. Entire Agreement** 15.1. This Contract contains all covenants, stipulations and provisions agreed by the Parties. No agent or representative of either Party has authority to make, and the Parties shall not be bound by or be liable for, any statement, representation, promise or agreement not set forth herein.
- 16. Modifications or Variations** 16.1. Any modification or variation of the terms and conditions of this Contract, including any modification or variation of the scope of the Services, may only be made by written agreement between the Parties. However, each Party shall give due consideration to any proposals for modification or variation made by the other Party.
162. In cases of substantial modifications or variations, the prior written consent of (XXXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) is required.
- 17. Force Majeure**

a. Definition

17.1. For the purposes of this Contract, “Force Majeure” means an event which is beyond the reasonable control of a Party, is not foreseeable, is unavoidable, and makes a Party’s performance of its obligations hereunder impossible or so impractical as reasonably to be considered impossible under the circumstances, and subject to those requirements, includes, but is not limited to, war, riots, civil disorder, earthquake, fire, explosion, storm, flood or other adverse

weather conditions, strikes, lockouts or other industrial action confiscation or any other action by Government agencies.

172. Force Majeure shall not include (i) any event which is caused by the negligence or intentional action of a Party or such Party's Experts, Sub-consultants or agents or employees, nor (ii) any event which a diligent Party could reasonably have been expected to both take into account at the time of the conclusion of this Contract, and avoid or overcome in the carrying out of its obligations hereunder.

173. Force Majeure shall not include insufficiency of funds or failure to make any payment required hereunder.

b. No Breach of Contract

174. The failure of a Party to fulfill any of its obligations hereunder shall not be considered to be a breach of, or default under, this Contract insofar as such inability arises from an event of Force Majeure, provided that the Party affected by such an event has taken all reasonable precautions, due care and reasonable alternative measures, all with the objective of carrying out the terms and conditions of this Contract.

c. Measures to be Taken

17.5. A Party affected by an event of Force Majeure shall continue to perform its obligations under the Contract as far as is reasonably practical, and shall take all reasonable measures to minimize the consequences of any event of Force Majeure.

17.6. A Party affected by an event of Force Majeure shall notify the other Party of such event as soon as possible, and in any case not later than fourteen (14) calendar days following the occurrence of such event, providing evidence of the nature and cause of such event, and shall similarly give written notice of the restoration of normal conditions as soon as possible.

17.7. Any period within which a Party shall, pursuant to this Contract, complete any action or task, shall be extended for a period equal to the time during which such Party was unable to perform such action as a result of Force Majeure.

17.8. During the period of their inability to perform the Services as a result of an event of Force Majeure, the Consultant, upon instructions by the Client, shall either:

- (a) demobilize, in which case the Consultant shall be reimbursed for additional costs they reasonably and necessarily incurred, and, if required by the Client, in reactivating the Services; or

(b) continue with the Services to the extent reasonably possible, in which case the Consultant shall continue to be paid under the terms of this Contract and be reimbursed for additional costs reasonably and necessarily incurred.

17.9. In the case of disagreement between the Parties as to the existence or extent of Force Majeure, the matter shall be settled according to Clauses GCC 44& 45.

18. Suspension

18.1. The Client may, by written notice of suspension to the Consultant, suspend all payments to the Consultant hereunder if the Consultant fails to perform any of its obligations under this Contract, including the carrying out of the Services, provided that such notice of suspension (i) shall specify the nature of the failure, and (ii) shall request the Consultant to remedy such failure within a period not exceeding thirty (30) calendar days after receipt by the Consultant of such notice of suspension.

19. Termination

19.1. This Contract may be terminated by either Party as per provisions set up below:

a. By the Client

19.1.1. The Client may terminate this Contract in case of the occurrence of any of the events specified in paragraphs (a) through (f) of this Clause. In such an occurrence the Client shall give at least thirty (30) calendar days' written notice of termination to the Consultant in case of the events referred to in (a) through (d); at least sixty (60) calendar days' written notice in case of the event referred to in (e); and at least five (5) calendar days' written notice in case of the event referred to in (f):

- (a) If the Consultant fails to remedy a failure in the performance of its obligations hereunder, as specified in a notice of suspension pursuant to Clause GCC 18;
 - (b) If the Consultant becomes (or, if the Consultant consists of more than one entity, if any of its members becomes) insolvent or bankrupt or enter into any agreements with their creditors for relief of debt or take advantage of any law for the benefit of debtors or go into liquidation or receivership whether compulsory or voluntary;
 - (c) If the Consultant fails to comply with any final decision reached as a result of arbitration proceedings pursuant to Clause GCC 45.1;
 - (d) If, as the result of Force Majeure, the Consultant is unable to perform a material portion of the Services for a
-

period of not less than sixty (60) calendar days;

- (e) If the Client, in its sole discretion and for any reason whatsoever, decides to terminate this Contract;
- (f) If the Consultant fails to confirm availability of Key Experts as required in Clause GCC 13.

19.1.2. Furthermore, if the Client determines that the Consultant has engaged in corrupt, fraudulent, collusive, coercive or obstructive practices, in competing for or in executing the Contract, then the Client may, after giving fourteen (14) calendar days written notice to the Consultant, terminate the Consultant's employment under the Contract.

**b. By the
Consultant**

19.1.3. The Consultant may terminate this Contract, by not less than thirty (30) calendar days' written notice to the Client, in case of the occurrence of any of the events specified in paragraphs (a) through (d) of this Clause.

- (a) If the Client fails to pay any money due to the Consultant pursuant to this Contract and not subject to dispute pursuant to Clause GCC 45.1 within forty-five (45) calendar days after receiving written notice from the Consultant that such payment is overdue.
- (b) If, as the result of Force Majeure, the Consultant is unable to perform a material portion of the Services for a period of not less than sixty (60) calendar days.
- (c) If the Client fails to comply with any final decision reached as a result of arbitration pursuant to Clause GCC 45.1.
- (d) If the Client is in material breach of its obligations pursuant to this Contract and has not remedied the same within forty-five (45) days (or such longer period as the Consultant may have subsequently approved in writing) following the receipt by the Client of the Consultant's notice specifying such breach.

**c. Cessation of
Rights and
Obligations**

19.1.4. Upon termination of this Contract pursuant to Clauses GCC 12 or GCC 19 hereof, or upon expiration of this Contract pursuant to Clause GCC 14, all rights and obligations of the Parties hereunder shall cease, except (i) such rights and obligations as may have accrued on the date of termination or expiration, (ii) the obligation of confidentiality set forth in Clause GCC 22, (iii) the Consultant's obligation to permit inspection, copying and auditing of their accounts and records

set forth in Clause GCC 25, and (iv) any right which a Party may have under the Applicable Law.

d. Cessation of Services

19.1.5. Upon termination of this Contract by notice of either Party to the other pursuant to Clauses GCC 19a or GCC 19b, the Consultant shall, immediately upon dispatch or receipt of such notice, take all necessary steps to bring the Services to a close in a prompt and orderly manner and shall make every reasonable effort to keep expenditures for this purpose to a minimum. With respect to documents prepared by the Consultant and equipment and materials furnished by the Client, the Consultant shall proceed as provided, respectively, by Clauses GCC 27 or GCC 28.

e. Payment upon Termination

19.1.6. Upon termination of this Contract, the Client shall make the following payments to the Consultant:

- (a) payment for Services satisfactorily performed prior to the effective date of termination; and
- (b) in the case of termination pursuant to paragraphs (d) and (e) of Clause GCC19.1.1, reimbursement of any reasonable cost incidental to the prompt and orderly termination of this Contract, including the cost of the return travel of the Experts.

A. OBLIGATIONS OF THE CONSULTANT

20. General

- a. Standard of Performance**
- 20.1 The Consultant shall perform the Services and carry out the Services with all due diligence, efficiency and economy, in accordance with generally accepted professional standards and practices, and shall observe sound management practices, and employ appropriate technology and safe and effective equipment, machinery, materials and methods. The Consultant shall always act, in respect of any matter relating to this Contract or to the Services, as a faithful adviser to the Client, and shall at all times support and safeguard the Client's legitimate interests in any dealings with the third parties.

In the performance of the services, the Consultant shall be subject to performance evaluations at completion of each study for which a minimum performance rating (as specified in Annex A Terms of Reference) shall be necessary in order for this contract to include the following study.

20.2. The Consultant shall employ and provide such qualified and experienced Experts and Sub-consultants as are required to carry out

the Services.

20.3. The Consultant may subcontract part of the Services to an extent and with such Key Experts and Sub-consultants as may be approved in advance by the Client. Notwithstanding such approval, the Consultant shall retain full responsibility for the Services.

**b. Law
Applicable to
Services**

204. The Consultant shall perform the Services in accordance with the Contract and the Applicable Law and shall take all practicable steps to ensure that any of its Experts and Sub-consultants, comply with the Applicable Law.

205. Throughout the execution of the Contract, the Consultant shall comply with the import of goods and services prohibitions in (XXXXX Insert name of country) when

- (a) as a matter of law or official regulations, the Government prohibits commercial relations with that country; or
- (b) by an act of compliance with a decision of the United Nations Security Council taken under Chapter VII of the Charter of the United Nations, the Government prohibits any import of goods from that country or any payments to any country, person, or entity in that country.

206. The Client shall notify the Consultant in writing of relevant local customs, and the Consultant shall, after such notification, respect such customs.

**21. Conflict of
Interests**

21.1. The Consultant shall hold the Client's interests paramount, without any consideration for future work, and strictly avoid conflict with other assignments or their own corporate interests.

**a. Consultant
Not to Benefit
from
Commissions,
Discounts, etc.**

21.1.1 The payment of the Consultant pursuant to GCC F (Clauses GCC 38 through 42) shall constitute the Consultant's only payment in connection with this Contract and, subject to Clause GCC 21.1.3, the Consultant shall not accept for its own benefit any trade commission, discount or similar payment in connection with activities pursuant to this Contract or in the discharge of its obligations hereunder, and the Consultant shall use its best efforts to ensure that any Sub-consultants, as well as the Experts and agents of either of them, similarly shall not receive any such additional payment.

21.1.2 Furthermore, if the Consultant, as part of the Services, has the responsibility of advising the Client on the procurement of goods, works or services, the Consultant shall comply with the Applicable Regulations, and shall at all times exercise such responsibility in the best interest of the Client. Any discounts or

commissions obtained by the Consultant in the exercise of such procurement responsibility shall be for the account of the Client.

- b. Consultant and Affiliates Not to Engage in Certain Activities** 21.1.3 The Consultant agrees that, during the term of this Contract and after its termination, the Consultant and any entity affiliated with the Consultant, as well as any Sub-consultants and any entity affiliated with such Sub-consultants, shall be disqualified from providing goods, works or non-consulting services resulting from or directly related to the Consultant's Services for the preparation or implementation of the project, unless otherwise indicated in the SCC.
- c. Prohibition of Conflicting Activities** 21.1.4 The Consultant shall not engage, and shall cause its Experts as well as its Sub-consultants not to engage, either directly or indirectly, in any business or professional activities that would conflict with the activities assigned to them under this Contract.
- d. Strict Duty to Disclose Conflicting Activities** 21.1.5 The Consultant has an obligation and shall ensure that its Experts and Sub-consultants shall have an obligation to disclose any situation of actual or potential conflict that impacts their capacity to serve the best interest of their Client, or that may reasonably be perceived as having this effect. Failure to disclose said situations may lead to the disqualification of the Consultant or the termination of its Contract.
- 22. Confidentiality** 22.1 Except with the prior written consent of the Client, the Consultant and the Experts shall not at any time communicate to any person or entity any confidential information acquired in the course of the Services, nor shall the Consultant and the Experts make public the recommendations formulated in the course of, or as a result of, the Services.
- 23. Liability of the Consultant** 23.1 Subject to additional provisions, if any, set forth in the SCC, the Consultant's liability under this Contract shall be provided by the Applicable Law.

24. Insurance to be Taken out by the Consultant

24.1 The Consultant (i) shall take out and maintain, and shall cause any Sub-consultants to take out and maintain, at its (or the Sub-consultants', as the case may be) own cost but on terms and conditions approved by the Client, insurance against the risks, and for the coverage specified in the SCC, and (ii) at the Client's request, shall provide evidence to the Client showing that such insurance has been taken out and maintained and that the current premiums therefore have been paid. The Consultant shall ensure that such insurance is in place prior to commencing the Services as stated in Clause GCC 13.

25. Accounting, Inspection and Auditing

25.1 The Consultant shall keep, and shall make all reasonable efforts to cause its Sub-consultants to keep, accurate and systematic accounts and records in respect of the Services and in such form and detail as will clearly identify relevant time changes and costs.

25.2 The Consultant shall permit and shall cause its Sub-consultants to permit, the Government and/or persons appointed by the Government to inspect the Site and/or all accounts and records relating to the performance of the Contract and the submission of the Proposal to provide the Services, and to have such accounts and records audited by auditors appointed by the Government if requested by the Government. The Consultant's attention is drawn to Clause GCC 10 which provides, inter alia, that acts intended to materially impede the exercise of the Government's inspection and audit rights provided for under this Clause GCC25.2 constitute a prohibited practice subject to contract termination (as well as to a determination of ineligibility under (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY)'s prevailing sanctions procedures.)

26. Reporting Obligations

26.1 The Consultant shall submit to the Client the reports and documents specified in **Appendix A**, in the form, in the numbers and within the time periods set forth in the said Appendix.

27. Proprietary Rights of the Client in Reports and Records

27.1 Unless otherwise indicated in the **SCC**, all reports and relevant data and information such as maps, diagrams, plans, databases, other documents and software, supporting records or material compiled or prepared by the Consultant for the Client in the course of the Services shall be confidential and become and remain the absolute property of the Client. The Consultant shall, not later than upon termination or expiration of this Contract, deliver all such documents to the Client, together with a detailed inventory thereof. The Consultant may retain a copy of such documents, data and/or software but shall not use the same for purposes unrelated to this Contract without prior written approval of the Client.

27.2 If license agreements are necessary or appropriate between the Consultant and third parties for purposes of development of the plans, drawings, specifications, designs, databases, other documents and software, the Consultant shall obtain the Client's prior written approval to such agreements, and the Client shall be entitled at its discretion to require recovering the expenses related to the development of the program(s) concerned. Other restrictions about the future use of these documents and software, if any, shall be specified in the **SCC**.

28. Equipment, Vehicles and Materials

28.1 Equipment, vehicles and materials made available to the Consultant by the Client, or purchased by the Consultant wholly or partly with funds provided by the Client, shall be the property of the Client and shall be marked accordingly. Upon termination or expiration of this Contract, the Consultant shall make available to the Client an inventory of such equipment, vehicles and materials and shall dispose of such equipment, vehicles and materials in accordance with the Client's instructions. While in possession of such equipment, vehicles and materials, the Consultant, unless otherwise instructed by the Client in writing, shall insure them at the expense of the Client in an amount equal to their full replacement value.

28.2 Any equipment or materials brought by the Consultant or its Experts into (XXXXXX Insert name of country) for the use for the use either for the project or personal use shall remain the property of the Consultant or the Experts concerned, as applicable.

B. CONSULTANT'S EXPERTS AND SUB-CONSULTANTS

29. Description of Key Experts

29.1 The title, agreed job description, minimum qualification and estimated period of engagement to carry out the Services of each of the Consultant's Key Experts are described in **Appendix B**.

30. Replacement of Key Experts

30.1 Except as the Client may otherwise agree in writing, no changes shall be made in the Key Experts.

30.2 Notwithstanding the above, the substitution of Key Experts during Contract execution may be considered only based on the Consultant's written request and due to circumstances outside the reasonable control of the Consultant, including but not limited to death or medical incapacity. In such case, the Consultant shall forthwith provide as a replacement, a person of equivalent or better qualifications and experience, and at the same rate of remuneration.

**31. Removal of Experts
or Sub-consultants**

31.1 If the Client finds that any of the Experts or Sub-consultant has committed serious misconduct or has been charged with having committed a criminal action, or shall the Client determine that Consultant's Expert of Sub-consultant have engaged in corrupt, fraudulent, collusive, coercive or obstructive practice while performing the Services, the Consultant shall, at the Client's written request, provide a replacement.

31.2 In the event that any of Key Experts, Non-Key Experts or Sub-consultants is found by the Client to be incompetent or incapable in discharging assigned duties, the Client, specifying the grounds therefore, may request the Consultant to provide a replacement.

31.3 Any replacement of the removed Experts or Sub-consultants

shall possess better qualifications and experience and shall be acceptable to the Client.

31.4 The Consultant shall bear all costs arising out of or incidental to any removal and/or replacement of such Experts.

C. OBLIGATIONS OF THE CLIENT

32. Assistance and Exemptions

32.1 Unless otherwise specified in the **SCC**, the Client shall use its best efforts to:

- (a) Assist the Consultant with obtaining work permits and such other documents as shall be necessary to enable the Consultant to perform the Services.
 - (b) Assist the Consultant with promptly obtaining, for the Experts and, if appropriate, their eligible dependents, all necessary entry and exit visas, residence permits, exchange permits and any other documents required for their stay in the Client's country while carrying out the Services under the Contract.
 - (c) Facilitate prompt clearance through customs of any property required for the Services and of the personal effects of the Experts and their eligible dependents.
 - (c) Issue to officials, agents and representatives of the Government all such instructions and information as may be necessary or appropriate for the prompt and effective implementation of the Services.
 - (d) Assist the Consultant and the Experts and any Sub-consultants employed by the Consultant for the Services with obtaining exemption from any requirement to register or obtain any permit to practice their profession or to establish themselves either individually or as a corporate entity in (XXXXXX Insert name of country) according to the applicable law in (XXXXXX Insert name of country).
 - (e) Assist the Consultant, any Sub-consultants and the Experts of either of them with obtaining the privilege, pursuant to the applicable law in (XXXXXX Insert name of country), of bringing into (XXXXXX Insert name of country) reasonable amounts of foreign currency for the purposes of the Services or for the personal use of the Experts and of withdrawing any such amounts as may be earned therein by the Experts in the execution of the Services.
 - (f) Provide to the Consultant any such other assistance as may be
-

specified in the **SCC**.

- 33. Access to Project Site** 33.1 The Client warrants that the Consultant shall have, free of charge, unimpeded access to the project site in respect of which access is required for the performance of the Services. The Client will be responsible for any damage to the project site or any property thereon resulting from such access and will indemnify the Consultant and each of the experts in respect of liability for any such damage, unless such damage is caused by the willful default or negligence of the Consultant or any Sub-consultants or the Experts of either of them.
- 34. Change in the Applicable Law Related to Taxes and Duties** 34.1 If, after the date of this Contract, there is any change in the applicable law in (XXXXXX Insert name of country) with respect to taxes and duties which increases or decreases the cost incurred by the Consultant in performing the Services, then the remuneration and reimbursable expenses otherwise payable to the Consultant under this Contract shall be increased or decreased accordingly by agreement between the Parties hereto, and corresponding adjustments shall be made to the Contract price amount specified in Clause GCC 38.1
- 35. Services, Facilities and Property of the Client** 35.1 The Client shall make available to the Consultant and the Experts, for the purposes of the Services and free of any charge, the services, facilities and property described in the Terms of Reference (**Appendix A**) at the times and in the manner specified in said **Appendix A**.
- 36. Counterpart Personnel** 36.1 The Client shall make available to the Consultant free of charge such professional and support counterpart personnel, to be nominated by the Client with the Consultant's advice, if specified in **Appendix A**.
- 36.2 Professional and support counterpart personnel, excluding Client's liaison personnel, shall work under the exclusive direction of the Consultant. If any member of the counterpart personnel fails to perform adequately any work assigned to such member by the Consultant that is consistent with the position occupied by such member, the Consultant may request the replacement of such member, and the Client shall not unreasonably refuse to act upon such request.
- 37. Payment Obligation** 37.1 In consideration of the Services performed by the Consultant under this Contract, the Client shall make such payments to the Consultant for the deliverables specified in **Appendix A** and in such manner as is provided by GCC F below.

D. PAYMENTS TO THE CONSULTANT

38. Contract Price

38.1 The Contract price is fixed and is set forth in the **SCC**. The Contract price breakdown is provided in **Appendix C**.

38.2 Any change to the Contract price specified in Clause 38.1 can be made only if the Parties have agreed to the revised scope of Services pursuant to Clause GCC 16 and have amended in writing the Terms of Reference in **Appendix A**.

39. Taxes and Duties

39.1 The Consultant, Sub-consultants and Experts are responsible for meeting any and all tax liabilities arising out of the Contract unless it is stated otherwise in the **SCC**.

39.2 As an exception to the above and as stated in the **SCC**, all local identifiable indirect taxes (itemized and finalized at Contract negotiations) are reimbursed to the Consultant or are paid by the Client on behalf of the Consultant.

40. Currency of Payment

40.1 Any payment under this Contract shall be made in the currency(ies) of the Contract.

41. Mode of Billing and Payment

41.1 The total payments under this Contract shall not exceed the Contract price set forth in Clause GCC 38.1.

41.2 The payments under this Contract shall be made in lump-sum installments against deliverables specified in **Appendix A**. The payments will be made according to the payment schedule stated in the **SCC**.

41.2.1 Advance payment: Unless otherwise indicated in the **SCC**, an advance payment shall be made against an advance payment bank guarantee acceptable to the Client in an amount (or amounts) and in a currency (or currencies) specified in the **SCC**. Such guarantee (i) is to remain effective until the advance payment has been fully set off, and (ii) is to be in the form set forth in **Appendix D**, or in such other form as the Client shall have approved in writing. The advance payments will be set off by the Client in equal portions against the lump-sum installments specified in the **SCC** until said advance payments have been fully set off.

41.2.2 The Lump-Sum Installment Payments. The Client shall pay the Consultant within sixty (60) days after the receipt by the Client of the deliverable(s) and the cover invoice for the related lump-sum installment payment. The payment can be withheld if the Client does not approve the submitted deliverable(s) as satisfactory in which case the Client shall

provide comments to the Consultant within the same sixty (60) days period. The Consultant shall thereupon promptly make any necessary corrections, and thereafter the foregoing process shall be repeated.

41.23 *The Final Payment*. The final payment under this Clause shall be made only after the final report I have been submitted by the Consultant and approved as satisfactory by the Client. The Services shall then be deemed completed and finally accepted by the Client. The last lump-sum installment shall be deemed approved for payment by the Client within ninety (90) calendar days after receipt of the final report by the Client unless the Client, within such ninety (90) calendar day period, gives written notice to the Consultant specifying in detail deficiencies in the Services, the final report. The Consultant shall thereupon promptly make any necessary corrections, and thereafter the foregoing process shall be repeated. 41.2.4 All payments under this Contract shall be made to the accounts of the Consultant specified in the SCC.

41.24 With the exception of the final payment under 41.2.3 above, payments do not constitute acceptance of the whole Services nor relieve the Consultant of any obligations hereunder.

42. Interest on Delayed Payments

42.1 If the Client had delayed payments beyond fifteen (15) days after the due date stated in Clause GCC 41.2.2 , interest shall be paid to the Consultant on any amount due by, not paid on, such due date for each day of delay at the annual rate stated in the SCC.

E. FAIRNESS AND GOOD FAITH

43. Good Faith

43.1 The Parties undertake to act in good faith with respect to each other's rights under this Contract and to adopt all reasonable measures to ensure the realization of the objectives of this Contract.

F. SETTLEMENT OF DISPUTES

**45. Amicable
Settlement**

44.1 The Parties shall seek to resolve any dispute amicably by mutual consultation.

44.2 If either Party objects to any action or inaction of the other Party, the objecting Party may file a written Notice of Dispute to the other Party providing in detail the basis of the dispute. The Party receiving the Notice of Dispute will consider it and respond in writing within fourteen (14) days after receipt. If that Party fails to

respond within fourteen (14) days, or the dispute cannot be amicably settled within fourteen (14) days following the response of that Party, Clause GCC 49.1 shall apply.

46. Dispute Resolution

45.1 Any dispute between the Parties arising under or related to the Contract that cannot be settled amicably may be referred to by either Party to the adjudication/arbitration in accordance with the provisions specified in the SCC.

II. IFAD-REQUIRED PROVISIONS

A. To be inserted both in the *Instructions to Bidders* and *Conditions of Contract*, pursuant to the Revised IFAD Policy on Preventing Frauds and Corruption in its Activities and Operations, Section D. Responsibilities, (iii) Responsibilities of recipients, (d) (i) – (vii), Section B. Prohibited practices, (a) – (e), Section C. Scope, (d) and to IFAD General Conditions for Agricultural Development Financing, Section 7.05 Procurement, (b):

[•] Corrupt or Fraudulent Practices

[•].1 The Revised IFAD Policy on Preventing Fraud and Corruption in Its Activities and Operations (hereinafter, the "Revised Policy") applies to individuals and entities that receive, apply to receive, are responsible for the deposit or transfer of, or take or influence decisions regarding the use of proceeds from IFAD financing or financing managed by IFAD, including, but not limited to, implementing partners, service providers, contractors, suppliers, subcontractors, sub-suppliers, bidders, consultant and any of their agents or personnel (all such individuals and entities are collectively referred to as "Third Parties" or "Third Party"). Pursuant to the Revised Policy, Third parties shall refrain from engaging in the following practices, which are considered to be prohibited practices when engaged in connection with an IFAD-financed and/or IFAD-managed operation or activity:

- (i) a “corrupt practice” is the offering, giving, receiving or soliciting, directly or indirectly, of anything of value in order to improperly influence the actions of another party;
- (ii) a “fraudulent practice” is any act or omission, including a misrepresentation, that knowingly or recklessly misleads, or attempts to mislead, a party in order to obtain a financial or other benefit or to avoid an obligation;
- (iii) a “collusive practice” is an arrangement between two or more parties designed to achieve an improper purpose, including improperly influencing the actions of another party;
- (iv) a “coercive practice” is impairing or harming, or threatening to impair or harm, directly or indirectly, any party or the property of the party to improperly influence the actions of that or another party;
- (v) an “obstructive practice” is
 - (aa) deliberately destroying, falsifying, altering or concealing evidence that may be material to an investigation by IFAD or making false statements to

investigators in order to materially impede an investigation by IFAD;

- (bb) threatening, harassing or intimidating any party in order to prevent that party from disclosing its knowledge of matters relevant to an investigation by IFAD or from pursuing such an investigation; and/or
- (cc) the commission of any act intended to materially impede the exercise of IFAD's contractual rights of audit, inspection and access to information, provided for under sub-clause [•].2 below.

[•].2 In pursuance of this policy:

- (i) Third Parties shall disclose, in the course of a procurement process or any time thereafter, information relating to themselves or any of their key personnel concerning:
 - (aa) relevant criminal convictions, administrative sanctions and/or temporary suspensions;
 - (bb) agents engaged in connection with a procurement process or the execution of a contract, including the commissions or fees paid or to be paid; and
 - (cc) any actual or potential conflict of interest in connection with a procurement process or the execution of a contract;
- (ii) Third Parties shall promptly report to IFAD any allegations or other indications of prohibited practices that come to their attention by virtue of their involvement in an IFAD-financed and/or IFAD-managed operation or activity;
- (iii) IFAD possesses jurisdiction to investigate allegations and other indications of prohibited practises and to impose sanctions on Third Parties for such practices in connection with an IFAD-financed and/or IFAD-managed operation or activity;
- (iv) Third Parties shall fully cooperate with any investigation conducted by IFAD, including by making personnel available for interviews and by providing full access to any and all accounts, premises, documents and records (including electronic records) relating to the relevant IFAD-financed and/or IFAD-managed operation or activity and to have such accounts, premises, records and documents audited and/or inspected by auditors and/or investigators appointed by IFAD;
- (v) Third Parties shall maintain all accounts, documents and records relating to an IFAD-financed and/or IFAD-managed operation or activity for a period of 3 (three) years after completion of the bid;
- (vi) should IFAD determine that a Third Party has engaged in any of the prohibited

practices defined under sub-clause [•].1 above, it may impose on the Third Party

- any of the administrative sanctions provided by the Revised Policy, Section F, (ii);
- (vii) during the course of an IFAD review or investigation, or pending the conclusion of a sanctioning process, IFAD may decide, at any time, to temporarily suspend payments to a Third Party or to temporarily suspend its eligibility to participate in IFAD-financed and/or IFAD managed operations and activities for an initial period of six (6) months, subject to a possible extension of that suspension for an additional period of six (6) months, as provided by the Revised Policy, Section F, (i);
 - (viii) public entities receiving IFAD financing or financing managed by IFAD and any of their agents or personnel and private entities receiving IFAD financing or financing managed by IFAD and any of their agents or personnel shall terminate or suspend the contract if such termination or suspension is required as a consequence of a temporary suspension or sanction imposed or recognized by IFAD;
 - (ix) furthermore, Third Parties' attention is drawn to IFAD's policy of unilaterally recognizing debarments imposed by other International Financial Institutions if such debarments meet the requirements for mutual recognition under the Agreement for Mutual Enforcement of Debarment Decisions.⁷

B. To be attached as an *Annex* to the standard bidding documents, pursuant to IFAD Project Procurement Guidelines, Section E. Eligibility:

ANNEX [•]

Eligibility for the Provision of Goods, Works and Services in IFAD-Financed Procurement

Pursuant to Section E. "Eligibility" of the IFAD Project Procurement Guidelines, IFAD financing proceeds are disbursed exclusively for expenditures of goods, works and services produced in or supplied from the territory of any country.

⁷The Agreement for Mutual Enforcement of Debarment Decisions, dated 9 April 2010, was signed by five of the leading International Financial Institutions, namely, the African Development Bank Group, the Asian Development Bank, the European Bank for Reconstruction and Development, the Inter-American Development Bank and the World Bank Group.

III. Special Conditions of Contract

[Notes in brackets are for guidance purposes only and should be deleted in the final text of the signed contract]

Number of GC Clause	Amendments of, and Supplements to, Clauses in the General Conditions of Contract
1.1(b) and 3.1	<p>The Contract shall be construed in accordance with the laws of the Republic of (XXXXXX Insert name of country).</p>
6.1 and 6.2	<p>The addresses are:</p> <p>Client :</p> <p><i>Ministry of Finance, Chimanga Road, Ridgeway, P.O. Box 50062, Lusaka</i></p> <p>Attention: <i>The Permanent Secretary – Budget and Economic Affairs</i> Cable address: n/a Telex: n/a Facsimile: +260 211 253404, 260-211-251420</p> <p>Consultant : _____ _____ Attention : _____ Facsimile : _____ E-mail (where permitted) : _____</p>
8.1	<p><i>[If the Consultant consists only of one entity, state “N/A”;</i></p> <p><i>OR</i></p> <p><i>If the Consultant is a Joint Venture consisting of more than one entity, the name of the JV member whose address is specified in Clause SCC6.1 should be inserted here.]</i></p> <p>The Lead Member on behalf of the JV is</p> <p>_____</p> <p><i>[insert name of the member]</i></p>

9.1	The Authorized Representatives are: For the Client: <i>The Permanent Secretary –Budget and Economic Affairs</i>
------------	--

	<p>For the Consultant _____ <i>[name, title]</i></p>
11.1	<p>The effectiveness conditions are the following:</p> <p><i>1. Signing of the contract</i> <i>2. Provision of key staff by the consultant</i></p>
12.1	<p>Termination of Contract for Failure to Become Effective:</p> <p>The time period shall be <i>Two (2) months</i></p>
13.1	<p>Commencement of Services:</p> <p>The number of days shall be <i>fourteen (14) days after contract effectiveness conditions are met</i></p> <p>Confirmation of Key Experts' availability to start the Assignment shall be submitted to the Client in writing as a written statement signed by each Key Expert.</p>
14.1	<p>Expiration of Contract:</p> <p>The time period shall be <i>Three (3) months</i></p>
21 b.	<p>The Client reserves the right to determine on a case-by-case basis whether the Consultant should be disqualified from providing goods, works or non-consulting services due to a conflict of a nature described in Clause GCC 21.1.3</p> <p>Yes <u>X</u> No</p>

<p>23.1</p>	<p>No additional provisions.</p> <p><i>[OR</i></p> <p>The following limitation of the Consultant's Liability towards the Client can be subject to the Contract's negotiations:</p> <p>“Limitation of the Consultant's Liability towards the Client:</p> <p>(a) Except in the case of gross negligence or willful misconduct on the part of the Consultant or on the part of any person or a firm acting on behalf of the Consultant in carrying out the Services, the Consultant, with respect to damage caused by the Consultant to the Client's property, shall not be liable to the Client:</p> <ul style="list-style-type: none">(i) for any indirect or consequential loss or damage; and(ii) for any direct loss or damage that exceeds [insert a multiplier, e.g.: one, two, three] times the total value of the Contract; <p>(b) This limitation of liability shall not</p> <ul style="list-style-type: none">(i) affect the Consultant's liability, if any, for damage to Third Parties caused by the Consultant or any person or firm acting on behalf of the Consultant in carrying out the Services;(ii) be construed as providing the Consultant with any limitation or exclusion from liability which is prohibited by the Applicable Law <p><i>[Notes to the Client and the Consultant: Any suggestions made by the Consultant in the Proposal to introduce exclusions/limitations of the Consultant's liability under the Contract should be carefully scrutinized by the Client and discussed with (XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) prior to accepting any changes to what was included in the issued RFP. The Consultant's liability should never be limited for loss or damage caused by the Consultant's gross negligence or willful misconduct.</i></p> <p><i>(XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) does not accept a provision to the effect that the Client shall indemnify and hold harmless the Consultant against Third Party claims, except, of course, if a claim is based on loss or damage caused by a default or wrongful act of the Client to the extent</i></p>
-------------	---

	<i>permissible by the laws of (XXXXX Insert name of country).]</i>
24.1	<p>The insurance coverage against the risks shall be as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Professional liability insurance, with a minimum coverage of <i>ZMW 130,000.00</i> (b) Third Party motor vehicle liability insurance in respect of motor vehicles operated in (XXXXX Insert name of country) by the Consultant or its Experts or Sub-consultants, with a minimum coverage <i>in accordance with the applicable law in (XXXXX Insert name of country)</i> (c) Third Party liability insurance, with a minimum coverage <i>in accordance with the applicable law in (XXXXX Insert name of country)</i> (d) employer’s liability and workers’ compensation insurance in respect of the experts and Sub-consultants in accordance with the relevant provisions of the applicable law in (XXXXX Insert name of country), as well as, with respect to such Experts, any such life, health, accident, travel or other insurance as may be appropriate; and (e) insurance against loss of or damage to (i) equipment purchased in whole or in part with funds provided under this Contract, (ii) the Consultant’s property used in the performance of the Services, and (iii) any documents prepared by the Consultant in the performance of the Services.
27.1	<i>Not applicable</i>
27.2	<i>Not applicable</i>

38.1	<p>The Contract price is: _____ <i>[insert amount and currency for each currency as applicable] [indicate: inclusive or exclusive] of local indirect taxes.</i></p> <p>Any indirect local taxes chargeable in respect of this Contract for the Services provided by the Consultant shall reimbursed by the Client to the Consultant.</p>
-------------	--

	<p>The amount of such taxes is _____ [insert the amount as finalized at the Contract's negotiations on the basis of the estimates provided by the Consultant in Form FIN-2 of the Consultant's Financial Proposal.</p>
--	---

<p>39.1 and 39.2</p>	<p><i>[(XXXXX INSERT COUNTRY PUBLIC PROCUREMENT AUTHORITY) leaves it to the Client to decide whether the Consultant (i) should be exempted from indirect local tax, or (ii) should be reimbursed by the Client for any such tax they might have to pay (or that the Client would pay such tax on behalf of the Consultant)]</i></p> <p>The Client warrants that <i>[choose one applicable option consistent with the ITC 16.3 and the outcome of the Contract’s negotiations (Form FIN-2, part B “Indirect Local Tax – Estimates”):</i></p> <p><i>If ITC16.3 indicates a tax exemption status, include the following: “the Consultant, the Sub-consultants and the Experts shall be exempt from”</i></p> <p><i>OR</i></p> <p><i>If ITC16.3 does not indicate the exemption and, depending on whether the Client shall pay the withholding tax or the Consultant has to pay, include the following:</i></p> <p>“the Client shall pay on behalf of the Consultant, the Sub-consultants and the Experts,” OR “the Client shall reimburse the Consultant, the Sub-consultants and the Experts”]</p> <p>any indirect taxes, duties, fees, levies and other impositions imposed, under the applicable law in (XXXXX Insert name of country), on the Consultant, the Sub-consultants and the Experts in respect of:</p> <ul style="list-style-type: none">(a) any payments whatsoever made to the Consultant, Sub-consultants and the Experts (other than nationals or permanent residents of (XXXXX Insert name of country)), in connection with the carrying out of the Services;(b) any equipment, materials and supplies brought into (XXXXX Insert name of country) by the Consultant or Sub-consultants for the purpose of carrying out the Services and which, after having been brought into such territories, will be subsequently withdrawn by them;(c) any equipment imported for the purpose of carrying out the Services and paid for out of funds provided by the Client and which is treated as property of the Client;
-----------------------------	---

	<p>(d) any property brought into (XXXXXX Insert name of country) by the Consultant, any Sub-consultants or the Experts (other than nationals or permanent residents of (XXXXXX Insert name of country)), or the eligible dependents of such experts for their personal use and which will subsequently be withdrawn by them upon their respective departure from (XXXXXX Insert name of country), provided that:</p> <p>(i) the Consultant, Sub-consultants and experts shall follow the usual customs procedures of (XXXXXX Insert name of country) in importing property into (XXXXXX Insert name of country); and</p> <p>(ii) if the Consultant, Sub-consultants or Experts do not withdraw but dispose of any property in (XXXXXX Insert name of country) upon which customs duties and taxes have been exempted, the Consultant, Sub-consultants or Experts, as the case may be, (a) shall bear such customs duties and taxes in conformity with the regulations of (XXXXXX Insert name of country), or (b) shall reimburse them to the Client if they were paid by the Client at the time the property in question was brought into (XXXXXX Insert name of country).</p>
<p>41.2</p>	<p>The payment schedule:</p> <p><i>[Payment of installments shall be linked to the deliverables specified in the Terms of Reference in Appendix A]</i></p> <p>1st payment: <i>[insert the amount of the installment, percentage of the total Contract price, and the currency. If the first payment is an advance payment, it shall be made against the bank guarantee for the same amount as per GCC 41.2.1]</i></p> <p>2nd payment: _____</p> <p>.....: _____</p> <p>Final payment:</p> <p><i>[Total sum of all installments shall not exceed the Contract price set up in SCC38.1.]</i></p>

41.2.1	<p><i>[The advance payment could be in either the foreign currency, or the local currency, or both; select the correct wording in the Clause here below. The advance bank payment guarantee should be in the same currency(ies)]</i></p> <p>The following provisions shall apply to the advance payment and the</p>
---------------	---

	<p>advance bank payment guarantee:</p> <p>(1) An advance payment [of <i>[insert amount]</i> in foreign currency] [and of <i>[insert amount]</i> in local currency] shall be made within <i>[insert number]</i> days after the receipt of an advance bank payment guarantee by the Client. The advance payment will be set off by the Client in equal portions against [list the payments against which the advance is offset].</p> <p>(2) The advance bank payment guarantee shall be in the amount and in the currency of the currency(ies) of the advance payment.</p> <p>(3) The bank guarantee will be released when the advance payment has been fully set off.</p>
<p>41.2.4</p>	<p>The accounts are:</p> <p>for foreign currency: <i>[insert account]</i>. for local currency: <i>[insert account]</i>.</p>
<p>42.1</p>	<p>The interest rate is: <i>Simple Interest at the prevailing Commercial Bank Rate</i></p> <p>Interest shall only be chargeable <u>beyond 28 days after the due date.</u></p>

45.1

[In contracts with foreign consultants, the Government requires that the international commercial arbitration in a neutral venue is used.]

Disputes shall be settled by arbitration in accordance with the following provisions:

1. Selection of Arbitrators. Each dispute submitted by a Party to arbitration shall be heard by a sole arbitrator or an arbitration panel composed of three (3) arbitrators, in accordance with the following provisions:
 - (a) Where the Parties agree that the dispute concerns a technical matter, they may agree to appoint a sole arbitrator or, failing agreement on the identity of such sole arbitrator within thirty (30) days after receipt by the other Party of the proposal of a name for such an appointment by the Party who initiated the proceedings, either Party may apply to *[name an appropriate international professional body, e.g., the Federation Internationale des Ingenieurs-Conseil (FIDIC) of Lausanne, Switzerland]* for a list of not fewer than five (5) nominees and, on receipt of such list, the Parties shall alternately strike names therefrom, and the last

	<p>remaining nominee on the list shall be the sole arbitrator for the matter in dispute. If the last remaining nominee has not been determined in this manner within sixty (60) days of the date of the list, <i>[insert the name of the same professional body as above]</i> shall appoint, upon the request of either Party and from such list or otherwise, a sole arbitrator for the matter in dispute.</p> <p>(b) Where the Parties do not agree that the dispute concerns a technical matter, the Client and the Consultant shall each appoint one (1) arbitrator, and these two arbitrators shall jointly appoint a third arbitrator, who shall chair the arbitration panel. If the arbitrators named by the Parties do not succeed in appointing a third arbitrator within thirty (30) days after the latter of the two (2) arbitrators named by the Parties has been appointed, the third arbitrator shall, at the request of either Party, be appointed by <i>[name an appropriate international appointing authority, e.g., the Secretary General of the Permanent Court of Arbitration, The Hague; the Secretary General of the International Centre for Settlement of Investment Disputes, Washington, D.C.; the International Chamber of Commerce, Paris; etc.]</i>.</p> <p>(c) If, in a dispute subject to paragraph (b) above, one Party fails to appoint its arbitrator within thirty (30) days after the other Party has appointed its arbitrator, the Party which has named an arbitrator may apply to the <i>[name the same appointing authority as in said paragraph (b)]</i> to appoint a sole arbitrator for the matter in dispute, and the arbitrator appointed pursuant to such application shall be the sole arbitrator for that dispute.</p>
--	---

	<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="509 187 1421 368">2. <u>Rules of Procedure.</u> Except as otherwise stated herein, arbitration proceedings shall be conducted in accordance with the rules of procedure for arbitration of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) as in force on the date of this Contract.<li data-bbox="509 410 1421 517">3. <u>Substitute Arbitrators.</u> If for any reason an arbitrator is unable to perform his/her function, a substitute shall be appointed in the same manner as the original arbitrator.<li data-bbox="509 559 1421 666">4. <u>Nationality and Qualifications of Arbitrators.</u> The sole arbitrator or the third arbitrator appointed pursuant to paragraphs 1(a) through 1(c) above shall be an internationally recognized legal or
--	---

	<p>technical expert with extensive experience in relation to the matter in dispute and shall not be a national of the Consultant's home country <i>[If the Consultant consists of more than one entity, add: or of the home country of any of their members or Parties]</i> or of the Government's country. For the purposes of this Clause, "home country" means any of:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) the country of incorporation of the Consultant <i>[If the Consultant consists of more than one entity, add: or of any of their members or Parties];</i> or (b) the country in which the Consultant's [or any of their members' or Parties'] principal place of business is located; or (c) the country of nationality of a majority of the Consultant's [or of any members' or Parties'] shareholders; or (d) the country of nationality of the Sub-consultants concerned, where the dispute involves a subcontract.
	<p>5. <u>Miscellaneous</u>. In any arbitration proceeding hereunder:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) proceedings shall, unless otherwise agreed by the Parties, be held in <i>[select a country which is neither (XXXXXX Insert name of country) nor the Consultant's country];</i> (b) the <i>[type of language]</i> language shall be the official language for all purposes; and (c) the decision of the sole arbitrator or of a majority of the arbitrators (or of the third arbitrator if there is no such majority) shall be final and binding and shall be enforceable in any court of competent jurisdiction, and the Parties hereby waive any objections to or claims of immunity in respect of such enforcement.

IV. Appendices

APPENDIX A – TERMS OF REFERENCE

[This Appendix shall include the final Terms of Reference (TORs) worked out by the Client and the Consultant during the negotiations; dates for completion of various tasks; location of performance for different tasks; detailed reporting requirements and list of deliverables against which the payments to the Consultant will be made; Client's input, including counterpart personnel assigned by the Client to work on the Consultant's team; specific tasks or actions that require prior approval by the Client.]

Insert the text based on the Section 7 (Terms of Reference) of the ITC in the RFP and modified based on the Forms TECH-1 through TECH-5 of the Consultant's Proposal. Highlight the changes to Section 7 of the RFP]

.....

APPENDIX B - KEY EXPERTS

[Insert a table based on Form TECH-6 of the Consultant's Technical Proposal and finalized at the Contract's negotiations. Attach the CVs (updated and signed by the respective Key Experts) demonstrating the qualifications of Key Experts.]

.....

APPENDIX C – BREAKDOWN OF CONTRACT PRICE

[Insert the table with the unit rates to arrive at the breakdown of the lump-sum price. The table shall be based on [Form FIN-3 and FIN-4] of the Consultant's Proposal and reflect any changes agreed at the Contract negotiations, if any. The footnote shall list such changes made to [Form FIN-3 and FIN-4] at the negotiations or state that none has been made.]

When the Consultant has been selected under Quality-Based Selection method, also add the following:

“The agreed remuneration rates shall be stated in the attached Model Form I. This form shall be prepared on the basis of Appendix A to Form FIN-3 of the RFP “Consultants’ Representations regarding Costs and Charges” submitted by the Consultant to the Client prior to the Contract’s negotiations.

Should these representations be found by the Client (either through inspections or audits pursuant to Clause GCC 25.2 or through other means) to be materially incomplete or inaccurate, the Client shall be entitled to introduce appropriate modifications in the remuneration rates affected by such materially incomplete or inaccurate representations. Any such modification shall have retroactive effect and, in case remuneration has already been paid by the Client before any such modification, (i)

the Client shall be entitled to offset any excess payment against the next monthly payment to the Consultants, or (ii) if there are no further payments to be made by the Client to the Consultants, the Consultants shall reimburse to the Client any excess payment within thirty (30) days of receipt of a written claim of the Client. Any such claim by the Client for reimbursement must be made within twelve (12) calendar months after receipt by the Client of a final report and a final statement approved by the Client in accordance with Clause GCC 45.1(d) of this Contract. ”]

Model Form I
Breakdown of Agreed Fixed Rates in Consultant's Contract

We hereby confirm that we have agreed to pay to the Experts listed, who will be involved in performing the Services, the basic fees and away from the home office allowances (if applicable) indicated below:

(Expressed in [insert name of currency])*

Experts		1	2	3	4	5	6	7	8
Name	Position	Basic Remuneration rate per Working Month/Day/Year	Social Charges ¹	Overhead ¹	Subtotal	Profit ²	Away from Home Office Allowance	Agreed Fixed Rate per Working Month/Day/Hour	Agreed Fixed Rate per Working Month/Day/Hour ¹
Home Office									
Work in (XXXXX Insert name of country)									

1 Expressed as percentage of 1

2 Expressed as percentage of 4

* If more than one currency, add a table

Signature

Date

Name and Title: _____

APPENDIX D - FORM OF ADVANCE PAYMENTS GUARANTEE

[See Clause GCC 41.2.1 and SCC 41.2.1]

Bank Guarantee for Advance Payment

_____ *[Bank's Name, and Address of Issuing Branch or Office]*

Beneficiary: _____ *[Name and Address of Client]*

Date: _____

ADVANCE PAYMENT GUARANTEE No.: _____

We have been informed that _____ *[name of Consultant or a name of the Joint Venture, same as appears on the signed Contract]* (hereinafter called "the Consultant") has entered into Contract No. _____ *[reference number of the contract]* dated _____ with you, for the provision of _____ *[brief description of Services]* (hereinafter called "the Contract").

Furthermore, we understand that, according to the conditions of the Contract, an advance payment in the sum of _____ *[amount in figures]* () *[amount in words]* is to be made against an advance payment guarantee.

At the request of the Consultant, we _____ *[name of bank]* hereby irrevocably undertake to pay you any sum or sums not exceeding in total an amount of _____ *[amount in figures]* () *[amount in words]*¹ upon receipt by us of your first demand in writing accompanied by a written statement stating that the Consultant are in breach of their obligation under the Contract because the Consultant have used the advance payment for purposes other than toward providing the Services under the Contract.

It is a condition for any claim and payment under this guarantee to be made that the advance payment referred to above must have been received by the Consultant on their account number _____ at _____ *[name and address of bank]*.

The maximum amount of this guarantee shall be progressively reduced by the amount of the advance payment repaid by the Consultant as indicated in copies of certified monthly statements which shall be presented to us. This guarantee shall expire, at the latest, upon our receipt of the monthly payment certificate indicating that the Consultant has made full

¹ The Guarantor shall insert an amount representing the amount of the advance payment and denominated either in the currency(ies) of the advance payment as specified in the Contract, or in a freely convertible currency

acceptable to the Client.

repayment of the amount of the advance payment, or on the ___ day of _____, 2____,² whichever is earlier. Consequently, any demand for payment under this guarantee must be received by us at this office on or before that date.

This guarantee is subject to the Uniform Rules for Demand Guarantees, ICC Publication No. 458.

[signature(s)]

Note: All italicized text is for indicative purposes only to assisting preparing this form and shall be deleted from the final product.

² Insert the expected expiration date. In the event of an extension of the time for completion of the Contract, the Client would need to request an extension of this guarantee from the Guarantor. Such request must be in writing and must be made prior to the expiration date established in the guarantee. In preparing this guarantee, the Client might consider adding the following text to the form, at the end of the penultimate paragraph: “The Guarantor agrees to a one-time extension of this guarantee for a period not to exceed [six months][one year], in response to the Client’s written request

for such extension, such request to be presented to the Guarantor before the expiry of the guarantee.”

ANNEXE III : Liste des terres domaniales et autres terres disponibles dans les centres semenciers

LISTE DES TERRES DOMANIALES RECUPEREES

Localité (Province, Commune et Colline)			Superficies en hectare
Province	Commune	Colline	
Cibitoke	Rugombo	Nyakagunda	1507ha
Cibitoke	Rugombo	Miduha	150ha
Cibitoke	Buganda	Ruhagarika	50ha
Bujumbura Mairie	Muha	Kizingwe-Nyabugete	105ha88ares
Bujumbura	Mutimbuzi	Kivoga	770ha
Bubanza	Mpanda	Musenyi	207ha 60 a
Bubanza	Mpanda	Rubira	99ha
Muramvya	Rutegama	Gasange	12ha6ares74ca
Muramvya	Rushemeza	Mpira	80ha33are97ca
Muramvya	Muramvya	Burambana	5ha
Muramvya	Muramvya	Ryarusera	125ha
Bujumbura	Mubimbi		25ha
Bujumbura	Ntahangwa	Buterere-Kiyange	53ha
Bujumbura	Mutimbuzi	Mutimbuzi	40ha
Cibitoke	Mabayi	Nyarure-Buhoro	163.9ha
Ruyigi	Gisuru	Nyankanda	Inconnue
Ruyigi	Kinyinya	Nyamigina	9,43ha
Ruyigi	Gisuru	Gacokwe	64,5ha
Bubanza	Mpanda	Gifugwe	394 ha
Karusi	Buhiga	Buhinyuza	140ha
Karusi	Buhiga	Kigoma	16ha
Karusi	Buhiga	Nyamugari	100ha
Karusi	Gihogazi	Mugero	3ha
Karusi	Gihogazi	Bihembe	1ha

Fait à Gitega, le 07/07/2021

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA PLANIFICATION
ENVIRONNEMENTALE AGRICOLE ET DE L'ELEVAGE**



Ir. Prosper DODIKO

Centres semenciers du MINEAGRIE

N°	Province	Commune	Site (nom du centre semencier)	Superficie totale (ha)
1	Bubanza	Mpanda	Ferme de Gifugwe	381
	Total Bubanza			381
2	Bujumbura	Mukike	Ruzibazi	86
		Mutimbuzi	Kivoga	104
	Total Bujumbura			190
3	Bururi	Bururi	Buzenga	37
		Matana	Bitezi	200
		Matana	Rubanga	7
		Rutovu	Kajondi	450
	Total Bururi			694
4	Cankuzo	Cankuzo	Nyakerera	25
		Kigamba	Rusagara	14,5
		Cendajuru	Rubanga	21
	Total Cankuzo			60,5
5	Cibitoke	Rugombo	Karurama	10
		Rugombo	Nyakagunda	700
		Bukinanyana	Mirudi	22
	Total Cibitoke			732
6	Gitega	Gitega	Rutegama	23
		Giheta	Rugoti	7
		Itaba	Nyagifu	8
		Mutaho	Nyabisaka	35
		Gishubi	Muhuza	2,5
		Giheta	Mutobo	7
	Total Gitega			82,5
7	Karusi	Buhiga	Nyamugari	145
		Shombo	Bukirasazi	50
	Total Karusi			195
8	Kayanza	Kayanza	Rabiro	70
		Bukinanyana	Mwokora	45
		Kabarore	Kayave	30
		Kabarore	Mahoro	81
	Total Kayanza			226
9	Kirundo	Bwambarangwe	Kimeza	20
		Kirundo	Muramba	8
		Kirundo	Runyonzi	3
		Vumbi	Nyarurambi	3

2

	Total Kirundo			34
10	Makamba	Kayogoro	Muhema	5
		Kibago	Nyakazi	7
		Mabanda	Kibimba	7
		Vugizo	Rabiro	2
		Vugizo	Vugizo	4
		Vugizo	Rutegama	2,5
		Vugizo	Gahandu	4,5
	Total Makamba			32
11	Muramvya	Muramvya	Bugarama	6
		Muramvya	Muramvya	4
		Mbuye	Taba	8
		Rutegama	Gashingwa	7
	Total Muramvya			25
12	Muyinga	Muyinga	Kinazi	50
		Giteranyi	Ruzo	4
		Giteranyi	Mangoma	3
		Giteranyi	Nzove	2
		Gasorwe	Kayira	2,5
	Total Muyinga			61,5
13	Mwaro	Gisozi	Nyakararo	3
		Ndava	Cakakaka	5
		Kayokwe	Nyabisindu	50
		Bisoro	Ruyange (ferme)	80
	Total Mwaro			138
14	Ngozi	Ngozi	Nyanza	56
		Ruhororo	Ruhororo	9
		Tangara	Gisha	38
		Marangara	Marangara	6
	Total Ngozi			109
15	Rumonge	Rumonge	Buzimba	50
	Total Rumonge			50
16	Rutana	Bukemba	Bugiga	63
		Gitanga	Bigina	45,5
		Giharo	Mukazi	41
		Mpingakayove	Kiguhu	3,5
		Mpingakayove	Kayove	19
		Musongati	Ngoma	25
		Rutana	Gitaba	25
	Total Rutana			222

Caraf



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Moyen
<i>Engagement politique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Faible
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Moyen	Faible
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Parties prenantes	Moyen	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque global	Moyen	Moyen

Contexte national	Substantiel	Moyen
Engagement politique	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Même si le Gouvernement considère le programme PRODER comme étant très important pour le pays, la COVID-19 et la priorisation de la réponse sanitaire pourront avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement dans le cadre du projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Planifier davantage la contribution du gouvernement en taxes plutôt qu'en espèces. Le gouvernement a amélioré ses relations avec les partenaires techniques et financiers et recevra de plus en plus de financements pour des projets structurants. Augmenter la productivité agricole et les surplus commercialisables dans des filières bien organisées pour contribuer à la réduction des importations de produits de base et améliorer la balance commerciale du pays</p>		
Gouvernance	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le Burundi occupe le 44ème rang sur 54 pays africains suivant l'indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en 2020 ; situation similaire en matière de perception de la corruption ou le pays occupe le 165ème rang sur 180 pays dans le monde.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les organes et les outils de lutte contre la corruption sont fonctionnels. Les cadres des ministères impliqués dans l'orientation, le financement et la gestion du programme (Ministères en charge des Finances et de l'Agriculture) ; des institutions en charge de la passation des marchés ; de la protection de l'environnement ainsi que l'équipe de gestion du programme seront formés/recyclés sur les politiques anti-corruption du FIDA.</p>		
Macroéconomie	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le Burundi est tombé en récession en 2020, en grande partie à cause des effets de la COVID-19. Le PIB réel s'est contracté de 3,3 %, après une croissance de 4,1 % en 2019. Si la pandémie est relativement bien maîtrisée d'ici le second semestre 2021, une reprise économique pourrait se produire avec des taux de croissance projetés à 3,5 % en 2021 et 2,1 % en 2022. La dette publique du Burundi est à 70 % intérieure et a fortement augmenté depuis 2015. En 2020, la dette publique représente environ 63,7 % du PIB. La dette extérieure était de 18,4% du PIB en 2020 contre 36 % du PIB en 2012.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les mesures d'augmentation des recettes fiscales prévues par la Loi de finances 2020- 2021 et la perspective d'une baisse des dépenses courantes devraient faire passer le déficit budgétaire global de 8,7 % du PIB en 2020 à 7,9 % en 2021. REAPP va contribuer à l'augmentation de la contribution de l'agriculture au PIB notamment à travers l'augmentation des productions dans les filières ciblées</p>		
Fragilité et sécurité	Élevé	Substantiel

<p>Risque:</p> <p>Des questions politiques et culturelles qui figurent parmi les principaux facteurs de fragilité du Burundi (favoritisme et faible participation des populations rurales aux processus décisionnels, marginalisation des femmes et des peuples autochtones, taux élevé de dépendance des jeunes, questions ethniques, etc.) pourraient perturber le bon déroulement des activités et limiter substantiellement la durabilité des effets et impacts des investissements du Programme. L'incapacité de créer des emplois et des moyens de subsistance pour tous, en particulier pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, pourrait avoir un effet déstabilisateur.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mobiliser systématiquement les OP et les associations de la société civile pour la planification et l'appropriation des réalisations du Programme. Le PRODER a été conçu de manière participative et inclusive afin de répondre de manière la plus adéquate possible aux besoins des jeunes hommes et femmes mais aussi influencer les programmes complémentaires des autres partenaires au développement.</p> <p>Mettre un accent particulier sur la création de nouveaux emplois et activités génératrices de revenus en amont et en aval des filières agricoles et non agricoles accompagnés de formations et de financement faciliteraient aussi la réinsertion des sous-employés.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Faible
Alignement des politiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que les orientations politiques changent au cours de la période de mise en œuvre du PRODER</p> <p>La stratégie genre du Programme, appuyé par le FIDA au Burundi, n'est pas prise en compte dans tous ses aspects ainsi qu'aux politiques gouvernementales dédiées à l'égalité de genre (Politique Nationale Genre « PNG ») et celles prônant cette perspective (Plan National de Développement « PND »). L'expérience montre que les acteurs de mise en œuvre des Projets ont, dans leurs habitudes, de considérer le genre dans son seul aspect de représentation en beaucoup moins les d'autres aspects menant aux véritables changements de mentalités et d'inclusion sociale réelle.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Veiller au dialogue permanent avec le Gouvernement pour s'assurer que le programme reste aligné sur les politiques;</p> <p>Contribuer au partage des connaissances générées par le PRODER et à l'élaboration des politiques avec des propositions tenant compte des objectifs et populations cibles du Programme</p> <p>Procéder à la vulgarisation de la Stratégie genre et mettre à la disposition des intervenants un système ou mécanisme (outils) de rapportage et de suivi-évaluation de l'inclusion sociale des interventions du Projet.</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le manque d'instruments formels actualisés et réguliers de concertation et coordination entre PTF et département technique du gouvernement rend difficile l'harmonisation et la coordination des approches d'intervention et d'appui au secteur rural et agricole.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Appuyer et participer à la mise en place de cadres formels de concertation et coordination entre PTF et ministère de tutelle. Assurer la participation effective de la partie nationale sur tout le cycle du programme de son identification à son évaluation finale.</p>		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen

Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Déforestation, dégradation des terres, perte de biodiversité, pollution de l'air intérieur et les catastrophes naturelles constituent des problèmes très persistants dans la zone du projet. La mise en œuvre de certaines activités du projet telles que le développement d'infrastructures peut entraîner la perte d'habitats la perte de certaines espèces végétales (d'où des perturbations écologiques), le compactage des sols, la monoculture à des fins commerciales (d'où une menace d'érosion génétique des races locales) et la pollution des terres et des cours d'eau.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Guidé par une évaluation d'impact environnemental et social (EES), le développement d'infrastructures pour soutenir l'agro-industrie ne doit pas être fait à proximité ou dans les points chauds de la biodiversité. La promotion des technologies adaptées permettant aux jeunes entrepreneurs, les vulnérables producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets aux déficits pluviométriques/ sécheresse et des inondations, et aux défis environnementaux liés à l'érosion des sols.</p>		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les activités du projet seront implémentées dans les régions du pays qui sont déjà vulnérables aux déficits pluviométriques et dans certaines zones à l'érosion des sols, et dans les plaines qui connaissent à la fois des déficits pluviométriques et des inondations.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Sensibilisation des jeunes agripreneurs sur les risques environnementaux; intégration de mesures appropriées dans les plans d'affaires; promotion des technologies adaptées permettant aux jeunes entrepreneurs, les vulnérables producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique ; et diversification des sources de revenus pour les ménages.</p>		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>La théorie du changement du REAPP part du constat du niveau élevé de pauvreté au Burundi avec des manifestations en termes de chômage des jeunes, faible productivité agricole, dégradation de l'environnement. Le programme trouve pleinement sa justification dans la contribution qu'il apportera dans la promotion de l'entreprenariat des jeunes, la compétitivité des filières de production et l'appui stratégique et institutionnel aux niveaux national et décentralisé du MINEAGRIE. Le programme contribuera de concert avec les autres projets de développement à l'atteinte des objectifs de développement durable, ainsi qu'à ceux du cadre stratégique du FIDA 2016-2025, du COSOP pays 2016-2021, et en conformité avec les politiques du FIDA sur le changement climatique, le genre, la jeunesse, le ciblage, les peuples autochtones et la note SECAP. Le projet contribuera également à la mise en œuvre du plan national de développement du Burundi 2018-2027 dans le cadre de la Vision 2025 du Burundi.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La pertinence du programme sera toujours appréciée lors de l'exécution. Si nécessaire. Lors de la revue à mi-parcours, un réajustement sera fait.</p>		
Solidité technique	Moyen	Faible

Risque: Faible adoption des activités innovantes (digitalisation, etc.) du fait de limites technologiques et financières. Risque de capture d'élite dans le cadre des activités du programme en général et du mécanisme de subvention à coûts partagés en particulier.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Les dispositifs de formation et de renforcement des capacités techniques, matérielles et financières favoriseront l'adoption des interventions du Programme et des mesures incitatives seront en place pour favoriser l'adoption des innovations. La mise en place de critères objectifs de sélection des bénéficiaires et de leurs plans d'affaires ainsi que la diversité des membres des comités de sélection et de validation des plans d'affaires contribueront à atténuer les risques de capture d'élite. De plus, au niveau du mécanisme de financement à coûts partagés, les critères d'éligibilité des promoteurs ci-après atténueront également la capture d'élite : - Avoir réalisé personnellement toutes les étapes du parcours choisi (incubation ou accélération); - être disposé à assurer personnellement la maîtrise d'ouvrage de la MPER; - accepter de signer avec le PRODOR, une Convention de co-financement et une convention de suivi-accompagnement après la mise en place de financement; - accepter les procédures administratives, financières, de passation des marchés qui régissent le don de contrepartie ; - accepter de faire les retraits des sommes déposées suivant l'état d'exécution du plan d'affaires, les procédures de passation des marchés, la mise en œuvre de la convention de suivi-accompagnement après la mise en place du financement.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Modalités d'exécution	Moyen	Faible
Risque: Il existe le risque que l'exécution du Programme soit confrontée à des modalités d'exécution inadaptés ou freinée par des lenteurs ou des lourdeurs administratives externes pour la validation technique ou administrative de dossiers.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Recourir à de l'assistance technique pour revoir les modalités d'exécution. Bien s'informer du déroulement des procédures administratives, des étapes et des délais nécessaires, et établir un rétro-planning tenant compte des délais moyens nécessaires pour réaliser les démarches.		
Suivi-évaluation des dispositifs	Faible	Faible
Risque: Il existe le risque que le système de suivi-évaluation soit faible ou inefficace pour relever, analyser et valider les résultats, et par conséquent tirer à temps les enseignements pertinents pour l'exécution du Programme.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Intégrer toutes les parties prenantes dans la définition des modalités de fonctionnement du SSE. Recourir à de l'assistance technique pour ajuster le SSE aux spécificités du Programme et assurer son rattachement au dispositif de suivi-évaluation du MINEAGRIE.		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Moyen
Risque: Difficulté de trouver du personnel compétent.	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Recours à un recrutement basé sur les compétences. Contrôle de la bonne qualité des manuels de gestion, au suivi des recommandations des audits. Renforcement du dispositif d'audit interne Mise en place des dispositifs de renforcement des capacités par les pairs des autres projets ainsi que des Experts Internationaux.</p>		
<p>Budgétisation du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Les règles, procédures et outils (formulaires, modèle...) de gestion budgétaire en place dans le programme du FIDA seront utilisés et faciliteront le processus de budgétisation. Cependant les budgets adoptés pourraient ne pas être réalistes au regard des contextes d'exécution et, par conséquent, ne pas constituer des bases de planification financière.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les règles, procédures et outils de budgétisation seront renforcées avec des critères sur les possibilités de décaissement des activités avant d'être incluses dans le budget</p>		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>La trésorerie en devises du projet pourraient ne pas être disponibles au moment que le projet en a besoin pour payer ses fournisseurs du fait d'une insuffisance de devise dans le pays. De plus, les paiements aux fournisseurs au niveau décentralisé peuvent prendre du temps.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le FIDA communiquera avec le Ministère des Finances sur la nécessité que la trésorerie en devises soit disponible à tout moment pour assurer le financement des activités. La délégation de pouvoir de signature sur les comptes bancaires de projet déjà initiée sera renforcée.</p>		
<p>Contrôles internes du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Des contrôles financiers sur l'utilisation des fonds du financement conformément à l'accord de financement pourraient ne pas être systématiquement appliqués sur tout le processus d'exécution des activités, de la budgétisation au paiement. Le positionnement stratégique, la structure et l'organisation actuels de la cellule d'audit interne ne lui permet pas de rendre des services d'audit interne suivant les standards internationaux.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Des contrôles financiers sur tout le processus d'exécution des activités devront être définies, adoptées, diffusées et expliquées à tous les acteurs du projet. L'application de ces contrôles financiers devra être un élément des critères de performance de chaque personnel. La Cellule d'audit interne devra être renforcée avec un Spécialiste en infrastructure (civil or rural engineering) et un Spécialiste en Passation des Marchés. Son positionnement stratégique sera révisé et une assistance sera apportée pour une certification des auditeurs internes au niveau de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA).</p>		
<p>Information comptable et financière du projet</p>	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>L'information comptable et financière produite pourrait ne pas être pertinente pour fournir une connaissance sur l'état d'avancement de l'exécution du projet du fait de données enregistrées ne répondant pas au besoin des parties prenantes et de longs délais dans la disponibilité des données des UFCR et des prestataires de services au niveau de l'UFCP.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Un logiciel comptable avec accès web sera acquis, installé et paramétré et le personnel sera formé à son utilisation. Les plans de codes à utiliser pour enregistrer, traiter et de rendre compte des activités du projet seront définis à travers une concertation de toutes les parties prenantes.</p>		
Audit externe du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les actions de préparation de l'audit externe peuvent ne pas être suffisantes pour assurer que les travaux d'audit se déroulent avec suffisamment de temps avant le dépôt des états financiers audités dans les délais. Le traitement des conclusions provisoires et définitives de l'audit ne serait pas suffisamment rigoureux pour permettre au projet de répondre aux conclusions provisoires de l'auditeur et de mettre en œuvre les conclusions définitives avant l'audit subséquent.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Des dispositifs pour préparer le projet à un audit et pour traiter les conclusions provisoires et définitives seront définis : clôtures comptables semestrielles, revue du niveau de préparation par l'audit interne, rapport d'analyse du rapport d'audit externe par une commission interne, partage de ce rapport d'analyse et du rapport d'audit au comité de pilotage avant la production du rapport d'audit définitif.</p>		
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Il existe un code de passation des marchés promulgué en janvier 2018 et mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Des textes d'application (ordonnances et circulaires) sont pris régulièrement. Il n'y a pas de manuel du Gouvernement de passation des marchés, les projets appliquent le manuel de gestion du projet et le manuel du FIDA.</p> <p>Les projets financés par le FIDA utilisent documents de passation d'autres bailleurs vu que les versions françaises des documents standard du FIDA ne sont pas encore disponibles.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser des formations en appui institutionnel de formation sur le code des marchés publics et les standards internationaux et les directives du FIDA. -les seuils de revues préalables devront être minimalistes au début du projet et les réviser sur base des résultats des premières années du programme. - le FIDA doit participer aux recrutements du personnel en qualité d'observateur et donner son ANO sur base d'information bien fournies. - le projet utilisera le manuel du FIDA et les documents standards FIDA dès qu'ils seront disponibles en français. 		
Responsabilité et transparence	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Corruption et traitement de plaintes : impact modéré de la corruption sur la passation de marchés et l'abolition récente des institutions anti-corruption.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>-Il sera inclus dans tous les contrats conclus avec le personnel du projet, les partenaires de mise en œuvre et les prestataires des services, des dispositions qui: (i) interdisent tout acte de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles; (ii) établissent l'obligation de signaler immédiatement au FIDA, au Gouvernement ou au projet des incidents de corruption, de fraude, de harcèlement et exploitation sexuels, de travail des enfants et de tout comportement contraire à l'éthique du personnel et des partenaires du projet ; (iii) prévoient la résiliation immédiate du contrat sur la base d'actes avérés de harcèlement, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA; (iv) interdisent le recours au travail des enfants dans le Projet; et (v) recommandent de mettre en place un mécanisme de règlement de griefs. Des formations régulières (en ligne) seront assurées dès le démarrage du projet et périodiquement en faveur non seulement du personnel du projet mais aussi des partenaires de mise en œuvre. Le PRODER s'alignera également sur les procédures nationales ou celles du FIDA de protection de lanceurs d'alerte qui visent à mieux protéger les membres du personnel du projet, les membres de la communauté et toute autre partie prenante contre d'éventuelles représailles qu'ils pourraient subir pour avoir signalé, de bonne foi, une conduite répréhensible, des actes abusifs et maltraitants, une faute professionnelle présumée ou des actes de corruption</p> <p>- Relativement à l'abolition de la cour et de la brigade spéciales anti-corruption, le FIDA conjointement avec les autres partenaires techniques et financiers devront engager un dialogue politique avec le Gouvernement pour adresser ce défi.</p>		
<p>Capacités en matière de passation des marchés publics</p>	<p><i>Faible</i></p>	<p><i>Faible</i></p>
<p>Risque:</p> <p>Les unités de passation de marchés dans les projets en place disposent de personnel expérimenté et formé sur les procédures de passation des marchés. Mais les équipes doivent être renforcés en matière de gestion des contrats. Un suivi des contrats inefficace entraîne des retards dans la passation des marchés. Les entreprises manquent souvent de capacités techniques et financières pour l'exécution des contrats.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>-instituer un système d'évaluation des performances des unités de passation des marchés pour ne garder que les personnes efficaces.</p> <p>- appliquer des garanties de bonne exécution plus consistantes pour les marchés complexes comme les aménagements des marais.</p> <p>- constituer une base de données bien documentées sur les performances des entreprises qui ont failli à leurs engagements contractuels pour ne plus contracter avec elles.</p>		
<p>Processus de passation des marchés publics</p>	<p><i>Faible</i></p>	<p><i>Faible</i></p>
<p>Risque:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres sont publiés localement, il n'y a pas de culture de large diffusion dans les journaux internationaux ou sur les sites reconnus pour la publicité des marchés à passer. En général l'analyse des offres est faite sur base des critères se trouvant dans le dossier d'appel d'offres. Toutefois le projet est tantôt très sévère tantôt flexible, ce qui peut entraîner de l'iniquité dans le traitement des candidats/ soumissionnaires.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Utiliser le site web UNDB pour la publicité des marchés internationaux</p> <p>Définir dans les manuels des procédures des fourchettes minima et maxima qui seront utilisés dans les DAO et exiger la cohérence dans l'application des critères d'évaluation pour ne pas tantôt appliquer la rigueur ou la souplesse avec laquelle les critères sont appliqués.</p> <p>Utiliser les documents standards du FIDA dès qu'ils seront disponible en français</p>		
<p>Impact environnemental, social et climatique</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>

Conservation de la biodiversité	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>En général, la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter au Burundi. La surexploitation des animaux, prolifération d'espèces exotiques, remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages, et le changement climatique constituent les principales menaces de dégradation de la biodiversité. Le développement d'infrastructures peut entraîner la perte d'habitats la perte de certaines espèces végétales, la monoculture à des fins commerciales (d'où une menace d'érosion génétique des races locales) et la pollution des terres et des cours d'eau.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales ; vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse ; inclure le développement des capacités et la connaissance du marché des petits exploitants ; vulgariser les techniques de zéro-pâturage ; et identifier et vulgariser les essences forestières résistantes à la sécheresse.</p>		
Efficiences des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La pollution de l'eau est liée surtout à l'application insuffisante de la réglementation, en particulier dans les traitements agricoles (par ex. huile de palme, café). Cela compromet la faune aquatique, la santé publique, et la rareté de l'eau potable. La promotion d'une production améliorée pour stimuler l'agro-industrie peut donc conduire à la pollution des eaux et des sols.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La mise en œuvre des activités liées à l'agro-industrie devra garantir qu'il existe des mécanismes d'élimination des déchets suffisants et le respect de la réglementation environnementale concernant l'élimination des déchets. Les mesures seront incluses dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui sera actualisé et finalisé au démarrage du projet pour détailler les procédures d'intégration des questions de gestion durable des ressources naturelles.</p>		
Patrimoine culturel	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Altération des sites culturels et historiques Les innovations constituent généralement des menaces au patrimoine culturel de la société ou d'une catégorie sociale. On observe alors des résistances au changement en fonction de l'importance que cela représente pour les concernés. Les populations autochtones sont le meilleur exemple de résistants à leur patrimoine culturel (poterie, nomadisme, etc.). Le domaine de patrimoine cultures fait référence à la mentalité (coutume et tradition). Le changement de mentalité nécessite des actions de sensibilisations de long allène et un encadrement spécifique pour les Batwa. Le patrimoine culturel peut se constituer en obstacle pour arriver à des changements escomptés si on n'adopte pas de stratégies appropriées.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Réaliser un inventaire et une géolocalisation de tout le patrimoine culturel dans la zone d'intervention du programme (ZIP). Protéger les sites concernés et intégrer. Tenir compte du patrimoine culturel pour des actions qui visent le changement de comportement et de mentalité. Adopter des approches innovantes valorisantes du patrimoine culturel. Par exemple pour les Batwa, s'appuyer sur leur patrimoine culturel dans les interventions en leur faveur : valorisation/modernisation de leurs métiers par exemple tel que la poterie, etc.</p> <p>Initier un partenariat avec les structures en charge de la gestion du patrimoine culturel pour un plan de gestion du patrimoine culturel et historique recensé dans la ZIP afin d'éviter toute intervention susceptible de les altérer conformément au plan de gestion des risques du projet.</p>		
<p>Peuples autochtones</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Les prévisions du Projet en faveur des peuples autochtones peuvent se heurter au problème lié à la faible disponibilité des cibles remplissant les conditions de ciblage mais également à une inégale répartition des Batwas dans les différentes zones d'action du Projet. Aussi, les interventions peuvent ne pas répondre aux défis majeurs de cette catégorie.</p> <p>Exclusion sociale des personnes marginalisées comme les Batwas, Refus de participation, Incapacité à mobiliser leur apport personnel Stigmatisation et auto-stigmatisation confinement dans les métiers ou filières qui leur sont traditionnellement dévolus</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mesures d'atténuation: Prévoir des mesures de compensation (discrimination positive) des Batwas pour des interventions dont ils répondent aux conditions de ciblage. Prévoir une étude sur la situation de référence des peuples autochtones pour orienter les interventions. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de mobilisation-inclusion des peuples autochtones (aux Batwas pour leur participation effective dans les interventions du Projet et autres catégories pour inclusion sociale) pour une participation effective de toutes les catégories. Dédier des ressources financières adéquates pour le diagnostic sur les métiers et services favorable à leur inclusion lors de l'étude bassin et étude filière Intégrer leur besoins et demandes dans offres d'appuis spécifiques et les innovations techniques et technologiques et toutes les activités à promouvoir par le projet Leur donner d'autres perspectives pour sortir de leur état de vulnérabilité Mettre en place une mesure de discrimination positive pour leur permettre de pouvoir tirer suffisamment de bénéfices dans les interventions du projet</p>		
<p>Conditions de travail</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>

<p>Risque:</p> <p>La non réalisation de la politique de l'emploi peut réduire l'efficacité des interventions dans la mesure où le cadre institutionnel resterait flou. Conflit pour le non recrutement de la main d'œuvre locale dans les HIMO et autres activités d'envergure mise en œuvre par le projet dans la zone d'intervention (ZIP)</p> <p>La dégradation de l'environnement financier constitue un risque qui affecte le climat des affaires. Le recours au travail des enfants dans les exploitations agricoles, micro et petites entreprises rurales (MPER) du fait de la pauvreté des ménages et des difficultés à payer les services de la main d'œuvre qualifiée.</p> <p>La réticence des IMF et banques de la place à innover et prendre des risques pour un public cible risqué par nature (jeunes).</p> <p>La qualité des micro-projets des jeunes qui seront soumis, notamment concernant les études de marché et la structure financière. La mesure d'atténuation serait un accompagnement rapproché par un prestataire lors de leur élaboration avec accent sur la rentabilité et la viabilité, et ce étroitement avec les IMF.</p> <p>Faible qualité des services offerts par les accélérateurs et incubateurs selon les parcours des jeunes : (Faibles connaissances et compétences techniques structures d'incubation et d'accélération)</p> <p>Récupération politique des plateformes nationales de concertation et de dialogue sur des politiques et des plateformes régionales de services à l'entreprise</p> <p>Non adoption de l'approche filière (analyse des chaînes de valeur des pour cerner les tâches, opérations ou activités correspondant à des occupations effectives des individus dans leur milieu économique)</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mettre en place une politique de recrutement de la main d'œuvre locale dans les travaux HIMO à réaliser</p> <p>Accompagner le ministère en charge du travail pour la mise en œuvre de la stratégie d'opérationnalisation de la politique nationale de l'emploi et du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes.</p> <p>Selon le BIT (Programme pays pour la promotion du travail décent (PPTD) 2020-2023), le Burundi a réalisé des progrès significatifs dans la protection des droits des enfants en développant des lois, des politiques et des stratégies, qui protègent les droits des enfants. Le pays a également ratifié toutes les principales conventions internationales relatives au travail des enfants. Le gouvernement fait montre de volonté pour compléter les lacunes de la législation nationale dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en général et ses pires formes en particulier. Le PRODER apportera sa contribution dans la sensibilisation contre le travail des enfants en général et dans le domaine agricole (au sens large intégrant les productions animales et végétales) pour un changement effectif de comportement.</p> <p>Le Gouvernement a mis en place des mesures d'amélioration du climat d'affaires</p> <p>Mise en place d'un système rigoureux de sélection des candidats au crédit, un programme d'éducation financière et un accompagnement et suivi adéquat pour rassurer les IMF.</p> <p>Un système d'appui et d'accompagnement personnalisé sera mis en place pour garantir la qualité et la durabilité des projets des jeunes</p> <p>Des actions de renforcement des capacités des incubateurs et accélérateurs seront conduites pour les équiper des connaissances et compétences appropriées</p> <p>Faire une analyse des chaînes de valeurs afin d'identifier les opérations ou activités qui peuvent devenir des emplois pour les ruraux</p>		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risques sur la santé et sécurité des populations et des travailleurs sur les sites à aménager ou des pistes à construire.</p> <p>La recrudescence du Corona ou d'autres pandémies éventuelles peuvent entraver la mise en œuvre des activités du Projet. Des Phénomènes naturels ou aléas climatiques (famine, sécheresse, pluies diluviennes, etc.) peuvent perturber le cours normal des activités.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Définir et ajouter dans les contrats et les accords de partenariat des entreprises prestataires de services et des structures d'incubation et promoteurs de projet à accompagner des mesures de mitigation de ces risques. Prévoir des sensibilisations et des appuis (kits) contre la COVID-19 et des plans de contingence et de résilience.</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le risque de capture des appuis par l'élite et les personnes ayant accès aux facteurs de production (les jeunes et les femmes ont un faible accès aux terres et ne peuvent pas développer des activités agropastorales de grande ampleur) Risque d'exploitation des appuis sous le couvert politique (formation des coopératives et groupes d'individus selon les affinités politiques) Absence de débouchés pour les produits qui seront commercialisés Problèmes liés à l'accès à la terre, particulièrement pour les jeunes et femmes</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Utilisation de l'approche participative pour définir dans la transparence les critères de sélection des bénéficiaires, partagés par toutes les parties prenantes, Large mobilisation et information de l'approche du projet et des critères de ciblage La mise en place d'un système d'informations sur le marché, la réalisation de Kiosques, labellisation des produits Distribution/location des terres des centres semenciers aux jeunes et femmes par le Gouvernement.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement dues au changement d'affectation des terres et à la déforestation pour la production agricole pour les cultures et l'élevage. La mise en œuvre des activités sous les composantes 1 et 2 peut conduire au défrichement de plus de terres - entraînant l'érosion des sols, la dégradation des terres et les émissions de gaz à effet.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les impacts sur l'environnement ne devraient pas dépasser les zones d'interventions, ils seront localisés. Pour des mesures spécifiques aux impacts, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sera actualisé et finalisé au démarrage du projet.</p>		
<p>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et marais et polluent les eaux.</p> <p>Les fluctuations et aléas climatiques exacerbent le contexte vulnérable des communautés particulièrement rurales qui dépendent directement des services écosystémiques (nourriture et énergie) et de l'agriculture (production végétale et animale) qui est sensible au changement climatique. Les crises alimentaires précédentes dans le pays ont été liées au changement climatique.</p>	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les mesures d'atténuation comprennent les suivantes: intégrer les connaissances autochtones dans la conception de systèmes de production agricole résilients au climat et étendre les meilleures pratiques de gestion durable des terres existantes; vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse; vulgariser les techniques de récupération des eaux de pluie à usage agricole ou domestique; identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales; vulgariser les techniques de zéro-pâturage; et identifier et vulgariser les essences forestières résistantes à la sécheresse.</p>		
<p>Parties prenantes</p>	Moyen	Faible
<p>Coordination/participation des parties prenantes</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Non adhésion des populations ciblées dans les zones d'intervention pour non-respect d'une démarche concertée de ciblage, pour attentes non comblées notamment par rapport aux mécanismes d'appuis et niveau de subvention, Faible participation des ménages du fait du focus du projet sur les jeunes et les femmes au regard de l'environnement d'exécution marqué par une incidence très élevée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, Difficultés à atteindre les objectifs fixés de 50% de jeunes (dont 50% de jeunes femmes) dans les processus de renforcement des capacités et d'accès au capital productif</p> <p>Risque de marginalisation des personnes en situation de handicap</p> <p>Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes seules des jeunes filles, des peuples autochtones, des personnes vivant avec handicap des jeunes et femmes analphabètes et autres groupes vulnérables,</p> <p>Non adhésion des maîtres référents ou entreprises impliqués dans le dispositif d'incubation et risque de désengagement en plein parcours qui souffrent d'un manque de stabilité ou de sécurité,</p> <p>Risque d'abandon des jeunes du fait de leur insatisfaction des services ou de l'appui fourni par l'institution référente en charge de leur incubation (états de service largement en deçà des attentes, de l'aspiration du jeunes, qualité de l'accompagnement faible suivi des parcours par le projet, le comité de pilotage ou par les structures techniques de tutelles en charge du suivi des actions du projet, etc.</p> <p>La participation fait référence à la représentation statistique et à pouvoir influencer les décisions. Pour le Projet, la notion de participation pour les femmes, jeunes et Batwas peut se limiter dans son aspect de représentation statistique sans se soucier de la participation dans le sens d'influencer les décisions (Faible implication des parties prenantes dans les prises de décision) au niveau des entreprises ou groupements de producteurs.</p> <p>En outre, la participation peut souffrir de la faiblesse des cibles pour une intervention quelconque dans une zone ou localité donnée.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Élaborer d'une convention de partenariat avec toutes les structures ou personnes référentes à impliquer dans le dispositif d'incubation et d'insertion des jeunes et des femmes</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre d'un plan d'engagement des parties prenantes</p> <p>Intégrer dans la stratégie de ciblage et d'intervention en direction des bénéficiaires des mesures pour favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.</p> <p>Renforcement institutionnel des services techniques avec pour objectifs de les rendre capable d'assurer leurs fonctions régaliennes</p> <p>Partenariats sous forme de convention avec les directions techniques concernées</p> <p>Prévoir des indicateurs désagrégés (femmes, hommes, jeunes et twas) dans les cadres logiques de mise en œuvre du Projet. Prévoir des sensibilisations pour une inclusion sociale et une participation effective des communautés dans la dynamique générée par le Projet.</p>		
<p>Doléances des parties prenantes</p>	Moyen	Faible

Risque:	Moyen	Faible
<p>Les plaintes des parties prenantes sont généralement dues à des promesses ou engagements non honorés pour des motifs internes ou externes au Projet. C'est aussi lié à des exclusions sociales lors des interventions ou encore dans les processus de recrutement de prestataires de service, de fournitures ou de bénéficiaires. Le Projet peut se retrouver avec des disparités prononcées au niveau des bénéficiaires notamment les femmes, les Batwas et les jeunes. Les catégories représentées en petites proportions peuvent se plaindre d'avoir subi une discrimination.</p> <p>Non-respect, non fonctionnement ou incapacité du mécanisme mis en place à régler de façon satisfaisante des conflits mécanisme de gestion des plaintes.</p> <p>Manque de redevabilité du projet en terme de gestion des plaintes et rétroactions des parties prenantes.</p>		
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer le retour d'information aux plaignants</p> <p>Mettre en place un dispositif efficace et dynamique pour l'adapter à la nature des plaintes</p> <p>Elaborer mettre en œuvre et suivre le mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Adopter une approche inclusive et participative et veiller à sa mise en œuvre effective</p> <p>Se doter d'un système de passation de marché efficace.</p>		



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 10: Stratégie de sortie

1. Les principaux risques identifiés au moment de la conception incluent : i) manque de réformes institutionnelles et stratégies sectorielles, y compris capacité pour la mise en oeuvre; ii) faible politique et gouvernance dans le contexte fragile du pays; iii) fractures et conflits sociaux au sein des communautés / communes retardent / empêchent la construction d'infrastructures économiques consensuelles; iv) bénéficiaires vulnérables subissent des crises lors d'aléas climatiques sévères qui entraînent leur décapitalisation; et v) déficits pluviométriques dans certains cas, et inondations dans les autres. Ces risques peuvent empêcher de profiter des opportunités socio-économiques du PRODER. Cependant, la conception du projet a pris des mesures spécifiques pour atténuer ces risques.

2. Le PRODER a été conçu pour répondre aux défis socio-économiques de la jeunesse rurale vivant dans la région qui est fondamentalement vulnérable aux impacts du changement climatique, mais aussi à la dégradation de l'environnement. Répondre au défi de la jeunesse dans ce contexte vulnérable est l'aspiration du Burundi au développement, et s'inscrit pleinement dans la politique de développement rural d'autonomisation des jeunes du Burundi. Ces politiques pertinentes de développement s'inscrivent particulièrement dans plan national d'investissement agricole et le Plan National de Développement (PND2018-2027). Ce niveau de cohérence avec les stratégies et politiques de développement du Burundi est important pour la durabilité des résultats du projet. Le cadre institutionnel continuera d'exister même après la clôture du projet. Ceci également entre dans la logique du travail du FIDA.

3. Les formations sur les compétences générales, en particulier celles qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes, telles que le pouvoir décisionnel limité, le leadership limité et la violence basée sur le genre, seront offertes pour assurer la bonne gestion des interventions durant and après le projet. De plus, l'approche participative de la conception du projet garantira que le PRODER réponde directement aux préoccupations et aspirations de développement de la cible bénéficiaires, mais aussi les politiques et stratégies nationales de développement. Les voix des jeunes entrepreneurs se reflètent donc dans la conception des activités du projet. Ces efforts pour créer la propriété du PRODER dès le début a fourni la base et l'engagement nécessaire à la continuité. Le savoir-faire technique et le transfert de connaissances aideront les jeunes entrepreneurs à poursuivre leurs activités après la clôture du projet. Le projet investit dans des secteurs attractifs pour les jeunes ; créer des emplois pour eux, mais aussi réduire leur dépendance à la (sur)exploitation directe de terres à la fois rares et dégradées. Le soutien aux intrants et l'amélioration des marchés de diverses chaînes de valeur, y compris l'amélioration des infrastructures physiques associées, assureront une base de revenus accrue et la continuité de leurs activités.

4. La participation active des bénéficiaires et des structures locales dans tous les aspects du cycle de mise en œuvre du projet est un aspect important pour assurer la durabilité du projet. A la base, les bénéficiaires particulièrement les associations de groupes vulnérables telles que les associations de femmes et les coopératives en difficultés techniques et financières feront l'objet d'une attention particulière. La stratégie globale de renforcement des capacités du projet à tous les niveaux renforcera les capacités institutionnelles et individuelles pour pérenniser le projet. Le modèle d'incubation-accélération d'entreprises sera appliqué pour faciliter l'accès des jeunes à un ensemble intégré de services personnalisés d'appui à la création et au développement d'entreprises qui leur permettront de démarrer ou d'améliorer leurs propres entreprises. Les structures et les institutions locales seront renforcées avec la méthodologie " apprentissage par la pratique" leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à la gestion durable des entreprises.

5. Alors que les investissements dans l'infrastructure seront mis en œuvre avec des entrepreneurs externes et l'assistance technique, la propriété et la gestion des installations (telles que les abattoirs, les installations de stockage, les systèmes d'irrigation, etc.) seront sous la charge des groupes vulnérables bénéficiaires, les coopératives et les particuliers. Le projet veillera à ce que les bénéficiaires acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour opérer et entretenir les installations.

6. *Durabilité économique* : PRODER se concentrera sur l'amélioration du marché; les interventions prévues augmenteront la productivité, la valeur ajoutée, réduiront les pertes après récolte des chaînes de valeur sélectionnées - créant des emplois pour les chômeurs et élargissant les opportunités socio-économiques des jeunes entrepreneurs. Les petits agriculteurs et/ou leurs organisations seront liées aux marchés appropriés pour leurs produits. Tant que les liens commerciaux sont mutuellement bénéfiques pour les parties prenantes, la demande stimulera la production des produits de manière durable.

7. *Durabilité institutionnelle* : Comme souligné au paragraphe 1 ci-dessus, PRODER la mise en œuvre sera intégrée dans le cadre institutionnel, stratégique, cadre politique et plans de développement rural au Burundi.

8. *Durabilité environnementale* : Pour améliorer la durabilité environnementale et renforcer la résilience aux aléas du changement climatique et la vulnérabilité à l'érosion des sols dans la zone du projet, PRODER favorisera la gestion durable des ressources naturelles pratiques et technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat. Pratiques de gestion durable des terres et technologies intelligentes face au climat ou pratiques agricoles (telles que l'agriculture de conservation, les variétés de cultures, irrigation à petite échelle, régénération naturelle assistée, etc.) devraient augmenter la productivité, renforcer la résilience et réduire les émissions de carbone. Le projet soutiendra l'aménagement et gestion des terres tenant compte de la résilience au changement climatique.

9. Une note d'examen du SECAP a été élaborée conformément aux directives du FIDA. Le SECAP identifie les risques potentiels et propose des mesures d'atténuation et de protocoles de surveillance tels que les PGES. De plus, PRODER assurera une forte intégration avec MINEAGRIE et renforcer les capacités du personnel du projet et des agents/services gouvernementaux à tous les niveaux administratifs concernés pour s'assurer que les interventions proposées au sein des chaînes de valeur, le développement des infrastructures, et l'aménagement des marais atténuent les risques, et surveillent la mise en œuvre des PGES et autres recommandations relatives au SECAP. Les analyses des risques climatiques et vulnérabilité et les évaluations amélioreront la prise de décision et le ciblage des interventions. Également le projet explorera un financement supplémentaire d'autres institutions telles que le Fonds pour l'Adaptation (10 millions de dollars EU) pour le changement climatique, pour des mesures liées à l'adaptation et autres activités supplémentaires liées à la résilience climatique qui pourraient ne pas être financées dans le cadre du budget de ce projet.

10. A souligner :

- PRODER devrait responsabiliser les institutions provinciales et de district/communes concernés en transférant progressivement des responsabilités accrues à ces institutions, en particulier pour la planification, la coordination de la mise en œuvre, le suivi et évaluation;
- Renforcement des capacités de toutes les institutions ayant un rôle dans la mise en œuvre du PRODER devraient cibler les domaines qui sont identifiés, grâce à une évaluation des besoins, comme manquant. Cela dotera les institutions clés des capacités nécessaires pour exécuter efficacement les différentes tâches liées au PRODER ;
- Collaboration entre les différents départements/divisions clés du gouvernement et d'autres institutions (publiques et privées) du secteur, au cours de la mise en œuvre du PRODER, doit être poursuivie pour plus d'efficacité et d'efficience et, lorsque nécessaire, formalisé pour s'assurer que toutes les parties comprennent la nature, la portée, avantages et résultats de la collaboration ; et
- Les jeunes entrepreneurs et tous les bénéficiaires cibles doivent être étroitement impliqués dans toutes les questions liées aux ressources naturelles utilisation et gestion.

11. L'approche de mise en œuvre à travers des partenariats avec les institutions locales et l'implication des bénéficiaires depuis la planification des interventions jusqu'à leur développement (notamment les infrastructures) garantira la pérennité des interventions du projet après l'achèvement du projet. La stratégie globale de renforcement des capacités du projet à tous les niveaux renforcera les capacités institutionnelles et individuelles pour pérenniser le projet. Le modèle d'incubation-accélération d'entreprises sera appliqué pour faciliter l'accès des jeunes à un ensemble intégré de services personnalisés d'appui à la création et au développement d'entreprises qui leur permettront de démarrer ou d'améliorer leurs propres entreprises. Les structures et les institutions locales seront renforcées avec la méthodologie "apprentissage par la pratique" leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à la gestion durable des entreprises après la clôture du projet.



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist				
	<input type="checkbox"/> Gender transformational	<input checked="" type="checkbox"/> Youth sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Climate finance
Situation analysis	<input checked="" type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input checked="" type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	
Theory of change	<input checked="" type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input checked="" type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition pathways <input checked="" type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	
Logframe indicators	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex <input checked="" type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <ul style="list-style-type: none"> • IFAD empowerment index (IE.2.1) 	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex and youth	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex and youth, and IPs (if appropriate) <ul style="list-style-type: none"> • Output level CIs <ul style="list-style-type: none"> ◦ CI 1.1.8 Mandatory Outcome level CIs (at least one of below) <ul style="list-style-type: none"> ◦ CI 1.2.8 ◦ CI 1.2.9 	
Human and financial resources	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input checked="" type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	IFAD Adaptation Finance \$15,146,000 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$15,146,000
ECG Remarks	<p>Gender</p> <p>Gender is mainstreamed in all project components.</p> <p>Nutrition</p> <p>Nutrition is mainstreamed in most project activities leveraging the good practices from the country programme.</p> <p>Youth</p> <p>This is primarily a youth project.</p> <p><input type="checkbox"/> No social inclusion themes</p>			



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 11: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (s'il y a lieu)

1. L'Évaluation de la Stratégie et du Programme-pays pour la période 2009-2020 a fait ressortir que le démarrage des projets est lent par rapport aux temps jusqu'au premier décaissement. Les délais entre l'approbation et la mise en vigueur des projets/programmes ont été très courts (2,9 mois, ou 2 mois si on ne tient pas compte du PARSE), surtout si on considère la conjoncture du pays et on les compare à ceux de la moyenne du FIDA (9,9 mois) et des pays dans la Division ESA (6,7 mois). Néanmoins, les délais entre la mise en vigueur et le premier décaissement sont considérables (8,3 mois), mais ils restent de l'ordre de la moyenne régionale et celle du portefeuille global du FIDA. Ces délais peuvent s'expliquer par la lourdeur des procédures au niveau du GdB mais aussi du FIDA, (retards dans la disposition des fonds pour les projets, instruction des différents dossiers, études de faisabilité et de mitigation environnementale¹³³, achat de biens et services, recrutement du staff, élaboration des manuels des procédures, etc.).
2. Le PRODER utilisera le mécanisme Accélération de la mise en œuvre pour le démarrage des projets (FIPS) pour accélérer le démarrage des activités une fois le Programme approuvé par le Conseil d'administration du FIDA afin d'accélérer son entrée en vigueur. En effet, le FIPS permettra au Programme de remplir les conditions de premier décaissement. Au niveau gouvernemental, le FIPS facilitera également les arrangements institutionnels nécessaires au démarrage du Programme : documentation requise, y compris pour la ratification du Programme, la mise en place de l'équipe de gestion, etc.
3. Au niveau de la mise en œuvre, le FIPS permettra de prendre des dispositions pour l'appropriation d'outils de gestion importants (plan annuel de travail et de budget, système de gestion financière, système de suivi et d'évaluation, manuel de mise en œuvre, plan de passation des marchés, etc.) et l'accélération de la passation des marchés (pré-qualification des fournisseurs, préparation des documents d'appel d'offres, projets de contrats avec les partenaires d'exécution identifiés lors de la conception, etc.).
4. Le préfinancement ne couvrira pas les taxes. Pour « Achat de biens et de services », seuls les coûts liés aux biens et aux services pour l'établissement de l'UFCP sont admissibles. L'achat de véhicules n'est pas éligible; cependant, les coûts liés à la location de véhicules pour le démarrage du programme sont éligibles.

N°	Activités	Budget (USD)	Commentaires
1	Etudes de référence, études de faisabilité (aménagement des marais, infrastructures, etc.) ; élaboration des dossiers d'appel d'offres pour les infrastructures, etc.	600 000	Ces études faciliteront la disponibilité des données de référence dans le programme; une meilleure planification du suivi et de l'évaluation et l'évaluation des effets et de l'impact.
2	Recrutement du personnel du Programme. 1. Evaluation du personnel du PRODEFI II et recommandations pour le PRODER 2. Recrutement du personnel additionnel	190 000	Cette activité sera menée par un Cabinet International à des fins de neutralité, de traçabilité, d'efficacité et de transparence. Les salaires des six premiers mois peuvent être pris en charge dans ce contexte.
3	Etudes PESEC et élaboration d'un plan de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale; intégration des thèmes (jeunesse, nutrition, genre); minorités (peuples autochtones-Batwa); etc.	90 000	
4	Elaboration du premier Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) ; atelier d'imprégnation ; acquisition de logiciel de gestion efficace et efficiente du PTBA ; formation technique des Cadres pour son utilisation.	65 000	
5	Elaboration du manuel d'opérations et atelier d'induction.	35 000	
6	Amélioration du système de suivi et évaluation pour le rendre pro entrepreneuriat rural, jeunes sensibles, genre sensible, climato sensible, nutrition sensible, et prendre en compte les questions technico-économiques et la liaison avec le système de suivi-évaluation du ministère de tutelle et actualisation du manuel de suivi et évaluation et formation sur la collecte, l'organisation et l'analyse des données technico-économiques Conception et installation du dispositif de suivi-évaluation, atelier d'imprégnation pour l'UFCP ; acquisition de logiciel de suivi-évaluation et formation du personnel pour son utilisation.	50 000	
7	Conception et installation du système de gestion fiduciaire et atelier d'imprégnation pour l'équipe de gestion du programme ; acquisition de logiciels pour la comptabilité/gestion financière et formation des utilisateurs/personnel.	55 000	
8	Élaboration du premier plan de passation des marchés; atelier d'imprégnation; préparation des documents (projets de contrats avec les partenaires; mandat; etc.)	40 000	Cette étape permettra à l'UFCP d'anticiper les premières étapes de présélection des fournisseurs et autres partenaires pour la mise en œuvre du programme.

10	Charges administratives et d'acquisition de biens et services pour le démarrage du Programme.	50 000	L'achat de véhicules n'est pas admissible. La somme couvrira également les frais administratifs tels que la réparation/location de véhicules, l'entretien des bureaux, etc.
11	Atelier technique de démarrage et lancement officiel du programme.	25 000	
	Total	1 200 000	



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexee: Environment and Social Management Framework

Date du document: 25/10/2021

Identifiant du projet 2000003549

Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

BURUNDI

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)



Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

Résumé

Avec plus de quatre décennies d'investissement au Burundi, le FIDA est l'un des principaux partenaires de confiance dans le développement agricole et rural. Outre son appui financier, le FIDA est reconnu pour son expertise technique dans la promotion d'un développement rural équitable, inclusif et durable; l'autonomisation des petits agriculteurs et la promotion des services de conseil ; favorisant ainsi la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Les interventions passées et en cours du FIDA ont largement pris en compte la réhabilitation et le renforcement du secteur productif agricole, à travers l'amélioration de la planification locale, le développement du capital social, le développement des infrastructures agricoles, la structuration et la formation des OP, ainsi que l'augmentation et la préservation des ressources productives.

Ce document présente un cadre de gestion environnementale et sociale pour le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER), un programme ayant pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés rurales, et dont l'objectif est d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes équitable et inclusif ainsi qu'un environnement propice à l'agro-industrie. Les régions cibles sont caractérisées par des sécheresses et des inondations et une forte vulnérabilité à l'érosion des sols.

Pour atteindre son objectif de développement, le PRODER a été conçu autour des composantes cohérentes suivantes: (1) développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux; (2) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales; et (3) renforcement institutionnel et coordination du programme. Par conséquent, PRODER a été conçu pour répondre aux défis auxquels les communautés rurales sont confrontées au Burundi pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et stimuler les opportunités socio-économiques pour l'entrepreneuriat des jeunes.

Le PRODER interviendra à travers la réhabilitation des routes et la construction d'installations de stockage. Toutes les interventions d'infrastructure visent à stimuler la production agricole pour les petits agriculteurs, mais aussi à faciliter la croissance de l'esprit d'entreprise pour les jeunes. Le projet interviendra dans le développement des infrastructures (centres de rayonnement, centres naisseurs, magasins de stockage, réhabilitation / construction des pistes de désenclavement de bassins de production) sur environ 1 820,5 ha. Ces investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. A cela s'ajouteront les superficies de terres

agricoles regroupées par les membres des coopératives. Au stade de la conception, il est envisagé de manière marginale un impact potentiel en termes de déplacement des populations. Si une réinstallation physique s'avère nécessaire, elle ne pourra pas affecter plus de 20 personnes ou plus de 10% des actifs d'un ménage, d'un producteur ou d'une communauté.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

PRODER a été classé en projet de catégorie B. Les perturbations environnementales et socioéconomiques potentielles dues au développement des infrastructures seront à la fois marginales, temporaires et localisées. Cependant, les circonstances peuvent changer et certaines des interventions de développement, bien que non prévues et planifiées, peuvent entraîner quelques réinstallations.

À l'heure actuelle, alors que la nature générale des activités à soutenir est connue, les détails spécifiques des groupes, l'échelle et l'ampleur des interventions n'ont pas été identifiées. Le SECAP exige qu'en de tels cas, un cadre de gestion environnementale et sociale doit être préparé afin de guider la préparation d'EIES ou de PGES pour les sous-projets et interventions.

Le CGES doit examiner les risques et les impacts des activités du projet dans les cas où les personnes et les sites affectés ne peuvent pas être identifiés au stade de la conception. Le CGES énonce les principes, règles, lignes directrices et procédures d'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux. Il contient des mesures et des plans pour réduire, atténuer et/ou compenser les risques et impacts négatifs, les provisions pour l'estimation et la budgétisation des coûts de ces mesures et les rôles, responsabilités et capacités de gestion appropriés, atténuer et surveiller les préoccupations environnementales et sociales liées au projet. Il comprend des informations adéquates sur la zone dans laquelle les activités devraient être implantées, y compris toutes les vulnérabilités environnementales et sociales de la zone; et sur les impacts potentiels qui peuvent survenir et les mesures d'atténuation potentielles. Il comprend des mécanismes institutionnels adéquats pour permettre la mise en œuvre des mesures recommandées.

Contents

Executive Summary	Error! Bookmark not defined.
Liste des tableaux	v
Liste des figures.....	v
Acronymes et abreviations	vi
1. Introduction.....	1
2. Description du projet	4
2.1 Arrangements de mise en œuvre	8
2.1.1 <i>Gestion Financière</i>	9
2.1.2 <i>Passation des marchés</i>	9
2.1.3 <i>Approches de planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique</i>	10
2.1.4 <i>Plans de mise en œuvre</i>	11
3. Cadre institutionnel, politique et juridique pour la gestion de l'environnement au Burundi.....	12
3.1 Dispositifs Politiques, Juridiques et Reglementaires du Burundi	12
3.1.2. <i>Stratégie Nationale de l'Environnement (SNEB)</i>	16
3.2 . Cadre légal national de gestion environnementale et sociale.....	17
3.3.1. <i>Constitution de la République du Burundi</i>	17
3.3.2. <i>Cadre sectoriel de gestion environnementale et sociale</i>	17
3.3.3 <i>Dispositions réglementaires en matière de lutte contre les pollutions et nuisances</i>	19
3.4 Conventions Internationales ratifiées (auxquelles le Burundi a souscrit).....	20
3.3.4. <i>Dispositions légales réglementant et les conditions des travailleurs</i>	21
3.5 Politiques de Sauvegarde du FIDA	22
3.9. Cadre juridique et institutionnel afférent au genre et aux VBG	25
4. Données Environnementales et Sociales de Référence	26
4.1. Contexte géo-climatique	26
4.2 Tendances climatiques au Burundi en général	27
4.3 Le projet et le contexte environnemental.....	28
4.4 Tendances climatiques dans la zone du projet.....	33
4.4.1 <i>Implications sur les activités du projet</i>	34
4.4.2 <i>Effets des changements climatiques sur l'agrobiodiversité</i>	38
4.4.3 Enjeux environnementaux et vulnérabilité y relative	38
4.5 La question de pauvreté et l'environnement au Burundi.....	39
4. Leçons apprises.....	40
5. Consultations des parties prenantes.....	44

5.1	Questions discutées lors des consultations.....	46
5.2	Objectifs des consultations.....	47
5.3	Approche méthodologique de consultation des parties prenantes	47
6.	Mécanisme de gestion des plaints	49
6.1	Principes directeurs du mécanisme de règlement des griefs (MRG) du PRODER.....	49
6.2	La prévention des conflits	50
6.3	Règlement à l’amiable	50
6.4	Recours à l’arbitrage administrative.....	50
6.5	Recours à la justice	51
6.6	Procédure de réclamation du FIDA.....	51
7.	Impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels des interventions du PRODER et mesures d'atténuation	53
7.1	Bénéfices socio-économiques du PRODER	53
7.2	Conséquences potentielles environnementales, sociales et climatiques.....	54
7.3	Impacts environnementaux et sociaux négatifs anticipés du PRODER.....	55
8.	Évaluation des risques climatiques	57
8.1	Introduction.....	57
8.2	Classification des risques	57
8.3	Examen préalable du projet.....	59
8.3	Documentation CLIP.....	61
9.	Gestion Environnementale, Sociale et Changement Climatique pour PRODER64	
9.1	Cadre institutionnel du système de gestion des risques environnementaux et sociaux au Burundi	64
9.2	Composantes du système de gestion environnementale et sociale.....	65
9.3	Procédures de gestion environnementale, sociale et du changement climatique pour PRODER	66
	9.3.1 Mise en œuvre et coordination.....	66
	9.3.2 Screening du projet.....	67
	9.3.3 Travail des enfants dans la mise en œuvre du PRODER..... Error! Bookmark not defined.	
	9.3.4 Implication des bénéficiaires lors de la sélection des activités du projet...69	
10.	Dispositifs Institutionnels et Administratifs Pour la Mise En Oeuvre et le Suivi du CGES des Mesures Environnementales et Sociales	70
10.1	Coordination	76
10.2	Gestion de la mise en oeuvre.....	76
10.3	Besoins en renforcement des capacités	77
	Public cible: Les publics cibles de la formation sont destinés à être:.....	78
10.4	Budget de la mise en oeuvre du présent CGES	73
11.	Résumé des principaux enjeux soulevés et recommandations.....	74
11.1	Modalités de mise en œuvre du projet.....	74
11.2	Catégorisation du projet	74

11.3 Analyse des risques climatiques	75
11.4 Déplacement physique et économique.....	75
11.5 Implication de la communauté dans le développement du sous-projet	76

Liste des tableaux

Table 1 Principaux problèmes environnementaux au Burundi	28
Table 2 Répartition des précipitations et des températures en fonction de la région éoclimatique au Burundi (1950-2008).....	32
Table 3 des avantages par parties prenantes.....	53
Table 4 des critères de sélection des risques climatiques du FIDA.....	57
Table 5 récapitulatif du plan de mise en œuvre du CLIP PRODER.....	62
Table 6 du budget de la mise en oeuvre du présent CGES	73

Liste des figures

Figure 1 Régions climatologiques du Burundi	28
Figure 2 Tendances climatiques dans la zone du projet.....	34
Figure 3 Précipitations annuelles prévues.....	35
Figure 4 Vulnérabilité à la sécheresse	36
Figure 5 Vulnérabilité à l'érosion.....	38
Figure 6 pauvreté et l'environnement au Burundi	39

Acronymes et abreviations

CAPAD	Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFDC	Centres de Développement Familial et Communautaire
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CLIFE	Consentement Libre, Préalable et Eclairé
COSOP	Country Strategic Opportunity Programme
CUNLCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
DEEC	Direction de l'Environnement et du Changement Climatique
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuelle
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EMER	Exploitation Modèle Economiquement Rentable
EOV	Enfants Orphelins et autres Vulnérables
FIDA	Fonds international de développement agricole
GERME	Gérer Mieux Votre Entreprise
GES	Gaz à Effet de Serre
GF	Gestion Financière
GRC	Comité de Règlement des Griefs
IAI	Institut des Auditeurs Internes
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MRG	Mécanisme de Règlement des Griefs
OBPE	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
OIT	Organisation internationale du travail
PAG	Plan d'Action pour le Genre
PANA	Plan d'Actions National d'Adaptation au Changement Climatique
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNIA	Plan National d'Investissement pour l'Agriculture
PRODEFI	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles

PRODER	Programme de developpement de l'entrepreneuriat des Jeunes Ruraux
RIM	Réseau des Institutions de Microfinance
RMP	Revue à mi-Parcours
SECAP	Social, Environmental and Climate Assessment Procedures
SGIES	Système de gestion d'Information Environnementale et Sociale
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG	Système d'Information Géographique
SNEB	Stratégie Nationale de l'Environnement au Burundi
UFCR	Unité de Facilitation et de Coordination Régionale des Projets/Programmes
UGP	Unité de Gestion de Projet
UTP	Unité Technique de Projet
VBG	Violence Basee sur le Genre
VCDP	Value Chain Development Project

1. Introduction

PRODER a été classé comme un projet de catégorie B d'évaluation environnementale. Les interventions du PRODER permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion, et d'autre part de faciliter leur accès aux moyens de production améliorés et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux dans la zone du projet qui est vulnérable aux aléas du changement climatique au Burundi.

Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles favorisant l'utilisation plus efficace des ressources en eau et du sol. Le projet contribuera à élaborer et/ou mettre en œuvre les plans d'aménagements des marais sans intervenir directement au sein de ces sites. Le PRODER ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester marginaux, temporaires et locaux.

Il est à noter que dans la mise en œuvre du PRODER, les réinstallations involontaires des communautés locales n'ont pas été prévues. En d'autres termes, la mise en œuvre des activités du PRODER n'a pas été planifiée pour entraîner ou entraîner directement ou indirectement à la fois le déplacement physique des personnes dans les zones du projet et la perturbation de leurs moyens de subsistance. À cet effet, un bref cadre d'action de réinstallation est préparé pour guider la préparation de brefs plans de réinstallation au cas où les circonstances changeraient au cours de la mise en œuvre du projet, ce qui nécessiterait des réinstallations involontaires - et entraînerait à la fois le déplacement physique des personnes dans les zones du projet et la perturbation de leurs moyens de subsistance.

Conformément au cadre juridique du gouvernement Burundais et à la procédure établie, les ménages touchés seront indemnisés en espèces dans l'espoir qu'ils investiront l'argent reçu dans l'achat de terres alternatives ou dans d'autres moyens de subsistance. Alors que les bonnes pratiques internationales suggèrent une préférence pour la compensation en nature,¹ il est également reconnu que la compensation en espèces peut être préférable dans certaines circonstances, en particulier lorsqu'il y a une pénurie de terres dans un projet et dans la zone environnante.

En consultation avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires, et conformément aux normes gouvernementales et internationales, le FIDA offrira un ensemble de services supplémentaires et de mesures d'atténuation pour garantir

¹ La compensation est comprise ici comme un paiement en espèces ou en nature pour un actif ou une ressource qui est acquis ou affecté par un projet au moment où l'actif doit être remplacé.

que les ménages touchés sont en mesure de faire des investissements qui améliorent leurs conditions de vie, conformément avec les principes de « consentement libre, préalable et éclairé » (CLIFE). Le CLIFE ne doit pas seulement être recherché lorsqu'il y a un risque de déplacement, mais dans tous les cas, les activités du projet ciblent les peuples y compris autochtones ou les régions rurales qui abritent.

Le paiement de l'indemnité tiendra également compte de toute inflation ou augmentation de la valeur marchande depuis le moment de l'évaluation jusqu'au moment du paiement effectif. Étant donné que l'indemnisation versée est bien supérieure à la valeur marchande, elle offre aux personnes affectées la possibilité d'acheter des terres avec un titre de pleine propriété dans des endroits plus sûrs.

L'équipe technique du projet fournira un soutien juridique et autre supplémentaire en termes de conseils pour s'assurer que les personnes affectées comprennent pleinement les implications des accords d'indemnisation proposés et sont facilement en mesure de faire traiter leurs griefs, avant leur approbation de l'indemnisation. En outre, une indemnité sera versée à parts égales aux titulaires de titres par des moyens appropriés, de préférence par chèques bancaires. Le projet aidera les personnes affectées à ouvrir des comptes bancaires pour les aider à garder leurs revenus tirés des indemnisations sécurisées dans les banques. Dans le cas où l'utilisation des banques ne serait pas possible dans certains endroits, le projet discutera avec les ménages affectés pour les aider à bien gérer leur indemnisation.

Des conseils en investissement, y compris des informations sur le marché immobilier, une formation en éducation financière seront également fournis, ainsi qu'un soutien supplémentaire dans les premières mesures axées sur l'intensification des opportunités de subsistance sensibles au genre après avoir reçu leur indemnisation. Les ménages touchés recevront donc une compensation en espèces et un soutien aux moyens de subsistance. Compte tenu de l'immense pression foncière au Burundi, il est hautement improbable que les ménages affectés se réinstallent loin des zones dans lesquelles ils sont habitués à vivre. Comme ils sont plus susceptibles de se réinstaller pas très loin de là où ils sont habitués, le concept de communautés est moins pertinent. Leur déménagement vers des lieux proches signifie qu'ils s'y déplaceront simplement comme d'autres ménages choisissant de déménager sur une autre colline.

Comme indiqué ci-dessus, ce rapport présente un cadre d'action de réinstallation pour traiter les conditions physiques et les moyens de subsistance de la communauté rurale qui seront potentiellement acquis au cours de la mise en œuvre de certaines des activités du projet. Pour réitérer, la conception même du PRODER a veillé à ce que la mise en œuvre du programme n'entraîne pas de déplacement physique des personnes dans les zones du projet et de perturbation de leurs

moyens de subsistance. Par conséquent, la préparation de ce cadre d'action de réinstallation doit être interprétée comme un cadre directeur « au cas où les circonstances changent » pour atténuer tout impact potentiel. Le cadre d'action de réinstallation proposé a été aligné sur les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) du PRODER.

Il est à noter que la préparation de ce Plan d'action de réinstallation ne peut être épuisée pour les deux raisons principales suivantes : i) ce projet est classé en catégorie B car les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et/ou les impacts sociaux sur les populations humaines ou les zones écologiquement significatives être facilement corrigé par des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées ; et ii) bien que les activités du projet soient connues, le nombre réel de personnes, la superficie des terres et l'étendue de leur impact n'ont pas encore été totalement confirmés.

2. Description du projet

Le Burundi figure sur la liste harmonisée des pays en situations de fragilité en 2021². En effet, le pays est passé de la catégorie des « pays touchés par des conflits d'intensité moyenne » en 2020 à celle des « pays présentant une fragilité institutionnelle et sociale élevée » en 2021³ avec un indice des États fragiles qui est passé de 98,2 en 2019 à 97,9 en 2020⁴. Cette fragilité trouve son origine principalement dans : (i) l'environnement politique marqué par des crises socio-politiques successives depuis l'indépendance en 1962, (ii) la position géographique du pays par rapport au pays affecté par des conflits armés créant ainsi l'insécurité dans les régions frontalières et des entrées d'importants groupes de réfugiés dans le pays, exacerbant la vulnérabilité des populations en place, (iii) la récurrence des catastrophes naturelles⁵ dues aux changements climatiques et leur incidence négative sur les moyens de subsistance des populations (baisse de la fertilité des sols, pollution de l'eau,). Ces phénomènes fragilisent davantage la situation sanitaire⁶, nutritionnelle et alimentaire des plus vulnérables et provoquent des déplacements interne de populations à la recherche d'un abri et de moyens de subsistance)⁷. De plus, la croissance démographique rapide et l'exiguïté des parcelles de terres cultivées ont entraîné le défrichement des forêts pour l'agriculture de subsistance dont les pratiques peu viables amplifient la baisse de fertilité et l'intégrité des sols et la pollution des ressources hydriques.

Le développement économique et social du pays continue d'être entravé par notamment les crises socio-politiques à répétition au plan interne et au niveau des pays voisins, la fragilité environnementale, économique (taux d'inflation élevé, exiguïté des parcelles cultivées par des ménages), sociale, institutionnelle, sanitaire. La République du Burundi (ci-après désignée "Burundi") a depuis son indépendance en 1962, connu des crises socio-politiques successives qui ont engendré, entre autres, après la récente crise post-électorale de 2015⁸ le départ de près de 210 000, qui se fait réfugiés dans les pays voisins ou dans d'autres provinces du pays.

² <http://pubdocs.worldbank.org/en/888211594267968803/FCSList-FY21.pdf>

³ <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/harmonized-list-of-fragile-situations>

⁴ <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

⁵ Le Burundi est au 169ème rang sur 181 pays quant à sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles selon ND-GAIN : Index pays, <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking> qui classe la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience. L' « Index for Risk Management (INFORM) », indice de risque qui identifie les lieux où les chocs nécessitant une aide internationale peuvent se produire et analyse ce risque afin qu'il puisse être mieux géré par tous, y compris les Gouvernements.

⁶ Persistance des maladies d'origines hydriques dont le choléra ou les diarrhées pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que des pandémies telles que le paludisme

⁷ Selon OCHA 2020, « D'octobre 2019 à septembre 2020, les catastrophes naturelles ont affecté plus de 100 000 personnes dans 13 des 18 provinces du Burundi, tué ou blessé 81 personnes, endommagé des hectares de production agricole et détruit partiellement ou totalement plus de 22 000 maisons » (OCHA, 2020 : 21)

⁸ Burundi Regional Refugee Response Plan available [here](#)

C'est dans cette fragilité générale socio-économique et environnementale que le PRODER a été conçu pour accompagner les entreprises rurales, en ciblant les plus vulnérables. Le PRODER touchera 80 000 ménages ruraux pauvres soit environ 480 000 personnes, dont au moins 50 % seront des femmes ayant une représentation adéquate au sein des comités de prise de décision dans toutes les composantes du projet. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 50 % seront des jeunes avec une représentation égale des femmes et des hommes et 5 % seront des Autochtones (Batwa).

Parmi les ménages ciblés, 55 730 (70%) seront nouveaux et 24 270 (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés. Ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles pour la promotion des entreprises agropastorales.

Ciblage transparent des bénéficiaires: L'approche participative utilisée pour définir les critères de sélection des bénéficiaires, partagés par toutes les parties prenantes, contribue à l'efficacité du ciblage⁹. En effet, cette approche a amélioré la transparence dans le ciblage, atténué le risque de capture des appuis par l'élite et facilite une bonne collaboration de tous les intervenants.

Volet promotion des actions pour les Batwas: 90. Le PRODER touchera 80 000 ménages ruraux pauvres, dont 5% seront des Batwas. Des actions orientées vers les populations Batwa seront mises en place à travers les centres de rayonnement pour leur permettre d'accéder aux terres à des fins de production végétale et animale et d'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation. Il est prévu un soutien ciblé aux plus pauvres et aux marginalisés dont les Batwa en matière d'alphabétisation fonctionnelle et techniques de production/transformation afin de les rendre capables de développer leurs idées de projets. Il sera formé trois groupements (120 ménages de bénéficiaires directs) de Batwa dont deux groupements qui seront formés à fabriquer les foyers améliorés dans le sens de limiter la surutilisation du bois de chauffage et préserver l'environnement et l'autre à fabriquer les ustensiles en argiles (casseroles, gobelets, objets de décoration...).

Combattre la malnutrition: L'approche de la lutte contre la malnutrition, fondée sur le lien entre l'éducation nutritionnelle et les centres de réadaptation nutritionnelle (FARN¹⁰) et l'accès aux micro-projets pour les adultes qui ont participé au FARN, a été couronnée de succès, permettre aux ménages souffrant de problèmes de malnutrition d'accéder aux ressources et d'échapper de manière durable au cercle vicieux de la vulnérabilité. L'approche FARN est considérée comme un instrument efficace de mobilisation communautaire qui favorise le changement de

⁹ Stratégie de ciblage fondée sur des enquêtes d'évaluation participative de la pauvreté pour déterminer les catégories, définir les facteurs déterminants de la pauvreté et disposer d'une typologie des ménages ruraux. Cette stratégie a été développée avec l'ONG ACORD

¹⁰ FARN - Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle

comportement pour la lutte contre la malnutrition. Il vise à maximiser les ressources, les compétences et les stratégies existantes pour surmonter un problème, et utilise largement des méthodologies participatives avec une forte participation des femmes¹¹.

Entrepreneuriat et emplois des jeunes: L'approche de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois pour les jeunes avec l'outil de formation « Gérer Mieux Votre Entreprise » (GERME) de l'OIT et les mécanismes endogènes d'autofinancement et d'accompagnement des jeunes micro-entrepreneurs en milieu rural est efficace. PRODEFI a facilité la formation de 8 190 jeunes avec cet outil. Parmi ces jeunes, 84,7 % ont lancé des activités économiques et créé au moins deux (2) emplois supplémentaires par unité. A la faveur de la mise en œuvre du PRODEFI, il a été noté que le développement de chaînes de valeur à haute valeur ajoutée (champignons, cultures maraîchères) est très efficace pour motiver les jeunes femmes et les jeunes hommes à s'impliquer dans l'agriculture. En outre, le PRODEFI a confirmé que la promotion d'institutions spécialisées dans la formation et le soutien au développement des entreprises des jeunes favorise la durabilité du développement de l'entrepreneuriat agropastoral, qui peut être poursuivi après l'achèvement du projet. Comme le PRODER intégrera l'approche d'incubation, les enseignements tirés notamment du projet promotion des micro-entreprises rurales (PROMER, Sénégal) et Programme d'entrepreneuriat agro-pastoral pour les jeunes au Cameroun ont également été pris en compte.

L'approche du PRODER intégrera également des enseignements tirés d'autres projets financés par le FIDA intégrant la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Nigeria, tels que le Programme de développement des chaînes de valeur (VCDP) : (i) le ciblage fondé sur les opportunités offertes par les filières par rapport à de simples critères géographiques de ciblage de l'incidence de la pauvreté, des conflits sociaux, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques qui, dans le cadre de projets antérieurs, n'ont pas toujours permis d'assurer une efficacité élevée; (ii) les méthodes permettant de lier des groupes de petits producteurs ruraux à des acheteurs privés dans le cadre d'une relation d'affaires mutuellement bénéfique et durable, y compris le transfert de technologie, l'accès aux marchés et l'établissement de normes. À la lumière de ce qui précède, le FIDA devrait continuer à soutenir : la résilience des chaînes de valeur; les approches favorables aux pauvres, l'agriculture sensible à la nutrition et les interventions, y compris l'éducation nutritionnelle; la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, tout en continuant à intégrer le genre et à accorder plus d'attention à l'intégration des jeunes dans la transformation rurale du Burundi.

¹¹ République du Burundi Évaluation de la stratégie et du programme de pays

Le projet a été conçu autour des composantes et sous-composantes suivantes, y compris leurs effets attendus respectifs:

- Composante 1: Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux:

Elle vise à offrir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité d'exploitant agricole, de promoteur d'entreprise rurale ou de salarié. Elle contribuera également à améliorer les performances de l'intensification de la production agricole sensible à la nutrition, au genre et résiliente au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. Pour ce faire, le PRODER adoptera une approche de développement des entreprises à trois niveaux: (i) la création d'entreprises, (ii) le soutien à l'incubation et (iii) l'accélération des entreprises.

- Effets attendus: 7840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux créent de la richesse et des emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme.
 - Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux;
 - Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables.
 - Sous-composante 1.3. Promotion de l'entreprenariat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée.
- Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales.

Elle vise à fournir aux jeunes hommes et femmes ciblés un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises.

- Effets attendus: 40 000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres et aux autres actifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, les pertes d'aliments et de nutriments ainsi que la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs par des entreprises promues par des jeunes femmes et des jeunes hommes.
 - Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entreprenariat agricole
 - Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché.
- Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

Objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

- Effets attendus: Le MINEAGRIE, l'équipe de gestion du programme et les parties prenantes au programme ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des activités du programme de manière efficace et promouvant la transformation rurale grâce au développement des MPER viables.
- Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.
- Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme

2.1 Arrangements de mise en œuvre

Le Ministère des Finances sera le représentant de l'Emprunteur et le MINEAGRIE sera responsable de la mise en œuvre (supervision technique) du PRODER. Le Programme bénéficiera d'une supervision au niveau national par le Comité de politique stratégique (CSO) et le Comité de pilotage technique (CTP), communs aux projets soutenus par le FIDA au Burundi. Des comités seront mis en place au niveau régional.

Le Programme sera géré par l'Unité de facilitation et de coordination des projets/programmes (UFCP), avec une autonomie administrative et financière. L'UFCP sera responsable de : (i) la mise en œuvre des activités du PRODER en utilisant une approche axée sur les résultats; (ii) le respect des dispositions de l'accord de financement dans la gestion du PRODER; (iii) le respect des procédures décrites dans les manuels du programme (Procédures, opérations et gestion financière); et (iv) la conduite des décaissements basés sur la performance à établir annuellement. La passation des marchés sera mise en œuvre conformément aux systèmes nationaux dans la mesure où ceux-ci sont conformes au Cadre de passation des marchés du FIDA.

L'Unité de facilitation et de coordination régionale des projets/programmes (UFCR) avec une large délégation de décision et de responsabilité sera établie au niveau régional. La conception de l'UFCP et de l'UFCR doit respecter les principes suivants : (i) mise en commun des ressources humaines et logistiques entre les projets au niveau régional; (ii) la réduction du personnel au niveau central et une plus grande délégation des fonctions au niveau régional; et (iii) la création au niveau régional d'un pool de services administratifs et financiers et de capacités d'expertise dans les domaines techniques et transversaux, pour tous les projets opérant dans la région.

2.1.1 Gestion Financière

Le système de gestion financière (GF) du PRODER sera conçue en vue de mettre en oeuvre l'approche-programme pour le portefeuille FIDA au Burundi. Cette évolution sera progressive et nécessitera un dialogue régulier avec le Ministère des Finances et MINEAGRIE. Les actions à entreprendre avec PRODER, qui seront les fondements de l'approche de programme de GF sont : (i) réorganiser et renforcer les capacités du personnel du PRODEFI II, (ii) acquérir, installer et configurer un logiciel comptable avec accès Web afin de mettre à la disposition de toutes les parties prenantes (équipe de projet, FIDA, MINEAGRIE, ministère des Finances, etc.) les informations financières dont elles ont besoin, (iii) renforcer les outils de GF existants au niveau du programme (manuel des procédures, formulaires budgétaires, etc.), (iv) examiner le positionnement organisationnel de la Cellule d'Audit Interne du programme et l'aider à devenir plus indépendante et professionnelle avec des certifications de l'Institut des Auditeurs Internes (IAI).

2.1.2 Passation des marchés

Dans l'ensemble, les lois et règlements du Burundi sont conformes aux directives du FIDA en matière de passation des marchés. Les autorités de réglementation des marchés publics et les mécanismes d'examen indépendants sont établis par la loi. Néanmoins, certaines lacunes sont mises en évidence dans la matrice des risques liés à l'approvisionnement en annexe¹², qui sont atténuées par l'utilisation du manuel du FIDA pour la passation des marchés. Des mesures d'atténuation sont également proposées pour améliorer la transparence et l'accès à l'information, en améliorant l'utilisation du site Web du projet pour annoncer les opportunités et les décisions d'adjudication de contrat.

Plusieurs faiblesses et défis doivent être surmontés pour contribuer à atténuer l'impact de la corruption dans les marchés publics. Parmi les défis, les principales questions fréquemment posées par les différents rapports d'évaluation au Burundi sont : i) la mise en oeuvre inefficace des réformes dans la passation des marchés, y compris le renforcement des capacités et des institutions en matière d'approvisionnement ; ii) l'efficacité et l'efficience des systèmes de passation des marchés publics qui sont encore minés par des retards; iii) la faiblesse des capacités et motivation du personnel chargé des marchés publics; iv) les incitations et les niveaux de responsabilité des fonctionnaires publics qui retardent la mise en oeuvre du projet; ainsi que la lutte insuffisante contre la corruption. Au niveau du programme, ces faiblesses sont atténuées par la supervision du FIDA à travers des revues régulières, des formations et appuis techniques.

¹² Le Burundi ne dispose pas de manuel et de documents standards de passation des marchés.

2.1.3 Approches de planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique

Sur la base des modalités de suivi-évaluation du FIDA et le système harmonisé déjà opérationnel au niveau du programme pays, un système de suivi-évaluation basé sur les résultats avec des données désagrégées sera développé pour faire ressortir des informations détaillées et fiables pour soutenir la planification et la prise de décision du PRODER. Le système de suivi-évaluation sera participatif, décentralisé et aligné aux exigences du FIDA intégrant les outils ci-après : (i) enquêtes de référence, à mi-parcours et finale sur les indicateurs de base des résultats ; (ii) SIG ; (iii) base de données des bénéficiaires ; (iv) participation communautaire ; (v) missions régulières de vérification et discussions de groupes pour la collecte des données qualitatives. Afin d'assurer le monitoring des résultats en matière de nutrition, conformément aux critères du FIDA pour les projets sensibles à la nutrition, le PRODER a un indicateur de base d'extrait/produit (C.I.1.1.8) et un indicateur de base de résultat (C.I. 1.2.8).

Le Système de suivi-évaluation du PRODER sera conçu sur la base du cadre logique afin de faciliter la mesure des avancées dans l'exécution du Programme. Un logiciel sera acquis pour faciliter la disponibilité en temps réel des données et informations sur l'impact, les effets, résultats et extraits pour chaque objectif spécifique. Le système de suivi-évaluation sera connecte avec le système national de suivi-évaluation du MINEAGRIE.

Conformément à la Stratégie de Communication mise en œuvre au niveau du programme-pays, les innovations et expériences du PRODER seront documentées en vue de disséminer les bonnes approches, expériences et résultats du Programme à travers : (i) la capitalisation des bonnes pratiques et réalisations du PRODER ; (ii) la publication régulière des informations à travers différents supports de communication ; (iii) la participation à des événements locaux, nationaux et internationaux afin de partager des expériences et résultats du PRODER.

Les activités de communication et de gestion des savoirs seront conduites sur la base de la Stratégie de Communication (2015) et la Stratégie de capitalisation des expériences et de gestion des savoirs (2019) élaborées dans le cadre de l'approche programme. Dans ce cadre, le PRODER sera soutenu par la Cellule de Communication et de Gestion des Savoirs commune à tous les projets FIDA. Au moins cinq (5) produits de connaissance seront promus et disséminés intégrant les thèmes transversaux: genre, jeunes, nutrition et finance climatique. Par exemple, une étude sur l'efficacité de l'approche par incubation dans la promotion des entreprises non-agricoles pour des jeunes sans terre ou tout autre thème lié à l'appui aux politiques.

2.1.4 Plans de mise en œuvre

Le Programme sera sous la supervision directe du FIDA, en collaboration avec les ministères impliqués. Les missions de supervision et appui à la mise en œuvre aideront le FIDA et le Gouvernement à suivre les réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif ainsi que la performance et l'impact du PRODER. Une revue à mi-parcours sera conduite au cours de la troisième année du Programme pour apprécier les progrès et faire des ajustements si nécessaires.

3. Cadre institutionnel, politique et juridique pour la gestion de l'environnement au Burundi

3.1 Dispositifs Politiques, Juridiques et Reglementaires du Burundi

Parmi les activités du projet, figurent celles en rapport avec la rénovation et la mise en normes des établissements sanitaires qui seront à l'origine de la pollution de l'environnement et de la production des bruits sonores. Il y a aussi des activités en rapport avec la mise à disposition des médicaments, d'équipements et matériel médical ainsi que quelques incinérateurs pour la gestion des déchets dangereux. Leur utilisation ne pourra être autorisée que si des mesures de prévention et d'atténuation des impacts négatifs sont prises. Les documents de politique environnementale qui cadrent avec ces activités sont développés dans les points qui suivent.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE), avec l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), élaborent et mettent en œuvre les questions liées au changement climatique. Le Ministère bénéficie de l'appui de la Commission Nationale de l'Environnement, du Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement, du Partenariat National de l'Eau et de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Le Burundi a ratifié l'Accord de Paris le 17 janvier 2018¹³.

PRODER sera sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE) : Le Ministère a, entre autres, comme principales missions de: (i) concevoir, planifier, coordonner et exécuter la politique nationale en matière d'environnement, d'eau, des terres, d'agriculture et d'élevage; (ii) concevoir et exécuter la politique nationale en matière de l'environnement, en veillant à la protection et à la conservation des ressources naturelles; (iii) concevoir et exécuter la politique nationale en matière d'assainissement et de lutte contre la pollution industrielle en collaboration avec les autres services concernés; (iv) concevoir et élaborer des normes environnementales devant servir de code de conduite en matière de gestion environnementale; (v) élaborer et faire appliquer la réglementation en matière de protection et de gestion de l'environnement; (vi) décider de la vocation des terres domaniales urbaines et semi-urbaines et de leur affectation en suivant les orientations des schémas directeurs d'aménagement.

Le MINEAGRIE comprend, en plus de la Coordination du Cabinet et du Secrétariat Permanent:

¹³ World Bank Climate Change Portal: [Burundi](#)

1° Six Directions Générales: (i) La Direction Générale de la Planification Environnementale, Agricole et de l'Élevage ayant entre autres missions de concevoir des politiques et stratégies à court, moyen et longs termes en matière d'environnement, de l'agriculture et de l'élevage ; de produire et diffuser les statistiques environnementales, agricoles et d'élevage ; (ii) La Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto développement et la vulgarisation Agricoles ayant entre autres mission de coordonner les actions des Bureaux Provinciaux du ressort de son ressort, élaborer en collaboration avec les autres Directions Générales des curricula de formation pour les écoles techniques et centres de métiers a vocation environnementale, agricole et d'élevage ainsi qu'aux agri-éleveurs, assurer en collaboration avec les autres Directions Générales la formation de qualité; (iii) la Direction Générale de l'Agriculture ayant entre autres missions de concevoir des politiques de développement des filières agricoles et de produits forestiers non-ligneux en collaboration avec les structures concernées, élaborer la politique nationale d'aménagement hydroagricole, etc.; (iv) la Direction Générale de l'Elevage ayant entre autres missions de concevoir des politiques de développement des filières d'élevage et halieutiques forestiers non-ligneux en collaboration avec les structures concernées, élaborer et suivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production, stockage, distribution et utilisation d'intrants d'élevage et halieutiques ; (v) la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement qui a, entre autres, pour missions de promouvoir les politiques de gestion de risques liées aux changements climatiques, élaborer et faire appliquer les réglementations en matière de protection et gestion de l'environnement, participer à l'évaluation des études d'impact environnemental et au suivi des plans de gestion environnementale des projets en rapport avec les ressources environnementales, etc. ; (vi) la Direction Générale des Ressources en charge des questions de ressources humaines, financières, des approvisionnements et du patrimoine foncier. Le MINEAGRIE dispose également d'une Inspection Générale.

2° Des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE) dont les missions sont, entre autres de mettre en œuvre les politiques, stratégies, plans et programmes du MINEAGRIE au niveau provincial, coordonner et superviser les interventions environnementales, agro-sylvo-zootechniques et halieutiques au niveau provincial, mettre en œuvre le plan de gestion des terres agricoles, des boisements et des aires protégées coordonner les actions des directions communales de l'environnement, agriculture et élevage du ressort de la province.

3° Des techniciens communaux (Techniciens du génie rural, agronome et vétérinaires communaux, des Techniciens Assistants au niveau des zones et des

moniteurs agricoles au niveau des collines) qui travaillent sous la coordination des serves du BPEAE.

4° Des Organismes et Administrations personnalisées : (i) l'OBPE (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement) ayant comme principales missions de faire l'analyse des Etudes d'Impact Environnementales (EIES), faire le suivi de la protection des espaces verts et des zones de sauvegarde, suivre au quotidien la mise en œuvre de la politique, de la stratégie nationale et du Plan d'Action sur le changement climatique par les différents intervenants ; (ii) l'IGEBU (Institut Géographique du Burundi) qui a entre autres missions de promouvoir les activités hydrométéorologiques et Agro météorologiques au Burundi.

Par le caractère transversal de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, plusieurs autres entités administratives et partenaires sont impliquées. Il s'agit principalement du Ministère de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique à travers les entités déconcentrées (Provinces) et décentralisées (les communes), du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, du Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, des différents partenaires nationaux agissent à travers la Commission Nationale de l'Environnement.

En ce plus de l'UGP du REAPP qui doit avoir en son sein une unité qui suivra de près les questions en rapport avec l'environnement, la concertation avec d'autres projets ou programme qui sont dans la même zone d'intervention doit demeurer de rigueur afin d'atténuer les effets cumulatifs d'interventions.

En plus, certaines des stratégies et des plans pertinents pour le projet comprennent les suivants:

Plan National de Développement du Burundi 2018-2027: Ce document a été adopté en juin 2018 et décrit la situation générale du pays et décrit les grandes orientations stratégiques pour faire du Burundi un pays émergent à l'horizon 2030. L'une des cinq orientations stratégiques énoncées dans le plan qui est pertinent pour ce projet se concentre sur «assurer une gestion durable de l'environnement, atténuer le changement climatique et améliorer l'aménagement du territoire».

Vision 2025: Ce document fournit un outil de planification à long terme qui guide les politiques et les stratégies aux niveaux national et local pour un développement durable. Dans ce cadre six défis ont été identifiés, en particulier le projet répondra aux défis suivants:

- Défi 2: Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire

- Défi 3: Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages
- Défi 4: Diversifier et promouvoir une croissance économique compétitive et saine
- Défi 5: Mettre en place des infrastructures d'appui à la production

Le Plan National d'Investissement pour l'Agriculture (PNIA) pour 2012-2017: C'est un plan national qui pilote les investissements dans l'Agriculture de manière coordonnée pour le public et les financements privés ainsi que nationaux et internationaux et identifie les priorités pour le secteur agricole au Burundi. Quatre programmes ont été identifiés pour atteindre l'objectif du PNIA: (i) Croissance durable de la production et de la sécurité alimentaire, (ii) Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation, (iii) le développement des chaînes de valeur et de l'agro-industrie, et (iv) le renforcement des institutions publiques. Les activités du projet soutiendront directement la réalisation des quatre programmes par l'importance accordée à l'amélioration du secteur agricole.

Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté II: Ce cadre vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté. Le cadre comporte quatre axes: (i) Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité des sexes; (ii) Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et la création d'emplois; (iii) Améliorer la l'accessibilité et la qualité des services sociaux de base et le renforcement de la base de la protection sociale; et (iv) Gestion de l'espace et de l'environnement pour le développement durable. Ce projet contribuera à ces axes en accompagnant les populations vulnérables face au changement climatique et en les conduisant vers des moyens de subsistance améliorés.

3.2.1. Politique Nationale de l'Eau (PNE)

La PNE a été adoptée en décembre 2009. La vision du Gouvernement pour le secteur de l'eau est un « *Etat où l'eau est disponible en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et utilisées de manière efficiente et équitable pour un développement socio-économique durable sans compromettre l'environnement* ». L'eau est dorénavant considérée comme une force motrice de développement socio-économique du peuple du Burundi aujourd'hui et demain.

L'objectif global poursuivi dans cette politique est de "*Garantir de façon durable la couverture des besoins en eau de tous les usagers par un développement harmonieux des ressources en eaux nationales*". Les principaux objectifs spécifiques attendus sont notamment : (i) mettre en place une structure institutionnelle efficace, cohérente et durable de gestion des ressources en eau ; (ii) améliorer le

cadre législatif et réglementaire du secteur de l'eau ; (iii) augmenter le taux d'accès à l'eau potable et l'assainissement pour réaliser les objectifs pour le développement durable ; (iv) assurer aux pauvres et autres catégories vulnérables, l'accès au service d'eau et d'assainissement, (v) améliorer l'infrastructure de l'assainissement de base ; (vi) améliorer le comportement de la population en rapport avec les bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'assainissement ; (vii) protéger les ressources en eau contre toute dégradation ; (viii) avoir des capacités humaines qualifiées pour la gestion, l'utilisation et la recherche en matière de ressources en eau ; (ix) se doter d'une banque nationale de données fiables et suffisantes sur l'eau pour une bonne planification du développement de la ressource eau (x) appuyer le Partenariat National de l'Eau pour la gestion des ressources en eau.

Dans le cadre du présent projet, cette politique nationale de l'eau est plus pertinente par le fait que l'absence d'un cadre légal dans la gestion de l'eau créerait de problèmes liés à la perturbation d'accès à l'eau et de sa gestion alors que le moindre manque de cette denrée constituerait un des facteurs favorisant la propagation de la pandémie de COVID 19. En effet, l'eau constitue une des trois mesures barrières pour se protéger de la contamination, l'accès de toute personne à l'eau pour se laver les mains est ainsi garanti pour tous.

3.1.2. Stratégie Nationale de l'Environnement (SNEB)

La protection et l'amélioration de l'environnement sont partie intégrante de la SNEB tel que stipule dans le premier alinéa de l'article 2 de la loi N° 1/010 du 30 juin 2000 portant code de l'environnement de la République du Burundi. La SNEB a été élaborée en 1992-1993 et actualisée en 1997. C'est un instrument réglementaire de référence en matière de gestion de l'environnement et régit par conséquent les activités du projet. La SNEB propose «d'assurer l'évacuation et le traitement des déchets de sorte qu'ils ne nuisent pas à la santé, ne provoquent guère de nuisances ou de pollution, valoriser si possible les déchets et assurer le fonctionnement des équipements, l'évacuation et le traitement des déchets, trier, récupérer et valoriser les déchets qui peuvent l'être, aménager et gérer auprès des villes des décharges contrôlées de telle sorte qu'ils ne nuisent pas aux populations et ne contaminent pas les eaux (nappes, systèmes d'adduction), réglementation du traitement et du dépôt des déchets, éducation et sensibilisation des populations à l'hygiène».

La stratégie a défini des actions prioritaires suivantes: (i) organisation de la collecte des déchets à Bujumbura, et; (ii) aménagement des décharges dans deux autres villes secondaires qui sont Gitega et Ngozi. Le plan d'action de cette stratégie propose l'amélioration du traitement des déchets, particulièrement les déchets chimiques et organiques les plus dangereux issus des FOSA.

De l'examen de la SNEB, il ressort qu'il n'existe pas de politique adéquate en matière de gestion des déchets et que des préoccupations réelles existent dans ce sens mais qu'elles sont encore au niveau des orientations ou recommandations.

3.2. Cadre légal national de gestion environnementale et sociale

3.3.1. Constitution de la République du Burundi

En son article 35, la Constitution du Burundi stipule que l'état assure la bonne gestion et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays tout en préservant l'environnement et la conservation de ces ressources pour les générations futures. En outre, l'article 13 de la même constitution consacre l'égalité de tous les Burundais en mérite et en dignité. Il en est aussi ainsi pour l'article 22 qui consacre également l'égalité de tous les Burundais devant la loi qui leur assure une protection égale. En outre les deux articles précisent qu'aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique.

En matière de la représentativité, en son article 16, la Constitution prévoit que l'état burundais soit organisé de sorte que tous les burundais y soient représentés; que chacun ait des chances égales d'en faire partie; que tous les citoyens aient accès aux services publics et que les décisions et les actions du Gouvernement recueillent le plus large soutien possible. Ainsi, elle prévoit respectivement la cooptation de trois députés de l'ethnie Batwa à l'Assemblée nationale et de trois sénateurs de cette même ethnie au Sénat ; et qu'au moins 30% de députés et 30% de Sénateurs soient de sexe féminin. La Constitution est applicable pour garantir l'équité et l'inclusion sociales de tous les groupes sociaux dans la planification et la mise en oeuvre du projet. Etant entendu que les femmes et les Batwa sont parmi les catégories des groupes vulnérables à précarité élevée et susceptibles d'être exclus, cette disposition leur confère le droit de bénéficier de fait les avantages accordés aux autres citoyens en ce qui concerne la prise en charge des bénéficiaires affectés par les activités du projet.

3.3.2. Cadre sectoriel de gestion environnementale et sociale

Compte tenu de ces investissements ci-haut décrits à réaliser dans le cadre du projet et de sa zone d'action, les textes légaux et réglementaires applicables au projet sont les suivants:

- *Le code de l'Environnement de la République du Burundi*: Ce code fixe les règles fondamentales destinées à permettre la gestion de l'environnement et la protection de celui-ci contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et de valoriser l'exploitation rationnelle des ressources

naturelles, de lutter contre les différentes formes de pollution et nuisances et d'améliorer les conditions de vie de la personne humaine, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes. Lorsque des aménagements, des ouvrages ou des installations risquent de porter atteinte à l'environnement, le code oblige le pétitionnaire ou maître de l'ouvrage d'établir et soumettre à l'administration de l'Environnement un rapport d'étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes du projet sur l'équilibre écologique, le cadre et la qualité de la vie de la population et les incidences sur la protection de l'environnement général.

- *Le décret d'application du code de l'environnement en rapport avec la procédure d'étude d'impact environnemental:* Ce décret classe les projets en deux catégories : (i) des projets devant obligatoirement être soumis à une étude d'impact environnemental quel que soit le coût de leur réalisation ; et (ii) des projets qui sont soumis à l'étude d'impact environnemental lorsque le Ministère en charge de l'environnement considère que les caractéristiques, la localisation ou même l'ampleur de l'ouvrage envisagé sont de nature à porter atteinte à l'environnement. Implicitement, bien que non mentionné, il y a une troisième catégorie de projets qui ne doivent pas faire objet de l'EIES. D'après ce décret, la réalisation de l'EIES est sous la responsabilité du pétitionnaire (ou responsable du projet) et que le début des travaux doit être sanctionné par un certificat de conformité environnementale délivré, après l'approbation du rapport d'EIES. Une fois le rapport d'EIES approuvé, il devient un acte juridique et impose au pétitionnaire ou maître d'ouvrage le respect et l'exécution des mesures énoncées. Ce texte sera applicable dans le cadre du soutien de la construction des infrastructures notamment les centres de stockage et de rayonnement.
- *Le code de l'Eau au Burundi et ses textes d'application:* Selon ce code, la gestion et l'utilisation de l'eau sont fondées, entre autres, sur les principes "préleveur – payeur" et "pollueur – payeur". Ses textes d'application (décrets et ordonnances) précisent notamment (i) les modalités de détermination et d'installation des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine dont l'aménagement est subordonné à l'obtention préalable d'une autorisation de l'autorité compétente; et (ii) les modalités et les prescriptions techniques pour la délivrance de l'autorisation d'exercices de forage, de creusement de puits et de sondage en vue de la recherche, du captage et de l'exploitation des eaux souterraines.
- *Le code minier qui traite la gestion des carrières:* Le code précise que l'exploitation des carrières requiert au préalable un permis d'exploitation

délivré par le Ministre ayant en charge les mines et carrières. Ainsi, le projet devra exiger aux entreprises qui vont réaliser les travaux de réhabilitation de s'approvisionner auprès des fournisseurs de carrières qui disposent des permis d'exploitation. Les sites autorisés et les entreprises qui les exploitent sont mentionnés dans le site Internet de l'OBM (Office Burundais des Mines) <https://www.obm.bi> Au cas où une entreprise décide d'ouvrir une carrière, il faudra exiger qu'elle ait son propre permis d'exploitation.

3.3.3 Dispositions réglementaires en matière de lutte contre les pollutions et nuisances

En matière de lutte contre la pollution et nuisance, les dispositions réglementaires y relatifs portent sur les aspects ci-après:

- *Ordonnance ministérielle conjointe n° 770/1468 du 25 mars 2014 portant fixation des normes de rejet des eaux usées domestiques et industrielles au Burundi*: Cette ordonnance conjointement signée entre le Ministre en charge de l'environnement et celui en charge de la santé publique fixe les normes de rejets des eaux usées domestiques et industrielles en application des articles 74 et 82 du Code de l'Eau et de l'article 46 du Code de l'Environnement.

L'article 74 montre les éléments de la filière de gestion des eaux usées prise en compte dont l'évacuation, l'acheminement, l'épuration ou traitement des eaux usées, ainsi que le rejet des effluents épurés et le traitement des résidus issus du processus d'épuration. L'article 5 interdit les eaux usées domestiques, qu'il s'agisse des eaux ménagères de cuisine, des eaux vannes ainsi que des effluents des fosses septiques à être déversées à même le sol, sur la voie publique et dans les canalisations ou égouts servant à l'évacuation des eaux pluviales ou souterraines. Il est à noter que l'article 3 alinéa 7 b de l'ordonnance fixant les normes de rejets des eaux usées classe les eaux à évacuer de qualités comparables à celles des laboratoires et des hôpitaux dans les usées industrielles.

L'annexe 4 de l'ordonnance sur les normes de rejet des eaux usées fixe les conditions particulières de rejet des eaux usées industrielles par catégorie d'industries dans les eaux de surface. Pour les établissements de soins comme les hôpitaux et centres de santé, il indique la nature des polluants et la concentration maximale acceptable en mg/l. C'est le cas notamment de quelques polluants comme le plomb dont la concentration maximale acceptable est de 0,05mg/l, le mercure avec 0,01 mg/l, les huiles et graisses avec concentration maximale acceptable de 10mg/l.

Décret n°100/241 du 31 décembre 1992 portant réglementation de l'évacuation des eaux usées en milieu urbain: Il a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, assurer l'hygiène et la salubrité publiques en réglementant l'évacuation des eaux usées pour l'utilisation domestique, artisanale, industrielle, agricole ou de toutes eaux assimilées. Il détermine les modalités d'évacuation des eaux usées ou de celles y assimilées. Ces modalités doivent s'organiser autour de la collecte, l'acheminement, l'épuration, le rejet des effluents épurés ainsi que le traitement des boues issues du processus d'épuration. Le déversement ne peut s'effectuer qu'à travers les installations d'assainissement publiques auxquelles doit se raccorder tout propriétaire de terrain bâti dans les milieux urbains. Tout rejet dans le milieu récepteur ne peut s'effectuer qu'après autorisation préalable et conformément aux normes de référence fixées par l'Administration de l'Environnement.

Ce décret soumet les propriétaires de terrains bâtis en milieu urbain, y compris les structures de santé, à des mesures de gestion appropriées des eaux usées et au respect des normes, ainsi qu'à des redevances de trois types (i) redevance de raccordement au réseau public, (ii) redevance pour la consommation d'eau potable, (iii) redevance sur forte pollution en cas de dépassement des normes.

L'applicabilité de ce décret est rendue difficile à cause de la coordination de multiples intervenants dans ce secteur notamment les ministères ayant respectivement dans leurs attributions, l'environnement, la santé, le développement urbain, les collectivités locales, les finances, le commerce et l'industrie.

3.4 Conventions Internationales ratifiées (auxquelles le Burundi a souscrit)

Les conventions Internationales auxquelles le Burundi a souscrit et qui sont pertinentes par rapport au projet sont les suivantes:

- *La Convention sur la diversité biologique:* Le Burundi est partie à la Convention sur la diversité biologique qui a été signée par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. La Convention sur la diversité biologique se consacre à la promotion du développement durable. Conçue comme un outil pratique pour traduire les principes d'Action 21 dans la réalité, la Convention reconnaît que la diversité biologique ne se limite pas aux plantes, aux animaux et aux micro-organismes et à leurs écosystèmes - elle concerne les personnes et notre besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air frais et de l'eau, un abri et un environnement propre et sain dans lequel vivre.

- *La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*: Le Burundi est partie à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CUNLCD). La convention a été établie en 1994 en tant que seul accord international juridiquement contraignant liant l'environnement et le développement à la gestion durable des terres. La Convention traite spécifiquement des zones arides, semi-arides et subhumides sèches, connues sous le nom de terres arides, où se trouvent certains des écosystèmes et des peuples les plus vulnérables.
- *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*: Le Burundi est partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Convention est le traité parent de l'Accord de Paris de 2015. L'objectif principal de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale ce siècle aussi près que possible de 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. La CCNUCC est également le traité parent du Protocole de Kyoto de 1997. L'objectif ultime des trois accords dans le cadre de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêchera toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique, dans un délai qui permet aux écosystèmes de s'adapter naturellement et permet un développement durable.

3.3.4. Dispositions légales réglementant et les conditions des travailleurs

Les conditions des travailleurs sont régies par le code du travail du Burundi. Ce code sera applicable lors du recrutement des travailleurs de toute sorte. Les exigences de ce code, jugées plus importantes sont les suivantes: (i) l'âge minimum et maximum d'admission au travail qui sont respectivement de 16 ans (article 2) et 60 ans; (ii) le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue; (iii) le niveau de rémunération qui doit être suffisant pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent; (iv) l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et dans le travail, sans aucune discrimination; (v) la libre adhésion aux syndicats est garantie aux travailleurs et aux employeurs; (vi) tout travailleur doit être régulièrement informé et consulté sur le fonctionnement et les perspectives de l'entreprise qui l'emploie; (vii) tout travailleur doit bénéficier dans son milieu de travail de mesures satisfaisantes de protection de sa santé et de sa sécurité; (viii) les relations entre le travailleur et l'employeur sont consignées par les deux parties dans un contrat écrit, conclu librement sans formalités et sans autorisations; (ix) chaque entreprise est tenue de mettre en place une politique interne garantissant l'hygiène et la sécurité des employeurs en milieu de travail; (x) les travailleurs sont tenus à une discipline stricte en matière d'hygiène et de sécurité et doivent utiliser

les dispositifs prescrits par l'employeur ou son représentant; (xi) un comité d'hygiène et de sécurité est mis en place au sein des entreprises comme le prévoit l'article 149 dudit code.

3.5 Politiques de Sauvegarde du FIDA

Le FIDA a élaboré des politiques de sauvegarde pour soutenir la mise en œuvre durable de ses activités et interventions dans la réalisation de son mandat d'éradication de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire. Ces politiques intègrent des dispositions relatives à l'amélioration de l'accès à la sécurité foncière, la divulgation des documents, l'environnement et ressources naturelles, égalité des genres et autonomisation des femmes, et ciblage, ainsi qu'un climat Stratégie de changement et procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP). En général, il n'y a pas de grands écarts entre les politiques du Burundi et du FIDA. Les principales différences sont que les politiques du gouvernement du Burundi ne prévoient pas spécifiquement de catégorisation des risques climatiques, le CLIFE et les moyens de subsistance restauration au cas où un déplacement physique et économique se produit.

PRODER est conforme aux directives du FIDA. En particulier, le programme est conforme aux principes directeurs et exigences spécifiques suivants du FIDA:

- Ne pas financer sciemment des projets qui contreviendraient aux lois nationales ou aux obligations des pays en vertu des traités ou conventions et accords internationaux pertinents, ou concernant des produits soumis à des interdictions internationales d'élimination, telles qu'identifiées lors de la conception et la mise en œuvre du projet;
- Identifier les personnes ou groupes vulnérables qui peuvent être affectés de manière disproportionnée par ses projets et mettre en œuvre les mesures d'atténuation pertinentes. À cet égard, les projets: examineront la relation de cause à effet entre la pauvreté rurale, la dégradation de l'environnement, les impacts sociaux et le climat; assurer l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité et des écosystèmes, sous réserve de leur capacité de régénération; promouvoir des approches pour (re)construire la cohésion sociale et la bonne gouvernance des ressources naturelles; respecter et utiliser les connaissances endogènes et sensibles au genre, en s'appuyant en particulier sur les connaissances uniques des femmes et des peuples autochtones;
- Promouvoir la conservation, la réhabilitation et l'utilisation durable des ressources naturelles et des écosystèmes de manière intégrée, afin de garantir que les opérations du FIDA n'entraînent pas la dégradation des ressources naturelles ou culturelles, y compris le défrichement des forêts

tropicales, la menace/la perte de ressources terrestres et la biodiversité marine et les services écosystémiques, ou les menaces pesant sur les ressources historiques, religieuses ou d'importance culturelle. Cela s'applique en particulier aux activités d'intensification agricole dans les chaînes de valeur ainsi que d'autres activités de développement;

- Reconnaître l'importance de s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences du changement climatique dans ses pays d'opérations. Le FIDA évaluera les vulnérabilités aux risques climatiques et soutiendra ses emprunteurs/bénéficiaires/partenaires dans le développement de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique au moyen des mesures alignées sur les contributions déterminées au niveau national auxquelles s'engagent les Gouvernements. Le FIDA identifiera également les possibilités d'éviter, de minimiser ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les projets qu'il soutient;
- Minimiser les impacts sociaux et environnementaux négatifs. Le FIDA évitera ou atténuera les risques d'impacts négatifs sur l'environnement (qui comprend la biodiversité et les écosystèmes), la santé et la sécurité, le travail et les conditions de travail (ce qui inclut d'éviter toutes les formes d'abus ou d'exploitation travail forcé et travail des enfants), et le bien-être et les moyens de subsistance des travailleurs du projet et des communautés. Le FIDA évitera toute externalité potentielle imposée par une opération qu'il appuie dans des zones situées au-delà des limites du projet (conséquences contextuelles/imprévues);
- Lutter contre la violence et la discrimination fondées sur le genre et promouvoir l'égalité de sexe au sein de ses projets. Les projets appuyés par le FIDA identifieront tout impact négatifs potentiel sexospécifique et disproportionné et développeront des mesures d'atténuation pour les réduire. Le FIDA exigera de son Emprunteurs/Bénéficiaires/Partenaires d'adopter des mesures pour prévenir et traiter efficacement toute forme de violence basée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus, la discrimination, brimades et intimidations;
- Assurer la rétroaction des parties prenantes, en mettant particulièrement l'accent sur la participation et les avantages pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes cibles spécifiques au site. Le FIDA s'engagera dans des consultations significatives précoces et continues avec l'ensemble des parties prenantes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des projets et assurer un processus d'engagement continu inclusif. Le FIDA renforcera les institutions locales, y compris les groupes d'utilisateurs, encouragera les des systèmes d'incitation à tous les niveaux, et maximisera les opportunités pour les organisations locales et les clients à s'engager dans les processus de prise de décision, avec un accent particulier sur la

participation égale des femmes, des jeunes et des personnes handicapées tout au long du cycle du projet;

- Améliorer les moyens de subsistance des peuples autochtones et autres groupes marginalisés. Les projets devront être conçus pour : (i) sécuriser la propriété et/ou l'accès aux terres et territoires coutumiers des populations indigènes; (ii) renforcer leurs institutions ; (iii) garantir un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE); (iv) valoriser les systèmes de savoirs autochtones ; et (v) documenter et rapporter les résultats des consultations avec les peuples autochtones et autres groupes marginalisés. Le FPIC s'appliquera également aux autres communautés (peuples non autochtones) lorsque les activités du projet ont un impact sur leur accès et les droits d'utilisation des terres;
- Éviter la réinstallation involontaire dans la mesure du possible. Le FIDA adhèrera à la règle «ne pas nuire» et les principes du CLIPE à tout moment, afin de minimiser les impacts physiques et économiques négatifs potentiels. Le FIDA étudiera des alternatives de conception de projets viables pour faire face aux risques et restaurer les moyens de subsistance pour améliorer le niveau de vie des personnes touchées. L'approche adoptée et les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur les personnes déplacées (et les communautés d'accueil) seront proportionnels à la nature et l'ampleur des risques;
- Promouvoir des procédés agricoles et de fabrication sains. Il s'agit notamment du traditionnel, des technologies indigènes et résilientes au climat, lutte intégrée contre les ravageurs. Lorsque l'utilisation de produits agrochimiques est nécessaire, les projets garantiront (par sensibilisation à l'environnement, formation des agriculteurs, services améliorés de vulgarisation sur le terrain) que leur sélection, l'application, le stockage et l'élimination sont conformes aux normes internationales. Le FIDA exigera des clients qu'ils appliquent les normes internationales, y compris un travail sûr et sain;
- Assurer la transparence et la responsabilité tout au long du cycle de vie des projets. Le FIDA assurera la transparence et la responsabilité en divulguant le projet et la version finale des évaluations d'impact environnemental et social, des plans de gestion environnementale et sociale et d'autres documents pertinents aux parties prenantes dans une modalité facilement accessible et en répondant à leurs préoccupations et réclamations en temps opportun. Le FIDA demandera à l'emprunteur/bénéficiaire/partenaire de mettre en œuvre des mécanismes efficaces de règlement des griefs/plaintes au niveau du programme, accessibles et inclusifs afin de recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des plaintes des parties affectées par le projet concernant la performance environnementale et sociale du projet. Le

règlement des plaintes au niveau du programme viendra compléter la procédure de plainte du FIDA;

- Intégrer la durabilité sociale, environnementale et climatique dans le cycle de projet du FIDA grâce à l'application cohérente d'une procédure de sélection et d'évaluation. Une approche de précaution doit être appliquée, et les impacts négatifs potentiels et les risques doivent être évités, minimisés ou réduits à des niveaux acceptables.

3.9. Cadre juridique et institutionnel afférent au genre et aux VBG

Au Burundi, le cadre légal de protection contre les VBG est régi par une législation et des politiques nationales. Cet arsenal est complété par les instruments internationaux ratifiés par le pays. En effet, l'égalité entre l'homme et la femme est en principe consacrée par la Constitution du 07 juin 2018 à travers les articles 13 et 22 ci-haut cités.

En outre, le Gouvernement du Burundi a également promulgué la Loi n° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre. Cette loi a permis la mise en place des organes ci-après:

- Une unité spécialisée ou un point focal dédié aux VBG dans chaque poste de la Police Nationale du Burundi;
- Des structures sociales, juridiques, sanitaires et éducatives, pour détecter précocement les cas de VBG et prendre en charge les survivant(e)s de VBG;
- Une chambre spécialisée sur les VBG au sein de chaque Tribunal de Grande Instance (TGI).

Il faut également signaler que le Plan d'action national (PAN) pour la mise en oeuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU adopté en 2011 par le Burundi, promeut une approche sensible au genre dans différents domaines. Ledit plan traite expressément de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) en prônant des mesures qui renforcent la sécurité, ainsi que des mesures de réparation, prévention, protection et soutien aux victimes. De même, en ses articles 382, 383 et 385, le code pénal du Burundi réprime les violences basées sur le genre commis par des individus ou groupes d'individus.

Enfin, la Politique Nationale Genre définit six axes stratégiques parmi lesquels, l'amélioration du statut social et culturel de la femme dans la famille et dans la société et le renforcement de l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base. Les objectifs spécifiques retenus à cet

effet consistant en une série de résolutions parmi lesquelles, la réduction des violences basées sur le genre (VBG).

Le cadre légal ci-haut décrit est sous tendu par une série d'instruments internationaux protégeant les droits de la femme et ratifiés par le Burundi. Parmi ces textes, certains sont relatifs aux droits des femmes en général, tandis que d'autres, permettent de prévenir ou de réprimer les VBG. Il en est ainsi donc pour les conventions ci-après:

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à laquelle le Burundi a adhéré depuis son indépendance en 1962;
- Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1990;
- Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999;
- Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.

Ces textes ratifiés font partie intégrante de la constitution du Burundi de par son article 19 qui précise que «les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la Constitution de la République du Burundi».

4. Données Environnementales et Sociales de Reference

4.1. Contexte géo-climatique

Le dessin topographique du Burundi s'accompagne de la variation du climat sur différentes altitudes, ce qui confère au pays une diversité géo-climatique importante. En effet, les altitudes supérieures à 2000 m, matérialisées par la crête Congo Nil, sont plus arrosées avec des précipitations moyennes comprises entre 1400 mm et 1600 mm et des températures moyennes annuelles oscillant autour de 15°C avec des minima atteignant parfois 0°C. Ces conditions climatiques (pluviosité élevée et température basse) font de ce milieu en zone tropicale de montagne, un lieu privilégié pour la formation des forêts ombrophiles.

Les altitudes moyennes rassemblées dans le seul terme "plateau central", et oscillant entre 1500 et 2000 m, reçoivent environ 1200 mm de précipitations annuelles pour 18 à 20°C de températures moyennes annuelles. Les altitudes inférieures à 1400 m représentées par la plaine de l'Imbo et les dépressions du Kumoso et de Bugesera ont des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et même souvent inférieures à 1000 mm comme à l'Imbo, avec des minima d'environ 500 mm. Les températures moyennes annuelles y sont supérieures à 20°C.

4.2 Tendances climatiques au Burundi en général

Sur la base du scénario RCP 4.5, la température annuelle moyenne du Burundi devrait augmenter de 0,75 °C pour 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020 (Fig. 1 ci-dessous). Les précipitations deviendront de plus en plus variables avec plus d'extrêmes et augmenteront d'environ 10 % dans la partie sud du pays (Fig. 2 ci-dessous). Variabilité de la température en 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020: +23,8%. Variabilité des précipitations en 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020 : +22,7 %. Les projections climatiques indiquent également que les précipitations ont tendance à diminuer en mars/avril et août/septembre de 10 à 25 % prolongeant les périodes sèches et augmentant considérablement le risque de sécheresse. En conséquence, les précipitations de forte intensité pendant la courte saison des pluies augmenteront. Ces changements climatiques entraîneront un certain nombre de risques accrus associés à : (i) des changements dans les saisons de croissance des cultures et des forêts ; (ii) les inondations épisodiques des marécages et des plaines ; (iii) la dégradation des terres due à la déforestation et la perte de fertilité des sols dues à des événements de ruissellement plus fréquents et intenses et (iv) des événements météorologiques extrêmes plus fréquents (grêle, averses violentes, vents violents, etc.).

Des changements dans la durée des saisons humides et sèches ont été récemment observés. Les précipitations totales ont diminué, la longue saison humide se termine plus tôt (souvent en avril) tandis que la courte saison humide commence plus tard (en octobre).¹⁴ Cela signifie que la «longue saison sèche» est encore prolongée et peut désormais être considérée comme s'étendant de mai à septembre. De plus, une augmentation de la température moyenne d'env. 0,8°C a été observé entre 1930 et 2000.¹⁵ Cette intensification des saisons sèches et humides se traduit par des sécheresses et des inondations plus graves.

¹⁴ Baramburiye J, Kyotalimye M, Thomas TS, Waithaka M (2013) Burundi, in East African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. International Food Policy Research Institute, Washington, DC

¹⁵ Department of International Development (2009). Economic Impacts of Climate Change in Burundi https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method_and_work_plan_Burundi_vs_1-1.pdf

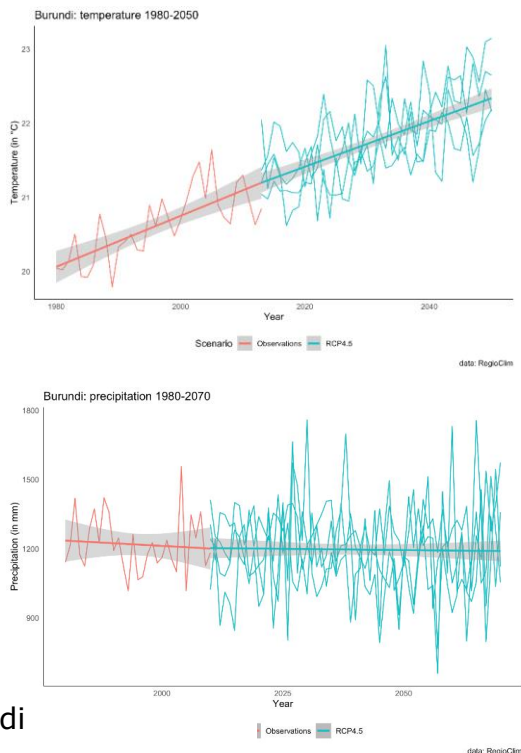
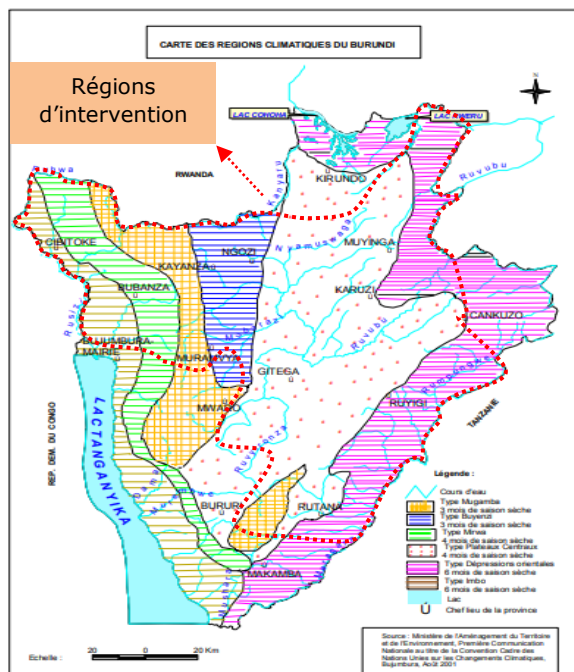


Figure 1 Régions climatologiques du Burundi

4.3 Le projet et le contexte environnemental

Pour rappel, le projet vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés Rurales. Il est axé sur des aspects importants tels que (i) l'intensification agricole résiliente au changement climatique, (ii) l'accès des petits agriculteurs au marché, (iii) l'intégration du genre et de la nutrition dans les activités du projet, (iv) l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur, tout en accordant une attention particulière à la résolution du problème persistant du chômage des jeunes. Il sera mis en œuvre d'abord dans douze provinces: Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Bururi et Makamba.

Tableau 1 Principaux problèmes environnementaux au Burundi

Problème	Causes principales	Conséquences principales
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Déforestation</i>** 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • Déboisement et défrichage pour l'agriculture et l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la production de produits forestiers • Perte de la biodiversité et des services des écosystèmes • Érosion des sols, importants dommages causés par les catastrophes naturelles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dégradation des terres</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cultures intensives sans pratiques adéquates de gestion des terres • Cultures sur les collines 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de productivité agricole • Perte de biodiversité et autres services des écosystèmes • Érosion des sols, importants

	<ul style="list-style-type: none"> escarpées sans contrôle de l'érosion • Incertitude des droits fonciers 	dommages causés par les catastrophes naturelles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Perte de biodiversité**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Déforestation, dégradation des terres, pollution de l'air et de l'eau et catastrophes naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé des écosystèmes compromise • Perte de diversité génétique vitale • Perte des services écosystémiques
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pollution de l'air intérieur**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine à l'intérieur des habitations avec carburant "sale" et ventilation insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique compromise, déforestation • Émission de gaz à effet de serre (GES)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Catastrophes naturelles**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse (exacerbée par le changement climatique) • Inondations, glissements de terrains (exacerbés par l'érosion des sols et le changement climatique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages physiques à l'environnement, dommages physiques aux infrastructures • Décès et perte de moyens de subsistance
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pollution de l'eau*</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement insuffisant • Application insuffisante de la réglementation, en particulier dans les traitements agricoles (par ex. huile de palme, café) 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique compromise • Faune aquatique compromise, rareté de l'eau potable

*Clé: **Problèmes très persistants dans la zone du projet *Problème moins persistant¹⁶*

Le choix de ces provinces est rationalisé sur la base d'une approche programmatique pour tirer parti et créer une synergie avec les investissements en cours du FIDA au Burundi. Le choix est également rationalisé en fonction du niveau de pauvreté et du contexte de vulnérabilité au climat et à la nutrition de ces provinces. Une proportion élevée de la population burundaise est très vulnérable parce qu'elle dépend des services qui sont directement fournis par les écosystèmes (nourriture et énergie), et parce qu'une proportion aussi élevée de la population (et de l'économie) dépend des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (notant les précédentes crises alimentaires liées au climat).¹⁷

Au Burundi, la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter. En plus des points du tableau ci-dessus, les menaces pour la biodiversité au Burundi comprennent les facteurs suivants¹⁸:

¹⁶ Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

¹⁷ Department of International Development (2009). Economic Impacts of Climate Change in Burundi https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method_and_work_plan_Burundi_vs_1-1.pdf

¹⁸ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

- *Surexploitation des animaux*: L'exploitation abusive des animaux sauvages a réduit énormément certaines populations. L'exportation de la faune sauvage a également occasionné une pression sur plusieurs espèces devenues rares. C'est le cas des serpents notamment *Bitis nasicornis*, *Bitis gabonica*, *Naja nigricollis* et *Naja melanoleuca*;
- *Prolifération d'espèces exotiques*: L'existence d'*Eichhornia crassipes*, *Lantana camara*, *Solanum torvum*, *Mimosa pudica* et *Mimosa diplotricha* sont des plantes envahissantes connues avec un caractère de prolifération. L'introduction des essences exotiques (*Pinus*, *Callitris*, *Eucalyptus*), considérée comme une solution à la régression des écosystèmes naturels, a provoqué des effets incontestables;
- *Remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages*: Plusieurs causes sont à l'origine de l'érosion génétique et l'augmentation des niveaux de vulnérabilité des ressources génétiques des cultures et de l'élevage. Les causes les plus frappantes sont: l'absorption des races locales; la reproduction parentale; et épidémies et maladies. Avec les introductions anarchiques des espèces animales et végétales, les agri-éleveurs finissent par abandonner les races et les variétés des cultures anciennement domestiquées; et
- *Changements climatiques*: Le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières ont des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et marais et polluent les eaux.

En ce qui concerne les causes profondes de la dégradation de la biodiversité, les menaces principales de la biodiversité et leurs causes directes sont celles liées aux actions anthropiques suivantes¹⁹:

- *La pauvreté des communautés locales et autochtones*: La pauvreté des communautés se manifeste par l'absence des alternatives aux ressources vulnérables. L'atomisation des terres agricoles est généralisée. Ces terres se caractérisent par la perte de la fertilité suite au labour continu du petit terroir, la jachère et l'usage de méthodes rudimentaires et traditionnelles à productivité limitée;
- *La mauvaise gouvernance dans la gestion de la biodiversité*: Ceci se manifeste par l'implication des autorités dans l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles; la promotion des activités sans se soucier des impacts négatifs possibles; les promesses faites lors des campagnes politiques de

¹⁹ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. [Bujumbura](#)

céder les terres des aires protégées aux populations une fois le prétendant «autorité» est élu; la modification du statut légal d'une aire protégée dans le but de s'approprier des terres sans que toutes les parties prenantes en soient averties ou consultées;

- *La faible concertation dans la planification du développement:* Au Burundi, il n'est pas rare que des institutions entreprennent des activités de développement dans les aires protégées sans que les conservateurs en soient avertis. C'est donc suite à ce manque de concertation que des activités à effets néfastes sont développées. Ces dernières provoquent ainsi la disparition des services écosystémiques nécessaires pour la survie de la population et favorisant le fonctionnement de plusieurs secteurs notamment l'agriculture, les secteurs de l'énergie, de l'industrie, etc;
- *L'insuffisance des capacités pour réduire les pressions et conserver le maximum possible d'écosystèmes, d'espèces et de gènes:* Au Burundi, le niveau pour la sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes est encore faible. Les capacités techniques et l'insuffisance d'outils pour réduire les pressions exercées sur les écosystèmes et ressources biologiques restent encore très minimes. Ce pays accuse encore un faible niveau pour la maîtrise des effets néfastes des changements climatiques sur la biodiversité; et
- *L'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés:* Les Burundais multiplient plusieurs activités à effets néfastes ayant comme conséquence des pertes des écosystèmes, des espèces et des gènes pourtant utiles à la survie des populations. Cela est lié à l'ignorance de la valeur réelle de la biodiversité surtout celle autochtone. Il en découle ainsi un faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Le rôle de la biodiversité dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés reste méconnu.

Le climat varie selon l'altitude (Fig 2 – carte climatologique du Burundi). Les altitudes supérieures à 2000 m, matérialisées par le bassin versant Congo-Nil ont des précipitations moyennes comprises entre 1400 mm et 1600 mm et des températures moyennes annuelles oscillant autour de 15°C avec des minimas descendant parfois jusqu'à 0°C. Les plateaux centraux, dont l'altitude oscille entre 1500 et 2000 m, reçoivent environ 1200 mm de précipitations annuelles avec 18 à 20°C de température moyenne. Les zones d'altitudes inférieures à 1400 m dans la plaine inondable de l'Imbo et les dépressions de Kumoso et Bugesera ont des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et parfois inférieures à 1000 mm, et des températures annuelles moyennes supérieures à 20°C.²⁰ Le pays

²⁰ Juvent Baramburiye, Miriam Kyotalimye, Timothy S. Thomas et Michael Waithaka: publication IFPRI <https://ebrary.ifpri.org/digital/collection/p15738coll2/id/127925> cité de Beck et al., 2010.

est divisé en deux grands bassins versants: le bassin du Nil qui comprend d'une part la Ruvubu et ses affluents et d'autre part les affluents Kanyaru, Kagera et le bassin du fleuve Congo. Malgré ces richesses en eau, l'eau au Burundi est une ressource vulnérable, limitée par une variété de facteurs dont notamment les fréquentes conditions climatiques défavorables dans certaines zones et la répartition spatio-temporelle inégale des eaux de pluie.²¹

Table 2 Répartition des précipitations et des températures en fonction de la région écoclimatique au Burundi (1950-2008)

Région écoclimatique	% du total	Altitude (mètres)	Température annuelle moyenne (°C)	Précipitations annuelles moyennes (millimètres)
Plaines de l'Imbo	7	800-1,100	23	800-1,100
Pentes de Mimirwa	10	1,000-1,700	18-28	1,100-1,900
Division Congo-Nil	15	1,700-2,500	14-15	1,300-2,000
Hauts Plateaux du Centre	52	1,350-2,000	17-20	1,200-1,500
Kumoso et Bugesera	16	1,100-1,400	20-23	1,100-1,550

L'eau et les systèmes hydrologiques sont abondants, bien que la couverture forestière du pays soit inférieure à 5%. Sur la base des données des 60 dernières années, le Burundi a connu des cycles alternés de précipitations excessives ou déficitaires presque chaque décennie, ainsi qu'une augmentation globale de la température moyenne, la saison sèche s'allongeant.

Au niveau mondial, le Burundi a les émissions de GES par habitant les plus faibles, se classant 188e sur 188 pays et ne contribuant que 0,01 % aux émissions mondiales. Cependant, il est très vulnérable au changement climatique mondial. Suivant l'Indice d'Adaptation 'Notre-Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN, 2018)', le Burundi est classé 169^{ème} sur 181 pays. Le Burundi est le 18^{ème} pays parmi les plus vulnérables et le 19^{ème} parmi les moins préparés²², ce qui signifie qu'il est extrêmement vulnérable, mais très peu prêt à lutter contre les effets du changement climatique.²³

Climat actuel. Les précipitations annuelles et la température moyenne diffèrent par endroit et par saison. Les basses terres de la zone Imbo et la plaine de la Ruzizi à l'ouest et au nord-est reçoivent le moins de précipitations (inférieures à 900 mm/an (Tableau 2)), tandis que l'Imbo est également la zone la plus chaude du Burundi

²¹ Republic of Burundi (2007). National Adaptation Plan of Action ([NAPA](#)).

²² <https://gain-new.crc.nd.edu/country/burundi> 16/03/2021

²³ Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf

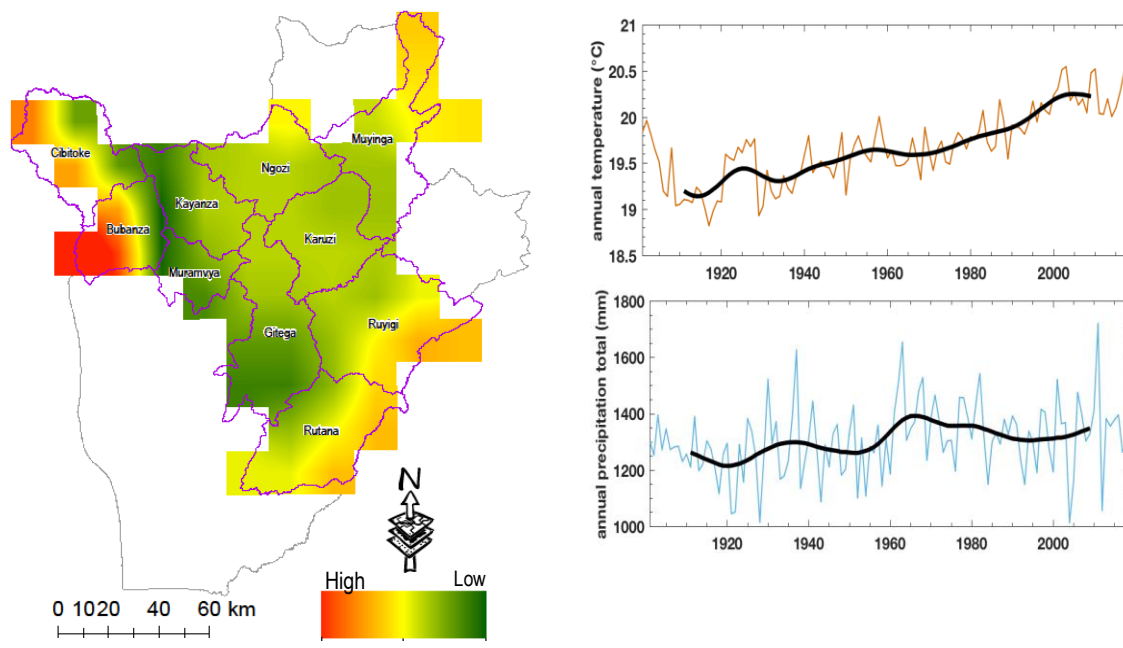
(23-25 °C). Les hautes terres du bassin versant Congo-Nil reçoivent la plupart des précipitations (plus de 1600 mm/an) et sont beaucoup plus froides (16-18 °C). Les précipitations totales et la température moyenne dans les autres parties du pays se situent entre ces extrêmes.

Quatre saisons se distinguent:

- La longue saison humide (février-mai, 300-700 mm) ;
- La longue saison sèche (juin-août, en dessous de 50 mm) ;
- La courte saison des pluies (septembre-décembre, 300-750 mm) ; et
- La courte saison sèche (mi-janvier à mi-février, 300-600 mm ; baisse des précipitations dans l'Ouest et le Nord-Est).²⁴

4.4 Tendances climatiques dans la zone du projet

La zone du projet est une zone vulnérable à un ensemble de défis liés à l'environnement et au climat, notamment les sécheresses, les inondations et l'érosion. Depuis 50 ans, les températures ont augmenté d'environ 0,9°C et les régimes pluviométriques sont susceptibles d'augmenter. Cette intensification des saisons sèches et humides se traduit par des sécheresses et des inondations plus graves. Le côté ouest de la zone du projet comprenant les provinces de Cibitoke et Bubanza est susceptible de connaître le plus une augmentation de la température, suivi par Rutana, Ruyigi et la partie nord de Muyinga. Ce sont les mêmes provinces avec le plus haut niveau de vulnérabilité à la sécheresse et à l'érosion des sols. La figure ci-dessous montre le changement de température et la fluctuation des précipitations dans la zone du projet.



²⁴ Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf

Figure 2 Tendances climatiques dans la zone du projet

4.4.1 Implications sur les activités du projet

Entre autres interventions, le projet aidera les jeunes (hommes et femmes) des zones rurales du Burundi à créer leurs entreprises et à contribuer à la sécurité alimentaire. Certaines des interventions sont directement liées à la production vivrière, à l'amélioration des chaînes de valeur ainsi qu'à la réhabilitation des terres. Compte tenu des conditions environnementales et climatiques dans la zone du projet, il est recommandé que le projet mette en place les mesures nécessaires pour garantir que les interventions et les avantages du développement ne soient pas annulés par les aléas du changement climatique et des pratiques de production non durables. Un certain nombre de mesures ont été recommandées dans le tableau X pour assurer la durabilité des interventions du projet au niveau des défis environnementaux et climatiques.

En termes de priorisation des activités, il est recommandé que la proposition d'activités prenne en compte les vulnérabilités environnementales des provinces pour i) proposer des activités qui renforcent la résilience des systèmes socio-écologiques dans les provinces ; et s'assurer que les activités proposées et les gains ne sont pas annulés par les impacts du changement climatique.

Projections du changement climatique. Les projections des futurs changements de température dus au changement climatique indiquent que les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 2,1 °C d'ici 2050 selon le RCP8.5.²⁵ D'autres simulations des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 ont montré une hausse de la pluviométrie variant de 3 à 10% et les mois de mai à octobre verront leurs quantités pluviométriques diminuées de 4 à 15%. L'analyse de l'évolution de la température moyenne a montré une augmentation de température de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050, correspondant à la haute émission des gaz à effet de serre.²⁶ Compte tenu du climat tropical humide du Burundi, cela impliquerait des taux d'évaporation-transpiration élevés, réduisant l'eau disponible pour la croissance des plantes et d'autres utilisations.²⁷ Malgré l'augmentation de la température, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter au Burundi d'ici le milieu et la fin du 21e siècle²⁸ (Fig 3). D'ici 2050, les régimes pluviométriques seront probablement

²⁵ World Bank Climate Change Portal: [Burundi](#).

²⁶ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. [Bujumbura](#)

²⁷ Moin Ahmad Khan and Mohd Sayeed Akhtar (2015). Agricultural Adaptation and Climate Change Policy for Crop Production in [Africa](#)

²⁸ World Bank Climate Change Portal: [Burundi](#)

modifiés de sorte qu'il y aura essentiellement deux saisons de six mois, une saison des pluies de novembre à avril et une saison sèche de mai à octobre.

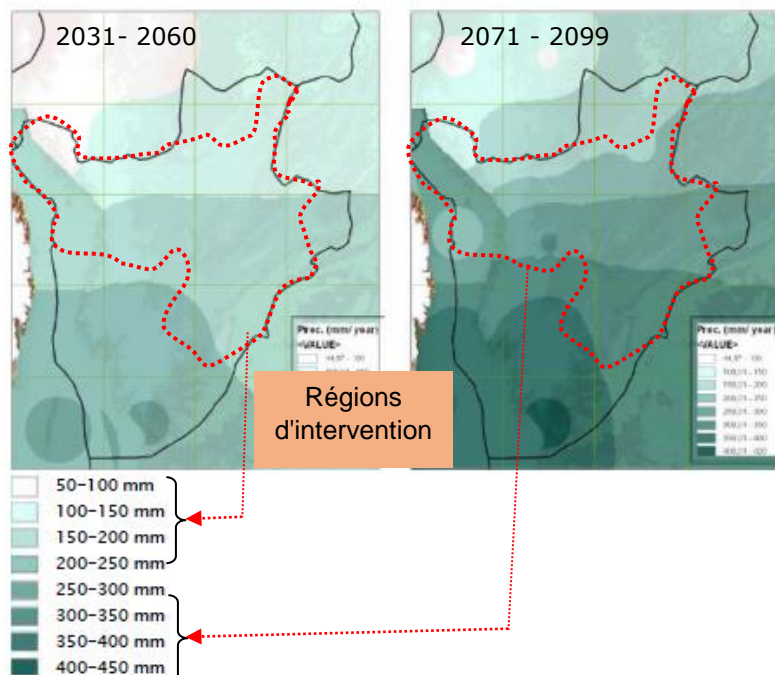


Figure 3 Précipitations annuelles prévues

Source:²⁹

Au niveau national, le Burundi a connu alternativement de graves sécheresses, entraînant de mauvaises récoltes et une mortalité du bétail de 35% (1998-2005) et de graves inondations, avec des effets similaires (2006-2007). On estime que de tels événements entraînent une perte de 5 à 17 % du PIB par événement.³⁰ Dans l'ensemble, les modèles de changement climatique prédisent que le Burundi connaîtra à l'avenir des conditions météorologiques plus extrêmes caractérisées par des vents violents, de la grêle et des sécheresses prolongées.³¹

Deux bassins hydrologiques traversent le pays: le bassin du Nil et le bassin du Congo. Pourtant, l'eau est une ressource vulnérable en raison de multiples facteurs, notamment les conditions climatiques et la distribution inégale spatio-temporelle des précipitations. L'agriculture est le pilier de l'économie avec 90% de la population qui en dépend pour leur subsistance. Ce secteur, combiné à l'élevage, contribue à environ 40 à 60% du produit intérieur brut, les exportations

²⁹ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: [Burundi](#) cité de Bollin et al. (2014)

³⁰ Baramburiye J, Kyotalimye M, Thomas TS, Waithaka M (2013) Burundi, in East African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. International Food Policy Research Institute, Washington, DC

³¹ Célestin, M., Emmanuel, L.A., Batablinlè, L. and Marc, N. (2019) Spatio-Temporal Analysis of Climate Change Impact on Future Wind Power Potential in Burundi (East Africa). American Journal of Climate [Change](#), 8, 237-262.

principalement de café, de thé et de coton constituant 70 à 85% des revenus d'exportation.³²

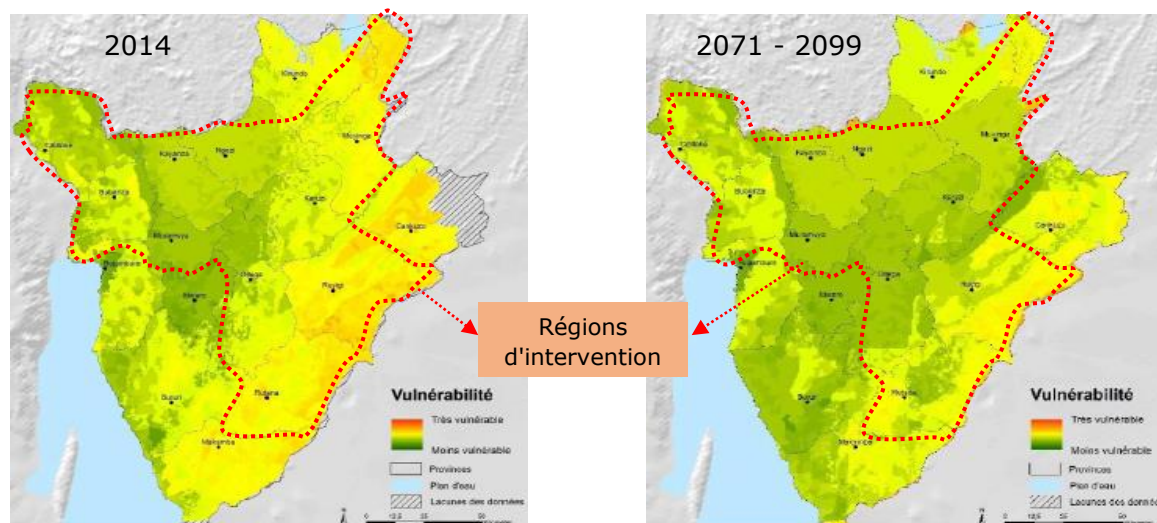


Figure 4 Vulnérabilité à la sécheresse

Source:³³

Dans l'ensemble, une augmentation de la sécheresse est attendue dans la partie nord du pays qui entraînera une baisse des niveaux d'eau dans les lacs du nord. Les sécheresses devraient devenir plus intenses et plus fréquentes (Fig 4), se produisant entre 40 et 60 % du temps. Dans les plaines (par exemple, Imbo), les inondations devraient augmenter en fréquence et en ampleur. Les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours «chauds» par an pour 2046-2065 et 2081-2100 dans les scénarios d'émissions faibles et élevées.³⁴

Les effets actuels et attendus du changement climatique diffèrent localement, nationalement et régionalement. Les impacts des effets du changement climatique sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et hydrique, les écosystèmes, les infrastructures, etc. diffèrent selon les pays et les régions ainsi que les communautés et les individus, le genre étant un facteur de vulnérabilité particulièrement important. Muramvya dans le centre est, Bubanza et Cibitoke dans l'ouest, et Ngozi et Kayanza dans le nord figurent parmi les provinces affectées par

³² World Bank Climate Change Portal: [Burundi](#).

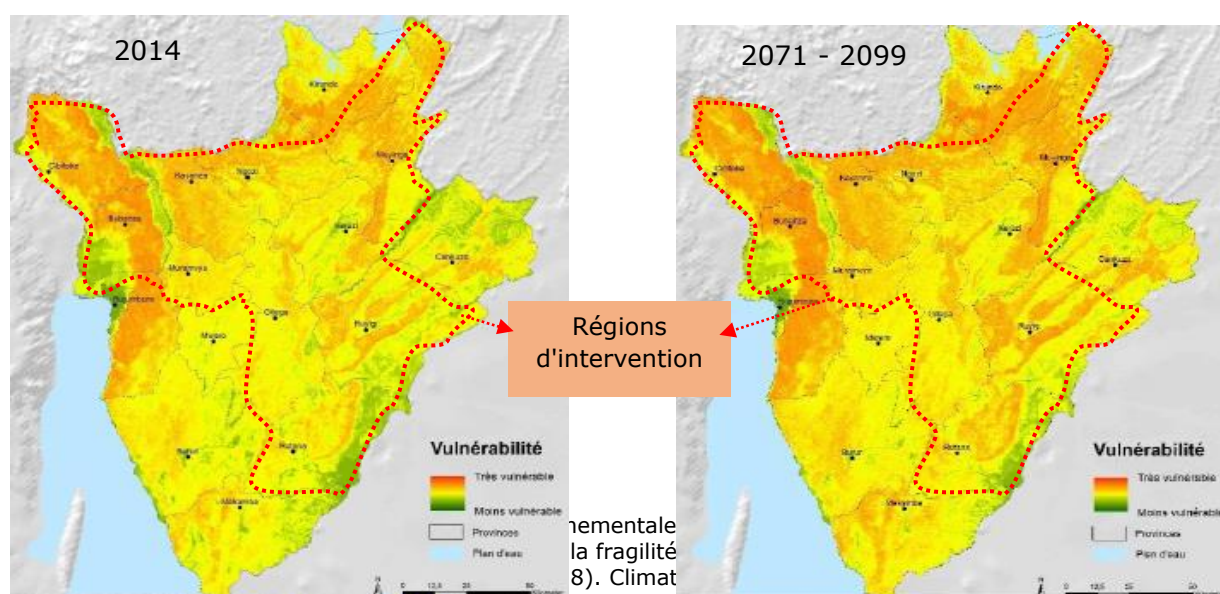
³³ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de Bollin et al. (2014)

³⁴ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: [Burundi](#) cité de <http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/countryprofile/home>

les stress - affectant les moyens de subsistance des ménages à cause de manque de précipitations et la sécheresse.³⁵

Impact du changement climatique: L'agriculture burundaise dépend des pluies. Des perturbations climatiques se traduisant par une longue sécheresse ou par des pluies torrentielles ont été observées au cours des dernières années. Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à réduire l'impact du changement climatique notamment en mettant en œuvre les actions prioritaires inscrites dans la Stratégie et le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique (PANA). Conformément à la déclaration de Rio+20, le pays déploie des efforts en vue de la promotion d'un développement écologiquement viable.

Le pays est densément peuplé, a une forte croissance démographique, et pourtant seulement 36% du pays est arable. Pour réaliser ses objectifs de sécurité alimentaire, le pays doit augmenter sa productivité agricole, qui est la plus faible de la région. *L'impact prévu du changement climatique menacera davantage la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau. Les risques sont les plus élevés dans le nord et le nord-est du pays qui sont déjà vulnérables aux déficits pluviométriques et dans certaines zones à l'érosion des sols (Fig 5), et dans les plaines occidentales de l'Imbo qui connaissent à la fois des déficits pluviométriques et des inondations. Les risques pour la sécurité alimentaire sont les plus élevés pendant la «longue saison sèche», qui s'est de plus en plus prolongée au cours des dernières décennies (mai-septembre) et deviendra plus sèche et plus chaude en raison du changement climatique. On estime que les inondations et les sécheresses extrêmes entraînent une perte de rendement.*³⁶



https://relierweb.int/sites/relierweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf Cité de Bonini et al. (2017)

Figure 5 Vulnérabilité à l'érosion

Source:³⁷

4.4.2 Effets des changements climatiques sur l'agrobiodiversité

Les projections faites sur les rendements des cultures vivrières (sauf le riz), avec les futurs changements climatiques pour les deux saisons agricoles, montrent une tendance en baisse très accentuée. Les rendements en saison 1 étant toujours inférieurs à ceux de la saison 2 à cause du départ précoce des précipitations en saison 2. Suite aux variabilités climatiques observées ces 20 dernières années, le Burundi enregistre l'érosion génétique des espèces et des variétés traditionnelles de sorgho, de haricot et de pomme de terre observée dans plusieurs sites semenciers par la disparition de certains cultivars.

Les cultures industrielles ne seront pas épargnées par les changements climatiques car tout accroissement des précipitations au-delà du seuil de la situation de référence provoquera une diminution de rendement que ce soit dans la période de floraison ou de maturation des fruits du palmier à huile et du caféier. L'excès de précipitations favorisera également la prolifération des maladies et des ravageurs qui vont diminuer le rendement.

Dans le secteur de l'élevage, les pertes du cheptel bovin, caprin, ovin et volaille seront plus importantes suite à des sécheresses plus prolongées et plus fréquentes avec des probabilités d'occurrence entre 40% et 60%. Les rendements de production de viande, de lait seront encore plus affectés et plus réduits de même que la production de poissons en cas de sécheresse. En cas de forte pluviométrie, des coups de foudre apparaissant pendant des tornades seront plus importants et provoqueront des morts supplémentaires de bétail dans les zones de montagne.³⁸

4.4.3 Enjeux environnementaux et vulnérabilité y relative

Selon la stratégie de réponse humanitaire (2020-2022) établie par l'Agence Humanitaire des Nations Unies, OCHA, le Burundi est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles. En effet, sur 181 pays menacés par le changement climatique et les catastrophes naturelles, il occupe la 14ème place des pays les plus vulnérables et la 17ème place parmi ceux les moins prêts à faire face aux catastrophes naturelles. Il enregistre régulièrement un nombre important

³⁷ Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf cité de Bollin et al. (2014)

³⁸ Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. [Bujumbura](#)

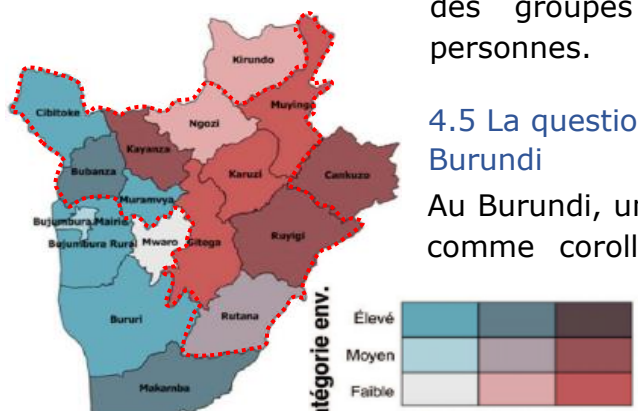
d'évènements climatiques extrêmes. Ainsi, le pays a connu alternativement des situations d'extrêmes sècheresses (1998- 2005) et de graves inondations (2006-2007) qui ont couté une perte de 5 à 17 pour cent du PIB par évènement.

De même, il a été enregistré un total de 158 catastrophes naturelles (déficits hydriques, inondations etc.) entre octobre 2018 et décembre 2019. Ces évènements ont entraîné le déplacement de 8 400 personnes de janvier à novembre 2019. La récurrence des catastrophes naturelles est préoccupante compte tenu des capacités réduites des populations à faire face à ces chocs malgré les efforts effectués par le Gouvernement notamment en termes de diffusion d'information sur les alertes. La fragilité économique des plus vulnérables et leur accès réduit aux dispositifs de protection sociale notamment, impactent également leur capacité à faire face aux chocs.

En matière de l'environnement sécuritaire, on note une situation sécuritaire stable dans tout le pays avec un bon accès aux différentes localités du pays mais parfois avec des contraintes liées au mauvais état de certaines routes et à l'environnement physique comme le glissement des terrains pouvant gêner la circulation des foies.

En outre, la survenance des catastrophes naturelles associée aux autres facteurs comme l'exposition aux Violences Basées sur le Genre (VBG) constitue des risques humains qui perturbent la sécurité des personnes. Ces catastrophes naturelles secondaires aux changements climatiques associées à la perturbation de la situation socio politique en Avril 2015 ont occasionné un déplacement de la population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. A cet effet, on estime à 343 233, le nombre de Burundais réfugiés dans les pays voisins comme la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda et la République Démocratique du Congo.

A cela s'ajoutent d'autres catégories des personnes vulnérables notamment les femmes chefs de ménages, les filles célibataires, les personnes à mobilité réduite, les enfants orphelins et autres vulnérables (EOV), les jeunes défavorisés, les personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres maladies chroniques, les personnes âgées et les personnes vivant au dépend des activités informelles. Selon toujours la stratégie de réponse humanitaire (2020-2022), le nombre de toutes ces catégories des groupes vulnérables est estimé à 630.000 personnes.



4.5 La question de pauvreté et l'environnement au Burundi

Au Burundi, une croissance démographique rapide a eu comme corollaire, le défrichement des forêts pour

Figure 6 pauvreté et l'environnement au Burundi

l'agriculture de subsistance. De plus, les pratiques non viables utilisées ont affecté la fertilité et à l'intégrité des sols; les ressources hydriques ont été polluées, impactant plusieurs secteurs dont la santé des populations souffrant déjà d'une pollution atmosphérique sévère due à la combustion de biocarburants; et enfin, le changement climatique a amplifié ces effets ainsi que l'incidence et la fréquence des risques de catastrophes naturelles. Au Burundi, la pauvreté est fonction de la dégradation de l'environnement, tout comme la dégradation de l'environnement est fonction de la pauvreté. Ce lien est exacerbé par un contexte vulnérable généralisé au changement climatique, à l'érosion, à la sécheresse et à la mauvaise prestation des services gouvernementaux (plus de détails dans la partie II sur les aspects environnementaux et climatiques). Compte tenu du lien entre bien-être socioéconomique et environnement, la pauvreté est étroitement liée à l'intégrité des ressources au pays³⁹ - avec le rouge plus prononcé dans la zone du projet.

4. Leçons apprises

Les leçons apprises sont tirées essentiellement du rapport d'évaluation des résultats à mi-parcours du COSOP, des rapports récents d'achèvement de projets; PAIVA-B⁴⁰, PROPA-O⁴¹ and PRODEFI-I ainsi que de l'Évaluation de la Stratégie et du Programme Pays (ESPP) conduite en 2020 par le Bureau Indépendant de l'Évaluation du FIDA.

L'ESPP a fait des recommandations qui seront prises en compte lors de la formulation du PRODER: (i) Achever la transition vers l'approche-programme et consolider l'avantage comparatif du FIDA au Burundi; (ii) Consolider l'approche holistique des chaînes de valeur pro-pauvres⁴²; (iii) Prioriser les stratégies et actions pour réduire la pression foncière et faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables; (iv) Poursuivre et renforcer les dispositions réglementaires et financières pour assurer la durabilité des acquis; (v) Renforcer les actions pour développer la résilience des populations et des infrastructures face au changement climatique; et (vi) Poursuivre et mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.

³⁹ Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

⁴⁰ PAIVA-B – Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

⁴¹ PROPA-O - Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du millénaire pour le développement.

⁴² La Note pratique pour les Projets de développement des filières agricoles sera utilisée lors de la conception.

Approche programme: Dans le contexte du portefeuille FIDA au Burundi, l'approche programmatique est définie comme une approche stratégique, intégrée et complémentaire de gestion des projets/programmes, qui vise à générer un impact plus important sur la transformation rurale. Cette approche programmatique est renforcée par : (i) la mise en commun des fonctions administratives et de suivi ; (ii) la rationalisation des domaines d'intervention de chaque projet, afin de s'assurer qu'ils contribuent mieux à répondre aux facteurs de fragilité du pays ; et (iii) la promotion de l'interaction, partage de l'expertise et de la collaboration entre les projets. Dans le cadre de cette approche programme, le programme-pays a développé des stratégies sur des thèmes transversaux à tous les projets, y compris la stratégie de genre, la stratégie de sortie de projet, la gestion des connaissances (KM) ainsi qu'une stratégie et une analyse comparative des appuis aux OP et aux organisations communautaires. Le PRODER tirera parti de ce travail; il s'appuiera sur le soutien du PRODEFI dans l'accès aux marchés, y compris les services de développement des entreprises, tout en faisant une extension à d'autres provinces avec des critères de ciblage utilisés dans le cadre du PRODEFI et du PAIFAR-B.

Priorisation de l'entrepreneuriat: En 2019, la revue à mi-parcours (RMP) du COSOP a mentionné la nécessité de prioriser l'entrepreneuriat agricole déjà initié par le PRODEFI I43 et le PRODEFI II. La RMP a également souligné que les interventions visant à soutenir les chaînes de valeur devraient être structurées autour d'un diagnostic participatif intégré, couvrant tous les aspects de la chaîne de valeur (de la production à la commercialisation), afin d'identifier et de surmonter les contraintes au développement de la chaîne de valeur et d'assurer son plein potentiel pour améliorer les revenus et la nutrition des bénéficiaires. De plus, la mobilisation des ressources du secteur privé dans le financement des chaînes de valeur a été considérée comme une innovation, qui devrait être mise à échelle.

Ciblage transparent des bénéficiaires: L'approche participative utilisée pour définir les critères de sélection des bénéficiaires, approuvée par toutes les parties prenantes, contribue à l'efficacité du ciblage⁴⁴. En effet, cette approche a amélioré la transparence dans le ciblage, atténué le risque de capture d'élite et facilite une bonne collaboration de tous les intervenants.

⁴³ At completion, PRODEFI supported 13707 young women (4898) and men (8809) involved in income generating activities in agricultural sector along with 2100 women (693) and men (1407) in micro-enterprises in non-agricultural sector.

⁴⁴ Stratégie de ciblage fondée sur des enquêtes d'évaluation participative de la pauvreté pour déterminer les catégories, définir les facteurs déterminants de la pauvreté et disposer d'une typologie des ménages ruraux. Cette stratégie a été développée avec l'ONG ACORD

Recours aux prestataires de service: La mise en œuvre des projets financés par le FIDA a nécessité le recours intensif à des prestataires de services, compte tenu des capacités limitées du gouvernement. Dans ce contexte, la mobilisation de ces prestataires sur la base de contrats basés sur les résultats et d'accords de collaboration, s'est avérée déterminante pour améliorer la performance. Cependant, l'expérience a également montré qu'il existe des faiblesses considérables dans la gestion des contrats. Les entrepreneurs ont souvent omis de livrer et d'exécuter leurs contrats, et les projets ont été réticents à exécuter des obligations d'exécution et/ou à prendre des mesures juridiques au besoin. Le FIDA a procédé à une évaluation des prestataires de services en novembre 2020. Le PRODER tirera parti de cette évaluation et renforcera les capacités du gouvernement et de l'UGP en matière de passation des marchés.

Gestion fiduciaire: D'un point de vue fiduciaire, il est nécessaire que le respect des exigences fiduciaires et une coordination adéquate à cet effet soient gérés par le chef de l'UGP et soutenus par l'organisme de mise en œuvre. Une séparation claire des tâches entre les cadres des services financiers et ceux de la passation des marchés ne suffit pas. Ces derniers, ainsi que toutes les parties prenantes impliquées dans l'acquisition de biens, de travaux ou des services, devraient avoir accès à toutes les informations, formations et appuis nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions conformément à toutes les exigences du FIDA.

L'approche intégrée de vulgarisation est importante pour l'épanouissement des producteurs. L'approche de vulgarisation basée sur le modèle "Exploitation Modèle Economiquement Rentable" (EMER)" promue par PRODEFI I et II et mise à échelle par le PNSADR-IM⁴⁵ et le PIPARV-B⁴⁶, couplée avec le "Gender Action Learning System approach"(GALS), a permis d'accroître la production, diversifier les cultures et les revenus ainsi que de gérer les actifs des ménages. Cette approche devrait continuer d'être largement diffusée à l'échelle du pays. L'enquête finale du PRODEFI indique qu'en raison du fait que les EMER étaient de loin les plus pauvres, ils affichent également la plus forte augmentation du revenu ; 86,8% d'entre eux ayant une augmentation de plus de 60%.

Combattre la malnutrition: L'approche de la lutte contre la malnutrition, fondée sur le lien entre l'éducation nutritionnelle et les centres de réadaptation nutritionnelle (FARN⁴⁷) et l'accès aux micro-projets pour les adultes qui ont participé au FARN, a été couronnée de succès, permettre aux ménages souffrant de problèmes de malnutrition d'accéder aux ressources et d'échapper de manière durable au cercle

⁴⁵ PNSADR-IM – Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso

⁴⁶ PIPARV-B – Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi

⁴⁷ FARN - Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle

vicieux de la vulnérabilité. L'approche FARN est considérée comme un instrument efficace de mobilisation communautaire qui favorise le changement de comportement pour la lutte contre la malnutrition. Il vise à maximiser les ressources, les compétences et les stratégies existantes pour surmonter un problème, et utilise largement des méthodologies participatives avec une forte participation des femmes⁴⁸.

Jeunes: L'approche de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois pour les jeunes avec l'outil de formation « Gérer Mieux Votre Entreprise » (GERME) de l'OIT et les mécanismes endogènes d'autofinancement et d'accompagnement des jeunes micro-entrepreneurs en milieu rural est efficace. PRODEFI a facilité la formation de 8 190 jeunes avec cet outil. Parmi ces jeunes, 84,7 % ont lancé des activités économiques et créé au moins deux (2) emplois supplémentaires par unité. A la faveur de la mise en œuvre du PRODEFI, il a été noté que le développement de chaînes de valeur à haute valeur ajoutée (champignons, cultures maraîchères) est très efficace pour motiver les jeunes femmes et les jeunes hommes à s'impliquer dans l'agriculture. En outre, le PRODEFI a confirmé que la promotion d'institutions spécialisées dans la formation et le soutien au développement des entreprises des jeunes favorise la durabilité du développement de l'entrepreneuriat agropastoral, qui peut être poursuivi après l'achèvement du projet. Comme le PRODER intégrera l'approche d'incubation, les enseignements tirés du Programme d'entrepreneuriat agro-pastoral pour les jeunes au Cameroun ont également été pris en compte.

L'approche du PRODER intégrera également des enseignements tirés d'autres projets financés par le FIDA intégrant la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Nigeria, tels que le Programme de développement des chaînes de valeur (VCDP) : (i) le ciblage fondé sur les opportunités offertes par les filières par rapport à de simples critères géographiques de ciblage de l'incidence de la pauvreté, des conflits sociaux, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques qui, dans le cadre de projets antérieurs, n'ont pas toujours permis d'assurer une efficacité élevée; (ii) les méthodes permettant de lier des groupes de petits producteurs ruraux à des acheteurs privés dans le cadre d'une relation d'affaires mutuellement bénéfique et durable, y compris le transfert de technologie, l'accès aux marchés et l'établissement de normes. À la lumière de ce qui précède, le FIDA devrait continuer à soutenir: la résilience des chaînes de valeur; les approches favorables aux pauvres, l'agriculture sensible à la nutrition et les interventions, y compris l'éducation nutritionnelle; la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, tout en continuant à intégrer le genre et à accorder plus d'attention à l'intégration des jeunes dans la transformation rurale du Burundi.

⁴⁸ République du Burundi Évaluation de la stratégie et du programme de pays

5. Consultations des parties prenantes

Il faut noter que la mobilisation des parties prenantes constitue une étape indispensable dans le processus de préparation d'un projet et une des exigences fondamentales des normes environnementales et sociales du FIDA. L'objectif de la mobilisation est d'obtenir des parties prenantes une adhésion et un engagement ouvert et transparent vis-à-vis du projet. En effet, l'adhésion de toutes les parties prenantes au projet est un facteur d'amélioration de sa durabilité environnementale et sociale, son acceptabilité sociale et elle permet aux parties prenantes de contribuer de manière significative à la conception et à la mise en oeuvre réussie du projet.

Le développement du PRODER a bénéficié des consultations de différentes parties prenantes. Les consultations des parties prenantes ont été menées afin d'obtenir des informations de première main sur les préoccupations, les perceptions et les opinions sur le programme proposé. Les points de vue des institutions, des autorités locales et des parties prenantes bénéficiaires cibles sont essentiels pour confirmer la pertinence des interventions proposées, pour l'efficacité et l'efficience des approches proposées et pour l'impact et la durabilité des changements positifs escomptés. À cet égard, les politiques nationales, les impératifs et les préoccupations réglementaires et procédurales devaient être établis dès le départ et évalués en termes d'alignement avec les exigences de la politique du FIDA, et des stratégies d'atténuation envisagées lorsque des écarts importants deviennent apparents. Les perceptions et opinions des bénéficiaires ont également été recherchées pour confirmer que les interventions planifiées étaient comprises et acceptables en tant que solutions efficaces et durables à leurs problèmes et défis.

Les processus de consultation ont commencé par l'identification des parties prenantes pour le projet PRODER à travers des séances d'information avec les responsables concernés du FIDA et du MINEAGRIE, y compris ceux d'autres ministères gouvernementaux concernés par le projet. Des visites de bureaux impliquant des discussions et des entretiens ont été effectuées avec des responsables gouvernementaux aux niveaux national, provincial, communal et communautaire dans les provinces cibles du programme. Des organisations de la société civile ont également participé en donnant des informations de première main qui ont façonné la conception du programme.

Les parties prenantes bénéficiaires potentielles identifiées ont été consultées dans les provinces du projet proposé, y compris les communautés autochtones des Batwa. Ces consultations comprenaient des discussions de groupe, des discussions avec des individus, des membres et des dirigeants de coopératives de producteurs de cultures et d'élevage et des leaders d'opinion au niveau du secteur.



Entretien avec une communauté autochtone de Shombo à Karusi
Source : Mission du PRODER, FIDA (2021)



Entretien avec des jeunes regroupés autour du centre de collecte de lait de Buhiga à Karusi
Source : Mission du PRODER, FIDA (2021)

Des consultations ont été initiées à Bujumbura avec les institutions parties prenantes pour l'identification d'autres parties prenantes mais aussi dans leurs capacités de régulation et d'institution chef de file dans le cas du MINEAGRIE.

5.1 Questions discutées lors des consultations

Les bénéficiaires cibles ont été consultés sur les interventions du PRODER - sur les questions liées aux activités suivantes:

- La réhabilitation / création des 65 centres de rayonnement sur terres domaniales pour la production de manioc;
- La réhabilitation / construction de 10 grands centres naisseurs avec prise en compte de la santé et alimentation animale;
- La mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage);
- Réhabilitation / construction et équipement d'un abattoir, des magasins de stockage au niveau régional et au niveau communal; et
- Réhabilitation de pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation.

Les parties prenantes bénéficiaires ont été consultées sur leurs priorités de culture au vu des interventions proposées par le PRODER. Des opinions et des perceptions ont également été recherchées sur l'approche coopérative pour la mise en œuvre des interventions ainsi que sur la capacité et la volonté des bénéficiaires d'investir dans les intrants nécessaires, y compris les exigences opérationnelles ainsi que l'entretien des infrastructures et des équipements. Les cadres et pratiques de résolution des plaintes ont également été discutés avec les bénéficiaires cibles ainsi qu'avec les leaders d'opinion dans le cadre de groupes de discussion distincts. Le rôle des institutions locales telles que les bashingantahe dans la résolution des conflits a également été discuté. Les parties prenantes ont été invitées à partager les leçons du contexte local dans la résolution des conflits, ainsi que d'autres expériences passées qui peuvent être pertinentes et bénéfiques pour la mise en œuvre du PRODER. Toutes les questions discutées avec les communautés bénéficiaires cibles du PRODER informent les procédures CLIPE du SECAP, comme indiqué dans le Cadre d'action de réinstallation pour ce programme.

5.2 Objectifs des consultations

Les objectifs spécifiques poursuivis sont (i) de fournir aux parties prenantes, une information juste et pertinente sur le projet, notamment sa description, ses composantes et ses enjeux (risques environnementaux et sociaux, y compris les risques d'EAS/HS mesures de gestion préconisées, etc.), (ii) d'inviter ces acteurs à donner leurs avis et préoccupations sur le projet et (iii) d'instaurer un dialogue permanent et d'asseoir les bases d'un engagement de toutes les parties prenantes autour des objectifs du projet.

5.3 Approche méthodologique de consultation des parties prenantes

En vue d'atteindre les objectifs visés par la consultation des parties prenantes, il a été adopté une démarche participative et inclusive s'articulant sur 3 aspects à savoir: (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes, (ii) la diffusion de l'information sur le programme et (iii) des consultations proprement dites avec les différentes parties prenantes. Au cours de la mise en œuvre, le programme veillera à ce que les couches les plus vulnérables de la communauté participent aux consultations, et que leurs préoccupations et besoins soient pris en compte.

Identification et l'analyse des parties prenantes: L'identification et analyse des parties prenantes a consisté à distinguer au préalable et rigoureusement les individus et les groupes susceptibles d'être intéressés et/ou affectés par le projet et les individus et groupes vulnérables. Cet exercice a permis de distinguer trois (3) catégories de parties prenantes: les «Parties Prenantes intéressées» constituées essentiellement d'acteurs institutionnels (services publics, administratifs et techniques responsables de la coordination et de la mise en oeuvre des projets) et d'autres acteurs comme l'administration communale et provinciale;

Les «Parties affectées par le projet» constituées par les individus, les familles, les groupes, les communautés, etc., directement ou indirectement exposés aux risques et aux impacts du projet; et, les «Groupes vulnérables», composés principalement des individus, des familles ou des groupes qui, en raison de leur situation économique et sociale particulièrement fragile et précaire risquent davantage d'être atteints par le projet.

Diffusion de l'information sur le projet: Elle a consisté à faire connaître au préalable aux différentes parties prenantes identifiées les activités du projet, à définir avec elles la manière dont les consultations publiques vont se dérouler tout en prenant en compte les restrictions liées à la pandémie et à arrêter d'un commun accord des dates consensuelles pour la tenue de ces consultations (au téléphone, par email ou en petits groupe).

Consultation avec les parties prenantes proprement dites: Les consultations ont été organisées à travers la présentation du projet à toutes les parties prenantes tout en leur donnant des informations nécessaires sur le projet en conformité avec les exigences de la NES 10. Les personnes et groupes vulnérables ont été consultés séparément. Les groupes vulnérables étaient composés des personnes âgées (hommes et femmes), des femmes chefs de ménage et des personnes rapatriées. Les consultations ont été menées selon une démarche participative en accordant la parole à tout le monde et en synthétisant les préoccupations exprimées par les participants.

Au cours de ces consultations, les différentes parties prenantes ont exprimé librement leurs préoccupations et craintes, leurs intérêts et priorités vis-à-vis du projet, leurs suggestions et recommandations en termes de mesures d'atténuation à préconiser ainsi que les modalités de leur engagement, leur participation à la mise en oeuvre du projet.

Il importe de mentionner que les opinions initiales de ces parties prenantes sur le projet et sur les risques ont fait objet d'échanges au cours de ces consultations.

6. Mécanisme de gestion des plaintes

La mise en oeuvre des activités du projet pourra engendrer des plaintes. Les activités qui pourraient être à l'origine de ces plaintes sont celles relatives au développement des infrastructures. Les plaintes qui pourraient survenir seraient en rapport avec des frustrations dues au non recrutement de la main d'oeuvre locale pendant les travaux de construction/développement des infrastructures (y compris réhabilitation des pistes), de raccordement en électricité et de l'adduction en eau dudit centre, des frustrations du personnel soignant et travailleurs de santé pour des questions de volume horaire de travail, de manque de motivation des équipes d'intervention rapide mises en place dans le cadre de la gestion de la pandémie, des cas d'EAS/HS et du manque de transparence pendant l'assistance des groupes vulnérables.

Toutes ces plaintes devront être résolues dans le cadre d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) à concevoir afin d'éviter des conflits pouvant affecter la cohésion sociale au niveau communautaire.

Ledit Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS) devra être proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, et sera accessible et ouvert à tous.

En outre, le traitement des plaintes se fera d'une manière discrète, objective, sensible et réceptive aux besoins et préoccupations des parties touchées par le projet. Ce mécanisme admettra également le dépôt et l'examen de plaintes anonymes. Il devra donc être axé sur plusieurs méthodes efficaces de résolution des différents griefs potentiels. Parmi ces différentes approches, nous pouvons citer notamment la prévention, la résolution à l'amiable, le recours à l'administration et le recours à la justice en dernier recours.

6.1 Principes directeurs du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PRODER

Le MGP pour le PRODER est conçu sur les principes universels suivants:

- Accessibilité et inclusion sociale;
- Simplicité;
- Transparence;
- Inclusivité;
- Procédure régulière et impartialité;
- Une action rapide;
- Qualifications (par exemple compétences en communication) ;
- Points d'acceptation des griefs;

- Analyse et rétroaction.

6.2 La prévention des conflits

La prévention des réclamations/plaintes est la meilleure stratégie permettant d'éviter ou de limiter les conflits. Dans ce cadre, les actions préventives à mener seront axées sur l'organisation permanente des consultations à chaque étape de mise en oeuvre du projet. En effet, une bonne communication et un dialogue préventif entre tous les acteurs s'avèrent indispensables à ce stade. Ces activités sont de nature à faciliter la circulation de l'information à tous les niveaux et au même moment au sein de toutes les parties prenantes.

6.3 Règlement à l'amiable

En cas de conflits/litige qui surgiraient malgré les actions préventives antérieurement menées, il est suggéré qu'ils soient traités à travers le règlement à l'amiable qui est une pratique courante au niveau des différentes collines du pays. Ce système se base sur la collaboration entre les institutions *Bashingantahe*/notables, les élus collinaires, les autorités religieuses et les autres sages reconnus par les communautés à la base. Ces structures se réunissent chaque fois que de besoin (quand elles sont saisies) pour assurer la médiation ou pour procéder à l'arbitrage des parties en conflit. Les *Bashingantahe* (notables) sont des hommes adultes, sages et respectés par tous au niveau communautaire. Il s'agit des structures de proximité qui interviennent très rapidement dans la résolution des conflits communautaires et constituent par conséquent, les garants de la cohésion sociale au niveau communautaire. Pour le rendre plus efficace, il pourra être complété par l'utilisation de différents modes de communication avec plusieurs points de réception (courrier, message téléphonique, face à face, boîte aux plaintes). Cette étape de règlement à l'amiable ne devra prendre le moins de temps possible.

En ce qui concerne les plaintes liées à l'EAS/HS, tout arrangement à l'amiable est interdit, et sera d'application le signalement obligatoire des incidents de VBG en conformité avec la loi burundaise.

6.4 Recours à l'arbitrage administratif

Lorsque le règlement à l'amiable n'aura pas abouti, on fera recours à l'arbitrage administratif. A ce niveau, il interviendra par l'entremise d'une commission mise en place et composée à la fois des responsables de l'administration locale, des responsables du projet et de l'administration de la structure sanitaire où survient le litige. A ce stade, la plainte devrait être écrite et être adressée à l'administrateur communal du ressort de la structure sanitaire en charge du projet avec copie à l'Unité de Gestion du Projet. Cette dernière mettra en place par la suite une

commission qui trancherait le litige et un procès-verbal devra être dressé à cet effet.

Dans un premier lieu, on procédera à la disponibilisation d'un registre de plaintes auprès des autorités locales concernées en vue d'informer la population sur le mécanisme de gestion de plaintes/réclamations. En deuxième lieu, PRODER informera les populations sur la procédure à suivre pour s'enregistrer.

Au niveau de chaque collectivité territoriale concernée par les activités du projet, il sera donc mis à la disposition du public en permanence un registre de plaintes, doléances ou réclamations au niveau des communes, provinces et chez le chef de ladite localité. Ces entités recevront toutes les plaintes et réclamations liées à la mise en oeuvre de l'activité, analyseront les faits et statueront en même temps. En matière de timing, cette étape ne devra pas également dépasser sept jours. Une information du public sur la permanence des recueils sur ce cahier sera faite notamment par le projet, en collaboration avec les collectivités territoriales concernées, avec l'appui au besoin d'ONG et/ou associations locales.

6.5 Recours à la justice

En fin, il est proposé que pour des conflits/réclamations n'ayant pas pu trouver des solutions au sein de ces précédentes phases, il sera procédé au recours à la justice qui devra se saisir de ces cas pour jugement. Dans ces conditions, la partie lésée devra préparer une plainte à déposer au niveau des tribunaux en prenant soin d'informer l'autre partie à travers la transmission d'une copie de la plainte. Toutefois, il est recommandé de fournir tous les efforts nécessaires afin de pouvoir minimiser de tels cas étant donné qu'ils exigent des longues procédures et entraînent beaucoup des dépenses liées aux frais judiciaires.

En ce qui concerne les incidents liés à l'EAS/HS, il sera d'application la loi burundais portant la prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre⁴⁹ qui montre le signalement obligatoire des incidents de VBG, y compris l'EAS/HS. Le (la) survivant (e) devra être dûment informé (e) de ce fait avant de porter plainte auprès le MGP-EAS/HS du projet signalement obligatoire des incidents de VBG, y compris l'EAS/HS. Le (la) survivant (e) devra être dûment informé (e) de ce fait avant de porter plainte auprès du MGP-EAS/HS du projet.

6.6 Procédure de réclamation du FIDA

En plus du mécanisme de règlement des griefs du PRODER, les communautés et les individus qui pensent être lésés par les activités du PRODER peuvent soumettre des

⁴⁹ [Loi](#) N°1/13 du 22 Septembre 2016 portant la prévention, protection des victimes et répression des violence basées sur le genre.

plaintes au Service de règlement des plaintes (GRS) du FIDA. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les individus affectés par le projet peuvent soumettre leurs plaintes à l'organe indépendant du FIDA.

Panel d'inspection, qui détermine si un dommage s'est produit, ou pourrait se produire, en raison de la non-conformité du FIDA avec ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après des préoccupations ont été portés directement à l'attention du FIDA, et la direction du FIDA a reçu une possibilité de répondre. Les réclamations peuvent également être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: SECAPcomplaints@ifad.org.

Au cours des mécanismes décrits ci-dessus, PRODER assurera un processus rapide de traitement des réclamations. En résumé, le processus se résumera aux étapes suivantes:

- Enregistrement de la plainte;
- Vérification pour déterminer l'éligibilité par le responsable des griefs;
- Comité de règlement des plaintes (CRP);
- Traitement, y compris les audiences et les résolutions;
- Mise en œuvre et clôture du dossier.

7. Impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels des interventions du PRODER et mesures d'atténuation

7.1 Bénéfices socio-économiques du PRODER

Il y a plusieurs avantages attendus du projet pour les différentes parties prenantes. Ceux-ci sont résumés dans le tableau ci-dessous, selon les différents groupes cibles.

Table 3 des avantages par parties prenantes

Groupe ciblé	Bénéfices attendus
Petits agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le revenu du ménage • Indicateurs de bien-être améliorés (éducation, santé) Augmenter les actifs des ménages la possession • Prévalence réduite de la malnutrition infantile • Augmentation de la consommation de produits laitiers, de maïs et de bananes • Augmentation de la production laitière, de maïs et de banane • Rendements de meilleure qualité • Amélioration de l'organisation des groupes d'agriculteurs et de l'auto-gouvernance • Approvisionnement adéquat en produits laitiers, maïs et bananes de qualité • Accès accru au crédit • Stabilité des prix des produits laitiers, du maïs et de la banane
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus et changement des indicateurs des ménages • Réduction de la charge de travail et de l'utilisation de la mécanisation • Prise de décision accrue tout au long de la chaîne de valeur • Amélioration des opportunités de renforcement des capacités dans le plan d'action pour le genre (PAG), la littératie financière • Augmentation de la production • Accroître l'accès au crédit • Accès accru à la terre pour la production (achat, location) • Sources de revenus diversifiées, y compris la valeur ajoutée aux graines oléagineuses • Accès accru à des intrants de qualité, produits agrochimiques • Augmentation de la part des revenus des produits • Augmentation de l'estime de soi • Réduction des cas de violence sexiste • Participation au groupe d'agriculteurs et au leadership communautaire • Accès accru aux informations sur le marché

Groupe ciblé	Bénéfices attendus
Jeunes ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les opportunités d'emploi, en particulier lors de la construction de routes • Intérêt accru pour l'agriculture grâce à la sensibilisation • Adoption accrue de la production améliorée de riz, de produits laitiers, de maïs et de banane • Augmentation de la production et des revenus des ménages • Accroître l'accès à la terre pour la production (achat, location) • Augmenter la voix des jeunes dans les groupes d'agriculteurs et le leadership communautaire
Transformateurs/commerçants/prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> • Grains de qualité améliorée (pas d'aflatoxines) • Augmenter les liens avec les producteurs d'oléagineux • Coûts de transport réduits grâce aux routes d'accès communautaires • Expansion et/ou diversification des entreprises
Fournisseurs/transporteurs d'intrants	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les liens avec les producteurs de lait, de maïs et de banane • Coûts de transport réduits grâce aux routes d'accès communautaires
Institutions scientifiques et universitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien accru avec les petits producteurs de différentes cultures • Possibilité de s'engager dans la recherche et le transfert de technologies
Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> • Liens accrus avec les petits producteurs de différents produits laitiers, de maïs et de banane • Développement de produits et d'innovations liés à l'agriculture
Les communautés batwa	<ul style="list-style-type: none"> • 5% des bénéficiaires seront les Batwa. Avec une politique délibérée de projet pour les intégrer, les Batwa bénéficieront également des avantages socio-économiques mentionnés ci-dessus.

7.2 Conséquences potentielles environnementales, sociales et climatiques

Les composantes du projet ont été décrites en détail plus haut dans ce rapport. Les composantes du projet auront, dans une certaine mesure, des implications sur les aspects environnementaux, sociaux et/ou liés au climat. Ceux-ci sont décrits dans les sections suivantes. Matrices détaillées de ces impacts, leur atténuation et la responsabilité de l'atténuation sont incluses. De plus, le manuel de mise en œuvre (PIM) fournira des conseils pour intégrer l'atténuation environnementale mesures aux différentes étapes des interventions, ainsi que des clauses contractuelles qui assureront les mesures d'atténuation nécessaires sont incluses dans les interventions de développement des infrastructures.

7.3 Impacts environnementaux et sociaux négatifs anticipés du PRODER

Impacts environnementaux:

- Détérioration de la qualité de l'eau due à l'érosion des sols due aux activités d'excavation et de défrichage, enlèvement de la végétation (y compris la végétation riveraine) pour le défrichage, le lessivage, l'infiltration ou transmission de produits agrochimiques à travers le sol dans les sources d'eau;
- Pollution de l'air (poussière) due aux activités d'excavation;
- Pollution par les hydrocarbures résultant des déversements d'hydrocarbures résultant du stockage, de la manipulation et de l'élimination du carburant, des huiles et lubrifiants (par exemple pour les machines agricoles)
- Production de déchets solides entraînant des risques pour la santé des communautés en raison de la prolifération des parasites et vermine (serpents, rats, moustiques), obstacles à l'accès.
- Engorgement, mauvais drainage, salinisation suite à un arrosage excessif des champs
- Érosion du sol due aux activités d'excavation et de défrichage, y compris l'enlèvement de la végétation pendant préparation du terrain; et l'érosion causée par la pluie, le ruissellement et le vent.
- Érosion des berges résultant des activités d'excavation et de défrichage le long de la des berges des rivières et du défrichage de la végétation riveraine.
- Utilisation d'intrants agrochimiques entraînant: une pollution chimique des sols, des eaux souterraines et de surface l'eau; résistance aux pesticides, perte de biodiversité, déséquilibres écologiques, causés par les intoxications des espèces non ciblées, en particulier les abeilles et autres insectes utiles, et l'écologie aquatique ; et risque de résurgence des ravageurs;
- Défrichage des parcelles/champs entraînant une perte de biodiversité.

Impacts sociaux:

- Perte de terres (y compris les terres agricoles), de structures, d'arbres et de cultures en raison de acquisition de terrains pour des parcelles de démonstration/champs d'essai;
- Effets sur la santé (affections respiratoires, dermatologiques ou gastriques, intoxications) dus à une mauvaise l'application et la manipulation de produits agrochimiques ayant pour résultat que les agriculteurs touchent, inhalent ou ingèrent produits chimiques toxiques;
- Santé communautaire: mauvaises conditions de stockage post-récolte conduisant à la prolifération des aflatoxins;

- Conflits homme-faune, y compris pillage des récoltes là où les parcelles peuvent être proches des parcs ou habitats fauniques (y compris les zones humides);
- Stress personnel / émotionnel pour les proches du défunt si les tombes doivent être déplacées mise en place de parcelles de démonstration et de champs d'essai;
- Destruction, endommagement ou déplacement de ressources culturelles physiques à proximité ou à l'intérieur parcelle de démonstration et champs d'essai conduisant à la perte du patrimoine culturel ou d'un élément de tradition valeur;
- Perte des savoirs autochtones et du patrimoine culturel à la suite de la destruction/perte de plantes ou arbres d'importance culturelle ou traditionnelle.

Impacts du changement climatique:

- Réduction des précipitations provoquant un stress hydrique en particulier en saison sèche;
- Pluies excessives, inondations entraînant : engorgement, mauvais drainage, causant éventuellement salinisation; érosion des sols; dommages aux récoltes et donc perte de revenus;
- Peste déclenchée par des événements climatiques extrêmes tels que des pluies excessives ou une sécheresse prolongée;
- Émissions de GES provenant du défrichement de la terre, de la préparation des terres pour la culture, du labourage, utilisation excessive d'engrais.

8. Évaluation des risques climatiques

8.1 Introduction

Les bénéficiaires cibles du PRODER dépendent de ressources naturelles exposées et sensibles aux impacts du changement climatique. Les petits exploitants pratiquent majoritairement une agriculture pluviale. Bien qu'ayant assez précipitations globales suffisantes, variabilité des précipitations distribution a été notée, couplée à un changement de température. Les principaux risques climatiques rencontrés dans les zones cibles du PRODER sont les sécheresses, les inondations et l'augmentation des températures. La productivité agricole est affectée par les pluies tardives et arrêt tardif qui ont été signalés par les petits exploitants. La variabilité du climat affecte également l'après-récolte manipulation des produits agricoles, en particulier les pratiques de séchage et de stockage.

8.2 Classification des risques

L'examen des risques climatiques a pour but de déterminer l'exposition du projet aux risques (élevés, modérés ou faibles) sur la base des informations disponibles sur les aléas climatiques historiques événements, les tendances climatiques actuelles et les scénarios de changement climatique futurs, ainsi que d'évaluer la probabilité que le Projet augmente la vulnérabilité des populations cibles attendues au climat dangers. Il offre une opportunité d'intégrer les enjeux climatiques dans la conception du Projet et donc augmenter la résilience du projet et donc sa durabilité.

Les critères de sélection des risques climatiques du FIDA sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Table 4 des critères de sélection des risques climatiques du FIDA

Catégorisation climatique	Types de projets
Risque élevé	Des projets qui favorisent l'activité agricole sur des zones soumises à des événements climatiques extrêmes, comme les inondations, la sécheresse, les tempêtes tropicales ou les vagues de chaleur
	Les projets où les scénarios climatiques pour la zone prévoient des changements de température, de précipitations ou conditions météorologiques extrêmes qui affecteront négativement l'impact, la durabilité ou le coût du projet au cours de sa durée de vie
	Projets qui promeuvent l'activité agricole sur des zones marginales et/ou fortement dégradées (comme sur les flancs de collines, les pentes déboisées ou les plaines inondables).
	Projets dans des zones dans lesquelles les projets de développement rural ont subi des pertes et des dommages liés aux conditions météorologiques dans le passé.

Catégorisation climatique	Types de projets
	Projets qui établissent des infrastructures dans des zones ayant des antécédents de conditions météorologiques extrêmes événements (par exemple, points d'eau dans les zones sujettes à la sécheresse)
Risque moyen	<p>Projets qui ciblent des groupes entièrement dépendants des ressources naturelles (telles que les cultures saisonnières, les parcelles agricoles pluviales, les stocks de poissons migrateurs) qui ont été affectés au cours de la dernière décennie par des tendances climatiques ou des événements climatiques spécifiques ;</p> <p>Projets où la variabilité climatique est susceptible d'affecter la productivité agricole (cultures, bétail et pêche) l'accès aux marchés et/ou l'incidence associée des ravageurs et maladies pour les groupes cibles du projet;</p> <p>Projets investissant dans des moyens de subsistance diversifiés et sensibles au climat ;</p> <p>Projets investissant dans des infrastructures exposées à des phénomènes météorologiques extrêmes peu fréquents ;</p> <p>Projets investissant dans le développement institutionnel et le renforcement des capacités des institutions rurales</p> <p>Les projets qui ont le potentiel de devenir plus résilients grâce à l'adoption de l'écologisation technologies à un coût raisonnable;</p> <p>Projets offrant des opportunités pour renforcer la gestion indigène des risques climatiques capacités;</p> <p>Projets offrant des opportunités d'intégrer les aspects de résilience climatique à travers le dialogue politique améliorer les stratégies et politiques du secteur agricole;</p> <p>Projets ayant le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires (par exemple, des codes de construction améliorés, le renforcement des capacités ou l'inclusion des risques climatiques problèmes dans les processus politiques);</p> <p>Projets qui bénéficieraient d'une analyse plus approfondie des risques climatiques et de la vulnérabilité identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des actions d'investissement complémentaires supplémentaires pour gérer les risques climatiques.</p>
Faible risque	Des projets peu susceptibles d'être vulnérables aux risques climatiques et donc des mesures volontaires pourrait être intégré dans les phases de conception détaillée et de mise en œuvre en fonction des recommandations d'évaluation du projet SECAP. Ces projets portent généralement sur investissements qui n'ont pas d'interface physique ou géographique directe avec le climat risques (comme le développement d'une institution de micro-finance).

Source: IFAD (2017), SECAP

Selon les directives de classification des risques climatiques du SECAP décrites ci-dessus, PRODER est classé comme *risque moyen* car:

- Les petits exploitants ciblés par le PRODER dépendent des ressources naturelles qui sont exposées et sensible aux impacts du changement climatique (sécheresses, inondations et augmentation des températures);
- PRODER est un projet à mettre en œuvre là où la variabilité climatique est susceptible d'affecter la productivité agricole (cultures, bétail et pêche) l'accès aux marchés et/ou l'incidence associée des ravageurs et maladies pour les groupes cibles du projet;
- PRODER est un projet qui investit dans des moyens de subsistance diversifiés et sensibles au climat.

8.3 Examen préalable du projet

L'objectif de l'examen préalable est de fournir une première indication de la nature et de la complexité d'un projet, après quoi il peut être catégorisé pour déterminer le niveau d'enquête nécessaire pour s'assurer que le projet ne cause aucun dommage à l'environnement ou aux communautés du projet, et de s'assurer que le projet est acceptable et durable en termes de risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques.

Catégorisation de screening SECAP: Selon la note d'examen du SECAP, le PRODER a été classé dans la catégorie B. En d'autres termes, les interventions du PRODER peuvent avoir des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs sur les populations humaines ou zones importantes sur le plan environnemental, mais les impacts sont spécifiques au site et peu sont de nature irréversible, et peut être facilement corrigé par des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées.

Ces interventions impliquent généralement l'intensification agricole et/ou l'expansion des zones de culture dans les « zones non sensibles » ; développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles; développement d'une filière agro-alimentaire établissement; construction ou exploitation entraînant une augmentation minimale du trafic sur les routes rurales ; à petite échelle projets d'irrigation (<100 ha) ; les activités qui ont un impact négatif mineur sur les ressources culturelles physiques; déplacement économique et physique affectant moins de 20 personnes ou affectant moins de 20% des actifs d'une communauté, d'un agriculteur ou d'un ménage ; et les sous-projets nécessitant une main-d'œuvre

migrante pour la construction ou travailleurs saisonniers pour la construction, la plantation et la récolte.

Le SECAP (2017) indique également que le FIDA ne soutiendra pas « les projets dans les zones d'habitats critiques ou qui dans la conversion ou la dégradation de ces habitats ». L'accent sera mis sur l'identification d'alternatives et que toute dégradation ou conversion potentielle soit d'abord évitée, et si elle n'est pas évitée, de manière appropriée atténué.

De plus, afin de conserver le statut de catégorie B, PRODER NE soutiendra PAS de sous-projets ou d'interventions qui ont les implications suivantes:

- Provoquer des impacts négatifs importants sur les habitats et/ou les écosystèmes et leurs services, tels que conversion de forêts naturelles ou de terres sauvages, perte d'habitat, érosion ou autre forme de terre dégradation ou fragmentation des habitats;
- Entraîner des changements hydrologiques majeurs;
- Sont situés dans des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale/nationale pour la biodiversité conservation (par ex. aires protégées – parcs nationaux et forêts, sites du patrimoine mondial), et/ou les zones riches en biodiversité et les habitats dont dépendent les espèces menacées;
- Sont situés dans des zones soumises à des destructions majeures en raison d'aléas géophysiques, par ex. glissements de terrain, tremblements de terre ou éruptions volcaniques.

Sous-projets ayant des implications sur les ressources naturelles qui:

- Conduire à des pratiques de gestion des ressources naturelles non durables (pêche, foresterie, élevage) et/ou entraîner un dépassement de la capacité de charge ;
- Entraînerait une augmentation significative de l'utilisation de produits agrochimiques pouvant entraîner des la maladie et les préoccupations à long terme en matière de santé et de sécurité publiques ;
- S'appuyer sur le développement basé sur l'eau (eaux souterraines et/ou eaux de surface) lorsqu'il y a une raison croire qu'un épuisement important et/ou un débit réduit s'est produit à cause des effets de le changement climatique ou la surutilisation ;
- Présenter un risque d'introduction d'espèces potentiellement envahissantes ou d'organismes génétiquement modifiés qui pourraient altérer les traits génétiques des espèces indigènes ou avoir un effet négatif sur la biodiversité locale.

Sous-projets impliquant le développement d'infrastructures qui:

- Exiger la nécessité de réhabiliter ou de développer des périmètres d'irrigation à grande échelle de plus de 100 hectares par périmètre ;
- Impliquent une importante extraction/détournement/confinement des eaux de surface, laissant le débit de la rivière moins de 20 pour cent du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ;
- Inclure le drainage ou la correction permanente des plans d'eau naturels (p. ex. formation fluviale);
- Impliquer la construction/réhabilitation/amélioration des routes qui impliquent une superficie totale défriché au-dessus de 10 km de long.
- Impliquer la construction d'une usine industrielle à grande ou moyenne échelle (ex. production de plus de 10 T/jour).

Sous-projets ayant des implications sociales qui se traduiraient par:

- Tout déplacement économique ou réinstallation physique ;
- Impacts sociaux négatifs importants sur les personnes défavorisées, vulnérables, autochtones et mal desservies
- groupes;
- Conversion et/ou perte de ressources physiques culturelles et traditionnelles, y compris les tombes, espèces d'arbres/plantes indigènes qui ont une valeur traditionnelle.

8.3 Documentation CLIPE

Certaines interventions du PRODER (par exemple l'amélioration ou la construction de routes d'accès rurales, la construction d'installations de stockage, etc.) peuvent nécessiter l'acquisition permanente de terres. Les l'approche pour y parvenir sera de «ne pas nuire» et d'adhérer au principe de libre, préalable et informé consentement – en d'autres termes, PRODER ne soutiendra pas les interventions entraînant des dommages physiques ou économiques déplacement. Les terres à acquérir pour le développement des infrastructures, y compris des magasins / abris seront en consultation avec les communautés elles-mêmes, les bénéficiaires directs. Le gouvernement du Burundi prendra la tête de ce processus et veillera à ce que les terres qui seront sélectionnées n'entraînent aucun déplacement économique ou physique. Alternativement, les propriétaires fonciers ou les communautés peuvent souhaiter vendre, louer ou louer leurs terres pour Infrastructure PRODER, qui se fera sur un «acheteur consentant / vendeur consentant» ou «bailleur consentant / base locataire. Dans ces derniers cas, des accords détaillés seront rédigés et révisés pour s'assurer que le propriétaire foncier / la communauté dispose d'un accord de vente ou de location équitable, ce qui n'est pas leur désavantage.

Il faut noter qu'au Burundi, le Code foncier du Burundi reconnaît les terres domaniales et privées. En vertu de cette loi, toutes les terres qui ne sont pas « utilisées » sont considérées comme des terres domaniales. Des droits d'occupation temporaires sont disponibles sur les terres classées comme terres privées de l'État. Là où la densité de population est élevée, le taux de fermage et de métayage augmente. Le Code foncier de 2011 reconnaît la légitimité des droits fonciers acquis et détenus en vertu du droit coutumier.⁵⁰

Toute prise de terre aux fins des interventions du projet sera basée sur un accord négocié avec les individus, les familles ou les clans, en suivant le processus CLIPE et en garantissant documentation du processus de consultation et des résultats des consultations. Ainsi, la nécessité d'un plan d'action de réinstallation est annulé.

Le processus CLIPE pour PRODER comprendra essentiellement: 1) des consultations menant au CLIPE, 2) la formalisation de l'accord de consentement, et 3) évaluer la mise en œuvre du CLIPE. Ces processus sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Table 5 récapitulatif du plan de mise en œuvre du CLIPE PRODER

Description/Activité	Responsable	Délai
1. Consultation menant au CLIPE sur la projet proposé/composante/activités spécifiques		
Les consultations devraient : - Partager l'objectif et la portée du projet avec les représentants identifiés par les communautés et identifier les composantes du projet exigent le CLIPE; - Les informer sur le financement des acteurs et la mise en œuvre du projet et leurs responsabilités; - Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques du projet; - Partager les résultats des études de base; et - Formaliser le consentement.	MINEAGRIE, Cellule de Coordination du Projet, Consultant indépendant, appuyé par le FIDA dans le cadre de soutien à la mise en œuvre du projet, au besoin.	Au début du projet phase de mise en œuvre et avant de réhabiliter routes/tout développement d'infrastructures, et toute autre acquisition de terrain ou l'enlèvement des arbres /cultures pour les interventions PRODER.
2. Formaliser le consentement		
i) Formaliser le consentement (écrit ou en autre formulaire si demandé par la communauté) Le format d'un accord de consentement serait comprendre: - Attentes respectives;	MINEAGRIE, Cellule de Coordination du Projet, Consultant indépendant, appuyé par le FIDA dans le cadre de soutien à la mise en œuvre du projet, au besoin.	La mise en œuvre du projet phase. Calendrier convenu lors de la consultation processus et avant un développement d'infrastructure,

⁵⁰ LANDac (n.d). Food Security and Land Governance Factsheet - [Burundi](#)

Description/Activité	Responsable	Délai
<ul style="list-style-type: none"> - Durée du projet proposé, résultats attendus et Activités; - Plan de suivi et de vérification participative et procédures; - Identification des procédures de réclamation et mécanismes; - Modalités de retrait de consentement ii) Enregistrer le processus par des moyens et des langues (kirundi et français) accessible à toutes les parties prenantes et parties concernées iii) Annexe l'accord FPIC et documenté processus au PDR 		<p>et toute autre acquisition de terrain ou l'enlèvement de arbres/cultures pour PRODER interventions.</p>
<p>3. Évaluer la mise en œuvre du CLIPE</p>		
<ul style="list-style-type: none"> i) Évaluer la mise en œuvre du CLIPE dans le cadre du S&E exercice pendant la durée de vie du projet. ii) Identifier et suivre les indicateurs appropriés pour mesurer les progrès vers et/ou la réalisation de les termes convenus seront définis et liés à un délai dans l'accord FPIC 	<p>MINEAGRIE, Cellule de Coordination du Projet, FIDA missions d'appui à la mise en œuvre et de supervision conjointe.</p>	<p>La mise en œuvre du projet phase - tout au long de la cycle de projet</p>

9. Gestion Environnementale, Sociale et Changement Climatique pour PRODER

En juin 2000, le Burundi a promulgué son Code de l'environnement actuel, dont le chapitre III se concentre sur le processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Dix ans plus tard, le décret n° 100/22 du 7 octobre 2010 portant application du code de l'environnement dans le cadre de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement a été promulgué. Ce décret régleme plus en détail la procédure d'EIE. Cependant, l'étape de cadrage n'était pas encore réglementée dans le décret. Cela a été remédié par un arrêté ministériel en 2013.

En 2019, un projet de Code de l'environnement révisé a été transmis au Parlement et est en attente de signature par le Président. Dans le nouveau Code, la procédure d'EIE sera révisée et une évaluation environnementale stratégique devrait être introduite dans le pays.

9.1 Cadre institutionnel du système de gestion des risques environnementaux et sociaux au Burundi

Selon le projet ou programme mis en œuvre, ses spécificités, ses exigences, son domaine d'intervention, ses thématiques, etc., la gestion des risques environnementaux et sociaux dans la logique de l'Office burundais pour la protection de l'environnement (OBPE), fait appel à plusieurs acteurs institutionnels selon l'approche participative, inclusive et collaborative.

Dans tous les cas, le ministère en charge de l'environnement, ancrage institutionnel de l'Office, est le premier acteur institutionnel. Il est chargé de suivre la mise en œuvre de la politique environnementale du pays et le respect par toutes les parties prenantes des normes environnementales. Son organisation comprend deux stratégies départements: La Direction des Forêts (en charge de la gestion des aires protégées et des forêts) et la Direction de l'Environnement et du Changement Climatique (DECC) (en charge des Etudes d'Impact Environnemental, surveillance et surveillance environnementale, changement climatique, normes environnementales, etc.) comme mentionné dans le décret portant création de l'Office.

Pour bien gérer les impacts environnementaux et sociaux, l'approche participative et inclusive est préconisé par le OBPE. Ainsi, les services techniques aux niveaux national et provincial sont mobilisés. En fonction des projets et programmes, des techniciens de différents ministères sectoriels peuvent être mobilisés: les Ministères en charge de l'agriculture; bétail; énergie, mines, eau, santé, domaines de l'État, affaires foncières, aménagement du territoire, urbanisme, administration, gestion

des catastrophes, etc. Aussi, les communautés, à travers les organisations de la société civile, les associations professionnelles, etc. sont invitées.

9.2 Composantes du système de gestion environnementale et sociale

Le Système de Gestion Environnementale et Sociale du OBPE correspond aux mécanismes et pratiques, permettant de mettre en œuvre ou d'appliquer la stratégie d'identification et de gestion environnementale et impacts sociaux, dans une perspective de développement. Le système est donc un ensemble de procédures et de processus permettant à l'Office d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser, de classer les risques environnementaux et sociaux, de développer et mettre en œuvre des stratégies de gestion et de contrôle de ces risques. Il repose sur le principe de la continuité amélioration, grâce à un processus systématique d'examen et de correction. Globalement, le SGES permet donc l'Office d'être en mesure d'évaluer, d'inventorier, d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques environnementaux et sociaux, en afin d'améliorer continuellement ses performances, et ce, à toutes les étapes de son cycle de projet.

Le SGES comporte huit composantes majeures liées, chacune jouant un rôle déterminant:⁵¹

- i. La première composante correspond au mécanisme d'identification des risques environnementaux et sociaux. Il est à travers ce volet que tous les risques environnementaux et sociaux soient inventoriés avant la deuxième composant entre en jeu;
- ii. La deuxième composante correspond au mécanisme de développement des risques environnementaux et sociaux stratégies de gestion. Il permet l'hypothèse ou le traitement des risques identifiés;
- iii. Le troisième volet correspond aux aspects politiques et organisationnels. Les aspects politiques renvoient au fait que l'Office se réfère aux conditions environnementales en vigueur au Burundi, mais aussi aux normes internationales en matière de stratégie environnementale et sociale. Les aspects organisationnels renvoient à la organisation générale de l'Office, facilitant la gestion environnementale et sociale;
- iv. Le quatrième volet permet la participation, dans l'ensemble du processus de risque environnemental et social gestion, de toutes les parties prenantes, en particulier les communautés;
- v. Le cinquième volet correspond au mécanisme permettant une communication permanente avec communautés, en particulier celles touchées par les risques environnementaux et sociaux;

⁵¹ Government of Burundi. (2020). Strategic [Framework](#) for Environmental and Social Management

- vi. Le sixième volet correspond au mécanisme facilitant la communication externe du projet. Elle est importante car elle permet d'anticiper sur plusieurs risques, mais aussi sur la continuité acceptation des mesures et stratégies de soins et de prise en charge. Il facilite également l'escalade des plaintes et griefs environnementaux, pour une gestion efficace;
- vii. La septième composante correspond au dispositif facilitant le suivi, l'évaluation et la finalisation évaluation des actions menées dans le cadre de la gestion des risques environnementaux et sociaux. Cela fait aussi permet de documenter les différentes expériences; et
- viii. La huitième composante concerne le mécanisme facilitant la sensibilisation, la capacité et la communication pour le changement de comportement, il permet ensuite généralement de renforcer les capacités des communautés sur les thématiques liées à les risques environnementaux et sociaux.

9.3 Procédures de gestion environnementale, sociale et du changement climatique pour PRODER

Les procédures de gestion Environnementale, Sociale et Changement Climatique (ESCC) des interventions du PRODER suivra les directives et processus nationaux décrits dans la section précédente, ainsi que les les exigences de sauvegarde telles qu'elles sont élaborées dans le SECAP. Cette section détaille ces processus pour garantir que les évaluations environnementales et sociales menées pour les sous-projets du PRODER soient alignées sur les exigences de sauvegarde.

A ce stade, les interventions axées sur le développement des chaînes de valeur et les chantiers de développement des infrastructures ne sont pas encore totalement clarifiées, puisque ceux-ci seront proposés en consultation étroite avec les communautés et d'autres parties prenantes. Cependant, toutes ces interventions auront suivre les procédures et pratiques standard, y compris la sélection, la préparation des EIES ou des résumés de projet et autres garanties documentation, examen et approbations, divulgation, établissement de griefs mécanismes, le suivi, l'audit et l'établissement de rapports.

9.3.1 Mise en œuvre et coordination

Les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PRODER ont été présentées dans le PDR et garantiront que l'équipe de coordination du projet aura un spécialiste du climat et de l'environnement et un spécialiste de l'inclusion sociale.

Afin de garantir que la sauvegarde environnementale, sociale et climatique est intégré dans les activités du projet, il est recommandé que:

- Chaque province cible du projet devrait avoir un responsable environnemental et social qui travaillera en étroite collaboration MINEAGRIE au niveau des structures provinciales et départementales.

Les responsabilités spécifiques relatives aux procédures d'EIES et aux exigences de sauvegarde sont décrites dans les sections suivantes.

9.3.2 Screening du projet

L'objectif de l'examen préalable est de fournir une première indication de la nature et de la complexité d'un projet, après quoi il peut être catégorisé pour déterminer le niveau d'enquête nécessaire pour s'assurer que le projet ne cause aucun dommage à l'environnement ou aux communautés du projet, et de s'assurer que le projet est acceptable et durable en termes de risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques.

Catégorisation SECAP: Selon la note d'examen SECAP, PRODER a été classé dans la catégorie B. En d'autres termes, dans le cadre du PRODER, les sous-projets peuvent avoir des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs sur les populations humaines ou zones importantes sur le plan environnemental, mais les impacts sont spécifiques au site et peu sont de nature irréversible, et peut être facilement corrigé par des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées. Ces les sous-projets impliquent généralement l'intensification agricole et/ou l'expansion des zones de culture dans les «non zones sensibles » ; développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles; développement d'une filière agro-alimentaire établissement; construction ou exploitation entraînant une augmentation minimale du trafic sur les routes rurales ; à petite échelle projets d'irrigation (<100 ha) ; les activités qui ont un impact négatif mineur sur les ressources culturelles physiques; déplacement économique et physique affectant moins de 20 personnes ou affectant moins de 20% des actifs d'une communauté, d'un agriculteur ou d'un ménage ; et les sous-projets nécessitant une main-d'œuvre migrante pour la construction ou travailleurs saisonniers pour la construction, la plantation et la récolte.

Activités non soutenues par le FIDA: Il existe un certain nombre d'activités que le FIDA n'appuiera ni ne mettra en œuvre, pour lesquelles le SECAP (2017) se réfère à la liste d'exclusion de la SFI⁵². Dans le cadre du PRODER, il s'agit de:

- Production ou commerce de boissons alcoolisées ;
- Production ou commerce de tabac;
- Production ou commerce de tout produit ou activité jugée illégale en vertu des lois du pays hôte ou réglementations ou conventions et accords

⁵² International Finance Corporation Exclusion [List](#)

internationaux, ou faisant l'objet d'interdictions internationales, tels que les produits pharmaceutiques, les pesticides/herbicides, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les PCB, la faune ou produits réglementés par la CITES. PRODER devra s'assurer que les agriculteurs bénéficiaires utilisent pesticides et herbicides. Un impact indirect du PRODER peut entraîner une augmentation du braconnage ou tuer des espèces menacées ou en danger qui peuvent piller les fermes, puisque la plupart des hubs contiennent un certain nombre de parcs nationaux et de forêts. Le PRODER doit donc veiller à ce qu'une provision suffisante est fait pour la protection et la conservation de la faune, de la flore et de leurs habitats;

- Production ou activités impliquant des formes préjudiciables ou exploitantes de travail forcé⁵³ et/ou travail préjudiciable des enfants⁵⁴. En tant que tel, le travail forcé peut ne pas être un problème pour les sous-projets PRODER, mais il convient de noter que le FIDA exige que les ouvriers agricoles/travailleurs occasionnels aient une vie décente salaires, et que les conditions de travail et de travail et le bien-être des travailleurs et des les communautés sont pleinement pris en compte et conformes aux conventions de l'OIT. Dans les sociétés rurales, les enfants manquent souvent l'école pendant la période des récoltes afin d'aider leurs familles dans les fermes. Les enfants qui travaillent sur des projets agricoles sont particulièrement susceptibles de subir des dommages dus à une mauvaise utilisation et gestion des produits agrochimiques. Les sous-projets soutenus par le PRODER devront donc garantir que les activités de récolte (et autres) n'interfèrent pas avec l'éducation des enfants, et que les enfants ne manipulez pas de produits agrochimiques et ne sont pas autrement exposés à ces substances.

Le SECAP (2017) indique également que le FIDA ne soutiendra pas « les projets dans les zones d'habitats critiques ou qui dans la conversion ou la dégradation de ces habitats ». L'accent sera mis sur l'identification d'alternatives et que toute dégradation ou conversion potentielle soit d'abord évitée, et si elle n'est pas évitée, de manière appropriée atténué.

De plus, afin de conserver le statut de catégorie B, le PRODER ne soutiendra PAS de sous-projets ou d'interventions qui ont les implications présentées au chapitre 8.

⁵³ Le travail forcé désigne tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est extrait d'un individu sous menace de force ou de peine.

⁵⁴ Le travail préjudiciable des enfants désigne l'emploi d'enfants qui est économiquement exploitable, ou est susceptible d'être dangereux ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou être nocif pour la santé de l'enfant, ou physique, mentale, développement spirituel, moral ou social.

9.3.3 Implication des bénéficiaires lors de la sélection des activités du projet

PRODER a été conçu avec un objectif d'amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales. Pour atteindre cet objectif, il continuera à impliquer les bénéficiaires de manière proactive et participative. PRODER travaillera avec les institutions traditionnelles de manière non exclusive, tout en atténuant la capture par les élites; il renforcera les Centres de développement familial et communautaire (CFDC) pour leur permettre de mettre en œuvre des initiatives de promotion des femmes et d'établir des réseaux de base dynamiques de facilitateurs communautaires afin de renforcer la prestation de services d'agriculture transformatrice. PRODER mettra en œuvre des activités génératrices de revenus pour les peuples autochtones (c'est-à-dire les Batwas).

Tout au long de la phase de mise en œuvre, le PRODER consultera les différentes parties prenantes pour s'assurer que le projet est cohérent avec son objectif de développement, et recueillera les commentaires des bénéficiaires directs pour informer des mesures correctives qui pourraient être nécessaires. L'implication des bénéficiaires visera à maximiser les ressources, les compétences et les stratégies existantes pour surmonter un problème, et utilise largement des méthodologies participatives avec une forte implication des femmes.

10. Note sur la lutte contre le travail des enfants dans la zone de PRODER

10.1. Contexte de mise en œuvre du PRODER

Le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés de la région des Grands Lacs⁵⁵ et le deuxième pays avec la plus forte densité de population en Afrique. La croissance démographique et la fertilité au niveau du pays figurent parmi les plus élevées en Afrique de l'Est et au monde (5,7 enfants/femme en 2016). La structure globale de la population révèle une population à dominante jeune : les jeunes de 9-35 ans, 51% et les jeunes enfants âgés entre 0 et 14 ans représentent 45,5% de la population totale respectivement⁵⁶.

Sur le plan socio-économique, malgré, l'amélioration de la situation sécuritaire⁵⁷ dans le pays impliquant le retour progressif des populations déplacées et bien que l'économie burundaise ait commencé récemment à se redresser lentement⁵⁸, le pays reste classé comme pays à faible revenu. La croissance économique est estimée à 0,3 % en 2020 contre 1,8 % en 2019.

Dans la même année, le pays a connu une inflation (7,5 %), tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et la disponibilité limitée des produits de consommation importés. Le RNB par habitant du Burundi a diminué de près de 32.9 % entre 1990 et 2019⁵⁹. Dans les zones rurales notamment, près d'un ménage sur deux est en situation d'insécurité alimentaire chronique⁶⁰. En considérant la ligne de pauvreté nationale, plus d'enfants vivent dans des ménages pauvres (69%) que d'adultes (64.6%). L'analyse de la pauvreté des enfants au Burundi montre que selon l'approche multidimensionnelle, le taux de pauvreté des enfants s'élève à 78,2 %⁶¹. Dans le domaine de la scolarisation, depuis 2013, le taux brut de scolarisation au Burundi fait partie des meilleurs de l'Afrique (111% en 2019)⁶² mais le taux net de scolarisation des 7-12 ans par exemple pour la période 2017/2018⁶³ était de 86,1% ce qui montre qu'il y a aussi des enfants de cette tranche d'âge non scolarisés et ceux qui ont quitté prématurément l'école⁶⁴. En matière de capital humain⁶⁵⁶⁶⁶⁷, beaucoup

⁵⁵ Banque Mondiale, 2019, Burundi -Vue d'ensemble

⁵⁶ Banque de données de la BM, 2018; Évaluation du programme de pays de la FAO au Burundi (2012-2018), 2020, p.7. Selon BAD, 2018b (Annexe 10)

⁵⁷ Le Burundi a été secoué par des crises socio-politiques récurrentes depuis plus de deux décennies qui ont fortement impacté la performance économique et sociale du pays

⁵⁸ Une certaine accélération de la croissance économique grâce à la reprise soutenue des activités agricoles, au plan social, la situation demeure précaire

⁵⁹ PNUD -Burundi, 2021, Rapport sur le développement humain 2020, Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, P3

⁶⁰ Rapport OCHA 2021, op.cit. p16

⁶¹ UNICEF 2017, La Pauvreté des enfants au Burundi, p 16.

⁶² Depuis l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2005, le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire a atteint 120,3 % au cours de l'année scolaire 2018/2019 sans variation significative entre les provinces, les sexes ou les niveaux de richesse.

⁶³ Selon l'Annuaire Statistique Scolaire (Décembre, 2018),

⁶⁴ République du Burundi-Ministère des finances, du budget et de la coopération au développement économique, 2020, Rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Burundi, p25

⁶⁵ Le pays reste toujours dans la catégorie « développement humain faible ». En 2018, le Burundi s'est classé 185 sur 189 pays selon l'indice du développement humain. Parmi 189 pays et territoires.

reste à faire. Avec un taux de mortalité infantile de 0.94, un indice du capital humain de 0,386 pour 2020 (indice du capital humain femme est de 0,426 contre 0,37 pour l'indice du capital humain homme), le pays est rentré dans la catégorie de l'indice de capital humain faible⁶⁸.

En d'autres termes, les différentes périodes de crise qu'a connu le Burundi depuis 1993 contribué à une détérioration progressive des conditions de vie des populations. Il est noté une forme d'aggravation de la privation des ménages les plus vulnérables de leurs moyens d'existence de base ainsi que la détérioration de l'accès à l'éducation, aux services de santé, à la terre et aux autres infrastructures sociales. Cette situation de misère a poussé plusieurs ménages à faire travailler leurs enfants. Des enfants encore mineurs optent parfois d'eux-mêmes pour le travail comme stratégie de survie ayant perdu leur parent dans les crises.

10.2. Aperçu sur le travail des enfants au Burundi

Selon ISABUU 2002, sur un effectif de 1.736.164 enfants de 7 à 14 ans, 403.957 étaient sur le marché du travail, soit 23,3%. Ces chiffres s'estimaient en 1998 respectivement à 1.542.628 et à 471.518, soit 30,6% qui étaient sur le marché du travail. Le phénomène du travail des enfants de 7 à 14 ans est moins accentué en milieu urbain (Mairie de Bujumbura). Par contre le phénomène est très marqué en milieu rural (Reste du pays) où par ailleurs vit la majorité des ménages pauvres. Ce dernier milieu utilisait 99,8% de tous les enfants actifs occupés en 1998 et 98,8% en 2002.

Selon l'UNICEF, au Burundi, 19,3 % des enfants 5 à 15 ans sont dans le travail qualifié de « Travail des enfants ». Selon le sexe, il est noté que 21 % des filles âgées de 10 à 15 ans qui fréquentent les écoles et doivent en même temps travailler alors que c'est le cas pour seulement 14 % des garçons⁶⁹. Les enfants burundais abandonnent l'école souvent pour un travail rémunéré ou des travaux domestiques ou pour cause de mariage ou grossesse précoce.

10.3. Cadre légal relatif au travail en rapport avec le travail des enfants au Burundi

Le Burundi a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits des enfants, notamment : (i) la Convention n.138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi en 2000 ; (ii) la Convention n. 182 concernant l'interdiction des Pires Formes de travail des enfants en 2002 et (iii) la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant en 2004. (PNPE 2012-2016, p. 10). Dans le cadre légal national, plusieurs

L'IDH du Burundi en 2019, (à savoir 0.433), est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547.

⁶⁶ Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2016-2017, le ratio de mortalité maternelle était de 334 pour 100.000 naissances vivantes Ce taux de mortalité maternel fait partie des plus élevés au monde Selon l'EDS 2016-2017, depuis 2010, les taux de mortalité néonatale et infantile ont baissé de près de 40%, à 23 et 47 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. De plus, 83,9% des enfants sont nés dans des établissements de santé et 49,4% des nouveau-nés ont reçu des soins postnatals dans les deux jours suivant l'accouchement. Le taux de mortalité maternelle a également baissé de plus de 500 à 344 par 100 000 naissances vivantes, mais reste encore trop élevé.

⁶⁷ Rapports sectoriels, PNDS-III (2019-2023) & EDS-III (2016-2017).

⁶⁸ Le pays est classé 138 è en 2018 avec un indice de 0,38 selon le classement par indice du capital humain de la Banque Mondiale Il n'y a guère eu amélioration en 2020.

⁶⁹ UNICEF 2017, La Pauvreté des enfants au Burundi, p86.

dispositions consacrées à la protection de l'enfant se retrouvent dans différents textes de loi. On peut retenir entre autres :

- (i) la Constitution du Burundi de 2005 et de 2018, qui contient des dispositions consacrées à la protection de la personne humaine, dont l'enfant et d'autres dispositions spécifiques à la protection de l'enfant en général et de l'enfant en conflit avec la loi, en particulier;
- (ii) le nouveau code de procédure pénale a réservé une attention particulière à la justice pénale des mineurs;
- (iii) les minima standards pour les enfants en institutions ou privés d'un environnement familial au Burundi (adoptés en avril 2013 par le Gouvernement les minima standards vont dans le sens de la concrétisation de l'adhésion du Burundi à la CDE qui a été ratifiée en 1990, notamment en ses articles 21 et 25)⁷⁰;
- (ii) le Code du travail 1993 qui fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans (article 126) et interdit le travail des enfants de moins de 12 ans à l'exception des travaux légers et l'apprentissage qui n'ont pas de préjudice pour la santé, le développement et l'éducation des enfants (article 3). Plusieurs autres dispositions contre le travail des enfants se trouvent aux articles 127 et 128 du Code du travail ainsi que dans l'ordonnance ministérielle 630/1 du 5 janvier 1981.

On peut retenir que la législation burundaise du travail comporte diverses dispositions règlementant le travail des enfants. Elle porte des indications précises concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, les travaux salubres et dangereux, comme la durée de travail ou le travail de nuit. Mais cette législation burundaise du travail n'est pas très claire sur ce qui concerne le domaine agricole ni le secteur informel. La législation burundaise exclue également de son champ d'application les entreprises dites familiales ou les travaux domestiques, l'agriculture, la pêche, etc. Cette législation ne parle véritablement pas des activités que mènent réellement les enfants burundais aujourd'hui⁷¹. Il s'en suit une nécessité de relecture à ce sujet pour véritablement lutter contre ce fléau du travail des enfants au Burundi.

10.4. Causes de la persistance du travail des enfants au Burundi

Pour l'OIT, «le travail des enfants comprend tous les types d'activités économiques (production, services, distribution) effectués par un enfant de moins de 18 ans, activités rétribuées ou non, exercées dans un cadre formel ou non formel, réalisées avec ou sans la supervision, la tutelle ou la surveillance d'un adulte, accomplies à l'intérieur du ménage et de la famille ou en dehors, de façon permanente, régulière, saisonnière ou simplement ponctuelle ».

Or, au Burundi tout comme dans l'ensemble des sociétés africaines, la société traditionnelle éduquait l'enfant à travers et par le travail. Le travail était considéré comme une forme

⁷⁰ Burundi, 2014, La Prise en Charge des Enfants de la Rue au Burundi, p9.

⁷¹ Association Internationale des Démographes de Langue Française (A I D E L F), 2006, *Le travail des enfants : Une réalité sociale dans le milieu rural burundais* in Population et Travail-Dynamiques démographiques et activités- Actes du colloque international de Aveiro (Portugal, 18-23 septembre 2006), Association internationale des démographes de langue française, p1128.

d'éducation qui se réalisait à travers un processus d'apprentissage pour la valorisation de l'individu⁷². Le travail effectué par les enfants généralement dans le monde rural, à travers les activités individuelles et familiales, était considéré comme "un véritable facteur de socialisation et d'intégration de l'enfant dans la société qui l'entourait. Pour les enfants scolarisés, les vacances et les congés scolaires permettent la participation de ces derniers aux travaux familiaux notamment dans l'agriculture et dans l'élevage"⁷³.

De plus dans le pays, plus de 90% de la population vivent de l'agriculture. La terre représente de ce point de vue le premier capital pour la majorité. La pression foncière et l'exiguïté⁷⁴ des parcelles de culture pour les ménages les plus vulnérables ne leur permettent plus de se procurer suffisamment de nourriture ni les autres moyens de subsistance pour assurer leur survie. Ce phénomène, qui s'explique en grande partie par la pression démographique, ne favorise plus l'encadrement de l'enfant par les parents à travers et par le travail dans le milieu rural⁷⁵. Face à la pauvreté, plusieurs parents n'hésitent malheureusement pas à mettre leurs enfants au travail.

En plus de la pauvreté des parents comme l'une des principales causes de la persistance du travail des enfants, on peut retenir également : (i) la conception burundaise de l'enfant comme producteur, main d'œuvre gratuite devant être au travail pour apporter sa contribution dans le cadre d'une économie de subsistance ainsi que (ii) la tradition disant que les enfants ont toujours travaillé, de même que (iii) l'insuffisance de la législation burundaise en matière de travail des enfants⁷⁶ contribuent à mettre les enfants au travail⁷⁷. En effet, la législation burundaise du travail fixant à 16 ans l'âge minimum d'admission au travail, ne prend pas en compte les secteurs informels qui pourtant emploient plus d'enfants.

10.5. Contribution du PRODER à la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans la zone d'intervention

Le PRODER intervient en milieu rural dans les provinces qui font parties de celles qui ont des taux d'incidences à la pauvreté les plus élevés. La pauvreté étant un des déterminants principaux de la persistance du travail des enfants dans le pays, Il y a en effet un risque potentiel du travail des enfants dans la zone; vu que la pauvreté est l'un des déterminants majeurs du travail des enfants. Cependant, il est important de signaler que les actions du PRODER auront plus d'impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux pauvres. Le projet cible globalement 80000 ménages ruraux dont 33000 ménages faisant partis des ménages les plus vulnérables avec peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Les actions du projet contribueront à l'amélioration de l'accès à la terre, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des revenus et l'amélioration de la

⁷² AIDELF, 2006, op. cit. p1128.

⁷³ AIDELF, 2006, op. cit. p1128.

⁷⁴ Plus de 50% des ménages ruraux possèdent moins de 0,4 ha de terre.

⁷⁵ AIDELF, 2006, op. cit. p1128-1129.

⁷⁶ AIDELF, 2006, op. cit. p1131.

⁷⁷ AIDELF, 2006, op. cit. p1129.

productivité du travail. De ce fait, le PRODER contribuera à la diminution des risques de travail des enfants dans la zone.

La mise en œuvre du PRODER respectera la législation du travail au Burundi tout en veillant à ce que les normes internationales soient également respectées. Tous les États membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser l'abolition du travail des enfants, même s'ils n'ont pas ratifié les conventions y relatives. La majorité des pays ont désormais adopté une législation interdisant ou imposant de sévères restrictions à l'emploi et au travail des enfants, en grande partie à la suite de la ratification des conventions sur le travail des enfants. Malgré ces efforts, le travail des enfants continue d'exister à grande échelle, parfois dans des conditions épouvantables, en particulier dans les pays en développement. L'une des méthodes les plus efficaces pour s'assurer que les enfants ne commencent pas à travailler trop jeunes consiste à fixer l'âge auquel les enfants peuvent légalement être employés ou travailler d'une autre manière.⁷⁸

En 2020, le Burundi a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté un nouveau Code du travail qui réalise d'importants progrès pour aligner le cadre juridique burundais sur les normes internationales, notamment en relevant l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans et celui pour les travaux légers à 15 ans. Les services de répression ont également mis en œuvre des mesures strictes pour surveiller les déplacements d'enfants non accompagnés et identifier les affaires de traite des enfants. Par ailleurs, le gouvernement a lancé deux nouveaux programmes visant à améliorer les capacités de lutte contre la traite au Burundi et offrir d'autres possibilités d'emploi aux jeunes vulnérables à l'exploitation. Toutefois, au Burundi, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'orpillage. Il n'y a pas au Burundi d'âge de fin de scolarité obligatoire correspondant à l'âge minimum d'admission à l'emploi et le gouvernement n'a pas fourni de données exhaustives en matière d'application du droit pénal concernant les pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, il subsistait d'autres difficultés, telles qu'un manque de ressources pour mener des inspections du travail et des enquêtes judiciaires, d'enseignants bien formés et d'infrastructures dans le secteur de l'éducation, et l'insuffisance des programmes sociaux afin de lutter contre le travail des enfants.⁷⁹

À cet égard, il est rappelé que l'engagement de la main-d'œuvre suivra les lois nationales du travail, y compris le respect de la limite d'âge pour l'engagement des travailleurs. PRODER sera donc guidé par la loi nationale sur le travail des enfants.

⁷⁸ ILO Conventions on Child [Labour](#)

⁷⁹ Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des [enfants](#)

Dans la perspective d'un accompagnement social adéquat des ménages les plus vulnérables et pour une prise en charge holistique de la problématique du travail des enfants dans la zone d'intervention du projet, le PRODER va nouer des partenariats stratégiques avec les organisations internationales comme l'OIT, l'UNICEF et les ONG nationales et dynamiques dans la zone qui interviennent dans la lutte contre les pires formes du travail des enfants. Le PRODER participera également au dialogue politique sur la problématique du travail des enfants dans le milieu rural. Pour prévenir le travail des enfants dans les interventions du PRODER, l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre du projet seront informés et sensibilisés sur la problématique du travail des enfants et des dispositions légales de prévention et de lutte contre les pires formes du travail des enfants. Le responsable en charge du ciblage et de l'inclusion sociale aura dans un mandat spécifique de suivi des actions prévues par le PRODER pour contribuer à limiter le travail des enfants. Certaines actions spécifiques seront également menées dans ce cadre.

Tableau: Quelques mesures pour la prévention et la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans la zone et à travers les interventions du PRODER

Mesures proposées
Faire traduire et diffuser la loi sur le travail des enfants
Faire signer aux bénéficiaires un engagement pour respecter le droit des enfants
Sensibiliser les groupes cibles du projet en l'occurrence les ménages vulnérables sur les conséquences du travail des enfants sur leur épanouissement
Mettre en place un système de prévention et de contrôle de travail des enfants dans l'ensemble des provinces d'intervention du projet

11. Dispositifs Institutionnels et Administratifs Pour la Mise En Oeuvre et le Suivi du CGES des Mesures Environnementales et Sociales

11.1 Coordination

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et l'Élevage (MINEAGRIE), par l'intermédiaire de la Direction Générale de l'Aménagement Agricole et de l'Élevage et la Direction Générale de la mobilisation pour l'autodéveloppement et la vulgarisation agricole, assurera la coordination du projet.

11.2 Gestion de la mise en oeuvre

MINEAGRIE, par le biais de ses services techniques compétents, sera responsable de la supervision technique du projet et de la mise en oeuvre des activités, et rendra compte au coordinateur du projet. L'Unité de Coordination sera responsable de la gestion quotidienne du projet et s'occupera des fonctions fiduciaires: (i) gestion financière, y compris les flux de fonds vers les différentes parties prenantes; (ii) l'achat de biens pour garantir l'efficacité; (iii) l'obtention et la revue de services de consultants; ainsi que la surveillance de la conformité des mesures de normes environnementales et sociales du projet.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, par le biais de ses services techniques compétents, sera responsable de la supervision technique du projet et de la mise en oeuvre des activités. L'unité de facilitation et de Coordination du Programme (UFCP) en charge des projets/programmes FIDA au sein du MINEAGRIE sera responsable de la gestion quotidienne du programme. Le programme a prévu l'engagement d'un spécialiste de l'environnement ainsi que d'un spécialiste de l'inclusion sociale pour s'assurer que les questions environnementales et sociales sont dûment prises en compte lors de la mise en oeuvre des activités du projet.

Les spécialistes Environnement et Social assumeront les responsabilités de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux des sous projets sélectionnés liés au respect et performance des normes environnementales et sociales du cadre environnemental et social du FIDA durant la mise en oeuvre. Cette équipe de spécialistes Environnement et Social seront également chargés de revoir et valider les instruments élaborés pour les sous projets par les consultants.

L'équipe du FIDA apportera son soutien à l'UFCP du MINEAGRIE pour renforcer sa capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux. L'UFCP sera responsable de la gestion financière du suivi et de l'évaluation des passations des marchés et des sauvegardes environnementales et sociales. Sous la direction du MINEAGRIE,

UFCP assurera la liaison avec d'autres institutions clés, à savoir: Ministère des Finances, du Budget et de la Planification au Développement Economique, responsable entre autres de la coopération économique avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux; Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA; Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ; Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre; Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; le Réseau des Institutions de Microfinance (RIM); la Confédération des associations des producteurs agricoles pour le développement (CAPAD) ainsi qu'un secteur privé qui se développe.

MINEAGRIE et en particulier l'UFCP seront chargés de mener des actualisations des instruments de mobilisation des parties prenantes, de procédures de gestion de main d'oeuvre, d'engagement environnemental et social, tout en travaillant en étroite collaboration avec d'autres entités, telles que les autorités locales, les médias, etc.

Les activités d'engagement des parties prenantes seront documentées dans des rapports d'avancement trimestriels, à partager avec le FIDA.

11.3 Besoins en renforcement des capacités

La mise en œuvre réussie des activités du projet nécessitera des professionnels dynamiques et multidisciplinaires. Par conséquent, des sessions de formation sur mesure seront nécessaires pour renforcer les capacités et les compétences des parties prenantes et les agriculteurs pendant toute la durée du projet.

Pour gérer efficacement les données environnementales, sociales et climatiques relatives au PRODER, il est recommandé qu'un Système d'Information Géographique (SIG)/un Système de gestion d'Information Environnementale et Sociale (SGIES) soit mis en place. Le SIG/ SGIES rassemblera toutes les informations pertinentes pour les processus de planification et de gestion environnementales et sociales du PRODER, soutiennent les et la formulation de la stratégie sociale et la planification des actions, y compris la cartographie. Il fournira également la base pour les audits environnementaux, la surveillance et la conformité réglementaire. Le SIG/ SGIES sera composé de des étapes formalisées pour capturer les informations, ainsi que des procédures fixes pour récupérer ces informations. Le SGIES sera un système d'information participatif qui assimilera les connaissances collectives des parties prenantes concernées.

Frais de saisie SIG/ESMIS, équipement, les logiciels, etc., peuvent être absorbés dans les coûts alloués dans le budget du PRODER pour les informations climatiques,

renforcement des capacités pour le changement climatique et la gestion de l'environnement, collecte de données pour les évaluations d'impact social et les évaluations de la santé des sols, et les coûts de S&E et de gestion des données. Ce qui suit est un aperçu des besoins de renforcement des capacités et de formation en matière environnementale et sociale gestion pour PRODER.

Thèmes de formation: La formation sera dispensée en fonction du niveau auquel la mise en œuvre des activités spécifiques et des actions est nécessaire:

- Exigences des politiques, législations et politiques nationales environnementales, sociales et climatiques cadres administratifs;
- Exigences des politiques SECAP et ERNM, climat, terres et divulgation du FIDA;
- Processus, procédures et dispositions institutionnelles du CGES pour développer et mettre en œuvre les PGES et d'autres exigences du FIDA;
- Examen des sous-projets tel que prescrit dans le CGES;
- Impacts environnementaux, sociaux et climatiques, IPMP, évaluation PCR;
- Préparation, mise en œuvre et suivi des PGES et PGIP;
- Reporting et suivi de la mise en œuvre des EIES, PGES, PMP;
- Sensibilisation au VIH/SIDA et VBG/EAS;
- Le règlement des griefs;
- Meilleures pratiques environnementales et sociales - y compris l'application appropriée d'intrants chimiques, gestion, pratiques agronomiques économes en eau, gestion de la fertilité des sols et économie de main-d'œuvre technique;
- Mise en place et application de systèmes d'information géographique/ système de gestion d'Information Environnementale et Sociale;
- Cartographie participative;
- Techniques de récupération de l'eau; et
- Techniques d'agriculture de conservation.

Public cible: Les publics cibles de la formation sont destinés à être:

- Comités Nationaux de Pilotage et Techniques ;
- Equipes environnementales et sociales MINEAGRIE/PRODER au niveau du Projet et de la communauté;
- Comités de développement des agriculteurs dans les zones cibles du projet ;
- Organisations de la société civile, y compris les organisations communautaires

11.4 Budget de la mise en oeuvre du présent CGES

La mise en oeuvre du présent CGES nécessite des moyens financiers. Ce budget est proposé en fonction des activités à mettre en oeuvre inscrites dans le présent PGES. Ainsi, le tableau suivant, résume le coût de la mise en oeuvre du CGES selon les activités développées dans les différents chapitres ci-dessus.

Table 6 du budget de la mise en oeuvre du présent CGES

No	Ligne budgétaire	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Year 6	Total (\$USD)
1	Renforcement des capacités et formation	80,000	70,000	60,000				210,000
2	Services d'information climatique, matériels et formation	80,000	70,000	60,000	30,000			240,000
3	Évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité	80,000	70,000	60,000				200,000
4	Évaluations d'impact social	90,000	70,000					160,000
5	Préparation/actualisation EIES et PGES		80,000	70,000				150,000
6	Sensibilisation à l'environnement	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	12,000
7	Bilan annuel/ateliers		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000
	Total	332,000	367,000	257,000	37,000	7,000	7,000	1,007,000
	Autres coûts pour améliorer la gestion des risques et des impacts environnementaux, climatiques et sociaux							
8	Sensibilisation communautaire	45,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	295,000
	Total	45,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	295,000
10	Système d'apprentissage par l'action en matière de genre	60,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	260,000
	Total	60,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	260,000
11	Implementation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	150,000	120,000	90,000	50,000	45,000	45,000	500,000
	Total	150,000	120,000	90,000	50,000	45,000	45,000	500,000
	Coût Total	587,000	577,000	437,000	177,000	142,000	142,000	2,062,000

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

1. Ce plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé afin d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des interventions du PRODER sur le plan social et environnemental. Ces mesures doivent permettre une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de groupes ciblées, en particulier les jeunes, les femmes, les autochtones Batwas et autres groupes vulnérables et marginalisés (comme les handicapés). C'est-à-dire que le plan a été préparé pour renforcer et exploiter les impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs potentiels afin que le résultat global du projet ait un impact socio-écologique positif dans les zones d'intervention du projet aux niveaux central et décentralisé jusqu'aux Collines. Des mesures spécifiques seront prises pour la lutte contre le travail des enfants en collaboration avec d'autres institutions impliquées.
2. Afin de garantir l'appropriation du projet par l'ensemble des populations de la zone cible et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement des bénéficiaires et de toute la communauté est un élément clé dont le projet s'assurera avant le démarrage de toute activité. Des actions de mobilisation sociale (sensibilisation, information, communication) avec les parties prenantes et une stratégie d'ingénieries sociale et environnementale seront développées (initiation des ateliers périodiques d'échange avec les différents groupes thématiques à appuyés par le projet) pour saisir les besoins et les désirs de tous les catégories de publics cibles et les acteurs locaux partie prenante de la gouvernance du territoire et de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que des acteurs porteurs des initiatives économiques à accompagner et ceux en charge des investissements économiques structurants à caractère communautaire. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités des communautés pour la construction d'une base solide et durable des connaissances en matières de gestion environnemental pour une appropriation et une répliquabilité dans l'avenir. En outre, le projet prendra des dispositions pour nouer des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs dans la mesure du possible.

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux					
<i>Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux</i>					
Dégradation des ressources de la ZIP du fait de la multiplication des demandes d'appuis portant sur l'intensification agricole et le développement de nouvelles activités peu compatibles avec la gestion de l'environnement	- Inclusion des informations sur la gestion durable des ressources naturelles, favorisant l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des sols et des ressources des eaux	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Semestriel pendant le projet	5 000
Augmentation ou développement d'activités économique à impact important sur l'environnement à partir	-Assurer le suivi du respect du plan de zonage ainsi que le				12 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
des subventions accordées par le projet	déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.				
Pollution de la zone d'implantation des activités par des déchets solides résultant des activités entrepris par les promoteurs soutenus - Pollution de l'air par l'odeur des produits de transformation	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser des activités productrices de peu de déchets non biodégradables - Intégrer dans chaque le plan d'affaire de chaque activité susceptible de produire des déchets un plan de gestion des déchets - Mettre en place un mécanisme d'appui à la préparation et un plan de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion de déchets élaborés - Sensibilisation des populations sur la gestion durable des ressources naturelles, y compris la propriété foncière et des investissements durables. Assurer le bon conditionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Semestriel pendant le projet 	14 000
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer avec les bénéficiaires un engagement du respect de normes environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Semestriel pendant le projet 	14 000
<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et ajouter dans les conventions de partenariats avec les Entrepreneurs bénéficiaires des mesures de mitigation des risques environnementaux 				
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan communautaire de suivi des bonnes pratiques en matière de gestion environnemental et social - Faire un screening 				

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<p>environnementale systématique de toutes les demandes d'appuis reçues avant leur validation et leur financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une convention de partenariat incluant le respect des normes environnementales et sociales avec tous les promoteurs dont la demande est validée - Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités mises en place avec les fonds reçus et entrant dans le cadre du projet 				
Risques de violence basée sur le genre (VBG) dans les structures d'incubation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire signer un engagement de respect des droits des jeunes et des femmes et de leur intégrité physique et morale à tous les structures postulant pour faire partie du dispositif d'incubation - Sensibiliser, élaborer et faire afficher dans toutes les structures du dispositif d'incubation et au niveau de toutes les antennes du projet des images parlant sur les VBG - Sensibiliser sur les questions de genre et d'égalité des sexes - faire signer un code de bonne conduite à tous les intervenants directement impliqués dans la mise en œuvre du projet - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention sur les risques et les questions de VBG aussi bien au niveau des 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP 	<ul style="list-style-type: none"> - Trimestriel pendant le projet 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	populations de la ZIP, des structures impliquées dans le dispositif d'incubation, les promoteur de demande d'appui les équipes opérationnelles assurant le suivi-appui rapproché et l'équipe de gestion du projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet				
Risque de travail des enfants dans la ZIP Réticence d'améliorer leur système d'exploitation et d'adopter des comportements respectant les normes environnementales et sociales	- Faire traduire et diffuser la loi sur le travail des enfants - Faire signer aux bénéficiaires un engagement pour respecter le droit des enfants - Mettre en place un système de prévention et de contrôle de travail des enfants dans la ZIP à travers une plateforme de collaboration entre les institutions impliquées (BIT, UNICEF, ONGs, etc.)	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	Durant chaque cycle de recrutement	10 000
Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris	- Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du programme. - Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Semestriel pendant le projet	PM
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables	- Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Trimestriel pendant le projet	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)	
	de gestion des plaintes.					
Inadaptation des modules de formation sur l'entreprenariat au contexte local et au niveau d'alphabétisation et d'instruction des bénéficiaires notamment des jeunes et des femmes déscolarisés ou non scolarisés et porteur de demande d'appui	- Faire traduire les modules TRIE CRE ET GERME du BIT en langue et s'assurer d'une bonne adaptation et appropriation des modules de formation au contexte de mise en œuvre et par les promoteurs de demandes accompagnés en l'occurrence l'adaptation au niveau d'instruction et d'éducation des jeunes et des femmes bénéficiaires	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP	- près chaque séance et sur une base mensuelle pendant le projet	A	20 000
Faible promotion des jeunes et des femmes dans les activités à caractères collectif promus par le projet et au sein des organisations bénéficiaires	- S'assurer d'un bon niveau de sensibilisation des organisations sur la vie associative et les accompagner dans la gestion la structuration et l'organisation de leur activité	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- trimestrielle pendant le projet	T	25 000
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des activités soutenues	- Assurer une bonne sensibilisation et une bonne organisation des structures coopératives					PM
Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices et autres avantages facilités par le projet (exemple participation aux formations, gestion de la subvention reçue, etc.)	- Fournir un accompagnement adéquat au montage des plans d'affaires et à leur mise en œuvre					25 000
Destruction des infrastructures financées dans le cadre des activités individuelles ou collectives du fait de l'éclatement de conflit entre les non bénéficiaires, les PDI et les rapatriés internes dans la zone du projet	- Formation des gestionnaires des associations et coopératives sur la gestion des entreprises.					PM
- Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits	- Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.					
- Risques de contamination des consommateurs des produits ne respectant pas les normes d'hygiène et la qualité	- Assurer un ciblage équitable des bénéficiaires du projet					

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
- Déplacement de population dans la ZIP la recherche de nouvelles opportunités pour bénéficier des appuis du projet fournies par le projet	- Accompagner la recherche des marchés par la promotion des partenariats productifs/commerciaux Assurer un bon contrôle de qualité des produits avant leur mise sur le marché pour la consommation				20 000
- Baisse de rendement et de revenu	- Assurer un bon contrôle de la production avec le maximum de contrôle sur les aléas	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- mensuelle pendant le projet	PM
- Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits	- Compartimenter les dépôts et assurer un suivi régulier de sa gestion en utilisation des techniques d'identification des produits S'assurer que les structures coopératives détiennent des titres de propriété	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- mensuelle pendant le projet	
- Risque de conflit pour le site de construction des dépôts		- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- avant toute construction – pendant le projet	
- Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes	- Aider à assurer un bon contrôle intégré des pestes	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- trimestrielle pendant le projet	PM
- Risque de marché ; manque de commercialisation des produits	- Rechercher des partenariats viables avec le secteur privé	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- trimestrielle pendant le projet	
- Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques	- Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés. Assurer une bonne structuration des associations et coopératives et augmenter leur résilience	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- trimestrielle pendant le projet	

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
- Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet		- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires		- Semestriel pendant le projet	
<i>Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables</i>					
Introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, etc					
- Gestion durable des ressources naturelles; - Fuites / déversements déchets et matériaux d'emballage - 3. L'accent mis sur ces cultures peut promouvoir des pratiques mono-culturelles, conduisant à l'application d'engrais inorganiques qui conduiront à la pollution des sols et de l'eau	- Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; - utiliser des emballages biodégradables et/ou mener des campagnes d'élimination des déchets; promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement	- UGP/MINEAGRI E/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	10 000
Identification des tâches, opérations et activités qui se dissocient de l'itinéraire culturel traditionnel					
- Gestion durable des ressources naturelles - Épuisement des eaux souterraines, y compris la pollution souterraine due à l'utilisation d'engrais et de produits chimiques	- Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; utiliser des emballages biodégradables et/ou mener des campagnes d'élimination des déchets; promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement	UGP/MINEAGRI/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant et après le projet	PM
Identification de services d'appui au développement des filières dans le bassin (par exemple, installation de réseau d'irrigation, de panneaux solaires etc)					
- 1. Gestion durable des ressources naturelles - Risque d'accidents durant des travaux - Perturbation des sols dans les zones où des systèmes d'irrigation seront installés - 4. Potentiel de corruption dans le choix des prestataires	- Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles; limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles	Entreprise de travaux/UGP/MINEAGRI	UGP	Pendant le projet	PM
<i>Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée</i>					

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
Disponibilisation accrue d'aliments divers et nutritifs pour la consommation des ménages par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle					
<ul style="list-style-type: none"> - L'érosion des variétés de cultures locales, risquant la perte de l'agrobiodiversité; - Pollution des sols et de l'eau - Risques pour la santé humaine liés à la manipulation de certains des produits chimiques requis pour certaines cultures 	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes; une évaluation des produits agrochimiques qui seront utilisées est exigée; respect strict des clauses de santé humaine	UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant et après le projet	PM
Production, transformation et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au premix pour les enfants					
<ul style="list-style-type: none"> - L'érosion des variétés de cultures locales; - Déchets, Pollution des sols et de l'eau - Risques pour la santé humaine liés à la manipulation de certains des produits chimiques requis pour certaines cultures 	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes; Favoriser l'adoption des approches de systèmes de production respectueux de l'environnement	UGP/MINEAGRIE	UGP	Avant le projet	PM
Organisation des campagnes d'éducation nutritionnelle combinée au développement des compétences commerciales et les communications sur les comportements sociaux					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles 	Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficace des ressources naturelles	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	PM
L'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes, y compris l'utilisation des solutions digitales pour l'alphabétisation des commerçantes par le numérique					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles - Autonomisation des jeunes et des femmes - Amélioration de la résilience des jeunes et des femmes face aux chocs (maladies, phénomènes climatiques) - Changement de la dynamique des ménages qui peut conduire à des violences basées sur le genre et conflits entre jeunes et parents 	Favoriser l'adoption des approches pour l'utilisation efficace des ressources naturelles; Sensibilisation des bénéficiaires sur l'importance du travail/de leur participation à la vie active; Assurer la sécurité des bénéficiaires dans les zones d'intervention; et formation des bénéficiaires sur l'entrepreneuriat, les techniques agricoles	UGP/MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires	UGP	Pendant le projet	PM
Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales					
<i>Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole & Sous-composante 2.2: Développement</i>					

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<i>des infrastructures pour la production et l'accès au marché</i>					
Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché					
Aménagement de terres pour la production végétale, Réhabilitation / création de centres de rayonnement, Réhabilitation / aménagement maraîcher et aménagement d'espace pour les cultures fourragères, réhabilitation / construction de grands centres naisseurs, mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage)					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles; - Dégradation des sols et pollution de l'eau, y compris son épuisement; - Pollution de l'environnement (air, déchets); - Utilisation non-efficace des ressources; - 5. Pollution phytosanitaire - Nuisance pour les population de la zone (Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents) 	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier avec les acteurs les lieux d'implantation des infrastructures - Sélectionner dans la mesure du possible des sites suffisamment à l'écart des récepteurs sensibles (exemple, école, centre de santé). - Mettre en place un plan de communication information des populations avant toute réalisation - Anticiper sur les possibles conflits et mettre en œuvre des procédures adéquates de gestion des conflits. - Visiter des sites de magasins sélectionnés avec des représentants locaux du ministère de l'environnement avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher. - S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) - Développer une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et des règles pour les chantiers de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et fournisseurs de services - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - pendant le projet - avant et pendant le projet 	<p>40 000</p>

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	Assurer l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) par les travailleurs de la construction.				
<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sols dans la zone où le grand centre de rayonnement sera mis en place - Conflits fonciers et déplacements involontaires 	Plan de gestion environnementale et sociale exigé; et garantir un consentement préalable donné en connaissance de cause et un mécanisme de règlement des plaintes.	Entreprise de travaux/UGP/MINEAGRIE	UGP	Avant et pendant le projet	PM
Domaine en rapport avec la Gestion durable des Terres					
<ul style="list-style-type: none"> - Formation et accompagnement des promoteurs d'entreprise en gestion intégré de la fertilité du sol - Formation des bénéficiaires en utilisation responsable des pesticides agricoles - Mise en place de magasin de stockage pilotes avec des normes environnementales (design, orientation, solaire...) - Acquisition d'équipements résilients au Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Exposé de la pratique - Démonstration - Nombre agriculteurs formés - Nombre de magasin de stockage - Caractéristique environnemental de référence Caractéristique des équipements et tolérance au climat 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/ MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Formation des producteurs sur les techniques de production durable - Conservation des aires et espèces autochtones menacées - Vulgarisation des engrais organiques et disponibilités auprès des vendeurs locaux - Promotion des énergies renouvelables dans les zones d'habitation - Formation à l'utilisation des énergies durable - Accompagnement des bénéficiaires des aménagements à la Préservation de l'environnement et résilience au Changement Climatique - Conception des fiches de kits de formation et sensibilisation à la 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé de la pratique - Démonstration visuelle - Nombre agriculteurs formés - Recensement des espèces - Nombre des aires et espèces autochtones menacées - Condition de conservation - Nombre de comportements adoptés à la préservation de l'environnement - Nombre de pratique de résilience maîtrisé et adopté - Nombre de kits de formation conçu - Nombre de kits disponibles - Procédure d'intervention disponible - Équipe d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/ MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
protection de l'environnement Mise en place de système d'alerte et développer les mécanismes de relais de la météo	<ul style="list-style-type: none"> - disponible - Situation actuelle - Nombre de non-conformité observé - Nombre d'action corrective observé 				
Réhabilitation / construction des pistes					
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore (Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents) - Risque d'érosion du sol - Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux - Risque d'accidents de la circulation - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits - S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) - Veiller à ce que les travaux restent dans les limites physiques des voies/routes existantes pour éviter toute perturbation de la végétation, des champs, etc. - Prévoir de travailler en saison sèche - Installer des clôtures limoneuses en descente du sol nu pour capturer tous les écoulements, le cas échéant (en particulier près des cours d'eau) - Mettre en place des mesures de sécurité routière, y compris une signalisation et un contrôle de la vitesse appropriés (bosses sur la route, etc.) lorsque cela est jugé nécessaire. - Respect strict des clauses de santé et de sécurité pour le chantier ; - Entretien des machines et 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/ MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires/fournisseurs de services - Entre prise de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et fournisseurs de services - UGP /DGE/Communautés des zones d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - pendant et après les travaux 	20 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> véhicules lourds; Respect des heures de travail et informer les populations si utilisation de dynamite pour l'extraction des roches - Arrosage régulier des pistes 				
<ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur la biodiversité - Risque de pollution de l'eau et des sols - Risques pour la santé et la sécurité de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer un programme de reboisement au projet, en consultation avec le ministère de l'environnement. Les espèces doivent inclure les espèces et espèces menacées ayant un habitat/valeur de nidification/recherche de nourriture pour les animaux - Dispenser une formation sur l'utilisation rationnelle des produits agrochimiques (dosage, etc.), l'utilisation du compost organique et du fumier, les techniques de rotation/association des cultures et d'autres techniques pour minimiser l'utilisation d'intrants agricoles Dispenser une formation aux méthodes d'application et aux équipements de protection individuelle appropriés (gants, masque, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/ MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant le projet et après le projet 	30 000
Construction et réhabilitation des magasins de stockage					
<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'accidents lors des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses de santé et sécurité sur les chantiers vulgarisées ; - Respect strict des clauses de santé et de sécurité sur les chantiers ; - Disposer des kits de 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant et pendant les travaux	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> premiers soins sur les chantiers et prise en charge des blessés éventuels par les centres de santé locaux ; - 4. Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 				
<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation et destruction d'habitats lors des défrichements 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la végétation et reboisement compensatoire - Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux en partenariat avec le MINEAGRIE	UGP/DGE	Avant et pendant les travaux	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sols, risque d'érosion, contamination des sols suite à des fuites/déversement d'huile et autres substances et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les chantiers, aménager des aires de vidange, d'entretien et de lavage étanches et gestion des déchets des chantiers et des basses vies - Limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau - Mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles - 4. Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux		Avant et pendant les travaux	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - 1. Sur les chantiers, aménagement des aires de vidange, d'entretien et de lavage loin des cours d'eau - Gestion des déchets solides et liquides sur les chantiers et construire des sanitaires en fonction du nombre d'ouvriers 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant et pendant les travaux	10 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> sur les chantiers - Sensibiliser les travailleurs à l'hygiène - Stabilisation des berges sur les chantiers - Aménagement des aires de vidange, d'entretien et de lavage loin des cours d'eau. Construire des sanitaires en nombre suffisants sur les chantiers et sensibiliser les travailleurs à l'hygiène. - 6. Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Risques de destruction des sols lors du planage et lors de transport de matériaux avec le mouvement des engins lourds 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux d'aménagements agricoles et limitation de l'utilisation des engins lourds - Plan de gestion environnementale et sociale exigée dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 			Avant et Pendant les travaux	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Abattage des arbres sur le site, y compris le destruction de la végétation 	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement compensatoire (au niveau des aires d'abattage, au niveau des sites de construction) - Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 	Entreprise de travaux en partenariat avec le MINEAGRIE	E&F/Communautés locales	Après les travaux	10 000
<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sols, y compris l'érosion, contamination des sols suite à des fuites/ déversement d'huile et autres substances et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les chantiers, aménager des aires de vidange, d'entretien et de lavage étanches et gestion des déchets des chantiers et des basses vies; - Limiter l'utilisation des engins 	Entreprise de travaux	UGP/DGE	Avant, pendant et après les travaux	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> lourds près des zones humides et des cours d'eau; - Mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles; - Plan de gestion environnementale et sociale exigé dans l'étude des impacts sociaux des prestataires de service 				
- Déforestation et destruction d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la végétation et reboisement compensatoire - Sélection de zones ne représentant pas de risque pour la biodiversité 	Entreprise de travaux	UGP/DGE/Communautés des zones d'intervention	Avant, pendant et après les travaux	PM
Création/consolidation des entreprises de production					
- Perte d'autres variétés locales;	Assurer l'inclusion de variétés locales performantes	UGP/MINEAGRIE	UGP	Pendant et après le projet	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre producteurs agricoles et ménages pastoraux, en particulier parce que la terre est une ressource rare au Burundi; - Augmentation de la production de gaz à effet de serre; - Pollution phytosanitaire; - Pollution de l'environnement (air, déchets); - Utilisation non-efficace des ressources; - Dégradation des sols (y compris l'érosion et le compactage du sol) 	Garantir un consentement préalable donné en connaissance de cause et un mécanisme de règlement des plaintes ; veiller à l'adoption de pratiques ayant une faible émission ; limiter l'utilisation des engins lourds près des zones humides et des cours d'eau; mettre en place des mesures antiérosives dans les zones fragiles; Plan de gestion environnementale et sociale exigé	Entreprise de travaux/UGP/MINEAGRIE	UGP		PM
Intensification agricoles					
<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité via la mise en place des cultures de rente - Érosion et lessivage des sols à cause des aménagements pour l'agriculture pluviale - Faible productivité à l'amont des filières de production à cause du changement et de la variabilité climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les cultures mixtes/interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique - Identifier les zones à risque d'érosion et ériger des 	UGP/MINEAGRIE/Communautés bénéficiaires	UGP et MINEAGRIE	Pendant le projet	75 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Déboisement des terres pour aménagement hydro-agricole et risque d'érosion des sols. A - baissement de la nappe - Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées et à l'eau - Déséquilibre environnemental dans le lit des cours d'eau en aval aux ouvrages de prise d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> structures physiques et ou biologiques pour minimiser le risque d'érosion des sols dans la zone cible Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente. - Information, éducation et communication environnementale. - Suivi écologique et mesures d'adaptation aux changements climatiques. 				
	<ul style="list-style-type: none"> - Restreindre l'aménagement des périmètres irrigués aux terres qui sont déjà sous cultures vivrières et saisonnières. - Former les bénéficiaires sur la lutte contre l'érosion. - Former les bénéficiaires sur la gestion économe des eaux - Sensibiliser les populations aux objectifs du programme et expliciter les critères et les modalités de sélection qui seront transparentes. - Intervenir que dans des zones où le statut foncier est clarifié et l'usage consensuel et conforme au principe du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes. - Former les bénéficiaires sur les techniques de distribution de l'eau et de l'application efficace de l'eau a la parcelle ainsi que sur les techniques de gestion de conflit. Mettre en œuvre des mesures pour laisser un débit 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/ MINEAGRIE/ Communautés bénéficiaires/ fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - A vant et pendant le projet 	<ul style="list-style-type: none"> PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	écologique égal au moins au tiers du débit d'étiage des cours d'eau en vue d'assurer le maintien des écosystèmes aquatiques en aval des ouvrages de prise d'eau.				
Mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testées et adoptées au niveau local dans le cadre des autres interventions					
- Gestion durable des ressources naturelles, mais aussi l'amélioration de la résilience des jeunes et des femmes face aux chocs (maladies, phénomènes climatiques)	- Utilisation de technologies vertes ; - Favoriser l'adoption d'approches pour l'utilisation efficiente des ressources d'eau ; - Financement des bénéficiaires pour l'investissement dans des technologies soucieuses de l'environnement	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
- Exclusion sociale des personnes marginalisées comme les Batwas, femmes, des jeunes et des handicapés	- Impliquer activement les Batwas, femmes, handicapés et les jeunes dans toutes les composantes et niveaux de prise de décision du projet	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
- Conflits entre producteurs agricoles et ménages pastoraux, en particulier parce que la terre est une ressource rare au Burundi	- Mettre en place / renforcer le comité des parties prenantes / le comité de résolution des conflits pour inclure le conseil traditionnel local / communautaire et les représentants	Communautés des bénéficiaires/UGP	UGP	Pendant le projet	PM
Impacts sur la biodiversité Perte de la végétation : - Risque d'érosion du sol - Risque de déplacement physique / économique - Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses) - Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction	- Démarrer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées - Préserver les arbres dans la mesure du possible - Intégrer la plantation d'arbres dans la conception des magasins, en priorisant	- UGP, Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- UGP et Communautés et entrepreneurs bénéficiaires	- Avant, pendant le projet et après le projet	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance pour la population - Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux - Dégradation de la terre 	<ul style="list-style-type: none"> les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle - Prévoir du travail en saison sèche - Sélectionner les sites inhabités et inutilisés - Utiliser du matériel de prévention des déversements, - Désigner un site d'élimination approprié, 				
Suivi environnemental					
<ul style="list-style-type: none"> - Notice d'impact environnemental - Etude d'impact environnemental et social sommaire - Étude sur le cout de la dégradation des sols et impact des changements sur la productivité et les populations les plus vulnérables, - Cartographie des initiatives de restauration des sols par zone agroécologique - Étude des technologies de construction climato- résilientes - Évaluation des performances environnementales et Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut étude de référence des conditions environnementales - Impacts et mesures d'atténuation - Enquête autour du voisinage - Cahier des clauses environnementales et sociales - Statut étude de référence des conditions environnementales - Collecte de données SIG, permettant de faire le suivi des éléments de l'environnement biophysique et humain - Description du projet - Analyse des impacts et mesures d'atténuation, - Descente sur le terrain (avis du public) - Plan de gestion environnemental et social - Suivi régulier de la qualité de l'eau - Suivi régulier des effluents de production - Nombre de site dégradé lors 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP/ MINEAGRIE/ Entreprise de travaux/ Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et MINEAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> - A vant et pendant le projet 	60 000

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Cout (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> - des audits - Niveau de dégradation des sols - Statut étude de référence des actions des restaurations des sols dans les 4 zones agro écologique du pays - Identification et caractérisation de chaque initiative - Acteurs de suivi et de mise en œuvre - Partenaires et institut de recherche spécialisé pour accompagnement - nombre d'agriculteurs impacté par les changements climatiques - Étude de référence sur les matériaux et option de construction durable en tenant compte des conditions climatiques 				
Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme					
<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation des tous les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des bénéficiaires sur l'importance du travail/de leur participation à la vie active - Assurer la sécurité des bénéficiaires dans les zones d'intervention - Formation des bénéficiaires, particulièrement les femmes sur l'entreprenariat, les techniques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés des bénéficiaires/Consultants ou partenaires de mise en œuvre identifiés pour la stratégie de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP et communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après le projet 	PM
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de technologies vertes, s'assurer que des spécialistes de l'environnement et des femmes font partie des équipes de projet ; - Financement des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés des bénéficiaires/Consultants ou partenaires de mise en œuvre identifiés pour 		<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après le projet 	PM

Impacts Environnementaux/ Sociaux et Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Suivi	Échéance	Coût (USD)
	pour l'investissement dans des technologies soucieuses de l'environnement.	la stratégie de communication			
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PRODER					
- Prévention et gestion des plaintes des bénéficiaires et autres parties prenantes du PRODER	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des conflits - Règlements à l'amiable - Recours à l'arbitrage administratif - Recours à la justice - Recours à la procédure de réclamation du FIDA. Les réclamations peuvent également être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: SECAPcomplaints@ifad.org. - Toute plainte relative au Harcèlement Sexuel ainsi qu'aux Exploitations et Abus Sexuels doivent être transmises au Bureau de l'Éthique du FIDA à travers le téléphone au +39 06 5459 2525 ou l'adresse email confidentielle ethicsoffice@ifad.org 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés des bénéficiaires/Consultants et partenaires de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP ; communautés bénéficiaires ; Gouvernement et FIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après la mise en œuvre du PRODER 	60 000
TOTAL	-	-			500 000

PM : Pour mémoire. Est indiqué lorsque les coûts sont majoritairement supportés à travers d'autres activités du PRODER ou s'ils sont déjà pris en compte dans une autre section du PGES.

12. Résumé des principaux enjeux soulevés et recommandations

11.1 Modalités de mise en œuvre du projet

Les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PRODER telles que présentées dans le PDR prévoient un spécialiste du climat et de l'environnement au MINEAGRIE et PCU, et un spécialiste en infrastructures et environnement au niveau de chaque UFCR.

Le PRODER sera mis en œuvre dans douze provinces. Afin d'assurer que la sauvegarde environnementale, sociale et climatique est intégrée dans les activités du Programme, chaque UFCR sera dotée d'un spécialiste en infrastructures et environnement qui sera directement responsable de la supervision à la fois de l'environnement et aspects sociaux des activités du projet liées au développement des infrastructures. Il travaillera en étroite collaboration avec les cadres provinciaux des institutions publiques (MINEAGRIE, etc.).

11.2 Catégorisation du projet

PRODER a été classé comme projet de catégorie B. Les interventions du PRODER dans le développement des infrastructures (la réhabilitation/création des centres de rayonnement; la réhabilitation / construction de grands centres naisseurs avec prise en compte de la santé et alimentation animale; la mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture - élevage); réhabilitation / construction et équipement des abattoir/magasins de stockage au niveau régional et au niveau communal; la réhabilitation / construction des pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation) peuvent avoir des impacts environnementaux et/ou sociaux sur les populations humaines ou les zones écologiquement sensibles, mais les impacts devraient être spécifiques au site, de nature réversible et temporaire, et peuvent être facilement corrigés par des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées.

Afin de garantir que les interventions et activités du PRODER restent dans la classification de catégorie B du SECAP, chaque intervention sera examinée à l'aide de la liste de contrôle de screening du FIDA, "Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie environnementale et sociale" fournie en annexe. Ainsi, par exemple, activités situées dans ou à proximité de zones écologiquement sensibles, l'amélioration ou la construction de toutes les routes de plus de 10 km ou impliquant une traversée importante d'une rivière, ou un périmètre d'irrigation de plus de 100 ha ne seront pas considérés dans le cadre de ce projet.

11.3 Analyse des risques climatiques

Les premiers résultats de l'analyse des risques climatiques réalisée montrent que les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 2,1 °C d'ici 2050 selon le RCP8.5. D'autres simulations des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 ont montré une hausse de la pluviométrie variant de 3 à 10% et les mois de mai à octobre verront leurs quantités pluviométriques diminuées de 4 à 15%. L'analyse de l'évolution de la température moyenne a montré une augmentation de température de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050, correspondant à la haute émission des gaz à effet de serre. Compte tenu du climat tropical humide du Burundi, cela impliquerait des taux d'évaporation-transpiration élevés, réduisant l'eau disponible pour la croissance des plantes et d'autres utilisations. Malgré l'augmentation de la température, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter au Burundi d'ici le milieu et la fin du 21e siècle. D'ici 2050, les régimes pluviométriques seront probablement modifiés de sorte qu'il y aura essentiellement deux saisons de six mois, une saison des pluies de novembre à avril et une saison sèche de mai à octobre.

Sur la base des résultats, PRODER accompagnera les communautés en conséquence pour répondre aux défis de leurs systèmes de production végétale et animale, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, des systèmes de commercialisation, etc.

11.4 Déplacement physique et économique

PRODER ne soutiendra pas les interventions ou activités entraînant un déplacement physique ou économique. Les terres nécessaires pour le développement des infrastructures, seront identifiées en concertation avec les autorités locales, les membres des communautés et les bénéficiaires directs. Les collectivités joueront un rôle important dans l'identification et la priorisation du développement des infrastructures. PRODER veillera à ce que les terres sélectionnées ne déclenchent aucun déplacement économique ou physique forcé. Les investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. Alternativement, les propriétaires fonciers ou les communautés peuvent souhaiter vendre ou faire louer leur terrain pour l'infrastructure PRODER, ce qui se fera sur une base «acheteur consentant/vendeur consentant » ou « bailleur/preneur consentant». Dans ce dernier cas, des accords détaillés seront élaborés et examinés par le SIS et le SSE pour garantir que les propriétaires fonciers/communautés ont un accord de vente ou de location équitable, ce qui n'est pas à leur désavantage. Toutes les terres prises aux fins des interventions ou activités du PRODER seront basées sur un accord négocié, suivre le processus CLIPE et assurer une documentation complète du processus de consultation et les résultats des consultations.

11.5 Implication de la communauté dans le développement du sous-projet

Au cours des discussions avec les fonctionnaires locaux impliqués dans les activités de mise en œuvre du projet, ainsi qu'avec les communautés, il est apparu que l'implication de la communauté sera essentielle tout au long du PRODER. En particulier, la sensibilisation des communautés sur une base continue telle que le traitement des plaintes, la violence basée sur le genre/l'évaluation environnementale stratégique, la gestion des finances (depuis la vente des récoltes ou du bétail) et les bonnes pratiques agricoles ont été soulignés comme étant nécessaires. Dans les zones du projet, cela sera particulièrement important.

En outre, PRODER veillera à ce que les communautés cibles soient impliquées dans l'identification, sélection de l'itinéraire et priorisation des activités du projet. Cela renforcera le sentiment d'appropriation des interventions du PRODER au niveau communautaire.

12. Opportunités de mesures d'adaptation et d'atténuation dans le PRODER

Le Burundi est confronté à divers défis de développement. Outre l'histoire qui a été caractérisée par des troubles civils qui ont eu des effets sociaux et environnementaux concernant la gestion des ressources naturelles, le pays est également très densément peuplé. En termes d'adaptation au changement climatique, le Burundi a été caractérisé comme l'un des pays de la région «moins activement engagés» (en comparaison avec des pays très engagés tels que l'Éthiopie, le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda). Ceci est le résultat des priorités nationales et des capacités nationales et, plus récemment, de la crise politique qui a également entraîné une diminution des opportunités de soutien financier et technique.⁸⁰

Les événements climatiques ont posé d'importants défis socio-économiques et environnementaux. Par exemple, en 2014, les inondations ont touché 12 682 personnes; en 2015, les glissements de terrain et les inondations ont touché respectivement 2 870 personnes et 4 179; en 2017, des glissements de terrain ont touché 810 personnes; et en 2018, les inondations ont touché au moins 12 000 personnes.⁸¹ Dans l'ensemble, les principales vulnérabilités au Burundi comprennent:

- Les sécheresses qui frappent à plusieurs reprises le Burundi représentant 67,8% de la répartition des risques naturels qui se produisent dans le pays. Elles ont des impacts dévastateurs sur des secteurs économiques clés et peuvent affecter une grande partie de la population comme celle qui a frappé en 2004 et touché plus de 2 millions de Burundais; et

⁸⁰ Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands. (2018). Climate Change Profile: [Burundi](#)

⁸¹ Natural Hazards Statistics: [Burundi](#)

- Les tempêtes qui ont touché des milliers de personnes au cours de la première décennie du 21e siècle, avec 15 500 personnes touchées en 2004 seulement. Alors que la saison des pluies semble diminuer dans les régions du Nord-Est du Burundi, elles ont connu des pluies torrentielles, des éclairs et du tonnerre pendant la saison des pluies, augmentant leur vulnérabilité à la perte de bétail, à l'insuffisance alimentaire, à la baisse de la production agricole, aux feux de brousse et aux pertes de la vie humaine.⁸²

Ces vulnérabilités clés affectent les ressources en eau; l'alimentation et l'agriculture; et les écosystèmes des terres et des zones humides, tels qu'identifiés dans la deuxième communication nationale du Burundi à la CCNUCC.⁸³

Les provinces cibles du PRODER sont vulnérables aux sécheresses, aux inondations et à l'érosion des sols. Comme les températures devraient augmenter, la configuration et la répartition des précipitations à travers le pays auront un impact négatif sur ces zones clés. Dans les zones rurales, la grande majorité de la population vit dans l'extrême pauvreté et dépend presque entièrement de l'exploitation des ressources foncières et forestières pour sa survie. Les activités du PRODER sont alignées pour soutenir l'amélioration des ressources en eau; l'alimentation et l'agriculture ainsi que les écosystèmes terrestres et humides.

Compte tenu des domaines prioritaires du PRODER et du contexte d'adaptation et d'atténuation du Burundi, les éléments suivants constituent des opportunités pour relever les défis d'adaptation au Burundi:

- Sauvegarder les espaces boisés existants et reboiser les zones dénudées ;
- Installer des mécanismes de contrôle de l'érosion dans les zones sensibles;
- Vulgariser les techniques de récupération des eaux de pluie à usage agricole ou domestique ;
- Vulgariser les cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse ;
- Former et informer les décideurs et autres partenaires, y compris les communautés locales, sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique ; et
- Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales.

Concernant les actions d'atténuation, le Burundi a l'objectif inconditionnel (national) de 3% de réduction à atteindre par : (i) un programme de reboisement sur 15 ans (taux de reboisement annuel de 4, 000 hectares) dans le cadre du Programme National de Reboisement et (ii) l'augmentation du taux d'électrification de 35% en construisant trois centrales hydroélectriques. L'objectif conditionnel de 20% doit

⁸² Idem

⁸³ UNDP. Burundi- Second National [Communication](#)

être réalisé par un financement supplémentaire de (i) projets forestiers - visant à reboiser 8, 000 hectares par an, et (ii) développement agricole - principalement le remplacement des engrais minéraux par des engrais organiques pour réduire les émissions de l'agriculture. Le PRODER contribuera donc aux objectifs d'atténuation et d'adaptation du Burundi à travers des activités qui cibleront (i) Aménagement des 20, 000 ha de terres des collines par installation notamment des fossés selon les courbes de niveau consolidés, des ouvrages antiérosifs à la parcelle et des bandes enherbées, garantissant une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, grâce à un ensemble de pratiques durables et à une infrastructure adaptée qui permettront (a) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures, (b) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés, et (c) la production de matières végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux - réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces activités de la sous-composante 2.2 réduiront le déficit d'adaptation tout en augmentant la résilience au changement climatique du statu quo dans les provinces cibles. À cet égard, le PRODER contribuera aux priorités nationales d'adaptation, d'atténuation et de développement durable.

Annexe 1: Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie environnementale et sociale pour le PRODER au stade de la conception.

Question d'orientation pour l'examen de la catégorie environnemental et social	Oui / Non	Commentaires
Catégorie A – Les éléments suivants peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement et / ou la société, souvent irréversibles ou importantes.		
Emplacement du projet		
1. Le projet développerait-il des zones humides ?	Non	
2. Le projet aurait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (conversion de plus de 50 hectares de forêt naturelle, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation, fragmentation et modifications hydrologiques des sols) ?	Non	
3. La zone cible du projet proposé inclut-elle des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale / nationale pour la conservation de la biodiversité et / ou des zones et des habitats riches en biodiversité, dont dépendent les espèces menacées ?	Non	
4. La zone du projet est-elle soumise à des destructions majeures du fait des risques géophysiques (tsunamis, glissements de terrain, tremblements de terre, éruptions volcaniques) ?	Non	
Ressources naturelles		
5. Le projet aboutirait-il à des pratiques de gestion non durables des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage) ?	Non	
6. Le projet développerait-il des projets aquacoles ou maricoles à grande échelle ou si leur développement implique une modification importante des zones écologiquement sensibles ?	Non	
7. Le projet entraînerait-il une utilisation importante de produits agrochimiques pouvant entraîner des maladies potentiellement mortelles et des problèmes à long terme de santé publique et de sécurité ?	Non	
8. Le projet repose-t-il sur un développement à base d'eau (sol et / ou de surface) où il y a des raisons de croire qu'un épuisement important et / ou une réduction du débit ont été causés par les effets du changement climatique ou de la surexploitation ?	Non	
9. Le projet présente-t-il un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'OGM susceptibles de modifier les traits génétiques d'espèces indigènes ou d'avoir un effet négatif sur la biodiversité locale?	Non	
10. Le projet utilise-t-il des eaux usées (par exemple, effluents industriels, miniers, d'eaux usées)?	Non	
Infrastructures		
11. Le projet comprend-il la construction / réhabilitation / modernisation de barrages / réservoirs répondant au moins à l'un des critères suivants ?	Non	

12. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de projets d'irrigation à grande échelle?	Non	
13. Le projet comprend-il la construction / la réhabilitation / la modernisation de routes impliquant une surface totale défrichée de plus de 10 km de long, ou tout agriculteur dont plus de 10% de ses terres privées ont été prises?		Le projet va construire et réhabiliter des pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation etc
14. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des masses d'eau naturelles (formation en rivière, par exemple) ?	Non	
15. Le projet implique-t-il une extraction / détournement / confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière inférieur à 20% du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ?	Non	
Social		
16. Le projet entraînerait-il un déplacement économique ou une réinstallation physique de plus de 20 personnes, ou aurait un impact sur plus de 10% des actifs d'un ménage donné ?	Non	
17. Le projet entraînerait-il une conversion et / ou une perte de ressources culturelles physiques ?	Non	
18. Le projet aurait-il des effets sociaux négatifs importants sur les communautés locales (y compris les groupes défavorisés et vulnérables et les peuples autochtones) ou d'autres parties touchées par le projet ?	Non	
Autres		
19. Le projet comprend-il la fabrication et le transport de matières dangereuses et toxiques pouvant affecter l'environnement ?	Non	
20. Le projet comprend-il la construction d'une installation industrielle de grande taille ou de taille moyenne ?	Non	
21. Le projet inclut-il le développement de la foresterie de production à grande échelle ?	Non	
Finance rurale		
22. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q1 à Q22) en fournissant une ligne de crédit aux fournisseurs de services financiers?	Non	
Catégorie B – Les éléments suivants peuvent avoir des conséquences environnementales et / ou sociales néfastes auxquelles il est facile de remédier.		
Emplacement du projet		
23. Le projet implique-t-il une intensification de l'agriculture et / ou une expansion de la superficie cultivée dans des zones non sensibles pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance ?	Non	
Gestion des ressources naturelles		
24. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage ?	Oui	Le PRODER promouvra L'intégration de l'agriculture – mettra en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage.
25. Le projet concerne-t-il la pêche contenant des informations sur les stocks, l'effort de pêche et le rendement durable ? Existe-t-il un risque de surpêche, de dégradation de l'habitat et de connaissance des zones et des saisons de pêche ?	Non	

26. Les activités du projet incluraient-elles l'aquaculture et / ou l'agriculture dans les zones nouvellement introduites ou pratiquées de manière intensive ? Les activités du projet incluent-elles la conversion des zones humides et le défrichage de la végétation côtière, la modification de l'hydrologie ou l'introduction d'espèces exotiques ?	Non	
27. Les activités du projet incluent-elles le développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles ?	Oui	Le PRODER appuiera l'introduction et adaptation et adoption par exemple de nouveaux produits transformés dans les différentes filières ciblées : lait caillé, fromage, produits transformés à base de maïs, de manioc, riz, d'arachide, y compris le développement de filières végétales et animales
28. Les activités du projet incluent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants ?	Oui	Le PRODER appuiera 520 brigades d'exécution et l'entretien des aménagements de bassins versants, de marais et de pistes
29. Le projet comprend-il des mesures de conservation à grande échelle des sols et de l'eau ?		
Infrastructures		
30. Le projet comprend-il des systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, ainsi que des sous-projets de barrages de petite et moyenne taille ?	Oui	Le projet mettra en place des systèmes efficaces d'irrigation
31. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?	Oui	Le projet comprend des activités de développement de petites et de micro entreprises
32. Le projet comprend-il la mise en place d'installations de transformation des produits agroalimentaires?	Oui	Le PRODER appuiera la création / consolidation des entreprises de transformation et de commercialisation de produits de MPER
33. La construction ou l'exploitation du projet entraînerait-il une augmentation du trafic sur les routes rurales?	Oui	La réhabilitation des pistes rurales et l'appui à la commercialisation peuvent entraîner une augmentation du trafic sur les pistes rurales.
Social		
34. Certaines des activités du projet auraient elles des incidences négatives mineures sur les ressources culturelles physiques?	Non	
35. Le projet entraînerait-il une réinstallation physique de moins de 20 personnes ou un impact sur moins de 10% des actifs d'un ménage ?	Oui	Les investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. A cela s'ajouteront

		les superficies de terres agricoles regroupées par les membres des coopératives. Au stade de la conception, il est envisagé de manière marginale un impact potentiel en termes de déplacement des populations. Si une réinstallation physique s'avère nécessaire, elle ne pourra pas affecter plus de 20 personnes ou plus de 10% des actifs d'un ménage, d'un producteur ou d'une communauté.
36. Le projet entraînerait-il des problèmes de santé publique et de sécurité à court terme ?	Non	
37. Le projet nécessiterait-il une main-d'œuvre migrante ou des travailleurs saisonniers (pour la construction, la plantation et / ou la récolte)?	Oui	Les travaux de construction des différentes infrastructures prévues dans le projet nécessiteront une main d'œuvre technique migrante.
Finance rurale		
38. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q24 à Q37) en fournissant une marge de crédit à des fournisseurs de services financiers ?	Oui	A ce propos, le projet appuiera la mise à échelle des innovations techniques, technologiques, organisationnelles, des produits testées et adoptées au niveau local dans le cadre des autres interventions sous financement FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers au Burundi ou dans la sous-région

"Yes" response to any questions between 1 and 22	Environmental and social category is A	Environmental and Social Impact Assessment or an Environmental and Social Management Framework (full or specific) is required depending on availability of information.
"No" responses to all Q1-Q22 and "Yes" response to any questions between 23 and 38	Environmental and social category is B	An environmental and social analysis to develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP) is required.
"No" response to all questions between 1 and 38	Environmental and social category is C	No further analysis is required.

Annexe 2: Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie
environnementale et sociale à utiliser pour tous les sous-projets du PRODER.

Question d'orientation pour l'examen de la catégorie environnemental et social	Oui / Non	Commentaires
Catégorie A – Les éléments suivants peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement et / ou la société, souvent irréversibles ou importantes.		
Emplacement du projet		
1. Le projet développerait-il des zones humides ?		
2. Le projet aurait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (conversion de plus de 50 hectares de forêt naturelle, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation, fragmentation et modifications hydrologiques des sols) ?		
3. La zone cible du projet proposé inclut-elle des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale / nationale pour la conservation de la biodiversité et / ou des zones et des habitats riches en biodiversité, dont dépendent les espèces menacées ?		
4. La zone du projet est-elle soumise à des destructions majeures du fait des risques géophysiques (tsunamis, glissements de terrain, tremblements de terre, éruptions volcaniques) ?		
Ressources naturelles		
5. Le projet aboutirait-il à des pratiques de gestion non durables des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage) ?		
6. Le projet développerait-il des projets aquacoles ou maricoles à grande échelle ou si leur développement implique une modification importante des zones écologiquement sensibles ?		
7. Le projet entraînerait-il une utilisation importante de produits agrochimiques pouvant entraîner des maladies potentiellement mortelles et des problèmes à long terme de santé publique et de sécurité ?		
8. Le projet repose-t-il sur un développement à base d'eau (sol et / ou de surface) où il y a des raisons de croire qu'un épuisement important et / ou une réduction du débit ont été causés par les effets du changement climatique ou de la surexploitation ?		
9. Le projet présente-t-il un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'OGM susceptibles de modifier les traits génétiques d'espèces indigènes ou d'avoir un effet négatif sur la biodiversité locale ?		
10. Le projet utilise-t-il des eaux usées (par exemple, effluents industriels, miniers, d'eaux usées) ?		
Infrastructures		
11. Le projet comprend-il la construction / réhabilitation / modernisation de barrages / réservoirs répondant au moins à l'un des critères suivants ?		

12. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de projets d'irrigation à grande échelle?		
13. Le projet comprend-il la construction / la réhabilitation / la modernisation de routes impliquant une surface totale défrichée de plus de 10 km de long, ou tout agriculteur dont plus de 10% de ses terres privées ont été prises?		
14. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des masses d'eau naturelles (formation en rivière, par exemple) ?		
15. Le projet implique-t-il une extraction / détournement / confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière inférieur à 20% du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ?		
Social		
16. Le projet entraînerait-il un déplacement économique ou une réinstallation physique de plus de 20 personnes, ou aurait un impact sur plus de 10% des actifs d'un ménage donné ?		
17. Le projet entraînerait-il une conversion et / ou une perte de ressources culturelles physiques ?		
18. Le projet aurait-il des effets sociaux négatifs importants sur les communautés locales (y compris les groupes défavorisés et vulnérables et les peuples autochtones) ou d'autres parties touchées par le projet ?		
Autres		
19. Le projet comprend-il la fabrication et le transport de matières dangereuses et toxiques pouvant affecter l'environnement ?		
20. Le projet comprend-il la construction d'une installation industrielle de grande taille ou de taille moyenne ?		
21. Le projet inclut-il le développement de la foresterie de production à grande échelle ?		
Finance rurale		
22. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q1 à Q22) en fournissant une ligne de crédit aux fournisseurs de services financiers?		
Catégorie B – Les éléments suivants peuvent avoir des conséquences environnementales et / ou sociales néfastes auxquelles il est facile de remédier.		
Emplacement du projet		
23. Le projet implique-t-il une intensification de l'agriculture et / ou une expansion de la superficie cultivée dans des zones non sensibles pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance ?		
Gestion des ressources naturelles		
24. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage ?		
25. Le projet concerne-t-il la pêche contenant des informations sur les stocks, l'effort de pêche et le rendement durable ? Existe-t-il un risque de surpêche, de dégradation de l'habitat et de connaissance des zones et des saisons de pêche ?		
26. Les activités du projet incluraient-elles l'aquaculture et / ou l'agriculture dans les zones nouvellement introduites ou pratiquées de manière intensive ? Les activités du projet incluent-elles la conversion des zones humides et le défrichage de la		

végétation côtière, la modification de l'hydrologie ou l'introduction d'espèces exotiques ?		
27. Les activités du projet incluent-elles le développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles ?		
28. Les activités du projet incluent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants ?		
29. Le projet comprend-il des mesures de conservation à grande échelle des sols et de l'eau ?		
Infrastructures		
30. Le projet comprend-il des systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, ainsi que des sous-projets de barrages de petite et moyenne taille ?		
31. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?		
32. Le projet comprend-il la mise en place d'installations de transformation des produits agroalimentaires?		
33. La construction ou l'exploitation du projet entraînerait-il une augmentation du trafic sur les routes rurales?		
Social		
34. Certaines des activités du projet auraient-elles des incidences négatives mineures sur les ressources culturelles physiques?		
35. Le projet entraînerait-il une réinstallation physique de moins de 20 personnes ou un impact sur moins de 10% des actifs d'un ménage ?		
36. Le projet entraînerait-il des problèmes de santé publique et de sécurité à court terme ?		
37. Le projet nécessiterait-il une main-d'œuvre migrante ou des travailleurs saisonniers (pour la construction, la plantation et / ou la récolte)?		
Finance rurale		
38. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q24 à Q37) en fournissant une marge de crédit à des fournisseurs de services financiers ?		

"Yes" response to any questions between 1 and 22	Environmental and social category is A	Environmental and Social Impact Assessment or an Environmental and Social Management Framework (full or specific) is required depending on availability of information.
"No" responses to all Q1-Q22 and "Yes" response to any questions between 23 and 38	Environmental and social category is B	An environmental and social analysis to develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP) is required.
"No" response to all questions between 1 and 38	Environmental and social category is C	No further analysis is required.



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexee: Indigenous people action framework

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES BATWA



Photo prise au cours de la formulation du PRODER par l'équipe de terrain

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES.....	5
2.1. Contexte de mise en œuvre du PRODER	5
2.2. Description du projet	6
2.2.1. Objectifs et vision du projet.....	6
2.2.2. Vision du PRODER.....	6
2.2.3. Groupes cibles.....	7
2.2.4. Effets attendus de la mise en œuvre du PRODER.....	7
2.3. Justification et objectif du FIDA en matière d'élaboration du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA).....	8
2.4. Approche Méthodologique d'élaboration du cadre de planification en faveur des peuples autochtones.....	10
3. BREF APERÇU SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE BATWAS AU BURUNDI	10
3.1. Présentation de la population Batwa de la zone du projet	10
3.2. Pauvreté et vulnérabilité des populations au Burundi : cas spécifique des communautés autochtones "les Batwas".....	11
3.3. Pauvreté et fragilité des moyens de subsistance des communautés Batwa.....	12
3.4. Pauvreté et inégalité dans l'accès à l'éducation et à l'emploi décent des communautés Batwa.	13
4. CADRE INTERNATIONAL POLITIQUE, JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA POPULATION BATWA.....	15
4.1. Pacte international relatif aux droits sociaux et économiques des communautés vulnérables.....	15
4.2. Cadre politique, juridique, légal et institutionnel de la population Batwa	15
5. IMPACTS POTENTIELS DU PRODER SUR LES POPULATIONS BATWA... 17	17
5.1. Impacts positifs majeurs.....	17
5.2. Impacts négatifs sur la communauté autochtone Batwa	18
5.3. Quelques risques potentiels identifiés.....	19
Quelques risques potentiels sont également identifiés et peuvent affecter les populations autochtones Batwas. Le tableau 2 ci-dessous en donne un aperçu	19
5.4. Actions spécifiques à mener	19
5.5. Prise en compte du CLIP pour les peuples autochtones	21

5.6. Mécanismes de suivi-évaluation.....	22
5.7. Budget de mise en œuvre du cadre de planification des peuples autochtones.....	23
5.8. Conclusion.....	23

1. INTRODUCTION

La préparation de ce cadre de planification en faveur des peuples autochtones vise à donner des orientations en vue de permettre au PRODER de travailler à la mise en œuvre non seulement à l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural, à encourager l'entrepreneuriat de tous les jeunes et femmes de la zone du projet dans une approche équitable et inclusive ; à promouvoir un environnement propice à l'agrobusiness au Burundi et à œuvrer véritablement pour une inclusion sociale des populations vulnérables et marginalisées dont les Batwas. En complément à la note SECAP, le Cadre de Planification des Populations Autochtones (Indigenous Peoples Planning Framework), fait partie des mesures prises dès la formulation des projets pour garantir la participation et l'inclusion sociale en particulier l'inclusion des peuples autochtones à toutes les étapes du projet (depuis la formulation à la mise en œuvre et au suivi évaluation de l'impact du projet). Cette note rédigée fera objet d'une actualisation dès le démarrage du projet pour se rassurer que les populations les plus vulnérables, en particulier les Batwas, puissent profiter de manière optimale des bénéfices du projet au même titre que les autres composantes de la population. A cet effet, le présent cadre de planification des Peuples Autochtones (CPPA) donnent des orientations pour garantir l'équité envers les bénéficiaires dans l'accès aux biens et services à promouvoir ou à faciliter par le projet.

Le cadre de planification des Peuples Autochtones (CPPA) décrit et analyse la situation actuelle des Batwas dans la zone du projet par rapport aux grands enjeux abordés dans le PRODER: la question du développement Rural: (i) sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) amélioration des revenus, (iii) accès au foncier sécurisé pour la conduite des activités génératrices de revenus promues ou à soutenir par le projet, (iv) promotion de l'entrepreneuriat jeune et femme, (v) la promotion de l'équité et de l'égalité dans l'accès aux biens et services et aux opportunités facilitées par le projet, etc. A travers la revue documentaire et des consultations libres, préalables et éclairées, il a été identifié les effets positifs et négatifs potentiels du projet. La démarche utilisée contribue à une meilleure internalisation des aspects sociaux durant la formulation et des orientations pour une réduction des effets négatifs et pour amplifier les effets positifs induits par le projet sur les populations dites "autochtones" ici le cas des Populations Batwas.

L'objectif principal visé à travers la démarche adoptée est surtout d'éviter, de minimiser, d'atténuer ou de compenser les effets négatifs qui pourraient survenir au cours de l'exécution du projet. Il définit les types de d'actions spécifiques à soutenir et qui sont susceptibles d'améliorer l'accès équitable et la jouissance des biens, services et opportunités à faciliter par le projet pour les peuples Batwas de la zone d'intervention. Pour cela, cette note évalue le contexte de développement, en analysant les impacts du projet en lien avec les aspects socioéconomiques, environnementaux et climatiques, et propose des mesures d'atténuation des risques identifiés. Elle a été produite en partant d'une revue de littérature, combinée à la capitalisation des informations issues de l'expérience des projets soutenus par le FIDA dans le pays et des consultations avec les parties prenantes.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES

2.1. Contexte de mise en œuvre du PRODER

Avec une population estimée à environ 11,2 millions d'habitants en 2018, une superficie de 27 834 km² et une densité moyenne de 435,2 habitants par km², le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés de la région des Grands Lacs¹ et le deuxième pays avec la plus forte densité de population en Afrique. Le taux d'accroissement naturel est de 3,2% par an. La structure globale de la population révèle une population à dominante jeune : les jeunes de moins de 24 ans constituent 55% de la population et ceux de 9-35 ans, 51%².

Sur le plan du développement humain, en 2018, le Burundi s'est classé 185 sur 189 pays et territoires³ selon l'indice du développement humain. En matière de capital humain, beaucoup reste à faire. Le pays est classé 138^e en 2018 avec un indice de 0,38 selon le classement par indice du capital humain de la Banque Mondiale. Il n'y a guère eu d'amélioration en 2020.

Selon l'évaluation de la pauvreté de 2016 et l'enquête nationale sur les ménages la plus récente, environ 73 % de la population burundaise est considérée comme pauvre⁴. Le Burundi souffre du taux de retard de croissance le plus élevé au monde (56 pour cent)⁵ et la diversité alimentaire est bien en dessous des niveaux minimums acceptables.⁶

Les différentes crises sociopolitiques qui ont secoué le Burundi ces dernières années ont généré une dégradation de l'ensemble des secteurs de développement économique du pays et entraîné de lourde perte en matière d'équilibre économique et sociale sur l'ensemble du territoire. De même, ces crises ont conduit également à une forme de polarisation des enjeux de développement autour des deux groupes ethniques prédominants (les Tutsi et les Hutu). Cette bipolarisation de la scène nationale a beaucoup impacté les peuples autochtones Batwa dont l'accès aux biens et services y compris les biens et services publics (accès à l'éducation, aux soins de santé, à la terre) et la participation à l'exercice des libertés fondamentales demeurent bien en dessous des moyennes nationales⁷. Pourtant, le pays a ratifié divers instruments internationaux qui l'obligent à mettre en place des mesures de protection spéciale en faveur de toute communauté qui s'auto-identifie autochtone, à l'instar des Batwas⁸.

¹ Banque Mondiale, 2019, Burundi -Vue d'ensemble

² Banque de données de la BM, 2018; Évaluation du programme de pays de la FAO au Burundi (2012-2018), 2020, p.7. Selon BAD, 2018b (Annexe 10) : les jeunes enfants âgés entre 0 et 14 ans représentent 45,5% de la population totale respectivement

³ Selon L'IDH de la L'IDH du Burundi en 2019, à savoir 0.433, est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547.

⁴ ECVMB, *Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Burundais* (2017).

⁵ Enquête démographique et de santé (EDS) 2016-2017.

⁶ Environ 10 pour cent des enfants burundais de moins de 2 ans consomment un régime alimentaire minimum acceptable : Enquête démographique et de santé 2016-17.

⁷ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2007, Rapport du Groupe de Travail de la Commission Africaine sur les Populations /Communautés Autochtones

⁸ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, op.cit.

2.2. Description du projet

2.2.1. Objectifs et vision du projet

Objectifs du projet. Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la "Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales" de sa zone d'intervention.

Son objectif de développement du Programme est : "l'Amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entreprenariat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales".

2.2.2. Vision du PRODER

Le programme se veut contribuer à la transformation progressive et durable de l'économie rurale burundaise à travers l'appui à la promotion de la micro, petite et moyenne entreprise le long des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le développement de ces MPMER rurales répondra à deux défis majeurs du gouvernement, à savoir : (i) l'amélioration du bien-être des ruraux en facilitant la création ou la consolidation des entreprises viables et résilientes portées par des jeunes, des femmes et les groupes vulnérables (personnes vivant avec handicap, peuples autochtones, déplacés internes, réfugiés rentrés au pays); (ii) l'impérieuse nécessité de contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en les intégrant à des activités économiques relevant du secteur rural.

Le PRODER contribuera à la réalisation de cette vision par un dosage harmonieux d'interventions interdépendantes et complémentaires, sectorielles et intersectorielles dont entre autres:

- (i) l'amélioration l'Etat du cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour le rendre plus favorable au développement de la micro, petite et moyenne entreprise ainsi que au comportement/ pratiques climato-sensible, genre sensible, nutrition sensible et jeune sensible ;
- (ii) une diversification et renforcement de l'offre nationale de formation et d'accompagnement des MPER et des porteurs d'initiatives économique;
- (iii) l'accroissement des opportunités d'accès aux marchés des biens et services de qualité et aux marchés de produits à de prix rémunérateurs;
- (iv) l'accès des sans terres pour l'agriculture aux terres des domaines publics.

Le PRODER sera exécuté pendant sept ans (2022 à 2028) avec l'ambition d'avoir une portée nationale. La mise en œuvre du PRODER démarrera dans les cinq provinces d'intervention du PIPARV-B (Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga), ainsi que les cinq autres provinces (Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana et Ruyigi). Les activités du programme seront concentrées dans les zones rurales dans dix provinces avec une possibilité l'extension des activités à d'autres provinces notamment Makamba et de Bururi.

Les 12 provinces cibles sont réparties dans quatre des cinq zones agro-écologiques⁹ du pays. Ces zones sont: Zone des plateaux (Karusi Ngozi Muyinga Rutana Bururi¹⁰), le Versant ouest de la crête Congo-Nil (Cibitoke Bubanza), Crête Congo-Nil (Kayanza Muramvya) et zone Dépressions du Nord -Est (Ruyigi Makamba). Les possibilités d'extension dans les autres provinces seront progressivement analysées et discutées lors de la mise en œuvre du PRODER.

2.2.3. Groupes cibles

Cinq catégories de public cible ont été identifiées :

- (i) Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement,
- (ii) Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers,
- (iii) Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non - y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ;
- (iv) les femmes chefs de ménages avec peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs.
- (v) les ménages vulnérable avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel.

Pour la préparation des publics cibles à l'entrepreneuriat, le PRODER leur propose trois parcours : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3 et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5.

Les entreprises à promouvoir dans le programme seront regroupées en trois types : (i) MPER établies avec un besoin d'appui en formations complémentaires, études de marchés, renforcement du plateau technique, coaching ; (ii) primo entrepreneurs individuels (jeunes pour l'essentiel) qui ont besoin d'un appui complet et soutenu dans le temps ; (iii) MPER collectives avec un besoin d'appui complet et de structuration.

2.2.4. Effets attendus de la mise en œuvre du PRODER

Le PRODER aura trois effets majeurs :

- (i) les entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux créent des revenus et des emplois décents et durables dans la zone d'intervention du

⁹ Les 5 zones agro-écologiques selon Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) de Burundi sont définies ainsi qu'il suit : (i) la plaine occidentale correspondant à la région naturelle de l'Imbo et occupe 7% de la superficie terrestre du pays ; (ii) l'escarpement occidental du Mumirwa qui couvre 10% de la superficie du pays ; (iii) la crête Congo-Nil qui comprend les régions naturelles du Mugamba et du Bututsi avec environ 15% de la superficie du pays ; (iv) les plateaux centraux englobant les régions naturelles de Buyenzi, Kirimiro, Buyogoma et Bweru et représentant 52 % de la superficie du territoire national ; (v) les dépressions de Kumoso et de Bugesera qui occupent environ 16% de la superficie du pays.

¹⁰ Possibilité d'extension prévue pour la revue mi-parcours

programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité;

- (ii) Les porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs;
- (iii) le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l'entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés. Les principaux indicateurs de mesures de ces performances sont (a) entreprises viables survivant après trois ans créées ; (b) Emplois décents et durables créés et/ou consolidés; (c) utilisation/ fréquentation des infrastructures de production et de mise en marché réhabilitées / construites; (d) les jeunes sans terres pour l'agriculture ayant accédé aux terres relevant du domaine public.

2.3. Justification et objectif du FIDA en matière d'élaboration du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA)

Le Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) répond aux exigences des orientations du FIDA sur les populations autochtones pour assurer la prise en compte des populations marginalisées dans la formulation et dans la mise en œuvre du projet.

Face à la persistance des inégalités fondées sur les revenus, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la race, la classe, l'origine ethnique, la religion et les inégalités de chance à travers le monde, les Nations Unies ont consacré un des objectifs de développement durable (l'ODD 10) de l'agenda 2030 à la réduction des inégalités dans le monde. Pour les Nations Unies, les inégalités constituent une menace pour le développement économique et social¹¹.

Selon le FIDA, il est important de tenir compte des objectifs de développement durable (ODD) et des autres accords internationaux pertinents. Cette démarche vise à garantir que les politiques, les stratégies et les investissements du FIDA sont conçus pour "ne laisser personne de côté", dans la mesure où le développement durable doit devenir une réalité pour tous – notamment les populations les plus pauvres et les plus vulnérables face au changement climatique¹².

Pour l'institution, les peuples autochtones figurent parmi les populations les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques en raison de leur étroite interaction avec les systèmes climatique et naturel et de leur dépendance à leur égard. Le taux de pauvreté parmi les 370 millions de personnes que représentent, selon les estimations, les peuples autochtones¹³ est beaucoup plus élevé que parmi la population générale¹⁴ en raison d'actes de discrimination, d'injustices historiques et de l'incapacité (ou, dans

¹¹ www.un.org/sustainabledevelopment/fr

¹² Fonds international de développement agricole (FIDA), 2020, *Faire équipe avec les peuples autochtones pour atteindre les objectifs de développement durable, Trouver des solutions en travaillant ensemble*, Document d'Orientation, p3

¹³ CEPALC, 2014, *Guaranteeing indigenous people's rights in Latin America. Progress in the past decade and remaining challenges*.

¹⁴ FIDA, 2016, *Spotlight 8: Indigenous Peoples*, in *Rapport sur le développement rural 2016*, Rome.

certains cas, de l'absence de la volonté politique) à protéger leurs droits sur leurs terres et territoires tels que reconnus dans des instruments internationaux¹⁵.

Pour ce faire, l'institution recommande de considérer les peuples autochtones comme un acteur stratégique et un partenaire privilégié pouvant jouer un rôle de premier plan dans la promotion du développement durable, et en particulier dans la protection et la restauration des écosystèmes (ODD 15). Pour le FIDA, les territoires des peuples autochtones¹⁶ abritent 80% de la biodiversité mondiale¹⁷. De plus, les systèmes alimentaires de ces peuples sont fondés sur des moyens d'existence durables et sur le principe de garantie de la souveraineté alimentaire et du bien-être des communautés.

Selon le FIDA, la participation des peuples autochtones est cruciale pour pouvoir concrétiser les ambitions énoncées dans les objectifs de développement durable (ODD). D'un côté, ces peuples sont porteurs d'un ensemble précieux de savoirs et de traditions qui fournissent des solutions à des problèmes majeurs, notamment ceux liés à la gestion durable des ressources naturelles, à la résilience face aux changements climatiques et à la promotion de systèmes alimentaires assurant à tous une nutrition saine. De l'autre, l'exclusion et la marginalisation dont ces peuples sont victimes remettent en cause le principe central du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté. Les orientations stratégiques du FIDA tout comme pour les autres agences des Nations Unies visent à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable, qui respecte pleinement la dignité, les droits humains, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones, de façon à ce qu'elles bénéficient des avantages sociaux et économiques compatibles avec leur cadre culturel, et qu'elles ne souffrent pas d'effets néfastes au cours du processus de développement.

Encadré sur l'expression "peuples autochtones¹" et le principe du consentement préalable

L'expression "peuples autochtones¹" est utilisée dans les normes et accords internationaux de façon inclusive pour désigner les personnes qui: (i) s'identifient elles-mêmes comme des autochtones; (ii) ont un lien historique avec la terre et les territoires qu'ils possèdent ou occupent et utilisent de façon traditionnelle; (iii) ont des liens importants avec les territoires et les ressources naturelles avoisinantes; (iv) fonctionnent dans le cadre de systèmes sociaux, économiques et politiques qui leur sont propres; (v) ont des langues, des cultures, des croyances et des systèmes de savoirs qui leur sont propres; (vi) maintiennent une identité et des institutions sociales, économiques, culturelles et politiques qui leur sont propres et les distinguent, en tant que personnes et en tant que communautés; (vii) font partie des secteurs non dominants de la société.

Le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est consacré dans les instruments internationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, de même que dans les politiques et principes opérationnels de nombre des institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies, notamment le FIDA¹⁰.

¹⁵ Voir la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, disponible à l'adresse: https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf

¹⁶ Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, 2015, encadré V-2 (p. 61) in: *IFAD's Engagement with Indigenous Peoples: Evaluation Synthesis*, Rome, FIDA.

¹⁷ FIDA, 2016, Spotlight 8: Indigenous Peoples, in *Rapport sur développement rural 2016*, Rome.

2.4. Approche Méthodologique d'élaboration du cadre de planification en faveur des peuples autochtones

L'approche méthodologique suivie dans le cadre de l'élaboration de ce document a été la collecte et l'analyse des documents disponibles sur la population Batwa au Burundi et dans la zone d'intervention du projet et de mener quelques échanges avec des personnes ressource parties prenantes du développement rural dans le pays. La revue documentaire s'est focalisée sur entre autres sur (i) le cadre d'orientation et autres documents produits par le FIDA sur les peuples autochtones et leur inclusion, (ii) les principaux documents de politiques et de stratégies de prise en compte des populations vulnérables, les documents produits par des différents partenaires impliqués dans la problématique des Batwa afin de favoriser une compréhension de cette problématique.

3. BREF APERÇU SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE BATWAS AU BURUNDI

La population Batwa du Burundi fait partie des minorités ethniques vulnérables. Elle est estimée à environ 1% de la population burundaise¹⁸. Une étude réalisée en 2008 par l'une des organisations des Batwa, l'UNIPROBA (Unissons-nous pour la Promotion des Batwa), avait révélé que le pays comptait 78.071 habitants de la composante sociale Twa.

3.1. Présentation de la population Batwa de la zone du projet

Dans les provinces cibles du PRODER, la population Batwa dans s'élève à 60.263 habitants soit 77,19% de l'ensemble de la population Batwa du Burundi. Le tableau ci-dessous (cf. tableau 1) donne la répartition de la population Batwa par province cible du projet.

Tableau 1: Répartition par province d'intervention du PRODER

Province d'intervention du PRODER	Population Batwa
Karuzi	6732
Ngozi	8088
Muyinga	4700
Gitega	6079
Rutana	750
Bururi	3956
Cibitoke	7979
Bubanza	6676
Kayanza	6473
Muramvya	6203
Ruyigi	556
Makamba	2071
Population Totale zone du projet	60263
TOTAL Pays	78071
Pourcentage	77,19%

source : Données reconstituées à partir de la répartition par province faite par UNIPROBA¹⁹

¹⁸ L'identification faite par UPARED des familles Batwa de toutes les provinces du Burundi en 2017, montrent que les Batwa sont loin d'un pour cent. Ils sont environ 2% (ce recensement n'est pas officiel car le recensement ethnique est interdit au Burundi).

¹⁹ UNIPROBA, Rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi 2006-2008, cité par International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) in Country Technical Note on Indigenous People's Issues, the Republic of Burundi, November 2014, p.4

Selon l'étude²⁰ menée en 2015 par l'ONG internationale NCA qui travaille sur les populations Batwas en collaboration avec l'UNIPROBA, il ressort que la population Batwa est caractérisée par une forte jeunesse (plus de la moitié ont moins de 15 ans (50.8 %) et près de 7 Batwa sur 10 (67.9%) ont moins de 25 ans. La taille moyenne d'un ménage de Batwa s'élevé à 5 (4.98) et est légèrement plus élevée que la moyenne nationale. Le recensement général de la population et de l'habitat de 2008 a montré une taille moyenne du ménage burundais de 4.7.

Les populations Batwas sont des habitants des forêts (chasseurs-cueilleurs), éparpillés dans plusieurs provinces. Toute chose qui continue dans une certaine mesure de rendre leur cohabitation avec les autres groupes sociaux du pays assez difficile. Sauf quelques exceptions, la population Batwas vit groupée sur des collines et a tendance à ne pas se mélanger avec les autres composantes ethniques. Ils vivent dans une sorte d'infériorité sociale, marginalisés par la société. Ils sont objet de diverses formes de discrimination dont les discriminations de genre. Ils ont progressivement perdu leur habitat traditionnel. Ils pratiquent souvent des activités de survie comme la poterie, la forge, la manutention des planches et des madriers, le transport des moellons de rivière et de carrière, la vente du bois de chauffage qui leur permet de disposer d'un peu de revenus. Leur activité principale reste le travail de l'argile. Toutefois, à cause du manque de terre, ils sont de plus en plus privés de surfaces cultivables et donc de cette ressource. L'absence de terre contribue à fragiliser leurs moyens de subsistance principale (la poterie) et constitue de fait un déterminant important dans leur maintien dans des conditions de pauvreté parfois extrême.

3.2. Pauvreté et vulnérabilité des populations au Burundi : cas spécifique des communautés autochtones "les Batwas".

Selon ISTEEBU (2014), 58,3% de la population sont qualifiés de pauvres et la pauvreté monétaire individuelle s'élève à 64,6%. La population burundaise est essentiellement rurale (9,7 millions de la population vivent en milieu rural). Près de 80 pour cent de la population totale vivent essentiellement de l'agriculture et l'élevage qui sont des secteurs économiques très sensibles au climat. Selon les données de la Banque mondiale 2019, la densité foncière est élevée, la taille moyenne des terres est de 0,4 ha par ménage. La superficie des principaux écosystèmes naturels a été de 413 083 ha de 2009 à 2011 et de 462 483 ha de 2012 à 2018. Elle est composée principalement de 623.242 ha de superficie physique cultivée pendant les saisons A, B et C, soit 77,6% de la superficie totale des exploitations. Les autres composantes sont : les jachères avec 63.612 ha (7,9% de la superficie totale des exploitations), les prairies et pâturages occupant 59.584 ha (7,4%), les boisements sur 56.871 ha (7,1%) et les étangs avec 114 ha ne représentent que 0,01% de la superficie totale des exploitations²¹.

Par ailleurs, le pays est régulièrement soumis aux effets des catastrophes naturelles principalement les inondations qui touchent régulièrement des cultures, des habitations²² et qui provoquent la perte des biens de nombreuses populations. Cet état de fait fragilise davantage la situation nutritionnelle et alimentaire en l'occurrence des plus vulnérables et

²⁰ Étude sur la situation sociale, économique et politique des Batwa au Burundi (NCA, UNIPROBA)

²¹ Burundi 2013, L'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012

²² Selon OCHA 2021, le Burundi a enregistré entre janvier et octobre 2020 près de 18 099 maisons partiellement ou complètement détruites. Cette situation récurrente affecte les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations principalement celles déjà très vulnérables

provoque des déplacements de populations à la recherche d'un abri et de moyens de subsistance.²³ Chez les populations les plus vulnérables, la pauvreté se manifeste par l'absence des alternatives aux ressources vulnérables. En effet, plus de l'exiguïté des parcelles de culture, la généralisation de l'atomisation des terres agricoles a beaucoup contribué à la perte de la fertilité suite au labour continu du petit terroir jachère et avec l'usage de méthodes rudimentaires et traditionnelles à productivité limitée. Le RNB par habitant du Burundi a diminué de près de 32.9 % entre 1990 et 2019²⁴.

3.3. Pauvreté et fragilité des moyens de subsistance des communautés Batwa.

Les communautés autochtones Batwa subissent plus les effets de liés à la fragilité des moyens d'existence des populations principalement les conséquences de la pression démographique et son impact sur la propriété foncière. Les Batwas, n'ont pas de propriétés foncières sécurisées et importantes pour conduire sereinement leurs activités de subsistance. Selon le rapport d'une étude réalisée par l'ONG internationale NCA²⁵, 86.5% des ménages Batwa sont propriétaires des terres où ils sont installés, mais les superficies sont très modestes²⁶ : plus de 60% des ménages ont une propriété foncière inférieure à 5 ares. Dans le rapport de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) de 2009, il est estimé à 14,7% des Batwa sans terres, puis à 76,5% ceux avec des terres dont la moyenne est de 3 à 6 ares et 10,2% ceux avec des terres d'une moyenne de 25 ares²⁷. Faute de terre, les Batwas vivent dans une extrême pauvreté et manquent d'argile pourtant ressource clé pour leur survie alimentaire.

En plus de l'argile, les batwas manquent de terres cultivables, de bétail, etc. Les Batwas éprouvent un besoin de soutien économique au regard de leurs conditions sociale et économique très difficiles caractérisées par des habitats délabrés, une malnutrition chronique dans les ménages, des maladies fréquentes et un manque de moyens pour la scolarisation des enfants.

La question de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est également très criarde chez les populations Batwas. De manière générale les Batwas ne mangent pas suffisamment. ils éprouvent des difficultés importantes à satisfaire aux besoins alimentaires puisque près de trois quarts mangent rarement. Plus de 80% de ménages ne peuvent prendre qu'un seul repas par jour²⁸. Dans le domaine du droit à la sécurité alimentaire, les ménages Batwas n'ont ni propriétés foncières, ni bétails domestiques qui constituent la source de richesse pour la majorité de la population burundaise. L'argile utilisée pour le métier traditionnel de poterie n'est plus disponible, la forge et la vannerie n'ont pas évolué avec le temps et s'en

²³ Selon OCHA (2021), par exemple pour 2020, le manque de terres durables et disponibles a résulté en la création de sites de déplacement spontanés à la suite des inondations ayant eu lieu durant la première partie de l'annexe 2020, notamment à Gatumba (Bujumbura), où plus de 24 043 personnes (OCHA, Flash Update du 16 septembre 2020) ont trouvé refuge temporairement, en attendant la possibilité de mise en œuvre de solutions plus durables.

²⁴ PNUD –Burundi, 2021, Rapport sur le développement humain 2020, *Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, P3*

²⁵ Cette étude a été conduite en 2015 en collaboration avec l'UNIPROBA

²⁶ Étude sur la situation sociale, économique et politique des Batwas au Burundi (NCA, UNIPROBA)

²⁷ Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), La Problématique d'accès des Batwa à la propriété foncière, Bujumbura, Juin 2009, p16.

²⁸ Burundi- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, 2019, Projet relatif à la petite enfance et la maîtrise démographique : NKURISA, Cadre de Planification des Peuples Autochtones (BATWA), Rapport Final, p21

suit une faiblesse du pouvoir d'achat conduisant à l'extrême pauvreté ayant pour corollaire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

3.4. Pauvreté et inégalité dans l'accès à l'éducation et à l'emploi décent des communautés Batwa.

En matière de scolarisation, depuis 2013, le taux brut de scolarisation du Burundi fait partie des meilleurs de l'Afrique (111% en 2019)²⁹ même si le taux net de scolarisation des 7-12 ans ne suis pas la même tendance³⁰. Cependant concernant la scolarisation des Batwa, la situation est loin d'être reluisante. En effet, 41% des hommes contre 30% de femmes savent lire et écrire et 4% et 3.5% respectivement pour les hommes et les femmes savent seulement lire. Le taux d'analphabétisme est de 55% hommes et 66% de femmes.

Les Batwas bénéficient de l'enseignement gratuit comme tout le monde au niveau primaire mais éprouvent des difficultés pour l'accès aux échelons supérieurs. Pour la scolarisation, 50.7% des Batwa n'a pas été à l'école formelle (44.6% chez les hommes et 56.4% chez les femmes). Parmi ceux qui sont allés à l'école, 89.1% ont le niveau primaire, 10.7% celui du secondaire et seulement 0.2% ont un niveau de l'enseignement universitaire³¹. Le manque de nourriture et de fournitures scolaires, exclut du système éducatif beaucoup d'élèves Batwas.

L'ensemble des défis à relever pour une éducation sensible au genre incluant les grossesses et mariages précoces, la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi que les stéréotypes du genre qui résultent en une inégalité dans la charge des tâches ménagères, portées par les jeunes filles concernent également les jeunes filles Batwa³². Selon la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS-III Burundi 2016-2017), 63.6% des femmes de 15-49 ans ont déclaré le manque de ressources financières comme cause principale de leur non accès aux soins de santé, tandis que 33.9% des ménages burundais ne scolarisent pas leurs enfants pour des raisons financières (ECVMB 2013-2014). Cette situation reste les mêmes chez les communautés Batwa.

Concernant le droit et l'accès au travail, il est à noter que très peu de Batwas terminant les études, ils éprouvent beaucoup de difficultés à trouver des emplois décents et rémunérateurs pour assurer l'essentiel de leurs besoins de subsistance. Le peu d'entre eux qui ont les qualifications requises ne bénéficient pas d'un statut spécial pour accéder au monde du travail dans les services publics. En outre, pour survivre, les Batwas travaillent comme ouvrier agricole journalier dans les plantations des autres groupes ethniques sans aucune réglementation en matière de salaire et de sécurité sociale et se retrouvent avec un salaire dérisoire qui ne couvre pas les besoins élémentaires.

²⁹ Depuis l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2005, le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire a atteint 120,3 % au cours de l'année scolaire 2018/2019 sans variation significative entre les provinces, les sexes ou les niveaux de richesse.

³⁰ En 2017/2018, le taux net de scolarisation était de 86,1% selon l'Annuaire Statistique Scolaire (Décembre, 2018), ce qui montre qu'il y a aussi des enfants de cette tranche d'âge non scolarisés et ceux qui ont quitté prématurément l'école³⁰.

³¹ Burundi- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, 2019, Projet relatif à la petite enfance et la maîtrise démographique : NKURISA, Cadre de Planification des Peuples Autochtones (BATWA), Rapport Final, p20

³² 8% des filles entre l'âge de 15 et 19 ans ont déjà commencé leurs vies reproductives)



Photos prises par l'équipe de terrain lors des consultations des communautés potentielles bénéficiaires du PRODER

Au total, il ressort des lectures et consultations faites qu'au rang des obstacles majeurs au niveau d'extrême pauvreté et le faible taux d'accès à l'éducation et aux soins de santé chez les populations Batwas, figurent : (1) l'absence ou le manque de moyens de production (terre, bétail, outil), (2) les difficultés d'accès au capital, (3) un cycle d'endettement à des taux usuriers énormes jusqu'à 200%, (3) des besoins de base (nourriture, logement, habillement) non satisfaits, (4) le très faible accès à l'eau potable, (5) l'exclusion, l'auto exclusion et discrimination, (6) nomadisme séculaire pour les Batwas, (7) la non représentativité des batwa dans les organes de gestion à divers niveau, (8) les contraintes d'ordre administratif (manque de documents administratifs donnant accès aux soins de santé, (9) l'analphabétisme, (10) accès difficile à l'information de qualité.

Même s'il existe des causes non monétaire qui expliquent le niveau de pauvreté chez les populations cibles en générale³³, le ciblage des femmes, des jeunes Batwas et leur autonomisation notamment économique est un enjeux capital dans l'atteinte de l'objectif de développement du PRODER.

Genre et inclusion sociale des communautés Batwa. Les communautés Batwa comptent parmi les catégories les plus affectées par les questions de discrimination et de violences y compris les violences basées sur le genre en raison de plusieurs facteurs liés essentiellement à leur mode de vie, marquée par la promiscuité, et à certaines croyances qui exposent spécifiquement les femmes et les filles Batwa. Malheureusement, ces communautés, souvent reléguées au second rang, bénéficient rarement des interventions en matière de lutte contre les VSBG³⁴.

Le constat demeure le même concernant les interventions en matière de promotion du leadership féminin au sein de la communauté Batwa qui sont peu perceptibles, bien que la constitution de la République du Burundi réserve un effectif minimum de représentation des membres de la communauté des Batwa au Parlement. Cette situation explique le faible le taux de représentation des membres de la communauté Batwa dans les instances de décision au niveau local. L'une des nombreuses conséquences de la guerre et du VIH/SIDA est l'apparition d'un grand nombre de chefs de ménages veuves ou les veufs monoparentaux. Cette catégorie reste vulnérable du fait des pratiques discriminatoires

³³ Il est indiqué dans le Rapport de l'examen volontaire sur la mise en œuvre des ODD, 2020 qu'« En considérant la ligne de pauvreté nationale, plus d'enfants vivent dans des ménages pauvres (69%) plus que d'adultes (64.6%). Cette tendance reste la même en considérant les autres lignes de pauvreté internationales. De même, près de 1 enfant sur cinq (19.7%) des enfants vivant dans des ménages non pauvres, subissent cependant des privations dans au moins trois domaines (MODA ; 2017) ». Selon le même rapport, « Il existe donc des causes autres que financières qui expliquent le nonaccès aux services sociaux par les enfants (absence de services, mauvaise qualité de services, ignorance ou autres barrières culturelles, ...) ». (Burundi, 2020 : 30)

³⁴ Burundi-Ministre en charge des droits de la personne humaine et du genre, *Projet Appui à la promotion des droits des femmes à travers la mobilisation sociale, le renforcement des capacités économiques et le leadership féminin*

liées au genre tel que l'accès à l'héritage, à la terre, au crédit et à l'éducation. Les Batwa sont également concernés par ces problématiques.

4. CADRE INTERNATIONAL POLITIQUE, JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA POPULATION BATWA

4.1. Pacte international relatif aux droits sociaux et économiques des communautés vulnérables

Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976 consacre un certain nombre d'articles consacrés au respect et à la protection de la dignité humaine comme l'article 21 de la constitution le stipule. Les droits économiques et sociaux dont devaient jouir la population Batwas comme d'ailleurs toute la population sont composés des droits à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'éducation, au travail, à l'eau, au logement. Le droit au travail comprend le droit que toute personne a d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté. Le droit que toute personne a de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction aucune.

4.2. Cadre politique, juridique, légal et institutionnel de la population Batwa

Plusieurs articles de la constitution burundaise consacrent l'état de droit et définissent des droits égaux pour tous les citoyens y compris la population Batwas. La Constitution du Burundi (2005) dans son article 13 reconnaît explicitement une égalité de statut et de droit à tous les citoyens burundais. Les articles 164 et 180 assurent la représentation de l'ethnie Batwa au sein de l'Assemblée nationale et au Sénat. Le chapitre relatif aux droits de l'homme en son article 21 quant à lui reconnaît le respect et la protection de la dignité humaine.

La constitution burundaise de 2018 a réitéré l'égalité de droit de tous les citoyens du pays et renforcé les principes de non exclusion dans l'ensemble à travers divers articles. En effet, dans son article 22, la constitution de 2018 stipule clairement que «Tous les citoyens sont égaux devant la loi, qui leur assure une protection égale. Nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son ethnie, de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'un handicap physique ou mental ou du fait d'être porteur du VIH/SIDA ou toute autre maladie incurable ». L'article 27, précise que « L'État doit veiller dans la mesure du possible à ce que tous les citoyens disposent des moyens de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Malgré ces dispositions, il ressort des lectures et des observations et discussions de terrains une persistance des inégalités dans l'accès à aux droits fondamentaux.

Pour la population Batwas, même si la marginalisation dont ils sont objet a tendance à diminuer, les inégalités et la discrimination persistent sous plusieurs formes notamment dans l'accès aux biens et services pour leur autonomisation et plein épanouissement y compris même dans l'accès aux services publics et dans la participation à l'exercice du pouvoir du niveau central et au niveau local. En effet, les Batwa au Burundi n'exercent les

droits politiques qu'à travers un système de cooptation au niveau de l'Assemblée Nationale et au Sénat³⁵. La loi Burundaise ne précise pas comment la composante Batwa de la population peut intégrer les instances politiques à la base (niveau communal et local)³⁶.

L'article 36 prévoit que « toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établis par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité ou en exécution d'une décision judiciaire coulée en force de chose jugée ». Cependant, quand l'État leur accorde des propriétés, leurs dimensions sont tellement réduites qu'ils n'ont pas d'espace pour construire des maisons de leurs progénitures s'il leur arrive de se marier.

Au niveau juridique, la constitution accorde un certain nombre de droits dont la population Batwa ne bénéficie pas pour diverses raisons. La majorité des Batwas n'ont pas de moyens de subsistance suffisants et doivent pour vivre aller travailler chez leurs voisins Hutu ou Tutsi moyennant une rémunération dérisoire non règlementée par les services publics. A la longue, ils vivent sous une forme de vassalité sans pouvoir disposer des moyens pour satisfaire les besoins sociaux de base d'alimentation, de santé de d'éducation de leurs enfants³⁷.

Le gouvernement du Burundi a élaboré des politiques sectorielles qui renforcent dans les textes l'inclusion des populations vulnérables et facilitent leur accès aux différents biens et services garantis par l'État. En 2010, le Burundi s'est doté d'une politique nationale engagée pour la prise en charge des personnes vulnérables qui est confiée au Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne humaine et du Genre.

Depuis janvier 2015, le Gouvernement du Burundi a validé la stratégie de la Protection sociale au Burundi. Le ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida a promulgué la Politique Nationale de Santé 2016-2025, de la santé. L'ensemble de ces documents prend en compte les valeurs de solidarité, l'équité et égalité, la justice sociale, le respect des droits humains, l'intégrité et l'éthique dans toutes les interventions du secteur de la santé. « La lettre de politique nationale de décentralisation et de développement communautaire » promulguée en 2007, consacre la participation citoyenne dans la gestion des affaires de l'État de la base au sommet. Les Batwas, et toute la population des groupes vulnérables, y trouvent un cadre d'épanouissement au travers des mécanismes de résolution des conflits via les principes de la gouvernance locale mise en place au niveau des structures décentralisées³⁸.

En effet, à travers la lettre de décentralisation et de développement communautaire, le Gouvernement du Burundi présente la vision du développement à long terme avec principal mandat d'asseoir une politique de développement centrée sur la valorisation du citoyen burundais en tant qu'acteur et premier bénéficiaire du progrès.

³⁵ L'article 169 de la constitution de 2018 de la République du Burundi prévoit en son que l'Assemblée Nationale sera composée de 60 % de Hutu et 40 % de Tutsi. La même disposition précise que trois députés devraient être issus de l'ethnie Twa cooptés conformément au Code électoral. L'article 185 de la même Constitution précise aussi que le Sénat doit également avoir trois personnes issues de l'ethnie Batwa

³⁶ Burundi- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, op. cit. p23.

³⁷ Burundi- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, 2019, Projet relatif à la petite enfance et la maîtrise démographique : NKURISA, Cadre de Planification des Peuples Autochtones (BATWA), Rapport Final, p20.

³⁸ Burundi Ministère de la Sante Publique et de la Lutte contre le SIDA, 2016, Plan National de Développement Social Spécifique Aux Batwa, p20.

dans le domaine de l'accès au foncier, l'État burundais a prévu dans sa lettre de politique foncière d'œuvrer à l'accès au foncier sécurisé aux personnes défavorisées dont les Batwa. A travers sa lettre de politique foncière, le gouvernement Burundais indique les orientations pour organiser certains aspects de l'accès à la terre et à ses ressources naturelles, en particulier l'appropriation de la terre et la sécurisation des droits y afférents³⁹. Quatre axes stratégiques ont été définis dans cette lettre et principalement le quatrième a pour objet le développement de solutions durables aux problèmes des personnes sans terres et à l'exiguïté des parcelles⁴⁰. A travers la mise en œuvre de cet axe, l'État a prévu l'actualisation de l'inventaire des terres domaniales et d'origine domaniale aux fins, notamment, de dégager des terres pour les rapatriés et autres personnes sans terres⁴¹.

La Vision Burundi 2025 et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sont des instruments qui prennent en considération les groupes vulnérables dont les Batwa. Il a été mis en avant dans tous ces documents, les principes d'équité et de transparence devant permettre l'accès de tous aux biens et services promus par l'État notamment les services sociaux de base, l'éducation, la santé et l'eau potable l'instauration de pratiques de bonne gestion des affaires publiques et de respect du droit.

5. IMPACTS POTENTIELS DU PRODER SUR LES POPULATIONS BATWA

Dans le cadre du Projet, les populations autochtones susceptibles d'être affectées sont les communautés Batwas. Il convient de favoriser la participation des communautés autochtones Batwa en l'occurrence les femmes chef de ménage et les jeunes Batwa aux activités soutenues par le projet et de veiller à ce qu'il soit tenu compte de leurs besoins particuliers dans les initiatives économiques à soutenir par le PRODER.

5.1. Impacts positifs majeurs

L'inclusion sociale en particulier l'inclusion des Batwa et autres populations identifiées comme vulnérables est retenue dans la note SECAP comme un enjeu primordial à adresser par le projet (Enjeu social 3 de la note préliminaire du SECAP). Les appuis du projet profiteront de manière équitablement à l'ensemble des groupes cibles visés avec une attention particulière aux couches dites marginalisées dont les populations autochtones Batwa. Les populations Batwa représente 5% des principaux publics cibles devant bénéficier des interventions du PRODER. Les activités du projet y compris les appuis à la promotion de l'entrepreneuriat jeune et femme cibleront les jeunes et femmes *Batwa*. Le projet utilisera une approche participative intégrée dans le processus de ciblage, de planification et de suivi-évaluation des activités.

Le PRODER à travers ses interventions va améliorer l'accès aux biens et services de qualité pour l'autonomisation notamment économique des groupes cibles bénéficiaires dont les Batwas. Plusieurs actions de promotion de la sécurité alimentaires et nutritionnelle sont prévues. La communauté Batwa fera l'objet d'une attention particulière également à ce niveau afin de pouvoir tirer véritablement partie des séances d'éducation nutritionnelle et également pour bénéficier des appuis nécessaires à la promotion des AGR à caractère

³⁹ République du Burundi, Lettre de politique foncière, 15 septembre 2008, p.2

⁴⁰ République du Burundi, Lettre de politique foncière, 15 septembre 2008, p.10

⁴¹ Lettre de politique foncière, op.cit., p11

nutritionnel tout en valorisant leur savoir-faire culturel et traditionnel dans ce domaine de la nutrition. Tout comme pour l'ensemble des groupes cibles de la zone du projet, la population Batwa va bénéficier d'un suivi régulier de l'état nutritionnel de leurs enfants, des femmes enceintes et des jeunes filles mères, des personnes âgées ou de toute personne identifiée comme vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Des conseils nutritionnels de même que des sensibilisations et des appuis pour les références des cas de malnutritions chroniques vers les centres de santé agréés pour la prévention ou la prise en charge des problèmes nutritionnels seront organisés.

Les ménages les plus vulnérables parmi les communautés Batwa seront ciblés pour bénéficier des appuis prévus en direction des ménages vulnérables. Les appuis du PRODER contribueront à l'amélioration des revenus des ménages ciblés et au renforcement de la disponibilité et d'une gamme variée de produits alimentaires de qualité et en quantité suffisante pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone d'intervention. Toute chose qui profitera également aux populations autochtones Batwa.

5.2. Impacts négatifs sur la communauté autochtone Batwa

Les actions envisagées dans le cadre du projet n'ont pratiquement pas d'impacts négatifs significatifs sur les communautés Batwa. Toutefois, dans certaines zones où seront implantées des infrastructures structurantes, certaines populations autochtones Batwa dont les activités sont liées à l'utilisation des ressources naturelles dans ces zones pourraient être affectés négativement. Les mesures de protections sociales et environnementales prévues contribueront à atténuer cet impact négatif. Toute fois en tant que groupe cibles potentiel, les Batwa bénéficieront des impacts positifs de la mise en place de ces infrastructures dans leur zone.

Par ailleurs, le développement des nouvelles pratiques à soutenir dans la zone pourrait bousculer les attitudes et autres valeurs culturelles caractérisant les communautés Batwa. Par exemple la focalisation sur les jeunes et les femmes, les questions d'égalité des sexes, de ciblage spécifiques des femmes chefs de ménages, des veuves, veufs, des filles mères, etc. peuvent introduire des changements d'attitude et de comportement auxquels les communautés Batwa peuvent ne pas adhérer directement. De même certaines pratiques et innovations techniques et technologiques à promouvoir par le projet, la sensibilisation et la diffusion de certains textes de loi protégeant et soutenant les vulnérables dont les Batwa peuvent bousculer les attitudes, les pratiques et les mœurs dans la zone du projet et générer plus de problèmes de clivage entre les différents groupes ethniques présents dans la zone d'intervention. Cette situation pourrait constituer une résistance à l'adhésion des populations en générale et possiblement des populations Batwa elle-même en particulier actions soutenues par le PRODER. À cet effet, les actions de sensibilisation et le renforcement du dialogue et du partenariat avec les diverses communautés parties prenantes présentes dans la zone d'intervention s'avèrent importantes voire capitales pour la réussite du programme au sein même de communautés Batwas.

5.3. Quelques risques potentiels identifiés

Quelques risques potentiels sont également identifiés et peuvent affecter les populations autochtones Batwas. Le tableau 2 ci-dessous en donne un aperçu

Risques	Mesures d'atténuation
Risque de travail des enfants Batwa dans la ZIP	<ul style="list-style-type: none"> - Faire traduire et diffuser la loi sur le travail des enfants - Faire signer aux bénéficiaires un engagement pour respecter le droit des enfants - Mettre en place un système de prévention et de contrôle de travail des enfants dans la ZIP
Réticence des Batwa à améliorer leur système d'exploitation et d'adopter des comportements respectant les normes environnementales et sociales	
Augmentation de la vulnérabilité des Batwa à cause de leur manque d'expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole ou connexe, de la mévente pour cause de stigmatisation et de discrimination, des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, communiquer sur les droits et devoirs de chaque partie, sensibiliser sur la nécessité de l'inclusion des populations autochtones, signer des accords de non-discrimination avec l'ensemble des acteurs parties prenantes de la mise en œuvre du projet Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du projet - Favoriser une participation active des jeunes, des femmes/filles Batwa (handicapées, analphabètes, etc.) et autres dans les différentes activités du PRODER - Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.
- Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, batwa induisant leur faible intégration dans les cohortes pour les parcours d'entrepreneuriats dans les divers lieux d'incubation	
Exclusion sociale pour causes d'analphabétisme, d'auto-discrimination, de rejet de certaines entreprises à accepter les Batwa ou pour autres attitudes susceptibles de créer l'abandon en plein parcours d'apprentissage	
Inadaptation des modules de formation sur l'entrepreneuriat au contexte local et au niveau d'alphabétisation et d'instruction des bénéficiaires notamment des jeunes et des femmes batwa déscolarisés ou non scolarisés et porteur de demande d'appui	<ul style="list-style-type: none"> - Faire traduire les modules TRIE CRE ET GERME du BIT en langue et s'assurer d'une bonne adaptation et appropriation des modules de formation au contexte de mise en œuvre et par les promoteurs de demandes accompagnés en l'occurrence l'adaptation au niveau d'instruction et d'éducation des jeunes et des femmes bénéficiaires

5.4. Actions spécifiques à mener

Afin de garantir l'appropriation du projet par l'ensemble des populations de la zone cible et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement des bénéficiaires et de toute les parties prenantes pertinentes est un élément essentiel dont le projet s'assurera avant le démarrage de toute activité.

Des actions de mobilisations sociale (sensibilisation, information, communication) avec les parties prenantes et une stratégie d'ingénieries sociale et environnementale seront développées (initiation des ateliers périodiques d'échange avec les différents groupes thématiques à appuyés par le projet). Le projet s'assurera de l'effectivité de la participation

des communautés Batwa à ces séances afin qu'elles puissent mieux faire entendre leur voix.

Des rencontres spécifiques interpersonnelles et/ou des séances groupées d'échange avec les jeunes et les femmes principalement les jeunes et les femmes Batwa sont nécessaires pour saisir les besoins et les désirs de toutes les catégories de publics cibles du projet. Pour une prise de conscience collective et effective de la vulnérabilité des populations Batwa, des rencontres d'échange et des séances bilan sur l'impact des activités du projet sur la communauté Batwa seront périodiquement organisées. Ces rencontres incluront la les acteurs locaux partie prenante de la gouvernance du territoire et de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que des acteurs porteurs des initiatives économiques à accompagner et ceux en charge des investissements économiques structurants à caractère communautaire dans la zone du projet.

Plusieurs activités de soutien et de promotion des initiatives économiques portées par les jeunes et les femmes Batwa seront organisées. Pour une appropriation et une répliquabilité dans l'avenir, les activités à promouvoir comprendront des ateliers de travail, des journées portes ouvertes, des foires de connaissances sur les Batwas créant des opportunités pour le renforcement des capacités des communautés dans leur diversité pour la construction d'une base solide et durable des connaissances en matières de gestion environnemental, d'égalité de genre, sur les violences basées sur le genre, les questions de discrimination sociale et son impact sur le développement rural, ainsi que sur les bonnes pratiques et les leçons apprises en matière d'inclusion sociale (en particulier l'inclusion des peuples autochtones Batwa). En outre, le projet prendra des dispositions pour nouer des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs dans la mesure du possible.

Le tableau ci-après prévoit quelques actions structurantes spécifiques à réaliser en faveur des populations Batwa en plus des activités du projet

Tableau 3: Actions structurantes à conduire en faveur des Batwa

Élaborer un Plan d'actions d'inclusion socio-économique des Populations Autochtones de la zone d'intervention du projet
élaborer une stratégie de plaidoyer, mobilisation sociale et sensibilisation incluant la problématiques des populations autochtones Batwas.
Conduire des actions de sensibilisation, d'éducation et de communication pour le changement social et comportemental en direction des leaders des communautés Batwa, des jeunes et des femmes Batwa pour leur adhésion et leur acceptations de participer à la promotions des actions et principes du projet y compris en matière d'équité et d'égalité de genre
Mettre en place un mécanisme de consentement préalable, de gestion des plaintes, de retour d'information, et de gestion des conflits pour une bonne mise en œuvre du Projet
soutenir la relecture, à la traduction et à la diffusion de la lettre de politique foncière au Burundi facilitation de l'accès à la terre et appui pour sa mise en valeur
Renforcer les compétences des cadres du projet sur l'inclusion socio-économique des Batwas

organiser des formations spécifiques à l'intention des Batwa en fonction de leurs besoins mais aussi sur l'estime de soi, le leadership, la participation à la gestion au sein des organisations appuyées.
Élaborer un plan de formation après consultation des populations autochtones Batwas sur leurs priorités en formation ⁴²
initier des cours d'alphabétisation fonctionnelles spécifiques pour les Batwa

5.5. Prise en compte du CLIP pour les peuples autochtones

Certaines interventions du PRODER (par exemple l'amélioration ou la construction de routes d'accès rurales, la construction d'installations de stockage, etc.) peuvent nécessiter l'acquisition permanente de terres. Les l'approche pour y parvenir sera de «ne pas nuire» et d'adhérer au principe de libre, préalable et informé consentement – en d'autres termes, PRODER ne soutiendra pas les interventions entraînant des dommages physiques ou économiques déplacement. Les terres à acquérir pour le développement des infrastructures, y compris des magasins / abris seront identifiés en consultation avec les communautés elles-mêmes, les bénéficiaires directs. Le gouvernement du Burundi prendra la tête de ce processus et veillera à ce que les terres qui seront sélectionnées n'entraînent aucun déplacement économique ou physique. Alternativement, les propriétaires fonciers ou les communautés peuvent souhaiter vendre, louer ou louer leurs terres pour Infrastructure PRODER, qui se fera sur un «acheteur consentant / vendeur consentant» ou «bailleur consentant / base locataire. Dans ces derniers cas, des accords détaillés seront rédigés et révisés pour s'assurer que le propriétaire foncier / la communauté dispose d'un accord de vente ou de location équitable, ce qui n'est pas leur désavantage.

Il faut noter qu'au Burundi, le Code foncier du Burundi reconnaît les terres domaniales et privées. En vertu de cette loi, toutes les terres qui ne sont pas « utilisées » sont considérées comme des terres domaniales. Des droits d'occupation temporaires sont disponibles sur les terres classées comme terres privées de l'État. Là où la densité de population est élevée, le taux de fermage et de métayage augmente. Le Code foncier de 2011 reconnaît la légitimité des droits fonciers acquis et détenus en vertu du droit coutumier.⁴³

Toute prise de terre aux fins des interventions du projet sera basée sur un accord négocié avec les individus, les familles ou les clans y compris les peuples autochtones ("Batwa"), en suivant le processus CLIP et en garantissant la documentation du processus de consultation et des résultats des consultations. Le CLIP ne doit pas seulement être recherché lorsqu'il y a un risque de déplacement, mais dans tous les cas, les activités du projet ciblent les peuples autochtones ou les régions rurales qui abritent des peuples autochtones. Ainsi, la nécessité d'un plan d'action de réinstallation est mitigée.

Le processus CLIP pour PRODER comprendra essentiellement: 1) des consultations menant au CLIP, 2) la formalisation de l'accord de consentement, et 3) évaluer la mise en œuvre du CLIP. Ces processus sont résumés dans le tableau ci-dessous.

⁴² Une fois le plan d'action disponible, la planification des sessions de mobilisation sociale et de formations spécifiques y compris l'alphabétisation fonctionnelle seront organisées et discutées avec les populations Batwa bénéficiaires en tenant compte de leur disponibilité et de leur besoins réels. Des complémentarités avec d'autres PTF intervenants dans la zone pourraient être envisagées pour prendre en compte les activités qui ne sont pas spécifiquement ciblées par le PRODER et pour assurer une large participation des Batwa dans la perspective de combler dans une certaine mesure le gap en matière d'accès à l'éducation de cette communauté.

⁴³ LANDac (n.d). Food Security and Land Governance Factsheet - [Burundi](#)

Table 1 récapitulatif du plan de mise en œuvre du CLIP PRODER

Description/Activité	Responsable	Délai
1. Consultation menant au CLIP sur la projet proposé/composante/activités spécifiques		
Les consultations devraient : - Partager l'objectif et la portée du projet avec les représentants identifiés par le communautés et identifier les composantes du projet exiger le CLIP; - Les informer sur le financement des acteurs et la mise en œuvre du projet et leurs responsabilités; - Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques du projet; - Partager les résultats des études de base; et - Formaliser le consentement.	MINEAGRIE, Cellule de Coordination du Projet, Consultant indépendant, appuyé par le FIDA dans le cadre de soutien à la mise en œuvre du projet, au besoin.	Au début du projet phase de mise en œuvre et avant de réhabiliter routes/tout développement d'infrastructures, et toute autre acquisition de terrain ou l'enlèvement des arbres /cultures pour les interventions PRODER.
2. Formaliser le consentement		
i) Formaliser le consentement (écrit ou en autre formulaire si demandé par la communauté) Le format d'un accord de consentement serait comprendre: - Attentes respectives; - Durée du projet proposé, résultats attendus et Activités; - Plan de suivi et de vérification participative et procédures; - Identification des procédures de réclamation et mécanismes; - Modalités de retrait de consentement ii) Enregistrer le processus par des moyens et des langues (kirundi et français) accessible à toutes les parties prenantes et parties concernées iii) Annexe l'accord FPIC/CLIP et documenté processus au PDR	MINEAGRIE, Cellule de Coordination du Projet, Consultant indépendant, appuyé par le FIDA dans le cadre de soutien à la mise en œuvre du projet, au besoin.	La mise en œuvre du projet phase. Calendrier convenu lors de la consultation processus et avant un développement d'infrastructure, et toute autre acquisition de terrain ou l'enlèvement de arbres/cultures pour PRODER interventions.
3. Évaluer la mise en œuvre du CLIP		
i) Évaluer la mise en œuvre du CLIP dans le cadre du S&E exercice pendant la durée de vie du projet. ii) Identifier et suivre les indicateurs appropriés pour mesurer les progrès vers et/ou la réalisation de les termes convenus seront définis et liés à un délai dans l'accord FPIC	MINEAGRIE, Cellule de Coordination du Projet, FIDA missions d'appui à la mise en œuvre et de supervision conjointe.	La mise en œuvre du projet phase - tout au long de la cycle de projet

5.6. Mécanismes de suivi-évaluation

Le Suivi-évaluation du cadre de planification en faveur des populations autochtones devra s'intégrer dans le cadre global du suivi-évaluation du PRODER pour mesurer les progrès réalisés /atteints en faveur des Groupes cibles en général et en particulier les population vulnérables dont les Batwa. Cette stratégie permettra de renseigner sur le déroulement

des activités du cadre, les difficultés rencontrées pour y apporter des corrections les plus appropriées.

5.7. Budget de mise en œuvre du cadre de planification des peuples autochtones

Le budget estimatif global de mise en œuvre du présent cadre s'intègre au budget globale des actions prévues dans la note SECAP du PRODER et fait partie du coût global du Projet. De manière spécifiques, il s'agira de prendre en compte : (i) les coûts liés à l'actualisation du cadre de planification des peuples autochtones, (ii) à l'élaboration du plan d'action prévu, (iii) au renforcement des capacités des parties prenantes, (iv) à la capitalisation des bonnes pratiques en matière d'inclusion socio-économique des BATWA et (v) au suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des populations autochtones Batwa. Ce budget devra être intégré et visible dans les Plans de Travail et de Budget Annuels (PTBA) pendant la mise en œuvre du PRODER.

5.8. Conclusion

Le cadre de planification en faveur des peuples autochtones Batwa a été préparé pour renforcer et exploiter les impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs potentiels afin que le résultat global du projet ait un impact socioéconomique et écologique positif dans les zones d'intervention du projet et sur l'ensembles des publics cibles visés. Les mesures proposées doivent permettre une inclusion socio-économique effective et une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de groupes ciblées, en particulier les jeunes, les femmes, les populations autochtones Batwas et autres groupes vulnérables et marginalisés (comme les handicapés)



Investir dans les populations rurales

Burundi

Rapport de conception

Annexee: Resettlement Action Framework

Date du document: 25/10/2021
Identifiant du projet 2000003549
Numéro du rapport: 5836-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

BURUNDI

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

CADRE D'ACTION DE RÉINSTALLATION POUR LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

Sommaire

Ce document présente une proposition de cadre d'action de réinstallation pour le Programme de Développement de l'entrepreneuriat Rural (PRODER), programme ayant pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés rurales, et dont l'objectif est d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes équitable et inclusif ainsi qu'un environnement propice à l'agro-industrie. Les régions cibles sont caractérisées par des sécheresses et des inondations et une forte vulnérabilité à l'érosion des sols.

Pour atteindre son objectif de développement, le PRODER a été conçu autour des composantes cohérentes suivantes: développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux; promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales; et renforcement institutionnel et coordination du programme. Par conséquent, PRODER a été conçu pour répondre aux défis significatifs auxquels les communautés rurales sont confrontées au Burundi pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et stimuler les opportunités socio-économiques pour l'entrepreneuriat des jeunes.

Le PRODER interviendra à travers la réhabilitation des routes et la construction d'installations de stockage. Toutes les interventions d'infrastructure visent à stimuler la production agricole pour les petits agriculteurs, mais aussi à faciliter la croissance de l'esprit d'entreprise pour les jeunes. Le projet interviendra dans le développement des infrastructures (centres de rayonnement, centres naisseurs, magasins de stockage, réhabilitation / construction des pistes de désenclavement de bassins de production) sur environ 1 820,5 ha. Ces investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. A cela s'ajouteront les superficies de terres agricoles regroupées par les membres des coopératives. Au stade de la conception, il est envisagé de manière marginale un impact potentiel en termes de déplacement des populations.

PRODER a été classé en projet de catégorie B. Les perturbations environnementales et socioéconomiques potentielles dues au développement des infrastructures seront à la fois marginales, temporaires et localisées. Cependant, les circonstances peuvent changer et certaines des interventions de développement, bien que non prévues et planifiées, peuvent entraîner des réinstallations. Afin de garantir que les interventions et activités du PRODER restent dans la classification de catégorie B du SECAP, chaque intervention sera examinée à

l'aide de la liste de contrôle de screening du FIDA, "Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie environnementale et sociale" fournie en annexe du cadre de gestion environnementale et sociale. Ainsi, par exemple, si une réinstallation physique s'avère nécessaire, elle ne pourra pas affecter plus de 20 personnes ou plus de 10% des actifs d'un ménage, d'un producteur ou d'une communauté. De plus, les activités situées dans ou à proximité de zones écologiquement sensibles, l'amélioration ou la construction de toutes les routes de plus de 10 km ou impliquant une traversée importante d'une rivière, ne seront pas considérés dans le cadre du PRODER.

En consultation avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires, et conformément aux normes gouvernementales et internationales, le FIDA offrira un ensemble de services supplémentaires et de mesures d'atténuation pour garantir que les ménages touchés sont en mesure de faire des investissements qui les améliorent, conformément avec les principes de « consentement libre, préalable et éclairé » (CLIFE). Le CLIFE ne doit pas seulement être recherché lorsqu'il y a un risque de déplacement, mais dans tous les cas, les activités du projet ciblent les peuples y compris autochtones ou les régions rurales qui les abritent.

Ce cadre d'action de réinstallation proposé a été préparé pour traiter les réinstallations potentielles qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet. Le cadre sera utilisé en consultation avec toutes les parties prenantes clés, et le gouvernement du Burundi, à travers le MINEAGRIE, dirigera sa mise en œuvre.

Le PRODER utilisera des approches éprouvées et différenciées d'accélération, d'incubation et d'intensification durable pour la création des micro, petites et moyennes entreprises agricoles, des emplois durables et décents pour les jeunes et les femmes et des activités génératrices de revenus en direction des ménages vulnérables dont les Batwa. Le programme soutiendra l'autonomisation économique et sociale des jeunes, des femmes et des peuples Batwa et autres groupes vulnérables et s'attaquera aux causes de leur vulnérabilité. De même, 5 % de ces ménages seront du peuple Batwa. Donc, le projet intégrera directement les Batwa en tant que bénéficiaires des activités du projet.

Contents

Sommaire	i
1. Introduction	1
2. Description des composantes et activités du projet	2
3.0 Cadres juridiques et institutionnels - y compris les mécanismes de règlement des différends et d'appel	6
3.1 Introduction	6
3.2 Le quatrième axe stratégique de la lettre de politique foncière au Burundi: place des Batwas	8
3.3 Mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire	8
3.3.1 Les Bashingantahes	8
3.3.2 Le système juridique de l'État	9
3.3.3 La relation entre l'État et les systèmes coutumiers	9
3.3.4 Résolution informelle des conflits	10
4.0 Processus CLIPEE: processus de sensibilisation et de consultation pour parvenir à un accord sur l'acquisition des terres et l'indemnisation	11
4.1 Mécanismes de Règlement des Griefs	13
4.1.1 Évaluation et compensation des pertes pour la restauration et l'amélioration des moyens de subsistance	14
4.1.2 Responsabilités organisationnelles	14
4.1.3 Informations et considérations supplémentaires	15
4.1.4 Coûts et budget du Cadre d'Action de Réinstallation	15
4.2 Mécanismes de règlement des plaintes au FIDA	16
5.0 Suivi et Evaluation (S&E) du Cadre d'Action de Réinstallation	17

1. Introduction

PRODER a été classé comme un projet de catégorie B d'évaluation environnementale. Les interventions du PRODER permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion, et d'autre part de faciliter leur accès aux moyens de production améliorés et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux dans la zone du projet qui est vulnérable aux aléas du changement climatique au Burundi.

Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles favorisant l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol. Le projet contribuera à élaborer et/ou mettre en œuvre les plans d'aménagements des marais sans intervenir directement au sein de ces sites. Le projet PRODER ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester temporaires et locaux.

Il est à noter que dans la mise en œuvre du PRODER, les réinstallations involontaires des communautés locales n'ont pas été prévues. En d'autres termes, la mise en œuvre des activités du PRODER n'a pas été planifiée pour entraîner directement ou indirectement à la fois le déplacement physique des personnes dans les zones du projet et la perturbation de leurs moyens de subsistance. À cet effet, ce bref cadre d'action de réinstallation est préparé pour guider la préparation de brefs plans de réinstallation au cas où les circonstances changeraient au cours de la mise en œuvre du projet, ce qui nécessiterait des réinstallations involontaires - et entraînerait ou entraînerait à la fois le déplacement physique des personnes dans les zones du projet et la perturbation de leurs moyens de subsistance.

Conformément au cadre juridique du gouvernement Burundais et à la procédure établie, les ménages touchés seront indemnisés en espèces dans l'espoir qu'ils investiront l'argent reçu dans l'achat de terres alternatives ou dans d'autres moyens de subsistance. Alors que les bonnes pratiques internationales suggèrent une préférence pour la compensation en nature,¹ il est également reconnu que la compensation en espèces peut être préférable dans certaines circonstances, en particulier lorsqu'il y a une pénurie de terres dans un projet et dans la zone environnante.

En consultation avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires, et conformément aux normes gouvernementales et internationales, le FIDA offrira un ensemble de services supplémentaires et de mesures d'atténuation pour garantir que les ménages touchés sont en mesure de faire des investissements qui les améliorent, conformément avec les principes de « consentement libre, préalable et éclairé » (CLIPPEE). Le CLIPPEE ne doit pas seulement être recherché lorsqu'il y a un risque de déplacement, mais dans tous les cas, les activités du projet ciblent les peuples autochtones ou les régions rurales qui abritent des peuples autochtones.

Le paiement de l'indemnité tiendra également compte de toute inflation ou augmentation de la valeur marchande depuis le moment de l'évaluation jusqu'au moment du paiement effectif. Étant donné que l'indemnisation versée est bien supérieure à la valeur marchande, elle offre aux personnes affectées la possibilité d'acheter des terres avec un titre de pleine

¹ La compensation est comprise ici comme un paiement en espèces ou en nature pour un actif ou une ressource qui est acquis ou affecté par un projet au moment où l'actif doit être remplacé.

propriété dans des endroits plus sûrs et également plus dispersés – ces derniers impliquant un impact plus dispersé.

L'équipe technique du projet fournira un soutien juridique et autre supplémentaire en termes de conseils pour s'assurer que les personnes affectées comprennent pleinement les implications des accords d'indemnisation proposés et sont facilement en mesure de faire traiter leurs griefs, avant leur approbation de l'indemnisation. En outre, une indemnité sera versée à parts égales aux titulaires de titres par des moyens appropriés, de préférence par chèques bancaires. Le projet aidera les personnes affectées à ouvrir des comptes bancaires pour les aider à garder leurs indemnisations sécurisées dans les banques. Dans le cas où l'utilisation des banques ne serait pas possible dans certains endroits, le projet discutera avec les ménages affectés pour les aider à bien gérer leur indemnisation.

Des conseils en investissement, y compris des informations sur le marché immobilier, une formation en éducation financière seront également fournis, ainsi qu'un soutien supplémentaire dans les premières mesures axées sur l'intensification des opportunités de subsistance sensibles au genre après avoir reçu leur indemnisation. Les ménages touchés recevront donc une compensation en espèces et un soutien aux moyens de subsistance. Compte tenu de l'immense pression foncière au Burundi, il est hautement improbable que les ménages affectés se réinstallent loin des zones dans lesquelles ils sont habitués à vivre. Comme ils sont plus susceptibles de se réinstaller pas très loin de là où ils sont habitués, le concept de communautés est moins pertinent. Leur déménagement vers des lieux proches signifie qu'ils s'y déplaceront simplement comme d'autres ménages choisissant de déménager sur une autre colline.

Comme indiqué ci-dessus, ce rapport présente un cadre d'action de réinstallation pour traiter les conditions physiques et les moyens de subsistance de la communauté rurale qui seront potentiellement acquis au cours de la mise en œuvre de certaines des activités du projet. Pour réitérer, la conception même du PRODER a veillé à ce que la mise en œuvre du projet n'entraîne ni n'entraîne à la fois le déplacement physique des personnes dans les zones du projet et la perturbation de leurs moyens de subsistance. Par conséquent, la préparation de ce cadre d'action de réinstallation doit être interprétée comme un cadre directeur « au cas où les circonstances changent » pour atténuer tout impact potentiel. Le cadre d'action de réinstallation proposé a été aligné sur les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) du PRODER.

Il est à noter que la préparation de ce Plan d'action de réinstallation ne peut être épuisée pour les deux raisons principales suivantes : i) ce projet est classé en catégorie B car les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et/ou les impacts sociaux sur les populations humaines ou les zones écologiquement significatives être facilement corrigé par des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées ; et ii) bien que les activités du projet soient connues, le nombre réel de personnes et la superficie des terres et l'étendue de leur impact n'ont pas encore été confirmés.

2. Description des composantes et activités du projet

Le Burundi figure sur la liste harmonisée des pays en situations de fragilité en 2021². En effet, le pays est passé de la catégorie des « pays touchés par des conflits d'intensité

² <http://pubdocs.worldbank.org/en/888211594267968803/FCSList-FY21.pdf>

moyenne » en 2020 à celle des « pays présentant une fragilité institutionnelle et sociale élevée » en 2021³ avec un indice des États fragiles qui est passé de 98,2 en 2019 à 97,9 en 2020⁴. Cette fragilité trouve son origine principalement dans : (i) l'environnement politique marqué par des crises socio-politiques successives depuis l'indépendance en 1962, (ii) la position géographique du pays par rapport au pays affecté par des conflits armés créant ainsi l'insécurité dans les régions frontalières et des entrées d'importants groupes de réfugiés dans le pays, exacerbant la vulnérabilité des populations en place, (iii) la récurrence des catastrophes naturelles⁵ dues aux changements climatiques et leur incidence négative sur les moyens de subsistance des populations (baisse de la fertilité des sols, pollution de l'eau,). Ces phénomènes fragilisent davantage la situation sanitaire⁶, nutritionnelle et alimentaire des plus vulnérables et provoquent des déplacements interne de populations à la recherche d'un abri et de moyens de subsistance)⁷. De plus, la croissance démographique rapide et l'exiguïté des parcelles de terres cultivées ont entraîné le défrichement des forêts pour l'agriculture de subsistance dont les pratiques peu viables amplifient la baisse de fertilité et l'intégrité des sols et la pollution des ressources hydriques.

Le développement économique et social du pays continue d'être entravé par notamment les crises socio-politiques à répétition au plan interne et au niveau des pays voisins, la fragilité environnementale, économique (taux d'inflation élevé, exiguïté des parcelles cultivées par des ménages), sociale, institutionnelle, sanitaire. La République du Burundi (ci-après désignée 'Burundi') a depuis son indépendance en 1962, connu des crises socio-politiques successives qui ont engendré, entre autres, après la récente crise post-électorale de 2015⁸ le départ de près de 210 000, qui se fait réfugiés dans les pays voisins ou dans d'autres provinces du pays.

C'est dans cette fragilité générale socio-économique et environnementale que le PRODER a été conçu pour accompagner les entreprises rurales, en ciblant les plus vulnérables. Le PRODER touchera 80 000 ménages ruraux pauvres soit environ 480 000 personnes, dont au moins 50 % seront des femmes ayant une représentation adéquate au sein des comités de prise de décision dans toutes les composantes du projet. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 50 % seront des jeunes avec une représentation égale des femmes et des hommes et 5 % seront des Autochtones (Batwa).

Parmi les ménages ciblés, 55 730 (70%) seront nouveaux et 24 270 (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés. Ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles pour la promotion des entreprises agropastorales.

³ <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/harmonized-list-of-fragile-situations>

⁴ <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

⁵ Le Burundi est au 169ème rang sur 181 pays quant à sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles selon ND-GAIN : Index pays, <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking> qui classe la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience. L' « Index for Risk Management (INFORM) », indice de risque qui identifie les lieux où les chocs nécessitant une aide internationale peuvent se produire et analyse ce risque afin qu'il puisse être mieux géré par tous, y compris les Gouvernements.

⁶ Persistance des maladies d'origines hydriques dont le choléra ou les diarrhées pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que des pandémies telles que le paludisme

⁷ Selon OCHA 2020, « D'octobre 2019 à septembre 2020, les catastrophes naturelles ont affecté plus de 100 000 personnes dans 13 des 18 provinces du Burundi, tué ou blessé 81 personnes, endommagé des hectares de production agricole et détruit partiellement ou totalement plus de 22 000 maisons » (OCHA, 2020 : 21)

⁸ Burundi Regional Refugee Response Plan available at <https://www.unhcr.org/57ab34fef3.pdf>

Ciblage transparent des bénéficiaires: L'approche participative utilisée pour définir les critères de sélection des bénéficiaires, partagés par toutes les parties prenantes, contribue à l'efficacité du ciblage⁹. En effet, cette approche a amélioré la transparence dans le ciblage, atténué le risque de capture des appuis par l'élite et facilite une bonne collaboration de tous les intervenants.

Volet promotion des actions pour les Batwas: 90. Le PRODER touchera 80 000 ménages ruraux pauvres, dont 5% seront des Batwas. Des actions orientées vers les populations Batwa seront mises en place à travers les centres de rayonnement pour leur permettre d'accéder aux terres à des fins de production végétale et animale et d'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation. Il est prévu un soutien ciblé aux plus pauvres et aux marginalisés dont les Batwa en matière d'alphabétisation fonctionnelle et techniques de production/transformation afin de les rendre capables de développer leurs idées de projets. Il sera formé trois groupements (120 ménages de bénéficiaires directs) de Batwa dont deux groupements qui seront formés à fabriquer les foyers améliorés dans le sens de limiter la surutilisation du bois de chauffage et préserver l'environnement et l'autre à fabriquer les ustensiles en argiles (casseroles, gobelets, objets de décoration...).

Combattre la malnutrition: L'approche de la lutte contre la malnutrition, fondée sur le lien entre l'éducation nutritionnelle et les centres de réadaptation nutritionnelle (FARN¹⁰) et l'accès aux micro-projets pour les adultes qui ont participé au FARN, a été couronnée de succès, permettre aux ménages souffrant de problèmes de malnutrition d'accéder aux ressources et d'échapper de manière durable au cercle vicieux de la vulnérabilité. L'approche FARN est considérée comme un instrument efficace de mobilisation communautaire qui favorise le changement de comportement pour la lutte contre la malnutrition. Il vise à maximiser les ressources, les compétences et les stratégies existantes pour surmonter un problème, et utilise largement des méthodologies participatives avec une forte participation des femmes¹¹.

Entrepreneuriat et emplois des jeunes: L'approche de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois pour les jeunes avec l'outil de formation « Gérer Mieux Votre Entreprise » (GERME) de l'OIT et les mécanismes endogènes d'autofinancement et d'accompagnement des jeunes micro-entrepreneurs en milieu rural est efficace. PRODEFI a facilité la formation de 8 190 jeunes avec cet outil. Parmi ces jeunes, 84,7 % ont lancé des activités économiques et créé au moins deux (2) emplois supplémentaires par unité. A la faveur de la mise en œuvre du PRODEFI, il a été noté que le développement de chaînes de valeur à haute valeur ajoutée (champignons, cultures maraîchères) est très efficace pour motiver les jeunes femmes et les jeunes hommes à s'impliquer dans l'agriculture. En outre, le PRODEFI a confirmé que la promotion d'institutions spécialisées dans la formation et le soutien au développement des entreprises des jeunes favorise la durabilité du développement de l'entrepreneuriat agropastoral, qui peut être poursuivi après l'achèvement du projet. Comme le PRODER intégrera l'approche d'incubation, les enseignements tirés notamment du projet promotion des micro-entreprises rurales (PROMER, Sénégal) et Programme d'entrepreneuriat agro-pastoral pour les jeunes au Cameroun ont également été pris en compte.

⁹ Stratégie de ciblage fondée sur des enquêtes d'évaluation participative de la pauvreté pour déterminer les catégories, définir les facteurs déterminants de la pauvreté et disposer d'une typologie des ménages ruraux. Cette stratégie a été développée avec l'ONG ACORD

¹⁰ FARN - Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle

¹¹ République du Burundi Évaluation de la stratégie et du programme de pays

L'approche du PRODER intégrera également des enseignements tirés d'autres projets financés par le FIDA intégrant la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Nigeria, tels que le Programme de développement des chaînes de valeur (VCDP) : (i) le ciblage fondé sur les opportunités offertes par les filières par rapport à de simples critères géographiques de ciblage de l'incidence de la pauvreté, des conflits sociaux, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques qui, dans le cadre de projets antérieurs, n'ont pas toujours permis d'assurer une efficacité élevée; (ii) les méthodes permettant de lier des groupes de petits producteurs ruraux à des acheteurs privés dans le cadre d'une relation d'affaires mutuellement bénéfique et durable, y compris le transfert de technologie, l'accès aux marchés et l'établissement de normes. À la lumière de ce qui précède, le FIDA devrait continuer à soutenir: la résilience des chaînes de valeur; les approches favorables aux pauvres, l'agriculture sensible à la nutrition et les interventions, y compris l'éducation nutritionnelle; la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, tout en continuant à intégrer le genre et à accorder plus d'attention à l'intégration des jeunes dans la transformation rurale du Burundi.

Le projet a été conçu autour des composantes et sous-composantes suivantes, y compris leurs effets attendus respectifs:

- Composante 1: Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux:

Elle vise à offrir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité d'exploitant agricole, de promoteur d'entreprise rurale ou de salarié. Elle contribuera également à améliorer les performances de l'intensification de la production agricole sensible à la nutrition, au genre et résiliente au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. Pour ce faire, le PRODER adoptera une approche de développement des entreprises à trois niveaux : (i) la création d'entreprises, (ii) le soutien à l'incubation et (iii) l'accélération des entreprises.

- Effets attendus : 7 840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux créent de la richesse et des emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme.
 - Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux;
 - Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables.
 - Sous-composante 1.3. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes en faveur d'une alimentation saine et diversifiée.
- Composante 2: Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales.

Elle vise à fournir aux jeunes hommes et femmes ciblés un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises.

- Effets attendus: 40 000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres et aux autres actifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, les pertes d'aliments et de nutriments ainsi que la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs par des entreprises promues par des jeunes femmes et des jeunes hommes.

- Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole
 - Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché.
- Composante 3: Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

Objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

- Effets attendus: Le MINEAGRIE, l'équipe de gestion du programme et les parties prenantes au programme ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des activités du programme de manière efficace et promouvant la transformation rurale grâce au développement des MPER viables.
- Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.
- Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme

3.0 Cadres juridiques et institutionnels - y compris les mécanismes de règlement des différends et d'appel

3.1 Introduction

L'évolution de la situation socio-économique des Batwa dans le Burundi d'aujourd'hui a un contexte historique inscrit dans l'Accord de paix d'Arusha qui garantit la représentation politique des Batwa dans les assemblées législatives.¹² La participation des Batwa à la vie politique au Burundi est toujours limitée par les conditions socio-économiques qui prévalent parmi eux. Par exemple, la plupart d'entre eux n'ont toujours pas les documents nécessaires pour pouvoir voter, tels que des cartes d'identité et des cartes d'inscription électorale – et 82% des Twa ne sont jamais allés à l'école.¹³

Il n'existe aucun instrument international ou régional des droits de l'homme qui traite spécifiquement du droit des peuples autochtones à leurs terres ancestrales. Au lieu de cela, les dispositions pertinentes sur cette question sont dispersées dans divers documents. La Convention de l'Organisation Internationale du Travail no. 169 concernant les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants consacre une section spécifique à la terre qui inclut l'obligation du gouvernement de respecter la relation particulière des peuples autochtones avec leurs terres ainsi que de reconnaître leurs droits de propriété et de possession sur les terres traditionnelles.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones oblige le gouvernement à veiller à ce qu'aucune mesure ne soit prise sur les terres traditionnelles des peuples autochtones sans leur consentement libre, préalable et éclairé. « Libre » signifie que le consentement doit être donné par la communauté sans aucune force, intimidation, manipulation, coercition ou pression de la part d'un gouvernement ou d'une entreprise ; « préalable » signifie que le consentement des peuples autochtones doit être demandé avant

¹² Vandeginste Stef. (2014). Political Representation of Minorities as Collateral Damage or Gain: The Batwa in Burundi and Rwanda, in: Africa Spectrum, 49, 1, 3-25.

¹³ IWGIA. (2020). Indigenous World 2020: Burundi <https://www.iwgia.org/en/burundi/3577-indigenous-world-2020-burundi.html>

que le gouvernement n'attribue des terres à des utilisations particulières des terres et avant d'approuver des projets spécifiques. Il est également important que la communauté autochtone soit bien informée, c'est-à-dire qu'elle reçoive toutes les informations pertinentes dans une langue qu'elle comprend et qu'elle ait accès à des informations indépendantes.¹⁴

L'accès à la terre est l'une des principales causes de conflit au Burundi. On estime que 80% des affaires judiciaires au Burundi impliquent des litiges fonciers – cela est dû à la forte densité démographique, mais aussi, l'afflux de réfugiés de retour et de personnes déplacées à l'intérieur du pays exacerbe les litiges fonciers. Les litiges fonciers impliquent souvent un règlement de comptes, attribué à l'absence d'un système judiciaire fiable.¹⁵

La situation du droit à la terre dans la communauté Batwa: En rapport avec la situation du droit foncier, les plus de 12 % des Batwa du Burundi reste toujours victimes du système du servage foncier alors que le décret loi no 1/19 du 30 Juin 1977 portant l'abolition de ce système a été promulgué par le président de la République de cette période. Ce cas handicape beaucoup le développement des Batwa dans tous les domaines. En plus de cette situation, cette communauté défavorisée ne possède pas des terres cultivables en grande majorité.

L'accès inéquitable à la terre, la spoliation par les autorités et un système foncier confus sont encore aggravés par une forte densité de population et la dégradation des terres. Dans les communautés, une grande variété de conflits autour de la terre existe, allant des conflits au sein des familles sur le partage de l'héritage, ou les limitations des parcelles, à ceux résultant de l'occupation des terres par des personnes déplacées, ou sur l'utilisation des terres entre cultivateurs et pasteurs.

Il existe plusieurs institutions chargées des litiges fonciers, chacune ayant ses limites : les tribunaux burundais, la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB), les Bashingantahe (organes de jugement traditionnels, généralement composés d'hommes ayant une ancienneté établie dans la communauté) et organisations non gouvernementales (ONG) dans le domaine de la médiation.¹⁶

Le niveau et l'ampleur des conflits fonciers posent d'énormes défis aux institutions de résolution des conflits. La législation foncière est inadéquate, des difficultés surgissent entre le système coutumier et « officiel » pour administrer les litiges fonciers, et le système judiciaire n'est pas équipé pour faire face à la tâche qui lui est confiée. La nécessité de renforcer les mécanismes de résolution des conflits pour traiter les litiges fonciers est évidente. Diverses organisations ont lancé des programmes pour soutenir les Tribunaux, les Bashingantahe ou d'autres institutions au sein des communautés (telles que les Commissions Justice et Paix de l'Église catholique), ou ont démarré leurs propres structures (telles que les Communautés locales de paix de Miparec, et le Conseil des Leaders de Search for Common Ground).

¹⁴ Minority Rights International. (2021). Land Rights <https://minorityrights.org/law/land-rights/>

¹⁵ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, Burundi: Status of land disputes and process for recovering property seized by people in power during the genocides; whether Hutus are mistreated by Tutsis when dealing with property issues; obstacles to recovering property and the possibility of restitution, 18 June 2009, BDI103169.FE, available at: <https://www.refworld.org/docid/4b20f0322b.html> [accessed 16 September 2021]

¹⁶ Judith Binder and Tim Murithi. 2013. 'Home at last?' Land Conflicts in Burundi and the Right of Victims to Reparations. Policy brief. https://media.africaportal.org/documents/IJR_Brief_No_11.pdf

3.2 Le quatrième axe stratégique de la lettre de politique foncière au Burundi: place des Batwas

La lettre de politique foncière indique les orientations du gouvernement burundais pour organiser certains aspects de l'accès à la terre et à ses ressources naturelles, en particulier l'appropriation de la terre et la sécurisation des droits y afférents. Pour y parvenir, quatre axes stratégiques ont été mis en place et le quatrième a pour objet le développement de solutions durables aux problèmes des personnes sans terres et à l'exiguïté des parcelles.¹⁷ Ainsi, parmi les activités à mener pour la mise en œuvre de cet axe figure l'actualisation de l'inventaire des terres domaniales et d'origine domaniale aux fins, notamment, de dégager des terres pour les rapatriés et autres personnes sans terres. Partant, l'on constate que le gouvernement burundais a bel et bien songé à cette catégorie de personnes défavorisées, les Batwa, dans sa politique foncière définie à travers la lettre susdite. Une fois alors que les terres susvisées auront été identifiées, il est clair que les sans terres dont les Batwa pourront en bénéficier. Ce sont ces terres qui, par la suite, serviront comme c'est déjà évoqué aux activités pouvant conduire au développement durable des bénéficiaires.

3.3 Mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire

Pour résoudre leurs différends fonciers, les habitants des communautés burundaises peuvent recourir à deux systèmes formels de résolution des conflits : le système coutumier des Bashingantahas et le système juridique de l'État. Alors que la première s'appuie en premier lieu sur des conventions et des règles coutumières, la seconde se fonde sur la législation de l'État. En dehors de ces systèmes formels, les gens peuvent s'adresser aux représentants des autorités locales, ou aux structures établies par les ONG ou les églises, pour parvenir à une résolution amiable de leurs différends, ou pour obtenir une consultation sur la façon de procéder dans le système formel. Le niveau d'implication, la fiabilité et les capacités de ces différentes institutions varient d'un endroit à l'autre.

3.3.1 Les Bashingantahas

Traditionnellement, les différends concernant le régime foncier au Burundi étaient arbitrés par les Bashingantahe. Ce « Conseil des notables » était composé des membres les plus respectés de la communauté sur une colline. Ses rôles traditionnels étaient de régler les différends locaux, de réconcilier les individus et les familles, d'authentifier toutes sortes de contrats (tels que le mariage, l'héritage, les ventes et les cadeaux) et de représenter la population locale à un niveau supérieur. Au fil du temps, la dispense politique dans le pays a affaibli les rôles des Bashingantahe. Dans la législation récente sur le partage des responsabilités entre les différentes institutions juridiques, l'institution des Bashingantahe semble avoir perdu la quasi-totalité de ses responsabilités: elle se voit uniquement attribuer un rôle d'assistance aux Tribunaux de Résidence pour l'exécution des jugements concernant les propriétés foncières non enregistrées.¹⁸

Malgré ses faiblesses, de nombreux Burundais, organisations locales et internationales considèrent sa revitalisation comme très importante. L'institution est encore largement utilisée dans les collectivités. Par exemple, on estime que parmi tous les rapatriés qui ont demandé une aide extérieure dans le cadre de différends, plus de la moitié ont contacté les

¹⁷ République du Burundi, Lettre de politique foncière, 15 septembre 2008

¹⁸ Loi No.1/08 du 17 Mars 2005 portant code de l'organisation et de la compétence judiciaires, Article 78

Bashingantahe. Dans un contexte de conflit et de corruption, les Bashingantahe sont perçus comme capables de présenter et de préserver une certaine autorité morale qui peut servir d'exemple à leurs communautés et dirigeants politiques. L'accord d'Arusha de 2000 fait explicitement référence à l'importance de consolider les Bashingantahe, et souligne leur rôle dans la réconciliation au niveau de la colline. En particulier dans le contexte des conflits fonciers actuels, dont beaucoup sont liés au rapatriement des réfugiés, les observateurs constatent la nécessité de renforcer l'institution, compte tenu des coûts élevés des procédures et de la corruption des tribunaux officiels, et aussi de réconcilier les différents groupes.

3.3.2 Le système juridique de l'État

Chaque commune du Burundi a son propre Tribunal de Résidence. Ces tribunaux traitent à la fois des affaires civiles et pénales. La plupart des moins de 1 000 magistrats siégeant dans ces Tribunaux n'ont reçu qu'une formation limitée.¹⁹ Pour qu'une affaire civile se présente devant le Tribunal de Résidence, un plaignant doit d'abord passer le Bashingantahe sur sa colline. Si l'une des parties en conflit n'est pas d'accord avec la solution proposée par les Bashingantahe, elle peut la soumettre au Tribunal de Résidence, après avoir reçu une note des Bashingantahe, comprenant leurs conclusions sur l'affaire. Le Tribunal de Résidence n'a pas nécessairement besoin de prendre connaissance de la décision des Bashingantahe. Néanmoins, les Bashingantahe peuvent être invités à témoigner ou à fournir des explications supplémentaires sur l'affaire. Dans le cas où le Tribunal de Résidence effectue une visite sur le terrain pour identifier les particularités d'une propriété foncière contestée, les Bashingantahe sont invités à être présents en tant que témoins. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord devant le Tribunal de Résidence, leur affaire peut être renvoyée devant la Cour d'Appel, le Tribunal de Grande Instance, qui existe dans chaque province ainsi qu'à Bujumbura Mairie. Les magistrats de ces tribunaux ont une licence en droit.

Général, le système judiciaire est confronté à de sérieux défis. La législation foncière formelle est incomplète et parfois contradictoire. Les Tribunaux de Résidence n'ont que des moyens limités pour exécuter leurs jugements, et par exemple pas d'argent pour apporter une visite sur le terrain en cas de litiges fonciers. Il existe de graves irrégularités dans les procédures suivies, les règlements internes des tribunaux et les questions d'éthique.

On estime que 90 % des affaires portées devant les cours et tribunaux sont liées à des questions foncières. Un avantage évident d'aller en justice est que la décision est juridiquement contraignante. Cependant, les frais d'aller en justice sont considérés comme un obstacle majeur pour de nombreux Burundais, car la majorité de la population survit avec moins de 1 USD par jour.²⁰

3.3.3 La relation entre l'État et les systèmes coutumiers

Alors que dans leurs jugements les Bashingantahe s'appuient en premier lieu sur des conventions et des règles coutumières, le système juridique de l'État se fonde sur la législation de l'État. Tous les conflits fonciers devraient d'abord passer avant les

¹⁹ Mathijs van Leeuwen and Linda Haartsen. 2005. Land disputes and local conflict resolution mechanisms in Burundi

²⁰ Judith Binder and Tim Murithi. 2013. 'Home at last?' Land Conflicts in Burundi and the Right of Victims to Reparations. Policy brief. https://media.africaportal.org/documents/IJR_Brief_No_11.pdf

Bashingantahe. Ce n'est que dans le cas où ceux-ci sont incapables de trouver une solution que les conflits sont transmis au système juridique de l'État. Ceci est avantageux dans la mesure où les Bashingantahe connaissent mieux le contexte local d'un conflit et peuvent ainsi décider de manière plus équitable. Le système juridique étatique respecte en grande partie le système coutumier. Le véritable code foncier de 1986 reconnaît la légitimité des revendications coutumières, mais exige que toutes les terres soient enregistrées auprès de l'État. Le Code foncier stipule en outre que si quelqu'un occupe un terrain pendant plus de 30 ans, celui-ci deviendra sa propriété. Néanmoins, la mise en œuvre ou la diffusion du code foncier a été très limitée, en raison du manque de ressources financières et humaines, et les propriétés foncières restent largement non enregistrées (<5%). L'administration de la propriété foncière est donc encore largement assurée par les Bashingantahe.

D'autre part, les systèmes juridiques coutumiers et modernes peuvent également fonctionner en concurrence les uns avec les autres. C'est notamment le cas des droits fonciers des femmes. Alors que les hommes et les femmes sont égaux devant l'État, cela n'est souvent pas reconnu par les Bashingantahe traitant des questions d'héritage. Il y a souvent des divergences entre le jugement des affaires par les Bashingantahe et les tribunaux sur les successions concernant les femmes.²¹

3.3.4 Résolution informelle des conflits

Dans les communautés, avant de s'adresser aux institutions formelles, les gens peuvent utiliser une variété de mécanismes pour arbitrer et même résoudre leurs conflits. Dans les communautés étudiées, des exemples ont été donnés de conseils de famille convoqués pour régler les conflits. Les administrateurs gouvernementaux tels que les nyumba kumi, les chefs de sous-colline et les chefs de colline, ainsi que les Bashingantahe vivant dans un quartier particulier peuvent également essayer de faire la médiation et de se réconcilier. Néanmoins, il est apparu qu'en matière de conflits fonciers leur rôle est limité, de nombreux conflits fonciers devant être portés à l'attention des institutions formelles. Diverses ONG (dont la Ligue Iteka, ACCORD et l'Association des Femmes Juridiques) ont mis en place des structures au niveau communautaire pour aider à la résolution des conflits, en réponse à la lenteur, la complexité et les coûts des procédures juridiques dans les systèmes formels. La plus répandue d'entre elles est la « clinique juridique », où les parajuristes, qui ont été formés par ces ONG sur le droit foncier et sur le droit de la famille, sur les procédures pénales et les compétences juridiques peuvent donner des conseils, essayer d'arbitrer des conflits ou orienter personnes vers l'institution appropriée.

Dans le contexte du PRODER, dans le cas peu probable où la mise en œuvre de certaines des activités du projet entraînerait une réinstallation, le projet utilisera une approche à deux volets pour assurer l'indemnisation des ménages affectés :

- En consultation avec les victimes de la réinstallation, envisager toutes les formes de réparations pour elles en cas d'expropriation des terres: restitution, indemnisation, réhabilitation, satisfaction des victimes et garanties de non-répétition – pour s'assurer que le maximum de bien est fait et que d'autres difficultés physiques et/ou économiques sont évité.

²¹ Mathijs van Leeuwen and Linda Haartsen. 2005. Land disputes and local conflict resolution mechanisms in Burundi

- Développer une formule d'indemnisation spécifique pour les dommages économiques²² résultant de la dépossession des terres qui soit équitable envers toutes les victimes et réalisable en termes de financement.

Actuellement, les spécificités manquent en termes d'indemnisations pour les terres expropriées. Cependant, le PRODER s'inspirera de dispositions telles que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation qui reconnaît à l'article 8 que tous les réfugiés doivent pouvoir récupérer leurs biens, en particulier leurs terres. Dans les cas où le recouvrement n'est pas possible, toute personne ayant droit devrait recevoir une compensation équitable. Ainsi, les accents de l'accord sont clairement sur la restitution, ou plus précisément, la réappropriation, et la compensation. Compte tenu des contextes locaux, de l'engagement des Bashingantahe et des processus juridictionnels dirigés par l'État et des consultations appropriées avec les victimes, PRODER abordera les questions d'indemnisation sur la base des deux points susmentionnés ci-dessus, à savoir : envisager la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction des victimes et les garanties de non - répétition; et développer une formule d'indemnisation spécifique pour les dommages économiques résultant de la dépossession des terres.

4.0 Processus CLIPEE: processus de sensibilisation et de consultation pour parvenir à un accord sur l'acquisition des terres et l'indemnisation

Le processus de sensibilisation et de consultation pour parvenir à un accord sur l'acquisition des terres et la compensation (le processus CLIPEE) débutera pendant la phase pour les populations des zones où se fera le développement des infrastructures.

Le processus CLIPEE pour PRODER comprendra les éléments clés suivants :

- *Libre:* Aucune coercition, intimidation ou manipulation, confirmée par les consultations avec les communautés, les Bashingantahe et les représentants du gouvernement et d'autres acteurs clés. Tous ces acteurs devront confirmer qu'ils comprennent les modalités de compensation, mais aussi les bénéfices des activités du projet.
- *Préalable:* PRODER engagera les ménages qui seront potentiellement affectés par toute activité de développement des infrastructures pour déclencher la réinstallation et demander l'autorisation de commencer les travaux, ce qui donnera aux ménages suffisamment de temps pour éviter une perturbation soudaine des activités de subsistance.
- *Informé:* Les communautés seront impliquées et les consultations permettront de s'assurer qu'elles comprennent ce qui est en jeu pour elles, et l'étendue des perturbations qu'elles sont susceptibles de subir, mais aussi les avantages socio-économiques des activités. Ils seront également informés de la loi, de l'évaluation et de l'indemnisation ainsi que des processus de réclamation dans une terminologie simple pour faciliter leur compréhension, y compris la possibilité de recevoir une indemnisation dans des conditions appropriées. Les questions seront fortement

²² Le taux d'indemnisation pour les biens perdus doit être calculé à plein coût de remplacement, c'est-à-dire la valeur marchande des actifs plus les coûts de transaction.

encouragées pour clarifier les préoccupations de la communauté, mais aussi pour renforcer la confiance et l'appropriation du projet au niveau communautaire.

- *Consentement*: Le PRODER, par l'intermédiaire de l'entité d'exécution, demandera l'autorisation de démarrage des travaux, et celle-ci sera formalisée avec un accord écrit des communautés.

Conformément aux étapes ci-dessus, les activités suivantes devront être entreprises pour assurer une mise en œuvre complète d'un plan CLIPEE:

Tableau 1 Activités liées au CLIPEE

Que faire	Comment faire
<p>Bilan socioculturel et foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude sur la situation les Batwas de manière à s'assurer que la définition des critères pour la sélection des bénéficiaires individuels ne soit pas discriminante pour eux; • Identifier les acteurs communautaires et les propriétaires et utilisateurs des terres dans la zone du projet ; • Identifier les types de propriété foncière ; • Évaluer les conséquences possibles pour les communautés résultant du changement de statut des terres, des territoires et des ressources émergeant du projet. 	<p>L'agence d'exécution chargée de conduire l'évaluation engage des experts sur les communautés locales et le régime foncier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des consultations avec la participation pleine et effective des communautés Batwa; entretiens et questionnaires de groupes cibles (hommes, femmes, jeunes) portant sur les relations entre les groupes de la société (individus, familles, villages voisins) ; • Consulter les collectivités et institutions locales (OBC et ONG par exemple, Unisons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA)) ; • Partager avec les parties prenantes les résultats du processus.
<p>Identification des institutions de prise de décision et des représentants pour assurer une participation pleine, effective et égale des parties prenantes menant au CLIPEE.</p>	<p>MINEAGRIE comme agence d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultera les communautés et expliquera clairement la nature du projet ; • Expliquer et convenir du plan du processus de consultation menant au CLIPEE ; • Se mettra d'accord avec les représentants de la communauté sur le processus de consultation menant au CLIPEE (nécessité d'une participation inclusive des hommes, des femmes, des jeunes) ; • Clarifiera la responsabilité des représentants ; • Laissera le temps aux communautés de discuter et de décider de leurs demandes ; • Formalisera les représentations (la représentation formelle peut être documentée par des documents écrits, ou fondée sur des pratiques coutumières documentées par des vidéos) et les moyens de communication ; • Se mettra d'accord sur la manière dont le consentement sera obtenu et fourni (conditions pour les décisions : votes, signature de document, cérémonies, vidéos) • Identifiera les parties signataires du consentement.

<p>Mener une consultation menant au CLIPEE sur PRODER, comme projet proposé</p>	<p>MINEAGRIE comme agence d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partagera l'objectif et la portée du projet avec les communautés (cela est simultanément aux consultations sur l'identification des institutions de prise de décision décrites ci-dessus); • Informer clairement sur les acteurs qui financent et mettent en œuvre le projet et leurs responsabilités respectives; • Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques des investissements; • Autoriser des facilitateurs/conseillers indépendants dans le processus de consultation.
---	--

Le processus sera mené à travers des réunions régulières, et la langue Kirundi sera utilisée pour garantir que les communautés participent pleinement à l'exercice, y compris en remplissant leurs dossiers si nécessaire. Tout cela sera fait pour:

- Accorder une place prépondérante à la participation des groupes-cibles dans le processus d'identification, de communication et de sensibilisation et œuvrer de manière à garantir l'inclusion socioéconomique des vulnérables principalement les Batwa;
- Veiller à ce que les Batwa soient intégrés et fournissent la main-d'œuvre locale qui sera nécessaire dans les activités du projet - assurant une représentation équitable, même dans les postes de prise de décision stratégique au niveau communautaire ; et
- Veiller à ce que les Batwa obtiennent un soutien total pour l'intégration dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des activités entrepreneuriales, de la chaîne alimentaire agricole et de réhabilitation environnementale des projets, y compris des moyens de subsistance alternatifs viables - Les Batwa ne sont que des utilisateurs de ressources, mais ils sont également des gestionnaires des ressources naturelles dont ils dépendent pour un large éventail d'avantages.

La bonne compréhension de l'ensemble de ces dynamiques (statut social des femmes, relations de pouvoir, participation aux décisions communautaires, représentation au sein des organes dirigeants des OP et association diverses, relation hommes/femmes, répartition des tâches, gestion du temps, décisions sur les moyens d'existence du ménage, situation des femmes chefs de ménages, chef d'exploitation au sein de leur ménage, situation des peuples autochtones Batwa, etc.) permettrait d'affiner de manière efficace la stratégie, genre et inclusion sociale.

4.1 Mécanismes de Règlement des Plaintes

Le PRODER reconnaît que quelle que soit son ampleur, la réinstallation involontaire donne inévitablement lieu à des griefs parmi la population affectée sur des questions allant des taux d'indemnisation et des critères d'éligibilité à l'emplacement des sites de réinstallation et à la qualité des services sur ces sites.

Plutôt que de créer de nouvelles structures qui pourraient être inconnues et trop compliquées à mettre en œuvre, le projet cherchera à renforcer les institutions locales et formelles existantes dans les zones cibles du projet. Le cas échéant, le projet s'appuiera sur les autorités et institutions locales, notamment les Bashingantahe et la Ligue Iteka, ACCORD et l'Association des Femmes Juridiques. Renforcer et utiliser les institutions locales a un gros avantage car au niveau local, la résolution des conflits est un facteur de confiance et de maintien de l'esprit de la communauté, et moins soucieux d'accumulation matérielle.

De plus, les communautés ont de meilleures relations avec les institutions locales. Par conséquent, le renforcement des mécanismes de règlement des griefs se concentrera sur les structures existantes et les institutions établies localement qui ont travaillé pour les communautés.

De plus, l'équipe de mise en œuvre du projet expliquera le mécanisme de réclamation au cours du processus du CLIPEE lors de réunions publiques, afin de s'assurer que les gens le comprennent parfaitement. Il aidera également toute personne concernée à préparer et à introduire un recours conformément à la loi, en particulier dans le cas où sa capacité à entreprendre un tel recours est limitée (alphabétisation limitée, manque d'expérience dans la négociation avec les autorités, etc.).

4.1.1 Évaluation et compensation des pertes pour la restauration et l'amélioration des moyens de subsistance

Pour déterminer le montant de l'indemnité à accorder pour le bien à acquérir, le gouvernement tient compte de la valeur marchande d'un bien semblable. Comme cela a déjà été noté, le projet développera une formule de compensation spécifiquement pour les dommages économiques²³ résultant de la dépossession des terres qui soit équitable envers toutes les victimes, et réalisable en termes de financement.

PRODER reconnaît la diminution des revenus et la dislocation des moyens de subsistance pendant et après la réinstallation. En conséquence, en plus de fournir des compensations et des prestations de réinstallation, des mesures de soutien appropriées seront incluses pour la restauration des revenus et des moyens de subsistance des ménages partiellement et entièrement affectés.

Les ménages bénéficieront de préférences pour la formation et l'emploi liés au projet – dans la mesure du possible, mais il peut être envisagé que l'emploi dans la construction du projet soit une source de revenus supplémentaire dans les processus de restauration des revenus des ménages affectés.

Le projet entreprendra une enquête d'évaluation des besoins et des compétences disponibles, pour la mise en œuvre dans la période post-relocalisation. Les efforts de restauration des revenus et des moyens de subsistance seront étendus aux ménages touchés sous la forme d'un soutien à court terme et d'un programme à long terme pour assurer des moyens de subsistance durables aux ménages touchés.

4.1.2 Responsabilités organisationnelles

Les principales responsabilités organisationnelles sont décrites ci-dessous. Dans l'ensemble, le processus d'acquisition des terres sera mené par le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) en tant qu'Agence d'exécution du programme. MINEAGRIE travaillera certainement en étroite collaboration avec l'équipe de gestion de projet.

²³ Le taux d'indemnisation pour les biens perdus doit être calculé à plein coût de remplacement, c'est-à-dire la valeur marchande des actifs plus les coûts de transaction.

Les **institutions locales** telles que les Bashingantahe et d'autres telles que la Ligue Iteka, ACCORD et l'Association des Femmes Juridiques joueront un rôle essentiel dans la résolution des conflits.

L'équipe de gestion de projet peut s'engager avec des ONG locales pour offrir un soutien à ceux qui achètent des actifs avec leur indemnisation afin qu'elles aident les personnes affectées à connaître leurs droits et à comprendre les options de moyens de subsistance améliorés qu'elles ont grâce à l'argent de l'indemnisation.

Équipe de pays du FIDA: la principale responsabilité est de superviser étroitement la mise en œuvre du cadre d'action pour la réinstallation avec l'examen des rapports trimestriels et des missions de supervision conformément aux normes de l'entreprise.

4.1.3 Informations et considérations supplémentaires

Aucun travail ne commencera, autre que les travaux d'urgence, avant au moins un mois après que l'indemnisation ait été distribuée aux ménages affectés, pour leur donner un certain temps pour agir et engager une procédure de réclamation si nécessaire. De plus, les conditions suivantes devront être remplies pour commencer tout travail dans les zones affectées par l'acquisition de terres:

- Preuve du paiement de l'indemnité ;
- Soumission au FIDA d'un rapport documentant le processus CLIPPEE;
- Soumission au FIDA d'une déclaration signée du représentant des membres des ménages affectés, indiquant qu'ils ont été informés de leur indemnisation, de leurs droits et des mécanismes de règlement des griefs ;
- Conception des travaux finalisée en concertation avec les ménages concernés ;
- Demande de non-objection du FIDA.

4.1.4 Coûts et budget du Cadre d'Action de Réinstallation

Dans la mesure du possible, les actions de ce cadre d'action de réinstallation seront alignées sur d'autres activités du projet afin de minimiser les coûts. Le principe général est que le PRODER soutiendra les exigences supplémentaires en plus des exigences d'indemnisation en espèces du gouvernement du Burundi telles que définies par la loi.

Les estimations du budget sont basées sur les activités d'infrastructure suivantes que le projet entreprendra sur les 1 820,5 ha de terrain estimés (ce qui équivaut à 18,205 km²) :

- 1300 ha pour la réhabilitation / création des 65 centres de rayonnement sur terres domaniales pour la production de manioc (~1,300 ha)
- X ha pour la réhabilitation / construction de 10 grands centres naisseurs avec prise en compte de la santé et alimentation animale (~5 ha)
- X ha pour la mise en place d'un grand centre de rayonnement national mixte (intégration agriculture – élevage) (~0.5 ha)
- Réhabilitation / construction et équipement des X magasins de stockage dont X au niveau régional et X au niveau communal (~15 ha au total)
- Réhabilitation / construction de X km de pistes de désenclavement de bassins de production, de transformation (~50 km au total soit 500 ha)

Afin de garantir que les interventions et activités du PRODER restent dans la classification de catégorie B du SECAP, chaque intervention sera examinée à l'aide de la liste de contrôle de screening du FIDA, "Questions d'orientation pour l'examen de la catégorie environnementale et sociale" fournie en annexe du cadre de gestion environnementale et sociale. Ainsi, par exemple, si une réinstallation physique s'avère nécessaire, elle ne pourra pas affecter plus de 20 personnes ou plus de 10% des actifs d'un ménage, d'un producteur ou d'une communauté. De plus, les activités situées dans ou à proximité de zones écologiquement sensibles, l'amélioration ou la construction de toutes les routes de plus de 10 km ou impliquant une traversée importante d'une rivière, ne seront pas considérés dans le cadre du PRODER.

Ces investissements seront réalisés principalement sur des terres domaniales, des terres disponibles dans les centres semenciers, les marais et bassins versants habituellement utilisés pour la production agricole par les producteurs. A cela s'ajouteront les superficies de terres agricoles regroupées par les membres des coopératives. Au stade de la conception, il est envisagé de manière marginale un impact potentiel en termes de déplacement des populations.

Les charges associées aux reinstallations éventuelles sont présentés ci-dessous dans le Tableau 2.

Tableau 2 Charges du Cadre d'Action de Réinstallation

No.	Description	Coût estimé ²⁴ (USD)
1.	Rémunération en espèces, y compris des valeurs d'actifs supplémentaires	50 000
2.	Assistance juridique dans le cas où les personnes affectées engagent des procédures de réclamation	25 000
3.	Avantages précoces : soutien supplémentaire aux moyens de subsistance	25 000

4.2 Mécanismes de règlement des plaintes au FIDA

En plus des mécanismes disponibles au Burundi pour régler les conflits, le FIDA a fourni des moyens de s'engager dans la résolution des conflits liés à la mise en œuvre des projets - Les personnes affectées par le projet peuvent utiliser le mécanisme de réclamation sans châtiement ni représailles, et le mécanisme de règlement des griefs ne entraver l'accès à d'autres recours judiciaires ou administratifs disponibles en vertu la loi nationale ou par des procédures d'arbitrage existantes ou d'autres mécanismes de responsabilité.

En outre, le FIDA a mis en place une procédure de réclamation pour recevoir et faciliter résolution des préoccupations et des plaintes concernant la non-conformité présumée de ses les politiques environnementales et sociales et les aspects obligatoires de son SECAP dans le contexte des projets appuyés par le FIDA. Pour tous les projets, le FIDA exige le emprunteur/bénéficiaire/partenaire pour informer les personnes affectées par le projet du FIDA Procédure de réclamation sous une forme et un langage compréhensibles pour le

²⁴ Les coûts seront confirmés une fois qu'une évaluation sera menée pour déterminer combien de ménages seront réellement touchés, y compris la valeur économique de leurs actifs. Estimation de 20 familles maximum avec 2 500 USD par famille.

projet parties affectées. La procédure permet aux plaignants concernés d'avoir leur problèmes résolus de manière juste et rapide grâce à un processus indépendant.

Le FIDA peut être contacté par courrier électronique à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org, via son site [Web](#), ou par courrier.²⁵ Les personnes affectées par le projet peuvent utiliser la procédure de réclamation sans châtements ou représailles, et le système de règlement des griefs et des conflits n'entrave pas l'accès à d'autres recours judiciaires ou administratifs disponibles en vertu de la législation nationale ou des procédures d'arbitrage existantes. Toute plainte relative au Harcèlement Sexuel ainsi qu'aux Exploitations et Abus Sexuels doivent être transmise au Bureau de l'Éthique du FIDA a travers le téléphone au +39 06 5459 2525 ou l'adresse email confidentielle ethicsoffice@ifad.org

5.0 Suivi et Evaluation (S&E) du Cadre d'Action de Réinstallation

Le plan de S&E du Cadre d'action de réinstallation sera integre au mecanisme de suivi-evaluation du PRODER et visera à:

(i) suivre les progrès pour assurer la mise en œuvre en temps opportun, étant donné que les retards pourraient potentiellement entraîner un cycle négatif ;

(ii) veiller à ce que les ménages touchés ne soient pas confrontés à l'incertitude et à un stress émotionnel et psychologique excessif ;

(iii) veiller à ce que les communautés continuent à s'engager dans le programme et à s'approprier les activités au niveau communautaire ; veiller à ce que les ménages directement touchés soient en mesure de stabiliser leurs activités socio-économiques ;

(iv) saisir l'apprentissage pour éclairer les interventions ultérieures ; et

(v) vérifier que les personnes affectées reçoivent 100% de leur indemnisation en espèces comme prévu par le PRODER à travers le gouvernement du Burundi.

Toutes les parties prenantes seront impliquées dans le suivi de ce cadre tant au niveau national qu'aux niveaux provincial et local.

²⁵IFAD SECAP Complaints (PMD), Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italy